

COMMISSION FRANCO-CAMEROUNAISE SUR LE ROLE
ET L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE AU CAMEROUN
DANS LA LUTTE CONTRE LES MOUVEMENTS
INDEPENDANTISTES ET D'OPPOSITION ENTRE 1945
ET 1971

**Rapport du volet
« Recherche »**

Volume 1

JANVIER 2025

Sous la direction de Karine Ramondy

Sous la direction de :

KARINE RAMONDY, historienne (UMR Sorbonne, identités, relations internationales et civilisations de l'Europe-Sirice), Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Membres du volet « Recherche » de la Commission :

- **ARZEL LANCELOT**, historien (Centre d'Histoire de Sciences Po-CHSP, Paris)
- **ASSEMBE NDI ALVINE**, historienne (Université de Yaoundé I)
- **BELLOT-GURLET MARINE**, historienne (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes-Larhra, École Normale Supérieure de Lyon)
- **BLUM FRANÇOISE**, historienne (UMR Centre d'histoire sociale des mondes contemporains-CHS, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)
- **DZE NGWA WILLIBROAD**, historien (Université de Yaoundé I)
- **GUYON ANTHONY**, historien (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales-Crises, Montpellier)
- **HIRIBARREN VINCENT**, historien (King's College London)
- **KENFACK NANFACK CYRIL**, historien (Université de Dschang)
- **MENKENE KOUFAN JEAN**, historien (Université de Yaoundé I)
- **NGO NLEND NADEIGE LAURE**, historienne (Université de Douala)
- **NGOUNE PATRICK JUNIOR**, historien (Université de Dschang)
- **NOUMBISSIE TCHOUAKE MAGINOT**, historien (Université de Dschang)
- **SACRISTE FABIEN**, historien (Migrations internationales, espace et sociétés-Migrinter, Poitiers)

Remerciements

L'équipe du volet « Recherche » de la Commission franco-camerounaise souhaite formuler de nombreux remerciements.

Tout d'abord, un remerciement tout spécifique à l'historien Richard Joseph, précurseur des travaux sur la période travaillée, avec lequel l'équipe s'est régulièrement entretenu : son soutien et ses encouragements réguliers nous ont donné force et courage.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux collègues, d'ici et d'ailleurs, qui nous ont fait confiance.

À Maroua, Alioum Idrissou, Recteur de l'Université, Ali Ndjidda, Vice-Doyen de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université, Joseph Woudammiké, François Wassouni, Pahimi Daba, Mohamadou Ahidjo et Kalla Koloba. À Ngaoundéré, Mamoudou, Vice-Doyen chargé de la Recherche et de la Coopération à l'Université, Sehou Ahmadou, Chef du Département d'Histoire à l'Université, Martin Mbengue Nguime, Mathias Kaïmangui, Abdouraman Halirou, David Mokam, Hamadou Adama et Nouroudini Bia.

À l'Université de Douala, Robert Kpwang Kpwang, Ernest Messina Mvogo, Rose Angeline Abissi, Emmanuel Tchumtchoua, François Albert Dikoume, Ferdinand-Démonster Kouekam, Tiendjo Nouwezem, Adrien Franck Mougoué.

À Yaoundé, Désiré Atangana Kouna, Vice-Doyen chargé de la Recherche et de la Coopération de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines (FALSH) de l'Université, Christiane Ewane Essoh, ancienne doyenne de la FALSH, Édouard Bokagne et Achille Bella, Chefs des Départements d'Histoire de la FALSH et de l'École normale supérieure, Verkijika Fanso, Antoine Japhet Anafak Lemofak, Jeanne Mbarga Messomo, Edmond Ngagoum, Roger Semengue et Virginie Wanyaka Bonguen.

À Dschang, Émile Kenmogne doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, Jules Kouosseu vice-doyen de la FALSH, Célestine Colette Fouelefak Cheffe du Département d'Histoire et Archéologie, Robert Fotsing Mangoua coordinateur du Centre d'étude et de recherche en espaces, arts et humanités, Joseph Ngangop, Adolphe Messanga, Zacharie Saha, Williams Pokam, Valérie Anafack, Clarisse Nzeuchieu, Meigie Kaptue et plus généralement les membres du groupe d'études et de recherche sur la colonisation et les formes de domination en Afrique (Gerco).

Nous remercions également les collègues qui nous ont fait part de leur expertise comme Christophe Ralite, docteur de l'Université Lyon II, qui est venu partager et échanger sur ses travaux à Paris avec l'équipe, tout comme Yann Jurovics, maître de conférence (HDR) à Évry spécialiste de droit international et ancien juriste auprès de la Chambre d'appel des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (TPIR) et le Rwanda (TPIR). Nous avons également bénéficié de l'aide et expertise de collègues comme Vincent Duclert, Elikia Mbokolo, Héloïse Kiriakou, Pascale Barthélémy, Eric Burton, Marc Perrenoud, Thomas Leyris, Mathieu Marly, Géraud Létang, Marie-Pierre Rey, Ivan Cadeau, Denis Leroux, Stéphane Faudais, Corine Defrance, Joëlle Alazard, Philippe Prudent, Daniel Foliard, Jean-François Zorn, Sarah Frioux-Salgas, Elara Bertho, Alain Blum, Athanase Bopda, Gilbert Waté Sayem et Claude Tagne, David Zeitlyn, Corentin Cohen, James P. Daughton, Amanda Zhang, Jacob Feltham-Forbes et Terrence Peterson.

Un grand merci également aux responsables et à tous leurs personnels de tous les centres d'archives qui nous ont reçues et nous ont réservé un accueil très cordial. Ils ont joué un rôle central pour la mise à disposition des documents et ont toujours répondu avec patience et professionnalisme aux demandes formulées. Notre équipe mesure le travail considérable qu'ont impliqué toutes les demandes de déclassification, de dérogation et de diffusion des archives exploitées. Une mention spéciale au personnel de la bibliothèque de Sciences Po Paris, qui a toujours reçu nos nombreuses demandes d'achats, de prêts, de « prêts entre bibliothèques » (PEB) avec le sourire et bienveillance. Notre travail n'aurait pu se faire sans notre plate-forme numérique de partage et l'aide de Christophe Chausse et nous tenions également à remercier Marie-Christine Brizion, pour la mise en ligne du rapport sur le site « Vie publique ».

Nous exprimons également nos remerciements, en France, aux ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, des Armées, de l'Enseignement supérieur, de l'Éducation nationale, et au Cameroun au Minesup qui ont permis que la Commission puisse fonctionner dans de bonnes conditions matérielles. Les équipes de la délégation Île-de-France Villejuif du CNRS, celles du bâtiment des jardins au ministère des Armées, du Centre National de Supervision du réseau d'interconnexion et du développement du numérique à Yaoundé, de l'Université de Dschang et des Instituts français à Yaoundé et à Douala n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous accueillir, et nous leur en sommes également très reconnaissants. Tous ces ministères et administrations centrales ont reconnu l'indépendance de la Commission et ont souhaité la réussite de sa mission.

Enfin nos remerciements vont aux présidents de la République de la France et du Cameroun qui ont fait confiance à la recherche indépendante et aux chercheurs et chercheuses pour un travail de vérité historique et d'apaisement des mémoires.

Table des matières

Introduction	1
- Écrire en commission mixte : une innovation	2
<i>La création de la Commission : une commande publique émanant des sociétés civiles confiée à une équipe de chercheur-euses indépendant-es.</i>	2
<i>Travailler en commission</i>	3
- Méthodologie de l'écriture collective : approches historiennes	8
<i>Écrire cette histoire en équipe</i>	8
<i>D'un premier terrain archivistique aux demandes complémentaires</i>	10
<i>La place des archives orales dans la rédaction du rapport</i>	13
<i>Les limites du travail effectué et les pistes de recherche ouvertes</i>	15
- Enjeux historiques, mémoriels et pédagogiques de la guerre du Cameroun	17
<i>Réinvestir une guerre oubliée</i>	17
<i>S'inscrire dans une historiographie et des attentes mémorielles</i>	18
SECTION 1 – Les premières stratégies de lutte contre les forces émancipatrices au Cameroun (1916-1955) : défense des intérêts français, contrôle de la vie politique et violences	24
PROLOGUE : De la quête du mandat de la Société des Nations à l'installation de l'ordre colonial au Cameroun	25
- La Première Guerre mondiale en Afrique et la perte des colonies allemandes, une opportunité pour la France et le Royaume-Uni de s'emparer du Cameroun.....	27
- Le mandat de la Société des Nations : un outil de renforcement du contrôle français sur le Cameroun ?	32
- Le nationalisme camerounais de l'entre-deux-guerres	36
PREMIÈRE PARTIE – Sorties de guerre : une remise en question multiforme de l'ordre mandatitaire (colonial) de la France au Cameroun (1944-1948)	47
A. De l'expérience de guerre à la mise en place du <i>trusteeship</i> : la défense des intérêts français au Cameroun	47
- Le Cameroun et la guerre mondiale : un tournant majeur ?	47
<i>Le Cameroun sous mandat, un territoire stratégique de la France libre</i>	49
<i>L'expérience des combattants camerounais : entre consentement et contrainte</i>	55
<i>L'effort de guerre des populations : les « années noires »</i>	59
<i>Sorties de guerre et démobilisations : le temps des désillusions</i>	62
- La conférence de Brazzaville et ses échos camerounais.....	66
<i>Une conférence pour repenser l'empire</i>	66
<i>Des recommandations aux réformes dans les territoires d'outre-mer</i>	68
<i>De Brazzaville à Douala : tensions raciales et participation politique</i>	71
- Du mandat à la tutelle sur le Cameroun : l'action diplomatique française à l'Onu... 74	
<i>Les négociations à San Francisco pour le principe du trusteeship (1944-1945)</i>	75

<i>Négociations et tensions diplomatiques autour des accords de tutelle (1945-1946)</i>	80
<i>La mise en place des accords de tutelle et ses échos au Cameroun (1946-1948).....</i>	87

B. L'émergence des forces contraires <i>au statu quo</i> voulu par les autorités coloniales françaises	93
- L'émergence d'un syndicalisme actif au Cameroun.....	93
- Le rôle ambigu des associations régionales au Cameroun : collaborer ou s'opposer aux autorités coloniales ?	101
- Le Cameroun sous tutelle britannique : un environnement politique effervescent et inspirant ?	110
C. Les autorités françaises et les événements violents de Douala : un moment catalyseur et révélateur des changements en cours.....	114
- Le déroulé des événements violents de septembre 1945 à Douala.....	115
- Effets du contexte économique de la Seconde Guerre mondiale.....	119
- La responsabilité des colons dans les événements violents de Douala.....	122
- Les responsabilités de l'administration.....	126
- Les sanctions à la suite des événements : deux poids, deux mesures.....	126

SECONDE PARTIE – Les autorités françaises face à l'effervescence émancipatrice et nationaliste au Cameroun (1946-1955)..... 132

A. L'irrésistible ascension de l'UPC ?	133
- Naissance, programme et succès de l'organisation de l'UPC, l'Udefec et la JDC.....	133
<i>L'organisation du parti</i>	135
<i>Un réseau d'influence qui s'étend avec l'Udefec et la JDC.....</i>	140
- Le développement de l'UPC dans deux espaces privilégiés : les régions de l'ouest et de la Sanaga-Maritime	142
<i>L'implantation de l'UPC dans la région Bamiléké (1948-1955).....</i>	143
<i>L'implantation de l'UPC dans la région du Littoral : Wouri, Mungo, Sanaga-Maritime</i>	149
- À rebours de l'historiographie : une diffusion relativement réussie de l'UPC dans les autres espaces du pays.....	156
<i>L'UPC au-delà de l'ouest et de la Sanaga-Maritime.....</i>	156
<i>1954 : l'année où l'UPC est devenue nationale ?.....</i>	167
- L'UPC au-delà des frontières du Cameroun sous tutelle française.....	169
<i>Les liens entre l'UPC et les partis politiques du Cameroun sous tutelle britannique ...</i>	169
<i>L'UPC à l'Onu : entre mobilisation et diplomatie répressive française</i>	171
B. Les partis de collaboration : créations des autorités françaises pour contrer l'UPC.....	190
- Des partis politiques au service de l'administration française	190
- Une galaxie de partis plus ou moins opérante	194
<i>De l'Esocam à l'Indecam</i>	194
<i>Le Bloc démocratique camerounais (BDC).....</i>	197
<i>L'Union sociale camerounaise (USC), un parti de collaboration ?</i>	199
<i>De la médiation franco-camerounaise (Mediafrancam) à l'Unité d'Action France-Cameroun (UAFC)</i>	200

<i>L'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen)</i>	203
---	-----

SECTION 2 – Les répressions polymorphes, du moment 1955 à la guerre en Sanaga-Maritime.....205

PROLOGUE : Le moment 1955	208
- Un contexte marqué par le succès croissant de l'UPC	210
<i>Les mobilisations nationalistes à travers le Cameroun</i>	210
<i>Les mobilisations syndicales face au contexte socioéconomique</i>	213
- Roland Pré : un nouveau Haut-Commissaire anticommuniste.....	214
<i>Un gouverneur autoritaire, marqué par la « peur rouge »</i>	214
<i>Une stratégie de lutte contre l'UPC</i>	217
- Scénario de la séquence répressive du mois de mai 1955	221
<i>Les régions du Mungo et Bamiléké, les épicentres</i>	222
<i>En Sanaga-Maritime, les campagnes mobilisées</i>	224
<i>Douala, un important foyer</i>	226
<i>Yaoundé, la capitale ébranlée et ailleurs, le calme ?</i>	231
- Interpréter le moment 1955 : provocations et répressions.....	233
<i>Thèse officielle versus thèse nationaliste</i>	234
<i>La synthèse historiographique depuis les années 1960</i>	240
- La fin du moment 1955 : traques et interdictions.....	242
<i>La « chasse » aux militant-es nationalistes</i>	242
<i>La répression selon Roland Pré : de la 'guerre contre-révolutionnaire' à l'interdiction</i>	245

PREMIÈRE PARTIE – Les différentes modalités de la répression : enjeux, pratiques et acteurs.....251

A. Contrôler la vie politique, civile et médiatique	251
- Encadrer la vie politique.....	252
<i>Une bureaucratie au service du containment</i>	252
<i>Mobiliser la société contre l'UPC</i>	256
<i>La création d'un État sous tutelle</i>	265
<i>Négocier, amnistier ?</i>	269
<i>La crise Mbida-Ramadier</i>	272
- Contenir les opinions nationalistes	278
<i>Faire taire les fonctionnaires</i>	278
<i>Briser le syndicalisme protestataire</i>	280
<i>Destituer, exiler et assigner à résidence</i>	284
<i>Diriger les élections</i>	289
<i>Les milieux étudiants et upécistes en métropole sous l'œil des autorités</i>	295
- Réprimer les voix dissidentes : une guerre médiatique ?	302
<i>Dé légitimer le mouvement nationaliste</i>	304
<i>Les dispositifs de contrôle médiatique</i>	310

« Silence sur tout, silence partout » : censurer la presse, emprisonner les journalistes	318
- Une diplomatie de la répression hors des frontières de tutelle.....	323
<i>Le lobbying français au Southern Cameroons jusqu'à l'interdiction</i>	326
<i>Les auditions à New York : empêcher, discréditer, réprimer</i>	336
<i>Les pétitions écrites : succès médiatique, échec diplomatique</i>	343
<i>La mission de visite de l'Onu de 1955 : un encadrement resserré</i>	348
B. « Maintenir l'ordre » colonial face aux nationalistes.....	358
- Mobiliser les forces de répression.....	361
<i>Des effectifs de sécurité limités</i>	361
<i>Des réseaux de renseignement dispersés</i>	366
<i>La magistrature et la politique répressive</i>	374
- Des nationalistes sous surveillance.....	381
<i>Surveiller : agent-es et informateur-rices</i>	381
<i>Renseigner les actions nationalistes</i>	383
<i>Contrôle aux frontières</i>	385
- La répression par les « corps habillés ».....	389
<i>La perception d'une « menace » sécuritaire</i>	390
<i>Contrôler les déplacements</i>	392
<i>« Rafles », incarcérations et interrogatoires</i>	396
- Arrêter, condamner et emprisonner : la justice au service de la répression.....	400
<i>Une « drôle de justice » ? Inculpations et arrestations</i>	401
<i>Retourner l'arme judiciaire ? Procès et entraves à la défense</i>	404
<i>Réprimer jusqu'en prison : violences carcérales et torture</i>	414
SECONDE PARTIE – Faire la guerre à l'UPC (1956-1958).....	426
- Désigner la guerre.....	426
- Travailler sur les maquis.....	429
- Penser la 'guerre contre-révolutionnaire'.....	431
A. La stratégie guerrière de l'UPC.....	437
- Le CNO, la structure paramilitaire de l'UPC en Sanaga-Maritime.....	438
- Le SDNK en région Bamiléké, espace de contestation, espace d'implantation militaire.....	442
- Mener la guerre au maquis : modalités et pratiques.....	444
B. Le dispositif militaire, du « maintien de l'ordre » à la guerre.....	455
- Structures et effectifs : un état des lieux des dispositifs militaires (août 1956)....	455
- Les expériences partagées des nouveaux cadres civils et militaires de la répression .	461
.....	
- De la « Zoe » à la « Zopac », la marche vers la guerre en Sanaga-Maritime (1956-1957).....	471
C. L'imaginaire colonial d'une 'guerre contre-révolutionnaire'.....	489
- Les représentations racialistes de l'armée, un héritage colonial au cœur de la guerre	489
.....	
- De l'Indochine au Cameroun, la DGR ou le transfert d'une culture militaire.....	496

- Les populations civiles pour l'armée française : enjeux, objets et actrices de la guerre	503
D. La « pacification », des pratiques au cœur de la guerre « moderne ».....	508
- Une première déclinaison des camps de « regroupement » au Cameroun (1958) 508	
- L'« action psychologique », une violence culturelle et politique à l'encontre des civil·es.....	523
- Le sort des populations déplacées : du « déracinement » à la « villagisation » ? .531	
E. Combattre en Zopac : la dimension « opérationnelle » de la guerre.....	540
- Derrière l'enjeu du renseignement, la question de la torture et de son invisibilisation.....	540
- La 'contre-guérilla' : rechercher les combattant·es, détruire les maquis	549
- L'assassinat de Ruben Um Nyobè, acmé de la dynamique répressive.....	555
- Un bilan chiffré de la répression militaire dans la Zopac est-il possible ?.....	572

SECTION 3 – Les autorités françaises au cœur du processus de transition camerounaise (1958-1964) : un tournant ? 584

PROLOGUE – Le moment 1960	585
- Enjeux historiographiques autour des indépendances : questionner la « Françafrique »	586
- Ahmadou Ahidjo : « l'homme des Français ».....	590
- Le retour « opportun » du général de Gaulle : les incidences de la crise de mai 1958 au Cameroun.....	593
- La mission de visite de l'Onu au Cameroun (octobre 1958) : une « mission Potemkine » ?	596
- Vers la mise en place d'un régime autocratique et autoritaire soutenu par les autorités françaises.....	600

PREMIERE PARTIE – Le rôle des autorités françaises dans le processus camerounais de transition institutionnelle au tournant de l'indépendance 608

A. Contrôler la transition politique camerounaise de l'après-indépendance : vers une « coopération multiforme » ?	608
- Du statut de tutelle aux accords dits de « coopération » (1957-1958)	610
- Sécuriser les accords franco-camerounais à l'aube de l'indépendance (1959-1960)..	615
- Le temps du traité de coopération et des accords secrets (13 novembre 1960)	619
B. S'adapter pour préserver son influence : la realpolitik de l'ambassade française et des agents de la « coopération » face à l'autoritarisme d'Ahidjo.....	625
- Gérer la « vitrine » de la transition : des cérémonies de l'indépendance du Cameroun à l'implantation du réseau consulaire.....	625
- L'ambassadeur Bénard, « véritable président du Cameroun » ?.....	633
- Les magistrats français au Cameroun, entre coopération prudente et compromission avec le régime autoritaire d'Ahidjo	642

C. Contributions françaises à la sécurité et au « maintien de l'ordre » au Cameroun au tournant de l'indépendance.....	658
- La réorganisation de la police et de la Sûreté.....	658
- Le renseignement français, le Cameroun et la politique de Foccart.....	661
- Coopérants techniques, pratiques de « maintien de l'ordre » et torture	669
D. L'influence française dans la réunification du Cameroun et la question des frontières	683
- Une collaboration franco-britannique pour faire disparaître l'UPC du <i>Southern Cameroons</i>	687
- Indépendance en rejoignant le Nigeria, le Cameroun ou seul ?	689
<i>La réunification devient réalité au Southern Cameroons : 1959-1961</i>	690
<i>La France soutient la réunification au profit de Yaoundé : 1958-1961</i>	690
<i>La troisième option ?</i>	693
- L'ombre française derrière la conférence de Foumban (17-21 juillet 1961) ?.....	696
- La domination du Cameroun oriental ou celle des Français ? (1961-1964).....	698
E. Le rôle des autorités françaises dans le contrôle des mouvements indépendantistes et d'opposition en France et à l'international.....	700
- Étudiant·es camerounais·es en France : entre répression et tolérance	700
<i>Les expulsions de 1961</i>	701
<i>Réticences françaises face aux autres demandes camerounaises d'expulsion d'étudiants</i>	703
<i>Interdiction de la section de France de l'UPC</i>	707
<i>Interdiction de publications et répressions diverses</i>	707
- Surveiller les upécistes en exil	709
<i>Surveiller les upécistes en exil au Soudan, en Égypte, au Ghana et en Guinée</i>	710
<i>Vers un relâchement de la pression diplomatique française : scissions internes et normalisation des relations diplomatiques avec les dirigeants à Yaoundé</i>	718
- L'assassinat de Félix Moumié : une covert action française réussie ?	719
<i>Pourquoi Moumié a-t-il été tué ?</i>	720
<i>Trajectoire d'un assassin présumé : William Bechtel</i>	724
<i>William Bechtel en action : de la traque à l'empoisonnement</i>	726
<i>Des responsabilités françaises et... camerounaises ?</i>	731

SECONDE PARTIE – Faire la guerre dans un « pays indépendant » : l'implication de l'armée française dans la répression des mouvements d'opposition camerounais entre 1959 et 1965..... 735

A. Le maquis et la 'guérilla' upéciste : un adversaire pragmatique en recomposition constante	738
- Battre l'Armée de Libération Nationale du Kamerun, « bras armé » de l'UPC (1959-1964)	738
<i>L'ALNK de 1959 à 1961, ou l'utopie de Martin Singap : mettre fin aux divisions internes et à l'indiscipline pour forger un outil militaire efficace au service de l'UPC</i>	739
<i>L'ALNK dirigée par Ouandié : allier charisme, forces militaires et politiques (1961-1964)</i>	744

- La 'guérilla' dans les maquis de l'ouest	746
<i>Des actions restreintes dans le temps et l'espace, des dégâts matériels et humains limités.</i>	
.....	746
<i>Les femmes au maquis : épouses, mères, manifestantes, voyantes, victimes, combattantes</i>	
.....	753
- Mener une répression à géométrie variable : maquis et 'guérilla' en Sanaga-	
Maritime et dans le Nkam.....	756
<i>Reconstituer les maquis sur fond de dissensions entre dirigeants militaires rivaux.....</i>	759
<i>Poursuivre la lutte, faire échec au gouvernement.....</i>	761
- Mener la 'guérilla' urbaine à Douala contre les intérêts européens	764
<i>L'ALNK et la 'guérilla' urbaine derrière Henri Tamo et Noé Tankeu</i>	765
<i>Les premières attaques sur Douala et Yaoundé en juin-juillet 1959</i>	768
<i>La phase offensive de la 'guérilla' urbaine jusqu'en 1961</i>	770
B. Le dispositif militaire français au Cameroun, révélateur du renouvellement des	
enjeux répressifs dans un contexte de transition politique (1958-1960)	777
- Un premier reflux de l'armée française en région Bamiléké (septembre 1958-mai	
1959)778	
<i>Vers l'autonomie camerounaise : les nouveaux enjeux du « maintien de l'ordre »</i>	778
<i>De la « Zifoc » au « Dproc », l'éphémérité des dispositifs militaires français.....</i>	782
<i>De nouveaux acteurs militaires pour préparer la transition politique</i>	787
- La mise en place progressive d'une situation d'exception (mai-décembre 1959) 789	
<i>Une administration civile sous le feu des critiques militaires.....</i>	790
<i>Un réinvestissement militaire français progressif dans le Mungo.....</i>	792
<i>Crispations entre civils et militaires sur le rôle de l'armée en région Bamiléké.....</i>	797
- Des opérations militaires françaises « sous responsabilité camerounaise » (1960) ?	
802	
<i>La mise en place du dispositif opérationnel français pour l'année 1960</i>	803
<i>Le Groupement Sud : un ensemble de dispositifs répressifs très différenciés.....</i>	808
<i>Le Groupement Nord : un territoire au cœur des opérations militaires en 1960</i>	813
C. Une « transition » militaire : de la « nationalisation » de l'armée coloniale à la	
camerounisation de ses cadres supérieurs (1959-1965)	822
- La création de l'armée camerounaise (août 1959 – janvier 1962)	823
<i>Les étapes de la création de l'armée camerounaise.....</i>	824
<i>Premières tensions : rythmes de la création et financement de l'équipement</i>	828
<i>L'équipement de l'armée camerounaise, un enjeu régional pour l'armée française</i>	832
- Les FFC après 1961 : quelle participation de l'armée française à la répression ? 836	
<i>Des tensions croissantes entre la Zom n°2 et le CIFFC.....</i>	836
<i>Briand, stratège d'Ahidjo : de la répression de l'opposition à l'hégémonie régionale. 840</i>	
<i>Du massacre de Tombel à la mort de Vivarès : la remise en cause du général Briand 847</i>	
- Une armée camerounaise autonome (1961-1965) ?	854
<i>Des cadres français omniprésents dans les structures du commandement camerounais</i>	
.....	855
<i>La camerounisation des cadres militaires, de la gendarmerie à l'armée de terre</i>	860
<i>De l'agentivité des militaires camerounais</i>	866
D. Des populations instrumentalisées dans la 'guerre contre-révolutionnaire'	870

- Un héritage postcolonial : déplacements forcés et camps de « regroupement » ...	871
<i>Les « regroupements » de populations civiles, de l'impulsion française...</i>	873
<i>... à l'appropriation camerounaise, de la région Bamiléké au Nkam</i>	880
- Impliquer les civil·es : organiser la population, créer des « autodéfenses »	883
<i>Les « autodéfenses » : renforcer le quadrillage sécuritaire en impliquant les civil·es..</i>	883
<i>De la généralisation des « regroupements » à la systématisation des « autodéfenses »</i>	887
- Des civils militairement impliqués : les « commandos » de la « garde civique ».	893
<i>L'embrigadement supplétif, un palliatif à l'insuffisance des effectifs militaires</i>	893
<i>Les « gardes civiles », factotum de la 'guerre contre-révolutionnaire'</i>	900
E. Typologie des violences armées dans les répressions portées par les autorités civiles et militaires françaises durant la période transitionnelle (1958-1964) : quels constats ?	905
.....	905
- Une palette de violences élargies et plus létales.....	905
<i>Détruire les maquis en 1960</i>	906
<i>Les attaques aériennes et le recours aux cartouches incendiaires</i>	909
<i>Les chutes de la Metche : une répression difficile à documenter</i>	914
<i>Un bilan global des victimes est-il possible ?</i>	917
- La « traque » et la mort des leaders : un axe majeur de la répression	920
<i>Paul Momo et Jérémie Ndéléké : deux morts encadrées par des militaires français</i>	922
<i>Martin Singap : une mort sans militaires français</i>	929
<i>Makanda Pouth, Noé Tankeu et Pierre Kamdem Ninyim : des responsabilités camerounaises</i>	931
- La qualification juridique du crime de génocide	934
<i>L'historique et la genèse de la notion de génocide</i>	937
<i>La définition juridique internationale du génocide</i>	937
<i>Le génocide par rapport aux autres crimes pénaux internationaux</i>	938
<i>Les omissions de la définition juridique du génocide</i>	939
<i>Est-il possible qu'un tribunal se prononce concernant un génocide au Cameroun ?</i> ...	940

SECTION 4 – Entre interdépendance et émancipation : quelles influences françaises dans la répression des mouvements d'opposition au Cameroun entre 1965 et 1971 ?

A. L'Assistance militaire technique (1965-1971) : des coopérants français moins nombreux mais toujours aussi influents	949
- Acteurs et missions de l'Assistance militaire technique française au Cameroun .	949
<i>La création de l'Assistance militaire technique, une réforme en trompe-l'œil ?</i>	950
<i>L'influence décroissante des coopérants français au sein des Forces armées camerounaises</i>	957
- Assurer la logistique 'contre-révolutionnaire' du gouvernement Ahidjo.....	960
<i>Armer le Cameroun contre le « second front » de l'ALNK (1965-1967)</i>	961
<i>De la « mission Puymèges » (1968) à la remise en question du principe de priorité (1971)</i>	970
B. La guerre en héritage : du transfert à la routinisation des idées et pratiques 'contre-révolutionnaires' de l'armée française au Cameroun.....	976

- La transmission de la DGR : des pistes de recherche à explorer.....	976
- Les pratiques ‘contre-subversives’ d’une guerre routinisée.....	983
<i>Les opérations militaires des FAC contre les maquis de l’ALNK.....</i>	983
<i>Des populations civiles au cœur de la guerre contre la « subversion ».....</i>	987
C. Une « violence durable » : les camps de « regroupement », ultime legs colonial de l’armée française au Cameroun indépendant	993
- De l’injonction réformatrice coloniale à sa réinterprétation postcoloniale	994
<i>Le « développement » comme instrument de la « pacification » : des injonctions françaises</i>	994
<i>... à l’intégration dans la rhétorique du gouvernement d’Ahmadou Ahidjo.....</i>	998
- Survivre dans les camps de « regroupement » ... en attendant la libération ?....	1001
<i>Un aperçu des conditions d’existence des populations déplacées dans l’ouest du Cameroun</i>	1001
<i>L’évolution des camps de « regroupement » après la fin des opérations contre les maquis</i>	1007
D. « L’affaire Ndongmo–Ouandié », dernier acte de la guerre contre l’UPC et manifestation du reflux de l’influence française au Cameroun (1971).....	1011
- L’affaire « Ndongmo-Ouandié », point de départ des procès de Yaoundé.....	1013
<i>Les circonstances de l’arrestation d’Ernest Ouandié et Albert Ndongmo.....</i>	1013
<i>Les accusés en garde à vue : les interrogatoires et la question des tortures</i>	1015
<i>L’organisation des procès : les mobilisations pour un procès régulier.....</i>	1018
- Les procès de 1970-1971 et leur dénouement	1023
<i>Le déroulement des procès</i>	1023
<i>Après le verdict, les mobilisations pour la grâce des condamnés à la peine capitale .</i>	1025
<i>L’exécution des condamnés et le sort des prisonniers</i>	1030
E. Quel relais français à la répression politique de l’opposition camerounaise après 1971 ?	1034
- Surveiller les étudiant·es et les upécistes en France.....	1034
- La censure de <i>Main basse sur le Cameroun</i>	1038
<i>L’ouvrage Main basse sur le Cameroun : un projet éditorial plusieurs fois contrarié</i>	1038
<i>Réprimer en France au nom du Cameroun : censurer, ostraciser et entraver</i>	1043
Synthèse conclusive	1049
Recommandations	1067

Introduction

- Écrire en commission mixte : une innovation

La création de la Commission : une commande publique émanant des sociétés civiles confiée à une équipe de chercheur·euses indépendant·es.

Réuni·es au centre culturel Ubuntu à Yaoundé au Cameroun, l'historienne Karine Ramondy et l'artiste musicien Blick Bassy annoncent, le 3 mars 2023, le lancement des travaux de la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire. Son principe avait été décidé par les présidents Emmanuel Macron et Paul Biya, le 26 juillet 2022, lors d'une visite officielle du dirigeant français à Yaoundé et en réponse à une proposition des acteur·rices des sociétés civiles camerounaises et françaises, réuni·es lors du Nouveau Sommet Afrique-France, six mois plus tôt¹. Ceux-ci et celles-ci avaient insisté sur la nécessité, pour renouveler et redynamiser les relations entre la France, la Cameroun et les diasporas, de travailler sur le passé et notamment sur les épisodes de répressions des périodes coloniale et postcoloniale.

Les travaux de cette Commission indépendante portent sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 et 1971. Ces bornes chronologiques larges permettent de donner toute sa place à l'analyse des actions de la France au Cameroun, avant la séquence répressive de mai 1955 et au-delà de l'indépendance officielle du 1^{er} janvier 1960. Ce travail de vérité, d'histoire et de mémoires est l'objet d'une démarche croisée entre la France et le Cameroun et a vocation à s'inscrire dans un contexte comparatiste en considérant les autres guerres de décolonisation menées par la France dans les années 1950.

La Commission s'organise en deux volets, un volet « Recherche » et un volet « Artistique et patrimonial », ce dernier étant dirigé par Blick Bassy. Sous la direction de l'historienne Karine Ramondy, le volet « Recherche » de la Commission avait pour mission de rendre un rapport scientifique offrant un regard critique sur l'engagement de la France avant et après l'indépendance du Cameroun et fournir une analyse détaillée de l'histoire de cette période et de ses legs.

Ce travail scientifique conduit de façon complètement indépendante a été assuré par une équipe composée de quatorze chercheur·euses camerounais·es et français·es² spécialistes et engagé·es dans les débats académiques sur le fait colonial. Sa composition a été guidée par la nécessité d'être rapidement opérationnel·le, d'être motivé·e et disponible pour s'engager de façon soutenue sur le projet pendant vingt mois. Une équipe s'est dessinée, composée de cinq femmes et neuf hommes, de générations et de statuts différents, du doctorant au professeur émérite, enseignant dans des lieux très variés à l'université et dans des établissements supérieurs en France, au Cameroun et au Royaume-Uni. En continuité avec la Commission mixte créée sur le rôle de la France dans l'Algérie coloniale (1830-1962³), il s'agit de l'une des rares occasions où des chercheur·euses de deux pays, anciennement lié·es par le fait colonial, travaillent ensemble sur des questions historiques, ce qui n'est pas sans rappeler des modèles de commissions bilatérales d'historien·nes employées par l'Allemagne pour se réconcilier avec

¹ Voir les échanges lors du sommet Afrique-France du 8 octobre 2021 [disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afrique/nouveau-sommet-afrique-france-reinventer-ensemble-la-relation/>, consulté le 14 octobre 2024].

² Claude Mbowou, politologue et enseignant à Sciences Po, a participé notamment aux travaux de récolement des archives jusqu'au 30 avril 2024

³ Décidée le 27 août 2022 par les présidents Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune, elle s'est réunie plusieurs fois et a fait plusieurs propositions de gestes mémoriels, avant d'être suspendue par l'Algérie en octobre 2024. Torki Akram, « Alger gèle les activités de la commission mixte d'historiens mise en place avec Paris », *Jeune Afrique*, 17 octobre 2024.

ses voisins⁴. Au fil des rencontres et des enquêtes réalisées au Cameroun, de mars 2023 à décembre 2024, un esprit collectif s’est façonné au sein de cette équipe. Nous avons appris à nous connaître, à échanger, débattre, mutualiser nos forces et apprivoiser nos difficultés, notamment celles liées à l’utilisation de notre plateforme numérique de travail collaboratif, rendue parfois complexe à cause des difficultés de connexion entre nos deux pays. Cependant, incontestablement, cet outil nous a permis de fonctionner de manière productive et novatrice en partageant toutes nos archives, nos ouvrages de référence et nos écrits.

Toutes et tous, nous sommes questionné·es face au choix d’accepter de travailler dans le cadre d’une Commission dont l’existence repose sur une volonté politique et dont les répercussions potentielles s’inscrivent au-delà de la recherche scientifique dans le cadre plus général de la diplomatie et du *soft power*. En tant que scientifiques, nous savions que les personnes acceptant de travailler dans ce cadre, sont objets de critiques et de soupçons⁵. L’historienne belge Ornella Rovetta le rappelle : « Ce sont surtout les méthodes, l’autonomie des chercheurs, les moyens et les finalités de la recherche scientifique qui sont en jeu ici. Penser que les chercheurs écrivent habituellement dans une bulle de liberté absolue serait probablement naïf. Affirmer que la recherche n’a aucun impact en dehors du monde académique est tout aussi faux⁶ ». La Commission dite « Cameroun » naît à la confluence des souhaits et recommandations des sociétés civiles camerounaises, retraduits en commande publique, confiant la recherche à une diversité de chercheur·euses appelé·es à travailler de façon autonome et indépendante – indépendance garantie par la présidente de la Commission et la non-intervention des acteur·rices institutionnel·les dans le processus de recherche et de rédaction. Pourquoi refuser une telle opportunité, alors que le contexte budgétaire restreint de l’enseignement et de la recherche en France et en Europe, limite les possibilités de déployer de tels programmes transnationaux, plus encore en sciences humaines et sociales ? L’existence même d’une commission historique mixte, à parité entre chercheur·euses européen·nes et africain·es, financée et soutenue par les pouvoirs publics, est une occasion unique à l’échelle mondiale de créer des supports et des opportunités de transferts de connaissances à des publics divers, transferts qui ne vont pas toujours de soi. Pour respecter le bilinguisme du Cameroun et amplifier l’écho de ce travail, nous avons décidé ensemble que le rapport serait traduit en anglais, dans les mois suivant sa parution en français, et qu’il serait distribué, à terme dans les deux langues, sur le continent africain.

Travailler en commission

Depuis les années 1980, dans le cadre de la justice transitionnelle, des commissions de vérité et réconciliation impliquant des chercheur·euses ont été introduites dans plusieurs pays – en

⁴ Bazin Anne (2007), « Produire un récit commun : les commissions d'historiens, acteurs de la réconciliation », in Mink Georges et Neumayer Laure (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, pp. 104 - 117

⁵ Les critiques concernant la composition de l’équipe du volet « Recherche » ont été limitées : Zinga Valentin, « Cameroun : la “commission mémoire” sur le rôle de la France relance le débat sur l’enseignement de l’histoire », *Radio France internationale*, 28 février 2023 [disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230228-cameroun-la-commission-m%C3%A9moire-sur-le-r%C3%B4le-de-la-france-relance-le-d%C3%A9bat-sur-l-enseignement-de-l-histoire>, consulté le 5 septembre 2024]. Certaines sont intervenues avant la publication de la liste des membres de la Commission : Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob, « Guerre du Cameroun. Une commission d’historiens, pour quoi faire ? », *Afrique XXI*, 16 septembre 2022 [disponible sur <https://afriquexxi.info/Guerre-du-Cameroun-Une-commission-d-historiens-pour-quoi-faire>, consulté le 6 septembre 2024].

⁶ Rovetta Ornella (2021), « Écrire l’histoire en commission. La justice pénale internationale à la lumière des archives françaises », *Revue d’Histoire Contemporaine de l’Afrique*, « Dossier : Au-delà du rapport Duclert », p. 32 [disponible sur <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/rwandarovetta>, consulté le 25 septembre 2024]

Amérique latine et dans les Afriques⁷ – ayant vécu des situations de guerre, d’apartheid ou d’autoritarisme, afin de sortir de la violence et de créer les conditions de la paix sociale. Celles-ci concernent surtout la reconnaissance des victimes, la question du pardon et des enjeux de réparation, plus que la mise en récit factuelle et étayée du passé⁸. Depuis les années 2010, une autre « fièvre des commissions », constituée majoritairement d’historien·nes, s’est manifestée à l’échelle internationale à propos des passés impériaux et coloniaux, en particulier sur les questions de patrimoine, de muséification et de violences armées, comme en témoignent la Commission Congo en Belgique (2020-2022⁹) ou les missions allemandes liées aux patrimoines artistiques spoliés en Afrique¹⁰. Sans faire une liste exhaustive de ces commissions historiques, il faut souligner leur importance croissante prise dans le champ des politiques mémorielles et l’implication accrue des historien·nes dans le débat public, loin d’une supposée éthique de la neutralité souvent invoquée dans leur métier¹¹. Alors que son rôle social est déjà discuté lors de convocations dans le prétoire, à l’occasion de procès nécessitant son expertise¹², il l’est tout autant lorsque l’historien·ne est sollicité·e pour participer à des commissions créées du fait du pouvoir politique. En France, même si des expériences similaires existent ailleurs¹³, le modèle de la commission scientifique n’est en rien nouveau et s’inscrit dans la continuité des comités d’histoire créés au sein de plusieurs ministères¹⁴. Ce modèle répond aussi, depuis les années 1990, à des politiques mémorielles qui cherchent à répondre aux diverses demandes sociales – controverses factuelles liées au passé¹⁵, moments de commémoration nationale, notamment autour de la Révolution française ou des guerres mondiales¹⁶, et enjeux de

⁷ Martin Arnaud (2019), *La mémoire et le pardon : les commissions de la vérité et de la réconciliation en Amérique latine*, Paris, L’Harmattan ; Du Toit André (2003), « La commission Vérité et Réconciliation sud-africaine. Histoire locale et responsabilité face au monde », *Politique africaine*, 92(4), pp. 97-116 ; Rodella Aude-Sophie (2003), « L’expérience hybride de la Sierra Leone De la Cour spéciale à la commission Vérité et Réconciliation et au-delà », *Politique africaine*, 92(4), pp. 56-75.

⁸ Lefranc Sandrine (2022), *Comment sortir de la violence ? Enjeux et limites de la justice transitionnelle*, Paris, CNRS Éditions.

⁹ Matthys Gillian & Van Beurden Sarah (2023), « Une technique de gouvernementalité (post)coloniale ? La commission Congo en Belgique (2020-2022) dans une perspective historique », *Revue d’Histoire Contemporaine de l’Afrique* [disponible sur <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/1464>, consulté le 25 septembre 2024]

¹⁰ Voir celle sur le Cameroun sous domination allemande. Savoy Bénédicte et Gouaffo Albert, « Présence invisible en Allemagne d’un patrimoine absent du Cameroun », 15 janvier 2024 [disponible sur <https://www.visionscarto.net/presence-allemande-absence-cameroun>, consulté le 15 octobre 2024]

¹¹ Dumoulin Olivier (2013), *Le rôle social de l’historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel ; Annette Wiewiorka (2002), « L’historien au risque de l’engagement », *Questions de communication*, 2, pp. 137-143 ; Gensburger Sarah (2023), *Qui pose les questions mémorielles ?*, Paris, CNRS Éditions.

¹² Voir plus récemment les procès liés au génocide des Tutsi du Rwanda, en France : Audoin-Rouzeau Stéphane (mai 2016), « Chercheurs dans le prétoire : retour sur le procès Simbikangwa (2014) : un dialogue magistrat-historien », *Grief*, 3(1), pp. 175-182.

¹³ L’Union européenne dispose aussi de ses propres groupes de liaison historiques. Bossuat Gérard, Bussière Eric, Frank Robert, Loth Wilfried, Varsori Antonio (dir.) (2010), *L’expérience européenne. 50 ans de construction de l’Europe, 1957-2007. Des historiens en dialogue. Actes du colloque international de Rome, 2007*, Bruxelles, Bruylant.

¹⁴ À travers divers comités d’histoire. Club des comités d’histoire (1999), *Guide des comités d’histoire et des Services historiques*, Paris, Imprimerie Augustin.

¹⁵ En 1993, une commission d’historien·nes est installée, composée de Serge Berstein, Robert Frank, Sabine Jansen et Nicolas Werth, afin de faire la lumière sur les accusations visant l’ancien ministre, membre du Parti radical puis compagnon de route du Parti communiste, Pierre Cot, désigné comme un agent de l’espionnage soviétique en France. Il s’agit d’une première initiative visant à déconstruire cette rumeur, diffusée, entre autres, par l’ouvrage de Thierry Wolton, *Le grand recrutement* (1993). Berstein Serge, Frank Robert, Jansen Sabine, Werth Nicolas (1995), *Rapport de la commission d’historiens constituée pour examiner la nature des relations de Pierre Cot avec les autorités soviétiques*, Paris, B&Cie. Voir aussi : Clastres Patrick et Lassus Marianne (2002), *La politique du sport et de l’éducation physique en France pendant l’Occupation*, Paris, INSEP Éditions.

¹⁶ Voir la Mission du bicentenaire de la Révolution française (1989), celle du centenaire de la Première Guerre mondiale (2014), ou celle liée aux 80 ans des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire (2024).

réparation matérielle et symbolique, comme l'illustrent les missions engagées sur la spoliation des Juif·ves de France¹⁷. Liées à l'État par la commande publique, ces commissions n'échappent pas aux instrumentalisation politiques, bénéfiques comme nocives, ni aux risques de voir leur travail être dissous *a posteriori* dans la mise en récit d'une certaine idée du « roman national ».

En ce qui concerne le passé colonial, et plus encore les Afriques, le recours à des commissions d'historien·nes a suscité des débats scientifiques, des contestations militantes et des impasses (géo)politiques, dont témoignent celles sur l'ancien Congo « belge¹⁸ » ou les relations Algérie-France, alors que d'autres États n'ont jamais souhaité initier de tels dispositifs. En France, ce mécanisme semble facilité par le rôle du pouvoir exécutif dans la V^e République qui permet au président d'impulser le financement de telles missions, de solliciter des fonctionnaires à cet escient et de mener le travail diplomatique auprès de l'État-tiers concerné par ce « passé qui ne passe pas ». Ainsi, le format de la Commission « Cameroun » s'inscrit, sans se confondre, dans la continuité d'autres commissions convoquées sur les questions coloniales et africaines depuis les années 2010. En novembre 2017, suite à son discours programmatique prononcé à l'Université Ki-Zerbo à Ouagadougou au Burkina Faso¹⁹, alors qu'il venait d'être élu président, Emmanuel Macron annonçait commander à deux chercheur·euses, Bénédicte Savoy et Felwine Sarr un rapport sur « la restitution du patrimoine africain », une formule désignant les œuvres pillées, volées ou mal acquises pendant la colonisation et qui sont conservées par les musées français, dans le but de procéder à des « restitutions temporaires ou définitives du patrimoine²⁰ ». Quelques mois après la publication du rapport qui présentait les restitutions comme une nouvelle éthique patrimoniale, le même président français annonçait la création d'une commission sur le modèle des comités d'histoire, de justice et réconciliation mais qui devait cette fois permettre de faire la part de lumière sur la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Cette commission indépendante, critiquée à ses débuts²¹, a rendu un rapport dont les conclusions ont permis de mettre à jour les responsabilités accablantes (politique, intellectuelle, éthique, cognitive et morale) de la France à éviter un génocide. Plus globalement, ces deux initiatives montrent que la politique mémorielle entreprise par le président Emmanuel Macron s'inscrit dans la volonté de repenser la relation avec les sociétés africaines, alors que des études tentent de quantifier et d'analyser la montée de ce qui est qualifié de « sentiment anti-français²² » dans plusieurs pays du continent. Conscient·es des difficultés inhérentes à ce type de mission, en particulier en termes de transposition de leurs résultats dans le débat public, les membres de la Commission « Cameroun » sont convaincu·es du rôle, souvent oublié, des historien·nes comme acteurs et

¹⁷ Pour une histoire de la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites [disponible sur https://www.civs.gouv.fr/fr/histoire-de-la-civs?language_content_entity=fr, consulté le 15 octobre 2024]

¹⁸ Matthys Gillian & Van Beurden Sarah (2023), « History by Commission? The Belgian Colonial Past and the Limits of History in the Public Eye », *The Journal of African History*, 64(3), pp. 334-343.

¹⁹ Discours prononcé le 28 novembre 2017 à l'Université Ki-Zerbo de Ouagadougou par Emmanuel Macron in « Engagements de Ouagadougou : 4 ans d'action » [disponible sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/10/07/engagements-de-ouagadougou-4-ans-dactions>, consulté le 25 septembre 2024]

²⁰ Sarr Felwine & Savoy Bénédicte (2018), *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, [disponible sur <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/194000291.pdf>, consulté le 24 juillet 2024] ; Sarr Felwine et Savoy Bénédicte (2018), *Restituer le patrimoine africain*, Paris, Seuil/Philippe Rey.

²¹ Rovetta Ornella (2021), « Écrire l'histoire en commission... », art. cité, : Beaufile Mathilde (2022), « Construire une légitimité scientifique : les polémiques autour de la composition et de la réception de la Commission française sur le rôle de la France au Rwanda », *Politique africaine*, 2(166), pp. 65-90.

²² Tournons la page (2024), *De quoi le rejet de la France est-il le nom ? Une recherche-action dans six pays d'Afrique francophone* [disponible sur <https://tournonslapage.org/fr/actualites/relation-france-afrique-tournons-la-page-publie-un-nouveau-rapport>, consulté le 19 novembre 2024]

actrices de l'apaisement, voire de la réconciliation, et de leur capacité à « produire un récit commun²³ ».

Concernant la question de la décolonisation violente du Cameroun, il est nécessaire de rappeler qu'en France, nous partons de loin, à la différence de la guerre d'indépendance algérienne, mieux connue aujourd'hui et pour laquelle diverses préconisations ont été entreprises²⁴. Lors d'une conférence de presse à Yaoundé en 2009, François Fillon, alors Premier ministre, déclarait ainsi : « Je dénie absolument que des forces françaises aient participé, en quoique ce soit, à des assassinats au Cameroun. Tout cela, c'est de la pure invention²⁵ ! » À Yaoundé, en 2015, le président François Hollande prononçait quelques phrases timides sur les « épisodes tragiques » autour de l'indépendance du Cameroun²⁶ et annonçait tout de même l'ouverture d'archives, inventoriées précisément par Christine Robichon, ministre plénipotentiaire hors classe et Agnès Moinet-Le-Menn, conservatrice en chef du patrimoine, aujourd'hui consultables au centre des Archives diplomatiques de La Courneuve. Malgré des ouvrages publiés, des tribunes d'intellectuel·les et de chercheur·euses et la mobilisation d'associations²⁷, les représentant·es politiques français·es n'ont guère entendu les voix appelant à faire un travail d'histoire et de mémoire sur ce qui est désormais désigné comme « la guerre du Cameroun ».

En 2022, un tournant est toutefois engagé par le président Emmanuel Macron. Lors de sa visite officielle au Cameroun et sa rencontre avec le président Paul Biya, le 26 juillet 2022, le président français réagit devant un ensemble de représentant·es des sociétés civiles français·es et camerounais·es, au village Noah, suite à la restitution des échanges de la table-ronde « Histoire et Mémoire » en déclarant :

Mémoire et histoire... (*s'adressant successivement à Karine Ramondy et Blick Bassy*)

Vous avez dit des choses qui étaient très fortes et je crois juste, enfin je ne crois pas, vous êtes historienne... Vous avez dit des choses qui sont importantes et en effet — je crois que je l'évoquais avec quelques-uns ce matin—, c'est comme un sujet qui a été refoulé.

C'est un sujet qui a été refoulé des deux côtés, si on est honnête. C'est un sujet qui a été refoulé côté français, et c'est un travail qu'on fait ces dernières années. Je ne crois pas du tout que ce soit de la repentance, ce n'est pas du tout mon tempérament au demeurant la repentance, c'est un sujet de vérité. C'est très compliqué d'avancer si on ne se dit pas les choses. [...] On a ce sujet avec plusieurs de nos événements de décolonisation, et parfois avec des événements antérieurs ou postérieurs. Je suis pour regarder la vérité en face, crue telle qu'elle est. Et donc, je pense que vous avez raison : on ne peut pas construire l'avenir sur l'entrepreneuriat, le climat, s'il y a cette part occultée parce qu'elle empêche la confiance. Je pense que c'est un énorme sujet pour le Cameroun, si je puis me permettre ça, parce que, comme il y a une continuité, il y a eu la tentative de coup d'État de 84, mais il y a aussi des éléments de continuité très forts, ça a été quelque chose qui a été refoulé. Je dis ça avec beaucoup d'humilité et de respect : c'est un cheminement qui sera compliqué dans la société camerounaise et pour les pouvoirs publics camerounais aussi. Il faut donc l'aborder avec beaucoup de bienveillance commune et juste une volonté de vérité, parce que je pense que c'est la vérité qui permet de faire sépulture pour les martyrs qui sont morts et c'est la vérité qui permet de bâtir l'avenir parce que c'est ce qui, justement, est le terreau de la confiance.

²³ Bazin Anne (2007), « Produire un récit commun... », *op. cit.*, pp. 104 -117

²⁴ Benjamin Stora (janvier 2021), Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie [disponible sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie>, consulté le 15 octobre 2024]

²⁵ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte p. 25

²⁶ « Au Cameroun, François Hollande brise un tabou », *Radio France internationale*, 3 juillet 2015.

²⁷ Haski Pierre, « Après Maurice Audin, la France doit reconnaître les crimes de la Françafrique », *Le Nouvel Obs*, 16 septembre 2018.

Par rapport à ce que vous avez dit, une commission pluridisciplinaire conjointe, je suis d'accord. Je pense que c'est une très bonne idée, j'y souscris complètement. [...] Je pense qu'elle doit être pluridisciplinaire, mais je pense que c'est important de distinguer les exercices.

Pourquoi ? Parce que je pense qu'il y a un exercice historique qui est indispensable et qui va être fait donc par des historiens et des historiennes, français, camerounais, camerounaises, peut-être d'ailleurs certains de vos collègues anglo-saxons ou allemands ou d'autres nationalités. Je pense qu'il faut qu'on l'assume ; je l'ai proposé au Président Biya. Qu'on l'assume de gouvernement à gouvernement pour qu'il y ait cet engagement. Je m'y engage très formellement, avec ouverture complète de nos archives, un travail facilité, donc des rapporteurs, et j'ai noté que d'ici vingt-quatre mois, un rapport sera remis. Je recevrai le rapport à l'Élysée et j'en prendrai connaissance. Sur la base de ce rapport, parce que c'était l'une de vos demandes, je procéderai, moi, aux éléments de reconnaissance qui seront historiquement factuellement identifiés. Je pense que c'est important qu'il y ait ce cheminement historique mais aussi mémoriel. Parce que, vous l'avez dit, on parle d'une histoire avec des disparus, mais il y a encore des témoins de cette histoire et donc il y a un travail de collecte d'archives, de témoignages. Il y a une mémoire vivante et donc il faut vous permettre de faire ce travail. On mettra donc des moyens à votre disposition et on va vous permettre d'avancer et de faire ce cheminement. Sur cette base-là, je procéderai aux éléments de reconnaissance parce qu'au fond, c'est ça. Ce n'est pas de la repentance, c'est de la reconnaissance. Je dis ce que des gens, qui ont regardé les traces de l'histoire, nous disent, et sur la base d'un contradictoire, voilà ce que nous reconnaissons. On va faire ensemble ce cheminement. On ne fait jamais confiance, ce n'est pas un chèque en blanc que je vous demande, mais en l'espèce, on est en train de le mener avec l'Algérie, c'est un sujet qui est beaucoup plus traumatique en France, et on a fait ce travail-là avec la commission Stora. J'ai fait beaucoup déjà d'avancées. On l'a fait un sujet qui était, j'ai envie de dire, beaucoup plus compliqué pour la société française qui était le Rwanda. C'est exactement ce qu'on a fait et je crois pouvoir dire qu'on est sortis de ce qui était une impasse et même une absence de relations qui en avait découlé. Ce n'est pas le cas de notre relation mais si on veut aller plus loin entre le Cameroun et la France, on doit faire ce chemin²⁸.

Ces engagements ont été tenus : la mise en place de la Commission mixte pluridisciplinaire en mars 2023, l'ouverture et la consultation facilitée des archives françaises, la déclassification de nouveaux documents, ainsi que le financement d'un récolement à grande échelle de témoignages, en particulier au Cameroun, entamé dès avril par l'équipe de Blick Bassy. Vingt-mois plus tard, le rapport scientifique attendu a été remis au président de la République en présence d'un représentant des autorités camerounaises, par la présidente du volet « Recherche » et son équipe de chercheur·euses, l'équipe du volet « Artistique et patrimonial » étant représenté par Blick Bassy.

Le rapport scientifique de la présente Commission est assurément « situé ». Il n'a pas vocation à écrire une histoire générale et totale de la société camerounaise : loin de se limiter aux seules occupations coloniales (1884-1960), celle-ci, déjà richement documentée, est investie depuis longtemps par les historien·nes du pays, notamment *via* la Société camerounaise d'histoire, dans les universités et à travers le travail opéré par la Commission d'histoire générale du Cameroun, créée en juillet 2020. Surtout, il n'a pas vocation à écrire une histoire officielle mais une histoire partagée – écrire ensemble sur une histoire traumatique, asymétriquement connue en France et au Cameroun²⁹. Enfin, ce rapport n'a pas vocation à écrire cette histoire de la répression française au Cameroun une fois pour toute et ne part pas de rien : quel·le historien·ne peut se targuer d'avoir écrit la synthèse qui finalise le récit d'une page d'histoire ? C'est

²⁸ « Nouveau Sommet Afrique-France : 9 mois après Montpellier, le Président fait le point à Yaoundé », 26 juillet 2022 [disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=00LgoRzqTsU>, consulté le 15 octobre 2024]

²⁹ Arzel Lancelot, Guyon Anthony, Kenfack Nanfack Cyril, Ngo Nlend Nadeige, Ngoune Patrick Junior, Ramondy Karine, « Une commission sur la France au Cameroun (1945-1971). Décolonisation, histoire(s) et mémoire(s) », *Historiens & Géographes*, 464, pp. 13-17.

pourquoi ce rapport s'appuie sur une bibliographie nourrie, un état de l'art de la littérature des questions évoquées, mais aussi des travaux moins connus car moins accessibles, tels que les mémoires de master ou les thèses non publiées au Cameroun et à l'étranger. Enfin, nous avons souhaité ancrer nos réflexions communes dans une historiographie documentée, riche et internationale, dont il a fallu parfois réduire les développements en vue de la publication et mettre plutôt en avant les apports de notre réflexion à quatorze voix.

- **Méthodologie de l'écriture collective : approches historiennes**

Écrire cette histoire en équipe

Les membres du volet « Recherche » ont intégré, de façon perlée, la commission, entre mars et juillet 2023, au gré de leur mise à disposition, d'une part par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de l'Éducation nationale en France, d'autre part par le ministère de l'Enseignement supérieur (Minesup) au Cameroun. Des locaux et du matériel informatique lui ont été alloués en France, dans les anciens bureaux de la Commission sur le Rwanda³⁰, dans un bâtiment appartenant au ministère des Armées, ainsi qu'au Cameroun, au Centre National de Supervision du Réseau d'Interconnexion et du Développement du Numérique à Yaoundé dans un bâtiment appartenant au Minesup, dans un espace rendu disponible à l'université de Dschang, et aussi à l'Institut français de Douala³¹. Les premières rencontres ont eu lieu en juin 2023 à Paris et Yaoundé autour de plusieurs ateliers, dans les locaux du Campus Condorcet et au Centre National de Supervision du réseau d'Interconnexion et du Développement du Numérique. Ces ateliers nous ont permis de définir les objectifs, normes, enjeux et nos méthodes de travail, ainsi que le plan du rapport. Nous avons très vite adopté une écriture autant factuelle (sans céder à la description) qu'analytique, une écriture visant la précision tout en restant synthétique, une écriture scientifique sans jugements de valeur et au plus près des méthodes historiques, fondées sur le croisement des sources, une méthodologie basée sur le renouveau de l'étude critique des archives coloniales.

Nous avons aussi travaillé à une approche critique de la terminologie à employer dans notre rédaction. Certains termes, concepts ou catégories sont parfois inégalement « chargés » entre le Cameroun et la France : l'équipe s'est employée à rédiger quelques lignes explicatives pour marquer dans quels contextes ils sont nés. Nous avons traqué les essentialisations, marqueurs d'une colonialité qui s'est intégrée insidieusement dans le langage (« pays Bassa », « les Bamilékés »). Nous avons fait le choix de travailler avec précision la sémantique en utilisant la sémiotique : ainsi le vocabulaire colonial (policier, militaire et racialisé) a été placé entre guillemets (hors citation) pour marquer une distanciation entre le texte et les rédacteur·rices du rapport, quelles que soient leurs sensibilités et leurs formations (pour exemple, « pacification », « rallié·es », « rebelles », « guerre révolutionnaire », « indigènes » et « évolués·es »). Nous avons souhaité nous faire aider par des expert·es via des conférences et des conseils rédactionnels, notamment sur des aspects juridiques et judiciaires (génocide, crime contre l'humanité³²). Ainsi, le but a été de nous inscrire individuellement et collectivement dans la voie d'une réflexivité récurrente mais non paralysante sur une série de termes pré-identifiés.

³⁰ Bâtiment des Jardins, appartenant au ministère des Armées, nos remerciements à M. Paul Hugo-Verdin et à toute l'équipe ayant assuré notre installation et fonctionnement.

³¹ Tous nos remerciements à M. le Ministre d'État chargé de l'Enseignement supérieur, M. Fame Ndong et aux Professeurs Abane et Atsa, à M. Le Recteur de l'Université de Dschang, M. Tsafack Nanfosso. pour avoir facilité la mise en place de la Commission au Cameroun.

³² Conférence de Yann Jurovics pour la Commission Cameroun sur la notion de génocide et les modalités de qualification (ou de jugement) d'une situation de crime de masse, 30 novembre 2023, au Campus Condorcet.

Ce rapport est le produit d'une co-écriture faite de débats, afin de mettre en évidence le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun entre 1945 et 1971. Sur la forme, nous avons décidé d'adopter comme temps d'écriture le présent de l'indicatif. Plus maniable et plus accessible, il limite les effets de style, et parle davantage à la sensibilité du lectorat en le rendant en quelques sorte contemporain des faits évoqués. Un consensus au sein de l'équipe s'est dégagé pour faire un usage avéré mais restreint de l'écriture inclusive, notamment avec le point médian, dans le but de proposer un texte fluide et digeste à la lecture³³. Ce choix étant guidé par celui de ne pas invisibiliser la participation des femmes à cette histoire partagée comme cela a été longtemps le cas, alors qu'elles ont été des actrices essentielles de ces luttes³⁴. Enfin, les membres de la Commission ont décidé d'employer une dénomination des personnes décrites sur le modèle – prénom/nom, notamment pour les personnalités camerounaises ayant un prénom dit chrétien – afin d'aider les lecteur·rices à l'identification des acteur·rices. De même, il a été fait le choix de s'accorder sur l'écriture des noms d'individus, de populations et de lieux, au plus près des usages en cours.

Le travail d'écriture a débuté au cours de l'été 2023 sur la première section du rapport – rapidement il est apparu nécessaire de réaliser une contextualisation précise allant de 1916 à la Seconde Guerre mondiale permettant de cerner les efforts diplomatiques et militaires français pour obtenir un mandat partagé avec les autorités britanniques sur le Cameroun, espace stratégique majeur en Afrique centrale. Même si les premières pages ne sont pas dans le cœur du sujet de la Commission, ce cadrage permet de connecter cette période aux prémices de la répression et de la guerre du Cameroun.

Le plan du rapport, chronologique, repose sur quatre sections prises en charge de façon partagée dans l'écriture des différentes parties. Chaque section a été relue, commentée et débattue par l'ensemble des membres de la Commission lors de nos *workshops* organisés sur le Campus Condorcet à Paris en novembre 2023 et septembre 2024, à Yaoundé, à l'Institut Français du Cameroun en mars et juin 2024, ainsi que lors de nombreuses réunions en téléconférence. Chaque relecture intermédiaire a permis des validations individuelles des sections et sous-parties mais aussi leur enrichissement analytique et documentaire, chaque membre ayant son référentiel propre, ce qui a été un atout majeur de ce travail collectif. Ce travail collectif s'est accompagné de productions graphiques faites par les membres de la Commission, en particulier de nombreuses cartes, dont l'objectif était de combler un vide et de créer des supports pour de futurs usages pédagogiques, mais aussi d'identifier précisément les espaces de la répression, alors qu'une attention s'est aussi portée sur la place des photographies dans cette guerre « sans images ».

Plusieurs terrains au Cameroun ont été réalisés par une partie de l'équipe ou toute l'équipe entre juillet 2023 et octobre 2024 : dans les régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord, de l'Ouest, du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Nous aurions aimé faire plus encore, mais la charge de travail en archives et la rédaction, en un temps limité, ont réduit notre présence sur le terrain, compensé en partie par celle des équipes de Blick Bassy. La centaine d'entretiens utilisés par la Commission est une invitation à poursuivre ce travail. À la suite des rencontres de septembre 2024 à Paris, les deux derniers mois de travail ont été réservés à l'assemblage des sections, à des relectures et des coupes dans le texte pour traquer les répétitions et produire un contenu éditable. Nous avons tenu des réunions plénières pour retravailler l'introduction et la conclusion. Les recommandations ont été pensées avec la même

³³ Haddad Raphaël (dir.) (2016), *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris, Mots-Clés ; Haddad Raphaël (dir.) (2023), *L'écriture inclusive, et si on s'y mettait ?*, Paris, Le Robert

³⁴ Barthélémy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme. Françaises et Africaines au temps de la guerre froide (1944-1962)*, Paris, Éditions de la Sorbonne.

méthodologie : en cohérence avec sa définition d'équipe scientifique composée d'enseignant·es-chercheur·euses en histoire, la Commission est demeurée sur ce terrain. L'équipe a toujours été consciente des demandes de justice sur cette page d'histoire, mais elle a considéré qu'elles n'étaient pas du ressort de la vérité que l'historien·ne tente d'atteindre : ainsi comme l'évoque le sociologue Bernard Lahire, « le travail du chercheur ne consiste pas à dire ce qui est le bien et le mal », mais à établir la véracité de faits, à « comprendre sans juger³⁵ ». L'historien n'a pas donc pas vocation à juger, à qualifier juridiquement des faits, processus relevant du domaine du droit. L'attitude distanciée, parfois difficile à tenir du fait d'une histoire encore très vivante, nous a appris à cerner les intentions individuelles, au-delà de la formule généralisante comme « la France », des intentions bien réelles, dans les réseaux d'interdépendance qui les ont structurés et ont rendu possible les répressions. Cela ne nous a nullement empêcher d'identifier, de décrire et de restituer factuellement de nombreux cas et épisodes de violences dans ce rapport. À travers le positionnement scientifique de l'équipe, notre écriture commune a permis de densifier certaines réflexions et de parer aux analyses parfois trop binaires de l'histoire de la guerre du Cameroun.

L'équipe a enfin eu pour mission d'élaborer une liste de propositions de recommandations dans la continuité de celles déjà émises par les Commissions sur le patrimoine africain, la responsabilité de la France au Rwanda et l'Algérie coloniale. La série de trois types de recommandations est le résultat de notre recherche collective liée à l'exploitation de sources écrites et orales, de notre travail d'écriture et de nos diverses expériences dans l'enseignement auprès de publics et dans des espaces très diversifiés. La Commission a pris le soin d'employer un lexique d'historien·ne qui ne cherche pas à qualifier juridiquement des faits mais à participer au travail de mémoire et de réconciliation.

D'un premier terrain archivistique aux demandes complémentaires³⁶

Pour établir les faits et leur examen historique, il a été nécessaire d'identifier les institutions agissant au nom de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 à 1971. Cette opération a permis de repérer les fonds d'archives desdites institutions, les plus pertinents, grâce aux inventaires et aux outils des archivistes qui ont fourni un travail précieux et ont permis de cerner un premier terrain de recherche pour notre Commission. La Commission s'est vue mettre à disposition des centaines de cartons dans les centres principaux qui ont accueilli ses membres : celui des Archives diplomatiques (ADF) à la Courneuve, complété par le centre de Nantes ; celui des Archives nationales (ANF) à Pierrefitte-sur-Seine ; celui de Vincennes pour le Service Historique de la Défense (SHD) et d'Ivry-sur-Seine pour l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD) ; ainsi que les Archives nationales d'outre-mer (Anom) à Aix-en-Provence. Des services internes comme celui de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) ont travaillé également, dans ce sens, avec la Commission pour déclassifier un ensemble pertinent d'archives qui a été précisé de mois en mois. Nous avons commencé le dépouillement de cette masse archivistique, tout en identifiant d'autres cartons non repérés dans les centres évoqués.

D'autres centres ont été sélectionnés, dans lesquelles des archives, plus dispersées, étaient dans le périmètre de la Commission : en France, le Centre d'Histoire et d'Études des Troupes d'Outre-Mer (Chetom) basé à Fréjus, le Centre des Archives des Personnels Militaires (CAPM) à Pau, le Dépôt Central de la Justice Militaire (DCAJM) au Blanc, le Centre de l'Armement et

³⁵ Lahire Bernard (2016), *Pour la sociologie – et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, p. 39.

³⁶ Voir État des sources.

du Personnel civil (CAAPC) à Châtelleraut, les Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp) à Chevilly-Larue et celles du Service protestant de mission (Défap) à Paris, les archives de la Fondation Charles de Gaulle à Paris, les Archives municipales de Marseille, les archives de la Croix-Rouge française à Montrouge, les archives de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (Imec) à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, les archives de la Fondation Jean Jaurès à Paris, les archives de l'Institut d'Histoire sociale-CGT à Montreuil, les archives de la préfecture de Police de Paris, ainsi que divers fonds dans des archives départementales en Côte-d'Or, dans le Calvados, la Nièvre, et la Seine Saint-Denis, et des reportages conservés à l'Institut national de l'audiovisuel (INA³⁷). Au Cameroun, les membres de la Commission ont pu travailler physiquement aux Archives nationales de Buea, aux Archives régionales de l'Ouest et aux Archives du service du Gouverneur de la région de l'Ouest à Bafoussam, aux Archives départementales du Haut-Nkam, de Diamaré, de la Menoua, de la Sous-Préfecture de Mbouda et celles de l'Assemblée nationale. Les Archives nationales de Yaoundé nous étant fermées, nous avons utilisé uniquement les documents et références que les collègues de la Commission avaient mobilisé dans leurs recherches précédentes. Nous avons sollicité d'autres demandes de consultations qui n'ont pas abouti comme par exemple au ministère des Relations Extérieures du Cameroun (Minrex) et aux services du gouverneur de la région du Littoral.

Tout le récolement archivistique au Cameroun a été achevé avant mai 2024, alors que la loi en vigueur était encore celle du 18 décembre 2000³⁸, précisant que les informations relevant de la Sûreté nationale ou de la Défense sont communicables après soixante ans, le système ne prévoyant pas de dérogation. Depuis, une nouvelle loi a été promulguée en juillet 2024³⁹. En France, l'utilisation des archives est soumise à une législation autour de deux grands textes⁴⁰ qui les classent en trois catégories : l'archive librement communicable et donc reproductible, qui concerne une bonne partie de nos documents ; l'archive sous dérogation, qui nécessite une autorisation à la consultation car elle est soumise à un délai légal de 50 ans, 75 ans ou 100 ans. Ce n'est pas la majeure partie de nos documents mais dans certains centres d'archives, le raisonnement est au carton – et les dates sont souvent très larges – ce qui a demandé d'importantes demandes de dérogation. Habituellement, les dérogations sont

³⁷ Pour des raisons de droit et d'accessibilité, ces derniers ont été peu utilisés mais mériteraient un travail de recherche ultérieur. Voir le guide des sources « L'héritage colonial : histoire et mémoires dans les collections de l'INA » [disponible sur <https://inatheque.hypotheses.org/23315>, consulté le 3 octobre 2023]

³⁸ La Loi n°2000/010 du 18 Décembre 2000 régissant les archives est le premier texte consacré par les autorités camerounaises à ce domaine. Composée de 33 articles divisés en 6 chapitres, cette loi pose, dans son article 1, les fondements de la préservation des archives en fixant un cadre juridique précis. L'article 14 fixe les délais au-delà desquels certaines archives peuvent être communiquées (120, 110, 100, 80 et 60 ans). Les informations relevant de la Sûreté nationale ou de la Défense sont communicables après 60 ans. La loi précise qu'un décret d'application doit établir la liste de celles-ci. Or le Décret n° 2001/958/PM du 1^{er} novembre 2001 fixant les modalités d'application de la loi n° 2000/10 du 19 décembre 2000 régissant les archives ne précisait rien sur cette condition.

³⁹ La Loi n°2024/001 du 24 juillet 2024 a été promulguée pour moderniser le système de conservation et de promotion des archives au Cameroun.

⁴⁰ La Loi n° 2008/696 du 15 juillet 2008 relative aux archives et La loi n° 2021/998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement comporte un article 25 qui modifie le Code du patrimoine s'agissant de l'accès aux archives. Elle permet l'articulation des dispositions du Code du patrimoine et du Code pénal en matière d'accès aux archives classifiées. Désormais, tout document classifié est automatiquement déclassifié, dès lors qu'il devient librement communicable de plein droit en application de l'article L. 213-2 du Code du patrimoine, c'est-à-dire au terme d'un délai de 50 ans s'agissant de la plupart des documents qui portent atteinte au secret de la Défense nationale, ou de 100 ans s'agissant des documents dont la communication est de nature à porter atteinte à des personnes impliquées dans des activités de renseignement. Cette déclassification automatique s'applique également, dès 50 ans, aux documents soumis au délai de communicabilité de 75 ans (documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions, ou aux enquêtes menées par les services de la police judiciaire).

accordées de façon individuelle mais il nous a été accordé qu'elles le soient collectivement pour tous les membres du volet « Recherche » de la Commission dans les différents services d'archives concernés. Les dérogations accordées de façon collective s'accompagnent d'un engagement de réserve individuel et l'utilisation des documents sous dérogation est soumis à des demandes de reproduction auprès des services porteurs dans le cadre de la publication du rapport. Certaines cotes sous dérogation vont faire l'objet d'une demande de dérogation générale. Une dernière catégorie d'archives concerne celles qui sont classifiées. Elle nécessite d'avoir obtenu une habilitation « secret défense » pour consulter des documents classés « Très secret » et « Secret ». Cette consultation a permis d'obtenir la déclassification de 2328 documents dans le périmètre de notre travail, soit 8859 pages. Certains documents ont été déclassifiés partiellement pour être rendus librement communicables : 555 sur la totalité, des occultations n'entravant pas la compréhension du contenu des documents. Une petite dizaine, une fois déclassifiée, nécessitait une dérogation qui, une fois obtenue, a permis d'identifier que les documents n'étaient pas d'un apport majeur. La Commission a obtenu que les documents déclassifiés et librement communicables soient reproduits et groupés pour être consultables dans un centre d'Archives en région parisienne.

La Commission a pu également consulter en présentiel des archives à l'étranger car cette histoire dépasse les relations entre la France et le Cameroun *stricto sensu* : en Suisse, les archives du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève et les Archives fédérales suisses (AFS) à Bern ; au Royaume-Uni dont l'histoire coloniale et impériale dépasse largement celle du Cameroun et du Nigeria : *The National Archives* de Kew, les archives de l'*Institute of Commonwealth Studies*, la bibliothèque de la *School of Oriental and African Studies* à Londres ; aux Pays-Bas, les archives de l'*International Institute of Social History* à Amsterdam. D'autres ont pu être consultées à distance : *The National Archives* au Nigeria, les archives de l'Organisation des Nations-Unies (Onu), la *Hoover Institution Library and Archives* à Stanford University aux États-Unis. L'immense majorité des archives étaient librement communicables, seules quelques références des Archives fédérales suisses ont nécessité des autorisations particulières.

Le volet « Recherche » de la Commission a pu aussi travailler sur des archives privées mises à sa disposition. Parmi les dons réalisés en France et au Cameroun, se trouvent les papiers personnels du général Max Briand, ceux du Lieutenant-colonel Jean Lambertson, de l'ambassadeur Francis Huré, du Haut-Commissaire Jean Ramadier, du syndicaliste Gaston Donnat, de la Française Jacqueline Schaeffer, de l'administrateur Bertrand Lembezat, du journaliste Georges Chaffard, de l'homme politique Moïse Satouglé, des militants Grégoire Momo et Jean Mbouende. Les papiers de Briand et Lambertson ont été confiés par la Commission au SHD de Vincennes, celles de Francis Huré sur le Cameroun et le reste de sa carrière aux Archives diplomatiques de La Courneuve, et celles de Jean Ramadier aux Anom à Aix-en-Provence. Ces nouvelles archives ont permis de développer des aspects novateurs dans le travail entrepris, l'occasion de remercier les ayants-droits qui nous ont fait confiance.

La Commission a enfin bénéficié de recherches dans diverses bibliothèques en France qui ont permis de retrouver des publications anciennes, brochures, titres de presse et témoignages écrits en particulier, sur la guerre du Cameroun : la Bibliothèque nationale de France (BNF), le Service protestant de mission-Défap, les Archives de la Congrégation du Saint-Esprit, et la bibliothèque de Sciences Po Paris, cette dernière institution ayant permis de collecter, *via* des prêts entre bibliothèques, de nombreux documents venus d'universités étrangères.

In fine, à partir de ces différents centres et fonds, la Commission a pu travailler sur une variété d'archives : celles liées aux autorités civiles – des ministères, du Haut-Commissaire et de ses délégations, de la Sûreté et de la police, des régions, subdivisions et départements – et

militaires – du commandement, des garnisons, de la gendarmerie et du renseignement, notamment avec les très riches bulletins de renseignement – ; celles de l’ambassade de France au Cameroun, de ses multiples correspondances et de ses comptes-rendus ; celles relevant des institutions internationales et non-gouvernementales, des partis politiques, des congrégations et missions religieuses ; celles liées aux dossiers de carrière de fonctionnaires et militaires français ; celles relevant de l’intime, compilées dans des lettres, carnets et autres documents privés ; celles de la presse camerounaise, française et internationale ; celles permettant de rendre compte des images liées à la guerre du Cameroun, surtout photographiques ; et enfin, celles liées aux services de renseignement français. Ces archives écrites et audiovisuelles ont été complétées par des témoignages oraux, cruciaux pour le travail de la Commission.

La place des archives orales dans la rédaction du rapport

L’organisation initiale de la Commission en deux volets prévoyait un large récolement des témoignages oraux par l’équipe de Blick Bassy à l’aide d’un conseil des Sages. Certains de ces entretiens réalisés ont été utilisables par l’équipe du volet « Recherche », uniquement quand les personnes interviewées ont accepté de signer un formulaire contenant le règlement général de protection des données (RGPD), un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l’Union européenne (UE), entré en application le 25 mai 2018. Ce texte a été conçu autour de trois objectifs : renforcer les droits des personnes, responsabiliser les acteur·rices traitant des données, crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données – une législation que nous devons respecter, le rapport ayant vocation à être publié par un éditeur en France et un diffuseur en Afrique. Cette contrainte a privé l’équipe, quand le RGPD n’a pas été signé, de témoignages très intéressants qu’elle n’a donc pas pu utiliser⁴¹.

Pour compléter nos pistes de recherches, les membres du volet « Recherche » ont réalisé des entretiens ciblés, l’occasion ici de remercier tous ceux et toutes celles qui nous ont reçus et ont accepté de signer les RGPD, en France et au Cameroun, rendant possible l’utilisation de leurs témoignages. Nous avons eu aussi la chance de pouvoir exploiter 24 entretiens réalisés dans le cadre d’un projet mené au sein de l’unité de recherche Mobilité, parcours et territoires de l’Institut national des études démographiques (Ined), projet coordonné par le responsable de l’unité, Alain Blum. Ces entretiens ont été menés par Athanase Bopda, professeur de l’Université Le Havre-Normandie, alors chercheur associé à l’unité, Gilbert Waté Sayem et Claude Tagne, alors doctorants : ils avaient pour but de recueillir les témoignages des populations déplacées durant la seconde moitié des années 1950 par les autorités françaises, pour lutter contre le mouvement nationaliste. L’autorisation de les exploiter nous a été donnée, à condition que les collègues ayant mené les entretiens, avec leur accord, soient cités ainsi que l’unité de recherche, comme auteurs, et qu’un respect strict de l’anonymat des personnes ayant donné ces entretiens soit respecté, ce qui a été fait. Enfin le réalisateur Frank Garbely nous a confié les retranscriptions des entretiens recueillis dans le cadre de la réalisation de son documentaire sur Félix-Roland Moumié, à condition d’en préciser le copyright⁴².

Au total, 37 entretiens individuels ont été réalisés, quatre séries d’entretiens collectifs effectuées par le volet « Recherche » – à Douala, Bamendjo, Fombap et Songbenguè –, et enfin l’enquête réalisée par l’Ined, soit, au total, presque une centaine d’entretiens individuels

⁴¹ Hamzaoui, Ouassim et Guillaume Marrel (2023). « Traitements de données et procéduralisation de la recherche », in Théviot Anaïs (dir.), (2023) *Gouverner par les données ? Pour une sociologie politique du numérique*, Lyon, ENS Éditions, pp. 151-171.

⁴² Garbely Frank (2008) *Mort à Genève*, Aïe Productions Arte France Quartier Latin Productions Solferino Images Triluna Film AG Télévision suisse romande.

tout format confondu. Si le temps imparti pour le travail de la Commission a limité cette enquête d'histoire orale, cette recherche a vocation à se poursuivre, tous les témoignages ultérieurs proposés à notre équipe étant les bienvenus.

Dans ce travail orienté par le titre du rapport, il nous a semblé très important de recourir, dès que possible, à cette histoire orale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certains d'entre nous ont déjà utilisé, dans leurs travaux antérieurs, ce type de source. Dans la continuité de l'ouvrage fondateur de Jan Vansina, spécialiste des sociétés d'Afrique centrale, venu ébranler les certitudes des historien·nes quant à la supériorité du document écrit sur tout autre document⁴³, l'insertion des archives orales dans nos écrits nous a également permis d'honorer l'histoire des populations camerounaises, largement fondée sur l'oralité, la frontière entre l'anthropologue et l'historien s'effaçant peu à peu⁴⁴. Il a fallu plusieurs décennies, comme l'écrivent les historiennes Claude Hélène Perrot et Florence Descamps, pour que les sources orales soient pleinement intégrées dans l'écriture de l'histoire, en particulier celle sur les sociétés africaines⁴⁵. Les entretiens sont devenus incontournables car ils présentent plusieurs avantages : pallier l'absence de sources ou un accès plus restreint à certaines archives, notamment publiques, faute de personnel ou en raison de l'état de conservation des documents ; donner la parole aux témoins, victimes ou acteur·rices de la répression ; faire part de leurs représentations, de leur expérience vécue d'un événement ou d'une séquence historique, afin de donner « chair » aux faits que les chercheur·euses analysent de façon souvent aride dans les archives administratives et militaires. À ce titre, notre travail arrive presque trop tard, et non sans difficultés⁴⁶ : de nombreux·euses témoins de notre période d'étude sont mort·es, certain·es avant que nous ayons eu le temps de les rencontrer, d'autres ont témoigné avec grande émotion et sont décédé·es entre le début de la Commission et le rendu de notre rapport. Ces rencontres humaines avec les témoins oculaires ont été des moments très forts, ce d'autant plus que certaines personnes rencontrées avaient été des victimes de cette guerre et que le traumatisme et la peur avaient enfoui, dans les plis de leur mémoire, leurs souvenirs. Il faut souligner ici le courage qu'ont montré les témoins et la confiance qu'ils nous ont accordé en acceptant de signer les RGPD, document aride aux allures officielles, qui auraient pu les dissuader : les chercheurs du volet « Recherche » ont eu à cœur d'expliquer, avec pédagogie, l'intérêt protecteur pour le dépositaire de ce document. Pour ceux et celles qui avaient lutté dans la clandestinité et dont les archives écrites sont quasiment inexistantes, faute de moyens, par la détérioration, la perte, la peur de laisser des traces ou à cause de saisies policières, certains entretiens étaient indispensables pour donner et ancrer la parole de ces « sans voix », permettant aussi de sortir du cadre stigmatisant dans lequel ces personnes, désignées souvent négativement comme « maquisard·es », sont décrites dans les archives, notamment militaires. Nous avons eu aussi à cœur de donner la parole à des acteur·rices qui n'ont pas été des victimes, qui ont vécu au Cameroun ou ont participé à la répression, afin de comprendre leur trajectoire et leurs motivations aux époques coloniale et postcoloniale. Les archives orales s'insèrent dans

⁴³ Vansina Jan (1961) *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale. Et de façon plus récente et complète : Vansina Jan (1985), *Oral Tradition as History*, Madison, University of Wisconsin Press.

⁴⁴ Gayibor Nicoué, Juhé-Beaulaton Dominique & Gomgnimbou Mustapha (2013), « Sources orales et histoire de l'Afrique. Un bilan, des perspectives », in Gayibor Nicoué, Juhé-Beaulaton Dominique & Gomgnimbou Mustapha (dir.), *L'écriture de l'histoire en Afrique L'oralité toujours en question*, Paris, Karthala, pp. 5-21.

⁴⁵ Perrot, Claude-Hélène (2012), « L'exploitation des sources orales de l'histoire de l'Afrique depuis les indépendances », *Il Politico*, 77(2-230), pp. 5-14.

⁴⁶ Kenfack Nanfack Cyril, Modjom Tchuénchié Josué (2021), « Les difficultés liées à la collecte de données en histoire au Cameroun : le cas des données d'archives et des sources orales », *Vestiges. Traces of Record*, 7(2), pp. 1-16 ; Wassouni François, « Crise des sources orales et défis de l'écriture de l'histoire au Cameroun », in Adama Hamadou (dir.) (2016), *Patrimoines et sources de l'histoire du Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 325-351.

une démarche patrimoniale car le travail de la Commission doit permettre de conserver une trace écrite de ces paroles, utiles à de futures recherches. Ces témoignages restitués s'intègrent dans une démarche de réintégration mémorielle, de reconnaissance morale, symbolique et pédagogique⁴⁷. C'est pourquoi, pour les personnes ayant donné leur accord, la retranscription des entretiens sera consultable dans les archives de la Commission. L'occasion de rappeler qu'il convient de les manier avec précaution. Ces précautions ont été largement développées dans des ouvrages fondateurs, comme celui de l'historienne Anne Wieworka, mettant en garde sur ce que l'historien, a longtemps cherché dans les témoignages :

[L'historien] peut lire, entendre ou regarder des témoignages, en y cherchant jamais ce qu'il sait pertinemment ne pas y trouver : des éclairages sur les événements précis, des lieux des dates, des chiffres qui sont avec une régularité de métronome toujours faux. Mais en sachant aussi qu'ils recèlent en eux d'extraordinaires richesses : la rencontre avec une voix humaine qui a traversé l'histoire et de façon oblique, la vérité non des faits mais celle plus subtile mais aussi indispensable d'une époque et d'une expérience⁴⁸.

Elle précise avec justesse que « le témoignage s'adresse au cœur et non à la raison », un « pacte compassionnel⁴⁹ » duquel l'historien·ne et l'enseignant·e doivent sortir pour garder sa rigueur. Car il peut arriver que le témoin mente, sciemment ou inconsciemment, ou encore que son témoignage s'éloigne de la vérité du fait, confonde des dates et les lieux en raison des déformations dues au processus sélectif même de la mémorialisation. L'historienne Florence Descamps propose ainsi un protocole de travail que nous avons essayé d'appliquer, même si le « volet Recherche » n'avait pas pour vocation première de récolter des témoignages oraux : se baser sur des corpus d'entretiens, une polyphonie de points de vue, concordants ou non ; refuser l'utilisation exclusive des sources orales pour mieux mener un rigoureux croisement de sources, primaires ou secondaires ; avoir recours à la critique interne et externe des témoignages, la contextualisation des conditions de leur production, l'analyse du positionnement social et stratégique du témoin-locuteur ; prendre en compte les conditions posées par le RGPD, l'acceptation pleine et entière de la subjectivité du témoin et l'acceptation de l'erreur et du mensonge dont il peut être le vecteur⁵⁰ ; l'intérêt pour la parole d'autrui, y compris dans ses fragilités et ses défaillances⁵¹.

Les limites du travail effectué et les pistes de recherche ouvertes

Des contraintes légales et organisationnelles n'ont pas permis à la Commission d'avoir une approche totalement exhaustive de l'objet posé par son titre. D'abord, du fait d'archives restées inaccessibles au Cameroun – celles de la Sûreté, de la justice et du Minrex, par exemple – et qui auraient permis d'étudier, plus en détail, certaines dimensions de la répression, en particulier les outils policiers et judiciaires. Une pleine accessibilité aux documents relevant de la période postérieure à 1964 permettrait d'ouvrir de nouvelles approches sur les relations franco-camerounaises. Au regard des entretiens menés en France et au Cameroun, il n'a pas

⁴⁷ Descamps Florence (2010), « Mémoire de soi, mémoire des autres. Des archives de la reconnaissance ? », in Berlière Jean-Marc et Lévy René (dir.), *L'historien, le sociologue et le témoin. Quand des policiers se mettent à table*. Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 34-35 ; Descamps Florence (2006), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-Bois, Bréal ; Descamps Florence (2001), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Imprimerie Couve.

⁴⁸ Wieworka Annette (2013), *L'ère du témoin*, Paris, Pluriel, pp. 166-167 [1^{ère} édition, 2002, Paris, Hachette littératures]

⁴⁹ *Ibid*, p.179.

⁵⁰ Hofmeyr Isabel (1994), *We Spend our Years as a Tale that is Told: Oral Historical Narrative in a South African Chiefdom*, Johannesburg, Witwatersrand University Press.

⁵¹ Descamps Florence (2019), *Archiver la mémoire, de l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Paris, Éditions EHESS, pp. 128-129.

toujours été possible de retrouver les légataires d'importants témoins de l'époque, les recherches généalogiques étant souvent complexes : il a fallu parfois se contenter de leurs souvenirs écrits⁵² mais de futures recherches permettraient d'éventuels dons de documents privés. Deuxièmement, les objectifs de la Commission n'ont pas permis d'explorer toutes les problématiques liées aux relations entre la France et le Cameroun de 1945 à 1971. Les questions économiques, à l'image du Franc CFA et de son impact postcolonial⁵³, ont été peu abordées car n'impliquant pas directement des faits répressifs, mais une influence plus globale des acteur·rices français·es au Cameroun. Le recours aux archives des entreprises présentes dans le pays avant et après 1960, comme celle de Razel-Bec, spécialisée dans les travaux publics, auraient permis de mieux décrypter la dimension économique des relations franco-camerounaises, mais leur accès reste discrétionnaire, quand elles n'ont pas été détruites⁵⁴ ou servent un discours promotionnel⁵⁵.

Bien d'autres recherches académiques seraient à mener sur cette séquence historique, voici quelques pistes non exhaustives :

- sur les associations culturelles, régionales, sportives et de jeunesse, ainsi que les missions religieuses, pour donner à voir ces liens ambigus entretenus avec les autorités coloniales face à la répression du mouvement nationaliste.
- sur les Cours criminelles à partir des archives des prisons et celle de la justice militaire au Cameroun.
- sur les relations de l'UPC avec les Organisations non gouvernementales (ONG) comme le CICR ou les Organisation Intergouvernementales (OIG) comme le Bureau International du Travail.
- sur les coopérants dans le domaine judiciaire, diplomatique et éducatif.
- sur les officiers des Affaires africaines et les formations du sociologue Georges Balandier au Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'Outre-mer (Cmisom)
- sur l'histoire de l'UPC à l'étranger, au même titre par exemple que celle de l'*African National Congress* (ANC) de Nelson Mandela en Afrique du Sud, sur les circuits de formation, de financements et d'aides aux maquis
- sur les intérêts économiques des entreprises françaises au Cameroun.
- sur les circulations des combattant·es et des aides entre les maquis du sud et de l'ouest.
- sur une approche croisée des trajectoires de chefs militaires des CNO, SDNK et ALNK
- sur une approche comparative dans l'émergence des armées nationales d'Afrique centrale.
- sur l'utilisation du support de la photographie dans la guerre médiatique.

⁵² C'est le cas de Maurice Delauney dont le fils n'a pas souhaité communiquer avec la Commission. Delauney, Maurice (1986), *Kala-Kala. De la grande à la petite histoire, un ambassadeur raconte* ; Paris, Robert Laffont ; Delauney, Maurice (1982), *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, la Pensée Universelle

⁵³ Frisch Robert (2022), « "One country, one government, one flag and soon one currency" : Le franc CFA au Cameroun anglophone (1960-1963)", *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique* [disponible sur <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variafrisch>, consulté le 3 septembre 2024] ; Pigeaud Fanny et Samba Sylla Ndongo (2018), *L'arme invisible de la Françafrique : une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte.

⁵⁴ L'entreprise Razel-Bec, filiale du groupe Fayat, a été contactée en septembre 2023 : elle nous a signifié qu'il n'existait aucune archive concernant cette période. D'autres chercheur·euses ont pu toutefois étudier certaines de ces entreprises. Okala Bana Edy Claude (2005), « L'électrification du Cameroun par EDF et Pechiney (1945-1965) », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, 35, pp. 55-73

⁵⁵ Laparra, Maurice, Grinberg, Ivan (dir.). 2008. *Alucam, un destin africain, 50 ans d'aluminium au Cameroun (1957-2007)*. Paris, Terres d'Industrie.

- sur certaines formes de répression et de violences particulièrement difficiles à documenter comme l'usage de la torture et les crimes sexuels.
- **Enjeux historiques, mémoriels et pédagogiques de la guerre du Cameroun**

Réinvestir une guerre oubliée

Nous avons su, presque d'emblée, dans quelle direction nous voulions écrire : documenter le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971 et inscrire cette page d'histoire commune dans celle plus large des guerres de décolonisation. En effet, pour la plupart des Français·es, la France n'a connu que deux guerres de décolonisation, celle d'Indochine (1946-1954) et celle d'Algérie (1954-1962). La guerre du Rif (1921-1926), celles de Madagascar (1947-1948⁵⁶) et du Cameroun, sont des conflits oubliés et invisibilisés, notamment par le poids mémoriel et médiatique de celles précédemment évoquées⁵⁷. L'historiographie la plus récente sur les fins d'empire, particulièrement dynamique et comparatiste, a pourtant montré l'importance des violences armées dans le processus de décolonisation⁵⁸. À cet égard, nous avons été frappés par les similitudes de la guerre du Cameroun avec celle dite « Mau Mau », se déroulant de 1952 à 1956 dans le Kenya sous domination britannique. Longtemps enfouie sous le boisseau d'archives cachées⁵⁹, son étude dans les années 2000 a permis de déconstruire le mythe d'une décolonisation « pacifique » et d'éclairer les méthodes « contre-insurrectionnelles⁶⁰ » déployées à travers l'empire colonial britannique, faites de couvre-feux, camps d'internement, politique de la terre brûlée, exécutions sommaires et tortures⁶¹. La « minimisation langagière⁶² » entourant les violences des décolonisations n'est guère nouvelle et rappelle celle déjà déployée pour les guerres dites de « conquête » à la fin du XIX^e siècle. Elle se double d'une réflexion engagée sur la distinction opérée entre répression et guerre, dont s'est emparée la Commission. Il est vrai qu'après 1944, malgré des réformes politiques et l'octroi d'une citoyenneté impériale, les autorités françaises s'engagent dans diverses séquences répressives

⁵⁶ Tronchon Jacques (1986), *L'insurrection malgache de 1947*, Paris, Karthala, Antananarivo, Ambozontany ; Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean & Razafimbelo Célestin (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar. Tome 1. À travers les régions, et "là où il ne s'est rien passé"*, Antananarivo, Éditions Tsipika ; Association Mémoires de Madagascar (1997), *Madagascar 1947, la tragédie oubliée*, Actes du colloque AFASPA-Université Paris 8-St-Denis, Paris, Éditions Le Temps des Cerises ; Dusserre Aurélia et Marly Mathieu (2023), « Histoire connectée et mémoires divergentes (1921-2021) », *20/21, Revue d'Histoire*, 158 (2), pp.3-20.

⁵⁷ Vincent (2009), *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française*, Paris, Presses Universitaires de Rennes.

⁵⁸ Thomas Martin (2024), *The End of Empires and a World Remade. A Global History of Decolonization*, Princeton & Oxford, Princeton University Press ; Brocades Zaalberg Thijs & Lutikhuis Bart (éd.) (2022), *Empire's Violent End. Comparing Dutch, British, and French Wars of Decolonization, 1945-1962*, Cornell University Press ; Fabian Klose (2013), *Human Rights in the Shadow of Colonial Violence: the Wars of Independence in Kenya and Algeria*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

⁵⁹ Hiribarren Vincent. (2023) « Les migrated archives ou l'art de cacher le passé colonial au Royaume-Uni », *Genèses*, n° 133(4), pp.52-70

⁶⁰ French David (2011), *The British Way in Counter-Insurgency, 1945-1957*, Oxford, Oxford University Press ; Linstrum Erik (2023), *Age of Emergency: Living with Violence at the End of the British Empire*, Oxford, Oxford University Press pp.5-6.

⁶¹ Charton Hélène (2011), « Acteurs, victimes et témoins de la violence dans l'histoire, l'exemple mau mau (Kenya) », *Cahiers d'Études Africaines*, 201, pp. 169-192 ; Elkins Caroline (2005), *Britain's Gulag: The Brutal End of Empire in Kenya*, Londres, Jonathan Cape ; Anderson David (2005), *Histories of the Hanged. The Dirty War in Kenya and the End of Empire*, London, W.W. Norton ; Pommerolle Marie-Hélène (2006), « Une mémoire vive : débats historiques et judiciaires sur la violence coloniale au Kenya », *Politique africaine*, 102, pp. 85-100.

⁶² Stora Benjamin (1991), *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, p. 38

à travers son empire – du massacre de Thiaroye au Sénégal en décembre 1944 à ceux de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie en mai 1945, en passant par la Côte d’Ivoire, Madagascar et le Niger –, sans que ces opérations soient toujours qualifiées de « guerre » par les acteur·rices en présence⁶³. Pourtant, certaines de ces séquences aboutissent bien à des situations de guerre⁶⁴, ce dont témoigne le Cameroun après la Seconde Guerre mondiale. Le rôle de la Commission est donc de cerner les spécificités de la guerre du Cameroun, notamment en comparaison avec la guerre d’indépendance algérienne, avec un séquençage qui lui est propre.

S’inscrire dans une historiographie et des attentes mémorielles

Peu prise en compte par l’historiographie internationale sur les décolonisations⁶⁵, cette guerre n’a pas été une *terra incognita* des historien·nes. Dès la fin des années 1960, des recherches sont menées, non sans difficultés, sur la répression française au Cameroun, surtout *via* des entretiens oraux. Les échanges menés à distance avec l’historien Richard Joseph, dont l’étude précurseur du mouvement nationaliste, publiée en 1978, a fait date⁶⁶, ont permis de retracer l’importance des premier·ères chercheur·euses, dont Jean-François Bayart⁶⁷ et Achille Mbembe⁶⁸, dans la prise en compte des incidences locales de cette guerre, en particulier en Sanaga-Maritime, de ses effets postcoloniaux et de ses apories mémorielles. Sans toujours la qualifier de guerre de décolonisation ou de guerre d’indépendance, ces travaux ont ancré le Cameroun comme terrain d’observation de la violence et la domination coloniale et postcoloniale française, mais les difficultés de la recherche, liées à l’accès aux archives et au contexte autoritaire du Cameroun⁶⁹, ont détourné un certain nombre de ces chercheur·euses, étranger·ères et camerounais·es, de l’étude de cette guerre. Ces difficultés ont aussi été accrues par le fait que cette histoire était considérée comme celle des combattant·es de l’UPC, les maquisard·es, alors que ce terme, jugé infâmant et décrié par les autorités, a été rejeté par une

⁶³ Benot Yves (2001), *Massacres coloniaux : 1944-1950, la IV^e République et la mise au pas des colonies françaises*, Paris, La Découverte ; Mourre Martin (2017), *Thiaroye 1944 : histoire et mémoire d’un massacre colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; House Jim (2012), « L’impossible contrôle d’une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, n° 86(1), pp. 78-103 ; Van Walraven Klaas (2017), *Le désir de calme : l’histoire du mouvement Sawaba au Niger*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

⁶⁴ Thomas Martin (février 2023), « Grand Narratives: Decolonisation and its Wars », *War & Society*, 42(1), pp. 60-71.

⁶⁵ Voir par exemple, ce manuel britannique sans référence au Cameroun : Thomas Martin & Curless Gareth (2024), *The Oxford Handbook of Late Colonial Insurgencies and Counter-Insurgencies*, Oxford, Oxford University Press.

⁶⁶ Son premier article date de 1974, suivi de la publication de sa thèse en 1978 et d’une version en français en 1986. Joseph Richard (1974), « Ruben Um Nyobè and the ‘Kamerun’ Rebellion », *African Affairs*, Vol. 73, n°293, pp. 428-448 ; Joseph Richard (1977), *Radical Nationalism in Cameroun: Social Origins of the U.P.C. Rebellion*, Oxford, The Clarendon Press, 383 p. ; Joseph Richard (1986), *Le Mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l’UPC*, Préface de Jean-François Bayart, Postface d’Achille Mbembe, Paris, Éditions Karthala.

⁶⁷ Bayart Jean-François (1979) *L’État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po.

⁶⁸ Mbembe Achille (1985), « La palabre de l’indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, 3, pp. 459-487 ; Mbembe Achille (1993), « Écrire l’histoire de l’Afrique à partir d’une faille », *Politique africaine*, 51, pp. 69-97. ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, L’Harmattan.

⁶⁹ Richard Joseph s’est progressivement tourné vers l’étude du Nigeria, après avoir été *persona non grata* au Cameroun, du fait de ses recherches et de ses publications sur le régime d’Ahidjo. Joseph Richard (éd.) (1978), *Gaullist Africa: Cameroon under Ahmadou Ahidjo*, Enugu (Nigeria), Fourth Dimension Publishers ; Nguimè Martin Mbengué (2010), « Techniques et difficultés de la recherche en histoire politique du Cameroun français à la fin du XX^e siècle », in Goeh-Akue N.A. & Gayibor N.L. (éd.), *Histoires nationales et/ou identités ethniques. Un dilemme pour les historiens africains ?*, Paris-Lomé, Presses de l’UL/L’Harmattan.

partie de la société camerounaise⁷⁰. À la faveur des années 1990, la recherche universitaire au Cameroun, incarnée notamment par Daniel Abwa⁷¹ et Jean Koufan Menkene⁷², a permis de multiplier les études multiscalaires sur le nationalisme, les mondes maquisards et les relations internationales, et plus récemment, sur les combattant·es et les violences armées⁷³, ce dont témoigne, à de très nombreuses reprises, le rapport de la Commission. Ce dernier montre également un véritable vide historiographique dans la recherche française sur le Cameroun colonial, malgré des travaux de synthèse et des publications d'historien·nes vivant en diaspora⁷⁴ : les historien·nes allemand·es, appuyé·es par l'État, ont bien mieux investi la période du *Kamerun* (1884-1916), tandis qu'il faut aller dans les Amériques pour trouver des recherches novatrices sur la répression française au Cameroun⁷⁵. Le regain actuel d'intérêt pour l'histoire coloniale et africaine en France est toutefois le signal pour de futures recherches souhaitées par la Commission.

Au-delà de cette historiographie, la rédaction de ce rapport par cette équipe mixte s'inscrit aussi dans un contexte de mémoires divergentes et dissonantes, entre la France et le Cameroun, mais aussi au sein des deux pays. Côté français, la guerre du Cameroun est une *terra incognita* des mémoires sur le passé colonial, la littérature, le cinéma ou la musique s'en étant peu emparé⁷⁶, alors que certain·es décèlent, à travers cette amnésie, une volonté étatique de « cacher » cette histoire⁷⁷. Le poids de la guerre d'indépendance algérienne et l'indifférence française pour l'histoire africaine et coloniale jouent, en grande partie, sur ce vide mémoriel. Au tournant des années 2000, la sortie de films documentaires⁷⁸ et la publication de l'ouvrage *Kamerun ! Une*

⁷⁰ Tetam Noubou Gildas Igor & Fouekam Démonster-Ferdinand (2022), « Les campagnes de destruction de l'image du "maquisard" dans la mémoire collective à l'Ouest-Cameroun, 1959-1971 », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 2, pp. 227-253

⁷¹ Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions CLÉ.

⁷² Kenné Faustin Magelan & Koufan Jean (2007), « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste à l'Ouest-Cameroun : Jérémie Ndélénié (1920-1960) », *al-Maghrib al-Ifrîqi. Revue spécialisée dans le patrimoine et les études africaines*, n°8, pp. 147-180.

⁷³ Kanguelieu Tchouaké Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Saint-Siro ; Kenné Faustin M. (2022), *Vivre sous maquis : Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Yaoundé, Première Lignes Éditions.

⁷⁴ Michel Marc (1999), « Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 86(324-325), pp. 229-258 ; Michel Marc (2018), *La France au Cameroun : partir pour mieux rester ? (1919-1960)*, Paris, Les Indes Savantes ; Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe ; Nken Ndjeng, Philippe (2012), *L'idée nationale dans le Cameroun francophone, 1920-1960*. Paris, L'Harmattan.

⁷⁵ Sharp Thomas (2013), « The Changing Boundaries of Resistance: the UPC and France in Cameroon History and Memory », in Chafer Tony et Keese Alexander (éd.), *Francophone Africa at Fifty*, Manchester, Manchester University Press, pp. 189-203 ; Terretta, Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press ; Terretta, Meredith (2013), *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

⁷⁶ L'un des rares films français sur le Cameroun est réalisé par Claire Denis en 1988, *Chocolat*, la réalisatrice ayant vécu une partie de son enfance dans le pays. Des romans, inspirés d'expériences vécues ou non, sont récemment publiés par des auteur·es française·es. Barbéris Dominique (2023), *Une façon d'aimer*, Paris, Gallimard ; Stefanini Anne-Sophie (2024), *Une femme a disparu*, Paris, Stock ; Cantaloube Thomas (2021), *Frakas*, Paris, Gallimard.

⁷⁷ Chindji-Kouleur Ferdinand (2016), *Histoire cachée du Cameroun*, Yaoundé, Éditions SAAGRAPH.

⁷⁸ Le Roy Gaëlle & Osouf Valérie (2008), *Cameroun : autopsie d'une indépendance*, France, Program 33 ; Garbely Frank, *Mort à Genève*, op. cit.

*guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*⁷⁹ en 2011 ont permis de faire sortir cette histoire des seuls cercles académiques et de présenter la décolonisation au Cameroun comme une guerre « totale », même si certain·es la qualifient encore de « guerre d’Algérie “au petit pied”⁸⁰ ». Ce rapport a vocation à poursuivre le travail entrepris, à l’actualiser et à s’inscrire dans les contextes mémoriels français et camerounais qui exigent une meilleure (re)connaissance du passé colonial et de son histoire, en continuité avec les demandes exprimées par des collectifs afrodescendants, une partie de la jeunesse actuelle et à travers les histoires familiales des diasporas camerounaises⁸¹. Le défi est vaste tant la méconnaissance des enjeux liés à ce passé colonial est parfois profonde. Les programmes scolaires ont longtemps contribué à pérenniser le schéma d’une décolonisation française « pacifique » en Afrique subsaharienne – en comparaison de la guerre d’indépendance algérienne⁸². Ainsi la société française demeure en grande partie ignorante de l’histoire de l’action répressive de la France au Cameroun. Côté camerounais, les mémoires sont, *a contrario*, marquées à vif dans les trajectoires familiales, régionales et communautaires, même si l’État d’Ahmadou Ahidjo a rapidement instrumentalisé l’écriture de cette histoire, autour d’un récit consensuel sur le passé camerounais, celui d’une indépendance « octroyée » par les Français·es, occultant le combat des militant·es upécistes et des « maquisard·es⁸³ ». Rares sont alors les actes mémoriels engagés par le pouvoir, alors que les traumatismes liés à la répression restent profonds dans le pays, comme en témoignent la littérature⁸⁴, le théâtre⁸⁵, la musique⁸⁶, le cinéma⁸⁷ et les mémoires populaires⁸⁸. L’arrivée au pouvoir du président Paul Biya en 1982, puis la

⁷⁹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte (éditions de poche en 2019) ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2016), *La guerre du Cameroun : l’invention de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte.

⁸⁰ Michel Marc, *La France au Cameroun...*, *op. cit.*, 189.

⁸¹ Voir le projet de recherche de Marie Ndongue sur ces non-dits en contexte diasporique : Ndongue Marie (2021), « The Cameroonian Independence War : Familial and National History and Memory in Oblivion » [disponible sur <https://globalhistorydialogues.org/projects/the-cameroonian-independence-war-familial-and-national-history-and-memory-in-oblivion/#fn-5211-2>, consulté le 12 décembre 2023]

⁸² Rares sont aussi les enseignantes et enseignants à avoir été formés plus en détail aux enjeux de la décolonisation, à l’exception de la guerre d’indépendance algérienne et de ses mémoires. L’inscription de l’histoire coloniale et africaine dans les programmes des concours de l’enseignement, et la mise en place de concours à destination d’élèves sur ces thématiques, constitue sans nul doute une première étape.

⁸³ Noumbissie Tchouake Maginot et Fotsing Mangoua Robert (2019), « Maquis et luttes clandestines : histoires, mémoires et complexités », *Intel’Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 13-28.

⁸⁴ Boum Houmley (2015), *Les Maquisards*, La Cheminante ; Lobe Max (2016), *Confidences*, Éditions Zoé ; Nganang Patrice (2018), *Empreintes de crabe : roman*, Paris, JC Lattès ; Nganang Patrice (2013), *La saison des prunes : roman*, Paris, P. Rey ; Philombé René (2002), *Bedi-Ngula, l’ancien maquisard*, E. Breitingen, Universität Bayreuth ; Lon Mutt (2020), *Les 700 aveugles de Bafia*, Paris, Emmauelle Collas. Pour des analyses : Keubeung Gérard (2023), « Les Maquisards d’Hemley Boum et Confidences de Max Lobe ou la mise en fiction de l’histoire occultée de la guerre d’indépendance au Cameroun », *French Studies in Southern Africa*, 53 ; Egue Tamayou (2020), « La « refiguration » du passé nationaliste anticolonial camerounais dans *Les maquisards* d’Hemley Boum : de la fiction historique à la conscience nationale via la conscience mémorielle » Jiatsa Jokeng Albert, Njioumouo Langa Carole, Houli Daniel (dir.), *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L’Harmattan, pp. 237-254.

⁸⁵ Soh Tatcha Charles (2019), *15 janvier 1971*, Lyon, Éditions Baudelaire ; Kelman Gaston (2023), *L’immortel de Boumnyebel, dialogue d’outre-vie*.

⁸⁶ Kuitche Fonkou Gabriel (2007), « Les chansons nationalistes : histoire d’une littérature et littérature d’une histoire », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l’histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L’Harmattan, pp. 17-30.

⁸⁷ Par exemple, les films de Jean-Marie Teno, *Les fantômes de Sa’a* (2022), *1961* (2021), *Une feuille dans le vent* (2013) ou *Afrique, je te plumerai* (1992).

⁸⁸ Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, 22, pp. 37-72.

libéralisation très partielle des années 1990 consacrent un réveil des mémoires⁸⁹ : d'ancien·nes militant·es de l'UPC encore en vie, ainsi que plusieurs organisations issues de la société civile, expriment des demandes de reconnaissance de cette période sombre de l'histoire camerounaise, voire exigent des actes de réparation symbolique et matérielle. La loi du 16 décembre 1991 portant sur la réhabilitation des grandes figures de l'histoire du Cameroun, hisse au rang de héros et de père de l'indépendance de façon théorique, Ahmadou Ahidjo, au même titre que Ruben Um Nyobè ou Ernest Ouandié⁹⁰. Il en résulte une nette méconnaissance de l'histoire de l'indépendance au sein de la population camerounaise. Ce silence sur la période coloniale permet certes d'« éviter un sujet brûlant⁹¹ », celui de l'impact des violences coloniales et postcoloniales au Cameroun, mais nourrit, en parallèle, de nombreuses controverses sur les types de répression menées par la France – usage du napalm, pratiques de décapitation et existence d'un génocide⁹². Reste que les instrumentalisation politiques autour de l'indépendance et de ses commémorations sont encore puissantes aujourd'hui⁹³, même si les programmes scolaires ont récemment évolué⁹⁴ : depuis 2014, l'école permet d'étudier un peu plus cette histoire ainsi que des figures jusqu'ici minorées telles que Ruben Um Nyobè⁹⁵, alors que les réseaux sociaux participent aussi à un réveil de ces mémoires, en particulier en contexte diasporique⁹⁶. Le travail de la Commission a, à terme, pour objectifs que cette histoire soit plus largement enseignée, et ce, à tous les niveaux d'étude. Il s'agit, en partie, de répondre aux attentes mémorielles exprimées, parfois fortement, auprès des membres de la Commission, par des témoins interviewé·es, lors d'enquêtes de terrain et aux détours de conversations informelles, mais toujours dans le cadre d'un rapport fondé sur la méthode historique et l'exigence de vérité.

⁸⁹ Sigankwé Tièmeni (2018). « Mémoire nationaliste versus mémoire colonialiste », *Socio-anthropologie*, Vol. 37, n°1, p. 123-135.

⁹⁰ Eckert Andreas (1999), « Mémoires anticolonialistes au Cameroun. La recherche vaine de héros nationaux », in Chrétien Jean-Pierre, Triaud Jean-Louis (dir.), *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala, pp. 473-484.

⁹¹ L'idée d'aphasie coloniale est évoquée dans le cas français par l'historienne Ann-Laura Stoler (2010), « L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in Mbembe Achille, Vergès Françoise, Bernault Florence, Boubeker Ahmed, Bancel Nicolas, Blanchard Pascal (dir.), *Ruptures postcoloniales Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 62-78 ; Eckert Andreas (1997), « Éviter un sujet brûlant : la décolonisation au Cameroun et la recherche historique », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 217-228.

⁹² Pokam Kamdem Moïse Williams & Fouelefack Denis Christian (2017), « La controverse dans l'histoire récente du Cameroun. Quelle perspective historiographique ? », *Nkà' Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 17, pp. 75-94.

⁹³ Pokam Hilaire de Prince (2013), « Enjeux et usages des commémorations nationales au Cameroun : de la fête de l'indépendance à la fête de l'unité », in Goerg Odile, Martineau Jean-Luc, Nativel Didier (dir.), *Les indépendances en Afrique : l'évènement et ses mémoires, 1957-1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 405-420 ; Tiewa Kathrin (2016), *The Lion and his Pride. The Politics of Commemoration in Cameroon*, Cologne, Rüdiger Köppe Verlag.

⁹⁴ Kaptué Léon (1997), « Historiographie et enseignement de l'histoire au Cameroun. Problèmes et perspectives », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire...*, op. cit., pp. 323-334.

⁹⁵ Mba Talla Modeste (dir.) (2021), *Remember Um Nyobè. Un siècle de lutte au Cameroun. Résistance-nationalisme et mémoire*, Mankon, Laaga Research Publishing ; Fotsing Mangoua Robert (2007), « Ruben Um Nyobè : entre censure quotidienne et survivance mythologique », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-83

⁹⁶ Himco Fodjo Flora (2019), « Le web 2.0 et la réappropriation de l'histoire du Cameroun : la mémoire de Ruben Um Nyobè sur les sites en ligne », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, n° 2, pp. 217-236

Le plan du rapport s'organise autour de quatre grandes sections :

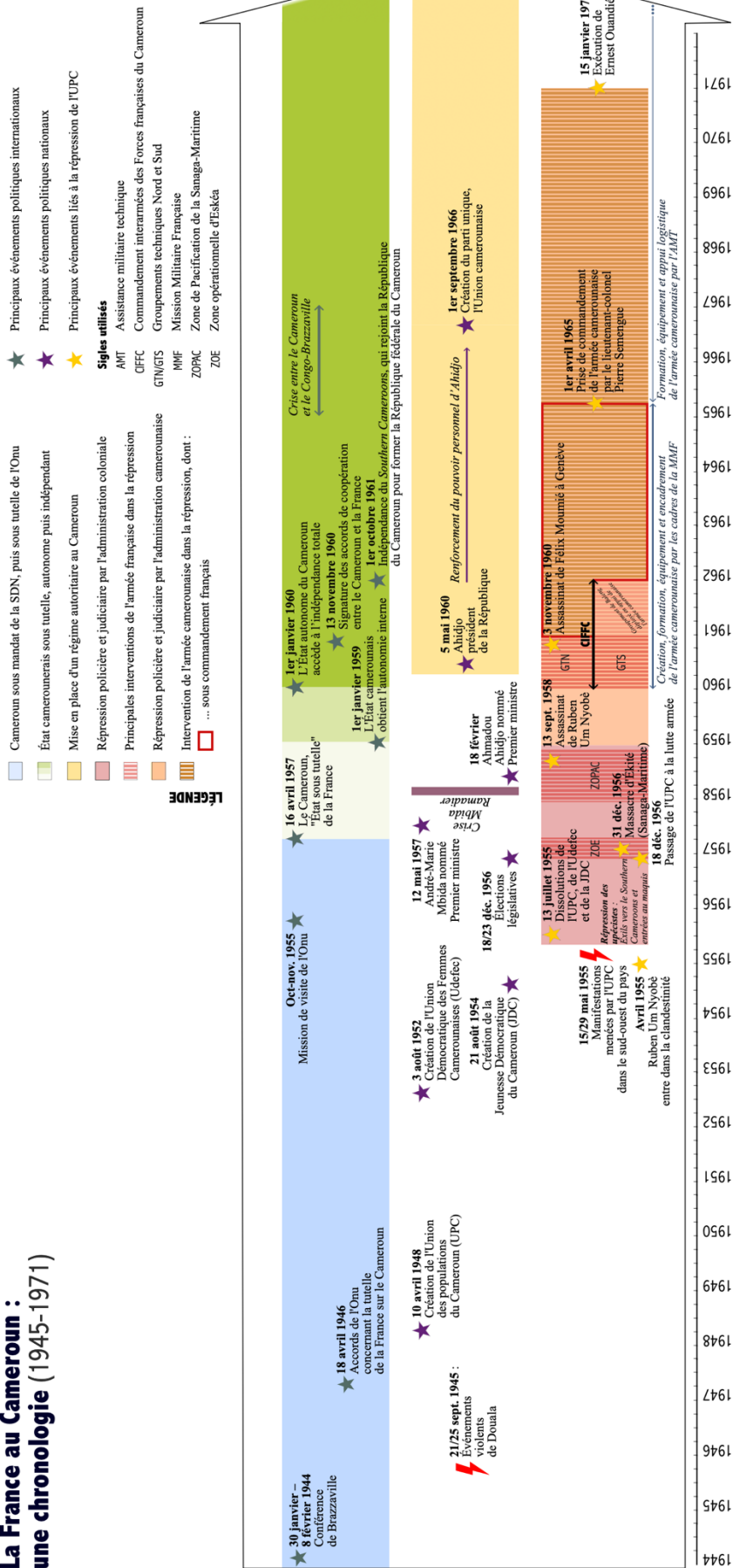
Section 1 - Les premières stratégies de lutte contre les forces émancipatrices au Cameroun (1916-1955) : défense des intérêts français, contrôle de la vie politique et violences

Section 2 - Les répressions polymorphes, du moment 1955 à la guerre en Sanaga maritime (1955-1958)

Section 3 - Les autorités françaises au cœur du processus de transition camerounaise : un tournant (1958- 1964) ?

Section 4 - Entre interdépendance et émancipation : quelles influences françaises dans la répression des mouvements d'opposition au Cameroun entre 1965 et 1971 ?

La France au Cameroun : une chronologie (1945-1971)



SECTION 1

Les premières stratégies de lutte contre les forces émancipatrices au Cameroun (1916-1955) : défense des intérêts français, contrôle de la vie politique et violences

PROLOGUE : De la quête du mandat de la Société des Nations à l'installation de l'ordre colonial au Cameroun

Pour comprendre l'intérêt des gouvernements de la France et du Royaume-Uni envers le Cameroun tout au long du XX^e siècle, il faut remonter à la fin du XIX^e siècle, période pendant laquelle les différentes puissances impériales européennes se taillent des sphères d'influence en Afrique. Ainsi, à un moment où se constituent les empires coloniaux dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne, le Cameroun apparaît comme un territoire stratégique pour la France et le Royaume-Uni qui considèrent l'irruption de l'Allemagne dans cette région comme un danger géopolitique¹. Ce n'est pourtant pas la première fois que des puissances européennes se rendent dans cette partie du monde. Celles-ci connaissent particulièrement bien la côte depuis la période du commerce transatlantique des Africain·es qu'elles ont réduit·es en esclavage entre les XVI^e et XIX^e siècles². Le nom-même de « Cameroun » serait un nom européen appliqué à la rivière des *Camarões*, c'est-à-dire la rivière des « crevettes » en portugais.

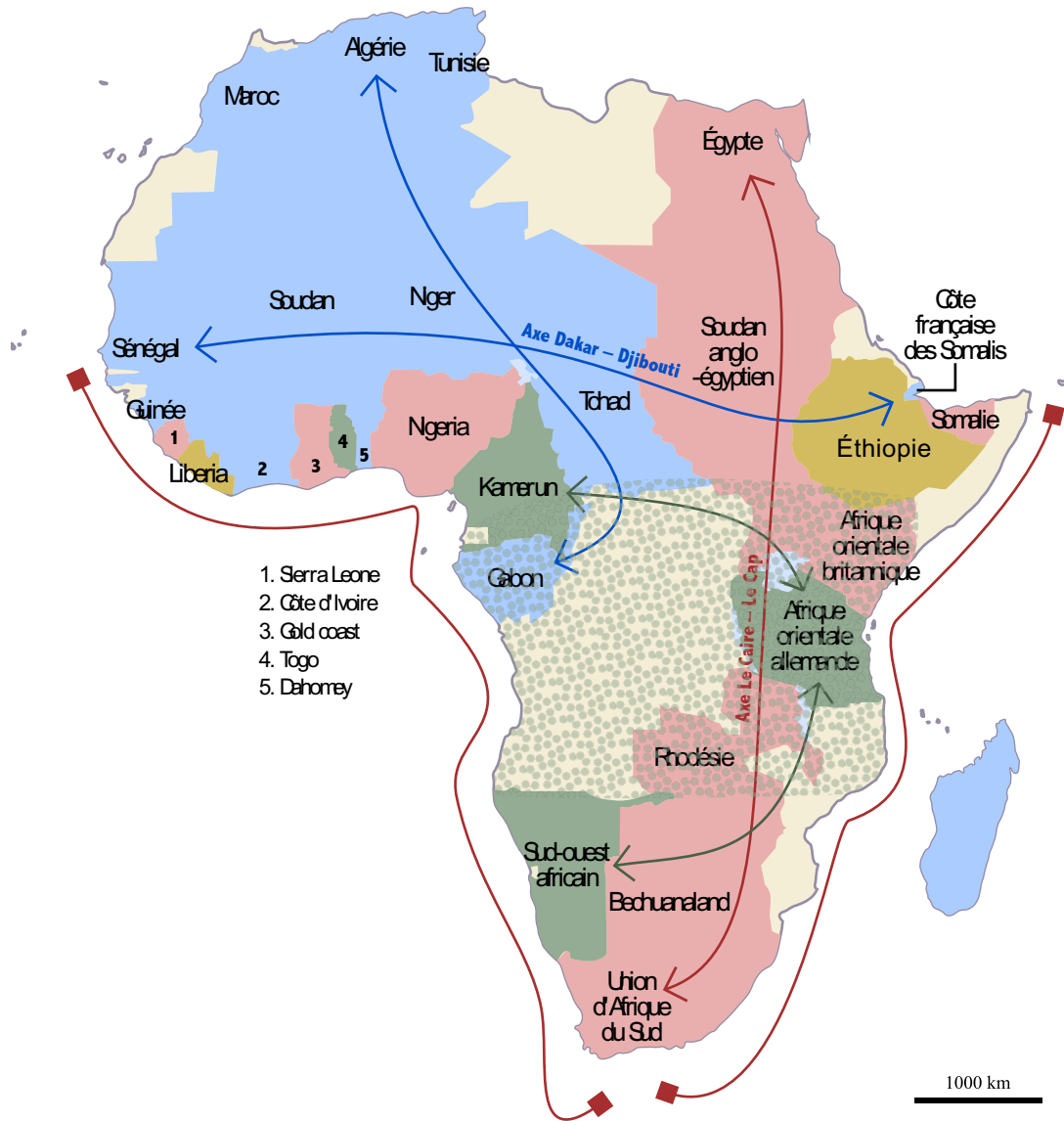
Dès sa création, le protectorat allemand du *Kamerun* attire les convoitises des colonisateurs européens, notamment en raison de sa position de carrefour entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale, et de son débouché maritime essentiel au commerce des territoires de l'intérieur. De plus, « de tous les territoires coloniaux au Sud du Sahara, le *Kamerun* était à l'exception de quelques territoires anglais, le protectorat où avant 1916, la promotion économique et sociale des autochtones avait été poussée le plus loin³ », ce qui pouvait faciliter la collaboration des populations locales pour assurer l'administration du territoire et réduire les coûts d'investissement. La carte ci-dessous montre que les rêves africains de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne entraient en concurrence en particulier sur cette zone stratégique.

¹ Eyelom Franklin (2003), *Le partage du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p. 250.

² L'historiographie sur le sujet est immense. Pour le Cameroun voir spécifiquement, Austen Ralph et Derrick Jonathan (1999), *Middlemen of the Cameroons Rivers: The Duala and their Hinterland, c.1600-c.1960*, Cambridge, Cambridge University Press. Plus généralement voir Araujo Ana Lucia (2024), *Humans in Shackles: An Atlantic History of Slavery*, Chicago, University of Chicago Press ; Eltis David (2024), *Atlantic Cataclysm: Rethinking the Atlantic Slave Trades*, Cambridge, Cambridge University Press.

³ Menkene Jean Koufan (1986), « La vie politique au Cameroun sous l'occupation française 1916-1923 », Thèse en histoire, Université de Paris 7, France, p. 5.

Les ambitions coloniales en Afrique à la veille de la Première Guerre mondiale



L'Afrique colonisée par l'Europe

- Territoires sous domination allemande
- Territoires sous domination britannique
- Territoires sous domination française
- Autres territoires sous domination européenne
- Pays indépendants des puissances européennes

Les enjeux géopolitiques avant 1914

- Axes d'expansion allemande
- Mittelfrika : revendications territoriales allemandes pendant la Première Guerre mondiale
- Axes d'expansion britannique
- Hégémonie commerciale britannique
- Axes d'expansion française

© ComCam

Sources : François-Xavier Fauvelle, Isabelle Surun (2019), *Atlas historique de l'Afrique*, Paris, Autrement, p. 61 ; Samuel Coulon, d'après Eltikia M'Bokolo, "Les rêves africains de l'Europe", dossier cartographique, 8 oct. 2022 (https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1887953/le-partage-de-l-afrique-1880-1914-cartographie)

- **La Première Guerre mondiale en Afrique et la perte des colonies allemandes, une opportunité pour la France et le Royaume-Uni de s'emparer du Cameroun**

La Première Guerre mondiale fournit une occasion pour la France et le Royaume-Uni de contester la souveraineté allemande en Afrique. Même si l'Europe reste le principal continent où s'affrontent les belligérants, des batailles ont aussi lieu dans leurs empires coloniaux⁴. Tous les protectorats allemands en Afrique, le *Kamerun*, le *Togoland*, le *Ruanda-Urundi*, le *Tanganyika* et la *Deutsch-Südwestafrika* (Namibie) sont utilisés comme terrains d'affrontement pour prendre l'avantage ou une revanche sur l'Allemagne. En effet, depuis la fin du XIX^e siècle, le Royaume-Uni se sent menacé dans ses possessions coloniales du fait de la montée en puissance de la force navale allemande⁵. La France, de son côté, panse encore sa blessure de la crise d'Agadir de 1911⁶. La Première Guerre mondiale lui permet de régler ses comptes avec l'Allemagne et de tenter de récupérer les territoires cédés quelques années plus tôt.

Les différentes motivations de ces deux puissances sont résumées par l'historien Lovett Elango en ces termes :

La France a commencé sa campagne militaire avec l'intention de récupérer les territoires d'Afrique équatoriale qu'elle avait été contrainte de céder en 1911 [...]. De plus, celle-ci n'avait pas abandonné le vieux rêve d'un empire français couvrant un territoire de manière continue entre Alger et Brazzaville. La Grande-Bretagne de son côté tenait vraiment à s'emparer du port de Douala et de sa puissante station de transmission que les Allemands utilisaient pour surveiller les navires alliés dans l'Atlantique sud et qui constituait ainsi une menace pour le transport maritime.⁷

Le *Kamerun*, qui a une superficie de 775 000 km² après la constitution du *Neukamerun* en 1911, compte 28 districts⁸. Il est le théâtre d'opérations de guerre⁹ et un levier diplomatique pour les puissances européennes. Pour la France, l'option d'une guerre au *Kamerun* relève d'un enjeu sécuritaire. Face à la menace allemande, l'intégrité de l'Afrique-Équatoriale française (AEF) voisine n'était pas garantie. La conquête du Cameroun permet en outre, d'offrir un débouché maritime à l'arrière-pays de l'AEF, solution rationnelle et économique pour effectuer la jonction entre les différentes colonies et résoudre le problème des voies d'accès à ces territoires

⁴ La bibliographie à ce sujet est très importante. Voir par exemple Frémeaux Jacques (2006), *Les colonies dans la grande guerre : combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Saint-Cloud, 14-18 Éditions. La Première Guerre mondiale a suscité un renouveau historiographique pour son centenaire. Voir Michel Marc (2015), *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala ou pour la dimension impériale Fogarty Richard Standish et Tait Jarboe Andrew (dir.) (2014), *Empires in World War I: Shifting Frontiers and Imperial Dynamics in a Global Conflict*, London, I.B. Tauris. Du point de vue de l'empire colonial français voir particulièrement Amat-Roze Jeanne-Marie, Christian Benoît et Cochet François (dir.) (2021), *L'empire colonial français dans la Grande Guerre : un siècle d'histoire et de mémoire*, Paris, Dacres. Sur la question des soldats africains se battant en Europe et le concept de « race » voir Van Galen Last Dick (2019), *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles et Buton Philippe et Marc Michel (2018), *Combattants de l'empire : les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Vendémiaire.

⁵ Bah Thierno Mouctar (1986), « L'Afrique dans la Première Guerre mondiale. Le cas du Cameroun », in Kum'a Ndumbe III (dir.), *L'Afrique et l'Allemagne. De la colonisation à la coopération*, Douala, Africavenir, p.271.

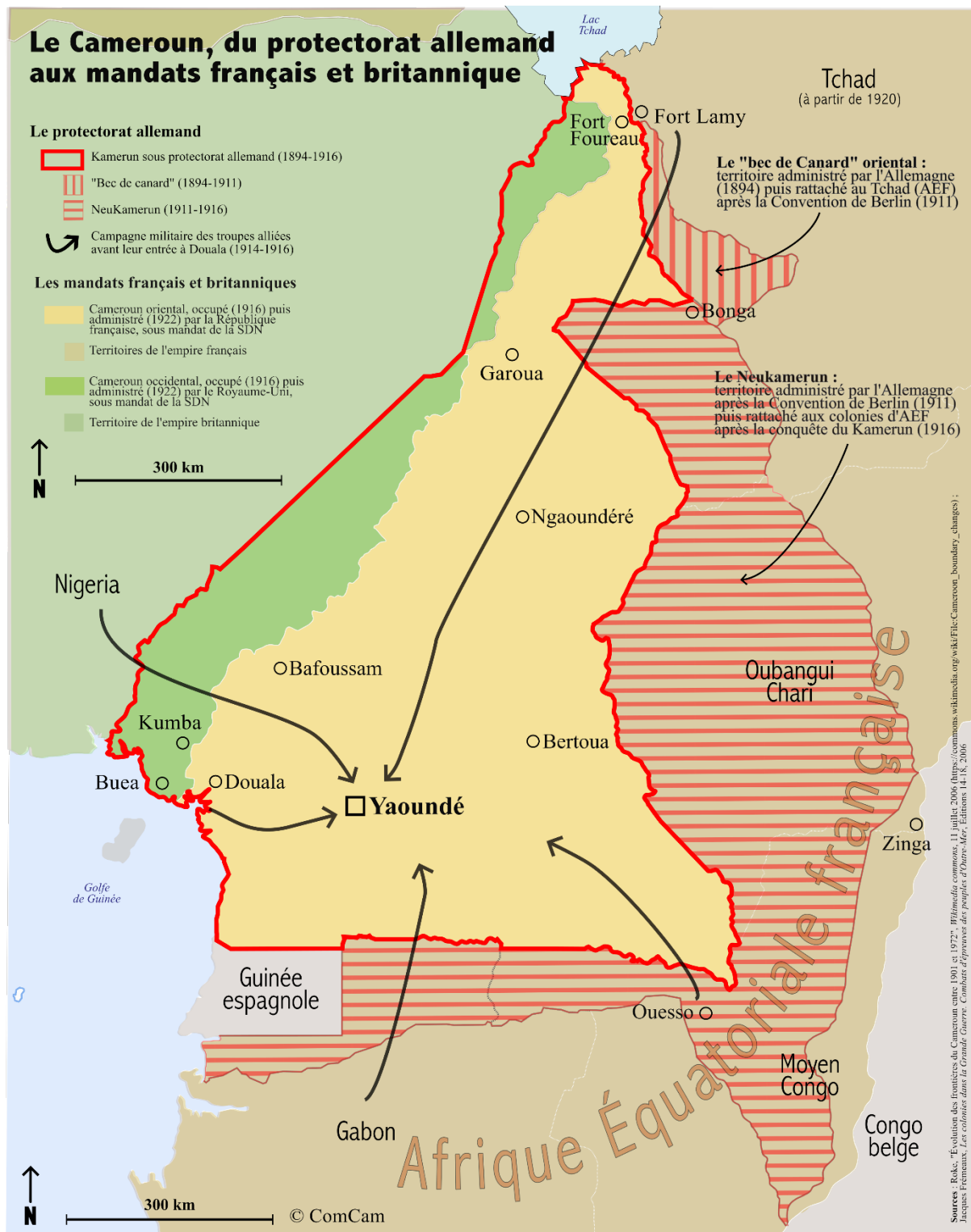
⁶ Suite à un incident militaire et diplomatique entre la France et l'Allemagne à Agadir en avril 1911, les deux puissances concluent un accord le 4 novembre, en vertu duquel la France assoit sa mainmise sur le Maroc en échange de portions de territoires du Gabon, du Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad cédés à l'Allemagne, et qui forment le *Neukamerun*.

⁷ Elango Lovett (1987), *The Anglo-French Condominium in Cameroon 1914-1916. History of a Misunderstanding*, Limbe, Navigroup publications, p. 8.

⁸ Mveng Engelbert (1985), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, p. 62.

⁹ Pour le détail des opérations côté britannique voir Moberly Frederick (1931), *History of the Great War: Military Operations, Togoland & Cameroons 1914-16*, London, Macmillan et pour une analyse du point de vue du Nigeria, Osuntokun Akinjide (1979), *Nigeria in the First World War*, London, Longman, 1979. Pour les opérations côté français, Aymerich Joseph (1933) *La conquête du Cameroun, 1^{er} août 1914-20 février 1916*, Paris, Payot et Michel Marc (2015), *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala.

d'Afrique équatoriale¹⁰. En effet, le Cameroun est un lieu stratégique pour les autorités françaises qui entendent consolider l'axe océan Atlantique-mer Rouge¹¹.



¹⁰ Eyelom Franklin, *Le partage du Cameroun...*, op. cit., p. 284.

¹¹ Mvié Meka Élie (1992), « La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale. 1920-1991 », Thèse en histoire, Université Paul Valéry de Montpellier, France, p. 19.

Avant le déclenchement de la guerre en Europe, début août 1914, les autorités françaises définissent un nouveau plan de défense à Brazzaville. Il a pour objectif premier la prise de Bonga et de Zinga (aujourd'hui en République Centrafricaine), deux territoires cédés en 1911 par la France à l'Allemagne après la crise d'Agadir, afin de faciliter les communications avec l'AEF¹². Alors que Berlin déclare la guerre à la France le 3 août 1914, Paris, ancré dans une position défensive en Europe, ne prend aucune initiative¹³. Pourtant en Afrique centrale, la France engage les hostilités pour récupérer ses anciennes possessions cédées à l'Allemagne en 1911. Les entrées en guerre du Royaume-Uni et de la Belgique changent la configuration du théâtre des opérations au *Kamerun* qui est entouré par le Nigeria britannique, l'AEF et le Congo belge¹⁴. Les troupes européennes en Afrique, qu'elles soient allemandes, belges, britanniques ou françaises, sont principalement composées de soldats africains. Ainsi, 1809 Camerounais font partie de la *Schutztruppe* et 1255 de la *Polizeitruppe*, les forces chargées de défendre le protectorat allemand du *Kamerun*¹⁵.

La France, trois jours seulement après le début de la guerre, s'empare de la partie qu'elle a cédée à l'Allemagne en 1911. La conquête rapide de Bonga et de Zinga est l'objectif principal pour les autorités françaises. Une fois celui-ci atteint, la France, le Royaume-Uni et la Belgique entreprennent l'occupation du reste du *Kamerun*, violant ainsi la neutralité du bassin conventionnel du Congo ainsi que l'accord germano-britannique de 1890¹⁶, malgré les appels au respect de l'Acte de Berlin de 1885 par l'Allemagne. Après la prise de la ville de Douala le 27 septembre 1914, les Français et les Britanniques aidés par les Belges s'accordent sur l'appui réciproque de leurs différentes colonnes ainsi que sur la coopération effective des corps expéditionnaires.

Les deux puissances impériales ayant à l'esprit de faire des possessions allemandes des objets de marchandage pour préparer une négociation à la fin de la guerre ne veulent pas, dans un premier temps, dépecer le Cameroun. La France, consciente de sa faiblesse au sein de la coalition, est la première à proposer l'établissement d'un *condominium* au Cameroun afin de mieux surveiller les Britanniques et d'avoir de solides arguments pour la négociation finale¹⁷.

Le *condominium* franco-britannique sur Douala et ses environs relève directement du ministère des Affaires étrangères pour le côté français et du *Foreign Office* pour la partie britannique¹⁸. En effet, pour les responsables français, cette administration conjointe sur le modèle de celui des Nouvelles-Hébrides de 1906 était préférable à un partage à la hâte qui pouvait devenir un handicap à la fin des hostilités¹⁹. Les Britanniques acceptent ce principe en y incluant toutefois plusieurs clauses dont la plus importante est d'avoir à sa tête le commandant en chef du corps expéditionnaire franco-britannique, le général de l'armée britannique, Charles Dobell. Ce dernier doit être le chef de l'administration et doit être doté des pleins pouvoirs militaires et civils²⁰. Après de longues négociations et un échange volumineux et régulier de correspondance entre septembre 1914 et août 1915, ces alliés et rivaux permanents acceptent l'idée d'un *condominium*.

¹² Mveng Englebort, *Histoire du Cameroun...*, op. cit., p.103.

¹³ Allain Jean-Claude, Guillen Pierre, Soutou Georges-Henri, Theis Laurent et Vaïsse Maurice (2007), *Histoire de la diplomatie française. II. De 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, p. 290.

¹⁴ Aymerich Joseph, *La conquête du Cameroun...*, op. cit., p. 26.

¹⁵ Michel Marc, *L'Afrique dans l'engrenage...*, op. cit., p. 54.

¹⁶ Aussi appelé traité Heligoland-Zanzibar, ce traité échange des territoires en mer du nord et Afrique.

¹⁷ Un *condominium* signifie qu'une souveraineté est exercée par deux ou plusieurs États sur un même pays colonisé. Elango Lovett, *The Anglo-French Condominium*, art. cité, p. 8.

¹⁸ Eyelom Franklin, *Le partage du Cameroun...*, pp. 267-268.

¹⁹ Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Clé, p. 130.

²⁰ Elango Lovett, « The Anglo-French condominium... », art. cité, p. 14.

Les modalités de cette administration conjointe, avec un commandement et une administration largement dominée par les Britanniques, sont fixées par l'accord du 21 septembre 1915²¹. Sa durée officielle est de quelques mois (21 septembre 1915 - 4 mars 1916) et la zone d'application est circonscrite provisoirement à Douala et ses environs. Alors que le quartier général des Britanniques se trouve à Douala, Édéa abrite celui des Français.

Initialement, la mise en œuvre de cette administration conjointe a pour but de rétablir la sérénité entre les Britanniques et les Français²². Ce n'est pas le cas. Les Français, représentés par le colonel Mayer, ne sont pas satisfaits de la forme prise par ce *condominium*. Pour eux, ce système a renforcé l'autorité britannique et défavorisé la France pour des négociations futures²³. Pour en sortir, les Français tentent un coup de bluff en proposant l'extension de ce principe d'administration conjointe aux régions conquises séparément²⁴. Sachant pertinemment que les Britanniques ne sont pas prêts à accepter cette offre, les Français profitent de cette impasse pour exiger la partition du Cameroun.

La fin du *condominium* franco-britannique lance un débat au sein des autorités coloniales françaises sur le futur du territoire camerounais²⁵. Dans quelle mesure le Cameroun peut-il être intégré à l'empire colonial français²⁶ ? Dans ce débat, deux thèses s'affrontent sur la démarche à adopter : le « clan des impatientes » qui prône l'annexion immédiate²⁷ et le « clan des politiques », qui, sans être tout à fait hostile à la thèse du rattachement immédiat, était néanmoins soucieux des conséquences internationales d'un « acte d'annexion unilatéral²⁸ ». C'est la deuxième thèse qui l'emporte.

Les négociations préliminaires sur la partition du *Kamerun* commencent à Londres dès janvier 1916, avant le départ effectif des Allemands. Certains de leur victoire, les Alliés veulent anticiper et mettre un terme à la collaboration franco-britannique dans ce territoire occupé. La Belgique, dont l'effectif des troupes est minoritaire sur le terrain, ne semble pas être intéressée par le Cameroun. Elle choisit de ne pas se prononcer sur la question du partage de ce territoire, souhaitant se concentrer sur le *Ruanda-Urundi*. Il en est autrement de la France et du Royaume-Uni pour qui ce territoire, plus qu'un trophée de guerre, est un enjeu géostratégique.

La Première Guerre mondiale offre ainsi une occasion de redessiner la carte des empires coloniaux. Les conquêtes territoriales européennes commencées une trentaine d'années plus tôt peut ainsi se poursuivre dans tout le *Kamerun*²⁹.

²¹ *Ibid.*, p. 32.

²² Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 131.

²³ Elango Lovett, « The Anglo-French condominium... », art. cité, p. 32.

²⁴ *Ibid.*, p. 10.

²⁵ Norodom Kiari Jean-Bedel (2012), *L'intégration régionale en Afrique centrale (1916-1960) – Une analyse des jalons posés par la France*, Paris, L'Harmattan.

²⁶ Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », *op. cit.*, p. 11.

²⁷ Menkene Jean Koufan (1992), « Les relations entre le *Kamerun* et l'AEF : chronique d'une annexion avortée, 1916-1921 », *Terroirs*, 1, pp. 405-415.

²⁸ Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », p. 11.

²⁹ Digre Brian (1990), *Imperialism's New Clothes: the Repartition of Tropical Africa, 1914-1919*, New York, Lang, pp. 157-199 ; Yearwood Peter (1990), « Great Britain and the Repartition of Africa, 1914-19 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 18(3), pp. 316-341 ; Yearwood Peter (1993), « "In a Casual Way with a Blue Pencil": British Policy and the Partition of *Kamerun*, 1914-1919 », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 27(2), pp. 218-244 ; Yearwood Peter (1994), « From Lines on Maps to National Boundaries: the Case of Northern Nigeria and Cameroun », in Stone Jeffrey (dir.), *Maps and Africa: Proceedings of a Colloquium at the University of Aberdeen, April 1993*, Aberdeen, Aberdeen University African Studies Group, pp. 36-42 ; Yearwood Peter (1995), « The Reunification of Borno, 1914-1918 », *Borno Museum Society Newsletter*, 25, pp. 25-45 ; Dewière Rémi et Hiribarren Vincent (2018), « "Our Delight is for the Amir of

Pour les autorités françaises, il faut tenir compte au cours des négociations, des sites stratégiques de ce territoire, notamment la ville de Douala³⁰, dont l'importance est mise en exergue par le capitaine de corvette Cottez :

Le Cameroun, avec son admirable port de Douala, a le privilège d'être l'antichambre de l'Afrique Équatoriale Française [...] et un merveilleux volant de fonctionnement de la navigation côtière. Le littoral camerounais est une grande fenêtre. Une baie magnifique ouverte de l'Afrique Équatoriale Française (Tchad-Oubangui). C'est l'âme de l'océan Atlantique³¹.

À Londres, Paul Cambon, l'ambassadeur de France au Royaume-Uni, adopte une position offensive. Il exprime l'intérêt poussé du lobby colonial français pour le Cameroun. Le 6 mars 1916, les négociations aboutissent à l'adoption de la ligne Sykes-Picot comme frontière provisoire entre les zones britannique et française du *Kamerun*. La France obtient les 4/5^e du territoire alors que le Royaume-Uni, qui avait dominé la campagne du Cameroun, récupère le 1/5^e restant. De plus, le 14 mars 1916, le général Joseph Aymerich reçoit par télégramme des directives depuis Paris : il réintègre immédiatement à l'AEF les morceaux ajoutés au *Kamerun* par l'Allemagne après la crise d'Agadir³².

L'occupation militaire française commence alors pour s'achever dès l'officialisation du régime de mandat le 20 juillet 1922 par la Société des Nations (SDN). Les négociations pour la partition définitive du *Kamerun* s'ouvrent à Londres le 6 mars 1919. Parallèlement, la conférence de paix de Versailles avait débuté le 18 janvier de la même année. La France adopte la même ligne de conduite qu'en 1916. Représentée par Henri Simon, elle fait savoir au Royaume-Uni que la question du *Kamerun* est étroitement liée à celle du *Togo* ainsi qu'à toutes les anciennes colonies allemandes. Elle sous-entend qu'elle ne manquerait pas d'exiger sa part en Afrique orientale. Simon fait part du désir de son pays de maintenir le partage de 1916 favorable à la France, mais exige de son interlocuteur la cession de la région de Dschang qui serait utile dans la future extension du chemin de fer destinée à relier Garoua à Baré³³. Une fois de plus, des considérations stratégiques sont au centre des négociations. Pour Alfred Milner qui représente les Britanniques, la ligne Sykes-Picot n'est pas assez concrète. La frontière méridionale devrait être redéfinie à partir du tracé du fleuve Mungo pour avoir accès à Bimbia sur l'Atlantique. Les négociations portent aussi sur la reconstitution des Émirats du Borno, du Mandara, Kontscha, Lere et Dodo que la ligne Sykes-Picot divise. Elles prennent fin le 10 juillet 1919 avec la signature de la déclaration Milner-Simon qui recommande l'adoption du nouveau tracé frontalier³⁴.

Au moment où les puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale redessinent la carte du monde, le Cameroun se retrouve séparé en deux. Les deux plus grandes puissances

the English": a Bornoan History of the First World War (North-Eastern Nigeria) », in Shiferaw Bekele, Uoldelul Chelati Dirar, Alessandro Volterra, et al. (dir.), *The First World War from Tripoli to Addis Ababa (1911-1924)*, Addis Ababa, Centre français des études éthiopiennes [disponible en ligne : <http://books.openedition.org/cfee/1252>, consulté le 8 novembre 2023]

³⁰ Essiben Madiba (1981), « La France et la redistribution des territoires du Cameroun (1914-1916) », *Afrika Zamani : Revue d'Histoire Africaine*, 12-13, pp. 36-52 et Tchumtchoua Emmanuel, Dikoumé Albert-François et Nzogue Jean-Baptiste (dir.) (2019), *Douala et le Cameroun dans la Grande Guerre. Histoire, mémoire et héritages*, Yaoundé, Éditions Clé.

³¹ Archives nationales de Yaoundé (ANY), APA, 11224/B, Rapport du Capitaine de corvette Cottez cité in Mvié Meka Elie (1992), « La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale, 1920-1991. Conceptualisation et dynamique d'un système africain », Thèse en histoire, Université Paul-Valéry Montpellier III, p. 24.

³² Mveng Englebert, *Histoire du Cameroun...*, op. cit., p. 11.

³³ Elango Lovett, « The Anglo-French condominium... », art. cité, p. 78.

³⁴ Yearwood Peter, « "In a Casual Way with a Blue Pencil"... », art. cité, pp. 233-236.

coloniales d'Afrique partagent désormais une nouvelle frontière³⁵, qui scinde l'ancien *Kamerun* allemand en deux Cameroun l'un sous domination britannique et l'autre sous domination française.

- **Le mandat de la Société des Nations : un outil de renforcement du contrôle français sur le Cameroun ?**

L'adoption du Pacte de la SDN en 1919³⁶ institue le contrôle international du Cameroun. L'article 22 du Pacte spécifie :

Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent Pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission.

La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de Mandataires et au nom de la Société [...]

Le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le Mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus, tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool, garantiront la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs, et l'interdiction d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales et de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire, et qui assureront également aux autres Membres de la Société des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce [...]

Cet article 22 à l'origine de la création du mandat français au Cameroun en 1922 a déjà fait l'objet d'une vaste historiographie³⁷. Il prolonge la domination européenne dans les anciens protectorats allemands et institue un droit de regard de la SDN sur les actions des Britanniques et des Français au Cameroun. La SDN demande ainsi aux puissances mandataires de rédiger des rapports annuels dans lesquels celles-ci doivent rendre compte de leurs actions au nom des principes généraux de « liberté de conscience et de religion » et en favorisant le « développement » dans le cadre d'une « mission sacrée de civilisation ». Dès 1920, la Commission Permanente des Mandats peut contrôler la manière dont les puissances mandataires administrent ces territoires et, à partir de 1923, leurs habitants peuvent envoyer des pétitions à la SDN pour que leur « bien-être et développement » soit assuré³⁸. La mise en

³⁵ Nzume Anastasia (2004), « British and French Administration of Peoples on the Southern Borderlands of Cameroon. The Case of the Anglo-French Inter-Cameroon Boundary, 1916-1961 », Thèse en histoire, University of London, Royaume-Uni.

³⁶ Pacte de la Société des Nations (1919) [disponible en ligne sur <https://www.ungeneva.org/fr/about/league-of-nations/covenant>, consulté le 8 novembre 2023].

³⁷ Distefano Giovanni (2014), « Article 22 : Les Mandats de la Société des Nations », in Robert Kolb (dir.), *Commentaire sur le Pacte de la Société des Nations*, Bruxelles, Bruylant, pp. 841-1002 ; Matz Nele (2005), « Civilization and the Mandate System under the League of Nations as Origin of Trusteeship », *Max Planck Yearbook of United Nations Law Online*, 9(1), pp. 47-95 ; Pedersen Susan (2005), « Settler Colonialism at the Bar of the League of Nations », in Elkins Caroline & Pedersen Susan (éd.), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, London, Routledge.

³⁸ Assembe Ndi Alvine Henriette (2020), « La gestion des pétitions sur le Cameroun sous mandat français par la Commission permanente des mandats : une contre-expertise négligée ? », in Philippe Bourmaud, Norig Neveu et Chantal Verdeil (dir.), *Experts et expertise dans les mandats de la société des nations : figures, champs, outils*, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 231-256.

place de ce système de garde-fous a fait l'objet de négociations entre les puissances mandataires³⁹. Le Cameroun devient un mandat de type B ; ses habitant·es bénéficient donc du même système d'administration que celles et ceux du Tanganyika ou du Togo qui sont soumis·es au même statut⁴⁰.

En théorie, il existe donc un système de protection des Camerounais·es, dont il est difficile d'évaluer les effets⁴¹. Les deux extrêmes du débat se situent entre une SDN vue comme inefficace et simple relai du pouvoir colonial, et de l'autre une vision de la SDN comme levier de contre-pouvoir à travers un certain droit de regard sur les actions des puissances mandataires. Sans en faire une institution progressiste, force est de constater que la SDN voulait souligner la différence entre une colonie et un mandat⁴². Cependant, ses prérogatives limitées ne peuvent empêcher un état de fait : les deux Cameroun sont plutôt administrés comme des colonies et les puissances administrantes ne prennent pas vraiment en compte leur spécificité⁴³.

En 1920, les différents ministères du gouvernement français regrettent le fait que le Togo et le Cameroun ne fassent pas partie purement et simplement de l'empire colonial français. Ainsi le ministère des Colonies conteste auprès du président du conseil et du ministre des Affaires étrangères le principe même du mandat :

En acceptant le principe du mandat, nous faisons à l'Angleterre une très grande concession, puisque l'opinion publique française avait, comme le Gouvernement lui-même, considéré que l'incorporation à notre domaine colonial, des zones du Togo et du Cameroun qui nous étaient attribuées était un fait acquis⁴⁴.

Le ministère des Affaires étrangères essaye de négocier auprès de la SDN une inscription du Cameroun en tant que mandat C et non mandat B⁴⁵. En d'autres termes, le gouvernement français veut avoir les mains libres au Cameroun et entend l'intégrer à son propre empire colonial.

De fait, la SDN reste souvent impuissante face aux politiques françaises appliquées au Cameroun. Dès le régime de mandat institué, l'intégration du Cameroun à l'AEF est entérinée

³⁹ Voir par exemple les échanges sur les procédures à tenir en matière de pétitions relatives aux habitant·es des territoires sous mandat, décembre 1922-février 1923, Archives Diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 53CPCOM/93.

⁴⁰ Le mandat A concerne les territoires de l'ancien empire ottoman (tels que l'Irak, la Syrie et le Liban), qui sont considérés par la SDN comme « ayant atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un Mandataire guident leur administration » (Pacte de la SDN, Article 22, paragraphe 4) ; ils avaient davantage d'autonomie que les autres types de mandats. Le mandat C est appliqué à des territoires faiblement peuplés et proches d'autres colonies tels que l'actuelle Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles pacifiques de Nauru et Samoa, et le Sud-Ouest Africain (actuelle Afrique du Sud). Ils sont administrés « sous les lois du mandataire comme partie intégrante du territoire » (Pacte de la SDN, Article 22, paragraphe 6) et sont donc considérés peu ou prou comme de véritables colonies.

⁴¹ De manière générale, analyser le rôle de la SDN est souvent complexe tant son histoire est souvent lue de manière téléologique à cause de son échec à maintenir la paix et à empêcher la Seconde Guerre mondiale.

⁴² Callahan Michael (2006), « "Mandated Territories Are Not Colonies" : Britain, France, and Africa in the 1930s », in Douglas R. M., Callahan Michael et Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial: International Oversight of Colonial Rule in Historical Perspective*, Lanham, MD, Lexington Books, pp. 1-20 ; Callahan Michael (1998), *Mandates and Empire: The League of Nations and Africa 1914-1931*, Eastbourne, Sussex Academic Press ; Callahan Michael (2004), *A Sacred Trust: the League of Nations and Africa, 1929-1946*, Eastbourne, Sussex Academic Press ; Oyono Dieudonné (2012), *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, L'Harmattan.

⁴³ Ndengue Rose (2019), « La citoyenneté au Cameroun au tournant des années 1940-1950 : une fiction au cœur d'imaginaires en tension », *Outre-Mers*, 404-405(2), pp. 63-82.

⁴⁴ ADF, La Courneuve, 53CPCOM/98, Correspondance de la direction Afrique du ministère des Colonies au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères, 4 décembre 1920.

⁴⁵ ADF, La Courneuve, 53CPCOM/98, Télégramme du ministère des Affaires étrangères à M. Gout, Genève, 10 décembre 1920.

par le transfert pur et simple de l'ensemble de la législation appliquée à l'AEF vers le Cameroun. Le Cameroun est véritablement considéré comme un territoire semblable et complémentaire au reste de l'AEF⁴⁶. Sans être officiellement assumée, on assiste à une incorporation de fait, du territoire dans l'empire français. Ainsi, le Commissaire Théodore Paul Marchand, chef du territoire et représentant de la France, entend mettre au pas les populations camerounaises pendant son mandat de 1923 à 1933⁴⁷. Les deux leviers qu'il active pour assujettir les administrés camerounais sont le laissez-passer instauré le 7 août 1925⁴⁸ et le régime des infractions spéciales à l'indigénat, symbole de la domination coloniale et de l'arbitraire de ses modes d'administration⁴⁹.

Ce régime de l'indigénat, instauré par une série de décrets avant le début du mandat en 1922, est considéré comme un régime administrativo-pénal, c'est-à-dire qu'il confère à des personnels administratifs des pouvoirs répressifs qui ont une dimension pénale incontestable, mais sans passer par un tribunal. Ce régime vise à sanctionner spécifiquement les « indigènes » sur des infractions ni prévues ni réprimées par les lois françaises ou les coutumes indigènes. En outre, les pouvoirs administratifs et judiciaires semi-autocratiques conférés aux administrateurs locaux conduisent à la perte d'autonomie du système judiciaire « indigène » ainsi que la mise sous tutelle des pouvoirs des autorités traditionnelles⁵⁰.

Le portage, qui est une forme de travail forcé, est aussi imposé au Cameroun dès la conquête française du territoire, bien qu'il apparaisse contraire aux règles qui régissent le système des mandats. Tout comme dans le cas de l'indigénat, on peut parler de politique du fait accompli de la part des autorités françaises. Comme le souligne l'historien Jean-Pierre Le Crom, le portage, la prestation et la réquisition sont les trois formes de travail forcé utilisées par les Français pendant l'entre-deux-guerres⁵¹. Parfois dissimulé dans les rapports envoyés à la SDN, le travail forcé est difficile à distinguer du travail libre dont le développement est pourtant l'objectif affiché des autorités françaises.

Même si les pratiques évoluent peu, des dispositions légales sont timidement instaurées pendant les années 1930. Ainsi un décret de 1935 protège les femmes et des enfants du travail obligatoire⁵² ; des décrets du 17 novembre 1937⁵³ et du 7 janvier 1944⁵⁴ contribuent à une plus grande protection légale du travail indigène. Comme on le verra plus loin, le rôle de la conférence de Brazzaville dans ce domaine particulier a pu être exagéré.

⁴⁶ Norodom Kiari Jean-Bedel, *L'intégration régionale en Afrique centrale (1916-1960)...*, op. cit., pp. 37-43.

⁴⁷ Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, PUY-PUCAC, p. 129

⁴⁸ Kaptué Léon (1979), « L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissez-passer, 1923-1946 », *Afrika Zamani : revue d'histoire africaine*, (10-11), pp. 160-184.

⁴⁹ Décret du 8 août 1924 déterminant au Cameroun l'exercice des pouvoirs disciplinaires, *Journal Officiel du Cameroun*, n°107, 15 octobre 1924, pp. 418-421.

⁵⁰ Le Vine Victor T. (1970), *Le Cameroun Du mandat à l'indépendance*, Montligeon, Nouveaux Horizons, pp. 195-196.

⁵¹ Le Crom Jean-Pierre (2021), « Travail libre, travail forcé : les catégories du travail « indigène » au Cameroun sous le mandat français de la Société des Nations (1922-1945) », in Le Crom Jean-Pierre et Boninchi Marc (dir.), *La chicotte et le pécule : les travailleurs à l'épreuve du droit colonial français (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 227-254.

⁵² Bulletin officiel du ministère des colonies, 1935, p. 946 cité in *Ibid.*, p. 240.

⁵³ Bulletin officiel du ministère des colonies, 1937, p. 1147 cité in *Ibid.*, p. 240.

⁵⁴ Décret du 7 janvier 1944, *Journal Officiel de la République française*, 13 janvier 1944, pp. 47-50 cité in *Ibid.*, p. 244.

La différence entre la théorie et la pratique est illustrée à travers les exactions commises par les autorités françaises⁵⁵. Pour beaucoup de Camerounais·es, la présence française fait figure de rouleau compresseur. Ainsi, les neuf années de Théodore Paul Marchand en tant que Commissaire du Cameroun (1923-1932) sont qualifiées par l'historien Daniel Abwa de « mise au pas des Camerounais⁵⁶ ». Les autorités coloniales n'hésitent pas à anéantir toute velléité d'opposition et font de la soumission des administré·es la seule alternative possible. Elles présentent pourtant cette « mise au pas » de manière positive. Ainsi, l'ouvrage de l'administrateur colonial Pierre Chauleur, *L'œuvre de la France au Cameroun*⁵⁷ montre comment la « mission civilisatrice » est remplie avec abnégation par la puissance mandataire.

Alors qu'en France, pendant la période de l'entre-deux-guerres, on assiste à la mise en place d'une propagande de plus en plus active pour vanter les nombreux mérites et aspects positifs de la colonisation auprès de l'opinion publique⁵⁸, au Cameroun, on assiste à l'émergence de revendications d'émancipation qualifiées par l'historien Louis Ngongo de « première forme de socialisation politique réelle mais non consciemment recherchée » entre 1922 et 1946⁵⁹. De fait, les autorités françaises peinent à percevoir cette politisation de la société camerounaise pendant la période de l'entre-deux-guerres. Pour Théodore Ateba Yene, qui a vécu les dernières années de la colonisation et les premières années de l'indépendance⁶⁰, la discrimination raciale et le non-respect des droits des administré·es sont des frustrations quotidiennes pour les Camerounais·es. Tous ces griefs ont été les catalyseurs pour leurs revendications⁶¹. La ville de Douala est l'un des foyers majeurs de développement de cette forte conscience politique, avec une précocité due à sa position de ville économique ouverte sur l'extérieur. En effet, une forme de conscience politique et religieuse forte existait déjà à Douala : entre 1922 et 1935, les Duala sont en conflit ouvert avec l'administration française autour de la question foncière. Ainsi, ces dernier·ères se plaignent du maintien par les autorités françaises des expropriations décidées au cours de la période allemande.

Dans ce contexte, le droit de pétition garanti par le statut de mandat B de la SDN apparaît comme une alternative salutaire sur laquelle les Camerounais·es fondent leurs espoirs. Les pétitions, véritables réquisitoires contre l'administration française au Cameroun, remettent en cause de façon générale, la politique mandataire⁶². Le travail forcé, l'indigénat, les expropriations, l'imposition, l'arbitraire, le laissez-passer, la politique sanitaire et scolaire font partie des griefs des administré·es posés contre la France⁶³. Cependant, ce droit de pétition était strictement encadré : les pétitions devaient d'abord être déposées auprès de l'autorité mandataire, qui se chargeait de les transférer à la SDN. Il est donc probable qu'un certain nombre d'entre elles aient été bloquées par les autorités françaises. Pourtant, ces recours ont parfois été couronnés de succès. L'exemple d'une pétition collective, signée par les chefs Akwa, Nkaka Akwa, Deido, Eyou Ekwalla, Bonabéri, Maïpe Brango et Bell, ainsi que par Théodore

⁵⁵ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.* ; Kaptué Léon (1986), *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français*, Paris, L'Harmattan ; Ateba Yene Théodore (1990), *Cameroun: mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan.

⁵⁶ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts commissaires...*, *op. cit.*, pp. 121-190.

⁵⁷ Chauleur Pierre (1936), *L'œuvre de la France au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie du Gouvernement.

⁵⁸ Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, *op. cit.*

⁵⁹ Ngongo Louis (1982), *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala, p. 143. Voir aussi Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, p. 53.

⁶⁰ Ateba Yene Théodore, *Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 47-68.

⁶¹ Otabela Jean Germain (2008), « Les populations camerounaises et la politique coloniale française de discrimination : 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁶² Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, *op. cit.*, pp. 127-132.

⁶³ *Ibid.*, pp. 127-134.

Lobessel, est particulièrement connu⁶⁴. Après un réquisitoire dans lequel ils condamnent l'administration coloniale française, les chefs duala revendiquent « un statut juridique indépendant pour les chefs Duala avec l'existence implicite d'un royaume souverain du Cameroun⁶⁵ ». D'après Victor Le Vine, « pour la première fois, des sentiments « camerounais » s'expriment ouvertement, bien qu'ils soient contenus implicitement, dans le mécontentement des chefs douala sur l'état général des choses⁶⁶ ». Le caractère collégial et le contenu de leurs revendications peuvent être considérés comme les prémices de l'émergence d'une conscience collective et d'une forme de nationalisme.

- Le nationalisme camerounais de l'entre-deux-guerres

À quel moment peut-on parler de nationalisme au Cameroun ? La question est bien plus complexe qu'il n'y paraît. L'historiographie générale sur le nationalisme est immense. Dominée par des modèles de science politique se concentrant sur l'Europe, elle s'est trouvée longtemps divisée entre le camp des « pérennalistes » qui arguent de la présence d'une nation sous-jacente avant la création d'un État-Nation et une école constructiviste qui étudie les liens entre « modernité » et nation⁶⁷. Depuis les années 1980, les conclusions des « constructivistes » semblent plébiscitées par les historien·nes et de nombreuses études fleurissent sur la façon dont la nation est une « communauté imaginaire⁶⁸ ». Mais cette historiographie, à de rares exceptions près⁶⁹, théorise et parle très peu la question du nationalisme en Afrique. Soit le nationalisme est considéré comme une importation venue d'Europe – il s'agit du mimétisme analysé par Homi Bhabha⁷⁰ – soit, il est présenté comme une réaction à l'impérialisme européen associant ainsi étroitement « anticolonialisme » et « nationalisme ». C'est dans ce sens anticolonial que l'étudie l'historien camerounais Étienne Segnou⁷¹.

La situation originale des territoires sous mandat des années 1920 et 1930 peut fournir des clés d'analyses différentes, puisque ce statut offre un autre contexte de construction d'une communauté politique, tout en permettant la mobilisation des idées « nationales » circulant dans le monde au début du XX^e siècle. Alors qu'aucune association ou pétition ne réclame ouvertement l'indépendance du Cameroun pendant l'entre-deux-guerres, les mouvements politiques de cette période sont souvent qualifiés de « protonationalistes » pour leurs actions politiques contre les mandataires britannique et français. Le terme de « nationalisme » est plus souvent réservé, dans l'historiographie, aux revendications portées par l'Union des Populations

⁶⁴ Archives de la Société des nations (ADSN), Genève, Mandates General 6A/2836/2836, Mémoire du 12 décembre 1930 signé par les chefs et notables Akwa, de Bell et de Deido, transmis par la France à la SDN, 13 mars 1933.

⁶⁵ ADSN, 6A/2836/2836, Mémoire du 12 décembre 1930 signé par les chefs et notables Akwa, de Bell et de Deido, transmise par la France à la SDN, 13 mars 1933.

⁶⁶ Le Vine Victor T., *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance...*, op. cit., p. 201.

⁶⁷ Smith Anthony (2000), « The Nation: Modern or Perennial? », *The Nation in history: historiographical debates about ethnicity and nationalism*, Hanover, NH, University Press of New England, pp. 27-51.

⁶⁸ Anderson Benedict (1983), *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso.

⁶⁹ Allman Jean (1990), « The Youngmen and the Porcupine: Class, Nationalism and Asante's Struggle for Self-Determination, 1954-57 », *The Journal of African History*, 31(2), pp. 263-279 ; Vezzadini Elena (2015), *Lost Nationalism : Revolution, Memory and Anti-Colonial Resistance in Sudan*, Woodbridge, James Currey; Larmer Miles et Baz Lecocq (2018), « Historicising Nationalism in Africa », *Nations and Nationalism*, 24(4), pp. 893-917; Byfield Judith A. (2021), « The Birth and Demise of a Nation: The Egba United Government », in Byfield Judith A., *The Great Upheaval: Women and Nation in Postwar Nigeria*, Athens, Ohio, Ohio University Press, pp. 27-63.

⁷⁰ Bhabha Homi (1984), « Of Mimicry and Man: The Ambivalence of Colonial Discourse », *October*, 28, pp. 125-133 et Bhabha Homi (1990), *Nation and Narration*, London; New York, Routledge.

⁷¹ Segnou Étienne (2020), *Le nationalisme camerounais : histoire des luttes de libération nationale au Cameroun (1840-1971)*, Paris, L'Harmattan.

du Cameroun (UPC) et ses organisations de jeunesse (Jeunesse Démocratique du Cameroun ou JDC) et des femmes (Union Démocratique des Femmes Camerounaises ou Udefec) après la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, comme le souligne l'historienne Elena Vezzadini pour le Soudan des années 1920, rien n'empêche de parler de nationalisme, voire de différents nationalismes dès cette période⁷². L'historien et philosophe camerounais Achille Mbembe parle ainsi d'un « d'un vaste mouvement d'idées dont l'interrogation centrale est la nation camerounaise⁷³ ». S'il est vrai qu'il n'existait aucune demande d'indépendance immédiate dans l'entre-deux-guerres, on peut tout de même parler de nationalisme voire « d'idée nationale⁷⁴ » comme le fait aussi l'historien Philippe Nken Ndjeng pour cette période.

Le terme « nationalisme » a pu aussi être employé dans un contexte religieux pour les populations duala. Ainsi, Nken Ndjeng a pu qualifier les populations duala de « proto-nationalistes⁷⁵ » voire « d'ethnonationalis[t]es⁷⁶ ». L'histoire longue des populations duala comme intermédiaires coloniaux est désormais bien connue⁷⁷ mais une nouvelle forme d'identité apparaît vers la fin du XIX^e siècle quand différentes missions religieuses évangélistes les populations, contribuant ainsi à l'émergence d'une identité spécifique duala⁷⁸. La présence en particulier de la *Native Baptist Church* (NBC), première Église chrétienne autochtone fondée le 18 mars 1888 après l'un des premiers schismes de l'histoire de l'évangélisation missionnaire, contribue à l'éveil précoce de la conscience politique des populations⁷⁹. Ainsi, marqués par les idées émancipatrices inculquées par les missionnaires jamaïcains à l'origine du christianisme protestant au Cameroun et surtout par la doctrine autonomiste caractéristique des Églises baptistes, différents pasteurs comme Joshua Dibundu ou Lotin Samé tentent d'assurer l'autonomie de la NBC vis-à-vis des autorités religieuses européennes, ce qui aboutit à l'interdiction de la NBC par les autorités françaises de 1922 à 1932. Cette quête d'autonomie religieuse se doublant de revendications politiques de la part des populations duala,⁸⁰ favorise l'apparition d'un nationalisme à la croisée du religieux et du politique⁸¹.

Ainsi, cette certaine conscience nationaliste camerounaise se manifeste dès 1919 par une pétition envoyée à la conférence de Versailles le 18 août, rédigée par les notables duala, qui pose le problème de l'autonomie du Cameroun ou à défaut la capacité de choisir la puissance mandataire qui prendrait en charge l'administration du Cameroun⁸². Dans le mémorandum

⁷² Vezzadini Elena (2015), *Lost Nationalism: Revolution, Memory and Anti-Colonial Resistance in Sudan*, Woodbridge, James Currey, pp. 19-27.

⁷³ Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, 22(1), pp. 37-72.

⁷⁴ Nken Ndjeng Philippe (2012), *L'idée nationale dans le Cameroun francophone (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan, p. 10.

⁷⁵ Voir le travail précurseur de Verkijika Fanson (1989), *Cameroon History for Secondary Schools and Colleges*, London, Macmillan. Abwa Daniel, *Cameroun, op. cit.*, préface.

⁷⁶ Nken Ndjeng Philippe, *L'idée nationale...*, *op. cit.*, p. 70.

⁷⁷ Austen Ralph et Derrick Jonathan (1999), *Middlemen of the Cameroons Rivers: The Duala and their Hinterland, c.1600-c.1960*, Cambridge, Cambridge University Press.

⁷⁸ Messina Jean-Paul et Slageren Jaap van (2005), *Histoire du christianisme au Cameroun : des origines à nos jours : approche oecuménique*, Yaoundé, Éditions Clé.

⁷⁹ Johnson Samuel Désiré (2012), *La formation d'une Église locale au Cameroun : le cas des communautés baptistes, 1841-1949*, Paris, Karthala et Ndille Roland (2020), « Joshua Dibundu, Lotin Same, and the Native Baptist Church : Resistance and Nationalism in Cameroon's History of Religion », *Modern Africa*, 8(2).

⁸⁰ Le Vine Victor T., *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance...*, *op. cit.*, p. 198.

⁸¹ Ngo Nlend Nadeige Laure (2020), « Église baptiste et la contestation de l'autorité coloniale au Cameroun : cas de la chanson *TetEkombo* », *Les cahiers de Tunisie*, LXXII(226/227), pp. 197-210.

⁸² Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 143 ; Assembe Ndi Alvine Henriette (2020), « La gestion des pétitions sur le Cameroun sous mandat français par la Commission permanente des mandats : une contre-expertise négligée ? », in Bourmaud Philippe, Neveu Norig, Verdeil Chantal (dir.), *Experts et expertise dans les mandats de la société*

qu'elle remet au chef de la circonscription de Douala en demandant à se faire entendre à la conférence de Versailles, l'élite traditionnelle duala, qui de façon délibérée refuse de faire explicitement référence à la France, expose trois souhaits majeurs : la création d'une université, l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la possibilité pour leur territoire de se constituer en une république autonome à l'instar du Libéria⁸³. Contre la propagande allemande et les menées antifrançaises sur le territoire camerounais, les autorités coloniales élaborent une riposte appropriée. La naturalisation française des administré·es du Cameroun, proposée par un décret de 1931, fait partie des « cadeaux politiques » utilisés par la France pour s'assurer la fidélité des habitant·es de ce territoire toujours convoité par les Allemands⁸⁴. L'historien Emmanuel Tchumtchoua résume ainsi la position des autorités françaises :

L'éventualité d'une remise en cause définitive des intérêts essentiels exacerba les antagonismes, suscita de farouches résistances, radicalisa les prises de position éliminant ainsi toute perspective de compromis. Dans un tel contexte, tenir un autre langage relevait de la haute trahison. On était pour la France et contre l'Allemagne ou pour l'Allemagne et contre la France⁸⁵

De fait, le Troisième Reich dirigé par Adolf Hitler réclame le retour de ses anciennes colonies africaines⁸⁶ dans son giron et la question du nationalisme camerounais se retrouve ainsi étroitement liée à la rivalité franco-allemande. Les Camerounais opposés à la politique mandataire de la France au Cameroun saisissent cette opportunité et expriment leur mécontentement en offrant leur soutien à l'Allemagne. Inversement les Camerounais travaillant avec les autorités mandataires font de leur germanophobie un étendard politique. Les années 1930 sont ainsi les années où les revendications camerounaises se radicalisent et puisent dans les références politiques françaises, en se positionnant par rapport à ce contexte européen de tensions. Ceci peut expliquer comment certains documents d'archives portant sur les « menées antifrançaises » et la menace allemande sont pris avec sérieux par les autorités françaises⁸⁷.

En France, une partie du lobby colonial réclame toujours le changement du statut international du Cameroun pour en faire une colonie française. Ainsi le 27 juin 1938, à l'Institut colonial de Paris, le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité du territoire français naît à l'initiative du gouvernement français⁸⁸. La section locale camerounaise de cette association est mise sur pied sous le nom de « Ligue pour le rattachement du Cameroun à l'empire français ». Cette organisation francophile et annexionniste émet le « vœu de voir le gouvernement abandonner la formule périmée de mandat et de ramener le Cameroun purement et simplement au statut de colonie française⁸⁹ ». Ainsi, dans cette période d'incertitude liée à la menace d'une nouvelle guerre, l'annexion du Cameroun le mettrait à l'abri des revendications allemandes, ce qui est pour la sauvegarde de l'empire français tout entier, une nécessité vitale⁹⁰. Cette ligue est composée d'Européens et de notables « indigènes » qui protestent contre toute éventualité de retour à l'administration allemande. Elle mène des opérations de propagande à travers des

des nations: figures, champs et outils, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 231-258 ; Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », *op. cit.*, p. 50.

⁸³ Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », *op. cit.*, p. 51.

⁸⁴ *Journal Officiel des territoires du Cameroun*, n° 254, 1er janvier 1931. Arrêté promulguant le décret du 7 novembre 1930 réglant les conditions d'accession à la qualité de citoyen français des administrés sous mandat originaires du Togo et du Cameroun placés sous le mandat de la France, p. 4.

⁸⁵ Tchumtchoua Emmanuel (2006), *De la Jeucafra à l'UPC, l'éclosion du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Éditions Clé, p. 49.

⁸⁶ Sah Léonard (1982), « Activités allemandes et germanophilie au Cameroun (1936-1939) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 69(255), pp. 129-144.

⁸⁷ ANY, APA 10190, Menées antifrançaises cité dans Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 53.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 53.

⁸⁹ Cité in *Ibid.*, p. 55.

⁹⁰ Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, *op. cit.*, p. 151.

lettres à Franklin Delano Roosevelt, le président des États-Unis, à Neville Chamberlain, le Premier ministre britannique et à Édouard Daladier, le Premier ministre et ministre de la Défense français⁹¹. Le député radical-socialiste du Finistère, Albert Le Bail, dans un article publié dans la *Revue de l'Empire français* en avril 1939, intitulé « Nos droits sur le Cameroun », est très explicite sur la position que les autorités françaises doivent adopter ainsi que sur les idées à présenter. L'humanisme autoproclamé de la politique française opposé au racisme et à la barbarie allemande est le principal argument utilisé⁹².

Entre les deux factions pro-allemande et profrançaise, se dresse une alternative qui refuse le maintien de la France à moyen et long terme et demande le passage du mandat B au mandat A. La différence n'est pas que juridique : alors qu'un mandat B peut rester indéfiniment sous l'administration d'un mandataire, un mandat A est, lui, destiné à devenir, un jour, un État indépendant. Cette voix est portée principalement par des Camerounais résidant en France et réunis au sein de deux associations : l'Union Camerounaise (UC) de Paris qui est dirigée par Mandessi Bell et Léopold Moumé-Étia et le Rassemblement colonial⁹³. Ces associations envoient conjointement une pétition à la SDN, le 21 mai 1939, avec les revendications suivantes : « En résumé, ce développement politique, les intérêts et la dignité des populations du Cameroun exigent que conformément aux vœux de ses populations et à l'esprit du régime du mandat, le Cameroun soit doté, sans plus attendre, du statut du mandat A, seul capable de l'acheminer vers cette indépendance nationale à laquelle il aspire et qui est seule capable de sauver ce pays des maux qui l'accablent⁹⁴ ». Ainsi, l'Union Camerounaise (UC) et le Comité national de défense des intérêts du Cameroun créé en 1937 et présidé par Chan Godfried⁹⁵, s'expriment ouvertement contre le projet de transformation du mandat du Cameroun en colonie française en 1938⁹⁶.

Au Cameroun, les autorités françaises lancent une consultation des « indigènes » le 12 novembre 1938 sur la propagande allemande. Cette consultation selon un document d'archive prétend que 1 349 948 administrés sont favorables au maintien de la présence française au Cameroun tandis que 30 746 veulent son départ et 17 211 s'abstiennent⁹⁷. Aucun autre document ne vient prouver qu'une consultation de telle ampleur n'ait été menée. L'administration française cherche par tous les moyens à s'opposer aux sentiments germanophiles. Ainsi, certains fonctionnaires camerounais francophiles sont chargés de porter les idées de la France au sein des milieux des « évolués » et de s'opposer à la germanophilie de leurs compatriotes. Antoine Lorenzi, président de l'Association des anciens combattants et victimes de guerre convainc le gouvernement français de favoriser « la création d'un mouvement indigène dirigé par des jeunes qui seront les porte-paroles de la France au

⁹¹ *Ibid.*, p. 167.

⁹² *Ibid.*, p. 162.

⁹³ *Ibid.*, p. 169.

⁹⁴ ASDN, Mandate General, 6A/31711/2836, Cameroun sous mandat français, Correspondance avec l'Union camerounaise, Paris (et le « Rassemblement colonial »).

⁹⁵ Chan Godfried ou Gottfried alias Kurz Hermann est un administré du Cameroun né à Yabassi qui réside en France dès 1926. Il se fait engager le 17 août 1931 dans la Légion étrangère sous le nom de Kurz Hermann. Voir Tchumtchoua Emmanuel (2012), « Chan Gottfried alias Kurz Hermann : panafricaniste et nationaliste Camerounais dans la France de l'entre-deux-guerres » in Kouosseu Jules et Noubissie Tchouake Maginot (2012), *Figures de l'Histoire du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 257-272.

⁹⁶ Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 54.

⁹⁷ Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Aix-en-Provence, Série géographique Togo-Cameroun, Carton 30. Dossier 277. Comité de défense des intérêts du Cameroun 21 mai/12 septembre 1938.

Cameroun⁹⁸ ». C'est dans ce contexte qu'est créée, avec le soutien de l'administration française, la Jeunesse Camerounaise Française (Jeucafra) le 1^{er} décembre 1938⁹⁹.

La gestion de cette association est confiée aux jeunes « évolués¹⁰⁰ » du Cameroun avec pour président Paul Soppo Priso, fonctionnaire aux travaux publics. Cet originaire de Douala est l'arme choisie pour exploiter la haine que voue sa communauté aux Allemands depuis que ceux-ci ont assassiné leur chef, Rudolph Douala Manga Bell, en août 1914¹⁰¹. Paul Soppo Priso a pour mission d'amener tous les quartiers de Douala germanophiles à soutenir la France¹⁰² tout en défendant les autochtones. La Jeucafra développe un discours ambigu : elle affirme son attachement à la France en repoussant par tous les moyens les revendications coloniales allemandes tout en exposant « de vive voix [...] le devoir des peuples cherchant à disposer d'eux-mêmes¹⁰³ ». Considérée comme la « première organisation politique légale du Cameroun¹⁰⁴ », la Jeucafra a pour objectifs l'opposition à l'Allemagne, l'incorporation du territoire à l'empire colonial français et la promotion générale du patriotisme¹⁰⁵. Au cours d'un meeting qu'il organise le 9 janvier 1939, Soppo Priso exprime la volonté des membres de la Jeucafra à devenir français « comme leurs frères » des colonies françaises¹⁰⁶.

De son côté, Louis Marie Pouka, un ancien écrivain-interprète et membre de la Jeucafra, renchérit en émettant le vœu de voir son pays, « cette terre prodige, appartenir, du Tchad aux rives du Wouri, à la patrie de Charlemagne et de Saint Louis¹⁰⁷ ». Pour soutenir la puissance mandataire, cet hymne à l'honneur de la France est largement relayé, bien que de façon dispersée, et entonné notamment par l'ancien germanophile Charles Atangana, le chef supérieur des Ewondo et des Bene, qui est fermement opposé au retour des Allemands au Cameroun. Alors que Charles Atangana demande à ses administrés de soutenir la politique française sans conditions le 10 décembre 1939, les autorités traditionnelles duala s'extasient car « l'œuvre accomplie par la France est grandiose. Elle dépasse les espoirs les plus optimistes. Le Cameroun

⁹⁸ Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, op. cit., p. 55.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 57.

¹⁰⁰ Le concept « d'évolués » renvoie à un groupe d'autochtones qui se dégage au Cameroun en conséquence des mutations coloniales françaises engendrées par l'instruction. Ce groupe était minoritaire au sein de la société. La catégorie des « évolués » s'inscrit dans une hiérarchie coloniale permettant de mieux contrôler les administrés en leur attribuant des étiquettes. Les « évolués », mieux perçus que les « indigènes » n'en constituaient pas moins aux yeux des colons, un ordre social inférieur. Voir Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun, Vol. 1, pp. 32-33. Derrick Jonathan (1989), « Elitisme colonial au Cameroun : le cas des Douala dans les années trente », in Njeuma Martin Zacharie (dir.), *Histoire du Cameroun (XIX^e début XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan ; Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique (L'exemple du Cameroun)*, Dianoia, Chennevières-sur-Marne.

¹⁰¹ Fils héritier du King Bell (l'un des signataires du traité germano-duala du 12 juillet 1884) Rudolph Douala Manga Bell a fait ses études en Allemagne. Il succède à son père au trône du clan Bell dans la ville de Douala. Il s'oppose à l'administration allemande qui envisage d'exproprier les Duala du plateau Joss et de créer une zone résidentielle européenne. Il envoie des pétitions au *Bundestag* pour protester contre cette mesure illégale. Il cherche à rallier le roi bamoun Ibrahim Njoya à la défense des intérêts des Camerounais. À la veille de la Première Guerre mondiale, Douala Manga Bell envoie son secrétaire particulier Adolf Ngosso Din en Allemagne. Ce dernier est arrêté. Tous les deux sont jugés au cours d'un procès expéditif à Douala, reconnus coupables de haute trahison et condamnés à mort. Ils sont pendus le 8 août 1914.

¹⁰² Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, op. cit., p. 57.

¹⁰³ Archives départementales de la Menoua (ADM), Monthe Paul Gilbert, Rapport sur la tournée de propagande de la Jeucafra dans la région du Noun du 30 janvier au 13 février 1939, p. 1.

¹⁰⁴ Le Vine Victor T., *Le Cameroun du mandat...*, op. cit., p. 204.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 204.

¹⁰⁶ Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, op. cit., p. 169.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 169.

est français et veut rester français. C'est le vœu de la population dont nous sommes les représentants légaux et coutumiers¹⁰⁸ ».

La Jeucafra est un instrument de propagande au service de la France coloniale, mais son « discours francophile cède souvent place à des propos ambigus, alliant à la fois panégyrique de la politique française et revendications d'ordre économique et social¹⁰⁹ ». La seconde dimension de ce discours contribue à la socialisation politique des autochtones « évolués ». Par son canal, et notamment à travers ses activités sur le terrain, les jeunes hommes camerounais se sont mis à l'école de la politique dans le but d'en être plus tard, des acteurs complets. Les principaux laboratoires de formation de la Jeucafra ont été les conférences faites par ses leaders, les réunions et les tournées de propagande dans les villes de Nkongsamba, Dschang, Bafoussam, Foumban, Bafang, Bangangté, Bafia, Yaoundé, Ayos, Ngaoundéré, Garoua et Maroua¹¹⁰.

Ainsi au cours des rencontres avec les autorités françaises, les leaders du mouvement évoquent l'avenir du « pays libre » en fustigeant la politique de « l'indigénat » pratiquée par la France. Lors d'une rencontre avec l'inspecteur des colonies Jean Huet, Paul Soppo Priso porte des revendications sur l'évolution du Cameroun, les conditions de son émancipation et les problèmes économiques de son pays en militant pour une amélioration des conditions politiques et économiques des Camerounais-es¹¹¹. Ce dernier, comme d'autres leaders régionaux de la Jeucafra, André Fouda, Paul Gilbert Monthe, Pierre Pounce ou Joseph Kamga, s'est formé à la politique de manière autodidacte à travers la préparation minutieuse de ses interventions publiques. Les membres et invité·es de ces réunions discutaient de la politique d'implantation du mouvement sur le territoire, mais également de la politique francophile et de la défense des intérêts des Camerounais-es¹¹². Cela favorisait les adhésions des nouveaux membres. Même si les chiffres précis sont inconnus aujourd'hui, les rangs de la Jeucafra grossissent ainsi que le nombre des jeunes Camerounais-es formés à la politique.

La Jeucafra est une organisation financée et contrôlée par les autorités coloniales qui peuvent en retour connaître l'identité des Camerounais-es qui discutent « librement » de l'actualité politique¹¹³. Elle peut aussi être analysée comme un outil de renseignement et une manière de surveiller et contrôler les revendications politiques des Camerounais-es. La tentation de voir dans ce genre de mouvement une simple manipulation des autorités coloniales est grande. Pourtant force est de constater que la Jeucafra constitue également la première arène politique camerounaise. Elle était certes organisée et financée par la puissance mandataire, mais elle offre un espace de discussion politique unique et nouveau à une période où les partis politiques n'ont pas encore été légalisés dans les territoires d'Afrique subsaharienne¹¹⁴. On peut ainsi mieux comprendre l'analyse de l'historien Emmanuel Tchumtchoua : « mouvement de toutes les contradictions, la Jeucafra naviguera tout au long de son existence d'une francophilie excessive à une attitude plus réservée dans ses rapports avec les autorités politiques métropolitaines et l'administration française¹¹⁵ ».

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 167.

¹⁰⁹ Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 91.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 92 ; ADM, Monthe Paul Gilbert, Rapport sur la tournée de propagande de la Jeucafra dans la région du Noun du 30 janvier au 13 février 1939, p.1.

¹¹¹ Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, pp. 94-96.

¹¹² Archives de la Sûreté Nationale (ASN), fiche de renseignements n°17 du 9 septembre 1948 sur la Jeucafra et l'Unicafra, cité in *Ibid.*, pp. 64-65.

¹¹³ Eyinga Abel (1991), *UPC : une révolution manquée ?* Paris, Éditions Chaka, p. 18.

¹¹⁴ Les syndicats et les partis politiques sont légalisés et deviennent accessibles à l'ensemble de la population dans les colonies d'AOF et d'AEF en 1944.

¹¹⁵ Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 61.

L'historien et témoin camerounais Abel Eyinga ajoute :

La Jeucafra a fini par attirer, pendant les quatre années de guerre, une grande partie de l'intelligentsia camerounaise de l'époque. On peut affirmer, sans risque de beaucoup se tromper, qu'en 1945 la quasi-totalité des fonctionnaires en poste à Douala et à Yaoundé appartenaient à la Jeucafra ou entretenaient avec elle des rapports variés. Tout cela, avec la bénédiction politique et le concours financier du gouverneur¹¹⁶.

Cette arène politique est tout à fait comparable à celle développée par l'*African Association* au Tanganyika dans les années 1930 et particulièrement 1940. Créées toutes deux dans un ancien protectorat allemand, l'*African Association* et la Jeucafra sont principalement composées de fonctionnaires recrutés dans un milieu urbain et traversés par les mêmes paradoxes ; tous revendiquent l'amélioration du quotidien des habitant·es des mandats tout en assurant les autorités mandataires de leur loyauté. Leur sort après la Seconde Guerre mondiale diffère cependant : sous l'impulsion de Julius Nyerere, l'*African Association* se transforme en parti politique en 1954 ; elle devient la *Tanganyika African National Union* et mène le mandat à l'indépendance en 1961¹¹⁷. La Jeucafra se transforme en Union Camerounaise Française (Unicafra) en 1945 puis en Rassemblement Camerounais (Racam) en 1947. Le Racam, dont la charte-manifeste illustre sa grande ambition puisqu'il s'affirme comme organisme politique capable de représenter tous les Camerounais·es et réclame la formation d'un gouvernement et d'une assemblée représentative, ce qui suscite immédiatement l'opposition de l'administration qui interdit le mouvement. Certains membres du Racam créent alors l'UPC en 1948 avec plus de prudence, mais contrairement à la *Tanganyika African National Union*, cette organisation ne parvient pas massivement au pouvoir au moment de l'indépendance.

Ainsi, la Jeucafra, malgré sa subordination aux autorités coloniales et sa disparition rapide (1938-1945), offre tout de même le premier exemple d'une organisation nationaliste au Cameroun. Ruben Um Nyobè l'un des principaux nationalistes du Cameroun en faisait partie. Né en 1913, près de Boumnyebel, d'un père initié de la confrérie des Ba ûm, un organe de régulation sociale chez les populations basaa, Um Nyobè devient orphelin très tôt. Il se sensibilise à la politique auprès de la Mission protestante américaine tout en acquérant des références religieuses très fortes. Comme de nombreux « évolués », Um Nyobè travaille dans l'administration coloniale. Il est affecté successivement à la direction des Finances à Édéa, Douala, Yaoundé de 1935 à 1945, à Babimbi de 1945 à 1947 et enfin à Ngaoundéré de 1947 à 1948. En janvier 1948, il demande sa mise en disponibilité pour devenir secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT) au Cameroun¹¹⁸.

En 1949, devenu l'un des principaux dirigeants de l'UPC, il la décrit ainsi :

Pour nous [elle] se présentait comme la meilleure occasion d'affirmer publiquement que nous étions pour la liberté et contre le totalitarisme, et par conséquent nous manifestions notre attachement à la France contre le retour sous une administration allemande hitlérienne. Mais cela ne signifiait pas pour nous que nous demandions à devenir colonie française, comme l'affirmait abusivement M. Soppo Priso¹¹⁹.

Du point de vue de la politique camerounaise, l'époque de la Jeucafra semble bien calme par rapport à l'effervescence survenue après la Seconde Guerre mondiale à l'échelle des empires.

¹¹⁶ Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée...*, op. cit., p. 18.

¹¹⁷ Iliffe John (1979), *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 405-435.

¹¹⁸ Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale, 1958-1961 : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, pp. 41, 48 et 56.

¹¹⁹ Discours d'Um Nyobè au deuxième congrès interterritorial du Rassemblement Démocratique Africain, Abidjan, 2-6 janvier 1949, *AEF nouvelle*, février 1949, p. 2 cité in Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 62.

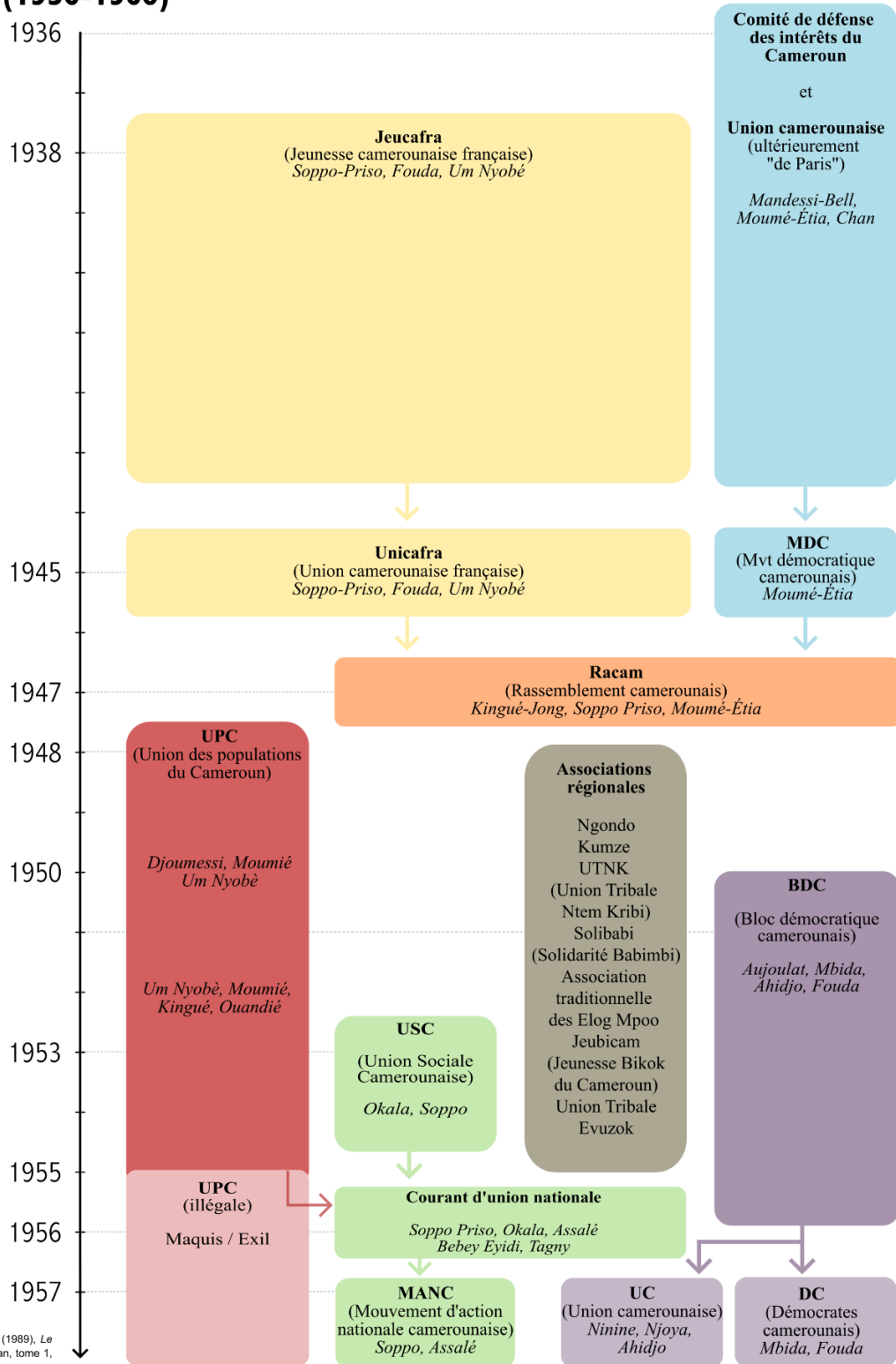
Cette section s'attache ainsi à montrer comment de nombreux·euses Camerounais·es ont cherché à remettre en cause l'autorité française que ce soit à la faveur de la fin de la Seconde guerre mondiale, de l'ouverture relative de la vie syndicale et politique survenue après la conférence de Brazzaville, à la tribune de l'Onu ainsi que pendant les événements violents de Douala de 1945. Cette section se penche également sur la création de l'UPC et son succès dans tout le Cameroun. Ce succès a été tel que les autorités françaises favorisent la création de partis de collaboration pour tenter de s'y opposer. Ainsi face à l'effervescence politique camerounaise, les autorités coloniales se crispent et s'acharnent. Elles mettent en place une première forme de répression du nationalisme camerounais, une répression qui a pour but de contrôler la vie politique camerounaise et défendre les intérêts français.

LES STATUTS DU CAMEROUN FRANÇAIS				
	1946	1952	1957	1958
	Territoire associé à l'Union franç.	Territoire associé à l'Union franç.	État sous tutelle hors de l'Union f.	Régime transitoire avant l'indépend.
Adoption	Référendum du 13 octobre sans participation du second collège	Loi du 6 février	Décret du 16 avr. après adoption par l'Atcam le 22 février	Ordonnance du 30 décembre après adopt. par l'Alcam le 24 octobre
Parlement français	2 députés 2 ^e col. 1 député 1 ^{er} col. 3 sénateurs élus par l'Arcam	3 députés 2 ^e col. 1 député 1 ^{er} col. 3 sénateurs élus par l'Atcam	3 députés 2 ^e col. 1 député 1 ^{er} col. 3 sénateurs élus par l'Alcam	
Assemblée de l'Union f.	5 conseillers élus par l'Arcam	5 conseillers élus par l'Atcam		
Assemblée territoriale	ARCAM (Ass. représent.) délibère sur le budget et les TP consultative pour les autres affaires 18 délég. 2 ^e col. 16 délég. 1 ^{er} col. 6 délég. désignés président : Aujoulat	ATCAM (Ass. territoriale) délibère sur le budget et les TP consultative pour les autres affaires 32 délég. 2 ^e col. 18 délég. 1 ^{er} col.	ALCAM (Ass. législative) délibère sur les affaires du territoire 70 délégués élus au collège unique Kémajou	ALCAM (Ass. législative) délibérative sauf sur la défense, la monnaie et les affaires extér. 70 députés élus au collège unique Kémajou, puis Mabaya
Exécutif	Haut commis.	Haut commis.	Haut commis. Gouvernement (Mbida, puis Ahidjo)	(Haut commis.) Gouvernement (Ahidjo)

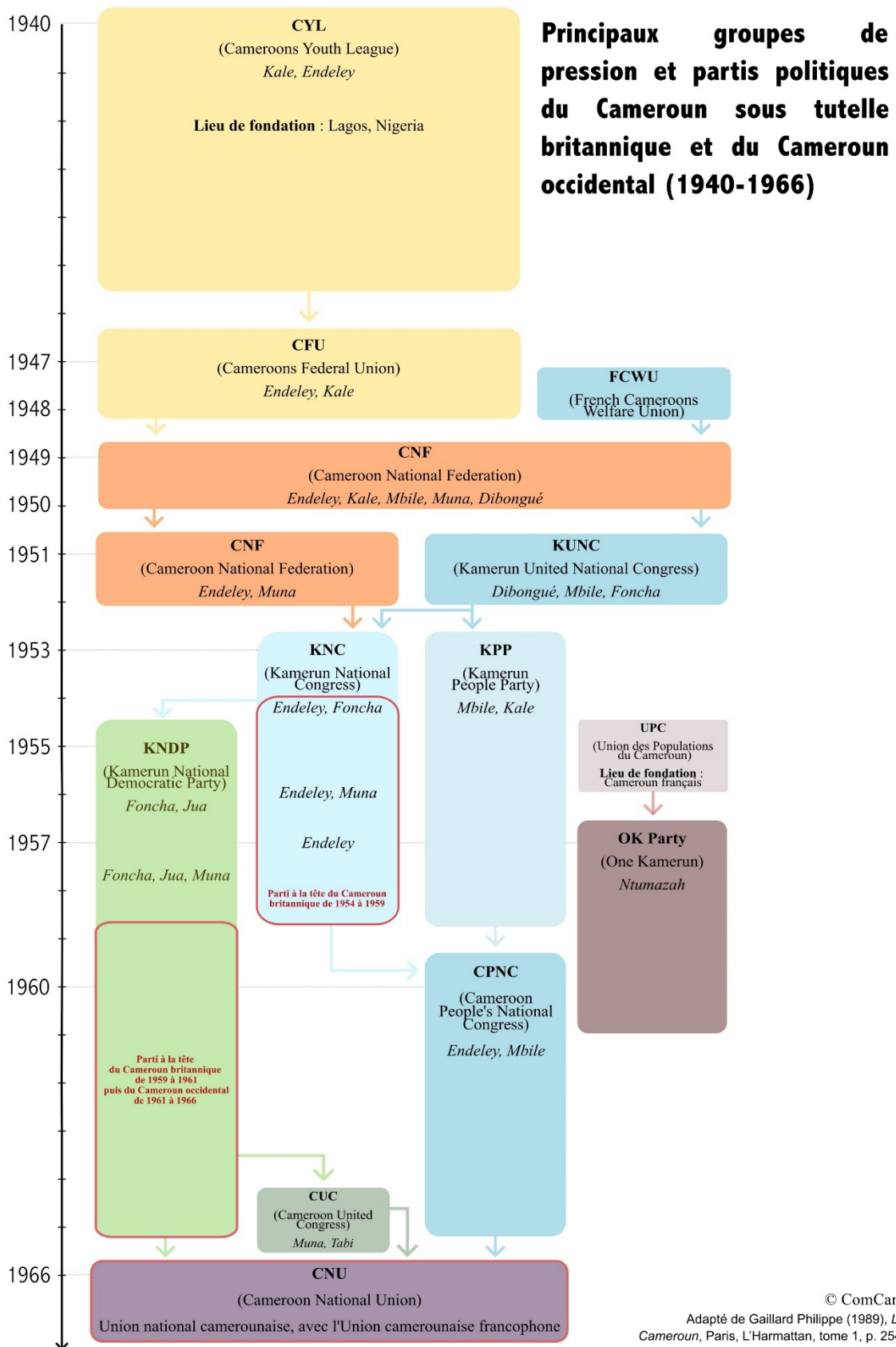
ELUS DU CAMEROUN DANS LES ASSEMBLÉES FRANÇAISES				
	Date	1 ^{er} collège	2 ^e collège	
Constituante	21 10 1945	L. P. Aujoulat	A. Manga Bell	
	02 06 1946	L. P. Aujoulat	A. Manga Bell	
Assemblée nationale	10 11 1946	L. P. Aujoulat	A. Manga Bell J. Ninine	
	17 11 1951	G. Molinatti	A. Manga Bell J. Ninine LP. Aujoulat	
	02 01 1956	P. Plantier	A. Manga Bell J. Ninine A M. Mbida	
Conseil de la République (Sénat)	10 02 1947	J. Grassard	Ch. Okala	A. Njoya
	14 11 1948	J. Grassard	Ch. Okala	A Njoya
	18 06 1955	H. Chamaulte	P. Kotouo	A. Njoya
	23 02 1958	P. Ngayewang (remplace Chamaulte, décédé)		
Assemblée de l'Union franç.	11 10 1947	A.P. Ebédé, A. Giard, J. Guyard, D. Kémajou, P. Soppo Priso		
	10 10 1953	A. Ahidjo, J. Guyard, D. Kémajou, AM Mbida, P. Soppo Priso		
	Janv. 1956	P. Rocaglia (remplace Mbida, élu député)		
Conseil économique et social		Désigné par la CGT Désigné par l'Ass. de l'Union franç.		
	1947	Ch. Assalé	P. Monthé	
	1951	J. Ngom	P. Monthé	

Source : Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, tome 1, p. 235.

Principaux groupes de pression et partis politiques du Cameroun sous tutelle française (1936-1960)



© ComCam
Adapté de Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, tome 1, p. 198.



© ComCam
Adapté de Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, tome 1, p. 254.

PREMIÈRE PARTIE

Sorties de guerre : une remise en question multiforme de l'ordre mandataire (colonial) de la France au Cameroun (1944-1948)

A. De l'expérience de guerre à la mise en place du *trusteeship* : la défense des intérêts français au Cameroun

- Le Cameroun et la guerre mondiale : un tournant majeur ?





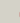
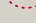

La Seconde Guerre mondiale est une étape majeure de la présence française au Cameroun¹. Le territoire, brièvement vichyste, devient encore plus stratégique avec la place qu'il occupe dans le déploiement de la France libre en Afrique centrale comme carrefour entre la façade atlantique et les champs de bataille d'Afrique de l'est et du nord. Il mobilise aussi la société coloniale dans l'effort de guerre : d'abord, par le recrutement de « volontaires » camerounais dans les troupes des Forces françaises libres, puis par l'exploitation de ressources stratégiques et des travailleurs autochtones au service de l'État colonial en guerre². Enfin, l'expérience de la guerre totale au Cameroun a de profondes conséquences politiques, sociales et économiques : les populations camerounaises prennent conscience des inégalités produites par l'ordre colonial et de la nécessité d'encourager à la fois la participation politique et les progrès socio-économiques.

¹ Voir par exemple : Tchemo Hector-Marie (2014), *La francophonie de sang. 1940 : aperçu sur l'effort de guerre en Afrique centrale (AEF-Cameroun)*, Yaoundé, Clé ; Etaba Otoa Didier (2000), *Le Cameroun libre avec les Français libres, 1940*, UCAC, Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale.


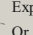


² Pour un aperçu global sur l'Afrique durant la Seconde Guerre mondiale : Killingray David et Rathbone Richard (dir.) (1986), *Africa and the Second World War*, New York, St. Martin's Press ; Brown Carolyn, Byfield Judith, Parsons Timothy et Sikanga Ahmed (dir.) (2015), *Africa and World War II*, Cambridge, Cambridge University Press ; Lefebvre Camille (2015), « Combattants, travailleurs, prisonniers : les Africains dans la guerre », in Frank Robert (dir.), *1937-1947 : La guerre-monde. Tome I*, Paris, Gallimard, pp. 527-564 ; Coates Oliver (2020), « New Perspectives on West Africa and World War Two: Introduction », *Journal of African Military History*, 4(1-2), pp. 5-39.

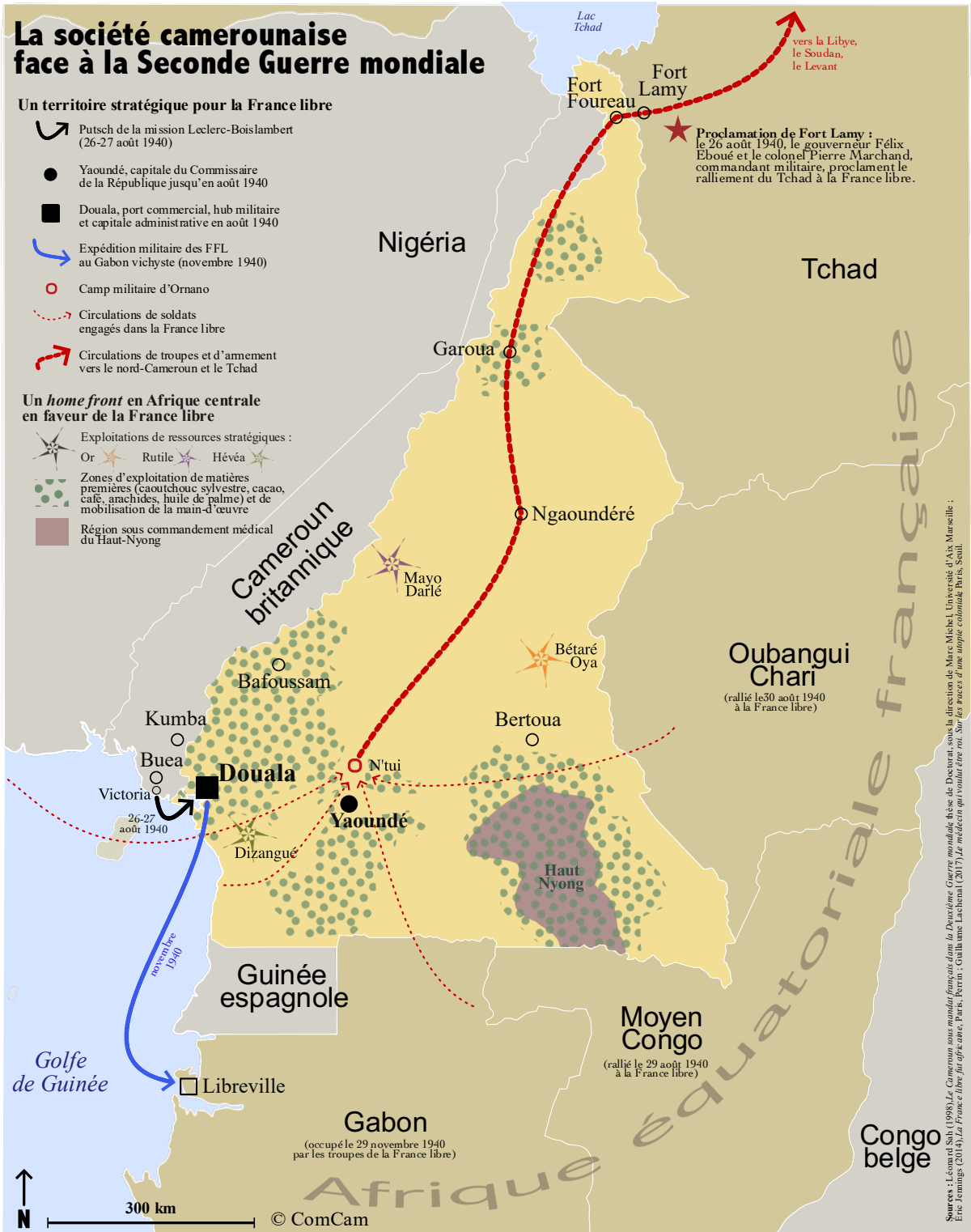
La société camerounaise face à la Seconde Guerre mondiale

Un territoire stratégique pour la France libre

-  Putsch de la mission Leclerc-Boislambert (26-27 août 1940)
-  Yaoundé, capitale du Commissaire de la République jusqu'en août 1940
-  Douala, port commercial, hub militaire et capitale administrative en août 1940
-  Expédition militaire des FFL au Gabon vichyste (novembre 1940)
-  Camp militaire d'Ornano
-  Circulations de soldats engagés dans la France libre
-  Circulations de troupes et d'armement vers le nord-Cameroun et le Tchad

Un home front en Afrique centrale en faveur de la France libre

- Exploitations de ressources stratégiques :
 -  Or
 -  Rutile
 -  Hévéa
- Zones d'exploitation de matières premières (caoutchouc sylvestre, cacao, café, anachides, huile de palme) et de mobilisation de la main-d'œuvre
-  Région sous commandement médical du Haut-Nyong

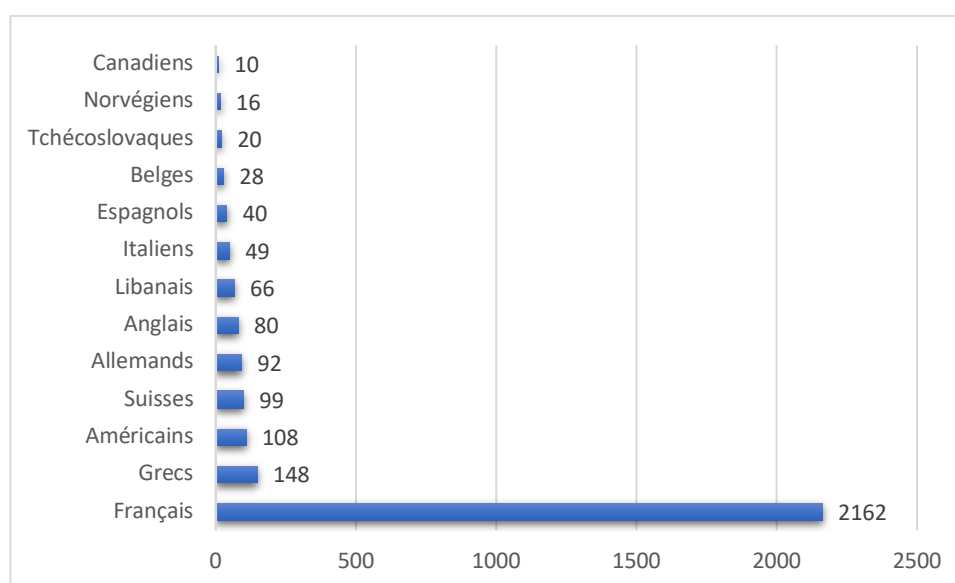


Sources : L. Léonard Sol (1998), *Le Cameroun sous mandat français dans la Deuxième Guerre mondiale* thèse de Doctorat, sous la direction de Marc Michel, Université d'Aix Marseille ; Eric Lemmings (2014), *La France libre en Afrique*, Paris, Perrin ; Guillaume Lachenné (2017), *Le médocain qui voulait être roi. Sur les traces d'une utopie coloniale*, Seuil.

Le Cameroun sous mandat, un territoire stratégique de la France libre

L'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne nazie, le 3 septembre 1939, provoque au Cameroun une mobilisation de l'appareil administratif avec la mise en place de mesures d'exception : internement des résident·es allemand·es et italien·es, mise sous séquestre de leurs biens, rationnement des denrées de première nécessité et surveillance postale accentuée³. Comme en France métropolitaine, la société coloniale du Cameroun est confrontée à une « drôle de guerre » jusqu'en mai 1940⁴. Aux yeux des Camerounais·es, il s'agit avant tout d'une « affaire de Blancs » mais les jeunes élites encadrées par la Jeucafra – lettrés et notables – apportent leur soutien aux autorités coloniales comme en atteste le discours prononcé par le vice-président Émile Kouta à Ebolowa lors d'une tournée du gouverneur Brunot : il évoque la « traîtreuse [sic] agression de l'Allemagne » mais confirme les « paroles d'attachement » et la disponibilité des populations envers « la mère-patrie⁵ ». Les Camerounais germanophiles ont plus de difficultés à poursuivre leurs activités après septembre 1939. À partir de l'offensive de la *Wehrmacht* en France en mai-juin 1940 et la défaite militaire, la société coloniale au Cameroun connaît trois types de positionnements : l'obéissance, la dissidence et l'expectative⁶. Les tableaux suivants permettent de mieux comprendre l'importance numérique des Français au sein du groupe des Européens et le poids de la communauté non-autochtone :

Nombre de personnes « non-indigènes » par nationalité au Cameroun en 1938 (en unité⁷)



³ Sah Léonard (1998), « Le Cameroun sous mandat français dans la deuxième Guerre mondiale », Thèse en histoire, université Aix-Marseille I, France, Volume 1, « Chapitre 4 – L'état d'exception », pp. 114-157.

⁴ Michel Marc (2000), « Leclerc et l'Afrique noire », in Levisse-Touzé Christine (dir.), *Du capitaine de Hauteclouque au général Leclerc*, Paris, Éditions Complexe, pp. 253-273

⁵ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 217

⁶ Michel Marc (1998), « Les ralliements des colonies françaises à la France libre (1940) », in Agostino Marc, Bériac Françoise et Dom Anne-Marie (dir.), *Les ralliements. Ralliés, traîtres et opportunistes du Moyen-Âge à l'époque Moderne et Contemporaine. Actes du colloque tenu à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine les 9, 10 et 11 février 1995*, Bordeaux, CROCEMC, p. 240.

⁷ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 12.

Effectifs de la population européenne au Cameroun de 1940 à 1944 (en unité⁸)

Année	1940	1941	1942	1943	1944
Population civile	2857	2857	2861	2862	3210
Population militaire	612	505	373	159	161

Cette population européenne, très faible au regard des quelque 2,4 millions d'habitantes recensées au début de la guerre, est au cœur de ce qui a été nommé par la suite « le ralliement » du Cameroun⁹. Après l'armistice signé en France le 22 juin 1940, le territoire sous mandat subit un vaste blocus maritime et terrestre de la part des Britanniques. Pourtant, dès le lendemain de l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle – entendu sur quelques radios captant la BBC, des copies du discours du 22 juin sont faites par la suite¹⁰ –, des comités de résistance se forment à Douala et Yaoundé avec des figures connues de la société coloniale telles que le révérend-père Émile Dehon, prêtre de Mvolye ou le médecin-colonel Marcel Vaucel, et dans des lieux importants – la salle des fêtes d'Akwa ou la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture à Douala. L'appel du 30 juillet 1940 lancé depuis Londres sur les ondes de la BBC à destination des populations et administrateurs de l'empire local est mieux connu par les colons européens et les Camerounais·es, *via* la radio et les comptes-rendus de la presse¹¹. Pourtant, le positionnement gaulliste n'est en rien évident dans ces semaines tourmentées de l'histoire française, plus encore après l'attaque de la *Royal Navy* sur la flotte française au large des côtes algériennes, à Mers el-Kébir, les 3-6 juillet 1940, qui déçoivent de nombreux colons et confortent les fonctionnaires attachés à l'État officiel. « Entre le 18 juin et le 26 août 1940, « Pétainistes » et « Gaullistes » se livrent à une bataille acharnée pour le pouvoir au Cameroun », rappelle l'historien camerounais Léonard Sah¹².

En effet, à la suite de l'armistice du 22 juin 1940, le Haut-Commissaire Richard Brunot montre sa volonté de se rapprocher des autorités britanniques du Nigeria, aidé par sa proximité avec le consul-colonel Miles Clifford. Il semble avoir été convaincu par le Manifeste du 15 juillet 1940 qui lui a été transmis par des colons favorables à de Gaulle¹³. Toutefois, il reçoit peu de soutiens à travers ses contacts établis avec Brazzaville auprès de Pierre Boisson, gouverneur de l'AEF, et avec Madagascar, et hésite sur son propre ralliement à de Gaulle¹⁴. Ses tergiversations poussent le régime de Vichy à envoyer sur place un émissaire, le contre-amiral Charles Platon, arrivé à Douala le 20 juillet 1940, afin de conforter les positions légalistes de l'administration coloniale. Cette dernière, concentrée à Yaoundé, est largement acquise au respect de la légalité institutionnelle, comme le sont les militaires présents au Cameroun : Brunot se rallie finalement

⁸ ANY, APA 11324/B, Guerre 39-45, Livre jaune français. Effort de guerre au Cameroun, 1945, rapport médecin – colonel Farinaud, directeur du service de santé au Cameroun, Yaoundé, le 16 juin 1945, n°870/BT, p. 1 cité in Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 689.

⁹ Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 253

¹⁰ Voir le journal tenu par Gilberte Crognier à Douala, « Nous n'oublierons jamais, 18 juin 1940-août 1941 au Cameroun » (1985) conservé dans le Fonds Leclerc au Musée de la Libération de Paris, ainsi que le témoignage de Raymond Dronne : Dronne Raymond (1984), *Carnets de route d'un croisé de la France Libre*, Paris, Éditions France-Empire, p. 27.

¹¹ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 159 et pp. 177-178.

¹² *Ibid.*, p. 194.

¹³ Mouchet Jean (1970), *Londres-Cameroun, 1940. Leclerc, débuts méconnus de son historique épopée*, Paris, Éditions du Midi, pp. 27-28.

¹⁴ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, pp. 259-262.

à Vichy, alors que les colons gaullistes, représentés par le directeur des Travaux Publics, Roger Mauclère, interpellent le contre-amiral avec véhémence lors de sa visite¹⁵. La législation du régime de Vichy commence à être appliquée dès le départ du contre-amiral, ce qui pousse quelques quatre-vingts gaullistes – fonctionnaires, marins, planteurs, missionnaires – à se réfugier au Nigeria. Le 16 août, la décision est prise depuis Paris de limoger Brunot pour le remplacer par le gouverneur du Dahomey, Armand Annet, plus ferme dans ses positionnements politiques, mais encore bloqué à Libreville au Gabon¹⁶.

Pourtant, le Cameroun se « rallie » à la France libre lors d'un épisode élevé au rang de mythe fondateur dans les récits de la résistance française écrits après-guerre : le « coup d'État » mené par la mission Leclerc-Boislambert le 26 août 1940¹⁷. Ce terme de « ralliement » peut être discuté car il s'agit d'un putsch mené pour faire du Cameroun un acteur de la France libre à partir d'un petit noyau de gaullistes de la première heure. Comme le souligne l'historien français Marc Michel, « ce sont [...] ces événements et cette situation indécise qui paraissent bien avoir été le résultat du hasard plutôt que d'un plan préconçu¹⁸ ». En effet, les 26, 27 et 28 août 1940 ont lieu les « Trois Glorieuses » en Afrique centrale, trois journées essentielles pour la création de l'Afrique française libre qui permet à de Gaulle d'obtenir une assise territoriale et une légitimité politique pour poursuivre la guerre. Le Cameroun constitue alors un territoire majeur dans la stratégie de la France libre, au même titre que le Tchad – rallié à de Gaulle par le biais de son gouverneur Félix Éboué, le 26 août – le Congo français, rallié le 28 août, et l'Oubangui-Chari, le 29¹⁹.

Depuis Londres, le capitaine Philippe de Hauteclocque, le capitaine Claude Hettier de Boislambert et René Pleven, alors simple civil, sont envoyés au Nigeria britannique, à Lagos avec l'accord de Winston Churchill. Issu d'une vieille famille aristocratique, ancien élève de Saint-Cyr, de Hauteclocque a une expérience coloniale brève, comme instructeur de spahis à Meknès, au Maroc, de 1926 à 1930. Fait prisonnier par les Allemands, il gagne l'Angleterre et se rallie à de Gaulle où il prend son nom de guerre – Leclerc²⁰. Son rôle est majeur dans le ralliement du Cameroun à la France libre. Arrivés le 12 août, Leclerc et Boislambert multiplient les contacts avec les autorités du Cameroun sous tutelle britannique et les Français, réfugiés ou encore présents sur le territoire mandataire, afin de monter une expédition sur Douala et prendre le pouvoir. Le 26 août dans l'après-midi, la mission est lancée précipitamment avec vingt-quatre volontaires français et neuf piroguiers du Wouri²¹. Ils entrent rapidement en contact avec les gaullistes du Cameroun, chez le docteur Jean Mauzé, et préparent une prise de pouvoir sans

¹⁵ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 187-189 ; Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 34-35.

¹⁶ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 262.

¹⁷ Parmi ces récits : De Gaulle Charles (1954), *Mémoires de guerre. L'appel, 1940-1942*, Paris, Plon, pp. 95-116 ; Dronne Raymond, *Carnets de route d'un croisé*, *op. cit.* ; Hettier de Boislambert Claude (1978), *Les fers de l'espoir*, Paris, Plon ; Lembezat Bertrand (2008), *La colonne ou journal d'un mercenaire hétéroclite*, Paris, Marsouins et méharistes ; Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.* La revue de l'Institut Charles de Gaulle, *Espoirs*, a également publié plusieurs témoignages comme le colloque suivant : Duplay Philippe (éd.) (1988), *Le Général Leclerc et l'Afrique française libre : 1940-1942 : actes / du Colloque international*, Paris, *Assemblée nationale*, 12, 13 et 14 novembre 1987, Fondation du Maréchal Leclerc de Hauteclocque.

¹⁸ Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 262.

¹⁹ Jennings Éric (2014), *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin, pp. 25-54. Sur le Tchad plus précisément, voir Létang Gérard (2019), « Mirages d'une rébellion. Être français libre au Tchad (1940-1943) », Thèse en histoire, Institut d'Études Politiques de Paris, France.

²⁰ Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.* ; Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, pp. 262-263.

²¹ De Gaulle Charles (1954), *Mémoires de guerre. L'appel, 1940-1942*, Paris, Plon, pp. 95-100 ; Tutenges Émile, (1987) : « Souvenirs sur le ralliement du Cameroun et du Gabon (août-novembre 1940) », *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, 59, pp. 22-24.

qu'un coup de feu ne soit tiré²². En effet, des tirailleurs tchadiens, présents à Douala, et commandés par le capitaine Louis Dio, lui-même rallié, sont dépêchés au petit matin sur les points-clés de la ville tels que l'aéroport, la gare ou la poste, alors que les pétainistes connus sont regroupés au camp de Batchenga²³. Leclerc, ayant pris le grade de commandant durant sa mission, s'installe rapidement dans le Palais du Commissaire pour prendre la direction du territoire mandataire en remplacement de Brunot. Le lendemain, le lieutenant Robert Quilichini est envoyé à Yaoundé, capitale administrative, pour prendre contact avec le lieutenant-colonel Roger Bureau, commandant militaire du Cameroun. Le 28 août, les troupes du capitaine Dio se déploient dans la ville sur les points stratégiques et le gouverneur Brunot accepte la situation. Le 29 août, Leclerc arrive à Yaoundé où les fonctionnaires et les militaires acceptent en majorité le nouveau pouvoir en place, alors que d'autres sont expulsés vers le Nigeria et l'Afrique-Occidentale française (AOF).

Les jours suivants, il s'adresse à l'ensemble des régions et subdivisions par des télégrammes et tracts pour obtenir leur adhésion. Ce dernier loue alors le « magnifique esprit de patriotisme²⁴ » des Européens ralliés à l'image des administrateurs Pierre Cournarie, Raymond Dronne, Jacques Fourneau²⁵ ou Jules Ninine, et des notables acceptant cette nouvelle administration, comme Charles Atangana, chef supérieur des Ewondo et Bene, ou Arouna Njoya, chef supérieur de la région Bamoun. En vérité, la plupart des ralliés le sont plus « de fait » que par « conviction ». Le Cameroun constitue ainsi un point d'entrée majeur et un territoire stratégique pour cette « France libre » qui « fut africaine » selon les mots de l'ethnologue Jacques Soustelle, commissaire national à l'Information de la France libre après la guerre²⁶. Cela explique, en partie, le très fort attachement des militaires, des hommes politiques et administrateurs au Cameroun après la guerre.

L'entrée du Cameroun dans la France libre se révèle être effectivement un vrai atout : avec ses quelques 2,4 millions d'habitants – autant que le Gabon, le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari –, le territoire mandataire est souvent décrit comme un axe stratégique vers le centre de l'Afrique centrale par son port et l'estuaire du Wouri, ses deux lignes de chemin de fer vers l'ouest et le centre, et ses pistes menant vers le nord, essentielles pour la jonction avec le Tchad libre et les zones de guerre de la Libye italienne²⁷. Cet enjeu stratégique est signalé par deux événements importants de l'année 1940. D'abord, la tournée du général de Gaulle en Afrique centrale après l'échec cuisant d'une tentative de débarquement à Dakar en AOF²⁸ : ses premiers pas sur le continent sont à Douala, à bord du *Commandant Duboc*, le 8 octobre, où il est accueilli triomphalement par deux bataillons camerounais et la Légion du Cameroun, avant de déclarer à Leclerc au Palais du Gouverneur : « Le Cameroun aura sa place dans l'histoire de cette guerre

²² Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 39-44 ; Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 239-243.

²³ Michel Jean-Paul et Brouillet Seefried Monique (2022), *Le général Dio. Le connétable de Leclerc, 1940-1946*, Paris, Bernard Giovanangeli Éditeur/Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque, pp. 36-50.

²⁴ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 248.

²⁵ Fourneau Jacques (1985) : « Au Cameroun avec les Français libres (août-janvier 1941) », *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, 53, pp. 15-16

²⁶ Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, p. 9.

²⁷ Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 262.

²⁸ Voir le récit traduit de l'ewondo par l'historien Engelbert Mveng de Lucas Atangana, secrétaire du chef supérieur Charles Atangana. Mveng Engelbert (1988), « L'œuvre de Leclerc au Cameroun et la contribution des Camerounais à l'effort de guerre », in Duplay Philippe, *Le Général Leclerc et l'Afrique française libre : 1940-1942 : actes / du Colloque international, Paris, Assemblée nationale, 12, 13 et 14 novembre 1987*, Fondation du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, pp. 59-72 ; Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 810-812.

et dans notre histoire nationale²⁹ ». Sur la radio de Douala, le lendemain, il loue ce « pays particulièrement visé » qui « n'a jamais fléchi dans sa détermination de se défendre », et affirme quelques jours après à Yaoundé : « Le Cameroun est la base sur laquelle se construit pierre à pierre l'édifice de l'honneur et de la libération³⁰ ». Jusqu'à son retour à Londres, le 19 novembre, et après avoir visité différentes villes d'AEF, de Gaulle fait du Cameroun un maillon essentiel de la libération : dans ses *Mémoires de guerre*, il garde un souvenir vivace de cette « euphorie patriotique » rencontrée parmi les fonctionnaires, colons et notables³¹. C'est également depuis le Cameroun qu'est menée le raid sur le Gabon afin de briser la dissidence vichyste du gouverneur Masson depuis les « Trois Glorieuses³² ». Des troupes sont envoyées vers la colonie depuis Douala fin octobre afin de faire disparaître cette menace sur l'équilibre politique de l'AEF : Libreville, la capitale, est occupée le 11 novembre 1940.

Le rôle du Cameroun au sein de la France libre est un élément de compréhension important des changements symboliques des liens établis entre le territoire mandataire et sa métropole jusqu'alors. La fonction de « commissaire de la République » est transformée en « gouverneur » alors que l'expression « Cameroun sous mandat français » disparaît au profit du terme « Cameroun français³³ ». Ces actes visent à réaffirmer la volonté des colons français d'incorporer le Cameroun dans l'empire colonial de manière plus affirmée, loin des règles imposées par le mandat de la SDN. À l'inverse, ce rattachement plus net du Cameroun à la République française constitue aussi un point de contestation important dans les revendications nationalistes d'après-guerre qui y voient une politique d'annexion pure et simple³⁴. Toutefois, de nombreux écrits personnels de Français libres participent à cette incorporation du Cameroun dans le « roman national » français de la Seconde Guerre mondiale, « base inoubliable de la renaissance de la France³⁵ ». « C'est de Douala que Leclerc montera à Fort-Lamy, à Koufra, à Tunis, puis que de Sainte-Marie-du-Mont et de Sainte-Martin-de Varreville, il gagnera Paris pour sa libération et Berchtesgaden pour le dernier coup de poignard », souligne ainsi le résistant Claude Hettier de Boislambert dans ses souvenirs publiés en 1978, *Les fers de l'espoir*³⁶. Après la guerre, les faits héroïques du Cameroun en 1940 sont régulièrement fêtés dans la société coloniale, parmi les anciens combattants français et camerounais, et avec l'appui des autorités. À la suite de la mort du maréchal dans un accident d'avion, un monument Leclerc est d'ailleurs rapidement inauguré à Douala, dans le quartier de Bonanjo, en 1949 en présence de sa femme, de personnalités officielles et de vétérans, des stèles sont aussi inaugurées sur le lieu de débarquement du 27 août 1940³⁷. Le principal lycée de la capitale porte également le nom de cette figure de la France libre qu'est le maréchal Leclerc, lors de son inauguration en 1952³⁸. Aujourd'hui, ces mémoires de la Seconde Guerre mondiale sont encore vives dans la société camerounaise, divisée entre célébrations de la Résistance et contestations de l'occupation française, comme en attestent des tentatives de déboulonnage de statue à Douala

²⁹ Desjardins (1985), « En Afrique avec de Gaulle (septembre-novembre 1940), carnet de route », *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, 51, pp. 17-18 et Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.*, p. 116.

³⁰ *Le Cameroun libre*, 15 février 1940, cité in Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 287-288.

³¹ De Gaulle Charles, *Mémoires de guerre...*, *op. cit.*, p. 116.

³² Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, pp. 47-50.

³³ *Ibid.*, p. 52 ; Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 269.

³⁴ Richard Joseph cite un article de Ruben Um Nyobè à ce propos paru dans *AEF Nouvelle* (février 1949, p. 2). Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, *op. cit.*, pp. 62-64.

³⁵ Michel Marc (2000), « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 268.

³⁶ Hettier de Boislambert Claude, *Les fers de l'espoir*, *op. cit.*, p. 224.

³⁷ Un monument en l'honneur du général Leclerc existe également à Ebolowa. Le monument Leclerc de Douala a été réalisé par le sculpteur Jonchère, ancien directeur des Beaux-Arts à Hanoï. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 246-247.

³⁸ Michel Marc (2000), « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, pp. 268-269

dès 2001³⁹. Le commandant Leclerc est rapidement remplacé par Pierre Cournarie à la tête du Cameroun, ce premier étant dépêché sur le Tchad pour organiser la suite des opérations militaires⁴⁰. Pierre Cournarie est un fonctionnaire expérimenté du Cameroun, muté dès 1927 à Ebolowa, puis dans le nord.

Le Cameroun devient alors un *home front* pour l'Afrique française libre où circulent de nombreuses troupes et d'importantes figures militaires de la France⁴¹. Le territoire apparaît comme une véritable « pépinière d'hommes pour la France libre⁴² ». Par exemple, René Génin, jeune officier, est le premier gradé à rallier l'Afrique Équatoriale lors d'une longue traversée à travers le Sahara jusqu'à Douala où il est accueilli par une foule qui admire son parcours⁴³. Ancien élève de l'Enfom (École nationale de la France d'outre-mer), ayant séjourné quelques semaines au Cameroun en 1937, Pierre Messmer y arrive aussi avec ses légionnaires en octobre, où il est mobilisé pour le raid sur le Gabon. Après la prise de Libreville, il stationne plusieurs semaines au camp de base de Yaoundé avant d'être dirigé par la suite vers l'Afrique orientale à la veille de Noël 1940⁴⁴.

La ville de Douala est un lieu important de ces sociabilités de la France libre. Le capitaine Louis Dio, futur général, s'y trouve lors de l'arrivée de la mission Leclerc, alors qu'il dirige une unité de près de deux-cents tirailleurs sénégalais du Tchad. Il y forge son esprit de désobéissance comme sa foi gaulliste, et constitue un acteur essentiel de cette période. Selon ses biographes, c'est à partir de ce moment-là que son destin se lie intimement avec celui du futur maréchal Leclerc. Après le Gabon, il est appelé au Tchad aux côtés du même Leclerc et se distingue dans la prise de Koufra dans le sud libyen en mars 1941⁴⁵. Comme *home front*, le Cameroun accueille également de nombreuses troupes de l'empire dépêchées vers le Tchad et la zone de front dans le désert saharien comme en témoigne l'administrateur Raymond Dronne dans ses souvenirs : des soldats et des cadres venant de l'armée active, de la réserve, de tout le Cameroun, des territoires voisins du Tchad, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari et de nombreux volontaires venus d'Angleterre, mais aussi des évadés des bagnes de Guyane et des volontaires de l'île de Sein⁴⁶. Ces circulations combattantes participent à ouvrir le Cameroun aux influences extérieures et à mettre en contact les populations avec des acteurs très divers de l'empire colonial français, des gradés de l'armée aux tirailleurs de l'AEF. En témoigne l'agent d'écriture Lucas Atangana, dans un récit écrit en langue ewondo, qui décrit le flot interminable de légionnaires arrivant à Douala et les bouleversements provoqués dans la société civile⁴⁷. Les Camerounais sont eux-mêmes mobilisés militairement.

³⁹ Champin Christophe (15 janvier 2001), « Sommet France-Afrique. Les antisommet dans le collimateur du pouvoir », *Radio France Internationale*, [disponible sur http://www1.rfi.fr/actufr/articles/013/article_5504.asp, consulté le 9 août 2023] ; « André Blaise Essama, l'homme qui veut débarrasser le Cameroun de ses vestiges coloniaux » [disponible sur <https://ucetranger.org/2020/08/09/andre-blaise-essama-lhomme-qui-veut-debarrasser-le-cameroun-de-ses-vestiges-coloniaux/>, consulté le 22 août 2024]

⁴⁰ Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 172-176.

⁴¹ Jennings Eric (2015), *Free French Africa in World War II: The African Resistance*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 71.

⁴² Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 266.

⁴³ *L'Éveil du Cameroun*, février 1941 cité in Génin René (2004), *Itinéraire d'un méhariste. De la Mauritanie à l'Afrique Française Libre. Lettres présentées par Marie-Clotilde Génon-Jacquey*, Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Sépia.

⁴⁴ Turpin Frédéric (2020), *Pierre Messmer. Le dernier gaulliste*, Paris, Perrin, pp. 19-20.

⁴⁵ Michel Jean-Paul et Brouillet Seefried Monique, *Le général Dio...*, *op. cit.*, pp. 23-53. Voir également le Chapitre IV, « Un dimanche à Koufra », in Létang Géraud, « Mirages d'une rébellion... », *op. cit.*, volume 1, pp. 239-295.

⁴⁶ Dronne Raymond, *Carnets de route d'un croisé...*, *op. cit.*, pp. 71-76.

⁴⁷ Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, pp. 64-65.

À la différence d'autres territoires de la France libre en Afrique, la mobilisation des combattants camerounais ne va pas de soi. L'article 22 alinéa 5 du pacte de la SDN est explicite : la puissance mandataire a interdiction « de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire ». Cela est confirmé par l'article 3 du mandat français sur le Cameroun, qui nuance « Toutefois, il est entendu que les troupes ainsi levées peuvent, en cas de guerre générale, être utilisées pour repousser une agression ou pour la défense du territoire en dehors de la région soumise au mandat⁴⁸ ». Ainsi, au début de la guerre et jusqu'en 1940, le Cameroun dispose d'une force de police dont l'effectif total est de 76 officiers, 357 sous-officiers et hommes de troupes européens, 2710 sous-officiers et hommes de troupes ou tirailleurs africains, soit un total de 3143 hommes⁴⁹ : elle n'a de police que le nom puisqu'il s'agit en fait d'une véritable force armée, en violation des dispositions de la SDN. Le Cameroun dispose également d'une « garde indigène », force supplétive de 1060 hommes, dispersés dans les 46 subdivisions, et d'une compagnie de milice, créée en mai 1939, composée de 624 hommes. Les troupes du Cameroun sont rapidement réorganisées le 1^{er} octobre 1940. Leclerc souhaite un Cameroun utile militairement lorsqu'il déclare à la radio de Douala : « Les tirailleurs de Mangin ont monté la garde à Mayence, ceux du Cameroun leur succéderont⁵⁰ ». Les obligations posées par la SDN disparaissent face aux contraintes de la guerre. Ainsi, le 1^{er} Régiment des Tirailleurs Camerounais (RTC) créé, comprend 17 compagnies et une compagnie hors rang pour un ensemble de quatre bataillons. Au Cameroun, la marine est secondaire avec quelques bâtiments – le *Sidi Ferruch* et un bâtiment de surveillance côtière – qui séjournent à Douala mais l'essentiel des forces est stationné à Dakar. Dès 1938, une station auxiliaire de sous-marin avait été installée à Douala dans le cadre du plan de défense, complétée par des postes de reconnaissance et de surveillance des côtes. Quant à l'aviation, l'aérodrome de Douala prend de l'importance dès 1939 avec des appareils Potez chargés de missions de surveillance et de reconnaissance côtière, de liaison de commandement et d'évacuations sanitaires. Après le « ralliement », Douala est intégrée aux Forces Aériennes de l'AEF (Forces Aériennes Françaises Libres) : l'aérodrome devient un *hub* pour les connexions avec le Soudan égyptien. L'escadrille dite « Béthune », dont nous aurons l'occasion de reparler, y stationne pour des missions de surveillance⁵¹.

En théorie, la mobilisation de soldats camerounais n'est possible que par le biais du volontariat. Dès octobre 1939, une propagande active s'est développée afin d'encourager ces engagements : certains le font par loyalisme vis-à-vis de la France, d'autres par espoir de mobilité sociale – « Je voulais devenir un type (sic) » affirme Amougou Melingui du village de Nsazang interviewé par l'historien Léonard Sah en 1983 –, quand d'autres le font pour des raisons pécuniaires à l'instar des *boys* et *clerks*⁵². Certains évoquent l'importance du port de l'uniforme, de ces « corps habillés » au sein de la société coloniale⁵³ : « Le port de l'uniforme m'a fait plus de bien encore que je ne l'espérais. Pour tout dire, il m'a galvanisé [...]. Dans ce kaki-là, j'étais comme drapé dans le Pouvoir et la Légimité. Dès lors, je pouvais partir à la conquête du

⁴⁸ Mandat français sur le Cameroun, Article 3, Londres, le 20 juillet 1922.

⁴⁹ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 88.

⁵⁰ Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, p. 124.

⁵¹ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 88-102.

⁵² Raymond Dronne cite aussi le cas de Fabien Manga, engagé pour « participer à la libération de la France ». *Ibid.*, pp. 328-332 ; Dronne Raymond, *Carnets de route d'un croisé...*, *op. cit.*, p. 79.

⁵³ Voir sur la politique des corps habillés en contexte colonial et postcolonial en Afrique : Debos Marielle et Glasman Joël (2012), « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique africaine*, 128, pp. 5-23 ; Glasman Joël (2014), *Les corps habillés au Togo. Genèse coloniale des métiers de police*, 2014, Paris, Karthala.

monde », se souvient le sergent Raphaël Onana lors de son engagement comme milicien de 3^e classe en 1939⁵⁴.

Les militants de la Jeucafra espèrent, eux, obtenir l'égalité politique par ces engagements. Le 3 septembre 1939, leur leader, Soppo Priso fait un appel aux Camerounais, « enfants du Territoire puîné de la France d'outre-mer », dans lequel il déclare : « Chacun de nous, pour la part qui lui reviendra, devra faire preuve de sang-froid et de dévouement absolu afin que, la paix revenue, nous rentrions avec les mérites dignes de la race camerounaise⁵⁵ ». Près de quatre cents individus s'engagent spontanément, mais le lieutenant-colonel Bureau, commandant militaire, préfère qu'ils se mobilisent dans le cadre des campagnes de recrutement menées à l'échelle du territoire. Ainsi, des commissions de recrutement sillonnent les différentes régions et subdivisions du Cameroun : de villages en villages, de jeunes hommes valides sont rassemblés afin d'être sélectionnés. Les chefs comme le sultan bamoun et le président de la section de la Jeucafra à Fouban, Arouna Njoya, ont un rôle majeur dans ce recrutement, ainsi que les missionnaires et les responsables administratifs⁵⁶. À Yaoundé, le fonctionnaire André Fouda, fervent francophile et vice-président de la Jeucafra, poursuit son activité de commis aux postes durant la guerre : il est un relais important du ralliement à la France libre et de l'administration coloniale⁵⁷. Certains engagements sont encouragés par les rumeurs, comme en témoigne celle relayé par le témoin Issoufou Machia à Bafia sur les pratiques supposées de l'ennemi : « Hitler se propose, en cas de victoire, de chausser les petits Allemands de chaussures faites à partir de la peau des nègres égorgés vivants⁵⁸ ». Les rumeurs autour du général de Gaulle y participent aussi : ce dernier est présenté comme « un grand sorcier » aux pouvoirs occultes qui donne l'impression « d'un être surnaturel, inaccessible et parfaitement sûr de lui-même⁵⁹ ».

Parmi ces « volontaires », certaines figures se distinguent dans les mémoires et l'historiographie comme les diplômés de l'école de santé d'Ayos, Marcel Bebey Eyidi, Charles Delangue, et Simon Pierre Tchoungui, engagés comme médecins auxiliaires. Marcel Bebey-Eyidi, né à Douala en 1914, s'engage dans le corps médical des Forces Françaises Libres et écrit régulièrement dans *L'Éveil du Cameroun*⁶⁰. Passé par la Libye et la Tunisie, il est blessé et décoré de la croix de guerre. Simon Pierre Tchoungui, aide médical à Yaoundé et Mbalmayo, s'engage en 1942 dans les forces militaires de la France libre. Il est démobilisé en 1946⁶¹.

Ainsi, ces recrutements sont opérés par de nombreux agents intermédiaires – comme les chefs de villages – qui doivent fournir des quotas aux autorités. Les engagés passent alors du consentement à la contrainte, en particulier dans les zones rurales. En 1941, le chef Katou

⁵⁴ Onana Raphaël (1996), *Un homme blindé à Bir-Hakeim : récit d'un sous-officier camerounais qui a fait la guerre de 39-45*, Paris, L'Harmattan, p. 146 et p. 152.

⁵⁵ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, pp. 256 ; Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, p. 64

⁵⁶ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 333-334.

⁵⁷ Enyegue Serge (2008), *André Fouda. Itinéraire politique d'un bâtisseur, 1951-1980*, Paris, L'Harmattan, pp. 35-39.

⁵⁸ Memoli-Aubry Crécence (2009), « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale : contribution d'une région administrative du Cameroun à l'effort de guerre français », *Outre-mers*, 96(362-363), pp. 263

⁵⁹ Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, *op. cit.*, p. 168 et pp. 181-182.

⁶⁰ Dont un « Souvenirs d'El Alamein », cité in Cornevin Robert (1975), « Marcel Bebey Eyidi (1914-1966) » in *Hommes et destins (dictionnaire biographique d'outre-mer). Tome 1^{er}*, Paris, Publications de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, p. 65.

⁶¹ Simon Noah Bikié, né en 1901, est aussi figure souvent mise en avant dans cet engagement pour la France libre, d'autant plus qu'il est tué lors de la tentative de coup d'État en 1984 et qu'il est le grand-père du chanteur Yannick Noah. Voir : « Simon Pierre Tchoungui » (1975), in *Hommes et destins : dictionnaire biographique d'outre-mer*, Académie des sciences d'outre-mer, p. 110 ; Dougueli Georges, « Cameroun : l'héritage de Simon Noah Bikié », *Jeune Afrique*, 15 février 2017.

Ndengue force ainsi deux-cents Osananga à entrer dans les forces militaires⁶². Ces intermédiaires enrôlent souvent les plus pauvres pour épargner les notables, et se débarrassent d'individus encombrants pour l'ordre social, notamment sur les hauts-plateaux et dans les savanes du nord. Le parcours du combattant Moussa Guider, né dans le nord-Cameroun en 1918, en témoigne : passé par l'école coranique, devenu *motor boy* puis engagé dans les activités liées au commerce des arachides, il est capturé lors d'un déplacement à Garoua. Transporté vers l'Oubangui-Chari en 1942, il est engagé comme brigadier dans les opérations du Fezzan puis au Maroc, avant d'être rapatrié en juillet 1944 à Douala et libéré en octobre⁶³. Ces engagements contraints sont accompagnés de nombreuses désertions, notamment à l'occasion des examens médicaux et de l'inoculation de vaccins, associée à des pratiques prédatrices, notamment au vampirisme⁶⁴.

Ces recrutements forcés s'appuient sur une conception raciale de la société camerounaise, certaines populations étant qualifiées de « races martiales⁶⁵ », en particulier dans les espaces de savane à l'inverse des populations dites « forestières » du sud et de l'ouest. Les témoignages oraux évoquent souvent des chiffres gonflés de 20 000 soldats camerounais recrutés durant la guerre⁶⁶. Le croisement statistique opéré par l'historien Léonard Sah permet d'affirmer que les engagements ont été d'environ 10 000 soldats, la moitié ayant servi sur les champs de bataille d'Afrique du nord, du Proche-Orient et d'Europe, l'autre moitié restée au Cameroun pour la sécurité du territoire. Au fur et à mesure du conflit, la proportion de Camerounais diminue au sein des troupes coloniales, alors que les hommes issus d'autres territoires africains ralliant progressivement la France augmente, comme en témoigne le tableau élaboré par Éric Jennings :

Camerounais « engagés volontaires pour la durée de la guerre⁶⁷ »

	Tirailleurs	Chauffeurs	Travailleurs auxiliaires	Total
1940	1 321			1 321
1941	846	849	349	2 202
1942	1 382	1 186	303	2 904
1943	334	368	36	761
1944	139			139
Total sur la durée de la guerre				7327

Les forces mobilisées au Cameroun représentent au total une partie importante des quelques 27 000 combattants mobilisés en Afrique centrale⁶⁸. À l'issue de leur engagement, une vaste propagande est organisée par les autorités pour que ces soldats consentent à l'effort de guerre et se convainquent du bien-fondé de leur présence dans l'armée coloniale. Le sergent Raphaël Onana, arrivé à Fort-Foureau, station du Tchad, point de rencontre des Forces Françaises libres, participe à des cours de civisme, de patriotisme et de fidélité envers la France⁶⁹. Le passage par

⁶² Memoli-Aubry Crécence, « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale », art. cité, p. 264.

⁶³ Moussa Kari Guider (2019), « Patrimoine militaire et archives d'un ancien combattant camerounais de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) », *Vestiges. Traces of Record*, 5, pp. 42-56.

⁶⁴ Jennings Éric (2015), « La France libre en AEF et au Cameroun : recrutement et extraction des ressources » in Cornil-Ferrot Sylvain et Oulmont Philippe (dir.), *Les Français libres et le monde*, Pairs Nouveau Monde Éditions/Fondation de la France libre, pp. 215-230 ; White Luise (2000), *Speaking With Vampires : Rumor and History in Colonial Africa*, Berkeley, University of California Press, pp. 89-121.

⁶⁵ Soubrier Stéphanie (2023), *Races guerrières : enquête sur une catégorie impériale, 1850-1918*, Paris, CNRS Éditions.

⁶⁶ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 340.

⁶⁷ Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, p. 148.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 147.

⁶⁹ Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, p. 200.

les camps militaires, tels que celui de Ntui ou camp d’Ornano à 75 kilomètres de Yaoundé, est aussi l’occasion d’expérimenter le maniement des armes et de tisser des liens de confiance entre gradés européens et combattants camerounais⁷⁰.

De leur côté, les Européens sont aussi mobilisés dans l’effort militaire : des volontaires intégrés dans une unité régulière ou dans une formation particulière, telle que la Légion du Cameroun, corps d’élite créé par le colonel Leclerc en septembre 1940, transformé en Corps des volontaires du Cameroun en mai 1941 pour défendre les localités du territoire et « développer l’esprit du devoir et de la discipline⁷¹ ». Il existe des volontaires non-combattants, intégrant notamment des femmes auxiliaires dans les services de santé ou au sein de ce même corps des volontaires. Sous couvert d’emplois dans l’administration ou dans l’armée, de nombreuses femmes européennes y deviennent agentes secrètes⁷². Les chiffres du tableau suivant semblent témoigner d’un engagement modeste des soldats européens, mais rapporté à la population totale – environ 3000 individus –, il signale également une forte mobilisation :

Effectifs des soldats européens dans le 1^{er} RTC⁷³

	Officiers	Aspirants	Européens		Légion	Total
			Sous-officiers	Troupes	Troupes	
1940 21 septembre					89	89
1941 1^{er} août	17		33	19		69
1941 1^{er} septembre	56	11	126	82		275
1941 1^{er} décembre	59	21	153	94		327
1942 1^{er} décembre	31	8	87	40		166

Au sein de ces unités camerounaises, les différences raciales ne s’estompent pas. Les soldats africains et européens mobilisés bénéficient d’un traitement différent, qu’il s’agisse des soldes, primes et indemnités – un soldat de 2^e classe touche en moyenne 1 223,2 francs, un tirailleur de 2^e classe 145,5 francs, soit 8,5 fois moins –, comme des rations alimentaires et d’autres allocations⁷⁴. Ces inégalités raciales engendrent régulièrement des plaintes de soldats camerounais engagés, voire des incidents et aboutissent à des prises de conscience très forte des inégalités.

À partir du 1^{er} RTC constitué en 1940, les soldats camerounais sont ensuite mobilisés dans divers bataillons de marche (BM) au sein desquels ils sont mélangés à d’autres combattants africains. Dans le BM4 (dit « bataillon du Cameroun ») créé fin décembre 1940, ils sont aux côtés de soldats venus de Haute-Volta, du Niger, de la Côte d’Ivoire et du Dahomey, ainsi que de tirailleurs du Tchad. Le BM4 participe au raid sur le Gabon puis est dirigé vers le Soudan anglo-égyptien, l’Éthiopie et le Caire, avant de participer à la campagne de Syrie en juin 1941.

⁷⁰ Dronne Raymond, *Carnets de route d’un croisé...*, *op. cit.*, p. 70.

⁷¹ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 379-385.

⁷² Andela Bambona Sylvie Laure (2023), « Consolidation du pouvoir colonial au Cameroun : la participation des femmes à travers le renseignement », in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L’armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l’histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, p. 109.

⁷³ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 387.

⁷⁴ *Ibid.*, pp. 411-425.

Il combat ensuite en Libye, en Tunisie, à Naples et Rome puis dans le sud de la France à Hyères et Cavalaire dans le Var. Le BM5 est lui constitué de troupes camerounaises du centre et du nord, agglomérée avec des troupes tchadiennes et de l'Oubangui-Chari. Il est envoyé au Levant en Syrie en 1942 puis au Caire, avant de combattre à Bir-Hakeim et en Tunisie, en Italie et en Provence, puis de poursuivre jusqu'à Belfort et Colmar en 1945. Le BM9 créé en janvier 1942 est constitué de soldats du nord-Cameroun mais aussi de Saras et de Gabonais. Il est dirigé sur Khartoum et vers Beyrouth au Liban, avant d'être dissous en avril 1945. Ces BM ont donc été engagés dans cette fameuse « guerre du désert⁷⁵ » menée contre l'Italie puis les troupes du *Deutsches Afrikakorps* avec des combats significatifs à Bir-Hakeim (mai-juin 1942) ou à Tobrouk (juin 1942), étant mobilisés dans les affrontements contre les territoires sous mandats restés sous obédience vichyste, en Syrie et au Liban.

L'expérience de la guerre est vécue difficilement par les engagés camerounais à mesure que les combats se poursuivent. Dans les témoignages oraux et les rapports militaires, ces soldats se plaignent des différences vestimentaires avec les Européens – refus du port de la ceinture rouge et de la chéchia –, de l'absence des femmes, du froid et des inégalités raciales⁷⁶. Ces cas d'indiscipline n'empêchent pas la présence de combattants convaincus de leur engagement au nom de la liberté et qui se distinguent par leur combativité. Le sergent Raphaël Onana, engagé volontaire à vingt ans, blessé à Bir-Hakeim les 10-11 juin 1942 avant d'être fait prisonnier, magnifie son engagement dans ce récit écrit cinquante ans après les faits, *Un homme blindé à Bir-Hakeim* (1996). « Blindé » à sa naissance, selon des pratiques magico-religieuses qui lui permettraient d'être invulnérable sur le champ de bataille, Onana présente son expérience de guerre comme une étape fondamentale de sa trajectoire personnelle : s'il reconnaît les duretés des combats vécus en Syrie en 1941 et en Afrique du nord en 1942, en particulier dans ces paysages désertiques de Cyrénaïque, il garde une grande fierté et un attachement viscéral à la France, évoquant ce « sentiment grandiose d'être utile et de servir la France de la manière la plus valeureuse⁷⁷ ». La reconstruction mémorielle joue profondément dans l'écriture du récit écrit par cet acteur, devenu président de l'Amicale des Anciens Combattants du Cameroun et qui se félicite d'avoir été accueilli en France en 1962 en souvenir de son engagement dans la France libre. Cette héroïsation de certaines trajectoires combattantes ne doit pas cacher un effort de guerre beaucoup plus contraint au sein des populations civiles.

L'effort de guerre des populations : les « années noires »

À l'orée de la guerre, le Cameroun fait figure de territoire relativement prospère avec ses exportations de produits agricoles rentables (cacao, arachides, produits palmistes, bananes, caoutchouc, café et bois) issues de plus ou moins grandes plantations, la présence de firmes étrangères et un budget excédentaire⁷⁸. Le choix du Cameroun par la France libre est loin d'être anodin : il s'agit de profiter de ce dynamisme économique pour servir l'effort de guerre. Le Cameroun est donc engagé dans la guerre totale au même titre que l'AEF. Dès septembre 1939, une économie de guerre est mise en place dont l'objectif est de ravitailler la métropole. Après août 1940, les efforts économiques sont concentrés sur les cultures pérennes d'exportation. « Le cacao fut la production qui contribua par excellence à l'économie de guerre », rappelle l'historien Léonard Israël Sah avec une augmentation des surfaces cultivées, passant de 72 754 ha en 1941 à 125 322 ha en 1944⁷⁹. D'autres produits connaissent des fluctuations durant la

⁷⁵ Labanca Nicolas, Reynolds David, Wieviorka Olivier (2020), *La guerre du désert (1940-1943)*, Paris, Perrin.

⁷⁶ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 425-440.

⁷⁷ Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, pp. 234.

⁷⁸ Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire », art. cité, pp. 255-256.

⁷⁹ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 455 et p. 460.

guerre : le café exporté vers l'Union sud-africaine, les États-Unis et le Commonwealth, la banane, l'arachide dans le nord ou encore l'huile de palme en Sanaga-Maritime, surnommé « palm belt⁸⁰ ». Ces productions agricoles s'accompagnent d'une « camerounisation » progressive des planteurs. La production du caoutchouc sylvestre, essentielle dans la fabrication des pneus militaires, connaît aussi une forte croissance. Ce type de caoutchouc « sauvage » est récolté par des cueilleurs itinérants, et sa qualité est moindre que le caoutchouc de plantation : abandonnée avant la guerre, son exploitation est finalement vantée lors de tournées de propagande, notamment par la projection de films pédagogiques, et mobilise durement les populations civiles, en particulier dans l'est-Cameroun. Des témoignages locaux évoquent le départ des élèves et de leurs instituteurs en forêt pour plusieurs semaines afin de procéder à la récolte du latex⁸¹. Le Cameroun possède également une grande plantation d'hévéa à Dizangue en Sanaga-Maritime, mais encore aux débuts de son exploitation⁸². Au total, en 1943, le Cameroun a produit près de ¾ des quantités de produits agricoles bruts exigées aux territoires d'Afrique centrale, soit trois cents tonnes. Les autorités coloniales tentent de protéger au mieux les cultures vivrières nécessaires à la subsistance des populations.

D'autres produits stratégiques pour la France libre sont exploités : différents types de bois et des produits de l'élevage, en particulier dans le nord, nécessaires pour fournir de la viande aux soldats mobilisés⁸³. Mais l'autre source de richesse majeure est constituée des produits miniers, essentiels dans le financement de l'effort de guerre. Le Cameroun dispose de stocks limités ou peu exploités en molybdénite, colombite, tantalite ou étain. En revanche, il possède un minerai hautement stratégique, le rutile, essentiel dans la fabrication de fumigènes et de coques de véhicules militaires, avions et fusils. Il est exploité dans des gisements alluvionnaires, le long des ruisseaux et rivières. Son tonnage atteint 3 320 tonnes en 1943, alors que sa production n'était que de 450 tonnes en 1940⁸⁴. L'or est exploité dans les forêts éloignées de l'est du pays, à Bétaré-Oya, depuis les années 1930 et son exploitation est intensifiée durant la guerre : en 1941-1942, plus de 700 kilos d'or sont exportés. L'exploitation est gérée par de grandes sociétés qui recrutent parfois jusqu'à 1400 ouvriers pour une production mensuelle de douze kilos⁸⁵. La mobilisation économique du Cameroun est facilitée par un accord signé avec le Royaume-Uni en janvier 1941 qui permet au territoire mandataire d'éviter l'asphyxie et de vendre ses produits à cette puissance alliée⁸⁶.

L'effort de guerre mobilise intensivement les populations civiles. Dans un premier temps, des dons et souscriptions, venus de salariés, d'associations traditionnelles ou de groupement de planteurs, sont organisés de manière spontanée. D'abord en nature : dès le début de la guerre, des notables et planteurs camerounais, comme Joseph Taptchom Sando Fotso à Bandjoun-Bafang et Michel Fonkoua à Bafang-Bafoussam, envoient du café à l'administration coloniale en guise de soutien⁸⁷. La Jeucafra tente aussi de mettre en place un comité de collecte de fonds alors que les colons européens financent l'achat d'avions après le « ralliement ». Des dessins sont exposés dans certains villages avec l'inscription « voici l'avion que vous devez acheter

⁸⁰ *Ibid.*, pp. 466-483.

⁸¹ *Ibid.*, pp. 483-492 et Jennings Eric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, pp. 181-220.

⁸² Fouelefack Tsamo Denis Christian (2019), « Un directeur de plantation dans le Cameroun français : Henri Chamaulte et la Société africaine forestière et agricole (1924-1957) », *Outre-Mers*, 2(404-405), pp. 233-248.

⁸³ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 505-509.

⁸⁴ *Ibid.*, pp.493-499.

⁸⁵ *Ibid.*, pp. 499-503.

⁸⁶ Istasse-Moussinga Cécile (1996), « La collaboration de guerre franco-britannique en Afrique noire de 1940 à 1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 181, pp. 7-19.

⁸⁷ Nopoudem Jules Ambroise (2020), « La mobilisation dans les régions bamiléké et bamoun du Cameroun pendant la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers de l'École Normale Supérieure de Bongor-Tchad*, pp. 282-293.

pour le général de Gaulle⁸⁸ ». Mais la réquisition de main-d'œuvre, dans les plantations ou sur les chantiers miniers, est beaucoup plus brutale. À la demande de l'administration, ces recrutements forcés sont organisés par les chefs *via* leurs *tchindas* (serviteurs), des policiers locaux, qui s'emparent d'hommes et de femmes sur les places publiques, dans les marchés ou à la sortie des trains⁸⁹. Le travail forcé donne lieu à des séjours de travail de quelques semaines à trois mois, durant lesquels les difficiles conditions de vie provoquent malnutrition, épuisement et décès. Les travailleurs du Mbam, région carrefour autour de Bafia et Yoko, sont mobilisés dans l'exploitation éprouvante du rutil de Mayo-Darlé, toute la journée dans le lit froid des ruisseaux, alors que des battues sont organisées par la Société agricole forestière africaine (Safa) d'Henri Chamaulte⁹⁰. Lucas Atangana, dans ses souvenirs, évoque ces rafles dans les villages pour alimenter les plantations de Dizangue, volontiers comparées à un camp de travail forcé⁹¹. Cette main-d'œuvre réquisitionnée, sous la forme de prestations obligatoires, est aussi employée sur d'importants chantiers publics tels que la construction de routes, de ponts, de bâtiments, de pistes d'atterrissage et de camps militaires. L'histoire orale conserve le souvenir traumatique de ces « chasses à l'homme » comme en témoignent deux Camerounais interviewés par Léonard Sah en 1984 : « Traqués, les hommes valides ne trouvèrent leur salut que dans la fuite. Ils désertèrent les villages, les marchés et se cachèrent qui dans les grottes, qui dans les forêts. Il est arrivé que ceux qui résistaient après avoir été pris soient battus à mort⁹² ».

De son côté, Idelette Dugast, épouse de l'administrateur du même nom, démolit aussi la vision d'un recrutement sans contrainte durant la guerre : « Ayons le courage de notre honte et transportons-nous dans les villages pour prendre part au recrutement », propose-t-elle, avant de décrire les violences exercées par les recruteurs locaux⁹³. L'histoire orale conserve aussi le souvenir des difficultés rencontrées dans les activités de cueillette ou d'extraction minière : les pieds dans l'eau froide toute la journée pour les alluvions de rutil et d'or, un latex difficile à récolter en pleine forêt et imposant un éloignement durable de leurs villages d'origine. La guerre est l'occasion de couvrir de nombreux abus perpétrés par des colons, des chefs et des fonctionnaires contre la main-d'œuvre réquisitionnée. Lucas Atangana évoque ainsi des mesures de rétorsion contre les chefs qui ne fournissent pas les quantités de vivres exigées : la condamnation à des travaux obligatoires, tels que l'entretien de voirie, est vécue comme un acte de délégitimation politique fort⁹⁴. À ces réquisitions, il faut ajouter une augmentation du poids des taxes et des impôts, durement ressentie par les populations civiles. Dans le Mbam, à Bafia, l'impôt de capitation augmente de 42,8% entre 1939 et 1942, alors que ces mêmes populations sont priées de contribuer au ravitaillement du camp militaire d'Ornano⁹⁵.

Cette mobilisation économique s'accompagne d'un durcissement de l'encadrement administratif et politique par les autorités coloniales. Un Service général de l'information, lié au Haut-Commissariat, permet de diffuser des idées favorables à la France libre tout en contrôlant les informations de la presse, de la radio ou des films projetés. L'un des principaux

⁸⁸ Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, pp. 67-68.

⁸⁹ Témoignage de Jacques Tchoutio, 62 ans, dans un entretien recueilli à Alengou, dans le département du Ndé, en septembre 1983. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 554.

⁹⁰ Memoli-Aubry Crécence, « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale », art. cité, pp. 244-249. Voir les souvenirs terribles de la brutalité d'Henri Chamaulte : Ateba Yene Théodore (1988), *Cameroun, mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, p. 55.

⁹¹ Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, pp. 69.

⁹² Témoignages de Théa Bini Garba, 127 ans et Adamou, 98 ans au village de Songkolo en janvier 1984. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 555.

⁹³ Dongmo Jean Louis (1981), *Le dynamisme bamiléké*, tome 1, Yaoundé, Ceper, 1981, pp. 123-124.

⁹⁴ Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, p. 70.

⁹⁵ Memoli-Aubry Crécence, « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale... », art. cité, pp. 259-260.

périodiques *L'Éveil du Cameroun*, créé en 1927, comme des titres étrangers, sont régulièrement censurés⁹⁶. Les milieux européens sont infiltrés par des agents de renseignements, et leurs informations sont centralisées et étudiées par la section d'études de Yaoundé, le service de renseignement intercolonial fixé au Cameroun⁹⁷. Les individus jugés dangereux pour la sûreté nationale sont assignés à résidence ou envoyés en centres d'internement à Batchenga, Ayos ou Akometan. Des procès ont lieu en 1941 contre les partisans germanophiles accusés de « propagande anti-française et intelligence avec l'ennemi⁹⁸ ». Le contrôle des populations camerounaises est d'autant plus sensible que les fonctionnaires coloniaux sont moins nombreux durant la guerre – 210 hommes, soit 2/5^e des effectifs d'avant-guerre –, ce qui constitue un risque de déstabilisation de l'ordre colonial au Cameroun⁹⁹.

Enfin, l'ordre colonial devient particulièrement autoritaire dans certaines régions soumises à des expérimentations politiques et administratives. Dans *Le médecin qui voulut être roi* (2017), l'historien Guillaume Lachenal décrit ce tournant dans la région du Haut-Nyong à l'est du Cameroun¹⁰⁰. De 1939 à 1948, des médecins du Corps de Santé colonial se voient confier l'administration intégrale de ce territoire vaste comme la Suisse pour y conduire une expérimentation politique : la mise en place d'une utopie médicale. Le médecin colonial Jean-Joseph David, arrivé au Cameroun en octobre 1939, obtient, aux côtés de six autres médecins, le commandement de cette « région médicale du Haut-Nyong » avec les pleins pouvoirs pour mener des actions qui relèvent de la « médecine politique ». Identifié comme foyer épidémique de la maladie du sommeil, la trypanosomiase, ce territoire de l'est-Cameroun se structure alors tel un « archipel de camps » avec le centre d'Ayos comme lieu de ségrégation, d'incarcération et d'expérimentation à destination des malades. Les médecins s'efforcent de développer des politiques pour favoriser le redressement démographique de cette région sous-peuplée – médicalisation de la maternité, politique scolaire centrée sur l'hygiène et le sport, politique agricole autour du cacao et du soja. Plusieurs acteurs locaux, comme les missionnaires, s'inquiètent de la soumission d'une région aux impératifs de santé publique comme des pouvoirs excessifs attribués à ce médecin Jean-Joseph David, devenu « complètement cinglé » et surnommé « l'Empereur de l'est¹⁰¹ ». À la faveur de la guerre, les médecins forcent les populations à travailler pour la récolte du latex sauvage et la maladie du sommeil connaît une recrudescence. Cette expérimentation médicale et politique échoue.

Sorties de guerre et démobilisations : le temps des désillusions

À l'instar des autres combattants africains, les soldats camerounais sont progressivement retirés des effectifs militaires, entre le Maghreb et la région lyonnaise lors d'opérations de « blanchiment » affectant la Première Armée qui remonte de la Provence vers le nord du pays. Ces soldats africains sont remplacés pour laisser la place aux membres des Forces françaises de

⁹⁶ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 670-675.

⁹⁷ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 275.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 276

⁹⁹ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 661.

¹⁰⁰ Lachenal Guillaume (2017), *Le médecin qui voulut être roi. Sur les traces d'une utopie coloniale*, Paris, Seuil ; Lachenal, Guillaume (2010), « Le médecin qui voulut être roi. Médecine coloniale et utopie au Cameroun », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65(1), pp. 121-156.

¹⁰¹ Selon le journal de communauté de la mission de Lomié, 28 novembre 1941, conservé aux Archives de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit (Chevilly-Larue). Lachenal Guillaume, « Le médecin qui voulut être roi... », art. cité., p. 143 et p. 155. Voir aussi l'article précurseur de : Wang Sonné (1998), « Approche historique de la gestion de la Région médicale du Haut-Nyong (Cameroun), 1939-1948 », in Guerci Antonio (dir.), *Treating Illnesses: Historical Routes: 3rd European Colloquium on Ethnopharmacology and 1st International Conference of Anthropology and History of Health and Disease, held in... Genova, Italy, 29th May-2nd June 1996*, Gênes, Erga Edizione, pp. 371-383.

l'intérieur (FFI), ce qui provoque plusieurs incidents dans les localités où stationnent ces hommes démobilisés – Versailles, Morlaix ou encore Fréjus¹⁰². Les plaintes exprimées par les soldats camerounais ne provoquent pas de violences similaires à celles du massacre de Thiaroye au Sénégal, en décembre 1944, lorsque des tirailleurs, anciens prisonniers de guerre réclamant le paiement de leurs indemnités et de leur pécule, sont tués par leur hiérarchie dans leur camp militaire¹⁰³. Toutefois, les autorités sont particulièrement vigilantes sur ces hommes démobilisés¹⁰⁴.

À son retour à Douala, la 4^e compagnie est chargée de contrôler l'arrivée de ces soldats : ils sont dépossédés de leurs bagages, en particulier de leurs souvenirs de guerre qui pourraient « subvertir » l'ordre colonial. Un ancien combattant témoigne en 1983 du prélèvement des photographies conservées par ces soldats camerounais : il faut éviter les « photos de joie sur lesquelles ils tenaient de jolies femmes blanches entre les bras ». Il ajoute : « Il ne fallait pas que les nègres du Cameroun aient la preuve qu'un des leurs a couché avec une femme blanche¹⁰⁵ ». La démobilisation de ces combattants ne doit pas déstabiliser les frontières et les hiérarchies raciales au sein de l'empire. Les autorités sont aussi alertes sur d'éventuels cas d'indiscipline parmi les tirailleurs camerounais rapatriés, à l'image de ces soldats « licenciés pour inaptitude morale » qui revenaient du Levant avec des insignes à croix gammée, des photographies pornographiques, des objets issus de vols ou encore des cartouches¹⁰⁶. L'État colonial est ainsi nerveux¹⁰⁷ concernant le potentiel contestataire de ces tirailleurs camerounais revenus au pays : ils sont surveillés surtout dans les grands centres urbains, alors que leur état d'esprit fait l'objet de nombreux rapports sur d'éventuelles positions anti-françaises. Ainsi, les hommes démobilisés rapatriés du *S/S Dunkerque* en avril 1945 semblent inquiéter leur hiérarchie :

Ces tirailleurs racontent aux indigènes civils de l'agglomération de Douala que les Américains ont virtuellement occupé la France, et qu'ils en chasseront les Français qui ne sont que des femmes et qu'ils ne tarderont pas à venir occuper le Cameroun d'où ils chasseront également les Français¹⁰⁸.

En vérité, dès le 1^{er} août 1944, le lieutenant-colonel Le Moine, commandant militaire du Cameroun, exige un rapport sur l'état d'esprit des soldats démobilisés, ainsi qu'un état des punitions, les causes de ces éventuelles punitions et les récompenses¹⁰⁹. Un an après, il relance certaines unités qui n'ont toujours pas rendu ce rapport, alors que le nombre de tirailleurs

¹⁰² Fargettas Julien (2012), *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités (1939-1945)*, Paris, Tallandier, pp. 257-262 ; Guyon Anthony (2022), *Les tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat (de 1857 à nos jours)*, Paris, Perrin, pp. 258-262 ; Mabon Armelle (2019), *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte ; Miot Claire (2021), *La Première Armée française. De la Provence à l'Allemagne (1944-1945)*, Paris, Perrin ; Miot Claire (2015), « Le retrait des tirailleurs sénégalais de la Première Armée française en 1944. Hérésie stratégique, bricolage politique ou conservatisme colonial ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 125(1), 2015, pp. 77-89.

¹⁰³ Mourre Martin (2017), *Thiaroye 1944. Histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

¹⁰⁴ Noubou Noumowe Léonel (2024), « Les tirailleurs du Cameroun face à la politisation de l'espace colonial et à l'émergence du mouvement nationaliste (UPC), 1944-1960 », *Cahiers d'études africaines*, 255-256, pp. 607-634

¹⁰⁵ Le capitaine Ndoumbe, à Yaoundé, les 17 et 19 juillet 1983. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 583.

¹⁰⁶ ANY, 2AC 5868, Tirailleur, licenciement 43, Lettre n°71/CMS du lieutenant-colonel Chandon commandant militaire du Cameroun français au chef de subdivision de Yoo, Yaoundé, le 15 mars 1943 cité in Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 583.

¹⁰⁷ Selon l'expression utilisée par Nancy Rose Hunt (2016), *A Nervous State: Violence, Remedies and Reverie in Colonial Congo*, Duke University Press [(2024), *Un État nerveux. Violence, remèdes et rêverie au Congo colonial*, Paris, Éditions de l'EHESS]

¹⁰⁸ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 587.

¹⁰⁹ SHD, Vincennes, GR6H236 Dossier 1, Le lieutenant-colonel Le Moine, note de service, Yaoundé, 2 août 1944.

rapatriés au Cameroun augmente, nécessitant une surveillance accrue¹¹⁰. Ces rapports signalent les aspirations de ces soldats à rentrer chez eux, alors que les cadres européens, au fait de la victoire contre le Japon, sont surtout préoccupés du « rétablissement de la France au rang de grande puissance¹¹¹ ». Un an auparavant, le lieutenant Flaujat, s'il loue des hommes globalement disciplinés, se montre plus préoccupé du contact de ses hommes avec des soldats rapatriés d'Afrique du nord « dont l'état d'esprit est déplorable¹¹² », et qui pourraient forger des solidarités entre colonisés. Les autorités s'inquiètent aussi d'une potentielle contagion communiste dans leurs rangs.

Ces craintes sont d'autant plus marquées que des troupes de divers territoires de l'AEF transitent par Douala lors des démobilisations. Ces circulations contribuent aux contacts sociaux et transferts d'idées avec les populations civiles du Cameroun, qui peuvent prêter oreille à des propos dits « subversifs » venus de l'étranger. Pour y faire face, le commandant supérieur des troupes de l'AEF-Cameroun à Brazzaville préconise des « causeries » sur la reconnaissance de la France à l'égard de leur engagement et les raisons de leur démobilisation, ainsi que la mise en place d'un service de renseignement propre à chaque garnison. Les cordons militaires imposés à l'arrivée à Douala jusqu'au camp de Bali, à Bonabéri, sont censés aider à éviter ces désordres. Des incidents surviennent pourtant parmi les tirailleurs africains de passage ou dans le groupe des soldats camerounais. Le 5 avril 1944, un Sénégalais est blessé par un coup de feu tiré par un Européen : une trentaine de ses camarades protestent, avant que les autorités n'arrivent à calmer la situation¹¹³. De même, le 10 août 1944, le tirailleur Jean Nangoue, originaire de Bafia, est arrêté par le chef de subdivision de Douala après une altercation dans son bureau et enfermé à la prison de New-Bell. Des soldats camerounais manifestent contre cette décision et tentent de récupérer leur camarade : il est finalement condamné à 15 jours de prison¹¹⁴. La plupart des démobilisés finissent par « rentrer dans le rang ».

Au total, sur les quelques 4022 soldats camerounais engagés dans des opérations militaires, 426 sont morts de maladie, tués ou disparus. 138 sont blessés ou pensionnés pour invalidité. Leur réinsertion sociale devient alors une vraie question pour les autorités. Certains se dirigent vers des emplois publics ou la garde régionale, quand d'autres obtiennent des prêts avantageux pour s'installer sur des chantiers d'artisans ou sur de petites cultures vivrières¹¹⁵. Plus rares sont les tirailleurs camerounais à poursuivre leurs activités au sein de l'armée coloniale, à l'instar de Claude Tchoungui, né à Yaoundé, mort à Nhu Be en Cochinchine en juillet 1952, ou Valentin Tsala, interviewé par l'historien Léonard Sah¹¹⁶. En 1947, un Office des Anciens Combattants du Cameroun est créé pour remplacer l'Association d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et répondre à ce problème de réinsertion. Ces anciens combattants sont souvent perçus et fêtés avec admiration à leur retour dans leur communauté, comme en témoigne Dieudonné Kaptué interviewé en 1991¹¹⁷, l'uniforme conférant une marque de distinction importante dans

¹¹⁰ SHD, Vincennes, GR6H236 Dossier 1, Le lieutenant-colonel Le Moine, note de service, Yaoundé, le 1^{er} août 1945.

¹¹¹ SHD, Vincennes, GR6H234 Dossier 2, Le chef de bataillon Dupin (commandant de la 1^{ère} compagnie du 1^{er} RTC), Douala, 14 septembre 1945.

¹¹² SHD, Vincennes, GR6H234 Dossier 2, Le lieutenant Flaujat (chef du BES de la place de Douala), rapport du mois d'août 1944, Douala, 29 août 1944.

¹¹³ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 581-590.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 591.

¹¹⁵ *Ibid.*, pp. 582-606.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 116. Voir la base de données des morts pour la France de la Guerre d'Indochine (huit morts camerounais y apparaissent) [disponible sur https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/guerre_indochine/detail_fiche.php?ref=1631878&debut=0, consulté le 6 août 2024].

¹¹⁷ Notable du village Mbemtum (Bandjoun), interviewé en octobre 1991. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 733.

la société coloniale au Cameroun¹¹⁸. Mais la mobilité sociale espérée lors de leurs engagements est rapidement bloquée. Ainsi, Moussa Guider, de retour dans le nord-Cameroun en 1944, se contente de poursuivre ses activités de chauffeur dans la Société internationale de transport à Garoua puis dans des entreprises de cimenterie¹¹⁹. Les soldats les plus méritants se voient refuser l'accès au grade d'officier à l'instar des infirmiers Simon Pierre Tchoungui et Marcel Bebey Eyidi. En théorie, ils peuvent atteindre le grade d'adjudant mais la plupart des sous-officiers ne franchissent pas les grades de sergent ou de sergent-chef, symbole de la très stricte barrière raciale au sein de l'armée coloniale. Ainsi, la 5^e compagnie du 1^{er} RTC compte, en 1945, 134 soldats africains répartis notamment entre 70 tirailleurs de 2^e classe, 31 de 1^{ère} classe, 20 caporaux, sept sergents, trois sergents-chefs, aucun adjudant et un seul adjudant-chef¹²⁰. D'autres tirailleurs camerounais évoquent les désillusions politiques à leur retour : « période de cassure », la Seconde Guerre mondiale amène ces soldats à revendiquer plus nettement l'égalité entre Africain·es et Européen·nes en retour de leur sacrifice, mais les inégalités propres à l'ordre colonial en déçoivent plus d'un. Philippe Nana, engagé dans le BM5 en septembre 1941 et démobilisé à Belfort pour Douala en mai 1945, évoque ce contraste entre la vie militaire outre-mer et le retour au Cameroun : « À nos retours, nous ne bénéficions plus de la même considération qu'en Europe. Les Blancs d'ici nous regardaient comme tous les autres Noirs et nous brimaient sous divers prétextes¹²¹ ». Quelques rares anciens combattants se lancent dans une carrière politique pour impulser des changements. Emmanuel Félix Mvinguet, engagé volontaire le 28 juin 1942, est mobilisé en Oubangui-Chari, au Congo belge, au Soudan anglo-égyptien, sur la Côte française des Somalis puis au Proche-Orient avant d'être rapatrié puis démobilisé le 13 mai 1946. D'abord membre de l'UPC, il finit par s'en retirer pour créer *La Voix des Autochtones du Mbam* (Vam) en 1949 afin de « réveiller sa région d'origine ». Le parti disparaît rapidement par manque d'intérêt des populations, à cause de l'enclavement de la région et les pressions de l'administration coloniale qui y voit une antenne de l'UPC¹²². De leur côté, les médecins Marcel Bebey Eyidi et Pierre Simon Tchoungui prennent deux trajectoires différentes. Ce dernier se forme à l'École de médecine de Dakar, obtient un doctorat en France en 1960 puis sert dans différents ministères¹²³. Bebey Eyidi suit Tchoungui à Dakar et fait également une thèse sur le docteur Eugène Jamot. Directeur du cabinet du docteur Louis-Paul Aujoulat, Secrétaire d'État de la France d'Outre-mer (1949-1952), il se lance en politique avec son journal *L'Opinion au Cameroun* et présente des pétitions auprès des instances de tutelle de l'Onu¹²⁴. Élu député en 1960, il fonde un éphémère Parti travailliste camerounais qui ne résiste pas à l'autoritarisme de l'État postcolonial.

L'historien Léonard Sah rappelle l'importance de ces soldats démobilisés dans la remise en cause du prestige de l'homme blanc : « Rentrés au pays, les anciens combattants furent le vecteur qui véhicula cette réalité dans la mentalité des Camerounais¹²⁵ ». À l'issue de la guerre, la situation du Cameroun sous mandat français est particulièrement contrastée et fait vaciller l'ordre colonial. D'abord économiquement : il y a eu de nombreuses pénuries au cours de la

¹¹⁸ Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, *op. cit.*, p. 195.

¹¹⁹ Moussa Kari Guider, « Patrimoine militaire... », art. cité, pp. 42-56.

¹²⁰ SHD, Vincennes, GR6H234, Dossier 1. Les capitaines de Lisle et Chaillou, Procès-verbal de la prise de commandement de la 5^e compagnie au 1^{er} régiment de tirailleurs du Cameroun, Douala, 1^{er} janvier 1945.

¹²¹ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 830.

¹²² Koufan Menkéné Jean (2018), « Un proto parti politique camerounais : la Voix des Autochtones du Mbam », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Ifrikiya, pp. 135-158 ; Mbang Jean Olivier René (2003), « Jean Emmanuel Mvinguet et la Voix des Autochtones du Mbam (V.A.M.) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

¹²³ « Simon Pierre Tchoungui », art. cité, p. 110.

¹²⁴ Cornevin Robert, « Marcel Bebey Eyidi (1914-1966) », art. cité., p. 65.

¹²⁵ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 16.

guerre – tissus pour les pagnes, le pétrole pour les lampes-tempête ou le sel de cuisine –, alors que d'autres stocks, tels que le cacao, étaient détruits du fait de la surproduction. Les bouleversements sont aussi sociaux : les populations camerounaises sont plus durement touchées que le colonat européen et les fonctionnaires. Dans le cadre de l'économie de guerre, les circulations de la main-d'œuvre masculine, les difficiles conditions de travail, l'abandon des plantations vivrières, la désorganisation des cellules familiales et la diffusion d'épidémies ont eu des effets sanitaires et démographiques importants, au point que la population stagne jusqu'en 1946¹²⁶. « En somme, la santé des Camerounais fut sacrifiée à la nécessité d'intensifier la production de guerre », souligne Léonard Sah¹²⁷, ce qui est confirmé par une baisse très nette de l'encadrement médical, européen comme autochtone. À l'inverse, certains groupes sociaux bénéficient de leur engagement dans la guerre : les notables, auxiliaires de l'administration, en profitent pour renforcer leur autorité et leur position économique à l'image du *fo* de Foréké-Dschang, Mathias Djoumessi, future figure de l'UPC, qui souligne son engagement durant la guerre au sein de son *tsa*, le centre de son gouvernement et de sa communauté¹²⁸. D'autres, tels Paul Soppo Priso ou Madike Dienq, reçoivent la médaille de la Résistance française pour leur soutien à la France libre. Les Églises catholiques et protestantes profitent aussi de la guerre pour renforcer leur rôle social et politique auprès des communautés locales, comme elles s'affranchissent des contraintes de l'administration coloniale¹²⁹. Comme dans le reste du monde colonial, la Seconde Guerre mondiale est un moment d'accélération des revendications camerounaises en faveur de plus d'égalité et de liberté mais la domination coloniale y est pourtant maintenue.

- La conférence de Brazzaville et ses échos camerounais

Les mobilisations et l'effort de guerre au Cameroun ont souligné le gouffre béant qui existe entre la domination coloniale exercée sur les populations et les idéaux revendiqués par les Français libres de la Résistance. Comment continuer à gouverner ce territoire colonial tout en répondant aux aspirations nouvelles des Camerounais-es ? C'est tout l'enjeu de la conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944) dont les échos au Cameroun sont plus que mitigés, ce qui constitue une des spécificités de ce territoire au sein de l'empire colonial français de l'après-guerre.

Une conférence pour repenser l'empire

La convocation d'une conférence sur l'empire colonial français est envisagée par de Gaulle et le Comité français de libération nationale (CFLN) dès juillet 1943¹³⁰. Plusieurs colonies sont alors traversées par des courants nationalistes et indépendantistes, parfois très virulents, et dont certains finissent par obtenir gain de cause. En Syrie et au Liban, le rétablissement de la France

¹²⁶ Michel Marc (2018), *La France au Cameroun : partir pour mieux rester ? (1919-1960)*, Paris, Les Indes Savantes, p. 121.

¹²⁷ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 698.

¹²⁸ Malaquais Dominique (2002), *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Karthala, Yaoundé, Presses de l'UPAC, pp. 309-315.

¹²⁹ Ngongo Louis, *Histoire des forces religieuses au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 176.

¹³⁰ Pour un aperçu historique de la conférence : Institut Charles de Gaulle (1988), *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation. Colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et l'Institut d'histoire du temps présent les 22 et 23 mai 1997*, Paris, Plon ; Lemesle Raymond-Marin (1994), *La conférence de Brazzaville de 1944, contexte et repères : cinquantenaire de la décolonisation*, Paris, CHEAM diff. La Documentation française ; (2024), *Conférence Africaine Française. Brazzaville 30 Janvier 1944 – 8 Février 1944*, Précédée de *Les Brazzavilles coloniales* par Charles Thomas Koukoku, et suivie de : *Les enjeux de la Conférence* par Achille Kissita, Éditions Paari.

libre aboutit à l'indépendance de ces deux mandats de la SDN avec les accords Catroux de décembre 1943. Au Maghreb, après le débarquement des Alliés, le général de Gaulle se dit favorable à l'accès à la citoyenneté française mais autorise la répression des leaders indépendantistes tels que le *bey* de Tunis, déporté en mai 1943, les dirigeants du nouveau parti Istiqlal au Maroc en 1944 ou l'arrestation du nationaliste algérien Messali Hadj en avril de la même année¹³¹. Le contexte international est aussi important. Dans le sillage de la Charte de l'Atlantique du 14 août 1941, dans laquelle le président étatsunien Franklin D. Roosevelt et le Premier ministre britannique Winston Churchill en appellent au « droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre », plusieurs voix, notamment américano-soviétiques, s'expriment en faveur d'une tutelle internationale – un *trusteeship*¹³² – sur les empires coloniaux européens. Une mise à jour de la doctrine impériale française est donc nécessaire face à ce regard critique exprimé depuis l'étranger : la convocation d'une conférence doit « montrer qu'elle était capable de repenser la situation de ses possessions en Afrique et donner à celles-ci un statut nouveau dans la future Constitution de la France libérée », notamment en remerciement du sacrifice consenti par les populations de l'empire¹³³. Il s'agit d'insuffler un nouvel esprit en montrant aux Alliés et aux populations africaines que la France est capable d'assumer les « immenses mais exaltantes responsabilités qui sont [siennes] vis-à-vis des races qui vivent sous [son] drapeau¹³⁴ ».

La Conférence Africaine Française – déjà nommée « conférence de Brazzaville » dans les discours de l'époque – a lieu du 30 janvier au 8 février 1944, alors que le territoire métropolitain n'est pas encore libéré du régime de Vichy et de l'occupation allemande. Elle se déroule dans la capitale de l'AEF, cœur de la France libre en Afrique, et réunit fonctionnaires et spécialistes des colonies, à savoir 20 gouverneurs (et assimilés) et 33 expert·es, sous la présidence du Commissaire aux colonies, René Pleven, et de son secrétaire général, Henri Laurentie¹³⁵. Parmi les expert·es se trouvent des fonctionnaires coloniaux, des délégués de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, des observateurs des résidences du Maroc et de Tunisie et du gouvernement d'Alger, les présidents des Chambres de commerce du Cameroun et de Brazzaville, et enfin, l'évêque de la même localité. Une seule femme, Jeanne Sicard, agrégée de lettres et cheffe du service de l'Information au secrétariat des Colonies, est présente comme secrétaire adjointe de la conférence¹³⁶. Aucun représentant des populations africaines n'est convié, les seules personnalités afrodescendantes présentes étant antillaises – Félix Éboué et Raphaël Saller¹³⁷. Le 30 janvier 1944, le général de Gaulle, chef du CFLN, fait le déplacement depuis Alger pour inaugurer la conférence, dont l'ouverture et la clôture sont publiques. La présence du chef de la France libre donne lieu à un discours qui valorise l'engagement de l'AEF

¹³¹ Pour ce contexte global : Faure Justine (2023), « La décennie 1940 », in Grosser Pierre (dir.), *Histoire mondiale des relations internationales*, Paris, Bouquins éditions, pp. 423-424.

¹³² Le texte alterne entre « tutelle » et « trusteeship » pour évoquer le statut légal unissant les deux Cameroun, la France et le Royaume-Uni.

¹³³ Ageron Charles-Robert (2012), « La conférence de Brazzaville », in Bonnichon Philippe, Gény Pierre et Nemo Jean (dir.), *Présences françaises outre-mer (XVI^e-XXI^e siècles). Tome 1. Histoire : périodes et continents*, Paris, Arsom/Karthala, p. 836.

¹³⁴ Discours prononcé par René Pleven, Commissaire aux colonies, le dimanche 30 janvier 1944, à l'ouverture de la Conférence Africaine Française, in Lemesle Raymond-Marin., *La Conférence de Brazzaville de 1944...*, op. cit., pp. 114-117.

¹³⁵ Ageron Charles-Robert (1988), « La préparation de la Conférence de Brazzaville et ses enseignements », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation*, op. cit., pp. 29-41

¹³⁶ Barthélemy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme : Françaises et Africaines au temps de la guerre froide, 1944-1962*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 40.

¹³⁷ Cela n'empêche pas les voix africaines de s'exprimer, de manière indirecte, quoique timide, durant la conférence. Porter Sanchez Danielle (2023), « "African Opinions" at the Brazzaville Conference: Évolué Politics, Representation, and the Future of French Colonialism in Africa », *History in Africa*, 50, pp. 126-154.

et du Cameroun dans la guerre, et insiste sur la nécessaire participation des Africain·es à « la gestion de leurs propres affaires ».

D'octobre 1943 à janvier 1944, le programme de la conférence élaboré par le Commissaire aux colonies a fait l'objet d'allers-retours avec les gouverneurs qui ont rédigé des rapports sur divers aspects de l'empire en Afrique : « politique indigène » dans un sens large (place des Européens et des « évolués », enseignement, travail, santé et hygiène) ; politique économique (industrialisation, travaux publics, douanes, communications) ; organisation politique et administrative (pouvoir des gouverneurs, institutions, représentations). Après le 30 janvier 1944, les participant·es, réuni·es dans une petite salle du Cercle français de Brazzaville, sur les bords du fleuve Congo, discutent et amendent ces rapports avec pour objectif de proposer des recommandations à destination des autorités du CFLN, puis du futur Gouvernement provisoire de la République française (GPRF au pouvoir du 3 juin 1944 au 27 octobre 1946). Leur avis n'est que consultatif puisqu'il revient aux dirigeants politiques d'adopter ou non ces mesures. Deux grandes lignes politiques émergent de ces discussions¹³⁸ : l'une plutôt progressiste, autour du directeur des Affaires politiques au Commissariat aux Colonies, Henri Laurentie, en faveur d'une évolution de l'empire vers un bloc fédéral constitué de « patries africaines » plus autonomes, à égalité, et donnant plus de droits concrets aux populations et une ligne plus conservatrice, défendue par les gouverneurs, qui défendent le point de vue des colons européens en faveur d'un *statu quo* politique et administratif, et pour une assimilation centralisatrice et jacobine. À l'issue de la conférence, les recommandations sont plutôt limitées au regard des attentes des populations africaines. L'historiographie rappelle pourtant à quel point la Conférence de Brazzaville a été transformée en mythe de l'histoire coloniale française, annonçant la mort de l'ancien régime colonial et transformant de Gaulle en homme providentiel des décolonisations à venir¹³⁹. La réalité historique est plus nuancée.

Des recommandations aux réformes dans les territoires d'outre-mer

Les recommandations de la conférence refusent toute idée d'indépendance mais proposent des réformes. D'abord, dans le domaine économique avec une industrialisation « prudente » des colonies africaines et des grands chantiers publics envisagés, notamment des infrastructures de transport et de télécommunications. Puis, dans le domaine social, avec des recommandations sur l'enseignement, la santé et le travail, sur le statut des « évolués » avec la fin programmée du régime des infractions spéciales à l'indigénat, pour une réforme de la justice. Enfin, dans le domaine politique, la Conférence propose une représentation des colonies à l'Assemblée constituante et dans les futures assemblées métropolitaines par l'élection de députés et de sénateurs, tout en rejetant l'idée d'un *self-government*. Au sein des territoires coloniaux, elle préconise la constitution d'assemblées représentatives composées d'Européens et d'Africains¹⁴⁰ qui auraient des avis consultatifs ou délibératifs. Toutefois, cet accès à la vie politique se doit d'être limité aux « notables évolués », porte-voix des populations africaines, jugés les seuls aptes à devenir citoyens de plein droit¹⁴¹.

¹³⁸ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 607-617.

¹³⁹ Ageron Charles-Robert, « La Conférence de Brazzaville », *op. cit.*, pp. 833-853.

¹⁴⁰ Le droit de vote et d'éligibilité des femmes africaines ne fait pas partie des horizons de pensée de la conférence. Celles qui possèdent la nationalité française, notamment les originaires des quatre communes du Sénégal, se mobilisent fortement en 1945 pour obtenir ce droit au même titre que les Françaises. Voir Barthélemy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme*, *op. cit.*, pp. 46-56.

¹⁴¹ Pour l'ensemble des débats sur la portée politique de la conférence : Cooper Frederick (2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, pp. 40-44.

Cet « esprit de Brazzaville » a des conséquences concrètes dans l'organisation administrative et politique des colonies¹⁴². Au Cameroun, comme ailleurs dans l'empire colonial français d'Afrique, le réformisme d'après-guerre se traduit par diverses mesures d'importance. Dans une correspondance de février 1945, le ministre des Colonies, Paul Giacobbi, s'enthousiasme des réformes que souhaite porter le gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, à la suite de la conférence : « La suppression très rapide du recrutement forcé, un contrôle des prix vraiment efficace, le développement des coopératives indigènes, l'extension des services d'hygiène et de prophylaxie, la transformation de l'agriculture et de l'alimentation indigène par l'élevage, la politique scolaire et l'accession des élites aux emplois publics¹⁴³ ». Les réformes sont d'abord économiques avec l'établissement d'un « colonialisme de développement », selon l'expression de l'historien Frederick Cooper¹⁴⁴, dont l'objectif est de moderniser l'empire par divers investissements. Créé en 1946, le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (Fides) en est l'incarnation et le Cameroun en bénéficie pour la construction d'importantes infrastructures (routes, voies ferrées, barrages hydroélectriques, équipements portuaires). Ce Fides finance aussi la construction d'hôpitaux et de dispensaires, et l'augmentation du nombre d'écoles et de classes¹⁴⁵. Dans le domaine social, d'autres progrès marquants sont issus des recommandations de la conférence de Brazzaville, tels que l'abolition du travail forcé par la loi Houphouët-Boigny du 11 avril 1946, du nom du planteur et syndicaliste « évolué » ivoirien¹⁴⁶, et l'abolition du régime spécial de l'indigénat par les décrets Soustelle et Moutet. On trouve aussi des mesures sur la modernisation de la justice, la création d'un corps d'inspecteur du travail, le développement de l'assistance médicale et l'africanisation des cadres.

L'esprit de Brazzaville se distingue aussi à travers les réformes politiques proposées, qui conjuguent des formes de libéralisation et de démocratisation à une politique d'assimilation à la République. Elles consacrent d'abord le droit de vote pour les ressortissant·es d'Outre-mer, avec des restrictions d'ordre capacitaire et censitaire qui réduisent sensiblement l'électorat. De plus, un système électoral à deux collèges est choisi, l'un pour les « citoyens de statut civil » – Français·es et Camerounais·es ayant acquis la citoyenneté de droit commun –, l'autre pour les « citoyens de statut personnel » – majoritairement des Africain·es. Ainsi, au sein de la première Assemblée constituante élue le 21 octobre 1945, les électeurs·rices camerounais·es désignent deux députés qui ne sont pas les candidats de l'administration. Les quelque mille colons français inscrits sur les listes électorales choisissent Louis-Paul Aujoulat¹⁴⁷ au détriment de l'administrateur Jules Ninine. Louis-Paul Aujoulat est un médecin né à Saïda en Algérie, ayant effectué une majeure partie de sa carrière au Cameroun, il est engagé dans *Ad Lucem*,

¹⁴² Ageron Charles-Robert, « Aperçus historiques sur la conférence de Brazzaville », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville Janvier-Février 1944...op. cit.*, pp. 351-370.

¹⁴³ Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 318QO/74, Lettre du ministre des Colonies, Paul Giacobbi, au gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, 15 février 1945, pp. 1-2.

¹⁴⁴ Cooper Frederick (2010), « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », *Labyrinthe*, 35, pp. 69-86.

¹⁴⁵ Atangana Marie-René (1998), *Capitalisme et nationalisme au Cameroun. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1944-1956)*. Paris, Éditions de la Sorbonne.

¹⁴⁶ Grah Frédéric (2003), *Félix Houphouët-Boigny. Volume 1 : Le fulgurant destin d'une jeune proie (?-1960)*, Abidjan/Paris, CERAP/Maison neuve et Larose.

¹⁴⁷ Lachenal Guillaume et Taithe Bertrand (2009), « Une généalogie missionnaire et coloniale de l'humanitaire : le cas Aujoulat au Cameroun, 1935-1973 », *Le Mouvement Social*, 227(2), pp. 45-63 ; Nken Simon (2010), « Louis-Paul Aujoulat : figure controversée de la vie politique camerounaise, 1935-1956 », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 44(2), pp. 256-282. Nken Simon (2019), *Aujoulat, le père du régime Biya : voici pourquoi la décolonisation n'a plus eu lieu en pré carré français*, Éditions Afro-Canadiennes. Voir aussi son rôle dans l'empire français dans l'ouvrage de Cooper Frederick (2014), *Citizenship between Empire and Nation : Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press, pp. 85, 90, 110, 116, 132, 210 et 388.

association des laïcs universitaires chrétiens et missionnaires, et bénéficie d'un important soutien des autorités, de l'épiscopat local et des élites de colons¹⁴⁸. Au détriment d'André Fouda, candidat malheureux des autorités, les 12 200 Camerounais du second collège font le choix d'Alexandre Douala Manga Bell, fils de Rudolf Douala Manga Bell, célèbre chef pendu par les autorités allemandes au début de la Première Guerre mondiale¹⁴⁹. Bénéficiant de l'aura de résistant à l'ordre colonial de son père, il se bat aux côtés des troupes françaises durant la Seconde Guerre mondiale et est naturalisé à l'issue du conflit. Aujoulat et Douala Manga Bell rejoignent alors le Mouvement républicain populaire (MRP). Ces élections au Cameroun en octobre 1945 illustrent les limites de « l'esprit de Brazzaville » par une importante restriction du corps électoral mais font émerger de nouveaux hommes politiques, notamment autochtones, qui oscillent entre soutien à l'administration coloniale et porte-voix des revendications autochtones.

La loi Lamine Guèye du 7 mai 1946, du nom du maire de Dakar et député socialiste sénégalais, constitue aussi un tournant dans la représentativité des populations africaines puisqu'elle octroie la citoyenneté « de l'Union Française » à tous les ressortissants des territoires d'Outre-mer – du moins en théorie et avec de nombreux débats concernant le Cameroun et le Togo, encore territoires sous mandats¹⁵⁰. En effet, à la suite de nombreux débats parlementaires, la Constitution du 27 octobre 1946 de la IV^e République crée l'Union française, nouvelle structure d'association entre la métropole et les colonies. Le choix d'élections au suffrage universel direct dans l'empire a été écarté au profit d'un suffrage plus restreint. Le Cameroun est autorisé à envoyer des représentants au Parlement français (Assemblée nationale et Conseil de la République) dès octobre 1946 en tant que « territoire associé » à l'Union française¹⁵¹. À l'Assemblée nationale, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell sont de nouveau élus, cette fois-ci comme députés, alors qu'un troisième représentant est envoyé en la personne de Jules Ninine¹⁵². Cet accès à la citoyenneté et aux droits électoraux connaît donc des limites.

Des institutions représentatives sont également mises en place à l'échelle du territoire sous tutelle : l'Assemblée Représentative du Cameroun (Arcam) est créée le 9 octobre 1945. Elle est composée de quarante membres – seize élus par le premier collège, celui des « citoyens de statut civil », 18 élus par le second collège, celui des « citoyens de statut personnel », et six Africains directement nommés par le Haut-Commissaire¹⁵³. Il y a une majorité camerounaise au sein de l'Arcam mais ses avis ne sont que consultatifs ; sa présidence et l'une des deux vice-présidences doivent être réservées à des citoyens français¹⁵⁴. Les représentants de l'Arcam élisent également les membres camerounais de l'Assemblée de l'Union française, nouvelle institution réduite à un rôle consultatif et d'assistance, mais qui devient, au gré des années, un lieu important de sociabilités politiques pour les élus africains¹⁵⁵.

¹⁴⁸ Nken Simon, *Aujoulat, le père du régime Biya...*, *op. cit.*, pp. 34-35 ; Nken Simon (2010), « Louis-Paul Aujoulat... », art. cité.

¹⁴⁹ Bommarius Christian (2021), *Rudolf Manga Bell : un bon Allemand*, Paris, Présence africaine ; Joseph Richard (1974), « The Royal Pretender : Prince Douala Manga Bell in Paris, 1919-1922 », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 14, n°54, pp. 339-358. Pour les chiffres des élections à l'Assemblée constituante : service des statistiques d'Outre-mer (1960), *Tableau économique et social des États et territoires d'Outre-mer à la veille de la mise en place des nouvelles institutions (1958)*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 30.

¹⁵⁰ Cooper Frederick, « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », art. cité.

¹⁵¹ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 92.

¹⁵² Michel Marc, *La France au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 138.

¹⁵³ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 92.

¹⁵⁴ Michel Marc, *La France au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 137.

¹⁵⁵ Cormier François (2022), « “Nous, élus du Cameroun”. Les représentants du territoire sous tutelle du Cameroun à l'Assemblée de l'Union française (1947-1958) », Mémoire de Master 1 en histoire, École Normale Supérieure de Lyon, France.

L'historiographie récente cherche à mieux percevoir les réactions aux recommandations de la conférence de Brazzaville, non plus à l'échelle du monde politique français mais dans les territoires africains eux-mêmes¹⁵⁶. Au Cameroun à l'issue de la guerre, l'historien Achille Mbembe rappelle ce « climat racial extrêmement dégradé » et ce « contexte local où les relations entre les Européens et les “évolués” traversaient une profonde crise¹⁵⁷ ». Les colons français, constitué d'environ 351 personnes, sont particulièrement virulents¹⁵⁸ car « le vent de Brazzaville était en train de ruiner la situation idéale qu'ils avaient vécue jusque-là et dont le point culminant avait eu lieu pendant la guerre¹⁵⁹ ». Commerçants et planteurs, regroupés autour de la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Douala, dont le bureau est fermé aux Africain·es, et aux étranger·ères, fustigent les nouvelles réglementations en matière de travail et l'apparition des syndicats comme une atteinte directe à leurs intérêts¹⁶⁰. Ils défendent aussi la préservation d'une société coloniale fondée sur la supériorité raciale des Européen·nes.

Dès l'issue de la conférence de Brazzaville, une campagne de presse est organisée, qualifiée de « violente » par René Pleven dans une lettre au général de Gaulle¹⁶¹. Le 11 février 1944, *Le Cameroun libre*, journal des gaullistes devenu porte-voix du colonat, s'en prend à la « politique négrophile de M. le Gouverneur général Éboué », en référence à sa circulaire du 8 novembre 1941 en faveur des « notables évolués », trop favorable à une forme d'*indirect rule* inspirée des Britanniques et contraire à la politique d'assimilation « à la française ». Il poursuit sa critique contre cette « Conférence de fonctionnaires » : « Ce n'est pas une solution républicaine, c'est du fascisme, ni plus ni moins¹⁶² ». Dans la foulée, dix-sept planteurs rédigent une lettre à de Gaulle pour maintenir le régime spécial de l'indigénat, et deux colons font le déplacement à Paris pour exprimer leurs doléances. Parmi ce colonat européen, des personnalités se distinguent telles que Jean Michaut, président de la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Douala ou encore M. Chanas, un garagiste qui a fait fortune durant la guerre grâce aux opérations de transport vers le Tchad¹⁶³. Ces voix européennes sont suivies par l'administration coloniale et font l'objet de comptes-rendus circonstanciés. À son arrivée, le nouveau gouverneur Henri Nicolas signale ces réactions vives du colonat européen, à l'annonce de la suppression prochaine de l'indigénat, ces derniers craignant une « vague de paresse » : « [...] c'était par ce premier coup de tonnerre qu'on entendait passer aux réalisations

¹⁵⁶ M'Bokolo Elikia, « La réception des principes de Brazzaville par les populations africaines en AEF », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville Janvier-Février 1944...op. cit.*, pp. 246-252. ; Porter Sanchez Danielle (2023), « The Brazzaville Conference and the Future of French Colonialism in Africa », in Andress David (éd.), *The Routledge Handbook of French History*, Londres, Routledge, chapitre 49.

¹⁵⁷ Mbembe Achille, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, 1920-1960 : histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Khartala, p. 205.

¹⁵⁸ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du Gouverneur du Cameroun, Hubert Carras, à Monsieur le Commissaire aux Colonies, Alger, 20 juillet 1944.

¹⁵⁹ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 296.

¹⁶⁰ Fouelefack Tsamo Denis Christian (2018), « Les frontières raciales au sein de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture du Cameroun entre 1921 et 1955 », in Chaillou-Atrous Virginie, Klein Jean-François, Resche Antoine (dir.), *Les négociants européens et le monde : histoire d'une mise en connexion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 200.

¹⁶¹ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Note de René Pleven, Commissaire aux Colonies, au général de Gaulle, Président du GPRF, sans date.

¹⁶² « La Conférence Africaine Française de Brazzaville est ouverte », *Le Cameroun libre*, 11 février 1944 et « Conférence de Brazzaville – politique coloniale par Siliki », *L'Éveil du Cameroun*, 11 février 1944.

¹⁶³ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Note de René Pleven, Commissaire aux Colonies, au général de Gaulle, Président du GPRF, sans date.

révolutionnaires de la politique nouvelle », souligne-t-il dans une correspondance au ministre des Colonies en janvier 1945¹⁶⁴. Il ajoute : « [...] on peut dire que pour la majeure partie des commerçants, industriels et planteurs européens du Cameroun, tous les maux dont souffre actuellement la colonisation blanche, ou dont on s'imagine qu'elle doit souffrir, sont imputables en bloc à la conférence de Brazzaville ». Cette opposition du colonat se structure avec la création de l'Association des Colons du Cameroun (Ascocam) en avril 1945, interdite aux populations autochtones, alors que plusieurs planteurs et commerçants, en déplacement en Afrique du Sud, pensent s'inspirer des mesures de ségrégation mises en place¹⁶⁵. Jusqu'au ministère des Colonies, les autorités françaises s'inquiètent de cette fracture raciale profonde au Cameroun et se plaignent de « l'activité anti-indigène des colons¹⁶⁶ ».

L'Ascocam, alliée à l'Association des colons d'AEF, contribue à la tenue des États généraux de la colonisation française en Afrique noire à Douala les 5-8 septembre de la même année, lors desquels les représentants des colons français en Afrique fustigent le réformisme colonial exprimé à la conférence de Brazzaville. La présence de colons du Cameroun y est particulièrement importante. La conférence est jugée « antidémocratique » : « un composé de fascisme et de démagogie. Elle correspond à une sorte de coup d'État [...] », souligne *Le Cameroun libre* en retranscrivant le discours d'ouverture de Georges Pasques, président de l'Association des colons de l'AEF¹⁶⁷. Il ajoute que « l'esprit de Brazzaville » a fait du colon « l'ennemi numéro 1 du noir », « on codifie le droit à la paresse », et l'administration cherche à pratiquer « une politique électorale dirigée » dont le but est de « neutraliser le vote des Français » « en submergeant leurs voix sous la masse des bulletins indigènes ». Des propositions sont faites pour transformer le Cameroun en *dominion* avec un parlement à majorité blanche devant lequel le gouverneur, en charge de l'exécutif, serait responsable. L'administrateur Vergès, connu pour son racisme et sa brutalité, est même proposé à ce poste¹⁶⁸. Lors des événements violents qui vont se dérouler à Douala, le même mois, Brazzaville est toujours en ligne de mire dans les critiques faites par les colons : « L'une des erreurs fondamentales de la conférence de Brazzaville est d'avoir voulu brûler les étapes en niant les lois biologiques de l'espèce pour l'évolution des races¹⁶⁹ ».

Le clergé catholique exprime aussi ses doléances sur ce vent de réformisme colonial. En janvier 1946, un rapport anonyme envoyé à la maison-mère de la Congrégation du Saint-Esprit, à Paris – principale congrégation catholique présente au Cameroun – stigmatise la « nouvelle mentalité des Noirs » encouragée par des « démagogues utopistes » imbus de « l'esprit de Brazzaville ». Il fustige notamment l'autorisation du syndicalisme et le risque de propagation communiste¹⁷⁰. Le Père Jean-Marie Carret, stationnant à Kribi sur le littoral, se plaint aussi du comportement de certain·es Camerounais·es : insolence dans les trains, refus d'entretenir les pistes, renaissance de l'anticléricalisme dans les écoles ou encore, grèves fomentées par des « syndicalo-communistes¹⁷¹ ». Après les événements violents de Douala, en octobre 1945, il écrit un article « au vitriol et à l'eau bénite » – « Un curé chez les émeutiers » – dans lequel il

¹⁶⁴ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du Gouverneur du Cameroun français, Henri Nicolas, à Monsieur le ministre des Colonies, Douala, 30 janvier 1945.

¹⁶⁵ Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun. Tome 1*, Paris, L'Harmattan, p. 170.

¹⁶⁶ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Note de Raphaël Saller, chef du cabinet du ministre des Colonies, au Directeur des Affaires politiques, Henri Laurentie, Paris, 27 avril 1945. Voir Joseph Richard (1974), « Settlers, Strikers and Sans-Travail: The Douala Riots of September 1945 », *The Journal of African History*, 15(4), pp. 669-687.

¹⁶⁷ « Les États généraux de la colonisation française en Afrique noire se sont tenus à Douala du 5 au 8 septembre », *Le Cameroun libre*, 10 septembre 1945, p. 2. Voir Section 1 – Partie I.C.

¹⁶⁸ Gaillard Philippe, *Le Cameroun...*, op. cit., p. 171.

¹⁶⁹ « Les États généraux de la colonisation française en Afrique noire se sont tenus à Douala du 5 au 8 septembre », *Le Cameroun libre*, 10 septembre 1945, p. 2.

¹⁷⁰ Ngongo Louis, *Histoire des forces religieuses au Cameroun...*, op. cit., pp. 180-181.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 181.

fustige ce réformisme colonial et l'attitude des « pseudo-évolués » au nom d'une défense de la hiérarchie raciale au Cameroun¹⁷².

Enfin, dans les bureaux du Haut-Commissariat et dans l'administration coloniale, les réticences sont également profondes. Durant la guerre, Hubert Carras, ancien secrétaire général du Haut-Commissaire Pierre Cournarie, lui-même nommé à ce poste en 1943-1944, renforce les mesures de recrutement forcé pour les plantations et les chantiers publics, provoquant de vives critiques de la part de la Jeucafra sur l'usage de la violence par l'administration coloniale¹⁷³. Lui-même présent à la conférence de Brazzaville, il se montre réticent à l'annonce des réformes libérales proposées pour l'empire. Pro-colonat, il refuse la création d'un *Cercle des évolués* proposé par Ruben Um Nyobè et freine l'application du décret sur le droit syndical, finalement autorisé le 3 septembre 1944¹⁷⁴. Par une circulaire, il enjoint également les directeurs et chefs de service européens à circonscrire ces « fréquentations jugées dangereuses et compromettantes¹⁷⁵ » : il a en ligne de mire les syndicalistes européens présents au Cameroun tels que le jeune instituteur arrivé d'Algérie, Gaston Donnat¹⁷⁶. Il est remplacé en septembre par Henri Nicolas, qui doit aussi faire face aux dissonances entre « l'esprit de Brazzaville » et les réalités coloniales du Cameroun. Malgré son enthousiasme, le ministre des Colonies, Paul Giacobbi, se plaint des restrictions posées par Nicolas aux réformes pensées à Brazzaville – enseignement professionnel, emplois publics subalternes pour les populations autochtones, et limitation des projets d'assemblée locale –, même si ce dernier s'en défend dans une correspondance écrite sur un ton très défensif¹⁷⁷. Son attitude réticente inquiète au plus haut niveau de l'empire¹⁷⁸.

Les Européen·nes, souvent enseignant·es, militant·es syndicalistes ou missionnaires, qui se montrent favorables à ces réformes, sont plus rares. Le père Émile Dehon, un ancien acteur de la France libre au Cameroun, publie en 1945, *La nouvelle politique coloniale de France*, préfacé par le général Leclerc. Il s'affirme favorable à « l'esprit de Brazzaville » avec la transformation de l'empire en « communauté française ». Il ajoute : « il faut que les indigènes deviennent des « êtres politiques », c'est-à-dire des personnes capables d'initiatives et de responsabilités¹⁷⁹ ». Ces opinions restent toutefois minoritaires : le Cameroun de 1945 est marqué par l'influence des colons radicaux et le poids des hiérarchies raciales.

De leur côté, les populations camerounaises sont relativement mal informées des débats soulevés à Brazzaville¹⁸⁰. Les mobilisations viennent plutôt des élites « évoluées ». Ainsi, des militants se mobilisent rapidement pendant et après la conférence pour encourager ce mouvement réformiste. Le 1^{er} février, la Jeucafra envoie un télégramme à Brazzaville pour signaler sa confiance aux participants¹⁸¹. En février 1944, à son retour de Brazzaville, le

¹⁷² Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 607-617.

¹⁷³ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 288.

¹⁷⁴ Kaptué Léon (1993), « De la clandestinité à la légalité : protosyndicats et syndicalisme institutionnel de 1919 à 1944 », *Afrika Zamani. Revue d'histoire africaine*, 3, p. 52.

¹⁷⁵ Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, p. 60.

¹⁷⁶ Donnat Gaston (1986), *Afin que nul n'oublie : l'itinéraire d'un anticolonialiste, Algérie-Cameroun-Afrique*, Paris, L'Harmattan.

¹⁷⁷ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du ministre des Colonies, Paul Giacobbi, au gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, 15 février 1945, pp. 6-7 et Lettre du gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 20 mars 1945, p. 5.

¹⁷⁸ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du directeur des Affaires Politiques, Henri Laurentie, au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 3 mai 1945.

¹⁷⁹ Dehon Émile (1945), *La nouvelle politique coloniale de la France*, Paris, Flammarion, p. 27 et Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 722.

¹⁸⁰ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du ministre des Colonies, Paul Giacobbi, au gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, 15 février 1945, p. 5

¹⁸¹ Ageron Charles-Robert, « Aperçus historiques sur la Conférence de Brazzaville » in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville Janvier-Février 1944...op. cit.*, p. 359.

Commissaire aux colonies, René Pleven, fait escale à Yaoundé, accompagné par le président de l'Assemblée consultative provisoire, Félix Gouin, et le délégué de la CGT, Albert Gazier¹⁸² : ces deux derniers rencontrent Léopold Moumé-Étia¹⁸³ et lui annoncent la prochaine autorisation du syndicalisme, alors que Pleven rencontre deux agents de l'administration, déjà engagés dans des actions militantes, Philémon Sakouma et Ruben Um Nyobè¹⁸⁴. Ces deux fonctionnaires rendent compte de cet entretien lors d'une réunion à Yaoundé le 23 février 1944. Non autorisés à créer un *Cercle des évolués*, comme à Brazzaville, ils créent une Association des fonctionnaires indigènes, peu efficace. De son côté, la Jeucafra remet à Pleven une pétition dans laquelle elle revendique un meilleur avenir pour le Cameroun et ses populations¹⁸⁵. Certains chefs de région se montrent aussi attentifs à la mise en œuvre rapide des recommandations de Brazzaville, à l'image des chefs de la région du Wouri qui se plaignent des lenteurs de l'administration et envoient une pétition au ministre des Colonies avec une liste de 26 recommandations qu'il faudrait suivre – parmi lesquelles la liberté de la presse et la suppression de l'indigénat¹⁸⁶. Dans ce mémorandum envoyé au gouverneur Carras en août 1945, ils l'accusent de ne pas organiser les élections à venir pour l'Assemblée constituante, comme ils critiquent les critères retenus pour les listes électorales et l'usage de la dénomination « Cameroun français¹⁸⁷ ». Au même moment, des syndicalistes français organisent diverses conférences auprès des travailleurs autochtones de Douala pour rendre compte du réformisme colonial en cours¹⁸⁸.

À l'orée des événements violents de Douala de septembre 1945, la société au Cameroun est traversée par une profonde fracture raciale, produits de l'occupation coloniale, du poids de la guerre et de l'esprit de réformes venu de Brazzaville. On trouve d'un côté des militants, désormais réunis dans l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC), créée en décembre 1944, qui exigent plus de droits dans une citoyenneté impériale renouvelée ; mais aussi des fonctionnaires autochtones, certains timorés, d'autres plus engagés, et des colons, regroupés autour de l'Ascocam, qui attisent les tensions en défendant la pérennité d'une vision hiérarchique et racialisée du Cameroun.

- Du mandat à la tutelle sur le Cameroun : l'action diplomatique française à l'Onu

Le début de la Seconde Guerre mondiale consacre l'échec du système de la Société des Nations (SDN). Cette institution avait permis une première internationalisation des questions coloniales,

¹⁸² « M. Pleven à Yaoundé », *Le Cameroun libre*, 237, 11 février 1944, p. 3.

¹⁸³ Homme politique et syndicaliste camerounais, il étudie à Paris avant la Seconde Guerre mondiale. Membre du *Ngondo*, l'assemblée traditionnelle des Duala, il participe à la rédaction du mémorandum « Avis à la population du Cameroun (noire et blanche) se prononçant contre la participation aux élections pour envoyer des représentants aux assemblées métropolitaines en 1945. Il s'engage rapidement dans le syndicalisme, collabore avec Gaston Donnat et dirige l'organisation des cheminots ; il crée également un mouvement éphémère, le Mouvement démocratique du Cameroun, avant de participer à la création de l'UPC en 1948. Voir Joseph Richard (2000), *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 57, p. 96, p. 103.

¹⁸⁴ Moumé-Étia Léopold (1991), *Cameroun : les années ardentes : aux origines de la vie syndicale et politique*. Paris, Jeune Afrique Presse, pp. 49-50.

¹⁸⁵ « Jeunesse Camerounaise Française, Douala (Cameroun), à Monsieur le Commissaire aux Colonies, s/C Monsieur le Gouverneur du Cameroun Français », in Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 376.

¹⁸⁶ Ageron Charles-Robert, « Aperçus historiques sur la Conférence de Brazzaville » in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville Janvier-Février 1944...* op. cit., p. 360.

¹⁸⁷ ANOM, 1AFFPOL1405, Les événements de Douala des 24, 25 et 26 septembre 1945, pp. 12-13.

¹⁸⁸ ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 20 mars 1945, p. 2.

notamment au travers de la Commission permanente des Mandats¹⁸⁹. Toutefois, les travaux des historien·nes, comme ceux de Susan Pedersen et Michael Callahan, ont bien montré les espoirs déçus de la « mission sacrée de civilisation » défendue officiellement par la SDN pour la gestion des territoires sous mandat¹⁹⁰. Dans le contexte de guerre, de nouveaux questionnements émergent sur le sort à réserver aux territoires sous mandat dont fait partie le Cameroun. Alors que les colons radicaux réclament une intégration pleine et entière dans la République française, d'autres voix au Cameroun et à l'étranger réclament, au contraire, une tutelle internationale pour entrer dans les voies du *self-government* et de l'indépendance. La puissance française redouble alors d'efforts diplomatiques pour conserver le Cameroun dans le giron de son empire colonial¹⁹¹.

Les négociations à San Francisco pour le principe du trusteeship (1944-1945)

L'idée d'une tutelle internationale ou *trusteeship* émerge durant la Seconde Guerre mondiale, alors que l'organisation des empires est repensée au sein de l'alliance dont font partie les États-Unis, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) et le Royaume-Uni¹⁹². Dans l'espoir d'assurer la sécurité internationale après la guerre, la Charte de l'Atlantique, déclaration solennelle signée par Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt le 14 août 1941, souligne le droit des peuples à « choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils entendent vivre ». Cette orientation est réaffirmée par la Déclaration des Nations Unies, le 1^{er} janvier 1942, qui scelle l'alliance de 26 pays contre les forces de l'Axe après l'entrée en guerre des États-Unis. Les colonies européennes ne sont pas encore explicitement visées mais font l'objet de campagnes de presse et de discussions au sein de l'administration des États-Unis : l'idée serait de « substituer une formule de type international à forme variable grâce à laquelle l'État investi de l'administration de territoires coloniaux serait plus ou moins comptable de son administration devant la communauté internationale » – le *trusteeship*¹⁹³. Le secrétaire d'État Sumner Welles fait même un discours en appelant à la liberté totale des territoires colonisés en mai 1942, avant de publier en mars 1943, une *Declaration of National Independence for Colonies*¹⁹⁴. Le président Franklin D. Roosevelt ne souhaite donc pas limiter le contrôle international aux seuls

¹⁸⁹ Assembe Ndi Alvine Henriette (2020), « La gestion des pétitions sur le Cameroun sous mandat français par la Commission permanente des mandats : une contre-expertise négligée ? », in Bourmaud Philippe, Neveu Norig, Verdeil Chantal (dir.), *Experts et expertises dans les mandats de la Société des Nations : figures, champs, outils*, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 231-256 ; Dimier Véronique (2002), « L'internationalisation du débat colonial : rivalités autour de la Commission permanente des Mandats », *Outre-mers*, 89(336-337), pp. 333-360.

¹⁹⁰ Pedersen Susan (2015), *The Guardians: The League of Nations and the Crisis of Empire*, Oxford, Oxford University Press ; Callahan Michael (2006), « “Mandated Territories Are Not Colonies”: Britain, France, and Africa in the 1930s », in Douglas R.M., Callahan Michael, Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial: International Oversight of Colonial Rule in Historical Perspective*, Lexington Books, pp. 1-20 ; Callahan Michael (2004), *Sacred Trust: The League of Nations and Africa, 1929-1945*, Eastbourne, Sussex Academic Press ; Callahan Michael (1999), *Mandates and Empire: The League of Nations and Africa, 1914-1931*, Eastbourne, Sussex Academic Press.

¹⁹¹ Voir en particulier : Mbozo'o Samuel Efoua (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française : (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I/Université d'Aix-Marseille, France/Cameroun, Volume 1, pp. 17-53 ; Michel Marc, *La France au Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 134-136 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 93-96.

¹⁹² Faure Justine (2023), « La décennie 1940 », *op. cit.*, pp. 393-494.

¹⁹³ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, ambassadeur de France, représentant du Gouvernement français aux conférences du *trusteeship*, au sujet du régime international de tutelle (avril à juin 1945), sans date, p. 5.

¹⁹⁴ Faure Justine, « La décennie 1940 », *op. cit.*, p. 422.

territoires sous mandat mais y intégrer l'ensemble des colonies européennes. C'est une différence essentielle avec le système des mandats de la SDN.

Dans le même temps, des rencontres sont organisées pour tenter de donner forme à ce projet de *trusteeship*. Du 4 au 14 décembre 1942, les délégués de la 8^e conférence de l'Institut International du Pacifique – organe scientifique d'étude sur cette région – à Mont-Tremblant, au Québec, affirment la nécessité d'aligner les politiques impériales sur le bien-être des populations administrées et insistent sur la dimension internationale des questions coloniales¹⁹⁵. L'idée de créer une nouvelle organisation mondiale qui contrôlerait de manière plus resserrée l'action des puissances européennes en Asie, en Afrique et en Océanie est régulièrement discutée durant les autres rencontres entre les puissances alliées, Chine comprise, durant l'année 1943. La signature de la déclaration de Moscou, entre les ministres des Affaires Étrangères des trois grandes puissances alliées, en octobre 1943, officialise l'idée d'une Organisation des Nations-Unies (Onu) : le représentant étatsunien met en avant la nécessité d'une institution internationale qui permettrait d'encadrer les territoires coloniaux pour les accompagner vers plus d'autonomie et d'assurer le respect des populations administrées. À la 9^e conférence de l'Institut des Relations du Pacifique, à Hot-Springs en Virginie, en janvier 1945, les représentants étatsuniens officialisent une *charter of trusteeship* dont l'ambition est de porter le *self-government* pour les populations colonisées, et d'instituer un contrôle international à travers des visites et des rapports¹⁹⁶.

Le projet de *trusteeship* sur les colonies européennes est source de tensions diplomatiques qui touchent la France libre. Pourtant, cette dernière est encore exclue des négociations internationales du fait de l'occupation du territoire métropolitain, du régime de Vichy et des relations compliquées entre Roosevelt et de Gaulle. À ce titre, les délégués du CFLN ne sont pas conviés à Dumbarton Oaks en 1944. Ce n'est qu'à la faveur de l'intervention du Royaume-Uni que la France entre de nouveau dans le concert des nations après la conférence de Yalta en février 1945 et peut devenir une actrice à part entière des débats ayant lieu sur les projets de *trusteeship*¹⁹⁷. Cette stratégie britannique vise à contrebalancer la connivence entre les États-Unis et l'URSS sur les questions coloniales et à intégrer la France dans un front commun contre le système de tutelle internationale¹⁹⁸. En vérité, la France libre se préoccupe déjà de ces projets avec grande méfiance, bien avant la grande conférence de San Francisco de juin 1945¹⁹⁹. Aux yeux du général de Gaulle, la mise en place d'un contrôle international sur les colonies est exclue. L'empire colonial a été au cœur de la Résistance et des réformes sont déjà lancées à la suite de la conférence de Brazzaville en janvier-février 1944. Il n'y avait donc pas lieu d'imposer un *trusteeship* sur des colonies jusqu'ici sous souveraineté française. Dans un discours devant l'Assemblée consultative, le 27 mars 1945, le ministre des Affaires étrangères Georges Bidault (1899-1983), rejette cette perspective : « Sans exclusivisme, ouverts à tous les vents de l'avenir, désireux de collaborer avec tous, nous n'accepterions pas cependant que l'on veuille déposséder la France de sa souveraineté sur certains territoires²⁰⁰ ». En amont de la

¹⁹⁵ Maalem Ali (1947), *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, Paris, Défense de la France, pp. 32-35.

¹⁹⁶ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 6.

¹⁹⁷ Williams Andrew (2017), « France and the Origins of the United Nations, 1944-1945: "Si la France ne compte plus, qu'on nous le dise" », *Diplomacy & Statecraft*, 28(2), pp. 215-234.

¹⁹⁸ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Lettre de l'ambassadeur de France à Londres, René Massigli, au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, 7 avril 1945. Voir sur les relations franco-britanniques d'après-guerre : Deighton Ann (2007), « Entente Neo-Coloniale? Ernest Bevin and the Proposals for an Anglo-French Third World Power, 1945-1949 », *Diplomacy & Statecraft*, 4, pp. 835-852.

¹⁹⁹ Michel Marc (2000), « The Decolonization of French Africa and the United States and Great Britain, 1945-58 », in Bridges Roy (éd.), *Imperialism, Decolonization and Africa. Studies Presented to John Hargreaves*, Londres, MacMillan Press, p. 155.

²⁰⁰ Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, op. cit., p. 135.

future conférence de San Francisco, un aide-mémoire envisage « la thèse coloniale française à soutenir » tout en craignant « le procès du régime colonial ». Pour y remédier, le rédacteur recommande de procéder à une contre-offensive diplomatique face au projet de *trusteeship*, tout en conservant à l'esprit l'importance de défendre la paix et la sécurité dans le monde :

Nous ne devons pas nous borner à une attitude défensive, mais passer résolument à l'offensive par le moyen de contre-propositions inspirées par un esprit sincère de coopération internationale et étudiées en fonctions des intérêts des peuples dépendants et de nos propres intérêts. Ces contre-propositions devront constituer une contribution originale, proprement française, à la solution des problèmes mondiaux²⁰¹.

L'aide-mémoire prévoit des scénarios qui seront présentés à la conférence et auxquels une réponse est attendue :

Octroyer l'indépendance aux peuples dès à présent capables de *self-government*.
Accepter une orientation et un contrôle de l'exercice de notre responsabilité à l'égard des peuples non encore parvenus à la maturité politique²⁰² [...].

Que faire des territoires spécifiques que sont le Cameroun et le Togo, encore sous mandat de la SDN ? La stratégie française vise toujours à profiter de la reconstruction de l'ordre mondial pour intégrer ces mandats au sein de l'empire, loin d'une surveillance internationale²⁰³. Cela semble d'autant plus valable pour les autorités du CFLN que ses dirigeants sont entrain de penser une « communauté française » à venir entre l'empire et la métropole : « Nous basant sur ces arguments et sur le régime politique libéral de la Communauté française, nous pourrions revendiquer le maintien du Togo et du Cameroun dans le système français²⁰⁴ ». Toutefois, cette prise de position exprimée en mars 1945 ne résiste pas à la *realpolitik* des relations internationales. Dans une note établie pour l'ambassadeur en charge des négociations, Paul-Émile Naggiar, en amont de la conférence sur le *trusteeship* d'avril 1945, les autorités françaises réaffirment la nécessité d'exclure l'empire du contrôle international mais se voit obligées d'accepter ce système pour les territoires sous mandat :

Pour les mandats B qu'elle administre (Cameroun et Togo), la France, au contraire, se trouve limitée dans ses droits par les textes de l'article 22 du Pacte comme des mandats dont elle a accepté la charge vis-à-vis du Conseil de la S.D.N. Elle ne saurait donc valablement s'opposer, quelles que soient ses préférences, à la substitution, au régime actuel des mandats, d'un régime de *trusteeship* qui en prendrait la place²⁰⁵.

Dans une conférence de presse, le 3 mai 1945, le ministre des Affaires étrangères Georges Bidault confirme que « l'idée de confier les peuples arriérés à la tutelle des Nations Unies ou d'une seule nation paraissait, sous certaines réserves, praticable » mais seulement pour les territoires qui ont été sous mandat après la Première Guerre mondiale, ce qui exclut les colonies africaines et l'Indochine, reprise au Japon²⁰⁶. Malgré ce revirement français, des limites sont déjà envisagées dans ce système de tutelle internationale. À l'issue de la conférence, la France souhaite s'assurer que :

Ce nouveau régime n'implique pas pour elles des obligations plus lourdes ou un contrôle plus étroit que celui ou celles qui existaient précédemment, notamment à ce qu'il [ne] remplace pas

²⁰¹ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Aide-mémoire sur la thèse coloniale française à soutenir à San Francisco, 27 mars 1945, p. 3.

²⁰² *Ibid.*, p. 6.

²⁰³ Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*, p. 154.

²⁰⁴ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Aide-mémoire sur la thèse coloniale française à soutenir à San Francisco, 27 mars 1945, p. 14.

²⁰⁵ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Note à M. Naggiar, 4 avril 1945.

²⁰⁶ Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, *op. cit.*, p. 136.

par une procédure d'enquête sur les lieux la communication annuelle par la Puissance mandataire de son administration dans le territoire de son mandat²⁰⁷.

De son côté, le Royaume-Uni dirigé par Churchill s'oppose aussi au projet proposé dans l'espoir de ne pas compromettre l'avenir de son empire après la guerre. Très critiques, les diplomates de Londres réussissent à faire reculer le président étatsunien Franklin D. Roosevelt sur la portée à donner au *trusteeship* lors de la conférence de Yalta (4-11 février 1945). Une nouvelle conférence préparatoire est alors organisée par les États-Unis en avril 1945, avec le Royaume-Uni, l'URSS, la Chine et la France, afin de discuter du *trusteeship* en amont de la conférence de San Francisco. La France y est représentée par son ancien ambassadeur à Moscou, Paul-Émile Naggiar. À l'occasion de cette conférence préparatoire, la levée de boucliers des délégués français et britanniques contre l'inclusion de l'ensemble des colonies européennes dans le système de tutelle internationale est telle que les États-Unis se rangent à une option plus modérée au nom de l'entente internationale²⁰⁸ : ne seront alors discutés que les territoires sous mandat de la SDN, les territoires pris à l'ennemi et les territoires placés volontairement sous ce régime. La mort du président Franklin D. Roosevelt, le 12 avril, facilite cette inflexion, Harry Truman étant plus souple sur les questions coloniales. Si la France réussit à exclure la majorité de son empire de ces discussions, le Cameroun reste intégré aux futures négociations diplomatiques sur le *trusteeship*.

Longtemps, l'historiographie a porté un regard très général sur le rôle de la France et du Royaume-Uni dans ces négociations : des travaux récents ont permis de nouvelles analyses à partir des archives diplomatiques²⁰⁹. Les diplomates et les fonctionnaires britanniques avaient opté pour des réunions *ad hoc* ou informelles qui, bien souvent, ne donnaient pas lieu à la rédaction de comptes-rendus : ainsi les archives conservées au Royaume-Uni sur le *British Cameroons* et le Tanganyika sont peu nombreuses. Les archives diplomatiques françaises de La Courneuve permettent de mieux saisir les négociations, le jeu des acteurs, les alliances et les mésententes entre puissances alliées autour de la question du *trusteeship*. La France se distingue par une stratégie de préservation du *statu quo* sur les territoires sous mandat transformés en territoires sous tutelle. Ainsi, la France aborde la conférence de San Francisco avec un « optimisme prudent²¹⁰ » mais avec l'ambition de préserver son empire, essentiel à sa place de puissance mondiale, alors que l'URSS et les États-Unis envisagent cette rencontre dans un contexte de méfiance réciproque.

En effet, la conférence de San Francisco (25 avril-26 juin 1945) est une étape majeure pour décider du futur statut du Cameroun : elle permet d'élaborer et d'adopter les textes sur la tutelle internationale, intégrés dans la future Charte de l'Onu. Les articles 75 à 91 organisent ce « régime international de tutelle » de manière moins ambitieuse qu'à l'origine, notamment en raison des efforts diplomatiques déployés par les puissances coloniales. Dans l'optique de San Francisco, un Comité du *trusteeship* est constitué le 1^{er} mai 1945, présidé par Peter Fraser, chef de la délégation néo-zélandaise, avec pour objectif de négocier les futurs articles sur le « régime international de tutelle ». Le Comité ne discute d'aucun territoire en particulier mais cherche à

²⁰⁷ ADF, La Courneuve, 49QO/1, 1944-1952. Note à M. Naggiar, 4 avril 1945.

²⁰⁸ Morrell Gordon (2006), « A Higher Stage of Imperialism? The Big Three, the UN Trusteeship Council, and the Early Cold War », in Douglas R.M., Callahan Michael, Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial...*, *op. cit.*, pp. 111-139.

²⁰⁹ Les travaux de Jessica Pearson constituent une avancée historiographique avec une histoire des relations internationales, d'après-guerre, au plus près des acteurs; Pearson Jessica (2020), « The French Empire Goes to San Francisco: The Founding of the United Nations and the Limits of Colonial Reform », *French Politics, Culture and Society*, 38(2), pp. 35-55. Voir aussi Gardinier David (1963), *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*, Londres/New-York/Nairobi, Oxford University Press; Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*

²¹⁰ Pearson Jessica, « The French Empire Goes to San Francisco », art. cité, p. 42.

obtenir un consensus sur les règles générales du *trusteeship*. Plusieurs projets sont présentés par les États présents, avec pour point de désaccord la question de « l'indépendance à assigner ou non comme fin éventuelle, non seulement aux territoires de *trusteeship* mais également aux colonies en général²¹¹ ». Le Royaume-Uni présente un premier projet, le 4 mai, dans lequel il élabore une déclaration de politique générale sur les territoires coloniaux en rappelant les devoirs des puissances administrantes vis-à-vis des populations ; il s'agit de répondre frontalement aux attaques portées sur l'empire colonial britannique, notamment dans les Indes²¹². Les États-Unis présentent leur projet le 5 mai : il constitue la base des discussions à venir sur le *trusteeship* avec trois grandes parties abordées : une déclaration relative « aux territoires non autonomes », inspirée du projet britannique ; une autre sur le régime international de tutelle en tant que tel ; et la dernière sur l'organisation du conseil de tutelle. Le projet vise à donner plus d'ampleur à ce régime de tutelle par rapport au système des mandats. Les modalités d'application de ce régime seront discutées et adoptées par des accords de tutelle par territoire après l'adoption des articles de la Charte de l'Onu. L'ambassadeur Paul-Émile Naggiar présente le projet français le 11 mai, qui se distancie peu des propositions faites par les États-Unis une semaine auparavant. Après la France, l'URSS et la Chine proposent divers amendements sans déconstruire le projet des États-Unis. Une version de travail est finalement adoptée pour la discussion du 16 mai 1945 : la déclaration britannique est reprise, ainsi que quelques emprunts au projet français, mais le projet étatsunien reste le fondement de ce régime international de tutelle. Dans le rapport qu'il rédige à l'issue des négociations, Naggiar insiste sur la manière dont il a usé de son influence pour encourager un accord entre les cinq grandes puissances avant la soumission du texte aux cinquante États présents²¹³. À ses yeux, cette phase de négociations a permis à la France de se resituer comme une puissance de premier plan tout en défendant mieux les intérêts des puissances coloniales aux côtés du Royaume-Uni, alors que la puissance étatsunienne a accepté de limiter le principe du *trusteeship*.

Le 26 juin, l'adoption de la Charte de l'Onu par les 51 États présents constitue un nouveau point de départ pour les territoires encore sous mandat. Le chapitre XI, « Déclaration relative aux territoires non autonomes » (articles 73 et 74), inclut les territoires sous tutelle sans s'y limiter et reconnaît « le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires²¹⁴ ». Le chapitre XII est consacré au « régime international de tutelle » (articles 75 à 85). L'article 76, en plus de rappeler l'objectif de paix et de sécurité internationales, insiste sur la nécessité de « favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance » – article fondamental qui sert de base à l'argumentation à venir du mouvement nationaliste camerounais mais qui fait l'objet d'une traduction spécifique dans le texte en français : la Charte en version anglaise évoque « *self-government or independence* », quand la traduction française insiste sur « la capacité à s'administrer eux-mêmes ». Comme le souligne David Gardinier, l'expression française permet de souligner qu'une éventuelle administration locale plus autonome pourrait s'insérer dans un cadre impérial plus large, en l'occurrence la République française. À l'inverse, l'expression anglaise de *self-government* semble indiquer une autonomie plus évidente comme étape vers l'indépendance²¹⁵. Ensuite, l'article 77 définit les territoires où s'appliquent le principe du *trusteeship* en les limitant aux territoires actuellement sous mandat, les territoires pris à l'ennemi, et les territoires volontairement placés sous ce régime. Les articles 79 et 81 prévoient l'élaboration d'accords de tutelle pour chaque territoire, « entre les États directement intéressés, y compris la Puissance mandataire dans le

²¹¹ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 14.

²¹² Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, op. cit., pp. 149-150

²¹³ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 14.

²¹⁴ Pour le texte original de la Charte des Nations signée à San Francisco, le 26 juin 1945, et les chapitres sur les territoires autonomes et la tutelle : Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, op. cit., pp. 385-389.

²¹⁵ Gardinier David, *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy...*, op. cit., p. 7.

cas de territoires sous mandat d'un membre des Nations Unies », et désignent « l'autorité qui en assurera l'administration » – un ou plusieurs États, voire l'Onu elle-même²¹⁶. Le délégué Naggiar se félicite de ces articles sur la tutelle car ils donnent « au système sa flexibilité » et permet « de faire varier ses modalités d'application aux cas les plus divers²¹⁷ ». Enfin, le Chapitre XIII porte sur le « conseil de tutelle » (articles 86 à 91). Les délégués étatsuniens avaient voulu un conseil composé à moitié de représentants des États chargés du *trusteeship* et de représentants des États membres de l'Onu, élus par l'Assemblée générale. Le lobby soviétique a permis d'y inclure l'URSS et la Chine, membres permanents du Conseil de Sécurité sans charge de *trusteeship* (article 86²¹⁸). Les articles 87-88 précisent son rôle : examiner les rapports soumis par les puissances administrantes ; recevoir des pétitions et les examiner²¹⁹ ; procéder à des visites périodiques dans les territoires « à des dates convenues » avec les puissances en charge des territoires ; prendre des décisions en fonction des dispositions des accords de tutelle. Enfin, les articles 89 à 91 rappellent les modalités du vote au sein du conseil – une voix par membre, décisions prises à la majorité des membres présents – et la procédure interne – mise en place d'un règlement intérieur, de l'élection du président et des modalités de réunion (« selon les besoins » ou « à la demande de la majorité de ses membres »). Après la signature et la ratification de Charte de l'Onu par les États-membres, il s'agit désormais pour la France de procéder aux négociations sur les accords de tutelle spécifiques au territoire du Cameroun.

Négociations et tensions diplomatiques autour des accords de tutelle (1945-1946)

Les accords de tutelle « pour le territoire du Cameroun sous administration française » sont présentés et approuvés par l'Assemblée générale de l'Onu le 13 décembre 1946. Entre la signature de la Charte de l'Onu, le 26 juin 1945, et cette date, la diplomatie française s'est démenée pour préserver les intérêts français au Cameroun. Plusieurs débats traversent alors cette phase de négociations diplomatiques. De juin 1945 à janvier 1946, les réticences françaises sur les formes à donner au *trusteeship* se réactivent et contestent, à nouveau, l'inclusion du Cameroun et du Togo dans les mécanismes de contrôle international.

Dès la fin de la conférence de San Francisco, un Comité exécutif de l'Onu à propos du système de tutelle est convoqué pour étudier les Chapitres XII et XIII de la Charte et réfléchir à leur mise en application. En novembre 1945, ses recommandations instaurent un Comité provisoire de tutelle et établissent un règlement intérieur pour le futur Conseil de Tutelle²²⁰. Ce texte est un compromis entre les puissances coloniales et les États-Unis. Depuis San Francisco, ces dernières suivent de très près les discussions sur l'application du système de tutelle. Ainsi, la publicité des débats autour du *trusteeship* doit rester le principe, mais des discussions entre experts et des délibérations privées peuvent avoir lieu, concèdent-ils. Les pétitions orales sont admises, souhait étatsunien, mais avec un huis-clos possible, alors que les pétitions écrites doivent être transmises directement au Secrétariat général de l'Onu ou par l'intermédiaire de l'autorité tutélaire. Le Conseil de Tutelle a la possibilité de soumettre des rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de Sécurité sur le respect des accords dans le cadre de l'administration des territoires. Les délégués étatsuniens insistent en particulier sur

²¹⁶ *Ibid.*, p. 387.

²¹⁷ ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 30.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 39.

²¹⁹ Voir une étude plus précise de ces pétitions dans la Section 2.

²²⁰ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des Colonies, A.J. Lucas au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 15 novembre 1945, « Les travaux du Comité exécutif de l'Organisation des Nations Unies à propos du système de tutelle », pp. 1-4.

l'importance des enquêtes périodiques. À l'issue de ces travaux, l'inspecteur des colonies A.J. Lucas se félicite de la modération de l'accord final. En janvier 1946, la délégation française, lors de la première Assemblée générale de l'Onu, accepte *in fine* de placer le Cameroun et le Togo dans le système de *trusteeship* « à la condition que les mesures prévues par la Commission préparatoire ne réduisent pas à néant le rôle effectif de la puissance tutélaire dans les territoires dont elle a la charge²²¹ ». Pourtant, le *lobbying* colonial français se lève contre ce *trusteeship* au nom des liens existants entre l'empire et la métropole. À la suite du discours de Georges Bidault, le 19 janvier 1946, devant l'Assemblée générale de l'Onu, le journal *Marchés coloniaux*, organe parisien d'information économique sur l'Outre-mer, fait une longue tribune intitulée « Jamais de *trusteeship* sur les terres de l'Union française du Cameroun et du Togo » dans laquelle il déclare :

Pour nous, la question est simple, nous sommes au Cameroun et au Togo comme nous sommes en Algérie ou au Sénégal. Nous y sommes depuis près de trente ans, nous leur avons donné des hommes de premier ordre, nous y avons dépensé des capitaux considérables. [...] L'Union française existe. Le Cameroun et le Togo en font partie, ils ont des représentants à l'Assemblée nationale constituante ; nous refusons d'admettre que l'on puisse discuter internationalement ce qui ne concerne que la nation française²²².

Le gouvernement finit par suivre la position britannique incarnée par Ernest Bevin, *Foreign Secretary*, qui déclare, le 17 janvier 1946, « mettre le Tanganyika, le Cameroun et le Togo sous le régime de tutelle » à condition de « négocier les conditions qui nous paraîtront satisfaisantes d'une façon générale²²³ ». La Belgique, également puissance mandataire, suit la diplomatie britannique. La phase de rédaction des accords de tutelle commence alors, alors que le général de Gaulle démissionne de la tête du gouvernement et laisse place à une coalition tripartite entre le MRP, la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et le Parti communiste français (PCF).

À l'issue de la première session de l'Assemblée générale de l'Onu, le 8 janvier 1946, une Commission de Tutelle, dirigée par le délégué de l'Uruguay, M. Mac Eachen, invite les puissances mandataires à conclure des accords de tutelle et à lui les soumettre. L'interprétation de l'article 79 de la Charte de l'Onu provoque un premier débat de droit international sur les États autorisés à participer à la rédaction. Il prévoit en effet un accord « entre les États directement intéressés » par la tutelle. Cependant, par la voix de leur *Secretary of State*, Dean Acheson, les États-Unis estiment avoir un droit de regard sur l'écriture de ces accords :

À cet égard, la position des États-Unis demeure ce qu'elle a été au cours des 25 dernières années, c'est-à-dire, qu'ils tiennent du traité de Versailles et en tant que partie à certains traités bilatéraux, y compris les traités qu'ils ont conclus avec les diverses puissances mandatées, au sujet des territoires sous mandat, des droits spéciaux et spécifiques. Les États-Unis croient que, en vertu de la position que leur confèrent ces traités ils sont en droit d'être considérés comme l'un des « États directement intéressés » à tous les territoires sous mandat²²⁴.

La diplomatie étatsunienne se lance alors dans un ballet diplomatique pour s'assurer que les accords conservent leurs idées sur le *trusteeship* tout en limitant le nombre de puissances

²²¹ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des colonies A.J. Lucas, en mission à Londres, au ministre des Colonies, Jacques Soustelle, 10 décembre 1945, pp. 2 et télégramme de Londres au ministère des Affaires étrangères, 24 janvier 1946.

²²² Moreux Christian (26 janvier 1946), « Jamais de *trusteeship* sur les terres de l'Union française du Cameroun et du Togo », *Marchés Coloniaux*, p. 75.

²²³ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Déclaration de M. Bevin, 17 janvier 1946 in Note pour Monsieur Chauvel de la part de Monsieur Fouques-Duparc, 23 janvier 1946.

²²⁴ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre d'Henri Bonnet, ambassadeur de France à Washington, 18 mai 1946, pp. 1-2.

négociatrices²²⁵. Le Royaume-Uni et la Belgique acceptent de collaborer puisqu'ils transmettent des copies des projets qu'ils ont écrits sur le Tanganyika, le Cameroun, le Togo et le Ruanda-Urundi dès le 18 mai 1946 aux États-Unis, mais également à la Chine, à l'URSS et à la France²²⁶. Le Premier ministre britannique, Clement Atlee, considère que les « États directement intéressés » sont les autres puissances mandataires d'Afrique, Union sud-africaine comprise, et les membres permanents du Conseil de Sécurité²²⁷. Les diplomates étatsuniens introduisent des points importants dans le projet britannique mais les modifications sont jugées, « ni très nombreuses, ni très importantes » par l'ambassadeur de France à Londres²²⁸. Les négociations semblent donc être de faible intensité concernant le *trusteeship* britannique. De son côté, la diplomatie française se montre méfiante de l'intérêt accru des États-Unis comme des Soviétiques pour ses territoires : elle ne souhaite pas qu'ils puissent contrôler l'action de la France au Cameroun et au Togo, encore moins qu'ils participent à l'écriture des accords de tutelle. Dès novembre 1945, l'inspecteur des colonies A.J. Lucas mettait déjà en garde le ministre des Colonies, Paul Giacobbi : « On peut craindre que les États directement intéressés n'interviennent constamment dans la vie des territoires sous tutelle²²⁹ ». Pourtant, le gouvernement étatsunien s'investit aussi dans l'écriture des accords de tutelle français sur le Cameroun et le Togo. De manière officieuse, deux délégués étatsuniens de la division Afrique du Département d'État, Benjamin Bengerig et Edwin L. Smith, sont envoyés à Londres en juin 1946 pour discuter de ces projets d'accords avec les diplomates français²³⁰. Une note secrète envoyée au ministre des Colonies précise que ces « deux fonctionnaires du Département d'État » sont venus « munis d'un véritable contre-projet », à la différence des négociations entreprises avec les diplomates britanniques²³¹. Le fond du projet français est considérablement modifié avec l'ajout de nouveaux paragraphes et de nouvelles formulations. Dans l'article 2, le passage suivant est proposé par les délégués étatsuniens : « Le Gouvernement français s'engage à exercer sur ce territoire, comme l'autorité chargée de l'administration au nom des Nations Unies, les devoirs de tutelle²³² ». Britanniques et Français refusent cette référence et la font supprimer dans le projet de compromis.

Ils partagent également leurs inquiétudes sur la question des missions de visite prévues par le *trusteeship*. Les diplomates britanniques craignent que cette question des enquêtes périodiques soit soulevée « sous la forme passionnée qui caractérise les débats des dernières journées de la Commission préparatoire ». L'accord final proposé à l'Assemblée générale indique à l'article 2 paragraphe 3 :

En conséquence, le Gouvernement français s'engage : [...]

3. À faciliter les visites périodiques éventuelles du Territoire sous tutelle auxquelles l'Assemblée générale ou le Conseil de tutelle pourraient faire procéder ; à convenir avec ces organes des dates

²²⁵ *Ibid.*, p. 2.

²²⁶ *Ibid.* ; copie d'une note secrète du Département d'État du 13 mai 1946 transmise par Henri Bonnet au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, le 20 mai 1946. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Aide-mémoire de l'ambassade des États-Unis en France, Paris, 18 juin 1946.

²²⁷ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Aide-mémoire de l'ambassade des États-Unis en France, Paris, 18 juin 1946.

²²⁸ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Télégramme de l'ambassadeur de France, Camille Paris, à Londres, 19 juin 1946, p. 1.

²²⁹ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des Colonies, A.J. Lucas au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 15 novembre 1945, « Les travaux du Comité exécutif de l'Organisation des Nations Unies à propos du système de tutelle », pp. 7-8

²³⁰ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Télégramme de l'ambassade de France aux États-Unis au ministère des Affaires étrangères, Washington, 7 juin 1946 contenant l'aide-mémoire écrit par l'ambassade des États-Unis à Paris, 10 juin 1946.

²³¹ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des colonies, A.J. Lucas, au ministre des Colonies, Marius Moutet, juin 1946, p. 2.

²³² *Ibid.*, p. 3.

auxquelles ces visites auront lieu, ainsi qu'à s'entendre avec eux sur les questions que poseraient l'organisation et l'accomplissement de ces visites²³³.

D'autres amendements sont refusés par le gouvernement français, notamment ceux proposés par la délégation étatsunienne qui souhaite « s'opposer à l'extension indéfinie du système de monopole par voie unilatérale » et promouvoir l'égalité économique. L'inspecteur A.J. Lucas dans sa note au ministre des Colonies argumente ainsi : « Notre arme restant l'article 76b de la Charte ; en évoquant ce texte, nous pouvons prévenir, puis empêcher que les profits de l'exploitation des richesses – notamment du sous-sol – ne reviennent pour leur plus grande part à des entreprises étrangères au pays²³⁴ ». Enfin, l'article 10 sur la liberté religieuse, l'enseignement et les libertés de parole, de presse, de réunion et de pétition est également discuté.

Après cette phase de tractations diplomatiques, les autorités françaises soumettent le projet amendé par les délégués étatsuniens aux deux représentants du territoire camerounais à l'Assemblée consultative, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell, ainsi qu'au député du Dahomey-Togo, Sourou Migan Apithy, lors d'une réunion présidée par le Gouverneur Henri Laurentie en août 1946. Le docteur Aujoulat et le député Apithy s'étaient déjà plaints à l'Assemblée constituante en mars 1946 de ne pas avoir été consultés sur « le sort des populations que nous représentons²³⁵ ». Lors de cette réunion d'août 1946, ces trois députés sont interpellés par le premier paragraphe de l'article 4 qui précise les pouvoirs de l'autorité tutélaire qui « administrera selon la législation française, comme partie intégrante du territoire français²³⁶ ». Pour eux, cette expression risquerait :

d'être mal interprété[e] par les évolués, qui y verraient une indication de la volonté de la France de rattacher purement et simplement le Togo et le Cameroun au territoire français, en leur faisant perdre leur individualité ou leur personnalité, donc l'autonomie qu'ils doivent conserver sous le régime de la tutelle²³⁷.

Le ministre de la France d'Outre-mer, Marius Moutet, accepte de faire supprimer le passage. Cet article est pourtant majeur pour les autorités françaises qui souhaitent intégrer le Cameroun aux structures de l'Union française, créées dans la Constitution du 27 octobre 1946. Il est également majeur d'un point de vue strictement juridique : c'est en vertu de cet article que la législation française est applicable dans son entièreté au territoire camerounais, même lorsque les textes de loi ne précisent pas leur application possible dans les territoires d'Outre-mer. Cette subtilité se révélera d'un poids majeur lors de la dissolution de l'Union des Populations du Cameroun en juillet 1955 en vertu de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées, dont l'applicabilité au Cameroun est contestée. Dès janvier 1946, des délégués de la Commission de Tutelle objectent déjà « l'intégration de ces territoires dans la communauté nationale du mandataire²³⁸ ». À l'inverse, pour la délégation française présente à Londres pour l'Assemblée générale de l'Onu de janvier 1946, il s'agissait d'une continuité avec la gestion

²³³ Nations Unies, *Accord de tutelle pour le territoire du Cameroun sous administration française, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale, le 13 décembre 1946*, Lake Success, New York, p. 3.

²³⁴ ADF, La Courneuve, 49QO/3 Afrique-Levant (Afrique), Généralités, 1944-1952. Note de l'inspecteur des colonies, A.J. Lucas, au ministre des Colonies, Marius Moutet, juin 1946, p. 8.

²³⁵ Séance du 21 mars 1946. Assemblée nationale constituante (1946), *Journal Officiel de la République française, Débats de l'Assemblée nationale constituante*, Paris, Journaux officiels, p. 902. Voir aussi Marshall Bruce (1973), *The French Colonial Myth and Constitution-Making in the Fourth Republic*, Yale, Yale University Press, pp. 183-188.

²³⁶ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, 16 août 1946, p. 2.

²³⁷ *Ibid.*, p. 2.

²³⁸ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Télégramme d'Henri Fouques-Duparc depuis Londres, 22 janvier 1946, au ministre des Affaires étrangères.

mandataire prévue à l'article 9 de l'Acte de la SDN de 1922 : « Ces mesures sont conformes aux intérêts des habitants aussi bien qu'aux termes des mandats qui confèrent à la Puissance mandataire le pouvoir de légiférer pour ces territoires et de les administrer comme parties de son propre territoire²³⁹ ». Cette question reste au cœur des négociations sur les accords de tutelle concernant le Cameroun durant l'année 1946 et « a une importance énorme pour la vie politique du Cameroun pendant les dix années qui suivirent²⁴⁰ ». Les représentants du Cameroun, Aujoulat et Douala Manga Bell, tentent aussi de soumettre au vote de l'Assemblée territoriale l'application de certains articles du projet, en tentant d'inclure la mention « après avis conforme de l'Assemblée représentative territoriale²⁴¹ ». Marius Moutet abonde en rappelant qu'il faut « tenir le plus grand compte des désirs et des aspirations des populations dont l'avenir est en cause, et le rôle que ces Assemblées locales doivent jouer²⁴² ». Même si les accords ne prévoient pas de points précis sur ces institutions, le ministre de la France d'Outre-mer est marqué par l'esprit de Brazzaville et la nécessité de faire aboutir ces réformes politiques. Pourtant, le projet final, soumis au vote de l'Assemblée générale de l'Onu le 13 décembre 1946, est largement différent du projet négocié avec les diplomates étatsuniens.

Après la rencontre avec les représentants camerounais et togolais, Marius Moutet décide, en accord avec le ministre des Affaires étrangères, de reconstituer le paragraphe 1 de l'article 4 avec la mention « comme partie intégrante du territoire français²⁴³ ». Dans le même temps, les diplomates étatsuniens cherchent à connaître le projet définitif de *trusteeship* sur le Cameroun. Ce dernier est transmis par l'ambassadeur de France à Washington en septembre 1946 qui précise « qu'il a été tenu le plus grand compte de leurs suggestions ». Il ajoute : « [...] et nous n'avons pas manqué de retenir celles qui, tout en étant conformes aux dispositions de la Charte, nous paraissent répondre aux intérêts de ces territoires et de leurs habitants²⁴⁴ ». Le projet français d'accords de tutelle sur le Cameroun est aussi envoyé au gouvernement britannique, comme « État directement intéressé », et à titre d'information auprès des autres membres permanents du Conseil de Sécurité et des puissances mandataires en Afrique²⁴⁵. Le gouvernement français laisse alors les diplomates britanniques lui répondre sur ledit projet, quelques modifications mineures sont introduites. Le 8 octobre 1946, le projet est rendu public *via* les Hauts-Commissaires du Cameroun et du Togo, la presse et l'Onu, afin d'éviter de futurs amendements²⁴⁶.

La deuxième session de l'Assemblée générale de l'Onu se tient du 23 octobre au 15 décembre 1946 à Lake Success à New York. Le vendredi 13 décembre, à 16h puis 20h, ont lieu les discussions autour du projet d'accords de tutelle sur le Cameroun à la suite du rapport remis par

²³⁹ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note pour Monsieur Chauvel de la part de Monsieur Fouques-Duparc, 23 janvier 1946.

²⁴⁰ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 94.

²⁴¹ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre de l'ambassadeur de France à Londres au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, 1^{er} octobre 1946, contenant un aide-mémoire rédigé par le *Foreign Office*.

²⁴² ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, 16 août 1946, p. 2.

²⁴³ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, Paris, 24 août 1946.

²⁴⁴ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Télégramme de l'ambassadeur de France aux États-Unis, Henri Bonnet, Washington, 27 août 1946 ; Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Washington, Henri Bonnet, 16 septembre 1946.

²⁴⁵ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 17 octobre 1946, p. 1.

²⁴⁶ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre de l'ambassadeur de France à Londres au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, 1^{er} octobre 1946, contenant un aide-mémoire rédigé par le *Foreign Office* ; AONU, Série S.0504, Carton 36, Fichier 2 S-560-0000-0002, AGTS/1/2, Communiqué de presse du 8 octobre 1946, « France First to Submit Proposed Trusteeship Agreements to United Nations ».

la Quatrième Commission de l'Onu, en charge des questions de tutelle et de territoires non-autonomes. Durant une dizaine de jours, les réunions de la Quatrième Commission ont donné lieu à l'examen des huit projets d'accord et des 229 propositions de modifications. Les négociations y ont été difficiles selon le représentant tchécoslovaque Karel Lisicky : « [...] nous avons été obligés de peiner, littéralement, jour et nuit sans désespérer, mus par la volonté d'aboutir²⁴⁷ ». Car les divisions sont fortes et les intérêts divergents autour du *trusteeship*, en particulier celui du Cameroun. D'un côté, se trouvent des États favorables à des modifications substantielles des textes proposés – le bloc communiste et de nouveaux pays indépendants en Asie et au Moyen-Orient –, alors que les puissances mandataires souhaitent maintenir les textes tels quels et faire adopter rapidement chaque projet de *trusteeship*. Ces débats réactivent la question de l'intégration des territoires sous tutelle dans la « communauté française » et celle de l'éventuelle indépendance à venir. Dès la réception du projet, le fonctionnaire norvégien à l'Onu, Peter Anker, s'interroge sur la rédaction du paragraphe 1 de l'article 4 : il propose de modifier le texte afin de ne pas laisser croire que la France administrera ce territoire comme le sien²⁴⁸. Cette précision permet que le droit international élaboré à l'Onu ait une force supérieure par rapport à l'ordre juridique appliqué au Cameroun sous tutelle. Pour les délégués indien et soviétique réunis à la Quatrième Commission et à l'Assemblée générale, ce passage est une violation manifeste du Chapitre XII de la Charte de l'Onu qui insiste sur la vocation du *trusteeship* à l'autonomie puis l'indépendance et revient à une annexion pure et simple²⁴⁹. Ces délégués ont déjà proposé cette modification lors des travaux de la Quatrième Commission, adoptée par 16 voix contre 13 et 3 absentions²⁵⁰. Les discussions sont toutes aussi vives sur les délais de révision des accords et l'usage des territoires à des fins militaires²⁵¹. La proposition soviétique d'une durée de tutelle de cinq ans est rejetée au profit d'un amendement sino-indien proposant un délai de dix ans – accepté. L'Inde propose également de prévoir les mécanismes de transition à la fin de tutelle avec l'amendement suivant :

L'autorité chargée de l'administration administrera le territoire sous tutelle au nom de sa population et exclusivement au profit et dans l'intérêt de celle-ci. À l'expiration de la Tutelle, tous les pouvoirs confiés à cette autorité prendront fin et elle remettra le territoire avec tous les biens publics, mobiliers et immobiliers existant alors, aux populations dont le droit à la souveraineté et à l'indépendance sera toujours reconnu²⁵².

Cette proposition est adoptée par 19 voix contre 16 et 2 absentions. Enfin, le délégué soviétique se plaint du flou juridique entretenu par les rédacteurs des accords de tutelle sur les « États directement intéressés » puisqu'ils n'ont jamais été explicitement nommés²⁵³. L'ensemble de ces négociations signale une Quatrième Commission beaucoup moins muselée que le Conseil

²⁴⁷ 61^e séance plénière, 13 décembre 1946, 16h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.61, in *Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa 1^{ère} session, Documents officiels. Volume I. Résolutions et décisions, 10 janvier-14 février 1946*, p. 1265. Voir aussi : ADF, La Courneuve, 49QO09, Karel Lisicky, Accords de tutelle – rapport de la Quatrième Commission, 12 décembre 1946, p. 2

²⁴⁸ AONU, Série S.0504, Carton 36, Fichier 2. S-560-0000-0002, AGTS/1/2, Lettre de Peter M. Anker à M. Bunche, 8 octobre 1946 contenant le « Memorandum of the Draft Terms of Trusteeship Agreement for French Cameroons » écrit par Mr Cebe-Habersky.

²⁴⁹ 62^e séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62, in *Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa 1^{ère} session, Documents officiels. Volume I. Résolutions et décisions, 10 janvier-14 février 1946*, p. 1277.

²⁵⁰ ADF, La Courneuve, 49QO09, Karel Lisicky, Accords de tutelle – rapport de la Quatrième Commission, 12 décembre 1946, p. 2

²⁵¹ 62^e séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, pp. 1277-1279.

²⁵² ADF, La Courneuve, 49QO09, Karel Lisicky, Accords de tutelle – rapport de la Quatrième Commission, 12 décembre 1946, p. 3.

²⁵³ 62^e séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, p. 1281.

de Tutelle, avec une majorité qui penche pour un encadrement strict du *trusteeship* et une indépendance des territoires dans une échéance brève.

Les puissances mandataires font finalement bloc pour rejeter ces amendements et faire accepter leurs accords de tutelle. Pour convaincre l'Assemblée générale, la France est aidée par les représentants du Cameroun. Les députés à l'Assemblée nationale, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell, ainsi que le représentant togolais, Sourou Migan Apithy, ont fait le déplacement à Lake Success, pour participer à cette session : il s'agit d'une demande du ministre des Colonies, Marius Moutet, qui souhaite mettre en scène l'acceptation par les populations camerounaises desdits accords et convaincre les États membres de la pertinence de la position française selon laquelle le « Cameroun serait administré comme partie intégrante du territoire français²⁵⁴ ». Ainsi, le docteur Aujoulat intervient à la tribune pour défendre le projet français et contester les amendements : après avoir rappelé le soutien des populations camerounaises à la France libre, il souligne tous les efforts entrepris pour « développer leur capacité à s'administrer elles-mêmes », notamment par la mise en place d'assemblées représentatives « élues au suffrage universel direct sur chaque territoire²⁵⁵ ». Pour le député, il s'agit là de « la meilleure réponse possible à ceux qui voudraient nous reprocher de prévoir, dans nos Accords de tutelle, l'administration de ces territoires comme partie intégrante du territoire français » : l'intégration du Cameroun et du Togo à l'Union française constitue une avancée politique majeure à ses yeux. Les réformes issues de la conférence de Brazzaville sont également rappelées, telles que l'octroi du droit syndical, le projet de rédaction d'un code du travail d'Outre-mer ou les efforts déployés pour la formation des élites locales.

Pourtant, ses propos sont loin des réalités camerounaises : les élections à l'Assemblée constituante et à l'Arcam ne se font pas au suffrage universel, et l'Assemblée n'a qu'un rôle consultatif. Il ajoute également que ces accords ont fait l'objet d'une « large publicité auprès des populations intéressées ». « Les textes ont été diffusés officiellement ; ils ont été longuement discutés par les autochtones en réunions publiques ; ils ont reçu leur adhésion [...]. Les populations attendent maintenant ces accords qui sont conformes à leur aspiration²⁵⁶ ». Il s'agit d'une autre contre-vérité puisque ces accords ont été discutés à l'échelle gouvernementale, et non au sein des populations camerounaises²⁵⁷. La mise en scène autour des représentants camerounais est néanmoins un succès diplomatique.

À la 62^e séance plénière de l'Assemblée générale, le texte sur les accords de tutelle est finalement adopté par 41 voix contre cinq (URSS, Biélorussie, Pologne, Ukraine, Yougoslavie, Libéria), et six abstentions (Philippines, Inde, Venezuela, Colombie, Équateur, Tchécoslovaquie²⁵⁸). Ce vote est le produit de l'action diplomatique des puissances mandataires – France et Royaume-Uni surtout – mais aussi une volonté des États membres de l'Onu de ne pas repousser davantage la création du Conseil de Tutelle. Dans *Marchés coloniaux*, le docteur Aujoulat précise, malgré l'atmosphère de méfiance qui règne, ce qu'il perçoit comme un succès de la diplomatie française à l'Onu :

Beaucoup de délégués [...] – et notamment les délégués des petites puissances – [...] se sont prononcés, malgré les réserves nombreuses en faveur des accords : on peut dire qu'ils ont adopté des textes...malgré leur contenu.

²⁵⁴ ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, 16 août 1946, p. 2.

²⁵⁵ 62^e séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, pp. 1273-1274.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 1274.

²⁵⁷ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 101.

²⁵⁸ 62^e séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, p. 1287.

Il est vrai que la Charte de San Francisco ne leur laissait que deux alternatives : ou bien accepter les accords qui leur étaient soumis, ou bien courir le risque de voir les puissances mandataires se retirer sous leur tente et s'en tenir au régime du mandat²⁵⁹.

Les accords de tutelle sur le Cameroun sous administration française sont peu différents de ceux sur le Cameroun sous tutelle britannique, et ont pour point commun de faire de ces territoires des parties intégrantes de leur empire colonial respectif, malgré la dimension internationale du *trusteeship*. Ainsi, le passage du mandat à la tutelle est « un changement d'étiquette » plus qu'une « modification substantielle du contrôle international²⁶⁰ » : la France a donc réussi, en partie, à épurer les principes progressistes exprimés dans la Charte de l'Onu en juin 1945²⁶¹. Avec la dernière assemblée de la SDN, le 18 avril 1946, la « mission sacrée de civilisation », incarnée dans les mandats, se retrouve désormais dans le *trusteeship*. Loin d'être encore une organisation mondiale favorable aux mouvements de décolonisation, l'Onu, à la fin des années 1940, préserve les empires coloniaux européens plus qu'elle ne les démantèle, comme en témoignent ces négociations sur le Cameroun sous tutelle²⁶². Toutefois, l'âpreté de ces négociations préfigure la centralité des questions coloniales dans les débats à venir et l'attachement profond des autorités coloniales françaises au Cameroun.

La mise en place des accords de tutelle et ses échos au Cameroun (1946-1948)

Les accords de tutelle de la France sur le Cameroun ne sont publiés que le 1^{er} août 1948 dans le *Journal officiel du Cameroun*. Leur intégration officielle dans le corpus juridique français a eu lieu six mois auparavant, le 27 janvier 1948. Depuis l'adoption de la Constitution du 27 octobre 1946, le Cameroun est considéré comme un « État associé » au sein de l'Union française. En vertu du paragraphe 1 de l'article 4 des accords de tutelle, le Cameroun est désormais administré selon le droit français, ce qui aura une importance capitale dans la répression menée par les autorités françaises contre les mouvements indépendantistes des années 1950. Pour les populations camerounaises, en particulier les élites politisées, le cadre du *trusteeship* devient un élément central de leurs stratégies de mobilisation, en particulier contre les représentants du Cameroun envoyés à l'Onu soutenir les projets français, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell. Dès 1945, les populations urbaines et alphabétisées du territoire ont une vraie « foi en l'Onu » car la nouvelle organisation mondiale est censée garantir l'égalité des droits pour les Camerounais·es et surveiller les engagements de la France conformément à la Charte et aux accords de tutelle²⁶³. À cet égard, dès septembre 1945, 28 chefs de la région du Wouri, autour de Douala, avaient rédigé un mémorandum envoyé au département des affaires militaires dans le cadre des débats internationaux sur le *trusteeship* : ils se déclaraient opposés à l'appellation « Cameroun français » et rappelaient l'importance du statut international du territoire sous mandat de la SDN²⁶⁴. Le *lobbying* de la diplomatie

²⁵⁹ Aujoulat Louis-Paul (18 janvier 1947), « Le Cameroun et le Togo demeurent sous une tutelle française qui doit rester vigilante », *Marchés coloniaux*, pp. 65-66.

²⁶⁰ Gonidec Pierre-François (1957), « De la dépendance à l'autonomie : l'État sous tutelle du Cameroun », *Annuaire français de droit international*, p. 604.

²⁶¹ Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*, p. 154.

²⁶² Mazower Mark (2009), *No Enchanted Palace. The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press ; Muschik Eva-Maria (2022), *Building States. The United Nations, Development, and Decolonization, 1945-1965*, New York, Columbia University Press ; Pearson Jessica (2017), « Defending Empire at the United Nations: The Politics of International Colonial Oversight in the Era of Decolonization », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 45(3), pp. 525-549.

²⁶³ Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, p. 248 ; Ramondy Karine (2018), « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175, pp. 109-122.

²⁶⁴ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 200.

française sur le *trusteeship* du Cameroun participe aux tensions à l'origine des événements violents de septembre 1945 à Douala.

Par la suite, l'Onu est envisagée comme une caisse de résonance de leurs revendications pour les populations camerounaises mais aussi comme un terrain d'affrontement diplomatique avec la France. Ainsi, le Conseil de Tutelle devient un espace majeur de discussion autour du Cameroun sous tutelle, d'abord dans l'intérêt de la puissance française. En effet, depuis les accords du 13 décembre 1946, il est constitué des puissances tutélaires (France, Australie, Belgique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis), des membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine et URSS) et de quatre États élus par l'Assemblée générale à la majorité des 2/3. Le Mexique, les Philippines, le Costa Rica et l'Irak sont alors désignés pour trois ans au sein du Conseil de Tutelle. Cette composition semble être une avancée notable en comparaison de la Commission permanente des Mandats, constituée seulement « d'experts²⁶⁵ ». La première session du Conseil de tutelle a lieu le 26 mars 1947 à Genève. Son rôle est d'examiner les rapports annuels soumis par les administrations tutélaires et d'étudier l'adéquation de la gestion de chaque territoire avec les accords de tutelle. De manière théorique, il doit également superviser la transition progressive vers l'indépendance. Surtout, le Conseil de Tutelle organise des missions de visite dans les territoires sous tutelle et reçoit les pétitions envoyées par les populations du *trusteeship*. Réunis deux fois par an, en janvier et juin, ses membres examinent les affaires propres à chaque territoire, avant de réaliser leur propre rapport avec des recommandations spécifiques. Le Conseil consacre l'essentiel de ses premières sessions de 1946, 1947 et 1948 à son règlement intérieur. Il faut attendre janvier 1949 pour qu'il commence l'examen de l'administration tutélaire française au Cameroun et les 12-26 novembre pour qu'une première mission de visite soit dépêchée sur place²⁶⁶. La question des pétitions devient progressivement primordiale entre le Conseil de Tutelle et les populations camerounaises. Selon son règlement intérieur, ces pétitions peuvent être orales ou écrites, les pétitions orales étant précédées de doléances écrites soumises au secrétariat du Conseil²⁶⁷. Toutefois, l'importance des puissances tutélaires au sein même du Conseil permet à la France de former des alliances pour bloquer les demandes d'audition formulées par les nationalistes camerounais·es, et ne pas donner suite aux pétitions reçues²⁶⁸. Selon les mots d'Henri Laurentie, ancien directeur des Affaires politiques au ministère des Colonies, en mars 1948, le Conseil de Tutelle est très vite perçu, en France et ailleurs dans le monde, comme une assemblée conservatrice composée d'anciens gouverneurs coloniaux²⁶⁹.

²⁶⁵ Gardinier David, *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*, *op. cit.*, pp. 5-6.

²⁶⁶ Mbozo'o Samuel Efoa, « Une approche critique de la tutelle internationale... », *op. cit.*, pp. 17-53.

²⁶⁷ Fonkeng Primus (2018), « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon, 1946-1960 », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 62-63.

²⁶⁸ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, *op. cit.*, p. 25.

²⁶⁹ Selon les mots d'Henri Laurentie en mars 1948. Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*, p. 154.

Exemples de pétitions envoyées en 1949-1950 au Conseil de Tutelle par les nationalistes camerounais²⁷⁰

Pétition	Acteurs impliqués
T/PET 5/12 (18 novembre 1949)	Comité régional de l'UPC de la Région de Nyong-et-Sanaga, signée par 29 responsables (Jean Abessolo Nkoudou, Daniel Obounou Eyinga, Nicolas Alima, Engelbert Tsalla, David Akono, Dieudonné Nti, etc.) qui ont remis la pétition à la mission de visite de passage à Yaoundé
T/PET 4/23	Comité central de l'UPC d'Otéle, Région Nyong et Sanaga
T/PET 5/13 (19 décembre 1949)	Dix personnes au nom des populations autochtones des différents villages et groupements ethniques de la Région Nyong et Sanaga
T/PET 5/16 (19 décembre 1949)	Association des amis du progrès à Yaoundé
T/PET 5/19 (19 décembre 1949)	Union des syndicats confédérés de Yaoundé, signée de son secrétaire général Jean Ngo'o Mebe
T/PET 5/24 (19 décembre 1949)	Akono Thomas, secrétaire général du syndicat des employés de commerce (CGT) de Sangmelima
T/PET 5/25 (19 décembre 1949)	Syndicat des employés d'Ambam (USCC), signée de son secrétaire A. Ebongo
T/PET 5/26 (27 février 1950)	Populations d'Ayos qui dénoncent « tout mandat ou tutelle imposé par la force » et réclament « un plébiscite pur et simple qui permettra de donner nos points de vue aux questions concernant notre Patrie »
T/PET 5/29 (3 janvier 1950)	Comité régional de l'UPC de la région Bamoun, à Foumban
T/PET 5/30 (3 janvier 1950)	Zacharie Mbombo, sergent-chef, ancien combattant
T/PET 5/31 (3 janvier 1950)	Nsangou Moussa, secrétaire de l'UPC à Foumban
T/PET 5/32 (3 janvier 1950)	Kumzse à Dschang, signée de son président, le chef Mathias Djoumessi
T/PET 5/36 (3 janvier 1950)	63 habitants de la subdivision de Saa
T/PET 5/38 (3 janvier 1950)	Comité de l'UPC de Bafou (Dschang-Bamiléké), signée du chef traditionnel Jean Ndouajeu, président du comité de l'UPC de Bafou, et de Paul-Louis Miafodek, son secrétaire général
T/PET 5/39 (3 janvier 1950)	Gustave Ekotto
T/PET 5/42 (3 janvier 1950)	Comité régional de l'UPC du Mungo, signée de son secrétaire général Joseph Moussio Njo

Le Conseil de Sécurité, institution bloquée par l'affrontement bipolaire de la guerre froide et le droit de veto, est assez peu concerné par ce territoire sous tutelle qu'est le Cameroun. Après 1946, au sein de l'Onu, c'est l'Assemblée générale qui devient la « tribune pour les leaders de l'indépendance, un lieu idéal pour susciter des sentiments anticoloniaux parmi les pays membres et drainer des soutiens²⁷¹ ». Ce poids de l'Assemblée se renforce d'autant plus dans

²⁷⁰ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, op. cit., pp. 29-30. Complété et modifié avec les pétitions numérisées en ligne [disponible sur <https://digitallibrary.un.org/?ln=fr>]

²⁷¹ Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., p. 249 ; Ramondy Karine, « L'ONU... », art. cité, p. 113.

les années 1950 que ses membres accueillent un nombre croissant de pays issus d'ex-colonies européennes, favorables aux différents mouvements d'indépendance. L'équilibre des puissances, entre un bloc anticolonialiste (URSS et satellites, Amérique latine, pays afro-asiatiques) et un bloc de l'ouest (États-Unis, États européens), est donc plus favorable aux actions des militant·e·s camerounais·e·s. Au sein même de l'Assemblée générale, un second organe devient déterminant dans les combats nationalistes : la Quatrième Commission chargée des questions de tutelle et de territoires non-autonomes, sur laquelle l'emprise des puissances coloniales y est plus faible pour des raisons numériques. Celle-ci doit jouer le rôle de contrepoids face aux positions plutôt conservatrices du Conseil de Tutelle, où dominent les puissances tutélaires, et s'attache à surveiller l'application des articles 87 et 88 de la Charte de l'Onu par ce même organe. Il n'est donc pas surprenant de voir des acteurs tels que Ruben Um Nyobè, pour l'UPC côté français, et Emmanuel Endeley, pour la *Cameroon National Federation* (CNF) côté britannique, utiliser les arènes internationales pour porter leurs doléances, telles que celle de la réunification du *Kamerun*, et faire pression sur les autorités françaises dès le début des années 1950²⁷². L'accès à des pétitions orales devant la Quatrième Commission est jugé plus stratégique que devant le Conseil de Tutelle : il s'agit de s'exprimer devant l'ensemble des membres de l'Onu, et non devant un comité restreint²⁷³. Partis politiques, chefs, étudiants et organisations diverses ont ainsi recours à ces arènes internationales, de façon plus marquée à partir de 1952²⁷⁴. Les différends idéologiques ne manquent pas entre ces deux instances de l'Onu que sont le Conseil de Tutelle et l'Assemblée générale, ce qui est savamment exploité par les leaders camerounais·e·s. En janvier 1949, le Conseil de tutelle crée un comité spécial pour rédiger un rapport contenant ses observations et recommandations, les mesures prises suites aux pétitions, ainsi que les points de divergence entre le Conseil et les territoires administrés. Ce rapport est envoyé à l'Assemblée générale, transmis à la Quatrième Commission. En novembre 1949, les membres de cette commission votent des résolutions et formulent des recommandations au Conseil de Tutelle. Dominée par un courant anticolonialiste, la Quatrième Commission critique sévèrement la gestion du Cameroun sous tutelle par la France comme « partie intégrante » de l'Union française, donc de son territoire national. Elle condamne aussi l'absence de fonctionnaires camerounais aux postes-clés de l'administration territoriale, le double collège électoral ou encore la surreprésentation des citoyens français à l'Arcam²⁷⁵.

Les autorités françaises transmettent leur premier rapport pour l'année 1947 au Conseil de Tutelle, le 28 octobre 1948²⁷⁶. L'organe se félicite des progrès politiques tels que l'introduction du suffrage et la création d'une Assemblée représentative. Il est loin d'être critique envers l'administration française puisqu'il félicite son représentant sur les assurances données concernant l'indépendance à venir, comme sur la démocratisation en cours du Cameroun. Le délégué belge, représentant d'une puissance tutélaire sur le Ruanda-Urundi, souligne « l'esprit généreux qui a inspiré les réformes politiques hardies appliquées par la France et qui ont accordé aux habitants une participation très large à l'administration de leurs propres

²⁷² Pour une présentation des ces leaders politiques, voir Section 1 – Partie II.A.

²⁷³ Fonkeng Primus, « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon », *op. cit.*, p. 63

²⁷⁴ Bonacker Thorsten et Ketzmerick Maria (2017), « How Security Dynamics Shaped Trusteeship Statebuilding: The French Administration of Cameroon », in Bonacker Thorsten, Distler Werner, Ketzmerick Maria (dir.), *Securitization in Statebuilding and Intervention*, Baden-Baden, Nomos, pp. 155-181 ; Terretta Meredith (2012), « “We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World” : Human Rights, UN Trust Territories, and Africa’s Decolonization », *Human Rights Quarterly*, 34(2), pp. 329-360.

²⁷⁵ Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale*, *op. cit.*, p. 258.

²⁷⁶ Ministère des Colonies (1947), *Rapport annuel du gouvernement français aux Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1947*, Paris, *Journal Officiel de la République française*.

affaires²⁷⁷ ». L'entraide entre puissances coloniales est réelle. Toutefois, certains délégués chinois, soviétiques ou philippins continuent de s'inquiéter de l'intégration du Cameroun au sein de l'Union française, alors que la représentation politique des populations camerounaises est encore bien faible – un élu pour 162 citoyens français contre un élu pour 112 500 citoyens autochtones²⁷⁸. Un an après, dans son rapport fastidieux de 1949-1950, le Conseil de Tutelle se félicite d'avoir accès à des pétitions camerounaises qui lui sont envoyées, mais également au compte-rendu de la première mission de visite, dépêchée sur place du 12 au 26 novembre 1949. Cette dernière est composée d'Alfred Claeys Bouúaert (Belgique), Sayid Awni Khalidy (Irak), Antonio Ramas Pedrueza (Mexique), Benjamin Gerig (États-Unis). Sur place, elle visite des écoles et des institutions, tient des audiences publiques et rencontre des hommes politiques et des chefs traditionnels²⁷⁹. L'UPC et le CNF en profitent pour lui confier un mémorandum sur la réunification du *Kamerun*. Sur les soixante pétitions reçues par le Conseil, dix-sept d'entre elles sont rédigées par des membres de l'UPC²⁸⁰. Les observations formulées par les membres du Conseil de Tutelle sont relativement positives, malgré des remarques émises sur les améliorations à poursuivre et les réponses aux pétitions reçues au Cameroun. Le délégué philippin souligne ainsi « qu'il y a beaucoup de gens dans le Territoire qui ne sont pas entièrement satisfaits de l'allure des progrès », alors que le représentant irakien en appelle à « davantage d'Africains (participant à tous les aspects de la vie publique), davantage d'écoles, davantage de routes et davantage de services médicaux²⁸¹ ». Parmi les observations formulées, la question de l'intégration du Cameroun dans l'Union française est de nouveau soulevée avec la crainte que l'évolution vers l'autonomie ou l'indépendance ne soit bloquée²⁸². Le Conseil en appelle aussi à développer les infrastructures de transport, les hôpitaux et les écoles. La question des discriminations raciales, au cœur des pétitions reçues, fait aussi l'objet de discussions entre membres du Conseil de Tutelle. Par la suite d'autres missions seront dépêchées au Cameroun en 1952, 1955 et 1958²⁸³.

Au début des années 1950, un tournant majeur se déroule au cœur des arènes internationales. Jusqu'alors, le Conseil de Tutelle dominait les discussions autour du *trusteeship* au Cameroun et au Togo, tout en protégeant les intérêts et le prestige des puissances tutélaires. En 1951, une pétition sur la réunification du Togo et la question ewé se conclut par l'audition des plaignants devant la Quatrième Commission : le poids des États anticolonialistes a permis de contourner l'influence des puissances coloniales européennes au Conseil de Tutelle. Ainsi, les militants de l'UPC n'hésitent-ils pas à s'introduire dans cette innovation institutionnelle de l'Onu pour porter leurs propres pétitions auprès de la Quatrième Commission et obtenir une audience le 17 décembre 1952, alors que le Cameroun est visité, dans le même temps, par une nouvelle mission

²⁷⁷ Nations Unies (1949), *Rapport du Conseil de Tutelle sur ses quatrième et cinquième sessions. 6 août 1948- 22 juillet 1949*, Lake Success-New York, Documents officiels de l'Assemblée générale, Quatrième session, pp. 25. [disponible sur <https://digitallibrary.un.org/record/708732?ln=en>, consulté le 6 août 2024]

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 27.

²⁷⁹ Nations Unies (1950), *Rapport de la première visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française*, New York, T_462. [disponible sur <https://digitallibrary.un.org/record/794631?ln=fr>, consulté le 6 août 2024]

²⁸⁰ Fonkeng Primus, « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon », art. cité, p. 65. Sur l'UPC et le CNF : voir Section 2 – Partie II.A.

²⁸¹ Nations Unies (1950), *Rapport du Conseil de Tutelle sur sa première session extraordinaire, sa deuxième session extraordinaire, et ses sixième et septième sessions. 23 juillet 1949 – 21 juillet 1950*, Lake Success-New York, Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, pp. 58. [disponible sur <https://digitallibrary.un.org/record/704531?ln=en>, consulté le 6 août 2024]

²⁸² *Ibid.*, p. 59.

²⁸³ Voir section 2.

envoyée par le Conseil de Tutelle²⁸⁴. Jusqu'à présent, les pétitions camerounaises déposées au Conseil de Tutelle avaient été rejetées. C'est donc une révolution majeure dans la place tenue par l'Onu dans le combat nationaliste au Cameroun, qui participe de l'aura politique qui entoure progressivement la figure de Ruben Um Nyobè qui émerge du milieu syndical de plus en plus actif. Ce dernier peut ainsi plaider au cœur du « concert des nations » pour la réunification, la place du Cameroun dans l'Union française, la fixation d'un délai pour la fin de la tutelle et l'accession à l'indépendance. Ainsi, comme le note justement l'historienne Justine Faure, « si l'Onu n'a pas été façonnée pour servir le combat anticolonial, certains de ses dispositifs peuvent malgré tout se révéler une arme diplomatique efficace au service de la décolonisation²⁸⁵ ».

Pétitions, auditions, déploiement d'un arsenal de revendications en prise avec les réalités camerounaises, rien de tout cela n'aurait été possible sans le développement d'une prise de conscience politique dont les matrices sont multiples.

²⁸⁴ Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan, pp. 147-148.

²⁸⁵ Faure Justine, « La décennie 1940 », *op. cit.*, p. 455.

B. L'émergence des forces contraires *au statu quo* voulu par les autorités coloniales françaises

- L'émergence d'un syndicalisme actif au Cameroun

L'historiographie du syndicalisme en Afrique a longtemps mis en lumière les luttes syndicales en articulation avec l'histoire politique des décolonisations africaines. Les approches inspirées de la théorie marxiste concevaient les syndicats comme un outil d'émancipation de la classe ouvrière africaine face à l'oppression de l'État colonial ou postcolonial²⁸⁶, une émanation directe du système économique introduit par le système européen impérialiste. Le travail individuel dans le cadre d'un système capitaliste basé sur le profit a engendré la création d'une nouvelle classe sociale constituée de salarié-es qui ont constitué les forces vives des organisations syndicales futures en Afrique. Cette polarisation des études a largement perduré érigeant les syndicats en force progressiste et héros de l'indépendance ou, à l'inverse comme des organisations combattues sous les régimes autoritaires. L'historien étasunien Frederick Cooper a produit des travaux fondateurs sur l'histoire syndicale en contexte colonial avec une approche très centrée sur l'AOF en ce qui concerne l'empire colonial français²⁸⁷. De récentes recherches sont venues étoffer ces études en s'intéressant aux périodes postérieures aux décolonisations²⁸⁸ grâce, notamment, à l'ouverture de nouveaux fonds d'archives en Afrique et dans le monde.

L'historiographie camerounaise sur le syndicalisme repose sur une poignée d'auteurs qui ont réalisé des études fondatrices : il s'agit de Léon Kaptué²⁸⁹, de Richard Joseph²⁹⁰, de Joseph-Marie Zang Atangana²⁹¹ et d'Achille Mbembe²⁹² suivis plus récemment d'Emmanuel Tchumtchoua²⁹³ qui s'était auparavant intéressé à la Jeucafra dont un certain nombre de

²⁸⁶ Stichter Sharon B. (1975), « Workers, Trade Unions, and the Mau Mau Rebellion », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 2, pp. 259–275.

²⁸⁷ Cooper Frederick (1991), « Le mouvement ouvrier et le nationalisme au Sénégal. La grève générale de 1946 et la grève des cheminots de 1947-1948 », *Historiens & Géographes du Sénégal*, 6 ; Cooper Frederick (2004), *Décolonisation et travail en Afrique, l'Afrique britannique et française, 1935–1960*, Paris, Karthala-Sephis, Paris, 2004 [1996], p. 578.

²⁸⁸ Par exemple, Bernault Florence (1996), *Démocraties ambiguës en Afrique centrale: Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala ; Bellucci Stefano, Eckert Andreas (dir.) (2019), *General Labour History of Africa: Workers, Employers and Governments, 20th-21st Centuries*, Boydell & Brouwer ; Fall Babacar (2006), « Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone, de la tutelle des centrales métropolitaines à celle des partis nationaux uniques, ou la difficile quête d'une personnalité (1900-1968) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 84(4), pp. 49-58 ; Fonteneau Gérard (2001), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala ; Guèye Omar (2011), *Sénégal : histoire du mouvement syndical. La marche vers le Code du travail*, L'Harmattan, Paris ; Rillon Ophélie (2022), *Le genre de la lutte. Une autre histoire du Mali contemporain*, Lyon, ENS Éditions.

²⁸⁹ Signié Christophe (dir.) (2022), *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun XIX^e-XX^e siècles. Mélanges en hommage au Professeur Léon Kaptué*, Paris, L'Harmattan ; Kaptué Léon (1988), "L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960", Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

²⁹⁰ Joseph Richard, « Settlers, Strikers and Sans-Travail... », art. cité ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*

²⁹¹ Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni, Tome 3 – Les groupes de pression*, Paris, L'Harmattan.

²⁹² Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*

²⁹³ Tchumtchoua Emmanuel (2022), « Coopération intersyndicale en contexte de crise sociopolitique : l'appui des syndicalistes français à leurs camarades camerounais (1955-1960) », in Signié Christophe (dir.), *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 303-318. Tchumtchoua Emmanuel (2017), « Cheminots, syndicalisme et nationalisme au Cameroun sous administration française (1946-1960) : une histoire

membres se sont retrouvés au sein d'organisations syndicales. Le développement des syndicats au Cameroun, pourtant sous mandat puis sous tutelle, mais administré et exploité comme une colonie, a pris du temps en raison d'un colonat très puissant qui a fait barrage aux droits des « indigènes ». Ces colons européens étaient encore très peu nombreux en 1935, selon Léon Kaptué, un peu moins de 700, dont 295 Français·es ainsi que de nombreux·euses Grec·ques et Allemand·es. Mais en 1949, l'historien avance le chiffre de 10 000 Européen·nes en liant l'importance de cette augmentation aux crédits accordés dans le cadre du Fides²⁹⁴. On retrouve aux côtés des membres de l'administration coloniale, les colons exploitants agricoles, forestiers et miniers ainsi que des commerçants et les employés des travaux publics et des transports. Le « boom » syndical après 1945 est décrit par Kaptué, mais, dès l'entre-deux guerres des associations ou proto-syndicats ont émergé même si les lois en vigueur en métropole et applicables aux colonies comme la loi de 1884 reconnaissant la liberté syndicale, celle de 1901 sur la liberté d'association, n'y ont pas été promulguées avant le 1^{er} janvier 1924 comme préconisé. Les colons en tant que citoyens français peuvent créer des syndicats pour faire valoir leurs droits : ainsi, dès 1934, est créé le Syndicat des planteurs du Cameroun basé à Douala regroupant 21 membres soucieux de défendre leurs intérêts, mais il existait un réel vide juridique concernant les Camerounais ce qui poussaient ceux qui souhaitaient s'associer et à échanger sur leurs conditions de travail à l'illégalité²⁹⁵.

L'arrivée sur le sol camerounais de Maurice Soulier en 1932, progressiste et dynamique syndicaliste français affilié à la Confédération Générale du Travail (CGT), entraîne la création de l'Association des fonctionnaires et agents du Cameroun (Asfac). La réaction du pouvoir colonial ne se fait pas attendre ; Soulier est muté de Douala vers la région éloignée du Nkam, mais cela ne brise pas pour autant son dynamisme puisqu'il réussit à faire affilier l'Asfac à la fédération des fonctionnaires de France lui conférant ainsi une dimension internationale relativement protectrice²⁹⁶. Cette création a été un détonateur : le 14 février 1933, John Kingue fonde l'Association syndicale des fonctionnaires indigènes (Asfic) à Douala à ses risques et périls. Cependant dans la réalité, aucune de ces deux associations, ni l'Asfac ni l'Asfic, n'a été enregistrée par les autorités coloniales. L'arrivée au pouvoir du Front populaire et la nomination de Marius Moutet au ministère des Colonies n'a pas bouleversé la situation malgré les velléités de ce dernier à favoriser le développement du syndicalisme en Outre-mer par l'intermédiaire du décret du 11 mars 1937.

Malgré les conditions difficiles qui viennent d'être décrites, la gestation du syndicalisme camerounais, au-delà de l'action de John Kingue, a pourtant été réelle dès l'entre-deux guerres. Elle s'est faite par le biais d'association « indigènes » d'apparence non politisées mais qui ont servi de paravents à des activités considérées comme « sulfureuses » par les autorités coloniales. Ainsi des associations musicales profanes ou des associations sportives comme la Société de musique et de sport de Douala « répétaient » régulièrement et veillaient à ne laisser aucune trace de leurs échanges rendant, comme le souligne Léon Kaptué, le travail de l'historien sur le proto-syndicalisme très compliqué²⁹⁷. Les réunions organisées en plein air ou à huit-clos ont permis de développer des réseaux d'échanges d'informations permettant aux Camerounais

à écrire », *Africana studia: revista internacional de estudos africanos*, (28), pp. 169-186. Un ouvrage plus récent : Ekwalla Joseph (2009), *Les syndicats au Cameroun, genèse, crise et mutations*, Paris, L'Harmattan.

²⁹⁴ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, p.38. L'auteur s'appuie sur les ANY, APA 10908/D, rapport annuel de l'Inspection du travail pour l'année 1949.

²⁹⁵ On notera que de nombreuses archives syndicales ont été perdues lors des épisodes de répression, ce sont les rapports de sûreté qui nous renseignent sur les premières actions syndicales, voir Kaptué Léon (1993), « De la clandestinité à la légalité : protosyndicats et syndicalisme institutionnel de 1919 à 1944 », *Afrika Zamani*, 3, p. 29.

²⁹⁶ Moumé-Etia Léopold (1974), « Les débuts du syndicalisme au Cameroun », *Vierteljahresberichte des Forschungsinstituts der Friedrich-Ebert-Stiftung*, 55, p. 53

²⁹⁷ Kaptué Léon, « De la clandestinité à la légalité... », art. cité, p. 31.

de s'interroger sur leurs conditions de travail, un constat fait par le chef de région du Mungo dès 1942 dans son rapport semestriel :

Il est incontestable que, dans une large proportion, les indigènes ne sont plus tout à fait ignorants de ce qui se passe autour d'eux ou à l'extérieur du territoire. La pertinence de certaines de leurs critiques, la justesse de vue de certains d'entre eux et le bien-fondé de certaines revendications témoignent de cette évolution. [...] Je suggère une surveillance accrue des éléments les plus remuants [...] même le contrôle postal devrait être mis à contribution pour barrer la voie à ceux qui cherchent en permanence à saboter notre œuvre au Cameroun²⁹⁸.

Le seul corps de métier pouvant prétendre à la formation d'un syndicat dit « indigène » avant la Seconde Guerre mondiale est celui des cheminots, renforcé par la présence de certains collègues sénégalais venus de l'AOF avec leurs expériences de luttes. Il s'agit comme l'explique, l'historien Emmanuel Tchumtchoua, « d'un corps social complexe et diversifié, reflétant des niveaux hiérarchiques et des différences de statuts entre les Africains et les Européens d'une part [...] les Africains faisaient face à une ségrégation quotidienne, cependant ils jouissaient [...] d'un statut envié par une grande frange de leurs contemporains²⁹⁹ ». L'association professionnelle des agents des chemins de fer du Cameroun dite Amicaline³⁰⁰, a pris forme le 29 mai 1939, sous l'impulsion de Manfred Eboy, avec le soutien de Maurice Soulier. L'entrée en fonction, en tant que gouverneur du Cameroun, du socialiste progressiste Richard Brunot, le 11 novembre 1938, favorise son autorisation et la mise en place de son bureau composé de six membres³⁰¹. Ce démarrage a été entravé par l'entrée en guerre de la France et la mise en place du régime de Vichy très largement hostile au développement du syndicalisme dans les colonies, les expériences au combat ayant tout de même accéléré la prise de conscience politique des colonisés. La conférence de Brazzaville appelle, comme nous l'avons vu, au développement d'associations syndicales. Le décret du 7 août 1944 légalise les syndicats et donne à ceux et celles qui le souhaitent la possibilité d'adhérer. Il est adapté au Cameroun par le chef de territoire par décret le 23 septembre 1944 mettant fin à certaines restrictions imposées au droit syndical par les décrets, pourtant progressistes, pris par le Front populaire en 1937 comme l'obligation de savoir lire et écrire le français et être en possession du certificat d'études primaires³⁰².

Grâce à cette nouvelle législation et à la suppression des entraves administratives, à travers toute l'Afrique et au Cameroun, des structures syndicales se créent. Le syndicalisme qui transcende désormais les frontières raciales devient un exutoire social. Le témoin et homme politique camerounais Abel Eyinga souligne particulièrement cet engouement dans ses écrits :

Tous ceux qui habitaient Yaoundé et Douala vers la fin de 1944 sont loin d'avoir oublié l'engouement presque hystérique qui s'empara de la population pour la chose syndicale. De partout jaillissaient des associations professionnelles, chaque service – ou presque – s'étant érigé en syndicat autonome. Ainsi des PTT, des mines, du Trésor, de l'enseignement, sans oublier les douanes, la santé publique, les chemins de fer, les employés de commerce, les gens de maison³⁰³...

²⁹⁸ ANY, APA, 12283, Rapport semestriel du chef de la région du Mungo, 12 septembre 1942, cité in Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*

²⁹⁹ Tchumtchoua Emmanuel, « Cheminots, syndicalisme et nationalisme... », art. cité, p. 169.

³⁰⁰ Eyinga Abel (1985), *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord (1944-1946). Tome 1*, Paris, L'Harmattan, pp. 51-58.

³⁰¹ Sur l'Amicaline voir Moumé-Étia Léopold, « Les débuts du syndicalisme au Cameroun... », *op. cit.*, p. 54 et Dikoumé Albert François (2006), « Les travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1960 : mutations économiques et sociales », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

³⁰² Voir le décret du 20 mars 1937 et son application en AOF : Fall Babacar, « Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone... », art. cité, pp. 49-58.

³⁰³ Eyinga Abel, *Démocratie de Yaoundé...*, *op. cit.*, p. 67.

De très nombreux syndicats sont ainsi créés dès 1944 surtout dans les régions sud du pays où les activités économiques requéraient de la main d'œuvre peu abondante et peu qualifiée, Douala et Yaoundé ont été les principaux centres urbains d'où est partie l'impulsion syndicale, deux espaces urbains peuplés de catégories très diverses allant des fonctionnaires aux *clerks* des *factories*. Léon Kaptué les regroupe en trois grandes catégories³⁰⁴ : les syndicats professionnels réunissant les autochtones exerçant des professions identiques ou connexes généralement à faible effectif, des syndicats patronaux comme le puissant syndicat des commerçants exportateurs-importateurs qui se met en place dès 1945 et les syndicats agricoles, qui, au départ, concernent surtout les colons européens. Ce monopole est brisé par la création en 1946 de syndicats de planteurs « indigènes ». L'Amicaline se transforme en syndicat professionnel des cheminots dès 1944, avec comme secrétaire général adjoint Léopold Moum-Étia, bientôt rejoint par d'autres syndicats représentant les différents corps de métiers existants aux chemins de fer³⁰⁵.

Rapidement les syndicats naissants sont pris sous tutelle par les centrales syndicales métropolitaines et principalement la Confédération générale des travailleurs (CGT). L'historien Kaptué pose la question du but poursuivi³⁰⁶ : s'agissait-il d'aider les Camerounais·es en leur partageant le savoir-faire militant des populations européennes ou de poursuivre une ambition expansionniste pour les centrales métropolitaines en question ? On peut identifier en tout cas une poignée de Français·es qui jouent le rôle d'intermédiaires entre la métropole et les jeunes Camerounais attirés par l'aventure syndicale. Maurice Soulier, mais aussi plus tard Gaston Donnat, Bonaventure (travaillant au P.T.T), Etienne Lalaurie (chemins de fer), Émilie Jacquot (institutrice et épouse d'un administrateur colonial), M. et Mme Perruca, fonctionnaires affectés à Yaoundé, constituent une minorité de Français·es progressistes qui vont être des facilitateur·rices au développement des idées progressistes. Avec leurs aides, conseils et formations, en septembre 1944, après l'émergence de deux unions régionales basées respectivement à Douala et Yaoundé, est créée l'Union des syndicats confédérés du Cameroun (USCC) dont Gaston Donnat devient le premier secrétaire général³⁰⁷.

Il est nécessaire de s'attarder sur le rôle joué par cet instituteur, arrivé au Cameroun le 10 avril 1944, pour prendre un poste d'enseignant à l'École régionale et supérieure de Yaoundé après plusieurs affectations et des fonctions syndicales en Algérie. D'emblée, lui et son épouse constatent la ségrégation importante entre les Français·es et les autochtones, le faste et l'apparat dont s'entourent les colons en poste, « l'aliénation, l'injustice et l'état d'infériorité dans lesquels étaient placés les indigènes³⁰⁸ ». Une case à proximité de l'École leur est mise à disposition, sur la colline N'Kolinguet un lieu relativement isolé, idéal pour les rencontres clandestines, qu'ils organisent très rapidement. Les échanges entre Gaston Donnat et le moniteur camerounais affecté dans la même école, appelé Zollo, révèlent à ce dernier que l'instituteur est bien différent des autres colons : il vouvoie tout le monde, dispense des cours où il revient sur l'égalité de tous les hommes et fustige le racisme. Très vite, Gaston Donnat rencontre les Camerounais qui

³⁰⁴ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, p. 123.

³⁰⁵ Tchoumtchoua Emmanuel, « Cheminots, syndicalisme et nationalisme ... », art. cité, p. 174.

³⁰⁶ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, p. 148.

³⁰⁷ Pour retracer son histoire on peut se référer à ses mémoires Donnat Gaston (1986), *Afin que nul n'oublie : l'itinéraire d'un anticolonialiste. Algérie-Cameroun-Afrique*, Paris, L'Harmattan, mais également à son dossier de carrière conservé aux ANOM, EEII3861 et voir aussi les archives privées confiées par son fils Yvan à la Commission. Malheureusement le son de la vidéo tournée par « Tribune d'histoire » accessible sur Youtube [disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=E6VFDul8t3A&t=2097s>, consulté le 6 août 2024] est quasi incompréhensible. Notice succincte dans le dictionnaire biographique Maitron « Donnat Gaston, Louis, Joseph » par Antoine Olivesi, version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 17 juillet 2022. [disponible sur <https://maitron.fr/spip.php?article22841>, consulté le 6 août 2024]

³⁰⁸ Donnat Gaston, *Afin que nul n'oublie : l'itinéraire d'un anti-colonialiste*, *op. cit.*, p. 90.

le souhaitent, à son domicile, par l'intermédiaire de Zollo. La première réunion informelle réunit, malgré le danger, une vingtaine de Camerounais ; la plupart d'entre eux décide de reconduire le principe de ces rencontres : une trentaine ont ainsi eu lieu entre mai et décembre 1944³⁰⁹.

L'une des premières rencontres réalisées par Donnat à son arrivée à Yaoundé est avec Maurice Méric, un militaire mobilisé depuis 1939 et affecté au service postal, communiste et artiste dramatique. Ses talents d'orateur et sa connaissance des textes marxistes font rapidement de lui une personnalité incontournable des réunions clandestines puis des futurs « Cercle d'études marxistes ». Ces cercles sont pensés sur le modèle des groupes d'études communistes (GEC) mis en place pendant la guerre par Raymond Barbé, au nom de la section coloniale du PCF, et dont Jean Suret-Canale, qui en a été lui-même un acteur, a retracé la genèse et l'histoire³¹⁰. Les statuts des Cercles rebaptisés du nom plus neutre de Cercle d'études sociales et syndicales sont publiés au *Journal Officiel du Cameroun* du 15 décembre 1944. L'article 2 lui assigne le but de « faire connaître à ses adhérents les principes qui régissent une société démocratique ». Un bureau de sept membres est créé associant étroitement Européen·nes et autochtones. Un groupe de Camerounais se constitue, composé de personnalités très assidues et dynamiques. Parmi eux, Ruben Um Nyobè, l'un des futurs dirigeants de l'UPC dont il a été déjà question, Charles Assale, Jacques Ngom, André Fouda³¹¹ et Philémon Sakouma. Certains se feront un nom dans le monde syndical et/ou politique : les cours dispensés et les débats organisés, leur permettent rapidement d'exercer leurs talents d'orateurs. La formation des futurs leaders camerounais se fait par plusieurs moyens : les causeries éducatives animées par les membres compétents du cercle d'études, les sujets des devoirs traités oralement ou par écrit, la création d'une bibliothèque sociale et syndicale, l'abonnement à des revues ou journaux démocratiques publiés en France ou à l'étranger³¹².

À Douala, une expérience de même nature est tentée, mais avec un moindre succès, par le cégétiste, agent des travaux publics, Maurice Soulier, déjà très actif avant-guerre, avec les syndicalistes Étienne Lalaurie, Messieurs Guerpillon et Bréban auxquels se joignent Léopold Moumé-Étia³¹³ et Raymond Étoundi.

Le ton étant donné par l'USCC, plusieurs syndicats naissent dans toutes les régions du Cameroun et dans tous les secteurs d'activités³¹⁴. Les syndicats se multiplient au point où chaque entreprise petite ou grande, a son syndicat. Ces syndicats ont formé des fédérations allant de la base à l'union nationale en passant par les unions locales et régionales.

³⁰⁹ Archives privées de Gaston Donnat, extrait d'une conférence donnée, non datée.

³¹⁰ Suret-Canale Jean (1994), *Les groupes d'études communistes en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

³¹¹ André Fouda, militant conservateur au sein de la Jeucafra, rejoint le BDC d'Aujoulat en 1951, voir Enyegue Serge (2008), *André Fouda. Itinéraire politique d'un bâtisseur (1951-1980)*, Paris, L'Harmattan et Section 2 – Partie II.A.

³¹² Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe, p. 62.

³¹³ Moumé-Étia Léopold, *Cameroun, les années ardentes...*, *op. cit.*

³¹⁴ Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 41.

Nombre de personnes syndiquées à Douala en 1945 ³¹⁵	
Cheminots	660
Employés de commerce	367
Douanes	246
Chauffeurs et mécaniciens	205
Administration centrale	200
Postes, Télégraphes et Téléphones	175
Services de santé	85
Services météo	80
Moniteurs de l'enseignement	50
Comptables du trésor	38
Ex-association des fonctionnaires	28
Services civils	18

Ces syndicats sont d'abord moqués par les Européen·nes qui ne prennent vraiment conscience de leur importance qu'avec le défilé du 1^{er} mai 1945 à Yaoundé, qui se révèle être une grande réussite et une véritable démonstration de force³¹⁶. La CGT envoie à Douala, dès octobre 1945, le syndicaliste Roger Deniau³¹⁷ et Maître Gamonet, avocat parisien, qui réussissent à obtenir des autorités coloniales que soit mise à disposition une Maison des syndicats inaugurée le 13 janvier 1946.

L'USCC souhaite recruter autant de Camerounais que d'Européens mais son succès est mitigé. De leur côté, les colons et les administrateurs, en réaction, s'organisent aussi. Les colons créent l'Association des Colons du Cameroun (Ascocam) le 15 avril 1945 précédemment évoqué. Les administrateurs créent la section camerounaise du Syndicat national des administrateurs de la France d'Outre-mer³¹⁸. Ce syndicat vise le maintien et l'augmentation des prérogatives des fonctionnaires d'outre-mer au Cameroun au détriment des fonctionnaires et employés autochtones, eux-mêmes syndiqués, malgré les réserves en la matière imposées aux fonctionnaires par le gouverneur Henri Nicolas.

Les événements violents de septembre 1945 développés dans la partie suivante ont été incontestablement marquants pour les syndicats camerounais naissants. À partir de 1946, le paysage syndical se recompose et se complexifie.

Cette recomposition passe par l'introduction d'une nouvelle centrale au Cameroun dès 1946 : la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), l'administration et le colonat ont compris très rapidement quels avantages ils pouvaient tirer des antagonismes entre les deux centrales, puisque la CFTC affiche une méfiance envers le communisme et les cégétistes. La centrale chrétienne entreprend, par l'intermédiaire de A. de Gaillande, son président, et le vice-président James Moukoko, une campagne de débauchage, notamment dans le sud où les missions ont une implantation ancienne et solide. Louis Ngondo³¹⁹ évoque l'épisode qui se déroule à Édéa où Ruben Um Nyobè, alors secrétaire de l'USCC, se confronte à de Gaillande le 30 mai 1946 lors d'une réunion de la CFTC à laquelle il s'est invité.

³¹⁵ Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, pp. 157-161.

³¹⁶ *Ibid.*, pp. 166-167.

³¹⁷ Notice sur Roger Aurélien Deniau par Gilles Morin [disponible sur <https://maitron.fr/spip.php?article22251>, consulté le 6 août 2024].

³¹⁸ Archives départementales de la Menoua (ADM), Correspondance du président R. Tourtel du syndicat national des administrateurs de la France d'Outre-mer, section Cameroun, 11 mai 1954.

³¹⁹ Ngongo Louis, *Histoire des forces religieuses au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 187.

Fin 1946, sur les trois régions prospectées, trois Unions régionales sont créées : dans le Wouri, le Nyong-et-Sanaga, la Sanaga-Maritime. Puis ces unions s'allient en juillet 1946 pour former la Confédération camerounaise des syndicats chrétiens. Entre 1946 et 1948, le nombre de syndicats affiliés à la CFTC ne cessent de croître mais leur existence n'est pas stable³²⁰. La sphère syndicale des cheminots, malgré son importance, n'échappe pas à cette fragmentation des actions et aux divisions entre centrales, comme le souligne Arouna Moussa Gouane :

Si les cheminots ont constitué assez rapidement l'un des corps de métiers les plus actifs en matière syndicale au Cameroun français, ils n'ont que paradoxalement rarement constitué un exemple de cohésion dans la lutte syndicale³²¹.

Face à cette montée de la concurrence, l'USCC tente de réagir : le troisième congrès a eu lieu à Douala à partir du 7 octobre 1947. Outre l'africanisation rapide des cadres syndicaux, il est décidé que de nombreuses délégations seront envoyées notamment dans le pays et notamment à l'est pour densifier la quarantaine de syndicats déjà affiliés. G. Donnat quitte le Cameroun fin 1947 ; Jacques Ngom, un radio-électricien né à Makak en 1920, assidu des cours du Cercle, très dynamique et très présent sur le terrain, le remplace à la tête de l'Union régionale des syndicats de Yaoundé. Les secrétaires généraux adjoints de l'USCC sont désormais Ruben Um Nyobè et Charles Assale³²² ; ce dernier a ainsi participé en octobre 1945 au congrès fondateur de la Fédération Syndicale Mondiale à Paris³²³.

Dans la région Bamiléké, plusieurs syndicats naissent à partir de 1946. Selon Kaptué³²⁴, sur une population globale d'environ 500 000 habitants en 1948, il n'y avait que 4 000 travailleurs salariés, peu d'ouvriers et de fonctionnaires dit « indigènes ». La majorité de la population active était très régulièrement déplacée pour aller travailler de gré ou de force hors de la région, le plus souvent dans les plantations de café ou de cacao, ce qui rendait toute syndicalisation difficile. La CGT a su s'adapter à cette réalité en envoyant en tournée, à partir de Douala, Guillaume Hondt et Mongo Seth, deux cégétistes convaincus, pour favoriser la création de syndicats de petits planteurs à Dschang, Bafang et Bafoussam³²⁵, ceux-ci sont vite confrontés à une série d'obstacles administratifs différant ainsi leurs reconnaissances légales.

Alors, chaque fois qu'un syndicat agricole se formait et déposait ses statuts, les pouvoirs publics les envoyaient pour étude non pas au service des Affaires Politiques et Administratives, comme c'était de règle mais plutôt au service de contrôle des organismes coopératifs qui avaient beau jeu de trouver ces statuts « non conformes » et les rejetaient, paralysant ainsi l'action des syndicats agricoles³²⁶.

Mais ceux-ci n'ont pas désarmés. Ils créent en 1947 l'Union régionale des petits planteurs bamiléké, centrée sur la culture du café, suivie en 1949 de la Coopérative de production et de consommation (Coopcon). Deux personnalités émergent à des fonctions importantes dans ses

³²⁰ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, pp. 313-321.

³²¹ Moussa Gouane Arouna (2004), « Les syndicats de cheminots de 1944 à 1990 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Douala, Cameroun, p. 45.

³²² Efoa Mbozo'o Samuel (2000), *Charles Assale Mbiam : le parlementaire (1952-1970)*, Yaoundé, Hérodote.

³²³ Organisation syndicale internationale fondée en octobre 1945 au congrès de Paris à l'initiative du Trade Union Congress (TUC) du Royaume-Uni et des syndicats soviétiques, pour succéder à la Fédération syndicale internationale (FSI) et à l'Internationale syndicale rouge (ISR). La FSM, dont le siège est à Prague, regroupe la quasi-totalité des syndicats du monde entier à l'exception de l'AFL des États-Unis et des syndicats chrétiens, regroupés dans la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC).

³²⁴ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, p. 378.

³²⁵ ANY, APA 10969, CGT-USCC, rapport du commissaire de police de la ville de Dschang, synthèse de l'activité de la CGT en 1951 cité in Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, p. 379.

³²⁶ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, volume 1, p. 423.

structures : Simon Pierre Tinkin et Grégoire Momo³²⁷ qui sont particulièrement surveillés par les autorités coloniales et ensuite mis en prison. Le développement syndical des petits planteurs s'est émoussé face aux entraves de l'administration coloniale et cet élan premier est finalement happé par des structures associatives ou politiques qui obtenaient à la même époque plus de succès : le *Kumzse* et l'UPC que nous présenterons plus loin.

Le nord du Cameroun voit aussi la naissance de syndicats et ce particulièrement à Ngaoundéré où sont créés le syndicat mixte de l'Adamaoua (soutenu par James Eboumbou) en 1946, l'union régionale de l'USSC (aussi soutenu par James Eboumbou) en 1947 et le syndicat des gens de maison (soutenu par Um Nyobè) en 1948. Même si le reste du Nord-Cameroun semble moins concerné, il n'en reste pas moins qu'ouvre l'Union régionale de la CGT de la Fédération des agents de l'administration du Nord-Cameroun à Garoua en 1947 dont le responsable est Richard Nseke Essombé. Ainsi ce sont la plupart du temps des agents de l'administration issus du sud du pays qui deviennent les responsables de sections de syndicats dans le nord³²⁸.

Le paysage syndical au Cameroun se complexifie davantage à partir de 1949. Une nouvelle centrale vient s'installer au Cameroun, la CGT-Force Ouvrière concurrente de la CGT appelée désormais CGT-K(ominform). Kaptué écrit :

Elle entra tout de suite en compétition avec la C.G.T. qui jusqu'à cette date était la seule centrale de la famille C.G.T. De la sorte, les Camerounais se retrouvaient artificiellement écartelés entre deux centrales syndicales qui avaient leurs raisons d'être en métropole, mais dont les querelles de doctrines et de méthodes d'approche des problèmes ouvriers étaient étrangères aux autochtones. C'est que des gens existaient au Cameroun, qui avaient intérêt à voir cet écartèlement se produire. C'était le cas de la majorité des colons et, dans une certaine mesure, de l'Administration ou, en tout cas, de certains de ses représentants³²⁹.

L'auteur évoque les nombreuses pressions faites sur les employés camerounais pour quitter la CGT au profit de la CFTC ou CGT-FO. En juillet 1950, 201 petits planteurs sont listés pour avoir rendu officiellement leur carte d'adhésion à la CGT³³⁰.

En l'espace de cinq ans, l'USCC a perdu son monopole au Cameroun, et se fracture en 1951 après son VI^e congrès autour de deux tendances : celle menée par Charles Assale qui revendique l'autonomie par rapport à la CGT et, *a contrario* celle de Jacques Ngom qui souhaite préserver les liens avec la centrale métropolitaine. Après le congrès, Charles Assale s'empresse de fonder une nouvelle organisation : l'Union des syndicats autonomes du Cameroun (Usac). L'émergence du pluralisme syndical peut être vu comme un atout, mais cette rivalité entre centrales a aussi servi les intérêts de l'administration et du colonat en divisant les forces en mesure de peser sur les questions qui préoccupaient au premier chef les Camerounais : es comme la hiérarchie des salaires, l'effectivité de la fin du travail forcé et l'équité des droits sociaux.

Ces rivalités et ces divisions expliquent peut-être pourquoi certains leaders ont fait le choix de mettre leur énergie au service de partis politiques comme l'UPC ou le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) qui représentaient des structures moins perméables aux scissions syndicales métropolitaines. Ainsi entre 1946 et 1949, de nombreux rapports de Sûreté sont rédigés pour attirer l'attention sur les leaders syndicaux mais aussi tous ceux qui favorisent les transferts vers l'UPC. Ainsi M. Fines, chef de gare à N'kongsamba, membre de l'USCC est

³²⁷ ADM, Delarozière, Rapport mensuel novembre 1946 de la Subdivision de Bafoussam et Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Momo Grégoire et le maquis en région Bamiléké : 1958-1971 », *Les cahiers de l'ACAREF*, 6(3), pp. 36-53.

³²⁸ Baidou Appolinaire (2020), « Les syndicats des travailleurs au Nord-Cameroun de 1946 à 2015 : dynamiques et défis », Thèse en histoire, Université de Maroua, Cameroun, pp. 74-75.

³²⁹ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*, p. 334.

³³⁰ Archives régionales de l'Ouest (ARO), Liste de noms des petits planteurs ayant rendu leur carte de la CGT le 19 juillet 1950 à Dschang.

identifié par le Haut-Commissaire qui, dans un rapport au ministre de la France d'Outre-mer à l'automne 1949, évoque que le personnage surveillé depuis 1946 devient « très indésirable » car il facilite les réunions communes avec l'UPC³³¹.

De nombreux colons et l'administration coloniale voient d'un œil défavorable le développement de ces syndicats et des Européens qui les soutiennent. On peut ainsi constater que le dynamisme de la vie politique du Cameroun après la Seconde Guerre mondiale entraîne très rapidement une première forme de répression française.

- Le rôle ambigu des associations régionales au Cameroun : collaborer ou s'opposer aux autorités coloniales ?

La dynamique de libéralisation de la vie politique et associative impulsée par la conférence de Brazzaville contribue à la naissance d'associations régionales avec le décret du 16 avril 1946 qui rend applicable la loi française du 1^{er} juillet 1901 selon les mêmes modalités de déclaration qu'en métropole³³². L'historiographie camerounaise analyse ces associations comme un élément important de la politisation des populations, de l'émergence du nationalisme et de la fragmentation politique du territoire³³³. Ces associations régionales, aux contours et dimensions divers, ont pour objectifs de sauvegarder la tradition, conforter le pouvoir des chefs et promouvoir la solidarité, la fraternité et le développement au niveau local. Toutefois, le terme de « régional » est à nuancer : elles peuvent concerner un village, un ou plusieurs cantons, ou se caractériser par leur dimension mono-ethnique ou fédérale. Elles sont d'autant plus importantes que le Cameroun se distingue par sa « complexité sociologique³³⁴ » : le sud, plat et forestier, surtout structuré par des lignages et des communautés (*meyoñ*) autour des Basaa, des Beti, des Ewondo, des Éton ou encore des Duala ; l'ouest montagneux, sur de hauts-plateaux volcaniques, anciennement dénommés *Grassfields*, où se trouvent des sociétés monarchiques avec des chefs plus ou moins puissants (*fo, fon, fong* ou encore sultans) et où dominent des groupes tels que les « Bamiléké » et les « Bamoun » ; le nord, entre savanes et hauts-plateaux, dominé par des leaders islamisés, les *lamibé*, depuis la fin du XIX^e siècle ; l'est, peuplé majoritairement de Baya dont les liens socioculturels sont rattachés à l'Oubangui-Chari voisin. Ce « festival d'ethnologie », selon les mots de l'administrateur Guy Georgy³³⁵, est une donnée essentielle pour comprendre la politisation des populations camerounaises et leur positionnement vis-à-vis de l'indépendance.

³³¹ ADF, La Courneuve, 318QO, Rapport du Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer daté de septembre-octobre 1949 au sujet de M. Fines.

³³² Il suffit de déposer un dossier avec les statuts, le procès-verbal de l'assemblée constitutive et la liste des membres du bureau directeur auprès des services du chef-lieu de la région, qui se chargent de le transmettre à la direction des Affaires politiques et administratives de Yaoundé.

³³³ Fogang Marie-Noëlle (1989), « Le *Kumzse*. Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké (1947-1960) », Mémoire de DIPES II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Fankem R. (1990), « Le rôle du Ngondo (Assemblée traditionnelle du peuple Duala) dans la décolonisation du Cameroun, 1945-1960 », Mémoire de DIPES II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Kpwang Robert (1989), « Les associations tribales et l'évolution politique au Cameroun : le cas de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) ou Efoulameyon, 1948-1962 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Kpwang Robert (1998), « Les Associations régionales à caractère traditionnel et l'évolution sociopolitique du Cameroun. Le cas de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) ou Efoulameyon des origines à 1966 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Mokam David (2004-2005), « Les associations régionales et le nationalisme camerounais, 1945-1961 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

³³⁴ Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun. Tome 1*, Paris, L'Harmattan, p. 190.

³³⁵ Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'empire*, Paris, Flammarion, p. 110.

Parmi la centaine d'associations régionales de l'époque coloniale au Cameroun³³⁶, la plus ancienne est le *Ngondo*, l'« assemblée traditionnelle du peuple duala³³⁷ ». Préexistante à l'annexion allemande de 1884, elle est interdite mais poursuit des activités politiques, notamment durant la Première Guerre mondiale, ce qui aboutit à la pendaison de Rudolph Douala Manga Bell. Malgré les forts liens unissant les chefs duala, elle ne renaît officiellement qu'en 1947 avec une ambition plus large, celle de réunir tous les peuples du littoral camerounais, ce qui explique la présence de Basaa dans le *Ngondo* après la guerre³³⁸. Toutefois, cette ambition est rapidement ternie par ses nouveaux statuts de 1949 et la présidence du chef Ernest Bétoté Akwa : malgré l'adoption d'une présidence tournante, entre chefs supérieurs de Bell, Akwa, Deido, Bonabéri et Basaa à Douala, ce dernier conserve le leadership jusqu'en 1956, ce qui paralyse, en partie, les activités du *Ngondo*³³⁹. À l'ouest, le *Kumzse* joue également un rôle majeur dans la politisation des populations après-guerre³⁴⁰. Née en septembre 1947, à Dschang, sous l'initiative de dirigeants tels que Mathias Djoumessi, le chef de Foréké-Dschang ou Jean Ngouadjo, chef de Bafou, l'association se donne pour ambition, dans ses statuts, de

Recueillir les différentes pensées et opinion du peuple Bamiléké, de rechercher et d'étudier les intérêts moraux, matériels et corporatifs, de poursuivre la réalisation par les moyens légaux, de protéger les populations Bamiléké contre toute atteinte qui pourrait être portée à leur droit et leur honorabilité. Elle s'intéresse également des questions économiques, sociales et politiques de la Région³⁴¹.

Du mot *Kum* (association) et *Zse* (interdit), l'association regroupe les élites et notables de la région Bamiléké qui veulent défendre la « tradition » et protéger les intérêts des populations. Créé dans le territoire sous tutelle français, le *Kumzse* a toutefois une logique transfrontalière puisqu'il souhaite regrouper tous les populations Bamiléké, *Southern Cameroons* compris³⁴². Son ambition initiale se modifie au gré du nationalisme naissant et s'intègre aux logiques de l'UPC jusqu'au début des années 1950. Elle passe rapidement d'une association de chefs traditionnels à un organe de défense des populations laissées pour compte dans l'ouest-Cameroun, brandissant des mots d'ordre contre les abus de l'impôt de capitation ou la confiscation des terres par les colons. D'autres associations régionales sont aussi légalisées à partir de 1945, toujours avec cette dimension ethnique – le *Koupé* pour les Mbo dans le Mungo ou l'Union Tribale Evuzok³⁴³. Dirigée par Samuel Mpouma, l'Association Amicale de la Sanaga-Maritime (AASM) se distingue comme porte-voix des populations de la région du même nom, plutôt délaissée par les autorités coloniales françaises, mais avec la difficulté de regrouper des populations aussi diverses que les Basaa, les Babimbi, les Mpo ou les Bakoko³⁴⁴. Cette difficulté provoque des crises internes et aboutit à la création d'associations dissidentes –

³³⁶ Mokam David (2010), « Les crises des associations régionales camerounaises de 1947 à 1959 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, XI, pp. 27-41.

³³⁷ Fankem R., « Le rôle du Ngondo... », *op. cit.* ; Doumbe-Mouloungo Maurice (1971), « Le Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple Duala », *Revue camerounaise d'histoire*, 1, pp. 41-82 ; Doumbe-Mouloungo Maurice (1972), *Le Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple duala*, Yaoundé, Centre d'éd. et de production de manuels et d'auxiliaires de l'enseignement.

³³⁸ Mokam David, « Les crises des associations régionales », art. cité, p. 29.

³³⁹ *Ibid.*, p. 32.

³⁴⁰ On rencontre également l'orthographe *Kumsze*. Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réunié. Tome III. Les groupes de pression*, Paris, L'Harmattan, p. 23.

³⁴¹ Il s'agit de l'article 2. Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 29 ; Madaha Eliane (2018), « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun (1948-1956) », Mémoire de recherche de Master II en Histoire politique, Dschang, Université de Dschang, Cameroun, p. 105 ; Zang-Atangana Joseph-Marie, *Les forces politiques au Cameroun réunié....*, *op. cit.*, p. 39.

³⁴² Il est proche de la *Bangwa Tribal Union*, elle-même représentée lors du IV^e congrès du *Kumzse* en 1951.

³⁴³ Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 54.

³⁴⁴ Mokam David, « Les crises des associations régionales », art. cité, p. 30 ; Mbembe Achille, *La naissance du maquis....*, *op. cit.*, p. 238.

la Solidarité Babimbi (Solibabi, 1947), l'Association traditionnelle des Elog Mpoo (1947) ou la Jeunesse Bikok du Cameroun (Jeubicam, 1951³⁴⁵). Ces organes pluriethniques existent également dans le Ntem avec la création de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) en 1949 dont l'objectif est de défendre les pratiques des populations locales, mises à mal par les chefs nommés par les autorités coloniales françaises³⁴⁶. Présidée par David Mvondo Medjo, secondée par son secrétaire général, Gaston Medou, elle connaît aussi des dissensions internes entre les leaders boulou et d'autres populations de la région, ce qui aboutit à la création de nouvelles associations, plus villageoises, telles que la Société de Condoléances Kwasio. En 1953, l'UTNK change de nom et devient l'Union Tribale Bantoue (UTB). Enfin, dans la galaxie associative complexe du Cameroun des années 1940-1950, certains regroupements se font à l'échelle plus locale, voire familiale. De son côté, le Cameroun sous tutelle britannique connaît ce type d'association à l'image du *Mamfe Improvement Union*, né en 1943 à Lagos au Nigeria et dont le but est de défendre les intérêts des populations du département du Mamfe et d'encourager son développement socioéconomique³⁴⁷. Les contacts politiques avec la partie française du Cameroun restent toutefois restreints.

Par leur fonctionnement et leurs actions, ces associations régionales sont au cœur du processus de politisation des populations camerounaises, d'autant plus qu'elles font émerger de nombreux leaders du Cameroun des années 1950. Ces derniers cumulent à la fois ces engagements associatifs et des fonctions plus politiques et syndicales. Parmi ces leaders, nous pouvons distinguer : Mathias Djoumessi³⁴⁸ (*Kumzse*), Paul Soppo Priso³⁴⁹ (*Ngondo*), Gaston Behlé et Jean Ekwabi Ewane (*Koupé*), Alphonse Tonyè (Jeubicam), Daniel Kemajou (*Manjong*), Grégoire Momo (*Kumzse*), André Fouda (Amicale des Éton, Kolos-Beti), Charles Assale Mbiam³⁵⁰ (Union Tribale Bantou³⁵¹).

Les associations régionales et les partis politiques finissent parfois par se confondre. En effet, l'organisation interne de ces regroupements identitaires reproduit souvent les structures des premiers partis camerounais et s'attache à toucher au plus près les populations des subdivisions concernées. À partir de mars 1948 et l'entrée de syndicalistes en son sein, le *Kumzse*, devenue Association Traditionnelle du Peuple Bamiléké (ATPB), dispose d'instances très organisées avec des comités de base dans les localités³⁵². Son administration est assurée par un conseil de 63 membres et par un bureau composé d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire général et un secrétaire-adjoint, d'un trésorier général et de ses deux adjoints : ils sont élus pour deux ans à la majorité absolue lors de l'assemblée extraordinaire générale. Selon ses statuts, un congrès annuel est tenu à Dschang, chef-lieu de la région, pour définir la ligne de conduite de

³⁴⁵ Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op.cit.*, pp. 38-39 ; Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 238.

³⁴⁶ En boulou, *Efoula-Meyong* ou *Efulameyoñ*. Bayart Jean-François (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 32-36.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 29.

³⁴⁸ Ngoufo Sogang Théodore (2013), « Entre modération et intransigeance : La figure politique de Mathias Djoumessi (1900-1966) », in Fomethé Anaclét (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 71-106 ; Ngoufo Sogang Théodore (2012), « Mathias Djoumessi et Michel Njiné : deux destins politiques au service du Cameroun », in Kouosseu Jules, Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX^e – XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 343-364.

³⁴⁹ Norodom Kiari Jean-Bédél (2012), « Paul Soppo Priso : un stratège politique hors pair », in Kouosseu Jules, Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX^e – XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 243-255.

³⁵⁰ Efoa Mbozo'o Samuel, *Charles Assale Mbiam...*, *op. cit.*

³⁵¹ Kpwang Robert, « Les associations régionales à caractère traditionnel... », *op. cit.*, p. 224.

³⁵² Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse... », *op. cit.*, pp. 44-45.

l'association³⁵³. De manière plus exceptionnelle, elle dispose également de son propre journal *Kwi'fo*³⁵⁴.

« Les membres du comité directeur » du *Kumzse* en 1951³⁵⁵



LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Devant, de gauche à droite : MM. S. P. TINKIN, secrétaire; Edouard KEMBOU, vice-président; Etienne NIMPA MIANFO NKEUZIA, vice-président; DJOUMESSI MATHIAS, président; Etienne FOUNOUNG et Daniel NDENO, vices-présidents; P. ACHENGUI, trésorier général; Boniface NDONGFACK, trésorier adjoint.

Deuxième ligne : MM. WAMBA MBASSA, P. TAMTOUNG, membres; MANFO TENCOU, J. TEFENDJEM Boniface MOAFA, Martin SAA, A. TATSASSI, M. NGUENDIA, D. METANGMO.

Dernière ligne : MM. Leos NKENFAEK, L. NZENKENCOUNG, M. SOKENG, NKEMSONG, A. NKEMSONG, M. ZANGO, M. MEKOU-TEHON, J. NKUETAFONET et C. MOMO.

Certaines associations régionales ont une activité ouvertement politique en direction des autorités coloniales et à l'échelle internationale auprès de l'Onu. Le *Ngondo* publie ainsi un célèbre memorandum, le 12 septembre 1945, pour demander plus de droits pour les populations camerounaises³⁵⁶. Il s'oppose aussi à l'envoi de représentants à l'Assemblée constituante de la République française. Après 1948, les premiers militants de l'UPC à Douala, dont Théodore Ngosso, se tournent vers le *Ngondo* et arrivent à convaincre l'assemblée générale de l'organisation d'appuyer le mouvement nationaliste. « Le *Ngondo* devenait ainsi, en quelque sorte, une filiale de l'UPC », précise l'historien Abel Eyinga³⁵⁷. Dans son rapport envoyé à l'Onu, les autorités françaises s'en émeuvent :

Il est significatif qu'une Assemblée traditionnelle comme le *Ngondo* de Douala, conservatrice par essence et par intérêt, ait ouvert ses portes à la présence et à l'influence des dirigeants de l'UPC. C'est un de ces curieux avatars de la politique camerounaise en voie de rapide et continuelle transformation et qui cherche encore les normes de sa personnalité³⁵⁸.

³⁵³ Zang-Atangana Joseph-Marie, *Les forces politiques au Cameroun réuni...*, op. cit., pp. 39-40

³⁵⁴ Sah Léonard (1975), « Contribution à l'histoire de la presse écrite de langue française au Cameroun des origines à l'autonomie (1958) », Thèse en sciences de l'information, Université Paris II, France, pp. 241-242.

³⁵⁵ ADF, La Courneuve, 443QO/18, « Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké. Dschang (Cameroun) 27 – 30 Novembre 1951 », en face de la p. 28. Reproduite avec l'aimable autorisation des ADF, La Courneuve.

³⁵⁶ Dans *Doigts noirs* (1963), sous-titré *Je fus écrivain-interprète au Cameroun*, le chef de comptabilité connu pour être l'une « des meilleurs plumes », Jacques Kuoh Moukouri, participe à la rédaction de ce memorandum. Kuoh Moukouri Jacques (1963), *Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Éditions à la page, p. 107 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, op. cit., pp. 18-19.

³⁵⁷ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 37.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 37.

L'activité politique de ces associations est perceptible également à l'échelle des régions et des subdivisions. Dans une pétition adressée au chef de la région Bamileké en septembre 1951, le *Kumzse* dénonce les violences des forces de l'ordre : « [...] à Bafang, des agents de police locale chargés d'amener M. Dekangwé, notable traditionnel à Badoumja, qui ligotèrent fortement ce dernier et lui firent également des blessures au moyen des cordes et des coups de fouet en nerf de bœuf³⁵⁹ ». Faute d'avoir été reçu à la subdivision de Bafang, le *Kumzse* interpelle le chef de région afin d'éviter de « représenter l'Administration Française comme appartenant à une nation pouvant opprimer les autres pour les asservir ». Ces associations de plus en plus politisées ont également recours aux pétitions envoyées au Conseil de Tutelle pour porter leurs revendications, parfois identitaires, parfois indépendantistes. En novembre 1949, le *Ngondo* adresse une longue pétition à l'Onu dans laquelle elle rappelle que la France n'a jamais rendu publics les accords de tutelle : « Ce manque d'honnêteté politique de la part de la France a produit sur les esprits camerounais une très mauvaise impression ». Elle se plaint également qu'« aucune promesse précise relative à l'autonomie n'y figure » au-delà des seules paroles officielles, avant d'ajouter : « Le système colonial d'administration directe continue. Et nous pouvons affirmer que le Cameroun est administré en l'absence des autochtones³⁶⁰ ». L'administration s'attèle à faire revenir le *Ngondo* dans le giron pro-français par l'intermédiaire du chef Théodore Lobé Bell. C'est ainsi que l'association traditionnelle de Douala envoie une pétition, le 10 décembre 1952, dans laquelle elle loue l'action française au Cameroun. Mais ses actions auprès de l'Onu continuent à inquiéter les autorités coloniales³⁶¹.

Progressivement, « l'objectif d'utilisation des associations régionales pour s'assurer une élection était devenue la règle », précise l'historien David Mokam, soulignant cette porosité entre les associations régionales et les organisations politiques. Certaines d'entre elles dressent même des listes de leurs candidats comme si elles étaient des partis politiques³⁶². En Sanaga-Maritime, la politisation des associations régionales provoque également de graves crises. En juillet 1952 lors du congrès de Pouma, la volonté de certains membres de la Jeubicam d'utiliser l'association à des fins politiques divise ses adhérents. Alphonse Tonyè, secrétaire général du syndicat Force ouvrière, et Tonyè Nsongan, tous deux fils de Bikok, s'opposent au président de la Jeubicam, Théodore Hiag, aussi chef du canton de Bikok. Ce dernier envisage l'association du point de vue socioéconomique et s'inquiète de ce « mouvement d'insubordination » et de « l'agitation politique » qui touche la Jeubicam à la fin de l'année 1952³⁶³. Malgré ses appels aux autorités coloniales et ses tentatives pour créer une amicale des planteurs, il délaisse progressivement l'association. À la suite des élections à l'Atcam et l'élection de l'Abbé Thomas Melone contre Um Nyobè, les membres de la Jeubicam changent de positionnement politique, multiplient les discours d'adhésion à la France et s'élèvent contre l'influence de l'UPC³⁶⁴.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, ces associations sont d'abord perçues par l'administration coloniale comme un outil de collaboration utile avec les chefs et les populations, mais elles sont rapidement suspectées pour leur rôle politique indirect. Très rapidement, plusieurs associations sont surveillées étroitement par les autorités régionales et les

³⁵⁹ ADM, Pétition du *Kumzse* au chef de la région Bamileké, 19 septembre 1951, p. 1.

³⁶⁰ AONU, T/PET.4/31 et T/PET.5/56 – Pétition de « Ngondo-Douala » assemblée traditionnelle du peuple duala, Cameroun, concernant le Cameroun sous administration française et le Cameroun sous administration britannique, 28 février 1950, Conseil de Tutelle de l'ONU. Voir aussi : Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...op. cit.*, note 12, p. 44 ; Doumbe-Mouloungo Maurice, *Le Ngondo...op. cit.*, p. 32.

³⁶¹ Doumbe-Mouloungo Maurice, *Le Ngondo... op. cit.*, p. 35 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise... op. cit.*, p. 37.

³⁶² Mokam David, « Les crises des associations régionales », art. cité, p. 38.

³⁶³ Mbembe Achille, *La naissance du maquis... op. cit.*, p. 245.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 247.

services de Sûreté : l'État se montre « nerveux » vis-à-vis de leur potentiel contestataire³⁶⁵. L'exemple des « chefferies³⁶⁶ » *ekang* du sud-Cameroun est symptomatique de ces anxiétés coloniales³⁶⁷. Depuis les années 1930, l'administration multiplie les ingérences dans la nomination des commandements « indigènes » et ne respecte pas les coutumes boulo. Ces chefs supérieurs multiplient les exactions contre les populations qui remettent en cause leur autorité. À la faveur de « l'esprit de Brazzaville », une réforme est proposée en 1944 dans les régions du Ntem et de Kribi : des « présidents claniques » sont installés auprès des chefs supérieurs pour faciliter leurs tâches administratives et judiciaires, et limiter leurs abus. Ces présidents claniques incarnent le retour à la légitimité traditionnelle face à la légalité coloniale des chefs supérieurs : ils sont souvent des « évolués » issus des écoles de la Mission Presbytérienne Américaine (MPA). Chez les *Yeminsem* de la subdivision d'Ebolowa, le président clanique élu est Daniel Awong Ango, enseignant de la MPA, devenu secrétaire auprès de la missionnaire Lucia Cozzens, de la station d'État dans la région du Ntem, fortement influencé par les idées antifrancaises des pasteurs presbytériens. Son ambition est de fédérer toutes les populations *ekang* du Ntem et de Kribi. En février 1946, il réussit à convoquer, à Man, la toute première *Esulan-yeminsem* ou assemblée *yeminsem* – également dénommé « regroupement pahin » dans les sources coloniales. Cette réunion ouvre la voie à l'*Efulameyoñ*, cette fédération ethnique constituée par Awong Ango, avec l'aide de militants cégétistes et upécistes de l'extrême sud-Cameroun. Parmi ces militants, déjà anticolonialistes, se trouve Paul Menye m'Anjembe, cégétiste surveillé, qui aurait été présent lors de la réunion clandestine du 10 avril 1948 au bar « Chez Sierra » aboutissant à la création de l'UPC. Philippe Essi Essam est, lui, un cadre très actif de l'UPC naissante et aide à créer des bureaux du parti à Kribi et Ebolowa. Les statuts pensés pour la future fédération « tribale » se calquent sur ceux de l'UPC, tout en tenant compte de la forte décentralisation de la société *ekang*. Ainsi, aux assises de Ndengue, le 10 novembre 1948, les participants procédèrent à la formation de différentes commissions pour discuter de questions coutumières, et des résolutions sont adoptées. Le 18 décembre 1948, les statuts de l'*Efulameyoñ* sont adoptés à l'unanimité avec comme président David Mvondo Medjo. Les autorités coloniales lui préfèrent le nom d'Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK). C'est dans ce contexte qu'apparaît la toute première « fédération tribale » au Cameroun, autour des Fang-Beti-Bulu dans une région en pleine effervescence politique et en pleine mutation socioéconomique.

Cette politisation des associations régionales intéresse tout particulièrement l'UPC, créée en avril 1948³⁶⁸ : malgré son discours « anti-tribalisme », le parti cherche à rallier le plus grand nombre de Camerounais·es et se tourne vers des regroupements tels que le *Ngondo* duala, le *Kumzse* bamiléké ou encore l'*Efulameyoñ* boulo-ntumu. L'objectif est « d'amener ces différentes associations dans le giron nationaliste³⁶⁹ ». Pourtant, le soutien accordé à l'UPC est en contradiction avec les statuts de ces associations qui ne sont pas censées s'occuper de questions d'ordre politique³⁷⁰. Certaines nouent quand même des liens forts avec le parti nationaliste, telles que la Solibabi, la Jeubicam, l'Association traditionnelle des Elog Mpoo en

³⁶⁵ Nancy Rose Hunt (2016), *A Nervous State: Violence, Remedies and Reverie in Colonial Congo*, *op. cit.*

³⁶⁶ Pour une mise au point sur la notion de « chefferie » voir ci-dessous.

³⁶⁷ Pour ce qui suit, voir : Kpwang Robert (2017), *Le martyr de Daniel Awong Ango et la gestion de son héritage au Cameroun, 1946-1966. Un pan de l'histoire politique et social du Cameroun contemporain revisité*, Paris, L'Harmattan ; Kpwang Robert (2011), « La résistance des *Ekang* du Sud-Cameroun face aux chefs supérieurs imposés par l'administration coloniale française. De l'avènement des "présidents claniques" à la création de l'*Efulameyoñ* (1920-1948) », in Kpwang Robert K. (dir.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 235-255.

³⁶⁸ Voir Section I – Partie II.A.

³⁶⁹ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 37.

³⁷⁰ Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 35.

Sanaga-Maritime³⁷¹ et surtout le *Kumzse* dans la région de Dschang. La section de Kribi de l'UTNK adhéreront de manière massive à l'UPC, certains de ses membres, comme Jean Pierre Meva'a M'ebolo, deviennent d'ardents militants du parti. L'administration coloniale s'en inquiète, comme les dirigeants de l'UTNK réunis en congrès en 1952 à Nko Along : l'assemblée décide de rompre tout lien avec l'UPC³⁷². Pour le parti nationaliste, ces tentatives d'alliance constituent un moyen de constituer une large coalition politique sur toute le territoire camerounais.

Ces rapprochements avec l'UPC génèrent toutefois des tensions internes et font de certaines associations la cible de la répression administrative. En 1949, une crise semblable traverse la Solibabi ; créée en 1947 et dirigée par Pierre Penda, elle concentre au départ ses activités autour de la collecte des palmistes, du cacao et de l'huile de palme sous la forme d'une coopérative agricole et doit servir d'intermédiaire avec les autorités coloniales³⁷³. Mais rapidement, le chef de subdivision Xavier Bélard l'accuse d'avoir affilié l'association à l'UPC, d'avoir détourné les fonds de la coopérative de l'association et d'avoir tenté de remplacer des chefs. Emprisonné en 1949, Pierre Penda est traduit en justice à Édéa en avril 1953 et condamné à quinze mois de prison ferme. L'UPC se mobilise en sa faveur : une souscription est lancée pour faire venir un avocat de France, Roger Cevaër, qui ramène sa peine à douze mois de prison en appel³⁷⁴.

Sur les hauts-plateaux de l'ouest, dès juillet 1948, le président du *Kumzse*, Mathias Djoumessi, est aussi séduit par les idées de l'UPC et fait adhérer son association lors d'une réunion extraordinaire du comité directeur à Dschang. Par cette adhésion, les sections du *Kumzse* devenaient des sections UPC-*Kumzse*³⁷⁵. C'est un tournant politique majeur pour la région Bamiléké. Le premier congrès de l'UPC se tient alors à Dschang et fait élire Mathias Djoumessi comme président du parti nationaliste³⁷⁶.

En réaction à ces affiliations upécistes, les autorités coloniales emploient tous les moyens de répression possibles. L'administration retarde ou refuse d'entériner les statuts de certaines structures, comme l'*Efulameyoñ* du Ntem-Kribi en 1948 ou le *Kumzse* à ses débuts. Ces associations ont souvent recours à des avocats pour défendre leur reconnaissance administrative, à l'image de maître Léon Fouletier, recruté par l'*Efulameyoñ* pour faire accepter sa demande auprès des services du Haut-Commissaire³⁷⁷. Les autorités craignent le pouvoir fédérateur de ces associations. La deuxième stratégie consiste à faire pression sur les membres de ces associations et à multiplier les obstacles administratifs. Au sein du *Kumzse*, dès octobre 1948, des menaces sont proférées contre Petro Nguiffo et René Diffo, responsables de l'UPC-*Kumzse* de Baloum et accusés par le chef Pangui de Baloum d'avoir incité les populations à ne plus respecter ses ordres³⁷⁸. Les arrestations arbitraires se multiplient : Grégoire Momo et

³⁷¹ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 238 ; Kpwang Robert, « Les associations tribales et l'évolution politique du Cameroun... », *op. cit.*, pp. 119-120. Voir Section 2 – Partie II.A.

³⁷² Mokam David, « Les crises des associations régionales... », art. cité, p. 38.

³⁷³ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 239.

³⁷⁴ Bellot-Gurlet Marine (2022), « "Plaise à la cour" : les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale (1955-1960) », Mémoire de Master II en histoire, ENS de Lyon, France, pp. 36-37.

³⁷⁵ Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun... », *op. cit.*, ; Noubissie Tchouake Maginot (2017), *Bamiléké! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, Ifrikiya, pp. 232-234.

³⁷⁶ ADM, Lettre de P. Garnier au Haut-Commissaire de la République, Yaoundé, 19 avril 1950 ; Rapport du chef de section des Renseignements Généraux à Monsieur le Directeur de la Sûreté Générale, Douala, 24 avril 1952. Voir Section 2 – Partie II.A.

³⁷⁷ Kpwang Robert (2012), « Les patriotes-martyrs et la gestion socioculturelle de leur héritage au Cameroun sous tutelle française : le cas de Daniel Awong Ango, le fondateur de l'Efulameyon (1949- 1956) », in Kouosseu Jules, Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX^e – XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 172-174.

³⁷⁸ Fogang Marie-Noëlle (1989), « Le Kumzse. Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké (1947-1960) », Mémoire de DIPES II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 60-61.

Tinkin Tadonnang sont gardés en détention préventive cinq mois et libérés en février 1951 sans procès³⁷⁹. Le président du *Kumzse*, Mathias Djoumessi, fait l'objet d'une demi-douzaine de procès et est incarcéré en 1950 pour outrage à magistrat. Il est condamné à trois ans de prison avec sursis, 5000 francs d'amende et 5000 francs de dommages et intérêts pour coups et blessures contre Charles Kamdoum, trésorier d'une association régionale concurrente et soutenue par l'administration coloniale, l'Union Bamiléké³⁸⁰. Les femmes du comité féminin du *Kumzse* manifestent contre le verdict et sont également arrêtées. Troisièmement, les autorités modifient les frontières administratives pour émettre certaines « chefferies », comme sur les hauts-plateaux de l'ouest : dès 1947, une sous-chefferie est rendue indépendante de celle de Djoumessi pour mieux l'affaiblir et réduire la population sous son contrôle³⁸¹.

Pour la hiérarchie ecclésiastique catholique, l'engagement politique de Mathias Djoumessi constitue une double offense. Être chef chrétien, et s'allier à un mouvement que l'Église considère comme communiste, donc athée, relève d'un défi. La réaction de l'Église est vive. Monseigneur Paul Bouque, évêque responsable du vicariat apostolique de Foumban, prononce l'excommunication du chef Foréké-Dschang. Le bulletin d'excommunication, qui est lu dans toutes les paroisses du vicariat, plonge celui-ci dans le désarroi. Paradoxalement, il ne renonce pas à sa foi chrétienne pour dénoncer son incompréhension. Car « il ne comprenait pas comment les prédicateurs d'un évangile de liberté et d'égalité pouvaient supporter l'oppression et l'inégalité dans le contexte colonial³⁸² ». Il a eu simplement ces mots : « L'Église me refuse son pain, je demeure avec mon seigneur et mon Dieu, le Dieu de Jésus-Christ³⁸³ ». Mathias Djoumessi a perdu le soutien de la minorité chrétienne dans sa « chefferie ». En revanche, il a gagné l'estime de la majorité des populations bamiléké au-delà des frontières des « chefferies ». Leur adhésion massive à l'UPC-*Kumzse*, au début des années 1950³⁸⁴, est à la hauteur des griefs enregistrés contre la colonisation, mais aussi due à la fascination que produit le personnage de Mathias Djoumessi, dont le rayonnement contribue au développement de l'UPC dans la région.

De son côté, le président de la Solibabi, Pierre Penda, subit aussi la répression de l'administration puisqu'il est incarcéré en raison de son soutien à l'UPC. L'UTNK est également sous haute surveillance des autorités coloniales. Les *esulan*, assemblées générales tenues dans les subdivisions entre deux congrès, sont présidées, soit par le chef de région, soit par le chef de subdivision : ce contrôle a pour but d'éviter que ces *esulan* deviennent des réunions politiques. D'autres interventions visent à mettre la pression sur ses dirigeants, à l'image de Jean Pierre Meva'a M'ebolo, exclu des douanes où il travaille en raison de ses accointances avec l'UPC. Sous pression de l'administration, le président de l'UTNK, David Mvondo Medjo, tente de rappeler à l'ensemble des sections que l'association régionale ne doit pas mener d'actions en faveur d'un parti politique. Pourtant, les autorités coloniales vont plus loin encore dans les actions répressives. Dans l'attente de la première mission de visite de l'Onu au Cameroun en 1949, l'*Efulameyoñ*, déjà clairement anticolonial, prépare un dossier à remettre à ses membres lors de leur passage à Ebolowa. Lucia Cozzens est retrouvée morte le 13 octobre 1949 dans sa station d'Elat. Awong Ango est, lui, arrêté et placé en détention préventive : il trouve la mort, probablement à la suite de tortures, dans les services des autorités coloniales

³⁷⁹ Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun... », *op. cit.*, p. 63.

³⁸⁰ Noubissie Tchouake Maginot, *Bamileke! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun...*, *op. cit.*, p. 235.

³⁸¹ Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun... », *op. cit.*, pp. 52-53.

³⁸² Djoumessi Odette, Dongmo et Nguimzang Antoine (1991), *Djoumessi Mathias, 1900-1966. Un exemple de chef traditionnel chrétien*, Yaoundé, Éditions Sopecam, p. 50.

³⁸³ *Ibid.*, p. 49.

³⁸⁴ ANY, APA 12404, « Situation du Kumzse et de l'UPC dans la région bamiléké citée in Noubissie Tchouake Maginot (2005), « Mouvements d'opposition et de répressions dans l'Ouest-Cameroun (1922-1970) », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France, p. 189.

d'Ebolowa³⁸⁵. Ces deux assassinats sont souvent imputés aux autorités françaises que ce soit le Haut-Commissariat, représenté par André Soucadaux, ou le chef de la région du Ntem, Jacques Christol. Or les deux historiens ayant travaillé sur ce sujet, Richard Joseph³⁸⁶ et Robert Kpwang³⁸⁷, ne citent que des sources orales qui témoignent non pas directement des meurtres mais des opinions des témoins oculaires après les faits.

Quoi qu'il en soit, cette répression ciblée fait d'Awong Ango un « patriote-martyr ». Du point de vue de l'historien Robert Kpwang l'objectif aurait été de « mettre fin à l'orientation nationaliste de l'*Efulameyoñ*, caractérisée par un discours anticolonial, une hostilité et une haine viscérale de ses dirigeants vis-à-vis des chefs supérieurs et un alignement total sur les thèses de la réunification et de l'indépendance du Cameroun défendues par l'UPC³⁸⁸ ». Après l'acceptation de ses statuts en octobre 1949, l'UTNK sous la présidence de Mvondo Medjo se désolidarise de ces « progressistes » et cherche à améliorer ses relations avec l'administration coloniale, du moins jusqu'en 1956, en envoyant des pétitions au Conseil de Tutelle de l'Onu contre l'UPC³⁸⁹. Ces disparitions marquent donc « fortuitement » un tournant favorable pour les autorités coloniales.

Elles tentent en même temps de profiter de ces particularismes régionaux pour mieux fractionner les volontés nationalistes qui seront exprimées par l'UPC³⁹⁰. Opposées à l'idée d'indépendance, certaines associations se montrent très favorables aux intérêts français au Cameroun, telles l'UTNK, l'Union Bamoun (Uniba), l'Association Amicale des Musulmans de Maroua (Assama), l'Association pour le Progrès et l'Évolution du Margui-Wandala (Apronord³⁹¹). Elles ont parfois une dimension religieuse – seuls les musulmans sont acceptés dans certaines associations –, et portent des projets de développement régional en invitant les populations à ne pas suivre l'UPC. Dans les territoires où l'implantation de l'UPC s'affermirait, les autorités favorisent des associations de collaboration. Ainsi, sur les hauts-plateaux de l'ouest, dès 1949, l'Union Bamileké (UB) regroupe les premiers exclus du *Kumzse*, des fonctionnaires aux chefs traditionnels, et obtient le soutien des autorités régionales de Dschang : elle devient un organe de légitimation de l'ordre colonial³⁹². Elle s'oppose catégoriquement à l'UPC-*Kumzse*, jugée révolutionnaire et dangereuse pour les coutumes bamiléké, et opte pour des méthodes de barrage avec dénonciations, accusations et réunions publiques³⁹³. En 1950, elle demande aux populations de travailler pour les Français·es et de ne pas suivre « le paresseux et célibataire³⁹⁴ » dirigeant du *Kumzse*, Mathias Djoumessi. Gobert Tawamba, vice-président de l'UB et chef Fomopéa, laisse entendre le 16 juillet 1950 à Balessing, que l'UPC trompe les Camerounais·es en leur faisant croire qu'il serait capable de chasser les colons du

³⁸⁵ Kpwang Robert, « La résistance des *Eakang* du Sud-Cameroun... », *op. cit.*, pp. 235-255.

³⁸⁶ Joseph Richard (1977), *Radical nationalism in Cameroun: social origins of the U.P.C. rebellion*, Oxford, Clarendon Press, p. 175, ndbp 2.

³⁸⁷ Kpwang Robert, *Le martyr de Daniel Awong Ango...*, *op. cit.*, p. 206 et p. 208.

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 210.

³⁸⁹ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 191.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 190.

³⁹¹ Njiassé-Njoya Aboubakar (2003), « Njimoluh Seïdou et Mbombo-Njoya dans l'action politique au Cameroun (1948-1998) », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 307-313 ; Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, pp. 89-95 ; Soua Damblata Joseph, « L'évolution politique de la région du Diamare, 1946-1960 », Mémoire de Master en histoire, Université Yaoundé I, Cameroun.

³⁹² Noubissie Tchouake Maginot, *Bamileke! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun...*, *op. cit.*, p. 259 et p. 245

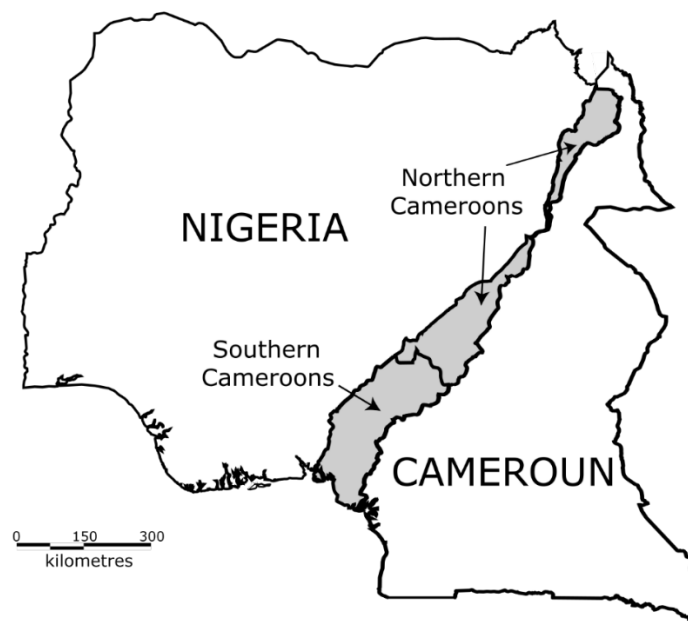
³⁹³ Noubissie Tchouake Maginot (2012), « Pierre Poundé et l'Union bamiléké. Accommodation et appropriation de l'espace politique en situation coloniale », in Kouosseu Jules et Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX^e – XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 193-214.

³⁹⁴ Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 320.

Cameroun³⁹⁵. Pour les dirigeants de l'UB, il faut se mettre au service de la France dans les plantations, chantiers et mines, et ne pas se battre pour l'indépendance, considérée comme une cause perdue d'avance.

De l'autre côté de la frontière entre les deux Cameroun, la situation politique avant 1955 est bien différente. La vie politique est bien réelle mais celle-ci est orientée vers Enugu, Lagos et Londres.

- **Le Cameroun sous tutelle britannique : un environnement politique effervescent et inspirant ?**



Le Cameroun sous tutelle britannique n'est pas souvent intégré à l'étude de l'indépendance du Cameroun et encore moins à l'analyse de la guerre contre la France entre 1945 et 1971. Il est administré de 1922 à 1961 par le Royaume-Uni, que ce soit au nom de la Société des Nations ou des Nations Unies. Plus précisément, ce territoire est gouverné par l'administration coloniale du Nigeria voisin et divisé en deux parties plus connues sous le nom de *Southern Cameroons* (Cameroun méridional en français) et de *Northern Cameroons* (Cameroun septentrional). De nombreux historien·nes se sont penché·es sur son histoire particulière³⁹⁶ mais le Cameroun sous tutelle britannique a très peu été étudié conjointement avec le Cameroun sous tutelle française

³⁹⁵ ANY, APA 11346 Associations dossiers 1949-1950 cité in Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 320.

³⁹⁶ Entre autres : Ngoh Victor Julius (2000), *Southern Cameroons, 1922-1961: a Constitutional History*, Aldershot, Ashgate ; Awasom Nicomedus Fru, (2000), « The Reunification Question in Cameroon History : Was the bride an Enthusiastic or a Reluctant One? », *Africa Today*, 47(2), 91-119 ; Chem-Langhëë Bongfën (2003), *The Paradoxes of Self-Determination in the Cameroons under United Kingdom Administration: The Search for Identity, Well-Being, and Continuity*, Lanham, University Press of America ; Dze-Ngwa Willibroad (1997), « The Anglophone Problem in Cameroon: A Historical Perspective, 1916-1995 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Konings Piet et Nyamnjoh Francis B. (1997), « The Anglophone Problem in Cameroon », *Journal of Modern African Studies*, 35(2), 207-229 ; Le Vine Victor T. (1964), *The Cameroons: From Mandate to Independence*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press.

avec des exceptions notables comme les études de Meredith Terretta³⁹⁷ et de Christophe Ralite³⁹⁸. Par conséquent, il est nécessaire de replacer le Cameroun sous tutelle britannique dans le contexte de sortie de guerre pour mieux comprendre le rôle de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes sur l'intégralité du territoire camerounais (ancien *Kamerun*), mais également de s'intéresser aux transferts de lutte et aux alliances avec l'autre côté de la frontière également en effervescence politique. Il s'agit aussi de cartographier les orientations des nombreux partis politiques créés après la Seconde Guerre mondiale dans le *Southern Cameroons*, qui obtient son indépendance en rejoignant la fédération du Cameroun le 1^{er} octobre 1961, tandis que le *Northern Cameroons* est annexé par le Nigeria. On peut ainsi comprendre comment les partis du *Southern Cameroons* ont influencé ou ont collaboré ou non avec les mouvements syndicaux et politiques côté français. Cette situation « en miroir » de transfrontalité a été exploitée par les Camerounais·es impliqué·es dans la lutte pour l'indépendance.

Les membres de l'élite du *Southern Cameroons* sont rapidement associés à la vie politique du Nigeria. De fait, les figures politiques du *British Cameroons* parlent anglais et sont amenées à faire leurs études au Nigeria, cette colonie britannique qui dispose de sa propre constitution depuis 1922. Les villes du Nigeria constituent un vivier politique dès la première moitié du XX^e siècle. À Lagos et Calabar - ville frontière entre le Nigeria et le *Southern Cameroons* -, les hommes peuvent voter depuis 1923 pour élire certains membres de leur conseil municipal³⁹⁹. Les femmes les rejoignent en 1950⁴⁰⁰. Le nationalisme nigérian voit le jour dans les nombreuses grandes villes du sud du Nigeria dès les années 1920 et 1930⁴⁰¹, soit une ou deux décennies plus tôt qu'au Cameroun sous domination française. Il devient impossible, dès les années 1920, de séparer la vie politique du Nigeria et celle du *British Cameroons*. Ainsi, en 1944, un parti nigérian et camerounais est créé sous le nom de *National Council for Nigeria and the Cameroons*. Ce parti est un moteur de l'indépendance au Nigeria, dominé par les ressortissant·es de la région est (la région voisine du *Southern Cameroons*) mais c'est d'abord au sein des partis politiques strictement nigériens que les militant·es du *British Cameroons* font leurs armes. La chronologie du nationalisme comme celle de l'indépendance de l'empire britannique diffèrent. Dès 1947, l'Inde obtient son indépendance ; en 1951, Kwame Nkrumah devient le premier ministre de la *Gold Coast* (Ghana) et obtient l'autonomie du territoire. Il est par conséquent devenu possible d'imaginer le nationalisme au sein de l'empire britannique. Ceci explique donc comment les nationalistes du *British Cameroons* ont pu concevoir leur(s) future(s) nation(s) possiblement avant les habitants du Cameroun sous domination française ; le *Northern Cameroons* se tournant plutôt vers le Nigeria, tandis que le *Southern Cameroons* milite pour l'indépendance totale ou la réunification avec le Cameroun sous domination française.

La carrière d'hommes politiques du Cameroun sous tutelle britannique des années 1940 et 1950 doit donc se comprendre dans ce cadre nigérian. Paul Monyonge Kale, l'un des premiers politiciens du Cameroun sous tutelle britannique travaille en tant que directeur d'école à Lagos

³⁹⁷ Elle étudie comment les pétitions issues des Cameroun sous tutelles britannique et français auprès de l'Onu peuvent éclairer les modes de protestation de ces deux territoires pendant les années 1950. Terretta Meredith (2013), *Petitioning for our Rights, Fighting for our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

³⁹⁸ Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun : hommes et réseaux 1944-1962 », Thèse en histoire, Lyon II, France.

³⁹⁹ Panata Sara (2020), « Le Nigeria en mouvement(s) : la place des mouvements féminins et féministes dans les luttes socio-politiques nationales (1944-1994) », Thèse en histoire, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, France, p. 70.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 132.

⁴⁰¹ Falola Toyin et Heaton Matthew (2008), *A History of Nigeria*, Cambridge, Cambridge University Press.

quand il rejoint le *Nigerian Youth Movement* à la fin des années 1930. Il écrit lui-même dans son étude semi-biographique de la vie politique du Cameroun sous tutelle britannique : « Le développement de la politique dans le Cameroun sous tutelle britannique suivait le nationalisme en pleine ascension en Afrique de l'Ouest et au Nigeria où j'étais basé⁴⁰² ». Emmanuel Endeley fait des études de médecine à Lagos à la fin des années 1930. Ce dernier a ainsi participé à la création de plusieurs syndicats de défense des droits du citoyen et principalement les droits des Bakweri, sa communauté d'origine. En 1939, il crée la *Cameroons Youth League*, puis la *Bakweri Improvement Union* en 1944, suivi de la mise place en 1947, du premier syndicat des travailleurs de la *Cameroon Development Corporation* (CDC), spécialisé dans l'agro-industrie des plantations tropicales dont il devient secrétaire général puis président. Il est l'un des fondateurs d'un groupe de pression en 1949, la *Cameroon National Federation* (CNF), syndicat fédérateur de plusieurs tendances à vocation politique (dont certains membres sont issus du *Cameroon Federal Union* de 1946) dont il occupe le poste de Président. En 1950, il représente le Cameroun sous tutelle britannique à la conférence d'Ibadan au Nigeria qui vise à modifier la deuxième constitution du Nigeria et du Cameroun sous tutelle britannique (constitution de 1946 dite « Richards »).

La présence de nombreux Camerounais·es issus·es du territoire sous tutelle française sur le territoire du *Southern Cameroons* est aussi essentielle pour comprendre l'évolution des opinions au *Southern Cameroons*. En 1952, le nombre d'immigrant·es de la partie sous tutelle française s'élève à environ 17 092 personnes⁴⁰³, chiffre dont l'importance s'explique du fait de la fuite devant le travail forcé. C'est dans ce contexte qu'aura lieu le premier contact direct entre les représentants de l'UPC et les groupes politiques du *Southern Cameroons* en mai 1951 lors d'une conférence à Kumba organisée par la *Cameroon National Federation* (CNF⁴⁰⁴). La même année, la CNF soumet la première pétition écrite à la mission de visite de l'Onu appelant à l'unification du Cameroun sous tutelle britannique du nord et du sud, la suppression de toutes les restrictions frontalières et la réunification du Cameroun sous tutelle britannique et français. Elle appelle également à l'enseignement de l'anglais et du français dans les écoles des deux territoires sous tutelle⁴⁰⁵. L'idée de réunification adoptée et diffusée par l'UPC a été considérée comme une excellente option pour améliorer le sort des Camerounais·es français·es de part et d'autre de la frontière. Ce point de vue est particulièrement partagé au sein des communautés frontalières comme chez les peuples bakossi, mbo, bangwa, bakolle, bamboko, bakweri, bamoun et duala. L'idée était aussi de lever les sévères restrictions frontalières à la circulation des personnes et des biens en provenance des deux Cameroun⁴⁰⁶. Ceci crée des inquiétudes chez les autorités britanniques qui consultent leurs homologues français sur la meilleure attitude à tenir⁴⁰⁷. Jusqu'en 1955, les discussions concernent tout d'abord la question des pétitions à l'Onu, le contrôle de la frontière et le commerce entre les deux Cameroun⁴⁰⁸.

Une question préoccupe particulièrement les Britanniques au début des années 1950 : la question des droits électoraux des francophones. Les Camerounais·es francophones n'étaient pas autorisés à voter ou à être élus dans le *Southern Cameroons*. Pour remédier à cette situation, le *French Cameroons Welfare Union* (FCWU) est créé en 1948, sans parvenir à ses fins. Le

⁴⁰² Kale Paul Monyonge (1969), *Political Evolution in the Cameroons*, Buea, Government Printers, 1969, préface.

⁴⁰³ National Archives of Buea (NAB), file No. 1951/10, Petition by French Cameroons Welfare Union.

⁴⁰⁴ Takougang Joseph (1996), « The "Union des populations du Cameroun" and its Southern Cameroons connection », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 83(310), p. 11.

⁴⁰⁵ Fanso Verkijika G. (1989), *Cameroon History for Secondary Schools and College*, Londres, MacMillan, p. 298.

⁴⁰⁶ National Archives of Buea, file Ba. 1949/2, Cameroon National Federation: Petition to the United Nations.

⁴⁰⁷ The National Archives (TNA), CO 554/916, Proposals for enfranchisement of French Cameroons, 1955-1956.

⁴⁰⁸ TNA, FO 371/101390, The Cameroons Unification Movement: brief on UK attitude to the petition to the UN for unification of the British and French Trust Territories of the Cameroons, 1952.

changement de constitution au Nigeria en 1951 (constitution dite de Macpherson) puis en 1954 (constitution dite de Lyttleton) font que tous les habitant·es des régions de la fédération peuvent élire leur parlement régional. En 1951, le *Southern Cameroons* est encore associé à la région est alors qu'en 1954, il obtient sa propre assemblée. Faut-il donc donner le droit de vote et le droit d'éligibilité aux Camerounais·es francophones ? Après de longues négociations qui font intervenir des diplomates à Londres, Paris, Lagos et Yaoundé, il est choisi de donner le droit de vote à ces Camerounais·es en 1955 malgré la peur de diffusion du communisme par le biais des militant·es francophones. De plus, tous·tes celles et ceux qui peuvent prouver d'une résidence de plus de dix ans sur le territoire du *Southern Cameroons* sont éligibles⁴⁰⁹. Si la situation politique du *Southern Cameroons* n'est finalement que très peu mouvementée, ce n'est finalement pas le cas pour les Cameroun sous tutelle française.

⁴⁰⁹ TNA, CO 554/916, Proposals for enfranchisement of French Cameroons, 1955.

C. Les autorités françaises et les événements violents de Douala : un moment catalyseur et révélateur des changements en cours

À la terminologie communément employée « d'émeutes de Douala⁴¹⁰ » on préfère ici celle « d'événements » qui permet d'aborder de manière plus générale l'atmosphère qui caractérise le Cameroun sous tutelle française à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et qui aboutit à des confrontations parfois violentes entre les groupes sociaux. Le terme « d'émeutes » a un effet réducteur en ce qui concerne cette séquence de l'histoire camerounaise et reprend la terminologie de l'administration coloniale. Cette expression est également connotée de manière dépréciative envers les classes populaires perçues comme instables et dangereuses, notamment à travers le terme anglophone *riots* et impute une part de responsabilité aux « émeutiers ».

Il est vrai que le terme d'événements évoque l'expression longtemps euphémisée « d'événements d'Algérie » pour qualifier la guerre d'indépendance. Pour comprendre la situation au Cameroun en septembre 1945 et étudier les événements de Douala, nous entendons utiliser ce mot dans le sens que lui prête l'historienne Arlette Farge :

L'événement qui survient est un moment, un fragment de réalité perçue qui n'a pas d'autre unité que le nom qu'on lui donne. Son arrivée dans le temps (c'est en ce sens qu'il est le point focal autour duquel se déterminent un avant et un après) est immédiatement mise en partage par ceux qui le reçoivent, le voient, en entendent parler, l'annoncent puis le gardent en mémoire. Fabricant et fabriqué, constructeur et construit, il est d'emblée un morceau de temps et d'action mis en morceaux, en partage comme en discussion. C'est à travers son existence éclatée que l'historien travaille s'il veut en saisir la portée, le sens et la ou les marques dans la temporalité⁴¹¹.

L'amplitude de sens autour du terme « d'événement » permet d'englober autant la dimension de violence physique que la répression judiciaire qui lui succède. C'est d'ailleurs le choix de l'historien Léon Kaptué qui inclut ainsi dans ce terme l'ensemble des mécanismes à l'œuvre en septembre 1945⁴¹². Cette séquence est d'ailleurs à replacer dans le contexte plus global dans lequel se trouvent les autorités coloniales françaises face à leur empire en Indochine, à Madagascar et en Algérie à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, difficile de ne pas évoquer les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 et de leurs impacts sur le nationalisme algérien⁴¹³.

Le récit des journées des 24 et 25 septembre 1945 a été documenté heure par heure par deux rapports des inspecteurs généraux des colonies envoyés sur place : l'inspecteur Louis Mérat⁴¹⁴

⁴¹⁰ Parmi quelques exemples : Joseph Richard (1974), « Settlers, Strikers and Sans-Travail... », art. cité ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 53. Catherine Coquery-Vidrovitch parle « d'émeute urbaine » dans « Émeutes urbaines, grèves générales et décolonisation en Afrique française » in Charles-Robert Ageron (dir.) (1986), *Les chemins de la décolonisation de l'empire français (1936-1956)*, Paris, CNRS Éditions, pp. 493-504.

⁴¹¹ Arlette Farge (2002), « Penser et définir l'événement. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, 38, pp. 67-78.

⁴¹² Kaptué Léon (janvier 1995), « Grèves, émeutes et répression au Cameroun : les événements de septembre 1945 à Douala », *Terroirs. Revue africaine des sciences sociales*, 2, pp. 83-106.

⁴¹³ Rey-Goldzeiguer Annie (2002), *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945 : de Mers-El-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte ; Planche Jean-Louis (2006), *Sétif 1945 : histoire d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin ; Peyroulou Jean-Pierre (2009), *Guelma, 1945 : une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte.

⁴¹⁴ ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945.

venu de Brazzaville et l'inspecteur René Barthes⁴¹⁵ mandaté par le ministre des Colonies. L'inspecteur Mérat a déjà effectué de nombreuses missions en Afrique et a été directeur des Affaires économiques au ministère des Colonies (1936-1938). Il est alors directeur du cabinet du ministre de la France d'Outre-mer en 1946, puis en 1947 secrétaire général de la France d'Outre-mer⁴¹⁶. Quant à l'inspecteur Barthes, il a été directeur du personnel au ministère des Colonies, puis Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Il est en 1946 Gouverneur général de l'AOF, avec pour chef de cabinet le futur fondateur de *Présence africaine* Alioune Diop. Il joue un rôle actif au sein de la Ligue des droits de l'Homme au moment de la guerre d'indépendance algérienne⁴¹⁷. Le contexte économique, politique et social plus général éclaire aussi le déroulé de ces événements qui engagent diverses responsabilités. Au-delà des journées des 24 et 25 septembre, les sanctions (effectives ou non) ont aussi des conséquences à court, moyen et long terme. Les événements de Douala ont été solidement étudiés à plusieurs reprises : les thèses d'Achille Mbembe⁴¹⁸, Léon Kaptué⁴¹⁹ et Léonard Sah⁴²⁰, les articles de Richard Joseph⁴²¹ et Catherine Coquery-Vidrovitch⁴²², l'ouvrage de Léopold Moumé-Étia⁴²³ ou encore le témoignage de Gaston Donnat⁴²⁴, même s'il se trouve à Yaoundé en septembre 1945, incluent l'analyse de cet épisode. L'analyse proposée ici repose sur le souci de contextualiser, faire le récit précis de ces événements et restituer la chaîne des responsabilités et des sanctions prises dans les mois qui suivirent : pour ce faire, nous avons bénéficié de l'accès aux dossiers de la justice militaire.

- Le déroulé des événements violents de septembre 1945 à Douala

Le rapport Barthes fournit un plan de la ville de Douala avec la localisation d'une partie des événements⁴²⁵ et dans ses annexes un résumé chronologique des journées de septembre⁴²⁶. L'essentiel des faits se déroule entre le fleuve Wouri⁴²⁷ et la limite nord de la ville européenne, notamment dans les quartiers d'Akwa et de Joss situés dans la ville européenne, puis celui de New Bell situé au nord de la ville. Le vendredi 21 septembre, les ouvriers et les manœuvres des ateliers du chemin de fer du nord à Bonabéri, un faubourg de Douala situé sur la rive droite du fleuve Wouri, se mettent en grève. Ils revendiquent une augmentation des salaires. Même si le

⁴¹⁵ ANOM, 1AFFPOL1405, Le rapport Barthes est rédigé entre novembre et décembre 1945. Il comporte six volets thématiques (responsabilité des colons, sanctions, vœux de la population indigène, rapport général – faits, causes et remèdes-, action des syndicats, utilisation de la force armées), ainsi que des annexes.

⁴¹⁶ « Louis Mérat (1889-1978) », *Comité des travaux historiques et scientifiques* [disponible sur <https://cths.fr/an/savant.php?id=104606>, consulté le 7 août 2024]

⁴¹⁷ Clauzel Jean (dir.) (2003), *La France d'outre-mer (1930-1960) : témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala, p. 606.

⁴¹⁸ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*

⁴¹⁹ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op. cit.*

⁴²⁰ Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*

⁴²¹ Joseph Richard, « Settlers, Strikers and Sans-Travail... », pp. 669-687.

⁴²² Coquery-Vidrovitch Catherine, « Émeutes urbaines, grèves générales et décolonisation... », *op. cit.*

⁴²³ Moumé-Étia Léopold, *Cameroun les années ardentes...*, *op. cit.*

⁴²⁴ Donnat Gaston, *Afin que nul n'oublie...*, *op. cit.*

⁴²⁵ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Faits, Causes, Remèdes.

⁴²⁶ ANOM, 1AFFPOL1405. Voir plus particulièrement dans le Rapport Barthes, Événements de Douala-septembre 1945, Annexe 9. Rapport du lieutenant Bocchino, commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun, Sur les événements survenus à Douala les 24 et 25 septembre 1945, Douala, le 14 octobre 1945 ; Rapport de l'adjudant-chef de gendarmerie Auger (Commissaire central de Police et sous-chef de la Sûreté), nd ; Le chef de bataillon Dupin (Commandant d'armes de la place de Douala), Résumé chronologique des événements survenus à Douala du 19 au 28 septembre 1945, Douala, le 29 septembre 1945 ; Le capitaine Campredon (commandant la 4^e Compagnie), Rapport sur les événements des 24 et 25 septembre 1945, Douala, le 26 septembre 1945.

⁴²⁷ Appelé fleuve Cameroun sur le plan.

directeur des travaux publics leur donne raison, l'administration soumet l'examen de leurs revendications à la reprise du travail. La grève se déroule dans le calme. Mais le samedi 22 septembre, en fin de journée un appel et/ou une décision de grève générale des chemins de fer est prononcée, sans que l'on sache exactement par qui, pour le lundi 24. Le dimanche 23 septembre, le gouvernement de la colonie met en place un dispositif d'alerte destiné à « assurer la liberté du travail [...] », garder « les points sensibles » (les bureaux du gouvernement, la poste, la centrale électrique, la transmission, l'usine de traitement des eaux Bali, celle d'Akwa, les Hydrocarbures Bali, les ateliers du port, la Gare-Ateliers, le commissariat central et les commissariats de Deido, New-Bell et Bonabéri) et canaliser le mouvement⁴²⁸. Les rumeurs se diffusent selon lesquelles les *boys* et divers employés de maison chez les Européen·nes sont sommés de ne pas se rendre au travail le lundi. La panique semble s'emparer des colons comme en témoigne encore en 2024, deux sœurs Jacqueline Schaeffer et Eliane Fievet. Filles de l'ingénieur Melchior de Lisle qui a conçu le pont sur le Wouri, celles-ci sont enfants à l'époque des faits. Elles se souviennent ensemble de la peur qui s'empare des familles de colons et de leurs domestiques⁴²⁹.

Ce lundi 24 septembre à 7 heures, un rassemblement de 2 000 à 3 000 grévistes se tient dans les ateliers du chemin de fer, puis devant la gare de Douala, au cours duquel quelques syndicalistes essaient de raisonner les grévistes mais ils sont conspués. Des discussions sont entamées, avec des représentants de l'administration et le directeur des travaux publics. Bien qu'armés de divers instruments, tels barres de fer et coupe-coupe, les grévistes ne manifestent pas une attitude violente. Au même moment, sans que l'on sache quelle est la part ou le rôle des grévistes, une campagne de débauchage des employés de maison et d'entreprises européennes est menée dans les quartiers européens de Douala (Bell, surtout Joss dans la partie est de la ville européenne et Akwa). À Akwa, quartier situé au nord de la limite de la ville européenne, le personnel de la banque commerciale africaine abandonne les bureaux et les écoles doivent fermer. Parallèlement, le gouvernement de la colonie mobilise la gendarmerie, la police et l'armée. La ville européenne est assez vite libérée des manifestant·es. Le Gouverneur Henri Nicolas demande au capitaine Valentin, commandant l'escadrille Béthune, de prêter les forces aériennes nécessaires pour surveiller Douala et si besoin d'effectuer des vols à basse altitude pour disperser les rassemblements⁴³⁰.

Ce premier document du 23 septembre 1945 est signé par Marcel Combier, alors directeur des Affaires politiques et administratives du Gouverneur Henri Nicolas. Il n'y est faite aucune référence à la possibilité d'ouvrir le feu depuis les airs mais le lendemain un message téléphonique d'Henri Nicolas au capitaine Valentin, retranscrit par Combier, permet alors l'ouverture du feu : « ACCORD POUR UTILISATION MITRAILLEUSE AVIATION MAIS SEULEMENT SI NECESSAIRE POUR DEGAGER TERRAIN STOP LE CAS ECHEANT VOUS RECEVREZ INSTRUCTIONS POUR AUTRES MISSIONS⁴³¹ ». Sur l'ouverture du feu, seule une partie des documents y fait référence et stipule que les avions sont dotés de mitrailleuses lourdes qui tirent à plusieurs reprises⁴³². Le Gouverneur donne également l'ordre de faire venir les compagnies de tirailleurs de Kribi et de Yaoundé, qui arrivent tôt le lendemain

⁴²⁸ Voir plan des événements de Douala en fin de partie.

⁴²⁹ Archives privées de Jacqueline Schaeffer (née de Lisle), retranscription de ses souvenirs et ceux de sa sœur et Éliane Fievet (née de Lisle) sur le mois de septembre 1945 à Douala.

⁴³⁰ SHD, Vincennes, GR6H232, Henri Nicolas, Douala, le 23 septembre 1945.

⁴³¹ SHD, Vincennes, GR6H232, Combier, Message téléphonique au capitaine Valentin, Douala, 24 septembre 1945. Le document est en partie déchiré à l'endroit de la signature.

⁴³² ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), Note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

à Douala. À 11 heures, le Gouverneur Henri Nicolas⁴³³ reçoit des colons européens qui lui demandent des armes et l'autorisation de constituer une milice européenne, ce à quoi il finit par acquiescer, sous la pression. Un groupe mené par Maître Viazzi harcèle également le commandant du détachement de gendarmerie et le directeur des Affaires politiques et administratives Combiér. Le Gouverneur Nicolas autorise également la police et l'armée (250 à 300 hommes avec les compagnies de tirailleurs) à faire usage de leurs armes après les sommations réglementaires. Il s'agit « d'interdire par la force le franchissement ou la rupture des barrages, au besoin et en cas de nécessité, après les sommations d'usage de faire tirer sur les assaillants pour éviter que leurs forces ne soient submergées⁴³⁴ ». À 14 heures 15, il donne l'ordre écrit de remettre des armes aux colons. Il est en effet distribué, à 16 heures, en sa présence, 96 fusils Mauser et Lebel à une cinquantaine d'entre eux. Un carnet conservé dans les archives du SHD détaille, pour chaque colon, les armes et cartouches livrées⁴³⁵. Les noms sont généralement illisibles mais les professions indiquées, avec plus ou moins de précision, dessinent une sorte de profil type de personnes socialement peu dotées, généralement modestes à quelques exceptions près. On trouve sur la liste des récipiendaires un employé de la Banque africaine de l'Ouest (BAO), un chef opérateur radio, un vétérinaire, un employé de la Société commerciale de l'Ouest africain, deux employés de la Société des plantations réunies de l'Ouest africain (SPROA), un pharmacien, un mécanicien, cinq employés des postes, neuf employés des travaux publics ou de la voirie, deux commerçants, un fonctionnaire (sans autre précision), un commis principal des douanes, un hôtelier, un vulcanisateur, un agent du service civil, un agent d'une école professionnelle (sans précision). On trouve aussi des individus socialement mieux dotés : un directeur de la BNCI (Banque nationale de commerce et d'industrie) et deux administrateurs.

Entre temps, des groupes de manifestant·es se sont formés un peu partout. Au carrefour Persides, situé sur l'avenue Poincaré au niveau de la Banque commerciale africaine (BCA), des accrochages ont lieu, de même que des tirs mortels. À 10 heures 30, l'un des groupes attaque la prison de New-Bell au nord de la ville, quartier des « étrangers » c'est-à-dire non originaires de Douala et, pour beaucoup, précaires. Ce quartier est même qualifié de « ghetto noir » par Léon Kaptué⁴³⁶. Certains crient : « Le Cameroun libre aux indigènes, les Blancs à la porte⁴³⁷ ». Un peu plus tard et toujours dans le quartier de New-Bell, c'est l'École supérieure des jeunes Filles, dont les élèves sont chassées, qui est l'objet de la vindicte des manifestant·es qui s'y livrent à un pillage en règle. Arrivé sur place, le soldat Toscano tire huit coups de feu en l'air, selon lui, avant d'ouvrir le feu sur les manifestants. Il en blesse deux selon Barthes⁴³⁸ mais le chiffre est plus vague si l'on suit la déclaration de Toscano :

Au milieu de cette multitude se trouvaient le Directeur de l'établissement⁴³⁹, son épouse et sa fille, qui, pris à partie par les indigènes, frappés, molestés, avaient appelé au secours. J'ai essayé de les protéger et de les dégager mais je n'ai pu y intervenir ayant été moi-même frappé. C'est à ce moment que me sentant en danger et dans l'impossibilité de protéger les personnes qui m'avaient demandé assistance, que je me suis armé de mon pistolet et qu'en guise de sommation, j'ai tiré 8

⁴³³ ANOM, EE II4679, Dossier de carrière de Henri Pierre Nicolas. Né en 1896, le gouverneur Nicolas, grand blessé de la Première Guerre mondiale doit son poste au fait d'avoir été dans la Résistance.

⁴³⁴ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. Henri Nicolas, Ordre au Commandant Dupin, Douala, 24 septembre 1945 à 11 heures.

⁴³⁵SHD, Vincennes GR6H232. Contrôle des armes de guerre confiées aux Européens, nd.

⁴³⁶ Kaptué Léon, « Grèves, émeutes et répression au Cameroun », art. cité.

⁴³⁷ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945. Rapport du lieutenant Bocchino, commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun, Sur les événements survenus à Douala les 24 et 25 septembre 1945, Douala, 14 octobre 1945, p. 4.

⁴³⁸ ANOM, 1AFFPOL140, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945. Utilisation de la force armée.

⁴³⁹ L'École supérieure des Jeunes filles.

coups de feu en l'air ; les indigènes, au lieu de se retirer, ont au contraire été plus agressifs et plus menaçants. Complètement encerclé, frappé à coups de bâton, de pierres, sentant qu'il m'était impossible d'assurer la sécurité de Mr le Directeur de l'École supérieure des Jeunes filles, de sa famille et de moi-même, et sentant que notre vie à tous était en danger, j'ai fait usage de mon arme sur mes agresseurs. Je ne puis fixer exactement le nombre de coups de feu que j'ai tirés : environ 5 ou 6 indigènes ont été blessés. C'est seulement à cet instant que les indigènes, pris de peur, ont pris la fuite évacuant l'école et ses abords⁴⁴⁰.

Cette version est en partie confirmée par le Chef de bataillon Dupin, commandant d'Armes de la place de Douala, dans son récit chronologique des événements. Il confirme les tirs de sommation mais contrairement au principal intéressé, il ne parle pas des coups de feu envers les « assaillants » : « 24 septembre. 12h15. Ecole Supérieure des Jeunes Filles de New-Bell attaquée par 1 000 assaillants. Entièrement saccagée. Manifestants refoulés par soldat motocycliste qui tire en l'air quelques coups de revolver (canonnier Toscano⁴⁴¹) ».

Les manifestants incendient également un camion militaire qui a renversé une jeune fille. Mais l'armée reprend les choses en main et le soir la ville semble calme. Un couvre-feu est instauré à partir de 19 heures, avec ordre de tirer à vue en cas de non-respect. De nombreuses arrestations ont lieu. Par ailleurs, quand en fin de journée, les travailleurs des chemins de fer se préparent à rentrer chez eux, des coups de feu, venant du camp des travaux publics, sont tirés.

Le 25 septembre, les colons se mobilisent ; ils ont passé une partie de la nuit à se réunir et ont le matin les esprits particulièrement échauffés⁴⁴². Ils se réunissent au café Heymann, situé dans la partie est de la ville européenne, pour préparer un mémorandum destiné au gouverneur. Dans ce document, ils le critiquent durement, l'accusent de faiblesse, demandent sa démission et la création d'une assemblée d'Européens apte à administrer le territoire. Ils y adjoignent un texte des chefs supérieurs du Wouri⁴⁴³. D'après Kaptué, ils planifient une véritable « chasse » aux syndicalistes tant africains qu'européens. Un certain Pamoin, ancien maçon à Douala, raconte à Kaptué que :

Ils (les miliciens) passaient de maisons en maison et tuaient ou arrêtaient tous les syndicalistes qu'ils connaissaient. Ceux qui partaient ne revenaient plus. Nous n'avons jamais su ce qu'ils étaient devenus. Quant à moi, j'ai retrouvé le corps de mon petit frère au bord du Wouri, du côté de Bonabéri. Il avait été arrêté depuis 8 jours. Je n'ai pas cherché à comprendre⁴⁴⁴.

À 12 heures, les colons se rendent chez un syndicaliste cégétiste, Jean Lalaurie. Ils accusent en effet les syndicalistes métropolitains Maurice Soulier (secrétaire général de l'Union régionale des syndicats du Cameroun affilié à la CGT), Jean Lalaurie (trésorier de l'Union régionale des syndicats du Cameroun) et Durand (Syndicat interprofessionnel des employés de commerce et de l'industrie du Cameroun, non affilié à la CGT) d'être responsables des grèves et émeutes. Quand ils arrivent chez Lalaurie, ils attaquent sa case et la criblent de balles ; celui-ci prend

⁴⁴⁰ ANOM, 1AFFPO1405, Le soldat de 1^{ère} classe Toscano de la Patrouille motocycliste, au lieutenant Maillot (commandant la Patrouille), Douala, le 26 septembre 1945. Le sergent de réserve Guérin fait également état dans son rapport des appels au secours du chef d'établissement et de sa famille : Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM), Activité du sergent de réserve R. Guérin, au peloton motocycliste au cours de la journée du 24 septembre 1945.

⁴⁴¹ SHD, Vincennes, GR6H232, Le Chef de bataillon Dupin (commandant de la Place de Douala), Résumé chronologique des événements survenus à Douala du 19 au 28 septembre 1945 inclus, Douala, le 29 septembre 1945, p. 3.

⁴⁴² ANOM, 1AFFPOL 1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. Rapport du lieutenant Bocchino (commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun), Sur les événements survenus à Douala les 24 et 25 septembre 1945, Douala, le 14 octobre 1945, p. 7.

⁴⁴³ ANOM, 1AFFPOL1405, Les événements de Douala des 24, 25 et 26 septembre 1945. Ce mémorandum se présente sous la forme d'un livre de 29 pages rassemblant douze pièces.

⁴⁴⁴ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960... », *op.cit.*, p. 217.

peur et tire sur le secrétaire général de la chambre de commerce de Douala, Ollivier, qu'il tue sur le coup. Au vu de la situation, et à l'écoute de rumeurs selon lesquelles les colons sont prêts à enlever les trois syndicalistes, le Gouverneur Henri Nicolas cherche à extradier, par mesure de protection, Soulier, Lalaurie et Durand vers Brazzaville, par la voie aérienne. L'avion décolle à 14 heures 45 mais est rappelé à terre par un ordre-radio. À l'arrivée, les trois syndicalistes sont accueillis par les aviateurs et les colons, ces derniers les molestant puis les ramenant, dans un camion conduit par un aviateur, au café Heymann où ils les placent contre un mur, les mettent en joue et menacent de les fusiller. Finalement, les trois hommes sont libérés par les forces de police, conduits au commissariat central, situé entre le café Heymann et le palais du Gouverneur, où ils sont de nouveau copieusement insultés par autres deux aviateurs. Lalaurie est interné en attente de jugement.

Le bilan de ces journées est lourd : huit morts officiels, auquel on ajoute un enfant de douze ans, abattu dans le marigot près du terrain d'aviation par des tirs effectués depuis un avion. Cependant, de l'aveu même des autorités⁴⁴⁵, le nombre de victimes serait bien supérieur. On compte également des centaines d'arrestations, puis des condamnations à de lourdes peines pour les seuls Camerounais. Le chiffre de huit correspond aux morts qui ont été transportés à l'hôpital ou qui y sont décédés des suites de leurs blessures. Mais dans une note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, le chef de région et maire de Douala L. Salasc affirme : « Les aviateurs ayant tiré (avion-mitrailleur) [...] il est vraisemblable qu'il y a d'autres victimes⁴⁴⁶ ». Une autre partie de ce même texte stipule trois recours aux mitrailleuses depuis les airs ; Salasc évoque également les blessés restés à New-Bell, morts, faute de soins et enterrés sur place, ou ceux partis se cacher en forêt et qui ont succombé à leurs blessures. De même, le chiffre officiel de vingt-quatre blessés correspond aux personnes soignées à l'hôpital et donc à une infime minorité.

Les rapports issus des commissions d'enquête pointent des responsabilités multiples. L'administration, et en particulier le gouverneur Nicolas, en a sa part, les colons aussi incontestablement et au sein de l'armée, plus spécifiquement les aviateurs. Tel a été le fil des événements de Douala qui impliquent une diversité d'acteurs : les cheminots « indigènes », les « indigènes » de Douala - et particulièrement la population allogène installée dans les quartiers de New-Bell, Nkonmondo et Koumassi, l'administration coloniale (le gouverneur Nicolas ainsi que le directeur des Affaires politiques et administratives Combier), la gendarmerie et l'armée (en particulier les aviateurs), ainsi que les syndicalistes européens. Mais on ne peut vraiment analyser ces événements et le rôle de chaque groupe d'acteurs sans s'intéresser au contexte et aux actualités qui ont immédiatement précédé ces événements.

- Effets du contexte économique de la Seconde Guerre mondiale

La période de la guerre a été faste pour les planteurs grâce aux commandes reçues du Royaume-Uni et des États-Unis. Elle l'est évidemment beaucoup moins pour les populations, soumises à l'effort de guerre. En 1945, l'inflation augmente fortement du fait du décrochage du franc par rapport à la livre sterling, ce qui pousse d'ailleurs les colons à demander la création d'un franc colonial déconnecté du franc métropolitain, voire rattaché à la livre. Cette inflation et la très grande insuffisance en matière de denrées de première nécessité donne lieu à un intense marché noir, aux mains de *market boys*. Une partie des denrées est d'ailleurs réservée aux Européennes, comme certains biens manufacturés indispensables (tissus, vêtements) sous

⁴⁴⁵ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), Note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

⁴⁴⁶ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), Note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

prétexte que les besoins des « indigènes » ne sont pas les mêmes. Dans ce contexte, les salaires des « indigènes » et en particulier ceux des journaliers ne permettent plus à une partie de la population de vivre correctement. Les *market boys* sont payés 250 Francs par mois à Douala (alors qu'ils sont payés 800 Francs à Dakar et 300 Francs à Brazzaville). Le pouvoir d'achat des ouvriers « indigènes » est deux fois plus faible en 1944 qu'en 1938. Le directeur des travaux publics de Douala décrit la situation économique de la population ainsi :

Le salaire de début du journalier manœuvre ou assimilé est en effet depuis le 20 août 1944 de 6 francs par jour plus une indemnité de zone qui est de 2 francs à Douala et Bonabéri, de 1 franc à Yaoundé, 0,50 dans les quelques gares importantes et nulle ailleurs. Le personnel journalier n'a droit à aucune allocation familiale. ... Ainsi un manœuvre voit son plafond fixé à 7 francs plus l'indemnité de zone et les 4/5^e du personnel journalier sont constitués par des manœuvres. Or est-il possible à un indigène de vivre actuellement à Douala ou Bonabéri pour 8 francs par jour ? Une étude faite par le chef de service de la voie le 6 juillet 1944, à l'occasion du précédent réajustement de salaire des journaliers, concluait que le minimum vital du célibataire s'établissait à 10 francs par jour à Douala et à 17 francs pour le travailleur marié avec un enfant. Donc les salaires actuels étaient déjà insuffisants l'année dernière. Depuis les prix des principaux produits nécessaires à la vie indigène ont encore augmenté dans de sérieuses proportions. Le kilo de macabos notamment, base de leur nourriture est passé de 0,60 en 44 à 0,75 en 45 [...]. En outre les prix payés par les indigènes sont souvent bien supérieurs aux prix officiels fixés par la commission des prix. D'autre part l'approvisionnement de macabos de Douala et Bonabéri est défectueux. Le marché est entre les mains de *market boys* sans scrupule⁴⁴⁷.

Outre ce contexte économique délétère, les circonstances politiques ont lourdement pesé sur les événements de 1945. Les États généraux de la colonisation⁴⁴⁸ à Douala du 5 au 7 septembre 1945 et le congrès de la Jeucafra (qui devient alors Unifacra) se déroulent au moment même des événements. La campagne pour les élections à l'Assemblée nationale constituante, où des « évolués » doivent représenter leur territoire a commencé. Enfin, sur cette période ont lieu les négociations⁴⁴⁹ dans les arènes internationales sur le futur statut du territoire sous tutelle du Cameroun qui questionnent l'inspecteur Mérat⁴⁵⁰. Ce contexte encore incertain favorise un sentiment d'insécurité chez les Européen·nes qui souhaitent le rattachement plein et entier du Cameroun à la France, et *a contrario* une vague d'espoir chez les colonisé·es.

Les États généraux de la colonisation réunissent des colons vivant dans neuf territoires de l'empire (Cameroun compris), à l'exclusion explicite des fonctionnaires, et qui représentent des associations, des chambres de commerce, des syndicats divers. L'entrée en matière donnée par le discours d'ouverture prononcé par Jean Pasques, de l'association des colons d'AEF, est particulièrement virulente. Il attaque frontalement l'administration et l'organisation de la conférence de Brazzaville qui a « brûlé les étapes en niant les lois biologiques de l'espèce⁴⁵¹ » mais aussi l'utilisation des recommandations de la conférence par les hommes politiques métropolitains, ainsi que les « indigènes » à qui il manquerait encore de nombreuses qualités pour s'autogérer. Les participants des États généraux fustigent le décret du 18 juin 1945 instituant un code du travail « indigène », mais aussi le droit syndical sans condition instauré par un décret du 7 août 1944 ; enfin, ils refusent la perspective d'un large droit de vote

⁴⁴⁷ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945. Action des syndicats.

⁴⁴⁸ Organisés par les associations de colons en réaction à la Conférence de Brazzaville et pour défendre leurs intérêts dont il a été question infra.

⁴⁴⁹ Voir Section 1 – Partie I.A.

⁴⁵⁰ ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945.

⁴⁵¹ Discours d'ouverture des États généraux de la colonisation par Pasques, président de l'association des colons de l'AEF, le 5 septembre 1945 à Douala, p. 10-11, cité in Bekoin Tanoh Raphaël (2014), Les États généraux de la colonisation française face à la question de l'émancipation politique des Africains (1945-1946), *Godó Godó, Revue semestrielle de l'Institut d'art et archéologie africain*, 25, p. 11.

« indigène ». Ils prônent par conséquent des élections ne concernant que les seuls « évolués » avec deux collèges électoraux, l'un pour les Européens et assimilés, l'autre pour les sujets capacitaires⁴⁵² (c'est d'ailleurs la règle qui est adoptée jusqu'à la loi-cadre dite Defferre de 1956). Ils souhaitent que le travail soit reconnu comme un « devoir social obligatoire » avec l'instauration d'offices du travail sur le territoire camerounais ; alors que le travail forcé vient d'être aboli par l'Assemblée constituante française, les participants aux États généraux de la colonisation montrent leur nostalgie de ce système. Ils plaident pour la suppression de la justice « indigène » aux mains des commandants de cercle et en faveur d'une justice unique. S'ils voient la conférence de Brazzaville comme un « condensé de fascisme et de démagogie », ils se rapprochent pourtant de certaines des recommandations alors émises tout en les restreignant et les contournant : fin du code de l'indigénat mais sanctions aux mauvais travailleurs, assemblée élue mais droit de vote indigène très limité et de manière générale une administration au service des colons et non l'inverse.

Ces États généraux ont été très médiatisés soit par l'intermédiaire d'organes de presse comme *Le Cameroun libre*, soit sur les ondes de Radio-Brazzaville qui a diffusé le discours virulent de Jean Pasques. Dirigé par Henri Coulouma, membre de l'Ascocam, *Le Cameroun libre*, organe de propagande des colons, a régulièrement couvert ces assises considérées comme un moment révolutionnaire au cours duquel « c'est l'administratif, le féodal qu'il faut détrôner dans ses méthodes⁴⁵³ ». En portant la voix du colonat qu'il appelle, depuis avril 1945, à s'unir pour « avoir encore le droit de vivre sur cette terre que vous avez faite par votre travail, votre sacrifice et vos peines⁴⁵⁴ ». Ce qui se dégage de façon prioritaire dans les colonnes du *Cameroun libre*, en rapport avec la préparation et l'organisation des États généraux de la colonisation, c'est l'ambition de puissance et la défiance du colonat à l'égard de l'administration. Cette mobilisation interterritoriale de ceux qui se considèrent comme les garants du rayonnement de l'empire colonial français⁴⁵⁵ est une manifestation de force, avec en toile de fond la volonté de maintenir une tradition coloniale source de leurs privilèges, dans un Cameroun où la vie politique locale devient très active après la Seconde Guerre mondiale.

En parallèle du rassemblement des colons, le congrès de la Jeucafra s'ouvre le 23 septembre à Douala au milieu du tumulte de la grève. Les événements qui se déroulent sous les yeux des congressistes exacerbent les contradictions au sein de l'association. Les membres de la Jeucafra n'affichent plus la même unanimité en ce qui concerne les relations avec la France, puisque la menace allemande n'a plus cours. Des revendications politiques se font entendre de manière croissante ; elles sont formulées en termes d'égalité de conditions de travail et de traitement, de salaires et d'avancements. Le congrès révèle donc l'existence de deux camps rivaux : celui des modérés qui a pour représentant André Fouda⁴⁵⁶, qui reste persuadé de la nécessité de garder un lien étroit avec la France, et l'autre qui prônent une rupture sans équivoque avec la France. Ces derniers s'insurgent contre les rafles et les brutalités des forces de l'ordre coloniales et contre la pénurie des vivres à Douala du fait du monopole imposé par les coopératives françaises. Au cours de cette assemblée générale, les partisans de Fouda l'emportent et obtiennent un changement de dénomination (Unicafra).

⁴⁵² C'est-à-dire en grande majorité les autochtones ayant le rôle d'auxiliaires de l'administration. Voir Ndengue Rose (2019), « La citoyenneté au Cameroun au tournant des années 1940-1950 : une fiction au cœur d'imaginaires en tension », *Outre-Mers*, 404-405(2), pp. 63-82.

⁴⁵³ *Le Cameroun libre*, n°272, 1^{er} septembre 1945, p. 2.

⁴⁵⁴ *Le Cameroun libre*, n°262, 1^{er} avril 1945, p. 1.

⁴⁵⁵ *Le Cameroun libre*, n°260, 1^{er} mars 1945, p. 1.

⁴⁵⁶ On y trouve entre autres Paul Soppo Priso, Paul Monthé, Jacques Kuoh Moukouri, Pierre Ebelé, Gaston Kingué Jong, Ekwalla Essaka et Daniel Massuké. Ces hommes ont pour slogan : « le service du pays et de la France ». Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste ...*, op.cit., p.104.

Quant à la campagne électorale, c'est un événement dans la mesure où, pour la première fois, des natifs de l'empire votent pour une assemblée métropolitaine, en l'occurrence l'Assemblée nationale constituante. Le scrutin reste malgré tout très limité dans la mesure où ne se retrouvent dans le second collège réservé aux natifs que des capacitaires (notables « évolués », dignitaires religieux, anciens combattants). L'administration présente alors son candidat, Fouda Omgba, battu en octobre par Alexandre Douala Manga Bell. Ce dernier se présente comme défenseur ardent des intérêts du peuple camerounais mais développe un discours généralement profrançais lors de sa mandature à l'Assemblée constituante puis à l'Assemblée nationale (1946-1958) sous l'étiquette du Mouvement Républicain Populaire (MRP). Il est notamment délégué de la France à la septième session de l'ONU (1952), où il défend, comme nous l'avons vu, l'accord de tutelle de la France sur le Cameroun⁴⁵⁷. Si l'administration ne l'a pas soutenu au départ, elle n'a pas non plus à se plaindre de lui tant il défend globalement ses intérêts. Toujours est-il que le droit de vote, aussi insuffisant soit-il, est une nouveauté qui ne peut être sans conséquence, une réforme relativement libérale en appelant d'autres.

Les tensions sont donc d'ores et déjà vives entre d'une part des colons irrités par le nouveau visage que semble prendre le colonialisme français, par l'arrivée de nouveaux administrateurs qui sont plus progressistes, par la légalisation sans restriction du syndicalisme, ainsi que par la promulgation d'un code du travail pourtant fort modeste ; et d'autre part les populations du Cameroun qui espèrent une amélioration politique et sociale des autorités françaises qu'elles ont contribué à libérer, et ne supportent plus les discriminations de toutes sortes qu'elles subissent.

- La responsabilité des colons dans les événements violents de Douala

La responsabilité des colons est mise en jeu de façon indirecte avant même les journées de septembre 1945 et de façon beaucoup plus directe, voire mortelle pendant les événements. L'inspecteur Barthes dénonce l'attitude générale des colons, notamment les moins aisés (ouvriers, comptables et petits fonctionnaires) qui s'inquiètent d'une possible concurrence des « indigènes » et accentuent l'expression de leur mépris et/ou l'affirmation illusoire de leur supériorité. La hiérarchie raciale instituée par la société coloniale leur confère un sentiment d'importance démesuré. Parmi ces colons impliqués dans les événements de Douala, on peut citer Hurlin, Baroudel et Soulet, surveillants des travaux publics, Metge, ingénieur des travaux publics, Pontramont, chef de comptabilité aux chemins de fer et candidat SFIO aux élections, Decalas, chef de district aux chemins de fer, Huido, ouvrier d'art aux chemins de fer, Chatard, assistant vétérinaire, Giraud, agent des services financiers, Dorle, ouvrier d'art aux chemins de fer, Le Mouel et Baez père, ouvriers d'art aux chemins de fer, Fontenau, magasinier aux chemins de fer, Bouillod, comptable aux chemins de fer, Lestage, garagiste aux travaux publics, Henry, chef de service aux chemins de fer.

Face à des « évolués » qui ont autant, sinon plus, de compétences et de capital culturel, économique ou social qu'eux, ces hommes ne disposent que d'une ressource pour asseoir leur pouvoir : l'argument de la « race ». Ils sont opposés à toutes réformes progressistes dans lesquelles ils voient la fin de leur confort et de leurs privilèges. L'exercice de leur mépris n'est pas sans conséquence car il produit mécontentement et malaise dans la population, dont le désir de liberté est d'autant plus fort. Les slogans réclamant un Cameroun libre et hostile aux « Blancs » ont émaillé les manifestations du 24 septembre : « Les Blancs à la porte », « Nous

⁴⁵⁷ Sur Alexandre Douala Manga Bell voir Section 1 – Partie I.A.. Assemblée nationale. Base de données des parlementaires. Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958, *La Documentation française* [disponible sur [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/2564](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/2564), consulté le 7 août 2024].

ne vous voulons plus⁴⁵⁸ ». Ce qui était déjà difficilement supportable avant la guerre (les comportements inappropriés des colons comme les privilèges des Européen·nes en matière d'alimentation ou de consommation) ne l'est plus et le retour des tirailleurs accentue la force des revendications. Les États généraux de la colonisation, organisés cette fois par des colons particulièrement influents, planteurs et/ou dirigeants de chambre de commerce ou autres institutions, a contribué aussi, et dans la mesure où elle été largement médiatisée, à électriser un peu plus ces colons, les moins aisés, qui vont jouer un rôle délétère lors des événements.

Leur responsabilité, lors de la grève et des manifestations, est grande et on leur doit incontestablement nombre de morts, même si cela est difficile à chiffrer. Les colons (Michaut, Taillandier, Real, Viazzi, Dahlquist, Ollivier, Bertrand-Dultreil, Dreyer, Rose) harcèlent ainsi le Gouverneur dès le 24 septembre à 11 heures, mettant en question sa gestion des événements et demandent instamment la formation d'une milice européenne, pour laquelle ils réclament des armes. Le Gouverneur Nicolas cède rapidement et demande par écrit de donner « à chaque civil européen [...] désigné l'armement qui lui sera nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre à Douala à partir du 24 septembre 1945⁴⁵⁹ ». Ces civils européens reçoivent pour mission d'assurer la surveillance de certains points mentionnés sur l'ordre d'alerte du 23 septembre 1945, de participer aux patrouilles et à l'occupation des postes et de constituer une réserve en cas de besoin. Les instructions du gouverneur Nicolas précisent : « l'usage des armes est autorisé sur mon ordre⁴⁶⁰ ». Les Européens reçoivent ainsi l'après-midi même 96 fusils, dont ils font effectivement usage le 24 et le 25 septembre, sans se limiter aux sommations. Le 24, des tirs partent du camp des travaux publics alors même que les ouvriers en grève se dispersent. Calmet, planteur, Sericci et Fonteneaud, agents des travaux publics, se trouvent alors sur les lieux. Le rapport Barthes conclut à la seule responsabilité des colons et des aviateurs, sur le cas desquels nous reviendrons, pour les tirs mortels. De plus, alors que le 25 septembre, l'essentiel des événements a pris fin, les colons créent leur propre « émeute » en attaquant les syndicalistes de Douala. Il y a là une véritable absurdité dans la mesure où les syndicalistes en question n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire cesser la grève et calmer les esprits. Mais le ressentiment et la violence alors exprimés par les colons témoignent surtout de leur colère à l'égard des cégétistes qui ont contribué à la création d'un syndicalisme « indigène » dont ils récusent la légitimité. Il y a d'ailleurs parmi ces colons, des syndicalistes, qui se sont refusés à la présence des « indigènes » dans les mêmes syndicats qu'eux ; la CGT pour sa part n'admettant qu'un seul syndicat pour une même profession. Par exemple, les colons Cimetiere, Wendelin, Rollin, Borda et Grimaud, déjà cités, sont ainsi membres de la section européenne du syndicat des cheminots et auteurs d'un projet de réorganisation syndicale coloniale très restrictif. Ce sont eux qui attaquent la maison de Lalaurie, au camp du chemin de fer, et la criblent de balles. Or, même si les rapports d'inspection ne font pas état des réactions des populations de Douala, on peut supposer les émotions et la colère qu'ont pu susciter ces attaques contre leurs leaders qui ont simplement exercé et développé leur droit syndical. Parallèlement aux attaques contre les trois hommes, d'autres colons se rendent chez le gouverneur Henri-Pierre Nicolas, demandent son départ, puis la constitution d'un conseil qui gérerait désormais les affaires de la colonie. Les États généraux de la colonisation n'étaient pas allés aussi loin car ils admettaient quelques « évolués » dans l'assemblée qui devait représenter les intérêts de la colonie. Au Cameroun les colons, quant à eux, entendent gouverner seuls.

⁴⁵⁸ ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945. Rapport de l'inspecteur d'enseignement Mr Puig.

⁴⁵⁹ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. Henri Nicolas, fait à Douala, 24 septembre 1945 à 11 heures.

⁴⁶⁰ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. Henri Nicolas, fait à Douala, 24 septembre 1945 à 11 heures.

Certains témoignages évoquent la responsabilité des colons dans les événements. Abel Eyinga en livre trois dans son ouvrage⁴⁶¹. Claude Akono, fonctionnaire et responsable syndical à Douala, explique :

C'est alors qu'un groupe d'Européens s'est emparé d'un dépôt d'armes, armes qui leur ont été remises par l'Autorité militaire avec les ordres du gouverneur Nicolas, qui était lui-même sur place. Ces Blancs se mirent à massacrer des Noirs pendant les deux premiers jours dans les quartiers africains. Il y eut plusieurs victimes dont une de leur côté : M. Ollivier, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Douala⁴⁶².

Claude Akono cite ensuite Michel Ruis, délégué de la CGT, venu au Cameroun après les événements et qui a déclaré dans *L'Éveil du Cameroun* le 10 novembre 1945 : « L'immense majorité de la population européenne n'a rien de commun avec les quelques dizaines d'individus qui, plaçant leurs intérêts au-dessus de la Nation, n'ont pas hésité à susciter des incidents dans des buts que l'instruction révélera et qui les placent AU BAN DE LA NATION FRANÇAISE⁴⁶³ ». Maître Gamonet, avocat à la Cour d'appel de Paris commis par la CGT qui s'est rendu à Douala, estime que le gouverneur Nicolas était devenu « en quelque sort le prisonnier des colons⁴⁶⁴ ».

Dans leurs attaques, les colons ont été secondés par les membres de l'aviation de l'escadrille Béthune stationnée à quelques kilomètres de Douala. Le chef de région L. Salasc souligne leur responsabilité : « L'aviation est, à mon avis, la cause de la chose appelée "émeute". C'est en effet à 9 heures du matin ou 8h3/4 que les aviateurs commencèrent à tirer. D'où la peur et l'affolement à New-Bell⁴⁶⁵ [...] ». Barthes note dans son rapport : « Les aviateurs, qui n'étaient pourtant pas des coloniaux⁴⁶⁶, ont totalement pris le parti des Européens » et ailleurs : « Les troupes agissant sous la responsabilité du commandant d'armes se sont très bien conduites », et : « Sans nécessité, parfois comme à plaisir il a été fait feu sur des indigènes qui n'étaient menaçants que de très loin, ou qui s'enfuyaient ». Les aviateurs sont responsables de morts connues – comme celles au carrefour Petrides (deux morts provoquées par des tirs) – et inconnues, celles notamment qui ont été le résultat des tirs de mitrailleuses effectués des avions qui survolaient la ville. Le survol de la ville résulte bien d'un ordre du gouverneur mais les tirs semblent avoir été de la seule initiative des aviateurs, la permission leur ayant été donnée de tirer seulement au-dessus de la foule. Il serait miraculeux que ces tirs à la mitrailleuse lourde n'ait pas fait de victimes. Certains aviateurs participent également aux débordements au moment de l'arrivée puis du retour des syndicalistes au terrain d'aviation : ils insultent les trois hommes, c'est l'un d'eux, le lieutenant Reinhardt qui prend l'initiative d'envoyer le message radio reçu par le sous-lieutenant Jean Seize, radio-navigant, demandant à l'avion à bord duquel il est, de revenir à Douala alors qu'il a décollé quarante minutes plus tôt sous les ordres du

⁴⁶¹ Eyinga Abel (1985), *Démocratie de Yaoundé...*, op. cit., pp. 93-97. Abel Eyinga est né le 13 juillet 1933 à Odonon (Département du Ntem, Circonscription d'Eboulouwa). Il obtient son bac en 1952 et part poursuivre ses études en France, avec une bourse. Il suit alors les cursus de la Faculté de droit et sciences économiques, puis de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École nationale de la France d'Outre-mer (Enfom).. Il obtient sa licence de droit en 1957. Bien que gagné aux idées nationalistes, il côtoie également Louis-Paul Aujoulat, duquel il conservera malgré leur opposition politique une opinion plutôt bienveillante. En 1955 il est élu président de l'Association générale des étudiants africains de Paris (AGEAP). Voir Eyinga Abel (2014), *Pour la jeunesse : souvenirs de lutte et espoirs d'un patriote. Entretiens avec Gérard Amougou*, Yaoundé, Éditions Terroir, pp. 37-38.

⁴⁶² Eyinga Abel, *Démocratie de Yaoundé...*, op. cit., p. 93.

⁴⁶³ En majuscules dans le texte. *Ibid.*, p. 94.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 96.

⁴⁶⁵ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

⁴⁶⁶ « De jeunes Français non spécialisés dans la vie coloniale » écrit l'inspecteur Mérat.

capitaine Valentin⁴⁶⁷. Enfin, certains, comme le sergent de Ricard encouragent les colons qui molestent et tiennent en joue les syndicalistes ; c'est l'un des leurs, le Lieutenant Lavagne qui conduit le camion qui les ramène au café Heymann du centre-ville mettant leurs vies en péril⁴⁶⁸. Les responsabilités du capitaine Valentin, commandant de l'escadrille Béthune et de la base aérienne de Douala, sont réelles selon le rapport établi par le général Guillot, après septembre 1945, qui le décrit comme « complètement submergé par une partie de son personnel en état de désobéissance ouverte et par des éléments étrangers à l'aviation [...] [il] a accompagné au Gouvernement une délégation d'Européens protestataires. Avait toutefois essayé auparavant d'exécuter les ordres donnés par le gouverneur⁴⁶⁹ ». En l'absence de Valentin – alors chez le gouverneur - le lieutenant Reinhardt donne ordre de tirer sur quiconque pénètre dans la concession et de faire « feu sur tous ceux qui franchissent les limites du camp⁴⁷⁰ ». Certaines habitant·es de Douala sont battu·es et blessé·es par les soldats, sans que ces derniers soient particulièrement menacés. Voici un récit tiré des rapports mêmes des aviateurs :

Le caporal-chef Debattista circule en compagnie d'un Monsieur Boucheaud⁴⁷¹. Ils rencontrent des indigènes porteurs de gourdins. L'un fait mine de lever son gourdin. A quelle distance ? Monsieur Boucheaud ne lui en laisse pas le temps, tire et lui arrache un mollet. Plus loin un indigène lance une barre de fer, puis s'enfuit, saute d'un pont, d'une hauteur de 6 mètres. Monsieur Boucheaud tire au vol. L'indigène blessé meurt. Est-ce que Monsieur Boucheaud était en état de légitime défense ? Monsieur Boucheaud se repose et le caporal continue sa route. A la gare un indigène lance des cailloux. Le caporal tire, l'indigène se tient le ventre et part en chancelant. Puis il se dirige, accompagné d'un autre caporal vers une locomotive que, croit-il on sabote. Il « corrige » des indigènes. Deux autres s'approchent. Il tire et en abat deux et le caporal Bailly qui l'accompagne en abat un⁴⁷².

Des aviateurs voient quelqu'un ramper dans le marigot à portée du camp. La personne en question ne répondant pas aux sommations, ils tirent et tuent un garçon de douze ans, sans que celui-ci ne représente une quelconque menace⁴⁷³. Nous ne disposons pas de la liste complète des mort·es et des blessé·es mais seulement de ceux et celles qui ont été ramené·es à l'hôpital. Voici quelques noms avec les causes de leur mort ou de leurs blessures : Pius Nzama, mort des coups de feu tirés par trois Européens ; Elokam Mongo, probablement blessé par un militaire de l'aviation à motocyclette, aurait été achevé par un adjudant-intendance ; Pierre Nyamzi, tué sur le coup par Monsieur Charne, de la coopérative dans une rue du quartier Yabassi Akwa ; Léon Djoumbé, blessé à l'intérieur de sa case par les occupants d'un camion de l'aviation au

⁴⁶⁷ Voir le témoignage du pilote : Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM), jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, compte-rendu du sergent-chef Decuivre (pièce n°12) pour la journée du 25 septembre 1945 fait à Douala le 28 septembre 1945, sous dérogation. Corroboré par le général Guillot, dans son rapport – voir quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945).

⁴⁶⁸ DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945).

⁴⁶⁹ DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945, sous dérogation).

⁴⁷⁰ ANOM, 1AFFPOL1405, Annexes. Additif n°1 au Journal de marche (fourni par le sous-lieutenant Reinhart. p.84.

⁴⁷¹ Il s'agit sans doute de Gabriel Boucheaud, employé de la compagnie d'aviation.

⁴⁷² ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Utilisation forces armées - D'après compte-rendu du caporal Debattista

⁴⁷³ ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945.

quartier Bafa ; Agnès Etonda, blessée dans sa cuisine par les occupants d'un camion circulant dans le quartier Akwa⁴⁷⁴.

- Les responsabilités de l'administration

Les responsabilités sont plurielles car elles impliquent divers échelons et un faisceau d'acteurs élargi. Il ne s'agit pas de pointer ici les responsabilités générales des administrations dans l'exercice de l'ordre colonial, bien qu'elles soient aussi mentionnées dans le rapport de l'inspecteur Barthes, mais celles qui pèsent précisément sur les événements de septembre 1945. La première, qui est d'abord celle du gouverneur, est le refus d'accéder à la demande d'augmentation des salaires formulée par les grévistes alors même que tous (dont le maire de Douala et le directeur des travaux publics) sont conscients que les salaires ne permettent pas de vivre et que les revendications formulées sont donc légitimes. Il faut attendre la fin de la grève et des événements pour que celles-ci soient considérées et satisfaites *a minima*.

La deuxième est sans conteste celle qui a consisté à donner des armes aux colons et à accepter la constitution d'une milice d'Européens. Les motivations du gouverneur sont difficiles à établir ; peut-être visait-il à canaliser l'agressivité de colons dont tous les rapports s'accordent à noter la surexcitation et la peur. Cependant, c'est l'inverse qui se produit car ce déploiement d'armes à feu semble avoir permis et aggravé les exactions, le nombre de tirs mortels. La liste des blessés et des morts soignés ou portés à l'hôpital et les notes au sujet de leurs blessures laisse entendre qu'un certain nombre d'entre elles auraient pu être causées par des tirs de fusils de chasse et que certains ont été blessés dans leurs cases⁴⁷⁵.

Il y aurait eu également, d'après l'inspecteur Barthes, une erreur à propos des réquisitions : « Le règlement applicable [...] dispose que les seules autorités militaires susceptibles d'être requises sont les Commandants d'armes lorsque les troupes doivent agir sur place ou dans la région de leur garnison. Or des réquisitions distinctes ayant été adressées au Commandant d'armes et au Commandant de l'aviation. Ces deux forces ont agi isolément⁴⁷⁶ ». Cet état de fait a accentué les ordres contraires et non légitimes. Enfin, l'administration a sa part de responsabilité dans la complète inégalité en matière de sanctions.

- Les sanctions à la suite des événements : deux poids, deux mesures

L'inspecteur Barthes constate que, six semaines après les événements : « Seule la répression des actes commis par les indigènes pouvait être considérée comme en voie d'accomplissement, qu'elle a été prompte, sévère et même collective⁴⁷⁷ ». Il observe également que les violences ou voies de fait commises contre les « indigènes » n'ont donné lieu à l'ouverture d'aucune information judiciaire. Par ailleurs de très nombreuses arrestations d'Africain·es ont été effectuées et mentionnées dans divers rapports de police : 119 arrestations le 24 et 25, le 4 octobre de massifs contrôles d'identité sont effectués à New-Bell (4 000) et 300 habitants de Douala sont encore arrêtés ; un rapport fait état de 2 500 personnes interpellées en tout⁴⁷⁸. Même si beaucoup sont relâchées ou font l'objet d'un non-lieu, il y a aussi de lourdes peines

⁴⁷⁴ Voir la liste complète en annexe : ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945.

⁴⁷⁵ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Autres documents. Partie 2, p. 119.

⁴⁷⁶ ANOM, AFFPOL1405. Rapport Barthes. Utilisation force armée, p. 4.

⁴⁷⁷ ANOM, AFFPOL1405. Rapport Barthes. Sanctions. Monsieur l'Inspecteur Barthes au ministre des Colonies, Douala, 5 décembre 1945, p. 2.

⁴⁷⁸ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945. Annexes.

prononcées pour violences et voies de fait, pillages, ou atteinte à la sûreté de la colonie : cinq individus condamnés, pour vol simple, à trois mois de prison, cinq condamnations à deux ans de prison et interdiction de séjour, une condamnation à vingt ans de travaux forcés pour attentat à la sûreté de la colonie, huit condamnations aux travaux forcés à perpétuité, une à dix ans et un mineur de seize ans condamné à dix ans d'emprisonnement, sans parler des « refoulements » vers la région d'origine. D'autre part, une amende collective de 500 000 francs a été infligée à la population dite « indigène » de Douala, et aussitôt prélevée. Deux chefs de quartier (Marcous Eteme et Simon Djengue), sont démis de leurs fonctions et assignés à résidence obligatoire essentiellement pour leur inaction pendant les événements. Un troisième, qui n'est pas nommé dans le rapport, est également démis.

En revanche, pour les colons, les mises en examen « ne concernent que les actes de rébellion contre l'autorité ou les actes connexes de violence contre les Européen·nes. Elle [la justice] avait omis les violences, blessures ou meurtres commis contre des indigènes⁴⁷⁹ ». Quelques colons sont ainsi inculpés : l'adjoint des services civils Raggi, Charles Eckli, gérant de coopérative, Gabriel Boucheaud, employé sur le terrain d'aviation, pour coups et blessures volontaires et rébellion. Une femme est également condamnée, Paulette Laine, coiffeuse, inculpée de coups et blessures volontaires. Certains administrateurs dont la culpabilité est reconnue sont maintenus en poste malgré les instructions. L'administrateur Vergès est radié de ses fonctions et doit être rapatrié mais l'administration traîne à le renvoyer en métropole, sous prétexte de « raisons personnelles » et malgré l'ordre venu du ministère des Colonies. Vergès avait été proposé comme gouverneur par les États généraux de la colonisation. Dans son ouvrage *Cameroun les années ardentes*, le syndicaliste Moumé-Étia, lui-même futur maire de Douala, en fait le portrait suivant :

Ce Monsieur faisait régner la terreur dans son fief, qui couvrait l'actuel département du Mungo et qui s'étendit par la suite à celui du Nkam. Il infligeait systématiquement les « quinze-cents » à tout quidam qui ne se découvrait pas, ou pas assez vite, sur son passage. Et il ne faisait pas bon séjourner deux semaines dans ses geôles ! Sous des prétextes divers, voire sans prétexte, il lui arrivait d'arrêter des gens qu'il rencontrait et de les faire monter dans son pick-up, puis de prendre, à toute vitesse, le chemin de la prison. Parmi ceux qui tentaient de se sauver en sautant en marche, il y eut des morts⁴⁸⁰...

Pour sa part, le syndicaliste Lalaurie, qui n'est pas du côté des colons, est jugé mais bénéficie d'un non-lieu. Les meurtres des natifs de Douala, et ce, malgré l'insistance de l'inspecteur Barthes, demeurent dans une zone de non-droit. Personne n'est mis en examen du côté des colons.

Les aviateurs, quant à eux, ne dépendent pas des tribunaux civils mais d'un tribunal militaire. L'inspecteur Barthes s'émeut du fait que l'enquête sur leurs agissements pourrait être confiée à un membre de l'escadrille de Douala qui manquerait alors de toute impartialité. C'est finalement le général de brigade aérienne Guillot, venu de métropole en mission à Douala, qui la mène et pose un certain nombre de sanctions immédiates pour le compte du ministre de l'Air dès fin octobre 1945. Dans son rapport, il souligne les liens entre les aviateurs et les colons, et constate que l'aviation a outrepassé le cadre de ses missions. Mais il se déclare indulgent car, écrit-il :

Si je m'étais borné à appliquer strictement les dispositions du règlement militaire, la majorité du personnel cadre était susceptible d'être traduit devant les tribunaux militaires. J'ai voulu juger les coupables au travers du climat colonial et dans l'ambiance créée par une atmosphère

⁴⁷⁹ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Sanctions. Rapport au gouverneur du Cameroun, 21 novembre 1945.

⁴⁸⁰ Moumé-Étia Léopold, *Cameroun : Les années ardentes...*, op. cit., pp. 25-26.

enfiévrée, au milieu des palabres et des provocations des éléments civils européens, lesquels ont eu certainement une influence désastreuse, sur des esprits déjà déficients. J'ai cru devoir tenir compte aussi des situations de famille, et ne pas entraîner dans la misère des femmes et des enfants innocents⁴⁸¹.

Il préconise un certain nombre de sanctions qui sont appliquées. Le Capitaine Valentin hérite de soixante jours d'arrêts de rigueur, et est relevé de son commandement. Le général demande également son rapatriement en métropole, et son affectation dans un service administratif. Le lieutenant Lavagne est astreint à quinze jours d'arrêts de rigueur – il était le chauffeur du camion qui a conduit les syndicalistes et les colons au café Heymann, le sous-lieutenant Walter Reinhardt, qui a donné l'ordre de retour à l'avion, hérite de soixante jours d'arrêt de rigueur dont trente de forteresse, le sergent-chef Lafargue, qui a menacé les civils de l'avion et a tué un « indigène » de quarante-cinq jours d'arrêt de rigueur. Le sergent Ricard est condamné pour avoir « chicotté » si fort des « indigènes » que l'un a eu la clavicule cassée, les autres le sont pour manquement à la discipline ou pour rébellion. Le seul meurtre invoqué est celui commis par le sergent-chef Lafargue sur un « jeune indigène »⁴⁸². Lafargue est assigné en justice devant le tribunal de première instance de Douala, en janvier 1946, pour ce meurtre, dont la victime a été identifiée comme étant Monny Ngocha. L'affaire se conclut par l'extinction de l'action publique du fait de la mort de Pierre Lafargue dans un accident d'avion en service commandé le 26 avril 1946⁴⁸³. Seuls le sous-lieutenant Reinhardt et le sergent Pierre Bideau qui avait informé les civils de l'évacuation de l'avion, comparaissent, en 1949, devant le tribunal militaire de Paris après le désaisissement par le tribunal de Dakar de cette affaire⁴⁸⁴. Le premier pour usurpation de commandement et le second pour violation de consignes générales. Reinhardt est acquitté et Bideau amnistié⁴⁸⁵. Christian de Ricard, et les nommés Antoine Sarikakis, Emile Arcamone et Nicolas Debattista comparaissent également devant le tribunal militaire de Brazzaville, suite à une plainte contre eux, pour violences et voies de fait. Ils bénéficient, en juillet 1946, d'un non-lieu favorisé par une série de circonstances posées comme atténuantes car liées au climat des événements de septembre, sont évoqués le fait des violences faites par les inculpés « l'ont été sous approbation tacite des deux chefs les plus élevés en grade », qu'ils auraient été provoqués par des manifestants non identifiés, que « les plaignants ont fait des déclarations contredites, douteuses et majorées⁴⁸⁶ ». Plusieurs documents évoquent la volonté du ministre des Colonies et du colonel Bisson, commandant de l'Air en AEF et au Cameroun, de ne laisser aucun de ces hommes au Cameroun même s'ils désirent y rester⁴⁸⁷.

Une autre affaire donne lieu à une polémique interministérielle. L'inspecteur Barthes, soutenu par le ministre des Colonies (le socialiste Marius Moutet), demande instamment que l'escadrille Béthune soit tout entière évacuée du Cameroun. Le ministère des Armées résiste et affirme

⁴⁸¹ DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, troisième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945) sous dérogation.

⁴⁸² DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945) et compte-rendu du Lieutenant Lavagne sur les événements des 24 et 25 septembre 1945 p.2, sous dérogation.

⁴⁸³ DCAJM, ordonnance de non-lieu n° 70 du 09/05/1946 du tribunal militaire permanent de Brazzaville. La victime est appelée tour à tour : Ngacha ou Ngocha Monny.

⁴⁸⁴ DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, lettre du général de brigade aérienne Domino au commissaire du gouvernement auprès du tribunal militaire permanent de Dakar datée du 7 octobre 1947, sous dérogation.

⁴⁸⁵ DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris daté du 7 novembre 1949 sous dérogation.

⁴⁸⁶ DCAJM, ordonnance de non-lieu n° 80 du 09/07/1946 du tribunal militaire permanent de Brazzaville.

⁴⁸⁷ DCAJM, ordonnance de non-lieu n° 80 du 09/07/1946 du tribunal militaire permanent de Brazzaville, Lettre du colonel Bisson au Commissaire du gouvernement auprès du tribunal militaire de Brazzaville du 4 mai 1946.

qu'une telle évacuation est impossible. S'ensuivent des échanges nourris entre les deux ministères. L'ordre de relèvement complet n'est finalement donné que le 5 avril 1946.

Ainsi, la gestion *a posteriori* des événements et notamment la distribution des sanctions montrent une véritable injustice dans le traitement des autochtones et des colons, ainsi que d'une certaine impunité de ces derniers. Les meurtres des Camerounais·es, et les coups de feu intempestifs restent impunis. La justice s'exerce – et très lourdement – seulement quand les Européens sont concernés en tant que victimes. Néanmoins, le gouverneur Henri Nicolas et son directeur des Affaires administratives et politiques, Marcel Combier, sont révoqués par Marius Moutet, alors ministre de la France d'Outre-mer. Nicolas est « placé dans la position d'expectative » par décret du 28 février 1946 puis est nommé par décret du 22 août 1948 secrétaire général du gouvernement d'Afrique Occidentale Française (AOF⁴⁸⁸), où il retrouvera donc Barthes. Combier est quant à lui brutalement remis à la disposition du ministre des Colonies, il en garde un fort sentiment d'amertume qu'il exprime longuement dans des lettres à Louis San Marco, alors chef de région du Ntem à Ebolowa⁴⁸⁹. Mais on le retrouve lui aussi à Dakar où il est nommé par décret du 26 août 1948 secrétaire du gouvernement général d'AOF, sans que l'on sache dans quelles conditions, s'est effectuée sa nomination.

Les événements violents de Douala montrent comment une poignée de colons français se sont transformés en milice et ont tué de manière indiscriminée avec l'assentiment des autorités coloniales débordées. Le bilan officiel fait état de neuf morts. Sans qu'il soit possible d'obtenir un chiffre exact, il est très probable que le nombre de victimes soit bien plus élevé. Les événements de Douala s'inscrivent ainsi dans la vague de repressions françaises et européennes dans leurs empires coloniaux après la Seconde Guerre mondiale⁴⁹⁰. Cette partie a aussi montré les conséquences inégales entre Européen·nes et Camerounais·es. Les auteurs européens de ces crimes n'ont que très peu été sanctionnés par rapport aux Camerounais·es. À cause de cette impunité, les événements violents de Douala ont largement alimenté les sentiments anticoloniaux au Cameroun et ainsi suscité une effervescence émancipatrice et nationaliste plus forte.

⁴⁸⁸ ANOM, EEII4679HP, Dossier de carrière, Nicolas.

⁴⁸⁹ ANOM, APOM9, Dossier personnel San Marco. Lettre du 17 janvier 1946.

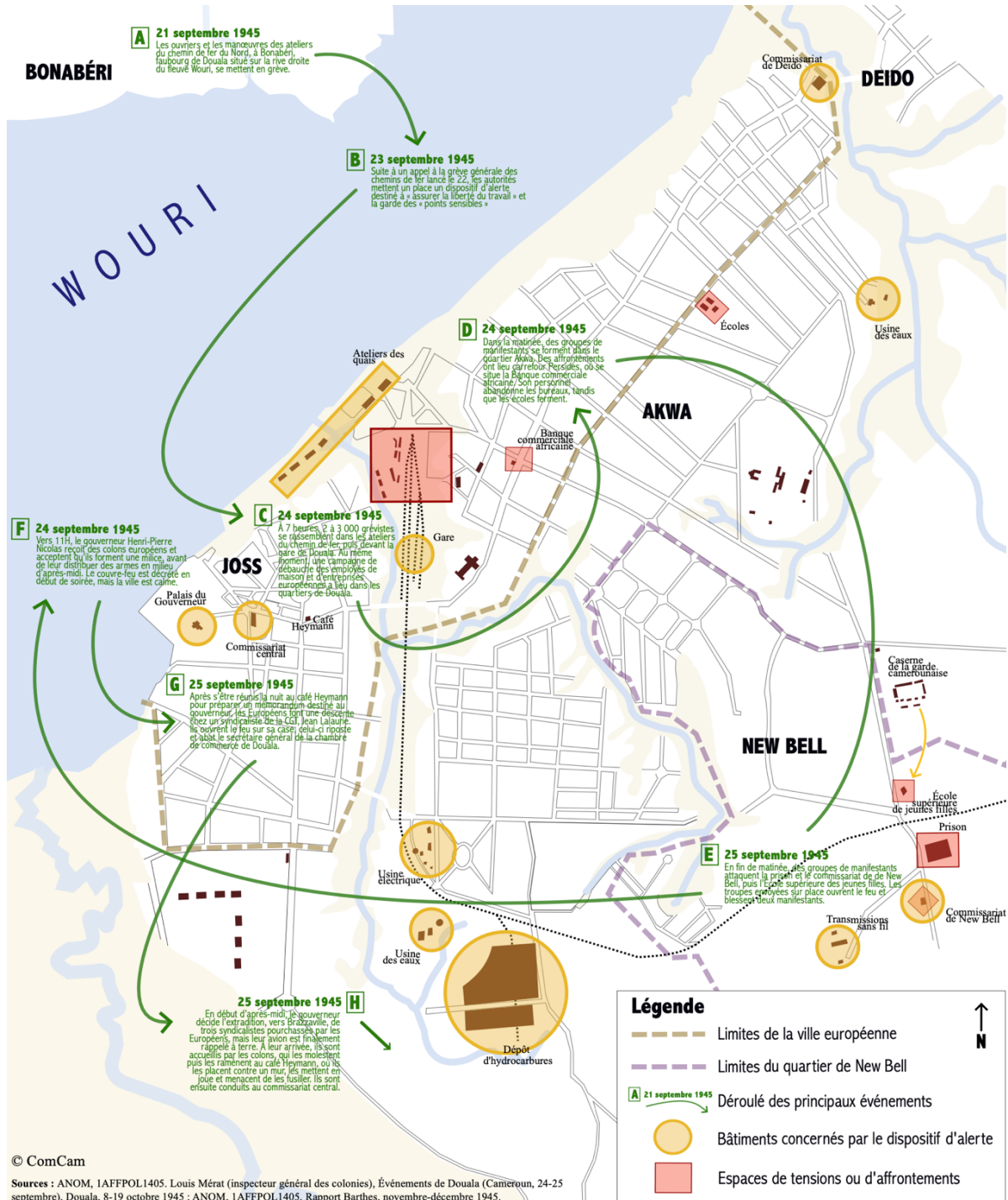
⁴⁹⁰ Pour une courte bibliographie dans l'empire colonial français : Peyroulou Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*; Mourre Martin (2017), *Thiaroye 1944 : Histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean et Razafimbelo Célestin (dir.) (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar*, Antananarivo, Tsipika.

Plan de Douala⁴⁹¹



⁴⁹¹ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945 (après section Faits, Causes, Remèdes).

Les évènements de septembre 1945 à Douala



© ComCam

Sources : ANOM, 1AFFPOL1405. Louis Mérat (inspecteur général des colonies), Événements de Douala (Cameroun, 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945 ; ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, novembre-décembre 1945.

SECONDE PARTIE

Les autorités françaises face à l'effervescence émancipatrice et nationaliste au Cameroun (1946-1955)

La Jeucafra se réinvente en 1945, comme nous l'avons vu, et devient l'Union Camerounaise Française (Unicafra). Dans un congrès à Douala organisé du 22 au 30 septembre 1945, elle entend évoquer de multiples sujets de réformes nécessaires (recrutement des chefs dans les familles traditionnelles, élections de conseils municipaux, abolition de l'indigénat, création d'écoles et de lycées⁴⁹²). Dans un contexte où les syndicats occupent de plus en plus l'espace politique, l'Unicafra, même si des divergences apparaissent, se distingue toujours par sa volonté de parler au nom de tous·tes les Camerounais·es et par sa collaboration avec les autorités coloniales. À sa tête se trouve Paul Soppo Priso, déjà évoqué, qui devient conseiller de l'Union française de 1947 à 1955, président pendant trois législatures de l'Assemblée représentative du Cameroun et député à l'Assemblée législative du Cameroun de 1957 à 1960⁴⁹³.

Lors du congrès de Yaoundé de 1947, ces dissensions sont à nouveau exposées au grand jour. L'Unicafra peut-elle vraiment parler au nom de tous·tes les Camerounais·es quand elle est activement en cheville avec les autorités françaises ? Ce congrès expose tous les griefs des politiciens et syndicalistes camerounais présents, que ce soit le système éducatif colonial, l'indigénat, ou la chambre de commerce alors dominée par les colons. Politiquement, les propositions du congrès sont fortes et revendiquent une autonomie politique du Cameroun basée sur la Charte des populations autochtones du Cameroun. Cette charte adoptée le 5 avril 1947 crée un front uni de Camerounais·es sous le nom de Rassemblement camerounais (Racam). Le Racam a pour président et secrétaire respectivement, Gaston Kingué Jong et Louis Marie Pouka, tous deux d'anciens membres de l'Unicafra. En revanche, des hommes politiques et des syndicalistes font maintenant partie de son bureau. Il s'agit d'Aloys Ntonga, trésorier adjoint, Jean-Baptiste Sataipoum Happy, vice-président ainsi que Joseph Etoundi et Ruben Um Nyobè, tous deux secrétaires. Le congrès de 1947 est donc le moment où les idées plus progressistes, portées par les syndicats, apparaissent ouvertement dans le champ politique⁴⁹⁴.

Le Racam ne remporte pourtant pas le succès escompté. Très rapidement, les anciennes dissensions reprennent le dessus selon les origines géographiques et ethniques de ses leaders ou tout simplement les luttes de pouvoir personnelles. L'administration française condamne pourtant, dès le 6 mai 1947, les activités du Racam dans la presse⁴⁹⁵. Certains de ses membres sont alors mutés ce qui affaiblit définitivement le parti : Um Nyobè est envoyé à Ngaoundéré ; Pouka et Etoundi à Yaoundé. Le mouvement quasi mort-né est pourtant le premier à s'opposer frontalement aux autorités coloniales. Les archives conservées sur la transformation de la Jeucafra en Unicafra puis en Racam témoignent d'une certaine inquiétude des autorités coloniales qui voient peu à peu se cristalliser l'opposition dans un mouvement uni. Ainsi, le congrès de l'Unicafra de mars 1947, entraîne l'emploi de « services de la sûreté, les autorités militaires, la gendarmerie et tous services publics et intéressés⁴⁹⁶ ».

⁴⁹² Archives Diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 443QO/17, Union Camerounaise française, sept 1945 – mars 1947, Congrès de la jeunesse camerounaise française.

⁴⁹³ Tchumtchoua Emmanuel (2006), *De la Jeucafra à l'UPC : l'éclosion du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 143-154.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, pp. 190-221.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 216.

⁴⁹⁶ Archives diplomatiques de France, La Courneuve, 443QO/17, Union camerounaise française septembre 1945-mars 1947, Télégramme-Arrivée de Yaoundé pour France Outre-Mer du 22 mars 1947.

A. L'irrésistible ascension de l'UPC ?

- Naissance, programme et succès de l'organisation de l'UPC, l'Udefec et la JDC

Ce n'est pas le Racam qui réussit à s'implanter de manière durable dans le paysage politique camerounais, mais l'Union des Populations du Cameroun (UPC), qui suscite très rapidement l'inquiétude des autorités françaises. L'UPC naît le 10 avril 1948 dans le café « Chez Sierra » à Douala. « Chez Sierra » est une buvette fréquentée par les « évolués » africains, située au lieu-dit Ndog-Bati, à la périphérie du quartier New-Bell⁴⁹⁷. Léopold Moumé-Étia rappelle que la discrimination raciale et la ségrégation spatiale sont encore de rigueur. En dehors des lieux de travail où Camerounais·es et Français·es se côtoient, il n'y a pas d'espaces publics de convivialité pour vivre et échanger.

Il n'existe de consensus ni sur le nombre, ni sur les noms des individus présents à la réunion du 10 avril 1948 « Chez Sierra ». L'historien Abel Eyinga cite Charles Assale, Guillaume Bagal, Jacques-René Biboum, Léonard Bouli, Joseph-Raymond Etoundi, Guillaume Hondt, Henri-Richard Manga Mado, Léopold Moumé-Étia, Jacques Ngom, Théodore Ngosso, Emmanuel Yap, Georges Yemi⁴⁹⁸. Moumé-Étia, acteur et témoin de la réunion, est moins catégorique : « À cette époque, soir après soir, nous allions de réunion en réunion. Celle-ci fut importante, mais aucun de nous, je crois, n'eut le sentiment de participer à cet événement historique. L'événement incontestable fut que nous discutâmes de la création d'un parti dont Charles Assale nous apportait de Paris, un projet de statuts ». « Qui était là ? », poursuit-il. « Outre Assale et moi, certainement Léonard Bouly, Joseph Etoundi et Alphonse Ndounkong ; je crois aussi, Eugène Nkeck, Mouchili et Henri-Richard Manga Mado ; peut-être Georges Yemi, Théodore Ngosso et Ruben Um Nyobè⁴⁹⁹ ». L'incertitude demeure aussi sur l'histoire des statuts discutés pendant cette réunion. Gaston Donnat, alors à Paris et devenu conseiller communiste à l'Assemblée de l'Union française écrit le 17 novembre 1947 à Fines, un de ses anciens compagnons resté au Cameroun, qu'il serait souhaitable de former un « Comité provisoire qui étudiera les statuts modèles que nous avons rédigés avec Assale⁵⁰⁰ ». Charles Assale s'est, en effet, rendu à Paris en 1945, et a assisté à la réunion fondatrice de la Fédération syndicale mondiale (FSM). Il y retourne en 1947 pour cette fois le congrès de la CGT⁵⁰¹.

De ce témoignage, il ressort que la réunion du 10 avril 1948, n'est pas une assemblée générale constitutive, puisqu'aucune convocation n'a été envoyée, mais une réunion politique informelle de routine. La postérité et la lutte anticoloniale en ont fait *a posteriori* un événement fondateur.

Au-delà de la question du mythe, demeure ce qui fait la force de l'UPC par rapport à ses prédécesseurs : la question de sa représentativité. Parmi les premiers membres de l'UPC se trouvent des acteurs issus de diverses communautés du Cameroun, dont une dominante basaa (Ngom, Yap, Bagal, Yémi, Biboum, Nyobè) mais aussi des Duala (Moumé-Étia et Ngosso), des Ewondo-Bene (Bouli et Etoundi), des Boulou (Assale et Ngo'o Mebe) et un ressortissant du Mbam (Ndounkong). Ces hommes proviennent de différents milieux socioprofessionnels : cheminots, instituteurs, infirmiers. Nombre d'entre eux sont des syndicalistes. En cela le Cameroun n'est pas unique car les mobilisations concernent alors l'Afrique colonisée, toute

⁴⁹⁷ En 2024, entre le carrefour Ndokoti et la cité –Sic.

⁴⁹⁸ Eyinga Abel (1991), *L'UPC. : une révolution manquée ?*, Paris, Éditions Chaka, pp. 23-24.

⁴⁹⁹ Moumé Etia Léopold (1991), *Cameroun : Les années ardentes : aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, Jeune Afrique Press, p. 82.

⁵⁰⁰ Archives nationales de Yaoundé (ANY), 2AC8341, Synthèse sur l'implantation de l'UPC.

⁵⁰¹ Voir à ce sujet Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

entière, qu'il s'agisse des grandes grèves⁵⁰² ou du champ plus strictement politique où l'on retrouve bien des anciens de l'École normale William Ponty⁵⁰³. À la différence du Racam, l'UPC réussit véritablement à rassembler des Camerounais-es de divers statuts sociaux et origines géographiques, d'où le choix de son nom mentionnant « populations du Cameroun », et non « peuple » du Cameroun, reconnaissant leur diversité au sein d'un Cameroun uni.

Après une période d'incertitude, le parti est enregistré le 9 juin 1948. Le Haut-Commissaire René Hoffher envoie un télégramme à Guillaume Bagal dont les termes sont sans équivoque : « Vous invite rapporter votre affirmation entièrement inexacte selon laquelle gouvernement aurait approuvé constitution UPC. Avons simplement accusé réception des statuts, ce qui ne signifie pas approbation. Agissements ultérieurs de cette association restent pleinement responsables devant tribunaux⁵⁰⁴ ». Dès le départ, l'intimidation des autorités coloniales se fait sentir dans un tel télégramme, ce qui n'empêche pas les progrès de l'UPC, d'abord au sein de l'aire urbaine de Douala. Ainsi, le 22 juin 1948, la première réunion publique réunit 500 personnes dont une partie sont des chefs Duala membres du *Ngondo*⁵⁰⁵.

À l'instar du Racam, l'UPC cherche à obtenir rapidement une reconnaissance internationale en s'affiliant au Rassemblement Démocratique Africain (RDA), un parti créé en 1946 à Bamako, sous l'égide de Félix Houphouët-Boigny et avec le soutien du PCF. Ainsi dès le 18 juin 1948, l'UPC rajoute à son nom « Section Camerounaise du RDA », ce qui est officialisé au congrès du RDA tenu à Abidjan en janvier 1949. Lors de ce même congrès, Um Nyobè devient vice-président du RDA⁵⁰⁶. Mais cette association entre UPC et RDA est de courte durée. En effet le RDA subit en 1949 en Côte d'Ivoire une très violente répression, à laquelle n'est pas étrangère son apparentement au PCF. Félix Houphouët-Boigny décide alors la rupture avec le PCF et se rapproche de l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (UDSR) de François Mitterrand et René Pleven⁵⁰⁷. L'UPC n'approuve pas ce virage et participe de la tendance représentée par Gabriel d'Arboussier⁵⁰⁸. Ce dernier néanmoins se réconcilie et réintègre le comité directeur du parti en 1955. Daniel Ouezzin Coulibaly est l'envoyé du RDA au Cameroun au moment de l'inauguration du pont du Wouri, également en 1955. Jean-Félix Tchicaya l'a précédé comme émissaire du RDA auprès de l'UPC mais il n'en est rien sorti de constructif⁵⁰⁹. L'UPC est exclue du RDA le 11 juillet 1955, deux jours avant son interdiction.

Les statuts de l'UPC restent plutôt généraux sur les buts de l'organisation. L'article 1 proclame : « Il est créé au Cameroun un Mouvement dénommé “ Union des populations du Cameroun ” (par abréviation UPC) qui a pour but de grouper et d'unir les habitants de ce territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie ». Le règlement intérieur prévu par l'article 32 des statuts précise néanmoins⁵¹⁰ : tout membre de l'UPC doit se sacrifier aux mots d'ordre suivants : Fermeté, Vigilance, Fraternité, Honnêteté.

⁵⁰² Cooper Frederick (2004), *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française*, trad. de l'anglais (américain), Paris, Karthala.

⁵⁰³ Labrune-Badiane Céline et Smith Étienne (2018), *Les Hussards noirs de la colonie : Instituteurs africains et « petites patries » en AOF (1913-1960)*, Paris, Karthala.

⁵⁰⁴ Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée ?*, op. cit., p. 29.

⁵⁰⁵ Voir Section 1 – Partie I.B.

⁵⁰⁶ Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée ?*, op. cit., pp. 29-30.

⁵⁰⁷ Deltombe Thomas (2024), *L'Afrique d'abord ! Quand François Mitterrand voulait sauver l'empire français*, Paris, La Découverte, pp. 120-138.

⁵⁰⁸ Sur l'histoire du RDA voir par exemple : Rassemblement démocratique africain (1987), *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA, Yamoussoukro, 18-25 octobre 1986*, Abidjan, CEDA, Paris ; Schmidt Elizabeth (2007), « Cold War in Guinea: The Rassemblement Démocratique Africain and the Struggle over Communism, 1950-1958 », *The Journal of African History*, 48, pp. 95-121.

⁵⁰⁹ Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), 1AFFPOL3335, Organisation UPC, p.109.

⁵¹⁰ Titre II. De l'application des statuts-Chapitre I-Discipline –Article 3.

Il doit être à l'avant-garde de la lutte des masses camerounaises pour le succès des revendications, de l'Unité et de l'indépendance nationale⁵¹¹ ». L'historien Philippe Nken Ndjeng voit avec l'UPC l'aboutissement d'une certaine idée nationale, qui trouve pour lui son fondement dans le désir de modernisation des souverains de la côte au XIX^e siècle⁵¹². De son côté, l'historien et philosophe Achille Mbembe met en évidence « la pluralité des énoncés à l'intérieur de l'énoncé nationaliste proprement dit⁵¹³ », de même le fait qu'il a aussi existé dans l'ordre du discours un avant et un après 1955. Mais de ces discours multiples, l'administration coloniale n'a retenu qu'un contenu à consonance communiste. Toujours est-il que l'UPC se présente comme un parti « sans tribalisme », aux bases populaires, faisant cas des problèmes quotidiens parfois différents d'un espace à l'autre, fuyant le clientélisme, la corruption et acceptant les différences religieuses. La lutte contre l'oppression coloniale passe, selon l'UPC, par l'instruction des populations de leurs droits. Pour ce faire, le parti accorde une grande importance à l'enseignement et à la formation des futurs cadres du pays en vue de sa modernisation. Deux écoles des cadres sont d'ailleurs mises en place (18 mars-21 avril 1953, mars-mai 1955) et un projet de collège populaire commence à prendre forme avant que les événements de 1955 et l'interdiction de l'UPC n'y mettent fin⁵¹⁴. Les questions de la démocratie et du travail sont également au cœur du programme de l'UPC mais aussi de son organisation. Enfin, comme le souligne l'historien Christophe Ralite, l'UPC considère que chaque aspect de la vie des individus, que ce soit la religion ou le sport, doit être englobé dans son programme politique⁵¹⁵. En cela, l'UPC propose une révolution dans le sens de bouleversement total de la société.

L'organisation du parti

Le comité directeur, basé à Douala dans le quartier New Bell est composé d'une quarantaine de membres qui se réunissent en congrès avec régularité pour élire le secrétariat structuré autour du Secrétaire général et du trésorier général. Au Secrétariat vient s'ajouter un bureau politique composé d'une dizaine d'élus dont l'un est chargé de la formation des cadres⁵¹⁶.

En quelques mois, le parti se modifie. Léonard Bouli, le premier Secrétaire général de l'UPC, cède la place en novembre 1948 à Ruben Um Nyobè. La composition du comité directeur évolue après le congrès de Dschang du 10 avril 1950, qui est aussi le premier congrès de l'UPC. Il est l'occasion de mettre sur pied la stratégie d'implantation du parti dans l'ensemble du territoire. En délocalisant ce qui a été à l'origine une réunion du comité directeur élargie aux organes de bases, lors du premier congrès de l'UPC : « Les membres du Comité Directeur du 13 avril 1950 furent choisis plus pour des raisons de conciliations ethniques qu'en fonction de l'action militante des membres⁵¹⁷ ». Il est donc question, pour les premiers dirigeants de l'UPC, de revendiquer la qualité de « Mouvement de libération nationale » et surtout de « Rassemblement » en élargissant leur base populaire. Son Secrétaire général, Ruben Um Nyobè, note que : « Pour grouper et unir les populations, nous faisons appel aux Camerounais, hommes et femmes, sans considération de classe ni de religion, sans considération même d'opinion politique, mais à la seule condition d'accepter notre programme, qui est

⁵¹¹ Voir par exemple : Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe, pp. 488-493.

⁵¹² Nken Ndjeng Philippe (2012), *L'Idée nationale dans le Cameroun francophone 1920-1960*, Paris, L'Harmattan.

⁵¹³ Mbembe Achille (1985), « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, 35(3), pp. 459-487.

⁵¹⁴ ANOM, 1AFFPOL3335, Collège populaire.

⁵¹⁵ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 1, pp. 310-311.

⁵¹⁶ Voir par exemple Nken Simon, *L'UPC ...*, *op. cit.*, pp. 488-493.

⁵¹⁷ Eyinga Abel, *L'UPC. Une révolution manquée ?*, *op. cit.*, p.41.

anticolonialiste⁵¹⁸ ». Ainsi, l'UPC se construit autour d'un discours portant sur deux centres d'intérêts politiques majeurs : la réunification et l'indépendance. Le congrès d'Éséka en septembre 1952 fait émerger aux côtés de Ruben Um Nyobè, trois autres personnalités : Félix Moumié qui devient président en remplacement de Mathias Djoumessi, et deux vice-présidents - Abel Kingué et Ernest Ouandié -, le premier chargé des affaires intérieures, l'autre de la propagande⁵¹⁹. Le nouvel organigramme souligne la prétention de plus en plus réaliste de l'UPC à devenir un parti de masse. Le congrès, qui se réunit une fois par an, est la plus haute instance du mouvement. Il donne la parole et le droit de décision aux militant·es de base qui participent à la désignation des membres du Bureau et du comité directeur qui y sont élus⁵²⁰. L'UPC calque ainsi sa structure sur celle des partis communistes⁵²¹.

Les comités régionaux ou centraux n'ont pas d'autonomie véritable. Dans l'animation quotidienne du parti, en plus du comité directeur qui gère les affaires administratives et politiques, le comité régional ou central, qui comprend plusieurs comités de base, a vocation à coordonner leurs activités. C'est le deuxième maillon, après le comité de base, de l'animation de l'UPC. Il maintient le contact permanent avec les comités de base et contrôle leur travail. Il sert aussi de courroie de transmission des informations entre le comité directeur et les comités de base. Ces comités n'ont pas de logiques administratives mais épousent les limites de l'implantation upéciste, leur existence évolue en fonction des impératifs et changements sur le terrain. Ces comités centraux, une quarantaine en 1955 selon l'administration française⁵²², doivent suivre la ligne politique du comité directeur et encadrer les comités de bases considérés comme les éléments majeurs du succès du parti.

Le comité de base à l'autonomie relative existe à l'échelle du village, du quartier afin de populariser le programme de l'UPC, aider les populations à prendre conscience de leurs droits, faire remonter leurs besoins et plaintes et organiser la lutte anticoloniale. En 1955, 340 comités de base existent d'après l'administration⁵²³ : chaque comité de base est dirigé par un bureau de dix membres élu·es par l'Assemblée générale des adhérent·es pour un an. Cette structure organisée et pensée permet une bonne retransmission des informations. Ainsi, le 10 septembre 1948, la section de Babimbi envoie une lettre au Secrétaire général régional d'Édéa qui évoque les multiples problèmes du quotidien auxquels font face les habitant·es de la région : manque de routes, de ponts, des chefs non instruits et des administrateurs coloniaux racistes : « Au lieu de donner des administrateurs dévoués et bien pénétrés de l'intérêt commun de la Subdivision, les Autorités nous envoient souvent, pour ne pas dire toujours, des administrateurs négrophobes et ennemis du progrès de notre pays⁵²⁴ ». Le 11 octobre 1948, le comité directeur général de l'UPC transmet la lettre au Haut-Commissaire du Cameroun et demande la démission de l'administrateur colonial en question, Xavier Béliard. En l'espace de quelques semaines,

⁵¹⁸ Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national Kamerunais*, Paris, L'Harmattan, p. 101.

⁵¹⁹ Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, p. 243.

⁵²⁰ Par exemple Nken Simon, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique...*, op. cit., pp. 488-493 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op.cit. ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan, p. 349. Achille Mbembe s'intéresse en particulier à la traduction des statuts en basaa.

⁵²¹ Voir par exemple : ANOM, AFFPOL 3335, Partie 7, 17, Roland Pré : « Politique générale de lutte contre les organisations politiques du Cameroun noyautées par le Parti communiste. (UPC, JDC, USCC, Udefec) ». Il y présente l'UPC comme étroitement lié au Parti communiste.

⁵²² Archives nationales de Yaoundé (ANY), 2AC8341, Synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1955.

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ ADF, La Courneuve, 443QO/80, Personnel plainte UPC. La section de l'UPC à Ngambè (Babimbi) au Comité directeur de l'UPC à Douala s/c de Monsieur le secrétaire régional de l'UPC à Édéa et Songmbenguè, 10 septembre 1948.

l'information remontée depuis Babimbi finit par conséquent dans le volumineux courrier qu'adresse l'UPC aux autorités coloniales qui obtient gain de cause.

Le succès de l'UPC s'explique par l'importance, outre celle des leaders charismatiques, des groupes d'acteurs ordinaires, les subalternes et « cadets sociaux », c'est-à-dire l'ensemble des catégories sociales dominées dont les jeunes et les femmes, qui ont pesé de tout leur poids sur les luttes en cours et en ont rendu compte, comme l'écrit Yves Mintoogue⁵²⁵, au moyen de langages et de logiques qui leur étaient propres. L'UPC a su mobiliser les masses à l'échelle locale mais aussi internationaliser les luttes. Dans les comités upécistes, les réunions régulières en congrès reposent sur les stratégies suivantes : la propagande par le biais de journaux comme *La Voix du Cameroun*, *L'Étoile* ou *Lumière*, la distribution de tracts et la signature de pétitions envoyées à l'Onu, la présence au sein d'associations régionales et d'organisations politiques syndicales déjà existantes et l'importance d'une conduite morale irréprochable. Les tournées dans les différentes régions permettent de diffuser les idées de l'UPC, de rencontrer des personnages influents mais aussi de collecter de l'argent. Ainsi, un rapport de surveillance daté du 1^{er} juillet 1954 à Dschang évoque une « tournée de propagande » d'Um Nyobè : « En effet, Um Nyobe, qui ouvertement prépare sa campagne électorale, n'a pas évoqué les problèmes locaux qui intéressent les bamilékes mais qui aussi les divisent. Il a parlé d'unification, de l'Indépendance, du Conseil de Gouvernement [...] Au cours de cette collecte, il aurait recueilli 102000 Frs pour la "souscription nationale"⁵²⁶ ».

Les responsables des comités de base doivent faire preuve d'une rigueur administrative et financière très forte et rendre des comptes à la hiérarchie : enregistrement des courriers, comptabilité rigoureuse notamment autour du versement des cotisations. Le fonctionnement financier de l'UPC a été peu étudié faute de sources mais une note de renseignement du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece⁵²⁷), déclassifiée à l'occasion des travaux de la Commission, révèle, avec toutes les précautions qu'il convient d'avoir face à un document de cette nature, quelques éléments d'importance. Les sources possibles de financement, de même que leur répartition et contrôle sont définies dans les statuts. Les congrès doivent fixer le montant des cotisations, mais l'UPC peut également lancer des souscriptions, recueillir des dons ou compter sur le produit de fêtes. Si les besoins financiers de l'UPC sont allés grandissants avec le développement du parti et en particulier pour assurer la propagande, ils deviennent très conséquents avec les nombreuses complications judiciaires des adhérents dont il faut assurer la défense et l'exil après 1955⁵²⁸. La note évoque que jusqu'en 1954, « dans les comités centraux et les comités de base, les fonctions de direction et de propagande étaient bénévoles [...] ; quant au Comité directeur, de tous temps, ses membres ne furent pas rémunérés ». La note relève que « Um Nyobè et Kingue ne disposaient d'aucune source de revenu – en revanche Moumié était médecin et Ouandié instituteur [...] ainsi Um Nyobè et Kingué étaient régulièrement rémunérés – en principe - par les fonds de la *Voix du Cameroun*, organe (de presse) mensuel du pays ».

La note évoque une rupture à partir de 1954 dans l'organisation du Parti avec la création d'un Secrétariat à Douala, composé de cinq personnes placées sous la responsabilité de Théodore Mayi Matip, payées par la caisse centrale de l'UPC et les revenus des journaux. Les services secrets, dont le degré d'infiltration est remarquablement conséquent pour avoir des informations aussi précises, sont capables d'expliquer que les salaires sont différents en

⁵²⁵ Mintoogue Yves (2020), « Géographies de l'insoumission et variations régionales du discours nationaliste au Cameroun (1948-1955) », *Cahiers d'études africaines*, 238, pp. 245-270.

⁵²⁶ Archives départementales de la Menoua (ADM), UPC région Bamiléké, tournée de propagande, 1954.

⁵²⁷ Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), Note de renseignement sur la trésorerie du Cameroun du 11 mars 1957.

⁵²⁸ Voir Section 2 – Partie I.C et Section 3 – Partie I.D.

fonction des zones de résidence et du statut familial des personnes employées. Ainsi « en zone 1 – Douala et Yaoundé, un marié sans enfant perçoit 10 000 francs par mois [...] en zone 3 - poste en zone rurale – pour le même statut, la personne perçoit 5 000 francs par mois ». Sont également évoquées également des primes versées à certains militants en fonction de leurs actions et ancienneté au parti. Un état du budget est également proposé⁵²⁹ :

En 1952 : 275 000 francs
En 1953 : 800 000 francs
En 1954 : plus de trois millions de francs
En 1955 : prévision 15 millions de francs

Il est précisé qu'en dépit de l'interdiction de l'UPC « fin 1956 – début 1957, l'orientation financière de l'UPC quant à ses dépenses n'était pas à l'austérité ».

Pourtant les sources de revenus ne sont pas nombreuses. Les cotisations des adhérent·es sont une source secondaire de revenus : « Le chiffre exact des cartes placées par année est difficilement connaissable (y compris de la direction de l'UPC), en 1954 le parti en vendit environ 25 000 à 100 frcs l'une, en 1955, en plaça 30 000 [...] ». La souscription nationale repose sur des donateurs pour faire face à des dépenses exceptionnelles notamment celles inhérentes aux déplacements à l'Onu toujours très coûteuses. La note évoque « au minimum 500 francs par adhérents... [...] auprès des sympathisants ; le chiffre était laissé libre ». Les ventes des journaux, dont la parution est irrégulière, n'ont pas rapporté beaucoup d'argent et ce sont surtout les dons en numéraires ou en vivres qui ont permis à l'UPC de compenser ce manque à gagner.

La note évoque une dernière source de revenus : « Les revenus clandestins, l'aide financière apportée à l'UPC par divers mouvements organisés dans les pays étrangers. Mais la discrétion la plus entière entoure évidemment ces sortes d'appuis ». Sont évoqués⁵³⁰ :

Lors de son lancement l'UPC bénéficiait d'une aide de 500 000 francs de la part du RDA et de 500 000 francs (pendant un certain temps de la part du PCF). Sur un carnet appartenant à Mbilla Marcus était noté 12 septembre 1956 - aide de la Chine 500 000 francs déjà reçu à Douala 446 336 francs – reste à Paris 33 644 fr. Le 5 octobre 1956 aide de la Chine de 250 000 francs.

La note souligne sans fard que « [...] de tout temps l'UPC a essayé d'avoir un circuit financier intérieur sain [...] ; à partir de 1954 [...] cette volonté de rigueur de l'administration des fonds de l'UPC fut manifestée [sic] par Um Nyobe Ruben ». Ainsi dans une circulaire le 17 mars 1954, citée dans la note, le Secrétaire général de l'UPC expliquait :

Il est nécessaire que de la base au sommet, nous soyons à la hauteur de nos responsabilités et que nous ayons toutes les possibilités de contrôle d'une grande organisation. Certains camarades, croient qu'il n'est pas utile d'ouvrir et de tenir une comptabilité quand il s'agit de placer le matériel et d'effectuer des versements afférents à la direction du mouvement. Cela est une erreur. Tout mouvement de fonds doit laisser une trace dans les écritures des comités.

En réalité ce désir de transparence a été en partie suivi d'effet mais la situation se compliquera après mai 1955⁵³¹.

L'organisation du parti et sa gestion financière ne sont pas les seuls points forts de l'organisation du parti avant 1955. L'administration coloniale française s'est aussi rapidement inquiétée de sa capacité à réguler des conflits internes par le biais de débats, à faire former les jeunes militant·es par les plus aguerris, à favoriser les *mea culpa* publiques voire les exclusions des membres problématiques et à sanctionner les absences récurrentes.

⁵²⁹ DGSE, Note de renseignement sur la trésorerie du Cameroun du 11 mars 1957, p. 4.

⁵³⁰ *Ibid.*, p. 13.

⁵³¹ Voir Section 2 – Partie I.A

« Discipline » n'est pas un mot vain pour l'UPC et l'article 17 des statuts de l'UPC tels qu'ils ont été établis à Éséka en 1952 prévoit des sanctions pour les comités ou membres contrevenant au règlement :

Article 17

Tout acte d'indiscipline entraîne les sanctions suivantes :

- a) à l'égard de l'organe dirigeant : destitution et remplacement par une direction provisoire désignée par l'échelon supérieur jusqu'à la décision de l'assemblée de l'échelon correspondant
- b) à l'égard d'un membre : blâme public, suspension temporaire, destitution de fonction et exclusion. Ces deux dernières devant être ratifiées par l'Assemblée de l'échelon correspondant pour être valables⁵³².

La discipline est d'autant plus importante que des dissensions internes apparaissent. Ainsi, Um Nyobè et Assale ont des désaccords sur l'attitude à tenir envers l'administration française en 1950⁵³³. Ce désaccord mène ainsi au départ d'Assale de l'UPC la même année. Autre exemple de la discipline au sein du parti : le 20 novembre 1950, les modalités de remplacement du comité directeur du « comité régional Bamiléké⁵³⁴ », suite aux démissions de Ahmed Nzoko et Mathias Djoumessi, sont prises en charge par le comité directeur de l'UPC qui donne des mandats pour la réorganisation mais aussi pour l'épuration des comptes. C'est une marque d'affirmation de cette autorité au sein du parti dans la deuxième moitié des années 1950.

Ce succès est dû aussi aux conditions spécifiques mises en place par les upécistes comme les réunions publiques et privées, formelles et informelles, qui réunissent adhérent·es, sympathisant·es ou curieux·ses venu·es juste au départ écouter certains orateurs réputés éloquents et charismatiques et notamment les comptes-rendus des discours de Ruben Um Nyobè réalisés sur la scène internationale⁵³⁵. L'utilisation de plusieurs langues dans les échanges, des chants patriotiques et des danses, confère une ambiance collective très chaleureuse et prisée⁵³⁶. Le nombre de sympathisant·es est évidemment difficile à estimer mais il existe ainsi une certaine porosité entre les sympathisant·es de l'UPC et ceux/celles des partis de collaboration analysés plus loin. Ces rassemblements récurrents et les manifestations organisées dans les lieux de sociabilité comme les cafés, *dancings* ont contribué à renforcer la politisation de nombreux·ses Camerounais·es. L'UPC se veut un parti de masse, dont l'objectif est de rester près de la base aussi bien dans les villes que dans les campagnes par le biais d'une structure pyramidale bien huilée entre comités de base et comité directeur.

Sans relâche l'objectif est d'aller chercher de nouveaux·elles militant·es dans des formations politiques concurrentes comme l'Évolution sociale camerounaise (Esocam), le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) ou l'Union Sociale Camerounaise (USC), d'influencer les débats en développant les idées nationalistes et de favoriser la circulation des idées et la porosité permanente entre membres et sympathisant·es. L'observation de quelques parcours militants comme celui d'Abessolo Nkoudou, auteur d'une tentative de création d'une section tribale

⁵³² Eyinga Abel, *L'UPC. Une révolution manquée ?*, op. cit., p. 169.

⁵³³ DGSE, Note de renseignement, « Objet : surveillance de l'UPC », 5 août 1950.

⁵³⁴ ADM, UPC, région Bamiléké, mandat fait à Douala le 10 novembre 1950.

⁵³⁵ Voir par exemple un tract de l'UPC dans lequel les habitant·es de Douala sont appelé·es à se rendre le 22 janvier 1949 au bar « le Bango » pour écouter le compte-rendu du congrès du RDA tenu à Abidjan du 2 au 6 janvier 1949. Archives de la Fondation Charles de Gaulle (AFCG), Paris, France, RPF 664.

⁵³⁶ Voir par exemple le compte-rendu de la réunion organisée à la salle des fêtes d'Akwa le 22 juin 1948. AFCG, RPF 665, dossier D : UPC, documents UPC, 1948-1949.

autonome de l'UPC⁵³⁷, et désavoué au nom du caractère supra-ethnique de l'UPC, permet de cerner les conflits internes qui ont pu traverser le parti et qui à partir de 1956 s'accroissent.

Tout comme les habitant·es d'autres territoires sous tutelle, les Camerounais·es envoient des pétitions à l'Onu qui seront peu à peu standardisées⁵³⁸. De fait, certain·es militant·es disposent d'une culture juridique⁵³⁹ qu'ils utilisent face aux répressions de la justice coloniale. Dans certains cas, ils reçoivent l'aide des avocat·es communistes français·es⁵⁴⁰. Ce lien avec le PCF a sûrement été un facteur dans la décision des autorités coloniales d'interdire le parti en 1955. En effet les différentes stratégies adoptées par l'UPC sont un succès et elles favorisent la multiplication des adhérent·es et l'extension géographique du parti à partir de 1954. L'UPC reçoit également des soutiens de membres de la Quatrième Commission de l'Onu. Guy Georgi mentionne ainsi que le représentant de l'Inde donne à Félix Moumié des conseils en matière de propagande⁵⁴¹.

Un réseau d'influence qui s'étend avec l'Udefec et la JDC

Au-delà des appartenances familiales ou ethniques, ce sont les réseaux politiques de l'UPC qui assurent son succès. L'UPC a su créer un ensemble d'organisations pour mieux toucher certaines composantes de la population camerounaise que ce soit l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (Udefec) ou la Jeunesse Démocratique Camerounaise (JDC⁵⁴²). Évidemment se pose dans chaque cas la question de la potentielle instrumentalisation voire subordination de chaque groupe à l'UPC. Les sources coloniales ont souvent tendance à amalgamer ces différentes organisations par simple méconnaissance du paysage politique mais aussi dans le but d'exagérer la menace que représentent les actions de l'UPC.

L'Udefec a été fondée par trois femmes de l'élite urbaine du Cameroun, Emma Ngom, Marthe Moumié et Marie-Irène Ngapeth Biyong⁵⁴³, sœurs ou épouses de militants, le 3 août 1952. Aucune référence à l'UPC ne figure dans ses statuts conformément à la politique voulue par Um Nyobè⁵⁴⁴. Exclusivement féminine, cette organisation anticoloniale se bat pour l'émancipation des femmes. L'historienne Meredith Terretta écrit ainsi que les « femmes camerounaises ont servi d'intermédiaires entre une conscience collective qui imagine difficilement son émancipation de la domination étrangère et la réalisation de cette émancipation en pratique. Les femmes de l'Udefec en travaillant à la maison, dans les champs, dans les magasins en ville, dans les maisons des colons ou dans les écoles, occupaient une position stratégique pour refaçonner l'idéologie sociale de telle sorte que le message de l'UPC

⁵³⁷ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 162 et Akono Abina Michel Fabrice (2023), *Jean Abessolo Nkoudou, un militant nationaliste camerounais ; d'agent de d'État à homme politique*, Paris, L'Harmattan.

⁵³⁸ Pour le Togo par exemple voir Nugent Paul (2002), *Smugglers, Secessionists & Loyal Citizens on the Ghana-Togo Frontier: the Lie of the Borderlands Since 1914*, Athens, Ohio University Press, pp. 170–180. Terretta Meredith (2013), *Petitioning for our Rights, Fighting for our Nation: the History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

⁵³⁹ Bellot-Gurlet Marine (2022), « “Plaise à la cour” : les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale (1955-1960) », Mémoire de Master II en Histoire, ENS de Lyon, France.

⁵⁴⁰ Terretta Meredith (2015), « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, 2(138), pp. 25-48.

⁵⁴¹ Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'empire*, Paris, Flammarion, p.156.

⁵⁴² Yaoundé, Bureau provisoire de l'UPC (1991), *Statuts, principes et doctrine de l'UPC, la JDC et l'Udefec*, 2e édition section du Mfoundi.

⁵⁴³ Ngapeth Biyong Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan.

⁵⁴⁴ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, p. 244.

devienne « pensable » jusque même dans le plus humble des foyers⁵⁴⁵ ». Au-delà du rôle d'intermédiaires, ces femmes de l'Udefec créent un nouvel espace nationaliste contre l'hégémonie coloniale⁵⁴⁶. Leur redéfinition des rôles de genre a longtemps été ignorée par les historiens de la décolonisation du Cameroun alors que les membres de l'Udefec ont pourtant gardé une voix autonome au sein de l'UPC⁵⁴⁷. Ainsi le 5 novembre 1955, Mispa Ndjock, secrétaire générale de l'Udefec profite de la mission de visite de l'Onu à Édéa pour lui communiquer des pétitions. Mispa Ndjock est arrêtée dans la foulée mais l'Udefec continue sa lutte même quelques mois après son interdiction formelle par les autorités françaises en 1955⁵⁴⁸.

Les femmes de l'Udefec cherchent aussi une légitimité sur le plan international. Comme l'écrit l'historienne Rose Ndengue : « Profitant des réseaux de solidarité internationale établis par l'USCC et l'UPC avec des organisations anti-impérialistes telles que le PCF, elles se rapprochent de l'UFF [Union des femmes françaises] et de la FDIF [Fédération démocratique internationale des femmes]. Ces dernières acquièrent dans les années 1950 une importance croissante, constituant une fenêtre d'opportunité permettant de renforcer la visibilité des Africaines et de leurs problématiques⁵⁴⁹ ». Elle évoque aussi que « l'implication de cadres masculins dans le fonctionnement de l'Udefec crée un rapport partenarial assez ambivalent, source de tension entre les protagonistes⁵⁵⁰ ». Les liens familiaux pèsent lourds, et les tentatives d'ingérence des camarades masculins sont fréquentes. La présidente Marie-Irène Ngapeth est l'épouse de René Job Ngapeth qui appartient au comité directeur de l'UPC. Elle décrit dans ses mémoires⁵⁵¹ un engagement qui se fait grâce à l'attitude respectueuse d'Um Nyobè pour lequel elle gardera toujours une certaine admiration, contrairement à Félix Moumié qu'elle n'apprécie guère⁵⁵². La femme d'Um Nyobè, Marthe, a d'ailleurs été présidente du comité de Nkonmondo (quartier de Douala). Marie-Irène Ngapeth est élue secrétaire générale de l'Udefec en août 1954 mais se voit reprocher son autonomie et en est finalement exclue en 1956 en même temps que son mari, ainsi que Mathieu Tagny et quelques autres⁵⁵³.

L'UPC travaille aussi directement auprès de la jeunesse grâce à son association étroite avec la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC) créée en 1954. Avec à sa tête, Hyacinthe Mpaye⁵⁵⁴, celle-ci organise des conférences pour convaincre directement la jeunesse camerounaise. Les moments de convivialité sont importants : Hyacinthe Mpaye se remémore ainsi organiser des matchs de football ou des bals avant chaque rencontre politique⁵⁵⁵. Comme de nombreux syndicats ou partis politiques, l'UPC tente dès le départ de son existence de prévoir un renouvellement de son personnel politique. Travailler avec la JDC permet ainsi d'identifier et de faire monter de nouvelles figures pour assurer le développement de l'UPC.

⁵⁴⁵ Terretta Meredith (2004), *Cameroonian Women, the Act of Petitioning, and the Creation of a Popular Nationalism, 1949-1960*, Madison, Wisconsin., African Studies Program, p. 3.

⁵⁴⁶ Ndengue Rose (2023), « Deprovincializing the Feminine/Feminist Cameroonian Nationalism of the 1950s: The Udefec and Pluriversal Black Feminism », *Journal of Women's History*, 35(3), pp. 62-80.

⁵⁴⁷ Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 7(12), pp. 61-90.

⁵⁴⁸ ANOM, DPCT18, Sûreté générale, note de renseignements, 23 novembre 1955.

⁵⁴⁹ Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissurés ? », *Le Mouvement social*, n°255, p. 84. Voir aussi sur les réseaux féminins et féministes internationaux : Barthélémy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme. Françaises et Africaines au temps de la guerre froide (1944-1962)*, Paris, Presses de la Sorbonne.

⁵⁵⁰ Ndengue Rose, « Mobilisations féminines au Cameroun français... », art. cité, p. 83.

⁵⁵¹ Ngapeth Biyong Marie-Hélène, *Combats pour l'indépendance*, op. cit.

⁵⁵² Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », op. cit., Vol. 2, pp. 254-255.

⁵⁵³ ANOM, 1AFFPOL3336, Dossier 2, Études et suivi UPC.

⁵⁵⁴ Mpaye Hyacinthe (1995), *Contrainte des temps*, [s.l.], tapuscrit non publié.

⁵⁵⁵ Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948-1971)*, Paris, La Découverte, p. 90.

- Le développement de l'UPC dans deux espaces privilégiés : les régions de l'ouest et de la Sanaga-Maritime

Il s'agit ici de faire la synthèse des modalités de l'implantation et des actions de l'UPC dans différentes régions et des réactions des autorités et du colonat français, face à son émergence et à la diffusion de ses idées dans les différents espaces considérés. La conflictualité est une des constantes qui se dégage des relations entre le pouvoir colonial français et l'UPC durant toute la période de domination française ici envisagée, c'est-à-dire jusqu'en 1955. La volonté transformatrice de l'UPC ne pouvait s'accommoder de la détermination d'une certaine classe politique coloniale, en dépit de l'ouverture politique relative introduite par la Conférence de Brazzaville en 1944, à garder une mainmise sur les territoires et les colonisés. Il est indéniable que la force de l'UPC à s'imposer dans l'espace politique au Cameroun, en dépit des entraves multiformes déployées par l'administration et le colonat pour la contrer⁵⁵⁶ est, pour une grande partie, liée au dévouement et à la détermination de son comité directeur dont certains membres, comme Ruben Um Nyobè, ont fait, de la vie du parti, leur activité permanente⁵⁵⁷. La qualité et la cohérence du discours de l'UPC dont le contenu toujours ajusté, a su entrer en résonance avec une variété d'aspirations, tant locales que nationales. Il a suscité, avec une efficacité que ses détracteurs ont été les premiers à reconnaître⁵⁵⁸, l'adhésion tant de larges segments des classes populaires que d'une partie des élites. Le dynamisme de l'UPC, la progression régulière du nombre de ses adhérents issues de toutes les couches sociales, ou encore, l'importance de son ancrage géographique à la fois local et national, s'inscrit dans un projet global intégrant une volonté de transformation de tous les aspects de la vie des Camerounais.

Comment connaître la réelle implantation d'un parti dans un territoire sous tutelle comme celui du Cameroun ? La tâche n'est pas forcément facile tant les sources semblent se concentrer sur l'ouest du Cameroun, les régions côtières ou les deux plus grandes villes, Douala et Yaoundé⁵⁵⁹. Logiquement, l'historiographie s'est elle aussi focalisée sur ces espaces et il serait raisonnable d'estimer que le nationalisme camerounais s'est développé principalement dans ces régions. Pourtant, l'UPC a un projet politique pour tout le territoire du Cameroun – y compris le Cameroun sous tutelle britannique – ce qui fait de ce parti, un parti national au sens territorial du terme. Il existe donc un risque de mettre trop l'accent sur les régions de l'Ouest et du Littoral et d'oublier la présence de l'UPC dans les autres régions des tutelles. Comme l'écrit Achille Mbembe : « L'UPC fut effectivement confinée, à ses débuts (1948-1950), aux régions comprises entre les Hauts Plateaux de l'Ouest, l'agglomération de Douala et l'arrière-pays de la Sanaga-Maritime ; mais, par la suite, entre 1952 et 1954, ce parti accrut notablement sa présence dans la région de Yaoundé (Okala, Obala, Mbalmayo, en direction d'Akonolinga) et dans le sud profond (Ebolowa, Sangmélina, Nloup, Djoum). Les notes de renseignement de la police attestent son infiltration dans l'Est au même moment (Bertoua, Lomié⁵⁶⁰) ». Même si l'accent a donc souvent été mis sur la présence upéciste dans les régions du sud et de l'ouest, il

⁵⁵⁶ Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*

⁵⁵⁷ Entretien avec Marie Ngo Ndjock réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Boumnyebel, le 28 mai 2023.

⁵⁵⁸ ANY, 2AC 8088, Rapport annuel de 1954, p. 19. On peut y lire : « Son programme est très simple, direct et très séduisant pour l'Africain, puisqu'il réveille en lui ses vieux instincts xénophobes ; Le Cameroun aux Camerounais ». Carton pris en note par un membre de la commission « recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

⁵⁵⁹ Pour un résumé de la littérature sur le sujet voir Mintoogue Yves (2020), « Géographies de l'insoumission... », art. cité. Pour la question spécifique de Yaoundé, voir Ralite Christophe, « Le processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.* et Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou...*, *op. cit.*, pp. 176-183.

⁵⁶⁰ Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, 22, p. 44.

est aujourd'hui possible d'affirmer que l'UPC a pu s'implanter dans tout le Cameroun, grâce notamment à l'action des fonctionnaires. On peut ajouter qu'en 1954, l'UPC a un impact national. Nous nous intéresserons donc à son implantation sur l'ensemble du territoire camerounais.

L'implantation de l'UPC dans la région Bamiléké (1948-1955)

Pour de nombreux auteurs, l'UPC s'adapte aux troubles récurrents qui surviennent dans les « chefferies » de la région Bamiléké⁵⁶¹. Leur rôle est fondamental pour comprendre l'implantation de l'UPC dans la région. Il est important de s'attarder sur la notion de « chefferie » qui est devenue d'usage courant pour désigner toutes les subdivisions politiques créées par les colonisateurs européens. Son intégration à l'administration coloniale a été théorisée par les Britanniques sous le nom d'*indirect rule*, une manière de gouverner appliquée à différents degrés par tous les colonisateurs européens en Inde, en Asie du sud-est et dans le reste de l'Afrique⁵⁶². Les « chefferies » sont devenues, dans le cadre des colonies ou des territoires sous tutelle, des structures administratives arbitrairement créées ou tout du moins réinventées pour les besoins de la colonisation⁵⁶³. Ces « chefs traditionnels » ont été utilisés pour relayer les besoins de l'administration : travail forcé⁵⁶⁴, recrutement de « volontaires » pour les guerres mondiales, collecte des impôts⁵⁶⁵ et présidence des tribunaux « coutumiers⁵⁶⁶ ». Ces chefs jouaient un rôle important dans le maillage bureaucratique colonial et ce, en particulier dans les territoires ruraux où la présence des colonisateurs était relativement plus faible. Les colonisateurs ont été par conséquent amenés, soit à s'appuyer sur des « rois » ou des « sultans » au pouvoir établi avant la colonisation, soit à instituer de toute pièce des « chefs » à la tête de collectivités ou de subdivisions issues du quadrillage administratif du territoire colonial (cas des chefferies des régions de l'est, du centre ou du sud du Cameroun). Pourtant, il serait facile de ne faire des « chefs » que de simples collaborateurs des autorités coloniales. Certains ont pu être des vecteurs de mobilisation anticoloniale, soit en étant le lieu de tensions entre les populations et l'administration, soit en proposant un cadre alternatif de mobilisation collective (par exemple, avec les liens de « subordination » entre les différentes chefferies en région Bamiléké, quand une chefferie « supérieure » rentrait dans la rébellion, les chefferies « inférieures » suivaient).

⁵⁶¹ Nous utilisons ici l'expression « région Bamiléké » qui correspond à la dénomination administrative de l'époque. Une fois la mise au point faite sur la notion de « chefferie » et le terme de « chefs traditionnels » nous faisons le choix de ne plus y mettre les guillemets. Voir Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé. Elle a été intégrée à la région de l'Ouest, issue du regroupement de la région Bamiléké avec la région Bamoun, qui existait avant 1960, l'une des 19 régions existantes avant l'indépendance : Moungo, Nkam, Nyong-et-Sanaga, Haut-Nyong, Wouri, Sanaga-Maritime, Mbam, Kribi, Ntem, Boumba-Ngoko, Lom-et-Kadéi, Bamiléké, Logone-et-Chari, l'Adamaoua, la Bénoué, le Margui-Wandala, le Bamoun, Dja-et-Lobo, Diamaré.

⁵⁶² Vaughan Olufemi (dir.) (2005), *Tradition and Politics: Indigenous Political Structures and Governance in Africa*, Trenton, Africa World Press.

⁵⁶³ Spear Thomas (2003), « Neo-Traditionalism and the Limits of Invention in British Colonial Africa », *The Journal of African History*, 44(1), pp. 3-27.

⁵⁶⁴ Fall Babacar (1993), « Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (41), pp. 329-336.

⁵⁶⁵ Pahimi Patrice et Gormo Jean (2011), « Les chefs locaux et le recouvrement fiscal au Nord-Cameroun colonial et postcolonial : cas de la plaine du Diamaré et des Monts Mandara », *Africana studia: revista internacional de estudos africanos*, (17), pp. 237-246.

⁵⁶⁶ Bissomo Ottou (2008), « La justice indigène à Yaoundé sous administration coloniale (1888-1960) », *Mémoire de maîtrise en histoire*, Université Yaoundé I, Cameroun.

Selon le politologue Jean-François Bayart « l'UPC s'efforçait de s'insérer dans l'écheveau des relations d'alliance, de suzeraineté ou d'hostilité qui unissaient entre elles les chefferies, et de profiter des conflits entre *Nkem* et *Fo*⁵⁶⁷ ». Richard Joseph met ainsi en évidence que l'UPC est prête à soutenir toutes revendications locales, à condition qu'elles participent de la lutte anticoloniale⁵⁶⁸. Dans leur ouvrage, Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa soulignent que l'UPC s'appuie sur les colères locales. Ils constatent que l'UPC a réussi à installer la lutte anticoloniale dans un « terreau social fertile⁵⁶⁹ ».

Les facteurs de l'implantation de l'UPC dans la région Bamiléké : exode rural et pratiques du système colonial français

Hommes et femmes de cette région migrent massivement vers les villes⁵⁷⁰, car toute la société y est transformée par la monoculture du café arabica introduite par les Français dans l'entre-deux-guerres⁵⁷¹. Le résultat est que les populations subissent de fortes contraintes dans les grandes exploitations agricoles de café qui deviennent, dans le cadre des structures collectives, des leviers de la contestation⁵⁷². Ainsi, de nombreuses femmes protestent contre la monoculture du café dans les premières années de son introduction. Elles veulent maintenir leurs cultures intercalaires vivrières alors que beaucoup d'hommes préfèrent la monoculture du café⁵⁷³. Cette monoculture, pourtant, se fait à partir de règlements qui favorisent largement les colons européens et quelques chefs triés sur le volet dans la région. De fait, les meilleures terres sont gardées pour les planteurs européens alors qu'il est interdit, jusqu'en 1957, d'étendre la zone de terres cultivables. Enfin comme dans le reste du monde colonial, la question de la monoculture est une question politique avant tout. De ces abus coloniaux, découle en partie un exode rural qui prouve à de nombreux·euses Camerounais·es que l'exploitation coloniale se produit en campagne comme en ville. Une fois le contact entre ces différentes populations fait, les revendications et les contestations socio-politiques sont constamment reformulées. Cette circulation entre ville et campagne assure sans doute aucun le succès de l'UPC dans le sud du Cameroun.

⁵⁶⁷ Bayart Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, p. 52.

⁵⁶⁸ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op.cit.*

⁵⁶⁹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 85.

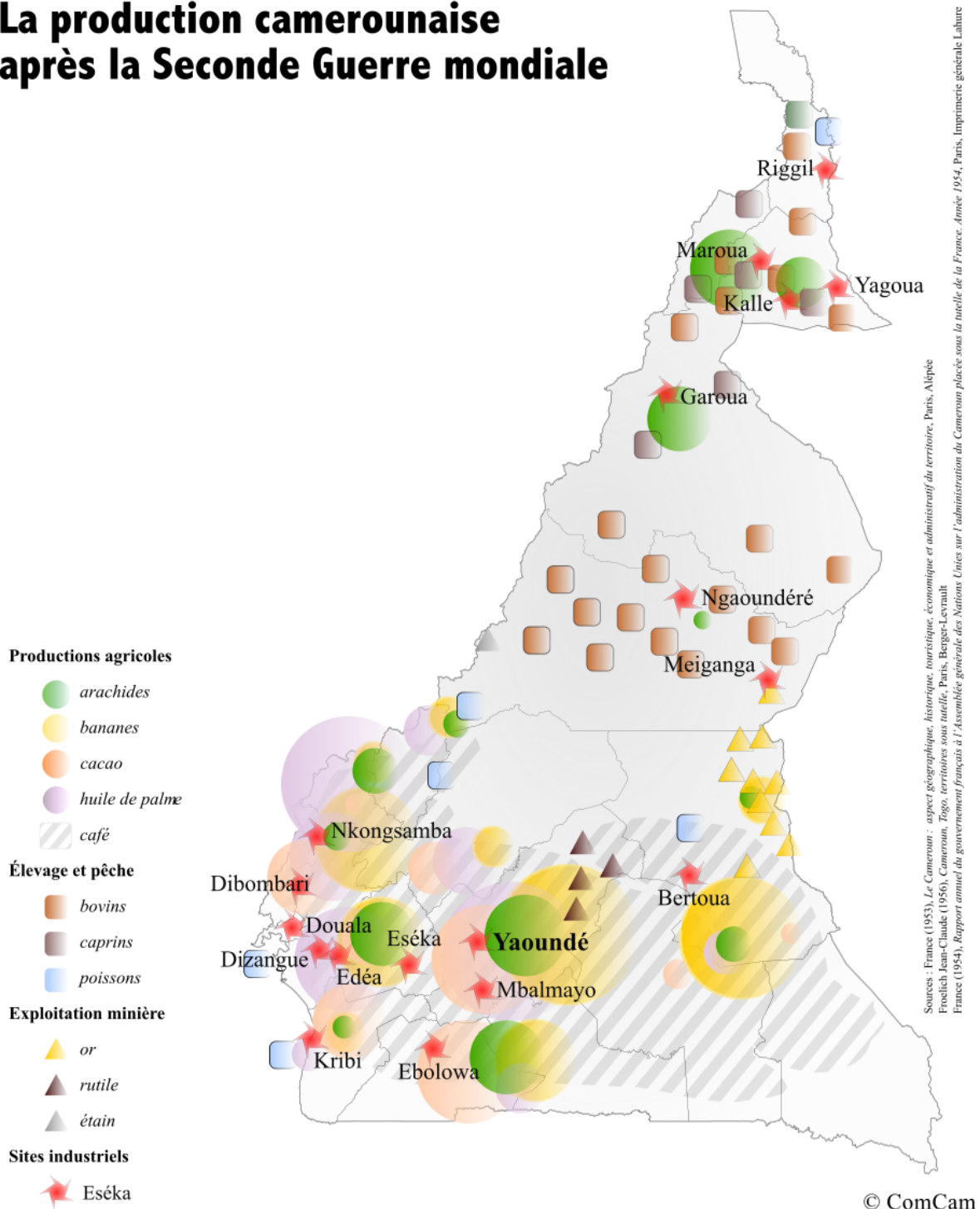
⁵⁷⁰ Dongmo Jean Louis (1981), *Le dynamisme bamiléké*, *op. cit.*, p.199. L'auteur revient sur les pratiques traditionnelles, notamment le système d'héritage et de successions, qui sont les causes de la multiplication des « Non-héritiers » et de la forte immigration des populations Bamiléké. Jean François Bayart, dans *L'État au Cameroun*, parle de la multiplication des « cadets sociaux ».

⁵⁷¹ Kuété Martin (2008), « Café, caféiculteurs et vie politique dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », *Cahiers d'Outre-Mer*, 61(243), pp. 285-302. Voir aussi : Tchumtchoua Emmanuel (2023), *L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française (1919-1945). Conflits, mutations sociales et résistances*, Paris, L'Harmattan.

⁵⁷² Tatsitsa Jacob (2022), « Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950 », Thèse en histoire, Université d'Ottawa / University of Ottawa, Canada, pp. 109-112.

⁵⁷³ Ndami Chantal (2018), « Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIX^e siècle aux indépendances », Thèse en histoire, Université Sorbonne Paris Cité, France, pp. 351-358.

La production camerounaise après la Seconde Guerre mondiale



Comme ailleurs dans le monde colonial, l'adhésion aux idéaux d'un parti anticolonialiste comme l'UPC trouve donc une explication dans les pratiques et exactions coloniales. Les spoliations des terres de l'ouest du Cameroun autant que l'exploitation du vivier inépuisable⁵⁷⁴ de la main-d'œuvre que les populations locales représentent, sont des sources de mécontentement. L'administration qui concède aux colons et aux entreprises coloniales de grandes superficies de terre pour la création de vastes exploitations agricoles, est l'objet de la défiance des populations⁵⁷⁵. Les concessions, dans les subdivisions de Dschang (Bafou) et Mbouda (Babadjou et Galim), sont des produits de spoliations qui deviennent des sources de mécontentement. La naissance de l'UPC, après les associations de défense des droits des autochtones ou des syndicats, donne aux populations l'opportunité de pouvoir s'opposer à ces pratiques coloniales. Au tournant des années 1960, certains auteurs comme Claude Tardits évoquent « le dynamisme bamiléké », déjà souligné dès le début des années 1940 par les rapports des administrateurs coloniaux⁵⁷⁶, une essentialisation très courante dans le langage colonial dont il faut se méfier tout en continuant de relever l'importance que les populations et les acteurs·rices de cette région ont joué dans la lutte contre le système colonial français. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme de nombreux autochtones, les populations bamiléké sont soumises à des tensions visibles et latentes. Elles ont subi l'augmentation des prérogatives administratives et politiques des entrepreneurs coloniaux. Amenés à remplacer les administrateurs mobilisés pour la guerre, les entrepreneurs coloniaux, dans le but de freiner la sérieuse concurrence d'une bourgeoisie paysanne montante dans la région Bamiléké, augmentent les superficies des plantations agricoles qui leurs sont allouées et accentuent la contrainte dans la collecte de la main-d'œuvre⁵⁷⁷.

Les pionniers, les relais

Si l'UPC réussit à s'implanter c'est parce qu'elle a bénéficié de l'effort de pionniers dans la contestation de l'ordre colonial, et d'initiatives de nature syndicale ou associative. Il y a entre autres Jean Mbouende qui rejoint l'UPC, entraînant avec lui les membres de son syndicat, celui des petits planteurs. Il y a aussi Mathias Djoumessi, qui rejoint également l'UPC fin 1948, avec le *Kumzse* qu'il a fondé comme déjà précédemment évoqué.

Les statuts du syndicat des petits planteurs (SPP) sont déposés en mars 1946 par Sataipoum Happi, Jean Mbouende de Bafang et Laurent Tatanfak de Dschang dans une région marquée par une sociologie des travailleurs spécifique, entre salariés agricoles et *markets boys*⁵⁷⁸. Cette caractéristique sociale et économique donne de prime abord sa nature au syndicalisme qui s'installe dans l'espace Bamiléké⁵⁷⁹. L'importance des intérêts économiques coloniaux dans cette région et les rapports houleux de l'administration avec les populations dans la vallée du Mungo rendent celle-ci méfiante. Les mesures de libéralisation, initiées après la conférence de

⁵⁷⁴ Voir Diziain Roland (1953), « Le facteur de l'expansion bamiléké au Cameroun », *Bulletin de l'association des géographes français*, 235-236, pp. 117-126, Il souligne que les densités sont élevées dans la région Bamiléké et sont fonction des chefferies. Elles varient de 80 à plus de 350 hab./km².

⁵⁷⁵ ADM, Notes de septembre 1949 de l'UPC au Haut-Commissaire concernant les pratiques de spoliations de terres.

⁵⁷⁶ Voir les références et les analyses de Tardits Claude (1960), dans *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, Paris, Berger Levrault.

⁵⁷⁷ Noubissie Tchouake Maginot (2007), « La construction de l'imaginaire socio-politique bamiléké et les prémices de la rébellion dans l'Ouest-Cameroun », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 94(354), pp. 243-269.

⁵⁷⁸ Certains témoignages soulignent la brève existence du Syndicat Chrétien affilié à la CFTC et dirigé par le nommé Domfang Boniface en 1946. Voir les informations contenues dans les archives privées Grégoire Momo conservées par sa famille à Dschang mises à la disposition du volet « Recherche » de la Commission.

⁵⁷⁹ Gagnon Mona Josée (2003), « Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu », *Lien social et Politiques*, (49), 15-33. L'auteure souligne la qualité de structure d'opposition des syndicats.

Brazzaville, qui ont déjà cours dans la région beti-boulou⁵⁸⁰ et les autres centres urbains, tardent à y être prises. Les leaders du SPP récemment créé, et encadrés par Ruben Um Nyobè et Charles Assale, deux personnalités syndicales au niveau national de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC-CGT), Jean-Baptiste Sataipoum Happi et Jean Mbouende prennent les rênes du premier syndicat de la région Bamiléké à Bafang. Les pressions administratives très fortes ont bientôt raison de l'engagement de Sataipoum Happi qui quitte ses fonctions de Secrétaire général après s'être largement consacré à la mise en place du syndicat⁵⁸¹. Cette démission, loin d'entamer la détermination des autres responsables, la renforce à l'instar de Jean Mbouende qui maintient son engagement et se consacre à la tête du syndicat à mobiliser les populations contre les pratiques coloniales.

La première section de l'UPC de l'ouest est ainsi créée à Bafang, le 30 juin 1948. Elle est donc dirigée par Jean Mbouende, ancien cadre du SPP, qui vient de passer plusieurs mois en prison pour activités syndicales (du 1^{er} septembre 1947 au 15 avril 1948⁵⁸²). Les membres du SPP adhèrent en nombre au mouvement politique. Selon Jean Mbouende, ils n'établissent pas une véritable distinction entre le syndicat et le mouvement politique naissant, car le nouveau parti, autant que le SPP, ont pour but de défendre leurs droits⁵⁸³. Faute de pouvoir trouver un remplaçant à la tête du syndicat, celui-ci est dissous au profit du nouveau mouvement qui porte tous les espoirs. En suivant les réseaux mis en place par le syndicat, Jean Mbouende implante l'UPC dans toute la subdivision de Bafang. En parcourant les villages et les quartiers, son équipe collecte les plaintes des populations et encourage celles-ci à rédiger des pétitions à adresser à l'Onu. Sur le terrain en dehors de l'administration coloniale qui multiplie les obstacles à l'évolution de l'UPC, Jean Mbouende est confronté à l'hostilité du mouvement pro-français de l'Union bamiléké dirigée par Nintcheu Tientcheu, un natif de Bafang.

Mais c'est surtout Mathias Djoumessi, et son association régionale le *Kumzse* qui fascinent les contemporains et a retenu l'attention des historien·nes comme vu précédemment⁵⁸⁴. Tout en renforçant les bases idéologiques du *Kumzse*, il popularise dans la région Bamiléké les mots d'ordres de l'UPC. Au-delà du succès grandissant du *Kumzse*-UPC dans de nombreuses chefferies bamiléké⁵⁸⁵, Mathias Djoumessi incarne dorénavant tous les espoirs de changement des populations et les craintes de l'administration coloniale. Tout comme il avait rejoint spectaculairement l'UPC en 1948, il la quitte en 1950. Les récits sur ce coup d'éclat diffèrent. Certains soulignent la trahison du secrétaire général du *Kumzse*, Ahmed Nzoko⁵⁸⁶, qui, par

⁵⁸⁰ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p.148. Il note l'émergence d'une classe bourgeoise dépendante de la culture autorisée du cacao.

⁵⁸¹ ANY, AC 107/1, Activité de M. Sataipoum Happi J.B. Carton pris en note par un membre de la commission « Recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

⁵⁸² Voir Mbouende Jean, (1999), *Autobiographie. Pour la patrie, contre l'Arbitraire*, Douala et Momeni Yannick Gaetan (2016), « Jean Mbouende : Vies politiques (1946-1996) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun.

⁵⁸³ Ce constat, sur la prééminence des syndicalistes dans le nouveau parti (UPC), est aussi à faire au niveau national. Les syndicalistes sont nombreux à occuper les premiers rôles à la création de l'UPC. Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée ?*, *op. cit.*, p. 15 note qu'ils sont avertis et politiquement bien formés.

⁵⁸⁴ Voir le développement : Kaptué Léon (1998), « L'intrusion du mouvement associatif de type moderne dans le monde rural camerounais et ses conséquences. Exemple de la région Bamiléké (Ouest Cameroun) 1946-1955 », in Coquery-Vidrovitch Catherine, Goerg Odile et Tenoux Hervé (éd.), *Des historiens africains en Afrique : logiques du passé et dynamiques actuelles*, Paris, L'Harmattan, p. 231.

⁵⁸⁵ Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun (1948-1956) », *op. cit.*, pp. 65-71. Voir aussi ANY, APA 11337/A, Tiencheu, chef de groupement de Banka (Bafang) à Djoumessi, Banka le 20 août 1948 cité in Tatsitsa Jacob, « Migrants et sédentaires... », *op. cit.*, p. 131.

⁵⁸⁶ ARO, Rapports Divers, Correspondances Djoumessi Mathias à Nzoko Ahmed, le 18 septembre 1950 à Dschang, ARO, Personnalités, Esocam et Nzoko Ahmed, Résolution finale adoptée par le 1^{er} congrès esocamiste de l'ouest-Cameroun.

appât du gain, quitte le *Kumzse*-UPC pour rejoindre l'Esocam⁵⁸⁷. D'autres défections font suite, en particulier celles des chefs traditionnels Ngouadjio de Bafou, Effenzi de Bangang et Siewe de Bafang⁵⁸⁸. En perte de vitesse dans sa propre région, on reproche à Djoumessi de ne pas servir les intérêts locaux⁵⁸⁹. Ceci explique pourquoi il accuse le comité central de Douala de malversation financière lors de sa rupture avec l'UPC. D'autres explications plus psychologisantes font de lui un homme cerné, désireux de retrouver la communion catholique et les faveurs des chefs bamiléké. Quoiqu'il en soit, en « retournant » Djoumessi, l'administration française compte mettre un terme à l'alliance entre chefs bamiléké et UPC qui avait ouvert en 1948 la région Ouest au idéaux prônés par le parti. Djoumessi, quant à lui, accepte une « collaboration fraternelle » avec l'administration coloniale, ce qui lui est reproché par des membres du *Kumzse* et de l'UPC⁵⁹⁰. Il se fait élire à l'Atcam en 1952 et positionne désormais l'association dans « l'axe du conservatisme⁵⁹¹ ». Bien que favorable à l'indépendance, il déploie une propagande anti-UPC et encourage l'usage de la violence contre ses combattant·es après les événements violents de mai 1955⁵⁹².

L'importance des réunions dans la région

En dehors des réunions qui ont eu un retentissement national, comme le congrès de Dschang (1950), la conférence de Kumba (1951), le congrès d'Éséka (1952), et l'assemblée de Mom Dibang (1954), les manifestations publiques suscitées par les leaders locaux ou nationaux ont été nombreuses. Consignées très fréquemment dans les rapports administratifs, car très souvent perturbées par les hommes et les mouvements proches de l'administration coloniale, elles sont le signe d'une vitalité du mouvement, et surtout signifient la forte implantation du mouvement nationaliste. Le tableau ci-dessous, réalisé sur la base des informations fournies par les documents de travail des administrateurs, est une ébauche. Il permet d'établir, à travers les chiffres très approximatifs, de la présence aux réunions, l'importance de l'implantation de l'UPC dans certains villages, où la délégation dirigée par le secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobè, a tenu une série de réunions publiques au milieu de l'année 1954.

⁵⁸⁷ Tatsitsa Jacob, « Migrants et sédentaires... », *op. cit.*, p. 131.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, pp. 138-139.

⁵⁸⁹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 135.

⁵⁹⁰ ADM, Lettre du chef de la région du Wouri au chef de la région Bamiléké, Douala, 16 septembre 1952 ; ADM, Archives des RG Dschang, remarques relatives à la NR N°220/PS-5 en date du 28 janvier 1952 (source commissariat de Yaoundé), février 1952.

⁵⁹¹ Noubissie Tchouake Maginot, *Bamiléké! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun...*, *op. cit.*, p. 259 et pp. 268-270.

⁵⁹² Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR 6H237, Service de l'information, *Cameroun 1955, les émeutes de mai*, p. 11.

Lieux et nombre de présentes aux réunions de l'UPC en juin 1954 dans la région Bamiléké⁵⁹³

Villages et lieux de réunions	Date	Nombre	Participants
Bafang. Concession Nouyam Maurice	24.06.1954	150	Militant·es UPC
Bafoussam (Ndeno Daniel)	25.06.1954	50	Dirigeant·es UPC
Bandjoun Marché	26.06.1954	NC (Non connu)	Populations diverses
Bafoussam–Centre urbain	27.06.1954	400	Militant·es UPC
Bansoa Chefferie	28.06.1954	350	Militant·es UPC
Bamena	29.06.1954	200	Militant·es UPC
Bayangam-Batoufam	29.06.1954	200	Militant·es UPC

Cette méthode d'approche, avec les marges d'erreurs et l'absence de documents dans certaines contrées, donne de précieuses informations. Elle permet de jauger l'importance des membres et sympathisant·es de l'UPC dans la région Bamiléké. Les éléments d'archives soulignent très peu la contribution du milieu carcéral dans l'extension des idées anticoloniales et pro-upécistes même si les emprisonnements ne se multiplieront plutôt après l'interdiction de l'UPC en 1955. Dans la zone qui couvrira un des maquis les plus célèbres de Bankassou, dans le village de Bamendjo (Département du Bamoutos actuel), il ressort que les leaders comme Jérémie Ndélé⁵⁹⁴ sont entrés en contact avec les idées de l'UPC dans la prison de Bangou (sur les Haut-plateaux⁵⁹⁵).

L'implantation de l'UPC dans la région du Littoral : Wouri, Mungo, Sanaga-Maritime

Espace majeur et de revendications autonomistes, la région du Littoral, avec l'ancienneté de l'activisme syndical puis politique à Douala⁵⁹⁶, trouve dans la naissance de l'UPC en 1948, un cadre plus abouti pour l'expression de ses idées nationalistes. La littérature sur l'évolution politique du Littoral convoque cette culture de la contestation pour expliquer le processus mouvementé de la naissance de l'UPC, le choix porté sur New-Bell, quartier le plus peuplé et cosmopolite de Douala de cette région pour en être le berceau, ainsi que les tourments qui en émaillent l'implantation par la suite⁵⁹⁷. Mais plus généralement, on considère que l'éveil précoce d'une conscience nationale dans le Littoral trouve son ferment dans le mécontentement du prolétariat urbain qui s'y développe, suscité par des difficultés économiques et sociales d'après-guerre, ainsi que par les attitudes autoritaires et racistes du colonat, engendrant des agitations violentes. Nombre d'études mettent en évidence, au-delà de la contribution de l'élite urbaine, le rôle des espaces et acteurs subalternes dans la demande des droits sociaux. En plus

⁵⁹³ Synthèse des informations issues des ADM, UPC région Bamiléké. Tournée de propagande de Ruben Um Nyobè.

⁵⁹⁴ Kenné Faustin (2001), « Jérémie Ndélé (1920-1960), une figure emblématique et la rébellion camerounaise », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun. Kenné Faustin Magelan & Koufan Jean (2007), « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste à l'Ouest-Cameroun : Jérémie Ndélé (1920-1960) », *al-Maghrib al-Ifriqî. Revue spécialisée dans le patrimoine et les études africaines*, 8, pp. 147-180.

⁵⁹⁵ Entretien avec Jean-Marie Tanefo, chef supérieur Bamendjinda mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Bamendjinda, le 15 septembre 2023.

⁵⁹⁶ Kaptué Léon (1995) « De la clandestinité à la légalité ; proto-syndicats et syndicalisme institutionnel au Cameroun de 1919 à 1944 », *Afrika Zamani, Revue annuelle d'histoire africaine*, 3, pp. 27-53. Également, Moumé-Étia Léopold, *Cameroun, les années ardentes...*, op. cit.

⁵⁹⁷ Voir section 2 – Prologue.

de viser une lecture globale de l'implantation de l'UPC, une telle grille d'analyse « par le bas », présente l'avantage de saisir différentes échelles et modalités d'inscription de l'UPC dans les territoires où est généralement privilégié l'engagement des acteurs majeurs. Elle rend également compte de l'inégale pénétration de l'idéologie de l'UPC dans les régions considérées : le Wouri, le Mungo et la Sanaga Maritime.

Le Wouri, berceau du parti nationaliste UPC

La naissance de l'UPC dans le Wouri inaugure pour ses militant·es, autant que pour leur parti, un cycle de tribulations. Le Wouri est devenu le berceau et le centre de diffusion de l'UPC, à travers l'action syndicale et l'activisme politique qui y prennent naissance après la Seconde Guerre mondiale. En effet, depuis qu'à l'époque du protectorat allemand, le Wouri avait été l'objet de grands travaux d'aménagements portuaires, l'attractivité exercée sur son espace urbain pour les populations en quête d'emploi dans les chantiers de construction n'a cessé de croître.

Soumis aux conditions de travail et salariales déplorables, les ouvriers constituent, avec les milliers de sans-emplois qui n'ont cessé de croître du fait du ralentissement de l'activité économique qui frappe la région, le vivier où recrutent les syndicats et l'UPC à la faveur de réunions organisées dans les domiciles de ses leaders⁵⁹⁸, mais surtout grâce à une panoplie d'organes de presse à travers lesquels elle diffuse sa propagande anticoloniale. L'UPC épouse par ailleurs les contours idéologiques tracés par l'USCC dont nombre de ses cadres sont des émules.

La capacité des leaders de l'UPC à traduire sous la forme de revendications politiques, les aspirations à plus de justice sociale partagées par l'ensemble de la société lui vaut tant la sympathie de la classe dirigeante sawa⁵⁹⁹ que le soutien des corps intermédiaires (agents de l'administration, fonctionnaires...) auxquels appartiennent certains de ses membres. Ainsi, bien que le *Ngondo*, association traditionnelle du peuple sawa, n'ait pas soutenu activement l'UPC, elle s'est montrée fort indulgente à l'égard de son prosélytisme auprès des classes populaires⁶⁰⁰.

Ce sont en effet les milieux très populaires, qui se pressent lors des meetings au siège du parti à Nkonmondo, qui ont fait le meilleur accueil au message de l'UPC. Au cœur de l'effervescence politique qui traverse le Wouri au début des années 1950, se trouve un lieu particulier : le quartier New-Bell. À la suite du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale qui a arrêté le processus de recasement des populations duala expropriées du plateau Joss, New-Bell, quartier situé à la périphérie de la ville, devient au fil des années, le refuge des migrant·es en quête de travail, majoritairement issu·es de la grande Sanaga-Maritime, du Centre, de la région de l'Ouest, et du Mbam⁶⁰¹. En quelques années, la population de New-Bell à Douala connaît une croissance considérable, et devient difficilement contrôlable et atteinte par toutes sortes de « maux et fléaux⁶⁰² ». Selon J. Guilbot, inspecteur du travail au Cameroun, les « Bamiléké » présent·es à Douala en 1949, représentent la deuxième communauté des « indigènes », après

⁵⁹⁸ Après sa démission de la fonction publique, le domicile privé de Ruben Um Nyobè est, avant l'acquisition du siège de l'UPC, le lieu de rencontre des militants et sympathisants qui s'y retrouvaient.

⁵⁹⁹ Ensemble de populations vivant sur le littoral camerounais.

⁶⁰⁰ Achille Mbembe précise que tout étant favorable à l'intervention de Ruben Um Nyobè auprès de la commission de Tutelle de l'Onu en octobre 1952, le *Ngondo* s'abstient toutefois de contribuer aux souscriptions ouvertes en vue de collecter des fonds destinés à payer les frais de ce voyage. Pour autant, il ne s'oppose pas à ce que ses membres y participent à titre individuel. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 173.

⁶⁰¹ Entretien de Samuel Mbele-Mbong réalisé par le volet « recherche » de la Commission, Paris, 6 septembre 2023.

⁶⁰² Dago Monkam Franck Nathalio (2013), « New-Bell et ses habitants dans la vie politique au Cameroun : 1945-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Douala, Cameroun.

les Duala qui en constituent presque la moitié⁶⁰³. Lynn Schler donne pour l'année 1956 le pourcentage de 37,6% de Bamiléké à Douala, 15,3% d'originaires de Nyong-et-Sanaga, 14,2 de Sanaga-Maritime, 10 du Mbam, 3,3 du Bamoun, 2,7 du Mungo, 2,1 du Nkam, 1,3 du Kribi, 1,3 du Ntem, 0,7 du Haut-Nyong, 0,7 du Lom-et-Kadéi, 0,4 du Dja-et-Lobo, 1 de l'Adamaoua, 0,6 du Bénoué/Diamaré/Margui-Wandala⁶⁰⁴. La forte présence des « Bamiléké » s'explique d'une part par la nécessité de trouver un travail facilement et dans certains cas par l'exode rural des non-héritiers⁶⁰⁵. Cette présence en nombre augmente les possibilités d'entrer en contact avec les idées de changement et d'opposition aux pratiques coloniales diffusées par l'UPC très présente dans la ville de Douala.

La maison d'arrêt de New-Bell symbolise à elle seule le traitement brutal réservé par les autorités coloniales à celles et ceux qui s'opposent à son ordre⁶⁰⁶. Les syndicats ont mesuré très tôt le potentiel revendicatif de la population qui réside à New Bell. Ainsi, en 1945, quatre des syndicats les plus influents du Cameroun, dont le Syndicat des cheminots, y sont présents⁶⁰⁷. Les partis politiques d'opposition ne sont pas en reste. Le Mouvement Démocratique du Cameroun (MDC), a été le premier groupe de pression à s'y installer en 1946⁶⁰⁸, introduit par Célestin Takala, plus tard militant très actif de l'UPC, qui le supplante. En 1954, le quartier compte deux comités régionaux de l'UPC sur les cinq que compte le Littoral ainsi que dix comités centraux contre vingt-huit pour l'ensemble du Littoral. Ses adhérent·es sont estimés à 1500⁶⁰⁹. D'autres comités centraux du Wouri, situés dans les quartiers de Nkonmondo ou d'Accra, ou portant les noms de leaders charismatiques tels le comité Félix-Roland Moumié ou le comité Abel Kingué témoignent d'une grande vitalité.

Le ton résolument nationaliste et anticolonial du programme que l'UPC déployé dans ces quartiers n'échappe pas à l'attention de l'administration qui, dans un rapport annuel, souligne que :

Le thème le plus généralement développé est celui-ci : la plupart des ressources du pays sont consacrées à l'entretien de la machine administrative française ou bien partent en France par le canal des sociétés qui réalisent d'énormes bénéfices sur le dos de leurs employés camerounais. Que l'administration française soit supprimée et que le gouvernement camerounais limite les profits des sociétés, des sommes considérables pourront être consacrées au relèvement du niveau de vie des Camerounais⁶¹⁰.

⁶⁰³ Guilbot Jean (1949), « Les conditions de vie des indigènes de Douala », *Études Camerounaises*, 27-29, p. 182.

⁶⁰⁴ Schler Lynn (2008), *The Strangers of New-Bell. Immigration, Public Space and Community in colonial Douala, Cameroon (1914-1960)*, Pretoria, Unisa Press, p. 28. Lynn Schler reproduit ici les chiffres donnés par Diziain Roland et Cambon Andrée, *Étude sur la population du quartier New-Bell à Douala*, Yaoundé, ORSTOM, 1956, p. 16.

⁶⁰⁵ Dongmo Jean-Louis, *Le dynamisme bamiléké*, tome 1, Yaoundé, Ceper, 1981, p.199. L'auteur revient sur les pratiques traditionnelles, notamment le système d'héritage et de successions, qui sont les causes de la multiplication des « non-héritiers » et de la forte immigration des populations Bamiléké. Bayart Jean François, *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, 1985, parle de la multiplication des « cadets sociaux ».

⁶⁰⁶ Ndanga Eric Patrick (2002), « La prison de New-Bell à Douala (1916-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁶⁰⁷ ANY, 1AC 123 (10), Les événements de septembre 1945. Rapport de l'adjudant-Chef de gendarmerie Auger, Commissaire central de Police. Également, ANY, 1AC 123 (10), Les événements de septembre 1945. Rapport du Lieutenant Bocchino, Commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun cité in Dago Monkam Franck Nathalio (2013), « New-Bell et ses habitants dans la vie politique au Cameroun : 1945-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Douala, Cameroun, pp. 56-57.

⁶⁰⁸ Ndengue Rose, « La citoyenneté au Cameroun... », art. cité.

⁶⁰⁹ Dago Monkam Franck Nathalio, « New-Bell et ses habitants... », *op. cit.*, p. 68.

⁶¹⁰ ANY, 2AC 8088, Rapport annuel de 1954, p. 19. Carton pris en note par un membre de la commission « recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

L'UPC dans le Mungo : un activisme politique sous couvert du syndicalisme

Si la raison d'être de l'UPC est éminemment politique, elle choisit de ne pas mettre en avant cet aspect de son combat, au début de son déploiement dans le Mungo où elle s'investit, d'abord, dans les revendications socio-professionnelles. La région du Mungo est à cheval entre le Wouri et les riches terres fertiles appartenant à la chaîne montagneuse qui s'étend de l'ouest jusqu'à la frontière avec la partie britannique du Cameroun. Dès l'époque allemande, le Mungo est une destination privilégiée pour la migration de travail. En 1904, le projet allemand d'extension de la ligne de chemin de fer entre Douala et Nkongsamba favorise l'arrivée de centaines de migrant·es économiques en majorité originaires de l'ouest du Cameroun. S'y ajoutent, dès 1911, des contingents en provenance de la Sanaga-Maritime, constituant un premier vivier de déraciné·es au sein duquel, les syndicats et les partis nationalistes recruteront plus tard, leurs adhérent·es⁶¹¹.

Le Mungo a été également un haut-lieu de la colonisation agraire dès 1920, orchestrée par les concessionnaires agricoles qui imposent une concurrence déloyale aux rares planteurs locaux exerçant dans cette filière très sélective. Les cultures de rentes de la banane, du café, du cacao et du palmier à huile dans lesquelles les colons s'investissent nécessite une main d'œuvre abondante, fournie par une deuxième vague de migrations venues de l'ouest, corvéable à merci. L'exploitation abusive d'ouvriers agricoles dans les plantations, l'inégal accès à la production et à la commercialisation des cultures de rente comme la banane entre planteurs camerounais et européens, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, offrent un terreau favorable à l'UPC⁶¹². L'organisation y est présente à travers les responsables du bureau du comité régional installés à Nkongsamba : Kamen Sakéo, (président), Elie Tchunte, (secrétaire permanent), Mathias Kangué, (trésorier), Abel Kingué (secrétaire général du comité régional et vice-présidents de l'UPC⁶¹³).

Cette forte activité politique pousse le chef de région Brette à signer un arrêté le 11 février 1950 interdisant les réunions publiques et privées⁶¹⁴. Au contraire des autres régions du Littoral ou de l'ouest où ils peuvent se déployer à visage découvert, les militant·es de l'UPC doivent dès cette date agir clandestinement dans le Mungo, et utiliser les organisations syndicales comme des paravents⁶¹⁵. Confrontés aux concurrences commerciales déloyales, victimes d'extorsion par la police ainsi que de l'arbitraire colonial en faveur des commerçants européens, les entrepreneurs camerounais prennent de plus en plus l'habitude de s'appuyer sur l'UPC pour faire face aux mesures administratives discriminatoires. Dans un premier temps axé sur la défense des droits socio-professionnels des planteurs et des petits commerçants ainsi que sur la dénonciation des abus du colonat⁶¹⁶, les actions de l'UPC revêtent progressivement un contenu politique. Ainsi, à travers les grèves et les communiqués publics, les pétitions, l'UPC pousse les ouvriers et les planteurs à se libérer de la domination patronale, et les encourage à formuler des aspirations professionnelles audacieuses, réussissant à éveiller leur conscience politique.

⁶¹¹ Chantap-Ekindi Odile (1992), « Changements et ruptures dans le Mungo de 1911 à 1950 », Thèse en histoire, Université de Provence, France.

⁶¹² Kanguelieu Tchouake Mesmin (1990), « La région du Mungo sous régime français (1916-1960). Essor économique et social », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 334-353.

⁶¹³ Mintoogue Yves (2020), « Géographies de l'insoumission... », art. cité, p. 251.

⁶¹⁴ Essomé H. N. (1989), « Le Mungo et l'agitation syndicalo-politique 1944-1958 », Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I-ENS, Cameroun, p. 26 cité in Mbah Cédric (2022), « Le Mungo : une contrée stratégique à l'essor du maquis au Cameroun, 1950-1971 » [disponible sur <https://histoireengagee.ca/le-mungo-une-contrée-stratégique-a-lessor-du-maquis-au-cameroun-1950-1971/>, consulté le 7 août 2024]

⁶¹⁵ Mbah Cédric, « Le Mungo : une contrée stratégique... », art. cité.

⁶¹⁶ ANY, APA 12 403, sous-chemise 2 : Mungo. Lettre « à Monsieur le Commissaire de Police de Mbanga (27 mars 1951) ».

Cette intrication réussie entre l'action syndicale et la politique explique sans doute l'attrance dont est l'objet l'UPC⁶¹⁷.

Cela n'est pas sans inquiéter l'administration coloniale dont les agents surveillent la situation de près. Ainsi une note de renseignement du Commissariat spécial de Nkongsamba rapporte une conférence publique tenue à Penja le 8 mai 1955 dans laquelle Ernest Ouandié aurait déclaré :

Il n'est plus question de demander un délai d'indépendance, mais l'indépendance immédiate que nous obtiendrons de gré ou de force, car les douze mille colons du Cameroun ne pourront pas résister à toute la population. C'est vous, Camerounais, qui êtes toute la force. Ce jour-là est proche, et les Agents de la Sûreté, dont certains sont ici présents, feront l'objet d'un châtement exemplaire. La lutte doit être générale, hommes et femmes sans exception doivent adhérer à l'U.P.C., car le temps est venu⁶¹⁸.

Impossible de vérifier l'exactitude de ces dires étant donnée l'origine de ce document et le fait que l'information ait été consignée par écrit le 20 juin 1955, quelques jours après les événements de mai 1955. Deux choses sont sûres : l'administration surveille l'UPC et l'UPC se sait surveillée.

La Sanaga-Maritime, une région « pourrie(s) et sacrifiée(s) » selon les autorités coloniales⁶¹⁹

Avec le Wouri, la Sanaga-Maritime est considérée comme « l'une des deux régions pourries et sacrifiées » à l'UPC selon les autorités coloniales françaises⁶²⁰. Pourtant, la fragmentation de la région entre différents espaces centrés chacun sur les intérêts de communautés de différentes tailles rend ardue la mise en œuvre d'une dynamique de mobilisation à visée nationale et ne permettait pas de présager d'un tel succès de l'UPC. Comment expliquer le succès sans recourir aux stéréotypes essentialistes de la colonisation sur les sociétés basaa ou une analyse purement socio-économique comme le fait l'historien Richard Joseph⁶²¹ ? C'est ce que tente de faire le sociologue Grégoire Balog en étudiant les facteurs sociopolitiques expliquant l'adhésion ou aux idées de l'UPC en Sanaga-Maritime⁶²².

Les populations de la région de la Sanaga-Maritime se répartissent en quatre sous-groupes que sont : les Babimbi, les Bikok à Pouma, les Mpoo à Édéa et les Likol dans la subdivision d'Éséka. Unis par la généalogie et une culture commune, ces peuples sont soumis aux mêmes contraintes et difficultés au moment où naît l'UPC : développement socio-économique insuffisant, faible niveau des revenus agricoles, enclavement administratif et infrastructurel de la région, régime d'imposition et de taxation abusif et injuste. Pour y faire face, ils choisissent pourtant de s'organiser séparément. Après l'échec de la première tentative de fédération des forces vives de la région avec l'Association Amicale de la Sanaga Maritime (AASM) créée en 1948, de nombreuses associations à caractère ethnique naissent dans la Sanaga-Maritime.

⁶¹⁷ ANOM, 1AFFPOL3335, « Note sur le développement de l'action extrémiste au Cameroun », p. 3.

⁶¹⁸ ANOM, 1AFFPOL3337, « Mungo ».

⁶¹⁹ Expression tirée de la note, ANOM, 1AFFPOL3335, « Incidents Cameroun. « Note sur l'organisation cellulaire à New-Bell », p. 6.

⁶²⁰ ANOM, 1AFFPOL/3335, « Incidents Cameroun. Organisation UPC. Mai 55 – Prodrôme.

⁶²¹ Joseph Richard, *Radical nationalism in Cameroun...*, op. cit., pp. 135-141.

⁶²² Balog Grégoire (1987), « L'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) en milieu basaa », Mémoire de Maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé I, Cameroun.

À Ngambè, les Babimbi s'organisent depuis 1947 dans le cadre de l'amicale dénommée Solidarité Babimbi, en abrégé Solibabi⁶²³. Fortement enclavée, la subdivision Babimbi se trouve à l'écart des circuits économiques à l'heure où le modèle économique traditionnel de production a été supplanté par l'économie de marché. Principale culture de rente, le palmier à huile et ses produits dérivés n'échappent pas aux aléas d'un marché dont les termes de l'échange désavantagent les producteurs. Les efforts des planteurs pour s'organiser dans le cadre de coopératives agricoles en vue d'augmenter leurs revenus se soldent par des échecs. À la veille de l'implantation de l'UPC, la subdivision Babimbi connaît une grande précarité économique. Un tel contexte d'appauvrissement crée les conditions d'une compétition féroce pour le contrôle des structures de pouvoir donnant accès aux ressources rares. En raison de son enclavement et de son étendue, la subdivision Babimbi est mal couverte par les services publics. L'administration coloniale s'appuie donc énormément sur l'autorité des chefs pour la seconder dans les tâches de police et de collecte de la recette fiscale. Investis du pouvoir de coercition de l'administrateur colonial, certains chefs en détournent l'usage à des fins personnelles, occasionnant abus, extorsions et injustices. Pour cette raison, la chefferie est à la fois convoitée comme instrument d'accès aux ressources multiformes et détestée car assimilée au pouvoir oppressif colonial. Les luttes de pouvoir incessantes à la tête de chefferies et notamment les oppositions entre les jeunes et les plus âgés, rendent encore plus ardue la tâche de l'administration coloniale dans ces localités.

Dans un tel contexte, la création de la Solibabi comme cadre de solidarité est accueillie avec beaucoup d'intérêt par l'administrateur colonial qui y voit un allié potentiel pour le contrôle d'une population particulièrement remuante, voire indocile. Mais après plusieurs tentatives vaines pour contrôler sa direction, le chef de subdivision Belliard, se rend à l'évidence des liens en train de se nouer entre la Solibabi et l'UPC. En effet, Pierre Penda, arrivé à la tête de la Solibabi en 1949 soutient fermement l'UPC. C'est ainsi qu'en 1952, lors du voyage de Ruben Um Nyobè à l'Onu, la Solibabi apporte une contribution de 15000 F⁶²⁴. Cette alliance revêt un caractère plus officiel lorsqu'en 1953, l'UPC mobilise de nombreuses ressources humaines et financières en vue d'assurer la défense, devant la justice, de Pierre Penda, accusé de détournement de fonds par l'administration coloniale.

Alors que la Solibabi s'emploie dès sa création à soutenir l'action de l'UPC, ce n'est pas le cas de toutes les associations de la Sanaga-Maritime. A Pouma, les Bikok se regroupent au sein de la Jeubicam (Jeunesse Bikok du Cameroun). Mais d'autres formes d'antagonismes, notamment ceux opposant les cadets aux aînés sociaux d'une part, puis les ruraux aux urbains d'autre part, contribuent à discréditer la Jeubicam. Les frustrations accumulées trouvent dans l'UPC un cadre adéquat où s'investir.

Dans la circonscription d'Édéa, localité d'origine des Elog Mpoo un sous-groupe ethnique rattaché aux Basaa, l'espace public est marqué, à la fin des années 1940, par le désir d'affirmation identitaire des Mpoo vis-à-vis du groupe linguistique basaa. Numériquement dominée par les Mbènè, la présence des Mpoo au sein du groupe basaa est mal vécue par ses élites qui y voient un obstacle à leur accès aux rentes coloniales. Cette volonté d'émancipation des Mpoo se traduit par la création en 1947 de l'Association des Elog Mpoo. Soucieux de capter pour ses adhérents les dividendes du système colonial, l'association des Elog Mpoo qui se veut apolitique ou à tout le moins anti upéciste, fait de la collaboration avec les autorités coloniales, la condition pour accéder aux ressources nécessaires au développement. Cela n'empêchera certains ralliements à l'UPC.

⁶²³ Voir Section 1 – Partie I.B.

⁶²⁴ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p.187.

De fait, dans le contexte d'après Seconde Guerre mondiale marqué par l'effondrement de l'économie internationale, le souci de relancer la production agricole et industrielle dans la Sanaga-Maritime qui, depuis la période allemande est un important pôle économique, débouche sur de grands projets d'investissement industriel dans la ville d'Édéa. Le lancement et la poursuite de chantiers de grande envergure tels que la centrale hydroélectrique dont la construction s'effectue de 1949 à 1956, nécessite l'expropriation de populations Mpoo qui n'ont pas toujours été indemnisées⁶²⁵. Par ailleurs, la construction et la mise en eau de ce barrage suscite le recrutement d'une abondante main d'œuvre. Ainsi, on fait venir de la main d'œuvre de différents villages de la Sanaga-Maritime (Ngambè, Pouma, Songmbenguè, Dizangue) et du Mbam. La population d'Édéa s'accroît ainsi de 20% en deux ans⁶²⁶. La création des plantations de palmiers à huile et d'hévéas, et/ou la reprise des concessions allemandes d'hévéas par les colons français, ont également pour effet de décupler la demande en main d'œuvre qui a été en partie importée des régions du centre, du nord ou encore du chantier de chemin de fer Ndjock - Éséka⁶²⁷.

Or, si le travail forcé a été théoriquement supprimé, la réalité est toute autre sur le terrain. Dans les grandes plantations telles que la Société Africaine Forestière Agricole (Safa), perdurent les méthodes de recrutements forcés avec la complicité passive de l'administration. Les traitements infligés aux ouvriers volontaires ou embauchés de force dans des chantiers ou sur les concessions agricoles, par leur caractère inique, sont à l'origine de nombreux décès parmi les travailleurs⁶²⁸. Les supplices et châtiments infligés aux populations suscitent de nombreuses rébellions et désertions au sein des plantations qui sont souvent réprimées avec la plus extrême violence. Outre les maltraitements et formes de tortures variées, les ouvriers soumis aux bas salaires et aux conditions de travail précaires sont fréquemment victimes d'accidents et d'épuisement en raison des journées de travail interminables. Face à un tel régime de violence et d'oppression, certains membres du bureau du Mpoo commencent à estimer que l'UPC est un meilleur outil de défense que l'administration sur laquelle ils avaient fondé de vains espoirs.

Dans la circonscription d'Éséka chez les Likol, dont est originaire Ruben Um Nyobè les jeux de pouvoir complexes impliquant les élites urbaines et rurales pour la captation des rétributions coloniales ainsi que les querelles de leadership entre les chefs de cantons, n'ont pas permis une pénétration de l'UPC par le biais des structures intermédiaires existantes, ce qui n'a pas empêché que l'UPC apparaisse comme un recours pour les milieux populaires.

La construction de l'axe routier reliant la ville de Douala à la région de Yaoundé et le percement de la ligne de voie ferrée du nord, a nécessité de nombreuses expropriations ainsi que la mobilisation d'une main d'œuvre importante dont l'essentiel des effectifs provenait des villages situés le long du tracé des voies : Matomb, Dibang, Éséka, Bot-Makak, Makak, Messondo etc. Par ailleurs, la pénibilité qu'implique le travail de creusement à mains nues des routes et tunnels a occasionné blessures ou même décès des ouvriers souvent envoyés de force dans ces chantiers. En raison des nombreuses morts survenues dans les chantiers routiers et ferroviaires, ces lieux ont fini par être considérés par les populations riveraines comme de véritables mouroirs⁶²⁹. La collaboration des chefs, comme des notables et autres « évolués » au système

⁶²⁵ Previtali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes, la naissance d'une nation vue par un terrassier. (1953-1963)*, Paris, Karthala, p. 152.

⁶²⁶ Dikoume Albert (1967), « L'impact et la perception de la construction de la centrale d'Édéa sur les populations concernées », in Laparra, Maurice, Grinberg, Ivan (dir.) (2008), *Alucam, un destin africain, 50 ans d'aluminium au Cameroun (1957-2007)*, Paris, Terres d'Industrie, p. 167

⁶²⁷ Delors Makendi Makendi Isaac (1996), « Henri Chamaulte au Cameroun sus administration française. 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁶²⁸ Manga Mado Henri-Richard (1970), *Complaintes d'un forçat*, Yaoundé, Éditions Clé.

⁶²⁹ La Nationale reliant Douala à Yaoundé est connue dans les localités de Matomb, Makak, Bot Makak et Dibang comme « la route du sang » en référence aux nombreux décès qu'a occasionnés sa construction.

leur a aliéné la majorité de la population. Dans un tel contexte, le discours nationaliste et indépendantiste de l'UPC, diffusé lors de rassemblements, à travers des tracts et des publications, sonne comme une promesse de libération. La pénétration de l'UPC a également été rendu possible par le soutien discret de quelques notabilités religieuses dont le pasteur Song Bilong de la mission protestante de Ilanga⁶³⁰. Quelques chefs « rebelles » ont également contribué à son implantation dans les villages de la circonscription : Henri Matip, chef du canton Ndognjè d'Eséka apporté aux leaders locaux de l'UPC son soutien. Dans la localité de Dibang, l'appui logistique apporté à Ruben Um Nyobè par Lihan Li Massogue, chef du village Ndongo, lui a permis de sillonner l'ensemble des localités de la subdivision en vue d'effectuer des actions de mobilisation. En 1953, l'UPC a si bien pénétré la Sanaga-Maritime qu'elle accueille le plus grand nombre de ses structures : 180 comités de base et 22 comités centraux⁶³¹.

Ainsi lorsque l'UPC se déploie dans la Sanaga-Maritime, plusieurs fractures marquent le paysage socio-politique de la région. La compétition en vue de l'accès aux rentes coloniales oppose les élites aux autorités dites traditionnelles par lesquelles l'administration contrôle les populations. La divergence des intérêts oblige l'UPC à trouver sa voie et à circonscrire un espace propre d'action et de discours. Ce qu'elle réussit avec brio, malgré les obstacles endogènes et exogènes à son implantation.

- **À rebours de l'historiographie : une diffusion relativement réussie de l'UPC dans les autres espaces du pays**

L'UPC au-delà de l'ouest et de la Sanaga-Maritime

Dans le Mbam

Les archives départementales du Mbam signalent des tentatives d'implantation de l'UPC dans les trois subdivisions qui constituent la région du Mbam : celles de Bafia, Ndiki et Yoko. L'UPC mobilise essentiellement trois stratégies : le recours aux commerçants et transporteurs extérieurs au Mbam ; le lancement de campagnes de propagande à partir de Douala et Édéa ; la création de comités de propagande par les allogènes basaa et par les natifs anciennement émigrés à Douala qui reviennent au pays. Les sources administratives signalent, en effet, l'introduction, dans la région, par un chauffeur de la maison de Colinet basée à Nkongssamba, d'un stock du journal *La Voix du Cameroun*, alors qu'il était de passage à Ndikiniméki. En 1954, l'UPC s'est bien introduite dans le pays Banen (actuels arrondissements de Ndikiniméki et Nitoukou) et Nyokon (actuel arrondissement de Makénéné), où elle a mené environ sept campagnes de propagande⁶³², dont le résultat est par ailleurs difficile à mesurer précisément⁶³³. Dans la subdivision de Bafia, précisément dans les pays Yambassa et Lemandé, la présence de l'UPC est signalée dans les cantons Gounou Nord, Elip, Yangben et Lemandé. Les animateurs du mouvement sont soit les « chefs traditionnels », soit des fonctionnaires, des commerçants,

⁶³⁰ ANOM, 1AFFPOL 3335 – Discours de clôture prononcé par Um Nyobè au comité directeur – session du 7 septembre 1954.

⁶³¹ Mintoogue Yves, « Géographies de l'insoumission... », art. cité, p. 251.

⁶³² Archives de la Sous-préfecture de Ndikiniméki (ASPN), Rapport politique mensuel du 1^{er} au 30 juin 1954, p.2 ; ADM, Rapport annuel subdivision de Ndikiniméki, 1956, p.7 ; Rapport politique mensuel du 1^{er} au 31 juillet 1954, p.1 ; ADM, Rapport annuel 1956, subdivision de Ndikiniméki, p.7 ; Rapport politique mensuel du 1^{er} au 31 octobre 1954.

⁶³³ Voir par exemple l'entretien de Samuel Mbele-Mbong réalisé par le volet « Recherche » de la commission, Paris, 6 septembre 2023.

des planteurs et des anciens combattants⁶³⁴. Toutefois, on observe des foyers de résistance. À Bafia, chef-lieu de la région, les tentatives d'implantation *via* l'association La Voix des Autochtones du Mbam (VAM) échoue. De même dans le Mbam oriental, la VAM, tête de pont de l'UPC ne parvient pas à s'implanter dans les cantons Djanti, Babouté, Baveuk, Tikar et Sanaga. Le bilan de ce déploiement upéciste dans le Mbam affiche plusieurs comités centraux et de base. Dans la subdivision de Ndikiniméki, on décompte, en 1956, environ deux comités centraux, une quinzaine de comités de base au point que l'auteur du rapport annuel de l'année 1956 s'en émeut : « [la propagande nationaliste a] réussi à transformer l'état d'esprit des populations et à saper la confiance des Africains dans tout ce qui est administratif aussi bien dans leurs chefs que dans les réalisations faites par l'administration locale [...] ; j'ai été surpris par la transformation du climat moral des populations et par le travail en profondeur qui a été effectué en moins [illisible] par l'UPC. Le mal est plus grave et plus profond qu'on ne le croit⁶³⁵ ».

Présence dans le Nord-Cameroun

L'attitude de l'administration française face aux activités de l'UPC pendant les sept années de vie légale du parti a été paradoxalement à double tranchant. En mutant des fonctionnaires issus du sud du Cameroun dans différentes régions, l'administration française veut éviter la concentration de membres de l'UPC dans certaines zones ou villes. Le revers de la médaille a été que les idées de l'UPC ont pu être diffusées en dehors des régions habituelles. L'exemple le plus connu est celui de Felix Moumié muté dans le nord du Cameroun en 1951⁶³⁶. Il est devenu responsable de la section de l'UPC de Maroua et de la diffusion des idées de l'UPC à travers différentes réunions ou manifestations. Ceci dit, le résultat reste mitigé, le nombre d'adhérents de l'UPC dans le Nord-Cameroun ne dépassant pas, selon un rapport de police de 1955, 300 personnes⁶³⁷.

La question du Nord-Cameroun est d'autant plus importante que la région ne présente aucun des facteurs propices à diffusion d'idées nationalistes : structures économiques en crise, effets politiques de la Seconde Guerre mondiale ou présence de colons. Les historiens Thierno Mouctar Bah et Gilbert Taguem Fah décrivent ainsi les habitant·es du nord du Cameroun comme « imperméables à la nouvelle propagande⁶³⁸ ». Pour eux, la question de l'islam et le

⁶³⁴ Menkène Jean Koufan (2018), « Un proto parti politique camerounais : La Voix des Autochtones du Mbam », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 135-158 ; Mbang Jean-Olivier René (2003), « Jean-Emmanuel Mvinguet et la voix des autochtones du Mbam (VAM) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁶³⁵ ANY, 3AC3108, répercussion..., p. 1. Carton pris en note par un membre de la commission du volet « Recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

⁶³⁶ Alioum Idrissou (1997), « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun sous administration française, 1951-1955 », Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 131.

⁶³⁷ ANY, 2AC8341, p. 61. Vision qui prévaut aussi dans l'entretien du volet « Recherche » de la Commission avec Éliane Lembezat, veuve de l'administrateur Bertrand Lembezat (délégué du Haut-Commissaire du Cameroun dans le nord, à Garoua en 1956), réalisé le 27 mai 2024 à Labenne. À la question : « Et de ce que je comprends aussi, c'est que la spécificité de ce Nord-Cameroun, c'est que finalement, toute l'activité nationaliste de ces militants était relativement absente ? », elle répond : « Complètement. Je vous en donne ma parole. Jamais, jamais, jamais, dans le nord Cameroun, on n'a entendu parler de mouvements dangereux dans le Sud [...] C'était une vingtaine de types qui faisaient beaucoup de bruit. Dans tous nos milieux, dans toutes nos conversations, c'était rien ».

⁶³⁸ ANY, MC 8341. Synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1947 cité in Bah Thierno Mouctar et Taguem Fah Gilbert (1993), « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun sous administration française : 1945-1960 », in Boutrais Jean et Hermenegildo Adala (dir.), *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM, p. 124 ; ANOM, DPCT 27, Note de synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1955.

clivage nord/sud en sont les raisons⁶³⁹. Les autorités dites « traditionnelles », que sont les *lamibé* fulbé, sont hostiles à l'UPC. Félix Moumié a ainsi été l'objet des critiques et des attaques du *lamido* de Maroua, le dirigeant de la ville⁶⁴⁰. La ville de Maroua est ainsi divisée géographiquement entre quartiers de sympathisants de l'UPC et ceux fidèles au pouvoir du *lamido*⁶⁴¹. Autorités camerounaises « traditionnelles » et administration coloniale, partageant les mêmes intérêts auraient vu dans l'UPC une menace à leurs rencontres.

Cette vision du nord comme rétif à toute influence du sud est pourtant sans doute exagérée. De fait, il est possible de trouver le nom de certains individus – toujours des hommes – ouverts aux idées anticoloniales. Certains déjà étudiés par l'historien Idrissou Alioum ont fait le choix de rejoindre l'UPC : il en va ainsi de Mohammadou Abdoul Bagui (Maroua), Hadji Mal Bakary (Maroua), Mohammadou Fokou (Maroua et Garoua), Ali Bako Garga (né à Dikwa dans le *Northern Cameroons* et vivant à Garoua), et Hamassalbé Hamoa (Ngaoundéré⁶⁴²). D'autres noms pourront apparaître en effectuant de plus amples recherches comme celui d'Issa Billy (Guider⁶⁴³). Même s'il serait sans doute nécessaire de retrouver toutes les connexions effectuées par l'UPC avec les habitant·es du Nord-Cameroun, il semble, dans l'état actuel des connaissances, difficile d'évoquer un ralliement de la population de la région aux idées de l'UPC. Il s'agit plutôt des éléments isolés mais existants.

Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'opposition aux colonisateurs ou à l'autorité des *lamibé*, dans le nord du Cameroun⁶⁴⁴. Bien que l'on retrouve des syndicats fondés par des hommes venus du sud⁶⁴⁵, le Nord-Cameroun montre qu'il est impossible de faire une équation parfaite entre nationalisme, anticolonialisme et adhésion à l'UPC. Ainsi les historien·nes peuvent se pencher sur d'autres façons de s'opposer au pouvoir colonial. Les pistes sont nombreuses et, celles-ci ne sont pas forcément connectées. Toujours est-il que le Nord-Cameroun représente presque 39% de la population du Cameroun sous tutelle française en 1957⁶⁴⁶. Dominé par les trois grandes villes que sont Maroua, Garoua et Ngaoundéré, son territoire est aussi très rural avec un maillage démographique lâche, les oppositions pouvant ainsi être morcelées.

Comme le suggère l'historien Hamadou Adama, il s'agirait peut-être de poursuivre les recherches sur les manuscrits en *ajami* qui expriment une solidarité avec les territoires faisant anciennement partie du califat de Sokoto par exemple⁶⁴⁷. L'opposition politique même si elle ne passe pas par l'UPC après 1955 peut aussi se retrouver dans d'autres associations ou partis en désaccord avec la Mediafrancam ou l'Union Camerounaise d'Ahidjo que nous aborderons plus tard. C'est ainsi que seront créées la Jeunesse Populaire du Kamerun (Jupokam) ou l'Union Démocratique et d'Action Sociale (UDAS) en 1958. La première dont le fondateur est Jacques

⁶³⁹ Bah Thierno Mouctar et Taguem Fah Gilbert, « Les élites musulmanes... », *op. cit.*, pp. 122-133.

⁶⁴⁰ ANOM, 1AFFPOL3336, Lettre du chef de région du Diamaré au Haut-Commissaire de la République française, 5 novembre 1954, p. 2.

⁶⁴¹ Soua Damblata Joseph (1996), « L'évolution politique de la région du Diamaré de 1946 à 1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 52.

⁶⁴² Alioum Idrissou, « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun... », *op. cit.*, pp. 38-47. Entretien avec Idrissou Alioum réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à l'Université de Maroua, 30 juin 2024.

⁶⁴³ Madinatou Todou Claude Marie (2019), « Issa Billy alias Issa Billy (1935-1972) : militant de première heure de l'UPC à Guider (Nord-Cameroun) », Mémoire de Master, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

⁶⁴⁴ Entretien avec Joseph Woudammiké réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à l'Université de Maroua, 30 juin 2024.

⁶⁴⁵ Baidou Appolinaire (2020), « Les syndicats des travailleurs au Nord-Cameroun de 1946 à 2015 : dynamiques et défis », Thèse en histoire, Université de Maroua, Cameroun.

⁶⁴⁶ Chiffres issus du recensement de 1957 dans Service des Statistiques d'Outre-mer (1960), *Tableau économique et social des États et territoires d'outre-mer à la veille de la mise en place des nouvelles institutions (1958)*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 822.

⁶⁴⁷ Entretien avec Hamadou Adama réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à l'Université de Ngaoundéré, 6 juillet 2024.

Fouda Messi est principalement basée à Ngaoundéré. D'inspiration socialiste, la Jupokam s'opposera frontalement à Ahidjo et exige une révolution. L'UDAS, quant à elle, a été fondée par Boniface Mbida à Kousséri et bénéficie d'une position de frontière avec le Tchad. En faveur de l'indépendance et de la réunification, elle ne présente pas d'idéologie particulière mais s'oppose au pouvoir des chefs. La Jupokam et l'UDAS ont fait l'objet d'une étude de l'historien Mathias Kaïmangui qui entend leur donner toute leur place dans l'histoire du nationalisme camerounais⁶⁴⁸.

La région Bamoun

Le cas de la région Bamoun est une illustration parfaite de l'alliance conservatrice entre administration coloniale et chefs. La région Bamoun correspond à l'actuel département du Noun, elle occupe plus de la moitié de la région de l'Ouest. Elle est structurée autour de la ville de Foumban, siège du sultanat, des rois, ou du sultan Njoya. Elle est occupée depuis 1902 par les Allemands et par les Français à partir de 1916, mais les relations avec le roi Njoya sont restées cordiales jusqu'en 1919⁶⁴⁹. Ensuite la situation se détériore, l'administration coloniale française limite les pouvoirs et les droits du sultan et la querelle se cristallise autour de trois éléments majeurs⁶⁵⁰. Tout d'abord, il y a la question de la colonisation et de l'exploitation agricole de la rive gauche du Noun par les Français dans le cadre de grandes exploitations agricoles de café auxquelles s'était toujours opposé le roi Njoya. Elle engendre également les migrations des populations originaires de la région Bamileké qui viennent travailler notamment dans la localité de Foubot, et se feront porteuses du message de l'UPC dans la région. La perception des impôts est aussi objet de querelle. Auparavant récoltés par les agents du Royaume, ce sont désormais à ceux de l'administration coloniale française que les chefs doivent payer leurs tributs, ce qui prive le sultan de sa compétence régaliennne. Enfin, pour restreindre les pouvoirs du sultan Njoya, le sultanat bamoun a été divisé en une douzaine de groupements à la tête desquels ont été placés des « chefs » certains s'arrogeant un certain nombre des prérogatives royales. Le roi est lui-même déposé en 1923, et exilé à Yaoundé où il meurt le 30 mai 1933. Cette séquence a bouleversé le royaume et ses structures ancestrales ouvrant une crise de succession majeure. Le choix d'un nouveau roi, en entente avec les Français se porte alors sur Njimoluh Njoya Seidou qui devient le sultan en 1933. Dans ce choix est très impliqué un chef traditionnel et auxiliaire de l'administration française Njoya Arouna⁶⁵¹, qui a largement

⁶⁴⁸ Kaïmangui Mathias (2018), « Les mouvements nationalistes au Nord-Cameroun à la veille de l'indépendance : le cas de l'UDAS et de la Jupokam, 1955-1959 », in Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen, Edith Mireille Tegna et Nadeige Laure Ngo Nlend (dir.), *Le Cameroun, l'Afrique et le monde (XX^e-XXI^e siècles) : des historiens racontent : mélanges en hommage à M. le Professeur Daniel Abwa*, Lomé, Presses de l'UL, pp. 215-231. Merci à Mathias Kaïmangui de l'université de Ngaoundéré pour avoir bien voulu communiquer les archives qu'il a utilisées pour sa recherche.

⁶⁴⁹ Njiassé-Njoya Aboubakar (2003), « Njimoluh Seïdou et Mbombo-Njoya dans l'action politique au Cameroun (1948-1998) », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 307-313 ; Pountougnigni Njuh Ludovic (2021), « De la relation de dépendance du pouvoir traditionnel bamoun et le commandement colonial français (1916-1960) », in *Cameroun : le monde rural en mutation (XIX^e-XXI^e siècle*, Yaoundé-Dschang, éditions Première lignes, Terrains africains, pp. 261-279 ; Tardits Claude (1980), *Le royaume Bamoun*, Paris, Armand Colin.

⁶⁵⁰ Mbouombouo Chouaibou (2018), « Le royaume Bamoun et les pratiques coloniales françaises (1916-1960) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun, pp. 93-145.

⁶⁵¹ Chef traditionnel de Njinka et auxiliaire de l'administration coloniale française, il a contribué à la lutte contre l'UPC dans la région Bamoun. Né en 1908 à Foumban, Njoya Arouna Njimoukouop est le fils de Njimoukouop frère de la reine Njapdounké qui engendra le roi Njoya et de Ngoutane Njiantout. Il fait sa formation à l'École Régionale de Dschang et suivi une formation professionnelle où il sort écrivain et interprète. Il devient chef supérieur de Njinka en 1924, période pendant laquelle l'Administration coloniale française crée les chefferies

contribué à la lutte contre l'UPC dans la région Bamoun. Le nouveau roi est élu député à l'Assemblée camerounaise le 19 janvier 1947 puis à l'Assemblée représentative en 1956, puis à l'Assemblée nationale fédérale. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, forte de ce nouveau *casting* politique, la région Bamoun apparaît comme un bouclier politique pour l'administration française à la tête de laquelle le sultan peut utiliser tous les moyens, sans exclure la force, pour lutter contre l'UPC. Pourtant, la région Bamoun ne va pas rester totalement en dehors de ce phénomène de revendication nationaliste⁶⁵². L'historienne camerounaise Arlette Peghoué dans ses recherches est revenue longuement sur cette prétendue « immunité » de la région et de sa capitale, Foumban, aux idées révolutionnaires⁶⁵³. Certains historiens, comme Tchouake Kanguelieu⁶⁵⁴ ont ignoré la région Bamoun ou comme Simon Nken⁶⁵⁵ l'ont considéré comme imperméable aux idées upécistes. Mais plus récemment Arlette Peghoué a pu mettre en évidence les éléments tangibles de l'implantation de l'UPC dans les localités de Foubot, où la main d'œuvre agricole bamiléké est très nombreuse, et notamment dans le quartier populaire de Nkounga à Foumban, d'où est originaire la famille Moumié. En 1949, la région Bamoun compte un comité régional divisé en deux comités centraux (Foubot et Foumban) auxquels se rattachent vingt comités de base. Le comité de Foumban est alors présidé par Jean Nkouandou et compte une vingtaine d'adhérents⁶⁵⁶, celui de Foubot une petite quinzaine dont trois membres se disant d'origine bamiléké⁶⁵⁷. La première réunion publique a lieu à Foubot le 30 août 1952. Le nommé Issa Njoya y déclare :

Je fais partie de l'U.P.C. Je vous demande de me suivre, le parti U.P.C. est dominant par le fait que nous avons une puissance européenne plus forte que la France qui est notre soutien. Je veux que le conseiller territorial soit un U.P.C., car il défendra de ne pas payer l'impôt vol qu'on nous commet. Nous autres ne voulons pas de sultan ni de chefs supérieurs, s'il en faut, ils doivent être désigné parmi le parti UPC.⁶⁵⁸

En fonction des interdictions de réunions par l'administration coloniale le parti recourt à d'autres moyens comme la diffusion de tracts, les pétitions à l'Onu et la presse ; des recours qui seront également utilisés dans tout le territoire. Cependant, des divisions liées à des malversations financières vont très vite se faire jour, notamment après l'élection au poste de Secrétaire général de Monkuop Arouna Njoya⁶⁵⁹, et à l'émergence d'un parti concurrent, l'UPC

traditionnelles pour diminuer le pouvoir du roi. En 1956, il est élu député à l'Assemblée Territoriale du Cameroun (Atcam). Devenu sénateur la même année, il siège à l'Assemblée de l'Union Française aux côtés de Soppo Priso et Aujoulat et membre du conseil de la Section française de l'international ouvrier (SFIO) en 1956 à Foumban. Il a occupé plusieurs postes ministériels, entre autres : ministre des Finances du premier Gouvernement de l'État du Cameroun, ministre de l'Intérieur, ministre d'État et de la Justice. Juge titulaire à la cour Fédérale de justice et politicien. En 1970, il est vice-président du Bureau de l'Assemblée nationale Fédérale du Cameroun, et a largement contribué au développement du département du Noun. Il décède le 9 octobre 1971.

⁶⁵² Mbouombouo Njiasse Iliassou (2016), « Le royaume Bamoun et les pratiques de la décolonisation et de démocratisation au Cameroun, (1948-1996) », Mémoire de Master d'histoire, Université de Dschang, Cameroun, pp. 33-43 ; Abwa Daniel (2003), « Njimoluh Seïdou : un modèle de souverain traditionnel dans un environnement politique hostile », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois...*, op. cit., pp. 289-305.

⁶⁵³ Peghoué Arlette (2018), « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun (1948- 1966) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun.

⁶⁵⁴ Kanguelieu Tchouake (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971, contribution au nationalisme camerounais*, Yaoundé, Saint Siro, p. 82.

⁶⁵⁵ Nken Simon, *L'U.P.C de la solidarité idéologique...*, op. cit., p. 188.

⁶⁵⁶ Archives Préfectorales de Foumban (APF), liste des adhérents en 1949 in Arlette France Peghoué, « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun (1948- 1966) », op.cit., p.77.

⁶⁵⁷ *L'Éveil du Cameroun*, 10 octobre 1949.

⁶⁵⁸ APF, Direction des Affaires politiques et administratives, agissement de Njoya Issa, 1952 cité in Peghoué Arlette, « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun... », op. cit., p. 55.

⁶⁵⁹ APF, Correspondance n°04/U.P.C./CR du comité régional au chef de la région Bamoun, octobre 1949, cité in Peghoué Arlette, « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun... », op. cit., p. 68.

Il sous l'impulsion de Mboumbuo Zacaharie⁶⁶⁰. Celui-ci devient président du comité régional de Foumban en 1950. Les membres de l'UPC II sont à l'origine du sabotage de la tournée d'Um Nyobè dans la région Bamoun à partir de mars 1953. Voici à ce propos le témoignage de Jean Njikam :

L'administration coloniale sous la conduite de M. Chapeau avait dispersé les gens. Au cours de ce mouvement, Um Nyobe était brutalisé et déshabillé en public et c'est là que M. Cassier me mit en garde si j'avais l'intention de les rejoindre. Suite à cette brutalité, ils ont été conduits à l'hôpital où ils ont été gardés jusqu'au lendemain pour leur sécurité personnelle. Le 26 mars à 11h, Um Nyobe, Matip et les deux Bamiléké ont pris la route, destination de Bafoussam⁶⁶¹.

Cet événement marque un coup d'arrêt à la progression de l'UPC dans la région Bamoun.

Le Nyong-et-Sanaga

Dans un souci évident d'invisibilisation de l'UPC, comme il ressort du florilège des manœuvres anti-upécistes évoquées ci-dessus dans la région Bamoun, l'administration coloniale française s'emploie à réduire la surface d'audience de l'UPC sur tout le territoire camerounais. L'idée de l'imposture d'une UPC dont l'influence resterait confinée à ses fiefs traditionnels du littoral, de la Sanaga-Maritime et de l'ouest est largement diffusée par l'administration coloniale. Or, de l'aveu même du Haut-Commissaire Roland Pré, à la veille de 1955 « de vrais noyaux upécistes sont déjà en place en divers points » du Nyong-et-Sanaga (Mbalmayo, Obala), dans la région Bamiléké, dans le Ntem (Ebolowa), dans le Dja-et-Lobo (Sangmélina) et, depuis peu de temps, dans les centres urbains des régions du nord (Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Meiganga⁶⁶²). Des travaux de recherche historiques récents invalident également ce mythe en montrant au contraire que la poussée upéciste des mouvements nationalistes et indépendantistes (UPC-JDC-Udefec) gagne en ampleur dans les régions forestières du Centre (Yaoundé et ses environs), du sud-ouest, et du sud-est, du sud-est, du sud-ouest du territoire camerounais⁶⁶³. Cette implantation est l'œuvre de militants anticolonialistes victimes de l'arbitraire et des frustrations colonialistes et habités par un sentiment ardent de désapprobation de l'ordre colonial en vigueur⁶⁶⁴.

Il est paradoxal que les dirigeants de l'UPC ne se soient pas empressés de conquérir la région stratégique du Nyong-et-Sanaga. Pourtant l'historien Christophe Ralite montre bien que les premiers réseaux nationalistes structurés étaient bien yaoundéens et que l'activité politique y a

⁶⁶⁰ Mountapbeme Jean-Paul (2012), « L'U.P.C. dans le Noun – Essai d'analyse historique, 1948-1960 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Douala, p. 59.

⁶⁶¹ ADM, Note de renseignement d'un informateur sur l'U.P.C., « Objet : tournée d'Um Nyobè Secrétaire général de l'UPC dans la région Bamoun », 26 mars 1953.

⁶⁶² ANOM, 1AFFPOL3337, dossier 9. Lettre du Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer, 11 juin 1955, p. 5.

⁶⁶³ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Sampa Martin Paul (2008), « L'implantation de l'UPC dans la subdivision de Mbalmayo (1948-1955) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Mbarga Kana Jean Marie (2010), « Partis politique et élites dans le développement socio-politique et économique de la « région » de Kribi, 1884-1966 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Oubel Louis-Claude (1999), « La rébellion dans la subdivision de Ndikiniméki (région du Mbam), 1955-1969 : approche historique », mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ralite Christophe, « Le processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.* ; Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou...*, *op. cit.*

⁶⁶⁴ Les biographies du médecin Mathieu Tagny déjà présentées et de l'ex-instituteur Simon-Pierre Owona Mimbo et de l'ex-préposé des douanes Jean Abessolo Nkoudou dans les pages qui suivent instruisent sur le sentiment de révolte qui les animent.

toujours été intense⁶⁶⁵. Les premiers dirigeants nommés au Secrétariat général du mouvement (Léonard Bouli et Pie Enyegué) en sont originaires. À croire des activistes upécistes chargés de diffuser l'idéologie du parti dans la région, les attermolements de la direction du Parti tiennent principalement à l'influence démesurée que la mission catholique exerce sur les populations beti. Simon Ibang, responsable upéciste de la région du Nyong et Sanaga, explique en effet que les populations du Nyong-et-Sanaga sont influencées par le clergé catholique fondamentaliste, qui prétend que tout mouvement contre l'administration est communiste, c'est-à-dire athée⁶⁶⁶.

En dépit du barrage que constitue la mission catholique, la « géographie de désapprobation » pour reprendre l'expression d'Achille Mbembe intègre la région du Nyong et Sanaga⁶⁶⁷. La percée de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec dans la région de Yaoundé fait partie d'une offensive politique tous azimuts.

La subdivision de Mbalmayo dans la région du Nyong-et-Sanaga (50 000 habitant·es en 1950) est un cas d'école. Située à une cinquantaine de kilomètres de Yaoundé, le siège des institutions coloniales et chef-lieu de la région du Nyong-et-Sanaga, Mbalmayo est, durant la décennie 1950, une bourgade coloniale cosmopolite et industrielle, que l'écrivain Mongo Beti décrit dans son roman devenu classique intitulé *Ville cruelle*⁶⁶⁸. Comme Yaoundé, la subdivision de Mbalmayo présente un intérêt certain pour les upécistes. Elle est un verrou stratégique, car elle est une région de brassage ethnique située à l'intersection des régions de Nyong-et-Sanaga, de la Sanaga-Maritime et du Ntem. Mbalmayo, sa ville éponyme, est le terminus de l'embranchement du chemin de fer. Située aussi sur la partie navigable du fleuve Nyong, elle dispose également d'un port à bois très actif. Dès 1928, année d'ouverture de la gare ferroviaire, terminus de l'embranchement du chemin de fer du Centre, des Français·es, des Grec·ques et des Syro-libanais·es, mais aussi des populations basaa, et bamiléké et des ressortissant·es musulman·es du nord affluent dans la ville, lui donnant un visage cosmopolite et dynamique sur le plan économique. Les Européens et Syro-libanais font le commerce de gros tandis que les résident·es bamiléké et basaa exercent dans le petit commerce et le transport. Les quartiers résidence sont ethniquement distincts. Les étranger·ères camerounais·es résident dans les quartiers New Town, Obeck et Nkol-Assi. Ils et elles forment un prolétariat urbain mélangé avec une fraction de la population autochtone.

Celle-ci, composée des autochtones bëne et ewondo, habite les villages situés à la périphérie de la ville et vit de la culture du cacao. Victimes des multiples tracasseries de l'administration, l'élite moderne autochtone et une poignée de chefs traditionnels sont le catalyseur de la propagande indépendantiste lancée depuis la naissance de l'UPC en avril 1948⁶⁶⁹. L'hétérogénéité ethnique du milieu facilite la circulation d'un discours politique de rupture. Jean Abessolo Nkoudou est l'artisan incontesté de l'implantation de l'UPC et de la diffusion de son idéologie indépendantiste dans cette localité. Né vers 1912, Abessolo Nkoudou est un préposé des douanes révoqué « abusivement » à ses yeux, en 1946, par l'autorité administrative coloniale. Il s'engage en politique en 1948, sous la bannière de l'UPC⁶⁷⁰. Réputé « fougueux, incontrôlable, ardent et impulsif⁶⁷¹ », l'homme est connu pour son éloquence. C'est un tribun

⁶⁶⁵ Ralite Christophe (2013), « Les processus de politisation à Yaoundé à travers les réseaux. Quelle circulation de la parole politique dans un contexte de lutte nationaliste ? », Mémoire de Master en histoire, Université de Lyon II, France.

⁶⁶⁶ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 231.

⁶⁶⁷ *Ibid.*, pp. 234-237.

⁶⁶⁸ Eza Boto (1954), *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine.

⁶⁶⁹ ANY, 2AC/7, Rapport annuel de la subdivision de Mbalmayo, 1952 cité in Sampa Martin Paul, « L'implantation de l'UPC... », *op. cit.*, pp. 61-66.

⁶⁷⁰ Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou...*, *op. cit.*

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 31.

vindictif qui manie très bien la langue française⁶⁷². Théodore Ateba Yene mentionne son nom parmi les membres fondateurs de l'UPC à Douala en 1948⁶⁷³.

Natif du village d'Adjap au sud de la subdivision de Mbalmayo, Abessolo Nkoudou est mandaté par le comité directeur de l'UPC pour implanter le parti dans sa région natale. Il crée le premier comité de base UPC de la région au mois de mars 1949 au quartier Oyak, une banlieue populaire surpeuplée, une sorte de New-Bell bis en pays Benë, qui est habitée par les autochtones ewondo-benë déclassés originaires des villages de Metet, Ngomdzap, Ngoulemakong, Mvengue, Ebolowa et Ambam. Le quartier Oyak est aussi le lieu de résidence d'une poignée de militant·es de l'UPC à Mbalmayo comme Guillaume Kith. Il fait office de quartier général car idéalement situé à la porte d'entrée sud de la ville de Mbalmayo, après le premier pont sur le Nyong, plus précisément à la lisière de l'axe routier Yaoundé-Mbalmayo-Sangmelima-Ebolowa.

De la base d'Oyak, le *condottiere* qui est épaulé par de jeunes lieutenants dynamiques, déploie le pavillon de l'UPC sur toute l'étendue de l'arrière-pays qui, comme dans un jeu de dominos, tombent les uns après les autres dans le giron politique du parti nationaliste dans la région entre 1949 et 1952. Mieux qu'un long discours, le tableau ci-dessous rend compte de l'implantation de l'UPC dans la subdivision de Mbalmayo.

Les cellules de l'UPC implantées par Abessolo Nkoudou et ses équipes dans la région de Mbalmayo entre 1949 et 1955⁶⁷⁴.

Zone de localisation	Responsables	Profession
Akomnyada	Constantin Amougou Thadée Abah	Ancien aide-soignant /
Olama	Jacques Olama Ama Noah Charles Mindili	Planteur /moniteur Planteur Planteur
Adjap	Minkoulou Salomon Nkoudou Jean Essomba	Planteur Planteur Planteur
Ngomedjap	Messi André Joseph Manang	Notable Planteur
Zamakoé	Paul Nzié Luc Mbida	Commis des douanes
Nkolmeyos	Laurent Fouda Barnabé Amougou	Planteur Planteur
Osoessam	Conrad Owono Léonard Ngoumou	Planteur Chef de village

Force est également de constater que la majorité des membres et adhérent·es sur lesquelles s'appuie Abessolo, est composée de planteurs et des autorités traditionnelles. En 1953, des sources officielles donnent le chiffre de 500 militant·es et adhérent·es. La carte politico-administrative de la région du Nyong-et-Sanaga est désormais recolorée. Sous son impulsion, le comité central de l'UPC de Mbalmayo est l'un des plus actifs de la région du sud forestier. Le chef de la subdivision atteste la vitalité de l'organisation mise en place par Abessolo Nkoudou dans cet hommage involontaire :

⁶⁷² *Ibid.*, p. 39.

⁶⁷³ Ateba Yene Théodore (1988), *Cameroun. Mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, p. 69.

⁶⁷⁴ Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou, ..., op. cit.* p. 83.

La subdivision a le triste privilège de compter parmi les mieux achalandés en cette matière (la politique), surtout dans le mauvais sens du terme, les originaires de Mbalmayo tels qu'Abessolo Nkoudou, Amougou Constantin, Mvondo Gustave, Ella Jacques ou des étrangers comme Nguéa Emmanuel, Mongo Robert, Araba Jacques, etc. qui font de la section UPC l'une des plus virulentes du territoire⁶⁷⁵.

Dja-et-Lobo

L'UPC se déploie aussi dans la région sud-est du Cameroun, dans le Dja-et-Lobo notamment. Pourtant cette diffusion des idées de l'UPC est mal connue. La seule étude historique répertoriée à notre connaissance sur l'implantation de l'UPC dans la région du Dja-et-Lobo est le mémoire de l'historienne Urbaine Chantal Amaléké⁶⁷⁶. Située en pleine forêt équatoriale, la région administrative du Dja-et-Lobo comprend trois subdivisions administratives en 1950 : Sangmélina, Djoum et Oveng. Les principales localités qui ont le mieux entretenues le sentiment nationaliste sont celles de Sangmélina (village Nloup) et celle de Djoum. Ces deux subdivisions administratives sont réputées pour leur indocilité. Lesdites localités figurent dans le programme de l'itinéraire de la tournée nationale qu'effectue Um Nyobè à son retour de New York en 1954. Il y tient deux meetings, le 13 mars à Nloup et le 14 mars à Djoum.

L'implantation de l'UPC est le travail d'un homme très actif, Simon-Pierre Owono Mimba, natif de la région à Nkoumadjap vers 1918. Diplômé de l'École primaire supérieure de Yaoundé en 1939, il embrasse le métier d'enseignant. Ses rapports tumultueux avec l'administration coloniale lui valent une première révocation en 1947. Réintégré en 1948, il est affecté à Yaoundé, ville où il découvre l'UPC, et en devient un propagandiste. En 1951, il est connu de la Sûreté du territoire « pour la sympathie qu'il manifeste en faveur de l'UPC à laquelle il adhère en 1954⁶⁷⁷ ». De juillet à septembre 1954, il implante le parti dans sa région. En 1955, il existe un comité régional composé de trois comités centraux à Nloup, Zoétélé et Djoum.

Dans la localité de Djoum l'implantation est l'œuvre d'un ressortissant de la *Gold Coast* (Ghana) nommé Robertson Jonathan Kwakou. Il est accompagné par le jeune Henri Tamo, un activiste upéciste notoire, connu de la police. On est renseigné sur le *modus operandi* des propagandistes de l'UPC dans la région. Cinq équipes mobiles sont déployées sur le terrain. Chacune contrôle une porte d'entrée ou de sortie de la subdivision : la route de Djoum, la route d'Ebolowa, la route de Yaoundé, la route de Bengbis et la route de Zoétélé.

On sait néanmoins qu'en 1955, l'empreinte de l'UPC est réelle et même profonde dans la région du Dja-et-Lobo. Cette profondeur explique sa résilience face aux coups qui lui sont assenés par la répression qui suit les événements de cette année-là⁶⁷⁸. Les rapports politiques mensuels, trimestriels et annuels du chef de région après 1955 témoignent de l'agonie prolongée du parti indépendantiste qui refuse de mourir. Par exemple, le rapport trimestriel 1958 signale encore la tenue de « quelques réunions en certains points », et de « l'activité du mouvement qui a été très limité du fait de nombreuses opérations de police effectuées au cours du trimestre écoulé aussi bien qu'en raison des divisions existant parmi les dirigeants locaux et opposant Boulous, Bassas et Bamilékés⁶⁷⁹ ».

⁶⁷⁵ ANY, APA, 1150/G, Rapport annuel de la région du Nyong et Sanaga, 1951 cité in *Ibid.*, pp. 80-81.

⁶⁷⁶ Amaléké Urbaine Chantal (2001), « La Levée de l'immunité parlementaire de Simon-Pierre Owono Mimbo, Député du Dja et Lobo », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁶⁷⁷ ANY, APA 11541, Owono Mimbo. Sûreté-RG- Dossier individuel 1954 cite in Amaléké Urbaine Chantal, « La Levée de l'immunité parlementaire... », *op. cit.*, p. 15.

⁶⁷⁸ Arrestation et mise en détention d'Owono Mimbo.

⁶⁷⁹ ARO, Rapport politique semestriel de la région du Dja-et-Lobo, période du 1^{er} juillet au 10 septembre 1958.

Cinq ans après les événements de 1955, et malgré une longue et éprouvante période d'ostracisme dans l'espace public, l'UPC rétablie dans son droit à compétir loyalement dans le Dja-et-Lobo, rafle la mise aux élections législatives du 10 avril 1960, obtenant 51,42% des suffrages, soit 18 855 votes sur 36 665 suffrages exprimés. La majorité absolue. Le score de l'UPC réduit à néant la fiabilité du narratif colonialiste d'une UPC incapable de faire élire le moindre député durant la période coloniale française même s'il s'agit de l'UPC de 1960⁶⁸⁰.

Kribi

La région administrative de Kribi est située au sud-ouest du territoire camerounais. Elle est bordée à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud et au nord par la région de la Sanaga-Maritime, à l'est et au sud par la région du Ntem⁶⁸¹. En 1949, Kribi, ancien Grand Batanga sous les Allemands, est le chef-lieu de la région éponyme. C'est une cité portuaire qui vit de l'exploitation forestière pourvoyeuse d'emplois précaires, de la pêche artisanale, du commerce du cacao et de l'activité portuaire.

La région administrative de Kribi est cosmopolite. En dehors de la communauté étrangère européenne et africaine peu nombreuse⁶⁸², elle est peuplée par plus de 30 000 d'habitantes issues des communautés batanga, basaa, boulou, et ngoumba notamment⁶⁸³. À l'époque qui nous concerne, la ville européenne est une petite enclave prospère qui contraste avec la misère de son arrière-pays. Celui-ci est donc une sorte d'enclave ou, comme le voit un administrateur colonial, un « *no man's land*⁶⁸⁴ » duquel les propagandistes de l'UPC vont profiter. Les militants zélés qui battent le pavé dans la région, comme des missionnaires en pays de mission, sont Félix-Roland Moumié, Élie Lavater Ngué Ngué, et Philippe Essi Essama.

Félix Moumié est sans conteste la locomotive du groupe. Né en 1910 à Fouban, dans une famille modeste, il a fait des études de médecine à l'École normale William Ponty au Sénégal⁶⁸⁵. Il n'est encore qu'un jeune médecin africain en service à l'hôpital de la « ville » de Lolodorf, par Kribi, entre 1947 et 1951. Sorte de médecin aux pieds nus⁶⁸⁶, il utilise sa capacité à soigner les gens pour les convaincre et les amener vers la politique. Dans cette contrée jadis prospère sous l'occupation allemande, isolée et même oubliée par l'administration coloniale française depuis 1916, le médecin ne ménage pas sa peine. Il se dévoue corps et âme à ses patients ; il effectue des visites domiciliaires et n'hésite pas, quand la nécessité s'impose, à dispenser les soins à domicile, sa renommée est donc grande dans la région⁶⁸⁷. Cette popularité, il la met à profit pour prêcher l'évangile du nationalisme. Moumié qui est un grand militant de l'UPC, est animé d'une foi nationaliste ardente. Il profite de son séjour dans la région pour semer le virus du nationalisme et de l'indépendance autour de lui. Il se comporte comme un

⁶⁸⁰ Amaléké Urbaine Chantal, « La levée de l'immunité parlementaire de Simon-Pierre... », *op. cit.*, p. 25.

⁶⁸¹ Ces repères géographiques sont ceux des années 1950.

⁶⁸² Les non autochtones sont une mosaïque qui comprend le personnel administratif colonial, les commerçants grecs, syriens et libanais, les exploitants forestiers européens et des aventuriers africains attirés par les opportunités qu'offre l'activité portuaire.

⁶⁸³ La démographie est incertaine.

⁶⁸⁴ L'expression « *no man's land* » est de l'administrateur chef de la subdivision de Lolodorf dans une lettre datée du 9 janvier 1957, adressée à son patron, le chef de la Région de Kribi cité in Mbarga Kana, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 76.

⁶⁸⁵ De Lancey Mark Dike, Neh Mbuh Rebecca et Delancey Mark W. (2010), *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, Scarecrow Press, p. 251.

⁶⁸⁶ L'expression est empruntée au vocabulaire maoïste des années de la révolte culturelle prolétarienne. Ennemi de l'embourgeoisement des élites, les médecins chinois fraîchement diplômés devraient d'abord effectuer un stage en campagne, une forme de rééducation en somme.

⁶⁸⁷ Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.* p. 73.

missionnaire en campagne, en multipliant les rencontres formelles et informelles dans le but de convertir les masses déshéritées au projet politique de son parti. Il s'appuie surtout sur la jeunesse pour diffuser l'idéologie de l'UPC. Le club de football baptisé *Santor club* de Lolodorf qu'il crée est un instrument de diffusion de ses idées. Avec lui, il parcourt les villages et les hameaux de la région. Grâce à lui, il trouve toujours un auditoire bienveillant⁶⁸⁸. L'historien Jean-Marie Mbarga Kana est fondé à admettre que lorsque Moumié est réaffecté en 1951, il laisse une subdivision de Lolodorf largement acquise à la cause de l'UPC⁶⁸⁹.

Les noms d'Élie Lavater Ngué Ngué et Philippe Essi Essama sont généralement associés à celui de Moumié en ce qui concerne le déploiement de l'UPC dans la région de Kribi. Le premier est né en 1932 à Éséka d'un père basaa et d'une mère batanga. Les archives disponibles sont muettes sur son parcours scolaire et professionnel. Elles sont également muettes en ce qui concerne son entrée en politique. Lavater Ngué Ngué est aimé des populations locales en tant que fils du pays. Il profite de son poste de premier président de la section régionale de l'UPC à Kribi pour vendre l'idéal de son parti politique dans toute la région et dans les villages limitrophes avec la Guinée espagnole (actuelle Guinée Équatoriale). Philippe Essi Eassama est un ami d'Abessolo Nkoudou, le leader upéciste de Mbalmayo. Les deux hommes s'étaient rencontrés à Kribi où le préposé des douanes Abessolo Nkoudou exerçait son métier. Cégétiste et protestant boulou, il est l'origine de l'implantation des cellules locales de l'UPC dans la région du Ntem.

Le zèle propagandiste des deux pionniers cités ci-dessus, contribue à la propagation des idéaux de l'UPC dans les subdivisions de Lolodorf et de Kribi au moyen de la distribution régulière de tracts et de brochures, l'organisation des campagnes de sensibilisation et des rencontres régulières dans l'arrière-pays kribien. En 1955, la région est quadrillée et encadrée par une dizaine de comités centraux fonctionnels ; les plus actifs sont ceux de la subdivision de Lolodorf : Gouap, Mougué, village maternel de Ngué Ngué, Nkolo, Bipindi et Memel⁶⁹⁰. Il faut reconnaître qu'ils ont la chance d'être épaulés par des chefs bienveillants comme les chefs Sassi Oba'a et Otto Mabelle issus des groupements boulou qui invitent leurs administrés à adhérer à l'UPC⁶⁹¹. À la veille de la répression de 1955, l'UPC, la JDC et l'Udefec sont implantés dans la région connue aujourd'hui comme la région de l'Océan.

La preuve est donnée par le faible taux de participation aux élections à l'Alcam en 1956. Le mot d'ordre de boycott des élections lancé par les mouvements nationalistes (UPC, JDC et Udefec) est largement suivi dans la région kribienne. La participation y est l'une des plus faibles du territoire car, le candidat élu n'obtient que 4 655 suffrages sur 23 659 inscrits⁶⁹². En revanche, aux élections à l'Assemblée nationale camerounaise du 10 avril 1960, profitant de la loi d'amnistie qui le met à l'abri des poursuites judiciaires pour subversion, Lavater Ngué Ngué, revenue d'exil, est élu député de Kribi à une écrasante majorité⁶⁹³ où il obtient 9393 contre 4961 pour son concurrent⁶⁹⁴.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 73.

⁶⁸⁹ *Ibid.*, p. 73.

⁶⁹⁰ Archives Préfectorales de Kribi (APK), Confidentiel, correspondance du chef de subdivision de Lolodorf au chef de région de Kribi, 9 janvier 1957 cité in Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 76.

⁶⁹¹ Mbarga Kana, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 77. En 1953, l'autorité du chef du Canton boulou-centre commandait 22 villages peuplés d'environ 5388 habitants. Plus au sud, le chef Otto Mabelle de Zingui commandait 6 villages peuplés d'environ 1203 habitants.

⁶⁹² ANY, 2AC 4216, Résultats de vote Atcam, région de Kribi, 26 décembre 1956 cité in Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 75.

⁶⁹³ Son élection sera invalidée en 1961.

⁶⁹⁴ Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 89.

En somme, l'implantation de l'UPC est une réalité dans de nombreuses régions du Cameroun sous tutelle française. Elle est l'œuvre combinée de plusieurs acteurs qui, très tôt, ont tenté de démocratiser l'idée de nationalisme sur tout le territoire. En plus de leur activisme, ils bénéficient des outils et des moyens d'implantation et de propagande tels que les publications du parti comme : *La Voix du Cameroun*, *L'Étoile*, *Lumière* ou *La Vérité* mais surtout d'un capital sympathie d'un grand nombre de Camerounais·es, sensibles au discours sur la libération de leur pays du joug colonial.

1954 : l'année où l'UPC est devenue nationale ?

Le maillage du territoire camerounais au début des années 1950 est un souhait stratégique des dirigeants de l'UPC après les congrès de Dschang de 1950 et d'Éséka de 1952. L'année 1954 semble avoir été une année charnière avec une accélération de l'implantation de l'UPC sur tout le territoire⁶⁹⁵. La multiplication des comités est suivie de près par les autorités françaises :

Zone évoquée dans le rapport	« Adhérent·es actif·ves »
Bamileke	10 000
Bamoun	« ne dépasse pas la trentaine »
Dja-et-Lobo	200
Kribi	150
Lom-et-Kadei	Pas de chiffre mais comité créé en octobre 1954 par Ernest Ouandié
Mbam	300
Mungo	1200
Nord-Cameroun	300
Ntem	300
Nyong-et-Sanaga	1000
Sanaga-Maritime	2500
Southern Cameroons	300
Wouri	1200

Les chiffres de ce tableau sont évidemment critiquables. Issus d'un rapport de surveillance français de 1955⁶⁹⁶, ils sont destinés à informer les autorités coloniales françaises des progrès de l'UPC sur tout le territoire camerounais au cours de l'année précédente. Difficile de savoir s'ils sont exagérés pour provoquer une réaction chez les autorités ou au contraire minorés pour ne pas surestimer les activités de ce parti anticolonial. De plus, le nombre d'adhérent·es pouvait aussi être différent du nombre de sympathisant·es d'où l'impossibilité de tirer des conclusions nettes de ces chiffres. S'il existe une réelle disparité entre les différentes régions déjà largement évoquées par la littérature existante⁶⁹⁷, il faut aussi tout simplement considérer l'aspect démographique de la question tant les régions du Cameroun colonial sont inégalement peuplées. De manière générale, on peut tout de même se livrer à une estimation du nombre d'adhérent·es de l'UPC sur tout le territoire camerounais ; d'après l'historien Yves Mintoogue, adhérent·es et sympathisant·es de l'UPC seraient en 1955 entre 150 000 et 200 000, soit quasiment un électeur sur trois⁶⁹⁸. L'UPC n'est donc pas majoritaire mais elle est de loin le parti le plus important.

⁶⁹⁵ ANY, 2AC8341, p. 62.

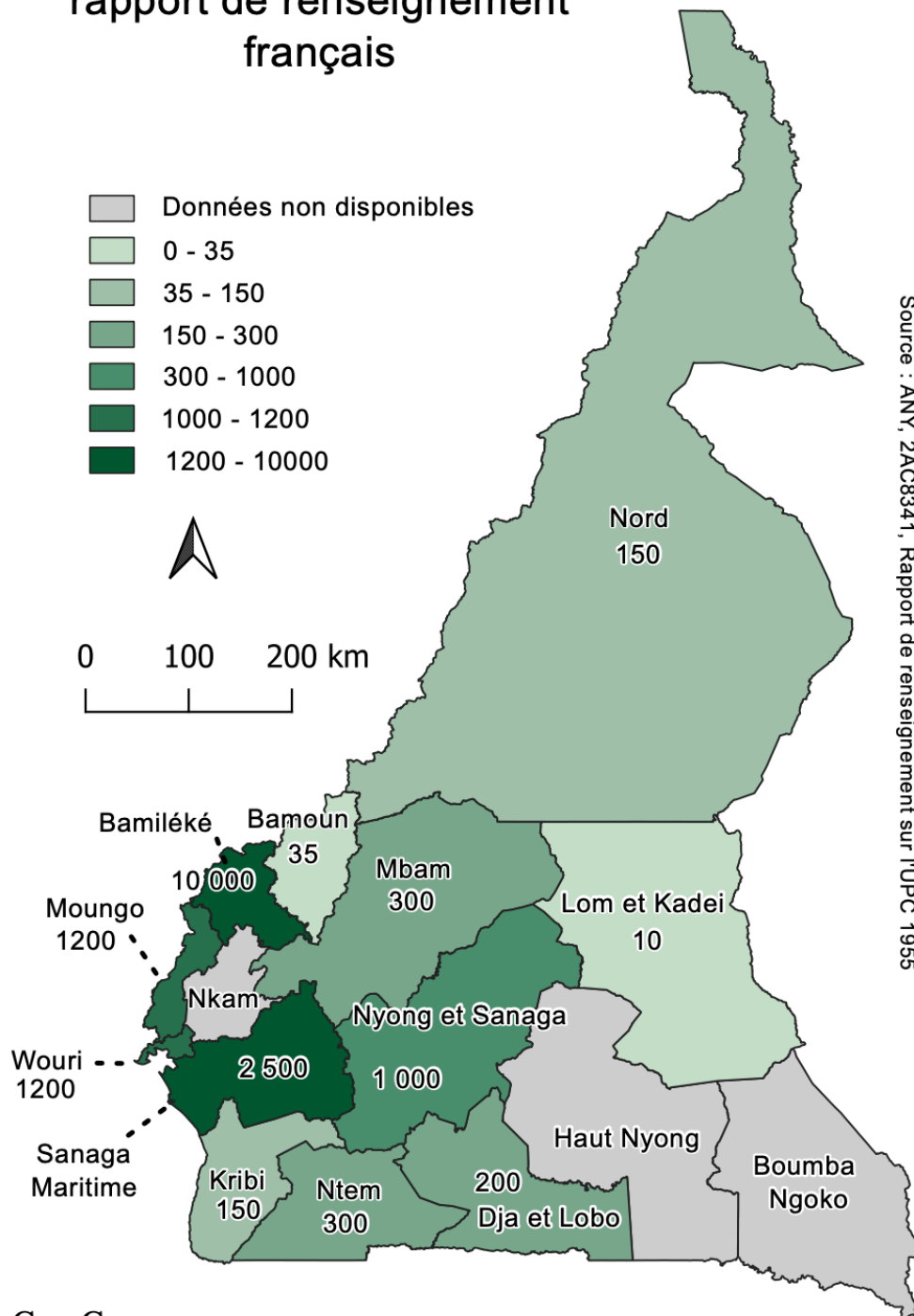
⁶⁹⁶ ANY, 2AC8341, pp. 20-65.

⁶⁹⁷ Nken Simon, *L'UPC de la solidarité idéologique à la division stratégique...*, op.cit., pp. 187-202.

⁶⁹⁸ Mintoogue Yves, « Géographies de l'insoumission... », art. cité.

Face à ce large déploiement de l'UPC, les autorités coloniales s'inquiètent très rapidement et entendent ne lui laisser aucune chance de prospérer que ce soit au Cameroun sous tutelle française mais aussi dans le Cameroun sous tutelle britannique et à l'Onu.

Nombre d' « adhérents actifs » de l'UPC en 1955 d'après un rapport de renseignement français



Source : ANY, 2AC8341, Rapport de renseignement sur l'UPC 1955

© ComCam

Chiffres de ANY, 2AC8341. Dans le rapport de renseignement, toutes les régions du nord sont regroupées sous le nom de « nord ». Aucune donnée n'est disponible pour le Nkam, le Haut-Nyong et le Boumba-Ngoko.

- L'UPC au-delà des frontières du Cameroun sous tutelle française

Les liens entre l'UPC et les partis politiques du Cameroun sous tutelle britannique

La création du *Kamerun United National Congress* (KUNC) en août 1951 témoigne de l'influence de l'UPC de l'autre côté de la frontière. Elle est l'œuvre de Robert Jabea Kum Dibongue, Camerounais français résidant dans le sud du Cameroun sous tutelle britannique et de Norbert Nangiya Mbile, syndicaliste et politicien du *Southern Cameroons*. Dibongue sert ainsi de relais entre les deux Cameroun et co-écrit la résolution d'Éséka de 1952 qui facilite la diffusion des activités de l'UPC à Misselele, Likomba, Tiko, Tombel et Kumba⁶⁹⁹. Le KUNC devient ainsi une plateforme de diffusion des idées de réunification dans le *Southern Cameroons*. Le parti plaide pour l'unification des Cameroun sous tutelle britannique et française, l'enseignement du français dans les écoles du Cameroun sous tutelle britannique, la suppression des contrôles aux frontières, la création d'une assemblée du Cameroun et la fin de l'état d'abandon dans lequel est laissé le Cameroun sous tutelle britannique⁷⁰⁰. Il déclare : « nous voulons que les Cameroun sous administration française et britannique soient réunis comme à l'époque de la domination allemande. C'est pourquoi nous avons adopté l'orthographe allemande *Kamerun*⁷⁰¹ ». Le KUNC devient en 1953 le *Kamerun National Congress* (KNC), à la suite d'une scission qui donne naissance au *Kamerun People's Party* (KPP), opposé à la réunification⁷⁰².

Pour promouvoir la collaboration entre les mouvements politiques nationalistes du Cameroun sous administration britannique et sous administration française, Ruben Um Nyobè voyage souvent en zone britannique et donne deux conférences réunissant des membres du KUNC et de l'UPC ont lieu dans le *Southern Cameroons* en décembre 1951 et août 1952. La première se tient à Kumba, du 12 au 17 décembre 1951 en présence de 26 délégués de l'UPC, des associations traditionnelles *Kumzse* et *Ngondo*, toutes originaires du Cameroun français. La seconde réunit les délégués du KUNC et de l'UPC en août 1952 à Tiko⁷⁰³. Y assistent Abel Kingué et Ruben Um Nyobè. La réunion de Tiko a pour objectif d'élaborer des stratégies et de préparer la visite de la mission de l'Onu au Cameroun. L'UPC tente également d'établir des liens avec le *Kamerun National Democratic Party* (KNDP) et essaie même de constituer, en vue des élections à la *House Assembly* de Buea du 15 mars 1957 un Front national uni avec le KNDP et le *Kamerun United Commoners Party* (KUCP), toutefois sans lendemain⁷⁰⁴.

Jusqu'en 1957, les autorités coloniales britanniques du *Southern Cameroons* sont plutôt défavorables à l'idée d'unification. L'administration britannique n'accorde guère d'importance au *British Cameroons*. Les *Northern* et *Southern Cameroons* doivent donc, pour ces raisons continuer à être administrés par la colonie du Nigeria, le *South Cameroons* étant administré comme un territoire quasi-fédéral du Nigeria, le *North Cameroons* étant intégré au Nigeria septentrional⁷⁰⁵. Ainsi, la question de la réunification reste une question mineure jusqu'en 1955 date à laquelle de nombreux·euses dirigeant·es et membres de l'UPC, de l'Udefec et de la JDC

⁶⁹⁹ Ngoh Victor Julius, (2019), *Cameroon, 1884- Present (2018): The History of a People*, Design House, p. 179.

⁷⁰⁰ National Archives of Buea (NAB), Vb/b (1951)1, File No. v1757. Cameroons Unifications Movement (KUNC). Voir aussi *Ibid.*, pp. 160-161.

⁷⁰¹ Welsch Claude (1966), *Pan-Africanism and Political Unification in West Africa*, New York, Cornell University Press, p. 179.

⁷⁰² ANOM, 1AFFPOL3336, A/S des élections du 15 mars 1957 en zone britannique.

⁷⁰³ *Unification immédiate du Cameroun, 1952*, Douala, Imprimerie spéciale des étudiants camerounais, p. 26 et TNA, FO 371/101391, The Cameroons Unification Movement.

⁷⁰⁴ ANOM, 1AFFPOL3336, A/S des élections du 15 mars 1957 en zone britannique.

⁷⁰⁵ *Ibid.*

traversent la frontière séparant les deux Cameroun à cause de l'interdiction de leurs partis dans le Cameroun sous tutelle française. Les archives britanniques conservées au Royaume-Uni sur cette période témoignent plutôt d'un intérêt relatif pour ce qui se passe de l'autre côté de la frontière⁷⁰⁶. En 1951, le commissaire britannique du *Southern Cameroons*, E. J. Gibbons, rédige un rapport destiné aux autorités coloniales du Nigeria proposant des stratégies pour décourager la campagne pour la réunification menée par le KUNC, le syndicat des travailleurs de la *Cameroons Development Corporation* (CDC) dirigé par Mbile, et l'UPC. Gibbons soutient que la quête de l'unification des deux Cameroun est due au fait que les peuples des deux côtés de la division franco-britannique désapprouvent les frontières imposées aux communautés frontalières⁷⁰⁷. Il concède qu'« il ne devrait y avoir aucune interférence avec les activités naturelles des peuples vivant des deux côtés des frontières [...] et la suppression de tous les contrôles et taxes concernant le mouvement à travers la frontière par les indigènes avec ou sans leurs biens » et que « les hommes politiques camerounais devraient être davantage occupés par les tâches pratiques et immédiatement avantageuses consistant à faire progresser les intérêts de leur peuple dans le cadre constitutionnel existant plutôt que par la poursuite d'un objectif tel que l'unification des deux Cameroun⁷⁰⁸ ».

Si on ne peut pas vraiment parler de mouvement majeur en faveur de l'indépendance au *Southern Cameroons* avant la fin des années 1950, un événement politique de taille s'y produit en 1954 : la création de l'Assemblée régionale du *Southern Cameroons*. De 1946 à 1953, les députés du *Southern Cameroon* siégeaient à Enugu, capitale de la région est du Nigeria. À partir de 1954, ils acquièrent, en théorie, le même poids politique que les autres composantes de la fédération du Nigeria avec la création de leur propre région. La création de l'assemblée régionale est le résultat d'une crise politique à l'assemblée régionale de l'est du Nigeria en 1953 qui aboutit à la fin de l'équilibre régional du Nigeria créé par la constitution Macpherson de 1951⁷⁰⁹. À cause de cette crise, neuf des treize représentants du *Southern Cameroons* à l'Assemblée régionale de l'Est forment un bloc dit de « neutralité bienveillante » et se retirent de la politique de la région Est. En informant la population du *Southern Cameroons* de leur décision, les « neutres bienveillants » font valoir que :

Nous avons rompu nos liens avec la région de l'Est parce que nous pensons qu'en tant que groupe minoritaire au sein de l'Assemblée législative de la région de l'Est, nous sommes incapables de faire respecter les souhaits du peuple camerounais. Nous considérons que notre devoir immédiat est désormais d'insister sur notre revendication d'une Région séparée et, à cette fin, nous appelons tous les Camerounais à être prêts à faire des sacrifices. Nous conseillons vivement à tous les Camerounais de boycotter toute future élection à l'Assemblée de l'Est⁷¹⁰.

Par cette déclaration, ces hommes politiques du *Southern Cameroons* décident de se tenir à l'écart de la politique de l'est du Nigeria qu'ils jugent excessivement dominée par les débats des communautés igbo. À leur retour au Cameroun, ils convoquent une conférence à Mamfe en 1953 et expliquent leur position. Ils rédigent alors une pétition adressée au Secrétaire d'État aux Colonies, Oliver Lyttleton, demandant la création d'une région distincte et autonome pour le *Southern Cameroons*. La crise de 1953 et la nouvelle constitution Macpherson du Nigeria de

⁷⁰⁶ Voir par exemple, The National Archives (TNA), FCO 141/13348, *Nigeria: Cameroons unification movement; Anglo-French cooperation on Trusteeship problems*, 1 décembre 1951 ou FCO 141/13349, *Nigeria: Cameroons unification movement; activities of the Kamerun United National Congress; enfranchisement of French Cameroonianians*, 1952-1958.

⁷⁰⁷ NAB, Vb/b (1951)1.

⁷⁰⁸ Ngoh Victor Julius, *Cameroon, 1884- Present (2018)...*, op. cit., p. 162. Voir aussi NAB, Vb/b (1951)1.

⁷⁰⁹ Pour un résumé des multiples changements constitutionnels du Nigeria entre 1945 et 1960, voir Schler Lynn (2022), « Political, Economic, and Social Change in Nigeria, 1945-1960 », in Falola Toyin et Heaton Matthew M. (dir.), *The Oxford Handbook of Nigerian History*, New York, Oxford University Press, pp. 357-373.

⁷¹⁰ Kale Paul Monyonge (1967), *Political Evolution in Cameroon*, Buea, Government Print, pp. 39-40.

1954 créent ainsi les conditions d'une autonomie de la région est. Cette crise offre également l'occasion d'une reconfiguration des partis politiques.

Ceci explique comment, en juin 1953, la CNF d'Endeley fusionne avec le groupe de pression KUNC de Dibongue pour fonder le *Kamerun National Congress* (KNC⁷¹¹). Le KNC adopte la devise « Vers l'autonomie gouvernementale ou l'indépendance pour un Cameroun uni » dans le but de faire pression pour la réunification⁷¹². Ces positions sont similaires à celles de l'UPC et constituent une avancée concrète vers le nationalisme dans le *Southern Cameroons*. Pourtant même si le message est plus radical qu'auparavant, un nouveau jeu politique se met en place. Endeley, alors leader politique du *Southern Cameroons* montre une certaine réticence à l'égard de l'UPC et considère qu'elle devrait limiter ses activités au Cameroun sous tutelle française. De fait, certains hommes politiques du *Southern Cameroons* comme Endeley instrumentalisent parfois l'idée de réunification pour des raisons très pragmatiques, soit en soutenant les immigrants camerounais français présents sur le territoire à des fins électorales, soit pour faire pression sur les autorités coloniales britanniques afin qu'elles envisagent une autonomie au sein du Nigeria⁷¹³.

Dans le *Southern Cameroons*, l'UPC fait ainsi face à un échiquier politique différent du Cameroun sous tutelle française. Ses efforts pour faire pénétrer ses idées sont réels mais il faut attendre 1955 et l'arrivée de nombre de ses dirigeant·es sur le sol du *Southern Cameroons* pour voir la situation changer. Ce travail en faveur d'une réunification se fait ainsi logiquement dans le *Southern Cameroons* mais aussi à l'Onu.

L'UPC à l'Onu : entre mobilisation et diplomatie répressive française

Dès le début des années 1950, les militant·es upécistes se sont emparé·es de l'arène internationale de l'Onu, dans l'espoir de faire du *lobbying* auprès d'États favorables à leurs actions et avec l'intention de faire pression sur les gouvernements français successifs. Comme pour le Togo sous tutelle française, les protectorats maghrébins et la guerre d'indépendance algérienne, les responsables de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec cherchent à internationaliser leur combat, ce qui provoque, en retour, une réaction des autorités coloniales et métropolitaines. Celles-ci s'engagent dans une « diplomatie répressive » – notamment en empêchant les déplacements vers New York ou en veillant à l'encadrement des missions de visite – mais elles doivent désormais composer avec une multitude d'acteur·rices qui font partie des différentes instances de l'Onu. Il s'agit aussi d'un jeu d'influences dans lequel les diplomates et les administrateurs français s'efforcent d'éviter un scandale international autour de la répression française menée au Cameroun – ce qui ne se produira pas⁷¹⁴.

L'Onu, en tant qu'espace d'affrontement entre militant·es nationalistes et autorités, a été mise en avant très tôt par l'historiographie, d'abord *via* les travaux de David Gardinier et d'Abel Eyinga⁷¹⁵, puis, dans les grandes synthèses sur le nationalisme camerounais⁷¹⁶, et enfin dans

⁷¹¹ Ngoh Victor Julius, *Cameroon, 1884- Present (2018)...*, *op. cit.*, p. 165.

⁷¹² Ebune Joseph B. (1992), *The Growth of Political Parties in Southern Cameroons, 1916-1961*, Yaoundé, CEPER, pp. 142-143.

⁷¹³ Takougang Joseph (1996), « The "Union des Populations du Cameroun" and its Southern Cameroons connection », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 83(310), p.11.

⁷¹⁴ Frank Robert (2012), « Émotions mondiales, internationales et transnationales, 1822-1932 », *Monde(s)*, 1(1), pp. 47-70

⁷¹⁵ Gardinier David E. (1963), *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*, Londres/New-York/Nairobi, Oxford University Press ; Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan et Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée...*, *op. cit.*, pp. 63-75.

⁷¹⁶ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, *op. cit.*, pp. 205-207 ; Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan.

des recherches sur les relations internationales et le Cameroun, celles de Samuel Efoa Mbozo'o, de Wullson Mvomo Elia et de Karine Ramondy⁷¹⁷. Il faut également signaler des travaux en histoire globale, notamment ceux de Meredith Terretta, sensibles aux circulations, réseaux et acteur-rices du mouvement nationaliste camerounais⁷¹⁸. Cette historiographie s'inscrit dans une littérature plus large qui s'est intéressé, comme nous l'avons vu, à la place du *trusteeship* au sein de l'Onu, notamment *via* les pétitions, les missions de visite et les débats au Conseil de Tutelle⁷¹⁹. Pour écrire cette histoire de la diplomatie répressive française à l'Onu, les archives ne manquent pas mais sont souvent hors du Cameroun – en France, à Aix-en-Provence et à La Courneuve, ou au siège new-yorkais de l'Onu, qui met en ligne une documentation très riche sur les enjeux du *trusteeship* dans les années 1950⁷²⁰. Les archives déclassifiées de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) à l'occasion de cette commission complètent ces ressources, alors que de nombreux témoignages de militants nationalistes insistent sur la dimension internationale de leur combat⁷²¹.

Diplomates, administrateurs et militants nationalistes à l'Onu

Pour mener à bien leurs actions d'influence à l'Onu avant et après le moment 1955, les autorités mobilisent leurs administrateurs et l'appareil diplomatique français au sein des différents organes-clés dont est exclu le Conseil de Sécurité, bloqué par les rivalités de la guerre froide. D'abord, il existe une représentation permanente de la France à l'Onu qui lui permet de « tenir son rang », et donc de « tenir son empire ». Depuis 1947, douze à dix-huit membres constituent cette délégation – un représentant permanent (qui a rang d'ambassadeur), un adjoint (ministre plénipotentiaire), deux premiers conseillers, deux ou trois deuxièmes conseillers, deux ou trois secrétaires, un vice-consul archiviste, trois chiffreurs, mais aussi un attaché de presse⁷²². Ces diplomates supervisent l'action de la France sur le *trusteeship* du Cameroun mais n'ont pas une expertise spécifique, tant ils sont affairés à gérer d'autres dossiers coloniaux ou non. Plusieurs

⁷¹⁷ Mbozo'o Samuel Efoa (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française : (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I/Université d'Aix-Marseille, France/Cameroun. ; Wullson Mvomo Ela (2002), « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'ONU (1919-1960). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais », Thèse en histoire, Université Paris IV Sorbonne, France ; Ramondy Karine (2018), « 1958-1961 : l'assassinat des leaders africains, un "moment" de construction nationale et de régulation des relations internationales (étude comparée en Afrique centrale) », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, Paris.

⁷¹⁸ Terretta Meredith (2012), « "We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World": Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », *Human Rights Quarterly*, 34(2), pp. 329-360 ; Terretta Meredith (2010), « Cameroonian Nationalists Go Global from Forest Maquis to Pan-African Accra », *The Journal of African History*, 51(2), pp. 189-212 ; Ndiapi Fopa Charly (2019), « L'ONU et la stratégie *Bottom-Up* de solidarité et d'unité pour l'autodétermination et la stabilité politique au Cameroun (1945-1996) », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 90 ; Fofak Eric Wilson (2013), « Les relations Cameroun-ONU : de la tutelle au cinquantenaire de l'indépendance. Entre désillusion, frustration et coopération pour la paix et le développement », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Clé, pp. 151-170.

⁷¹⁹ Lüder Jan (2023), *Non-State Actors at the United Nations Contesting Sovereignty*, Londres, Routledge ; Lüder Jan, Ketzmerick Maria, Heise Julius (dir.) (2022), *The United Nations Trusteeship System : Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge..

⁷²⁰ On y trouve des comptes-rendus de séances au Conseil de Tutelle et à la Quatrième Commission, des rapports officiels tels que ceux des autorités tutélaires ou pour les missions de visite, ou encore les dossiers de pétitions envoyées à l'Onu. Pour une recherche en ligne, il existe la bibliothèque [disponible sur <https://digitallibrary.un.org>] et les archives [disponible sur <https://archives.un.org/>]

⁷²¹ Ngapeth Biyong Marie-Irène, *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, op. cit. ; Abwa Daniel (2005), *Ngouo Woungly-Massaga alias commandant Kissamba. « Cameroun, ma part de vérité*, Éditions Minsi ; Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerounais*, Paris, L'Harmattan, présenté par Achille Mbembe.

⁷²² Seulement 12 membres en 1957. Smouts Marie-Claude (1979), *La France à l'Onu. Premiers rôles et second rang*, Paris, CNRS, p. 77.

diplomates de renom se succèdent au poste, localisé à New York, au siège sur les bords de l'*East River* : Henri Hoppenot (janvier 1952-juillet 1955), Hervé Alphan⁷²³ (juillet 1955-août 1956), Bernard Cornut-Gentille (août-décembre 1956⁷²⁴), Guillaume Georges-Picot (décembre 1956-avril 1959) et Armand Bérard (avril 1959-juin 1962⁷²⁵). Le représentant permanent adjoint joue un rôle plus marqué à l'Assemblée générale de l'Onu, notamment au sein de la Quatrième Commission où sont auditionnés des militants nationalistes de l'empire colonial dont fait partie le Cameroun. Pour le Conseil de Tutelle, une délégation spéciale est formée afin de porter la voix de la France. Assisté d'un conseiller et d'un secrétaire, le délégué permanent désigné développe une certaine expertise sur les enjeux de *trusteeship* et est souvent choisi parmi les hauts fonctionnaires de l'empire : Roger Garreau (1947-1950), diplomate de carrière ; Léon Pignon (1950-1954), ancien Haut-Commissaire en Indochine⁷²⁶ ; Robert Bargues (1954-1957), inspecteur des colonies, ancien Haut-Commissaire à Madagascar ; Jacques Kosciuszko-Morizet (1957-1972), maître des requêtes au Conseil d'État, directeur de cabinet de Félix Houphouët-Boigny, précédemment ministre⁷²⁷. À côté de la représentation permanente, il existe également des fonctionnaires français nommés auprès du Secrétaire général de l'Onu – tels que Philippe de Seynes, Secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales (1955-1975)⁷²⁸ ou Claude de Kémoularia, collaborateur direct de Dag Hammarskjöld (1957-1961⁷²⁹) : par leur fonction, ils peuvent aider les autorités françaises dans les couloirs onusiens ou les informer des positions des États-membres. Mais au gré des années 1950, la France perd progressivement différents postes-clés – plus que cinq postes sur 34 au Département des tutelles –, alors que ces fonctionnaires s'éloignent de leur pays d'origine pour faire carrière à l'Onu et devenir des fonctionnaires internationaux à part entière⁷³⁰.

Face à la complexité politique, géopolitique et administrative du *trusteeship*, ces diplomates sont assistés par des administrateurs venus directement du Cameroun. Depuis 1951, le Haut-Commissariat dispose, à cet effet, d'un Service des relations extérieures dont la mission première, en plus d'accueillir les visiteurs étrangers et d'étudier les relations avec les pays frontaliers, est de s'occuper des contacts avec l'Onu et ses agences spécialisées⁷³¹. En 1956, il est dirigé par un administrateur, qui maîtrise l'anglais, aidé d'un adjoint et d'une équipe de sept fonctionnaires autochtones. Dans son action à l'étranger, ce service est aidé par la Délégation du Haut-Commissariat à Paris qui joue le rôle d'intermédiaire entre les autorités coloniales et les divers ministères concernés, en particulier le Quai d'Orsay. Ce Service des relations extérieures est central à plusieurs titres. Il effectue « un gros travail de recherche » afin de répondre aux pétitions envoyées à l'Onu et coordonne l'organisation des missions de visite du Conseil de Tutelle sur le territoire. Il se charge également de rédiger le rapport transmis chaque année à l'Assemblée générale de l'Onu afin de rendre compte des progrès réalisés dans le cadre

⁷²³ Alphan Hervé (1977), *L'étonnement d'être – journal, 1939-1973*, Paris, Fayard, pp. 269-285.

⁷²⁴ Ancien Haut-Commissaire en AEF, puis en AOF, il est brièvement « recasé » à l'Onu, avant de servir comme ambassadeur de France aux États-Unis et d'y jouer un rôle important en ce qui concerne la guerre d'Algérie. Kémoularia Claude de (2007), *Une vie à tire-d'aile : mémoires*, Paris, Fayard, p. 106.

⁷²⁵ Lewin André (1995), *La France et l'Onu depuis 1945*, Condé-sur-Noireau, Arléa-Corlet, p. 345.

⁷²⁶ (1988), Léon Pignon, 1908-1976. *Un homme de cœur au service de l'Outre-mer français*, Paris, Académie des sciences d'Outre-mer.

⁷²⁷ Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, *op. cit.*, p. 78.

⁷²⁸ Frielingsdorff Per-Axel (2008), « Les relations entre la France et Dag Hammarskjöld, 1953-1961 », *Mémoire de Master en histoire, Institut d'Études Politiques de Paris, France*, pp. 33-35.

⁷²⁹ Kémoularia Claude de (2007), *Une vie à tire-d'aile : mémoires*, Paris, Fayard.

⁷³⁰ Pézet Ernest, « La France ne compte à l'Onu qu'un nombre insuffisant de fonctionnaires », *Le Monde*, 14 août 1956. ; Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, *op. cit.*, p. 86 et pp. 89-90 ; Frielingsdorff Per-Axel, « Les relations entre la France et Dag Hammarskjöld... », *op. cit.*, p. 36-37

⁷³¹ ANOM, CONTR1096, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa sur la direction des Affaires politiques et administratives et le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 septembre 1956.

des accords de tutelle. Structuré en plusieurs parties, accompagné de photographies officielles, de cartes et de tableaux statistiques, ce rapport est un exemple-type de la propagande officielle déployée sur la scène internationale. Devant répondre de ses obligations liées au *trusteeship*, dans le domaine politique, social et économique, il exalte la présence française au Cameroun et donne à voir les politiques de modernisation engagées par les autorités, aussi bien sur les services sanitaires et éducatifs que dans le domaine industriel et agricole. Il fait aussi l'inventaire des textes qui y sont applicables⁷³². L'UPC, la JDC et l'Udefec y sont quasiment absentes, si ce n'est avec des entrefilets de présentation des partis politiques et des mouvements associatifs. Le rôle du Service des relations extérieures est enfin stratégique lors des sessions du Conseil de Tutelle, où il a le statut de « représentant spécial du Cameroun » et pour les auditions devant la Quatrième Commission, où il est conseiller de la délégation française. L'administrateur en chef se déplace à New York et assiste les diplomates français sur le *trusteeship* du Cameroun, notamment au Comité des pétitions. Ces déplacements amènent ce fonctionnaire à être aux États-Unis de janvier à mars 1954 au Conseil de Tutelle, puis d'octobre à novembre, à la Quatrième Commission, et de janvier à mars 1955 pour une nouvelle session du Conseil de Tutelle⁷³³. Jusqu'en 1952, le Service des relations extérieures se contente d'un travail administratif peu intense, surtout lié aux quelques pétitions et à la venue des missions de visite⁷³⁴. À partir de 1952, avec les auditions de Ruben Um Nyobè devant la Quatrième Commission, le chef du Service des relations extérieures devient un acteur central dans le rapport de force établi entre les militants upécistes et les autorités à l'Onu : « L'expert paisible est devenu un avocat montant périodiquement à New York plaider ses dossiers », précise l'inspecteur M. Robert, tout en rappelant qu'il doit « éviter le vote de résolutions hostiles qui mettraient la France dans une position intenable devant l'opinion publique camerounaise⁷³⁵ ».

Des hommes-clés assurent la fonction. D'abord l'administrateur Georges Becquey : né à Sousse, en Tunisie, il réussit le concours de l'École nationale de la France d'Outre-mer (Enfom) en 1936 et commence sa carrière coloniale en 1941, comme chef de subdivision en Côte d'Ivoire, à Assinie et Grand-Bassam, avant de rejoindre, un temps, les États-Unis en service pour l'armée. De 1946 à 1949, il est vice-consul à Accra, en *Gold Coast* puis rejoint la Direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'Outre-mer, où il est en charge des questions internationales⁷³⁶. Recommandé aux autorités du Cameroun, notamment par sa maîtrise de l'anglais, il rejoint le territoire en avril 1953, en remplacement de Charles Watier. Il est félicité pour son aide prêtée aux diplomates français à l'Onu, Léon Pignon et Robert Bargues⁷³⁷. Ce dernier précise que « sa connaissance parfaite des problèmes africains et sa grande expérience des débats aux Nations Unies » lui ont permis « de présenter avec beaucoup d'autorité » le bilan de la présence française au Cameroun. « Cette année encore, son exposé a été particulièrement brillant et c'est avec habileté qu'il a su répondre aux nombreuses questions, parfois assez embarrassantes, qui lui furent posées par nos adversaires », précise le délégué

⁷³² Voir par exemple : (1954), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1954*, Paris, Imprimerie générale Lahure.

⁷³³ ANOM, CONTR1096, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa sur la Direction des Affaires politiques et administratives et le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 septembre 1956, p. 10. Voir Section 2 – Partie I.B.

⁷³⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁷³⁵ *Ibid.*, p. 13.

⁷³⁶ Voir les bulletins de notes et la correspondance in ANOM, EEII7274, EEII7046, EEII7399 et CMR1C22, Dossier de carrière de Georges Becquey.

⁷³⁷ Note du directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer à la direction du personnel, Paris, 3 février 1955 in ANOM, EEII7399, Dossier de carrière de Georges Becquey.

permanent à l'Onu⁷³⁸. Le Haut-Commissaire André Soucadaux distingue « ses connaissances administratives et juridiques très étendues » et son « sens aigu des réalités politiques et sociales » dans « les fonctions délicates » du chef du Service des relations extérieures⁷³⁹. Il est promu directeur des Affaires politiques et administratives au sein du Haut-Commissariat en mai 1955, avant de devenir plus tard, directeur de cabinet des chefs de gouvernement Mbida puis Ahidjo en 1958 puis d'officier au ministère de l'Intérieur.

L'UPC, la JDC et l'Udefec ont bien compris l'importance de l'Onu et s'engagent dans diverses actions diplomatiques pour faire pression sur les autorités françaises. « L'Onu est pour nous un atout de mobilisation et de légalisation de notre parti », écrit Ruben Um Nyobè à son retour de New York, qui conteste l'interprétation donnée aux accords de tutelle et milite pour une sortie rapide du *trusteeship* au nom des revendications d'indépendance. Dès 1952, avec la première audition du *Mpodol*, surnom donné à Ruben Um Nyobè, devant la Quatrième Commission, l'UPC commence à organiser sa diplomatie et à mondialiser son combat pour dénoncer les actions répressives engagées par la France⁷⁴⁰. Avant le moment 1955, le parti mobilise une part importante de son budget pour financer les voyages à New York, l'envoi des pétitions et de câblogrammes à destination du Secrétaire général de l'Onu. « Car l'on sait que les milieux upécistes n'ont jamais négligé, bien au contraire, cette forme de recours (c'est même grâce à l'UPC que le Cameroun détient dans ce domaine, un record qui sera certainement très difficile à battre !) », précise ainsi une note du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece) sur la trésorerie de l'UPC⁷⁴¹. Dès sa création, les responsables nationalistes s'informent, de manière très détaillée, sur les mécanismes des accords de tutelle et sur les recours possibles à mener à l'Onu. Inspiré par d'autres mouvements nationalistes, tels que ceux du Togo et du Maghreb, le parti développe des stratégies d'internationalisation pour se faire entendre devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, rencontrer les membres des missions de visite et pratiquer du *lobbying* auprès du Conseil de Tutelle par l'envoi, de plus en plus massif, de pétitions écrites. L'UPC, la JDC et l'Udefec cherchent également divers soutiens à leur combat, dans une forme de « légitimation collective », d'abord auprès des États-membres favorables aux décolonisations, mais aussi auprès d'autres nationalistes africain·es et d'organisations non-gouvernementales⁷⁴². L'école des cadres, créée par l'UPC avant le moment 1955, signale cette « foi en l'Onu »⁷⁴³ avec des cours proposés sur le régime des mandats et la SDN, les libertés publiques dans le monde et la Déclaration universelle des droits de l'homme⁷⁴⁴. Un cas pratique propose même d'écrire une pétition au Conseil de Tutelle pour réagir à l'expulsion d'un militant upéciste de sa concession à Ngaoundéré. Cette « foi en l'Onu » ne se réduit pas aux élites du parti, comme en témoignent les tentatives menées au début de l'année 1955 pour faire hisser le drapeau de l'Onu, puissant symbole de paix, à Garoua,

⁷³⁸ ANOM, CMRIC22, Dossier de carrière de Georges Becquey, Lettre du directeur du Secrétariat des conférences, M. Boustra, au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 30 avril 1955

⁷³⁹ ANOM, EEII7399, Dossier de carrière de Georges Becquey, Fiche de notation de 1954.

⁷⁴⁰ Pouhé Dominique (2019), « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), de 1948 à 1963 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.; Essomba Apollinaire, *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international...*, *op. cit.* ; Adalaba Jean (2000), « La "diplomatie" du parti nationaliste de l'Union des Populations du Cameroun : 1958-1977 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; « Part 3 – UPC nationalists go global », in Terretta, Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, pp. 177-249

⁷⁴¹ Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), Note de renseignement n°247/0, « Objet a/s : Trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

⁷⁴² Terretta, Meredith, *Nation of Outlaws, State of Violence...*, *op. cit.*, pp. 177-249 ; Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, *op. cit.*, p. 149.

⁷⁴³ Ramondy Karine (2018), « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175, pp. 109-122.

⁷⁴⁴ ANOM, 1AFFPOL335, Programme de l'école des cadres, Douala, 17 mars 1955.

Meiganga ou Bafoussam, contre l'avis des autorités et des chefs locaux⁷⁴⁵. La Charte des Nations Unies (1945) et la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) sont des textes de référence pour bon nombre de militant·es des comités de base⁷⁴⁶. Toutefois, ces stratégies diplomatiques développées par l'UPC sont aussi freinées par divers obstacles pratiques : d'abord, le coût financier de ces connexions entretenues avec l'Onu, au point que l'UPC envisage, un temps, de nommer un représentant permanent à New York⁷⁴⁷ ; puis, la méconnaissance du « milieu onusien » et de ses mécanismes diplomatiques⁷⁴⁸ ; enfin, le décret de dissolution de juillet 1955 qui délégitime, en grande partie, les trois organisations nationalistes et rend leurs actions plus complexes.

Un acteur de l'Onu est particulièrement ciblé par l'UPC : le Secrétaire général, dont les pouvoirs s'affirment dans les années 1950, d'abord avec le Norvégien Trygve Lie (1945-1952), pétri d'idéalisme, puis surtout avec le Suédois Dag Hammarskjöld (1953-1961), leader charismatique qui développe une diplomatie préventive au sein de l'Onu jusqu'à sa mort dans un accident d'avion au Congo-Kinshasa indépendant.

Les auditions à New York : contraintes et encadrement

La possibilité d'auditionner des représentant·es des populations des territoires sous tutelle est prévue par l'article 80 de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de Tutelle est compétent et pour « entendre des exposés oraux destinés à appuyer ou développer une pétition préalablement soumise par écrit », voire même « entendre des pétitions présentées oralement » en ayant informé les autorités administrantes⁷⁴⁹. L'influence des puissances tutélaires – Royaume-Uni, Belgique, France – limite très rapidement cet élément du *trusteeship* : dès sa II^e session, à l'initiative du diplomate Pierre Ryckmans, ancien gouverneur général du Congo belge, les « pétitions orales » sont considérées comme exceptionnelles, c'est-à-dire s'il y a « des raisons substantielles » de le faire après avis des autorités tutélaires, et selon le vote des membres du Conseil⁷⁵⁰. Dans les faits, les puissances coloniales européennes, et leurs alliés des anciens *dominions* britanniques, constituent des majorités leur permettant de « rejeter les demandes d'audition des Africains non inconditionnellement acquis au colonialisme⁷⁵¹ ». Les militant·es upécistes du Cameroun se détournent très vite de cet outil réglementaire.

Une rupture majeure intervient en 1952, du côté de l'Assemblée générale de l'Onu. Celle-ci dispose d'une Quatrième Commission en charge des questions de tutelle et des territoires non autonomes, réunie lors des sessions ordinaires, de septembre à décembre. Composée de représentant·es des États-membres, dont un nombre croissant de pays du bloc afro-asiatique, elle fait contrepoids à la « cuisine coloniale » du Conseil de Tutelle et influence les résolutions adoptées à l'Assemblée générale, notamment sur les pétitions écrites et sur le rapport annuel écrit par le gouvernement français à propos du *trusteeship* au Cameroun⁷⁵². Le travail des diplomates français et du représentant spécial du Cameroun y est d'autant plus important que la France doit faire face à une contestation de sa présence impériale, en particulier sur le dossier

⁷⁴⁵ Voir. Section 2, Prologue. « Quel but vise M. Roland Pré au Cameroun ? », *France Observateur*, 5 mai 1955.

⁷⁴⁶ Terretta Meredith, « “We had Been Fooled...” », art. cité

⁷⁴⁷ DGSE, Note de renseignement n°293/0, « Objet a/s : Cameroun – Onu, a/s. Délégation upéciste à l'Onu », 25 avril 1957.

⁷⁴⁸ Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...op. cit.*, p. 70

⁷⁴⁹ Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 45.

⁷⁵⁰ *Ibid.*, p. 59.

⁷⁵¹ Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 2, p. 461.

⁷⁵² Dorsinville Max H. (2006), *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoires d'encrier, p. 304.

de la guerre d'indépendance algérienne⁷⁵³. Cette contestation est telle qu'elle provoque la politique de la chaise vide de la délégation française à l'Onu après l'inscription de la « question » algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en octobre 1955⁷⁵⁴. Le rôle de la Quatrième Commission est donc stratégique pour les militant·es upécistes : l'audition de pétitionnaires est considérée comme « une contribution précieuse » pour la compréhension des enjeux locaux du *trusteeship* et permet d'alerter le Conseil de Tutelle sur les plaintes exprimées lors de ces interventions⁷⁵⁵. L'UPC, la JDC et l'Udefec, confrontés au conservatisme colonial du Conseil de Tutelle, envisagent le recours à ce dispositif institutionnel après les premières auditions menées par la Quatrième Commission en 1951, des pétitionnaires herero de la Namibie sous *trusteeship* sud-africain et des militant·es nationalistes togolais, dont Sylvanus Olympio venu défendre la question des populations éwé, séparées par les frontières des tutelles franco-britanniques sur ce territoire⁷⁵⁶. Ces « pétitions orales » permettent un donc premier « âge d'or » de la diplomatie upéciste face aux autorités françaises, subitement interrompue par le moment 1955 et la dissolution des organisations nationalistes⁷⁵⁷.

Face à cet « âge d'or », les autorités coloniales ont recours à une diplomatie de la répression pour empêcher ces auditions et en limiter la portée médiatique. Trois vagues d'auditions ont pourtant bien lieu de 1952 à 1954, non sans difficultés, et avec le déplacement à New York, pour chacune d'entre elles, de Ruben Um Nyobè. Celle du 17 décembre 1952 témoigne des efforts entrepris par les autorités françaises, *via* le Quai d'Orsay et leurs puissances alliées, pour retenir au Cameroun les militant·es upécistes. L'envoi de pétitionnaires devant la Quatrième Commission est décidé dès le congrès de l'UPC, en septembre, à Éséka⁷⁵⁸. Um Nyobè sollicite alors le Secrétaire général Trygve Lie pour obtenir cette audition avant la fin de la session annuelle de l'Assemblée générale, le 30 décembre. Malgré les tentatives de blocage menées par le diplomate Léon Pignon, l'audition est effectivement acceptée, le 22 octobre : 37 pays se disent favorables, cinq s'abstiennent et dix s'opposent au sein d'un bloc de puissances coloniales et de leurs alliés. Il s'agit essentiellement des mêmes États qui soutiennent la France au Conseil de Tutelle (États-Unis, anciens *dominions*, puissances tutélaires) mais la logique de vote à la Quatrième Commission ne lui permet pas de réunir de majorité⁷⁵⁹. Au Cameroun, le Haut-Commissaire, André Soucadaux, mène aussi « une véritable levée des boucliers » dans ses services car « un représentant de la “pègre” n'avait pas qualité pour aller prendre la parole à New York⁷⁶⁰ ». Il est soutenu par des câblogrammes envoyés à l'Onu par des élus de l'Atcam, des partis de collaboration et des associations traditionnelles⁷⁶¹.

⁷⁵³ Sayward Amy (2017), *The United Nations in International History*, Londres-New York, Bloomsbury Publishing, p. 40 ; Muracciole Jean-François (2006), *L'Onu et la sécurité collective*, Paris, Ellipses, pp. 24-27.

⁷⁵⁴ Sayward Amy, *The United Nations...*, *op. cit.*, p. 40.

⁷⁵⁵ Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 183 et p. 203

⁷⁵⁶ Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...* *op. cit.*, p. 268.

⁷⁵⁷ Efoa Mbozo'o Samuel (2010), « Les Nations Unies et la décolonisation des territoires sous tutelle. Le cas du Cameroun sous administration française (1946-1960) », in Gerbi Alexandre (dir.), *Décolonisation de l'Afrique ex-française. Enjeux pour l'Afrique et la France d'aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, pp. 158-159.

⁷⁵⁸ DGSE, Note de renseignement n°382/0, « Objet : activités de l'UPC », 6 octobre 1952.

⁷⁵⁹ Les dix États opposés sont le Canada, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Suède, l'Union sud-africaine, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Belgique, l'Australie et la France. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale ...* », *op. cit.*, p. 230

⁷⁶⁰ Il est question d'Um Nyobè dans cette citation. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 64

⁷⁶¹ Pour plus de précisions : *Ibid.*, pp. 26-33 ; Mbozo'o Efoa Samuel (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 191 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Vol./ 2, pp. 470-471.

Le fonctionnement de l'Onu ne permettant pas de bloquer les démarches entreprises par l'UPC, les autorités tentent d'agir sur la délivrance des visas de sortie et d'entrée⁷⁶². En février 1950, elles avaient déjà bloqué le déplacement d'Um Nyobè en Côte d'Ivoire, à l'occasion du comité de coordination du RDA faisant suite à la répression menée contre les militant·es nationalistes de ce territoire d'AOF : elles craignaient alors ces collaborations militantes intra-impériales. Le Haut-Commissaire revient sur sa décision après la protestation du groupe parlementaire du RDA à l'Assemblée nationale qui voit, dans ce refus, une « mesure illégale qui constitue [...] une atteinte grave aux libertés constitutionnelles »⁷⁶³. En octobre 1952, Ruben Um Nyobè décrit une « véritable offensive d'obstruction » des autorités coloniales pour retarder l'octroi de son visa de sortie et multiplier les obstacles administratifs et juridiques⁷⁶⁴. Elles se résignent à le laisser rejoindre la métropole pour poursuivre ses démarches administratives auprès du consulat des États-Unis. Le secrétaire général de l'UPC est alors surveillé, pas à pas, par les services de renseignement. « Dangereuse du point de vue français », l'audition est aussi présentée négativement aux autorités étatsuniennes à cause de son « apparemment communiste » et proche de la tendance du RDA de Gabriel d'Arboussier, lui-même accusé de soutenir la propagande anticoloniale en Indochine, et d'effectuer divers voyages dans des pays du bloc de l'est⁷⁶⁵. Le 10 novembre, son visa d'entrée aux États-Unis est refusé au motif de son appartenance supposée au PCF⁷⁶⁶. Cette décision entraîne, en réaction, une mobilisation des soutiens de l'UPC en métropole, le PCF, les associations étudiantes et les avocat·es du Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique noire (CDLDAN), tous critiquant une mesure prise « à l'instigation du gouvernement français⁷⁶⁷ ». À l'Assemblée nationale, le député communiste, Adrien Mouton, interpelle le ministre de la France d'Outre-mer, le 8 décembre 1952 :

Ce délégué est convoqué à *Lake Success* pour le 10 décembre. À l'ambassade des États-Unis où Um Nyobè s'est rendu pour obtenir son visa, on lui demande une attestation du Quai d'Orsay. Les Affaires étrangères le renvoient aux services d'outre-mer et tous les services se déclarent incompétents dans le but évident d'empêcher que M. Um Nyobè puisse se trouver à *Lake Success* en temps utile [...]. En protestant à notre tour, nous demandons au gouvernement s'il veut empêcher, par ce procédé, que le représentant de l'UPC soit entendu à l'Onu⁷⁶⁸.

La pression médiatique des militant·es du PCF, par le biais du journal *L'Humanité*, ont raison de ces obstructions : après 37 jours passés à Paris, durant lesquels Um Nyobè développe ses réseaux militants, il obtient son visa pour être entendu à la 352^e session de la Quatrième Commission, le 17 décembre 1952, dans les nouveaux locaux le long de l'*East River*, à

⁷⁶² Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, op. cit., p. 64

⁷⁶³ ANOM, 1AFFPOL3306, Télégramme du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 21 février 1950 ; Lettre du député du Soudan et président du groupe parlementaire RDA, Mamadou Konaté, au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 28 février 1950 ; Télégramme du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 5 mars 1950.

⁷⁶⁴ (1953) *Ce que veut le peuple camerounais. Mémoire et documents annexes relatifs à l'intervention de Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, les 17 et 18 décembre 1952*, Paris, pp. 9-11 ; Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...op. cit.*, p. 140

⁷⁶⁵ SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : des activités de Ruben Um Nyobè », 7 novembre 1952 ; Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè, président de l'Union des Populations du Cameroun », 3 novembre 1952.

⁷⁶⁶ Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., pp. 260-261.

⁷⁶⁷ SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè, nationaliste camerounais qui devait se rendre à l'Onu », 12 novembre 1952.

⁷⁶⁸ Cité in Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., p. 261.

Manhattan⁷⁶⁹. Son séjour est suivi par un agent·e du Sdece, une femme semblerait-il, qui le décrit comme un homme seul, perdu dans cette grande ville dont il ne maîtrise pas la langue, qui se cantonne à l'hôtel Tudor, « un grand garçon bien élevé [...] craignant de faire un faux pas dans un entourage inconnu »⁷⁷⁰. Son premier séjour à New York est toutefois l'occasion de se rendre compte de la nécessité de se former aux codes langagiers et protocolaires de l'Onu, et de tisser des premiers liens avec des militant·es antiracistes et anticolonialistes⁷⁷¹. Le 17 décembre, il lit un long texte devant les membres de la Quatrième Commission : il défend la réunification, la révision des accords de tutelle et à la fixation d'un délai pour l'indépendance – argumentaire réutilisé à chacune de ses auditions⁷⁷². Il dénonce aussi cette diplomatie de la répression employée par les autorités avant son arrivée. Ces dernières ont recours à une ultime action contre la diplomatie upéciste à l'Onu : l'audition de pétitionnaires pro-français. Plusieurs d'entre eux avaient fait des demandes auprès du Secrétaire général – le chef Ernest Betoté Akwa du *Ngondo*, des représentants du Bloc Démocratique Camerounais, le sultan Seïdou de Fouban et des « groupements musulmans du nord » – mais ils renoncent pour des raisons logistiques, financières et politiques. Seul le sénateur Charles Okala se rend à New York et est auditionné, le 18 décembre, au nom du Parti socialiste camerounais. Okala, né en 1910 dans la région Centre, est un ancien élève du séminaire catholique de Yaoundé⁷⁷³. Il n'est pas un inconnu en politique : il est ancien secrétaire adjoint de la Jeucafra et membre de la CGT⁷⁷⁴. À l'Onu, il ménage les autorités et appelle à engager des réformes sociales, politiques et économiques en faveur des populations⁷⁷⁵. Um Nyobè considère lui, que son rôle est de « dresser l'opinion de certains membres de la 4^{ème} commission contre les revendications du peuple camerounais » :

La parole fut ensuite donnée à M. Okala qui [...] se livra à des attaques inconsidérées à l'encontre de l'UPC et de la personne d'Um Nyobe – communisme, agent de d'Arboussier, ami des communistes français, ennemi de l'Administration française – que sais-je encore [...]. Puis alors M. Okala jette des fleurs à l'Administration française, « tout marche à la vitesse de l'avion au Cameroun » [...]. Je puis seulement dire que jamais homme politique n'est descendu aussi bas. Vous verrez dans les comptes-rendus analytiques comment Okala s'est contredit d'un bout à l'autre de son exposé⁷⁷⁶.

⁷⁶⁹ Efoua Mbozo'o Samuel (2019), *La tutelle internationale des Nations Unies sur le Cameroun : principes, forces en présence et enjeux (1946-1961)*, Éditions Imhotep / Menaibuc, p. 130

⁷⁷⁰ SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, 16 janvier 1953.

⁷⁷¹ Selon l'historienne Meredith Terretta, il serait accompagné d'Ernest Ouandié et son séjour à New York lui permettrait de rencontrer le militant togolais Sylvanus Olympio et de participer à des meetings de l'*International League of the Rights of Man* (ILRM) et de l'*American Committee on Africa* (Acoa). Aucune archive dépouillée n'a pu justifier l'affirmation. Terretta Meredith, « "We had Been Fooled..." », art. cité, p. 339 ; Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., pp. 263-264 ; Lüder Jan (2022), « Institutional Design of the UN Trusteeship System. Between Colonial Interests and Anti-Colonial Ambitions », in Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.), *The United Nations Trusteeship System: Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge, p. 26.

⁷⁷² AONU, Assemblée générale, 7^e session, Quatrième Commission, 309^e séance, A/C4/SR.309, Audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 17 décembre 1952, 10h30, New-York. Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, op. cit., p. 183 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », op. cit., Vol. 2, pp. 461-467.

⁷⁷³ DeLancey Mark Dike, Neh Mbuh Rebecca et Delancey Mark W. (2010), *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, Scarecrow Press, pp. 295-296.

⁷⁷⁴ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », op. cit., Vol. 2, p. 84.

⁷⁷⁵ Dorsinville Max, *Mémoires de la décolonisation...*, op. cit., pp. 265-266

⁷⁷⁶ DGSE, Note de renseignement n°14/0, « Objet a/s : Cameroun-Onu – Voyage à New York du secrétaire général de l'UPC Um Nyobe Ruben », 20 janvier 1953, contenant le tract « Le problème camerounais devant les Nations Unies », écrit par Um Nyobè à New York, le 19 décembre 1952.

Ces stratégies diplomatiques et médiatiques se poursuivent à l'Assemblée générale de l'Onu, lors de sa VII^e session, où des représentants africains de l'empire sont conviés pour défendre la présence française au Cameroun. Dès la session ordinaire de 1950, Léopold Sédar Senghor, député du Sénégal et membre de la délégation française, avait affirmé « qu'au Cameroun et au Togo, la moitié des magistrats sont des autochtones, et aucune discrimination n'existe entre les blancs et les noirs⁷⁷⁷ ». En décembre 1952, les autorités convient à nouveau le député Alexandre Douala Manga Bell pour nourrir la propagande française à l'Onu. Le délégué permanent adjoint, Léon Pignon, dénonce aussi l'accueil fait par l'Onu « au représentant d'un parti extrémiste qui était de nature à encourager le développement de cet organisme au Cameroun et ailleurs en Afrique » et tente de convaincre les délégations sensibles à l'anticommunisme⁷⁷⁸. Pour les diplomates français, cette fin de session à l'Onu est particulièrement difficile, l'Assemblée générale débattant également des indépendances possibles de la Tunisie et du Maroc⁷⁷⁹. Les stratégies diplomatiques françaises sont un échec puisque l'audition d'Um Nyobè se révèle être un succès médiatique qui permet de faire de l'Onu un espace de mobilisation pour les militant·es upécistes. Son séjour à New York lui permet de rencontrer plusieurs journalistes et de nouer contact avec l'anthropologue afro-américaine, Elsanda Robeson, également militante antiraciste engagée sur les décolonisations africaines⁷⁸⁰. À l'issue de son audition, le 21 décembre 1952, une résolution 655 (VII) est adoptée par l'Assemblée générale, modifiée par divers amendements syrien, polonais et irakien : elle invite le Conseil de Tutelle à suivre les recommandations de la Quatrième Commission et à rédiger un rapport sur le suivi de ces pétitions orales pour la prochaine session ; elle ne peut statuer plus, faute du rapport annuel envoyé par la France et des conclusions de la mission de visite de 1952⁷⁸¹. Début 1953, Um Nyobè revient au Cameroun triomphalement, accueilli par 1500 personnes à Douala, et médiatise ses actions *via* un tract qui reproduit une de ses lettres adressées depuis New York, après son audition, le 19 décembre 1952⁷⁸². La « foi en l'Onu » des militant·es de l'UPC se renforce et encourage de multiples adhésions au parti.

Les auditions de décembre 1953 et décembre 1954 se caractérisent par la même diplomatie répressive. D'abord sur l'octroi des visas de sortie et d'entrée. À la fin de l'année 1953, Um Nyobè est de nouveau auditionné devant la Quatrième Commission, désormais accompagné par Abessolo Nkoudou, président du comité central de Mbalmayo⁷⁸³. Si elles ne peuvent mobiliser de majorité à la Quatrième Commission, les autorités souhaitent empêcher ces pétitionnaires de rejoindre la France et l'étranger car ces « moments précieux [...] permettent un lobbying, la

⁷⁷⁷ Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 475 ; Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais...*, *op. cit.*, p. 113.

⁷⁷⁸ DGSE, Note de renseignement n°59/0, « Objet a/s : Tract diffusé par le comité directeur de l'UPC relatif à la mission d'Um Nyobe Ruben à New York », 28 février 1953.

⁷⁷⁹ Dorsinville Max, *Mémoires de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 254.

⁷⁸⁰ Elle est l'autrice d'un texte remarqué sur son premier voyage en Afrique subsaharienne en tant qu'anthropologue afro-étatsunienne. Robeson Eslanda Goode (2022), *Voyage africain*, Paris, Nouvelles Éditions Palace. Voir : SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, 16 janvier 1953.

⁷⁸¹ AONU, A/RES/655(VII), Résolution sur l'audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 410^e séance plénière, 21 décembre 1952. Dorsinville Max, *Mémoires de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 266

⁷⁸² DGSE, Note de renseignement n°14/0, « Objet a/s : Cameroun-Onu – Voyage à New York du secrétaire général de l'UPC Um Nyobe Ruben, 20 janvier 1953, contenant le tract « Le problème camerounais devant les Nations Unies », écrit par Um Nyobè à New York, le 19 décembre 1952.

⁷⁸³ Joseph Ndzinga, représentant de la communauté Ngoa-Ekélé, est également auditionné pour des questions foncières. ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent adjoint, Léon Pignon, New York, 5 décembre 1953.

constitution ou l'entretien de réseaux⁷⁸⁴ ». Au Cameroun, les services du Haut-Commissariat ralentissent la procédure d'obtention du visa de sortie, *via* des certificats sanitaires⁷⁸⁵. Les trois militants se rendent à Paris, le 26 octobre, et Um Nyobè est logé chez une militante communiste, Françoise Weber. Le visa d'entrée aux États-Unis est de nouveau refusé par le consulat, ce qui provoque une mobilisation des avocats du CDLDAN qui dénonce « une entrave au fonctionnement normal de l'Onu » et « une atteinte à l'une des libertés fondamentales de la personne humaine que la Charte de l'Atlantique et la Déclaration universelle des droits de l'homme se sont donné le but de faire respecter⁷⁸⁶ ». Les autorités, sollicitées par ces avocats, s'opposent en fait à son audition : elle aurait « pour effet immédiat de renforcer la position politique de cet agitateur sur le plan local, par le prestige qu'il en retirerait et saurait exploiter comme il l'a fait après sa première audition en 1952 ; indirectement il en résulterait un renforcement de la position du Parti communiste au Cameroun ». Le refus du visa d'entrée aux États-Unis est souhaité par les autorités françaises car la sécurité intérieure du Cameroun est jugée stratégique dans l'empire colonial, « tant pour la tranquillité intérieure de l'Afrique centrale que pour les liaisons logistiques transafricaines ». La note des services de renseignement conclut : « Le meilleur moyen est d'arrêter la tentative d'agitation à ses débuts en empêchant l'audition de Um Nyobè et éventuellement de ses acolytes [...] au cours de la présente session⁷⁸⁷ ». Le *lobbying* diplomatique des autorités échoue avec la mobilisation de *L'Humanité*, l'envoi d'une délégation de personnalités communistes françaises et africaines à l'ambassade et l'interpellation des États-Unis à l'Onu par « les amis du leader camerounais⁷⁸⁸ ».

Après 42 jours à Paris, leur visa d'entrée aux États-Unis est enfin accordé. Lors de son audition, il s'en prend vigoureusement à cette bataille des visas et la dénonce publiquement :

Dès que la nouvelle de l'acceptation de l'audition de l'U.P.C par la Quatrième Commission fut connue au Cameroun, les autorités françaises usèrent d'une mesure de provocation assez cynique en voulant me soumettre à des examens médicaux qui ne sont prévus par aucun texte régissant l'émigration au Cameroun et qui ne sont exigés d'aucune autre personne sortant du Territoire. Ce n'est qu'à la faveur d'une protestation des patriotes camerounais que j'ai pu quitter le pays le 21 octobre dernier pour arriver à Paris le lendemain. Et, ce qui dépasse mon entendement, c'est le traitement discriminatoire dont j'ai été l'objet de la part de l'Ambassade des États-Unis à Paris. Le visa demandé le 26 octobre ne m'a été accordé que le 1^{er} décembre, après de multiples interventions de l'U.P.C et autres organisations du Cameroun, de moi-même et de certains milieux français mêmes ; et hier encore, arrivé à l'aéroport de New York, à 8h, je n'ai été relâché par les services d'immigration qu'à 11 heures. [...] j'ai dû être « gardé à vue » [...] pendant quarante-deux [sic] jours à Paris et virtuellement maintenu en détention pendant trois heures à mon arrivée à New York [...]. [...] mais il y a une chose plus grave à notre façon de voir, c'est que ces restrictions risquent de mettre en cause l'ensemble du droit de pétition pour les ressortissants des pays sous tutelle⁷⁸⁹.

Les pétitionnaires pro-français n'ont aucune difficulté de ce type pour se rendre à l'Onu⁷⁹⁰. Les autorités françaises cessent progressivement d'avoir recours à cette diplomatie répressive *via*

⁷⁸⁴ ADF, La Courneuve, 40QO/2, Télégramme du délégué permanent adjoint, Léon Pignon, New York, 2 novembre 1953. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...op. cit.*, p. 267

⁷⁸⁵ SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, 27 octobre 1953.

⁷⁸⁶ SHD, Vincennes, GR10T182, Lettre du secrétaire du CDLDAN au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 19 novembre 1953.

⁷⁸⁷ SHD, Vincennes, GR10T182, Note au sujet de Ruben Um Nyobè, président de l'UPC qui désire se rendre devant la Commission de Tutelle de l'Onu, octobre 1953.

⁷⁸⁸ SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : du départ de M. Ruben Um Nyobè à l'Onu », 1^{er} décembre 1953.

⁷⁸⁹ Um Nyobè Ruben, *Le Problème national kamerunais...*, *op.cit.*, p.214-215.

⁷⁹⁰ Efoua Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 130

les visas car elle provoque une médiatisation contre-productive mais mobilisent des dispositifs pour limiter le séjour des pétitionnaires. Après son audition devant la Quatrième Commission en décembre 1953, Um Nyobè se voit refuser une prolongation de son visa par les autorités étatsuniennes, ce qui lui aurait permis de participer aux débats au Conseil de Tutelle⁷⁹¹. Pour leurs auditions de novembre 1954, Ruben Um Nyobè obtient un visa étatsunien au bout de quatorze jours, Kingué doit patienter plus longtemps : malgré cette rapidité, il s'agit d'un visa plus limitatif, de « type C », qui ne les autorise qu'à circuler dans certains quartiers de New York. Ils rendent responsables les autorités françaises qui les présentent comme des militants d'un parti considéré communiste⁷⁹².

Si la bataille des visas est perdue, les autorités poursuivent leur action diplomatique à l'Onu contre les pétitionnaires de l'UPC. D'abord, *via* des pétitionnaires pro-français : en 1953, ce sont les partis de collaboration⁷⁹³, l'Esocam et l'Indecam, ainsi que des groupes communautaires qui s'opposent à l'UPC⁷⁹⁴. Seul Guillaume Bissec, président de l'Esocam, fait le déplacement et est entendu le 2 décembre : il conteste la réunification et propose une forme d'autonomie du Cameroun dans le cadre de l'Union française. Les autorités encouragent l'envoi de pétitions favorables au *trusteeship* français et font la promotion de l'audition de Bissec grâce à des interviews dans la presse et des brochures vantant son séjour à New York et ses « revendications sages et modérées⁷⁹⁵ ». Lors de la session de l'Assemblée générale de l'Onu, le député socialiste du Cameroun, Jules Ninine, est chargé de répondre aux pétitionnaires de l'UPC et de la JDC. Malgré l'échec des stratégies diplomatiques françaises, les services de renseignement font appel aux États-Unis pour contenir la diplomatie upéciste menée à l'Onu et listent des actions à mener :

I. Ce qu'il veut :

- rester aux USA jusqu'en février 1954 ou même plus tard :
 - afin de se faire entendre par le Conseil de tutelle de l'Onu
 - éventuellement de se faire entendre de nouveau par la Quatrième Commission (lors de la session extraordinaire)

II. Ce que nous voulons :

- qu'il ne reste pas aux USA afin d'éviter ses ~~critiques~~ intrigues dans les milieux de l'Onu.

III. Ce que nous demandons aux autorités américaines :

- De ne pas renouveler son permis de séjour aux USA et de le renvoyer en France

Motifs :

- a) éviter les contacts dangereux non seulement pour la France mais pour les USA (relations avec les communistes noirs d'Amérique, Robeson...).
- b) le permis de séjour lui a été accordé pour venir à la 4^{ème} Commission, maintenant que son audition a eu lieu, il n'a plus rien à faire aux États-Unis.

⁷⁹¹ ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme de l'ambassade de France à Washington, Washington, 23 décembre 1953.

⁷⁹² SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination de la France d'Outre-mer, « Objet a/s : action à l'Onu d'un leader camerounais », 21 décembre 1954 ; ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent à l'Onu, Henri Hoppenot, New York, 27 novembre 1954.

⁷⁹³ Voir 2-B.

⁷⁹⁴ L'Indecam renonce à venir mais la communauté Ngo Ekele est auditionnée le 28 novembre 1953 sur des enjeux fonciers. ANOM, DPCT3, Circulaire du Haut-Commissaire aux chefs de région et de subdivision, Yaoundé, 12 janvier 1954. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, pp. 237-242

⁷⁹⁵ DGSE, Note de renseignement n°672/0, « Objet a/s : Cameroun – Réactions contre le voyage d'Um Nyobe Ruben à New-York », 27 octobre 1953 ; Bissec Guillaume (1953), *Pour la vraie indépendance du Cameroun. Discours prononcé par Guillaume Bissec, délégué de l'Esocam devant les Nations Unies, le 2 décembre 1953*, Arras, Société d'éditions du Pas-de-Calais ; ANOM, DPCT3, Lettre du chef de cabinet du Haut-Commissaire au délégué du Haut-Commissaire à Paris, Yaoundé, 12 décembre 1953 ; Circulaire du Haut-Commissaire aux chefs de région et de subdivision, Yaoundé, 12 janvier 1954.

Mais qu'il ne reste pas aux ETATS-UNIS dans l'intervalle des sessions, de l'Assemblée générale ou du Conseil de tutelle.

IV. Moyens d'action :

- FBI

- Délégation US à l'Onu susceptible d'être saisie de l'affaire par notre délégation : est-ce opportun si le FBI déjà dans le circuit⁷⁹⁶ ?

En 1954, la bataille des pétitionnaires, jugée contre-productive, même si des représentants de l'Esocam et l'Indecam demandent, de nouveau, à être entendus⁷⁹⁷. Les diplomates français, aidés par Georges Becquey, chef du Service des relations extérieures, décident de rester silencieux face aux accusations prononcées devant la Quatrième Commission, jugée non compétente, préfèrent agir au Conseil de Tutelle⁷⁹⁸. La contradiction est aussi portée par la délégation française accompagnée du député du Dahomey, Sourou Migan Apithy, chargé de dénoncer l'UPC, de Georges Becquey, ainsi que par Daniel Kemajou, conseiller de l'Union française. Le délégué permanent adjoint, Léon Pignon, conteste également la banalisation de ces auditions, désormais « automatiques », qui crée de la confusion sur les compétences des différents organes de l'Onu, tout en encourageant « un parti subversif au cœur de l'Afrique »⁷⁹⁹, mais sur conseil de Daniel Kemajou, il se garde de critiquer nommément les responsables upécistes. La démarche des diplomates français n'est pas aisée car Pignon ne peut compter que sur des soutiens belges et britanniques face au bloc anticolonialiste constitué de pays communistes, asiatiques, caribéens et arabes, et dans lequel se rangent aussi les États-Unis. À cet égard, il dénonce les empiètements de la Quatrième Commission sur les compétences du Conseil de Tutelle, « une entorse de plus à la Charte et aux accords de tutelle⁸⁰⁰ ». Ces auditions sont enregistrées par les diplomates, et les disques sont ramenés au Cameroun pour les partager aux chefs de région et de subdivision.

La vague d'auditions de 1952 à 1954 détériore l'image internationale du *trusteeship* français au Cameroun mais constitue « une courte victoire des forces nationales »⁸⁰¹, via les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, certes non contraignantes mais importantes d'un point de vue diplomatique. Celle du 9 décembre 1953 (758-VIII) déplore la non-application des précédentes résolutions et invite le Conseil de Tutelle à mieux intégrer les déclarations des pétitionnaires⁸⁰². Celle du 14 décembre 1954 (859-IX) fait de même et charge la prochaine mission de visite d'étudier les questions soulevées. Surtout, ces trois auditions fabriquent l'image internationale du *Mpodol*, devenu progressivement diplomate de l'UPC. Son audition à la IX^e session du 24 novembre 1954, « l'une des plus brillantes de sa carrière », lui permet de critiquer plus encore le principe du *trusteeship* en contradiction avec l'intégration du Cameroun dans l'Union française⁸⁰³. En décembre 1953, il critique également la mission de visite de 1952 et promeut les rapprochements politiques opérés avec des responsables de partis au *Southern*

⁷⁹⁶ SHD, Vincennes, GR10T182, Note, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè », 23 décembre 1953.

⁷⁹⁷ ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent de l'Onu, Henri Hoppenot, New York, 1^{er} octobre 1954.

⁷⁹⁸ ARO, Bafoussam. Note de Georges Becquey, chef du service des relations extérieures au Haut-Commissariat sur la 9^e session de l'Assemblée générale (Quatrième Commission), Yaoundé, 20 décembre 1954.

⁷⁹⁹ Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 468 ; Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais...*, *op. cit.*, p. 298.

⁸⁰⁰ ARO, Bafoussam, Georges Becquey, Note sur la 9^e session de l'Assemblée générale (Quatrième Commission), s.d., pp. 8-9.

⁸⁰¹ Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 128.

⁸⁰² AONU, A/RES/758(VIII), Résolution sur l'audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 471^e séance plénière, 9 décembre 1953. Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 238.

⁸⁰³ Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, pp. 295-313 et p. 327.

*Cameroons*⁸⁰⁴. Surtout, ces auditions lui permettent de dénoncer publiquement la répression engagée par les autorités, notamment le harcèlement policier dont il est victime à son retour de New York et la tentative d'assassinat à Foumban en 1953. Elles lui permettent aussi de médiatiser son action en métropole. En 1953, Um Nyobè s'entretient avec des étudiant·es de la cité universitaire, à Paris, puis tient une conférence de presse à l'Hôtel Lutetia. À son retour au Cameroun, ses auditions new-yorkaises sont désormais des événements médiatiques : à Douala, 30 000 personnes se réunissent sur le terrain de sport de Koumassi pour l'accueillir⁸⁰⁵. Il tient différents meetings sur l'action à l'Onu dans différentes subdivisions, ce qui encourage l'envoi de pétitions et la diffusion de brochures, comme celle intitulée *Ce que veut le peuple camerounais* imprimée en 1953. Les 10 000 exemplaires sont saisis par les douanes dès leur réception à l'aéroport⁸⁰⁶. Ces meetings, critiqués par les autorités, encouragent aussi d'autres contestations anticoloniales, à l'image de ces inscriptions faites à la chaux, découvertes à Douala fin janvier 1954, et portant le message : « Exploiter, opprimer, tels sont les buts des colonialistes français. Vive l'Unification et l'Indépendance du Cameroun⁸⁰⁷ ». Les inscriptions sont rapidement effacées par la police. Ces auditions permettent enfin à l'UPC de s'insérer, partiellement, dans les réseaux anticolonialistes. En décembre 1954, Um Nyobè rencontre des nationalistes tunisiens et le représentant du Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj, Bouhara. Fort de son expérience onusienne, il prend contact avec des délégués d'anciens pays colonisés par la France, tels que la Syrie ou le Liban, mais aussi par le Royaume-Uni⁸⁰⁸. L'ensemble de ces succès diplomatiques fait dire à l'historien Richard Joseph que « la confrontation entre l'UPC et l'administration française devint un jeu à trois car les arguments de l'UPC contre “la mauvaise administration de la France” au Cameroun ont trouvé un soutien verbal dans les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies⁸⁰⁹ ». Pourtant, Um Nyobè ne cache pas « son mécontentement devant la carence de l'Onu qu'il qualifie d'impuissante et de soumise aux USA⁸¹⁰ ».

Des missions de visite sous l'œil des autorités

Le dernier champ d'action des autorités françaises à l'Onu concerne les missions de visite dont le travail est encadré, contrôlé, voire obstrué. À la différence des mandats de la SDN, la mise en place d'enquêtes dans les territoires sous *trusteeship* constitue une innovation diplomatique majeure, prévue dans l'article 87 de la Charte des Nations Unies⁸¹¹. Pendant plusieurs semaines, quatre missions sont déployées au Cameroun, tous les trois ans, d'abord en 1949, puis en 1952, 1955 et 1958. Les deux premières sont intégrées dans un voyage plus global en Afrique de l'ouest, avec des visites également prévues dans les deux Togo sous *trusteeship* français et britannique. Les deux autres sont dédiées à la situation des deux Cameroun sous *trusteeship*

⁸⁰⁴ Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, *op. cit.*, p. 217 et Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, p. 272.

⁸⁰⁵ DGSE, Note de renseignement n°59/0, « Objet a/s : « Tract diffusé par le comité directeur de l'UPC relatif à la mission d'Um Nyobe Ruben à New York », 28 février 1953.

⁸⁰⁶ Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 240.

⁸⁰⁷ DGSE, Note de renseignement n°104/0, « Objet a/s : Cameroun – activités de l'UPC », 18 février 1954.

⁸⁰⁸ Nombou Tetam Gildas Igor, Kouekam Démonster Ferdinand (2019), « L'UPC et le “procès de l'indépendance” du Cameroun à l'ONU (1949-1959) », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 99-100.

⁸⁰⁹ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 206.

⁸¹⁰ SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè », 19 janvier 1955.

⁸¹¹ Kiki Ayangma Serge (2009), « Les Missions de visite du Conseil de tutelle au Cameroun sous administration française (1949-1958) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 11.

français et britannique. La mission est considérée comme un temps fort des mobilisations des militant·es upécistes et des autorités coloniales, les deux camps cherchant à convaincre les délégués onusiens du bienfondé de ses positions. Pourtant, les autorités déploient d'importants dispositifs de contrôle et de répression pour museler la parole des militant·es de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec. L'historiographie n'a pas manqué d'étudier ces missions de visite, avec le travail de Richard Joseph⁸¹², alors que des témoignages de militant·es, dont celui de Ruben Um Nyobè, constituent des perspectives importantes sur les obstructions organisées par les autorités lors de la venue des délégués de l'Onu⁸¹³. Des travaux universitaires ont également contribué à mieux saisir les dispositifs de contrôle et d'encadrement de ces missions de visite⁸¹⁴.

La première mission de visite a lieu du 12 au 26 novembre 1949, alors que le mouvement nationaliste commence à se structurer autour de l'UPC⁸¹⁵. Elle est composée de quatre membres, partagés entre puissances tutélaires et non-tutélaires : l'Irakien Awni Khalidy, le président, Alfred Claeys Bouùàert, le délégué belge, Benjamin Gerig, le délégué étatsunien et A. Ramos Pedrueza, le délégué mexicain⁸¹⁶. Le choix de ces membres fait l'objet de tractations diplomatiques : le président irakien, ancien diplomate de la SDN et fin connaisseur des organes de la toute jeune Onu, a été choisi sur conseil de la délégation britannique et avec l'accord des diplomates français, rassurés par ses prises de position vis-à-vis du principe même du *trusteeship*⁸¹⁷. Le conseiller aux *Colonial Affairs* de la délégation britannique espère de lui « un rapport raisonnable⁸¹⁸ ». Les quatre membres sont accompagnés par le Secrétaire général-adjoint de l'Onu chargé du Département de la Tutelle et des Renseignements provenant des territoires, Victor Hoo, un ressortissant de la République de Chine (Taïwan), ainsi que de cinq autres fonctionnaires. Des voix s'élèvent alors sur l'absence d'experts des questions africaines⁸¹⁹. Le mandat de cette première mission est relativement limité, comme l'indique la résolution 108(V) du 20 juin 1949 : observer la gestion des territoires sous *trusteeship*, accorder son attention aux rapports annuels et aux pétitions, réceptionner et examiner les pétitions reçues, et rédiger un rapport de visite⁸²⁰. Face à cette première mission, les autorités coloniales s'assurent de diffuser une propagande pro-française, *via* des intermédiaires locaux tels qu'André Fouda, membre du Conseil des notables du Nyong-et-Sanaga. L'UPC, encore embryonnaire, invite ses militant·es à porter leurs doléances auprès des délégués de l'Onu⁸²¹. Chaque comité de base doit préparer un rapport succinct avec une première partie qui dénonce « avec force la violation par l'administration de nos droits et liberté politique » et une seconde partie qui en appelle à la réunification, à la fixation d'un délai de fin du *trusteeship*, à la suppression de la mention « partie intégrante du territoire français » dans les accords de tutelle,

⁸¹² Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 179-206.

⁸¹³ Um Nyobè Ruben (1989), *Écrits sous maquis*. Notes et introduction d'Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, pp.112-133 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...**op. cit.*; Ngapeth Biyong Marie-Irène, *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, *op. cit.*, pp. 118-119, et pp. 198-199.

⁸¹⁴ Efoa Mbozo'o Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française... », *op. cit.* ; Wullson Mvomo Ela, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'ONU... », *op. cit.* ; Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*

⁸¹⁵ AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 3.

⁸¹⁶ *Ibid.*, p. 2.

⁸¹⁷ *Ibid.* Voir la biographie d'Awni Khalidy [disponible sur <https://www.un.org/en/ga/fifth/Bio/1953.pdf>, consulté le 15 mai 2024].

⁸¹⁸ Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 21.

⁸¹⁹ ANY, 1AC36, Mission de visite du Conseil de Tutelle cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 22.

⁸²⁰ AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 2.

⁸²¹ Um Nyobè Ruben, *Le Problème national kamerounais*, *op. cit.*, p. 160.

à la participation des colonisé·es au Conseil de Tutelle et à la création d'une assemblée territoriale représentative⁸²².

Les services de renseignement interceptent cette circulaire – une « main traîtresse », écrit Um Nyobè –, ce qui leur permet d'anticiper les actions de l'UPC et d'en remettre une copie aux délégués de la mission⁸²³. Le parti nationaliste n'est pas encore suffisamment organisé pour déjouer ces stratégies de surveillance. Les autorités encadrent l'itinéraire de la mission : les délégués, arrivés le 12 novembre par le nord, visitent onze régions administratives sur les quatorze, séjournent à Yaoundé et Douala pendant trois jours, un jour pour Dschang et Nkongsamba⁸²⁴. La tournée du Cameroun est plus que rapide mais facilitée par le transport aérien. Ils visitent des bâtiments administratifs, des dispensaires et des écoles – tous rénovés en amont – et procèdent à des rencontres avec des chefs locaux dont les *lamibè*. Dans le sud et l'ouest, les délégués de la mission reçoivent des pétitions et effectuent quelques auditions. Le Haut-Commissaire, Robert Casimir, conteste l'implantation upéciste et leurs revendications d'indépendance et de réunification⁸²⁵. Il faut, au contraire, donner une bonne impression aux délégués, comme il l'écrit à son délégué de Douala, le 12 septembre⁸²⁶. Le rapport final de la mission de visite semble en être convaincu puisqu'il y est noté que l'UPC, passé « sous l'emprise communiste », n'a pas attiré « à lui de très nombreux adeptes » du fait que « le Camerounais, après trois ans d'expériences politiques, est devenu assez réticent et se méfie d'actions politiques inspirées de l'Europe ». Les délégués ont craint un coup médiatique de l'organisation « puisqu'il lui a été enjoint de tout mettre en œuvre pour attirer sur elle l'attention de la mission de visite du Conseil de Tutelle⁸²⁷ ». *In fine*, les militant·es de l'UPC demandent à être reçus par la mission à Yaoundé, Douala, Nkongsamba et Dschang, et parviennent à remettre l'essentiel des pétitions reçues par les délégués⁸²⁸. Le rapport de la mission est plus nuancé : seules 17 des 69 pétitions seraient le fait du parti⁸²⁹.

La mission du Conseil de Tutelle de 1952 séjourne du 15 octobre au 10 novembre 1952, soit 27 jours dans le seul Cameroun sous tutelle française⁸³⁰. Ses quatre membres, toujours à parité, sont choisis dès le 24 juin : Roy A. Peachey, le président australien, Robert Scheyven, le délégué belge, Roberto E. Quiros, le délégué salvadorien, et Hsi-Kun Yang, le délégué de la République de Chine⁸³¹. La délégation est aussi secondée par sept membres du secrétariat général de l'Onu, dont le rôle semble approfondi dans le fonctionnement de la mission, mais aucun expert des questions africaines n'est présent⁸³². Le choix du président australien, un diplomate fin connaisseur de l'Onu, s'accorde avec la conception du *trusteeship* qu'ont les puissances coloniales puisqu'il est lui-même ressortissant d'un pays qui assure la tutelle sur la Nouvelle-

⁸²² AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, pp. 38-39.

⁸²³ Um Nyobè Ruben, *Le Problème national kamerunais*, op. cit., p. 160.

⁸²⁴ AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 9 et p. 20.

⁸²⁵ Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », op. cit., p. 26.

⁸²⁶ *Ibid.*, op. cit., p. 27.

⁸²⁷ AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 37.

⁸²⁸ Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais*, op. cit., p. 161.

⁸²⁹ AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 38.

⁸³⁰ Le futur ambassadeur de France au Cameroun a rédigé un roman qui s'en inspire. AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII^e session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 2.

⁸³¹ *Ibid.*, p. 3 ; Huré Francis (2011), *Martin en Afrique*, Paris, Éditions de Fallois.

⁸³² Il s'agit de Jan Jaroslav Cebe-Gabersky, secrétaire principal, M.L. Sternbacti, Mme J. Brown-Harrop, M.F.T. Liu, secrétaires adjoints, M. S. Sameh, secrétaire administratif, M. G. Margoulies, interprète et Mme P. Lacerte, sténographe. Mbozo'o Samuel, « La tutelle internationale des Nations Unies... », op. cit., p. 93

Guinée, dans le Pacifique. Le mandat accordé à cette deuxième mission diffère, du fait même des conclusions de la première visite, et des progrès censés être observés depuis trois ans. La résolution 465(XI) du Conseil de Tutelle lui donne pour objectif d'enquêter, notamment en lien avec les débats ayant eu lieu à l'Onu, sur les questions soulevées par les pétitions et les rapports annuels du gouvernement français⁸³³. Ce pouvoir d'enquête, semble-t-il renforcé, n'est pas bien perçu à Yaoundé et Paris car le contexte politique a changé : l'UPC, mieux implantée, fait l'objet de diverses mesures répressives et a développé une stratégie diplomatique à l'Onu, notamment *via* les auditions à la Quatrième Commission⁸³⁴. André Soucadaux, le nouveau Haut-Commissaire qui mène un « *gentlemen corps à corps* » avec l'UPC, rassure la métropole : son expérience lui permet d'influencer les « décisions de la mission tout en muselant les forces nationalistes dites extrémistes représentées par l'UPC⁸³⁵ ». La Sûreté est mobilisée pour surveiller, discrètement, les délégués onusiens. « M. Yang est un homme fin, cultivé et scrupuleux qui s'est efforcé tout au long de la visite de se faire une opinion objective sur ce qu'il a eu l'occasion de voir et vérifier. M. Quiros quant à lui fait preuve d'une étonnante incuriosité et a parcouru le Cameroun en touriste », écrit ainsi le Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer⁸³⁶. Les fonctionnaires accompagnant la délégation sont également bien perçus⁸³⁷ : Jan Jaroslav Cebe-Habersly, citoyen étatsunien d'origine tchèque, montre « des dispositions anticomunistes dénigrant les pétitionnaires de cette tendance et en encourageant leurs adversaires », alors que Fou Tchih Liu porte des appréciations élogieuses sur la présence française⁸³⁸. À l'inverse, Ludwick Sternbach, de nationalité polonaise, donc membre du bloc communiste, fait l'objet d'une surveillance resserrée de la Sûreté. De son côté, mieux organisée, l'UPC décide, lors du congrès d'Éséka en septembre, d'actions ciblées – le voyage du président à Ngaoundéré pour rencontrer les délégués, l'achat d'une voiture pour suivre la mission et des invitations formelles aux réunions du parti – mais aucune n'aboutit⁸³⁹.

Sur le terrain, les autorités mobilisent son personnel administratif pour encadrer la mission et organiser une propagande autour de son séjour. Un cinéaste est chargé de filmer leur déplacement. Arrivés par le nord-Cameroun le 15 octobre, les délégués y séjournent sept jours, visitent des écoles, des hôpitaux et des stations agricoles, avant de procéder à quelques auditions. Ils rejoignent ensuite les grandes villes du sud puis l'ouest, où le même cérémonial a lieu. À Édéa, l'éclairage est même installé dans les bâtiments publics, également badigeonnés et nettoyés⁸⁴⁰. Ruben Um Nyobè critique l'itinéraire emprunté par la mission, des arrêts à Nkongsamba et Éséka étant même supprimés par les autorités, car il ne permet pas aux délégués d'être au contact des zones d'implantation upéciste⁸⁴¹. Les militant·es upécistes ont pourtant

⁸³³ AONU, T/RES/465(XI), Conseil de Tutelle, Mandat de la mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), 453^e séance, 22 juillet 1952.

⁸³⁴ Le Vine Victor T., *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance...*, *op. cit.*, p. 195.

⁸³⁵ Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 46 ; Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, PUY-PUCAC, p. 345

⁸³⁶ ANY, 1 AC 6374, Divers rapports du Haut-Commissaire au ministre de la France d'outre-mer sur la mission de visite de l'ONU au Cameroun, 1952, cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 41.

⁸³⁷ *Ibid.*, p. 42.

⁸³⁸ ANY, 1 AC 6374, Divers rapports du Haut-Commissaire au Ministre de la France d'outre-mer sur la mission de visite de l'ONU au Cameroun, 1952, cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 42.

⁸³⁹ ANY, 1AC 6374, Lettre confidentielle n°1397 du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer sur la mission, 18 octobre 1952 cité in *Ibid.*, p. 51.

⁸⁴⁰ « Manifeste au sujet de la mission d'enquête du Conseil de Tutelle de l'Onu (1952) » cité in Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais*, *op.cit.*, p. 166.

⁸⁴¹ Voir son audition devant la Quatrième Commission, les 24-25 novembre 1954. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 46.

invité les délégués à des réunions du parti, ce qu'ils ont refusé, pour privilégier les rencontres officielles en présence des administrateurs coloniaux. Les tentatives de contact entre upécistes et délégués génèrent de fortes tensions. Le délégué polonais, Ludwick Sternbach, est « le seul membre du secrétariat dont l'attitude ait donné lieu à des observations ouvertes aux requêtes des upécistes. Pendant la durée de son séjour, [il] s'est volontiers isolé des autres membres de la mission, essayant de prendre contact avec la population et de provoquer des déclarations défavorables à la nation tutrice »⁸⁴², précise le Haut-Commissaire. Et pour cause : dans la nuit du 29 au 30 octobre 1952, sur une plage de Kribi, dans le sud-ouest, Aloys Ntonga, un des leaders Batanga et Bajemaure Bamba, un hôtelier, rencontrent, de manière clandestine, le délégué Sternbach, et lui remettent deux pétitions qui critiquent les administrateurs coloniaux de la région et leurs collaborateurs africains. Le Haut-Commissaire précise au ministre de la France d'Outre-mer que « l'attitude du Ludwick Sterbach irrita les délégués au point que Roy Peachey demanda son rappel à New York⁸⁴³ ». Le renvoi prématuré de ce délégué est-il une illustration du *lobbying* des autorités auprès de la mission ? Un plus grand nombre de pétitions parvient tout de même aux délégués : 720 communications et mémorandums dont 251 à titre d'information et 71 se revendiquant de l'UPC⁸⁴⁴. Un certain nombre d'entre elles proteste contre l'audition à venir d'Um Nyobè devant la Quatrième Commission et réclame le maintien du *trusteeship* français. À l'inverse, les pétitions des militant·es upécistes réitèrent les demandes de réunification, la mise en place d'un délai de fin du *trusteeship* et la création d'un Conseil de gouvernement mixte. Malgré cette stratégie du pétitionnement, le bilan de la mission de 1952 est mitigé car, selon l'historien Daniel Abwa, « ces premières passes d'armes UPC-Soucadaux semblent avoir été au détriment du parti nationaliste⁸⁴⁵ ». La conclusion du rapport de la mission de 1952 minimise l'influence du mouvement nationaliste au Cameroun, minore les revendications d'unification et valorise le rôle des partis de collaboration⁸⁴⁶. Le parti nationaliste est réduit au « pays basaa », notamment à Éséka et Édéa, et, dans une moindre mesure, à Nkongsamba et à Mbalmayo⁸⁴⁷.

In fine, les deux missions de 1949 et 1952 se montrent particulièrement conciliantes avec les autorités coloniales françaises : la capacité d'action de leurs délégués est limitée par les autorités, alors que les voix nationalistes ne sont pas entendues, sauf *via* les pétitions écrites. Le renvoi de Ludwick Sternbach, « pour le bien-être de la mission » et afin que les autres délégués puissent « sereinement poursuivre leur route », symbolise ces pressions internes et externes au sein de la mission de 1952⁸⁴⁸. Les rapports publiés par les missions constituent aussi un succès pour les autorités coloniales, tant leur contenu est favorable au *trusteeship* français.

⁸⁴² Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 42.

⁸⁴³ Lettre du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 21 novembre 1952 cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 44.

⁸⁴⁴ AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII^e session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 14.

⁸⁴⁵ Abwa Daniel, *Commissaires et Hauts-Commissaires...*, *op.cit.*, p. 348

⁸⁴⁶ AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII^e session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 33 et p. 40 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 223.

⁸⁴⁷ AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII^e session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 13.

⁸⁴⁸ Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 44

Ainsi les autorités coloniales françaises utilisent l'appareil étatique pour contrôler et surveiller l'UPC où qu'elle se rende au Cameroun sous tutelle française mais aussi au Cameroun sous tutelle britannique et à l'Onu. Ces mêmes autorités n'hésitent pas non plus à susciter des partis de collaboration pour contrecarrer point par point l'influence de l'UPC. L'influence du parti doit être endiguée par tous les moyens.

B. Les partis de collaboration : créations des autorités françaises pour contrer l'UPC

- Des partis politiques au service de l'administration française

En dépit des obstacles et entraves multiples auxquels le parti fait face et de la corruption de certains de ses membres⁸⁴⁹, l'UPC réussit à s'imposer en quelques années comme un mouvement de masse. Une course de vitesse s'engage entre l'autorité administrative du territoire et l'UPC pour le contrôle de l'opinion. Les Camerounais·es ont ainsi pu exercer de nombreux rôles se situant sur une palette allant de résistant·es à collaborateur·rices.

L'autorité coloniale a aussi une stratégie dans ce domaine : la politique des « oppositions africaines ». Tout comme au Togo sous mandat français⁸⁵⁰, il s'agit d'encourager des « partis administratifs »⁸⁵¹, que nous renommerons ici « partis de collaboration » pour gommer le côté neutre du terme initial. Le terme de « collaboration » a un double sens. Si celui-ci renvoie d'emblée au lexique de l'occupation de l'Europe par les troupes fascistes et nazies pendant la Seconde Guerre mondiale dans les pays francophones en particulier⁸⁵², cette expression est aussi utilisée par les historien·nes de l'Afrique pour analyser la situation dans laquelle se sont retrouvé·es de nombreux·ses Africain·es pendant la colonisation. Sorte de marchandage au jour le jour, la collaboration est parfois le résultat d'un calcul des colonisé·es mais aussi une imposition des colonisateurs⁸⁵³.

En créant des partis de collaboration, les autorités coloniales françaises comptent sur des hommes camerounais, auxquels elles attribuent un certain nombre de prébendes et avantages, pour animer des partis ayant pour objectifs de contrer le nationalisme upéciste. À l'inverse, ces Camerounais comptent sur les autorités coloniales pour servir leurs intérêts. C'est ainsi que sont créées dans toutes les régions administratives du Cameroun, des organisations favorables à la politique française :

La meilleure action que nous puissions faire, c'est de susciter des oppositions africaines et de rendre la vie impossible aux meneurs upécistes, en leur opposant des Africains décidés et énergiques. (...) on aura ainsi l'avantage, tout en combattant localement le mouvement national, d'exploiter au maximum les éventuelles oppositions devant l'opinion mondiale pour convaincre

⁸⁴⁹ Comme vu précédemment au sein du comité central de Foumban. Certaines personnalités qui vont animer les partis de collaboration sont des transfuges de l'UPC, comme par exemple, Pierre Dimala et Moïse Satouglé. Le premier était un membre important de l'UPC originaire de Bot-Makak en Sanaga-Maritime ; le second était ancien président de la section UPC du quartier New-Bell avant 1955. Affecté à Ngaoundéré, Satouglé fonde le parti de la Médiation Franco-camerounaise (Mediafrancam) le 1^{er} mai 1955 puis rejoint l'Aspen.

⁸⁵⁰ Aduayom Adimado M. et al. (2011), « La lutte pour l'indépendance : contexte et acteurs », in Nicoué Lodjou Gayibor (dir.), *Histoire des Togolais : des origines aux années 1960*, Paris, Karthala, pp. 577–581.

⁸⁵¹ Par exemple Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée?*, *op. cit.*

⁸⁵² Moins de 40 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'historien Jean Suret Canale revient sur les termes de « collaboration » et « résistance » dans l'historiographie française. Suret-Canale Jean (1982), « “Résistance” et “collaboration” en Afrique noire coloniale » *Études africaines offertes à Henri Brunschwig*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, pp. 319-331. Voir la mise à jour de ce débat dans Surun Isabelle (2013), « Appropriations territoriales et résistances autochtones » in Singaravélou Pierre (dir.), *Les empires coloniaux, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Points, pp. 65-66.

⁸⁵³ La littérature historique sur l'agentivité, ses limites, et le rôle des Africain·es est très vaste. Voir un résumé dans « Introduction : African Intermediaries and the “Bargain” of Collaboration », in Lawrance Benjamin, Osborn Emily et Roberts Richard (dir.) (2006), *Intermediaries, Interpreters, and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, Wis., University of Wisconsin Press, pp. 3-34.

l'ONU du danger qu'elle créerait en accordant l'indépendance à des populations encore arriérées et de surcroît minées par des querelles intestines⁸⁵⁴.

Il s'agit d'abord d'identifier des Camerounais dotés du profil adéquat pour faire face à l'UPC. Fonctionnaires et colons sont invités à contribuer par tous les moyens à cette bataille cruciale. Les « amis » camerounais de la France doivent se compter et se mobiliser. Les réseaux pro-français et une partie du budget de l'administration coloniale sont alors mis au service de la répression anti-UPC. Une galaxie de partis de collaboration est ainsi instituée, plus ou moins importante, et supposée répondre aux attentes des différentes composantes de la population camerounaise en opposition au communisme supposé de l'UPC⁸⁵⁵. Une alliance est nouée alors entre État colonial et réseaux d'influence régionales et/ou communautaires. Il s'agit là d'une des facettes de la « politique du ventre » analysée par le politiste Jean-François Bayart en 1989⁸⁵⁶. Cette expression insiste sur l'accumulation des ressources étatiques et sa redistribution à des fins politiques. Les partis de collaboration créés par les autorités coloniales françaises au Cameroun pour contrer l'UPC en sont une parfaite illustration. Les principaux partis de collaboration, tels qu'ils ont été listés en 1955 par l'administration coloniale⁸⁵⁷ sont :

- Le Parti socialiste camerounais ou Alliance démocratique camerounaise, devenu en 1953 l'Union sociale camerounaise (USC)
- Le Bloc démocratique camerounais (BDC)
- L'Évolution sociale camerounaise (Esocam) implantée notamment dans les régions de la Sanaga-Maritime et du Mungo
- La Renaissance camerounaise (Renaicam) surtout active dans les régions du Mbam et du Haut-Nyong.
- La Coordination des indépendants camerounais (Indecam) qui se manifeste particulièrement à Douala.
- Le Rassemblement du peuple camerounais (RPC) créé en 1953 qui, en 1954, a pris une certaine extension en région Bamiléké.
- La Médiation franco-camerounaise (Mediafracam) créée le 6 mai 1955 et implantée dans l'Adamaoua et l'Est du territoire.
- Le Front national camerounais créé à Douala le 7 juillet 1955.
- La Ligue progressiste des intérêts économiques et sociaux des Populations du Nord Cameroun créée à Mokolo le 25 avril 1955.
- L'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen)

Il serait fastidieux de développer la trajectoire de tous ces partis d'autant que pour certains, leur succès a été très relatif et leur existence éphémère. Après avoir dégagé les caractéristiques

⁸⁵⁴ ANOM, 1AFFPOL 33358, Lettre de l'administrateur Jacques Hubert, chef de la région du Dja-et-Lobo, à l'administrateur Morel du 12 mars 1955, reproduite dans un courrier d'Ernest Ouandié à ses camarades, daté du 13 avril 1955.

⁸⁵⁵ Pour une liste très complète et détaillée voir Han Kyu Lee (1997), « Le développement politique et les partis politiques au Cameroun sous la colonisation française entre 1945 et 1958 », Thèse en sciences politiques, Université Paris-Nanterre, France et notamment les tableaux des partis politiques entre 1945 et 1959 pp. 382-388.

⁸⁵⁶ Bayart Jean-François (1989), *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard. Évoquer ici cette référence bibliographique et ce concept ne revient pas à cautionner que la corruption et les prébendes sont des phénomènes spécifiquement africains ou africano-centrés à ce titre, voir Bakary Tessa Akin (1990), *Les élites africaines au pouvoir : problématiques, méthodologie et état des lieux*, Bordeaux, CEAN.

⁸⁵⁷ ANOM, AGEFOM1007, dossier 357, Réflexions sur les partis administratifs rédigé par Philippe Antoine. Rapport annuel 1955.

communes à ces partis, nous développerons les exemples qui nous ont semblé les plus importants à traiter dans le cadre de notre étude.

Si l'UPC prétend s'adresser à toutes et tous, les partis de collaboration sont essentiellement des partis de cadres. Suscités pour endiguer la progression de l'UPC et briser le succès indéniable qu'elle rencontre dans l'espace public camerounais après 1948, ces partis se disputent la même clientèle socioprofessionnelle à savoir les « évolués », les commerçants et les dignitaires traditionnels. Le dévolu jeté sur ces catégories socioprofessionnelles montre que ces organisations recherchent des adhérent·es et non des militant·es. À propos des 68 membres du Bloc démocratique camerounais qu'il a référencés, presque tous basés à Yaoundé, l'historien Christophe Ralite note :

Les secteurs d'activité les plus investis par eux étaient soit l'enseignement public (50%), la santé (30%), les douanes (33%), le trésor (30%), les APA (25%), les administrations régionales (25%). L'observation des taux d'occupation des fonctions politiques par les bédécistes [...] montre leur surreprésentation dans l'administration centrale (le Haut-commissariat), les parlementaires en France (assemblée constituante, nationale, Sénat, Union Française), les conseillers de l'Assemblée territoriale du Cameroun (Atcam), les futurs membres des gouvernements successifs jusqu'en 1962, les conseillers municipaux et les maires⁸⁵⁸.

Selon l'auteur, aucun autre parti de collaboration « ne peut se targuer d'une telle capacité de pénétration dans les arcanes du pouvoir avant l'ascension de l'Union Camerounaise d'Ahidjo, lui-même ancien bédéciste⁸⁵⁹ ». Le succès du parti réside donc, dans un premier temps, dans le choix de sa cible : les fonctionnaires, les chefs coutumiers et les commerçants.

Ces partis sont considérés comme des voies d'accès aux privilèges que peut procurer l'administration française : « promotions à des postes de pouvoir, autorisations d'achat de fusils de chasse et de cartouches et obtention de licence de boisson et de médailles⁸⁶⁰ ». L'intérêt personnel constitue l'une des motivations premières à les intégrer. Dans sa thèse, la politiste Lee Han Kyu cite un extrait d'un procès-verbal daté du 24 avril 1953 : « Au comité directeur du BDC, on ne trouve que les représentants d'une certaine classe sociale et tous les membres tournoient autour d'Aujoulat⁸⁶¹, le harcelant de placets et de revendications personnelles ». ⁸⁶² En fait, la proximité avec le père-fondateur notamment lors des réunions du parti qui se tiennent à son domicile à Yaoundé dans le quartier de Mvog-Ada, les contacts personnels avec lui prévalent sur l'organisation. De plus, la discipline est relâchée car l'exclusion d'un membre se révèle être plus préjudiciable au parti⁸⁶³, qui perd ainsi un élu, or ce dernier peut se faire réélire sous une autre étiquette politique. C'est ce qui advient à André-Marie Mbida⁸⁶⁴ : exclu du BDC, il se présente aux élections de 1956 qu'il remporte contre Aujoulat.

Si l'article premier des statuts de l'UPC réserve l'exclusivité du parti aux « habitants du territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie »⁸⁶⁵, les partis de collaboration eux, se sont démarqués de cela, en prétendant

⁸⁵⁸ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 75.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, Vol. 2, p. 75.

⁸⁶⁰ ANY, APA 11742, Dschang (Circonscription) Rapports annuels 1942-1951 Carton pris en note par un membre de la commission « recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

⁸⁶¹ Pour une présentation de Louis-Paul Aujoulat voir supra.

⁸⁶² ANY, 1AC 3658, Procès-verbaux n°447 du 24 avril 1953 sur la réunion du BDC du 23 avril 1953 cité in Han Kyu Lee, « Le développement politique et les partis politiques au Cameroun sous la colonisation... », *op. cit.*

⁸⁶³ Enyegue Serge, « André Fouda : du Bloc démocratique camerounais à l'Union nationale camerounaise 1951-1980 », Mémoire de Master, Université Yaoundé I, Cameroun, p. 32.

⁸⁶⁴ Abwa Daniel (1993), *André-Marie Mbida, premier ministre camerounais, 1917-1980*, Paris, L'Harmattan, pp. 39-47 ; Meyomessse Enoh (2008), *De Mbida à Ahidjo*, Yaoundé, Les Éditions du Kamerun.

⁸⁶⁵ Nken Simon, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique...*, *op.cit.*, p.488-493 (Statuts de l'UPC).

vouloir regrouper les populations tant d'origine que d'adoption du Cameroun. L'insigne de l'Union Sociale Camerounaise (USC) créée en 1953 sous l'impulsion de Charles Okala, représente ainsi l'union de deux mains, l'une blanche, l'autre noire, sur fond vert, avec les lettres USC en rouge. Cependant l'amitié des « races » et la fraternité humaine affichée au sein de ces partis reposent sur une croyance peu sincère de leurs commanditaires. La plupart des colons, administrateurs et entrepreneurs privés, n'ont que mépris pour les « indigènes ». Ils entendent continuer à rester maîtres de la situation, alors même que l'autorité coloniale semble mettre un point d'honneur à promouvoir le vivre ensemble qui ne reste guère consensuel. D'ailleurs les propagandistes de ce vivre ensemble passent beaucoup de temps à se défendre ou le paient cher. Louis-Paul Aujoulat est battu aux législatives de janvier 1956. En effet, la xénophobie, voire le racisme constitue le thème central de cette campagne électorale⁸⁶⁶. Le Comité de coordination du Cameroun (Cococam) par la voix du candidat anti-Aujoulat, André-Marie Mbida, ancien membre du BDC, invite ses frères camerounais à éviter le suicide politique en refusant de voter pour des pro-Blancs. Un slogan abondamment diffusé dans l'espace public invite à voter pour le « propre fils du pays », seul capable de gérer les affaires honnêtement et de façon désintéressée, car en tant que Camerounais, il « subit lui-même dans sa chair les méfaits du colonialisme ».⁸⁶⁷

La plupart des partis de collaboration se sont inspirés des structures et des organes de l'UPC déjà précédemment décrites : organisation pyramidale, associations diverses rattachées au parti, création d'un journal pour développer la propagande et attirer les adhérents. Le titre III des statuts du BDC propose une structure alliant Bureau central, comités régionaux ou sections fédérales et sections locales, mais aussi la création d'une section féminine au sein du comité directeur à partir du 24 mars 1954 initialement prévue dans l'article 40 et la création d'un journal *Le Cameroun de demain*⁸⁶⁸. On peut interroger ce mimétisme : était-ce une volonté délibérée de jeter la confusion dans les esprits ou un manque d'imagination politique ?

Force est de constater que la stratégie des partis de collaboration n'a que partiellement atteint son but. La progression de l'UPC est freinée dans certaines régions du Cameroun, mais créés sur une base régionaliste, ces partis n'ont ni sa stature, ni son audience. Ils sont trop nombreux, ne parviennent pas à s'imposer sur l'ensemble du territoire et présentent des faiblesses. Ils manquent de fortes personnalités et sont déchirés par des rivalités entre dirigeants, l'opportunisme de leur clientèle et un discours peu audible. L'amélioration des conditions de vie et l'accès aux privilèges des « Blancs » préoccupent davantage les adhérents que les débats sur l'Union française et les conditions de vie et de travail des plus démunis. L'expérience prouve en effet, qu'aucune figure régionale ne s'est hissée au rang de personnalité nationale. Dimala, Bisseck, Indinebolé, Akono Ibrahim, Satouglé, Ndounoukong et autres leaders régionaux à la tête des partis de collaboration, que nous allons détailler, ne parviennent pas à se transformer en leaders nationaux. Rares sont parmi eux, ceux qui jouent un rôle éminent dans le processus de décolonisation du Cameroun. Présentés le plus souvent comme des « traîtres », ils sont condamnés à la marginalité à la veille de la proclamation de l'indépendance.

⁸⁶⁶ Voir Section 2 – Partie I.A.

⁸⁶⁷ Termes extraits de la profession de foi du candidat André-Marie Mbida aux élections du 2 janvier 1956 utilisée dans Enyegué Mbatsogo Hervé (2009), « L'opposition politique au Cameroun des années 1930 à 1970 : institutionnalisation, ruptures, permanences et mutations », Thèse en histoire, EHESS, France et Université de Yaoundé I, Cameroun, Vol. 1, pp. 238-242 et Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 46.

⁸⁶⁸ Voir les précieuses annexes qui reprennent les statuts du BDC à sa création dans Tjang Kack Jean-Marie, (1990), « Le Bloc démocratique camerounais 1951-1956 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

- Une galaxie de partis plus ou moins opérante

De l'Esocam à l'Indecam

Pour les autorités coloniales, le plus urgent est de s'attaquer à celui qui dès 1948 apparaît comme la figure de proue de l'UPC : Ruben Um Nyobè. Pour réaliser cela, elles recrutent Pierre Dimala, chef des étrangers basaa à Yaoundé, transfuge de l'UPC et originaire du même village que le Secrétaire général de l'UPC⁸⁶⁹. Du jour au lendemain, cet ancien membre de l'UPC se voit propulsé à la tête d'une formation politique régionaliste, active dans la Sanaga-Maritime et le Mungo, l'Évolution sociale du Cameroun (Esocam) qui voit le jour le 20 juin 1949, à Édéa, dans l'aire d'influence du secrétaire général de l'UPC.

La temporalité et le choix du lieu ne sont pas innocents. D'une part, on est à la veille de la première visite de la mission onusienne au Cameroun de novembre 1949. D'autre part la région de la Sanaga-Maritime est la région de naissance d'Um Nyobè et d'un grand nombre de ses collaborateurs. La mission qui est assignée à l'Esocam est claire : faire barrage aux succès croissants de l'UPC et de semer la confusion dans les esprits. En effet, l'article 1^{er} des statuts de l'Esocam plagie celui de l'UPC, ce nouveau parti aurait pour but « d'unir et regrouper les habitants du Cameroun en vue de permettre l'évolution rapide de sa population et l'élévation de leur standard de vie ». Cependant l'article 2 prend ouvertement le contre-pied de l'UPC en s'insurgeant contre les idées de réunification et d'indépendance qu'elle prône, et affirme que l'Esocam entend « lutter contre toute idée politique communiste », dans « un esprit de loyale collaboration avec les représentants de l'autorité administrative⁸⁷⁰ ».

Certains historiens camerounais⁸⁷¹ s'accordent pour dire que les statuts de l'Esocam ont été conçus et rédigés par l'administrateur Edmond Joud. Arrivé au Cameroun en 1944 comme chef adjoint de la division de Yaoundé, celui-ci y a gravi tous les échelons et occupé de nombreux postes avant d'être nommé chef de région de la Sanaga-Maritime en 1954. Perçu par ces supérieurs comme « intelligent, énergique et travailleur avec de solides connaissances administratives, rendant des services exceptionnels », il est en effet plausible qu'il ait pu remplir cette mission, même si rien dans son dossier de carrière le prouve. Un rapport de son supérieur évoque, lors de son affectation en tant que chef de subdivision à Éséka entre 1948 et 1950, qu'il aurait subi une campagne de diffamation « des membres de la CGT⁸⁷² ». L'Esocam a comme objectifs de combattre le programme de réunification et d'indépendance immédiate de l'UPC et de militer pour l'intégration du Cameroun dans l'Union Française. Elle peut compter sur la bienveillance et la sollicitude des autorités administratives pour atteindre ces objectifs prioritaires qui justifie sa création. Tant pour son déploiement que pour son implantation territoriale, des ressources administratives et financières sont mises à sa disposition. Le chef de la subdivision d'Eséka, l'administrateur Louis Auzière, dresse à l'attention du directeur des Affaires politiques et administratives, la liste des demandes formulées par Pierre Dimala en 1952. Connaissant le fonctionnement de l'UPC, ce dernier suggère aux autorités coloniales de :

- Mettre Matip en prison et le remplacer par son candidat Kouang ou Mbock

⁸⁶⁹ Bagnakoue Yves Fénelon (1993), « Les partis administratifs camerounais : le cas de l'Évolution Sociale Camerounaise (Esocam) et de la Renaissance Camerounaise (Renaicam) 1949-1955 », Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 23-24.

⁸⁷⁰ ADF, La Courneuve, 443QO/16, note sur l'Esocam du 20 octobre 1953 au ministre de la France d'Outre-mer.

⁸⁷¹ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...op. cit.* ; Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réunifié. Tome I : les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan.

⁸⁷² ANOM, EEII5224, dossier de carrière de Edmond Joud. Ce dernier finit sa carrière comme Haut-Commissaire adjoint au Togo en 1957.

- faire sauter le chef Nbem Mayi (Canton Ndog Bea-Nord) et le remplacer par lui-même et son ami Gwet Biteb assesseur principal qui deviendra chef de groupement pour le Sud du Canton,
- muter Biyaga, Ndendé, Ossah, Nissak, Engwang, qui renseignent l'UPC et « enterrent » ses affaires. Candidats au remplacement : Simb Jean et Ngwé Samuel
- retirer les pouvoirs sur les petites affaires civiles aux chefs supérieurs car ce sont autant d'affaires de moins à régler par les assesseurs d'Eséka,
- relâcher vite un cousin de Ligom Kouang arrêté pour abattage des palmiers et pour lequel il intervient
- lui accorder une buvette dancing et qu'un de ses amis soit nommé percepteur des droits de place du marché d'Eséka
- donner les fusils à tous ceux qu'il recommande à l'administration et de l'argent de poche pour lui⁸⁷³.

Les demandes sont claires, il s'agit d'empêcher les upécistes de fonctionner et de s'appuyer sur les autorités coloniales pour intervenir afin de placer des personnes du réseau « Dimala » souvent peu qualifiées, à des postes qui nécessitent pourtant des compétences et enfin d'accorder des faveurs sous forme de « buvette », « perceptions de taxes », « argent de poche » et fusils ».

La stratégie d'opposition se révèle frontale et polyforme. Elle consiste à opposer un comité de l'Esocam à chaque comité de l'UPC dans la région de la Sanaga-Maritime⁸⁷⁴, à organiser systématiquement des réunions dans les mêmes lieux et aux mêmes heures que celles programmées par l'UPC. Pour y parvenir, l'Esocam exploite les divisions communautaires. Sa base de recrutement est constituée du personnel administratif dit « indigène » de la région : les fonctionnaires, les chefs coutumiers et les commerçants comme le montre la lettre citée ci-dessus. Le parti se signale tout particulièrement en 1952 et 1953 par ses prises de position anti-upécistes lors du passage de la mission de visite de l'Onu comme l'atteste des copies de tracts retrouvés :

Camerounais, Camerounaises, l'heure des promesses illusoire est révolue, voici la vérité sur notre pays [...] Contrairement aux chantages et argumentation faussés des valets communistes, la France par son esprit libéral, entend conduire le Cameroun vers son indépendance, et cet esprit a été suffisamment prouvé par les rapports de commissions de visites. La Cameroun cessera d'être sous tutelle quand il atteindra sa pleine et entière maturité [...]. Les principes de l'UPC ne sont que des entraves pour cette marche vers la liberté et l'indépendance du pays⁸⁷⁵.

On pourrait aussi citer en exemple, une déclaration faite devant la quatrième commission de l'Onu. Un représentant de l'Esocam y affirme sa reconnaissance envers « [...] la France, de tout ce qu'elle a fait et fera dans l'avenir pour le développement sous toutes ses formes de notre Cameroun attardé » et prend le contre-pied des délégués de l'UPC en rajoutant :

En effet, à s'en tenir aux thèses présentées l'année dernière par les deux délégués populaires du Cameroun, l'on conclut facilement que tous les Camerounais de toutes les opinions visent notre indépendance, mais avec cette différence que l'Esocam et tous les mouvements modérés voudraient que les travaux commencent par le commencement pour finir par la fin...⁸⁷⁶

⁸⁷³ ANY, APA 12405, ESOCAM, INDECAM, RENAICAM, CHARFRAN-CAM cité in Bagnakoue Yves Fénelon, « Les partis administratifs camerounais... », *op. cit.*, p. 24.

⁸⁷⁴ Le Vine Victor T. (1970), *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, p.193.

⁸⁷⁵ Tract de l'Esocam consultable aux ANY, 3AC3264 et retranscrit en annexe de la thèse de Nsoudou Carine (2008), « L'émergence des cultures politiques au Cameroun (1918-1961), étude comparée des zones sous administration française et britannique », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, France. Voir également, ADM, pétition rédigée par l'Esocam section de la région Bamiléké à la mission de visite du Conseil de Tutelle de novembre 1952.

⁸⁷⁶ ANOM, DCPT 16. Mouvements politiques. La déclaration en question n'est ni datée ni signée.

Pour l'Esocam, le développement du Cameroun qui est loin d'être achevé doit précéder l'indépendance et non l'inverse, et en d'autres termes, il faut différer l'indépendance. Ce parti est donc une caution utile pour la France en particulier dans ses relations avec le reste du monde mais elle ne réussit pas à ébranler le leadership de l'UPC à l'intérieur du Cameroun. À son congrès tenu les 22 et 23 juillet 1952, les chiffres suivants sont pourtant annoncés : 6 703 adhérents réguliers en Sanaga-Maritime répartis en 27 sections, 3780 adhérents très réguliers dans la région du Wouri (4 sections) et 11 170 adhérents dans l'ouest-Cameroun (91 sections).⁸⁷⁷

Dans la région de Dschang, le parti semble particulièrement actif de 1950 à 1951 au moment de la défection d'Ahmed Nzoko du Kumzse-UPC⁸⁷⁸. Mais il est confronté à une forte concurrence dans la région que ce soit face à des adversaires politiques. Ainsi, le 27 janvier 1954, une réunion de l'Esocam à Dschang à laquelle participent Guillaume Bisseck, le secrétaire général du parti et Thomas Toye, son président général, ne réunit qu'une vingtaine de personnes, tous des fonctionnaires avec « l'absence presque totale de participants bamiléks ». On prétexte du changement de dernière minute du lieu de la réunion chez un « restaurateur-gargotier » et l'influence néfaste du *Kumzse* pour expliquer cet échec. Une note de la Sûreté du 8 juin 1954 constate que : « les dirigeants des années 1950-51, tels que Tankou Richard, Président régional, Tchato Léon, Vice-Président, Tchapuga Paul, trésorier, semblent se désintéresser actuellement du Mouvement Esocamiste⁸⁷⁹ ».

Malgré les ressources financières abondantes mises à sa disposition et son apparition à la tribune de l'Onu en 1952-53, l'Esocam ne prend donc pas son envol. Les doléances s'empilent sur la table des diverses autorités administratives, comme on peut le constater dans la lettre que Pierre Mbembel, troisième vice-président de l'Esocam adresse au directeur des APA le 20 septembre 1955 :

Malgré toutes mes activités et celles de mes administrés, aucune récompense, aucun encouragement, rien n'a jamais été fait (...) alors que les réunions, les discours, les contradictions, sabotages que Esocam a fait contre l'UPC, même les biens sacrifiés se récompensent seulement en insultes de la part de mes chefs (...) En conséquence, je sollicite votre intervention afin d'obtenir un crédit de 1.500.000 F.CFA que j'ai déjà demandé le 8 mars 1954 au Crédit du Cameroun (...) je viens aussi respectueusement auprès du Haut-Commissaire (...) solliciter le reclassement de mon président de la section d'Eséka nommé Bassong Lingom Jean Marc, agent d'hygiène adjoint 2^{ème} classe, 2^{ème} échelon et le nommer aux services civils et financiers comme 2^{ème} échelon ; grade correspondant⁸⁸⁰.

Dans un rapport administratif daté de 1953, Pierre Dimala est désormais décrit comme « sans instruction suffisante et manquant de caractère [...] président sans envergure suffisante et scrupules excessifs, [...] n'ayant pas répondu aux sollicitations des différentes sections⁸⁸¹ ». Les autorités coloniales font vite preuve de lucidité sur les échecs du parti. Ce rapport relève qu'il aurait fallu développer et préciser un programme qui aille au-delà de la simple « l'hostilité à l'UPC ». Il évoque les dissensions entre les dirigeants, une constante dans les partis de collaboration. L'organisation entre dans une phase de dépérissement à partir de 1952-1953, quatre ans après sa création, elle laisse place à la coordination des Indépendants du Cameroun (Indecam) présidé par Paul Dissanda. Les autorités coloniales la veulent plus percutante que la

⁸⁷⁷ ADF, La Courneuve, 443QO/16, note sur l'Esocam du 20 octobre 1953 au ministre de la FOM – le rapport insiste sur une confusion potentielle entre adhérents et sympathisants.

⁸⁷⁸ Sur les associations traditionnelles voir Section 1 – Partie I.B.

⁸⁷⁹ ADM, Associations et mouvements politiques, Esocam, Note de la Sûreté sur les activités de l'Esocam dans les régions Bamiléké et Bamoun, 8 juin 1954.

⁸⁸⁰ ANY, 2AC 4193. Evolution Sociale Camerounaise cité in Bagnakoue Yves Fénelon, « Les partis administratifs camerounais... », *op. cit.*, p. 27.

⁸⁸¹ ADF, La Courneuve, 443QO/16, note sur l'Esocam du 20 octobre 1953 au ministre de la FO.

première même si les buts restent inchangés : elle a vocation à regrouper les collaborateurs de la France dans la région pour combattre l'UPC avec plus de pugnacité, notamment en Sanaga-Maritime et à Douala⁸⁸². Pourtant, sa base de recrutement reste la même et sa stratégie de déploiement qui se veut plus offensive n'innove en rien. L'Indecam ne décolle jamais vraiment. Le parti vivote jusqu'en 1956, troublé par ses propres luttes internes. Il finit par dépérir au profit d'une nouvelle formation politique, le Regroupement des Indépendants et des paysans du Cameroun (RIPC).

Le Bloc démocratique camerounais (BDC)

Créé en 1951 par Louis-Paul Aujoulat, le Bloc démocratique Camerounais (BDC) allie ambitions locales et nationales⁸⁸³. Louis-Paul Aujoulat est un Français né en Algérie, le 28 août 1910. Il est surtout un homme d'influence : Aujoulat a fait ses études de médecine à Lille et obtenu son doctorat à Nancy. Il a cofondé l'Association des laïcs universitaires chrétiens et missionnaires (*Ad Lucem*) qui s'inscrit dans le courant de l'action sociale catholique. Il en est nommé médecin-directeur et part au Cameroun dans un souci de prosélytisme. Il y travaille comme médecin et fonde complexe hospitalier et dispensaires. Il commence une carrière politique, se présente et est élu député à la première Constituante en 1946, où il s'apparente au MRP. Il est celui, comme nous l'avons vu, qui, en compagnie de Douala Manga Bell, défend le projet d'accord de tutelle sur le Cameroun voulu par le gouvernement français à la tribune de l'Onu. Il est élu sans interruption à l'Assemblée nationale et à l'Atcam de 1951 à 1956. De 1951 à 1954 il est secrétaire d'État à la France d'Outre-mer puis ministre, d'abord de la Santé puis du travail et de la sécurité sociale. Mais il est battu aux élections à l'Assemblée législative de janvier 1956.

Trois raisons au moins sous-tendent la création du BDC, parti de collaboration. La première relève de l'intérêt personnel de son fondateur qui a besoin d'un instrument de mobilisation pour faire sa propagande dans la perspective des élections de juin 1951 à l'Assemblée nationale française et de mars 1952 à l'Atcam. La deuxième raison est la volonté d'endiguer la progression de l'UPC dans la région du Nyong-et-Sanaga, un bastion catholique, et la troisième de contrecarrer la prééminence de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) représentée au Cameroun par des personnalités d'envergure, comme Charles Okala, Arouna Njoya, Paul Soppo Priso et Jules Ninine⁸⁸⁴.

Aujoulat qui a sillonné le Cameroun en sa qualité de médecin a une connaissance certaine du territoire. Proche de de Gaillande, membre d'*Ad Lucem* et de la CFTC, les liens entre son parti et les représentants du syndicalisme chrétien se renforcent peu à peu. Aujoulat s'assure d'abord des faveurs du personnel administratif colonial et des chefs coutumiers, disposés à rendre service au plus offrant⁸⁸⁵. Pour quadriller sa zone d'influence et combattre efficacement l'UPC, le BDC va calquer, lui aussi, son organisation sur celle de son ennemi intime : comités de base dans les villages, sections dans les circonscriptions et un comité directeur national⁸⁸⁶.

⁸⁸² ANOM, DPCT 16, Esocam, Indecam- rapport sur l'Indecam de 1953.

⁸⁸³ ADF, La Courneuve, 443QO/16, voir le programme du Bloc démocratique camerounais.

⁸⁸⁴ Si les trois premières personnalités ont déjà été évoquées, Jules Ninine est un Guadeloupéen, administrateur de la France d'Outre-mer, député du Nord-Cameroun à l'Assemblée Française. Sur les Antillais en Afrique voir : Hélénou Véronique (1997), *Les administrateurs coloniaux originaires de Guadeloupe, Martinique et Guyane dans les colonies françaises d'Afrique*, 1880-1939, Paris, EHESS.

⁸⁸⁵ Tjang Kack Jean-Marie, « Le Bloc démocratique camerounais 1951-1956 », *op. cit.* ; Ateba Yene Théodore, *Cameroun, Mémoire d'un colonisé...*, *op. cit.*, p. 81.

⁸⁸⁶ ADF, La Courneuve, 443QO/16, Bloc Démocratique Camerounais et Tjang Kack Jean-Marie, « Le Bloc Démocratique Camerounais (1951-1956) », *op. cit.*

Au contraire de la plupart des personnalités à la tête des partis de collaboration, Aujoulat est un candidat qui les moyens de faire fonctionner une telle organisation. On y trouve des « membres fondateurs, membres actifs et membres d'honneur ». Sont considérés comme « membres d'honneur », les personnes qui « ont pour tâche de soutenir moralement et matériellement » le parti. Les membres fondateurs sont « les personnes qui ont créé le mouvement et font de droit partie du comité directeur » et « les membres actifs » toutes les personnes des deux sexes qui ont approuvé les statuts, qui s'engagent à verser une cotisation annuelle et un droit d'entrée⁸⁸⁷. Le comité directeur composé entre autres de Martin Abega, président d'honneur et André Fouda nommé président, n'est bien souvent qu'une façade. C'est bien Louis-Paul Aujoulat, par exemple, qui pilote véritablement à distance le BDC, et lorsque ses activités parlementaires et ministérielles lui permettent d'être au Cameroun, c'est lui qui préside les réunions du comité directeur à son domicile, qui est aussi le siège du parti.

Ainsi, ce n'est pas un hasard si Aujoulat occupe des positions-clés pour l'octroi d'un grand nombre de ressources : financières, administratives et symboliques. Christophe Ralite écrit à son sujet :

Il pouvait accéder à toutes les facilités administratives : véhicule, lieu de réunion, imprimerie journaux, accès privilégié aux représentants des missions des visites de l'Onu [...] Pour les chefs, il promettait une augmentation de leur solde et de leur pouvoir de décision, une révision de leur statut et l'attribution de titres honorifiques comme des médailles. Quant aux fonctionnaires il promettait de les envoyer se former en métropole pour poursuivre leurs études⁸⁸⁸.

L'auteur évoque que le parti est fracturé par des dissensions internes très fortes dès 1953 entre plusieurs personnalités comme André Fouda et Fabien Okah, Sakouma et Paul Ahanda, des différends que Aujoulat lui-même peine à juguler et qui font dire à Lucas Mbida, membre du BDC et commis du service des douanes : « Le BDC est en d'autres termes la bourgeoisie des démagogues camerounais. Le BDC est la pépinière des arrivistes sacrifiant aux intérêts personnels l'intérêt supérieur des Camerounais⁸⁸⁹ ».

En dépit de ces critiques acerbes, l'historien Simon Nken voit dans le « système aujouliste » les prémices du régime à venir :

Parmi les élites de premier plan qui collaborèrent avec le BDC [...] élites auxquelles l'administration coloniale confia la gestion du pouvoir citons entre autre : Ahmadou Ahidjo, chef de l'État du Cameroun (1960-1982), André Fouda, ancien ministre de l'économie et député maire de Yaoundé, Charles Onana Awana, chef de cabinet ministériel, ministre des finances et ministre du Plan, Jacques Kuoh Moukouri⁸⁹⁰, directeur de cabinet ministériel, préfet puis ambassadeur du Cameroun aux États-Unis [...] Jean Betayene, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, PDG de la société des Investissements, Simon Pierre Tchoungui, ministre de la santé, ministre du Cameroun oriental⁸⁹¹.

⁸⁸⁷ Voir dans les annexes les statuts du BDC Titre II – Composition et organisation in Tjang Kack Jean-Marie, « Le Bloc Démocratique Camerounais (1951-1956) », *op. cit.*

⁸⁸⁸ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, pp.76-77.

⁸⁸⁹ ANY, 1AC365/B, Bloc démocratique camerounais, note de renseignement du 1er mars 1954 cité in Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 83.

⁸⁹⁰ Kuoh Moukouri Jacques (1963), *Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Éditions À la page.

⁸⁹¹ Liste non exhaustive. Voir Nken Simon (2019), *Aujoulat, le père du régime Biya : voici pourquoi la décolonisation n'a plus eu lieu en pré carré français*, Les Éditions Afro-Canadiennes, pp. 55-65.

Ainsi si le BDC a échoué comme structure collective, ses membres ont pour la plupart, à partir de cette structure matricielle, réussi à se construire un destin aux côtés des autorités coloniales et après l'indépendance.

L'Union sociale camerounaise (USC), un parti de collaboration ?

L'USC n'est pas initialement un parti de collaboration, mais ses dirigeants se faisant les propagandistes de l'Union Française, elle le devient. L'histoire de l'USC remonte à 1945-1946, période où les partis politiques métropolitains essaient de s'implanter au Cameroun. Le Rassemblement pour la France (RPF) a ainsi une section locale au Cameroun dirigée par Georges Molinatti, député du premier collège⁸⁹², de même que la SFIO que dirige le député du Nord-Cameroun Jules Ninine précédemment. Après 1948, l'impératif de « camerounisation » des partis entraîne un changement des cadres et des idéologies. Une métamorphose qui provoque automatiquement un changement d'étiquette et de personnes : la SFIO devient d'abord l'Alliance Démocratique Camerounaise (ADC) avant de se muer en Union Sociale Camerounaise (USC) en 1953 et prendre parfois le nom de Parti socialiste camerounais. Quant aux dirigeants, c'est Charles Okala qui en devient le chef, Ninine, citoyen français s'étant complètement effacé⁸⁹³.

Émanation de la SFIO française, l'USC est un parti avant-gardiste par ses objectifs et son programme. Les statuts de l'USC proclament vouloir aider au développement social, économique et politique du Cameroun. Pour ce faire, y est-il précisé, le parti a le devoir de signaler à l'autorité administrative les aspirations de la population camerounaise, les erreurs commises et les solutions à apporter :

L'Union sociale camerounaise réaffirme son loyalisme envers la France, puissance tutrice a la ligne

- déclare qu'elle ne saurait refuser sa loyale collaboration à toute administration et à tout gouvernement de la République désireux et soucieux d'établir au Cameroun une politique concrète de justice sociale et du respect de la personne humaine.
- dit qu'il ne saurait y avoir de politique viable et efficace sans une économie que nous voulons saine tant que l'autochtone n'aura pas trouvé sa juste part dans la répartition plus équitable du revenu national.⁸⁹⁴

L'USC marche donc dans le sens de l'émancipation des populations camerounaises et pourrait rentrer en convergence avec l'UPC mais elle s'en démarque par sa position gradualiste. Alors que l'UPC réclame la réunification et l'indépendance immédiate du Cameroun, l'USC préconise des étapes pour y parvenir et notamment celle de l'autonomie interne⁸⁹⁵. Charles Okala l'affirme clairement dans sa longue déclaration faite devant la Quatrième Commission le 17 décembre 1952 :

Enfin certains partis posent la question de l'indépendance immédiate [...] Pour notre part mettant en avant l'intérêt supérieur du Cameroun et écartant tous les avantages que l'indépendance du Cameroun pourrait personnellement nous procurer nous disons qu'il est prématuré de parler dans l'immédiat de l'indépendance. En effet l'indépendance suppose [...] déjà d'une maturité politique, des cadres assurés, une technique à toute épreuve [...] nous affirmons qu'au stade actuel de nos relations entre Camerounais, si l'indépendance nous était

⁸⁹² Sur Georges Molinatti voir sa biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958 (La documentation française), base de données des députés français [disponible sur [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/5326](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5326), consulté le 7 août 2024].

⁸⁹³ Sur la SFIO en Afrique voir Blum Française (2024), « Was the Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) also African? 1945–1960 », *French History*, 20, pp. 1-15.

⁸⁹⁴ ADF, La Courneuve, 443QO/16, Motion de politique intérieure du conseil national de l'USC de 10 à 12 décembre 1954.

⁸⁹⁵ ANOM, DCPT16, Union sociale camerounaise. Mentionné dans une pétition adressée à la mission de tutelle de l'Onu par la section de l'USC à Yaoundé le 1^{er} novembre 1956.

octroyée dans l'immédiat, ce serait mettre entre des mains inconscientes l'arme même qui servira à notre propre suicide.⁸⁹⁶

Cette prise de parole est une attaque directe contre l'UPC, Okala en profitant pour donner des gages de fidélité aux autorités coloniales françaises. Certains membres, comme le Secrétaire fédéral, Maurice Moffi du comité directeur de l'USC de Kribi écrivent pour manifester aux plus hautes autorités coloniales, ministre de la France d'Outre-mer et Haut-Commissaire du Cameroun « leur joie » à l'affichage du décret de dissolution de l'UPC⁸⁹⁷.

Ainsi l'USC cherche à récupérer les upécistes démunis par l'interdiction de leur parti, un rapprochement déjà effectif fin 1955 comme le montre l'événement très commenté des pétitions et du cahier rédigé par Foozo Ekabé et contre-signé par Gaston N'Domann Secrétaire général de l'USC à Ebolowa dans lequel on peut lire : « L'UPC et ses dirigeants ne sont nullement fautifs des événements du 25 au 29 mai [1955] [...] ce qui a présidé aux fusillades de mai c'est la haine dont sont gonflés le gouvernement français au Cameroun et ses hommes de main envers l'UPC⁸⁹⁸ ».

Deux autres formations politiques vont être également dressées pour faire barrage à l'expansionnisme de l'UPC : le parti dit de la Médiation franco-camerounaise (Mediafrancam) et l'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen). Notre étude s'est particulièrement intéressée à cet espace du Nord-Cameroun grâce à la mise à disposition des archives de Moïse Satouglé par sa famille à l'attention de l'équipe de chercheurs de la Commission.

*De la médiation franco-camerounaise (Mediafrancam) à l'Unité d'Action
France-Cameroun (U AFC)*

Le 27 mars 1955, à peine quelques semaines avant l'interdiction de l'UPC, deux fonctionnaires originaires de l'est, en poste à Ngaoundéré, inaugurent officiellement mais dans la précipitation, le mouvement appelé la Médiation Franco-Camerounaise (Mediafrancam)⁸⁹⁹. Il s'agit d'Ibrahim Akono, agent vétérinaire et de Moïse Roger Satouglé Defith, né en mars 1926 dans l'est du Cameroun, diplômé de l'École nationale supérieure des PTT de Paris et chef de service provincial des Affaires générales des PTT pour l'est⁹⁰⁰. Contre l'UPC est bien l'objectif déclaré du mouvement comme l'écrit Satouglé au chef de région de Diamaré le 28 juillet 1955 :

Ainsi que vous le constaterez dans nos statuts et le discours d'appel, nous protestons énergiquement contre l'expansion dangereuse de l'UPC ou du C. (communisme) tout court et désirons freiner immédiatement son action avant même l'arrivée de la mission de l'ONU⁹⁰¹.

⁸⁹⁶ ADF, La Courneuve, 318QO/75, déclaration de Charles Okala faite devant la Quatrième Commission de l'Onu le 17 décembre 1952.

⁸⁹⁷ ADF, La Courneuve, 443QO/16, courrier daté du 10 août 1955.

⁸⁹⁸ ADF, La Courneuve, 443QO/16, Rapport du Haut-Commissaire au ministre de la FOM daté du 16 novembre 1955 contenant pétitions et extrait du cahier le tout remis par la Mission de visite de l'Onu.

⁸⁹⁹ Le dossier de reconnaissance n'est déposé au Bureau de la Région de l'Adamaoua à Ngaoundéré que le 3 avril 1955. Archives privées Satouglé, lettre de Satouglé au directeur des postes et télécommunications datée du 7 mai 1955. Sur la Mediafrancam voir aussi : Taguem Fah Gilbert (1997), « Les formations politiques au Nord-Cameroun : l'exemple de la Mediafrancam », pp. 55-76, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, pp. 55-76.

⁹⁰⁰ À partir de 1958, il aura une carrière syndicale aux PTT. Archives privées Satouglé.

⁹⁰¹ Archives privées Satouglé. Lettre du président général de la Mediafrancam au chef de la Région du Diamaré, datée du 28 juillet 1955.

Les dirigeants de la Mediafrancam s'investissent dans leur mission. Ils quadrillent et visitent les environs de Ngaoundéré dans l'Adamaoua⁹⁰², puis se lancent à la conquête de l'est qui est aussi la région d'où est originaire Satouglé. Avant le mois d'octobre, des sections voient le jour à Abong-Mbang-Akonolinga, Ayos, Bertoua, Batouri et Doumé. Satouglé ne cache pas son enthousiasme : « J'ai connu dans les centres comme Abong-Mbang un succès fou », écrit-il à un cadre du parti, « je peux vous dire que nous tenons le bon bout et que notre intérêt maintenant est de ne pas le perdre. Vous verrez vous-même que les gens de bonne foi ne tarderont pas à marcher avec vous, qu'ils soient blancs ou noirs⁹⁰³ ».

L'examen attentif de la correspondance des dirigeants révèle qu'ils sont manipulés par leurs « parrains » français en poste dans l'administration coloniale. Des noms reviennent souvent dans leur correspondance : Messieurs Liot, Philippe Mermet et un certain Caulier, fonctionnaire de police, tous de nationalité française⁹⁰⁴. Dans une lettre qui est adressée à René Caulier, le Secrétaire général du parti écrit :

Je reste très sensible à vos réflexions personnelles qui prouvent, comme vous l'aviez dit, que vous êtes ce Français qui se place au-dessus de sa fonction pour regarder les choses d'abord sur le plan humain, sans s'occuper des vieilles considérations qui ont vécu. Soyez assuré, Monsieur Caulier, que nous nous en inspirerons utilement. Permettez-moi de vous signaler que Monsieur Domergue, chef de Région de l'Adamaoua a les mêmes dispositions vis-à-vis des problèmes camerounais⁹⁰⁵.

Les buts du mouvement reflètent les aspirations et les angoisses de l'autorité coloniale : la volonté de regrouper tous les habitants du Cameroun, autochtones et étrangers, s'intéressant à l'avenir du territoire, sans distinction de religion, de race, ou de couleur ; rechercher les solutions en vue d'établir une entente parfaite entre la France et le Cameroun et miser sur une possible évolution dont le Cameroun serait redevable à la France⁹⁰⁶. Dans les faits la lecture des échanges épistolaires entre les dirigeants du parti et Caulier dévoile le véritable donneur d'ordres. La longue lettre de Caulier adressée à Satouglé, Secrétaire général du parti, ne cadre pas avec les objectifs annoncés dans les statuts et notamment ce passage :

Nous avons évoqué avec M. Liot la doctrine de votre mouvement. Je pense et crois pouvoir vous dire que mon avis est partagé par les autorités supérieures, que les événements divers de ces derniers mois nous livrent d'eux-mêmes la ligne de conduite à suivre dans l'intérêt supérieur du Cameroun. Le Cameroun doit comme le Togo arriver, dans les meilleurs délais, à une autonomie interne dans le cadre de l'Union Française [souligné dans le texte]. Il faut savoir regarder les choses en face. Les idées utopiques lancées par l'UPC ne tiennent pas devant la raison. Nous savons tous que le mot indépendance pour aussi magique qu'il soit, sonne creux. Que souhaite le Cameroun ? Une promotion aussi rapide et aussi complète que possible. (...) pourquoi continuer à parler du particularisme camerounais alors que nous constatons actuellement l'interdépendance des États européens. Le Cameroun ne peut rester seul. Ou peut-il logiquement se raccrocher sinon aux masses voisines de l'AOF et de l'AEF ? Les dirigeants du RDA l'ont bien compris, qui viennent de rappeler solennellement à Conakry le principe de la grande Communauté Française

⁹⁰² Sur l'Adamaoua voir : Archives diplomatiques de France, Nantes, 743PO/1-2. Situation de l'Adamaoua.

⁹⁰³ Archives privées Satouglé. Lettre de Satouglé à Venant Ayissi, datée du 27 octobre 1955.

⁹⁰⁴ Les archives consultées ne donnent pas de renseignements sur les personnages de Liot et Hermet. L'abondante correspondance des dirigeants de la Mediafrancam mentionne surtout le nom de René Caulier, fonctionnaire de police français en service à la Sûreté à Yaoundé. Voir Section 2 – Partie I.A. Caulier, lui se réfère à un incertain monsieur Liot (voir Archives privées Satouglé, Lettre de Caulier à Satouglé, datée du 20 juillet 1955). Voir le dossier de carrière de René Caulier aux ANOM, EEII7711.

⁹⁰⁵ Archives privées Satouglé, lettre datée du 26 juillet 1955.

⁹⁰⁶ ANY, 2AC 2417 cité in Taguem Fah Gilbert, « Les formations politiques au Nord-Cameroun : l'exemple de la Mediafrancam ... », art. cité, p. 62.

(...) je vous livre ces réflexions en toute objectivité mais, j'estime que votre parti doit s'en inspirer sans équivoque car c'est indiscutablement la voie de l'avenir⁹⁰⁷.

Ces échanges épistolaires dévoilent aussi l'objectif véritable du mouvement :

Le Cameroun doit s'émanciper, la paix dans les cœurs, l'ordre et la discipline dans le travail, pour obtenir mûrement son autonomie interne dans le cadre de l'Union Française. C'est là notre programme, le but que nous poursuivons fermement et que nous devons nécessairement atteindre ; c'est celui exprimé dans les paragraphes 7 et 8 de votre lettre, lesquels paragraphes se marient parfaitement avec notre discours du 1^{er} mai dernier qui est en votre possession⁹⁰⁸.

Ces termes montrent bien qu'il s'agit d'un parti de collaboration, francophile, destiné à promouvoir la cause de son projet d'Union Française à Ngaoundéré. L'anti-upécisme de la Mediafrancam est étalé ostensiblement dans une correspondance dans laquelle le Secrétaire général de ce mouvement, affirme sans ambages que :

L'indépendance autour de laquelle tourne la politique camerounaise est vraiment un mot qui sonne creux et l'unification même est une chose très brutale tant que nos populations manquent d'éducation suffisante de base, des connaissances élémentaires sans lesquelles notre équilibre social ne peut s'établir convenablement⁹⁰⁹.

En cohérence avec sa ligne politique consistant à barrer la route à l'UPC et de soutien aux thèses de l'autorité coloniale française, les dirigeants de la Mediafrancam entreprennent, dès leur entrée en scène, une intense campagne d'implantation de mouvement. L'organisation de conférences publiques précède la création de sections locales sur toute l'étendue du territoire visé. Son audience fait naître des vellétés d'expansion hors de l'Adamaoua, son aire d'influence originelle. Le chef de la région du Logone-et-Chari qui est sollicité à cette fin répond au Président général de la Médiation Franco-Camerounaise dans ces termes :

J'ai pris connaissance avec intérêt des statuts de votre Association [...] Je ne doute pas que le but que vous poursuivez soit de nature à grouper les Camerounais de bonne volonté qui partagent le même idéal et qui ont comme vous le souci de faire évoluer votre pays dans la paix dans l'ordre et la discipline. Afin de me permettre ainsi que vous me le demandez de faire connaître votre mouvement parmi les populations de la Région du Logone et Chari, je vous demande de bien vouloir m'adresser dès que possible quelques exemplaires supplémentaires de vos statuts⁹¹⁰.

Cet échange permet de cerner que même si le parti compte sur l'aide des autorités françaises, celle-ci ne lui est pas toujours acquise et une certaine méfiance vis-à-vis d'organisations communautaires peut ainsi s'exprimer.

Comme pour les autres partis de collaboration déjà évoqués, la Mediafrancam compte aussi sur la vénalité de sa clientèle pour gagner du terrain. Dans une lettre que Satouglé adresse à son « cher ami » Caulier, il sollicite ses services en vue d'accroître l'attractivité du parti et ajoute :

Je compte donc beaucoup sur les généreuses promesses de Monsieur Mermet pour la campagne électorale qui va bientôt s'ouvrir. Je vous envoie ci-joint la copie d'une demande d'achat d'armes que l'un de nos sympathisants de Yaoundé vient de m'adresser avec prière d'intervenir. Depuis que nous Akono et moi, sommes reconnus membres responsables [...], plusieurs gens demandent notre intervention dans des cas de ce genre, ce qui nous place dans des positions compliquées⁹¹¹.

⁹⁰⁷ Archives privées Satouglé. Lettre de Caulier à Satouglé datée du 20 juillet 1955.

⁹⁰⁸ Archives privées Satouglé. Lettre du 26 juillet 1955.

⁹⁰⁹ Archives privées Satouglé. Lettre n°36/CF daté du 26 Juillet 1955.

⁹¹⁰ Archives privées Satouglé, Lettre de P. Latour, chef de Région du Logone et Chari, au président-général de la Mediafrancam, datée du 22 juillet 1955.

⁹¹¹ Archives privées Satouglé, Lettre de Satouglé à Caulier, datée du 30 novembre 1955.

Le télégramme de soutien adressé au Haut-Commissaire Roland Pré, par le comité directeur de la Mediafrancam le 28 mai 1955, confirme son orientation en faveur des autorités françaises⁹¹². Il dénonce en termes énergiques l'UPC et tous les « fauteurs de troubles⁹¹³ » ayant déclenché la répression de mai 1955 dans le territoire.

La Médiafrancam remplit sa mission originelle de faire barrage à la progression de l'audience de l'UPC dans la région de l'Adamaoua. En préparation de la visite de la mission onusienne de 1955, la direction enjoint toutes les sections à homogénéiser les pétitions du parti de la manière suivante :

Vous devez [...]

- Condamner l'UPC pour ses agitations, sa prétention, sa violence et ses revendications très précoces pour un peuple tel que le nôtre qui a encore besoin de beaucoup d'institutions de base et de l'enseignement pour son émancipation méthodique [...]
- Rendre hautement hommage : a) à l'administration locale et aux Camerounais de tous sexes [...] b) aux dirigeants du RDA [...] c) et enfin au conseil des ministres [...]
- Conclure enfin que le Cameroun ne demande réellement ni son indépendance, ni le délai après lequel nous devons l'obtenir, ni l'unification immédiate des deux Cameroun Français et Anglais, comme le prétendent les émeutiers.⁹¹⁴

L'interdiction et la dissolution de l'UPC en 1955 auraient pu rendre caduque l'existence de la Mediafrancam mais ses dirigeants n'entendent pas prendre une retraite politique prématurée. Estimant qu'ils ont encore un rôle à jouer dans le nouvel environnement colonial camerounais canalisé par la question de l'autonomie interne, ils créent *ipso facto* un nouveau parti sur les cendres de la Mediafrancam : le parti de l'Unité d'Action France-Cameroun. L'historien Gilbert Taguem Fah décrit ce parti « comme artificiel, n'ayant aucune emprise sociale⁹¹⁵ ». L'UAFC est créé le 18 février 1956, à Ngaoundéré. Délestée d'Ibrahim Akono, l'ancien président général de la Mediafrancam⁹¹⁶, l'UAFC n'en est pourtant qu'une simple copie. En 1956, Satouglé, qui a gagné en notoriété est hissé à la tête d'un fantomatique mouvement politique à caractère fédéral, dénommé Conseil National du Salut Public Camerounais (CNSPC), qui regroupe plusieurs membres du BDC, de l'Esocam, de l'Indecam d'autres partis de collaboration⁹¹⁷.

La deuxième tête de pont de la contre-offensive politique de l'autorité coloniale contre l'UPC dans la région de l'Adamaoua est l'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré.

L'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen)

L'Aspen est créée en 1955 alors que les échos de la politisation des habitants du Diamaré retentissent déjà, colportés par des camionneurs et des commerçants de kola, qui sont régulièrement en contact avec le sud-Cameroun. Dans la région de Ngaoundéré précisément, des individus étiquetés « mécontents » par l'administration, comme Yérima Abbo, fils du Lamido Dalil, ont déjà pris langue avec les leaders upécistes dans le but de lancer le mouvement à Ngaoundéré. Deux ténors du parti, Abel Kingué et François Fosso sont dépêchés à leur

⁹¹² Archives privées Satouglé, Télégramme du 28 mai 1955.

⁹¹³ Archives privées Satouglé, Télégramme du 28 mai 1955 du président de Médiafrancam au Haut-commissaire.

⁹¹⁴ Archives privées Satouglé, Lettres du 27 septembre 1955 du Secrétaire général de Mediafrancam et du 13 octobre 1955 du président général au président de la section de Garoua.

⁹¹⁵ Taguem Fah Gilbert, « Les formations politiques au Nord-Cameroun... », art. cité, p.56

⁹¹⁶ Akono avait été exclu du parti pour violation de consigne. Il s'était présenté aux élections de janvier 1956.

⁹¹⁷ Voir liste dressée en amont.

rencontre à une date inconnue entre 1950 et 1954⁹¹⁸. C'est donc aussi dans le dessein de conjurer l'expansion de l'UPC que l'Aspen est créée. Ses promoteurs sont des « évolués » autochtones, Nana Djafarou et Omar Ndoumbé. Les objectifs sont ouvertement pro-français⁹¹⁹. Formulés dans des termes généraux, il s'agit d'aider l'autorité coloniale à promouvoir le progrès économique et culturel de la population, de lutter contre les mouvements perturbateurs de l'ordre social et politique, préparer, dans le calme, le climat politique préalable à la réforme de structures des lamidats. A la différence des partis de collaboration des autres régions du territoire qui peinent à s'installer dans l'espace qui leur est assigné, l'Aspen connaît un rapide développement. Le premier décompte d'adhérent·es rendu public avant la séquence répressive du mois de mai 1955, donne 2000 adhérent·es, en juillet, ils sont 3000, soit une progression de 50% par rapport au nombre d'adhérent·es recensé·es au mois de mai⁹²⁰. En septembre 1955, le nombre des adhérents est estimé à 4 200, soit 110% par rapport au nombre d'adhérents du mois de mai. En 1956, pris par le vertige du succès, l'Aspen décide de sortir du cadre étroit de la subdivision de Ngaoundéré, pour aller à la conquête de tout l'Adamaoua. Les dirigeants du mouvement changent de dénomination : l'Aspen devient l'Association pour le progrès social et économique de l'Adamaoua, sous la présidence du *lamido* de Ngaoundéré. La marche triomphale de l'Aspen comble les attentes de l'autorité coloniale française. Il n'y a donc pas à s'étonner que celle-ci encourage sa diffusion et qu'une collaboration confiante règne entre les deux entités.

En définitive, les partis de collaboration impulsés par l'autorité administrative sont condamnés à l'impuissance, impuissance qui explique pourquoi les autorités françaises déploient de nouvelles stratégies et durcissent le ton. Pourtant, ils ont mis en place un *modus operandi* qui relie étroitement l'appareil bureaucratique colonial et le monde politique s'opposant à l'UPC. Ces partis ont sans doute aucun échoué à contrecarrer l'UPC ; en revanche, ils normalisent la corruption de la vie politique au Cameroun. Ils font partie d'un arsenal répressif qui s'exprime avec une plus grande violence encore en 1955.

⁹¹⁸ Mokam David (2004-2005), « Les associations régionales et le nationalisme camerounais, 1945-1961 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 83.

⁹¹⁹ *Ibid.*

⁹²⁰ Taguem Fah Gilbert (2003), « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois...*, *op. cit.*, pp. 269-288 ; Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, pp. 45-46.

⁹²⁰ ANY APA 11733 Ngaoundéré (circonscription) rapports annuels 1942-1951 cité in Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 319.

SECTION 2

Les répressions polymorphes, du moment 1955 à la guerre en Sanaga-Maritime

Durant le moment 1955, de janvier à juillet, la répression engagée par les autorités contre le mouvement nationaliste connaît un tournant majeur. La société coloniale, constituée de 16500 Européen·nes sur près de 3,2 millions de Camerounais·es¹, fait face à des tensions socioraciales, économiques et politiques croissantes, alors que les autorités se décident, à travers le nouveau visage du Haut-Commissaire, Roland Pré (décembre 1954-avril 1956), de mener une politique anti-upéciste plus marquée, sur fond d'anticommunisme. Du 15 au 29 mai, d'importantes villes du « croissant fertile » du Cameroun – dans le Wouri, le Mungo, la Sanaga-Maritime ou le Nyong-et-Sanaga – connaissent des événements violents durant lesquels les « forces de l'ordre » ciblent des manifestant·es, arrêtent des leaders et partent « à la chasse » aux nationalistes. Ces dernier·ères se réfugient au *Southern Cameroons*, en zone britannique, dont d'importants responsables tels que Félix Moumié ou Ernest Ouandié, quand d'autres décident de prendre le maquis, comme Ruben Um Nyobè non loin de Boumnyebel, en Sanaga-Maritime. La politique autoritaire et brutale de Pré se solde, après avoir convaincu la métropole, par la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec le 13 juillet 1955.

Le mouvement nationaliste, désormais illégal, ne faiblit pas pour autant et agit en clandestinité. Les autorités poursuivent alors une répression désormais polymorphe, aidée par divers intermédiaires au sein de la société coloniale. D'abord *via* un contrôle resserré et brutal de la vie politique, civile et médiatique au Cameroun dont le but est d'empêcher les nationalistes de s'exprimer, de manifester et d'agir, et ce, même en dehors des frontières de tutelle – en métropole contre les étudiant·es, au *Southern Cameroons* contre les leaders finalement expulsés du territoire en juillet 1957 grâce au *lobbying* français ou à l'Onu contre leurs actions diplomatiques. Les autorités, incarnées par deux nouveaux Hauts-Commissaires, Pierre Messmer (avril 1956-février 1958) et Jean Ramadier (février 1958), accompagnent l'évolution du Cameroun vers une forme d'autonomie institutionnelle, non sans heurts et instrumentalisation politiques : d'abord lors des élections au suffrage universel de décembre 1956, puis avec la création d'un État « sous tutelle » en avril 1957 qui permet la désignation du « premier » Premier ministre du Cameroun, Andre-Marie Mbida, rapidement écarté lors d'une grave crise, en février 1958, au profit d'un homme plus favorable aux intérêts français, Ahmadou Ahidjo, et alors que s'installe un autre Haut-Commissaire, Xavier Torrè (février 1958-décembre 1959). Cette politique du *containment*, est complétée par de nombreux dispositifs de « maintien de l'ordre » qui s'intensifient après mai 1955, en particulier au sud et à l'ouest, et auxquels participent la police, l'armée, les services de renseignement et la justice. Afin de lutter contre la « menace » sécuritaire que constitue le mouvement nationaliste, les autorités coloniales surveillent la société, multiplient les contrôles policiers, les arrestations et les détentions arbitraires, font condamner et emprisonner de nombreux·euses militant·es nationalistes dans des prisons où ont aussi lieu des pratiques de torture.

Enfin, cette répression se traduit, après les actions armées de décembre 1956, par la mobilisation de l'armée coloniale : une guerre, peu médiatisée et rarement nommée telle quelle, est lancée en Sanaga-Maritime, surtout fin 1957, dans ce qui est désormais la « zone de pacification » (Zopac). Les militaires français, inspirés par la « doctrine de la guerre révolutionnaire » déjà expérimentée en Indochine, s'évertuent d'y « pacifier » les populations civiles *via* diverses actions psychologiques et une politique contrainte de « regroupement », alors que des unités de soldats, gendarmes et gardes sont déployées pour combattre ceux et celles qui sont désormais désigné·es comme des maquisard·es et qui profitent des forêts denses humides du sud-Cameroun pour s'organiser en organisations paramilitaires, notamment le Comité national d'organisation (CNO). Cette guerre, marquée par le recours à la torture et le déploiement

¹ Service des statistiques d'Outre-mer (1960), *Outre-mer 1958. Tableau économique et social des États et territoires d'outre-mer à la veille de la mise en place des nouvelles institutions*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 13 et p. 132

d'opérations de « traque » à travers le vaste couvert forestier, trouve son paroxysme, le 13 septembre 1958, lorsqu'Um Nyobè – en basaa *Mpodol* – est assassiné par les troupes coloniales après plusieurs mois de recherche dans les maquis de Sanaga. Sa mort accélère le « ralliement » d'un certain nombre de maquisard·es, alors que la Zopac est *in fine* dissoute à la fin de l'année 1958. Cette guerre consacre la fin d'un premier temps répressif de la France au Cameroun, avant de nouvelles opérations, notamment à l'ouest, désormais menée avec le gouvernement Ahidjo et dans le contexte de l'indépendance à venir.

PROLOGUE : Le moment 1955

L'histoire de l'occupation française du Cameroun est marquée par un « moment 1955 », une période d'intensification de la répression *via* de nouveaux moyens – destructions d'espaces militants, arrestations, incarcérations, procès, censure et autres violences physiques contre les partisans de l'UPC². Ce moment 1955 est ainsi considéré comme une irrémédiable rupture dans les mémoires nationalistes, mais aussi dans les travaux historiques sur le Cameroun des années 1950. En cela, il correspond à une forme d'accélération du temps social et politique³ mais ne se résume pas aux seuls événements violents observés du 15 au 29 mai dans ce large « croissant fertile » des mobilisations nationalistes – le Mungo, la subdivision de Babimbi, Douala, Yaoundé ou encore en région Bamiléké : il s'étire, en fait, de la fin de l'année 1954, avec la nomination de Roland Pré comme Haut-Commissaire, jusqu'en juillet 1955, lorsque l'UPC est forcée à entrer en clandestinité, avant d'être officiellement dissoute. Plusieurs contextes locaux, nationaux et internationaux contribuent à faire de ce moment 1955 une rupture centrale dans l'histoire des relations entre la France et le Cameroun.

D'abord, à l'échelle du territoire, l'UPC connaît un succès croissant : en plus de la création d'une école des cadres, le parti nationaliste multiplie les meetings à l'ouest, au sud et au nord du Cameroun, drainant plusieurs centaines de militant·es, alors que Ruben Um Nyobè revient d'une mission jugée triomphale à l'Onu en mars 1955 – où il a notamment pu développer des contacts avec des nationalistes algériens⁴. Ce succès est nourri, *a contrario*, par des tensions socio-économiques de plus en plus marquées au Cameroun, en ville comme en campagne : la crise que connaît le territoire sous tutelle au début de l'année 1955 encourage la multiplication des mouvements de grève, alors que rumeurs et fausses nouvelles aggravent les divisions socioraciales entre Européen·nes et Camerounais·es. Le succès de l'UPC⁵, redouté par les autorités, explique en partie la politique très répressive engagée par le nouveau Haut-Commissaire, Roland Pré, anticommuniste notoire qui voit dans ce parti une organisation « subversive », agent du communisme international en Afrique. À l'échelle internationale, l'empire colonial est aussi traversé par de nombreuses revendications d'autonomie, voire d'indépendance : dans ce contexte, le Cameroun est à rapprocher d'autres territoires impériaux d'Asie et du Maghreb, où s'effrite déjà l'ordre impérial français avec la fin de la guerre d'indépendance indochinoise en 1954 et le poids du Viêt-Minh communiste dans le nord-Viêt-Nam, un cycle de violences dans le protectorat marocain et le beylicat tunisien. Les trois départements algériens connaissent, eux, une série « d'attentats » organisés par le Front de libération nationale (FLN), le 1^{er} novembre 1954 : la répression policière et militaire qui s'ensuit jusqu'à l'insurrection du 20 août 1955 constitue un moment de bascule dans la guerre d'indépendance⁶. Ainsi, au cours de ce moment 1955 au Cameroun, l'empire colonial rencontre divers épisodes répressifs qui voient, en retour, s'affirmer les mobilisations des populations colonisées : à l'Assemblée générale de l'Onu, où les premiers États décolonisés entrent en

² Il s'agit donc d'un moment-clef de l'histoire du Cameroun, comme il a existé un « moment 1945 » pour les sociétés européennes ou un « moment 1968 ». Pour divers usages de l'expression : Chambarlhac Vincent et Hohl Thierry (2014), *1934-1936 : le moment antifasciste*, Montreuil, la Ville brûle ; Lindeperg Sylvie et Wiewiorka Annette (dir.) (2016), *Le moment Eichmann*, Paris, Albin Michel ; Zancarini-Fournel Michelle (2008), *Le moment 68 : une histoire contestée*, Paris, Éditions du Seuil.

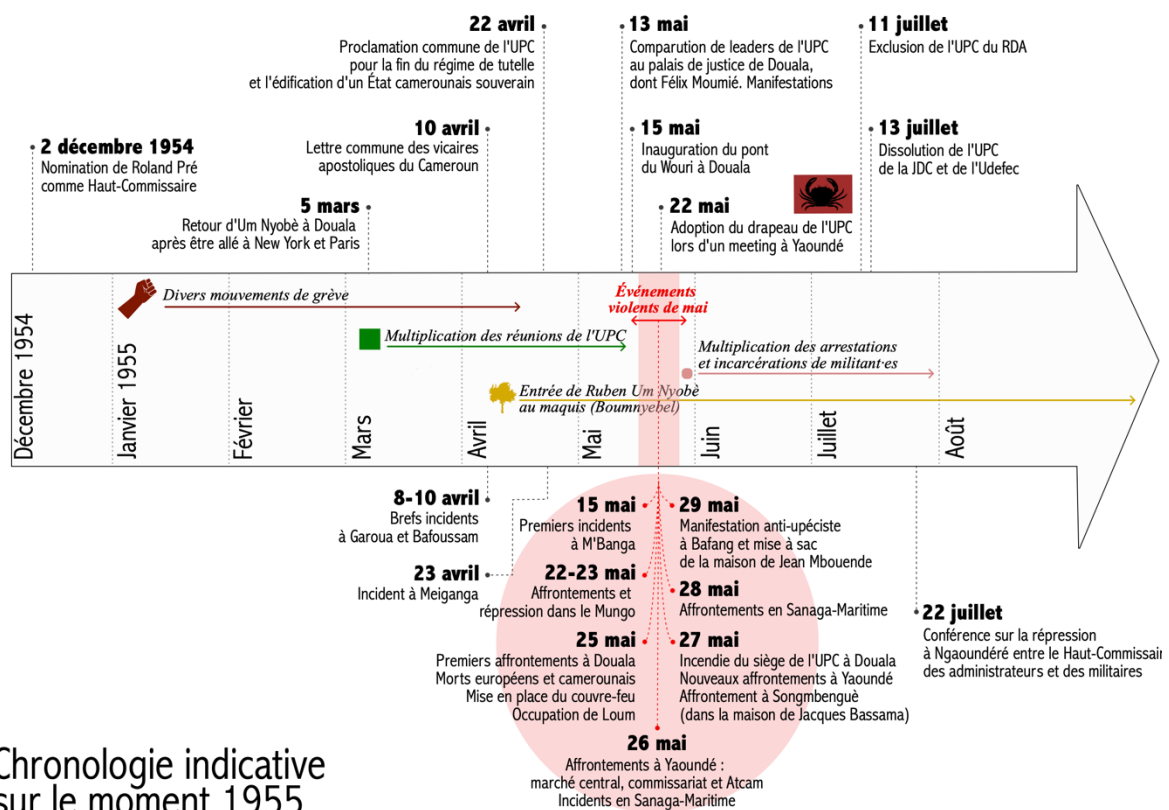
³ Delacroix Christian (2016), « Accélération de l'histoire : un statut historiographique introuvable », *Écrire l'histoire*, 16, pp. 67-75.

⁴ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), 1AFFPOL 3335, Lassalle pour le Bureau de documentation de l'AEF-Cameroun, Note de renseignement, « Objet a/s : nationalistes camerounais à New York, contacts avec nationalistes algériens », Brazzaville, 19 janvier 1955.

⁵ Voir la Section 1 – Partie I.A.

⁶ Mauss-Copeaux Claire (2011), *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacres*, Paris, Payot.

scène, ou lors de la Conférence de Bandung, du 18 au 24 avril 1955, qui constitue, lors des discussions entre les 29 pays afro-asiatiques présents, un bloc de pays « non-alignés » et un « tiers-monde » face aux deux Grands. Enfin, au cœur de ce moment 1955 ont lieu ce que nous nommons les événements violents de mai⁷ – plus communément appelés « émeutes », « troubles » ou « semaine sanglante » par les contemporains et dans les mémoires militantes⁸ : du 15 au 29 mai, alors que les militant·es de l'UPC se mobilisent dans diverses villes du Cameroun, les autorités françaises s'engagent dans une répression policière et armée intense qui légitime l'usage de la violence physique contre les nationalistes. Pour mieux comprendre ces événements paroxystiques dans l'occupation française du Cameroun, il nous faut retracer les multiples facteurs qui construisent ce moment 1955.



Chronologie indicative sur le moment 1955

⁷ Voir entre autres : Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé et Presses de l'université catholique d'Afrique centrale, pp. 356-373 ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, Paris, la Découverte, pp. 218-242 [1^{ère} édition : 2011] ; Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée*, Paris, L'Harmattan, pp.77-84 ; Eyinga, Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, pp. 47-86 ; Le Vine, Victor T. (1984), *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance*. Paris. Présence Africaine, pp. 198-206 ; Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, pp. 279-302 ; Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp.596-598 ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*. Histoire des usages de la raison en colonie, Paris, Karthala, pp.319-327 ; Nken Simon (2010), *L'UPC. : de la solidarité idéologique à la division stratégique 1948-1962*, Paris, Anibwe, pp. 237-247.

⁸ L'historien et militant Abel Eyinga emploie les termes de « semaine sanglante », en rappel de la Commune de Paris de 1871. Eyinga Abel, *L'UPC..., op. cit.*, pp.77-84.

- Un contexte marqué par le succès croissant de l'UPC

Les mobilisations nationalistes à travers le Cameroun

Depuis 1948, l'influence de l'UPC s'est renforcée, via quelques 250 comités de base, des comités centraux et plusieurs milliers d'adhérent·es⁹. Déjà en nombre en mars, les réunions se multiplient en avril et mai avec de fortes affluences, même en l'absence d'Um Nyobè. Dès janvier 1955, Abel Kingué, président de la JDC, revient de New York et rend compte de son audition devant la Quatrième Commission. Né en région Bamiléké, en 1927, il fait un cycle d'études primaires et entre à l'école d'infirmiers d'Ayos. Un temps infirmier au Service de santé, il est licencié puis devient commis pour la Compagnie française d'Afrique occidentale à Douala. Engagé à l'USCC, il adhère à l'UPC dès sa création, démissionne de son emploi puis est élu vice-président, en charge des affaires intérieures et devient directeur de *La Voix du Cameroun*¹⁰. Il effectue plusieurs voyages dans les pays de l'est et participe à la fondation de la JDC en 1954. Après avoir été blessé, à l'issue d'un meeting tenu à Mbouroukou, par des opposant·es, il se présente, sans succès, aux élections de l'Atcam en 1954¹¹. Um Nyobè fait, lui, son retour de New York, le 5 mars 1955, lors d'une arrivée triomphale à l'aéroport de Douala. Un cortège policier important l'attend, semble-t-il en présence du Haut-Commissaire Roland Pré¹², qui lui fait remettre un mandat de comparution devant le tribunal de Douala, en réaction à l'affaire de Gélis¹³. Roland Pré réactive ainsi une affaire qui avait opposé Um Nyobè à l'administrateur Bernard de Gélis, quand celui-ci était chef de la subdivision de Babimbi. Des entretiens houleux avaient eu lieu entre eux en février 1953, à propos de réunions de l'UPC à Songmbenguè et de Gélis avait dressé un procès-verbal contre Um Nyobè pour opposition à l'exercice de l'autorité légitime¹⁴. Le leader upéciste avait été ensuite condamné, en son absence, à payer une amende, ce qui ne lui avait jamais été notifié. L'ancien Haut-Commissaire André Soucadaux avait préféré mettre en sommeil cette affaire, notant dans la marge du rapport que lui avait soumis de Gélis que celle-ci devait être close rapidement¹⁵. En 1955, Pré fait le choix de s'appuyer sur un



Un des rares portraits d'Um Nyobè
(*La pensée de Um Nyobè*, 1961)

⁹ Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., p.6.

¹⁰ ANOM, DPCT17, Notice de renseignement sur Abel Kingué, s.d.

¹¹ Saha Zacharie (2013), « Abel Kingué : un portrait du militant (1948-1964) », in Fomethe Anaclet (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 52-70.

¹² Wonyu, Eugène (1985), *Cameroun, de l'UPC à l'UC, témoignage à l'aube de l'indépendance (1953-1961)*. Paris, L'Harmattan, p. 42. Une lettre de Moumié à Pré, du 12 avril 1955, témoigne aussi de sa présence à Douala. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 76

¹³ ANOM, 1AFFPOL3335, « Après avoir défendu à l'ONU les revendications des populations camerounaises, Um Nyobè est de retour à Douala », *L'Humanité*, 12 mars 1955.

¹⁴ Bernard de Gélis a fait un récit détaillé des événements qui ont conduit à la condamnation d'Um Nyobè. Gélis Bernard de (2008), *Ligne de partage. I. Service au Cameroun (1949-1958)*, Paris, Nouvelles éditions latines. pp. 196-201 et pp. 267-279.

¹⁵ Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale 1958-1961 : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, p. 143.

administrateur connu pour son inflexibilité et son autoritarisme pour prendre directement pour cible Um Nyobè. Après deux convocations devant la justice et de peur de subir une arrestation arbitraire, le *Mpodol*, surnom donné à Ruben Um Nyobè signifiant « celui qui porte la parole des siens », fait le choix d'entrer en clandestinité non loin de Boumnyebel, en Sanaga-Maritime, dans sa région d'origine, probablement après le 25 avril – il est alors absent des meetings et laisse la place aux autres dirigeant·es de l'UPC dans l'expectative de son procès¹⁶. À Douala, le 15 mai, se tient un meeting qui réunit 1500 personnes puis le 19 mai, 800 personnes, au cours d'une réunion où prennent la parole Félix-Roland Moumié et Ernest Ouandié¹⁷. Ce dernier, natif de la région Bamiléké, enseignant dans le secteur public sous le statut de « moniteur » affecté successivement à Yoko, Batouri et depuis janvier 1955 à Douala¹⁸, a adhéré à l'UPC dès sa création, alors que son épouse participe à la création de l'Udefec en 1952. Vice-président depuis 1952, en charge de la propagande, il est rédacteur dans *La Voix du Cameroun*, ce qui lui permet d'effectuer des déplacements à l'étranger, notamment en URSS, en Hongrie et en Chine en 1954 et de gagner en notoriété au sein du parti¹⁹. Le 22 mai dans le quartier Koumassi, les comités de base réunis sous la présidence de François Fosso rassemblent 500 personnes. Les militant·es y discutent répression politique, mais aussi actualités impériales sur la Tunisie, le Maroc et l'ex-Indochine²⁰, alors que les interventions d'Um Nyobè à l'Onu sont diffusées *via* des haut-parleurs²¹. Du 19 au 26 mai, Kingué tient aussi une série de réunions dans la circonscription d'Édéa, quand d'autres sont tenues en région Bamiléké – signe d'une mobilisation des campagnes²². Le nord, déjà espace de conflit entre *lamibé* et upécistes, est, lui, moins marqué par ces mobilisations au début de l'année 1955. La distribution de tracts participe au succès de l'UPC. Un tract de Moumié s'en prend à plusieurs administrateurs, René Tirant, Guy Georgy ou encore Jean Domergue : « Nord-Cameroun, dernier marathon de la répression²³ ». Il y accuse ces hommes de provoquer les militant·es et de nourrir la violence des « forces de l'ordre », à l'image de ces incidents survenus à Garoua les 10-11 avril²⁴ ou de ces manifestant·es blessé·es à Meiganga le 23 avril²⁵. En plus de ces réunions, l'UPC a mis en place une école des cadres dont deux sessions se déroulent de mars à mai 1955 à Douala afin de former des animateurs régionaux du mouvement – la première « promotion Volcan » rassemble 32 élèves²⁶. L'organisation envisage également la création de collèges dans diverses

¹⁶ Craint-il aussi une tentative d'assassinat ? L'accident d'avion du *Héron*, le 18 avril, est souvent présenté comme le point de départ vers le maquis. ANOM DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 8 ; Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, op. cit., p. 47 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 297

¹⁷ ANOM, 1AFFPOL3337, Note de renseignement du 30 mai 1955, « Objet : UPC ».

¹⁸ Kamga Kamga Louis (2016), *Ernest Ouandié : le « Che Guevara » africain*, Paris, L'Harmattan.

¹⁹ ANOM, DPCT17, Notice de renseignement sur Ernest Ouandié, s.d.

²⁰ ANOM, 1AFFPOL3337, Note de renseignements du 24 mai 1955 transmise par le chef d'escadron Teulière, commandant de la compagnie de gendarmerie du Cameroun au Haut-Commissaire, Yaoundé, 27 mai 1955.

²¹ ANOM, 1AFFPOL3335, Extrait du rapport politique mensuel de la région de la Sanaga-Maritime, juillet 1954.

²² *Ibid.*, Divers extraits de rapports politiques de régions et subdivisions, comme à Bafang, Dschang, Saa, Éséka ou Édéa en 1954.

²³ ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, p. 3 et Annexe 2. Voir aussi : « Réponse aux menteurs » de Jean-Paul Sende ou « civilisation française made by Roland Pré » de Félix Moumié.

²⁴ Communiqué de presse de l'UPC, « La France est-elle membre de l'Onu ou voit-elle en l'Onu le concurrent iconoclaste ». *Ibid.*, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 30 avril-7 mai 1955, Yaoundé, 12 mai 1955, Annexe 2.

²⁵ *Ibid.*, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 9

²⁶ ANOM 1AFFPOL3335, Bureau du comité directeur de l'UPC, Convocation n°11/OP à tous les comités centraux de l'UPC, « Objet : convocation de la 2^e promotion de l'école des cadres de l'Union des Populations du Cameroun », Douala, 30 avril 1955 ; Lettre du secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobè à la deuxième promotion de l'École des cadres de l'UPC, 13 mai 1955.

localités et les statuts d'un collègue populaire sont d'ores et déjà publiés²⁷ celui-ci doit ouvrir à Ngoulemakong (subdivision d'Okola, en Nyong-et-Sanaga), des terrains ayant été acquis. Les mobilisations nationalistes pénètrent jusqu'au sein même de l'administration, notamment dans la police. Le chef de détachement de la police urbaine de Douala constate ainsi que « [...] l'agent de police Anatole Moumbé déclare hautement son affiliation à l'UPC [...] » et est muté comme planton téléphoniste au camp Bertaut. Le brigadier de police Symphorien Olanga rapporte que les agents « Yam-Tang Daniel, [...] et Nkeng Etienne [...] se sont fait remarquer longtemps [sic] qu'ils étaient militants de l'UPC²⁸ ».

Enfin, le succès de l'UPC tient aussi à son rayonnement international. L'Onu est jugée capable, par l'UPC, de faire advenir l'indépendance et la réunification immédiates, « une confiance exagérée peut-être, mais parfaitement compréhensible et presque obligée dans le contexte de l'époque », précise l'historien Abel Eyinga²⁹ : d'où, les télégrammes, lettres et pétitions envoyées au secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, pour alerter sur la politique répressive engagée par Pré début 1955. Les autorités s'inquiètent pour l'image de l'empire colonial : « Il fallait, à tout prix, avoir réglé le problème avant le passage de la mission de visite en Octobre prochain faute de quoi nous risquons d'être submergés à ce moment par des pétitions anti-françaises³⁰ », écrit Pré. Le recours au drapeau de l'Onu, recommandé par une résolution du Conseil de Tutelle et de l'Assemblée générale, nourrit ces tensions³¹. Um Nyobè en aurait ramené plusieurs lors de son passage à New York, stockés au siège de l'UPC à New-Bell³². Dans le nord, selon Félix Moumié, le *lamido* de Garoua, Hayatou Abbo, est persuadé par les autorités que la montée de ce drapeau est le fait d'agents étrangers, ce qui le pousse à envoyer des « mercenaires » pour assiéger le quartier où se trouve l'UPC, le 10 avril 1955³³. Il en va de même à Bafoussam, en région Bamiléké ou à Meiganga, dans la Bénoué³⁴. Les militant·es sont influencé·es par d'autres combats anticolonialistes. En témoignent ces mots prononcés par Moumié à Bonamikengue-Akwa, le 19 mai 1955 : « Partout en ce moment pour la France, il y a des volcans en éruption dans son empire : volcan en AEF, volcan en Indochine, volcan en Afrique du Nord, volcan au Cameroun³⁵ ». Formés à la politique internationale, les leaders upécistes rejettent les formules d'autonomie proposées par le gouvernement Mendès-France puis celui d'Edgar Faure pour sauver l'empire colonial : « Nous ne voulons pas d'une

²⁷ *Ibid.*, Collège populaire du Cameroun (CPC), Organisation et règlement intérieur.

²⁸ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de détachement de la police de Douala au commissaire central de police de la ville de Douala, Douala, 15 juin 1955 ; Lettre du brigadier de police Charles Olanga au chef de la police de Douala, Douala, 30 mai 1955. Voir sur l'influence upéciste dans la police : Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun, hommes et réseaux (1944-1962). La montagne et l'enclos », Thèse en histoire, Université Lyon II, France, pp. 116-125

²⁹ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 71

³⁰ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Le Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

³¹ ANOM, 1AFFPOL2311 et AONU, T/782, Résolution adoptée par le Conseil de Tutelle à sa trentième séance, le 21 juillet 1950 sur l'emploi du drapeau des Nations Unies dans les territoires sous tutelle, 24 juillet 1950 ; Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, Jean Letourneau, « Objet : drapeau des Nations Unies », Yaoundé, 3 décembre 1949.

³² Mbouende Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur, p. 50

³³ Tract de Félix Moumié, « Nord Cameroun, dernier marathon de la répression ». ANOM, DPCT 28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, Annexe 2 ; Sur le *lamido* de Garoua : Nana Souleymanou (2020), « Le commandement territorial de la période française à l'avènement de la région : cas de l'ancienne subdivision de Garoua (1916-2019) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

³⁴ ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 5

³⁵ ANOM, 1AFFPOL3337, Note de renseignement du 30 mai 1955, « Objet : UPC » ; ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 14

autonomie fantoche comme en Tunisie. Le Cameroun ne veut pas être la Tunisie mais le Vietnam avec une indépendance totale », harangue Moumié à la foule de Douala, le 22 mai³⁶.

C'est dans ce contexte d'effervescence politique que l'UPC diffuse, le 22 avril, un texte emblématique de son programme : une « Proclamation commune pour la fin du régime de tutelle, pour la proclamation d'un État camerounais souverain », vraisemblablement écrite par Moumié. Il y est demandé « [...] des élections générales avant le premier décembre 1955 pour l'installation d'une assemblée nationale constituante », mais également, « [l'] institution immédiate d'un comité exécutif sous forme de gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales » et enfin « [l'] installation immédiate au territoire d'une commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place des organes du nouvel État camerounais³⁷[...] ». Ce texte, petite brochure de huit pages, dénonce les pratiques du Haut-Commissaire, tout en sensibilisant les « Français honnêtes » aux grèves brisées, aux fonctionnaires muselés ou mutés, aux perquisitions répétées et réunions sabotées. Il est cosigné par les responsables de l'USCC, de l'Udefec et de la JDC, et participe à diffusion de leurs revendications auprès des populations et contre les autorités.

Les mobilisations syndicales face au contexte socioéconomique

Dans un contexte socioéconomique délétère, le succès de l'UPC est nourri, comme à sa création, par les mobilisations syndicales. Depuis la fin de l'année 1954, des mouvements de grève répondent aux difficultés économiques telles que la baisse des prix agricoles, notamment sur le café, des impôts plus élevés et des licenciements successifs. Les grèves répondent aussi à un mouvement beaucoup plus général en Afrique francophone, dont les acteurs luttent pour faire appliquer le Code du travail d'Outre-mer, voté en décembre 1952³⁸. Ainsi, plusieurs mouvements se déclarent dès janvier 1955 et jusqu'en mai. Jacques Ngom, leader de l'USCC, y voit des « grèves d'une puissance jamais égalée au Kamerun » qui « secouent et ébranlent toutes les branches de l'économie colonialiste du pays, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé³⁹ ». L'historien Léon Kaptué décrit celles qui font « le plus de bruit⁴⁰ » : la plantation de la Société africaine forestière et agricole (Safa) à Dizangue avec 1500 grévistes, le 25 janvier ; le port de Douala avec 520 grévistes, les 1^{er}-4 mars ; la scierie de Manoka les 11-18 mars puis les 2-21 avril avec 450 travailleurs mobilisés. Certains Européens craignent ces « troubles ». En Sanaga-Maritime, en décembre 1954, un forestier de Messondo voit ses chantiers endommagés par ces grévistes, ce qui provoque l'intervention du chef de subdivision, alors que la Société des Bois du Cameroun, à Éséka, fait face à « multiples sabotages et actes de malveillance⁴¹ ». Un compte-rendu écrit par le conseiller territorial P. Rocaglia raconte la

³⁶ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 17

³⁷ De manière erronée, certaines sources datent cette proclamation du 22 mai. Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerunais*, présenté par Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, pp. 306-317

³⁸ Gueye Omar (2011), *Sénégal : histoire du mouvement syndical. La marche vers le Code du travail*, Paris, L'Harmattan.

³⁹ Archives privées de Grégoire Momo. Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

⁴⁰ ANOM, DPCT56, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : grève à la SNC », Paris, 18 avril 1955 ; DPCT28, le directeur de la Sécurité Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 6 de l'annexe ; ADF, La Courneuve, 443QO/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., pp. 25-26 ; Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, p. 582.

⁴¹ ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron, « Objet : activités UPC à Messondo (subdivision d'Eséka) et à la Société des Bois du Cameroun à Éséka », Yaoundé, 2 janvier 1955

grève sur les plantations de Dizangue et les violences perpétrées par le directeur de la Safa, Henri Chamaulte, réfugié avec d'autres Européens, sous une véranda : « Les noirs ont donné l'assaut, menaçant et brandissant des coupe-coupe en hurlant. L'un des assaillants a coupé le bord du casque d'un collaborateur de Chamaulte qui a failli avoir le visage ouvert en deux. Voyant cela, Chamaulte a enfoncé le canon de son revolver dans la bouche hurlante du noir et lui a défoncé le palais⁴² ». Ces mobilisations provoquent déjà de la répression : la plantation de Dizangue est occupée par des soldats, plusieurs leaders syndicaux sont emprisonnés⁴³. Jacques Ngom l'interprète même, *a posteriori*, comme un prélude à la séquence violente de mai 1955 via la dispersion des meetings par l'armée⁴⁴. Ces tensions autour des mouvements de grève participent à la fois au succès de l'UPC et à la politique répressive des autorités, alors que les colons, comme en 1945, en appellent à des mesures plus autoritaires. *Le Cameroun libre*, qui défend « la neutralisation pure et simple des "agitateurs" syndicaux », conclut dès mai 1955 : « Le moment n'est-il pas venu de sévir sans hésiter davantage⁴⁵ ? »

Une dernière étape essentielle de ces mobilisations syndicales et politiques concerne la cérémonie d'inauguration du pont du Wouri, le 15 mai, qui doit se faire en présence du ministre de la France d'Outre-mer, Pierre Henri Teitgen, venu en tournée au Cameroun. L'UPC appelle au boycott : « [...] c'est la dernière fête que les colonialistes célèbrent au Cameroun⁴⁶ ». Cet ouvrage de 1830 mètres de long, doté d'une voie ferrée, doit permettre de désenclaver une partie du territoire en reliant la ville centrale de Douala au port de Bonabéri. Cette inauguration est l'occasion pour l'UPC, à l'aide de manifestant·es, de slogans et de pancartes, de dénoncer publiquement la répression. En face, l'administration a mobilisé policiers et soldats pour assurer le convoi ministériel, tout en diffusant sa propre propagande comme en témoignent des reportages à la télévision française ou ce bulletin de l'Agence France-Presse (AFP) :

Arrivé ce matin à Yaoundé par avion, M. Pierre-Henri Teitgen a été accueilli sur la rive du Wouri par une foule innombrable d'où montait une vaste clameur ponctuée du bruit des tamtams. Un cortège groupant 10 000 personnes défilant devant le ministre. On remarquait les représentants de toutes les sociétés, depuis les anciens combattants jusqu'aux écoliers, ainsi qu'une foule de cyclistes et de scootéristes⁴⁷.

- Roland Pré : un nouveau Haut-Commissaire anticommuniste

Un gouverneur autoritaire, marqué par la « peur rouge »

Les mobilisations upécistes depuis janvier 1955 révèlent le rôle crucial du nouveau Haut-Commissaire Roland Pré. Ce dernier a pris, en décembre 1954, la succession du socialiste

⁴² ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 200. Makendi Makendi Isidore (1995), « Henri Chamaulte au Cameroun sous administration, française : 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Fouelefack Tsamo Denis Christian (2019), « Un directeur de plantation dans le Cameroun français : Henri Chamaulte et la Société africaine forestière et agricole (1924-1957) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 2(404-405), pp. 233-248.

⁴³ Archives privées de Grégoire Momo, Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Le Cameroun libre*, 16-31 mai 1955, p. 4 cité in Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun....*, *op. cit.*, p. 276

⁴⁶ ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 29 avril 1955 ; Note de renseignement, 2033/PS/12/2, « Objet : inauguration du pont sur le Wouri », 12 mai 1955.

⁴⁷ « L'inauguration du pont du Wouri », *Bulletin quotidien d'outre-mer de l'Agence France-Presse*, 2643, 15 mai 1955, p. 6. Voir aussi : « Dimanche prochain, inauguration du pont du Wouri et grande fête de la Jeunesse », *Radio-Presse*, 13 mai 1955.

André Soucadaux, muté à Madagascar du fait de son incapacité à juguler le nationalisme au Cameroun, sous la pression du ministre Louis-Paul Aujoulat⁴⁸. Dans son récit sur le moment 1955, Pré insiste sur sa différence d'attitude, en comparaison de son prédécesseur, à l'égard de l'UPC et souligne « l'attentisme et l'immobilisme » qui aurait caractérisé le Haut-Commissariat jusqu'à sa nomination, n'hésitant pas à parler de « complicité tacite de l'administration⁴⁹ ». Né en 1907 en Mayenne, diplômé de l'École des Mines, de l'École libre des sciences politiques et docteur en droit, il travaille d'abord au Bureau international du travail (BIT) puis à la Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics. Résistant de la première heure durant la guerre, dénoncé à Laval en 1942, il quitte la France puis est attaché au Cabinet du général de Gaulle à Londres et Alger à partir de 1943, notamment au Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Secrétaire général de la Commission du débarquement, il joue un rôle important dans la libération de Paris. Ses expériences coloniales débutent avec sa nomination comme gouverneur au Gabon (1946-1947), en Guinée (1948-1952⁵⁰), en Haute-Volta (1952-1953) et sur la Côte française des Somalis (1954⁵¹). Ses allers-retours entre la métropole et l'empire lui permettent de gagner en influence sur les réseaux impériaux. En plus de ses études, son parcours de résistant, comme pour d'autres administrateurs d'après-guerre, a été déterminant dans sa carrière coloniale⁵². Il a la réputation d'un administrateur autoritaire acquise notamment en Guinée envers le Parti démocratique guinéen⁵³. Il est aussi très versé sur les questions économiques, du moins se prévalant d'une grande compétence en la matière⁵⁴. Une note de Paul Béchar, alors gouverneur général de l'AOF, montre bien que ses méthodes sont loin de faire l'unanimité en Guinée. Il demande son transfert hors de la Fédération et l'invite à « rester neutre en politique » :

Estimant que rien n'avait été fait dans ce pays avant son arrivée, Monsieur Roland Pré s'est attaché à des réalisations de toute sorte. Il semble avoir pris des initiatives qui n'ont pas toujours été heureuses ni conformes aux règles administratives. [...] je m'abstiens de noter ce gouverneur du point de vue de ses réalisations, me bornant à faire les plus expresses réserves. En dehors de ce sujet actuellement soumis à enquête je précise que Monsieur Roland Pré est intrigant et de caractère difficile, il n'apporte pas toujours dans ses rapports avec l'autorité supérieure la loyauté et la civilité indispensables. Il cherche à s'affranchir de toute tutelle. Il le fait et il le dit⁵⁵.

C'est donc cet homme, mal vu au sein même de l'administration coloniale, qui est nommé Haut-Commissaire au Cameroun. Si les nominations en Afrique centrale, la « Cendrillon de l'empire », sont souvent perçues comme moins prestigieuses pour les impétrants, le poste de Haut-Commissaire dans ce territoire sous tutelle onusienne reste une fonction de premier

⁴⁸ Décret du 2 décembre 1954, *Journal officiel du Cameroun français*, 29 décembre 1954, p. 1804. ANOM, EEII7229, Dossier de carrière de Roland Pré. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, pp. 354-355

⁴⁹ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Le Haut-Commissaire Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

⁵⁰ Il rédige pour l'occasion cet ouvrage : Pré Roland (1951), *L'avenir de la Guinée française*, Conakry, Les Éditions guinéennes.

⁵¹ Il est à noter que la fiche Wikipedia écrite sur Roland Pré est, en partie, erronée [https://fr.wikipedia.org/wiki/Roland_Pr%C3%A9, consultée le 15 juillet 2024]. ANOM, EEII7229, dossier de carrière Roland Pré, Curriculum vitae du Gouverneur Roland Pré et Direction du Personnel du ministère de la France d'Outre-mer, Relevé des services civils et militaires du Gouverneur Roland Pré

⁵² Sur le rôle des résistants dans les décolonisations : Houle Vincent (2022), « Peuple de l'ombre, peuple universel : les résistants et les anciens résistants face à l'Empire et la décolonisation (1940-1962) », Thèse en Histoire, École normale supérieure de Cachan, France.

⁵³ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 257

⁵⁴ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 194 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 55

⁵⁵ ANOM, EEII7229, Dossier de carrière de Roland Pré, Bulletin individuel de notes, Note du Gouverneur général, Dakar, 5 avril 1950.

ordre⁵⁶. Qui a pu favoriser cette nomination réputée en dépit d'une évaluation si négative ? À la fin de l'année 1954, le gouvernement de Pierre Mendès-France favorise « la promotion d'un certain progrès social et la répression de toute tentative d'autonomie politique » dans son empire colonial en Afrique⁵⁷. Pré bénéficie de ce contexte et doit ainsi servir la position hostile à une indépendance immédiate, défendue par le ministre de la France d'Outre-mer, Robert Buron, ancien résistant, membre du Mouvement républicain populaire (MRP), représentant de la démocratie chrétienne d'après-guerre⁵⁸. En tant que proche collaborateur, Pré est loué pour les projets économiques initiés, notamment en Guinée et au Moyen-Congo⁵⁹. Pour le Cameroun, il semble être l'homme de la situation. Certaines archives prêtent à Pré une proximité avec deux hommes influents de l'époque. Député du Cameroun, Aujoulat est alors ministre du Travail et de la Sécurité sociale (septembre 1954-février 1955) au sein du gouvernement Mendès-France : cette fonction a pu jouer un rôle dans la nomination de Pré, souvent désigné par les upécistes comme « l'homme d'Aujoulat⁶⁰ ». La nomination de Pré est liée aussi à l'armée *via* le général Edgar de Larminat. Ancien élève de Saint-Cyr, ce militaire, ancien de 14-18, entame une carrière dans l'infanterie coloniale, d'abord au Maroc, en AOF, en Indochine puis dans les mandats français au Levant⁶¹. Dans la France libre, il joue un rôle dans le ralliement du Moyen-Congo en août 1940 puis est promu général durant la guerre, alors qu'il commande les Forces françaises libres (FFL) en Libye en 1942 et organise le débarquement de Provence en août 1944. À la fin du conflit, il fait fonction d'inspecteur général des troupes stationnées outre-mer – il passe par le Cameroun en 1947 –, puis est membre du Conseil supérieur de la guerre⁶². Il devient inspecteur des Troupes coloniales en décembre 1955⁶³, mais rédige, dès août, un rapport pour le Comité technique d'étude pour la défense de l'Afrique, dit « Plan de Larminat », dans lequel il propose des mesures « antisubversives » pour « prévenir le désordre » et « étouffer dans l'œuf ses premières manifestations⁶⁴ » comme celles de mai 1955 au Cameroun. Des liens personnels entre Pré et Larminat sont révélés par un tract upéciste : « Le Général de Larminat, grand ami de Roland Pré-Aujoulat est arrivé au Cameroun le 24 janvier 1956 pour demander un coup de main aux Anciens Combattants⁶⁵ ». Ce lien amical, jusque-là peu étudié, est à prendre en compte, et pourrait être lié à la période de la Seconde guerre mondiale comme le révèle l'étude du dossier de carrière du général puisqu'il a été chef d'État-major des FFL dans lesquelles Pré s'est enrôlé le 31 mars 1943.

⁵⁶ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, *op. cit.*, p. 39

⁵⁷ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 258

⁵⁸ Colozza, Roberto (2019), « Robert Buron : parcours d'un chrétien de gauche (1962-1973) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 30(3), pp. 171-186 ; Morin Gilles, biographie de Robert Buron disponible dans le *Dictionnaire du Maitron* [disponible sur <https://maitron.fr/spip.php?article18199>, consulté le 19 juin 2024]

⁵⁹ Launay Marcel (1993), *Robert Buron. Témoignages de Pierre Pflimlin et Jean Offredo*, Paris, Beauchesne, p. 48

⁶⁰ ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 3 et p. 5 de l'annexe ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 56 ; Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, *op. cit.*, p. 356

⁶¹ SHD Vincennes, GR13YD1529, Dossier de carrière du général de Larminat sous dérogation, Relevé de notes de 1939.

⁶² *Ibid.* Mutations sous-dossier administratif n°3.

⁶³ Biographie d'Edgard de Larminat par le Musée de l'Ordre de la Libération, [disponible sur <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/edgard-larminat-de>, consulté le 15 juillet 2024]

⁶⁴ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 242 ; Duval Eugène Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 187-88

⁶⁵ Par le comité de base de la Briqueterie à Yaoundé, « Encore les Anciens Combattants se laissent-ils duper une seconde fois ? ». DGSE, Note de renseignement n°K947767, « Objet : propagande de l'UPC », 22 mars 1956.

À l'heure de sa prise de fonction, la lettre de mission que lui adresse, le 14 janvier 1955, le cabinet de Robert Buron, ministre de la France d'Outre-mer, est ferme dans le ton, alors que le Cameroun est traversé par une série de grèves :

[...] j'ai l'honneur de vous faire connaître que, partageant vos conclusions sur la transformation des méthodes upécistes, j'estime le moment venu pour nous d'adopter une attitude ferme et dépourvue de toute équivoque à une volonté déterminée de troubler l'ordre public et de s'imposer par la force, l'administration dont vous avez la responsabilité devra opposer une volonté non moins déterminée de faire respecter la loi⁶⁶.

Mais Buron, acquis à d'autres méthodes, se montre d'emblée réservé quant à une éventuelle dissolution de l'UPC pour laquelle Pré bataille. Dès sa nomination, les milieux politiques camerounais, incarnés par les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, à l'image de l'Antillais Jules Ninine, s'inquiètent déjà de son tempérament autoritaire et anticommuniste⁶⁷. Pré est en effet marqué par un anticommunisme virulent, auquel la guerre froide n'est évidemment pas étrangère, ainsi que la guerre d'indépendance indochinoise, et qui caractérise une large partie des élites françaises des années 1950⁶⁸. Ses positions s'expriment, par exemple, dans une circulaire adressée aux administrateurs en février 1955⁶⁹ : il y présente l'UPC comme étroitement liée au Parti communiste français (PCF) et de façon plus générale au bloc de l'est. S'il est vrai que l'UPC reçoit une aide du PCF, le soutien d'élus communistes ou de leurs avocat-es, il n'en est, pour autant, aucunement apparenté⁷⁰. Le rédacteur en chef de *Lumière*, Jean-Paul Sende qualifie d'ailleurs de « menteurs » Aujoulat et Pré qui, d'après lui, « voit tout en rouge » et est un « bon disciple et thuriféraire de Mac Carthy », en référence au sénateur qui a lancé une campagne de purge anticommuniste aux États-Unis – période de « peur rouge⁷¹ ». Qualifier l'UPC de communiste est sans conteste une simplification abusive et une instrumentalisation politique mais Pré est convaincu de devoir « localiser l'abcès et ensuite le percer⁷² ». Dans cette lutte anticommuniste, le Haut-Commissaire propose trois volets d'une même politique « antisubversive ».

Une stratégie de lutte contre l'UPC

Dès son arrivée à Yaoundé, le 29 décembre 1954, et après avoir tenu réception à la délégation du Haut-Commissariat à Paris, un mot d'ordre, guide la politique de Pré : « Couper l'UPC de ses bases, la pousser à la faute et enfin, l'abattre⁷³ ». La première action consiste en un projet de réformes sociopolitiques qui n'exclut pas de donner plus de pouvoir aux Camerounais-es et doit permettre de détourner de l'UPC certain-es de ses éléments. Pour Pré, on peut reconnaître la pertinence du nationalisme au Cameroun, à condition de l'encadrer. Mais, il considère que

⁶⁶ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron au Haut-Commissaire Roland Pré, « Objet : campagne d'agitation déclenchée par l'UPC » 13 janvier 1955.

⁶⁷ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 357 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 257

⁶⁸ Il y a peu de travaux sur le poids de l'anticommunisme dans la société française des années 1950. Voir le colloque organisé par Olivier Dard, Noëlline Castagnez, Maxime Launay, Gilles Richard et Jean Vigreux, au campus Condorcet, les 25-27 janvier 2023 : « L'anticommunisme en France et en Europe (1917-1991) ».

⁶⁹ ANOM, 1AFFPOL3335, Circulaire du Haut-Commissaire Roland Pré, « Politique générale de lutte contre les organisations politiques du Cameroun noyautées par le Parti communiste. (UPC, JDC, USCC, Udefec) », Yaoundé, 19 février 1955.

⁷⁰ Le député de la Seine-Saint-Denis, Louis Odru, en mars 1955, par exemple. *Ibid.*, Lettre de Louis Odru, député de Seine-Saint-Denis à Charles Benoist, député de Seine-et-Oise, Paris, 23 mars 1955 ; Note de renseignement, 1418 PS/12/2, « Objet : UPC », 2 avril 1955.

⁷¹ *Ibid.*, Tract de Jean-Paul Sende, « Réponse aux menteurs », 2 mai 1955.

⁷² Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 56

⁷³ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, op. cit., p. 360

l'indépendance formelle est une notion périmée et que l'avenir appartient à des consortiums supranationaux tels que l'Union française ou une potentielle Eurafrique⁷⁴. Il engage donc ces réformes, d'abord politiques, *via* des conseils de village créés par la circulaire du 28 avril 1955 et 33 nouvelles communes mixtes rurales dans lesquelles un conseil municipal élu peut agir⁷⁵. Puis sociales, *via* des conventions collectives et des revalorisations salariales⁷⁶. La deuxième action consiste à développer une « propagande constructive » qui encourage la participation des Africain-es. Il faut emprunter à l'action communiste ses meilleures méthodes, estime Pré, c'est-à-dire « animer la société africaine en tenant compte de la répartition de cette société suivant l'âge, le sexe, ou le genre d'activités ». Mais à côté, il faut aussi développer une contre-offensive qui « revêtira par ailleurs, un caractère de choc [...] », et cela devra se faire par l'intermédiaire des Africain-es⁷⁷. Pour agir sur l'opinion publique – la « créer », écrit-il –, il organise des « séminaires à l'américaine », sorte de conférences-débats aux cours desquelles sont exposés aux populations les méfaits du communisme et les bienfaits de l'Union française⁷⁸. Dès son arrivée, le Haut-Commissaire intervient ainsi dans trois conférences à Dschang, Ayos et Ngaoundéré⁷⁹. Des stages sont également organisés pour les fonctionnaires et les journaux de village sont encouragés. Pour contrer l'UPC, Pré renforce aussi la stratégie des « oppositions africaines » initiée par son prédécesseur et peut compter sur le soutien de partis de collaboration dont certains ont pourtant déjà disparu, à peine nés⁸⁰. Au Cameroun, il en existe encore plusieurs actifs au début de l'année 1955 : l'Esocam, le RPC, le BDC et de l'USC qui interviennent alors pour contrer l'UPC. La violence politique s'accroît alors avec des opérations de sabotage des réunions upécistes, organisées par le RPC et avec l'appui de chefs de subdivision, comme à Bansa, dans l'ouest du Cameroun, où une « bagarre rangée » entre la JDC et les militant-es de ce parti a lieu en février 1955⁸¹. Le RPC s'en prend à Um Nyobè en tournée dans la même région en avril, d'abord à Bafoussam et Mbouda : il « l'empêche de prendre la parole, brise le mât sur lequel flottait l'emblème de l'Onu hissé par l'UPC en 1954, et le leader doit s'enfuir précipitamment⁸² ». Des alliances entre partis de collaboration, comme le BDC et l'USC, sont même tentées à travers le Front national camerounais, groupement anticommuniste et favorable à un « nationalisme modéré ». Ce Front tente de s'ancrer à Douala, notamment à New-Bell, en plein territoire upéciste, *via* Pierre-Henri Boum Nack, employé des douanes devenu chef de quartier et partisan des autorités, et bénéficie du soutien du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) en la personne de Jean-Félix Tchicaya, député du Congo, présent au Cameroun en avril-mai 1955⁸³. Pré peut compter sur d'autres relais civils dans sa politique de *containment*

⁷⁴ Hansen Peo et Jonsson Stefan (2022), *Eurafrique. Aux origines coloniales de l'Union européenne*, Paris, La Découverte.

⁷⁵ ADF, La Courneuve 318QO/82, Note sur les communes mixtes rurales, 7 septembre 1955.

⁷⁶ Atangana Martin-René (1998), *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale, 1946-1956*, Paris, Publications de la Sorbonne. pp. 146-150.

⁷⁷ ANOM, 1AFFPOL 3335, Circulaire du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Politique générale de lutte contre les organisations politiques du Cameroun noyautées par le Parti communiste (UPC, JDC, USCC, Udefec) », Yaoundé, 19 février 1955.

⁷⁸ L'expression est certainement un héritage de la période du maccarthysme aux États-Unis, de 1950 à 1954, dont Pré est l'héritier. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 58 ; Joseph Richard, *Le Mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 261

⁷⁹ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

⁸⁰ Voir Section 1 – Partie II.B.

⁸¹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 211-212.

⁸² S'agit-il du drapeau de l'Onu ou celui du Cameroun ? ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 10 juin 1955, p. 6

⁸³ ANOM, 1AFFPOL3335, Bureau du comité directeur de l'UPC, Communiqué de presse – procès-verbal de séance, 13 avril 1955.

anti-upéciste, même si certaines voix critiquent déjà son autoritarisme⁸⁴. D'abord, une partie du clergé catholique qui, sur fond d'anticommunisme, prend parti en faveur des autorités. À Pâques, en avril 1955, cinq évêques européens diffusent une « Lettre commune des vicaires apostoliques du Cameroun à leurs fidèles⁸⁵ ». La lettre « hostile au communisme athée » est lue dans les églises catholiques, le dimanche, et alimente la propagande officielle. De même, Pré, d'abord critiqué par « la communauté blanche du Cameroun », peut compter sur des administrateurs convaincus de la répression à mener⁸⁶ : Jean Domergue à Ngaoundéré, Eugène Pinelli de Stollo à Babimbi, René Calais à Ebolowa, Morel à Djoum, Jean Huber à Sangmelima, Jacques Rousseau à Bafoussam, Guy Georgy à Maroua, Carbona à Bafang, René Borne à Dschang ou encore Jean Granier à Meiganga⁸⁷. À Ngaoundéré, Domergue et Michel Elias font ainsi « trembler la ville par des abus et des illégalités », notamment l'interdiction anticipée de réunions⁸⁸, alors qu'en Sanaga-Maritime, un administrateur appelle à « traquer l'UPC » et à « frapper ses chefs irréductibles⁸⁹ ».

Le Haut-Commissaire ébauche sa politique répressive, d'abord *via* la mobilisation des « forces de l'ordre », certaines étant déjà présentes au Cameroun, d'autres étant dépêchées depuis l'AEF. Il publie un décret, le 19 février 1955, qui donne droit à toute autorité d'en appeler à la force publique pour disperser des réunions jugées « suspectes⁹⁰ ». Ce décret est d'une grande importance « dans la stratégie de provocations et de harcèlements » « car il donn[e] un caractère légal » aux actions menées par les administrateurs⁹¹. Dans le même temps, il fait créer quatre pelotons de la garde camerounaise, pour un total de huit unités mobiles à Douala, Yaoundé, Nkongsamba, Dschang, Bafoussam et Édéa, alors qu'une centaine d'agents sont recrutés dans la police urbaine de Douala⁹². Les correspondances upécistes sont systématiques contrôlées, ce dont se plaint Félix Moumié au directeur des postes et télécommunications⁹³. Le Haut-Commissaire mobilise aussi l'appareil judiciaire dont les membres insuffisamment dociles, comme le magistrat Edmond Marie-Nelly, sont remerciés et renvoyés en métropole⁹⁴. Un télégramme de Pré au ministre de la France d'Outre-mer du 28 mai 1955 réclame ainsi le rappel de ce magistrat antillais, avec qui les frictions étaient antérieures en raison du fort attachement de Marie-Nelly à l'indépendance du corps judiciaire vis-à-vis de l'administration coloniale.

⁸⁴ L'administrateur Lelong dit de lui : « Cet espèce de fou ! de pantin ! ». Le sénateur du Gabon, Luc Durand-Reville, de passage à Yaoundé, le décrit comme « machiavélique ». ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 212

⁸⁵ Archives générale de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp), 2J1.15b1, *Lettre commune des vicaires apostoliques du Cameroun à leurs fidèles*, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul. Owono-Kouma Augute (2009), « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun : Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la Lettre commune d'avril 1955 », *Histoire et missions chrétiennes*, 10, pp. 119-138.

⁸⁶ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 263

⁸⁷ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 89

⁸⁸ Tract de l'UPC, « Nord Cameroun, dernier marathon de la répression ». ANOM, DPCT 28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, Annexe 2.

⁸⁹ ANY 1AC 91(8), Activités des partis politiques et production agricole en Sanaga-Maritime, 1955, Subdivision d'Éséka. Rapport politique du 1^{er} au 31 mars 1955, p. 9-11 cité in Tetam Noumbou Gildas Igor et Wandji Hervé (2024), « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib*, 8, p. 2

⁹⁰ Arrêté n°1323 du 19 février 1955 portant modification de l'arrêté 3075 du 25 juin 1951 relatif au maintien de l'ordre public dans le territoire du Cameroun, *Journal Officiel du Cameroun français*, 9 mars 1955, 1501

⁹¹ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 364

⁹² ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 12

⁹³ Cité in Nken Simon, *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique...*, *op. cit.*, p. 209-210.

⁹⁴ ANOM, 1AFFPOL3337, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, 28 mai 1955 ; 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 237

D'abord réprimandé par le procureur général Laborde pour avoir engagé une discussion avec des upécistes accompagnant Um Nyobè le 17 mars 1955 à sa convocation par le juge d'instruction de Yaoundé⁹⁵, il est définitivement désavoué fin mai 1955 pour avoir, ici aussi, engagé une discussion avec les manifestant·es à Yaoundé qui se rendaient en cortège à l'hôpital central après avoir percé un barrage de police, puis avoir critiqué sévèrement les violences des forces de sécurité ayant occasionné des blessé·es et morts⁹⁶. Pour provoquer son rappel en métropole, Roland Pré affirme au ministre de la France d'Outre-mer qu'Edmond Marie-Nelly refuse de délivrer des mandats de perquisitions visant des upécistes, ce que ce dernier dément dans une autre lettre de ministre de la France d'Outre-mer⁹⁷. Des administrateurs multiplient aussi les plaintes contre l'UPC : propagation de fausses nouvelles, diffamation, outrage à magistrat, diffusion de tracts, introduction de documents subversifs, plainte contre des journaux upécistes. En mars 1955, l'administrateur Guy Georgy, chef de région du Diamaré, porte, lui, plainte pour diffamation et injures publiques contre les journaux *L'Étoile* et *Lumière*⁹⁸. Des réunions de l'UPC sont aussi perturbées par des opposant·es, aidé·es par la police qui procède à des arrestations pour troubles à l'ordre public, ou atteintes à la sûreté intérieure de l'État. Ces actes de « provocation », suivis d'arrestations, inquiètent les militant·es nationalistes et la presse métropolitaine. Le 5 mai, le journal de gauche *L'Observateur* titre ainsi l'un de ses articles « Quel but vise M. Roland Pré au Cameroun ? », tout en s'interrogeant sur la politique répressive menée par le Haut-Commissaire à coups d'arrestations arbitraires, de perquisitions et violences policières⁹⁹.

Enfin, le contexte racial du Cameroun, de plus en plus tendu, joue un rôle dans la légitimation de la répression. À l'arrivée de Pré, une certaine « agitation blanche » se manifeste, les chefs de petites et moyennes entreprises craignant de voir un certain nombre de leurs privilèges être rognés par les réformes du Haut-Commissaire¹⁰⁰. L'idée de confier plus de responsabilités aux « évolués » provoque une levée de boucliers parmi les petits colons, plus de dix ans après Brazzaville, qui se plaignent également du « banditisme » observé dans certains quartiers des grandes villes du Cameroun. À l'inverse, les rumeurs se multiplient parmi les populations camerounaises sur l'idée d'un « complot colonialiste » engagé contre l'UPC. L'accident d'avion du *Héron*, le 18 avril 1955, est perçu par les nationalistes comme une de ces manifestations, alors que plusieurs dirigeants auraient dû l'emprunter¹⁰¹. En meeting, d'autres lancent l'idée que « les Français [fabriqueraient] des bombes atomiques pour détruire le Cameroun¹⁰² ». La fausse nouvelle diffusée à Douala et dans le Nyong-et-Sanaga sur l'existence de « Blancs » coupeurs de tête qui kidnappent des « Noirs » nourrit ces tensions¹⁰³ :

⁹⁵ ANF, 19890074-148, Dossier de carrière d'Edmond Marie-Nelly, Rapport du procureur général Laborde au ministre de la France d'Outre-mer, 24 mai 1955, sous dérogation.

⁹⁶ *Ibid.*, Dossier de carrière d'Edmond Marie-Nelly, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga E. Joud à l'inspecteur des affaires administratives Christol, Yaoundé, 7 juin 1955, sous dérogation.

⁹⁷ *Ibid.*, Dossier de carrière d'Edmond Marie-Nelly, Lettre d'Edmond Marie-Nelly au ministre de la France d'outre-mer, Paris, 12 août 1955, sous dérogation

⁹⁸ ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre du Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer, « Objet : plainte de l'administrateur Georgy contre les périodes Étoile et Lumière », Yaoundé, 21 avril 1955.

⁹⁹ « Quel but vise M. Roland Pré au Cameroun ? », *France-Observateur* 5 mai 1955. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, *op. cit.*, p. 367

¹⁰⁰ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 263-264

¹⁰¹ Ngapeth Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, p. 190 ; Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, *op. cit.*, p. 45

¹⁰² ANOM, DPCT 28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, p. 2

¹⁰³ Jalade Max, « Voici les responsables de l'agitation au Cameroun », *Paris-Presse l'Intransigeant*, 1^{er} juin 1955. Pour des comparaisons sur la place des rumeurs sur le cannibalisme des Africain·es et Européen·es : Bernault Florence (2019), *Colonial Transactions. Imaginaries, Bodies and Histories in Gabon*, Durham, Duke University Press.

des Européens venus du Nigeria, et secondés par des Africains, circuleraient en *pick-up*, enlèveraient des Africain·es qu'ils décapiteraient pour accomplir des rites de sorcellerie¹⁰⁴. En janvier 1955, l'agression sexuelle de Madaleine Tamato par deux Européens alcoolisés relance la rumeur d'anthropophagie et entraîne une série de violences, alors que les autorités, inquiètes de ce désordre racial, souhaitent « faire tenir au Procureur général les instructions les plus fermes » pour contrer ces « propagateurs de nouvelles fantaisistes », en s'inspirant du modèle britannique durant la guerre Mau-Mau¹⁰⁵. Les diverses stratégies développées par Roland Pré durant le moment 1955 atteignent leur paroxysme en mai où se nouent réactions des populations acquises à l'UPC aux violences exercées contre elles et réactions violentes des « forces de l'ordre » qui tirent et donc tuent.

Photographie de l'intervention des « forces de l'ordre » lors de la manifestation du 13 mai à Douala, devant le Palais de Justice¹⁰⁶



- Scénario de la séquence répressive du mois de mai 1955

De très nombreuses notes de renseignements émanant de la Sûreté, des rapports rédigés par divers militaires et administrateurs, de même que le rapport de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre, nous permettent de saisir très précisément le déroulement de la séquence violente qui s'étend du 15 au 29 mai. Ces archives, parfois redondantes, reflètent le

¹⁰⁴ Nombou Tetam Gildas Igor (2022), « La rumeur des “têtes coupées” et le trouble à l'ordre colonial au Cameroun (1954-1955) », *Revue Proteus. Cahier des théories de l'art*, 18, pp. 60-69.

¹⁰⁵ ANOM, 1AFFPOL3335, Tract du comité central de Yaoundé de l'Union des populations du Cameroun, « Que se passe-t-il à Mbalmayo ? », 27 janvier 1955 ; Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, « Objet : récents incidents Région Nyong-et-Sanaga », Yaoundé, 4 mars 1955.

¹⁰⁶ Archives de l'Organisation des Nations-Unies (AONU), S-1565-0000-0099-00001, Pétition du comité directeur de l'UPC, Douala, 17 mai 1955.

regard des autorités, ce qui nécessite prudence scientifique et distanciation critique¹⁰⁷. Le scénario présenté est souvent similaire : réunion de l'UPC généralement très suivie, intervention des « forces de l'ordre », arrestations, intervention du juge de paix, voire du Procureur ; ou encore réunion de l'UPC, intervention de forces hostiles (chefs, partis de collaboration), quelquefois sur demande expresse de l'administration, intervention des « forces de l'ordre », arrestations. De nombreuses régions et subdivisions sont concernées dans ce qui est souvent présenté comme le « croissant fertile du Cameroun¹⁰⁸ » : celles du Mungo, d'Édéa, de Bafoussam, de Bangangté, de Bafang, de Sanaga-Maritime, de Ngambè. De l'une à l'autre, les informations sur la répression circulent, alimentant des réactions plus ou moins coordonnées. Il semble cependant que la plupart des rassemblements ou réunions upécistes soient restés pacifiques, ce qui n'a pas empêché la répression. Certains de ces rassemblements réunissent de nombreux participants mais il est cependant possible que l'administration ait gonflé les chiffres pour justifier l'intervention des « forces de l'ordre » ou alimenter les peurs et la croyance en une insurrection planifiée par ceux et celles qu'elle qualifie de « terroristes » et de « communistes ». Ce scénario général se démultiplie en une multitude d'événements répressifs affectant les régions et subdivisions du Cameroun sous tutelle française.

Les régions du Mungo et Bamiléké, les épicentres

Tout commence à Mbanga dans la région du Mungo¹⁰⁹, le 15 mai où éclatent les premiers incidents. Les « forces de l'ordre » font quelques blessés, et des militant·es upécistes se rendent à Douala pour obtenir un soutien. Le 16 mai, lors d'une réunion chez André Tchembou, président du comité central de l'UPC de Mbanga, la troupe intervient sur ordre de Gérard Prestat, chef de subdivision, alors qu'une soixantaine de militant·es venu·es des villages aux alentours sont présent·es. Il y a des blessés des deux côtés¹¹⁰. Des affiches sont placardées dans la ville pour une conférence de l'UPC, le 22 mai 1955 avec comme mot d'ordre : « Camerounais, Camerounaises, Venez nombreux, “Le sang camerounais a coulé, qu'attendez-vous encore” ? » Au cours de ce meeting, réunissant environ 130 personnes, les « forces de l'ordre », sous le commandement du même administrateur, sont débordées¹¹¹.

Le gendarme Cueur est grièvement blessé, un garde, Louis Tchuengwi, meurt des suites de ses blessures, quelques autres sont également blessés, alors que le médecin et les infirmier·ères sont empêché·es de les secourir. Il faut deux pelotons venus de Douala pour rétablir « l'ordre ». Dans la nuit du 22 au 23 mai, les autorités procèdent à des arrestations dans les villages de Loum et Penja, dans le Mungo, sur les terres de production de bananes et de café, déjà marquées par d'importantes mobilisations¹¹². L'historien Achille Mbembe décrit ces tensions : « À Penja, les opérations se heurtèrent à la résistance de la population. C'est ainsi que le chef de poste administratif de Loum, qui procédait à l'arrestation de l'un des meneurs fut attaqué et désarmé

¹⁰⁷ Voir la liste ci-dessous.

¹⁰⁸ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Le Haut-Commissaire Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

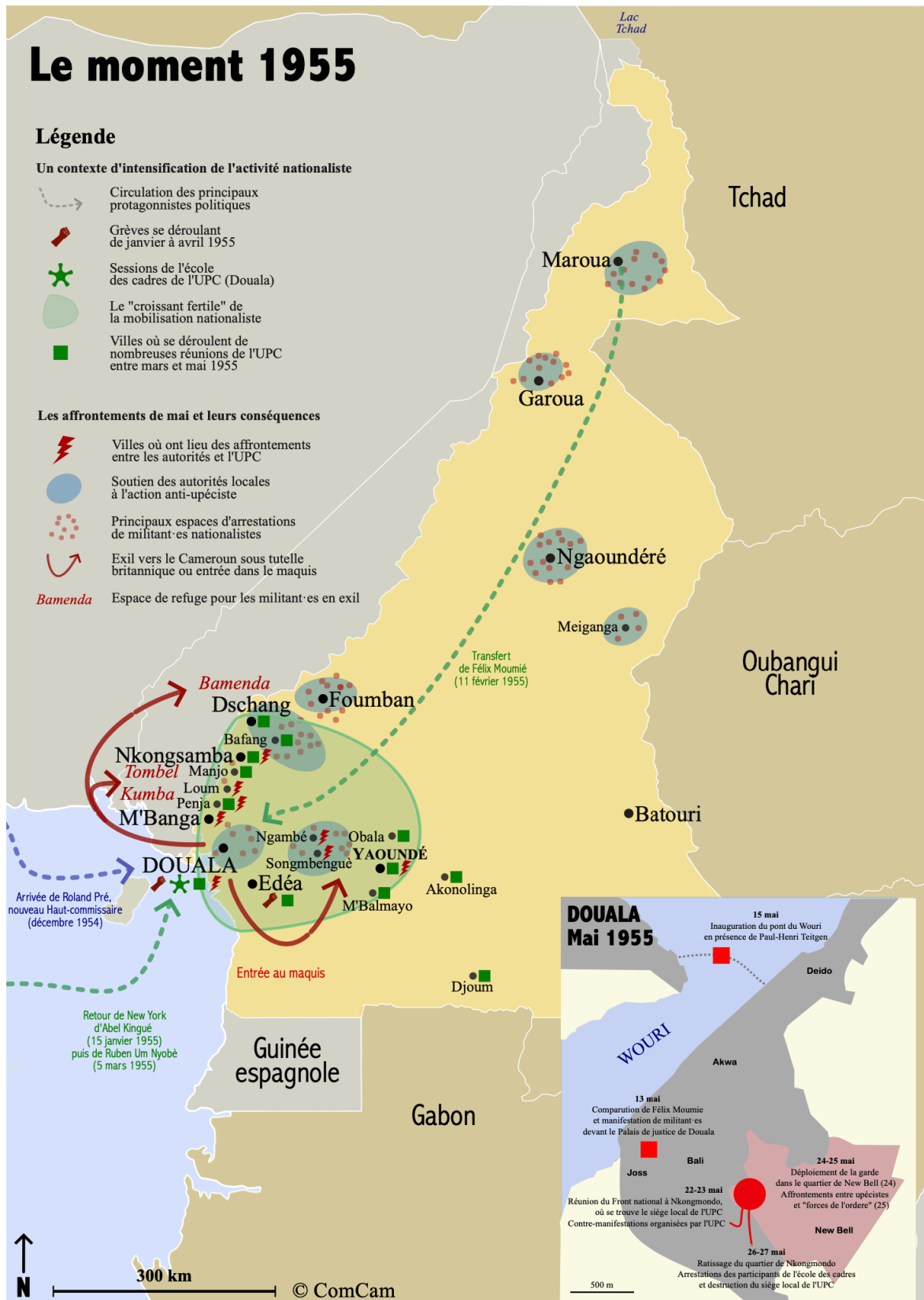
¹⁰⁹ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955.

¹¹⁰ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement n°465/CF, 23 mai 1955. Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 319.

¹¹¹ *Ibid.* ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, *op. cit.*, pp.185-192.

¹¹² Prévitali Stéphane (2001), *Je me souviens de Ruben. Mon témoignage sur les maquis camerounais (1953-1970)*, Paris, Karthala, pp. 33-35.

en même temps que les gardes qui l'accompagnaient. Le bras droit brisé, il ne dut la vie sauve qu'à l'intervention rapide d'un peloton mobile qui arriva sur les lieux¹¹³ [...] ».



¹¹³ Il s'agit de Bernard Monnier. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 320.

Les violences gagnent Nkongsamba où la « foule » tente de libérer les upécistes arrêté-es en prenant d'assaut l'une des deux prisons, construites du fait de la politique répressive de Pré¹¹⁴, ce qu'appuie le recours déposé par l'UPC devant le Conseil d'État en janvier 1956 : « À Nkongsamba, le défendeur prétend sans aucune preuve que des manifestants auraient attaqué la prison [...]. Il cache une vérité qui trahit une fois de plus sa préméditation, c'est que cette prison venait d'être spécialement construite quelque temps avant les événements et en prévision de ces derniers¹¹⁵ ». Des Européen·nes sont attaqué·es, des véhicules incendiés et détruits. Il y a des blessés parmi les « forces de l'ordre », un manifestant est tué et d'autres blessé·es. Le 25 mai, les manifestant·es occupent Loum et y saccagent la prison et le siège du poste administratif. Des renforts de tirailleurs et de gardes sont dépêchés depuis Mbanga : la riposte se solde par la mort de six individus¹¹⁶. Le chef de cabinet du Haut-Commissaire se rend sur place, alors que les contrôles routiers donnent lieu à la saisie de machettes et de fusils de chasse. Le 26, c'est à Manjo que la « foule » manifeste, mais est rapidement dispersée, un *pick-up* est incendié. Des arrestations ont encore lieu le 29 mai à Mambo et Njombé.

En région Bamiléké, les événements violents du Mungo et de Douala ont aussi un impact, alors que l'implantation upéciste s'y est intensifiée face aux actions du RPC. Dès la nuit du 24 au 25 mai, à Bafoussam, des défilés upécistes ont lieu dans les rues de la ville, « sans commettre d'actes délictueux¹¹⁷ ». Le 26 mai, les défilés se poursuivent, notamment au grand marché, mais les upécistes sont neutralisé·es par des membres du RPC et par des arrestations préventives. Le 29 mai, le scénario se répète à Bafang : des anti-upécistes, chefs et notables, mettent à sac les maisons de Jean Mbouende, président de la section UPC et syndicaliste : informé par d'autres chefs, ce dernier s'était déjà réfugié dans ses plantations à Kekem¹¹⁸. Des barrages sont alors dressés sur les routes de Dschang et Bangangté mais sont vite enlevés par les gardes et l'armée¹¹⁹. Le pont de Babouaté aurait été détruit, alors que des cases sont incendiées. Des « contre-manifestations hostiles à l'UPC » sont même organisées. À Bangangté, le chef Pokam menace d'utiliser la force contre les upécistes. Plusieurs militant·es rendent leur carte de l'UPC aux chefs de la région Bamiléké, signe d'une soumission à l'ordre sociopolitique des hauts-plateaux. À Dschang, il ne semble y avoir aucune mobilisation spécifique.

En Sanaga-Maritime, les campagnes mobilisées

Plus au sud, dans la région de la Sanaga-Maritime « une des plus difficiles du territoire et des plus sensibles à la propagande subversive¹²⁰ », des arrestations ont lieu sans qu'il y ait aucun trouble à l'ordre public. Des points sensibles de cet espace rural sont considérés comme

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 321

¹¹⁵ Archives départementales de Seine-Saint-Denis (AD93), Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques Ngom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 9

¹¹⁶ ANOM, 1AFFPOL3337, Rapport du maréchal des logis chef Subra, commandant le poste de gendarmerie, sur les incidents survenus à Mbanga, Mbanga, 26 mai 1955.

¹¹⁷ *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 7

¹¹⁸ Mbouende Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur, pp. 51-56 ; entretien avec Clément Wensileudjam, fils de Jean Mbouende, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, le 22 mars 2024

¹¹⁹ ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives, André Lasserre, au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, pp. 9-10

¹²⁰ *Ibid.*, p. 11

propices à l'action des nationalistes : la plantation d'hévéa de Dizangue, le barrage hydro-électrique d'Édéa (Enelcam), l'usine d'aluminium (Alucam) et la concession des Bois du Cameroun. Dans les subdivisions d'Édéa, de Ngambè et de Babimbi, Kingué, vice-président de l'UPC, et d'autres représentants tiennent entre le 17 et le 26 mai une série de réunions en différents lieux, notamment à Songmbenguè, à Kikot ou à Ngambè. Les événements du Mungo et de Douala sont connus à partir du 25 mai et le chef de région Irénée Montout doit contenir les déplacements vers la ville portuaire. Lors d'une réunion tenue à Ngambè le 26 mai, les militant·es décident de faire libérer le nommé Michel Ndjami retenu dans le bâtiment de la subdivision pour nonprésentation de son ticket d'impôt¹²¹. « L'assaut » est donné, « sans avoir exercé de violences », et les manifestant·es réussissent, en effet, à le libérer. Le lendemain, selon les autorités, Kingué organise ses troupes en trois « compagnies », « toutes armées de haches, machettes, arcs et matraques de fortune », dans le but notamment de couper les ponts. Plusieurs militant·es bloquant les routes sont arrêté·es¹²². L'inspecteur André Lasserre note à propos de Kingué : « Il est impossible à ce moment d'ordonner l'arrestation de ce meneur, les incidents de Douala n'étant pas encore connus et le chef de région décide seulement pour faire pièce à l'UPC de faire intervenir le parti qui lui est hostile : l'Esocam¹²³ ».

Selon les autorités, Abel Kingué fait enlever sur sa route vers la Sanaga, un planteur, Germain Wom, et des upécistes occupent, sans succès, la route Yaoundé-Douala aux quartiers Domaine et Bonaminkengué¹²⁴. Le 27 mai toujours, une réunion de militant·es, où se trouve André Njock, se donnent pour objectif de s'en prendre aux dirigeants de partis de collaboration, l'Esocam et l'Indecam, tels que Guillaume Bissecq ou Guillaume Hondt. Les mêmes militant·es visent les intérêts économiques français, à savoir la Société de Construction des Batignolles, la Société d'Entreprise de Dragages et Travaux Publics détenue par Péchiney et la Société Énergique Électrique du Cameroun : le groupe industriel d'Édéa, lieu-phare des investissements des programmes de modernisation entrepris par la métropole, est visé par d'éventuels sabotages et par des appels à la grève. Un événement important dans les mémoires a lieu à Songmbenguè le 27 mai¹²⁵ : à partir de 5 heures du matin, une troupe de 200 personnes assiège la maison de Jacques Bassama, transporteur, président de la section Esocam de Song-Ndong et témoin à charge dans l'affaire Nyobé-de Gélis. Sa concession est envahie, alors que des bagarres éclatent. Bassama tue deux agresseurs, Bias Nguimbous et Moïse Mahop Isede/Sende, de Ndog-Ndjé Babimbi, en blesse trois¹²⁶. Les seules victimes sont donc en l'occurrence les upécistes. Des gardes, dirigés par l'administrateur Jean-Marie Boutang et le commissaire de police d'Édéa, viennent de Douala et de Ngambè, mais sont ralenties par des ponts coupés : à chaque pont, « une trentaine d'hommes armés de haches, de machettes et de gourdins » barrent la route mais « leur attitude change lorsqu'ils voient descendre du camion bâché les gardes qui s'y trouvaient¹²⁷ ». Ce qui n'empêche pas l'arrestation de 47 manifestant·es, condamné·es à trois

¹²¹ ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°128, « Objet : a/s incidents en Sanaga-Maritime (subdivision de Babimbi) », 3 juin 1955.

¹²² *Ibid.*

¹²³ ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 15

¹²⁴ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°124, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision d'Édéa), 2 juin 1955.

¹²⁵ Les dates diffèrent selon les ouvrages et les témoignages.

¹²⁶ ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°128, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision de Babimbi) », 3 juin 1955. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 327

¹²⁷ *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 18

ans de prison, le 2 juin, alors que la concession et la boutique de Bassama, pillées et incendiées, sont dégagées¹²⁸.

Toujours en Sanaga-Maritime, dans la subdivision d'Édéa, le 28 mai, est arrêté André Njock, secrétaire de l'Union des syndicats de la Sanaga-Maritime, pour faux et usage de faux. Une manifestation devant les bureaux de la région est tentée, mais rapidement dispersée par les gendarmes : le chef de région menace fonctionnaires, chefs de village et de quartier du recours à « la force », alors qu'il intensifie les mesures de surveillance¹²⁹. À l'inverse, le 29 mai, Kingué se rend à Tomel, dans la subdivision isolée de Ngambè, « refuge idéal » pour les « bandits » et « agitateurs », où se tient une réunion upéciste de 200 personnes. La case du chef Martin Sintat, également connu pour être du parti Esocam, est incendiée : il est enlevé mais réussit à s'échapper et informe les autorités le 30 mai. La réunion est dispersée le même jour, faisant trois morts et trois blessés. L'information circule d'une circonscription à l'autre ce qui contribue à l'amplification des émotions et des affects. Le 30 mai, les « forces de l'ordre » mènent aussi diverses opérations de contrôle d'identité pour mettre la main sur Kingué : ce dernier réussit à quitter la subdivision de Babimbi à l'aide d'une pirogue volée, aidé par des militant·es de la région. Sa trace est perdue par les services de renseignement à Song-Ndong¹³⁰. La subdivision d'Éséka, où s'est réfugié Um Nyobè, ne connaît pas d'affrontements.

Douala, un important foyer

Il faut remonter en amont de la semaine du 22-26 mai pour mieux comprendre les événements qui ont ébranlé Douala, dans la région du Wouri, fief de l'UPC¹³¹. Il faut aussi tenir compte du fait que la mémoire des événements de 1945 y est encore vive. Dès le 10 mai, des réunions upécistes se tiennent en présence de plusieurs centaines de personnes¹³². Le 13 mai, Moumié est aussi convoqué et interrogé au palais de justice. Des manifestant·es regroupé·es en soutien devant le palais, sont dispersés par deux pelotons de la garde. Le 15, c'est l'inauguration du pont du Wouri, en présence du ministre de la France d'Outre-mer, Paul-Henri Teitgen, mais boycottée par l'UPC en meeting devant 1500 personnes. Au même moment, une femme, du nom de Sarah Ngo Yock, est écrasée par un camion de la garde camerounaise dans le quartier de Bassa 1. La garde est alors assaillie par des jets de pierre ou de bouteilles, accusée de l'avoir volontairement tuée¹³³.

Le 22 mai, à 18h30, se tient dans le quartier de Nkongmondo, à la lisière de New-Bell et au domicile de Vincent Mbock, une réunion du Front national camerounais. La réunion est encerclée par les upécistes, qui veulent porter la contradiction, alors que deux pelotons sont stationnés non loin du lieu. Elle est dégagée par des membres de la garde, alors que des habitations du quartier Koumassi sont investies par les « forces de l'ordre », celle de Hyacinthe Mpaye est endommagée. Un peu plus tard, une patrouille militaire est agressée par des manifestant·e·s avec des jets de bouteilles et de cailloux. Parviennent aussi à Douala des

¹²⁸ Ou 43 individus. ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°128, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision de Babimbi) », 3 juin 1955 ; DPCT28, Directeur de la Sûreté, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 45

¹²⁹ ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 19-21

¹³⁰ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°124, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision d'Édéa), 2 juin 1955.

¹³¹ *Ibid.*, voir le dossier « Douala ».

¹³² Service Historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR6H237, Rapport du Capitaine Ballardur, chef du cabinet militaire et secrétaire permanent de la défense nationale au Cameroun, 20 juin 1955

¹³³ Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, *op. cit.*, pp.185-182

nouvelles de Mbanga où ont eu lieu les premiers incidents, ce qui nourrit les tensions dans la ville portuaire. Le 23 mai, deux camions de gardes et une *jeep* militaire sont placés devant le siège de l'organisation, ce qui provoque en retour la création de groupes d'autodéfense par l'UPC. La rumeur circule que ce siège est menacé et que ces hommes ont pour tâche de le protéger. Trois pelotons, dont un venu de Nkongsamba, sont aussi placés devant la prison. Au cours de la nuit il y a quelques défilés. Les seuls dégâts constatés sont ceux subis sur la case de Vincent Mbock où a eu lieu la réunion du Front national et dans un bar. Le matin du 24, le délégué du Haut-Commissaire, Jean Perilhou, propose à Moumié une rencontre. Celui-ci n'accepte qu'à condition que la demande soit faite par écrit et qu'il puisse se faire accompagner d'une délégation. Ces conditions refusées, la rencontre n'a pas lieu¹³⁴. Une réunion publique est toutefois tenue par l'UPC à Bonaminkengué-Akwa à 17h30, durant laquelle un drapeau est hissé au siège de l'UPC¹³⁵. Des colonnes d'hommes, torse nu, sont encadrés par des chefs en chemise blanche : 300 à 400 personnes défilent ainsi dans le quartier Bassa 1 à New-Bell, 500 à 600 dans le quartier Nkongmondo où se trouve le siège de l'UPC. À 18h, les responsables du « maintien de l'ordre » se réunissent avec le Haut-Commissaire, revenu précipitamment en avion de Kribi. Ils mettent en branle deux pelotons de détachement régional, un peloton d'auxiliaires de gendarmerie, un peloton venu de Yaoundé et décident de faire venir d'AEF des forces aéroportées. Avant ces renforts, il y a deux pelotons de la garde disponibles à Douala, deux à Yaoundé, un à Nkongsamba, un à Dschang, un à Bafoussam et un à Édéa¹³⁶. Durant la nuit, le Haut-Commissaire fait placer quatre pelotons encore disponibles à New-Bell.

Le 25 mai au matin, il y a de nouveaux rassemblements. Les autorités décident alors de distribuer des cartouches aux « forces de l'ordre ». Les manifestant·es sont de plus en plus nombreux·ses et des voitures conduites par des Européen·nes sont attaquées. Le siège de la radio l'est aussi¹³⁷. À la différence des rapports officiels, Marie-Irène Ngapeth, militante de l'Udefec et témoin oculaire, évoque des manifestant·es sillonnant « paisiblement » la route principale *via* New-Bell mais encadré·es par « des policiers et militaires casqués, armés jusqu'aux dents et prêts à faire usage de leurs armes¹³⁸ ». Elle entend soudainement « le crépitement d'armes automatiques », provoquant la « panique générale, la débandade totale ». Il y a plusieurs morts dont un jeune, Magloire. Dans la maison d'arrêt de New-Bell, les détenus refusent aussi de rentrer dans leurs cellules. Ils y sont contraints à la grenade. La « foule » tente, comme en 1945, de forcer les portes de la prison. Le capitaine Georges, envoyé sur place, lui-même blessé, est alors autorisé à faire usage des armes, en l'occurrence un fusil et un pistolet mitrailleur¹³⁹. Deux manifestant·es sont tués. Des voitures brûlent Place de la Mosquée, des véhicules sont renversés et des Européen·nes molesté·es, avenue de la Résistance ou à la gare de New-Bell. Les sapeurs-pompiers, dépêchés sur place pour éteindre les véhicules incendiés,

¹³⁴ ANOM, 1AFFPOL3337, Médecin Commandant Bouthillier, Note de renseignement, « Rapport sur les démarches effectuées le 24 mai 1955 », Douala, 4 juin 1955 ; Compte-rendu chronologique des événements survenus à Douala du dimanche 22 au samedi 28 mai 1955 par le délégué du Haut-Commissaire Jean Perilhou, Douala, 4 juin 1955.

¹³⁵ *Ibid.* ; ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 27 ; DPCT28, Directeur de la Sûreté, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 32

¹³⁶ SHD, Vincennes, GR6H237, Rapport du Capitaine Ballardur, chef du cabinet militaire et secrétaire permanent de la défense nationale au Cameroun, 20 juin 1955.

¹³⁷ ANOM, 1AFFPOL3337, Compte-rendu chronologique des événements survenus à Douala du dimanche 22 au samedi 28 mai 1955 par le délégué du Haut-Commissaire Jean Perilhou, Douala, 4 juin 1955.

¹³⁸ Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, *op. cit.*, pp. 185-186

¹³⁹ Confirmé in *Ibid.*, Rapport de l'adjoint au chef de région du Wouri chargé du contrôle du secteur administratif urbain M. Datchary, Douala, 6 juin 1955.

font l'objet de violences durant leur intervention¹⁴⁰. Deux Européens, Doll, chef mécanicien baliseur et Aloyse Zimmermann, aide économie à l'école professionnelle, meurent, le premier à bord de sa voiture, le second à vélo¹⁴¹. Le corps de Zimmermann est retrouvé le 30 mai¹⁴² : enseveli près du cimetière de Koumassi, il est déterré puis photographié à plusieurs reprises pour témoigner de la violence des manifestant·es : d'abord en terre, puis de face et de profil, en insistant sur les coups de machettes et de gourdins cloutés portés sur sa calotte crânienne¹⁴³. La photographie est insérée dans un album de mai 1955, contenant divers clichés – matraques cloutées, marteaux, machettes, véhicules incendiés, etc. – dont le but est de constituer une preuve judiciaire pour appuyer la thèse de la responsabilité upéciste¹⁴⁴. Une seule photographie, floue, de jeunes manifestant·es est prise sur le vif, alors qu'aucune n'est proposée sur la répression des autorités.

Découverte du lieu d'inhumation de M. Zimmermann¹⁴⁵



¹⁴⁰ *Ibid.*, Rapport du capitaine Georges Pivin, commandant le corps des sapeurs-pompiers, au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun et au juge d'instruction de Douala, Douala, 29 mai 1955 ; Rapport du Procureur général Henri Laborde transmis au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 4 juillet 1955.

¹⁴¹ Certains observateurs européens soulignent qu'il était marié à une « femme noire », ce qui aurait dû le protéger des violences. ANOM, DPCT28, Télégramme du délégué du Haut-Commissaire à Douala, 8 juin 1955 ; ANOM, 1AFFPOL3337, Compte-rendu chronologique des événements survenus à Douala du dimanche 22 au samedi 28 mai 1955 par le délégué du Haut-Commissaire Jean Perillou, Douala, 4 juin 1955 ; 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 224

¹⁴² ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 31

¹⁴³ *Ibid.*, Rapport du Procureur général Henri Laborde transmis au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 4 juillet 1955.

¹⁴⁴ Montré notamment à la mission de visite de l'Onu en octobre-novembre 1955. Dorsinville Max H. (2006), *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoires d'encrier, p. 392.

¹⁴⁵ ANOM, 1AFFPOL3337, La direction de la Sûreté, Brigade régionale de police judiciaire, Album de photographies des émeutes à Douala, s.d.

Défilé de manifestant·es, « armés de matraques à clous » devant le secteur de New-Bell¹⁴⁶



Au cours de l'après-midi, une avionnette de l'aéroclub survole la ville pour surveillance. Le Haut-Commissaire décide de faire intervenir un peloton de chars au nombre de trois, un peloton de gendarmerie, deux sections de l'armée pour dégager la ville et impose, le 25 mai, un couvre-feu de 19h à 6h30 – les populations sont averties par des haut-parleurs, Radio-Douala et des tracts lancés par les airs. D'après l'administration, il y aurait eu huit blessés européens dont deux dans un état grave, six morts et une quarantaine de blessé·es du côté des manifestant·es, une vingtaine de voitures saccagées.

Les 26 et 27 mai, le quartier de Nkongmondo est systématiquement quadrillé par les « forces de l'ordre », alors que le Haut-Commissaire demande des renforts au Dahomey et à la Côte d'Ivoire¹⁴⁷. Le siège de l'UPC est occupé et tous·tes les présent·es, dont les participant·es à l'école de cadres, arrêté·es. Il y a aussi des arrestations à Bassa 1. Le 27 mai toujours, un feu ravage le quartier de Nkongmondo qui dure de 21h30 à 23h avec l'intervention des sapeurs-pompier·s. Le siège de l'UPC brûle, et le Haut-Commissaire, accompagné du Procureur général Marly, se déplace sur place pour constater les dégâts. Des photographies sont prises de l'intervention par la reporter Dominique Darbois.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ ANOM, 1AFFPOL3337, Télégramme du gouverneur d'AOF, 26 mai 1955

Intervention des sapeurs-pompiers et incendies d'habitations dans le quartier de Nkongmondo¹⁴⁸



La responsabilité de ce feu, et bien que ce soit peu crédible, est attribuée par l'administration aux upécistes, alors que devant le Conseil d'État, l'UPC rappelle le couvre-feu imposé à cette date, bloquant l'accès à la rue aux seules « forces de l'ordre¹⁴⁹ », et alors que bon nombre de leaders étaient déjà arrêtés ou en fuite¹⁵⁰. Certains historiens pensent que cet incendie est un prétexte pour faire disparaître les traces de l'assassinat de Zimmermann ou encourager les mobilisations populaires¹⁵¹. *In fine*, plusieurs informations judiciaires sont ouvertes pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État, organisation de bandes armées, meurtres ou tentatives de meurtres, attaques à main armée, incitation à la révolte, et dès le 26, des mandats d'arrêt sont lancés contre les membres du comité directeur de l'UPC et notamment : Um Nyobè, Kingué, Moumié, Hyacinthe Mpaye, Théodore Mayi Matip, Jacques Ngom, Jean René Ngapeth, Marcus

¹⁴⁸ Photographies de Dominique Darbois. ANOM, DPCT28, Dossier « Incidents Cameroun », s.d. ; 1AFFPOL3337, Rapport sur l'incendie survenu dans le quartier de Nkongmondo dans la nuit du 27 mai, Douala, 30 mai 1955.

¹⁴⁹ AD93, Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques Ngom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 11-12 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, op. cit., p. 184

¹⁵⁰ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 323

¹⁵¹ Nken Simon, *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique...*, op. cit., p. 241

Mouaha, André Claude Nyobè. Sont effectivement arrêtés, Mayi Matip à Douala, Ngom à Édéa, Mpaye à Ebolowa¹⁵².

Yaoundé, la capitale ébranlée et ailleurs, le calme ?

Le Haut-Commissaire est reparti le 26 mai à Yaoundé, dans la région du Nyong-et-Sanaga, qui connaît aussi des tensions¹⁵³. Dès le 22 mai, un important meeting de 1500 personnes a lieu en présence de Moumié et Ouandié qui présentent alors le drapeau camerounais adopté par l'UPC¹⁵⁴. L'emblème est un crabe noir sur fond rouge, « dont la couleur rappellera le sang versé par les Camerounais pour se débarrasser du joug des colonialistes¹⁵⁵ ». Les nouvelles de Douala et du Mungo parviennent, *via* des voyageurs, dans la capitale administrative. Ces tensions s'illustrent au marché central de Yaoundé. L'administrateur-maire adjoint, Edgar Claverie, a institué une redevance quotidienne pour l'occupation des boutiques du marché, d'un montant de 200 CFA, dont l'objectif est de combler les dettes du cercle Albert Sarraut, « un établissement huppé, propriété de la municipalité dont la clientèle exclusive était européenne », précise l'ancien chef comptable Théodore Ateba Yene dans ses mémoires¹⁵⁶. Le 26 mai, une bagarre éclate au marché entre les *market boys* et Pierre Tayou, membre de la CGT-FO, censé être leur représentant mais corrompu par l'administrateur-maire pour faire taire les revendications : « Énervés, ils s'en prirent à ce renégat traître et lui administrèrent une raclée aux fesses à l'aide de bâtons de morue séchée », ajoute Ateba Yene.

Les « forces de l'ordre » interviennent sur demande du chef de région Edmond Joud et procèdent à quelques arrestations dont celle de Daniel Tchangang, militant upéciste et représentant des petits commerçants. Entre temps, les administrateurs présents sur place, Barnéoud et Pouzalgues, sont molestés, ce dernier étant même « entièrement déshabillé » avec son pistolet confisqué¹⁵⁷. Une « foule » s'en prend au bâtiment de la Sûreté et déshabille aussi, dans une forme de charivari, le gendarme Lachenaud, délesté de son pistolet automatique¹⁵⁸. Elle se rassemble ensuite devant le commissariat pour libérer les prisonniers. Des policiers européens tirent depuis le premier étage – Ateba Yene identifie le gardien de la paix Rougier, commandant du corps urbain de la police à Yaoundé¹⁵⁹ – et tuent le cuisinier du chef de service des renseignements généraux, qui n'était nullement impliqué mais qui se trouvait dans un jardin

¹⁵² ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 33

¹⁵³ *Ibid.*, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire, Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

¹⁵⁴ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 324

¹⁵⁵ ANOM, AFFPOL 3337, Rapport sur les incidents de Cameroun (22 mai-30 mai), p. 25, citation non sourcée ; Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 17 ; DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 36. Il est parfois évoqué Douala à la place de Yaoundé, mais le recoupement des sources indique bien qu'il s'agit de la capitale administrative. Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, p. 100. Meredith Terretta fait état de la signification du drapeau. Terretta Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, p.115.

¹⁵⁶ Ateba Yene, Théodore (1988), *Cameroun, mémoire d'un colonisé*. Paris, L'Harmattan, pp. 83-84

¹⁵⁷ Yvonne Anziani évoque le commissaire de police Raynal. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955 ; 38APOM9, Fonds Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 223.

¹⁵⁸ ANOM, 1AFFPOL3337, Rapport du capitaine Jardin, commandant la section, sur les incidents ayant troublé l'ordre public à Yaoundé, Yaoundé, le 29 mai 1955.

¹⁵⁹ Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...*, *op. cit.*, p. 84

à proximité¹⁶⁰. Ils font également un blessé grave. Les manifestant·es transportent le cadavre au siège de l'Atcam, alors en séance plénière présidée par Paul Soppo Priso : « Ils pénétrèrent dans l'enceinte de l'assemblée et catapultèrent le corps du malheureux dans l'hémicycle¹⁶¹ ». S'ensuit une scène de panique parmi les représentants de l'Atcam¹⁶². Un groupe d'ambassadeurs, conduit par le délégué du Syndicat des petits commerçants, est formé et est reçu par Georges Spénale, secrétaire général du Haut-Commissaire. Spénale fait chercher Mathieu Tagny, médecin africain et secrétaire du comité central de l'UPC à Yaoundé, *via* le conseiller territorial André-Marie Mbida. Mathieu Tagny assiste à l'autopsie, faite par un chirurgien européen¹⁶³. Les conseillers Mbida et Charles Assale le prient de faire revenir le calme. Il conteste une quelconque insurrection fomentée par l'UPC. Le soir, le couvre-feu est instauré, dès 20h30.

Le 27 mai, quelques personnes viennent réclamer le corps à l'hôpital mais il a déjà été remis à la famille¹⁶⁴. Entre temps, au marché de Messa, une manifestation est organisée avec des pancartes où l'on peut lire « Nous voulons l'indépendance, Roland Pré go home », alors que des chants patriotiques sont scandés¹⁶⁵. Se rendant en direction du palais du Haut-Commissaire, ils sont accueillis par une « escouade de l'armée composée de soldats tchadiens, sous le commandement d'un officier français » qui les « attendait mitraillettes au poing¹⁶⁶ ». Le capitaine Jardin est accompagné de Joud, ils font alors des sommations. Un crépitement d'armes retentit. Il y a six morts et de nombreux·ses blessé·es¹⁶⁷. De nombreuses arrestations sont effectuées dont celle de Mathieu Tagny. Le 30 mai, le calme est revenu dans la capitale administrative : un match de football organisé entre le Togo et le Cameroun, gagné par ce dernier, a même lieu dans un stade rempli dans une ville à la « physionomie normale¹⁶⁸ ». Le 5 juin, l'épouse de Roland Pré organise aussi la fête des mères dans la salle de l'ancienne imprimerie, remettant des bocaux de harengs à des Camerounaises et leurs enfants¹⁶⁹ – comme si rien n'avait eu lieu.

Le reste du territoire du Cameroun connaît quelques incidents en mai 1955 mais la plupart des régions et subdivisions sont tenues par les autorités coloniales et traditionnelles, comme à

¹⁶⁰ Son nom est peut-être Martin Mengole. Le chef des RG est René Caulier. ANOM, 1AFFPOL3337, Note de Mathieu Tagny pour le comité central, « Ce qui s'est passé à Yaoundé sous le gouverneur R. Pré », Yaoundé, 28 mai 1955 ; DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 39 ; Bovar André (2000), *Au tournant de l'indépendance camerounaise*, Paris, l'Harmattan, pp. 105-106

¹⁶¹ Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...op. cit.*, p. 84

¹⁶² ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

¹⁶³ *Ibid.*, Note de Mathieu Tagny pour le comité central, « Ce qui s'est passé à Yaoundé sous le gouverneur R. Pré », Yaoundé, 28 mai 1955.

¹⁶⁴ *Ibid.*, Rapport de l'administrateur-maire suppléant Edgar Claverie sur les événements des 26 et 27 mai 1955 transmis à l'inspecteur des Affaires administratives du Centre, Yaoundé, 28 mai 1955.

¹⁶⁵ Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...op. cit.*, p. 84 ; ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

¹⁶⁶ Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...op. cit.*, pp. 84-85.

¹⁶⁷ ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre signée Mathieu Tagny, à en-tête de l'UPC, section camerounaise du RDA, comité général de Yaoundé-ville, p. 17.

¹⁶⁸ ANOM DPCT28, « La situation au Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 29-31 mai 1955 ; Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955 ; 1AFFPOL3337, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, 30 mai 1955.

¹⁶⁹ ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 237

Foumban avec le sultan Seïdou Njimoluh, Ebolowa, Sangmélina¹⁷⁰ ou encore Kribi¹⁷¹ Le 31 mai, plus aucun affrontement n'est à observer entre upécistes et autorités coloniales. La mise en récit de ce moment 1955 peut commencer avec un bilan officiel de 26 morts.

Bilan officiel des morts et blessé·es du 15 au 30 mai 1955¹⁷²

Localité	Forces de l'ordre		Population civile		Manifestant·es	
	Blessé·es	Morts	Blessé·es	Morts	Blessé·es	Morts
Mbanga	29	1			5	
Penja	4					
Loum	9				5	6
Nkongsamba	3		3		1	1
Douala	13		8	2	60	7
Yaoundé	4			1	30	3
Ngambè			1		8	
Songmbenguè					3	2
Tomel			1	1	2	2
Total	62	1	13	4	114	21

- Interpréter le moment 1955 : provocations et répressions

Plusieurs épisodes répressifs des années 1950 ont été mis en avant par de nombreux·ses historien·nes comme des moments de rupture fondamentale dans l'histoire de l'empire colonial français d'Afrique : l'arrestation de militant·es du RDA en Côte d'Ivoire en 1949-1950 ; ou encore les « émeutes » de Casablanca¹⁷³, dans le protectorat marocain, les 7-8 décembre 1952 lorsque les mobilisations populaires des bidonvilles provoquent la dissolution, entre autres, du parti de l'*Istiqlal* et de nombreuses arrestations¹⁷⁴. Le Cameroun sous tutelle française s'inscrit dans cette histoire impériale de la seconde moitié du XX^e siècle, mais connaît aussi de multiples divergences dans les interprétations à donner de ce moment 1955, une vraie « bataille des opinions¹⁷⁵ », avec d'un côté, l'UPC présentée par la propagande officielle comme un parti « insurrectionnel », et de l'autre, les autorités accusées d'avoir planifié la répression en amont pour lutter contre l'expansion du nationalisme. De ces points de vue contemporains, historiens et historiennes ont proposé divers récits.

¹⁷⁰ Ebalé Raymond (2019), *Sangmélina. Histoire coloniale d'une ville forestière du Sud-Cameroun – Politique, Économie, Société*, Paris, L'Harmattan, pp. 260-261

¹⁷¹ ACSSp, 2D17.2a.1-3, Cahier personnel du père Jean-Marie Carret, du 18 avril 1955 au 28 mai 1955, 26 et 28 mai 1955.

¹⁷² Le livre blanc adopte le chiffre de 20 morts. ANOM, 1AFFPOL33337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955 ; Rapport sur les incidents de Cameroun (22 mai-30 mai) ; ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d.

¹⁷³ Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955. House Jim (2012), « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, 86(1), pp. 78-103.

¹⁷⁴ Joseph Richard (1969), « Union des Populations du Cameroun (UPC) in Cameroun Politics, 1948-55 », B. Phil Thesis, New College, pp. 87-89

¹⁷⁵ Tetam Nombou Gildas Igor et Wandji Hervé, « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », art. cité.

Thèse officielle versus thèse nationaliste

La thèse officielle se construit dès la fin du mois de mai par divers canaux – télégrammes, enquêtes administratives, procès-verbaux et commissions rogatoires, livre blanc mais aussi communiqués de presse, bulletins de l'AFP, articles de presse et pétitions envoyées à l'Onu. Après plusieurs jours sans nouvelles officielles, le chef du Service de l'information du Haut-Commissariat Philippe Leboucq explicite très bien au délégué du Cameroun à Paris le rôle stratégique de la propagande à venir : « On peut maintenant commencer à écrire l'histoire¹⁷⁶ ». Celle-ci s'écrit d'abord par divers rapports établis par régions et subdivisions¹⁷⁷, par la Sûreté¹⁷⁸, par les comptes-rendus du Haut-Commissariat, dont son cabinet militaire¹⁷⁹, et par divers témoins : il s'agit de comprendre la situation, mais surtout de se justifier auprès des autorités métropolitaines et de l'Onu pour mieux légitimer l'emploi de la force. Des capitaines de gendarmerie et des sapeurs-pompiers¹⁸⁰ transmettent leur enquête, ainsi qu'un inspecteur des Affaires administratives qui fait une tournée dans les régions touchées¹⁸¹ et le Procureur général¹⁸². Un rapport est enfin envoyé par Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, le 11 juin, alors que le cabinet militaire transmet le sien, le 20 juin, et la direction de la Sûreté, le 23 juin¹⁸³. *In fine*, un rapport officiel de 75 pages, *Cameroun, 1955. Les émeutes de mai*, est publié par le Service de l'information¹⁸⁴. Il reprend la trame narrative des différentes enquêtes et fait entendre la seule voix des autorités. Après avoir présenté le territoire et les partis politiques en 1955, il aborde cette séquence en cinq temps – la « période des préparatifs » (mars-22 avril), « vers l'épreuve de force » (22 avril-22 mai), « la résistance à l'agitation », « l'émeute » (22-30 mai), la dissolution de l'UPC et le retour au calme. Il permet d'ancrer, parmi les autorités et dans les mémoires, l'idée d'une planification des violences par les leaders de l'UPC, et *de facto*, une délégitimation de leur combat nationaliste.

¹⁷⁶ ANOM DPCT28, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information, Philippe Leboucq, au Délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

¹⁷⁷ ANOM 1AFFPOL3327.

¹⁷⁸ Les activités de renseignement hebdomadaires semblent interrompues entre le 7 mai et le 2 juillet 1955. ANOM DPCT28, Directeur de la Sûreté, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955.

¹⁷⁹ SHD Vincennes, GR6H237, Capitaine Ballardur, chef du Cabinet militaire du Haut-Commissariat au Cameroun, Incidents au Cameroun – mai 1955, n°179/C.M./S, Yaoundé, 20 juin 1955.

¹⁸⁰ ANOM 1AFFPOL3337, Rapport du capitaine Georges, commandant la section, sur le mouvement insurrectionnel de Douala (quartier New-Bell), Douala, 26 mai 1955 ; Rapport du capitaine George, commandant la section de gendarmerie de Douala, sur les événements graves survenus à Mbanga, le 22 mai 1955, Douala, 26 mai 1955 ; Rapport du capitaine Georges Pivin, commandant le corps des sapeurs-pompiers, au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun et au juge d'instruction de Douala, Douala, 29 mai 1955.

¹⁸¹ *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955.

¹⁸² *Ibid.*, Rapport du Procureur général Henri Laborde transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 4 juillet 1955.

¹⁸³ Le rapport fait 50 pages. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

¹⁸⁴ La date exacte de publication n'est pas connue, mais elle peut être datée de la fin de l'année 1955 ou du début de l'année 1956, puisqu'elle aborde la mission de visite de l'Onu. Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale de France, et dans des centres d'archives : ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d. ; SHD Vincennes, GR6H237, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d.

« Les émeutes qui viennent de se produire constituent une tentative de rébellion à main armée de l'ensemble de l'organisation UPC [...] », écrit Pré le 6 juin¹⁸⁵. Les autorités parlent d'une « agitation sociale » commencée en janvier¹⁸⁶, puis dénoncent la campagne de l'UPC en mars, « une action de masse menée dans toute la zone contaminée du “croissant fertile”, à base de menaces, violences verbales et progressivement, [...] appels à la révolte à peine déguisés¹⁸⁷ ». La terminologie employée – « émeutes », « agitations nationalistes » ou encore « troubles¹⁸⁸ » – permet de délégitimer le parti et de l'accuser d'avoir militarisé son organisation pour mener à bien un coup d'État. Un rapport militaire de juillet 1955 évoque des « soldats » upécistes, organisés en sections, depuis le quartier de New-Bell, qui créent parmi les populations « une véritable psychose de peur¹⁸⁹ ». Les autorités civiles, militaires et judiciaires tentent ainsi de réunir des preuves d'une mobilisation armée¹⁹⁰. Des listes de nationalistes accusés d'avoir appelé au désordre sont établies, à l'image de David Youmbi, membre du comité de Manjo, qui déclare le 3 mai 1955 à Manengotong : « Malheur à ceux qui ne veulent pas nous suivre. Après la victoire, les colonialistes et leurs valets seront châtiés. Malheur surtout aux pauvres Africains qui sont au service de la Sûreté, ils seront les premiers mis à mort¹⁹¹ ». La sélection de ces paroles, biaisée par l'enquête judiciaire, cherche à prouver le programme dit insurrectionnel de l'UPC mais s'inscrit, en vérité, dans la bataille des opinions. La thèse officielle souligne aussi les techniques de « guérilla urbaine » employées contre les « forces de l'ordre » et les civiles. Le chef du Service de l'information décrit ainsi les événements de Mbanga le 22 mai : « Le lendemain, une manifestation avait lieu dans les rues de ce poste. Les manifestants n'étaient pas armés. Lorsque le gendarme et sa douzaine de gardes s'avancèrent pour faire circuler, ils tombèrent dans un guet-apens. Des cases voisines, une horde d'hommes armés les assaillirent¹⁹² ». Ces violences sont appréhendées selon une logique raciale, considérées comme des séquelles de la « sauvagerie » supposée des populations africaines. Le commandant des sapeurs-pompiers à Douala décrit la brutalité exercée sur le sergent Évariste Essono qui « reçut un violent coup de gourdin sur la tête et s'écroula sur la chaussée », alors qu'il faisait face à une « bande d'énergumènes » au carrefour de deux avenues¹⁹³. L'image des sapeurs-pompiers, force militaire désarmée, symbolisant le secours aux victimes, doit marquer l'irrationalité de cette violence. À Yaoundé, la même grille de lecture raciale est utilisée lors de l'attaque du commissariat : « Les Bamiléké surexcités et armés, l'envahissent, montent au premier, délivrer

¹⁸⁵ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955. Voir aussi : SHD Vincennes, GR6H237, Capitaine Ballardur, chef du Cabinet militaire du Haut-Commissariat au Cameroun, Incidents au Cameroun – mai 1955, n°179/C.M./S, Yaoundé, 20 juin 1955.

¹⁸⁶ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955 ; ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

¹⁸⁷ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

¹⁸⁸ ANOM DPCT28, « Déclarations de M. Aujoulat sur les événements du Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 3 juin 1955 ; La direction de la Sûreté, Réactions politiques au Cameroun après les troubles de fin mai 1955, 20 juillet 1955.

¹⁸⁹ Souligné dans le texte. ANOM DPCT28, Rapport sur les nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1^{er} juillet 1955.

¹⁹⁰ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 45

¹⁹¹ ANOM DPCT28, Commission rogatoire du juge d'instruction P. Laborde, Nkongsamba, 20 juin 1955.

¹⁹² *Ibid.*, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

¹⁹³ ANOM 1AFFPOL3327, Rapport du capitaine Georges, commandant la section, sur le mouvement insurrectionnel de Douala (quartier New-Bell), Douala, 26 mai 1955 ; Rapport du capitaine Georges Pivin, commandant le corps des sapeurs-pompiers, au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun et au juge d'instruction de Douala, Douala, 29 mai 1955.

les détenus ; les gardes sont bloqués au second étage¹⁹⁴ [...] ». Le chef de région Joud y voit un déchaînement de violence avec des manifestant·es qui frappent, « à coups de barres de fer, de matraques faites avec des planches arrachées à une palissade voisine¹⁹⁵ ». La valorisation des victimes permet, en retour, de mieux stigmatiser la brutalité des nationalistes : *La Presse du Cameroun* voit en Aloyse Zimmermann un enseignant respecté et dévoué, « connu pour sa bonté, son infatigable ardeur au travail et la familiarité de ses relations avec les Africains¹⁹⁶ ». La thèse officielle sur la responsabilité upéciste permet, *in fine*, de légitimer le recours à la violence par les autorités, comme en appelle le chef du Service de l'information concernant le 25 mai à Douala¹⁹⁷.

La thèse officielle devient publique *via* diverses prises de parole. La pétition rédigée le 28 mai à Nkongsamba réunissant « chefs et notables traditionnels, commerçants, planteurs, paysans, fonctionnaires et artisans », reprend ainsi l'argumentaire anticommuniste des « séminaires à l'américaine » de Pré : elle en appelle à des mesures strictes pour « enrayer cet esprit d'indiscipline et de rébellion qui fait couler actuellement le sang au Cameroun » et craint l'arrivée des « représentants de la Russie, de Pékin et de l'Indochine rebelle » sur le territoire pour installer un gouvernement communiste¹⁹⁸. Cette pétition est suivie par d'autres de Yaoundé, d'Éséka ou de Fouban qui demandent aux autorités « châtement de tous les coupables », tout en exprimant leur « confiance » dans « l'administration locale » qui « a su garder [son] calme¹⁹⁹ ». La propagande officielle se diffuse *via* les bulletins de l'AFP et la presse pro-administration²⁰⁰. En métropole, la presse décrit l'UPC comme une organisation communiste qui a lancé un « mouvement concerté » avec des mots d'ordre pour susciter une « émeute²⁰¹ », alors que le journaliste Max Jalade, de *Paris-Presse l'Intransigeant*, publie, en pleine page, un article qui évoque « une poignée d'extrémistes, formés à l'école de Moscou », qui « s'efforcent, en entraînant des masses crédules, d'entraver l'œuvre de la France²⁰² ». La couverture médiatique reste maigre pourtant, la presse étant surtout préoccupée par la situation au Maghreb²⁰³. La thèse officielle parvient jusqu'aux rapports de la CIA qui se convainc de cette interprétation communiste²⁰⁴. À l'Onu, les diplomates français, dont Michel de Cameret,

¹⁹⁴ ANOM DPCT28, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

¹⁹⁵ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud, au Haut-Commissaire, Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

¹⁹⁶ « Victime des émeutes, M. Zimmermann était un éducateur de talent », *La Presse du Cameroun*, 21 juin 1955. 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955.

¹⁹⁷ ANOM DPCT28, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

¹⁹⁸ AONU T/PET.5/624, Pétition de l'Assemblée générale extraordinaire des populations africaines de la région du Mungo concernant le Cameroun sous administration française, Nkongsamba, 28 mai 1955.

¹⁹⁹ Pétition des chefs traditionnels d'Éséka (1^{er} juin 1955) et de Martin Abega, chef traditionnel des Ewondo (31 mai 1955). ANOM 1AFFPOL 3337, Lettre du Ministre des Affaires Étrangères Antoine Pinay au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, « Objet : incidents au Cameroun français », Paris, 6 juin 1955.

²⁰⁰ « Le Cameroun comparé à la Tunisie, voire à l'Indochine », *Le Cameroun libre*, 2^e quinzaine de juillet 1955 ; « Les désordres fomentés par l'UPC. Le calme est rétabli partout. De puissantes forces du maintien de l'ordre sont en place. Le couvre-feu est maintenant aujourd'hui 27 mai », *Radio-Presse*, 27 mai 1955.

²⁰¹ « Neuf morts, une quarantaine de blessés », *Le Monde*, 30 mai 1955 ; « Après les émeutes qui ont ensanglanté le Cameroun, le Haut-Commissaire dénonce les calomnies lancées par "l'Union des Populations du Cameroun" », *L'Information*, 3 juin 1955 ; Anafak, Japhet A. (2013), « Le mouvement nationaliste au Cameroun sous tutelle française relaté par la presse écrite de France (1945-1960) », *Présence Africaine*, (187-188), pp. 291-313.

²⁰² Jalade Max, « Voici les responsables de l'agitation au Cameroun », *Paris-Presse l'Intransigeant*, 1^{er} juin 1955.

²⁰³ Adala, Hermenengildo (2023), *Le Cameroun vu par la presse, 1955-1957. L'injustice et la faute politique de la France coloniale*, Paris, L'Harmattan, pp. 61-111

²⁰⁴ Principalement de l'AFP, de *Radio-Presse* et de *France-Équateur*. *Tri-hebdomadaire d'information de l'AEF* puis relayé in « Pro-Reds Jailed in Cameroons », *The New York Times*, 30 mai 1955. Archives de la CIA (Central

minimisent les violences, qualifiant « d'extravagance les nouvelles des 5.000 tués et de l'utilisation des bombardements aériens²⁰⁵ » et tentent de convaincre leurs partenaires alliés, *via* des réponses formatées, de « l'influence communiste qui s'exerce sur l'UPC²⁰⁶ ». L'idée d'une responsabilité upéciste marquée, ainsi, durablement les mémoires colonialistes du moment 1955 comme en témoignent *Les carnets de la décolonisation* du journaliste Georges Chaffard²⁰⁷.

D'autres archives, produites par des témoins de l'époque, proposent un récit opposé des événements : pétitions envoyées à l'Onu, tracts et documents de l'UPC clandestine, recours judiciaires, notamment celui déposé auprès du Conseil d'État en France, mémoires de défense rédigés en prison, ou encore témoignages publiés *a posteriori*²⁰⁸. Toutes insistent sur la responsabilité de Pré, de l'administration, des partis et des chefferies de collaboration, Elles font aussi part du traumatisme lié à la répression : « Que ce soit à Yaoundé, [...] à Douala ou à Nkongsamba, ces massacres resteront inoubliables dans l'histoire de la colonisation française au Cameroun », s'indigne le médecin Mathieu Tagny²⁰⁹. Ainsi, cette thèse nationaliste vise à dévoiler « le plan criminel du gouvernement français » mis en place avec l'arrivée de Pré²¹⁰, tout en dénonçant « la tuerie, les arrestations » et la « terreur » subies par les populations²¹¹. En région Bamiléké, un poème extrait des archives de Grégoire Momo critique ainsi les « valets des autorités » que seraient les chefs traditionnels, alliés objectifs du « régime colonialiste » : « Mois de mai, mois terrible / Des chefs se sont ligués contre le peuple / Par l'agression de nos monarques / Nos cases sont incendiées en plein jour, [...] / L'homme est devenu un loup pour l'homme / Hérode était aussi cruel comme vous / Et sa chute devint lamentable²¹² ». Dans cette bataille des opinions, ces contre-discours nationalistes peinent toutefois à déconstruire la thèse officielle et se cantonnent aux mémoires locales et dissidentes sur le moment 1955. Ainsi, la mort du *boy* à Yaoundé est officiellement expliquée par une balle tirée *via* un pistolet volé le matin au marché central à un gendarme, et entre « dans le cadre d'une action concertée pour obtenir un cadavre africain afin de le transformer en étendard de la révolte », est-il écrit à l'issue de l'autopsie²¹³. L'avocate Marie-Louise Cachin-Jacquier, présente au Cameroun en juin, rencontre Tagny en prison : lui qui avait assisté à cette autopsie lui confirme qu'il s'agit d'une

Intelligence Agency), CIA-RDP83-00418R000800040007-8 : « Rioting in French Cameroons – Press reports on the rioting in the French Cameroons in May 1955 » [disponible en ligne sur <https://www.cia.gov/readingroom/docs/CIA-RDP83-00418R000800040007-8.pdf>, consulté le 19 juin 2024].

²⁰⁵ Michel de Camaret a été conseiller diplomatique du Haut-Commissaire à Madagascar, avant de joindre la mission française à l'Onu en 1955. « Killings Laid to French », *The New York Times*, 6 juin 1955 ; « Après les émeutes qui ont ensanglanté le Cameroun, le Haut-Commissaire dénonce les calomnies lancées par "l'Union des Populations du Cameroun" », *L'Information*, 3 juin 1955.

²⁰⁶ ANOM 1AFFPOL3337, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen au ministre des Affaires Étrangères Antoine Pinay s.d. ; Fiche à l'intention du délégué permanent de la France au Conseil de Tutelle, s.d.

²⁰⁷ Des entretiens avec des témoins camerounais et européens de l'époque s'appuient aussi sur cette version officielle. Chaffard Georges (1967), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, p. 349 ; Gélis Bernard de, *Lignes de partage. I...*, op. cit., p. 273

²⁰⁸ AD93, Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261J7-355, Tagny Mathieu, « Des événements de Yaoundé à l'inculpation de Tagny », Yaoundé, 20 août 1955.

²⁰⁹ ANOM, 1AFFPOL3337, Note de Mathieu Tagny pour le comité central, « Ce qui s'est passé à Yaoundé sous le gouverneur R. Pré », Yaoundé, 28 mai 1955. L'historien Daniel Abwa ajoute qu'en l'espace de cinq mois, Roland Pré a « réussi à ensanglanter le Cameroun à telle enseigne que les témoins en [ont] gardé un souvenir macabre ». Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 369

²¹⁰ Archives privées de Grégoire Momo. Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

²¹¹ AONU, T/PET.5/621, Pétition du comité de base du 24 octobre de l'UPC, New-Bell, Douala, 2 juin 1955.

²¹² Archives privées de Grégoire Momo, Note sur le mois de mai 1955 en région Bamiléké, s.d.

²¹³ ANOM, 1AFFPOL3337, l'inspecteur des Affaires administratives du Centre Jean Christol, Rapport sur les événements survenus à Yaoundé les 26 & 27 mai 1955, Yaoundé, 15 juin 1955.

« balle policière » – version passée sous silence²¹⁴. D'autres contre-discours insistent aussi sur l'attitude pacifique des manifestant·es. À Yaoundé, le jeune lycéen upéciste, Eugène Wonyu, décrit les manifestations du 27 mai où il est lui-même atteint par une balle :

Pacifiquement, sans même un couteau de table, les mains levées au ciel, « Ô Cameroun » dans la bouche, nous dévalions la petite colline qui conduit à l'hôpital. Juste à la hauteur de la rue qui va vers Édéa, nous rencontrâmes des troupes précédées de Joud [...] et sommés à trois reprises de nous éparpiller, nous progressions toujours en chantant. C'est à ce moment qu'il donna l'ordre aux troupes de tirer, d'ailleurs lui-même était armé et habillé en militaire²¹⁵.

La thèse nationaliste n'échappe pas à des effets de dramatisation et à la déformation de la réalité. Ainsi en est-il du chiffre de 5000 morts diffusé²¹⁶ ou des récits sur des attaques aériennes²¹⁷ : si l'objectif est d'alerter l'opinion publique mondiale, ces faits ne sont pas documentés. Marie-Irène Ngapeth, militante de l'Udefec, évoque des femmes « sauvagement violées par les militaires étrangers, leurs organes génitaux passés au fer rouge » – rare récit de violences sexuelles – et dénonce le prêtre catholique Père Bernard, de Loum, qui se serait mêlé aux forces de l'ordre : « Il abat lui-même de plusieurs balles une femme enceinte²¹⁸ [...] ». Reconstruction mémorielle ou faits rapportés par divers témoins ? Ces déformations témoignent du choc traumatique du moment 1955. En Sanaga-Maritime, Noé Nkith Bias, présent à Songmbenguè le 27 mai 1955²¹⁹, ainsi que Papa Ntongo²²⁰ se souviennent de la présence de Roland Pré, « armé » chez Jacques Bassama, chose impossible au regard de l'agenda du Haut-Commissaire. Pourtant, toute la violence vécue à ce moment-là fait de Roland Pré, « le Blanc », une incarnation de l'arbitraire colonial. Dans la bataille des opinions, l'UPC rédige aussi de nombreux télégrammes pour l'Onu, comme celui de Moumié envoyé depuis Tiko, au *Southern Cameroons*, fin mai : « Depuis 23 mai tout Cameroun ensanglanté par répression militaire Roland Pré – Stop – Nombreux morts blessés graves siège Unicameroun saccagé incendie – Stop – Communications postales bloquées – Stop – véritable siège règne sur territoire – Stop – dirigeants insécurité absolue – Stop – intervenir rapidement opinion mondiale²²¹ ». Ces télégrammes interviennent comme autant d'appels à l'aide à la communauté internationale, mais dont le seul écho immédiat est la demande d'examen envoyé par le délégué indien, soutenu par l'URSS, auprès du Comité permanent des pétitions, le 1^{er} juin²²². Des pétitions plus formelles, au nombre de 220, sont envoyées au Secrétaire général de l'Onu, entre le 11 mai et

²¹⁴ Elle se trompe toutefois dans son nom, en le confondant avec Pierre Tayou. Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au Cameroun, pays de l'angoisse (notes de voyage) », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, p. 460

²¹⁵ Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, op. cit., p. 48

²¹⁶ AONU, T/PET.5/600, Pétition de l'UPC section Douala concernant le Cameroun sous administration française, Tiko, 28 mai 1955 ; T/PET.5/602, Pétition de M. Samuel Dumbe concernant le Cameroun sous administration française, Tiko, 29 mai 1955 ; Union des Populations du Cameroun (1971), *L'UPC parle*, Paris, François Maspero, p. 30

²¹⁷ « Un avion qui vole en rase-mottes au-dessus des quartiers africains mitraille la foule. Morts et blessés tombent par dizaines » cité in archives privées de Grégoire Momo, Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

²¹⁸ Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, p. 183

²¹⁹ Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Noé Nkith Bias, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Songmbenguè, 18 mars 2024

²²⁰ Entretien avec Papa Ntongo, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Songmbenguè, 18 mars 2024.

²²¹ ANOM, AFFPOL 3337, T/PET.5/600, Pétition de l'UPC section Douala concernant le Cameroun sous administration française, Tiko, 28 mai 1955

²²² ANOM DPCT28, « Les délégués de l'Inde et de l'URSS au comité permanent des pétitions demandent l'examen rapide des pétitions envoyées par l'Union des Populations du Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 1 juin 1955 ; 1AFFPOL3327, Statement by Mr Rikhi Jaipal, Indian Representative to the Trusteeship Council's Standing Committee on Petitions on the French Cameroons, June 1, 1955.

le 6 juillet. Elles amplifient la situation, évoquant « les principales localités du Cameroun [...] à feu et à sang » et ajoutent :

[...] les troupes françaises du Cameroun et de l'AEF, armées jusqu'aux dents, sont en train, à Douala, à Yaoundé, à Nkongsamba, à Babimbi, et probablement dans d'autres centres de semer la mort, d'incendier les agglomérations entières ou de les démolir. Les cadavres, par centaines, tirés au grand jour ou dans le plus grand secret en pleine nuit, sont incinérés pour qu'une trace n'en reste, les blessés regorgent dans les hôpitaux et les arrestations ont lieu sans trêve²²³ [...].

Le fonctionnement de l'Onu empêche de donner à ces pétitions un écho immédiat, ce dont profitent les autorités françaises²²⁴. La délégation française au Conseil de Tutelle ne produit des réponses circonstanciées qu'à partir de novembre 1955, en insistant sur la responsabilité upéciste, en renvoyant ces pétitions à des affaires judiciaires ou en réfutant point par point les arguments de l'UPC²²⁵. Un an seulement après, en février 1956, un débat a finalement lieu au Comité permanent des pétitions et une dernière réponse aux observations faites par la délégation française est produite par les dirigeant-es de l'UPC, un mois plus tard, devant le Conseil de Tutelle afin de dénoncer un « chapelet de mensonges ahurissants » de la part des diplomates²²⁶.

Enfin, l'UPC tente aussi de médiatiser ce contre-discours, non pas dans la presse nationaliste, entrée, elle aussi, dans la clandestinité, mais en métropole dans la presse de la gauche anticolonialiste. Dans son article du 6 juin 1955, « L'ordre règne au Cameroun », Roger Paret, de *L'Observateur*, parle d'« offensive policière » et d'une « campagne d'agitation » déclenchée par les autorités²²⁷, alors que Marcel Piquemal essaie de mobiliser les intellectuels : « Que l'on imagine ensuite, des hommes, des femmes, des enfants tombant pêle-mêle sous les balles ; la réaction de ceux qui avaient pensé qu'il s'agissait de tir à blanc, les cris d'épouvante dans la nuit, les visites nocturnes des hommes de main, en un mot, l'atmosphère de pogrom qui régna quelques jours dans les villes du Cameroun²²⁸ ». *L'Humanité*, journal anticolonialiste du PCF, évoque à la une la « terreur colonialiste au Cameroun » et les « incidents sanglants²²⁹ ». Malgré une information parfois imprécise, ces articles dénoncent publiquement la répression en France de même qu'au Parlement avec l'interpellation du gouvernement par le député Charles Benoist à l'Assemblée nationale, le 21 juin 1955²³⁰ ; et la création, chose jusqu'ici peu connue, sur initiative de députés communistes, d'une commission « chargée d'enquêter sur les événements qui se sont déroulés au Cameroun au cours du mois de mai 1955 », « événements sanglants [...] préparés de longue main, froidement, méthodiquement, par l'administration du territoire²³¹ ».

²²³ Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 82-84

²²⁴ Pour un aperçu non exhaustif : ANOM, 1AFFPOL 3339.

²²⁵ AONU, T/OBS.5/70, Conseil de Tutelle, Observations du gouvernement français en tant qu'autorité chargée de l'administration, 3 novembre 1955. Pour une compilation complète, voir : ANOM 1AFFPOL3337/AONU, T/C.2/L.197, Comité permanent des pétitions, Pétitions se rapportant à divers incidents qui se sont produits en avril-mai 1955 au Cameroun sous administration française et aux mesures prises par l'autorité locale à ce sujet, 22 décembre 1955.

²²⁶ ANOM, 1AFFPOL3337 et AONU, T/COM.5/L.147, Conseil de Tutelle, Communication du président de l'UPC concernant le Cameroun sous administration française, Félix Moumié, « Objet : précisions sur les observations du gouvernement français sur les incidents d'avril-mai 1955 survenus au Cameroun oriental », sous maquis, 6 mars 1956.

²²⁷ Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955.

²²⁸ Piquemal Marcel, « Que se passe-t-il au Cameroun », *Démocratie nouvelle*, 9(7), juillet 1955, p. 432

²²⁹ « Terreur colonialiste au Cameroun – couvre-feu – nombreuses arrestations », *L'Humanité*, 30 mai 1955 ; « Lettres du Cameroun sur les massacres », *L'Humanité*, 9 juin 1955.

²³⁰ Benoist Charles, « Manifestations au Cameroun », *Journal officiel de la République française. Compte-rendu des débats de séance à l'Assemblée nationale*, 21 juin 1955, p. 3168.

²³¹ Assemblée nationale, 2^e législature, session de 1955, Proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission spéciale dans les conditions prévues par l'article 14 du Règlement et chargée d'enquêter sur les événements qui se sont déroulés au Cameroun au cours du mois de mai 1955, présentée par Raymond Guyot,

Elle reste sans suite, faute de consensus politique au sein du Parlement et en raison du changement de législature.

In fine, le moment 1955, au cœur des mémoires nationalistes, devient un référentiel politique majeur : ainsi est créé un « Comité central du 22 mai 1955 » en Sanaga-Maritime, unité très active du parti²³², et des pétitions envoyées à l'Onu entretiennent le souvenir de ces événements²³³. Dès 1956, les commémorations de la répression sont aussi redoutées par les autorités, alors que les militant·es nationalistes en saisissent l'occasion pour hisser des drapeaux, placarder et diffuser des tracts, faire des graffitis ou faire fermer les devantures de magasins²³⁴. Reste que ces mobilisations populaires sont rapidement étouffées par les autorités qui participent ici à une forme de « guerre des mémoires » face à un contre-discours upéciste qui peine à se diffuser : dans ses écrits sous maquis, Um Nyobè rédige bien un texte, en septembre 1955, qui vitupère Pré pour avoir fait « assassiner des milliers de Camerounais », « emprisonner et déporter des centaines d'innocents patriotes²³⁵ ». Mais ce document interne a peu de poids face à la propagande officielle. La bataille des opinions autour de l'UPC se poursuit durant des années jusqu'à ce que historiens et historiennes s'en emparent.

La synthèse historiographique depuis les années 1960

Les premiers travaux engagés dans les années 1960 restent tributaires de la thèse officielle²³⁶. À l'inverse, d'autres historien·nes reprennent à leur compte la thèse upéciste de la responsabilité française, à l'image d'Abel Eyinga parlant d'un « complot colonialiste²³⁷ ». Dans cette lecture binaire du moment 1955, les travaux novateurs de l'historien originaire de Trinidad-et-Tobago, Richard Joseph, sont fondamentaux²³⁸ : débutés à la fin des années 1960, ils s'appuient surtout sur la presse et des entretiens menés avec les acteurs de l'époque, dont Pré, et permettent de synthétiser les interprétations du moment 1955. Pour lui, l'administration de Pré a joué la provocation avec l'intervention des « forces de l'ordre » lors de réunions dont le nombre de participant·es est parfois invraisemblablement gonflé. D'autres textes émanant des autorités tendent à relativiser le nombre des manifestant·es pour prouver que la majorité de la population

Charles Benoist, Védrières, Robert Manceau, Cermolacce, et les membres du groupe communiste, *Journal officiel de la République française*, 1121, 6 juillet 1955.

²³² Tetam Noubou Gildas Igor et Wandji Hervé, « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », art. cité, p. 12

²³³ AONU, S0443 0015 0028 9696, T/PET.5/L.99, Treize pétitions concernant le Cameroun sous administration française (Pétition de David Fossi et d'autres), Douala, 27 juin 1955.

²³⁴ Voir les « journées anniversaires des émeutes de mai 1955 » à Santa les 25-27 mai 1956, réunissant des réfugié·es et une délégation de Dschang. Archives Régionales de l'Ouest, Lettre du chef de subdivision de Mbdoua Jean Sablayrolles au chef de la région Bamiléké Maurice Delauney, 28 mai 1956.

²³⁵ Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais...*, op. cit., p. 333

²³⁶ Le Vine Victor T. (1963), *The Cameroon Federal Republic*, Ithaca-New York, Cornell University Press, p. 19 ; Mveng Engelbert (1963), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, p. 438 ; Gaillard, Philippe, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard. Tome 1*. Paris, Fayard-Jeune Afrique, 1995, p. 213 ; Johnson Willard (1970), « The Union des Populations du Cameroun in Rebellion: The Integrative Backlash of Insurgency » in Rotberg Robert I. et Mazrui Ali A. (éd.), *Protest and Power in Black Africa*, New-York, Oxford University Press, pp. 671-692.

²³⁷ Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée...*, op. cit., pp. 81-82 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, p. 47 et p. 82

²³⁸ Joseph Richard (1969), « Union des Populations du Cameroun (UPC) in Cameroun Politics, 1948-55 », B. Phil Thesis, New College, pp. 66-89 ; Joseph Richard (1974), « Ruben Um Nyobè and the "Kamerun" Rebellion », *African Affairs*, 73(293), pp. 428-448 ; Joseph Richard (1977), *Radical Nationalism in Cameroun: Social Origins of the U.P.C. Rebellion*, Oxford, The Clarendon Press, 383 p. ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., pp. 279-302.

ne les suivait pas²³⁹ ; ils mettent en avant les sollicitations de partis ou de responsables hostiles à l'UPC dans le but d'en finir, ce qui est le projet de Pré dès son arrivée au Cameroun. « L'objectif évident de l'administration était de déclencher une “situation de guerre” », précise l'historien. Le Haut-Commissaire a ainsi très probablement imaginé une tentative concertée d'insurrection, de prise du pouvoir, et en tous cas d'emploi par l'UPC de la violence armée, bien que, comme le note Achille Mbembe, qui étudie surtout le sud-Cameroun, les preuves à ce sujet restent maigres²⁴⁰. Cette historiographie a permis de déconstruire la thèse présentée dans les mémoires colonialistes sur l'attitude de conciliation du Haut-Commissaire, chargé de rétablir le dialogue avec l'UPC à son arrivée²⁴¹. « Faire accréditer la thèse selon laquelle Roland Pré est arrivé au Cameroun “avec les meilleures intentions” avait pour objectif de diaboliser les upécistes et justifier que le haut-commissaire ait utilisé “les méthodes autoritaires pour contraindre au dialogue ces interlocuteurs qui se dérobent” [...] », précise ainsi Daniel Abwa²⁴². La personnalité de Roland Pré et son anticommunisme jouent aussi un rôle crucial, tant l'idée d'une répression contre l'UPC ne faisait pas l'unanimité parmi les décideurs politiques de l'époque²⁴³. D'autres pensent qu'il a été envoyé précisément pour mener une politique de fermeté, mais sa rigidité n'a pas été anticipée par les instances décisionnelles.

De l'autre, il est légitime de s'interroger sur les réactions de l'UPC à la répression. Certes, en septembre 1954, à Mom, des discussions ont lieu sur la nécessité du recours à la violence, notamment au regard des expériences indochinoise et maghrébine. Um Nyobè s'oppose à la lutte armée et la question n'est relancée que quelques jours avant les événements violents de mai²⁴⁴. La Proclamation commune du 22 avril confirme cet appel à la non-violence : « En travaillant dans le calme, [...] en faisant preuve de vigilance, les patriotes ne tomberont jamais dans le panneau des provocations colonialistes. Fort de cela, et convaincu d'arriver à l'indépendance sans verser une seule goutte de sang, nous envisageons l'avenir avec beaucoup d'optimisme²⁴⁵ ». Mais fallait-il répondre à la répression par la violence, comme le suggère Moumié en appelant les militant-es à répondre « du tac au tac » aux provocations de l'administration²⁴⁶ ? Des nationalistes ont sans doute tenu des propos révolutionnaires, appelé à l'indépendance immédiate, menacé les « forces hostiles ». L'entrée dans le maquis d'Um Nyobè et les propos violents de Moumié, Kingué et Ouandié ont certainement fait le jeu des autorités. Mais les mots ne sont pas les actes et quels qu'aient été les éléments de langage utilisés, cela ne prouve en aucune façon un plan concerté « d'insurrection » ou une volonté de prendre le pouvoir, et ce malgré l'adoption du drapeau camerounais, le 22 mai 1955. La volonté d'Um Nyobè était bien plus de faire plier la France au nom d'une certaine conception des droits de l'homme, en lien avec la Charte des Nations Unies et les accords de tutelle. L'historien Achille Mbembe précise aussi que l'UPC, eût-elle voulu opter pour la lutte armée, n'en avait aucunement les moyens²⁴⁷. Si l'UPC a répliqué à la violence, précise Richard Joseph, les actions menées par les autorités « dépassaient la simple provocation mais constituaient en fait une

²³⁹ AONU, T/PET/5/635, Pétition des Camerounais et Camerounaises du quartier de New-Bell, Douala, concernant le Cameroun sous administration française, 23 juin 1955 ; ANOM, 1AFFPOL 3337, T/OBS.5.71, Conseil de Tutelle, Observations du gouvernement français en tant qu'autorité chargée de l'administration, 6 décembre 1955.

²⁴⁰ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 328.

²⁴¹ Chaffard Georges, *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, op. cit., p. 361.

²⁴² Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...* op. cit., p. 359

²⁴³ Richard Joseph cite le cas de Robert Buron, ministre de la France d'Outre-mer, et celui de Léon Pignon, directeur des Affaires Politiques, dans le même ministère. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...* op. cit., pp. 292-293.

²⁴⁴ Nken Simon, *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique...*, op. cit., p. 230

²⁴⁵ Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, op. cit., p. 316-317

²⁴⁶ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...* op. cit., p. 368 ; Wonyu Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, op. cit., p. 49

²⁴⁷ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 328

attaque en règle contre le parti : en bref, le parti se trouvait de plus en plus confronté non pas à la question de résister ou de ne pas résister à la provocation mais plutôt au choix entre ne plus exister ou se battre pour sa survie²⁴⁸ ». Ce sont très largement les provocations de l'administration, c'est-à-dire en particulier les arrestations, les attaques menées contre les upécistes par des forces adverses qui ont joué le rôle de détonateur dans la plupart des cas. Par la suite, d'autres travaux ont pensé ce moment 1955, à l'échelle des campagnes, dans la région Centre et pour les migrants « bamiléké²⁴⁹ ». En 2011, les auteurs de *Kamerun !* ont également réactivé l'idée de la responsabilité française : en janvier 1955, l'envoi d'une brochure sur l'Indochine, signée du lieutenant-colonel Charles Lacheroy, par le Haut-Commissaire à destination des administrateurs est vu comme une illustration de la volonté des autorités de lancer une 'guerre contre-révolutionnaire' fondée sur l'« action psychologique²⁵⁰ ». Ils ont également montré à quel point les interprétations de l'administration avaient été contradictoires sur le moment, tous ne partageant pas l'avis tranché de Pré²⁵¹. La question du bilan reste également difficile à trancher : le bilan officiel fait état de 26 tués, alors que certains historien·nes, sans statistiques exactes, parlent de 2000 à 2500 victimes²⁵². La plupart s'accorde sur un bilan plus élevé que celui présenté par les autorités – autour d'une centaine – mais sans reprendre les chiffres des milieux upécistes²⁵³.

- La fin du moment 1955 : traques et interdictions

Le livre blanc sur le moment 1955 rappelle l'objectif de Pré « d'établir un barrage à la marée upéciste et d'arrêter la gangrène » et d'éviter qu'elle ne fasse « tache d'huile²⁵⁴ ». Après la vague de répressions de mai, cette logique « antisubversive » s'intensifie *via* des arrestations multiples, l'entrée en clandestinité de militant·es, et surtout, l'interdiction des principales organisations nationalistes dont l'UPC. Ainsi, Pré s'inscrit dans les méthodes autoritaires employées par ces « derniers chefs d'un empire²⁵⁵ » mais la répression menée au Cameroun à partir du moment 1955 prend un chemin bien différent de celui de la Côte d'Ivoire et du Maroc, et se rapproche plutôt de celle de Madagascar.

La « chasse » aux militant·es nationalistes

La « chasse à l'homme », technique caractéristique de la domination coloniale, est souvent évoquée dans les mémoires nationalistes²⁵⁶. Elle passe d'abord par des opérations d'arrestations massives et systématiques, par la mise en place de mandats d'arrêt et par l'emprisonnement –

²⁴⁸ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...op. cit.*, p. 296

²⁴⁹ Terretta Meredith, *Nation of Outlaws, State of violence...*, *op. cit.*, pp. 126-133 ; Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation... », *op. cit.*, pp. 307-343 ; Tatsitsa Jacob (2022), « Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950 », Thèse en histoire, Université d'Ottawa, Canada, pp. 180-191.

²⁵⁰ ANY, Vt 39/70, Roland Pré, Envoi d'une brochure sur l'Indochine, 18 janvier 1955 cité in Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 199-200

²⁵¹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 218-242.

²⁵² Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, p. 85.

²⁵³ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 369

²⁵⁴ ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., p. 29

²⁵⁵ Gentil Pierre (1972), *Derniers chefs d'un empire*, Paris, Travaux et Mémoires de l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

²⁵⁶ « Au Cameroun, le Haut-Commissaire Roland Pré organise une vaste chasse à l'homme », *L'Humanité*, 16 juin 1955 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, *op. cit.*, p. 197

une répression judiciaire²⁵⁷. Les archives témoignent de listes établies pour rechercher des individus qui ont fait « appel à la violence », ont donné de l'aide ou ont organisé des réunions clandestines²⁵⁸. Au total, 357 arrestations ont lieu, « la plupart en flagrant délit », alors que 85 mandats d'arrêt sont délivrés contre les grandes figures du parti – 48 sont effectivement emprisonnés²⁵⁹. Les conditions de détention, souvent comparées au traitement accordé aux prisonniers nationalistes d'Algérie, sont déjà critiquées dès juillet – des « détenus politiques sauvagement frappés à la prison de Douala » titre ainsi *L'Humanité*²⁶⁰ – et les magistrats opposés à la répression, comme le Procureur général Marly, sont mutés en métropole, Le premier Président de la Cour d'Appel le déplore et parle d'un Parquet « à la botte » du Haut-Commissaire²⁶¹. La répression judiciaire se double de traques cynégétiques opérées par les « forces de l'ordre » comme en Sanaga-Maritime : « Les divers contrôles de train, marchandises compris, les contrôles routiers, les missions en brousse et les renseignements recueillis de diverses sources n'ont pas permis de retrouver les lieux de retraite de certains leaders du Comité-Directeur qui ont pu se réfugier en Sanaga-Maritime, où certains possèdent de la famille²⁶² ». L'avocate communiste Marie-Louise Cachin-Jacquier rencontre plusieurs témoins en Sanaga, dans le Wouri et en région Centre qui témoignent de ces traques²⁶³. Une nouvelle conception du « maintien de l'ordre » à destination des territoires-refuges est alors proposée sur le modèle des méthodes employées en Indochine et au Maghreb²⁶⁴. Le rapport de l'inspecteur Lasserre s'inquiète très tôt de ces replis dans les espaces forestiers, notamment en Sanaga-Maritime : il craint ces villages qui « s'étendent sur une longueur de 6 ou 7 kms, en zone pratiquement inaccessible, et où la présence de tout européen ou d'une force de police, si peu nombreuse soit-elle, est immédiatement signalée par le tam tam²⁶⁵ ». Pour y faire face, des militaires, inspirés par les théories de 'la guerre contre-révolutionnaire²⁶⁶', suggèrent la mise en place d'un réseau de renseignements dense, la mobilisation de moyens de police plus « étoffés et dispersés » « pour pouvoir surveiller efficacement l'ensemble du pays et prendre en temps utile les mesures nécessaires », la garde des points sensibles tels que les bâtiments publics ou le chemin de fer, des moyens d'intervention légers, mobiles et autonomes, et enfin des réserves de troupes implantées pour des interventions immédiates et rapides. Dès juillet 1955, les autorités ont déjà identifié des zones possibles de repli, dans les subdivisions de Ngambè et Éséka, « dont les montagnes, les forêts, le caractère des populations rendent le contrôle difficile », ou aux frontières avec le *Southern Cameroons*, qui offre « des possibilités de ravitaillement en territoire voisin²⁶⁷ ». En réponse, on assiste à la fabrique d'une société de la

²⁵⁷ Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, op. cit., p. 183

²⁵⁸ ANOM, DPCT28, Commission rogatoire du juge d'instruction P. Laborde, Nkongsamba, 20 juin 1955 ; Lettre du Haut-Commissaire, Roland Pré, à l'avocat général Hutin, 30 mai 1955 ; 1AFFPOL3335 Note circulaire du chef de subdivision du Dja-et-Lobo à tous les chefs supérieurs, chefs de groupement, chefs de village, chefs étrangers de la région du Dja-et-Lobo.

²⁵⁹ ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., p. 68

²⁶⁰ « Cameroun : des détenus politiques sauvagement frappés à la prison de Douala », *L'Humanité*, 4 juillet 1955

²⁶¹ Dès le 1^{er} juin. Gélis Bernard de, *Lignes de partage. I.*, op. cit., p. 273

²⁶² ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°124, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision d'Édéa), 2 juin 1955.

²⁶³ Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au pays de l'angoisse », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, pp. 459-461

²⁶⁴ ANOM, DPCT28, Rapport sur les nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1^{er} juillet 1955, p. 2

²⁶⁵ ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 22

²⁶⁶ Voir Section 2 – Partie II.

²⁶⁷ ANOM, DPCT28, Rapport sur les nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1^{er} juillet 1955, p. 3

surveillance entre Camerounais·es : « [...] Le règne de la délation s'installe »²⁶⁸, écrit Marie-Irène Ngapeth, avertie par le président de l'Atcam, Paul Soppo Priso, que tout dirigeant de l'UPC qui se fera prendre sera abattu « sans autre forme de procès²⁶⁹ ». Des agents de la Sûreté sont chargés de surveiller les colis postaux et les porteurs de documents : Eugène Wonyu envoyé sur Douala afin « de donner à l'étranger toute la lumière sur les événements » se voit observé. S'il réussit à confier des documents à un fonctionnaire français des chemins de fer qui, en retour, lui donne des journaux de métropole pour Um Nyobè, ce militant cesse ses activités à son retour à Yaoundé, fiché par la Sûreté²⁷⁰. Cette dernière surveille les tentatives de reconstitution des comités de base et la mise en place de bureaux provisoires dès juin 1955, notamment à Douala où se manifeste « un renouveau upéciste²⁷¹ ».

Face à ces traques, deux options s'ouvrent aux militant·es nationalistes : entrer et survivre au maquis ou fuir vers le Cameroun sous tutelle britannique. Pour ce faire, ils et elles développent diverses techniques de dissimulation, aidé·es par leurs réseaux familiaux et militants. En région Bamiléké, le syndicaliste Jean Mbouende, menacé physiquement, se reclut dans ses plantations à 20km de Bafang, aidé par des agents de liaison, sa famille et des gardes, alors que son domicile a été pillé et incendié²⁷². De son côté, Marthe Moumié fait le récit circonstancié, quoique reconstruit, de la fuite de son mari vers le *Southern Cameroons* : présent à son poste de médecin, à l'hôpital Laquintinie, le 26 mai, il est prévenu par le médecin en chef de l'arrivée imminente de la police. Il parvient à se cacher trois jours durant dans un quartier de Douala. Avec l'aide du docteur Marcel Bebey Eyidi, et de deux inspecteurs de police upécistes, Paul Nleme Ella et Joseph Elemva, il est ramené au domicile de Gustave Oyé, cousin de sa femme. Ils décident collégialement de déguiser Moumié en femme, avec robe, sandales aux pieds et foulard sur la tête pour lui faire passer la frontière vers Kumba, à bord de la moto de son cousin²⁷³. Marthe rejoint son mari quelques semaines plus tard avec l'aide d'agents de liaison upécistes²⁷⁴. Ces stratégies de fuite, développées par les militant·es nationalistes, sont d'autant plus complexes que se diffusent de nouvelles rumeurs qui participent à des peurs-paniques face à la répression. Le 6 juin, alors qu'a lieu le jugement par contumace de l'affaire De Gélis-Um Nyobè, la rumeur d'une « Saint-Barthélemy des blancs » se diffuse à Yaoundé : « Les noirs sont apeurés. Les blancs restent chez eux. Les patrouilles circulent ainsi que les cars de police et des troupes. Un calme terrifiant sur presque toute la ville. Des piquets de soldats en armes un peu partout²⁷⁵ ». À l'inverse, Marie-Irène Ngapeth évoque une rumeur galvanisante selon laquelle « des contingents militaires des Nations Unies sont venus assurer la sécurité des patriotes camerounais », alors que Pré est embarqué, « menottes aux mains, dans l'avion militaire à l'aéroport de Douala²⁷⁶ » : il n'en est rien. La militante de l'Udefec, sous le coup d'un mandat

²⁶⁸ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 371

²⁶⁹ Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance, op. cit.*, p. 186

²⁷⁰ Il s'agit d'Ernest Fines, sous-chef de gare à Douala, dont les contacts avec les avocats communistes et les communications téléphoniques sont surveillés. Il est emprisonné par la suite. Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, *op. cit.*, pp. 49-50 ; ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté, Paul Divol, Réactions politiques au Cameroun après les troubles de fin mai 1955, 30 juin 1955.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Mbouende Jean, *Pour la patrie, contre l'arbitraire...*, *op. cit.*, p. 61-70 ; Archives régionales de l'ouest (ARO), 1 AA 508, Haut Nkam, Tableau comptable intitulé « Terrorisme, pertes humaines et matérielles » (1958-1970). Démonster-Ferdinand Kouékam évoque la somme de 8 460 000 francs de préjudices faits à Jean Mbouende. Kouekam Démonster-Ferdinand (2016), « Les troubles sociopolitiques et violences dans la localité de Bafang (1946-1971) », Mémoire de Master en histoire, Université de Douala, Cameroun.

²⁷³ Moumié Marthe (2006), *Victime du colonialisme français : Mon mari Félix Moumié*, Paris, Duboiris, pp.78-81

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 88

²⁷⁵ ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 240

²⁷⁶ Rumeur relayée dès le 13 mai 1955 à Nkongsamba. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre de notables de Nkongsamba, au chef de la région du Mungo Michel Vallée, Nkongsamba 17 mai 1955 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance, op. cit.*, p. 192

d'arrêt, abandonne son école primaire et s'enfuit avec ses quatre enfants. Aidée par un chauffeur de taxi et un militant, elle vit six semaines à Bonamoussadi, îlot inaccessible du Wouri, puis rejoint la forêt à Massoumbou, aux côtés « d'autres patriotes tous traqués par la police colonialiste », entre Douala et Édéa²⁷⁷. Ce premier temps en fuite est vécu comme un traumatisme par l'enseignante qui s'identifie à une « bête traquée [...] prêt[e] à disparaître sous des buissons au moindre bruit suspect²⁷⁸ ». À l'occasion des fêtes du *Ngondo*, l'assemblée traditionnelle duala, elle passe la frontière, depuis les plantations de Penja jusqu'à Tombel, au *Southern Cameroons*. Après le moment 1955, les autorités françaises tentent déjà d'obtenir des renseignements des autorités nigérianes, comme en atteste la mission envoyée en octobre 1955 par le Haut-Commissaire, sans grand succès, même si le chef britannique de la Sûreté, Mullins, lui fournit un résumé détaillé des activités upécistes dans la zone²⁷⁹. S'ouvre alors la dernière phase du moment 1955, la mobilisation des forces armées et l'interdiction des organisations nationalistes.

La répression selon Roland Pré : de la 'guerre contre-révolutionnaire' à l'interdiction

Pré, administrateur civil ayant de nombreuses connexions avec le monde militaire, pense la 'guerre contre-révolutionnaire' dès la fin de la séquence répressive de mai²⁸⁰. Ainsi, du 22 au 24 juillet 1955, il organise une grande conférence administrative, à Ngaoundéré dans le nord, qui, bien que peu médiatisée et jusqu'ici inconnue des historiens, se révèle fondamentale dans la planification de la répression au Cameroun²⁸¹. Durant ces deux jours, chefs de circonscriptions, fonctionnaires et militaires enchaînent les interventions ayant trait aux actions à mener contre les forces nationalistes. Après avoir fait la promotion des réformes²⁸², l'administrateur Jean Collin insiste sur le rôle à jouer pour les notables de Douala, les représentants à l'Atcam, à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République, les partis de collaboration, les chefferies bamoun et bamiléké, les *lamibé*, les anciens combattants et l'Église catholique. Le Front national camerounais est ainsi présenté comme un acteur capable de « combler partiellement le vide politique laissé par la disparition de l'UPC », prélude à l'action de partis politiques jugés « modérés²⁸³ ». Les vétérans, réunis à la Maison du Combattant, sont aussi des soutiens : « Notre cœur est avec vous. Nous restons pour la France. Les mauvais types qui ont créé le désordre ne sont qu'une toute petite minorité, la lie de la population, des voleurs, des gens sans aveu et sans loi²⁸⁴ ». Dès le 30 mai, lettres ouvertes, motions et télégrammes sont envoyés au Haut-Commissaire, publiés dans *Radio-Presse* comme autant de marques de soutien

²⁷⁷ Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, op. cit., pp. 186-187 et p. 190

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 198

²⁷⁹ ANOM, 1AFFPOL3337, Compte-rendu de la mission au Cameroun britannique du chef du service des Affaires extérieures, M. Lefebvre, 7 octobre 1955 ; 1AFFPOL3337, Activités de l'UPC au Cameroun britannique, informations fournies à Buéa, le 7 octobre 1955, par M. Mullins, chef de la Sûreté.

²⁸⁰ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

²⁸¹ On y retrouve Jean Collin, Jean Ribo, Jacques Christol ou encore les capitaines Bataille et Ballardur. Le capitaine Bataille sert dans le cabinet militaire du Haut-Commissariat. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22-24 juillet 1955 ; « Les déplacements du Haut-Commissaire », *Radio-Presse*, 24 juillet 1955.

²⁸² AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Conférence de Jean Collin à Ngaoundéré, « Réformes en cours sur le plan politique et objectifs lointains de notre action », 22 juillet 1955.

²⁸³ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 48

²⁸⁴ Article de la *Presse du Cameroun*, 22 juin 1955. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955.

de chefs, de partis de collaboration ou d'associations régionales²⁸⁵. Certains diffusent des tracts et organisent des tournées de propagande, avec un succès contrasté²⁸⁶. Au-delà du déploiement de cette propagande, la conférence de Ngaoundéré, *via* cinq groupes de travail, propose divers moyens répressifs : forces supplétives, « maintien de l'ordre », transmissions, intervention des « forces de l'ordre » et rôle de l'armée. Le comité n°2, s'inspirant des expériences indochinoises et maghrébines, suggère la mise en place d'un « réseau de renseignements et d'alerte » à travers le Cameroun, « l'idéal à atteindre étant que chaque chef de subdivision réussisse à avoir des intelligences et des agents sûrs dans tous les villages de sa circonscription territoriale et dans tous les milieux de la société africaine²⁸⁷ ». Les intervenants plaident pour diverses actions de prévention, d'intervention et de destruction des maquis, déjà observés dans le Mungo, en région Bamiléké ou en Sanaga²⁸⁸. Il envisage enfin, dans les villes, des « opérations d'arrestation ou d'enlèvement de terroristes isolés », « menées par des commandos de sûreté opérant de nuit sur renseignement absolument certain », ou encore « des opérations de recherche de terroristes isolés ou en groupe dissimulés dans un quartier », nécessitant de le faire bloquer le quartier par des unités armées. Les autres comités sont dans la continuité de cet esprit « antisubversif » propre à la « doctrine de la guerre révolutionnaire » rencontrée dans les milieux militaires français des années 1950.

La répression de 1955 aggrave les tensions socioraciales, en ville comme dans les campagnes. Le pasteur Paul Helmlinger en témoigne en juin 1955 lorsqu'il évoque « le fossé qui existe entre la population noire et la blanche » à Douala, alors que la communauté des colons connaît « une véritable psychose de peur²⁸⁹ ». Violences physiques et agressions verbales se multiplient. À Yaoundé, le 27 mai 1955, Georges Gonthier, chef de chantier de la section de pêche et de pisciculture, menace d'un revolver plusieurs militants upécistes de ses bureaux²⁹⁰. Yvonne Anziani, femme du directeur de la Société immobilière du Cameroun, parle, elle, d'injures qui lui sont proférées dans la rue, comme à madame Grassard, femme de sénateur qui, en voiture, se voit insultée par des fonctionnaires à Douala. Même si elle doute de la voie autoritaire de Pré, Anziani s'en inquiète : « Le sang appelle le sang. Et ce ne sont pas nos magnifiques dirigeants en mie de pain de Paris qui trouveront la solution. Il est trop tard ! On est arrivé au stade "sal blanc, sal noir"²⁹¹ ». Dans les campagnes du Mungo, le long du chantier de la route Douala-Nkongsamba, Stéphane Prévitali témoigne aussi de telles tensions socioraciales parmi les salariés de l'entreprise Razel²⁹².

²⁸⁵ Lettre ouverte des conseillers territoriaux du Nyong-et-Sanaga (Aujoult, Abega et Fouda), Motion du BDC, Télégramme de l'USC de Maroua, télégramme du Lamido et des chefs traditionnels de Maroua, télégramme du Comité Médiafrancam de Ngaoundéré. *Bulletin du Service de l'Information du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun*, 96, 4 juin 1955, pp. 16-22. Voir aussi leur publication dans *Radio-Presse*, 3 juin 1955.

²⁸⁶ ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté, Paul Divol, Réactions politiques au Cameroun après les troubles de fin mai 1955, 30 juin 1955.

²⁸⁷ AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Rapport du comité n°2 sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, p. 1

²⁸⁸ *Ibid.*, Interventions de Jean Ribo (« Quelques exemples empruntés à l'expérience de l'Indochine et de la Chine ») et du capitaine Bataille (« Possibilités d'action des nationalistes extrémistes au Cameroun dans la conjoncture actuelle »).

²⁸⁹ Service protestant de mission-Défap, Fonds Smep, Correspondance du champ de mission au Cameroun, Lettre du pasteur Helmlinger, de la Mission protestante française du Cameroun à Charles Bonzon, Douala, 20 juin 1955.

²⁹⁰ ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre de Paul Batjama au comité central de l'UPC à Yaoundé, Yaoundé, 27 mai 1955.

²⁹¹ ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, pp. 228-229 et p. 232

²⁹² Prévitali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1970)*, Préface de Paul Razel, Paris, Karthala, pp. 113-116

Le moment 1955 se clôt alors avec la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, décidée par le décret du 13 juillet 1955, en application de la loi du 10 janvier 1936. Signé par le gouvernement d'Edgar Faure, qui venait de remplacer Pierre Mendès-France, le décret, publié au *Journal Officiel* du 14 juillet, est concis²⁹³. La dissolution était-elle envisagée par Roland Pré dès son arrivée au Cameroun ? En métropole, elle n'est guère à l'ordre du jour, même si elle est présente dans les projets personnels du Haut-Commissaire qui l'évoque auprès du ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron pour dénoncer « l'agitation déclenchée par l'UPC²⁹⁴ ». Par la suite, lors d'un séjour de trois semaines à Paris en mars 1955, Pré continue son action de *lobbying* afin d'« obtenir l'accord du gouvernement à certaines mesures qu'il qualifiait lui-même “indispensables²⁹⁵” », aidé par certains réseaux politiques de la IV^e République, favorables à une position ferme face aux nationalistes africain·es. À l'issue de la répression de mai, Pré peut se féliciter, comme ce 31 mai, lors d'une réunion avec les principaux chefs de quartier de Douala, en présence du député Alexandre Douala Manga Bell : « Vous pouvez dire que j'ai liquidé l'UPC et la CGT et que personne n'y remettra plus les pieds. L'UPC voulait vendre le Cameroun aux communistes. On n'en parlera plus²⁹⁶ ». Depuis février 1955, le ministre de la France d'Outre-mer est Pierre-Henri Teitgen, président du MRP, parti de la démocratie chrétienne, entré au gouvernement Faure après la chute de Mendès-France. Professeur de droit, ancien résistant torturé par la Gestapo, il incarne une figure humaniste dans la France d'après-guerre et se dit en faveur de réformes progressives pour l'autonomie, voire l'indépendance des colonies africaines²⁹⁷. La revue *Démocratie nouvelle*, liée au PCF, l'accuse d'être un partisan de la répression, lui qui était ministre de la Justice lors de « l'insurrection » de Madagascar en 1947²⁹⁸. Depuis février 1955, il est secondé par un secrétaire d'État, Maurice Bayrou, vétérinaire devenu député du Moyen-Congo et du Gabon, défenseur d'un conservatisme colonial en Afrique. Ce milieu politique de la démocratie-chrétienne, dont fait partie Roland Pré, est dénoncé par le PCF pour ses méthodes répressives employées dans l'empire. Le *lobbying* de Pré pour la dissolution est aussi certainement aidé par un spécialiste du Cameroun, qui officie auprès du ministre de la France d'Outre-mer : Guy Georgy, administrateur de longue date dans le territoire sous tutelle, est envoyé en mission à Paris, auprès de Teitgen, dès mars 1955 et jusqu'en janvier 1956²⁹⁹ : est-ce à la demande de Pré ? Il y participe, aux côtés du gouverneur général Robert Delavignette, à un groupe d'études sur les réformes politiques à mener en Afrique, en tant que chef de son cabinet³⁰⁰. Sa présence en métropole et sa fonction permettent certainement à cet ancien chef de subdivision, confronté à l'UPC à Maroua avant son départ, de jouer de son influence pour une politique plus répressive à l'encontre d'un parti qui souhaite l'indépendance immédiate.

²⁹³ *Journal Officiel de la République française*, 14 juillet 1955, p.7055.

²⁹⁴ ADF, La Courmeuve, 443QO/22, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : campagne d'agitation déclenchée par l'UPC » 13 janvier 1955.

²⁹⁵ Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955.

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ Son frère, Paul, se distingue, à partir de 1956, dans sa dénonciation des tortures pratiquées en Algérie, alors qu'il est secrétaire général de préfecture. Biographie de Pierre-Henri Teitgen [disponible sur <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/pierre-henri-teitgen>, consulté le 19 juin 2024]. Teitgen Pierre-Henri (1988), *Faites entrer le témoin suivant, 1940-1958, De la Résistance à la Ve République*, Rennes, Ouest-France, p. 459

²⁹⁸ Piquemal Marcel, « Que se passe-t-il au Cameroun », *Démocratie nouvelle*, 9(7), juillet 1955, p. 432

²⁹⁹ Il ne dit rien dans ses souvenirs : les événements violents de mai 1955 n'apparaissent pas, ni son passage au ministère. ANOM, ICMR139, Dossier de carrière de Guy Georgy, Compte-rendu fait par le chef du bureau de la solde au directeur des Finances, Yaoundé, 11 juillet 1955 ; Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion.

³⁰⁰ Teitgen Pierre-Henri (1988), *Faites entrer le témoin suivant, 1940-1958, De la Résistance à la Ve République*, Rennes, Ouest-France, p. 461.

En toute logique, pour Pré, les violences déployées durant les événements de mai légitiment une telle dissolution. Dès le 20 mai, il envoie au ministre Teitgen un télégramme dans lequel il insiste sur la nécessité d'interdire l'UPC³⁰¹. Dans un rapport du 6 juin 1955, Pré propose « deux opérations complémentaires à faire de toute urgence³⁰² ». La première est d'agir pour que l'UPC n'entre pas dans une lutte armée comparable à celle du FLN-ALN en Algérie. La seconde est « [...] d'interdire d'urgence le parti UPC » en s'appuyant sur la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées, initialement pensée dans le contexte des contestations menées par les milices d'extrême-droite sous la III^e République, au moment du Front Populaire. Il ajoute : « [La dissolution] est indispensable. Il serait en effet incompréhensible pour l'opinion que l'organisation qui a monté l'émeute puisse continuer à avoir au territoire une activité légale. La France y perdrait toute autorité et les hommes de tous les partis, y compris les notables UPC, sont d'accord pour cette mesure ». Entre temps, Aujoulat, appui politique de Pré, est reçu par le président de la République, René Coty, « qui suit avec une attention particulière le déroulement de la situation au Cameroun », tout en renouvelant le soutien du gouvernement à l'action du Haut-Commissaire³⁰³. Mais le ministre de la France d'Outre-mer reste réticent :

Je ne suis pas convaincu de l'opportunité de la dissolution immédiate de l'UPC – stop – Une décision de cet ordre risque de provoquer l'ouverture d'un débat devant le Parlement et par voie de conséquence devant l'opinion tant française qu'internationale où nous pouvons perdre le bénéfice des positions morales très fortes que s'est assurée l'administration – stop – D'autre part, aussi longtemps que les principaux leaders de l'UPC sont libres nous courons le danger de voir ce parti certainement très atteint mais non décapité se reconstituer dans la clandestinité. Dans ces conditions, j'estime devoir surseoir à toute décision avant d'avoir reçu votre avis motivé et une documentation complète³⁰⁴ [...].

Dans un rapport du 11 juin 1955, Roland Pré revient donc à la charge et y défend la dissolution afin de rassurer l'opinion publique, d'« empêcher les dirigeants de moindre importance [...] d'organiser des “ comités de résistance ” » et de gêner l'activité des leaders en fuite ou qui tente de constituer « un embryon de maquis ». Il conclut : « Compte tenu de tous ces éléments, la dissolution immédiate de l'UPC par décret pris en application de la loi du 10 janvier 1936 s'impose comme une mesure de première nécessité³⁰⁵ ». Outre la dissolution par décret de toutes associations qui provoqueraient des manifestations armées dans la rue ou qui présenteraient le caractère de « groupe de combat et de milices privées » (article 1), la loi vise « quiconque aura participé au maintien ou la reconstitution directe ou indirecte de l'association ou du groupement visé à l'article 1^{er}³⁰⁶ » – ce qui fait partie des outils judiciaires employés contre les upécistes –, alors qu'elle prévoit aussi de liquider les biens mobiliers et immobiliers de ces organisations. Le *lobbying* de Pré se poursuit. Le 5 juin, il rencontre le secrétaire d'État Maurice Bayrou, faisant escale à Douala depuis Brazzaville³⁰⁷. Le 13 juin, il demande à Teitgen

³⁰¹ ANOM, 1AFFPOL3337, Télégramme du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, 30 mai 1955.

³⁰² ADF, La Courneuve, 443QO/22, le Haut-Commissaire Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

³⁰³ « Le Président de la République reçoit M. Aujoulat », *La Presse du Cameroun*, 7 juin 1955. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 241

³⁰⁴ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Télégramme du ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen au Haut-Commissaire Roland Pré, s.d.

³⁰⁵ Souligné dans le texte. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, pp. 46-47.

³⁰⁶ *Journal Officiel de la République française*, 12 janvier 1936. p. 522.

³⁰⁷ « Escale à Douala du secrétaire d'État à la France d'Outre-mer », *Radio-Presse*, 8 juin 1955.

l'autorisation de venir le voir à Paris pour lui exposer sa version du moment 1955³⁰⁸. C'est fait, du 30 juin au 14 juillet 1955³⁰⁹, et ce voyage semble faire céder le ministre³¹⁰.

L'interdiction de l'UPC, officialisée le 13 juillet, suscite diverses réactions mais Pré, qui retourne brièvement en France début août, obtient un soutien de plus, celui du président du Conseil Faure³¹¹. De nombreuses voix, en métropole surtout, s'élèvent contre la dissolution, D'abord par la voie judiciaire avec des protestations d'avocat·es proches du PCF : dès le 15 juillet les avocats Pierre Boiteau, Pierre Kaldor, Pierre Stibbe, Léon Matarasso, Gaston Amblard et l'amiral Raymond Moullec ont demandé, en vain, à être reçus par le ministre de la France d'Outre-mer³¹². Des pétitions écrites sont également envoyées au Conseil de Tutelle ou remises lors du passage de la mission de visite de l'Onu en octobre-novembre 1955³¹³. Surtout, après la promulgation du décret, une requête en annulation est présentée auprès du Conseil d'État par Moumié, Ngom et Mpaye, appuyée par le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique noire (CDLDAN), collectif d'avocat·es engagé·es dans des procès politiques menées à Madagascar ou en Côte d'Ivoire³¹⁴. Déposée en septembre 1955, la requête, résumée dans le mémoire présenté en janvier 1956, dénonce un motif politique dans la dissolution et rejette l'application de la loi de 1936 au Cameroun, du fait de son statut de *trusteeship* lié à l'Onu³¹⁵. Le 12 juillet 1956, la section du contentieux du Conseil d'État rejette la requête en annulation et accrédite la thèse officielle³¹⁶.

La dissolution de l'UPC et de ses organisations annexes, en plus de délégitimer le combat nationaliste, l'ostracise en métropole, dans les colonies africaines et à l'Onu. Le comité de coordination du RDA, réuni à Conakry, en Guinée, le 2 juillet 1955, décide d'exclure le parti camerounais, alors que sont présents Félix Houphouët Boigny et Tiéoulé Mamadou Konaté, « partisans de la collaboration avec l'administration colonialiste », précise le journal *L'Humanité*³¹⁷. Il en va de même des mois plus tard, en juillet 1957, lorsque le Cameroun sous tutelle britannique se décide aussi à interdire l'UPC et expulse ses leaders vers le Soudan indépendant. Pré, remplacé en avril 1956 par Pierre Messmer, s'éloigne, au bout d'un an et

³⁰⁸ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Télégramme du Haut-Commissaire, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Paris, 13 juin 1955.

³⁰⁹ « Le Haut-Commissaire fait une importante déclaration sur la situation politique au Cameroun », *Bulletin du Service de l'Information du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun*, 102, 16 juillet 1955, pp. 1-2

³¹⁰ ADF, La Courneuve, 443QO/22, Télégramme du ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen au Haut-Commissaire Roland Pré, sans date.

³¹¹ « La mission à Paris du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun », *Bulletin du Service de l'Information du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun*, 105, 6 août 1955, p. 3

³¹² DGSE, Note de renseignement, n°KA888541, « Objet : réaction de l'Association des Étudiants Camerounais après la dissolution de l'Union des Populations du Cameroun », 20 août 1955.

³¹³ ANOM, 1AFFPOL3337/AONU, T/C.2/L.197, Comité permanent des pétitions, Pétitions se rapportant à divers incidents qui se sont produits en avril-mai 1955 au Cameroun sous administration française et aux mesures prises par l'autorité locale à ce sujet, 22 décembre 1955, p. 57

³¹⁴ Bellot-Gurlet Marine (2020), « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne. Le Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire (1945-1962) », Mémoire de Master I en histoire, École normale supérieure de Lyon, France.

³¹⁵ Le recours porte le numéro 36 214. Le dossier conservé par le Conseil d'État sur la requête (ADF, 19860273/83) a été consulté par la Commission, sous dérogation : constitué de la requête et de diverses observations faites par les avocats de l'UPC et le ministère de la France d'Outre-mer, il n'éclaire pas d'éléments supplémentaires sur l'argumentation utilisée par les deux parties. Le mémoire contre le décret, daté de janvier 1956, se trouve aux archives du PCF et contient un mémorandum de l'UPC sur les événements violents de mai 1955. AD93, Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261J7-355.

³¹⁶ ANOM, AFFPOL 3302, Section du contentieux du Conseil d'État, Décision sur le recours en annulation, 12 juillet 1956.

³¹⁷ « À la demande des colonialistes, Houphouët fait exclure du RDA l'Union des populations du Cameroun », *L'Humanité*, 11 juillet 1955. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...op. cit.*, p. 304.

demi, de l'Afrique pour devenir président du Bureau de recherches géologiques et minières ³¹⁸. La dissolution de l'UPC, obtenue par le Haut-Commissaire à force de persuasion, a été une étape déterminante puisqu'elle ouvre une phase répressive de très longue durée contre les nationalistes, dans plusieurs domaines d'action – vie politique, propagande et médias, mobilisations à l'étranger, renseignement et Sûreté, monde judiciaire et armée. Elle est d'autant plus vigoureuse que « la foi nationaliste des patriotes camerounais » ne s'est pas éteinte et se réactive sous la forme de comités clandestins, d'organisations paramilitaires et de mobilisations à l'échelle internationale³¹⁹. « Au Cameroun, pays d'angoisse », titrait ainsi Marie-Louise Cachin-Jacquier, avocate ayant séjourné dans le territoire en juin et qui alerte, en vain, l'opinion publique française sur la répression³²⁰. La sortie des événements violents de mai 1955 consacre alors un nouveau foyer de violence dans l'empire colonial français d'Afrique, certains évoquant « une nouvelle situation algérienne au Cameroun³²¹ ».

³¹⁸ ANOM, EEII7229, Dossier de carrière Roland Pré, Curriculum vitae du Gouverneur Roland Pré et Direction du Personnel du Ministère de la France d'Outre-mer, Relevé des services civils et militaires de M. le Gouverneur Roland Pré

³¹⁹ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 369

³²⁰ Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au pays de l'angoisse », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, pp. 459-461

³²¹ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 373

PREMIÈRE PARTIE

Les différentes modalités de la répression : enjeux, pratiques et acteur·rices

A. Contrôler la vie politique, civile et médiatique

Après la dissolution, la répression politique se déroule dans un nouveau contexte avec le départ de Roland Pré : d'abord, avec l'arrivée de nouveaux Hauts-Commissaires, Pierre Messmer (avril 1956-janvier 1958) et Jean Ramadier (janvier-février 1958), puis avec d'importantes réformes institutionnelles qui conduisent à l'instauration du premier gouvernement camerounais à la tête duquel se trouve André-Marie Mbida (mai 1957-février 1958). Aidées par une bureaucratie renforcée, les autorités encadrent strictement la vie politique et civile. Elles déploient aussi des stratégies de négociation équivoques avec l'UPC, ce qui provoque une crise majeure entre Mbida et Ramadier : en février 1958, la démission de ce « premier » Premier ministre constitue un tournant majeur dans la répression engagée depuis mai 1955. L'encadrement politique du Cameroun s'accompagne d'une politique de *containment* des idées nationalistes, assurée et renforcée par divers relais au sein de la société coloniale – partis et chefferies de collaboration, représentants de l'islam et missions chrétiennes ou encore mouvement associatif. En parallèle, cette politique de *containment* se veut aussi répressive contre les fonctionnaires, les syndicalistes et les chefs nationalistes qui sont tantôt mutés, muselés, destitués, assignés à résidence ou exilés, et alors que les premières élections au suffrage universel en décembre 1956 sont étroitement « dirigées » afin de servir les intérêts français au Cameroun sous tutelle. Enfin, les autorités déploient cette politique de *containment* dans l'espace médiatique, *via* la propagande, divers dispositifs de contrôle, et le recours à la censure et l'emprisonnement de journalistes. L'étude de la répression française au Cameroun dans les années 1950 a longtemps été portée par cette perspective d'histoire politique. On ne compte pas les travaux engagés après l'indépendance par des historien·nes, sociologues et politistes. Les travaux d'Abel Eyinga, puis de Richard Joseph, Achille Mbembe, Jean-François Bayart et Joseph-Marie Zang-Atangana, ont permis d'analyser la vie politique contrainte après 1955 et le fonctionnement répressif, à partir de mai 1957, du tout jeune État sous tutelle du Cameroun¹. Ils ont été complétés par d'importantes recherches menées sur les actions de l'UPC clandestine et ses divisions². À la faveur d'une histoire politique renouvelée, notamment *via* les

¹ Bayart Jean-François (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ; Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan ; Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan ; Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome I : les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan et *Tome II : L'expérience de l'UC [Union camerounaise] et du KNDP [Kamerun National Democratic Party]*, Paris, L'Harmattan et *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome III, Les groupes de pression*, Paris, L'Harmattan

² Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun : hommes et réseaux (1944-1962) : “la montagne et l'enclos” », Thèse d'histoire, Université de Lyon II, France ; Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe ; Fotso, François (2010), *La lutte nationaliste au Cameroun, 1940-1971*. Paris, L'Harmattan ; Olomo Manga, Jocelyn (2011), *Les divisions au cœur de l'UPC. Contribution à la naissance de l'histoire politique du Cameroun*. Paris, L'Harmattan ; Nken Ndjeng Philippe (2012), *L'idée nationale dans le Cameroun francophone, 1920-1960*. Paris, L'Harmattan ; Simon Nken (2006), « La gestion de l'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique des cadres du mouvement nationaliste camerounais 1948-1962 : essai d'analyse historique », Thèse d'histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France ; Nken Simon (2000), « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste : le cas du leader upéciste camerounais Mayi Matip », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Provence, France.

approches de Daniel Abwa et Jean Koufan Menkene³, des chercheur·euses ont aussi étudié le rôle des acteur·rices politiques de 1955 à 1960, discutant la notion de citoyenneté impériale⁴, l'émergence d'élites politiques « professionnalisées⁵ » et les mobilisations partisans contraintes. À cet égard, des études monographiques ont été produites sur des hommes politiques et des chefs autochtones⁶, les partis⁷, la place des femmes dans la sphère publique⁸, ou encore le personnel administratif colonial⁹.

- Encadrer la vie politique

Une bureaucratie au service du containment

La bureaucratie coloniale est mise au service de cette politique de *containment*. En haut de la hiérarchie, se trouve la personne du Haut-Commissaire, incarnée par Roland Pré de décembre 1954 à mars 1956. Elle l'est ensuite par Pierre Messmer appelé pour faire « plus de politique que de répression » et empêcher une « situation algérienne » au Cameroun¹⁰. Alsacien d'origine, il entre à l'École nationale de la France d'Outre-mer (Enfom) en 1934, en sort en 1937 après un stage au Cameroun, avant de poursuivre un doctorat en droit. Engagé dans la France libre, passé de nouveau au Cameroun durant la guerre, il est parachuté en Indochine en août 1945, où il subit deux mois de captivité auprès du Viêt-Minh. Démobilisé, il retourne à sa carrière coloniale, de nouveau en Indochine, auprès du Haut-Commissaire. En 1950, affecté en

³ Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé ; Menkene Jean Koufan (1985), « La vie politique au Cameroun sous l'occupation française (1916-1923) », Thèse en histoire, Université Paris VII, France.

⁴ Ndengue Rose (2019), « La citoyenneté au Cameroun au tournant des années 1940-1950 : une fiction au cœur d'imaginaires en tension », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 404-405, pp. 63-82

⁵ Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués : essai sur la professionnalisation politique. L'exemple du Cameroun*, Dianoïampr ; Boyogueno Émile (2012), « L'élite politique du Cameroun sous tutelle de la France : prosopographie du personnel politique local (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France.

⁶ Wouafo Guifa Samuel (2021), « Les parlementaires bamiléké et le développement du monde rural à l'époque coloniale : 1946-1960 », in Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (XIX^e-XXI^e siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 317-331 ; Norodom Kiari Jean-Bédél (2012), « Des hommes " providentiels " au Cameroun sous administration française : les cas de Soppo Priso, André-Marie Mbida et Ahmadou Ahidjo », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 11, pp. 247-260 ; Efoua Mbozo'o, Samuel (2000), *Charles Assale Mbiam : le parlementaire (1952-1970)*. Yaoundé, Hérodote ; Enyegue Serge (2008), *André Fouda. Itinéraire politique d'un bâtisseur, 1951-1980*, Paris, L'Harmattan ; Ngoufo Sogang Théodore (2012), « Mathias Djoumessi et Michel Njine : deux destins politiques au service du Cameroun », in Kouosseu Jules, Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX^e – XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, pp.343-363.

⁷ Mandjack Albert (1993), « La participation politique au Cameroun. Le cas de la Sanaga-Maritime », Thèse en science politique, Université de Limoges, France ; Lee Han-Kyu (1998), « Le développement politique et les partis politiques au Cameroun sous la colonisation française entre 1945-1958 », Thèse en science politique, Université de Paris-Nanterre, France.

⁸ Ndengue Rose (2023), « Deprovincializing the Feminine/Feminist Cameroon Nationalism of the 1950s : the Udefec and Pluriversal Black Feminism », *Journal of Women's History*, 35(3), pp. 62-80 ; Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissurés », *Le Mouvement Social*, 2(255), pp. 71-85 ; Ndengue Rose (2018), « Femmes sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire, Université de Paris VII, France ; Fouelefack Tsamo Denis Christian & Nzeuchieu Clarisse (2022), « Une activiste oubliée : Mamekong Julienne et l'éducation sociopolitique de la femme de 1940 à 1957 », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 2, pp. 83-102

⁹ Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé.

¹⁰ *Ibid.*, p. 373

Mauritanie, il devient gouverneur (1952-1954), puis dirige la Côte d'Ivoire (1954-1956), avant d'être directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre¹¹. Son intermède parisien, de janvier à mars 1956, lui permet de participer à « une mission commando » : élaborer et faire voter à l'Assemblée nationale une grande loi d'orientation pour les territoires d'outre-mer africains¹². Il y assure surtout un travail technique, mais aussi des contacts politiques avec des élus africains. Il part avant le vote définitif de la loi-cadre, en juin 1956, puisqu'il est nommé, par Gaston Defferre, Haut-Commissaire au Cameroun, « nouvelle preuve de confiance de la part du ministre qui nomme un haut fonctionnaire qu'il juge compétent pour sortir le territoire d'une situation difficile en y appliquant [...] la loi-cadre¹³ ». Sa nomination est censée rompre avec la politique répressive tous azimuts de Roland Pré. Toutefois, Messmer précise, dans ses mémoires, que son expérience indochinoise lui a appris à « traiter une insurrection communiste » et ajoute : « On ne peut négocier avec des dirigeants communistes que si l'on est en position de force, politique et militaire ; dans la négociation, il faut être net et carré, en jamais faire dans la dentelle¹⁴ ». Ses relations étroites avec le ministre de la France d'Outre-mer – Gaston Defferre jusqu'en juin 1957 puis Gérard Jaquet – facilitent ses connexions métropolitaines. Son arrivée à Yaoundé en avril 1956 contraste avec son prédécesseur. Jusqu'à son départ en janvier 1958, Messmer a trois missions : empêcher l'embrasement du Cameroun ; mettre en application les réformes institutionnelles ; choisir des interlocuteurs politiques camerounais¹⁵. S'il parvient à mener la transition vers l'autonomie et l'État sous tutelle du Cameroun, sa promotion du dialogue avec l'UPC et ses appels à l'union ne cachent guère un renforcement des dispositifs policiers et militaires de la répression, en particulier après les élections de décembre 1956. La guerre engagée en Sanaga-Maritime fin 1957 et ses conflits avec le Premier ministre André-Marie Mbida ont raison de sa présence au Cameroun. Promu Haut-Commissaire en AEF il est remplacé par Jean Ramadier, fils de l'ancien président du Conseil, Paul Ramadier. Sa présence au Cameroun est brève (29 janvier-18 février 1958) cela est due aux tensions avec le Premier ministre Mbida. La crise Mbida-Ramadier, analysée ci-dessous, laisse place à une nouvelle phase des relations franco-camerounaises, incarnées par le Haut-Commissaire Xavier Torrè et Ahmadou Ahidjo, nouveau Premier ministre à partir d'avril 1958.

Le Haut-Commissaire, en tant que représentant de la République française au Cameroun, dispose de larges compétences jusqu'au statut du 16 avril 1957 qui institue une dyarchie dans l'exercice des pouvoirs avec le gouvernement camerounais. Il est aidé par une administration centrale, avec René Tirant comme secrétaire général jusqu'en 1958¹⁶, et régionale, dont les effectifs totaux passent de 1044 fonctionnaires coloniaux en 1948 à 2627 en 1955¹⁷ comprenant des administrateurs venus du reste de l'empire à l'image du Martiniquais Irénée Montout¹⁸. Un certain nombre de ces postes sont stratégiques, ce qui provoque, face à la « situation politique

¹¹ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), CMR1C218 et EEII7358, Dossier de carrière de Pierre Messmer.

¹² Turpin Frédéric (2020), *Pierre Messmer, le dernier gaulliste*, Paris, Perrin, p. 99.

¹³ *Ibid.*, p. 101.

¹⁴ Messmer Pierre (1998), *Les Blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, p. 119.

¹⁵ Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 377.

¹⁶ ANOM, EEII5089 et EEII7362, Dossier de carrière de René Tirant.

¹⁷ Des femmes françaises font partie de ces effectifs, souvent sur des postes de secrétaire et sténo-dactylographes, à l'image d'Yvonne Schoofs, chef du secrétariat particulier du Haut-Commissaire en 1956, et Inès de Scorbiac, secrétaire sténotypiste contractuelle au secrétariat général. (1956), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1956*, Paris, Imprimerie générale, Lahure, p. 53 ; ANOM, EEII7201, Yvonne Schoofs et EEII4102, Dossier de carrière d'Inès de Scorbiac.

¹⁸ Dorsinville Max H. (2006), *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoires d'encrier, p. 383 ; Hélène Véronique (2011), *French Caribbeans in Africa: Diasporic Connections and Colonial Administration, 1880-1939*, Basingstoke, Palgrave MacMillan

complexe et malsaine », des mutations dans le « personnel d'autorité¹⁹ ». Les postes de délégués à Paris, Douala et Garoua sont aussi stratégiques. À Douala, ce délégué a une fonction de coordination interservices avec Yaoundé, essentielle dans la lutte contre le mouvement nationaliste²⁰. Né d'une mère indochinoise en 1906, Robert Guidon-Lavallée en assume la fonction en 1955-1957. En service en AOF depuis 1931, il est nommé à la tête de la Sûreté jusqu'en juin 1955 ; son expertise sécuritaire l'amène à être muté au Cameroun sous Roland Pré qui dit de lui : « [il] s'est remarquablement adapté à ses charges qu'il a prises au lendemain des graves événements de Douala. Il a su reprendre en mains une population difficile en pleine effervescence et rétablir le calme dans la ville, faisant preuve en la circonstance d'un sens politique très sûr, de courage, d'énergie, de fermeté et d'adroite pondération²¹ ». Baptiste Bergerol lui succède en juillet 1956 – il réussit « garder la tête froide et le caractère égal » dans une ville « périodiquement secouée par des accès de fièvre politique²² » – avant que Daniel Doustin n'en assume la fonction en septembre 1957. À Garoua, pour le nord du Cameroun, Bertrand Lembezat, proche de Messmer, y assure la fonction en 1956, à la suite de Jean Duplessis Kergomard, après une carrière passée au Cameroun, en Guadeloupe et en Inde. Il coordonne le renseignement et s'assure de la coopération des *lamibe*²³. Enfin, à Paris, existe une délégation depuis 1946, qui coordonne le travail avec le ministre de la France d'Outre-mer²⁴. François Mourruau la dirige jusqu'en janvier 1957, après avoir été en AOF et au Cameroun, chef dans le Mungo et la région Bamiléké²⁵. Lui succède une figure proche de Messmer, Martial de la Fournière, administrateur passé en Indochine, chargé de l'information et de la propagande, puis dans diverses fonctions ministérielles²⁶. Il suit Pierre Messmer, devenu ministre des Armées en 1960, en tant que chargé des questions de presse et d'information²⁷.

L'administration régionale joue également un rôle crucial dans ce *containment*. En janvier 1956, il existe 19 régions administratives, 57 subdivisions, et quelques postes administratifs, avec près de 160 fonctionnaires à leur tête, dont certains arrivent pour la première fois au Cameroun²⁸. Des administrateurs se singularisent dans la politique répressive menée après mai 1955. Dans l'ouest, René Borne, ancien administrateur du Nyong-et-Sanaga, est nommé adjoint-chef de la région Bamiléké en 1951, puis en devient chef la même année. « Chef de la très difficile région », selon les autorités, il mène la lutte contre les militant·es nationalistes et se distingue par « [son] autorité, [son] doigté et un sens politique très sûr ». Il est remplacé par

¹⁹ Archives nationales de France (ANF), Pierrefitte, Fonds Martial de la Fournière, 101AJ, Lettre du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 10 mai 1956.

²⁰ Abwa, Daniel (2010), *Cameroun : histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé, p. 154.

²¹ ANOM, EEII7111, dossier de carrière de Robert Guidon Lavallée, Relevé des notes et des services de M. Guidon-Lavallée Robert ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation, op. cit.*, p. 391.

²² ANOM, EEII5087, Dossier de carrière de Baptiste Bergerol, Bulletin individuel de notes, 1956.

²³ ANOM, EEII7596 et CMR1C199, Dossier de carrière de Bertrand Lembezat ; Lembezat Bertrand (2009), *Palabres en pays kirdi. Itinéraire d'un jeune administrateur au Nord Cameroun (1938-1940)*, Paris, L'Harmattan

²⁴ Alger Astrid (2011), *Délégation du Cameroun et du Togo. 1947-1959. Répertoire numérique détaillé*, Aix-en-Provence, ANOM. [disponible sur https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/Franom_00134_IR.pdf]

²⁵ ANOM, EEII7031, Dossier de carrière de François Mourruau.

²⁶ Il existe également un fonds Martial de la Fournière, avec des correspondances privées, aux Archives nationales de France (ANF), à Pierrefitte, sous la cote 101AJ.

²⁷ ANOM, EEII7072 et EEII8620, Dossier de carrière de Martial de la Fournière.

²⁸ On passe à 58 en 1957 avec la création de la subdivision d'Obala. (1957), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1957*, Paris, Imprimerie générale, Lahure, p. 63 ; ANOM, CONTR1095, Jean Monguillot, inspecteur de la France d'Outre-mer, Résumé succinct du rapport d'ensemble n°45/E., « Objet : la politique de contact au Cameroun », septembre 1956.

un autre administrateur, Maurice Delauney, en juin 1956²⁹. Ce dernier se distingue dans les opérations de « maintien de l'ordre » menées avec une « dynamique et réaliste équipe » composée de Robert Langlois, Emmanuel Mouterde, Robert Gauger, Bernard³⁰ et Claude Monnier, Jean Sableyrolles, et un officier des Affaires Africaines, le capitaine Bonaventure Escoffet³¹. Un certain nombre de nominations dépendent, en grande partie, de la répression à mener, en particulier pour les régions où les contestations upécistes sont les plus fortes.

Enfin, le Haut-Commissaire peut compter sur les fonctionnaires autochtones, considérés comme des intermédiaires cruciaux dans la lutte contre les militant·es upécistes. Au nombre de 4 329 en 1948, ils sont 16 996 en 1955³² et servent dans des secteurs aussi divers que la santé, l'éducation, la justice, la police, les P.T.T. et l'administration publique. Certains passent par l'Enfom, en charge de la formation des administrateurs des colonies, qui s'ouvre aux élites africaines surtout après la guerre³³. Né à Baham, formé à l'École des fils de chef, dans le Noun, Samuel Kamé intègre, sur concours, l'École primaire supérieure à Yaoundé (1940-1942) où il côtoie Ahmadou Ahidjo. Il est nommé écrivain-interprète, affecté à Édéa en 1946. Bénéficiaire d'une bourse, il arrive en France en 1947, au lycée Carnot à Cannes, où il obtient son baccalauréat. Il réussit avec succès le concours d'entrée à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et s'inscrit en licence de droit à la Sorbonne. En 1955, il réussit le concours de l'Enfom : il est alors le premier Camerounais à entrer dans l'école et en sort diplômé en juillet 1957³⁴. Le décret du 14 mai 1956 crée alors deux voies spécifiques au sein de l'école : d'abord, un cycle de perfectionnement pour des cadres supérieurs de l'empire, sélectionnés par les autorités, dont Jean Bikanda Ndzie et Jean-Claude Ngoh bénéficient en 1957³⁵. Puis un concours C, réservé aux candidats des territoires d'outre-mer afin d'accélérer la formation des cadres administratifs supérieurs. Sur les 75 élèves africains et malgaches en 1957-1958, on retrouve Benoît Balla Ondoua³⁶, Jean Assoumou, Mboumoua Eteki, Michel Dina Lobe et Ngalle Miano³⁷. Plusieurs d'entre eux occupent des postes stratégiques dans les dispositifs répressifs puis dans les cercles de hauts fonctionnaires sous Ahidjo. Il est vrai que ces fonctionnaires autochtones sont, à l'époque, présenté·es comme des « évolué·es », « susceptibles de participer de façon directe ou par simple contiguïté à la puissance de l'État, en se mettant au service de celui-ci³⁸ ». Toutefois, une partie de cette « bourgeoisie » lettrée s'engage aussi en faveur du

²⁹ Les contacts établis avec les ayants-droits de Maurice Delauney pour récupérer d'éventuelles archives ont été infructueux.

³⁰ Bernard Monnier, à la tête de la subdivision de Bafoussam, est décrit comme un « homme énergique parfaitement au courant des problèmes de maintien de l'ordre et capable de faire face à n'importe quelle situation difficile ». ANOM, EEII7506, Dossier de carrière de Bernard Monnier.

³¹ Delauney Maurice (1982), *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, la Pensée Universelle, pp. 78-79.

³² (1956), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1956*, Paris, Imprimerie générale, Lahure, p. 53

³³ Une dizaine d'administrateurs africains sur 1800 administrateurs français. Enders Armelle, (1993), « L'École Nationale de la France d'Outre-mer et la formation des administrateurs coloniaux », *Revue moderne et contemporaine*, 40(2), avril-juin 1993, p. 272-288.

³⁴ Bouopda Pierre Kamé (2013), *Kamé Samuel aux fondements du régime politique camerounais*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-22

³⁵ ANOM, EEII8127, Dossier de carrière de Jean Bikanda Ndzie, Fiche étudiante de l'Enfom, 1957-1958.

³⁶ ANOM, CMR1C13, Dossier de carrière de Benoît Balla Ondoua, Fiche élève de l'Enfom, 1957-1958.

³⁷ *Ibid*, Lettre du gouverneur chef de l'administration provisoire des services de la France d'Outre-mer au chef de la mission française d'aide et de coopération auprès de la République du Cameroun, Paris, 20 mars 1962.

³⁸ Onana Janvier, *Le sacre de l'indigène évolué...*, *op cit.*, p. 62.

mouvement nationaliste après 1945³⁹. Gertrude Omog, militante de l'Udefec réfugiée au *Southern Cameroons* après mai 1955, a été infirmière diplômée, avant de démissionner et de s'engager à l'UPC⁴⁰, alors qu'Henri Richard Manga Mado, écrivain-interprète, a fondé le parti en 1948⁴¹. Après mai 1955, les autorités encouragent l'africanisation des cadres, pourvu qu'ils et elles soutiennent le *trusteeship* français sur le Cameroun. Une note rédigée, en juillet 1955, par Jean Ribo, suggère de réserver certains postes en priorité à ceux et celles qui ont suivi un cursus en France, tout en précisant que « l'appartenance au cadre général de l'État est la meilleure garantie contre l'expansion des idées séparatistes se développant au sein des élites locales⁴² ». Cette démarche est étendue aux postes subalternes, à la condition de ne pas être adhérent·e d'organisations nationalistes : « Les attaches politiques devront être également notées non pour servir de base à une discrimination stricte, mais pour permettre l'élimination d'agents dont les attaches avec certains partis extrémistes seraient telles qu'il ne soit guère possible de les récupérer pour la poursuite des objectifs que l'on se propose d'atteindre ». Même si elle s'en défend, la note ne laisse aucun doute sur la discrimination potentielle pouvant concerner des fonctionnaires membres de l'UPC, de la JDC ou de l'Udefec. *A contrario*, des fonctionnaires deviennent de réels soutiens des autorités, soit étant élus à l'Alcam en décembre 1956⁴³, soit en participant au premier gouvernement Mbida – Ahmadou Ahidjo, comme Michel Njine, Haman Adam, François Biyo'o et Gaston Medou⁴⁴. Jacques Kuoh Moukouri, futur ambassadeur du Cameroun à Paris, commence, lui, en tant qu'écrivain-interprète⁴⁵, puis est nommé, en 1950, au cabinet du secrétaire d'État à la France d'Outre-mer, Louis-Paul Aujoulat. Auditeur libre à l'Enfom, il est chef de poste administratif puis revient auprès d'Aujoulat, devenu ministre du Travail et des Lois sociales. Après mai 1955, il assiste le délégué à Douala avant de devenir chef de subdivision à Kribi en mars 1957. Le 13 octobre, à titre exceptionnel, il est nommé administrateur de la France d'Outre-mer et devient adjoint du chef de région, rejoignant la trajectoire de Samuel Kamé⁴⁶. Sa position d'écrivain-interprète et son refus de l'engagement nationaliste lui permettent de profiter de cette ascension sociale offerte par l'administration à la fin des années 1950.

Mobiliser la société contre l'UPC

La politique du *containment*, initiée par les autorités, s'appuie aussi sur divers soutiens dans la société coloniale. Si Pré, après mai 1955, se félicite d'avoir « liquidé l'UPC⁴⁷ », l'UPC, l'Udefec et la JDC parviennent à se réorganiser après quelques semaines de flottement, *via* des

³⁹ Lawrence Benjamin N., Osborn Emily Lynn et Richards Robert (2006), *Intermediaries, Interpreters and Clerks. African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, The University of Wisconsin Press ; Tödt Daniel (2021), *The Lumumba Generation: African Bourgeoisie and Colonial Distinction in the Belgian Congo*, Bruxelles, De Gruyter.

⁴⁰ DGSE, Note de renseignement n°624, « Objet : mise en résidence surveillée des leaders upécistes », 17 juin 1957.

⁴¹ Voir son roman : Manga Mado Richard-Henri (1970), *Complaintes d'un forçat*, Yaoundé, Éditions CLE.

⁴² ANOM, DPCT51, Jean Ribo, Note sur l'africanisation des cadres administratifs à l'attention du Haut-Commissaire et de son directeur de cabinet, p. 1

⁴³ ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 22 janvier 1957

⁴⁴ Eba Pierre (2004), « Gaston Medou. 1925 ? -1975. L'homme et son action. Essai d'analyse historique », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁴⁵ Van den Avenne Cécile (2017), *De la bouche même des indigènes : échanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire.

⁴⁶ Kuoh Moukouri Jacques (1963), *Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Éditions À la page.

⁴⁷ La CGT n'est pas interdite formellement. Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955.

militant·es souvent inconnu·es des services de renseignement, à l'image du comité central de Koumassi dirigé par Isaac Ndooh⁴⁸. Dès août, les autorités s'en inquiètent : « Les dirigeants upécistes font de gros efforts pour reconstituer leur parti et essayer de regrouper celles de leurs troupes qui n'ont pas fui à l'étranger⁴⁹ ». À la fin de l'année 1956, malgré les divisions internes sur le boycott des élections, l'UPC reconstitue ses structures comme à Bafoussam, où les neuf comités de base de l'UPC comptent 248 adhérent·es, l'Udefec 164 et la JDC, 80⁵⁰. Dans tout le Wouri, 113 comités de base sont actifs aux côtés de 13 comités centraux et d'une section régionale⁵¹. Pour les Hauts-Commissaires, il est donc crucial de mobiliser des intermédiaires camerounais pour contrecarrer ces mobilisations nationalistes – les partis et alliances politiques, les chefferies de collaboration, les missions chrétiennes et les mouvements associatifs.

« Après la dissolution de l'UPC et de ses organes annexes, le Cameroun connut un grand vide politique », écrit Théodore Ateba-Yene⁵². Peu populaires et organisés, les partis de collaboration, ces « groupuscules créés à l'emporte-pièce » pour défendre le *trusteeship* français face à l'UPC, ne réussissent guère à occuper l'espace laissé par l'UPC, alors que le Front national camerounais (FNC) végète après mai 1955. Jusqu'en juin 1956, il y a donc une « léthargie » parmi les partis de collaboration dont se plaignent les autorités⁵³. Ce vide politique est d'autant plus sidérant qu'est pensée dans le même temps, la loi-cadre, porteuse de nouvelles institutions et basée sur le suffrage universel direct. De nouvelles alliances politiques émergent en 1956, dont le Courant d'Union Nationale (CUN) sous l'égide de Paul Soppo Priso : le 9 juin, il tient meeting devant 2000 personnes et « s'élevant au-dessus des partis et des races », il cherche à regrouper « tous les Camerounais autour d'un programme minimum susceptible de faire adopter un moyen démocratique de désignation des interlocuteurs appelés à discuter du statut du territoire⁵⁴ » et mobilise autour de thèmes fédérateurs tels que la réunification ou la proclamation d'une amnistie totale et inconditionnelle. Moins connu dans l'historiographie du fait de son existence éphémère – cinq mois –, sa création est un événement politique important⁵⁵, d'autant plus qu'il est « le seul à se présenter aux élections du 23 décembre 1956 qui devait faire de l'Assemblée représentative du Cameroun essentiellement administrative, une assemblée politique, une assemblée législative⁵⁶ ». On y retrouve des upécistes souhaitant réintégrer la scène politique légale comme Tagny, président de la section UPC à Yaoundé, mais aussi des figures politiques importantes telles que Charles Assale. Le Haut-Commissaire suit de près leurs actions, tout en dénigrant cette « union sacrée » organisée contre la répression mais fragilisée par l'absence du parti nationaliste⁵⁷. L'emprise de l'UPC, remarquée lors des nombreuses réunions organisées en juin et juillet 1956, est pourtant redoutée par des partis qui se présentent comme « modérés », du fait qu'ils privilégient l'autonomie interne à l'indépendance immédiate. Afin d'équilibrer les rapports de force, un communiqué, publié le 21 juillet, rappelle que « l'Union Nationale n'est aucunement au service d'un parti ou d'une personne [...] et reste, en conséquence, en dehors de tout programme politique particulier ».

⁴⁸ DGSE, Note de renseignement n°A888533, « Objet : tentative de réorganisation de l'UPC », 18 août 1955.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ DGSE, Note de renseignement n°773/0, « Objet : activité de l'UPC », 22 octobre 1956.

⁵¹ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 252.

⁵² Ateba Yene Théodore, *Cameroun Mémoire d'un colonisé*, *op. cit.*, p. 89

⁵³ *Ibid.*, p. 89

⁵⁴ DGSE, Note de renseignement n°575/0, « Objet : mouvement de l'Union sacrée », 20 août 1956 ; Norodom Kiari, Jean-Bédél (2012), « Paul Soppo Priso : un stratège hors pair », in Kouosseu Jules et Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX^e – XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 243-256

⁵⁵ Le Vine Victor. T. (1984), *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, p. 204.

⁵⁶ Zang Atangana Joseph-Marie, (1989), *Les forces politiques au Cameroun réunifié. Tome 1 : Les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan, p.200.

⁵⁷ Pour les citations suivantes également. DGSE, Note de renseignement n°575/0, « Objet : mouvement de l'Union sacrée », 20 août 1956.

Les autorités voient d'un bon œil cette tentative du groupe des « modéré·es » d'étouffer les prétentions réelles ou supposées de l'UPC, et d'en prendre le contrôle. Des initiatives parallèles sont aussi encouragées pour contester cette alliance. Le 28 juillet, le FNC de Guillaume Bagal, l'Union d'Action France Cameroun (Unicafram) de Moïse Satouglé, l'Esocam de Pierre Mbelel, constituent un « Conseil National de Salut Public » qui s'attaque à Soppo Priso *via* des tracts et dénonce ses « ambitions personnelles », ainsi que « le jeu dangereux [mené] avec l'UPC ». Les autorités encouragent aussi l'entrée de certains partis dans l'alliance – par exemple, l'USC de Charles Okala. Um Nyobè dénonce ces stratégies et relaie publiquement les paroles du ministre Defferre contre le CUN : « Il faut alors dès maintenant chercher par tous les moyens à semer le désarroi en son sein [...]. C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons opérer une division entre les personnalités ou mouvements qui y font bloc⁵⁸ ». Après cinq mois de collaboration, les divergences s'aggravent en effet du fait de la nature hétéroclite de l'alliance. Au congrès d'Ebolowa, le 28 novembre 1956, les partis se divisent sur la question du boycott des élections à venir, les « modéré·es », regroupé·es autour de Soppo Priso, souhaitant une participation officielle. Le 6 décembre, Um Nyobè annonce, depuis le maquis, le retrait de l'UPC du CUN, accusant ses dirigeants d'avoir « scandaleusement trahi la cause nationaliste⁵⁹ ». Aux élections du 23 décembre 1956, le CUN obtient huit sièges à l'Atcam derrière l'Union camerounaise (UC) d'Ahidjo, le PDC de Mbida, le groupe des Paysans Indépendants de Djoumessi. L'aventure du CUN s'achève donc, mais pas le projet de coalition politique que Soppo Priso et Charles Assale transforment en un parti dénommé Mouvement d'Action Nationale (Manc ou Macna), le 8 mars 1957, quelques semaines avant la formation du gouvernement Mbida. Celui-ci reprend des thèmes-clés du mouvement nationaliste, sans rejeter le maintien de liens étroits avec la France⁶⁰. Avec la nomination de Mbida comme Premier ministre, le Manc constitue l'opposition légale sous l'étiquette du groupe des « Huit », proposant une alternative nationaliste, à la fois acceptable pour les autorités françaises et les « modéré·es », jusqu'à sa disparition début 1960.

À l'opposé de ces coalitions, les partis de collaboration, opportunistes et clientélistes, se réapproprient le contenu des discours upécistes sous la forme d'un nationalisme que Richard Joseph qualifie de « bourgeois », alors que le nouveau paysage politique est dépolarisé mais encore concurrentiel⁶¹. Certains disparaissent (l'Esocam), d'autres déclinent (le BDC) ou sont créés à la faveur des élections de décembre 1956 souvent avec un ancrage régional, et dans le but, souhaité par les autorités, de porter les candidat·es qui lui sont favorables – sept en Sanaga, douze dans le Dja-et-Lobo et neuf dans le Wouri⁶² – mais leurs discours apparaît parfois en décalage avec les nouvelles orientations de la métropole. En mars 1957, alors qu'est discuté le nouveau statut du Cameroun, le président de la Renaicam Albert Ndounokon adresse une lettre au Président de la République française dans laquelle il s'en prend au « communisme athée [qui] sème la perversité, corrompt les âmes, prêche la ruine, agitant frénétiquement

⁵⁸ Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis*, *op. cit.*, p. 229

⁵⁹ ANOM, DPCT6, Note de renseignement SN/RG/10^e section n°460, « Objet : avant les élections du 23 décembre au Cameroun », 21 décembre 1956.

⁶⁰ « Vibrant succès : les premières assises à Ebolowa du Mouvement d'action nationale », *Action et patrie*, 6 juin 1957, p. 1 et 4 ; ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Note de renseignement de la Sûreté à Yaoundé, 17 février 1958 ; DPCT6, Note de renseignement SN/RG/10^e section n°132, « Objet: création d'un nouveau parti politique nationaliste au Cameroun », 28 mars 1957.

⁶¹ Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, 309

⁶² Ibang Simon, « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », *op. cit.*, p. 42 ; ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 22 janvier 1957

l'épouvantail d'une indépendance prématurée et criminelle⁶³ » et refuse toute idée d'évolution vers l'autonomie. Pourtant, à la faveur des réformes institutionnelles décidées à la suite de la loi-cadre Defferre, bon nombre de partis de collaboration capitalisent sur les idées nationalistes portées à l'origine par l'UPC, de sorte que certains d'entre eux, comme l'UC d'Ahidjo, adoptent comme objectifs à court terme, l'indépendance et la réunification. En retour, ces partis poursuivent leur délégitimation de l'UPC, accusée par Renaicam d'être un « virus communiste⁶⁴ », alors que le BDC et l'USC se réjouissent du décret de dissolution de juillet 1955⁶⁵. La création de nouveaux organes régionaux, proches de l'UPC, est également dénoncée par ces partis de collaboration. L'USC s'en prend ainsi à l'Union des Populations Batanga (UPB), créé par deux militants upécistes, Ntonga Aloys Vilmeria et Nsoboto Azombo⁶⁶. Préoccupé du fait que les agissements des militant·es de l'UPC échappent à la vigilance de l'administration locale, l'USC, au nom de son opposition idéologique contre « le totalitarisme communiste et ses méthodes d'oppression » demande « la dissolution pur et simple de l'UPB, filiale de l'UPC dans la région de Kribi ». En somme, les partis politiques, après mai 1955, obéissent à des schémas extrêmement variés et complexes où s'imbriquent logiques purement clientélistes et stratégies électorales au sein d'une société en pleine transformation, alors que les autorités veillent à ne pas donner accès à l'UPC au champ politique légal. Les chefferies de collaboration participent de la même politique de *containment*.

Les autorités autochtones restent majoritairement hostiles à l'UPC après mai 1955, du fait de l'illégalité du parti, de l'insécurité engendrée par la répression et la guerre, et de la politique d'encadrement des populations initiée par le Haut-Commissaire Pré⁶⁷. Depuis l'arrêté du 24 décembre 1933, ces chefs « indigènes », nommés par les autorités, doivent les informer sur « l'état d'esprit » des populations et sur « “tout ce qui pourrait être une cause d'agitation ou de désordre⁶⁸” ». Pré entend ainsi associer les chefferies au « maintien de l'ordre », notamment en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, ce qui, en retour, leur permet d'asseoir et de renforcer leur pouvoir à la faveur de la lutte anti-upéciste. Cette collaboration caractérise en particulier le nord du Cameroun où l'implantation de l'islam depuis le XI^e siècle a façonné un système politique centralisé et intégrationniste, le lamidat, progressivement imposé aux populations conquises et lui conférant une réelle influence⁶⁹. Leur opposition aux idées indépendantistes repose sur la mise en avant d'une spécificité culturelle du nord face aux populations catholiques du sud, fondée autant sur la religion musulmane que sur le refus des pratiques démocratiques, perçues comme une menace au pouvoir autocratique des *lamibé*, déjà altéré par l'occupation coloniale⁷⁰. Dans les années 1950, ces chefs musulmans sont nombreux à participer activement à la répression *via* la surveillance des militant·es upécistes. À Tignère, où l'UPC est implantée depuis 1955, le *lamido* Mohaman Yero déploie ses agents de renseignement contre Fidèle

⁶³ ADF, La Courneuve, 443QO/16, Lettre d'Alphonse Ndounokon du comité directeur de la Renaissance Camerounaise au Président de la République française, Yaoundé, 12 mars 1957

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ ADF La Courneuve, 443QO/16, Lettre du comité directeur fédéral du parti socialiste camerounais au directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Kribi, 10 août 1955.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Pré Roland, (s.d.), *L'éducation des masses. Recommandations de M. le gouverneur Roland Pré, président de la commission d'études et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-mer*, Imprimeries de Yaoundé.

⁶⁸ Voir section 1 – Partie I.B.. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 199

⁶⁹ Abwa Daniel (2009), « Le système administratif français dans le Lamidat de Ngaoundéré de 1915 à 1945 » in Njeuma Martin (dir.), *Histoire du Cameroun : XIX^e s.- début XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 203-242

⁷⁰ Taguem Fah Gilbert L. (2003), « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Boubou et Ngaoundéré » in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 269-288.

Vongmo, infirmier breveté originaire de Dschang, Félix Ebongué, agent spécial originaire de Mbanga et Moïse Weah, agent des finances originaire de la Sanaga-Maritime⁷¹. La collaboration des *lamibé* passe aussi par la participation à des opérations de « maintien de l'ordre » *via* leurs gardes, leurs cavaliers et les goumiers. Marqué par les violences de mai 1955, le *lamido* de Ngaoundéré donne l'ordre aux fulbés de restituer les cartes d'adhésion de l'UPC⁷². En région Bamoun, autour de Foumban, le sultan Seïdou Njimoluh Njoya, « ami politique » de la France, constitue un acteur anti-upéciste également crucial déterminé « à épurer le pays bamoun de tout élément susceptible de le contaminer » et qui oblige les militant·es nationalistes à remettre leur carte d'adhésion à l'UPC lors de séances publiques organisées en son palais, alors que plusieurs d'entre eux sont conduits dans une « chambre de correction⁷³ ». Les autorités sont satisfaites du soutien marqué du sultan à la politique répressive du Haut-Commissaire⁷⁴. En Sanaga-Maritime, des chefferies participent aussi directement aux opérations de « sécurisation », certains étant autorisés à lever des groupes d'autodéfense : Jacques Bidjoka, chef supérieur d'Éséké, est ainsi chargé de « traquer minutieusement les militant·es nationalistes dans son canton⁷⁵ », tout en imposant aux sous-chefferies de collaborer sans réserve. Mécontent des faibles résultats obtenus par le maire de Makak, il lui reproche d'être à la tête du canton « le plus pourri en maquisards » et de leur donner un soutien indirect⁷⁶.

Afin de soutenir ces chefferies, les autorités mettent en scène leur collaboration *via* la presse, la radio et des reportages filmés sur la vie politique et culturelle du nord et de la région Bamoun. Des administrateurs sont présents lors de l'intronisation de nouveaux *lamibés* et participent aux grands rassemblements annuels. D'autres sont conviés à l'inauguration de bâtiments officiels : en novembre 1955, le Haut-Commissaire, accompagné par son directeur des Affaires politiques, Georges Becquey, des députés et sénateurs, assiste à la cérémonie organisée pour le nouveau palais d'été du sultan bamoun et est intégré à l'ordre de l'Araignée, faisant de lui un dignitaire du royaume⁷⁷. Les autorités participent aussi à la vie religieuse de ces chefferies, *via* des crédits levés pour la construction de mosquées (celles de Tignère et Yaoundé) et une politique en faveur du pèlerinage à la Mecque, le *hadj*, pour les élites musulmanes lettrées⁷⁸ : il s'agit d'autant d'actions illustrant la politique musulmane de la France au Cameroun et lui

⁷¹ Mamoudou (1998), « Le lamido Mohamam Yero de Tignère (1954-1982) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun, p. 54.

⁷² ANOM, DPCT27, La direction de la Sûreté, Rapport hebdomadaire de sûreté (19-26 mars 1955), Yaoundé, le 30 mars 1955, p.3. Nana Souleymanou (2020), « Le commandement territorial de la période française à l'avènement de la région : cas de l'ancienne subdivision de Garoua (1916-2019) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

⁷³ Archives départementales de la Menoua (ADM), Note de renseignement n°148/0, « Objet a/s : de l'UPC en région Bamoun », 13 juin 1955 ; Abwa Daniel (2003), « Njimoluh Seïdou : un modèle de souverain traditionnel dans un environnement politique hostile » et Njiassé-Njoya Aboubakar (2003), « Njimoluh Seïdou et Mbombo-Njoya dans l'action politique au Cameroun (1948-1998) », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois...*, op. cit., pp. 289-305, et p. 310

⁷⁴ ADM, Bafoussam, Note de renseignement n°892/0, « Objet : situation politique en région Bamoun », 13 juillet 1955

⁷⁵ Deltombe, Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, (2019), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, pp. 351-352

⁷⁶ SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du chef supérieur des Ndgo-Bessol et Yabi, Jacques Bidjoka, au maire et chef de canton de Makak, Simon Pierre Ndjock-Bot, 8 mars 1958. Voir aussi : Song Jean Richard (1987), « Les missionnaires presbytériens au Cameroun et leurs collaborateurs camerounais 1866-1957 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I. Cameroun, p. 290

⁷⁷ « Cérémonies traditionnelles à Foumban et Mantoum pour l'inauguration du nouveau Palais du Sultan », *La Vie Camerounaise*, 14, 3 décembre 1955 ; « Cérémonies traditionnelles à Foumban et Mantoum pour l'inauguration du nouveau Palais du Sultan », *Bulletin d'Information et de Documentation*, 122, 3 décembre 1955, pp. 7-9.

⁷⁸ Mouctar Bah Thierno et Taguem Fah Gilbert L., « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun... », art. cité, pp. 112-115

permettant de renforcer la collaboration des *lamibé* et sultans⁷⁹. Enfin, certains de ces chefs sont aussi récompensés pour leur participation à la répression. Le chef du groupement Bandjoun, Joseph Kamga, devient chevalier du Mérite camerounais dès juillet 1954. Président général de l'Association des Chefs Bamiléké et grand planteur, il est considéré comme le « plus grand soutien de la France » par les administrateurs Jacques Lestringant et René Borne⁸⁰. Après mai 1955, il est même proposé pour la Croix d'officier de la Légion d'Honneur en récompense de son attitude « profrançaise et pro-administrative », ayant joué « une grande part de responsabilité dans la réaction contre les fauteurs de troubles » en région Bamiléké⁸¹. Avec la loi-cadre de juin 1956 et l'avènement de l'État sous tutelle en avril 1957, la politique de collaboration des chefferies doit composer avec la politisation de la société et l'émergence d'élites parlementaires. Dans le nord, le groupe parlementaire de l'UC d'Ahidjo est ainsi composé pour moitié de *lamibé* qui peuvent aussi défendre leurs intérêts à l'Alcam⁸². Fondateur de l'Association Amicale de la Bénoué (1948) et du Mouvement politique pour l'Évolution du Nord-Cameroun (1956), Ahidjo avait fait craindre aux chefs du nord une remise en cause de leur pouvoir : nommé Premier ministre en février 1958, il devient, en fait, l'un de leurs meilleurs soutiens et encourage la lutte contre les militant·es nationalistes, comme contre Mahondé, ancien animateur de la Jeucafra et élu du nord dans les assemblées. L'UC constitue alors le « cadre d'unification et le facteur de cohésion politique de l'ensemble de l'élite musulmane du Cameroun⁸³ ».

Si la politique de collaboration des chefferies s'appuie aussi sur des rivalités politiques locales, elle n'est pas toujours aussi perfectionnée dans certaines régions, du fait d'une emprise moindre et d'une plus forte dévolution de leur pouvoir. Les conflits entre autorités autochtones et militant·es nationalistes se manifestent parfois en dehors du contrôle de l'administration coloniale. En Sanaga-Maritime, dans l'arrondissement de Dibang, le 24 décembre 1956, le chef du village de Song Mawem, dénommé Mawem, affronte ainsi les upécistes mené·es par Nguimbous Mayémi. La scène décrite par Philippe Hagbe Bell, témoin de l'événement, précise le face-à-face du 24 décembre, avec d'un côté des habitant·es réfugié·es dans le domicile du chef de village, pointant « des armes en direction de l'extérieur à travers des orifices creusés dans le mur de la maison », et de l'autre, des upécistes tentant de les convaincre de « se joindre à la cause commune de l'indépendance ». Trois individus sont tués, alors que les upécistes « [prennent] d'assaut le domicile du Chef, déclenchant une salve de tirs de la part des populations barricadées⁸⁴ ». Les militant·es nationalistes organisent, en réaction, une expédition punitive contre ce village qui dégénère en massacre, à Mom-Dibang, le 26 décembre⁸⁵. Il a donc lieu de prendre également en compte, dans la répression menée contre le mouvement nationaliste, les rivalités politiques locales que les autorités coloniales ne peuvent pas toujours instrumentaliser.

⁷⁹ Njoya Ibrahim (février 1958), « Les fêtes de l'inauguration de la Mosquée et de l'hôpital se sont déroulées avec éclat dans la ville de Foumban », *Le Bamiléké*, 34 ; Privat André (1993), *Moukala : entre Noirs et Blancs. Cameroun, 1957-1959*, Cologny [Couffoulens], Éd. du Pressoir de Montalègre [diff. Librobus], pp. 107-111

⁸⁰ ADM, Bafoussam, Jacques Lestringant, Mémoire de proposition pour le Mérite Camerounais, le 29 juillet 1954

⁸¹ ADM, Bafoussam, Lettre du chef de la région Bamiléké, René Borne, au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Dschang, 5 août 1955.

⁸² Taguem Fah Gilbert L. (2003), « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, p. 278.

⁸³ Mouctar Bah Thierno et Taguem Fah Gilbert L., « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun... », art. cité, pp. 117-119

⁸⁴ Entretien avec Philippe Hagbe Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023

⁸⁵ Voir Section II – Partie II.

Les Églises chrétiennes et les mouvements associatifs constituent les derniers relais des autorités dans la lutte anti-upéciste. Depuis le début du XX^e siècle, catholicisme et protestantismes, surtout présents au sud et à l'ouest, ont contribué à la socialisation politique des populations camerounaises et ont supplanté, en partie, les savoirs spirituels et rites « ancestraux » dont certains acteurs, marginalisés, se tournent vers l'UPC⁸⁶. Pourtant, le positionnement politique des Églises chrétiennes n'est ni évident et ni constant⁸⁷. Les autorités voient dans ces organisations religieuses une ressource spirituelle sur laquelle s'appuyer pour asseoir la domination coloniale mais les missions chrétiennes restent tiraillées entre neutralité institutionnelle, opposition frontale à l'UPC, soutien indirect ou appui plus officiel⁸⁸. Sortie renforcée après 1945 et proche des autorités, l'Église catholique entretient une relation ambiguë avec le mouvement nationaliste. Composée de 390 prêtres (211 Français, 99 africains), répartis dans différentes congrégations – celle du Saint-Esprit, du Sacré-Cœur et des Oblats de Marie-Immaculée⁸⁹ –, elle accuse l'UPC d'être au service du communisme international, d'utiliser de méthodes violentes et de lui être hostile – un discours particulièrement prégnant au sommet de la hiérarchie catholique et qui se traduit par la création d'un journal favorable au discours catholique, *L'Effort camerounais* en octobre 1955. C'est aussi sens de la « Lettre commune » des vicaires apostoliques publiée à Pâques en avril 1955 qui témoigne de la proximité de l'Église avec la rhétorique anti-upéciste du Haut-Commissaire⁹⁰. En retour, l'UPC accuse le clergé catholique d'encourager les discriminations raciales en son sein et de collaborer à la répression des nationalistes, comme en témoigne la déclaration faite par Félix Moumié à Douala, le 22 avril 1955, et intitulée « Religion ou colonialisme⁹¹ ? ».

Après la dissolution de juillet 1955, la hiérarchie catholique accentue son discours anti-upéciste et dénonce les actions des maquisards contre les missionnaires. À la fin de l'année 1957, le texte écrit par le père Joseph Bouchaud, intitulé « L'Église face au communisme au Cameroun » et publié dans la revue *Spiritains*, s'en prend vertement aux nationalistes « animés d'un fanatisme incroyable » et craint la réactivation des pratiques magico-religieuses, après plusieurs décennies d'évangélisation : « Ces malheureux étaient littéralement forcenés – hors de leur sens – complètement envoûtés par un dopage où se mêlaient la propagande intensive, l'alcool à haute dose, les danses effrénées, les rites fétichistes, car, là comme à Madagascar et chez les Mau Mau, les sorciers avaient été appelés à la rescousse et le paganisme traditionnel remis à l'honneur⁹² ». Le père dénonce des actes iconoclastes et des violences physiques contre des prêtres comme en témoigne la situation à la mission de Bot-Makak en Sanaga. Il reprend enfin la propagande officielle déployée à propos de la mission de Mom-Dibang, attaquée par des maquisards, le 26 décembre 1956, mais dont une grande partie est *in fine* massacrée par l'armée. Les photographies du « massacre » de la mission – où « il y eut de véritables martyrs », précise-t-il⁹³ – permettent de délégitimer les nationalistes. Pourtant, les témoins du massacre,

⁸⁶ Ngongo Louis, (1976), « Le rôle politique des forces religieuses au Cameroun de 1922 à 1955 », Thèse en sciences politiques, Institut d'Études Politiques de Paris, France.

⁸⁷ Nken Ndjeng Philippe, *L'idée nationale...*, op. cit., p. 110.

⁸⁸ Ngo Mbock Ngweha Marguerite Marie (2022), « L'Église catholique et le pouvoir politique au Cameroun (1955-2018) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

⁸⁹ « Les catholiques camerounais forment le cinquième de la population », *La Croix*, 3 mars 1956.

⁹⁰ Parmi les signataires : René Graffin (Yaoundé), Paul Bouque (Nkongssamba), Pierre Bonneau (Douala), Jacques Teerenstra (Doumé) et Yves Plumey (Garoua). Archives de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp), 2J1.15b1, (5 avril 1955), « Lettre commune des évêques du Cameroun. Vraie ou fausse indépendance ? », *Afrique nouvelle*. Ngongo, Louis (1982), *Histoire des forces religieuses au Cameroun de la Première Guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, pp. 289-292

⁹¹ ACSSp, 2J1.15b1, Moumié Félix (22 avril 1955), « Religion ou colonialisme ? »

⁹² *Ibid.* (s.d.), *L'Église face au communisme au Cameroun*.

⁹³ ACSSp, 2J.7.a.3, Bouchaud R.P. (Novembre-décembre 1957), « Cameroun : Église et communisme », *Spiritains*, 6, pp. 3-11.

tels que Philippe Hagbè Bell, en donnent une version bien différente : les abbés de la mission, Ngotte et Paglan, ont, en fait, protégé leur employé, un certain Bebga, responsable de la mort d'un upéciste, ce qui explique la réaction des militant·es nationalistes et leur massacre par l'armée. Il ajoute : « Plus tard, pour justifier les massacres, on raconta que les upécistes avaient envahi la mission dans l'intention d'y mettre le feu, ce qui est faux ». Il conclut : « Si les upécistes avaient voulu brûler la mission et tuer les prêtres comme cela fut dit plus tard, ils en auraient largement eu le temps, les militaires n'étant arrivés que des heures après eux⁹⁴ ». L'exemple de la mission de Mom-Dibang illustre la manière dont l'Église catholique soutient les actes répressifs menés par les autorités et instrumentalise des faits de violence. L'africanisation de son clergé, *via* l'élection des premiers évêques camerounais, Mgr Paul Etoga en novembre 1955 ou Mgr Thomas Mongo en février 1956, permet à la hiérarchie catholique de « faire mentir » l'UPC sur ses accusations de discrimination raciale⁹⁵ mais elle doit composer avec les appels à l'indépendance dans son propre clergé. Ce dernier voit d'ailleurs dans l'autonomie ecclésiale un prodrome de l'indépendance nationale à venir. Dans un texte resté célèbre, l'abbé Jean Zoa, curé de la paroisse Sacré-Cœur de Mokolo, met ainsi en garde l'Église contre toute tentative « de condamner a priori et de qualifier de communistes ceux qui affichent de tels sentiments [nationalisme et patriotisme] », ajoutant que « le nationalisme en tant que tendance et effort vers une unité spécifiée d'une multitude d'hommes et de tribus est une valeur réelle⁹⁶ ». Il en appelle à un « nationalisme chrétien » qui puisse concilier croyance et engagement politique.

Photographies du massacre de la mission de Mom-Dibang publiées dans *Spiritains*⁹⁷



⁹⁴ Entretien avec Philippe Hagbè Bell réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023

⁹⁵ ACSSp, 2J1.6.3, (1957), « L'Église au Cameroun », *L'Avenir Catholique dans le monde*, 16.

⁹⁶ Zoa Jean, « Pour un nationalisme chrétien », *L'Effort camerounais*, 102, 15-20 septembre 1957 ; Owono-Kouma Augute (2009), « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun : Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la Lettre commune d'avril 1955 », *Histoire et missions chrétiennes*, 10, p.135 ; voir aussi : Pierre Mbogo-Messinah, « L'Église freine-t-elle notre indépendance ? », *L'Effort camerounais*, 11-17 décembre 1955, pp. 1 et 3

⁹⁷ ACSSp, 2J.7.a.3, Bouchaud R.P. (Novembre-décembre 1957), « Cameroun : Église et communisme », *Spiritains*, 6, p. 11

Enfin, les mouvements associatifs – organisations de jeunesse, féminines, sportives, régionales ou d’anciens combattants –, inégalement traités par l’historiographie, constituent un dernier maillon de la politique de *containment* anti-upéciste. Par exemple, dès 1945, les autorités ont promu des associations féminines favorables au *trusteeship* français : l’Union des femmes camerounaises (UFC), fondée en 1952 et présidée par l’institutrice Julienne Niat (Ngoumou), est ainsi « un outil supplémentaire de contrôle de l’espace politique » par les autorités face aux revendications nationalistes, alors qu’elle se dit proche de l’Esocam, et même si elle conteste le modèle colonial genré⁹⁸. Elle est rapidement fragmentée par le départ de militantes qui fondent l’Udefec⁹⁹ et change de nom pour devenir l’Association des femmes camerounaises, alors que sa proximité avec les autorités l’amène à exclure d’autres membres accusées de sympathies upécistes, telles que Pauline Yengue, ancienne présidente ou Marie Nkoum, ancienne secrétaire générale¹⁰⁰. Après mai 1955, les archives consultées ne disent plus rien de cette association, alors que l’Udefec reste active *via* un journal *Femmes kamerounaises*, des comités de base et des connexions avec la Fédération démocratique internationale des femmes qu’elle appelle à venir enquêter au Cameroun sur « le climat de terreur et de sang¹⁰¹ ». Malgré les divisions aussi observées au sein de l’Udefec¹⁰², les autorités ne parviennent pas à créer une organisation capable de rivaliser avec l’organisation féminine nationaliste.

Étudiés par Léonel Noubou Noumowe¹⁰³, les vétérans des guerres mondiales et coloniales sont aussi ciblés par les autorités. Dès 1945, ils s’organisent en associations mais ont des difficultés à se réinsérer dans la société, du fait des blessures physiques et psychiques¹⁰⁴. Les autorités veillent pourtant à en faire des relais de la lutte anti-upéciste, instrumentalisation politique que dénonce l’UPC¹⁰⁵. Pour s’assurer de leurs soutiens, les autorités ont développé un Office des anciens combattants et victimes de guerre du Cameroun (1948) dont le but est de recenser les tirailleurs en vue d’une prise en charge juridique et financière à l’issue de leur démobilisation. L’Office est représenté par diverses associations locales de vétérans, et fait construire *via* des subsides de la métropole des Maisons du combattant, qui servent d’espaces de sociabilité

⁹⁸ Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l’ordre du genre et l’ordre colonial fissurés », *Le Mouvement Social*, 2(255), p. 75 ; Konde Emmanuel (2005), *African Women and Politics. Knowledge, Gender and Power in Male-Dominated Cameroon*, Lewiston/Queenston/Lampeter, The Edwin Mellen Press, p. 89 ; Konde Emmanuel (1991), « Cameroonian Women in National Politics since the Second World War, 1945-1985: an Historical Study of Women and Politics in a Male-Dominated Society », Thèse en histoire, Boston University, États-Unis, p. 136 ; Rose Ndengue (2018), « Femmes sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire, Université de Paris VII, France, p. 99 et p. 105

⁹⁹ DSGE, Note de renseignement n°1578698, « Objet : constitution d’une association de femmes, UFC », 12 mai 1952 ; Barthélémy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme. Françaises et Africaines au temps de la guerre froide (1944-1962)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 147-148

¹⁰⁰ Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, Vol. 7, n°12, pp. 61-90.

¹⁰¹ ADF, 443QO/16, Sdece, Bulletin de renseignements, 27 mai 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°K997882, « Objet : Udefec », 17 septembre 1956.

¹⁰² DGSE, Note de renseignement n°K975073, « Objet : activités de l’Udefec », 22 juin 1956 ; Ngapeth Biyong Marie-Irène (2010), *Cameroun. Combats pour l’indépendance*, Paris, L’Harmattan, pp. 387-405

¹⁰³ Noubou Noumowe Leonel (2023), « De la milice coloniale à l’armée camerounaise : constellation d’unités et mosaïque militaire (1914-1972). Approche sociologique et prosopographique », Thèse en histoire, Université de Lorraine, France, p. 320, 326, 328 et 338. Voir aussi : Noubou Noumowe Leonel (2024), « Les tirailleurs du Cameroun face à la politisation de l’espace colonial et à l’émergence du mouvement nationaliste (UPC), 1944-1960 », *Cahiers d’études africaines*, 255-256, pp. 607-636

¹⁰⁴ Moussa Kari Guider (2019), « Patrimoine militaire et archives d’un ancien combattant camerounais de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) », *Vestiges. Traces of Record*, 5, p. 54

¹⁰⁵ ANOM, 1AFFPOL3335, Tract de François Fosso, « Encore une manœuvre pour duper les anciens combattants et ex-militaires camerounais », Douala, 10 mai 1955.

militaire¹⁰⁶. Ce réseau d'associations et ces maisons sont valorisés par les autorités qui y voient un outil pour faire du renseignement sur le militantisme upéciste, même si elles redoutent de voir certains anciens combattants rejoindre les nationalistes, du fait de leurs compétences militaires. Elles cherchent donc à les encadrer, sans toutefois y parvenir totalement. Refusée à l'origine, l'idée d'implanter une annexe de l'Office des anciens combattants à Douala est finalement acceptée par Pré, à la faveur de mai 1955. Il encourage également les amicales d'anciens combattants dans les zones rurales plus isolées. À son arrivée dans le Diamaré, en 1956, l'officier des Affaires africaines Rodolphe Ruel est ainsi chargé de faire vivre le foyer du combattant de Maroua, d'établir le fichier des vétérans et d'organiser des manifestations utiles à l'action des autorités¹⁰⁷. Pourtant, bon nombre des sections de vétérans, comme celle de Yagoua, sont peu actives, voire laissées à l'abandon, ce qui n'est pas sans nourrir diverses doléances contre les autorités et fait douter des moyens réellement déployés pour mobiliser ces associations. Bien d'autres recherches académiques seraient à mener sur les associations culturelles, régionales¹⁰⁸, sportives¹⁰⁹ et de jeunesse¹¹⁰ pour donner à voir ces liens ambigus entretenus avec les autorités face à la répression du mouvement nationaliste.

Le recours à divers relais au sein de la société coloniale engendre une mobilisation qui n'est ni unanime, ni totale, moins encore systématique, dans la lutte contre les nationalistes. Qu'il s'agisse des partis et « chefferies » de collaboration, des Églises chrétiennes ou des mouvements associatifs, les autorités doivent composer avec des organisations qui alternent entre neutralité, attentisme, positions pro-administration et rejet plus profond des revendications upécistes, quand elles ne participent pas directement à des actions répressives, *via* des groupes d'autodéfense, une rhétorique violente ou une mise à l'index des militant-es nationalistes. Cette mobilisation, hétérogène et non systématique de la société contre l'UPC, s'accompagne d'évolutions institutionnelles sur lesquelles les autorités souhaitent garder le contrôle.

La création d'un État sous tutelle

Le territoire dispose de représentants au Parlement métropolitain depuis 1946, élus *via* un suffrage restreint et un double collège, et dispose d'une assemblée territoriale, l'Atcam, depuis février 1952, composée de cinquante membres¹¹¹. L'existence de cette représentation politique, certes limitée, participe à la construction d'une culture politique au Cameroun et fait émerger

¹⁰⁶ ADF, 319QO/58, Lettre du directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre au ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et le Togo, Paris, 12 octobre 1959.

¹⁰⁷ ADF, Nantes, 765PO1/18, Note sur les attributions de monsieur le capitaine d'infanterie coloniale Ruel, officier des Affaires musulmanes de la région du Diamaré, s.d.

¹⁰⁸ Voir sur l'attitude des associations régionales : Section 1 – Partie I. B. Mokam David (2010), « Les crises des associations régionales camerounaises de 1947 à 1959 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, XI, pp. 27-41.

¹⁰⁹ Betnga Nzouatcha Basile Hilaire (2009), « Football et société au Cameroun (1923-2002) », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

¹¹⁰ Walker-Said Charlotte (2016), « Fabrique du genre et sens national dans les organisations de la jeunesse chrétienne au Cameroun (années 1940-1950) », *Le Mouvement Social*, 255 (2), pp. 119-135 ; Walker-Said Charlotte (2015), « Science and Charity: Rival Catholic Visions for Humanitarian Practice at the End of French Rule in Cameroon », *French Politics, Culture & Society*, 33 (2), pp. 33-54.

¹¹¹ Ndjock Nyobe Isidore Pascal (2018), « Débats politiques et expressions démocratiques au Cameroun à l'ère coloniale : le cas de l'Atcam (1952-1957) », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 121-134

des figures politiques hostiles aux revendications upécistes¹¹². La mainmise des autorités coloniales sur la vie parlementaire perdure jusqu'aux réformes institutionnelles introduites en juin 1956 et traduites par la création d'un État sous tutelle du Cameroun en avril 1957 : le Haut-Commissaire doit désormais composer avec un Premier ministre et son gouvernement, ce qui modifie les politiques répressives menées. Le vote et la promulgation de la loi-cadre du 23 juin 1956, loi n°56-619 dite « loi-cadre Defferre », est une étape cruciale¹¹³. Considérée comme le premier signal du désengagement impérial de la France, elle est élaborée par le ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, conseillé par Messmer qui joue un rôle important¹¹⁴ et Léon Pignon, ancien délégué permanent à l'Onu en charge du *trusteeship*. Elle instaure le suffrage universel et le collège unique dans l'ensemble des territoires africains de la France, crée des conseils de gouvernement, dont l'article 9 porte sur le Cameroun. La loi, surnommée « cadre de fer », rencontre une vive opposition parmi les upécistes qui y voient « une duperie pour avaler notre pays » ou « un poison lent préparé par la rue Oudinot pour assassiner les légitimes aspirations des Camerounais¹¹⁵ ». C'est pourtant Messmer, devenu Haut-Commissaire, qui doit la faire appliquer au Cameroun. À son arrivée, il décrit à Defferre une situation explosive et plaide pour « apporter à une crise politique des remèdes politiques en établissant des institutions nouvelles¹¹⁶ », à savoir un État sous tutelle avec un conseil de gouvernement entièrement camerounais mais dont les pouvoirs régaliens restent du ressort de la métropole, ainsi qu'une assemblée élue au suffrage universel (Alcam) et au collège unique.

Le 16 avril 1957, le décret n°57-501 porte statut du Cameroun en fonction des principes édictés par la loi-cadre. Ce statut, à propos duquel Abel Eyinga parle de semi-autonomie, laisse notamment au Haut-Commissaire « la défense et la sécurité extérieure du Cameroun dans le cadre des lois et règlements en vigueur ; les éléments de l'armée de terre, de mer et de l'air et les forces chargées de la sécurité frontalière relèvent de son autorité » (article 40). Il a « la responsabilité de l'ordre public et assure la sécurité des personnes et des biens » et « peut, en cas d'urgence, prendre toute mesure utile pour la sauvegarde de l'ordre ou son rétablissement » (article 41). Il jouit de toutes les compétences dans le domaine économique, il a la main sur la justice (sauf les tribunaux de droit local), et sur l'enseignement, sur les affaires extérieures et la diplomatie, et désigne le Premier ministre qui obtient aussi sa confiance devant l'Alcam¹¹⁷. Le 12 mai 1957, le Haut-Commissaire Pierre Messmer désigne ainsi André-Marie Mbida comme chef de gouvernement, choix peu enthousiaste pour une personnalité controversée¹¹⁸. Il s'en réfère à Gaston Defferre en lui présentant deux candidatures possibles : Ahidjo et Mbida, ainsi que les avantages et inconvénients des deux hommes politiques¹¹⁹. Daniel Abwa, qui s'en est fait le biographe, décrit Mbida, citations à l'appui, comme une personnalité tyrannique, capable de toutes les trahisons, opportuniste, ambitieux et prêt à tout

¹¹² Carine Nsoudou (2008), « L'émergence de cultures politiques au Cameroun (1918-1961) : étude comparée des zones sous administration française et britannique », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France.

¹¹³ « Loi n°56-619 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer », *Journal officiel de la République française*, 146, 24 juin 1956, p. 5782

¹¹⁴ Ollivier Anne-Laure (2011), « Gaston Defferre. Un socialiste face au pouvoir, de Marseille à l'élection présidentielle de 1969 », Thèse en histoire, École normale supérieure de Cachan, France, pp. 491-716.

¹¹⁵ Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Atcam : le cas de la Sanaga-Maritime », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 27-28.

¹¹⁶ Archives municipales de Marseille (AMM), Fonds Gaston Defferre, 100II345, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 9 juillet 1956.

¹¹⁷ « Décret n°57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun », *Journal officiel de la République française*, 92, 18 avril 1957, p. 4112.

¹¹⁸ Voir Section I – Partie II. B.

¹¹⁹ Messmer Pierre, *Les Blancs s'en vont...*, op. cit., p. 130

pour le pouvoir¹²⁰. Théodore Ateba Yene qui a côtoyé Mbida, à qui son père aurait, d'après lui, mis le pied à l'étrier, se souvient d'un « despote non ouvert au dialogue [...] mégalomane au passé léthargique qui, pour émerger sur la scène politique camerounaise, avait dû être parrainé tour à tour par Aujoulat et Soppo Priso au prix de certains compromis [...] imbu de sa personne et égocentrique¹²¹ ». Né en 1907, dans le Nyong-et-Sanaga, fils de chef, Mbida a été séminariste à Akono de 1929 à 1935, puis au séminaire de Mvolyé jusqu'en 1943. Il réussit le certificat d'études primaires sans en avoir averti les autorités ecclésiastiques, cause d'un antagonisme avec Mgr René Graffin. Il exerce, ensuite, plusieurs métiers, ce qui pour certains, lui est facilité par son ancrage étonnant, l'un des grands groupes du centre du Cameroun, dont l'élite lui procure aide et conseils : moniteur auxiliaire de l'enseignement, directeur d'école rurale, agent journalier au Trésor de Yaoundé, membre d'un cabinet d'avocat avant de se mettre à son compte comme agent d'affaires chargé de défendre les justiciables devant les tribunaux. Il fait ses premières classes en politique au sein du BDC d'Aujoulat, son parrain en politique puis est élu, le 16 octobre 1953, conseiller à l'Assemblée de l'Union Française, où il intègre le groupe des Indépendants d'Outre-mer. Parti du BDC fin 1955, il adhère au Comité de coordination du Cameroun (Cococam) : il bat Aujoulat aux élections législatives du 2 janvier 1956¹²². Une fois élu au Palais-Bourbon, il s'affilie à la SFIO et abandonne son discours aux tonalités nationalistes, qui l'avait servi aux élections, pour se faire le fervent défenseur de la France, le propagandiste zélé de la loi-cadre et « le coq vigilant et hardi qui veille et qui défend¹²³ ». À l'Alcam, il est le chef de file des Démocrates camerounais, qui comptent 21 membres, face à l'Union camerounaise qui regroupe les trente élus du Nord et Paul Soppo Priso, son principal adversaire, dont les huit députés représentent l'opposition la plus ferme face à la loi-cadre. Le Mouvement d'action nationale (Manc), dont Charles Assale, membre du groupe des Huit, est le leader, défend l'avènement de la souveraineté nationale du Cameroun, de même que celle d'une démocratie réaliste¹²⁴. Mbida, quant à lui, se fait l'ardent défenseur du statut issu de la loi-cadre. Exception faite du groupe des Huit, la majorité des députés de l'Alcam approuve le statut de tutelle avec un amendement introduisant l'expression « État du Cameroun » à la place de « Territoire ». Sous l'égide de Soppo Priso, les huit députés réfractaires proposent, sans succès, un texte alternatif de treize articles reconnaissant l'indépendance du Cameroun et lui attribuant toutes les fonctions régaliennes¹²⁵. Ce contre-statut est invalidé par le Conseil d'État. Une délégation du groupe remet fin avril à Paris un mémorandum au ministre de la France d'Outre-mer, dans lequel le groupe conteste la pertinence des réformes et donc du statut, alors que de nombreux députés n'en sont pas vraiment satisfaits¹²⁶. À l'image de *L'Opinion au Cameroun* de Marcel Bebey Eyidi, la presse nationaliste qualifie le statut de « monstre » et s'indigne du fait que « cinquante-sept conseillers sur soixante-huit aient été incapables d'amender utilement un projet de statut qu'ils avaient pourtant toute latitude de faire modifier¹²⁷ ». Le statut est finalement promulgué le 16 avril et la préférence de Defferre se porte sur Mbida¹²⁸. Un mois plus tard, le 12 mai 1957, Messmer le nomme au poste. Plusieurs raisons

¹²⁰ Abwa Daniel (1993), *André-Marie Mbida, premier Premier Ministre camerounais*, Paris, Karthala, p. 22.

¹²¹ Ateba Yene Théodore (1988), *Cameroun Mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan., pp. 92-93 et p. 96.

¹²² *Ibid.*, pp. 89-91. Voir section 1 – Partie II.B.

¹²³ Élections du 23 décembre 1956, Profession de foi, citée par Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.* p. 60.

¹²⁴ « Êtes-vous pour l'idéal d'indépendance. Adhérez au Mouvement d'action nationale », *Action et patrie*, 3 mai 1957, p. 1

¹²⁵ Le Vine Victor (1964), *The Cameroons from Mandate to Independence*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, p. 162

¹²⁶ Assale Charles, Soppo Priso Paul, Betote Akwa Ernest, Behle Gaston « Mémorandum », *Action et patrie*, 13 avril 1957, p. 1 ; Kingué-Jong Gaston, « Sursis », *Action et patrie*, 8 mars 1957, p.3

¹²⁷ « Éditorial », *L'Opinion au Cameroun*, 1^{er} mars 1957. Voir aussi : « Le Statut octroyé par la France au peuple kamerounais », *La Nation kamerounaise*, mars-avril 1957.

¹²⁸ Messmer Pierre, *Les Blancs s'en vont...*, *op.cit.*, p.130.

sans doute à ce choix, même si Mbida ne jouit pas, du fait même de sa personnalité, de toute la confiance des autorités françaises. Ainsi, l' élu catholique, affilié à la SFIO dont fait partie Defferre, se présente comme le plus fidèle allié de la France, tient à l'égard de l'UPC un discours fondamentalement répressif, est hostile à toute loi d'amnistie et ne défend pas l'indépendance du Cameroun. Le journal nationaliste *Kamerun Observateur*, organe du Parti Populaire Kamerunais (PPK) très hostile au statut, ne mâche pas ses mots : « Un gouvernement kamerunais va se former. Il se formera sur des ossements des patriotes tués en 1955, il se formera sur les tombes et fosses communes de patriotes victimes de la terreur la plus sanglante, la plus meurtrière, que dirais-je, la plus sauvage¹²⁹ ».

Mbida compose un gouvernement qui, outre Ahidjo vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, membre du groupe Union camerounaise, comprend neuf ministres et cinq secrétaires d'État. Le 16 mai, Gaston Defferre effectue une visite officielle au Cameroun et adoube ce gouvernement. Deux fonctionnaires français sont présents aux côtés de Mbida : Alfred Mandon, vétérinaire de profession et élu à l'Alcam dans l'Union camerounaise, nommé ministre de l'Agriculture¹³⁰ ; et Roger Courot, directeur de cabinet du Premier ministre, présent au Cameroun depuis 1946 et chef du Nyong-et-Sanaga jusqu'en avril 1957¹³¹. Ce premier gouvernement camerounais est d'emblée critiqué par les upécistes. Le 13 juillet 1957, depuis le maquis, Um Nyobè écrit une « lettre à Monsieur André-Marie Mbida, Premier ministre de l'État sous tutelle du Cameroun¹³² », dans laquelle il dénonce le statut comme l'œuvre d'un gouvernement étranger qualifié de « fantoche », même s'il n'exclut pas un terrain d'entente sur la loi d'amnistie¹³³. Les rapports au sein de l'Alcam sont également loin d'être sereins. Mbida, que certains voient comme le Bao Dai¹³⁴ camerounais, manie l'insulte, traitant en particulier « d'ignorants » ceux qui s'opposent à lui et s'aliénant ainsi de nombreux députés dont certains critiquent les émoluments¹³⁵. La gouvernance de Mbida se caractérise surtout par une répression vigoureuse à l'égard de ceux qui lui déplaisent : licenciements, affectations lointaines de fonctionnaires coloniaux¹³⁶, arrestations de journalistes sous l'accusation de reconstitution de ligue dissoute, saisis de journaux, suppression de bourses étudiantes, tentatives d'expulsion de missionnaires¹³⁷. Il obtient aussi le rattachement de la gendarmerie camerounaise à la gendarmerie française, et non plus à celle de l'AEF¹³⁸. Dans le domaine des réalisations, le gouvernement Mbida fait adopter un drapeau camerounais aux couleurs vert-jaune-rouge, bien différent de celui revendiqué par l'UPC, un hymne camerounais, qui reprend en le remaniant un chant déjà ancien et la devise « Paix, travail, patrie » tout cela malgré l'opposition du groupe des Huit. Les relations avec le Haut-Commissaire encore en poste, Messmer, se tendent très vite, notamment sur la question de l'attitude à tenir à l'égard de l'UPC. Daniel Abwa insiste sur le fait que la France n'a pas intérêt, ni peut-être les moyens vu le contexte international, avec la situation en Indochine et Algérie, l'indépendance attendue du Nigeria et l'indépendance acquise du Ghana, et bien entendu la perspective de la prochaine visite de l'Onu prévue pour octobre 1958, l'hostilité des États-Unis et de l'URSS au vieux colonialisme, à se lancer dans un autre conflit majeur. L'hypothèse d'une négociation avec l'UPC n'est donc pas abandonnée.

¹²⁹ Essombé Calvin, « Puisqu'il faut en parler », *Kamerun Observateur*, 30 avril 1957, p. 1.

¹³⁰ ANOM, CMR1C835, Dossier de carrière d'Alfred Mandon.

¹³¹ ANOM, EEII7067, Dossier de carrière de Roger Courot, Bulletin individuel de notes, 1957.

¹³² Um Nyobè Ruben (1989), *Écrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, pp.238-248.

¹³³ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p.115.

¹³⁴ Bao Dai est un Empereur du Viêt-Nam qui a régné sous la colonisation française et a pu à ce titre être perçu comme un collaborateur. « Inquiétudes et insécurité », *Kamerun Observateur*, 30 mars 1957, p. 2.

¹³⁵ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p. 168

¹³⁶ Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 128.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 119 ; Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p. 168.

¹³⁸ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p. 171

Négociier, amnistier ?

Peu de temps après mai 1955, face à l'ampleur de la répression judiciaire, plusieurs propositions émergent pour permettre le retour de l'UPC et de ses leaders sur la scène légale, et commencent à fabriquer une opposition interne au parti. Face à l'intransigeance du gouvernement Mbida, Messmer tente d'entamer des pourparlers avec Um Nyobè. À la suite des violences liées aux élections de décembre 1956, ce dernier est appelé, dans une « lettre ouverte » écrite par le médecin et militant upéciste Mathieu Tagny depuis sa prison, à s'opposer aux actions armées portées par Moumié, Kingué et Ouandié – désignés comme le « trio de Kumba » – et à prendre le chemin de négociations¹³⁹. Le leader lui répond en l'accusant de multiples contradictions, en particulier sur la question de l'abstention¹⁴⁰. Malgré tout, les autorités considèrent alors sa réponse comme suffisamment conciliatrice dans sa tonalité générale pour ne pas exclure une potentielle négociation. Et le 19 juin 1957, Um Nyobè publie dans *InterAfrique Presse* une lettre où ce désir est évident, au moment où les militant·es en exil au *Southern Cameroons* sont sur la voie de l'expulsion. Le chef de la section de coordination du renseignement militaire, le capitaine Guillabert, écrit ainsi qu'« Um Nyobe tente actuellement le retour de l'enfant prodigue. [...] » puis ajoute : « Ces déclarations du 19 juin seraient le résultat d'un travail occulte de Soppo Priso qui mènerait à Douala le jeu pour Um Nyobe tout en demeurant dans les coulisses¹⁴¹ ». Le texte d'Um Nyobè est effectivement fort conciliant tout en restant sur ces revendications anciennes et s'intitule « Les vraies solutions pour la détente politique et morale », à savoir l'amnistie, de même qu'une « déclaration du gouvernement français portant sur la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de l'État du Kamerun¹⁴² ». Il affirme aussi : « [...] aucun de nous ne subordonne l'accession du Kamerun à l'indépendance au départ des tuteurs ; [...] pour nous le maintien de l'empreinte française n'était pas une question d'opportunité mais de nécessité [...] ». Il plaide en faveur d'« une amnistie morale que le peuple du Kamerun concéderait à la France, alors même que le Kamerun traverse la plus grave crise de son histoire ». Une voie de négociation est entrouverte par Messmer, qui donne toutes facilités et moyens à l'évêque Thomas Mongo, qui s'est proposé pour rencontrer le *Mpodol*, d'accomplir sa mission en octobre 1957. L'évêque rencontre en effet Um Nyobè, alors même qu'un nouveau cycle de violences secoue la Sanaga-Maritime. Les services de renseignement notent : « Avant son intronisation comme évêque titulaire de Douala, Mgr Mongo s'était rendu à Bot-Makak et lors de son voyage de retour le 3 ou le 4 octobre, il avait effectué une longue halte près de la rivière Pougoué. C'est alors qu'il aurait rencontré Um Nyobè dans un secteur tout proche ». Le leader pose comme conditions le retrait de l'armée de la Sanaga-Maritime et une rencontre officielle avec le gouvernement français¹⁴³. À son retour lors d'entretiens avec le Haut-Commissaire et Mbida, Mgr Mongo prône l'amnistie pour les upécistes¹⁴⁴. Mais la mission échoue, les exigences d'Um Nyobè allant au-delà de ce que les autorités veulent concéder. L'existence même d'une telle mission déplaît à Mbida qui n'en a pas été informé. Il prononce le 9 novembre 1957, à Boumnyebel, et dans le contexte de mise en place de la « zone de pacification » (Zopac) en Sanaga-Maritime, un discours radical dans

¹³⁹ Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 443QO/24, « Lettre ouverte de Tagny Mathieu à Ruben Um Nyobe », *La Presse du Cameroun*, 1^{er}-2-3 février 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°162/0, « Objet : les dissidents de Kumba et la création d'un comité de réconciliation », 30 août 1958.

¹⁴⁰ *Ibid.*, le capitaine Guillabert, chef de la section de coordination du cabinet militaire, Copie de la réponse d'Um Nyobè Ruben à la lettre de Tagny, Yaoundé, 22 juin 1957.

¹⁴¹ *Ibid.*, Bulletin de renseignement du capitaine Guillabert, chef de la section de coordination du cabinet militaire, « Objet a/s : rassemblement des populations de race bantoue », Yaoundé, 11 juillet 1957.

¹⁴² Um Nyobè Ruben, « Les vraies solutions pour la détente politique et morale », *InterAfrique Press*, 117, 20 juin 1957. Voir aussi : Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national camerounais*, Paris, L'Harmattan, pp. 336-341.

¹⁴³ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 337-341

¹⁴⁴ ANOM, 1AFFPOL 3320, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 12 au 25 Octobre 1957.

lequel il demande « à tous les Bassa upécistes qui se trouvent dans la forêt de rentrer au village dans les dix jours » et prône une indépendance par étapes¹⁴⁵ ». Pour lui, le statut du Cameroun, l'existence d'une assemblée législative et d'un gouvernement camerounais est une de ces étapes mais il ne dit rien de ce que sera l'étape suivante.

L'adoption d'une loi d'amnistie est la seconde stratégie employée par les autorités pour négocier une sortie du conflit. Pensée dès avril 1956, cette loi n'est effective qu'au milieu de l'année 1958, ce qui en atténue la portée politique. Les autorités ne souhaitent pas, cependant, que ces mesures de « pacification » politique et sociale permettent le retour sur la scène légale des leaders du mouvement, et notamment leur participation aux élections. La politique d'équilibriste du ministère de la France d'Outre-mer consiste à faire la publicité de mesures de relative clémence afin de réduire les tensions sociopolitiques, sans risquer de s'aliéner ceux qui souhaitent une répression intransigeante envers leurs adversaires¹⁴⁶. Dès sa prise de fonction en avril 1956, Messmer plaide auprès de Defferre pour l'adoption rapide d'une loi d'amnistie, qui, tout en ayant des bénéfices moraux importants sur les populations, n'irait pas à l'encontre de la politique répressive poursuivie par l'administration coloniale :

De toute façon, un projet déposé dans ces conditions ne serait pas examiné avant un certain nombre de mois et lorsque la loi votée entrerait en application, le plus grand nombre de condamnés aurait déjà retrouvé la liberté à l'expiration de leur peine. Il est donc souhaitable de recueillir dès maintenant le bénéfice moral d'une mesure que tôt ou tard nous risquons de voir les événements nous contraindre à accepter¹⁴⁷.

L'amnistie est un moyen d'apaiser une partie de la population qui verrait alors la « bonne volonté » de l'administration, mais c'est aussi un outil de pression, clairement exprimé par Messmer : « Nous aurons d'ici là à notre disposition un moyen d'action sur les "upécistes" qui sauront qu'une agitation dans l'illégalité ne pourra que compromettre leur amnistie et leur retour¹⁴⁸ ». La délégation du Cameroun à Paris y voit même un moyen de chantage dans le cadre d'éventuelles négociations secrètes, l'amnistie n'étant pas « souhaitable avant d'avoir pris des contacts secrets et efficaces avec Um Nyobè¹⁴⁹ ». Enfin, cette loi d'amnistie est vue par les autorités comme un facteur de division au sein de l'UPC, d'anciens condamnés amnistiés pouvant choisir de se « rallier¹⁵⁰ ». L'instrumentalisation politique de la loi d'amnistie est donc clairement affichée. Après un avis favorable du Conseil d'État, le projet de loi est déposé à l'Assemblée nationale, le 2 août, avant les vacances parlementaires, par le ministre de la France d'Outre-mer. Ce dernier et le Haut-Commissaire n'ont pas l'intention d'accélérer son adoption et n'inclut que les faits relatifs à mai 1955. Il faut finalement attendre quatre mois, après avis favorable de l'Assemblée de l'Union française, pour voir le texte être discuté par les députés et adopté, le 12 décembre 1956. La navette parlementaire l'amène au Conseil de la République, ce qui ne peut être examiné avant les élections. Les cadres de l'UPC, qui comprennent que les autorités françaises n'ont nullement l'intention d'adopter des mesures d'amnistie suffisamment tôt pour leur permettre de se présenter aux élections, décident de

¹⁴⁵ Um Nyobè Ruben, *Le problème national camerounais*, op. cit., p. 409 ; *Discours prononcé le 9 novembre 1957 à Boumnyebel (subdivision d'Éséka) par André-Marie Bida, Premier ministre, chef du gouvernement camerounais*, Ministère d'État à l'Information, postes et télécommunications.

¹⁴⁶ ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 3 mars 1956.

¹⁴⁷ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 1^{er} juillet 1956.

¹⁴⁸ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Georges Spénale, 29 mai 1956.

¹⁴⁹ *Ibid.*, Lettre anonyme d'un informateur au Haut-Commissaire au Cameroun, 24 novembre 1956.

¹⁵⁰ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 7 juillet 1956.

boycotter le scrutin pour les élections de l'Atcam et de mener les premières actions armées au cours du mois de décembre 1956. Ce choix de l'UPC change totalement le contexte politique aux yeux des députés français : à partir du moment où l'UPC fait le choix de la violence armée, « l'adoption du projet n'était plus urgente mais au contraire dangereuse¹⁵¹ ». Sur initiative du Haut-Commissaire et du ministre Defferre, l'adoption du projet est alors gelée par le Conseil de la République, dernière étape du processus législatif, qui demande alors un premier délai de deux mois pour repousser le vote de la loi d'amnistie, auquel s'ajoute un second délai de deux mois, puis un troisième accordé le 21 juin 1957¹⁵². Le Conseil de la République examine de nouveau le projet et l'adopte le 29 novembre après de nouvelles modifications ajoutant la nécessité de consulter le gouvernement camerounais sur ce projet.

Le gouvernement camerounais et l'Alcam prennent une part active dans le freinage de la loi discutée au Parlement français : après avoir construit sa campagne lors des élections de janvier 1956 sur l'amnistie, le Premier ministre Mbida exprime son opposition dès le retour des discussions sur le projet de loi car selon lui, l'amnistie « encouragerait les auteurs de trouble », et il demande un ajournement *sine die* du projet en envoyant plusieurs courriers de protestation¹⁵³. L'Alcam entérine la position du Premier ministre en repoussant, à 29 voix contre 8 et 11 abstentions, une motion en faveur de l'amnistie, après un discours du vice-Premier ministre Ahidjo à la tribune¹⁵⁴. Cette motion a été déposée le 24 octobre par le Mouvement d'Action Nationale (Manc) représenté par Soppo Priso¹⁵⁵, alors président de l'Assemblée, favorable à une amnistie totale et inconditionnelle. L'assassinat du député Samuel Wanko entraîne également le vote d'une motion, le 16 décembre 1957, demandant au gouvernement et au Parlement français de surseoir à toute mesure d'amnistie face à « l'échec de la politique de clémence et de générosité¹⁵⁶ ». D'autres représentants politiques camerounais défendent des positions différentes : au-delà du Manc qui agit pour le retour de l'UPC sur la scène légale, Alexandre Douala Manga Bell se fait l'avocat de la loi d'amnistie en suppliant le président de la République française de ne pas prendre en compte la motion de l'Alcam qui demande de la différer¹⁵⁷. Cependant, la forte opposition du gouvernement camerounais à l'amnistie repousse encore son adoption définitive, qui est finalement entérinée par un décret de René Coty, promulgué le 17 février 1958, en pleine crise entre Mbida et le nouveau Haut-Commissaire, Jean Ramadier¹⁵⁸. La loi d'amnistie est donc « imposée » en dépit de la position du Premier ministre et de l'Alcam.

Le projet adopté pose plusieurs conditions pour bénéficier de l'amnistie. Les faits pris en compte sont ceux commis avant ou pendant mai 1955, ceux commis à l'occasion de conflits de travail ou de campagnes électorales avant le 2 janvier 1956, ainsi que les délits de presse

¹⁵¹ *Ibid.*, *Bulletin d'information de la France d'Outre-Mer*, 29 novembre 1957 ; Exposé des motifs à un amendement du projet de loi d'amnistie adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1956.

¹⁵² ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au Premier ministre André-Marie Mbida, 30 octobre 1957.

¹⁵³ ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du Premier ministre André-Marie Mbida au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 4 novembre 1957 ; Télégramme du Premier ministre André-Marie Mbida au Conseil de la République, 27 novembre 1957.

¹⁵⁴ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, 30 octobre 1957.

¹⁵⁵ *Ibid.*, Note pour le ministre sur la loi d'amnistie, s.d.

¹⁵⁶ « L'Assemblée législative du Cameroun demande au Parlement métropolitain de surseoir à toute mesure d'amnistie », *Le Monde*, 19 décembre 1957.

¹⁵⁷ ANOM, 1AFFPOL3302, Télégramme d'Alexandre Douala Manga Bell au ministre de la France d'Outre-mer, Gérard Jaquet, 25 décembre 1957.

¹⁵⁸ ADF, 443QO/1, Loi n°58-148 du 17 février 1958 portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun.

antérieurs au 2 janvier 1956. Ainsi, le décret final évite soigneusement de prendre en compte les centaines de condamnations pour reconstitution de ligue dissoute, ce qui équivaldrait à une annulation du décret de dissolution. De plus, seules les peines inférieures ou égales à vingt ans sont considérées, écartant une grande partie des condamnations prononcées par les Cours criminelles. Enfin, ces amnisties ne prennent pas effet automatiquement mais doivent faire l'objet d'une demande pour chaque détenu concerné ; ces demandes sont examinées par une commission dont la composition est déterminée par les ministres de la France d'Outre-mer et de la Justice, et après avis du gouvernement camerounais¹⁵⁹. Cette procédure lourde et longue a d'autant moins de chance d'être sollicitée par des détenus, alors que la plupart est privée de conseil juridique efficace et informée. Ainsi, d'un projet de départ plébiscité par les autorités coloniales et censé faire un « effet de choc » sur les populations, on aboutit deux ans plus tard à un texte surtout symbolique, de portée réduite qui ne correspond plus aux objectifs politiques énoncés à l'origine. Des demandes d'amnistie sont déposées sous le gouvernement Ahidjo, et avec les encouragements du Haut-Commissaire Torrè, qui presse même le conseiller à la Cour de cassation M. Laget de venir au Cameroun afin de présider une première commission en septembre 1958¹⁶⁰. Il a pour ambition de procéder à diverses amnisties avant l'arrivée de la mission de visite de l'Onu, mais essaie de convaincre le Premier ministre de ne pas procéder à « une amnistie trop large¹⁶¹ ». En août 1958, seules quinze demandes ont été déposées, ce que les services judiciaires expliquent par des remises en liberté déjà effectuées et le faible nombre de détenus politiques concernés par la loi¹⁶². Les faits délictuels et criminels commis en 1956 et 1957, en particulier en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, ne sont pas concernés, des condamnations lourdes ayant déjà été prononcées contre des militants upécistes en mars-avril 1957, souvent en leur absence¹⁶³.

La crise Mbida-Ramadier

Il est sans conteste possible de nommer crise, à la suite des acteurs eux-mêmes, les échanges qui opposent, en 1958, le Premier ministre Mbida et le Haut-Commissaire Jean Ramadier, et qui se terminent par la démission de Mbida, puis le rappel à Paris de Ramadier. Cette crise correspond à une situation paradoxale où un Premier ministre camerounais montre plus d'intransigeance à l'égard de l'UPC que le Haut-Commissaire de l'époque, celui-ci essayant de miser sur d'autres tableaux que la seule répression militaire. Ce tournant majeur dans les relations entre la France et le Cameroun a été largement documentée par différentes chercheuses ou collègues de Ramadier, comme avec les travaux du journaliste Georges

¹⁵⁹ Cinq membres y siègent, deux membres du gouvernement camerounais, deux représentants de la France (un fonctionnaire désigné par le Haut-Commissaire et le Procureur général), et avec un conseiller à la Cour de cassation comme président de la commission. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Premier ministre, Ahmadou Ahidjo au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 21 juin 1958 ; « Quelques précisions concernant l'amnistie au Cameroun », *La Presse du Cameroun*, 24 septembre 1958.

¹⁶⁰ ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torrè au conseiller à la Cour de cassation M. Laget, Yaoundé, 15 juillet 1958.

¹⁶¹ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au ministre de la France d'Outre-mer, 10 mai 1958.

¹⁶² ANOM, DPCT21, direction du cabinet du Haut-Commissaire au Cameroun, Note sur les mesures prises au Cameroun sous administration française pour réprimer les crimes et délits de 1955 à 1958, s.d.

¹⁶³ Nken Simon, « Les pourparlers de paix du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Pierre Messmer et le parti nationaliste camerounais (1956-1958) : regard critique », article non publié, conservé dans les archives de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp).

Chaffard, d'Abel Eyinga, de Jean-François Bayart et Christophe Ralite¹⁶⁴. Mais l'apport des archives de Jean Ramadier, que son fils a confiées à la Commission, est essentiel¹⁶⁵. Ainsi, Mbida s'aliène progressivement Messmer qui est bientôt persuadé qu'il faut s'en débarrasser, ce qu'il va dire à Paris en décembre 1957¹⁶⁶. Messmer a néanmoins fait part à Mbida des trois noms qui seraient en lice pour sa propre succession : Georges Spénale, directeur de cabinet de Defferre ; Jean-Michel Soupault également du cabinet du ministre de la France d'Outre-mer ; et le gouverneur Jean Ramadier. Messmer quitte finalement le Cameroun pour Brazzaville le 4 février 1958, et son successeur Jean Ramadier, dont il est proche, arrive de Conakry le 3 février 1958. Celui-ci est le fils du président du Conseil, Paul Ramadier, dont il a d'ailleurs été chef de cabinet en 1947, et a déjà, quand il arrive au Cameroun, une véritable expérience coloniale, en Indochine d'abord où il est un moment prisonnier des Japonais, en Côte d'Ivoire, au Niger et enfin en Guinée¹⁶⁷. Au Niger, où il est gouverneur (1954-1956), s'il ne partage pas les vues du dissident du RDA Djibo Bakary, il lui donne néanmoins une chance aux élections à l'Assemblée nationale du 2 janvier 1956 en ne soutenant pas le Docteur Borrey, candidat de l'administration¹⁶⁸. Ce socialiste non-conformiste et fonceur¹⁶⁹ appartient, selon Chaffard, « à la petite phalange des gouverneurs qualifiés "libéraux" » mais est perçu comme un « administrateur peu orthodoxe », à l'opposé du « masque de dignité dont se revêt Messmer l'Alsacien¹⁷⁰ ». En Guinée, il travaille pourtant avec Ahmed Sékou Touré en qui il voit le « représentant authentique du territoire », même s'il le considère comme autocrate¹⁷¹.

Très vite, après sa prise de fonction et une tournée effectuée en Sanaga-Maritime, Ramadier est persuadé de l'échec de la voie militaire. Il se montre favorable à une solution politique en accédant aux revendications upécistes – l'indépendance et la réunification –, ce qu'il exprime publiquement lors d'un discours remarqué à l'Alcam, le 10 février, qui fait l'effet d'un véritable coup de tonnerre, même si ces mots avaient déjà été prononcés en janvier par le délégué de la France à l'Onu, Jacques Kosciusko-Morizet, en visite au Cameroun¹⁷². La suite du discours de Ramadier récuse le fait que le nationalisme appartienne aux seuls communistes, dont l'action mène à l'autocratie et à la lutte des classes, il récuse également le cartiérisme – le rejet de toute aide à l'empire – et appelle de ses vœux au développement économique, aux investissements y compris avec des capitaux étrangers, lui-même étant partisan de l'Eurafrrique. Il prône aussi « un programme commun, une action commune » : « Il faut que face à la crise qui nous menace, face au cartiérisme qui nous menace, face à ceux qui sont entrés dans l'illégalité, l'union de tous les camerounais soit une réalité et réalisée¹⁷³ ». La seule mention de l'UPC est faite avec les mots : « Ceux qui sont entrés dans l'illégalité ». Aucune allusion aux

¹⁶⁴ Le Vine Victor T. (1964), *The Cameroons...*, *op. cit.*, pp. 163-166 ; Larrue Jacques et Payen Jean-Marie (2000), *Jean Ramadier gouverneur de la décolonisation*, Paris, Karthala ; Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.* ; Chaffard Georges (1965), *Les Carnets secrets de la décolonisation*, Vol. 1, Paris, Calmann-Lévy, pp. 305-329 ; Eyinga Abel (1978), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Éditions Anthropos, pp.138-158 ; Bayart Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ; Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, pp. 142-179

¹⁶⁵ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier.

¹⁶⁶ Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 98.

¹⁶⁷ ANOM, EEI7359, Dossier de carrière de Jean Ramadier, Curriculum vitae de Jean Ramadier.

¹⁶⁸ Larrue Jacques et Payen Jean-Marie, *Jean Ramadier...*, *op. cit.*, pp. 66-67.

¹⁶⁹ *Ibid.*, pp. 14-15.

¹⁷⁰ Chaffard Georges, *Les Carnets secrets de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 308.

¹⁷¹ Larrue Jacques et Payen Jean-Marie, *Jean Ramadier...*, *op. cit.*, pp.14-15 ; ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Lettre de Jean Ramadier à Pierre Messmer, n° 1353 SP, Conakry, le 29 octobre 1957.

¹⁷² ADF, La Courneuve, AO46, Entretien avec Jacques Kosciusko-Morizet réalisé par Maurice Vaïsse, professeur à l'université de Reims, et Catherine Oudin, conservateur du patrimoine au ministère des Affaires étrangères, 20 octobre 1992.

¹⁷³ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Allocution prononcée par le Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, à l'Alcam, 10 février 1958.

actions armées ni aux maquis¹⁷⁴. Ce discours de réconciliation et d'apaisement suscite l'enthousiasme de l'Assemblée. Il envoie le 10 février un télégramme à Gérard Jaquet, désormais ministre de la France d'Outre-mer :

[...] mon point de vue est formel. Le rendement de l'outil militaire est à son optimum. On ne peut guère obtenir plus à moins de tripler les effectifs et dans ce cas les maquis se dilueront et l'action se transportera dans les villes – Stop – autrement dit de la révolution nationale et rurale on passera à la révolution prolétarienne – Stop – primo je ne veux en aucune façon avoir la responsabilité de l'extension de la zone d'insurrection, secundo que je considère que la France ne peut pas se payer le luxe d'une nouvelle situation nord-africaine j'ai été amené à prendre, lors d'une réception à l'Assemblée législative des positions politiques plus tôt que je ne comptais – Stop – Je vous tiendrai informé du déroulement des événements¹⁷⁵.

Cette prise de position déplait à Mbida. Le 26 janvier 1958, a eu lieu le premier congrès du Parti des Démocrates Camerounais (PDC) qui renvoie l'indépendance *sine die* et où il n'est aucunement question de réunification¹⁷⁶. Là encore, le Premier ministre se montre beaucoup plus conservateur que le Haut-Commissaire Ramadier qu'il accuse de s'immiscer indûment dans les affaires du territoire. Les archives consultées n'ont pas révélé les consignes exactes reçues par Ramadier et si le fait de prononcer les mots « magiques », en tous cas dans sa bouche, d'indépendance et de réunification a été de sa propre initiative. Il semble qu'il ait eu en tous cas, la mission de se « débarrasser » de Mbida et c'est en effet le but qu'il atteint au prix de sa carrière. Le 11 février 1958, au lendemain du discours à l'Alcam, les membres du gouvernement Mbida appartenant à l'Union camerounaise démissionnent, sur l'insistance, semble-t-il, de Ramadier¹⁷⁷. Mbida envoie à Paris son chef de cabinet Courrot pour informer le ministre, de la situation, et se plaindre du Haut-Commissaire. Le 12 février 1958, ce sont les Paysans indépendants qui démissionnent à leur tour. Mbida prend acte des démissions de ses ministres le même jour et en nomme de nouveaux, en arguant de l'article 19 du statut qui insiste sur le choix des ministres par le chef de gouvernement. Ramadier refuse d'entériner ce nouveau gouvernement au nom de l'article 20 du statut¹⁷⁸ ». Il en réfère au ministre de la France d'Outre-mer par un télégramme qui souligne l'opposition antigouvernementale à la Chambre¹⁷⁹. Il explique ensuite pourquoi il a refusé d'entériner le nouveau gouvernement et conclut : « Il est inutile de dire que l'atmosphère à Yaoundé est assez surchauffée et que je me suis vu obligé de consigner la troupe et de prendre quelques mesures afin d'assurer l'ordre public. Par ailleurs j'ai fait à 20 heures une déclaration à la population pour lui exposer très franchement la situation¹⁸⁰ ». Les nouveaux ministres dont il semble par ailleurs qu'ils n'aient pas toujours été consultés avant d'être nommés, démissionnent à leur tour¹⁸¹. Un conseil de cabinet réuni par Mbida, malgré les démissions, avait, par ailleurs, voté une motion de défiance demandant le rappel du Haut-Commissaire récemment nommé à Paris¹⁸².

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministère de la France d'Outre-mer, 10 février 1958.

¹⁷⁶ Compte-rendu du congrès d'Abong-Mbang des Démocrates camerounais, *La Presse du Cameroun*, 3 février 1958 cité in Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, op. cit., p. 65.

¹⁷⁷ Eyinga Abel, *Introduction à la politique...*, op. cit., p. 141.

¹⁷⁸ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun à la délégation de Paris, 17 février 1958,

¹⁷⁹ *Ibid.* et Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministère de la France d'Outre-mer, 12 février 1958.

¹⁸⁰ *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 19 février 1958.

¹⁸¹ *Ibid.*, Communiqué de Jean Baptiste Mabaya et René Blaise Mindjos, ministre des Travaux publics et secrétaire d'État au budget, Yaoundé, 13 février 1958.

¹⁸² ANOM, 1AFFPOL 3327, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 23 janvier au 11 février 1958, Yaoundé, 12 février 1958 ; 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Communiqué à l'AFP et à la radio, 13 février 1958.

Le 13 février 1958, trois motions de censure sont déposées sur le bureau de l'Assemblée qui dénoncent les « attitudes racistes et dictatoriales » de Mbida, les tentatives « d'établissement d'un pouvoir personnel », et déclarent la politique menée par le Premier ministre « contraire aux intérêts du pays¹⁸³ ». Mbida part alors à Paris, accompagné du ministre de l'Information Mathias Djoumessi, et de son directeur de cabinet. Il est reçu par le président de la République René Coty et le ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet. Il avertit Ramadier par lettre le 12 février 1958 en lui faisant part de son « intention d'élever le très grave différend qui vient de surgir entre le Haut-Commissariat de la République française au Cameroun et le gouvernement camerounais devant les plus hautes instances de la France¹⁸⁴ ». Il demande le rappel de Ramadier dont l'action est, selon lui, contraire aux intérêts de la France. Dans cette démarche, Mbida a le soutien du MRP et d'un certain nombre de conservateurs comme le sénateur indépendant Antoine Pinay ou Roger Duchet¹⁸⁵. Ce dernier écrit ainsi au journal *Le Monde* que les indépendants se sont bien inquiétés de la nomination de Ramadier qui, « à Yaoundé, a prononcé un discours insensé devant la Chambre des députés camerounais qui a précipité la crise¹⁸⁶ ». Ces soutiens conditionnent sans doute l'attitude de Jaquet qui somme alors Ramadier de prendre l'avion vers Paris, le 14 février, à la suite d'un entretien téléphonique¹⁸⁷. Ce à quoi, Jean Ramadier répond qu'il ne peut venir à Paris du fait de ses responsabilités en termes de « maintien de l'ordre » et ajoute : « L'évolution de la crise est suivie par toute la population, tout le monde sait que M. Mbida est parti à Paris pour obtenir mon rappel et la dissolution de l'Assemblée [...]. Je ne puis, à moins de forfaiture, quitter mon poste en ce moment, car ce serait immédiatement exploité et des troubles graves seraient à craindre¹⁸⁸ ». Il envoie le Haut-Commissaire adjoint et son directeur de cabinet à Paris. Le 14 février, le sénateur Njoya Arouna, ministre des Finances démissionnaire et Daniel Kémajou, président de l'Alcam¹⁸⁹, dénoncent auprès du ministre de la France d'Outre-mer les manœuvres de Mbida et défendent le Haut-Commissaire¹⁹⁰. Ils dénoncent le rappel à Paris de Ramadier : « [...] Tout le monde sait que Monsieur Mbida en difficulté avec l'Assemblée législative, a trouvé plus facile de s'en prendre au Haut-Commissaire plutôt que de venir prouver devant l'Assemblée sa prétendue popularité¹⁹¹ [...] ». Et le 15 février Ramadier écrit encore à Jaquet pour se plaindre de l'appui qu'a reçu Mbida à Paris et défendre son honneur : « Vous m'avez nommé parce que d'autres n'ont pas été agréés. J'ai conscience d'avoir agi et de continuer d'agir en toute objectivité, en toute indépendance. Chacun doit maintenant prendre ses responsabilités. J'ai pris et je prends les miennes ». Inquiet de possibles incidents s'il était

¹⁸³ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Groupe d'Union camerounaise (Mohaman Lamine) et groupe des paysans indépendants (Kamga), Motion de censure contre le Premier ministre, Yaoundé, 13 février 1958 ; Groupe d'Action nationale du Cameroun, Motion de censure contre le Premier ministre, Yaoundé, le 13 février 1958.

¹⁸⁴ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Lettre du Premier ministre André-Marie Mbida au Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, 12 février 1958.

¹⁸⁵ Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 85.

¹⁸⁶ « Une lettre de Monsieur Roger Duchet à propos de l'action de Jean Ramadier au Cameroun », *Le Monde*, 19 février, 1958.

¹⁸⁷ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Télégramme du ministre de la France-Outre-mer Gérard Jaquet au Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, 14 février 1958.

¹⁸⁸ *Ibid.*, Télégramme du ministre de la France-Outre-mer Gérard Jaquet au Haut-Commissaire au Cameroun, Jean Ramadier, 14 février 1958.

¹⁸⁹ ANOM, 1AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 28 septembre au 11 octobre 1957.

¹⁹⁰ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Lettre du sénateur et ministre des Finances Noya Arouna au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, Yaoundé, le 14 février 1958.

¹⁹¹ *Ibid.*, Lettre de Daniel Kémajou au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, 14 février 1958.

rappelé de son poste, il ajoute : « J'entends en assumer toutes les conséquences avec l'entière conscience d'agir dans l'intérêt bien compris du Cameroun et de la France¹⁹² ».

Le 15 février 1958, Mbida rejoint le Cameroun, après avoir démissionné de la SFIO et affirmé qu'il regrettait que Ramadier « ait fourni un appui aux pillards, aux agents de l'URSS, aux saboteurs et aux assassins contre lesquels précisément je lutte¹⁹³ ». Le bruit court qu'il revient avec des armes mais après contrôle, il s'agit de cinq fusils de chasse¹⁹⁴. Il remet le même jour sa démission à Ramadier qui l'accepte après consultations des présidents de groupe¹⁹⁵. Il la remet à René Coty, au président du Conseil Félix Gaillard et à Jaquet. Mbida perd le pouvoir « sous le poids de son ambition et des sottises accumulées », est-il écrit dans *Le Peuple camerounais*¹⁹⁶. La Sûreté indique que la population de Douala danse de joie dans la rue¹⁹⁷. Mbida n'a pas voulu affronter les motions de censure, qui auraient dû être débattues le 18 février 1958. Son télégramme de démission adressé aux autorités françaises charge lourdement Ramadier qui « met tout en œuvre pour – aboutissement – crise – qu'il a délibérément provoquée [...] ». Il ajoute : « Je regrette que le premier représentant de la République française ait cru devoir s'immiscer de cette façon dans les affaires intérieures du Cameroun¹⁹⁸ ». Ramadier, de son côté, écrit à son directeur de cabinet d'Ornano pour qu'il mette en garde le ministre Jaquet contre toute position qui le mettrait en dépendance à l'égard du gouvernement Mbida. Le 16 février 1958, les services de renseignement vont aussi dans ce sens : « [...] l'opinion publique est déjà tournée vers le prochain gouvernement qui comportera, espère-t-on des représentants du groupe des Huit¹⁹⁹ ». Le lendemain, Mbida publie un communiqué où il se défend d'avoir cherché l'aide de Paris et charge violemment Ramadier, qui poursuit son « travail de désintégration²⁰⁰ ». De son côté, le ministère de la France d'Outre-mer publie également un communiqué qui précise que la position de la France reste inchangée, que le Haut-commissaire est rappelé et qu'aucune instruction ne lui avait été donnée pour intervenir dans la politique intérieure du Cameroun²⁰¹. La presse, y compris conservatrice, déplore aussi le départ de Ramadier²⁰², alors que la Sûreté, tout en mettant l'accent sur le rôle attribué par la population au Manc de Soppo Priso ainsi qu'au profit que l'UPC peut tirer de la crise, souligne que « l'Assemblée législative dans sa majorité semble prête à réagir de façon énergique auprès du gouvernement français au cas où le nouveau Haut-Commissaire serait rappelé²⁰³ ».

On voit, ici, tout le paradoxe de cette situation. Un représentant de la France, le Haut-Commissaire, s'oppose frontalement au Premier ministre camerounais, qui cherche de son côté le soutien de Paris. Et le Haut-Commissaire a en revanche le soutien de l'Assemblée au

¹⁹² *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier au ministre de la France-Outre-mer, Gérard Jaquet, 15 février 1958 ; Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier à la délégation de Paris, 15 février 1958.

¹⁹³ *Ibid.*, Communiqué à la presse, AFP, 17 février 1958.

¹⁹⁴ *Ibid.*, Lettre du chef de la région du Wouri R. Bonneau au Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, Douala, 18 février 1958.

¹⁹⁵ *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier à la délégation de Paris pour d'Ornano, le 17 février 1958.

¹⁹⁶ « Cameroun 1958 », *Peuple camerounais*, 27 avril 1958, p. 1.

¹⁹⁷ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Rapport général quotidien de la Sûreté à Douala, 17 février 1958.

¹⁹⁸ ANOM, 1AFFPOL3327, La direction de la Sûreté, Rapport de sureté (12 février-1^{er} mars 1958).

¹⁹⁹ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Note de renseignement de la Sûreté à Douala, « Objet : Crise ministérielle retour premier ministre activité syndicale et politique à Douala », 16 février 1958.

²⁰⁰ *Ibid.*, Communiqué à la presse, AFP, 17 février 1958 et Télégramme du Premier ministre Mbida au ministre de la France d'Outre-mer, au président du Conseil et au président de la République française, s.d.

²⁰¹ *Ibid.*, Communiqué à la presse, AFP, 17 février 1958.

²⁰² *L'Écho du Cameroun*, semaine du 26 au 3 mars 1957, p. 2

²⁰³ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Sûreté de Yaoundé, Note de renseignement, « Objet : évolution de la crise ministérielle », 18 février 1956.

Cameroun. Le 16 février, Ramadier nomme Ahmadou Ahidjo, l'ancien Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur de Mbida, Premier ministre et le 18 février 1958, celui-ci est investi par l'Alcam par 49 voix contre zéro et quinze abstentions²⁰⁴. Le choix d'Ahidjo s'explique par diverses raisons : un caractère sans doute plus effacé, à l'opposé de celui de Mbida ; son leadership sur le groupe le plus important à l'Alcam et le fait qu'il soit un homme du nord. Ramadier imagine, à travers lui, « un gouvernement transitoire dont le rôle serait d'entrer en discussion avec Um et la résistance intérieure²⁰⁵ ». Les députés du PDC ne votent pas l'investiture du fait de la probable présence dans son gouvernement de deux ministres issus du groupe des Huit : Charles Assale et Gaston Behle²⁰⁶. La nomination de ces deux membres du Manc conduit à l'éclatement du Manc et la séance à l'Alcam est houleuse. Ahidjo arrive, par son discours d'investiture, à rassurer les plus inquiet·es²⁰⁷. Le même jour Ramadier envoie encore un courrier au ministre de la France d'Outre-mer qui insiste sur son rôle dans l'apaisement des « esprits surchauffés » : « J'ai coupé court à toute tentative de l'UPC qui, maintenant devant le mouvement d'Union nationale se trouve désorientée. Je sais que déjà des professeurs, des intellectuels, des nationalistes ont invité le maquis à se rallier ». Il ajoute : « [...] incontestablement l'atmosphère est à la détente et à l'union, la tendance s'est renversée, le front commun de lutte anticolonialiste, cher à Um Nyobe n'est plus pour demain et il s'en rend compte²⁰⁸ ». Le 19 février 1958, Ahidjo écrit un télégramme à Félix Houphouët-Boigny, alors ministre d'État pour lui demander d'intervenir au Conseil des ministres pour le maintien de Ramadier²⁰⁹. Ramadier écrit aussi au ministre pour justifier ce qui est considérée par sa hiérarchie comme de « l'insubordination » en évoquant tout ce dont pourrait tirer profit l'UPC. Pour lui, le statut ne correspond plus à la situation, considérant « les slogans d'indépendance » comme du « romantisme révolutionnaire », et en appelle à des solutions eurafricaines pour sauvegarder le rôle de la France, notamment au Cameroun²¹⁰. Ramadier rentre à Paris où il est relevé de toutes ses fonctions. C'est la fin de sa carrière de gouverneur. Le 20 février, son successeur Xavier Torrè est nommé en Conseil des ministres.

Cette crise, au caractère tout à fait exceptionnel, permet *in fine* à un groupe d'opposants, le groupe des Huit, par ailleurs promoteurs d'un mouvement légal d'opposition, le Manc, d'arriver au pouvoir en fonction des dispositions d'un statut pourtant combattu par eux. Et cela se fait largement grâce à l'action d'un Haut-Commissaire contre le premier gouvernement camerounais et son chef. Et ce même Haut-Commissaire – qui a d'ailleurs mis, lui-même, en avant le souhait de la population de voir un représentant du groupe des Huit arriver au pouvoir – a rendu légitime, justement parce qu'il est le représentant de la France, les slogans d'indépendance et de réunification y compris auprès de ceux qui, à l'Assemblée, étaient loin d'en être les fervents défenseurs. Et ce n'est pas le Haut-Commissaire mais le Premier ministre camerounais qui se veut le meilleur défenseur des intérêts français au Cameroun et le fer de lance de la lutte contre l'UPC. Par conviction ou par opportunisme ? Toute la carrière de Mbida témoigne d'opportunisme et de changements de cap circonstanciels. Peut-être a-t-il pensé que sa rigidité idéologique et sa fermeté tant dans les propos que dans l'action l'assureraient des bonnes grâces des autorités coloniales ? Peut-être, n'a-t-il pas compris aussi que les temps ont

²⁰⁴ *Ibid.*, Télégramme du Premier ministre Ahmadou Ahidjo à la délégation du Haut-Commissaire au Cameroun à Paris, 19 février 1958.

²⁰⁵ Eyinga Abel, *Introduction à la politique...*, *op. cit.*, p.153.

²⁰⁶ ANOM, 1AFFPOL3327, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (12 février-1^{er} mars 1958).

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 19 février 1958.

²⁰⁹ *Ibid.*, Télégramme du Premier ministre Ahmadou Ahidjo à la délégation du Haut-Commissaire du Cameroun à Paris, 19 février 1958.

²¹⁰ *Ibid.*, Télégramme officiel chiffré du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, 19 février 1958

changé et que son attitude nuit à ceux même à qui il porte allégeance. Le ministre socialiste de la France d'Outre-mer Jaquet l'a peu soutenu, du fait des pressions de la droite colonialiste et du MRP mais il a surtout désavoué un Haut-Commissaire qui lui avait désobéi. Ramadier agit, c'est en tout cas ce que ses propos suggèrent, pour délégitimer l'UPC en s'accaparant ses propres revendications. Et donc pour ramener le calme au Cameroun. Principe de réalité ou conviction réelle du Haut-Commissaire ? Il est en tous cas l'un des rares représentants politiques français de l'époque en fonction conscient des évolutions et qui a tout intérêt à voir le Cameroun devenir indépendant dans l'harmonie et la coopération. Mais la répression armée, que Ramadier, sans la condamner, juge inefficace, s'intensifie et Ahidjo n'aura rien à envier à un Mbida en matière d'autoritarisme. La répression politique se caractérise également par divers dispositifs mobilisés pour faire taire les fonctionnaires, briser le syndicalisme protestataire, destituer ou exiler les chefs dissidents, diriger les premières élections au suffrage universel en 1956, et contrôler l'action des milieux upécistes en métropole.

- Contenir les opinions nationalistes

Faire taire les fonctionnaires

Depuis le début des années 1950, des fonctionnaires proches de l'UPC ont subi des mutations disciplinaires aux motifs politiques vers des territoires plus isolés, loin des grands centres urbains, mais face à l'échec de cette politique, l'arrivée de Pré aboutit au retour de ces leaders nationalistes vers Douala ou Yaoundé, dans l'espoir de mieux contrôler leurs activités militantes²¹¹. Après mai 1955, l'africanisation de la fonction publique permet aux autorités de recruter des fonctionnaires favorables au *trusteeship* de la France et *a contrario*, de sanctionner ceux et celles qui aident, indirectement, les organisations nationalistes dissoutes. En plus de mener des enquêtes de « moralité qui vérifient les opinions politiques de ces fonctionnaires²¹², elles discriminent *via* l'origine ou le nom des candidats²¹³. Certains patronymes rappelant des leaders de l'UPC, tels que « Um » ou « Ouandié », bloquent ces recrutements, ce qui explique le choix effectué par certaines familles de les modifier pour se protéger d'éventuelles représailles de l'administration – Um devenant Oum, et Ouandié devenant Wandji²¹⁴. À l'issue du recrutement, les fonctionnaires font l'objet d'une surveillance des services de police et de renseignement. L'entretien mené avec Philippe Hagbè Bell, ancien officier de police, précédemment évoqué, témoigne de ces pratiques²¹⁵. Né à Dibang, il participe à des actions de sabotage lors des élections de décembre 1956 en Sanaga-Maritime et est témoin d'actes de torture, alors qu'il n'avait que 18 ans²¹⁶. À vingt ans, en janvier 1958, il est recruté comme planton auprès du commissaire spécial Émile Jegou à Yaoundé – poste stratégique de la Sûreté²¹⁷. Hagbè Bell découvre qu'il est étroitement surveillé par ses supérieurs. Il aperçoit, en

²¹¹ Voir Section 1 – Partie II.A. Eyinga Abel, *Introduction à la politique...*, *op cit*, p 72.

²¹² Témoignage de Sack Mandjeck 94 ans, employé de poste retraité, témoignage recueilli à Yaoundé le 21 janvier 2014 cité in Abom Meke Edwige Salomé (2015), « Les sanctions infligées aux fonctionnaires autochtones du Cameroun sous mandat français 1922-1946 », Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale supérieure de Yaoundé, Cameroun, p. 36.

²¹³ Entretien avec Marie Ngo Mbock, en présence de son cousin Dieudonné Mahi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, dans le quartier de Melen à Yaoundé, 28 mai 2023.

²¹⁴ Entretien avec Maginot Noubissie Tchouake, enseignant à l'Université de Dschang, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Bafoussam, le 26 avril 2024.

²¹⁵ Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 18 janvier 2024.

²¹⁶ Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023.

²¹⁷ ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou.

effet, un dossier à son nom, alors qu'il nettoie le bureau de l'inspecteur Roger Albinet²¹⁸. Ce dernier, surpris, par sa présence referme de suite le dossier. Profitant de sa fonction, Hagbè Bell parvient à le lire en l'absence du policier français, et découvre des notes sur ses fréquentations « suspectes », liées à l'UPC et son rôle joué durant les élections. Captée par l'inspecteur Albinet, une lettre échangée entre Hagbè Bell et son cousin Mambenguè décrit sa vie quotidienne et mentionne un certain Héléls qui lui a rendu visite, ainsi qu'un André Mbem. Il informe son cousin du décès récent d'un certain Ndjap, ressortissant de Pout Makondo. Ces trois individus intéressent particulièrement la Sûreté. Pour les deux premiers, l'enquête conclut à de simples homonymies. Mais Ndjap est le nom d'un militant upéciste surveillé par la police à Makondo, ce qui transforme Hagbè Bell en suspect mais faute de preuves tangibles, le planton ne peut être officiellement accusé d'activités liées à une organisation dissoute. Le 14 septembre 1958, au lendemain de la mort d'Um Nyobè, le commissaire Jegou, reconnu pour « sa connaissance des personnalités et de la psychologie africaine », le fait venir dans son bureau²¹⁹. Ouvrant un tiroir, il en sort une photographie qu'il lui présente en lui posant la question suivante : « Vous le connaissez ? » Intrigué par le ton brusque qu'emploie Jegou et surtout, par l'attention avec laquelle ce dernier scrute l'expression de son visage, Hagbè Bell se penche sur la photographie. Il y voit un homme couché, vraisemblablement mort, mais il ne le reconnaît pas. Jegou insiste ; « Vous êtes certain de ne pas le reconnaître ? C'est Nyob Nyob (Parlant de Ruben Um Nyobè). Il a été tué. On l'a trouvé avec des gris-gris dans la poche ». Comprenant où Jegou veut en venir, Hagbè Bell se montre impassible et lui répond : « Je n'ai jamais vu cette personne ». Jegou semble avoir été convaincu de la loyauté de Hagbè Bell, car plus jamais il ne lui sera posé de questions à ce sujet²²⁰. D'autres fonctionnaires, à la Sûreté, aux douanes et dans les « forces de l'ordre » subissent ce type de surveillance jusqu'en 1958.

Les autorités ont aussi recours à des sanctions disciplinaires, en théorie, prévues pour des cas de corruption, d'abandon de poste ou d'absence répétée. Elles sont détournées pour sanctionner des fonctionnaires « désobéissant·es » et hostiles au *trusteeship* français *via* des suspensions de solde, la radiation ou la révocation²²¹. Fin avril 1955, des tracts et des pétitions envoyées à l'Onu se plaignent de ces pressions exercées sur des agents refusant de démissionner ou d'abandonner leurs activités auprès de l'UPC²²². Pierre Yemback, secrétaire d'Um Nyobè, est traduit devant un conseil de discipline après qu'un receveur français Taddei, mis au courant de son « appartenance politique “d'extrême-gauche” », a glissé une lettre signée de l'UPC dans la corbeille de son bureau. Après mai 1955, d'autres fonctionnaires subissent ces sanctions. Entre mai et décembre, des postiers de Yaoundé sont suspendus, rétrogradés, et même licenciés. Jean-Jacques Njikam Njikefon est accusé de s'être présenté au bureau un matin, avec sur sa chemise, l'insigne de la CGT, symbole d'affiliation upéciste ; Jean Mvele est, lui, simplement surpris en train de commenter un meeting de l'UPC avec un usager. Le premier est alors suspendu puis rétrogradé, le second est révoqué et finalement réintégré à un poste subalterne²²³. Le licenciement des fonctionnaires n'est toutefois pas aisé au regard du droit. Le chef de la région Bamiléké Maurice Delauney s'en plaint en octobre 1957 et le fait savoir au Premier ministre Mbida. Deux infirmiers Sopgwi et Fondja, en poste aux dispensaires de Fondjomekwet à

²¹⁸ ANOM, EEII5375, Dossier de carrière de Roger Albinet.

²¹⁹ ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Bulletin individuel de notes, 1958

²²⁰ Entretien avec Philippe Hagbe Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission à Yaoundé, le 18 janvier 2024.

²²¹ Abom Meke Edwige Salomé, « Les sanctions infligées aux fonctionnaires... », *op. cit.*, p 44.

²²² Archives de l'Onu (AONU), S-0504-0057-0034-00002, Communiqué de presse du président de l'UPC, Félix-Roland Moumié, « Il me semble essentiel que vous ne donniez pas l'impression que vous attachez de l'importance à ces braves gens – dédié au tandem Huber-Morel », Douala, 29 avril 1955.

²²³ Jean Fondja Tchakounté in Ranèse Tchamba Ngotom (2019), « Une histoire postale du Cameroun de 1945 à la fin des années 1970 : support politique, réseaux de communication et pratiques sociales », Thèse en histoire, Université Paris-Diderot, France, p. 231.

Bafang et de Djone à Bafoussam, ont été autorisés à reprendre leur poste, malgré leur proximité supposée avec l'UPC. Delauney « insiste sur l'effet politique fâcheux qu'a produit » la réintégration de ces deux « upécistes notoires, [qui] ne cessent de tenir des propos largement préjudiciables à l'ordre public et à la confiance que les éléments sains de la population ont pu mettre dans le gouvernement et les institutions nouvelles²²⁴ ». Il milite pour leur licenciement, ou *a minima*, leur éloignement de la région Bamiléké. À l'inverse, les fonctionnaires disciplinés, au service des autorités, bénéficient d'une série de promotions et d'avantages, pécuniaires ou matériels, qui provoque les premières critiques sur la corruption au sein de la fonction publique au Cameroun et l'accaparement des ressources administratives de l'État²²⁵. Avec le gouvernement Mbida, et plus encore avec celui d'Ahidjo, des voix s'élèvent contre les pots-de-vin donnés aux fonctionnaires et les cadeaux en nature accordés à des ministres²²⁶.

Briser le syndicalisme protestataire

L'interdiction de l'UPC en juillet 1955 affecte profondément le syndicalisme de contestation, en particulier l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) puis la Confédération Générale Kamerunaise du Travail (CGKT), victimes collatérales des répressions policière et judiciaire qui s'abattent sur le parti. Dès leurs créations respectives, une alliance s'est établie entre l'USCC et l'UPC, comme nous l'avons vu²²⁷, qui se traduit par des actions communes, et même des pétitions rédigées et diffusées par l'une en faveur de l'autre, lorsque les autorités menacent de punir ou sévissent contre l'un des partenaires. Une alliance qui fait peur aux autorités coloniales. Avant mai 1955, les activités de l'USCC font l'objet d'une surveillance resserrée de la Sûreté *via* des agent·es infiltré·es et le soutien des services de renseignement de métropole, qui suivent les leaders syndicaux, dont Jacques Ngom à l'étranger²²⁸. Cette surveillance s'accroît alors que l'USCC multiplie les grèves, les pétitions à l'Onu, et sa participation à des congrès mondiaux dont ceux de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM²²⁹). Le succès de l'USCC s'accompagne aussi d'arrestations à l'issue de mouvements de grève²³⁰ mais accroît la popularité de Ngom, décuplée par son rôle au sein du comité directeur de l'UPC, ainsi que l'implantation de l'UPC dans la fonction publique, chez les salariés du secteur privé, et chez les paysans et petits planteurs²³¹. Les leaders syndicaux subissent la répression engagée par Pré lors des grèves initiées en janvier 1955 qui se solde par l'arrestation de Jacques Ngom, le 30 mai, non loin d'Édéa, conduit rapidement à la prison de New Bell. Il est condamné par le Tribunal correctionnel de première instance à Douala le 2 septembre puis par la Cour d'appel de Yaoundé, le 9 novembre 1955, à huit mois de prison²³². La mise en place de sa défense s'annonce, comme pour bon nombre de militant·es nationalistes, très compliquée, malgré le

²²⁴ ANY, APA 2AC 430, Région Bamiléké, cité in Joseph Woudammiké, (2014), *La déportation et la mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun. L'art de rendre invisible ce qui est nuisible*, Yaoundé, Les Éditions du Shabel, p. 210.

²²⁵ Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, p. 233

²²⁶ DGSE, Note de renseignement n°1144/0-381SG, « Objet : corruption des fonctionnaires au Cameroun », 21 septembre 1959.

²²⁷ Voir Section 1 – Partie I.B.

²²⁸ DGSE, Note de renseignement n°591488, « Objet : Cameroun, la CGT au Cameroun (USCC) », 17 juillet 1952.

²²⁹ Voir aussi ANOM, 1AFFPOL3335, La direction de la Sûreté, Note sur l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun, Yaoundé, 25 mars 1955.

²³⁰ Ngom Jacques, *La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales pour l'indépendance et l'unification*, p. 11

²³¹ Voir Section 1 – Partie I. B.

²³² Le mémoire retrouvé était abîmé et sans couverture. Auteur inconnu (s.d.), « Jacques Ngom militant syndicaliste révolutionnaire », Mémoire universitaire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 68.

recours à des avocats français. Il est rejoint à New-Bell par Hyacinthe Mpaye²³³. Mayi Matip est, lui, incarcéré à la prison de Mokolo dans le nord, puis transféré à Douala pour n'être libéré que le 26 mai 1957, date à laquelle, selon l'historien Simon Nken, il rejoint Um Nyobè au maquis²³⁴. Certains estiment d'ailleurs que ce syndicaliste aurait été « retourné » en prison pour se rapprocher du *Mpodol*, quand d'autres le voient en opposant du « trio de Kumba », les dirigeants réfugiés au *Southern Cameroons*. À l'inverse, selon Um Ngos, gardien du grand maquis, il aurait été appelé par Um Nyobè pour le seconder²³⁵. Certains leaders syndicaux sont contraints à prendre le maquis, à l'image d'un des fondateurs du Syndicat des Petits Planteurs et membre de l'UPC, Jean Mbouende, déjà victime de poursuites judiciaires avant 1955²³⁶ et qui, selon son témoignage et celui de ses proches, reste caché cinq ans durant dans ses plantations, tout en effectuant des voyages clandestins à travers la zone frontalière vers Kumba²³⁷.

Cette première phase de répression clairseme les rangs de l'USCC. Ses cadres les plus aguerris et les plus dévoués à la cause des travailleur·euses sont mis au silence et subissent de mauvais traitements en prison, alors qu'un grand nombre d'adhérent·es disparaît, au maquis, en exil, ou en clandestinité. Marcus Mbilla, de l'USCC et de la FSM, représentant de la Fédération des Travailleurs Agricoles Forestiers et Paysans du Cameroun basé à Douala, alerte ainsi le Secrétaire général de l'Onu, sur les violences subies par les syndicalistes à l'issue du moment 1955²³⁸. Elles s'accompagnent d'un pillage des archives de l'USCC²³⁹. Subsistent des correspondances et des photographies dans le fonds Marcel Dufrique, militant communiste et syndicaliste, membre titulaire du comité central du PCF (1956-1964) et responsable, à la CGT, des commissions en charge de la jeunesse et de la main-d'œuvre immigrée au sein de la France d'Outre-mer²⁴⁰. Au 16 novembre 1955, une liste établie de 59 syndiqués cégétistes détenus à la prison de New-Bell à Douala est placée en annexe d'une lettre écrite par le Secrétaire général de la FSM, Luigi Grassi, à l'attention du Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, pour dénoncer les arrestations, les saisies et le non-respect de l'article 76 de la Charte des Nations Unies portant sur les libertés fondamentales. Ce courrier fait suite à une précédente pétition envoyée au Conseil de Tutelle, le 1^{er} août 1955, par la FSM, pour les mêmes motifs²⁴¹ : elle aboutit à la rencontre avec les membres de la mission de visite de l'Onu, présents au Cameroun,

²³³ Mpaye Hyacinthe (1995), *Contraintes des temps*, [s.l.], tapuscrit non publié, pp. 26-28.

²³⁴ Nken Simon, « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste... », *op. cit.*, p. 15

²³⁵ Malheureusement Simon Nken ne cite pas ces sources. Néanmoins on retrouve ces diverses interprétations dans de nombreux ouvrages ou témoignages. Nken Simon, « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste... », *op. cit.*, p. 15

²³⁶ Archives régionales de l'ouest (ARO), Lettre du chef de la subdivision de Bafoussam R. Delarozière au chef de la région Bamiléké, Bafoussam, 10 juillet 1947 contenant le compte-rendu de la séance du 3 juillet 1947 sur la création du syndicat des petits planteurs ; Mbouende Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur ; entretien avec Clément Wensileudjam, fils de Jean Mbouende, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, le 22 mars 2024

²³⁷ Fin mai 1960, il sort de son refuge et demande à profiter de l'amnistie, il se rend à Douala et obtient un laissez-passer pour revenir à Bafang. Archives privées de Jean Mbouende, Attestation du ministre d'État chargé de l'Intérieur, Njoya Arouna, Yaoundé, 1^{er} juin 1960.

²³⁸ ANOM, DPCT18, Lettre de Marcus Mbilla au secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 5 septembre 1955.

²³⁹ ANY, APA11315, Lettre du secrétaire général de l'USCC, Jacques Ngom, au Haut-Commissaire au Cameroun, André Soucadaux, cité in Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, Vol. 2, Annexe V, p. 820.

²⁴⁰ Institut d'Histoire Sociale (IHS), Archives de la CGT, fonds Marcel Dufrique 15B1/81-88, Lettre du secrétaire de la FSM, Luigi Grassi, au Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 1^{er} août 1955 ; Compte-rendu manuscrit de la délégation confédérale effectuée au Cameroun du 1^{er} au 9 juillet 1955.

²⁴¹ AONU, T/PET.5/720, Pétition de la Fédération syndicale mondiale concernant le Cameroun sous administration française, Vienne, 1^{er} août 1955.

le 11 novembre 1955 – rencontre soigneusement surveillée par les agent·es de la Sûreté qui craignent la transmission de pétitions et lettres de protestation²⁴².

Photographie de la grève des cadres locaux à Douala, le 12 mai 1955²⁴³



L'un des secrétaires de l'USCC David Nokmis insiste sur le fait que Max Dorsinville, chef de la mission, ne les a pas reçus en personne et qu'il semble ne pas avoir été mis au courant des échanges que les syndicalistes ont eus avec son équipe²⁴⁴. Cependant, les cadres les plus motivés de l'USCC continuent à résister. L'historien Léon Kaptué relate l'aide reçue lors de la venue, en juillet 1955, de Georges Julien, délégué de la CGT métropolitaine et ouvrier boulanger, pour apprécier *de visu* l'importance des dégâts commis depuis mai²⁴⁵. Ses objectifs étaient de reprendre un contact direct avec les éléments cégétistes dispersés à la suite des événements et de remobiliser les adhérent·es encore en liberté. Après s'être heurté à des refus d'autorisation, il réussit à tenir une réunion publique au local syndical de la CGT de Messa à Yaoundé grâce à Samuel Um Titi, instituteur-adjoint suspendu. À cette réunion assiste une dizaine d'hommes dont Samuel Iban, président du comité central de l'UPC et adhérent à la CGT, l'occasion pour les services de renseignements de ficher les personnes présentes²⁴⁶.

²⁴² IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Lettre du secrétaire de l'USCC David Nokmis au responsable du bureau confédéral à la Commission d'Outre-mer Marcel Dufriche, 7 décembre 1955.

²⁴³ IHS, Fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Grève des cadres locaux, Douala, 12 mai 1955 (photographe non identifié)

²⁴⁴ Voir ci-dessous Section 2 – Partie I.A. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, pp. 389-400.

²⁴⁵ IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Georges Julien, Compte-rendu manuscrit de la délégation confédérale effectuée au Cameroun du 1^{er} au 9 juillet 1955 ; « Pourquoi veut-on empêcher André Tollet d'aller au Cameroun ? », *L'Humanité*, 20 juin 1955 ; -Pennetier Claude, biographie de Georges Julien disponible dans *le Dictionnaire du Maitron* [<https://maitron.fr/spip.php?article137548>, consulté 15 février 2024] ; Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 610

²⁴⁶ ANY, 1 AC 365/D, Rapport de police n°1660, « Objet : la CGT », agent n°16 A, 20 août 1955, cité in Kaptué Léon « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p.612.

L'administration se saisit d'eux, le 18 août, une fois le délégué français reparti. Ainsi, la répression se poursuit, comme l'écrit Nokmis : « La répression ne fait que s'aggraver. Toujours des poursuites, toujours des mandats d'arrêt. La police a élu domicile à nos quartiers : du matin au soir, des gendarmes, des policiers en civil ou en tenue hantent nos quartiers d'heure en heure²⁴⁷ ». La situation est telle que le secrétaire général de la CGT Benoît Frachon écrit au ministre de la France d'Outre-mer Teitgen pour lui signifier les nombreuses entraves aux libertés syndicales observées au Cameroun – saisie de matériel, pression des inspecteurs du travail et des lois sociales lors des élections, licenciements abusifs, etc.²⁴⁸. La baisse d'intensité de la lutte pour les travailleur·euses camerounais·es s'explique par des querelles d'égo pour le poste de Secrétaire général, qui divisent l'USCC, à commencer par une de ses antennes régionales les plus puissantes, celle du Nyong-et-Sanaga, amputée de surcroît de son secrétaire Pierre Mandeng, contraint de prendre le maquis²⁴⁹. La sortie de prison, en février 1956, de Jacques Ngom marque aussi un tournant dans les relations USCC/UPC. Après presque dix ans de lutte politico-syndicales, il veut désormais désolidariser les enjeux de l'UPC, qu'il considère comme de plus en plus radicale, de la lutte pour les droits des travailleur·euses. Il dénonce les orientations prises par les dirigeant·es exilé·es à Kumba, notamment à travers un journal qu'il crée, *Liberté*, dans lequel il critique le choix de la violence armée. En représailles, le comité directeur décide sa suspension et le boycott de ce nouveau journal²⁵⁰. Il est rapidement accusé d'avoir été « retourné » en prison, notamment pour amener Um Nyobè à la conciliation avec le nouveau Haut-Commissaire Messmer, ce que dénonce aussi la lettre adressée le 19 avril 1956 par Moumié à Dufriche, dans laquelle il signale des « visites insolites » en prison du délégué Robert Guidon-Lavallée auprès de Ngom²⁵¹.

La rupture est consommée, y compris avec Um Nyobè, son compagnon de lutte de la première heure qui prend parti ouvertement contre la parution du journal *Liberté* en vertu des statuts de l'UPC²⁵² : « Il ressort que *Liberté* est le produit de l'indiscipline la plus manifeste dont ses animateurs se sont rendus coupables ». S'il laisse la porte ouverte au retour à l'unité, une motion de protestation est signée, le 1^{er} novembre 1956 après le congrès de Kumba, par une partie des membres du comité directeur, dont Ngom, Mbilla, André Nyobè, contre, notamment, Ouandié, Kingué et Moumié. Les griefs sont nombreux : manque de démocratie, violation des statuts de l'UPC, manque de transparence sur les finances²⁵³. Les autorités profitent de la désagrégation progressive de l'USCC, déjà observée lors des élections aux délégués d'entreprises en septembre 1955, qui profitent à l'Usac et la CFTC. Lors du 7^{ème} congrès de l'USCC à Douala, est alors créée la Confédération Générale Kamerunaise du Travail (CGKT) à l'initiative de Jacques Ngom dont les statuts ont été déposés le 13 décembre 1956²⁵⁴ et qui proclame son « indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs²⁵⁵ ». L'historien Kaptué y voit un

²⁴⁷ IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Lettre de David Nokmis au secrétaire de la Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation et des HCR, Georges Julien, 18 août 1955.

²⁴⁸ *Ibid.*, Lettre du secrétaire général de la CGT Benoît Frachon au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Paris, 11 août 1955.

²⁴⁹ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 613-621.

²⁵⁰ ANOM AFFPOL 3325, Note de renseignement du 25 février au 3 mars 1956, pp. 8-9. Elle évoque la parution du premier numéro du journal bimensuel *Liberté* le 24 février 1956 et l'inflexion des contenus par rapport aux mots d'ordre des leaders exilés à Kumba.

²⁵¹ IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Lettre du président de l'UPC à Marcel Dufriche, 19 avril 1956.

²⁵² ANOM, 1AFFPOL 3325, Um Nyobè Ruben, « Indiscipline ou désaccord politique ? » *Lumière*, 30 mai 1956, reproduit, in La direction de la Sûreté, Note de renseignements du 16 au 25 juin 1956, Yaoundé, 27 juin 1956.

²⁵³ Auteur inconnu (s.d.), « Jacques Ngom militant syndicaliste révolutionnaire », *op. cit.*, annexe XIV.

²⁵⁴ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 630.

²⁵⁵ CGKT et FSM, *Congrès constitutif de la Confédération générale kamerunaise du travail (7^e Congrès de l'USCC). Douala, 1^{er}-5 décembre 1956*, s.d.

syndicalisme « mort » ou du moins « assagi ». « C'est ce que les colonialistes français recherchaient », précise-t-il, avant d'ajouter : « Le “syndrome” de mai 1955 continue à opérer et, pour qui a connu l'USCC du début des années cinquante, la CGKT est perçue par certains, dès son avènement, comme une sorte de “poule mouillée”, une chiffe dont les ambitions et les aspirations ne différaient apparemment en rien de celles de la CGT-FO ou de la CFTC²⁵⁶ ». Pour Ngom, la création de la CGKT marque une nette prise de distance avec l'UPC. Rapidement, deux tendances apparaissent : la tendance incarnée par Ngom, devient l'Union Générale des Travailleurs Kamerunais/Camerounais (UGTK/C), qui souhaite construire de nouvelles relations avec la France²⁵⁷ et se développer au Cameroun sous tutelle britannique, ce qui explique l'usage inégal du « K ». Ce dernier projet inquiète Messmer qui en fait part au ministre de la France d'Outre-mer Defferre, craignant « un effet sensible sur la diffusion des thèses upécistes d'unification²⁵⁸ ». Ngom est ainsi minutieusement surveillé lors de ses déplacements à l'étranger, à l'Onu et aux congrès syndicaux, et jusqu'aux dîners auxquels il assiste – par exemple, celui du 8 février 1957 au domicile de l'avocat Pierre Stibbe où sont réunies des personnalités anticolonialistes²⁵⁹. L'autre tendance de la CGKT est dirigée par François Mayo Beck, proche des dirigeants exilés à Kumba, et devient la Confédération Générale Camerounaise du Travail (CGCT). Divergence idéologique ou querelles d'égo entre générations différentes ? Ces divisions font, dans tous les cas, le jeu des autorités car elles affaiblissent irrémédiablement la lutte²⁶⁰. L'année 1958 se solde par une baisse du nombre de syndiqués, la perte des acquis sociaux face à la désinvolture des syndicats, la fermeture de certains tribunaux du travail, le détournement des leaders vers la politique, désormais plus ouverte avec le statut d'autonomie interne qui permet de développer des trajectoires de réussites personnelles. Reste aussi un climat de peur installé par les autorités et plus tard le gouvernement Ahidjo qui font que prendre une carte au syndicat et être porté sur des listes revient à se mettre en danger de représailles, danger que beaucoup ne veulent affronter²⁶¹.

Destituer, exiler et assigner à résidence

La répression après mai 1955 réactive aussi les pratiques de destitution, d'assignation à résidence et de bannissement chefs dissidents, déjà employées depuis l'entre-deux-guerres, et observées dans d'autres guerres d'indépendance²⁶². Depuis 1948, plusieurs chefs ont soutenu le mouvement nationaliste à l'image de Victor Nantia ou de Jean Rameau Sokoudjou en région Bamiléké, qui participent aux réunions de l'UPC et encouragent leurs administrés à

²⁵⁶ Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op cit*, Vol. 2, p. 632.

²⁵⁷ DGSE, n°A84803, « Objet : AEF/Cameroun – Intervention de Ngom Jacques à la 8^e session du Conseil général de la FSM », 3 décembre 1956.

²⁵⁸ ANOM, DPCT 56, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 14 décembre 1956 ; AMM, Fonds Gaston Defferre, 100II350, Lettre du sénateur du Cameroun Arouna Njoya au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Paris, 24 octobre 1956.

²⁵⁹ ANOM, DPCT56, Lettre du directeur général de la Sûreté nationale au délégué du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Paris, 8 février 1957.

²⁶⁰ Les dissensions sont suivies de près par les services de la Sûreté dans la durée : Archives régionales de l'ouest (ARO), Compte-rendu des travaux de la session du comité exécutif de l'USCC des 15 et 16 septembre 1956 ; Compte rendu de la réunion du Comité confédéral national de la CGTK du 6 au 8 septembre 1957 ; ANOM, DPCT 46, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 1^{er} au 31 mai 1958.

²⁶¹ Auteur inconnu (s.d.), « Jacques Ngom militant syndicaliste révolutionnaire... », *op. cit.*, p.78

²⁶² Aldrich Robert (2018), *Banished Potentates. Dethroning and Exiling Indigenous Monarchs under British and French Colonial Rule, 1815-1955*, Manchester, Manchester University Press; Mouckaga Hugues (2013), *Les déportés politiques au bagne de Ndjolé (Gabon). L'Almamy Samory Touré, Cheikh Amadou Bamba Mbacké, Dossou Idéou, Aja Kpoyizoun et les autres*, Paris, L'Harmattan.

s'engager²⁶³ ou à l'image du *ndog tindi* Lihan Li Massogué à Ndong en Sanaga²⁶⁴. Après mai 1955, certains entrent au maquis et soutiennent indirectement les forces upécistes comme Marcel Fezeu Ngandjong de Badenkop, et Paul Bernard Kemayou de Bangou dans l'ouest du Cameroun²⁶⁵. Leur mobilisation aux côtés de l'UPC est d'autant plus redoutée par les autorités que certains chefs disposent d'une forte influence sur leurs sujets et sont confrontés à des rivaux qui souhaitent les renverser. Les autorités ont alors un choix stratégique à faire dans la désignation ou la destitution des chefs afin d'opter pour « les princes qu'elle a eu à côtoyer et donc susceptibles d'être aisément manipulés²⁶⁶ ». Ces destitutions stratégiques se localisent en particulier en région Bamiléké, où les conflits fonciers, le colonialisme agraire des plantations coloniales et la persistance du travail forcé ont encouragé l'implantation de l'UPC parmi les *fo*, titres portés par les chefs²⁶⁷. Après mai 1955, les autorités interviennent plus systématiquement dans la gouvernance des « chefferies », comme en témoignent les destitutions des villages de Bazou, Bangoulap ou Batcham²⁶⁸.

Dans la subdivision de Bafoussam, la crise successorale entre Pierre Kamdem Ninyim et son frère consanguin Jean-Marie Tegua, tous deux prétendants à la succession de Kamwa, chef des Baham depuis 1928, est très symbolique de ces ingérences²⁶⁹. Deux groupes au sein du Conseil des notables s'opposent. D'un côté, le chef Bayangam, Komguem II, est le détenteur d'un testament désignant Tegua comme successeur de Kamwa. De l'autre, le quatrième fils de Kamwa, Pierre Kamdem Ninyim est désigné comme le successeur. Après des pourparlers menés par le chef Sokoujdou, des Bamendjou, Kamdem Ninyim, 18 ans, est désigné chef des Baham le 4 octobre 1954²⁷⁰. À la différence de Tegua, il a l'avantage d'être connu de l'administration française qui le présente comme un prince instruit puisqu'il a effectué sa scolarité au lycée Pascal à Paris, soutenu par le ministre Aujoulat. Son acculturation est donc un gage de fiabilité aux yeux de l'administration française qui voit en lui « un chef docile et facilement malléable » à la différence de son père²⁷¹. À la mort de ce dernier, le 23 mai 1954,

²⁶³ Archives départementales de la Menoua (ADM), Note de renseignement, « Objet : activités de l'UPC – retour de Nantia Victor sur Dschang », 13 mai 1955

²⁶⁴ Chef du village de Ndong, Lihan Li Massogue a été l'un des leaders de l'UPC à Dibang. Membre du Comité directeur de l'UPC et haut gradé du CNO, il participe à la lutte armée à Dibang. Entretien avec Sogla Biboum réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 23 octobre 2023.

²⁶⁵ Tchakounté Paul (2010), « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC dans la subdivision de Bafoussam de 1955-1971 », Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

²⁶⁶ Noumbissie Tchouake Maginot (2017), *Bamileke ! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, p. 101

²⁶⁷ Nana Ferdinand Marcial (2019), « Les enjeux de l'activisme des chefs de l'ancien district de Bangou-Baham dans la mouvance nationaliste », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 113-129.

²⁶⁸ Ndjapoum Ngatacha Alain Germain (2005), « Contribution à la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle dans la rébellion upéciste en région Bamiléké : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 48 ; Mawouo Tayou (2004), « Légitimité contre légalité dans les chefferies traditionnelles bamiléké : le cas de la chefferie Baham (1927-1964) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 52-71

²⁶⁹ Laurent Marc-Olivier (1981), « Pouvoir et société dans le pays Bamiléké. La chefferie traditionnelle face au changement social dans la région de Banka-Bafang », Thèse en anthropologie sociale, Université Paris-Descartes, France, pp. 171-190 ; Noumbissie Tchouake Maginot (2013), « Pierre Kamdem Ninyim : personnage controversé de l'histoire du Cameroun », in Fomethé Anaclet (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 22-50

²⁷⁰ ADM, Lettre du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré, à Monsieur le chef de la région Bamiléké, René Borne, Yaoundé, 13 juin 1955.

²⁷¹ Mawouh Tayou Stephanie, « Légitimité contre légalité dans les chefferies traditionnelles bamiléké... », *op. cit.*, p.59.

il est intronisé à Baham et se voit accorder divers avantages financiers²⁷². Or, pendant son séjour en France, le jeune prince s'est rapproché des milieux étudiants upécistes. Les autorités, malgré les espoirs placés en lui, prennent conscience de ses nouvelles accointances politiques. Le chef est ainsi désigné par le chef de la région Bamiléké René Borne en décembre 1954 comme un « jeune étudiant ramené de France dans un monde qui a apparemment cessé d'être le sien », ayant « commis un certain nombre d'erreurs » et qui « aurait besoin d'une éminence sérieuse et capable de le conduire dans ses premières réactions de chef²⁷³ ».

À son retour au Cameroun en mars 1955, il s'oppose progressivement aux autorités. Chef qui se veut moderne, il entreprend une réforme radicale de la vie coutumière, refuse d'habiter sa chefferie et délaisse les veuves de son père²⁷⁴. En réaction, l'administration met un terme au régime de faveur qui lui avait été accordé. Ainsi, une dette de 30 000 francs contractée lors de son séjour en France lui est rappelée par le Haut-Commissaire qui exige son remboursement et au besoin, de recourir au paiement forcé à l'aide d'un prélèvement sur ses allocations de chef²⁷⁵. Après mai 1955, il accueille des upécistes en fuite, fait frapper deux notables et conseillers municipaux, Guifo Nkouam et Joseph Ngeum, à qui il reproche de collaborer avec les autorités, le 29 mars 1956²⁷⁶, et il encourage enfin à la désobéissance civile, en lançant une grève de l'impôt de capitation, l'argent non versé devant être redistribué à l'UPC. La visite mouvementée de l'adjoint du chef de subdivision Jacques Cagnet pour distribuer les tickets d'impôt, entraîne l'occupation de Baham par deux pelotons de garde²⁷⁷. Son parent par adoption, Samuel Kamé, alors élève à l'Enfom à Paris, tente d'intercéder en sa faveur auprès du délégué du Haut-Commissaire Mourruau à Paris. Mais il affiche publiquement son engagement upéciste, le 6 mai 1956, lors d'une conférence à Bafoussam²⁷⁸. Les autorités, représentées par Bernard Monnier, chef de subdivision et Maurice Delauney, chef de région, redoutent un tel soutien, d'autant plus que les upécistes réfugiés à Baham encouragent le boycott des élections de 1956. Pourtant, Kamdem Ninyim se porte candidat aux élections, bien que son âge, 20 ans, ne lui permette pas : le chef de région a accepté de fermer les yeux sur son acte de naissance falsifié, sous couvert que Kamé, présent dans l'ouest à ce moment-là, le convainque de cesser ses activités, ce qu'il ne réussit pas. Ainsi, le 22 novembre 1956, une vaste opération a lieu au marché de Baham pour arrêter des individus protégés par le chef mais des femmes, jetant des pierres et insultant les policiers, font échouer l'intervention. Kamdem Ninyim, présent sur les lieux, est accusé de les y avoir incités²⁷⁹. Le 23 novembre, lors d'une perquisition menée à son domicile, des preuves de sa proximité avec le parti dissous sont découvertes : un vieux pistolet Mauser, des munitions, des lettres échangées avec Moumié et des procès-verbaux de réunions upécistes²⁸⁰. Arrêté et suspendu de son autorité, il ne peut plus se présenter aux élections. Sa

²⁷² ADM, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au chef de la région Bamiléké René Borne, Yaoundé, 13 juin 1955

²⁷³ ADM, Bulletin de notes de 1954.

²⁷⁴ Nana Ferdinand Marcial (2019), « Les enjeux de l'activisme des chefs de l'ancien district de Bangou-Baham... », *op. cit.*, p. 120

²⁷⁵ ADM, Lettre du directeur de cabinet du Haut-Commissaire au Cameroun au chef de la région Bamiléké, Yaoundé, 9 février 1956.

²⁷⁶ Il accueille Chrétien Nzukam, Daniel Nouhou et Dominique Tamwa. Tchakounté Paul, « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC... », *op. cit.*, p. 61 ; ADM, Lettre du directeur de cabinet du Haut-Commissaire au chef de la région Bamiléké, Yaoundé, le 9 février 1955

²⁷⁷ Bouopda Pierre Kamé, *Kamé Samuel...*, *op. cit.*, pp. 41-48

²⁷⁸ *Lumière*, 4, 15 mai 1956 cité in Tchakounté Paul, « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC... », *op. cit.*, p. 63

²⁷⁹ ADM, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au chef de la région Bamiléké René Borne, Yaoundé, 13 juin 1955

²⁸⁰ Ndjapoum Ngatacha Alain Germain, « Contribution à la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle... », *op. cit.*, p. 35.

destitution se transforme en « crise » de Baham, amplement médiatisée par la presse et symbolique de la répression politique engagée après mai 1955.

Il est incarcéré à Dschang, où le chef de région souhaite « le faire surveiller personnellement » avec « un régime de stricte détention », d'autant plus son transfert à la prison de Foumban a été refusé, du fait qu'il aurait pu retrouver « toutes les complicités possibles et rester en relations suivies avec les agitateurs qui sèment actuellement le trouble dans la région²⁸¹ ». Il est inculpé de « complicité de coups et blessures par instructions données » dans l'affaire du 29 mars 1956²⁸², et dans celle impliquant, le 14 juillet 1956, Mathieu Tsafack, un espion de l'administration surpris dans une réunion upéciste et frappé par certains de ses proches. Le chef de subdivision Monnier se charge de réunir des éléments juridiques et coutumiers pour justifier sa destitution et contester sa légitimité en tant que chef. Il est finalement remplacé le 23 février 1957 par son frère Jean-Marie Tegua²⁸³. Le 12 mars 1957, le Tribunal correctionnel de Dschang le reconnaît coupable de détention illégale d'armes, usage de faux certificats, coups et blessures volontaires, et maintien de parti dissous, et il se voit condamner à deux ans de prison, cinq ans d'interdiction de séjour dans sa localité et à 200 000 francs d'amende. Le 3 juin 1957, à la suite d'un arrêt de la Cour d'appel, les deux premiers chefs d'accusation sont levés, et un supplément d'information est demandé sur le troisième. Le quatrième motif est maintenu, et il est condamné à huit mois de prison. Interdit de séjour à Baham, il est transféré à Yokadouma, dans l'est, où il est assigné à résidence et finalement libéré en février 1959 à la faveur de la loi d'amnistie. La « crise » de Baham nourrit, en une succession de vagues, les divisions internes à la chefferie, Tegua étant accusé de gouverner en autocrate, fort du soutien des autorités et aidé par des groupes d'autodéfense. Devenu 2^e adjoint au chef de région, Samuel Kamé, accusé d'avoir aidé à la destitution, voit ses biens être incendiés, ses proches menacés²⁸⁴. Les violences, notamment *via* des groupes armés et des assassinats ciblés, se multiplient dans la région, où les appels sont lancés pour empêcher la destruction des « chefferies » et défendre l'ordre social « bamiléké²⁸⁵ ». Il faut dire que d'autres destitutions sont ordonnées à la faveur de la « crise » de Baham, comme dans le canton de Bangang, où la sous-chefferie Balatchi est dirigée par Samuel Tanga mais disputée par Maurice Mbagning, ce dernier étant finalement choisi par le chef de région au détriment du premier, destitué en février 1958²⁸⁶. Proche des idées upécistes, il est arrêté et assigné à résidence à Dschang, alors que dix-sept de ses notables sont exilés vers Tcholliré et Mokolo²⁸⁷.

Les autorités ont aussi recours aux pratiques de l'exil, mais, à la différence de la guerre d'indépendance algérienne, elles sont localisées à l'intérieur des frontières du Cameroun, des enfermements lointains risquant d'être médiatisés et dénoncés à l'Onu. De nombreux·euses militant·es évoquent, dans leurs témoignages, la presse et des pétitions, des « déportations », référence explicite au sort des résistant·es français·es durant la Seconde Guerre mondiale. Si le terme permet de dénoncer la répression des autorités, il ne rend pas compte de la réalité du

²⁸¹ ADM, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Dschang, 22 mars 1957.

²⁸² ADM, Lettre du Chef de la brigade régionale de police judiciaire à Yaoundé au directeur de la sûreté, Yaoundé, le 5 août 1957.

²⁸³ Rapport du chef de subdivision Bernard Monnier au chef de la région Bamiléké Maurice Delauney, Bafoussam, 5 décembre 1956 cité *in extenso* in Bouopda Pierre Kamé, *Kamé Samuel...*, *op. cit.*, pp. 153-157

²⁸⁴ *Ibid.*, pp. 61-64

²⁸⁵ ARO Bafoussam, Tract intitulé « Appel à la population bamiléké – Compatriotes », Baham, 2 décembre 1956 ; Malaquais Dominique (2002), *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Éditions Karthala, Yaoundé, Presses de l'UPAC, pp. 297-341.

²⁸⁶ Fokou Joseph, (2000), « L'insurrection armée dans la sous-chefferie de Balatchi, (1958-1969) », *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 67-90

²⁸⁷ Fokou Joseph, « L'insurrection armée dans la sous-chefferie de Balatchi... », *op. cit.*, p. 76

phénomène au Cameroun sous *trusteeship* français²⁸⁸. Après mai 1955, les autorités ne sont pas aussi promptes à avoir recours à ces mesures d'éloignement, mais la guerre en Sanaga-Maritime entraîne un débat sur l'assignation à résidence, qu'elle se fasse au domicile de l'intéressé ou loin de son territoire. La loi du 7 août 1955, applicable en métropole et en Algérie, ne peut l'être au Cameroun²⁸⁹, mais le Haut-Commissaire, soutenu par le ministre de la France d'Outre-mer et le gouvernement Mbida, souhaite pouvoir assigner à résidence des détenus politiques sur le point d'être libérés mais constituant encore un « danger certain pour l'ordre public²⁹⁰ ». Président du Conseil du contentieux à Yaoundé, Léon Cazalou, inspiré par la répression à Madagascar en 1947, précise que seules des « circonstances exceptionnelles » justifieraient de tels internements²⁹¹. En conséquence, des listes de quelques centaines de détenus libérables sont établies²⁹² : dans le Mungo, le chef de région Michel Vallée propose Gabriel Mouyopo, acteur de mai 1955 à Mbanga, et qui « a participé à toutes les cellules upécistes qui se sont formées dans cette prison²⁹³ ». Cette législation d'exception est rapidement détournée pour viser également tout individu suspecté d'activités upécistes. À Douala, le délégué du Haut-Commissaire souhaite en faire un « élément essentiel de l'action policière » afin d'éviter que des individus soient relâchés à l'issue de leur arrestation, faute de preuves suffisantes²⁹⁴. Ce type de mesure est plus arbitraire encore, car fondée sur de simples renseignements de la Sûreté, « inexploitable sur le plan strictement judiciaire », précise le chef du Wouri, mais qui permettent, sur la base de « convictions » personnelles, de faire assigner à résidence tout individu jugé suspect²⁹⁵. Le choix des lieux d'assignation illustre aussi cet arbitraire colonial. Il s'agit des localités de Yoko, de Yokadouma et de Mokolo, dans le nord et à l'est : en théorie, ces individus doivent séjourner dans la localité, sans en sortir, mais ils sont, dans les faits, hébergés dans les bâtiments pénitentiaires, avec la possibilité d'exercer une profession durant la journée²⁹⁶. Un projet de villages d'assignés, à Tala-Mokolo, distinct de la prison, est également évoqué, avec l'avantage de les isoler sur le plateau isolé de Gaïmassac pour un coût

²⁸⁸ Alioum Idrissou (2014), *Société carcérale et domination européenne au Cameroun (1884-1960). Aux origines historiques de la crise du système pénitentiaire Camerounais*, Presses Académiques Francophones ; Alioum Idrissou (2005), « Les prisons au Cameroun sous administration française (1916-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Woudammiké Joseph (2022), *La déportation et la mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun*, Les éditions du Schabel., Yaoundé ; Woudammiké Joseph (2014), « Déportation et mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun. De la période coloniale allemande à 1990 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

²⁸⁹ Thénault Sylvie (2012), *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob.

²⁹⁰ ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au délégué de Douala, au délégué du nord à Garoua et aux chefs de région, Yaoundé, 28 décembre 1957.

²⁹¹ Il s'agit de l'affaire Andriamizeza qui permit de licencier cet écrivain-interprète suspecté d'avoir aidé les « insurgés ». ADF, Nantes, 743PO/1-8, Cazalou Léon, Note sur l'assignation à résidence, Yaoundé, 6 janvier 1958 ; ADF, Nantes, 743PO/1-8, Conseil d'État (section), Conclusions du Commissaire du Gouvernement Mosset sur l'affaire Andriamizeza, 7 janvier 1955.

²⁹² ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du chef adjoint de la Sanaga-Maritime R. Courty au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 29 janvier 1958 ; Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Dschang, 9 février 1958 ; Lettre du chef de la région du Nyong-et-Sanaga au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Abong-Mbang, 21 juin 1958.

²⁹³ *Ibid.*, Lettre du chef de la région du Mungo Michel Vallée au Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, 17 décembre 1958.

²⁹⁴ *Ibid.*, Lettre du délégué du Haut-Commissaire Daniel Doustin au Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, 29 mai 1958

²⁹⁵ *Ibid.*, Lettre du chef de la région du Wouri R. Bonneau au Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, 12 mai 1958.

²⁹⁶ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer aux chefs de région du Mbam, de la Boumba-Ngoko et du Margui-Wandala, 27 décembre 1958.

réduit²⁹⁷. Les archives consultées n'ont pu renseigner la réelle mise en application de ces procédures jusqu'en 1958, mais elles deviennent un *modus operandi* d'Ahidjo jusqu'à et après l'indépendance²⁹⁸. En région Bamiléké, la pratique se traduit par la construction d'un « camp », près de Bangou, en avril 1958, où sont réunis plusieurs centaines d'individus, en dehors de tout cadre légal²⁹⁹. Interviewé pour un documentaire, le chef de région Delauney se souvient d'un « camp avec des barbelés » avec des « miradors » et des « gendarmes français et camerounais » en charge de la surveillance, et atteste de cette législation d'exception. Un des rares exemples d'assignés à résidence se trouve en la figure du *fo* Jean-Rameau Sokoudjou, chef des Bamendjou, décrit comme « un jeune gamin vicieux » à la tête d'une « république anarchique » et upéciste convaincu³⁰⁰. Après mai 1955, il menace physiquement plusieurs administrateurs à la résidence de la subdivision de Bafoussam et est, *in fine*, assigné à résidence dans son palais, gardé par l'armée, comme il en témoigne : « J'étais là comme un prisonnier. Je ne pouvais bouger, même s'il faut uriner, il fallait que je sois accompagné des militaires. Toutes ces maisons que vous voyez ici au palais étaient occupées par le chef d'escadron qui dirigeait l'armée française³⁰¹ ». Durant ces trois ans de résidence surveillée, il évoque les « pires atrocités de sa vie », telles que le viol de ses femmes et des pratiques de cruauté ; il est, par la suite, condamné et incarcéré³⁰².

Diriger les élections

Enfin, la politique de *containment* des upécistes implique, pour les autorités, de « diriger » les élections organisées depuis 1945, d'abord au suffrage censitaire/capacitaire, puis au suffrage universel. Celles-ci ont encouragé le développement d'une culture politique au Cameroun à travers l'organisation de campagnes électorales, la tenue de meetings politiques et la diffusion de professions de foi³⁰³. Pour les autorités, cette politisation est à double tranchant : elle permet de faire émerger des individus favorables au *trusteeship* français, mais entraîne, aussi, une démocratisation progressive de la société, source de débats et de divergences idéologiques³⁰⁴. L'année 1956 est stratégique en termes d'élections : législatives, le 2 janvier, municipales, le 18 novembre, et territoriales, le 23 décembre. Conséquence de la loi-cadre, la tenue des

²⁹⁷ *Ibid.*, Lettre du chef du Mbam C. Bourges au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 8 avril 1958 ; Lettre du chef de la région du Margui-Wandala au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 12 avril 1958 ; Lettre du chef de la région du Margui-Wandala au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 10 janvier 1958.

²⁹⁸ Woudammiké Joseph, « Déportation et mise en résidence surveillée des acteurs politiques... », *op. cit.*

²⁹⁹ Entretien avec Maurice Delauney mené par Frank Garbely, à Cannes en 2003, confié au volet « Recherche » de la Commission.

³⁰⁰ ADM, Bafoussam, Bulletin de notes sur Sokoudjou, signé par René Borne et Pierre Bacon, 1956.

³⁰¹ Entretien avec le chef Sokoudjou Jean Rameau dans son palais à Bamendjou réalisé par Équinoxe Télévision pour l'émission « la Vérité en face », 27 octobre 2019. Sollicité, le chef n'a pas souhaité répondre aux questions précises que souhaitaient lui poser certains membres de l'équipe du volet recherche malgré leurs deux visites à son domicile (les 13 et 14 octobre 2023).

³⁰² Tagne Jean Bruno (2019), *Jean Rameau Sokoudjou : de Bikok à Bamendjou : secrets et testament*, Éditions du Schabel, p. 67 et pp. 70-71 ; Fogang Jean-Pierre (s.d.), *Bamendjou de Fo'o Sokoudjou. 1953-2013, 60 années d'exploits et de défis*, Yaoundé, Les Éditions du Rocher d'or, p. 149

³⁰³ Boyogueno Émile (2011), « “Rhétoriques vernaculaires” et véhiculaires en colonie : sur les traces du politique baroque aux élections législatives du 2 janvier 1956 au Cameroun », in Ganapathy Doré Gheeta et Olinga Michel (dir.), *Images changeantes de l'Inde et de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 247-257 ; Ndjock Nyobe Isidore Pascal (2018), « Débats politiques et expressions démocratiques au Cameroun à l'ère coloniale : le cas de l'Atcam (1952-1957) », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et confluctualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 121-134 ; Ngono Louis Martin (2000), « La construction du vote en Afrique : le Cameroun aux urnes (1945-2000) », Thèse en sociologie, Université de Lyon II, France.

³⁰⁴ Cooper Frederick (2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot.

premières élections au suffrage universel, masculin et féminin, est minutieusement encadrées par les autorités qui, face au boycott et aux actions armées, ont recours aux « forces de l'ordre » et à l'armée. Ces élections sont d'autant plus stratégiques qu'elles doivent permettre aux autorités de conserver une large influence sur le personnel politique, élu désormais à l'Alcam et chargé de discuter de l'application de la loi-cadre sur le territoire. Mais comment arriver à « diriger » ces élections sans être accusé d'en perturber le bon fonctionnement démocratique ? Si l'historiographie s'est intéressée aux pratiques électorales dans l'empire colonial français, il reste encore des recherches à mener sur la manière dont des élections sont organisées en plein contexte répressif, en particulier durant les guerres d'indépendance³⁰⁵. Le Cameroun en offre un cas d'étude.

Dès les premières participations électorales de l'UPC, les autorités interviennent dans le choix des candidatures, le déroulé de la campagne et l'atmosphère sécuritaire le jour même du vote. Les autorités craignent en effet des actions-chocs des militant·es upécistes dans les bureaux de vote, comme en témoigne la mobilisation de la gendarmerie et de la garde dès les élections de janvier 1952 à l'Arcam³⁰⁶. À cet égard, les dirigeant·es du parti ne manquent pas de protester contre des cas de fraude, réelle ou supposée, rejoignant d'autres observations faites à travers l'empire³⁰⁷. Aux législatives de janvier 1956, Mbida et Djoumessi s'indignent des obstructions menées par les autorités régionales telles que la suppression des listes électorales, la non-distribution des cartes ou encore le déplacement de bureaux de vote, alors que des candidats upécistes sont emprisonnés comme Isaac Tchoumba Ngouankeu³⁰⁸. Le contexte des élections de décembre 1956 pour l'Atcam aggrave la répression. En théorie, l'Assemblée aurait dû terminer son mandat le 30 mars 1957 mais les tensions constatées par Messmer à son arrivée au Cameroun le poussent à la dissoudre et engendrent une recomposition des forces politiques présentes, notamment *via* l'alliance du CUN. La question de l'amnistie participe aussi à ces tensions, alors que de nombreuses libérations ont été prononcées en janvier et février 1956³⁰⁹. Le vote d'une loi pourrait alors permettre des candidatures upécistes. Pourtant, le Haut-Commissaire n'entend pas faire de ces élections un tremplin politique pour l'UPC comme il en témoigne à Defferre :

Ce qui nous inquiète, c'est la position de l'UPC vis-à-vis de ces élections. Si l'UPC présente les candidats, quel que soit le cas, ils passeront. Le Sud, tout le sud est acquis soit à la politique de l'UPC, soit à celle de l'Union nationale, qui agit sur les directives de l'UPC, qui agite le pays dans la clandestinité ! Dans le cas où ils iraient s'abstenir comme au Togo, nous aurons davantage à réaliser nos projets avec nos amis qui nous restent fidèles. Je répète que ce qui nous inquiète³¹⁰.

³⁰⁵ Fremigacci Jean (2010), « Madagascar, novembre 1946 : les élections, étape décisive vers l'insurrection », in Jalabert Laurent Joly Bertrand et Weber Jacques (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Paris, les Indes Savantes, pp. 339-354

³⁰⁶ SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Note de service du chef d'escadron Bourgeois, commandant la compagnie de gendarmerie du Cameroun au Haut-Commissaire au Cameroun André Soucadaux, Yaoundé, 12 juin 1951 ; Note de service du chef d'escadron Bourgeois, commandant la compagnie de gendarmerie du Cameroun au Hautet 10 novembre 1951.

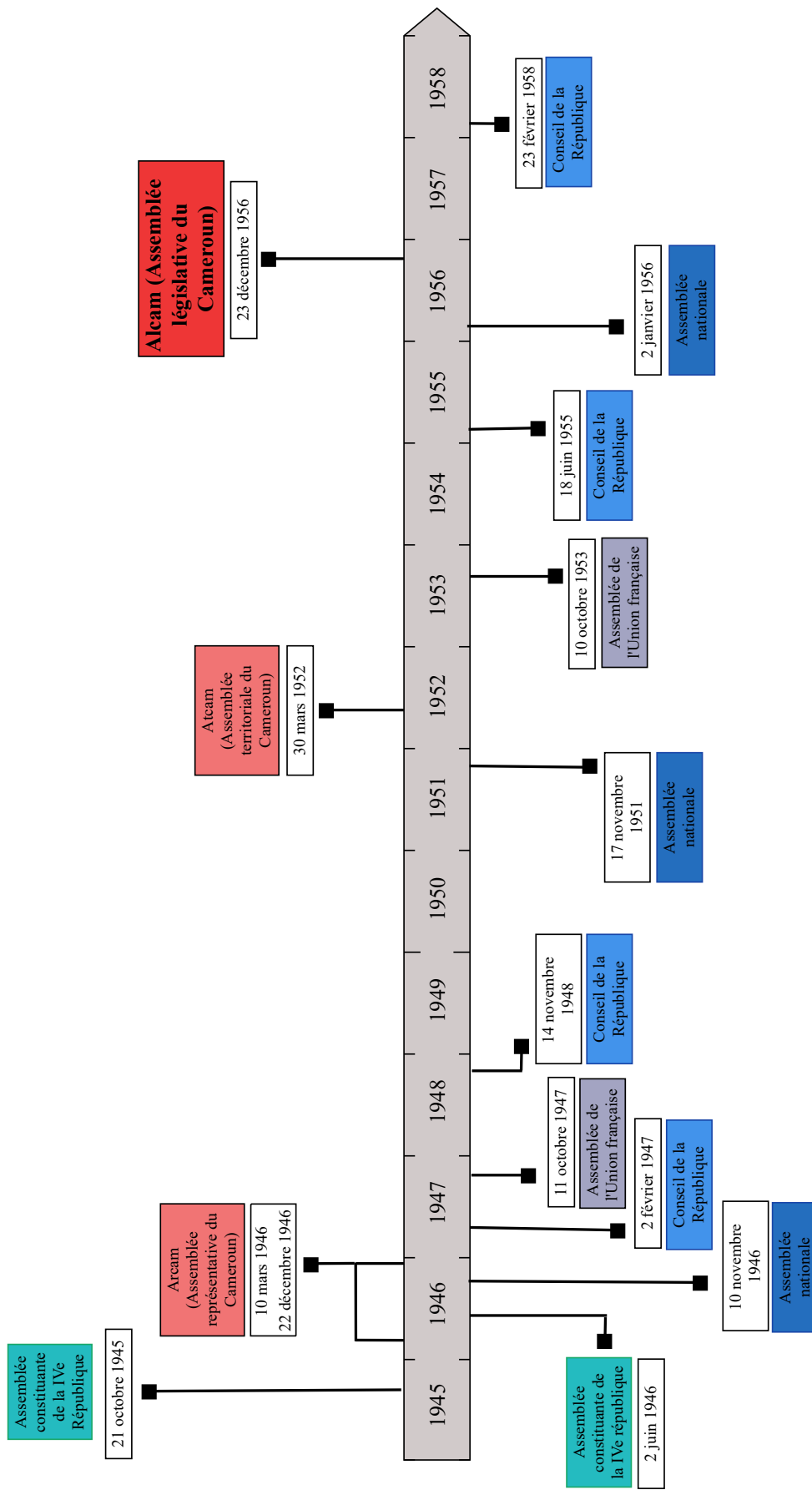
³⁰⁷ Pigeaud Fanny et Sylla Ndongo Samba (2024), *De la démocratie en Françafrique*, *op. cit.*, p. 96

³⁰⁸ DGSE, Note de renseignement n°52/0, « Objet : une lettre adressée à Tchoumba Ngounakeu Isaac », 7 octobre 1957 ; ARO, Note de renseignement n°P17A1, « Objet : du nommé Djoumessi Mathias en face du résultat des élections législatives du 2 janvier 1956 », 11 janvier 1956.

³⁰⁹ DGSE, Note de renseignement n°,207/0 « Objet : Arrestations, libérations et condamnations d'upécistes », 22 mars 1956.

³¹⁰ Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, introduction et notes d'Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, p. 230.

Élections aux assemblées métropolitaines et institutions du Cameroun sous tutelle française (1945-1958)



Dans une lettre à Georges Spénale, son directeur des Affaires politiques, le 29 mai 1956, Messmer réitère ses arguments et insiste sur la nécessité d'instrumentaliser le projet de loi d'amnistie pour contenir les actions clandestines de l'UPC, sachant qu'il ne pourra être voté avant les élections de décembre : « Nous aurons d'ici là à notre disposition un moyen d'action sur les upécistes qui sauront qu'une agitation dans l'illégalité ne pourra que compromettre leur amnistie et leur retour³¹¹ ». Il s'agit donc de jouer sur les attentes possibles mais aussi de viser une abstention des upécistes et des clivages chez leurs partisans, donc une fracture au sein même du CUN. Fin août 1956, la dissolution de l'Atcam est actée par le ministre et le Haut-Commissaire³¹². La date du 9 décembre est d'abord envisagée pour les élections. Elles auront finalement lieu le 23 décembre, sans l'amnistie, votée, quant à elle, le 11 décembre, c'est-à-dire après la clôture du dépôt des candidatures. Pour l'administration, il s'agit de faire vite pour trois raisons majeures : le vote nécessaire du budget pour 1957, les discussions sur le Cameroun à l'Assemblée générale de l'Onu et surtout, la remontée en puissance de l'UPC. Enfin, des élections municipales doivent avoir lieu le 18 novembre dans les trois communes de plein exercice que sont Yaoundé, Douala, Nkongsamba. Messmer prévoit le succès d'éléments « peu modérés », ce qui pourrait, pense-t-il, influencer en retour des électeurs « peu enclins à l'extrémisme » lors des législatives³¹³. Ces élections, sous le régime de cette loi-cadre détestée par les upécistes, génèrent une révision complète des listes électorales, effectuée dès le 23 août et qui sanctionne une augmentation considérable du nombre d'électeur·rices³¹⁴. Elles ont pour but de pourvoir soixante-dix sièges au lieu de cinquante précédemment, dans 47 circonscriptions³¹⁵.

La stratégie de division de l'administration se révèle payante. La fracture se fait sur le boycott des élections. Plusieurs étapes interviennent. L'UPC appelle déjà à l'abstention pour les municipales et cette abstention est, semble-t-il, massive. En octobre, le bureau politique de l'UPC appelle de nouveau à l'abstention avec ces mots : « Le Peuple kamerunais ne veut pas de la loi-cadre. Il refuse ces élections qui sont une application de la loi-cadre. Il ne votera pas ». Il ajoute qu'il « ne comprend pas la nécessité de négocier sous la contrainte de la révolte armée³¹⁶ ». L'USCC s'est également ralliée à l'avis de l'UPC. En revanche, la JDC, même si elle se rallie finalement à l'abstention, est d'abord plus hésitante³¹⁷. Le 18 novembre a lieu le congrès du CUN qui, Soppo Priso en tête, décide de la participation. Dans la foulée, Ruben Um Nyobè convoque pour les 2 et 3 décembre une réunion nationale qui a lieu à Makaï, près d'Éséka, où est décidé le boycott actif des élections. Le 6 décembre 1956, Ruben Um Nyobè adresse à une lettre à Soppo Priso dans laquelle il critique la trahison du CUN vis-à-vis de son programme commun du 9 juin 1956 et invite son leader à prendre position en faveur de l'abstention : « L'expérience Roland Pré a échoué ; celle de Gaston Defferre échouera plus lamentablement car non seulement le peuple kamerunais n'ira pas aux urnes le 23 décembre

³¹¹ ANOM, 1AFFPOL3303, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au directeur des Affaires politiques Georges Spénale, Yaoundé, 29 mai 1956. Nken Simon (2010), *L'UPC de la solidarité idéologique...*, *op. cit.*, p. 285.

³¹² ANOM, 1AFFPOL3283, Chaffard Georges, « Importantes décisions pour le Cameroun », *Le Monde*, 19-20 août 1956.

³¹³ ANOM, 1AFFPOL3282, Projet de communication au Conseil des ministres.

³¹⁴ *Ibid.*, « la loi-cadre en application. L'avènement du suffrage universel a suscité une vague d'enthousiasme parmi les Camerounais qui se font inscrire en masse sur les listes électorales », *La Presse du Cameroun*, 14 septembre 1959.

³¹⁵ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 23 août 1956.

³¹⁶ DGSE, Note de renseignement n°A75656, « Objet : activité de l'UPC », 5 novembre 1956.

³¹⁷ ANOM, 1AFFPOL3282, La direction de la Sûreté, Rapport sur les réactions après les élections municipales à Douala et perspectives à la veille des élections territoriales, 6 décembre 1956.

mais également nous nous opposerons de toutes nos forces à toute tentative de la France de mettre des marionnettes en place pour faire du Kamerun un second Togo³¹⁸ ».

La campagne électorale témoigne d'une « épreuve de force » entre nationalistes et autorités³¹⁹. Les reporters dépêchés par la presse de métropole s'attardent surtout sur les actions armées des upécistes, mais ne soulèvent guère la question de la répression électorale, reflet de leur parti-pris pro-français. Georges Chaffard, du *Monde*, conteste l'idée selon laquelle « le scrutin de dimanche a eu lieu sous l'œil des policiers et des administrateurs³²⁰ ». Pour en attester, il cite sa visite des bureaux de vote de Douala et Nkongsamba : « Les opérations s'y déroulaient comme dans n'importe quel village de France [...]. Pas de “forces de l'ordre”, sinon le garde champêtre coiffé d'un képi orné d'un cor de chasse, comme son collègue d'un village auvergnat ». Ayant rencontré des candidat·es, il n'atteste d'aucune pression des autorités. À l'inverse, les militant·es upécistes dénoncent la répartition géographique des bureaux de vote, l'éloignement empêchant des électeur·rices d'aller voter ou restreignant les possibilités de contrôle³²¹. Des pétitions envoyées à l'Onu réclament une commission d'enquête face aux amendes et aux brutalités commises sur des électeur·rices ne votant pas pour les candidat·es des autorités³²². Les responsables de l'UPC et les étudiant·es de métropole alertent sur les dispositifs de répression engagés. Dans un télégramme envoyé à l'Onu, Moumié dénonce le recours à l'armée, alors que fleurissent, dans plusieurs localités, des graffitis, tracts et slogans hostiles à la présence française :

Estimons notre devoir attirer l'attention unations [Onu] sur préparatifs militaires mis sur pied par autorités françaises destinées forcer aspirations kamerunaises lors élections 23 décembre courant – stop – voitures cellulaires grillagées contingents militaires provenance colonies françaises avec parachutistes engins militaires modernes sillonnent tout territoire avec ordre tirer sur population jour élections³²³ [...].

Craignant une médiatisation comparable à celle de mai 1955, les autorités modèrent les critiques. Les services de renseignement n'indiquent que quarante parachutistes venus de Brazzaville à Éséka, nuançant l'impression laissée par les tracts upécistes³²⁴. Mais « l'épreuve de force » se transforme effectivement en affrontements armés à partir du 18 décembre³²⁵, alors que l'UPC a créé une organisation paramilitaire, le Comité National d'Organisation (CNO) au début du mois. Ce dernier déploie des troupes chargées du « boycott actif » qui se camouflent parfois sous le nom d'équipes de footballeurs³²⁶ et dont l'objectif est d'empêcher le plus possible les électeur·rices d'aller voter, en coupant routes et ponts, en brûlant les cases de ceux et celles désigné·es comme des « valets » des autorités, dont certain·es sont également tué·es. Le 22 décembre, les contestations s'amplifient, en particulier dans la subdivision d'Éséka :

³¹⁸ Souligné dans le texte. ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 22 janvier 1957.

³¹⁹ DGSE, Note de renseignement n°A75656, « Objet : activité de l'UPC », 5 novembre 1956.

³²⁰ Chaffard Georges, « Des élections du 23 décembre au statut. La diversité des hommes et des tendances rendra difficile une œuvre d'ensemble au Cameroun », *Le Monde*, 1^{er} janvier 1957.

³²¹ Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », *op. cit.*, p. 41

³²² AONU, T/PET.5/1280, Onze pétitions contenant des plaints contre différentes mesures de répression exercées par l'autorité administrante au Cameroun sous administration française, 12 septembre 1957.

³²³ ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 22 janvier 1957 ; 1AFFPOL3336, Note de renseignement N°67/0, « Objet : appel des étudiants camerounais à l'Onu », 7 janvier 1957.

³²⁴ DGSE, Note de renseignement n°79/0, « Objet : des incidents à l'occasion des élections territoriales », 28 janvier 1957.

³²⁵ Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », *op. cit.*

³²⁶ ANOM, DPCT 26, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957.

agressions et tentatives d'incendie à Douala, actes de sabotage sur la voie ferrée Yaoundé-Douala, et sur les lignes téléphoniques reliant les deux villes, sabotage du bac sur le Nyong. Pour les autorités, sillonnent des « bandes organisées menaçant et terrorisant les populations restées loyales et exerçant des sévices sur les éléments les plus favorables à la présence française ». Le 23 décembre au soir, sont découverts les cadavres du docteur Charles Delangue, médecin-chef de la Sanaga-Maritime et de son colistier de l'Union de Sanaga-Maritime, Samuel Mpouma, ainsi qu'une troisième personne Baba Souley. Ces meurtres, qui ne sont pas les seuls, sont ceux qui suscitent la plus forte émotion³²⁷. Médecin de carrière, Delangue exerçait à l'hôpital d'Édéa et entre en politique après la dissolution de l'UPC, en faveur de positions indépendantistes. Mpouma est écrivain-interprète puis commis en comptabilité fondateur de l'Association amicale de la Sanaga-Maritime. Considérés par les membres du CNO comme des « valets colonialistes » du fait de leur participation aux élections et accusés d'avoir été payés par l'administration, ils sont tués au soir du 19 décembre. Leur mort est regrettée par Um Nyobè, dénoncée par d'autres³²⁸, alors que Georges Conan, commissaire de police à Édéa, procède à l'enquête judiciaire³²⁹.

Les actions du CNO réussissent en Sanaga-Maritime, notamment dans les subdivisions d'Éséka et de Babimbi, à tel point que seuls 37 bureaux sur 87 ont pu fonctionner, et que les élections y seront annulées³³⁰. Mais les autorités, *via* la presse et ses communiqués, se félicitent d'un scrutin qui s'est déroulé « dans le plus grand calme » : d'après les chiffres officiels, il y aurait eu 54% de participation sur l'ensemble du territoire (438 445 votants sur 859 214 inscrits), avec des taux supérieurs à 70% dans le Nyong-et-Sanaga, le Dja-et-Lobo et le Ntem³³¹. Le cycle de violences qui caractérise la campagne électorale de décembre 1956 engendre, en conséquence, une vague de répressions policière, militaire et judiciaire contre ceux et celles accusés d'avoir mené ces actions armées. En juin 1957, la candidature d'Isaac Tchoumba Ngouankeu, alors emprisonné à Yaoundé, s'accompagne de pressions policières et judiciaires sur ses soutiens et dans une lettre écrite au Président du conseil, ce candidat se plaint d'« urnes bourrées », du refus de ses partisans dans les bureaux de vote et du rôle du chef Joseph Kanga et du chef de subdivision de Bafoussam à l'occasion du vote³³². Certains de ses soutiens dans le Mungo sont aussi « sauvagement malmenés et mis hors des bureaux de vote », alors qu'à Makak, près d'Éséka, il y a plus de votes que d'inscrits³³³ ! Il est compliqué de documenter si ces actions ont été effectivement menées, qui les a ordonnées, mais elles illustrent la dimension stratégique de ces élections pour les autorités et les militants upécistes³³⁴.

³²⁷ *Ibid.* Voir également : ADF, La Courneuve, 318QO/84.

³²⁸ Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », *op. cit.*, pp. 51-54.

³²⁹ Voir l'ensemble du dossier d'enquête effectué par Georges Conan, commissaire de police à Édéa. ANOM, DPCT 21.

³³⁰ ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 22 janvier 1957.

³³¹ *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 24 décembre 1956.

³³² *Ibid.*, Lettre de Mathieu Nyanja Njiky, représentant Tchoumba Ngouankeu Isaac, candidat aux élections partielles de la 2^e circonscription du 23 juin 1957 ; Rapport de protestation au chef de la région Bamiléké, Dschang, 24 juin 1957.

³³³ *Ibid.*, Lettre des délégués de M. Tchoumba Ngouankeu Isaac, candidat aux élections partielles de la deuxième circonscription (Littoral) au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 28 juin 1957 ; Lettre d'Isaac Tchoumba Ngouankeu au Président du Conseil, prison de Yaoundé, 7 juillet 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°52/0, « Objet : d'une lettre adressée à Tchoumba Ngouankeu Isaac », 7 octobre 1957.

³³⁴ ANOM, 1AFFPOL3283, « M. Douala Manga Bell serait réélu député du Cameroun », *Le Monde*, 29 juin 1957 ; 1AFFPOL3283, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Mesmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 24 juin 1957.

Peu nombreux·ses, ces étudiant·es sont suivi·es pour leurs engagements nationalistes par les renseignements généraux (RG), la section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer et la délégation du Haut-Commissariat du Cameroun à Paris. Leur sort en métropole ne diffère guère de celui d'autres militant·es anticolonialistes d'Indochine, de Madagascar et du Maghreb. Contraintes par le droit métropolitain, les autorités redoutent l'écho international des mobilisations menées par les étudiant·es face à la répression³³⁵. Après 1945, les autorités françaises favorisent les mobilités étudiantes en France, du fait de l'africanisation des cadres, alors même qu'il n'existe aucune université en Afrique francophone³³⁶. Ce nouveau contexte impérial profite aux Camerounais·es dont le nombre passe de 300 en 1953 à 750 en 1955 et 650 en 1956³³⁷ : une Association des Étudiants Camerounais en France (AECF) est déclarée dès 1948, quelques semaines avant la création de l'UPC³³⁸, avec, à sa tête, l'étudiant en médecine, Marcel Bebey Eyidi. En 1951, elle devient l'Association des Étudiants Camerounais (AEC) et développe des sections en région, notamment à Clermont-Ferrand, Bordeaux et Lyon³³⁹. L'AEC possède un journal *Kaso* (Vérité), publié entre 1954 et 1956, avant de faire paraître *L'Étudiant camerounais*, et agit en faveur de l'octroi de bourses, pour la création d'un foyer universitaire³⁴⁰ et afin d'organiser des camps de vacances. Au cours du mandat de Vroumsia Tchinyaye, elle change de nom pour devenir l'Union nationale des étudiants kamerunais (UNEK) en avril 1958 – signe d'une politisation plus marquée des étudiant·es – et se rapproche de l'*Association of Cameroonians Students in Great Britain and Northern Ireland*. La réunification, symbolisée par l'adoption du « K » de « Kamerun », fait partie de ses revendications et lui permet d'intégrer, dans son combat, les étudiant·es camerounais·es au Royaume-Uni³⁴¹. Les différentes associations se rapprochent aussi, dès 1954, de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (Feanf), créée en 1951, dont les sections territoriales et académiques se radicalisent, en faveur des indépendances, au fil des années 1950 et dont l'un des présidents n'est autre que le Camerounais Benoît Balla Ondoua³⁴². Les associations étudiantes ne peuvent être affiliées à un parti politique mais revendiquent le fait de se prononcer

³³⁵ SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, n°63/74, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956.

³³⁶ Il faut attendre 1957 pour voir la première ouvrir à Dakar. Guimont Fabienne (1997), *Les étudiants africains en France (1950-1965)*, Paris, L'Harmattan.

³³⁷ Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga...*, *op. cit.*, pp. 42-44

³³⁸ SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du préfet de Police au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 4 juin 1953 ; Note des RG n°2374, « Activité des étudiants camerounais en France », Paris, 11 juillet 1955 ; Note des RG n°1695, « L'activité des étudiants camerounais en France », Paris, 15 décembre 1955.

³³⁹ *Ibid.*, Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956

³⁴⁰ En 1956, un foyer des étudiants camerounais, situé au 21 boulevard Montmartre dans le 2^e arrondissement de Paris, est également créé. ANOM, DPCT 6, Note des RG n°352 sur l'assemblée générale tenue par les étudiants camerounais, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 25 septembre 1956 ; DPCT53, Statuts du foyer camerounais, Paris, 18 février 1956.

³⁴¹ Mbang Bang Kingue Jean (2014), « L'Algérie et le Cameroun... », p. 237

³⁴² SHD, Vincennes, GR10T183, Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956 ; ANOM, DPCT 6, Note des RG n°352 sur l'assemblée générale tenue par les étudiants camerounais, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 25 septembre 1956 ; Blum Françoise (2016) « Trajectoires militants et reconversions : à propos de la FEANF. Que sont-ils/elles devenu·es ? (De l'invention des cosmopolitismes) », Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, EHESS, France.

sur les problèmes du Cameroun³⁴³. En métropole, l'UPC dispose pourtant d'un comité de base dès janvier 1954, dirigé par Jean Gwodog et Michel Doo Kingue³⁴⁴ et le décret de dissolution ne peut s'appliquer en métropole. Elle profite de l'arrivée d'étudiant·es boursier·ères, déjà au fait du combat upéciste au Cameroun, et de la dissolution, qui agit comme un effet galvanisant pour les militant·es de métropole³⁴⁵. Mais les divisions upécistes observées au Cameroun se répercutent en métropole, avec un camp favorable à la lutte armée et un autre opposé à ces « sanglantes méthodes³⁴⁶ », ce qui freine l'activité du parti en métropole jusqu'à la résolution du conflit lors d'une assemblée générale à la Cité Universitaire d'Antony : la section de l'UPC est officiellement créée fin 1958³⁴⁷. Proches ou non de l'UPC, les étudiant·es camerounais·es restent étroitement surveillé·es par la police, en particulier lorsque leur association s'exprime publiquement ou mène des actions auprès de l'Onu. Les mesures répressives employées, telles que la censure, restent toutefois contraintes : ce qui se passe sur le territoire métropolitain, où le droit impose un certain nombre de respect des libertés, n'est pas comparable à la répression sur le sol camerounais. Cette dernière est aussi contenue par l'éventuelle médiatisation du combat nationaliste en métropole, que redoutent les autorités. L'AEC puis l'UNEK disposent de soutiens, à Paris et ailleurs, notamment des élu·es du PCF et d'avocat·es appartenant au CDLDAN, de quelques figures religieuses, telles que le pasteur Galland ou le rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*, Robert Barrat³⁴⁸.

Avant 1955, les relations sont plutôt bonnes entre l'AEC et le délégué du Haut-Commissariat à Paris puisque ce dernier aide à faire augmenter le montant des bourses et à favoriser l'insertion professionnelle³⁴⁹. Un certain nombre d'étudiant·es sont vu·es comme de futurs intermédiaires contrôlés par les autorités³⁵⁰. Après mai 1955, la délégation se plaint de la politisation du milieu étudiant et dénonce ces « positions révolutionnaires et anti-françaises prises par des jeunes gens dont les études et la vie matérielle sont assurées par les finances publiques³⁵¹ [...] ». Le délégué Mourruau en appelle alors à la suppression des subventions publiques à l'AEC. « Il paraît nécessaire, en effet, de marquer à certains étudiants le caractère contradictoire d'une attitude révolutionnaire et d'un appel permanent à la générosité de la puissance publique, et de ne pas tolérer qu'une association créée et subventionnée pour la défense d'intérêt professionnels, se transforme en parti politique », ajoute-t-il dans une lettre envoyée à Pré qui avait déjà mis en garde l'AEC avant son départ : « Vous êtes ici pour faire vos études ! Alors, ne vous occupez pas de politique³⁵² ». Pour faire pression, la délégation fait appel aux députés et sénateurs

³⁴³ ANOM, DPCT 6, Note des RG n°396 sur l'activité des nationalistes camerounais, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 13 novembre 1956 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 4

³⁴⁴ ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, « L'activité des nationalistes camerounais dans la métropole », n°51, Paris, 31 janvier 1956.

³⁴⁵ Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga...*, *op. cit.*, pp. 48-49

³⁴⁶ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 6

³⁴⁷ SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre de Ruben Um Nyobè – Bureau du Comité Directeur sous maquis sur l'organisation de l'UPC à l'étranger, 10 juillet 1957 cité in Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 16

³⁴⁸ ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, n°97, « La célébration du 21 février et la 'semaine de solidarité avec les étudiants des pays coloniaux' », transmis au ministère de la France d'Outre-mer Paris, 26 février 1957, pp. 2-3.

³⁴⁹ ANOM, DPCT54, Mémoire du Comité directeur de l'AEC renvoyé au Haut-Commissaire au Cameroun, 10 janvier 1955.

³⁵⁰ Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga...*, *op. cit.*, pp. 42-43

³⁵¹ ANOM, DPCT54, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire, Paris, 7 juin 1955.

³⁵² Selon un témoin oculaire, Blaise Essomba. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 358

camerounais présents en métropole³⁵³, et fait entrer dans le comité de gestion du foyer universitaire des « représentants de l'administration colonialiste » et des « étudiants à la solde de cette même administration³⁵⁴ ». Surtout, elle encourage les divisions internes concernant la politisation de l'AEC. En 1955, est ainsi créé le très francophile Groupement universitaire camerounais (GUC), présidé par Martin Mimbang qui refuse l'attitude engagée de l'AEC, faite au détriment de la défense de la cause étudiante³⁵⁵. Le succès est limité : seule une trentaine d'étudiant·es le compose, et le GUC est régulièrement accusé d'être à la solde des autorités³⁵⁶. Une nouvelle initiative de division apparaît, le 19 septembre 1957, avec le Regroupement des étudiants camerounais (REC³⁵⁷). Elle est liée à une nouvelle division au sein de l'AEC, *via* l'étudiant Benoît Essougou, à propos des élections de décembre 1956 et de la nomination de Mbida³⁵⁸. Une cinquantaine d'étudiant·es rejoignent le REC qui s'interdit toute activité politique et se veut strictement corporatiste. Les services de renseignement aident à la surveillance *via* un système de fichage, transmis à la délégation du Haut-Commissariat à Paris, à la Sûreté au Cameroun, aux services de renseignement à l'extérieur et au Préfet de police. Dès 1955, une liste de 446 adhérent·es est ainsi produite pour repérer les étudiant·es mobilisé·es³⁵⁹, alors qu'en février 1956, une note des renseignements permet d'identifier l'organisation interne de l'AEC³⁶⁰. Ce fichage permet de suivre leurs activités militantes, de repérer les liens avec les upécistes et les faire surveiller lors de déplacements à l'étranger. Jean Gwodog, arrivé à Paris en 1948 grâce à une bourse, intègre l'AEC dès 1954 et devient très rapidement le « délégué permanent » de l'UPC à Paris. Repéré, il est suivi après mai 1955 pour ses contacts répétés avec Um Nyobè, son rôle dans l'envoi de pétitions à l'Onu et les campagnes de presse lancées en métropole³⁶¹. Les autorités redoutent également les synergies possibles entre étudiant·es camerounais·es et africain·es dans le cadre des mobilisations anticolonialistes, et craignent que Paris devienne une capitale de la lutte upéciste : « Tout laisse donc croire que c'est encore de la Métropole que seront préparés, lancés et fomentés, les troubles qui menacent le Cameroun et le Togo », précise, ainsi, un rapport de février 1956 sur « l'agitation nationaliste » en métropole³⁶². Le cas du Cameroun n'est en rien exceptionnel, puisque bon nombre d'étudiant·es africain·es et maghrébin·es sont aussi surveillé·es dans les années 1950, mais les autorités

³⁵³ SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre de Ruben Um Nyobè – Bureau du Comité Directeur sous maquis sur l'organisation de l'UPC à l'étranger, 10 juillet 1957 cité in Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 10-15 ; Tchapchet Jean-Martin (2006), *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire. Récit autobiographique. Tome II*. Paris, L'Harmattan.

³⁵⁴ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°349, « L'activité des étudiants camerounais en métropole », Paris, 22 février 1956

³⁵⁵ Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP), GAU3, dossier UNEK, A.S. de la mésentente qui règne parmi les étudiants camerounais en France, 8 décembre 1955 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du préfet de Police au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 3 décembre 1955 ; ANOM, DPCT53, Lettre du délégué du Haut-Commissaire à Paris, Xavier Mourruau, au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Paris, 31 octobre 1955.

³⁵⁶ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°2374, « Activité des étudiants camerounais en France », Paris, 11 juillet 1955 ; Note des RG, n°1695, « L'activité des étudiants camerounais en France », Paris, 15 décembre 1955.

³⁵⁷ APP, Paris, GAU3, dossier UNEK, A.S. du congrès des étudiants camerounais, 17 septembre 1957.

³⁵⁸ *Ibid.*, A.S. de l'ajournement de la séance de clôture du congrès des étudiants camerounais, 14 septembre 1957 ; A.S. de la scission survenue au sein de l'AEC, 24 septembre 1957.

³⁵⁹ ANOM, DPCT55, Liste des adhérents de l'AEC.

³⁶⁰ SHD, Vincennes, GR10T183, Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956.

³⁶¹ *Ibid.*, Reproduction dactylographiée d'une lettre de Ruben Um Nyobè à Jean Gwodog, Maquis, le 3 octobre 1955 ; Note des RG n°373, « L'activité des étudiants camerounais », Paris, 26 octobre 1955 ; Note des RG, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 4

³⁶² *Ibid.*, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 5.

craignent une éventuelle médiatisation de la répression en métropole. Fin mai 1955, les RG infiltrèrent une réunion de protestation organisée par l'AEC à la salle des Sociétés savantes à Paris durant laquelle l'association, accompagnée de l'avocat Pierre Kaldor du CDLDAN et de Claude Orand du Secours populaire, condamne « l'attitude "colonialiste" » de la France durant les événements violents³⁶³. Les RG observent aussi ces étudiant·es faire du *lobbying* auprès des responsables politiques, comme ils référencent les actions communes menées avec le CDLDAN, des personnalités communistes, des journalistes et des universitaires³⁶⁴. Le Comité des avocat·es se joint à la conférence de presse organisée en décembre 1957 à l'Hôtel Lutetia par l'AEC et la Feanf pour y dénoncer publiquement la répression au Cameroun³⁶⁵. Les autorités redoutent aussi de possibles connexions entre la lutte armée du FLN-ALN et celle de l'UPC. Si Um Nyobè parvient, en janvier 1955, à rencontrer des nationalistes algériens regroupés autour de Messali Hadj à New York³⁶⁶, les contacts sont plus distendus après mai 1955, même si l'UPC est attentive à la situation du Maghreb³⁶⁷. En métropole, ces contacts sont repérés et suivis, notamment autour de la journaliste Claude Gérard³⁶⁸ qui fait paraître dans le journal du Mouvement national algérien, *La Voix du Peuple*, un article intitulé « Le salut des maquisards camerounais aux Algériens » et leur réponse, le 16 janvier 1956³⁶⁹. Pour la première fois, le 27 janvier 1956, Michel Doo-Kingue se rend à un meeting organisé salle Wagram par le Comité d'Action des Intellectuels contre la poursuite de la guerre d'Algérie et évoque publiquement les maquis camerounais : l'objectif est d'alerter les médias français sur la situation au Cameroun et d'échanger idées et pratiques dans les luttes anticolonialistes³⁷⁰. Par la suite, les militant·es upécistes poursuivent leurs actions dans les villes universitaires telles que Besançon et Lyon où ils distribuent des tracts « Paix en Algérie – SOS au Cameroun³⁷¹ »,

³⁶³ *Ibid.*, Note de renseignement « après les incidents du Cameroun », Paris, 31 mai 1955 ; ANOM DPCT54, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 7 juin 1955.

³⁶⁴ SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la Direction générale de la Sécurité nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 20 ; Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 18

³⁶⁵ APP, Paris, 773219, n°485701, dossier du CDLDAN, compte-rendu de la Conférence de presse organisée conjointement avec l'Association des étudiants camerounais et la Feanf, le 17 décembre 1957, à l'Hôtel Lutetia cité in Bellot-Gurlet Marine, « Défendre les prisonniers politiques... », p. 45 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°393, « Une conférence de presse sur le Cameroun », Paris, 18 décembre 1957 ; Terretta Meredith (2015), « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, 2(138), pp. 25-48.

³⁶⁶ Connelly Matthew (2011), *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot ; Azzou El-Mostafa (2008), « La propagande des nationalistes marocains aux Etats-Unis (1945-1956) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2(230), pp. 89-98.

³⁶⁷ ADF, La Courneuve, 443QO/28, Lettre du colonel Trancart, chef du service de coordination du ministère de la France d'Outre-mer à la direction générale de la Sécurité Nationale, Paris, 30 janvier 1956

³⁶⁸ ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, n°7594, « Note en date du 7 août 1956 relative à l'action "anti-colonialiste" des étudiants camerounais de Paris », transmis au Ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 9 août 1956.

³⁶⁹ « Maquis camerounais et maquis algérien », *InterAfrique Presse*, 26 janvier 1956, p. 8. SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sécurité nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 22. Pour l'exemplaire, voir : « Le salut des maquisards camerounais aux Algériens... », *La Voix du Peuple. Organe clandestin du Mouvement national algérien*, 18, 16 janvier 1956, in ADF, La Courneuve, 443QO/28.

³⁷⁰ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 6

³⁷¹ ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, « La célébration du 21 février et la 'semaine de solidarité avec les étudiants des pays coloniaux' », n°97, transmis au ministère de la France d'Outre-mer Paris, 26 février 1957, pp. 2-3.

alors que les leaders exilés au Caire font publier une brochure qui souligne que, depuis l'Algérie, « les Français étendent l'incendie et le carnage au Kamerun³⁷² ».

La précision des informations réunies par les services de renseignement signale la présence d'agent·es infiltré·es dans les milieux étudiants et upécistes. En juillet 1955, les RG sont capables d'identifier les intervenants, les prises de position et des paroles prononcées lors d'une réunion organisée contre le décret de dissolution par l'AEC. Les participants et membres de l'association ne sont que 75, ce qui indique la présence d'informateur·rices³⁷³. En janvier 1956, les RG parviennent aussi à intercepter la lettre envoyée par l'AEC à *L'Express* à la suite d'une réunion tenue dans un café parisien³⁷⁴. Certain·es étudiant·es, pro-français, renseignent aussi les autorités. En septembre 1955, Philippe Mongo Mbock dénonce douze étudiants « upécistes » avec leur fonction et leur adresse exacte, et évoque des réunions clandestines dans la chambre de Félix Ntone ou à l'adresse de Jean Gwodog³⁷⁵. Ces informateur·rices sont souvent lié·es aux associations dissidentes. Futur membre du REC, Benoît Essougou, étudiant en médecine à Toulouse, renseigne la délégation des manœuvres menées par le président de l'AEC, Victor Kanga, pour le faire exclure, du fait de ses positions pro-françaises : « La métropole doit à tout moment être avec nous pour cette lutte contre nos ennemis communs », écrit-il, en référence aux étudiant·es indépendantistes³⁷⁶. La création du REC signale la présence d'ancien·nes informateur·rices dans ses rangs³⁷⁷. Jean-Michel Mbenga est connu pour avoir été agent de renseignement du commandement territorial de Sanaga-Maritime, à Éséka, avant 1952. Arrivé en France comme étudiant en droit, avec une bourse obtenue *via* les services de renseignement, il sollicite une aide financière pour des loyers impayés qu'il a contractés dans la capitale avant d'être étudiant. Les lettres échangées à ce moment-là révèlent qu'il a déjà été rémunéré pour des renseignements fournis à la Sûreté nationale, au service de renseignement extérieur et au ministère de la France d'Outre-mer. Afin d'obtenir cette aide financière, il est prêt à publier des ouvrages pro-français, dont *L'indépendance sans armes*, mais son manque de discrétion le discrédite auprès des services de renseignement et des autorités³⁷⁸. Son cas peut laisser supposer que d'autres informateur·rices ont été rétribué·es ou aidé·es afin de réunir des renseignements sur les milieux étudiants et upécistes.

In fine, les milieux étudiants et upécistes échouent à médiatiser la répression au Cameroun, alors que les autorités se révèlent très bien informées de leurs actions. Des mesures répressives plus directes sont toutefois, aussi, engagées dès mai 1955. Un certain nombre d'étudiants voit leur bourse être supprimée du fait de leur engagement politique³⁷⁹, comme en septembre 1955 pour Balla Ondoua, étudiant en droit à Paris et président de l'AEC : après avoir voyagé en

³⁷² SHD, Vincennes, GR10T182, Délégation à l'étranger du Bureau du Comité directeur de l'UPC, *De l'Algérie au Kamerun*, Zamalek, s.d., 26 p.

³⁷³ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, « Après la dissolution de 'l'Union des Populations du Cameroun' », Paris, 16 juillet 1955.

³⁷⁴ *Ibid.*, Note de la section de coordination France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956

³⁷⁵ ANOM, DPCT55, Compte-rendu sur les menées des étudiants upécistes de Philippe Mongo Mbock au Haut-Commissaire Roland Pré, Paris, 19 septembre 1955.

³⁷⁶ ANOM, DPCT53, Lettre de Benoît Essougou au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun à Paris, Toulouse, 25 septembre 1956.

³⁷⁷ Parmi lesquels : Jean Youta, Fabien Ehodo, Adalbert Owona, Benoît Essougou, Thomas Tchoua, André Ossanga. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°304 Paris, « Après le Congrès des étudiants africains », 1^{er} octobre 1957. Benoît Essougou écrit dans le journal de propagande *Journal des villages du Nyong et Sanaga* pour critiquer l'AEC : « Drôles de démocrates ! », *Journal des villages du Nyong et Sanaga*, première quinzaine d'octobre 1956, p. 1 et p. 8

³⁷⁸ ANOM, DPCT53, Lettre de Jean-Michel Mbenga à Roland Pré, Paris, 13 décembre 1955. Note au sujet de Jean-Michel Mbenga, 23 juillet 1956.

³⁷⁹ ANOM, DPCT54, Kanga Victor, « L'intervention du Comité directeur auprès de M. le Haut-Commissaire », *L'Étudiant camerounais*, janvier-février-mars 1956, p. 10-11

Finlande, à l'Assemblée mondiale des forces pacifiques, puis à Varsovie, Sofia et Prague, il affirme avoir eu des contacts avec Um Nyobè et est convoqué, à son retour, à la délégation du Haut-Commissaire. Il est prié de retourner au Cameroun pour prendre son poste de fonctionnaire géomètre, sa bourse étant supprimée – il s'y refuse, reste en France et devient président de la Feanf³⁸⁰. En juillet 1957, la suppression politique des bourses est aussi employée par le Premier ministre Mbida contre six étudiants de Grenoble, accusés d'avoir adressé une lettre au gouvernement dans laquelle ils dénonçaient « une guerre d'extermination » et un « climat de terreur » au Cameroun, tout en refusant les résultats électoraux de décembre 1956³⁸¹. Les étudiant·es contestent la légalité de ces suppressions, les bourses ne pouvant être supprimées qu'au regard de mauvais résultats scolaires, et dénoncent une répression déguisée. En retour, la décision provoque une forte mobilisation de la presse contestataire au Cameroun et accentue les tensions avec le gouvernement camerounais³⁸². Lors d'un voyage en France, en octobre 1957, Mbida est invité par les autorités à tempérer ses positions vis-à-vis des étudiants de métropole, ce qui ne l'empêche pas de déclarer : « Les activités politiques de ces jeunes écervelés sont inadmissibles. Je ne tolérerai plus qu'ils poursuivent leurs études aux frais de l'État en bafouant leur pays³⁸³ ». Ces suppressions de bourses affectent en particulier les étudiants engagés dans la littérature « de révolte³⁸⁴ » en métropole dont Alexandre Biyidi Awala, plus connu sous les pseudonymes d'Eza Boto et Mongo Beti³⁸⁵. Alors qu'il participe à ses premiers meetings upécistes à Yaoundé, il étudie en France dès 1951 avec une bourse, d'abord à Aix-en-Provence puis à la Sorbonne, et s'engage dans les milieux étudiants. Après une nouvelle sur la répression britannique contre les Mau Mau au Kenya, son premier roman *Ville cruelle* est publié en 1954, suivi du *Pauvre Christ de Bomba* en 1956³⁸⁶. Entre temps, il se rapproche de la section parisienne de l'UPC³⁸⁷. En 1957 et 1958 paraissent aussi *Mission terminée* et *Le Roi miraculé : chronique des Essazam*³⁸⁸. Le recours à plusieurs noms de plumes révèle la prudence de l'écrivain face aux services de renseignement, alors qu'écrire relève pour

³⁸⁰ SHD, Vincennes, GR10T183, Direction des RG, « Agitation chez les étudiants camerounais de la métropole », Paris, 24 septembre 1955 ; Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956

³⁸¹ Il s'agit de Pierre Edou Engolo et Joseph Sack, étudiants en droit, Moïse Yongui Massock, étudiant en médecine, Thomas Melone et Abel Mouen Majoua, élèves ingénieurs agronomes, Dieudonné Likoung Boum.

³⁸² « Éditorial : mesures de choc contre quatre boursiers bassa », *La Sanaga Maritime*, 6, 15-31 juillet 1957 ; Eléazar Mbock Mbock Tongman, « Oui il faut une souscription en faveur de six étudiants aux bourses supprimées », *La Sanaga Maritime*, 7, 1-15 août 1957 ; « Souscrivez en masse pour les étudiants », *L'Opinion au Cameroun*, 24, 29 juillet 1957 ; « Action & Patrie, l'Opinion au Cameroun, lancent une souscription nationale en faveur des 6 étudiants de Grenoble », *Actions & Patrie*, 29, 19 juillet 1957.

³⁸³ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°304, « Après le Congrès des étudiants africains », Paris, 1^{er} octobre 1957

³⁸⁴ Steemers Vivan (2010), « Enjeux du message anticolonialiste en métropole dans les années 1950 : la critique journalistique de trois romans de Mongo Beti et de Ferdinand Oyono », *Présence Francophone : Revue internationale de langue et de littérature*, 75(1), pp. 207-229.

³⁸⁵ Sur son parcours : Mouralis Bernard (1981), *Comprendre l'œuvre de Mongo Beti*, Issy-les-Moulineaux, Éditions de Saint-Paul ; Kemedjio Cilas (2013), *Mongo Beti. Le combattant fatigué. Une biographie intellectuelle*, Berlin, Lit. ; Djiffack André (2000), *Mongo Beti. La quête de la liberté*, Paris, L'Harmattan ; Mongo Beti (2006), *Mongo Beti parle. Testament d'un esprit rebelle. Entretiens avec Ambroise Kom*, Paris, Homnisphères, pp. 64-89.

³⁸⁶ Eza Boto (1953), « Sans haine et sans amour », *Présence Africaine*, 1(14), pp. 213-220 ; Eza Boto (1954), *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine ; Mongo Beti (1956), *Le pauvre Christ de Bomba*, Paris, Robert Laffont.

³⁸⁷ Il ne peut militer en raison de sa préparation à l'agrégation. Mongo Beti (1981), « *Le pauvre Christ de Bomba* expliqué », *Peuples noirs, peuples africains*, 19, pp. 130-131 ; Abwa Daniel (2005), *Ngouo Woungly-Massaga alias commandant Kissamba*. « *Cameroun, ma part de vérité* », Éditions Minsi, pp. 45-46.

³⁸⁸ Mongo Beti (1957), *Mission terminée*, Paris, Buchet-Chastel et (1958), *Le Roi miraculé : chronique des Essazam*, Paris, Buchet-Chastel.

lui d'un acte anticolonialiste³⁸⁹. *Le Pauvre Christ de Bomba* provoque ainsi la colère de Mgr Graffin, archevêque de Yaoundé, qui fait pression sur un commerçant libanais, importateur de livres et de matériel scolaire, pour éviter la lecture de ce qu'il désigne comme un « fatras de calomnies communistes » : le livre est finalement peu diffusé au Cameroun³⁹⁰. En janvier 1958, le Premier ministre Mbida lui demande de revenir Cameroun, met fin à sa bourse et lui propose un poste – en fait, pour « le reprendre sous son contrôle », écrit l'écrivain. Il refuse cette « injonction brutale du gouvernement du Cameroun à rentrer dans ce pays », arguant de sa préparation à l'agrégation et de la protection judiciaire de la France³⁹¹. Il n'y retourne, semble-t-il, que fin 1958, pendant deux mois pour « une enquête sur les structures claniques » de sa région natale, alors que le gouvernement Ahidjo a succédé à Mbida³⁹². Sa lettre de Yaoundé sur le « tumultueux Cameroun » critique déjà le rôle des « grands du régime » d'Ahidjo, dénonce la guerre en Sanaga-Maritime et se montre sceptique à l'égard des « chances de la démocratie au Cameroun³⁹³ ». Ses livres et articles sont particulièrement mal vus par le gouvernement Ahidjo, dont l'État sous tutelle est décrit comme une « vaste rigolade échafaudée si laborieusement par l'administration coloniale ». Lors d'une bagarre dans un magasin de Mbalmayo, il est arrêté par la police « tabassé avec entrain » dans sa cellule et rudement interrogé : « Mes sympathies pour l'Union des Populations du Cameroun et les maquisards ne faisaient pas l'ombre d'un doute, mais n'en était-il pas ainsi pour la plupart de mes compatriotes ? » Transféré à Yaoundé, il est finalement libéré et parvient à revenir en France après avoir visité le nord. Préparant l'agrégation comme auditeur libre, sans bourse, il est obligé de prendre un poste de maître auxiliaire à Rambouillet, avant d'obtenir le Capes et d'enseigner en Bretagne en 1959.

La répression s'intensifie à partir de 1958, plus encore après la mort d'Um Nyobè, le 13 septembre, qui entraîne une mobilisation immédiate des upécistes à Paris : une soirée de « deuil national » est organisée le 15 septembre, une conférence de presse le 18 pour alerter l'opinion publique, et un tract en l'honneur du *Mpodol* est diffusé. Enfin, une large banderole est déployée au balcon du foyer étudiant camerounais, boulevard Montmartre à Paris, sur laquelle est inscrit « Gloire à Ruben Um Nyobè³⁹⁴ », rapidement retirée. Les autorités s'en prennent alors aux journaux étudiants *via* des saisies, lorsqu'ils portent atteinte à la sûreté de l'État ou à l'armée. Le numéro 23 de *L'Étudiant d'Afrique noire*, organe de la Feanf, publie un article intitulé « Nazisme et Attila au Cameroun » en juin 1958, qui décrit « des atrocités dont se seraient

³⁸⁹ Toutefois, son nom civil est présenté publiquement dans les cercles étudiants. ANOM, DPCT54, M'Barga N'Goumou Mbanga Fabien, « Nos écrivains s'affirment », *L'Étudiant camerounais. Organe de l'Association des Étudiants Camerounais*, janvier-février-mars 1956, p. 39 ; Abomo-Maurin Marie-Rose (2007), « Le roman de Mongo Beti et l'histoire du Cameroun » in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-98.

³⁹⁰ La censure de cet ouvrage se poursuit dans les années 1960 et 1970 au Cameroun, au point que Robert Laffont refuse une seconde édition en 1976. Mongo Beti (1981), « *Le pauvre Christ de Bomba* expliqué », art. cité, p. 124 ; Dobzynski Charles, « Mongo Beti. Moderne conteur d'« Akomo » », *Les Lettres françaises*, 28 novembre-4 décembre 1957 ; « Tumultueux Cameroun (I) », *Preuves*, 103, septembre 1959, p. 34

³⁹¹ Entretien avec Odile Tobner mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Rouen, au domicile de l'intéressée, le 20 septembre 2023 ; Lettre du Premier ministre André-Marie Mbida au licencié en lettres, Alexandre Biyidi, « Objet : rapatriement », 23 janvier 1958 ; Lettre de l'étudiant Alexandre Biyidi au Premier ministre André-Marie Mbida, Paris, 6 février 1958 (documents confiés par Odile Tobner).

³⁹² Mongo Beti, « Tumultueux Cameroun (I) », *Preuves*, 103, septembre 1959, p. 33 et « Tumultueux Cameroun (II) », *Preuves*, 104, octobre 1959, pp. 30-39.

³⁹³ Également publiée dans *La Revue camerounaise* (7, janvier-février 1959 ; 14, janvier-juin 1960). Mongo Beti, « Lettre de Yaoundé : Cameroun, 1958 », *Preuves*, 94, décembre 1958, pp. 55-60.

³⁹⁴ SHD, Vincennes, GR10T184, Note de renseignement sur « Le Patriote Kamerounais », ministère de la France d'Outre-mer, 9 octobre 1958.

rendues coupables les troupes françaises au Cameroun³⁹⁵ », et est ainsi interdit en raison de la « publication de fausses nouvelles de nature à porter atteinte au moral de l'armée ». Le journal *Kaso* est aussi ciblé. À sa tête, se trouvent l'étudiant de l'École nationale des impôts, Ernest Ebongue, rédacteur en chef puis Alexandre Biyidi Awala – Mongo Beti – comme adjoint. Publié dès 1954, son existence s'interrompt avec la saisie des numéros 9 et 10 en 1956³⁹⁶. Son éditorial, « La fin d'une illusion », fait l'apologie de la lutte armée en Algérie et du ralliement de Ferhat Abbas au FLN : les trois mille exemplaires sont saisis et une information judiciaire est ouverte contre François Sengat-Kuoh pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État³⁹⁷. Une ordonnance de non-lieu est finalement décidée par le Parquet de la cour d'appel de Riom car aucun élément ne permet de caractériser le délit. Après plusieurs mois, Jean-Martin Tchaptchet en tant que directeur, et René Ngouo Woungly-Massaga en tant que rédacteur en chef, lancent *Le Patriote Kamerunais*, bulletin ronéotypé imprimé à trois mille exemplaires. Sa parution est organisée depuis Clermont-Ferrand avec l'aide de la Fédération du PCF du Puy-de-Dôme qui en fait le « stencil » puis le fait imprimer à la CGT de la même ville³⁹⁸. « Repaire de jeunes patriotes camerounais », la ville auvergnate s'est distinguée très tôt comme un pôle du militantisme upéciste dont fait partie Woungly-Massaga, étudiant en mathématiques³⁹⁹. En octobre 1958, une vaste filature, organisée par les RG du Puy-de-Dôme, a lieu contre les rédacteurs du *Patriote Kamerunais* du fait des positions indépendantistes exprimées dans le premier numéro⁴⁰⁰. Après avoir repéré les lieux d'impression, plusieurs arrestations ont lieu avec la saisie du matériel ayant servi au numéro deux du journal. En parallèle, d'autres perquisitions ont lieu dans des villes universitaires, ainsi qu'aux domiciles de Tchaptchet, Woungly-Massaga et Ndoh, auditionnés pour déterminer leur participation à la reconstitution d'une ligue dissoute. Ce « coup de filet » est interrompu par le parquet de Clermont-Ferrand qui estime que les comités upécistes en métropole ne peuvent être concernés par le décret de dissolution. Si ces militants sont libérés, les RG redoutent l'absence de poursuites judiciaires et procèdent à d'autres interventions contre des militants de métropole et qui permettent de comprendre l'organisation de la section française de l'UPC⁴⁰¹.

- Réprimer les voix dissidentes : une guerre médiatique ?

Dans un dernier temps, les autorités mènent une politique répressive à l'encontre de la presse nationaliste, tout en s'assurant de contrôler les médias officiels pour mieux organiser leur propagande face celle de l'UPC. L'analyse de cette « guerre » médiatique s'inscrit dans une

³⁹⁵ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 29 ; ADF, La Courneuve, 443QO/26, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 21 juillet 1958

³⁹⁶ « La saisie en France du 'Kaso' », *L'Opinion au Cameroun*, 8, 30 septembre 1956 ; APP, GAU3, dossier UNEK, Rapports, 429.467/1 ; ADF, La Courneuve, 443QO/19, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 29 août 1956.

³⁹⁷ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, « L'activité nationaliste des étudiants camerounais », Paris, le 29 août 1956 ; Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 24 ; ADF, La Courneuve, 443QO/19, Lettre du Procureur général près de la Cour d'Appel de Riom au Garde des Sceaux, Riom, 14 décembre 1956.

³⁹⁸ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°320, « Après la mort de Ruben Um Nyobe », Paris, 2 octobre 1958 ; Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 25

³⁹⁹ Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga...*, op. cit., pp. 29-30

⁴⁰⁰ ADF, la Courneuve, 443QO/26, Rapport d'ensemble des renseignements généraux du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 13 octobre 1958.

⁴⁰¹ SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 32

historiographie renouvelée⁴⁰² qui s'intéresse, à parts égales, aux circuits de l'information en contexte colonial⁴⁰³. Au moment des indépendances, les autorités coloniales ont recours à divers outils répressifs pour faire taire les mobilisations nationalistes, en particulier lors des guerres d'indépendance⁴⁰⁴, qu'il s'agisse de la presse, du cinéma, de la radio ou encore des communications postales⁴⁰⁵. L'historiographie sur le Cameroun sous tutelle française se distingue par d'importants travaux académiques sur la presse d'opinion qui émerge après 1945⁴⁰⁶, quand d'autres s'intéressent à l'« action psychologique » déployée par les autorités militaires dans « la zone de pacification » en Sanaga-Maritime⁴⁰⁷. Il faut dire que le paysage médiatique du Cameroun, après 1945, a été en partie libéralisé, ce qui a permis au mouvement nationaliste de se renforcer. Après mai 1955, contrôler cet espace médiatique, déjà contraint par le contexte colonial, devient un *leitmotiv* des autorités qui s'attellent à convaincre les populations du bienfondé du *trusteeship* français, alors que les militant·es upécistes disposent d'outils de propagande bien plus restreints, des tracts aux chants nationalistes. L'indifférence des médias en métropole pour la répression bénéficie aussi aux autorités qui peuvent compter sur des journaux défavorables à l'UPC⁴⁰⁸. La répression, intensifiée avec le gouvernement Mbida en mai 1957, se manifeste par divers outils de censure – opérations de surveillance, saisies administratives et emprisonnement de journalistes trop critiques.

⁴⁰² Laurent Franck et Vignale François (dir.) (2023), « La presse dans l'Empire colonial français », *Outre-mers. Revue d'histoire coloniale et impériale*, 2(420-421) ; Chomentowski Gabrielle et Leyris Thomas (2021), « Médias et décolonisations en Afrique francophone. Une histoire à écrire », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 1, pp. 1-15 [disponible sur <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/01.chomentowskileyris>]

⁴⁰³ Asseraf Arthur (2019), *Electric News in Colonial Algeria*, Oxford, Oxford University Press ; Lacroix Annick (2022), *Un service pour quel public ? Postes et télécommunications dans l'Algérie colonisée (1830-1939)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; Rabearimanana Lucile (1980), « Presse d'opinion et luttes politiques à Madagascar de 1945 à 1956 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 67 (246-247), 1980.

⁴⁰⁴ Ruscio (Alain) (1991) « L'opinion française et la guerre d'Indochine (1945-1954). Sondages et Témoignages », *Vingtième siècle*, 29(1), pp. 35-46.

⁴⁰⁵ Tudesq André-Jean (2019), *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ; Tudesq André-Jean et Nedelec Serge (1998), *Journaux et radios en Afrique aux XIX^e et XX^e siècles*, Saint-Etienne, Impressions Dumas ; Bouchard Vincent (2023), *Cinema Van, propagande et résistance en Afrique coloniale (1930-1960)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa ; Moloji Tshepo Saute Alda Romão et Lekgoathi Sekibakiba Peter (2020), *Guerrilla Radios in Southern Africa: Broadcasters, Technology, Propaganda Wars, and the Armed Struggle* Lanham, Rowman & Littlefield Publishers ; Moorman Marissa J. (2019), *Powerful Frequencies: Radio, State power, and the Cold War in Angola, 1931-2002*, Athens, Ohio University Press.

⁴⁰⁶ Sah Léonard Israël (1974), « L'Éveil du Cameroun (1927-1955). Esquisse d'une étude monographique », Mémoire pour le diplôme de l'Institut Français de Presse et des Sciences de l'Information, Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, France.

⁴⁰⁷ Voir Section 2 – Partie II. B. Michel Marc (2000), « “Action psychologique” et “propagande” au Cameroun à la fin des années cinquante », in *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international tenu à la Sorbonne les 23, 24, 25 novembre 2000*, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, pp. 361-378.

⁴⁰⁸ La thèse de Jean-Jacques Vigoureux, bien qu'intéressante dans son analyse, est marquée par de nombreuses inexactitudes dans les citations de journaux. Vigoureux Jean-Jacques (1975), « L'UPC et la presse française. Essais sur les rapports entre les intérêts coloniaux et l'opinion publique métropolitaine », Thèse en histoire, Université Paris VII, France, p. 452 ; Adala, Hermenegildo (2023), *Le Cameroun vu par la presse, 1955-1957. L'injustice et la faute politique de la France coloniale*, Paris, L'Harmattan ; Adala, Hermenegildo (2020), *Le Cameroun vu par la presse, 1944-1955 : aux origines de la révolution de mai 1955*, Paris, L'Harmattan ; Tetam Noubou Gildas Igor et Wandji Hervé (2024), « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib*, 8, pp. 1-16.

Dé légitimer le mouvement nationaliste

Dès le début des années 1950, les autorités s'efforcent de délégitimer le mouvement nationaliste *via* divers dispositifs de propagande. Le Haut-Commissariat dispose, à cet égard, d'un Service d'information et de presse composé de plusieurs fonctionnaires chargés de diffuser un bulletin, de gérer la radio et d'organiser l'image officielle des autorités françaises⁴⁰⁹. Depuis 1952, le bureau de l'AFP à Yaoundé est aussi financé par le Haut-Commissaire et sert de « journalisme institutionnel » aux autorités, ce dont se plaint son directeur mais qui permet, *via* son *Bulletin quotidien d'outre-mer*, de relayer la propagande de ce Service⁴¹⁰. Dès son arrivée, Pré fait renforcer ce dispositif, alors que Messmer fait nommer Philippe Antoine à la tête de ce service en avril 1956, avant de le réaffecter en Sanaga-Maritime⁴¹¹. D'autres supports médiatiques employés au Cameroun et en métropole participent aussi à valoriser les grands chantiers de modernisation d'après-guerre⁴¹². En contrepoint de la répression, cette propagande permet de diffuser une image positive du Cameroun, favorable aux investisseurs, aux colons et aux touristes. Guides de voyage, peinture africaniste⁴¹³, timbres-poste, cartes postales, affiches publicitaires, manuels scientifiques⁴¹⁴ et photographies officielles s'emploient alors à faire du Cameroun l'un des joyaux de l'empire colonial français d'Afrique avec de nombreuses images-clichés qui occultent la répression⁴¹⁵, comme en témoigne l'album de jeunesse *Agossou. Le petit Africain* (1955), réalisé par la photoreporter Dominique Darbois, future porteuse de valises en Algérie, mais totalement silencieuse sur le nationalisme camerounais. De même, les tournées protocolaires faites par des ministres, le Haut-Commissaire et les administrateurs, pourtant

⁴⁰⁹ Ministère des Colonies (1953), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France*, Paris, Journal officiel de la République française, p. 262 ; ANOM, AGEFOM 410, Rapport de l'inspecteur Mazodier sur les services chargés de la Documentation et de l'Information, 1953-1954.

⁴¹⁰ Archives nationales de France (ANF), 9AR51, Lettre du directeur du bureau de Yaoundé M. Lauzé au directeur de cabinet du Haut-Commissaire, 18 août 1952 et 28 octobre 1952 ; Lettre du directeur du bureau de Yaoundé M. Lauzé au directeur général de l'AFP, 28 mai 1954. Également sur l'Algérie : Vignaux Barbara (juillet-septembre 2004), « L'Agence France-Presse en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle*, 83, pp. 121-130.

⁴¹¹ Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 189, farde 1812, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 15 octobre 1956 ; ANOM, EEII7379, Dossier de carrière de Philippe Antoine, Bulletins de notes de l'année 1956 et de l'année 1957.

⁴¹² Atangana Marie-René (1998), *Capitalisme et nationalisme au Cameroun. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1944-1956)*. Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 176.

⁴¹³ Voir les artistes-voyageurs tels que Paul Hannaux (1952), Suzanne Drouet-Réveillaud (1954) ou Gustave Hervigo (1955). « L'exposition Hervigo. Toute la nostalgie et toute la couleur du Nord Cameroun », *Le Cameroun libre*, 508, 1^{ère} quinzaine décembre 1955 ; Thornton Lynn (1991), *Les africanistes peintres voyageurs, 1860-1960*, Courbevoie/Paris, ACR Edition, p. 230 ; Dabilard Christiane et Pierre (2014), *Elle signait Drouet Réveillard, 1885-1970*, Paris, Éditions Tensing, p. 177.

⁴¹⁴ Trézenem, Édouard et Lembezat Bertrand (1947), *La France équatoriale*. Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales ; Lembezat Bertrand (1954), *Le Cameroun*, 3e éd., Paris, Éditions maritimes et coloniales (impr. de Jouve) ; Froelich Jean-Claude (1956), *Cameroun, Togo, territoires sous tutelle*, Paris, Berger-Levrault.

⁴¹⁵ Lemaire Sandrine, Blanchard Pascal, Bancel Nicolas et al. (2022), *Colonisation & propagande : le pouvoir de l'image* Paris, le Cherche Midi, pp. 221-229, et p. 236.

organisées sous haute protection face aux contestations des nationalistes, sont valorisées comme autant de témoignages de « l'amitié franco-camerounaise⁴¹⁶ ».

La presse devient rapidement un espace d'affrontement avec les autorités. Depuis 1944, le Cameroun sous tutelle française connaît un bref « âge d'or de la presse d'opinion⁴¹⁷ » avec l'émergence de journalistes professionnels tels qu'Emmanuel Etame Ndedi et Iwiye Kala Lobe⁴¹⁸. Aux journaux déjà installés, tels que *L'Éveil du Cameroun* (1927-1955), s'ajoutent de nouveaux titres qui bénéficient du dispositif législatif plus libéral d'après-guerre, à l'image du *Cameroun libre* (1940-1955), organe des anciens résistants, porte-parole des colons européens⁴¹⁹. Jusqu'en 1960, près de 124 titres existent sur le territoire⁴²⁰, aidés par la ronéo, petite machine transportable pour la reproduction de textes, même si les feuilles ronéotypées restent encore sommaires et rapidement abîmées par le climat tropical⁴²¹. Il est alors possible de distinguer trois types de journaux jusqu'en 1958 : d'abord, la presse officielle, financée et diffusée par les autorités (*Informations-Radio-Presse*, 1939-1955), parfois spécialisée ou à visée régionale (*Le Bamiléké*, 1955-1961), et complétée par la présence de l'Agence France-Presse (AFP) à Yaoundé⁴²². *Le Journal des villages du Nyong-et-Sanaga* (1953-1958), dirigé par le chef de région tiré à 10 000 exemplaires, incarne cette presse patronnée⁴²³. Deuxièmement, la presse de collaboration, privée et relais des intérêts français, avec des lignes éditoriales très conservatrices, attachée à un parti – *Le Cameroun de demain* (1951-1956) pour le BDC ou *Tame-Lan* (1954-1956) pour le conseiller Charles Assale – ou aux missions chrétiennes – *L'Effort camerounais* (1955-1972) du Père Pierre Fertin⁴²⁴. Enfin, une presse de contestation bénéficie de cet âge d'or, portée d'abord par l'UPC, puis par des hommes politiques indépendantistes. Dès 1948, l'UPC comprend l'importance de cette propagande « active », la plupart des responsables s'efforçant de se former à l'écriture d'articles⁴²⁵. L'UPC publie ainsi *La Voix du Cameroun* (1949-1956) avec Jean Abessolo Nkoudou puis Abel Kingué à sa tête⁴²⁶, puis, l'hebdomadaire *L'Étoile* (1954-1955), le journal bimensuel du nord, *Lumière*,

⁴¹⁶ Par exemple, la visite de Defferre les 16-19 mai 1957. Entretien avec Maurice Delauney mené par Frank Garbely, à Cannes en 2003, confié au volet « Recherche » de la Commission ; AMM, Fonds Gaston Defferre, 100II377, « Programme de séjour de M. Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer »

⁴¹⁷ Tudesq André-Jean et Nedelec Serge, *Journaux et radios en Afrique... op. cit.*, p. 75 ; Sah Léonard Israël (1975), « Contribution à l'histoire de la presse écrite de langue française au Cameroun des origines à l'autonomie (1958) », Thèse en sciences de l'information, Université Paris II, France, pp. 28-29 ; Ebongueng Ernest Fructueux (1995), « La presse d'opinion au Cameroun sous mandat français, 1919-1939 », Mémoire de maîtrise en histoire, Université Paris I Sorbonne, France ; Nkoti Bohole Michel (2015), « Pouvoir politique et presse écrite au Cameroun français de 1946 à 1960 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 22-23.

⁴¹⁸ Omgba Marc-Joseph (1982), « L'Histoire du quotidien "La Presse du Cameroun" : 1/4/1955 – 29/6/1974 », Mémoire de DEA en sciences de l'information, Université de Paris Panthéon-Assas, France, p. 28

⁴¹⁹ Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, pp. 71-74.

⁴²⁰ Konna André (1966), « La presse écrite au Cameroun de 1946 à 1960 », Mémoire de l'École Supérieure de Journalisme de Lille, France, p. 45

⁴²¹ Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion, pp. 50-51.

⁴²² Nkoti Bohole Michel, (2015), « Pouvoir politique et presse écrite... », *op. cit.*, p. 36 ; Sah Léonard Israël (1975), « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, pp. 141-142.

⁴²³ Konna André, « La presse écrite au Cameroun de 1946 à 1960... », *op. cit.*, p. 92

⁴²⁴ Bayémi Jean-Paul (1989), « *L'Effort camerounais* » ou *La tentation d'une presse libre*, Paris, l'Harmattan ; Lingo Célestin (1965), « Presse et développement. L'Effort camerounais (1955-1962) », Mémoire de l'École supérieure de journalisme de Lille, p. 182

⁴²⁵ Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga...*, *op. cit.*, p. 34.

⁴²⁶ DGSE, Note de renseignement n°549705, « Objet : Cameroun. Reparution du journal de l'UPC "La Voix du Cameroun" », 5 février 1952 ; Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou...*, *op. cit.* ; Assomo Alain (2010), « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance : approche historique », Mémoire de Master II en sciences de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II, Cameroun, p. 74.

alors que la JDC diffuse *La Vérité*. Après juillet 1955, d'autres journaux apparaissent, une soixantaine environ⁴²⁷, souvent proches des idées de l'UPC ou attachées à un homme politique : *L'Opinion au Cameroun* du docteur Marcel Bebey-Eyidi, *L'Express Wonja, Kamerun, mon pays* de Jean-Marie Manga (1957-1959⁴²⁸) ou encore *Action et Patrie* de Gaston Kingue Jong, lié à Soppo Priso. Tenant sur quelques feuilles ronéotypées agrafées, cette presse se plaint de la désinformation diffusée via la propagande⁴²⁹. En métropole, les autorités peuvent compter sur des journaux, soit indifférents (*Paris-Match*), plus intéressés par les décolonisations au Maghreb, ou franchement hostile à l'UPC (*Le Figaro*, *L'Aurore*, *Le Parisien libéré*), quand d'autres soutiennent l'idée d'un *self-government* (*La Croix*, *Le Populaire*). Lors de ses visites à Paris, le Haut-Commissaire intervient régulièrement devant l'Association de la presse d'outre-mer où il peut dénoncer le « terrorisme upéciste⁴³⁰ », alors que certains journalistes sont proches des autorités. André Blanchet du *Monde*, primé pour sa couverture de la guerre en Indochine, couvre le Cameroun et forme de nombreux fonctionnaires, ainsi que des militaires, sur les questions africaines⁴³¹. Ancien militaire au Maroc et en Indochine, Georges Chaffard s'engage dans une carrière de journaliste au *Monde* et couvre les élections de décembre 1956 au Cameroun pour lesquelles il soutient les positions officielles, inquiet d'une indépendance précipitée⁴³². Par la suite, il est surtout connu pour ses *Carnets secrets de la décolonisation* (1965-1967), une référence sur la période des indépendances⁴³³. Ses pages sur Um Nyobè, sont considérées comme « particulièrement bien informées – tant du côté militaire français que du côté nationaliste camerounais⁴³⁴ ». À l'inverse, l'UPC dispose de plus faibles soutiens médiatiques en métropole, *L'Humanité* et *Libération* en tête, et peine à s'adresser directement aux Français·es. En décembre 1956, un « appel à la presse française » et une interview à distance sont publiés dans *La Dépêche du Midi*, rares exemples d'intervention du *Mpodol* dans l'espace public français⁴³⁵.

⁴²⁷ Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun. Tome 2*, Paris, L'Harmattan, p. 177.

⁴²⁸ Kom David (2001), *L'émancipation du Cameroun : un upéciste témoigne*, Paris, L'Harmattan, pp. 45-49

⁴²⁹ Ebelle Ekanga Alexandre, « Comme Monsieur Ekalle Piddy, je ne suis pas content de la manière de servir votre journal », *L'Express-Wonja*, 2 novembre 1956, p. 11

⁴³⁰ « M. Messmer : l'opinion camerounaise est favorable au maintien provisoire de la tutelle », *Le Monde*, 7 janvier 1957 ; « "La majorité des hommes politiques du Cameroun souhaite le maintien de la tutelle" déclare M. Messmer, Haut-Commissaire de France au Cameroun », *Combat*, 5-6 janvier 1957.

⁴³¹ Son reportage publié dans *Le Monde*, « Trois mois en Afrique équatoriale. Le Cameroun du mandat à la tutelle » court du 4 octobre au 14 octobre 1949. Blanchet André (1960), *L'Afrique au sud du Sahara*, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris ; Blanchet André (avril-juillet 1959), *Présentation de l'Afrique noire*, Paris, Centre de formation des experts de la coopération technique internationale, Fondation Nationale des Sciences Politiques

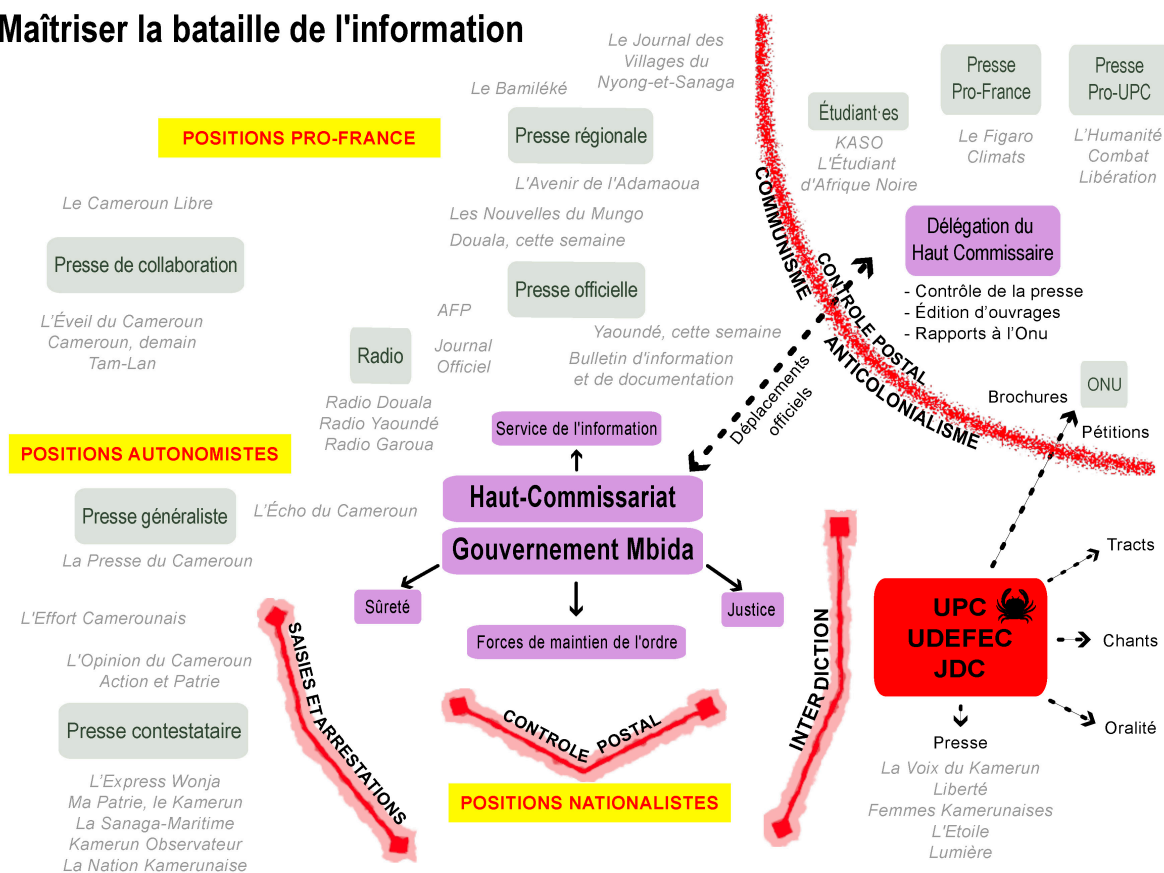
⁴³² Centre des Archives du Personnel Militaire, Pau, Dossier de Georges Chaffard, 48 690 08050 ; « Georges Chaffard est mort », *Le Monde*, 27 novembre 1969 ; DGSE, Note de renseignement, « Objet : Chaffard Georges, Henri », 17 août 1964 ; Chaffard Georges, « La diversité des hommes et des tendances rendra difficile une œuvre d'ensemble au Cameroun », *Le Monde*, 1^{er} janvier 1957.

⁴³³ Voir le chapitre : « Le coup d'éclat du gouverneur Ramadier » in Chaffard Georges (1965), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 1*, Paris, Calmann-Lévy, pp. 295-330. Voir le chapitre : « La mort de l'Ho Chi Minh Camerounais » in Chaffard Georges (1967), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, pp. 343-429.

⁴³⁴ Decraene Philippe, « Les carnets secrets de la décolonisation », *Le Monde*, 13 février 1968.

⁴³⁵ Rédigé sous maquis le 21 novembre 1956 et publié le 8 décembre 1956. Mauriès René, « Deux documents sensationnels recueillis en exclusivité absolue pour la Dépêche du Midi dans le maquis du Cameroun par René Mauriès », *La Dépêche du Midi*, 8 décembre 1956 ; « Le leader de l'Union des Populations du Cameroun – principale organisation nationaliste clandestine – lance un "appel à la presse française" », *Le Monde*, 10 décembre 1956 ; Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerounais...op. cit.*, p. 89 et pp. 390-395 (Annexes IV et V).

Maîtriser la bataille de l'information



© ComCam

Depuis le maquis, Um Nyobè s'exprime dans *Lumière* pour critiquer la presse pro-administration ou de collaboration, des « préfabriqués [...] que des hommes-déchets vendus à la corruption couvrent de leur signature dans des feuilles qui jouent aux griots du régime colonialiste⁴³⁶ », alors que des journalistes tels Kala Lobe de *La Presse du Cameroun* sont vivement critiqués pour leur position antinationaliste⁴³⁷. La désinformation en métropole est aussi dénoncée, de nombreux journalistes se plaignant d'enquêtes bâclées, comme en témoigne la critique d'Emmanuel Etame Ndedi sur les reportages de Chaffard fin 1956⁴³⁸, et du silence pesant en France à propos de la répression. Au Cameroun, si une partie de la presse privée reste peu impliquée, plusieurs titres prennent parti, dès mai 1955, en faveur des autorités et criminalisent les mobilisations nationalistes. *Le Cameroun libre*, organe des colons, voit dans la séquence violente de mai des « émeutes » organisées par de jeunes délinquants, « la basse pègre invisible le jour », qui « a commencé à sortir de partout, toute cette lie de la population devant laquelle tremblent les Africains honnêtes qui sont pourtant la majorité⁴³⁹ », et en appelle à une brutale répression dont le décret de dissolution est une première étape⁴⁴⁰. Après juillet

⁴³⁶ ANOM, 1AFFPOL3325, Um Nyobè Ruben, « Indiscipline ou désaccord politique ? », *Lumière*, 30 mai 1956 cité in Note de renseignements (période du 16 au 25 juin 1956), Yaoundé, 27 juin 1956.

⁴³⁷ Ndedi Etame Emmanuel, « Qu'est-ce qu'un journaliste ? », *Action et Patrie*, 20, 16 juin 1957, pp. 1-2 ; Ndedi Etame Emmanuel, « Réponse à M. Iwiye Kala », *Action et Patrie*, 30, 26 juillet 1957, pp. 1 et 4.

⁴³⁸ Ossono Rabel, « Les journalistes métropolitains et nous », *L'Express-Wonja*, 52, pp. 3-4, 5 janvier 1957 ; Etame Ndedi Emmanuel, « On forge l'opinion », *Action et Patrie*, 2, 16-22 mars 1957, p. 3.

⁴³⁹ « Après les troubles du mois de mai. Incorrigibles, nos bons communistes... », *Le Cameroun libre*, 497, 2^e quinzaine de juin 1955.

⁴⁴⁰ « Après les troubles du mois de mai. Une légende qu'il faudra détruire » et « Après les troubles du mois de mai. Incorrigibles, nos bons communistes... », *Le Cameroun libre*, 497, 2^e quinzaine de juin 1955 ; « Dissolution de l'UPC », *L'Écho du Cameroun*, 48, 30 juillet 1955 ; « L'UPC est et demeure dissoute », *Journal des villages du Nyong et Sanaga*, 43, 1^{ère} quinzaine d'août 1955, p. 1.

1955, une partie de la presse de collaboration associe l'idéologie nationaliste au communisme, cette première étant décrite comme une « peste satanique qui ne peut jamais procurer le bonheur à un peuple » dans *L'Effort camerounais*⁴⁴¹. Elle qualifie volontiers les militant·es upécistes de « terroristes », en particulier lors des élections de décembre 1956⁴⁴². La guerre en Sanaga menée à partir de décembre 1957 est peu couverte, ce qui contraste avec la « bataille de l'information » observée à propos de la guerre d'indépendance algérienne. Il faut dire que les autorités restreignent l'accès aux journalistes à plusieurs régions du sud et de l'ouest⁴⁴³, une censure dont se plaint le journal de *Libération* fin 1956 : « *Black-out* officiel...La censure règne. Toutes sortes de rumeurs non contrôlables circulent. Il est grand temps que les autorités rompent le silence et consentent, enfin, à vouloir éclairer l'opinion publique⁴⁴⁴ ». Le silence des médias profite aux autorités comme le dénonce le comité directeur de l'UPC depuis Le Caire en juillet 1958 : « Jusqu'à ces derniers temps la grande presse française a accordé une importance relative à cette situation. "Opérations de police", "maintien de l'ordre public", "répression larvée" sont les seuls vocables qui ont servi dans les journaux du régime à désigner le drame poignant que vit le peuple kamerunais depuis déjà trois ans⁴⁴⁵ » Cette lettre illustre déjà la méconnaissance de la répression au Cameroun au sein de la société française.

Malgré le silence médiatique, une partie de la presse au Cameroun et en métropole se réapproprie la rhétorique anti-upéciste et la « doctrine de la guerre révolutionnaire » portée par les militaires. Des journalistes comparent ainsi la guerre en Sanaga à une opération de « décontamination⁴⁴⁶ », quand d'autres redoutent ces « terroristes » qui « font régner la terreur dans les villages » sur le modèle du Viêt-Minh et du FLN⁴⁴⁷, Um Nyobè étant volontiers désigné comme le « chef des "fellagha" du Cameroun⁴⁴⁸ ». Ce discours médiatique fabrique des imaginaires pérennes autour de la figure du maquisard·e, volontiers « ensauvagée » et dont témoignent les pratiques de démembrement, réelles ou fantasmées. Avidé de faits divers, la presse de collaboration insiste sur les assassinats politiques, comme ceux précédemment évoqués de Delangue et Mpouma, en décembre 1956. En janvier 1958, à la une des journaux, la mort du député de l'Alcam Samuel Wanko permet de nouveau de dénoncer la supposée « sauvagerie » des upécistes. *Le Bamiléké*, journal régional dirigé par un ancien fonctionnaire du Service de l'information Luc Nkendjuo, dénonce ainsi un « ignoble assassinat » contre un représentant « sans doute le plus sincère progressiste et le plus pur nationaliste de toute cette Assemblée⁴⁴⁹ ». En retour, cette rhétorique anti-upéciste permet de légitimer les méthodes de la 'guerre contre-révolutionnaire'. Marqué par la guerre d'indépendance algérienne, *Le*

⁴⁴¹ Mbong Joseph, « La panique tournante. « Les Blancs tuent nos enfants...est-ce que tu doutes ? » », *L'Effort camerounais*, 58, 4-10 novembre 1956, p. 1 et p. 4.

⁴⁴² « Attaque terroriste près de Loum », *La Presse du Cameroun*, 2570, 27 novembre 1958.

⁴⁴³ Delauney Maurice (1986), *Kala-Kala. De la grande à la petite histoire, un ambassadeur raconte*, Paris, Robert Laffont, p. 91 ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 373

⁴⁴⁴ 2 janvier 1957. Vigoureux Jean-Jacques (1975), « L'UPC et la presse française... », op. cit., p. 410 ; Hincker Michel, « Du fond des forêts vierges, l'Afrique noire lance à son tour son appel... », *Libération*, 10 janvier 1957.

⁴⁴⁵ Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), Genève, BAG 200 043-001, Lettre du bureau du comité directeur de l'UPC au Secrétaire général de la Croix-Rouge internationale, Le Caire, 4 juillet 1958.

⁴⁴⁶ « La situation en Sanaga Maritime est largement assainie », *La Presse du Cameroun*, 2550, 27 octobre 1958.

⁴⁴⁷ Badel Gérard, « Les populations bassas rassurées ont regagné leurs villages tandis que les Ewondos s'apprêtaient à fêter Noël », *Le Parisien libéré*, 26 décembre 1956 ; Jalade Max, « Les commandos de terreur de l'UPC n'ont pu empêcher les Camerounais de voter », *Paris-Presse l'Intransigeant*, 25 décembre 1956 ; Jalade Max, « Cameroun : les modérés l'emportent malgré les commandos terroristes », *Paris-Presse l'Intransigeant*, 26 décembre 1956.

⁴⁴⁸ « Um Nyobè, chef des "fellagha" du Cameroun, abattu dans la forêt vierge », *France-Soir*, 17 septembre 1958. Vigoureux Jean-Jacques, « L'UPC et la presse française... », op. cit., p. 318.

⁴⁴⁹ « L'ignoble assassinat du député Samuel Wanko plonge toute la population dans la consternation et la colère », *Le Bamiléké. Organe mensuel des chefferies de la région bamiléké et des Bamilékés de l'extérieur*, 33, Janvier 1958.

Cameroun libre, quelques temps avant sa disparition, en appelle même à pendre publiquement les « terroristes » pour espérer faire cesser les actions armées⁴⁵⁰. De son côté, fait rare, *L'Effort camerounais* consacre une pleine page, en avril 1958, à la politique de regroupement engagée dans la « zone de pacification » et à laquelle elle accorde tout son soutien, dans le cadre d'un reportage photographique menée aux côtés de l'armée⁴⁵¹. En métropole, la presse de droite relaie, sur fond d'anticommunisme, cette rhétorique « contre-révolutionnaire ». Au *Figaro*⁴⁵², le journaliste Max-Olivier Lacamp, ancien résistant et cofondateur de l'AFP, semble être proche du Haut-Commissaire Messmer qui lui accorde des facilités lors de ses déplacements au Cameroun et lui permet même d'effectuer un reportage « embarqué » en Sanaga-Maritime en décembre 1957⁴⁵³. Ce long reportage, accompagné de photographies dans les maquis, offre aux lecteurs français un récit sensationnaliste sur les « atrocités » commises, tels ces « hommes égorgés et [...] enfants brûlés vifs dans les cases incendiées⁴⁵⁴ » : la guerre est justifiée au nom de la lutte contre ces pratiques présentées comme « sauvages⁴⁵⁵ ». Cette justification de la répression se retrouve jusque dans la presse étatsunienne qui évoque une « petite guerre d'Algérie⁴⁵⁶ » à gagner au nom de la lutte anticommuniste. En juillet 1958, *The New York Herald Tribune* compare, ainsi, la lutte anti-malaria menée au Cameroun à la répression anti-upéciste : « Alors que les médecins, malariologues, entomologistes et bien d'autres mènent leur propre campagne contre les moustiques anophèles, quelques 700 à 800 militaires et gendarmes français font leur possible pour rassembler et limiter le champ d'action d'autant de "fellaghas" camerounais⁴⁵⁷ ». La vision dépréciative des militant·es nationalistes dans la presse pro-française n'est toutefois pas totale. Lors de la mort d'Um Nyobè, en septembre 1958, *L'Effort camerounais* regrette un « homme de volonté et un homme honnête », « un révolutionnaire romantique » et « un « anarchiste destructeur⁴⁵⁸ » : si le journal catholique déplore la lutte armée et l'échec des négociations de paix⁴⁵⁹, il est conscient que cet assassinat, « d'une grande portée historique dans la vie politique camerounaise [...] va marquer de son empreinte les jours prochains du jeune État qui monte ». Il redoute une instrumentalisation de la mort du *Mpodol* : « Nous n'en serons pas. Nous nous tairons. Paix à Um Nyobè ! », conclut-il.

⁴⁵⁰ *Le Cameroun libre*, 557, janvier 1958, p. 8 cité in Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, pp. 344-345

⁴⁵¹ « L'Effort camerounais a visité les camps bassa », *L'Effort camerounais*, 134, 21 avril 1958.

⁴⁵² Blandin Claire (2007), *Le Figaro : deux siècles d'histoire*, Paris, Armand Colin, pp. 177-205 ; Roche Émilie (2014), « Le Figaro en guerre d'Algérie », in Blandin Claire (dir.), *Le Figaro : histoire d'un journal*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 353-366

⁴⁵³ ANOM, AFFPOL3320, le directeur de la Sûreté André Moret, Rapport de sûreté, 26 novembre-11 décembre 1957, p. 39. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 373 ; (1985) « Réception de Max Jalade par M. Pierre Messmer, éloge de Max Olivier-Lacamp », *Mondes et cultures : comptes-rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'outre-mer*, 45(4), pp. 791-803 ; 6

⁴⁵⁴ Lacamp Max-Olivier, « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu "Indépendance" ? Ne pas abandonner les populations du Cameroun qui nous ont fait confiance » et « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu "Indépendance" ? Dans la forêt, les partisans d'Um Nyobè se livrent à un sanglant terrorisme », *Le Figaro*, 10 et 11 décembre 1957.

⁴⁵⁵ Arzel Lancelot et Foliard Daniel (2020), « Tristes trophées, Objets et restes humains dans les conquêtes coloniales (XIX^e-début XX^e siècle) », *Monde(s)*, 17(1), pp. 9-31

⁴⁵⁶ « France Sends troops to Crush Red-Led Uprising in Cameroons », *New-York Times*, 6 janvier 1958, pp. 4-5 ; « Troops Rushed to Cameroons », *The Washington Post and Times Herald*, 6 janvier 1958.

⁴⁵⁷ « Cameroons vs. Malaria, Guerrillas », *The New York Herald Tribune*, 5 juillet 1958.

⁴⁵⁸ « Paix à Ruben Um Nyobe », *L'Effort camerounais*, 21 septembre 1958.

⁴⁵⁹ « Son Exc. Mgr Mongo a fait part au gouvernement de son angoisse devant la situation en Sanaga-Maritime », *L'Effort camerounais*, 3-9 novembre 1957, p. 1.

Un militaire français posant avec un drapeau de l'UPC trouvé dans l'un des PC d'Um Nyobè⁴⁶⁰



Les dispositifs de contrôle médiatique

S'il y a bien un « âge d'or » médiatique après 1945, ce dernier s'estompe après mai 1955 via divers dispositifs de contrôle et de propagande⁴⁶¹. Les accords de tutelle de 1946 prévoient bien, dans l'article 10, que « l'autorité chargée de l'administration du territoire garantira aux habitants du territoire la liberté de parole, de presse, de réunion et de pétition ». Au Cameroun, la publication des journaux est encadrée par la loi française du 29 juillet 1881, qui libéralise le régime de la presse puisqu'une simple déclaration auprès des autorités suffit à diffuser un titre⁴⁶². Un décret de 1946, appliqué dans tout l'empire, restreint toutefois cette liberté car le dépôt légal des journaux est réinstauré : l'imprimeur doit en déposer deux exemplaires au Haut-Commissariat – six pour les brochures ou livres⁴⁶³. Cette disposition permet aux fonctionnaires d'en vérifier le contenu. Des titres édités à l'étranger, même en France, en français ou dans une autre langue, sont aussi interdits par le Haut-Commissaire : les « journaux étrangers d'obédience communiste⁴⁶⁴ », diverses publications éditées par la FSM⁴⁶⁵, par la *Watch Tower Bible and Tract Society*, certaines brochures de l'UPC⁴⁶⁶ et des journaux considérés comme

⁴⁶⁰ Légende intitulée : « Dans un des PC d'Um Nyobè, au cœur de la forêt camerounaise, els troupes ont trouvé ce drapeau portant l'emblème des rebelles ». Lacamp Max-Olivier, « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu "Indépendance" ? Ne pas abandonner les populations du Cameroun qui nous ont fait confiance », *Le Figaro*, 11 décembre 1957.

⁴⁶¹ Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 278.

⁴⁶² Modifiée par l'ordonnance du 13 septembre 1945.

⁴⁶³ N°46-1644 du 17 juillet 1946. Ministère des Colonies (1947), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...op. cit.*, p. 92 ; Essousse Erik, *La liberté de la presse écrite au Cameroun...op. cit.*, p. 77.

⁴⁶⁴ *The Daily Worker, Frente Popular*, dès 1940.

⁴⁶⁵ *Discrimination raciale* de Mary Yeates, interdit en 1951 ; *Les Conditions de vie, de travail et de lutte des travailleurs des transports et des ports en Afrique et à Madagascar*, interdit en 1952.

⁴⁶⁶ *Complot colonialiste à Foumban*, interdit à titre temporaire en 1953, porte sur la tentative d'assassinat de Ruben Um Nyobè le 23 mars 1953, considérée comme commanditée par les autorités coloniales.

révolutionnaires⁴⁶⁷. De l'entre-deux-guerres, ce sont près de trois cents titres interdits dont une majorité de l'étranger⁴⁶⁸ « dans la mesure où [ils] risquent de provoquer des troubles graves de l'ordre public » ou lorsqu'ils ont trait à la diffusion de « fausses nouvelles », la diffamation, une injure publique ou un outrage – argument juridique utile à l'attitude anticomuniste et anti-nationaliste des autorités⁴⁶⁹. *La Voix du Cameroun* est ainsi interrompue de mai 1950 à janvier 1952 après avoir écrit : « La colonisation, c'est le vol, le pillage, c'est le meurtre⁴⁷⁰ ». La dissolution de juillet 1955 a raison de tous les titres de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec afin d'« éviter qu'une propagande, basée sur des théories anarchistes ou sur des informations tendancieuses ou mensongères, ne crée des troubles graves⁴⁷¹ [...] ». Avec l'État sous tutelle en mai 1957, les libertés publiques, dont celle de la presse, relèvent toujours du Haut-Commissaire⁴⁷² mais sont progressivement transférées vers le ministère de l'Intérieur qui restreint progressivement la loi de 1881 et encourage une répression plus marquée contre les journalistes, même si certains, tel Iwiye Kala Lobe, se félicitent de ces mesures adoptées contre « la liberté de jactance⁴⁷³ ». De tels dispositifs de contrôle ne sont pas utilisés en métropole : signe de l'indifférence de l'opinion publique et de la faible couverture médiatique de la répression, aucune censure n'est pratiquée contre les journaux pro-upécistes à la différence des débats autour de l'Algérie⁴⁷⁴. Ceux et celles qui tentent de médiatiser la parole des nationalistes sont rapidement mis à l'écart, telle Claude Gérard, ancienne résistante, journaliste, forte personnalité du monde franco-africain et du RDA, directrice d'*InterAfrique Presse* (1954) et d'*Afrique Informations* – deux journaux qui servent de tribune anticoloniale dans les années 1950 – dont les correspondances et la présence aux réunions upécistes à Paris sont épiées par les renseignements généraux⁴⁷⁵. Elle est l'une des rares, en métropole, à reproduire un entretien

⁴⁶⁷ *Jeunesse de la Chine nouvelle* de la *All China Federation of Democratic Youth*, celles de la *All China Federation of Democratic Youth*, *Al Hayat*, journal de langue arabe, *People's Vietnam* de la Revue du peuple vietnamien d'Hanoï, les publications de l'Union internationale des étudiants, à Prague, interdites en 1954. Ministère des Colonies (1955), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1955*, Paris, Journal officiel de la République française, pp. 160-161 ; ministère des Colonies (1956), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...*, *op. cit.*, pp. 182-183 ; Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 291 ; Moundolock Ignace-Bertrand (1975), « La presse écrite et la liberté au Cameroun : du mandat à la tutelle », Mémoire de Licence de droit public, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 26-27.

⁴⁶⁸ Cette liste des publications interdites au Cameroun est établie par les services de renseignement, qui contient le titre du journal, sa nature, la langue utilisée, sa périodicité, le lieu d'édition et la mesure d'interdiction. ANOM, DPCT38, (s.d.) Publications interdites au Cameroun, La direction de la Sûreté, Service des renseignements généraux.

⁴⁶⁹ Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », *op. cit.*, p. 50 et pp. 81-82 ; Ministère des Colonies (1955), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...* *op. cit.*, p. 161.

⁴⁷⁰ Um Nyobè Ruben (14-17 décembre 1951), « Intervention de Um Nyobè au Congrès de Kumba » in Um Nyobè, Ruben (1989), *Écrits sous maquis*. Notes et introduction de J.A. Mbembe. Paris, L'Harmattan, p. 72 ; DGSE, Note de renseignement n°549705, « Objet : Cameroun. Reparution du journal de l'UPC "La Voix du Cameroun" », 5 février 1952.

⁴⁷¹ Ministère des Colonies (1955), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...* *op. cit.*, p. 161.

⁴⁷² Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 290.

⁴⁷³ « Liberté d'expression », *La Presse du Cameroun*, 4 juin 1959 ; Omgba Marc-Joseph (1982), « L'Histoire du quotidien "La Presse du Cameroun"... », *op. cit.*, p. 60.

⁴⁷⁴ Genevée Frédéric (2004), « La répression : poursuites et saisies de *L'Humanité*, 1949-1962 », in Delporte Christian, Pennetier Claude, Sirinelli Jean-François et Wolikow Serge (dir.), *L'Humanité de Jaurès à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 267-282 ; Moussaoui Rosa & Ruscio Alain (dir.) (2012), *L'Humanité censuré, 1954-1962. Un quotidien dans la guerre d'Algérie*, Paris, Le Cherche Midi.

⁴⁷⁵ Annexe 2 : « Lettre de Félix-Roland Moumié à Claude Gérard, 21 avril 1956 ». SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, SN/RG/10^e section/N°101, « L'activité des nationalistes camerounais en France », Paris, 7 mars 1956.

avec le président de l'UPC en mai 1956 et à donner la parole aux nationalistes⁴⁷⁶. Du fait de ses engagements pro-FLN, elle-même ayant gagné un maquis en Algérie, elle est perquisitionnée et emprisonnée⁴⁷⁷, ce qui entraîne, en réaction, une mobilisation des étudiant·es en faveur de cette « Jeanne d'Arc eurafricaine⁴⁷⁸ ». À sa sortie de prison en août 1956, elle est remerciée par l'Association des Étudiants Camerounais (AEC) mais son engagement pro-upéciste décline⁴⁷⁹. La littérature anticoloniale est aussi ciblée par les autorités. Sans être upéciste, Ferdinand Léopold Oyono, fils d'un écrivain-interprète, étudiant à la Sorbonne et à l'École nationale d'administration, publie deux romans critiques de la présence française au Cameroun, en 1956, *Une vie de boy* et *Le vieux nègre et la médaille*, accueillis positivement par la critique littéraire, mais entraînant une surveillance des étudiant·es enthousiastes de la tonalité contestataire de cet écrivain⁴⁸⁰. Redoutant un scandale médiatique, les autorités s'en prennent à son père dont la carrière de fonctionnaire est subitement interrompue⁴⁸¹. Après un dernier ouvrage en 1960, Oyono se range et devient un « grand commis » du nouvel État camerounais, représentant permanent à l'Onu, ambassadeur et ministre à plusieurs reprises⁴⁸².

Le cinéma est aussi étroitement surveillé *via* une Commission de contrôle cinématographique, créée en 1950, composée de représentants du Haut-Commissariat, des Églises, de l'armée, et de la Sûreté⁴⁸³, qui visionnent les films et accordent les visas d'exploitation. D'abord destiné aux colons, le cinéma se popularise avec l'ouverture de plusieurs salles à Douala, Yaoundé et dans le nord, alors que la cinémathèque du Haut-Commissariat diffuse ses propres films de propagande⁴⁸⁴. Avant et après mai 1955, le cinéma, espace de sociabilité, est aussi redouté pour les images contestataires qu'il projette⁴⁸⁵, alors que la presse se plaint de productions qui « inculquent à notre jeunesse les notions de banditisme, de vandalisme et de dépravation »,

⁴⁷⁶ « Une interview de F.M. Moumié, président de l'UPC (Cameroun) », *InterAfrique Presse*, 17 mai 1956, pp. 12-14 ; ANOM, DPCT 6, Note des RG relative à l'activité politique d'InterAfrique-Presse, 25 août 1956 ; DPCT 37, « À propos des revendications nationalistes des Camerounais », *InterAfrique Presse*, n°80, 20 juillet 1956, pp. 10-12

⁴⁷⁷ « La DST perquisitionne chez Mlle Claude Gérard et à Inter-Afrique Presse », *Le Monde*, 30 mai 1956.

⁴⁷⁸ ANOM, DPCT 6, Note des RG relative à un projet de manifestation en faveur de Mlle Claude Gérard, 8 août 1956 ; Bat Jean-Pierre (2015), *La fabrique des barbouzes : histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, pp. 78-79.

⁴⁷⁹ Elle sera l'auteur par la suite d'un ouvrage sur les leaders des indépendances africaines, dont une partie est consacrée au Cameroun et à Um Nyobè : Gérard Claude, *Les pionniers de l'indépendance*, Saint-Romain-en-Gier, Imprima, pp. 125-132.

⁴⁸⁰ ANOM, DPCT54, M'Barga N'Goumou Mbanga Fabien, « Nos écrivains s'affirment », *L'Étudiant camerounais. Organe de l'Association des Étudiants Camerounais*, janvier-février-mars 1956, p. 39

⁴⁸¹ Ambiana Simplicie (2007), « Ferdinand Oyono, l'homme politique (actes, actions et engagements) » et Efova Mbozo'o Samuel (2007), « Ferdinand Léopold Oyono, grand commis de l'État » in Mendo Ze Gervais (dir.), *Ecce Homo. Ferdinand Léopold Oyono. Hommage à un classique africain*, Paris, Karthala, p. 46 et pp. 73-77 ; Abomo-Maurin Marie-Rose (2010), « Ferdinand Oyono » in Achour Chaulet Christiane dir.), *Dictionnaire des écrivains francophones classiques. Afrique subsaharienne, Caraïbe, Maghreb, Machrek, Océan Indien*, Paris, Honoré Champion Editeur, pp. 347-351.

⁴⁸² Il publie en 1960, *Chemin d'Europe*, son dernier roman. Mvomo Ela Wullson (2007), « Ferdinand Léopold Oyono, le haut responsable », in Mendo Ze Gervais (dir.), *Ecce Homo..., op. cit.*, pp. 19-41

⁴⁸³ Arrêtés du 21 juin et du 22 août 1950. Archives du Service protestant de mission (Defap), Paris, Fonds Brutsch, Procès-verbal de la réunion de la commission de contrôle des films, Délégation du gouvernement camerounais, 4 mai 1959.

⁴⁸⁴ « New-Bell a inauguré son cinéma », *Action et Patrie*, 73, 21 juin 1958, p. 2 ; ANOM, AGEFOM 410, Rapport de l'inspecteur Mazodier sur les services chargés de la Documentation et de l'Information, 1953-1954 ; « Le cinéma visite Djoum », *Bulletin d'information et de documentation*, 33, 15 mars 1962, pp. 15-16 ; Fouhba Honoré (2016), *Les salles de cinéma au Nord-Cameroun : des implantations aux transformations*, Yaoundé, République du Cameroun, Éditions Ifrikiya, (Collection Interlignes (Yaoundé, Cameroon).

⁴⁸⁵ Goerg Odile (2015), *Fantômas sous les tropiques. Aller au cinéma en Afrique coloniale*, Paris, Éditions Vendémiaire ; Goerg Odile (2012), « Entre infantilisation et répression coloniale. Censure cinématographique en AOF, "grands enfants" et protection de la jeunesse », *Cahiers d'Études Africaines*, 205, pp 165-198.

comme l'écrit *Action et Patrie* en juin 1957. Les autorités accentuent leur contrôle cinématographique : à Dschang, le journal *Le Bamiléké* et l'administration régionale refusent la projection de *westerns* avec des *cow-boys* car ils encourageraient la « délinquance » parmi les jeunes militant·es nationalistes⁴⁸⁶. Les combattant·es, notamment dans l'Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK), réutilisent les pratiques vestimentaires des *cowboys* comme en témoignent des photographies saisies par l'armée. Cette influence redoutée du cinéma sur la jeunesse urbaine rappelle les mêmes trajectoires des *tropical cowboys* de Léopoldville, au Congo belge, aussi accusés de perturber l'ordre racial et colonial⁴⁸⁷. Faute d'archives disponibles, il reste toutefois difficile de préciser l'étendue de la censure cinématographique, même si les salles de projection deviennent progressivement des espaces stratégiques dans la « guérilla urbaine » menée dès 1958⁴⁸⁸. Sous le gouvernement Ahidjo, le film étatsunien, inspiré du roman de Romain Gary, *Les Racines du Ciel*, évoquant le braconnage au Tchad et l'empire colonial français d'après-guerre, suscite ce type d'inquiétudes à Paris : « Le chef de partisans indigènes en révolte contre la France est présenté comme un lettré sympathique et peut faire penser à Um Niobè », précise le ministère de la France d'Outre-mer, alors que « tous les français fonctionnaires militaires ou civils » sont présentés « sous un aspect antipathique ou ridicule ». Le film est proposé à l'interdiction dans tout l'empire⁴⁸⁹.

Directement sous le contrôle du Service de l'information, la radio est aussi au cœur de tensions, cette fois entre les différents organismes gestionnaires. Depuis 1945, le Cameroun dispose d'une antenne à Douala, dotée d'un émetteur puissant et d'un haut-parleur, mais dont le personnel est peu qualifié, et le temps d'émission relativement court⁴⁹⁰. Si le nombre d'auditeurs est limité du fait du coût élevé d'un poste-radio et en l'absence de transistor⁴⁹¹, la radio est diffusée *via* des écoutes collectives, dans une cour, un café ou au coin d'une rue, et bénéficie de projets de développement. Dirigée par Louis C.D. Joos, le réseau radiophonique du Cameroun se développe avec Radio-Yaoundé en 1955 et Radio-Garoua en 1958, et permet de promouvoir le *trusteeship* français⁴⁹² : les discours du Haut-Commissaire y sont diffusés comme des causeries éducatives en langue vernaculaire, de la musique étrangère, des bulletins d'information locale⁴⁹³. Un article du *Monde* de février 1958 en résume son rôle dans la propagande : « La radio est pour notre pays l'un des meilleurs instruments pour maintenir sa présence dans les immenses territoires de l'Union française⁴⁹⁴ ». Dès son arrivée en avril 1956,

⁴⁸⁶ « Les films de la Région vus par un spectateur », *Le Bamiléké. Organe mensuel des chefferies de la région bamiléké et des Bamiléqués de l'extérieur*, n°41, septembre 1958, p. 5

⁴⁸⁷ Gondola Charles Didier (2016), *Tropical Cowboys: Westerns, Violence, and Masculinity in Kinshasa*, Bloomington, Indiana University Press.

⁴⁸⁸ « Un bilan édifiant. Le beau travail de l'Onu et de la Politique métropolitaine... », *Le Cameroun libre*, 496, 1^{ère} quinzaine juin 1955.

⁴⁸⁹ ANOM, DPCT58, Note de J. de Guerchy pour le directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 5 décembre 1958.

⁴⁹⁰ Enama-Ateba Louis-Marie (2011), « La radiodiffusion au Cameroun de 1941 à 1990 », Mémoire Master II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 21 ; Tudesq André-Jean et Nedelec Serge, *Journaux et radios en Afrique...op.cit.*, pp. 90

⁴⁹¹ En 1950, il y a environ mille récepteurs à Douala. Ils sont 7500 en 1958 pour plus de 3,1 millions d'habitants. Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 6, Legris Michel (6 mars 1958), « La radiodiffusion outre-mer. Dix-huit stations d'émission s'efforcent d'atteindre trente millions d'auditeurs », *Le Monde* ; Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 315.

⁴⁹² Breton Guy (juin-août 1992), « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'histoire de la radiodiffusion*, 33, pp. 34-49 ; Fogue Kuate, F. A. (2020), « Les Pionniers Locaux de l'animation Radio au Nord-Cameroun : Entre Subalternité et Mobilité Sociale (1958-début des années 2000) », *African Humanities*, 5, pp. 26-52.

⁴⁹³ « Ici, la radiodiffusion au Cameroun », *L'Effort camerounais*, 15, janvier 1956, p. 2

⁴⁹⁴ Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 6, Legris Michel, « La radiodiffusion outre-mer. Dix-huit stations d'émission s'efforcent d'atteindre trente millions d'auditeurs », *Le Monde*, 6 mars 1958.

Messmer souhaite renforcer le contrôle sur les médias : il refuse la création d'un bureau de l'AFP à Douala et s'oppose à la diffusion d'un bulletin d'information générale écrit à Paris sur les ondes du Cameroun⁴⁹⁵. En septembre 1956, des tensions apparaissent avec Joos qui alerte, dans une lettre, Pierre Schaeffer, le directeur de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (Sorafom), organisme chargé du réseau radiophonique impérial⁴⁹⁶. Messmer regrette la sorafomisation qu'il souhaite adapter *via* des mesures locales. « Je constate d'autre part, depuis quelques temps, une pression croissante du Service de l'information pour réduire la Radiodiffusion à une simple section de ce Service », ajoute Joos qui évoque des dissensions sur certaines émissions et la place des *speakers* africain·es dans les programmes⁴⁹⁷. De son côté, Messmer souhaite faire de la radio un acteur plus engagé de la propagande officielle au service de la « détente politique » : « Je n'entends pas la voir gauchir à sa guise par un chef », précise-t-il, alors qu'il se plaint des réticences de Joos à suivre les instructions du Service de l'information et de son attitude trop modérée⁴⁹⁸. « On ne demande pas votre départ mais on exige que vous vous soumettiez », précise Schaeffer à Joos qui se plaint, à son tour, de la répression au Cameroun en 1956⁴⁹⁹. Malgré le soutien du directeur de la Sorafom, Louis C.D. Joos quitte la radiodiffusion en septembre 1957⁵⁰⁰. De son côté, à la tête de la Sorafom depuis janvier 1956, Schaeffer est remercié au même moment, en raison de ses rapports conflictuels avec les gouverneurs et Hauts-Commissaires de l'empire, comme avec les élites africaines⁵⁰¹. L'affaire Joos au Cameroun a-t-elle eu une incidence sur cette mutation ? Le ministère de la France d'Outre-mer lui reproche son attitude qui ralentit la signature des conventions entre la Sorafom et les gouvernements autonomes des territoires d'outre-mer⁵⁰². Il est remplacé par le socialiste Robert Pontillon, proche du président du Conseil, Guy Mollet, ce qui provoque diverses grèves dans les radios de la Sorafom, la radio camerounaise y participant activement⁵⁰³.

Les autorités ont aussi recours à la censure postale et à la surveillance des télécommunications, pratique réactivée durant la Seconde Guerre mondiale et poursuivie dans la lutte contre le mouvement nationaliste⁵⁰⁴. Les services postaux, le télégraphe et le téléphone servent d'abord au contrôle militaro-administratif, puis se développent, après la guerre, avec 82 bureaux à travers le territoire qui permettent d'accélérer la circulation de l'information et servent à

⁴⁹⁵ IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 189, farde 1812, Lettre du directeur de la radiodiffusion au Cameroun Louis C.D. Joos au directeur de la Sorafom, Pierre Schaeffer, Yaoundé, 10 septembre 1956.

⁴⁹⁶ Elle dispose d'un studio-école à Saint-Germain-en-Laye où elle forme des cadres africains. Leyris Thomas (2022), « Building an Imperial Broadcasting Network as the Empire Disintegrated – the Birth of Radio in the French sub-Saharan African Colonies during Decolonization », *Journal of Radio & Audio Media*, 29(1); Leyris Thomas (2023), « *La Société de radiodiffusion d'outre-mer. Naissance d'un empire radiophonique franco-africain au temps des décolonisations (1939-1969)* », Thèse en histoire, Université de Lille III, France.

⁴⁹⁷ IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 189, farde 1812, Lettre du directeur de la radiodiffusion au Cameroun Louis C.D. Joos au directeur de la Sorafom Pierre Schaeffer, Yaoundé, 17 novembre 1956 ; Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 6 « La Sorafom. Organisation et fonctionnement » (s.d.)

⁴⁹⁸ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 15 octobre 1956

⁴⁹⁹ *Ibid.*, Note pour R, 1^{er} octobre 1956 ; Lettre du directeur de la Sorafom Pierre Schaeffer au directeur de la radiodiffusion au Cameroun Louis C.D. Joos, 22 octobre 1956.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, boîte 190 farde 1828, Lettre du directeur général Jacques Lansier de la Sorafom au ministre de la France d'Outre-mer, 21 août 1957.

⁵⁰¹ Leyris Thomas, « La Société de radiodiffusion d'outre-mer... », *op. cit.*, pp. 275-283 et pp. 295-298.

⁵⁰² Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 5, « Ministères – 56-58 », Remplacement de M. Schaeffer à la Direction Générale de la Sorafom, 30 septembre 1957.

⁵⁰³ IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 190, farde 1827, « L'affaire de la Sorafom – grève à la radio camerounaise », *Le Monde*, 5 octobre 1957 ; « M. Robert Pontillon devient directeur général de la Sorafom », *La Presse et ses dirigeants*, 1^{er} octobre 1957.

⁵⁰⁴ Tchamba Ngotom Ranèse (2019), « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, pp. 208-213.

diverses activités militantes⁵⁰⁵. Ce monde des postes télégraphes et téléphones (P.T.T.) est particulièrement surveillé, d'autant plus que des fonctionnaires, souvent syndiqué·es, se disent nationalistes⁵⁰⁶. Après mai 1955, les autorités contrôlent les communications postales entre les upécistes au maquis, les exilé·es et les militant·es travaillant en clandestinité⁵⁰⁷. Ce contrôle consiste à ouvrir, lire, voire effacer le contenu de certains courriers, à saisir des brochures et journaux venus de l'étranger, et à repérer la diffusion des tracts *via* des colis postaux⁵⁰⁸. Pré réutilise la loi du 11 juillet 1938, appliquée au Cameroun en 1939, sur le fonctionnement du service des P.T.T. en période de guerre, et réactive un arrêté de 1926 pour exiger l'identité des expéditeur·rices dans les télégrammes anonymes déposés dans les bureaux de poste. Les lignes télégraphiques et téléphoniques sont aussi sur écoute, alors que les agent·es des P.T.T. sont invités à dénoncer les contenus illicites des correspondances⁵⁰⁹. Une Commission militaire supérieure de contrôle est mise en place pour viser tout télégramme déposé ou reçu, au Cameroun ou depuis l'étranger⁵¹⁰. Ce contrôle est délégué aux chefs de région et de subdivision, aidés par les « forces de l'ordre ». En région Bamiléké, autour de Bafang-Bangangté, la Sûreté saisit plusieurs paquets de lettres dans les bureaux de poste⁵¹¹. Dans les maquis de la Sanaga, l'armée saisit aussi de nombreux documents de l'UPC, tels que des tracts, alors que les services de renseignement s'affairent à recopier les correspondances des militant·es nationalistes⁵¹². En dehors des P.T.T., les autorités s'intéressent aussi aux réseaux parallèles mis en place par l'UPC pour contourner la censure, notamment *via* des agent·es chargé·es du transport de courriers et de colis⁵¹³. Ces agent·es sont souvent repéré·es lors du contrôle dans les gares, dans des véhicules personnels ou à bord de cars⁵¹⁴. Des exemplaires de la revue de métropole *La Défense (organe mensuel du Secours populaire français)* sont ainsi saisis à la gare de Bonabéri à Douala en novembre 1956 auprès d'un employé de commerce : la revue contient un article, « Cameroun – les inculpés de mai 1955 doivent être graciés⁵¹⁵ ». En région Bamiléké, les archives du bureau de poste de Dschang, étudiées par Ranèse Tchamba Ngotom, décrivent des contrôles similaires sur des voyageur·euses, suspecté·es de transporter des tracs et des lettres de militant·es⁵¹⁶.

⁵⁰⁵ *Ibid.*, pp. 86-98, p. 100 et pp. 117-136, pp. 171-194 ; « Où en sont les PTT du Cameroun ? », *Bulletin d'information et de documentation*, 27, 15 décembre 1951, p. 5 ; Sagna Olivier (2^e semestre 2011), « De la domination politique à la domination économique : une histoire des télécommunications au Sénégal », *Tic & Société*, 5(2-3), [disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/ticetsociete/1030>]

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 22. Alphonse Ndounokong, André Fouda, Paul Soppo Priso sont fonctionnaires des P.T.T., sortis de la première promotion de l'école primaire supérieure de Yaoundé en 1932, comme c'est le cas d'Ahidjo qui exerça la fonction de postier télégraphiste et opérateur radio jusqu'en 1953. Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé*, *op. cit.*, pp. 75-76

⁵⁰⁷ Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 219.

⁵⁰⁸ Defap, Fonds Jean-René Brutsch, Lettre de Charles Maître à Jean-René Brutsch, Paris, 12 juin 1955.

⁵⁰⁹ Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 231

⁵¹⁰ SHD, Vincennes, 6H30, Gendarmerie et les transmissions. La surveillance des frontières en AEF. Cameroun – la place du directeur des PTT, mai 1955 cité in Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 222.

⁵¹¹ Archives du bureau de poste de Dschang cité in Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 224. Ces archives postales, à Dschang ou Bafoussam, sont encore conservées et particulièrement riches pour qui s'intéresse à l'histoire de la correspondance upéciste dans les années cinquante et soixante. Si la Commission n'a pu accéder ces archives, pour des raisons de temps, l'historienne Ranèse Tchamba Ngotom nous a confirmé l'importance de ces fonds et leur nécessaire inventoriage.

⁵¹² SHD, Vincennes, GR6H242, Zopac, BRH n°3, du 15 au 22 janvier 1958, 15 janvier 1958.

⁵¹³ ARO, Fiche de renseignement sur Tiencheu Zoungue, serviteur du chef de Banka, récemment sorti de prison, et qui assure la liaison entre la zone britannique et les upécistes de Banka, s.d.

⁵¹⁴ Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, pp. 223..

⁵¹⁵ ADF, 318QO/83, Note de renseignement, « Objet : journal "La Défense" », Douala, 13 novembre 1956.

⁵¹⁶ Notamment dans les archives du bureau de poste de Bagangté. Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 224.

Enfin, les autorités sont particulièrement attentives à la propagande organisée par l'UPC clandestine mais peine à saisir le mouvement du *Nkaa Kunde* (« le procès de l'indépendance ») en Sanaga-Maritime, constitué d'une littérature populaire « avec ses répertoires propres, ses langages et ses signes » et proposant des récits alternatifs sur la répression⁵¹⁷. Après mai 1955, le parti recrée clandestinement *La Voix du Cameroun* en avril 1956 et dans le nord, *Lumière*, immédiatement signalés et saisis⁵¹⁸. Seul l'arrivée au Caire en septembre 1957 permettra la renaissance de la presse upéciste. De grosses dépenses sont pourtant effectuées dans l'achat de machines à écrire portative et de ronéos, alors que Um Nyobè réfugié au maquis est souvent présenté avec son attaché-case et du matériel d'écriture⁵¹⁹. Il faut dire que la ronéo, « machine de guerre qui vaut les meilleurs avions de bombardement⁵²⁰ », est cruciale pour faire imprimer des tracts et des pétitions que les autorités cherchent à saisir. En décembre 1956, la gendarmerie de Mbanga arrête ainsi le militant Yebel Matip sur la route de Moundeck à Moundame, alors qu'il montait dans un bus avec une ronéo neuve et 2000 exemplaires du journal *Lumière*⁵²¹. « Petite feuille distribuée gratuitement afin de diffuser une information ayant trait à la vie publique (politique ou sociale⁵²²) », le tract upéciste, plutôt proche du manifeste dans sa longueur, est pensé, dès les années 1950, comme un instrument-clé de la propagande upéciste mais est aussi détourné par les autorités qui l'emploient, comme en Algérie, pour « faire parler l'ennemi » et justifier son inscription dans la 'guerre révolutionnaire⁵²³'. Afin de déconstruire le mythe du *Mpodol*, la Sûreté interprète ainsi un tract d'Um Nyobè – long texte, dénonçant les exactions militaires en décembre 1956 – comme une preuve de sa responsabilité dans les violences du CNO et de son soutien à la lutte armée⁵²⁴. L'interdiction du parti en juillet 1955 complique la production de ces tracts, comme en témoigne celui-ci peint sur un tissu conservé dans les archives militaires.

⁵¹⁷ Documents épistolaires, recueils de songes, tracts, pétitions, comptes-rendus de réunions, chansons, etc. Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, Introduction de Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, pp. 15-16.

⁵¹⁸ DGSE, Note de renseignement n°457, « Objet : presse upéciste », 30 juin 1956 ; ANOM 1AFFPOL3325, Note de renseignement du 25 février au 3 mars 1956, pp. 8-9 ; DPCT18, Télégramme du Haut-Commissaire pour toutes régions, Yaoundé, 27 avril 1956.

⁵¹⁹ DGSE, Note de renseignement n°A119324, « Objet : trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

⁵²⁰ Bebey Eyidi Marcel, « À l'attention de ces messieurs », *L'Opinion au Cameroun*, 20 octobre 1957, p. 2

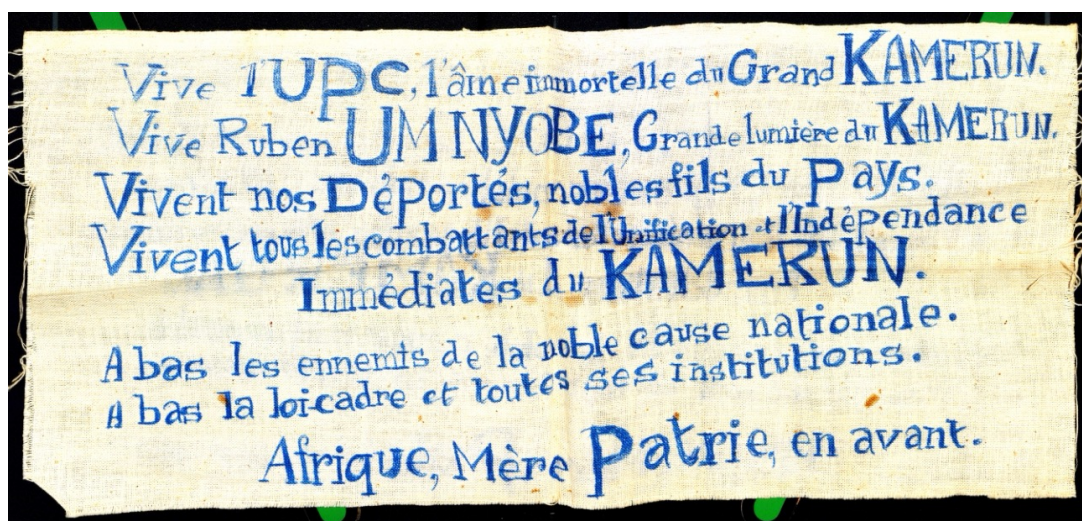
⁵²¹ DGSE, Note de renseignement n°247/0, « Objet : trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

⁵²² Fierro Alfred (1979), « Les tracts », *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 104 ; Gontamin Jean-Gabriel (2008), « Le tract, à quoi bon ? », *Vacarme*, 4, pp. 68-71.

⁵²³ Denis Leroux (2018), « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5^e bureau », Thèse en histoire, Université de Paris I-Sorbonne, France, p. 323.

⁵²⁴ ANOM, 1AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de la Sûreté, période du 2 janvier au 4 février 1957, 8 février 1957.

Tract de l'UPC⁵²⁵



La plupart des tracts saisis sont le plus souvent dactylographiés. Pour les autorités, il est difficile d'en saisir la diffusion. Distribué lors de réunions clandestines et de visites à domicile, le tract est aussi parfois affiché dans l'espace public, à l'image de celui « apposé au carrefour de Mbouda/Bagam et sur un eucalyptus devant la boutique d'un commerçant nommé Jean Tiomela demeurant sur le marché de Babadjou », dénonçant l'iniquité d'une décision de justice et appelant la population à se méfier spécifiquement de certains chefs⁵²⁶. La saisie de tracts individuels ou par paquet se fait *via* des perquisitions, des contrôles routiers ou lors de la prise de maquis. Elle permet de collecter des informations stratégiques sur l'organisation de l'UPC ou du CNO : « Un tract émanant de l'état-major de Um Nyobè Ruben qui aurait été diffusé dans le secteur d'Éséka, indiquerait que les patriotes auraient à nouveau, avant la fin de l'année 1957, à affronter les armes des colonialistes, mais que les forces de libération seraient aidées par “des pays amis de la liberté^{527” ». Enfin, les autorités sont bien plus impuissantes, lorsque la propagande upéciste utilise les fausses nouvelles et les chants nationalistes. Lors d'une campagne de vaccination à la Toussaint 1956 à Douala et en région Bamiléké, une rumeur évoque des piqûres « destinées à diminuer les facultés intellectuelles des enfants » et entraîne une vaste campagne de boycott visant à discréditer les autorités et appuyée par l'UPC⁵²⁸. Des chants, murmurés aux champs ou entonnés lors de réunions clandestines, sont employés comme des grammaires de la résistance contre les autorités⁵²⁹. Dans l'ouest, en juillet 1956, autour de Kekem, l'arrestation d'un militant upéciste se solde par la mobilisation de femmes qui entonnent des « chants en bamiléké (Nous mourrons pour le Cameroun, que l'administration nous tue, etc...) », précise le chef de subdivision de Bafang, qui doit également affronter des}

⁵²⁵ Vincennes, SHD, GR6H242, Tract de l'UPC, s.d.

⁵²⁶ Archives de la sous-préfecture de Mbouda, Poste de Mbouda, Bulletin de renseignements, 1^{er} octobre 1956.

⁵²⁷ DGSE, Note de renseignement n°8/0, « Objet : bruits circulant à Douala sur une prochaine reprise des troubles dans la région d'Éséka », 12 août 1957.

⁵²⁸ ARO, Note de renseignement n°1676, « Objet : activité de l'UPC – séance de vaccination dans les écoles », 23 octobre 1956 ; Chaffard Georges, « Les Camerounais qui voteront pour l'indépendance n'entendent pas pour autant rompre totalement avec la France », *Le Monde*, 22 décembre 1956.

⁵²⁹ Kuitche Fonkou Gabriel (2007), « Les chansons nationalistes : histoire d'une littérature et littérature d'une histoire », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-30 ; Mintoogue Joseph Yves (2009), « Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique », *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé, Cameroun, p. 63 ; Mbembe Achille (1985), « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, 3, pp. 469-470

barrages routiers avec des manifestant·es « chantant et se donnant du cœur⁵³⁰ ». En plus de dispositifs de contrôle médiatique, les autorités censurent la presse et font taire les journalistes les plus critiques, en particulier à partir du gouvernement Mbida en mai 1957.

« Silence sur tout, silence partout » : censurer la presse, emprisonner les journalistes

Avant les événements violents, des pressions sont déjà exercées contre ceux et celles qui participent à la presse upéciste avec des arrestations et des saisies⁵³¹. La faible couverture de la répression en mai 1955 par la presse upéciste s'explique par les poursuites judiciaires engagées contre leurs journalistes *via* l'accusation de propagation de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'ordre public⁵³². Le Service de l'information et la Sûreté sont pourtant débordés par la parution de journaux contestataires après mai 1955⁵³³. Pour y faire face, une politique plus répressive encore est menée, de manière ciblée et non systématique, à l'égard de la presse nationaliste *via* des saisies administratives, des arrestations et des condamnations de journalistes. À l'indépendance, en 1960, « [...] le fertile champ médiatique est transformé en désert », précise Philippe Gaillard et ajoute : « La cause en est moins la répression proprement dite que la menace de la répression⁵³⁴ ». Les journalistes doivent d'abord faire face à la saisie de leur matériel d'impression, notamment les appareils de ronéotypie utilisés de nuit afin de ne pas attirer l'attention des autorités, et transportés d'un abri à l'autre⁵³⁵. Des pressions administratives et judiciaires se généralisent aussi. *La Sanaga Maritime*, journal régional créé en 1957, critique le « bâillonnement spectaculaire » qu'il subit aux côtés de *L'Opinion au Cameroun*, après la publication d'un article d'Um Nyobè⁵³⁶. Le directeur Martin Binong est incarcéré dans une cellule pendant deux heures, alors que le rédacteur en chef d'*Action & Patrie*, Emmanuel Etame Ndedi, est aussi détenu pour « un délit de droit commun ». « Cette détention “éclair” n'aurait-elle pas un rapport indéniable avec son titre de rédacteur en chef d'un journal de combat ? », ajoute Binong qui accuse le gouvernement Mbida de vouloir « procéder à la liquidation de la presse d'opposition ». À l'inverse, la presse de collaboration est protégée de toute répression : « À quand la saisie du “Cameroun libre” ? À quand la saisie de la Presse du Cameroun ? VIVE LA LIBERTE DE PRESSE !!! » Face à la répression militaire dans la « zone de pacification », *La Sanaga Maritime* interrompt rapidement sa parution à cause de « l'arrêt de toute circulation des hommes et des biens », du « parcage des personnes dans des camps de concentration⁵³⁷ ». Plusieurs journalistes dénoncent publiquement ces pressions exercées par les autorités comme lors de la dénonciation de la torture dans les prisons⁵³⁸. Certains journalistes européens épaulent ces journaux, ce qui provoque des expulsions ciblées ordonnées par les autorités : le rédacteur en chef de *L'Express-Wonja*, Jacques Loirat, doit ainsi

⁵³⁰ ARO, Lettre du chef de la subdivision de Bafang, François-Xavier Morbieu, au chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, Bafang, 29 août 1956 ; Lettre du chef de la subdivision de Bafang, François-Xavier Morbieu, au chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, Bafang, 23 juillet 1956.

⁵³¹ Le chef de la subdivision d'Éséka, Eugène Pinelli de Stolo, est accusé de nombreuses obstructions à la presse à cette époque. *La Voix du Cameroun*, février 1952 cité in Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 212.

⁵³² ANOM, 1AFFPOL3335, Compte-rendu de l'audience du procureur général en présence de l'avocat général Pi. Le Flem, 12 mai 1955, de 10h à 11h30.

⁵³³ Essousse Erik, *La liberté de la presse écrite au Cameroun...op. cit.*, p. 103.

⁵³⁴ Gaillard Philippe, *Le Cameroun. Tome 1, op. cit.*, p. 179.

⁵³⁵ Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 280.

⁵³⁶ « Éditorial : vive la loi cadre et la liberté de l'expression », *La Sanaga Maritime*, 11, 1-15 octobre 1957.

⁵³⁷ « Pourquoi la Sanaga Maritime réapparaît ? », *La Sanaga Maritime*, 12, 15 août 1958.

⁵³⁸ Alougou Mengue Blaise, « À la prison de Yaoundé », *Action et Patrie*, 29, 19 juillet 1957, p. 3 ; « Devant l'imminence des procès, faut-il taire les abus ? », *Action et Patrie*, 32, 9 août 1957, pp. 1 et 4.

quitter le Cameroun, le 10 septembre 1956⁵³⁹. Son collègue Lucien Soyer Thomas de Bosmelet, avocat de formation, est aussi expulsé pour deux articles particulièrement virulents dans le même journal⁵⁴⁰.

Les saisies administratives sont l'arme répressive la plus courante employée, d'abord à partir d'octobre 1956, en amont des élections à venir, contre des journaux tels que *L'Express-Wonja*, *L'Opinion au Cameroun*, *Kamerun mon pays* mais aussi *La Voix des Jeunes*, organe des jeunes ouvrières chrétiennes. Ces journaux dénoncent publiquement les perquisitions et ces saisies. Journal populaire, *Kamerun mon pays* fait publier le 23 novembre 1956, un article qui dénonce « l'interdiction par l'administration coloniale d'une réunion publique organisée par les nationalistes réunis au sein du Mouvement d'Union Nationale » – réunion tenue à Douala et effectivement annulée⁵⁴¹. Le numéro 33 de *Kamerun, mon pays* est alors saisi sur ordre du chef du Wouri car il contient des propos diffamatoires ou des fausses nouvelles qui encourageraient un trouble à l'ordre public⁵⁴². Après sa libération, Simon Thadée Beyaga raconte la manière dont le commissaire de police du 2^{ème} arrondissement de New-Bell, aidé de deux secrétaires de police et de trois agents, est arrivé dans leurs locaux au petit matin pour saisir les exemplaires et la documentation du journal, alors qu'il est accompagné, avec Raymond Missongo, au commissariat pour être interrogé⁵⁴³. Son récit est accompagné d'un dessin de presse qui dénonce cette « perquisition policière arbitraire et illégale » par la police coloniale contre un journal considéré comme « entêté » et qui tentait de « dire la vérité ». Ces saisies s'intensifient en 1957 et ciblent d'autres titres. En mai 1957, *L'Opinion au Cameroun* publie la lettre d'Um Nyobè, « Les vraies solutions pour la détente politique et morale⁵⁴⁴ », sans mesure répressive immédiate toutefois. Mais le journal connaît cinq saisies consécutives en onze semaines entre septembre et décembre, en particulier pour d'autres articles concernant Um Nyobè, et voit son matériel d'impression être placé sous scellés. Accusé d'être un soutien direct de l'UPC, le journaliste Marcel Bebey Eyidi se plaint auprès du Haut-Commissaire et du Premier ministre de cette répression injustifiée qui caractérise « les régimes et périodes d'oppression⁵⁴⁵ ». Dans un éditorial « Contre vents et marées », Bebey Eyidi en profite pour dénoncer la torture utilisée mais dissimulée par les autorités :

Ou bien lesdits « camps de torture » existent, et ce n'est pas en saisissant les journaux qui les révèlent à l'opinion que l'on fera qu'ils n'existent plus, ni que le monde entier en sache l'existence », argue-t-il, avant d'ajouter : « Ou bien ces camps n'existent pas » et le fait de saisir le journal qui en parle laisse croire qu'il y a une vérité que l'Autorité cherche à camoufler ou à étouffer⁵⁴⁶.

⁵³⁹ « Autour d'une expulsion », *L'Opinion au Cameroun*, 30 septembre 1956 ; ANOM, 1AFFPOL3325, Note de renseignements, du 5 au 13 septembre 1956, 14 septembre 1956, p. 29.

⁵⁴⁰ Tatsitsa Jacob (2022), « Lucien Soyer-Thomas de Bosmelet » in Renucci Florence (dir.), *Dictionnaire des juristes. Colonies et outre-mer, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 354-357

⁵⁴¹ *Kamerun, mon pays*, 33, 27 novembre 1956 in Nkoti Bohole Michel, « Pouvoir politique et presse écrite... », *op. cit.*, p. 88 et p. 111 ; Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », *op. cit.*, pp. 81-82.

⁵⁴² ANY, Correspondance n°1.126/CF/RWI du 27 novembre 1956 cité in Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », *op. cit.*, p. 82.

⁵⁴³ *Kamerun mon pays*, 35, 29 novembre 1956 cité in Nkoti Bohole Michel, « Pouvoir politique et presse écrite... », *op. cit.*, p. 88 ; Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », *op. cit.*, p. 82.

⁵⁴⁴ Um Nyobè Ruben, « Les vraies solutions pour la détente politique et morale », *L'Opinion au Cameroun*, 17 juin 1957, pp. 3-5.

⁵⁴⁵ « Lettre de Marcel Bebey Eyidi au Haut-Commissaire » et « Lettre de Marcel Bebey Eyidi au Premier Ministre », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, p. 5-8 ; Bebey Eyidi Marcel, « La vérité est bonne à dire », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, pp. 1-2 ; Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 414.

⁵⁴⁶ Bebey Eyidi Marcel, « Contre vents et marées », *L'Opinion au Cameroun*, 33, 1^{er} octobre 1957.

Les services des P.T.T. sont invités à surveiller la diffusion par courrier des numéros saisis, mais la police peine à saisir les exemplaires déjà vendus à la criée en ville⁵⁴⁷. *In fine*, Bebey Eyidi publie une tribune très ironique contre ces opérations policières :

Allez-y donc, chers maîtres tout-puissants. Saisissez encore, saisissez toujours. Vous ne devez d'explications à personne. Vous êtes le droit, la Liberté, la Justice et la Force : tout ensemble. L'État, c'est vous. Mobilisez vos hommes de main, faites siéger vos tribunaux, ouvrez toutes grandes les portes de vos prisons jamais pleines et jetez-y pêle-mêle ces vilains qui osent écrire ou lire des feuilles de papier brouillon, si sales et qui font tant mal...⁵⁴⁸

À la fin de l'année 1957, le Haut-Commissaire et le gouvernement Mbida intensifient ces saisies administratives. En un an, de novembre 1957 à novembre 1958, il y en a 29 dont 16 pour *Le Patriote*, deux pour *Action et Patrie*, six pour *L'Ami du Peuple*, un pour *La Sanaga Maritime*, *L'Information nationale* et *La Nation kamerunaise*, trois pour *Ma Patrie*, le *Kamerun* et *La Tribune du Pays*⁵⁴⁹. Quelques journaux, *a priori* de collaboration, sont aussi saisis lorsqu'ils sont trop critiques à l'égard de la répression menée. En janvier 1957, *L'Effort camerounais* publie un éditorial, « Trop de sang a coulé », particulièrement virulent contre les méthodes de l'armée en Sanaga-Maritime, dont la répression est jugée « insuffisante et abusive⁵⁵⁰ ». Le secrétaire général René Tirant s'adresse directement à Mgr Bonneau, évêque de Douala, qui prend acte de la saisie du journal et de sa suspension temporaire⁵⁵¹.

L'arrestation et l'emprisonnement de journalistes constituent l'acte répressif le plus abouti, quoique limité, employé par les autorités. Dès janvier 1957, le secrétaire du syndicat des journalistes et directeur de rédaction au *Kamerun Observateur* Simon Beyaga est inculpé à Douala⁵⁵². *La Voix des Jeunes*, organe des Jeunesses ouvrières chrétiennes, décrit ces techniques de harcèlement que subissent les journalistes : « À chaque fois qu'un numéro de notre journal dévoile une injustice ou qu'il donne un témoignage d'un fait vécu, les rédacteurs doivent s'attendre à une convocation immédiate⁵⁵³ ». Certains sont condamnés à des amendes importantes. Richard Din Same, directeur gérant d'*Action et Patrie*, est condamné à trois mois de prison ferme avec 100 000 francs d'amende pour avoir fait publier un article sur les violences exercées dans la prison de Yaoundé. « En avant pour la liberté de la presse », titre le journal, avant de conclure sur la répression : « La Presse nationaliste est un mal ? Soit. Mais un mal nécessaire⁵⁵⁴ ». En cette fin d'année 1957, la répression qui s'abat sur *Action & Patrie* et *L'Opinion au Cameroun* a pour but de « museler les organes populaires, afin de bâillonner le peuple lui-même, le réduire au silence, à l'impuissance totale, en étouffant sa voix en même qu'est étouffée et camouflée la répression qui s'abat sur les Camerounais ». Ces condamnations judiciaires sont censées éviter toute médiatisation de la répression menée dans la « zone de pacification » et en milieu carcéral :

Silence sur la Sanaga-Maritime ! Silence sur Baham ! Silence sur la Région Bamiléké ! Silence sur la valse des fonctionnaires, noirs ou européens ! Silence sur les expulsions ! Silence sur les bourses des étudiants ! Silence sur les libertés démocratiques et républicaines bafouées ! Silence

⁵⁴⁷ ANOM, DPCT8, Lettre du commissaire central V. Pietri au délégué du Haut-Commissariat, Douala, 23 décembre 1957.

⁵⁴⁸ Bebey Eyidi Marcel, « À l'attention de ces messieurs », *L'Opinion au Cameroun*, 20 octobre 1957, pp. 2-3.

⁵⁴⁹ ADF, La Courneuve, 443QO 2, Lettre du Commissaire spécial de Yaoundé au directeur de la Sûreté, Yaoundé, 10 novembre 1958.

⁵⁵⁰ « Trop de sang a coulé... », *L'Effort camerounais*, 68, 12-19 janvier 1957.

⁵⁵¹ Bayémi Jean-Paul, « *L'Effort camerounais* » ..., *op. cit.*, p. 33.

⁵⁵² DGSE, Note de renseignement, n°193/0, « Objet : arrestations d'upécistes », 4 mars 1957

⁵⁵³ « Nous comptons les coups », *La Voix des Jeunes*, 18, octobre 1956.

⁵⁵⁴ « En avant pour la liberté de la presse », *Action et Patrie*, 43, 6 octobre 1957, p. 1 ; « Éditorial : vive la loi cadre et la liberté de l'expression... », *La Sanaga-Maritime*, 11, 1-15 octobre 1957 ; Bebey Eyidi Marcel, « Contre vents et marées », *L'Opinion au Cameroun*, 33, 1er octobre 1957.

sur la misère des planteurs, des travailleurs des villes et des champs ! Silence sur ci, silence sur ça, silence par-ci, silence par-là, silence sur tout, silence partout⁵⁵⁵ !

Malgré cette répression, la presse de contestation défend la liberté d'informer. *L'Express-Wonja* est soutenu par *La Nation Kamerunaise* lorsqu'il critique le recours « de nos respectueuses troupes JAMAIS AUSSI NOMBREUSES à Douala » lors des élections de décembre 1956, certains soldats participant même plusieurs fois au vote⁵⁵⁶. Il est accusé « d'avoir eu l'œil vigilant et l'oreille grande, sans pouvoir se taire, surtout devant de telles irrégularités pour ne pas dire “des F...” (avec X à la fin⁵⁵⁷) ». « Maintenant notre confrère, pour avoir dit un peu plus haut ce que l'on affirmait non même pas tout bas, se voit accusé de “propagation de fausses nouvelles”...Fausses nouvelles, pour avoir dit que ces sbirts [sbires] auraient voté plusieurs fois ??? » Vendeurs à la criée et diffuseurs de journaux font aussi l'objet de ces pressions policières et judiciaires. Le 29 octobre 1956, à Nkongsamba, un diffuseur du *Kamerun, mon pays* est arrêté par le commissaire Guillot, ses journaux sont saisis. Le journal *L'Express-Wonja* s'en émeut : « [...] il faudrait enfin savoir si la liberté de la presse subsiste ou si les événements sont tels que l'on a instauré un régime de censure. Nous voulons en tout cas une réponse ! Qu'elle soit précise !! Et, s'il y a des coupables stupides, qu'ils soient châtiés⁵⁵⁸ ! » Cette répression retarde la diffusion de ces journaux sur le territoire et entraîne des difficultés financières⁵⁵⁹. Le recours aux poursuites judiciaires devient plus systématique jusqu'en 1958⁵⁶⁰.

Plusieurs vagues d'arrestation ont lieu, d'abord d'octobre 1956 à janvier 1957, lors des élections communales et législatives. Jean-Marie Manga, rédacteur en chef de *Kamerun, mon pays*, est incarcéré le 27 novembre 1956, puis condamné à dix mois de prison pour ne pas avoir respecté l'interdiction de séjour à Douala dont il est frappé. Il est également inculqué pour « propagation de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public, d'atteinte à la dignité de la justice, d'incitation à la révolte » et accusé d'avoir servi « à l'impression des tracts des associations dissoutes⁵⁶¹ ». Transféré de la prison de New-Bell au centre pénal de Yoko, dans le nord, il se mobilise pour défendre les droits des prisonnières comme en témoigne le texte rédigé en septembre 1958 sur un cahier d'écolier, « Plaise à la cour », signé par 79 codétenus et déposé devant la Cour de cassation en France. Son engagement en tant que journaliste se poursuit ainsi en prison pour faire annuler les arrêts des cours d'assises d'Édéa et de Dschang qui les avaient lourdement condamnés. Il dénonce le caractère politique, donc irrecevable en droit, de leur condamnation⁵⁶². Le domicile de Barnabé Melvin Massongo, chargé du journal *Kamerun, mon pays* après l'arrestation de Manga, est perquisitionné par la police de Douala, le 20 décembre 1956 : sont saisis du matériel d'impression, des tracts ronéotypés, des collections de journaux européens et africains, ainsi qu'un cahier manuscrit contenant des noms de membres d'un comité de base de l'UPC. Il est condamné à six mois de prison, le 25 mai 1957, pour réorganisation de ligue dissoute. Pour l'historienne Marine Bellot-Gurlet, les autorités s'en prennent, par ces arrestations, à des militants appartenant à une classe cultivée et dotée en

⁵⁵⁵ « Éditorial : Le Rideau de silence ! », *Action et Patrie*, 51, 23-24 novembre 1957, p. 1

⁵⁵⁶ ADF, 318QO/83, Note de renseignement, « Objet : plaintes administratives », Douala, 24 novembre 1956.

⁵⁵⁷ « Toujours des procès », *La Nation Kamerunaise*, 5, 12-19 janvier 1957.

⁵⁵⁸ « Que se passe-t-il », *L'Express-Wonja*, 2 novembre 1956, p. 11.

⁵⁵⁹ « Éditorial Express », *L'Express-Wonja*, 9 novembre 1956, p. 1.

⁵⁶⁰ Le chef du Wouri porte plainte contre les responsables de *L'Express-Wonja* pour complicité dans la diffusion de fausses nouvelles dans un article paru dans le n°43 du 23 novembre 1956, « Chronique des élections municipales à Douala ». ADF, La Courneuve, 383QO/83, Note de renseignement, Douala, 24 novembre 1956.

⁵⁶¹ « Nouvelles brèves », *La Nation Kamerunaise*, 4 bis, 23 décembre 1956.

⁵⁶² Bellot-Gurlet Marine (2022), « “Plaise à la cour”, Les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale (1955-1960), Mémoire de Master II en histoire, École Normale Supérieure de Lyon, France.

capitaux économiques, essentiels pour le fonctionnement de l'UPC clandestine⁵⁶³. Les pressions judiciaires et policières sur *Kamerun, mon pays*, se poursuivent début 1957.

Une seconde vague d'arrestations a lieu à la fin de l'année 1957. En septembre, Emmanuel Etame Ndedi, à la tête d'*Action et Patrie*, est brièvement incarcéré en septembre pour trafic de fausses livres anglaises – moyen détourné de faire pression sur ce journaliste⁵⁶⁴. Celle de Marcel Bebey Eyidi est particulièrement médiatisée du fait de sa popularité. Ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, passé par l'Association des Étudiants Camerounais lors de ses études à Paris, il est d'abord proche d'Aujoulat, sans être encarté au BDC. Devenu médecin à Douala, il se présente à plusieurs élections en 1951-1952, avant de se rapprocher de l'UPC clandestine après mai 1955. Créateur et directeur de *L'Opinion au Cameroun*, il est aussi entendu devant la Quatrième Commission de l'Onu en février 1957. Il est alors régulièrement accusé par les autorités d'être un agent dormant du parti nationaliste, notamment par son journal⁵⁶⁵. En compagnie du prince Dika Akwa et d'Emmanuel Etame Ndedi, il est accusé d'inciter les populations à s'abstenir lors des élections de décembre 1956⁵⁶⁶. Après plusieurs saisies administratives, il est finalement arrêté, sur ordre du gouvernement Mbida, le 23 décembre 1957, pour reconstitution de ligue dissoute et troubles à l'ordre public⁵⁶⁷. Son incarcération pendant plus de deux mois interrompt la parution de *L'Opinion au Cameroun* et la saisie de son matériel d'impression. Condamné à deux mois de prison avec sursis, il est immédiatement libéré le 21 février 1958⁵⁶⁸ « car ces deux mois ont [déjà] été purgés au violon », précise Sylvestre Bomes dans le journal réédité⁵⁶⁹. En appel, il n'est plus que condamné à une amende de 10 000 francs CFA avec sursis. Plus que d'autres, cette arrestation provoque une large mobilisation de la presse de contestation qui forme un comité de soutien et en appel à une souscription⁵⁷⁰. Des pétitions sont également envoyées au Conseil de Tutelle de l'Onu⁵⁷¹. Parmi ces pétitionnaires se trouve l'Association des notables camerounais, dirigée par Anatole Kameni, lui-même emprisonné en avril 1957, et qui dénonce la politique répressive du gouvernement Mbida⁵⁷². En plus de l'émotion populaire suscitée à Douala, cette arrestation entraîne l'intervention de Roger Baldwin, président de l'*International League for the Rights of Man*, auprès du secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, pour se plaindre de cette répression politique⁵⁷³. Critique de la presse métropolitaine qui reprend à son compte les accusations des autorités, Bebey Eyidi défend son éthique professionnelle, rappelle son statut d'ancien combattant et voit dans cette arrestation un geste politique du fait d'articles présentés comme « upécistes⁵⁷⁴ ». *In fine*, il plaide pour un journalisme engagé en faveur des droits de

⁵⁶³ ADSSD, 503 J 29, Lettre de Jean-Marie Manga au Conseil du Contentieux administratif, Prison de Yoko, 21 avril 1958 in Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour", Les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale... », *op. cit.*, p. 100.

⁵⁶⁴ ANOM, DPCT 47, Fiche quotidienne de renseignement, 20 septembre 1957.

⁵⁶⁵ Pour ces informations biographiques précises : DGSE, Note de renseignement n°08892, « Analyse du dossier de Bebey Eyidi Marcel mis à jour à la date du 1^{er} janvier 1959 », 29 mai 1959.

⁵⁶⁶ ANOM, IAFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 12 au 31 décembre 1957.

⁵⁶⁷ Meyomesse Enoh (2019), *Marcel Bebey Eyidi. Un homme politique comme il n'en existe plus*, Brétigny-sur-Orge, EdkBooks.

⁵⁶⁸ Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 417.

⁵⁶⁹ Expression désignant la prison. Bomes Sylvestre, « Les on-dit sont les choses dites », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, pp. 1-2.

⁵⁷⁰ « Comité de défense du docteur Marcel Bebey Eyidi », *Action et Patrie*, 59, 28-29 janvier 1958, p. 1.

⁵⁷¹ ANOM, DPCT8, Lettre du Directeur de la sûreté au Directeur des relations extérieures du Haut-Commissariat, Yaoundé, 4 juin 1958.

⁵⁷² ANOM, DPCT8, Pétition de l'Association des notables camerounais, Douala, 25 décembre 1957 ; AONU, T/PET.5/L1314/Corr1, Quatre pétitions concernant l'arrestation du docteur M. Bebey-Eyidi et la saisie de l'hebdomadaire « L'Opinion au Cameroun », 6 février 1958.

⁵⁷³ ANOM, DPCT8, Lettre de Roger Baldwin au Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 14 janvier 1958.

⁵⁷⁴ Bebey Eyidi Marcel, « La vérité est bonne à dire », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, pp. 1-2.

l'homme, même s'il paraît bien isolé. Son arrestation illustre, en tout cas, la manière dont les autorités s'en prennent aussi à des nationalistes, moins proches de l'UPC, mais qui cherchent à encourager la réconciliation comme il l'écrit, dans une lettre envoyée au pasteur Jean-René Brutsch, depuis sa prison fin décembre 1957⁵⁷⁵.

La guerre médiatique est, en partie, gagnée par les autorités grâce à la répression déployée depuis mai 1955 *via* la police, l'armée et la justice. Certains journalistes témoignent des difficultés à poursuivre à ce métier de manière indépendante, au point de s'autocensurer comme en témoignent les rédacteurs de *La Voix des Jeunes* : « C'est ainsi que certains de nos militants arrivent à nier ce qu'ils ont dit eux-mêmes, pour ne pas être persécutés⁵⁷⁶ ». « Nous comprenons que la plupart de nos membres ne veulent plus rien dire pour être bien vus, plutôt que de dire la vérité et d'être poursuivis », concluent-ils. Il faut dire que les stratégies de contournement sont relativement faibles jusqu'à la nomination d'Ahidjo en février 1958. Reste encore le recours à la poésie et à la caricature pour se moquer de ce climat répressif qui touche le paysage médiatique au Cameroun après mai 1955⁵⁷⁷. *Kamerun, mon pays*, victime de cette répression, ajoute à ses feuilles mal ronéotypées, quelques caricatures qui dénoncent, *via* des saynètes, les pressions subies par les journalistes⁵⁷⁸.

Après mai 1955, les autorités déploient une politique du *containment* des idées nationalistes en contrôlant la vie politique, civile et médiatique, alors que l'évolution institutionnelle du Cameroun vers l'autonomie et le choix des hommes politiques camerounais aux postes à responsabilité restent du ressort des responsables français, comme en témoigne la crise Mbida-Ramadier en février 1958. Ce contrôle est rendu possible, sans être total, par la mobilisation de divers intermédiaires camerounais qui, par opportunisme, idéologie ou contrainte, acceptent d'aider les autorités à lutter contre l'UPC, alors que divers acteurs – fonctionnaires, syndicalistes, chefs ou journalistes – sont durement touchés par ces mesures de répression. Les médias, déjà marqués par le déploiement d'une propagande pro-française, sont particulièrement visés par les autorités après mai 1955, dans l'espoir de contenir les idées nationalistes alors que les voix dissidentes des journalistes sont étouffées par le recours à la censure et l'arrestation des personnalités les plus contestataires. Cette répression dans le domaine politique, civil et médiatique au Cameroun se poursuit hors des frontières de tutelle, en métropole, au *Southern Cameroons* et auprès d'organisations internationales, l'Onu en tête.

- Une diplomatie de la répression hors des frontières de tutelle

Depuis le début des années 1950, et plus encore après mai 1955, le mouvement nationaliste s'est inséré dans des réseaux militants autour des décolonisations et de la défense des droits de l'homme, avec la métropole, au sein de l'empire, avec d'autres empires – notamment le *Southern Cameroons* – et à l'échelle internationale. Bien que limitées dans leurs actions, du fait du principe de souveraineté et des pratiques diplomatiques, les autorités françaises pistent, surveillent et tentent d'empêcher les mobilisations de ces militant·es hors des frontières de tutelle. Cette perspective de *global history* a été adoptée par plusieurs historien·nes : d'abord, *via* une histoire « par le haut » des décolonisations, attentive aux luttes d'influence entre tous·tes les acteur·rices impliqué·es (diplomates, organisations non-gouvernementales,

⁵⁷⁵ Défap, Fonds Jean-René Brutsch, Lettre de Marcel Bebey Eyidi à Jean-René Brutsch, Douala, 27 décembre 1957.

⁵⁷⁶ « Nous comptons les coups », *La Voix des Jeunes*, 18, octobre 1956.

⁵⁷⁷ Amina Djouldé Christelle (2017), « Caricature et politique dans le Cameroun postcolonial (1960-2013) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

⁵⁷⁸ ADF, La Courneuve, 318QO 83, *Kamerun, mon pays*, 22 novembre 1956.

journalistes, avocat·es, etc.), notamment au sein de l'Onu⁵⁷⁹ ; puis, par une histoire « par le bas » sensible aux trajectoires des acteur·rices et aux différentes échelles d'action, locales, régionales, nationales, continentales et mondiales – en somme, une « microhistoire globale » qui évite la dimension surplombante de la *global history*⁵⁸⁰ ; enfin, par une histoire intra-impériale et transimpériale, aujourd'hui renouvelée, sensible aux circulations et réseaux dans les mobilisations indépendantistes, sur fond d'engagements panafricains, panarabes, communistes ou humanitaires⁵⁸¹. Malgré des archives parfois difficiles d'accès, car disséminées à travers le monde, la question de la répression française a été étudiée à travers cette histoire globale avec des travaux sur l'Onu comme arène internationale de connexion pour les militant·es nationalistes⁵⁸² et de nombreuses recherches universitaires menées au Cameroun et à l'étranger⁵⁸³. « L'UPC à l'extérieur⁵⁸⁴ » a aussi été analysée à travers ses réseaux militants dans l'empire, en Afrique, en métropole et à travers le monde, notamment avec Meredith

⁵⁷⁹ Badel Laurence (2024), *Écrire une histoire des relations internationales : genèse, concepts, perspectives, XVIII^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin ; Marc Michel (2012), « Colonisation, décolonisation et “système-monde” » in Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, pp. 231-252 ; Pondi Jean Emmanuel (dir.) (2005), *L'ONU vue d'Afrique*, Paris, Maisonneuve & Larose.

⁵⁸⁰ Calafat Guillaume et Bertrand Romain (2018), « La microhistoire globale : affaire(s) à suivre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 3(1), pp. 1-18 ; Thomas David et Singaravélou Pierre (2022), « L'histoire globale est-elle globale ? », *Monde(s)*, 21(1), pp. 15-20.

⁵⁸¹ Goebel Michael (2017), *Paris, capitale du tiers monde : comment est née la révolution anticoloniale (1919-1939)*, Paris, Éditions la Découverte ; Matasci Damiano et Bandeira Jerónimo Miguel (2022), « Une histoire transimpériale de l'Afrique : concepts, approches et perspectives », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 3, pp. 1-17 [disponible en ligne : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/03fmatascijeronimo>] ; Lathi Janne (ed.) (2021), *German and the United States Colonialism in a Connected World: Entangled Empires*, Springer International Publishing ; Hendinger Daniel et Héé Nadine (2018), « Transimperial History – Connectivity, Cooperation and Competition », *Journal of Modern European History*, 16(4), pp. 429-452.

⁵⁸² Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan ; Karine Ramondy (2018), « 1958-1961 : l'assassinat des leaders africains, un “moment” de construction nationale et de régulation des relations internationales (étude comparée en Afrique centrale) », Thèse en histoire, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, France ; Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan ; Terretta Meredith (2012), « “We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World”: Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », *Human Rights Quarterly*, 34(2), pp. 329-360 ; Gardinier David E. (1963). *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*. Londres/New-York/Nairobi, Oxford University Press, pp. 53-71.

⁵⁸³ Mbozo'o Samuel Efoua (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française : (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I/Université d'Aix-Marseille, Cameroun/France. Un ouvrage en est tiré : Efoua Mbozo'o Samuel (2019), *La tutelle internationale des Nations Unies sur le Cameroun : principes, forces en présence et enjeux (1946-1961)*, Éditions Imhotep / Menaibuc. Wullson Mvomo Ela (2002), « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'ONU (1919-1960). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais », Thèse en histoire, Université Paris IV Sorbonne, France ; Fonkeng Primus (2012), « United Nations Influence on Cameroon-Nigeria Relations, 1946-2006: a Historical Investigation », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Lengue Gérard (1994), « Le problème de la réunification des deux Cameroun vu à travers les pétitions adressées à l'Onu par les Camerounais d'expression anglaise (1954-1961) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ebobola Biyo'o bi (2005), « Le parlement camerounais et l'ONU face aux problèmes politiques relatifs à l'indépendance du Cameroun sous administration française (1957-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun (non consulté) ; Pungong Victor P. (1995) « The United Nations in the Political Evolution of Cameroon (from Trusteeship to Reunification, 1946-1961) », Jesus College, University of Cambridge, Royaume-Uni.

⁵⁸⁴ Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée ?*, Paris, Editions Chaka, pp. 119-142

Terretta⁵⁸⁵, Gabriele Siracusano⁵⁸⁶, Jean Mbang Bang Kingue⁵⁸⁷ et d'autres travaux académiques au Cameroun⁵⁸⁸. Surtout, la présence d'une partie des responsables nationalistes au *Southern Cameroons* a nourri toute une littérature d'histoire croisée, insistant sur la diplomatie franco-britannique, les connexions transfrontalières et l'implantation locale upéciste⁵⁸⁹. Moins développée, une historiographie s'est enfin intéressée à la présence du nationalisme camerounais en métropole, *via* la presse, les milieux étudiants et les avocats du Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire (CDLDAN⁵⁹⁰). Saisir les actions menées par les autorités coloniales en dehors des frontières de tutelle, revient à aborder une politique répressive plus difficilement marquée, tant celle-ci fait face à des contraintes politiques, juridiques, médiatiques et géopolitiques. Pourtant, les autorités tentent de contrôler, voire d'entraver, les mobilisations des militant·es nationalistes à l'étranger. À la différence de la guerre d'indépendance algérienne, la métropole n'est pas un *home front* majeur pour le Cameroun, d'autant plus que l'opinion publique française est relativement indifférente au sort de ce territoire sous *trusteeship* et même si les milieux étudiants doivent faire face à la surveillance et la censure. À l'inverse, au *Southern Cameroons*, espace d'exil pour les leaders de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, les autorités françaises tentent de convaincre les responsables britanniques d'agir contre ces militant·es, ce qui aboutit à l'expulsion de treize d'entre eux en juillet 1957. Il faut se tourner vers l'Onu et ses différents organes en charge le *trusteeship* – Conseil de Tutelle, Quatrième Commission, Assemblée générale – pour voir les autorités françaises développer des stratégies de *containment* face à la diplomatie upéciste, déjà active à New York depuis 1952 et encouragée par l'émergence d'un bloc anticolonialiste qui lui est favorable et dont profite aussi le FLN algérien⁵⁹¹ : cette « diplomatie de la répression » s'enquiert de restreindre les déplacements d'auditionnés, de contrer les pétitions envoyées au Secrétaire général et d'encadrer la mission de visite dépêchée au Cameroun en octobre-novembre 1955.

⁵⁸⁵ Terretta Meredith (2010), « Cameroonian Nationalists Go Global from Forest Maquis to Pan-African Accra », *The Journal of African History*, 51(2), pp. 189-212.

⁵⁸⁶ Siracusano, Gabriele (2022), « La lutte armée au Congo et au Cameroun. Un acteur inattendu : le Parti Communiste Italien », *Monde(s)*, n° 21 (1), pp. 39-60.

⁵⁸⁷ Mbang Bang Kingue Jean (2014), « L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulations des hommes, des idées et soutiens logistiques », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁵⁸⁸ Pouhé Dominique (2019), « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), de 1948 à 1963 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Adalaba Jean (2000), « La "diplomatie" du parti nationaliste de l'Union des Populations du Cameroun : 1958-1977 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁵⁸⁹ Torrent Melanie (2012), *Diplomacy and Nation-Building in Africa: Franco-British Relations and Cameroon at the End of Empire*, Londres/New York, I.B. Tauris ; Takougang Joseph (1996), « The "Union des Populations du Cameroun" and its Southern Cameroons connection », *Revue française d'outre-mer*, 83(310), pp. 7-24

⁵⁹⁰ Nken Simon, Nlend Nob (2022). *L'UNEK ou la fondation incertaine du leadership politique camerounais. Entre promesse, déception, trahison et défaite, 1946-1974*. Brétigny-sur-Orge, Les éditions Ngwei ; Bellot-Gurlet Marine (2019), « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne : le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique Noire (CDLDAN) », Mémoire de Master I, École Normale Supérieure de Lyon, France ; Terretta Meredith (2015), « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, 2(138), pp. 25-48 ; Anafak, Japhet A., « Le mouvement nationaliste... », art. cité.

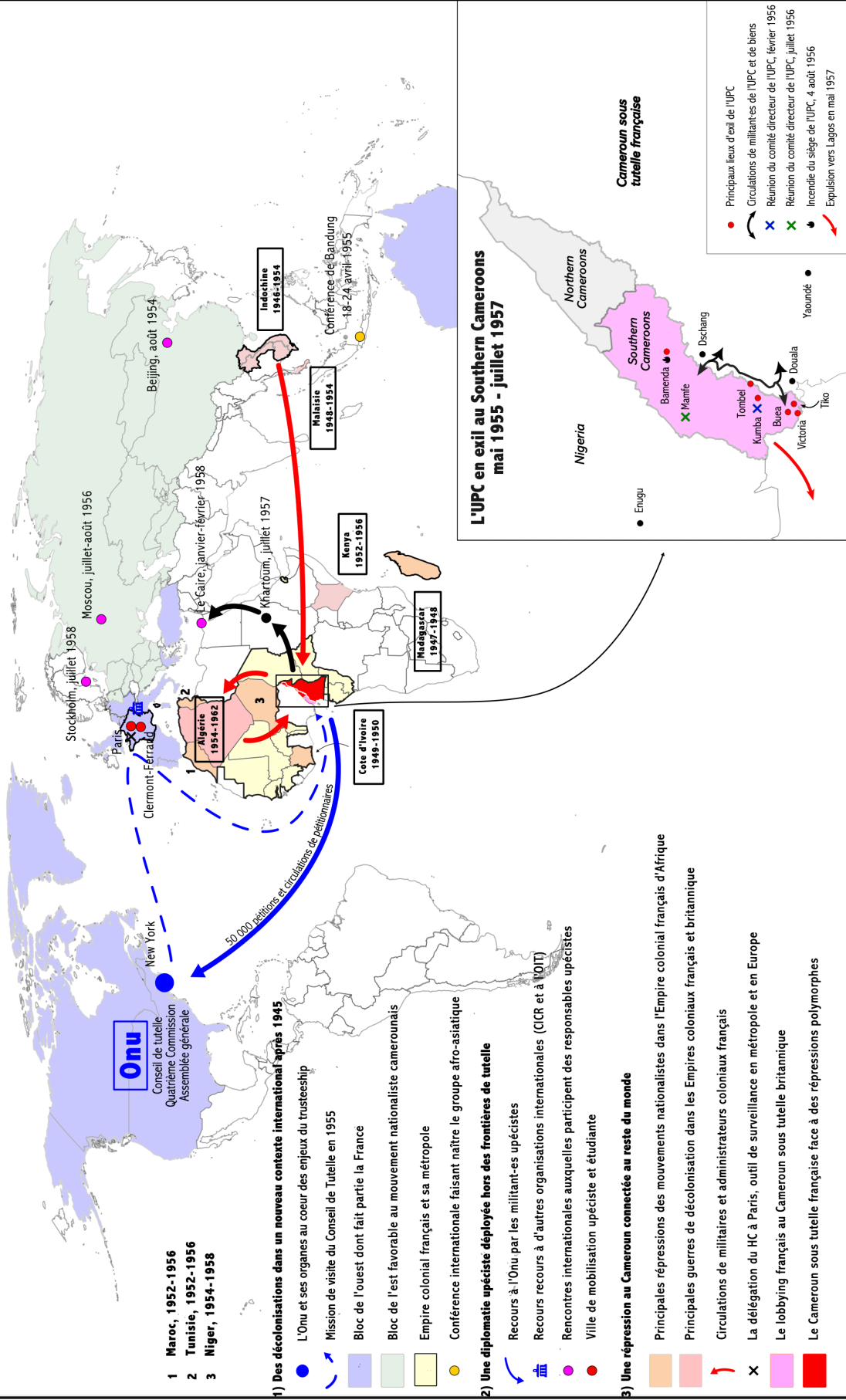
⁵⁹¹ Connelly Matthew (2011), *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot ; Fonkeng Primus (2018), « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon, 1946-1960 », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 59-78 ; Ramondy Karine (2018), « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175, pp. 109-122 ; Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan.

Le lobbying français au Southern Cameroons jusqu'à l'interdiction

Au *Southern Cameroons*, les autorités britanniques, via un important *lobbying* diplomatique de la France, répriment, en partie, ces militant·es. Dès mai 1955, les autorités françaises ont exprimé le souhait de faire arrêter les nationalistes réfugié·es de l'autre côté de la frontière afin d'éviter la constitution de bases-arrières, favorables aux organisations clandestines et aux maquis. Les archives consultées témoignent d'une collaboration franco-britannique initiée dès le début des années 1950 grâce à des entretiens réguliers entre fonctionnaires, et des rencontres secrètes entre diplomates, dont le but est d'influencer les acteurs politiques et les chefs traditionnels du *Southern Cameroons* et d'aider à la lutte anti-upéciste. En juillet 1957, l'UPC connaît une seconde interdiction fatale pour son action dans la zone britannique, alors que treize de ses responsables sont expulsé·es vers le Soudan, puis l'Égypte⁵⁹².

⁵⁹² Voir Section 3 – Partie I.E.

Mobilisations internationales de l'UPC, décolonisations et répressions (1946-1958)



Ces échanges diplomatiques franco-britanniques ont été étudiés par l'historienne Mélanie Torrent qui souligne le rôle des actions de l'UPC sur des négociations dépassant largement le cadre du Cameroun. De fait, la question du Cameroun s'inscrit dans des échelles impériales différentes et ne semble pas revêtir la même importance à Londres et à Paris⁵⁹³. Ainsi, au début des années 1950, les autorités britanniques et françaises communiquent relativement peu⁵⁹⁴. Les autorités britanniques conçoivent le *Southern Cameroons* comme un territoire économiquement pauvre dont les habitant·es n'ont pas d'aspiration politique particulière contrairement à leur voisin·es nigerian·es. Ceci explique pourquoi les autorités coloniales au *Southern Cameroons* ne regardent pas d'un bon œil des mouvements qui prônent l'unification ou la réunification, lorsque des groupes comme le *Kamerun United National Congress* (KUNC) adoptent ces mots d'ordre. En 1951, le commissaire britannique Edward John Gibbons rédige ainsi un rapport à l'intention des autorités du Nigeria, proposant des stratégies pour décourager le mouvement d'unification⁵⁹⁵. De fait, les responsables britanniques ne semblent s'intéresser au Cameroun que dans la mesure où le Nigeria est concerné. C'est le sens de cet avertissement lancé par le chef du Service des relations extérieures au Haut-Commissariat français Charles Watier au consul général du Royaume-Uni pour l'AEF R.W. Mason en janvier 1952 : « On craint sensiblement que, par l'intermédiaire de l'UPC, qui jouerait un rôle actif au KUNC, les idées communistes ne pénètrent au Cameroun britannique et de là, au Nigeria⁵⁹⁶ ».

De leur côté, les autorités françaises craignent les idées de réunification se répandant dans le *Southern Cameroons* et se renseignent de manière très détaillée sur les différents groupes soutenant ces idées dès 1951⁵⁹⁷. Pourtant, jusqu'en mai 1955, la collaboration entre les deux puissances se limite à deux thèmes. Premièrement, les responsables britanniques s'interrogent sur la place à donner aux Camerounais·es du territoire sous *trusteeship* français dans le système politique du *Southern Cameroons*, et ce, surtout après l'autonomisation du *Southern Cameroons* au sein de l'administration fédérale du Nigeria colonial en 1954⁵⁹⁸. Deuxièmement, les autorités britanniques et françaises tentent de réguler le trafic de marchandises de part et d'autre de la frontière⁵⁹⁹.

Après juillet 1955, de très nombreux·euses militant·es et responsables nationalistes s'installent à Kumba dans le *Southern Cameroons*. Ces bases-arrières constituent un *home front* face à la répression, à partir duquel l'UPC, la JDC et l'Udefec peuvent agir. Obtenir des chiffres précis sur cet exil reste difficile. Le chiffre symbolique de 5000 est donné, mais il est impossible de savoir s'il s'agit du nombre de personnes qui franchissent la frontière en 1955, comme l'annonce l'UPC depuis Tiko⁶⁰⁰ ou le nombre total de « French Cameroonians » présent sur le sol du *Southern Cameroons* comme le rectifient les autorités britanniques⁶⁰¹. Ce groupe en exil

⁵⁹³ Torrent Mélanie (2012), *Diplomacy and Nation-Building...*, op. cit., pp. 16-72.

⁵⁹⁴ The National Archives (TNA), United Kingdom, FO 371/101390, Lettre de Stephen A. Lockart, délégué du département Afrique du Foreign Office, Douala, 9 janvier 1952.

⁵⁹⁵ Voir National Archives of Buea (NAB), Vb/b (1951)1.

⁵⁹⁶ ADF, La Courneuve, 443QO/4, Joseph Rigal et Charles Watier, Note sur la conversation avec le consul général du Royaume-Uni pour l'AEF-Cameroun, R.W. Mason, Yaoundé, 8 janvier 1952.

⁵⁹⁷ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 31 octobre 1951.

⁵⁹⁸ Voir l'ensemble du dossier suivant : TNA, CO554/916, *Proposals for enfranchisement of French Cameroons*, 1955-1956.

⁵⁹⁹ TNA, FO 371/101390, Rapport du Commissaire du Cameroun, Edward John Gibbons, « Objet : Cameroons Unification Movement », Buea, 9 octobre 1951.

⁶⁰⁰ NAB, Vb/b 1956 /1, file No. 6168, UPC, Communication from the refugees of the Union des Populations du Cameroun concerning the Cameroons under French Administration to the United Nations Trusteeship Council, Tiko, 5 décembre 1955.

⁶⁰¹ NAB, Vb/b 1957/3, file No. 2510, UPC, Lettre du District officer Victoria au Commissioner of the Cameroons, 17 juillet 1956.

est dirigé principalement par Moumié, Kingué et Ouandié. Il se constitue en Comité des réfugiés de l'UPC et demande de l'aide au Secrétaire général des Nations Unies⁶⁰². Cet exil permet à l'UPC de se réorganiser et de penser de nouvelles stratégies contre la répression menée par Pré. Le parti organise ainsi une assemblée générale sous le nom de « conférence nationale éducative », les 21, 22, 23 février 1956 à Kumba⁶⁰³. Les membres de l'UPC au *Southern Cameroons* entendent se servir de leur position de liberté comme d'un tremplin pour affirmer leurs idées en faveur de la lutte armée par rapport aux militant·es resté·es dans le Cameroun sous *trusteeship* français. Ainsi selon les autorités françaises, cette « conférence nationale éducative », qui réunirait 250 personnes, aurait abouti à l'émergence de deux tendances : l'une présentée comme « modérée » avec Um Nyobè et Ngom et l'autre jugée « radicale » avec Moumié et Kingué. Um Nyobè n'ayant pas pu se rendre sur place, il semble que Moumié et Kingué auraient profité de cette absence pour s'imposer⁶⁰⁴. Presque cinquante ans après ces événements, Marthe Moumié, co-fondatrice de l'Udefec et veuve du président de l'UPC, se souvient de l'atmosphère de cet exil et des difficultés de communication engendrées par la frontière qui sépare les membres de l'UPC⁶⁰⁵. Ce passage des militant·es côté *Southern Cameroons* semble productif dans un premier temps. L'UPC inaugure un bureau à Tombel en septembre 1956⁶⁰⁶, et ouvre officiellement deux nouvelles sections à Bamenda et Victoria⁶⁰⁷. L'Udefec n'est pas en reste et tient, elle aussi, une réunion publique à Kumba les 6 et 7 mai 1956⁶⁰⁸.

Les autorités coloniales britanniques auraient pu craindre une forme d'alliance entre militant·es issu·es des deux territoires sous tutelle réunis dans un même espace, du fait de l'interdiction de l'UPC par les autorités françaises. Depuis l'entente initiale de 1949 entre l'UPC et la *Cameroon National Federation* (CNF⁶⁰⁹), jusqu'à la création de *One Kamerun* (OK) fondé en 1957⁶¹⁰ par Ndeh Ntumazah (et possiblement Samuel Mekou⁶¹¹), il existe une forme de collaboration entre hommes et femmes politiques du *Southern Cameroons* et militant·es upécistes. Pourtant, l'UPC a du mal à s'intégrer au jeu politique du *Southern Cameroons*. Quasiment tous les partis prennent leur distance avec l'UPC dès 1955⁶¹². Par exemple, Emmanuel Endeley et son parti, le *Kamerun National Congress* (KNC), ont remis en question la présence active de l'UPC dans

⁶⁰² Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, pp. 13-14, p. 15.

⁶⁰³ ANOM, DPCT18, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-Mer, Gaston Defferre, 8 mars 1956, p. 1.

⁶⁰⁴ *Ibid.* p. 7.

⁶⁰⁵ Moumié Marthe (2006), *Victime du colonialisme français : mon mari Félix Moumié*, Paris, Duboiris, p. 89.

⁶⁰⁶ DGSE, Note de renseignement n°KAB997887, « Objet : Cameroun Britannique - Activités de l'UPC », 17 septembre 1956.

⁶⁰⁷ DGSE, Note de renseignement n°KA74014, « Objet : Cameroun Britannique - Activités de l'UPC », 29 octobre 1956.

⁶⁰⁸ Voir aussi : Ngapeth Biyong Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan ; DGSE, Note de renseignement n°K975073, « Objet : activité de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises », 22 juin 1956.

⁶⁰⁹ Voir Section 1 – Partie II.A.

⁶¹⁰ Connue aussi sous le nom de *One Kamerun*, OKP ou OK dans les sources et l'historiographie. Deux dates sont souvent données pour sa création, 1957 ou 1958. Mark DeLancey et H. Mbella Mokeba évoquent les élections de 1957 auxquelles ont concouru en vain des membres de OK. DeLancey Mark W. et H. Mbella Mokeba (1990), *Historical dictionary of the Republic of Cameroon*, Metuchen, Scarecrow Press, pp. 160-161.

⁶¹¹ La création d'OK est souvent attribuée à Ndeh Ntumazah seul. Un « rallié » fait du père de Felix-Roland Moumié, Samuel Mekou (ou Minko selon les sources) le cofondateur du parti politique. ANOM, DPCT19, Lettre du commissaire spécial d'Éséka, Georges Conan, au directeur de la Sûreté, « Objet : audition du rallié Boum Samuel, "le bref" », Éséka, 5 août 1958.

⁶¹² Ebune Joseph B. (1992), *The Growth of Political Parties in Southern Cameroons, 1916-1961*, Yaoundé, CEPER. p.143.

le *Southern Cameroons*⁶¹³. Cet élu et ancien syndicaliste défend son anticommunisme, et *de facto*, son anti-upécisme :

Nos plus grands ennemis ne sont pas les Anglais, mais ces associations locales cryptocommunistes qui cherchent à étendre à tout prix leur influence jusqu'aux confins les plus éloignés du pays. Nous sommes sûrs qu'avec l'aide de Dieu, nous réussirons en tant que minorité à écarter cette obscure menace en nous appuyant sur la véritable foi de notre peuple et sur son amour pour la liberté⁶¹⁴.

Lors de sa convention annuelle tenue à Bamenda du 12 au 14 avril 1955, le KNC demande à l'UPC de « limiter ses activités au Cameroun français [...] [tandis que] les partis du Cameroun méridional limiteraient les leurs au Cameroun méridional », conformément à un accord conclu antérieurement avec le KUNC⁶¹⁵. Constatant l'influence grandissante de l'UPC et de sa place dans le champ politique du *Southern Cameroons*, Endeley abandonne l'idée de réunification et se dirige de plus en plus vers l'association avec le Nigeria à partir de 1955⁶¹⁶.

De manière générale, les membres de l'UPC perturbent le paysage politique local⁶¹⁷ ; ainsi, elle semble déplaire à John Ngu Foncha, dirigeant du KNDP, un parti pourtant en faveur de la réunification⁶¹⁸. Foncha est l'un des politiciens les plus éminents du *Southern Cameroons* des années 1950 et le dirigeant qui amène le territoire à l'indépendance en 1961. Né le 26 juin 1916 à Nkwen-Bamenda, Foncha est scolarisé dans la province de Bamenda et à Onitsha, au Nigeria. En 1936, il suit un programme de formation des enseignants et retourne dans le *Southern Cameroons* en 1939 pour poursuivre ce métier. Entre 1942 et 1945, il est secrétaire de la section de Bamenda de la *Cameroon Youth League*⁶¹⁹. Avec Endeley, il participe à la création du KUNC, de la *Cameroon National Federation* (CNF) et du *Kamerun National Congress* (KNC). Foncha devient un ardent partisan de l'idée pan-kamerunaise de réunification avec le Cameroun sous *trusteeship* français. En raison de divergences politiques, Foncha se sépare d'Endeley et du parti KNC et fonde le *Kamerun National Democratic Party* (KNDP) en 1955⁶²⁰. Ainsi des membres du KNDP rencontrent en novembre 1955 des représentants de l'UPC à Bamenda afin de former un comité de réunification. Cette entente est de courte durée puisque des enjeux financiers divisent le KNDP et l'UPC : en effet, la direction de l'UPC demande que les militants du KNDP n'achètent et ne possèdent que ses cartes de membres⁶²¹. Dans de telles conditions, le KNDP ne peut poursuivre son alliance avec l'UPC qui semble s'installer de manière peu adroite sur le terrain politique du *Southern Cameroons*.

L'image publique de l'UPC est de plus en plus associée à la lutte armée et au communisme. Le 16 juillet 1956, un ancien allié solide, Jabea K. Dibongue, accuse, dans le *Daily Times*, l'UPC d'être communiste et assure que ses activités pourraient conduire à « un bain de sang » dans le

⁶¹³ Ngoh Victor Julius (2011), *Les dessous de la réunification du Cameroun*, traduit par Ateba Ngoa Moïse, Limbe, Presprint, p. 12.

⁶¹⁴ ADF, La Courneuve, 443QO/4, Lettre du consul de la France à Lagos Paul del Perugia au ministre des Affaires étrangères, « Objet : unification des deux Camerouns », Paris, 5 mars 1954.

⁶¹⁵ Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, pp. 13-14.

⁶¹⁶ Chem-Langhëë Bongfen (2003), *The Paradoxes of Self-Determination in the Cameroons under United Kingdom Administration: The Search for Identity, Well-Being, and Continuity*, Lanham, MD, University Press of America, p. 66.

⁶¹⁷ Archives de la sous-préfecture de Mbouda (ASMB), Note de renseignement de la région Bamiléké, « Objet : activité politique de l'UPC sous tutelle britannique et ses incidences », 20 octobre 1956.

⁶¹⁸ Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 19. Entretien de Verkijika G. Falso avec le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 30 septembre 2024.

⁶¹⁹ Soh Pius Bejen (1999), *Dr. John Ngu Foncha: The Cameroonian Statesman, A Biography*, Bamenda, Centre for Social Sciences Research, p. 34.

⁶²⁰ Ngoh Victor Julius (1988), *Cameroon 1884-1985: A Hundred Years of History*, Yaoundé, Navi-Group Publications, p. 195.

⁶²¹ Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 19.

Southern Cameroons si elles ne sont pas interdites⁶²². L'UPC s'oppose aussi frontalement au pouvoir des chefs directement intégrés dans l'appareil administratif britannique depuis l'introduction du système de l'*Indirect Rule* après la Première Guerre mondiale⁶²³. En 1956, trois d'entre eux font ainsi partie de la *House of Assembly* du *Southern Cameroons*⁶²⁴. Dans une pétition adressée au Commissaire britannique du Cameroun, le 5 décembre 1956, de nombreux chefs appellent les autorités à leur laisser gérer la répression :

Puisque l'UPC est déterminée non seulement à saper notre autorité mais aussi à semer le chaos sur le territoire, nous demandons instamment au gouvernement d'empêcher la police d'intervenir et de laisser les autorités autochtones exercer leurs pouvoirs en vertu des dispositions de l'Ordonnance sur les autorités autochtones afin d'empêcher ces mauvais hommes de mener leurs activités provocatrices dans leurs régions respectives⁶²⁵.

En raison de nombreux désaccords, les relations entre l'UPC, les hommes politiques et les chefs du *Southern Cameroons*, se dégradent. L'UPC représente une menace parce que le parti est présumé plus « riche⁶²⁶ » que les partis du Cameroun sous tutelle britannique. À partir de 1957, les populations, en particulier à Victoria et Kumba, commencent à éprouver, contre la domination économique des réfugiés de l'UPC, le même ressentiment que contre les Igbo, population chrétienne du sud-est du Nigeria⁶²⁷. Le sentiment anti-UPC peut-il être relié au sentiment anti-réunification et au résultat des élections de mars 1957 ? En effet, lors de ces élections pour la *House of Assembly* du *Southern Cameroons*, aucun candidat UPC n'est élu, le parti n'ayant recueilli que 1 798 votes sur 78 439 – illustration de l'échec de son implantation⁶²⁸.

La position de liberté relative du côté ouest de la frontière du *Southern Cameroons* donne aux militants de l'UPC la possibilité d'organiser des attaques rapides en traversant la frontière de nuit et ce particulièrement après 1958. Par exemple, un bulletin de renseignement français témoigne de tels faits : « Dans la nuit du 14 au 15 août, plusieurs terroristes venus de zone anglaise ont assassiné deux indicateurs à Loum-Chantiers (Région du Mungo). Ce sont les nommés POUTCHE Emile (catéchiste) et LEUKAM Dieudonné⁶²⁹ ». Les archives françaises contiennent ainsi de nombreux récits de ces incursions rapides et du manque d'intervention des autorités britanniques⁶³⁰. Face à cet échec du « maintien de l'ordre », les autorités françaises croient voir une certaine « complaisance » chez leurs homologues britanniques⁶³¹. Le Haut-Commissariat, aidé du Quai d'Orsay et du ministère de la France d'Outre-mer, cherchent à convaincre de la « menace » sécuritaire. Lors des rencontres franco-britanniques, plus

⁶²² *Daily Times*, 16 juillet 1956 cité in Takougang Joseph, « The “Union des populations du Cameroun”... », art. cité, p. 18

⁶²³ Chiver Sally (1963), « Native administration in the West Central Cameroons 1902–1954 » in Kenneth Robinson et A. F. Madden (dir.), *Essays in Imperial Government: Presented to Margery Perham*, Oxford, Basil Blackwell, pp. 89-139 ; Geschiere Peter (1993), « Chiefs and colonial rule in Cameroon: inventing chieftaincy, French and British Style », *Africa*, 63(2), pp. 151-175.

⁶²⁴ Chem-Langhèë Bongfen (1983), « The Origin of the Southern Cameroons House of Chiefs », *The International Journal of African Historical Studies*, 16(4), pp. 653-673.

⁶²⁵ NAB, Vb/b 1956, Conférence des chefs, Southern Cameroons, p. 3.

⁶²⁶ ASMB, Note de renseignement de la région Bamiléké, « Objet : activité politique de l'UPC sous tutelle britannique et ses incidences », 20 octobre 1956.

⁶²⁷ Takougang Joseph, « The “Union des populations du Cameroun”... », art. cité, p. 17 ; Amaazee Victor Bong (1990), « The “Igbo Scare” in the British Cameroons, c. 1945–61 », *The Journal of African History*, 31(2), pp. 281-293.

⁶²⁸ Takougang Joseph, « The “Union des populations du Cameroun”... », art. cité, p. 17.

⁶²⁹ ARO, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 16 août 1958 au 22 août 1958.

⁶³⁰ ANOM, 1AFFPOL3301, le chef de la région du Mungo Michel Vallée, Rapport sur les activités criminelles au Cameroun français (Région du Mungo) des membres de l'UPC réfugiés au Cameroun sous tutelle britannique., Nkongsamba, 12 mai 1958.

⁶³¹ ASMB, Note de renseignement de la région Bamiléké, « Objet : activité politique de l'UPC sous tutelle britannique et ses incidences », 20 octobre 1956.

nombreuses en 1956, les représentants français s'inquiètent très ostensiblement de la porosité des frontières qui permet aux ancien·nes dirigeant·es de l'UPC, stationné·es au *Southern Cameroons*, de garder d'importants contacts avec les militant·es resté·es au Cameroun sous tutelle française. Ces questions sont discutées en termes très clairs avec les autorités britanniques :

Lors des entretiens franco-britanniques [...] qui se sont tenus à Paris en fin mai 1956, le Président de la délégation française exposa à la délégation britannique, de manière très franche et complète, le problème posé par l'installation au Cameroun britannique de ces leaders de l'ex-UPC et attire en particulier l'attention de ses interlocuteurs sur le danger politique que présentait pour les autorités britanniques le séjour sur ce territoire français [...]. Les représentants du Colonial Office donnèrent l'assurance qu'ils demanderaient aux autorités nigérianes de veiller sur les agissements des chefs upécistes, tout en indiquant clairement, il est vrai, qu'ils ne pourraient agir qu'au cas où ces derniers enfreindraient les lois en vigueur au Cameroun britannique⁶³².

La stratégie diplomatique française est assez simple. Munies d'un discours sécuritaire aux relents anticommunistes et aidés par la défaite de l'expédition menée à Suez, en Égypte, en octobre 1956, les autorités tentent de convaincre les autorités britanniques – elles aussi en pleine guerre de décolonisation, que ce soit à Chypre, en Malaisie ou au Kenya – de participer à la répression anti-upéciste⁶³³. Elles leur demandent de multiplier les opérations de police et de renvoyer de l'autre côté de la frontière les membres de l'UPC⁶³⁴. Dès mai 1955, les autorités françaises donnent ainsi rapidement aux administrateurs du *Southern Cameroons* des noms d'individus à appréhender et à renvoyer de l'autre côté de la frontière⁶³⁵. Des policiers habillés en civil sont aussi envoyés en éclaireurs à Tiko, côté britannique. Devant ce qui ressemble à une certaine précipitation, les autorités britanniques tempèrent et répondent dans un premier temps qu'elles n'arrêteront les membres de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec que si ces individus enfreignent la loi⁶³⁶. Elles n'ont pas la même interprétation de mai 1955 car selon les renseignements britanniques, les autorités françaises auraient encouragé les tensions en concentrant les dirigeants nationalistes à Douala⁶³⁷. Après juillet, les autorités françaises insistent régulièrement pour que leurs homologues britanniques leur livrent les militant·es sous mandat d'arrêt, échangent du renseignement et se livrent à des opérations de police conjointes.

Cette tactique française donne des résultats car de juillet 1955 à juillet 1957, si les autorités coloniales britanniques laissent formellement s'organiser les membres de l'UPC, elles étouffent, par tous les moyens possibles, leurs activités politiques. Ainsi, l'ouverture de bureaux et la tenue de réunions publiques est tolérée mais quand il s'agit de participer aux décisions, l'UPC n'est pas invitée. Le 28 mars 1956, se tient à Bamenda une conférence constitutionnelle sur l'avenir du *Southern Cameroons*⁶³⁸ : les autorités britanniques n'invitent pas les membres

⁶³² ADF, La Courneuve, 443QO/53, Note sur les échanges d'information sur les activités des dirigeants de l'ex-UPC au Cameroun français et au Cameroun britannique et les mesures à prendre, s.d.

⁶³³ Thomas Martin (2023), « Decolonization's Wars and the Civilianization of Violence », in Martin Thomas et Gareth Curless (dir.), *The Oxford Handbook of Late Colonial Insurgencies and Counter-Insurgencies*, Oxford, Oxford University Press, pp. 142-166. Pour l'anti-communisme britannique au Royaume-Uni : Gerth Matthew (2023), *Anti-Communism in Britain during the Early Cold War: a very British Witch Hunt*, London, Institute of Historical Research.

⁶³⁴ TNA, FO 371/113496, Lettre de C.O.I. Ramsden du *Foreign Office* à de T.B. Williamson du *Colonial Office*, 21 septembre 1955 ; Lettre de T.B. Williamson du *Colonial Office* à C.O.I. Ramsden du *Foreign Office*, 24 septembre 1955.

⁶³⁵ TNA, FO 371/113496, *Political refugees from French Cameroons in the British Cameroons and Nigeria*, 1955.

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ TNA, CO 554/1185, West African Department, Political Situation in the French Cameroons, 1954-1956

⁶³⁸ Cette conférence prépare la conférence constitutionnelle sur l'avenir du Nigeria qui se tient à Londres en mai et juin 1957.

de l'UPC⁶³⁹ présentes sur son territoire, ce qui leur vaut de nombreuses lettres indignées⁶⁴⁰. Lors d'une réunion interministérielle franco-britannique à Paris, en mai 1956, portant sur la question du droit de vote des Camerounais·es français·es à la demande de la *French Cameroonian Welfare Union*, la délégation britannique note que le Gouverneur général du Nigeria avait accordé le droit de vote à tous·tes les étranger·ères, y compris les membres de l'UPC, mais qu'ils et elles ne pouvaient pas voter aux élections régionales et fédérales, à moins d'avoir séjourné sur le territoire pendant dix ans et d'avoir payé des impôts⁶⁴¹. Ainsi, même si les membres de l'UPC ont formellement le droit de vote, les individus qui ont traversé la frontière en 1955 ne seront éligibles que dix ans après leur arrivée, c'est-à-dire en 1965⁶⁴². Les militant·es de l'UPC se rendent bien compte que le débat politique toléré par les autorités britanniques ne saurait suffire pour participer pleinement à la vie politique du *Southern Cameroons*. Dans un courrier adressé au directeur général des élections à Buea, daté du 2 octobre 1956 et intitulé *Protest on Election Registration and Irregularities*, les membres de l'UPC se plaignent que bon nombre de leurs militant·es à Missellele, Mudeka, Mondoni et Muyuka rencontrent des difficultés à participer au processus électoral. La lettre de protestation indique : « Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur certaines lacunes et irrégularités constatées lors de l'enregistrement des électeurs et qui pourraient entraver son bon déroulement⁶⁴³ ». Dans une autre lettre de protestation datée du 26 janvier 1957 adressée au *District Officer for the Victoria Division*, Félix Moumié précise : « Par la présente lettre, j'élève une protestation véhémement contre cette décision partielle, unilatérale et arbitraire⁶⁴⁴ ». Les protestations du parti restent lettre morte et les autorités britanniques ne semblent pas s'en préoccuper.

À ces actions menées, de façon autonome, par les autorités britanniques, s'ajoutent d'autres formes de collaboration, en particulier dans le domaine du renseignement. Une ligne de télécommunication est installée entre Buea et Douala dès 1956 puis une ligne de téléphone directe entre ces deux villes en 1959⁶⁴⁵. En décembre 1956, un officier de la *Special Branch*, la section de la police britannique spécialisée dans le renseignement, est envoyé dans le *Southern Cameroons* à la demande de John Osbaldiston Field, le commissaire du territoire⁶⁴⁶. Les autorités françaises, bien conscientes que la frontière est utilisée par les militant·es nationalistes, demandent fréquemment aux représentants britanniques en 1956 et 1957, soit de

⁶³⁹ TNA, FCO 141/1617, Lettre du Commissaire du Cameroun au résident *special duty* à Bamenda et aux *district officers* à Victoria, Bamenda, Kumba, Mamfe, Wum, Nkambe, 11 avril 1956.

⁶⁴⁰ Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 16 ; Ngoh Victor Julius (éd.) (2019), *Cameroun, 1884- présent (2018) : L'histoire d'un peuple*, Limbe, Design House, pp. 178-181.

⁶⁴¹ ADF, La Courneuve, 443QO/52, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au Haut-Commissaire au Cameroun, « Objet : entretiens franco-britanniques des directeurs (Paris, 16, 17 et 18 mai 1956) », Paris, 18 mai 1956.

⁶⁴² Voir l'ensemble de la correspondance : TNA, CO554/916, *Proposals for enfranchisement of French Cameroons*, 1955-1956.

⁶⁴³ NAB, Vb/b 1957/3, file n° 2510, UPC, Letter from the UPC to the Chief Electoral Officer, Victoria Division, 2 octobre 1956.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, UPC, Letter from the UPC to the District Officer, Victoria Division, 26 janvier 1957.

⁶⁴⁵ TNA, FCO 141/1671, Lettre du consul britannique à Douala R.A. Finlay au Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Douala, 12 avril 1956.

⁶⁴⁶ Commissaire de 1956 à 1961, celui-ci a détruit ses archives privées sur cette période et conservé certains documents sur le reste de sa carrière. Ces documents sont disponibles à la Bodleian Library d'Oxford. Voir aussi les papiers conservés par son épouse, Margaret Field. Constantine Stephen (2018), « Woman's Work in the Service of Empire: Lady Margaret Field (1905–94) from School Teacher to Governor's Wife », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 46(3), pp. 473-501. TNA, FCO 141/1660, Lettre de J. O. Field au Gouverneur général de la fédération du Nigeria Sir James Robertson, Lagos, 3 Octobre 1956, cité in Terretta Meredith (2022), « Decolonizing International Law? Rights Claims, Political Prisoners, and Political Refugees during French Cameroon's Transition from Trust Territory to State », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 42(1), p. 8.

les « déporter », soit de mieux contrôler la contrebande d'armes et de munitions. Par exemple, du 24 au 30 novembre 1958, les militaires français mettent en place une opération combinée air-marine pour empêcher le trafic de cartouches par voie d'eau dans l'estuaire du Wouri entre Tiko et Douala⁶⁴⁷. La liaison politique se double, donc, d'une coopération sécuritaire. Grâce aux autorités britanniques, la Sûreté du Cameroun sous tutelle française dispose aussi de renseignements très précis, surtout à partir de 1957, notamment sur les réunions et leurs participant·es⁶⁴⁸. Ainsi, le parti OK semble infiltré dès sa création par un·e ou des informateur·rices, qui sont en contact avec des officiers de renseignement britannique : ces derniers transmettent, ensuite, ces informations aux autorités françaises. Ces renseignements permettent, en retour, de procéder à des arrestations ciblées grâce à des opérations policières dirigées contre l'UPC dès février 1957⁶⁴⁹. Jean-Paul Sende, secrétaire de l'UPC, est ainsi arrêté en mars à Kumba à la demande des autorités françaises⁶⁵⁰. Les autorités du *Southern Cameroons* restent toutefois prudentes afin de respecter le cadre légal offert par le mandat des Nations-Unies et ce, d'autant plus qu'au même moment, Ntumazah se trouve à New York pour plaider la cause de la réunification et de l'indépendance⁶⁵¹. Les autorités françaises essaient aussi de sécuriser ces circulations transfrontalières, mais avec des moyens réduits, comme en témoigne l'administrateur Jacques Germain qui évoque, « la mitrailleuse au côté », des patrouilles nocturnes pour tenter d'« intercepter les commandos terroristes⁶⁵² ». Enfin, de manière plus exceptionnelle – en violant « un tout petit peu la frontière », écrit ce même administrateur –, car contrevenant aux règles du droit international, des opérations de police françaises ont pu être menées au *Southern Cameroons*. Jacques Germain évoque des actions combinées avec un officier britannique qui se charge, vainement, d'arrêter des militant·es lorsqu'ils et elles sont repoussé·es de l'autre côté de la frontière. Le chef de la région Bamiléké Maurice Delauney dans ses mémoires, évoque aussi un incendie perpétré contre le siège de l'UPC à Bamenda, le 4 août 1956, quelques jours après une conférence publique de Moumié et Kingué⁶⁵³. Il affirme être soutenu, dans cette opération secrète inspirée des méthodes de « pacification » du XIX^e siècle, par Messmer. Pour détruire « ce chancre situé à notre porte », écrit-il, un commando, constitué de « Français barbouillés au charbon, et Camerounais, tous volontaires », est lancé sur Bamenda, en pleine nuit, afin d'incendier les bâtiments de l'UPC et de mettre « définitivement hors d'état de nuire quelques-uns des principaux responsables du parti ». Une machine de ronéotypie et un mégaphone sont sauvés par deux militants dormant sur place, mais le reste, notamment l'argent et la documentation, est détruit⁶⁵⁴. À la lecture de Delauney, les autorités britanniques n'ont guère apprécié cette *covert action* comme en témoigne la visite, le lendemain sur Dschang, de l'officier supérieur de police, qui soupçonne l'administrateur français. Sans nommer directement de coupable, les dirigeant·es de l'UPC développent, eux, une version bien différente et accusent leurs adversaires politiques d'être responsables de l'incendie, alors que la Sûreté ne désigne aucune responsabilité directe,

⁶⁴⁷ SHD, Vincennes, GR6H235, Ordre de la marine en Afrique centrale/P.C. mixte Douala, « Objet : opérations des engins de débarquement », Douala 22 novembre 1958.

⁶⁴⁸ Par exemple : ARO, Bafoussam, Note de renseignement, « Objet : information concernant l'activité du parti "One Kamerun" en zone britannique », 9 juillet 1958.

⁶⁴⁹ ADF, Nantes, 743PO/1-6, Note confidentielle, « Objet : vastes opérations des services britanniques contre l'UPC », Yaoundé, 24 février 1957.

⁶⁵⁰ AONU, T/PET.4/125, Pétition de Félix-Roland Moumié sur l'arrestation de Jean Sende, Kumba, 5 mars 1957.

⁶⁵¹ TNA, CO554/1766, Inward Telegram to the Secretary of States for the Colonies, 29 septembre 1959.

⁶⁵² Germain Jacques (2000), *De la Guinée au Cameroun par la Côte d'Ivoire, 1946-1962. Un administrateur témoigne*, Paris, L'Harmattan, p. 259

⁶⁵³ Delauney Maurice, *Kala-Kala...*, op. cit., pp. 89-90.

⁶⁵⁴ NAB, Vb/b 1956/1, dossier n° 6168, UPC, Letter to the Chief Secretary of the Federation, 11 octobre 1956, Lagos.

démarche sans doute expliquée par le contexte diplomatique⁶⁵⁵. Les archives consultées ne permettent guère de trancher et l'interview effectué avec Maurice Delauney par les auteurs de *Kamerun !* semble plutôt faire référence à un assassinat ciblé daté d'avril 1957, celui d'Irénée Taffo et de son épouse, tués dans leur sommeil, à proximité du comité upéciste de Bamenda⁶⁵⁶. « Il s'agit vraisemblablement d'un règlement de comptes entre upécistes », précise la Sûreté, même si une possible action secrète de la police française est une autre hypothèse plausible⁶⁵⁷. Les membres de l'UPC ne manquent pas d'envoyer des pétitions à l'Onu pour se plaindre de la présence de militaires et agents de renseignement français au *Southern Cameroons*⁶⁵⁸.

La collaboration accrue entre autorités françaises et britanniques du point de vue du renseignement est concomitante à la décision prise de ne plus annexer le *Southern Cameroons* au Nigeria indépendant. Énigme historique encore sans réponse convaincante, aucun·e historien·ne n'a apporté d'analyse satisfaisante à ce changement des autorités britanniques à la fin des années 1950. Habituellement, l'explication retenue par les historien·nes est celle de la situation économique du *Southern Cameroons*. La pauvreté du territoire expliquerait que les représentants britanniques n'aient plus voulu annexer ce territoire au Nigeria indépendant⁶⁵⁹. Est-ce que la situation sécuritaire du *Southern Cameroons* après mai 1955 aurait contribué à reconsidérer les options britanniques ? La fédération du Nigeria est certes sur le point de devenir indépendante mais son équilibre politique reste fragile. En d'autres termes, est-ce que la réalisation que le *Southern Cameroons* était un territoire instable a poussé les représentants britanniques à laisser ce territoire choisir son destin soit en devenant indépendant, soit en optant pour la réunification⁶⁶⁰ ? Cette collaboration approfondie répond alors à une nouvelle géographie de la contestation du *trusteeship* français au Cameroun, le long de la frontière franco-britannique. Une localité telle que le village de Tombel, au nord de la vallée du Mungo, semble accueillir un nombre considérable de ressortissant·es du Cameroun sous tutelle française, ce qui lui vaut une série d'interventions pendant une dizaine d'années. Cet espace, dont l'histoire complète n'a jamais été écrite⁶⁶¹, se trouve au cœur des dispositifs répressifs engagés après mai 1955. À partir de 1957, les archives contiennent de plus en plus de références à Tombel et montrent une coordination relative entre troupes sous commandements britannique et français⁶⁶². À la fin du mois de novembre 1958, la correspondance entre le Haut-Commissaire Torrè et le gouverneur du Nigeria James Wilson Robertson, atteste de cette nouvelle

⁶⁵⁵ Une note du Sdece évoque l'arrestation et la condamnation de deux individus dès octobre. DGSE (Note de renseignement n°A71308, « Objet : Cameroun britannique – a/s réunion de Bamenda », 22 octobre 1956 ; ANOM, 1AFFPOL3325, direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 14 au 21 août 1956, Yaoundé, 21 août 1956 ; NAB, Vb/b 1956/1, dossier n° 6168, UPC. Voir la série de lettres et télégrammes envoyés par les différentes de l'UPC à ce sujet.

⁶⁵⁶ Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 311-313.

⁶⁵⁷ ANOM, 1AFFPOL3320, direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 4 au 21 avril 1957, Yaoundé, 21 avril 1957.

⁶⁵⁸ AONU, T/PET.4/126, Déclaration de l'Union des Populations du Cameroun à l'opinion mondiale sur le tragique assassinat du patriote Irénée Taffo, Maquis, 6 mai 1957.

⁶⁵⁹ Ngoh Victor Julius (2011), *Les dessous de la réunification du Cameroun*, traduit par Ateba Ngoa Moïse, Limbe, Presprint, pp. 23-25.

⁶⁶⁰ Entre autres : Awasom Nicomedus F. (2000), « The Reunification Question in Cameroon History: Was the Bride an Enthusiastic or a Reluctant One? », *Africa Today*, 47(2), pp. 91–119 ; Chem-Langhèë Bongfen (2003), *The Paradoxes of Self-Determination...*, *op. cit.*; Dze-Ngwa Willibroad (1997), « The Anglophone Problem in Cameroon: A Historical Perspective, 1916-1995 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Konings Piet et Nyamnjoh Francis B. (1997), « The Anglophone problem in Cameroon », *Journal of Modern African Studies*, 35(2), pp. 207–229 ; Le Vine, Victor T., *The Cameroons...*, *op. cit.*

⁶⁶¹ Terretta Meredith (2014), *Nation of outlaws, state of violence: nationalism, Grassfields tradition, and state building in Cameroon*, Athens, Ohio, Ohio University Press, p. 26.

⁶⁶² Germain Jacques, *De la Guinée au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 258 ; Duval Eugène Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p. 329.

collaboration. L'arrestation et l'expulsion des militant·es nationalistes du *Southern Cameroons* en 1957 renforce la coopération et ne passe plus uniquement par le commissaire du territoire, John Osbaldiston Field. Les autorités sont désormais prêtes à ratisser Tombel et à arrêter les personnes inculpées de crimes graves. En revanche, elles ne refoulent pas les trois cents à quatre cents réfugié·es de l'autre côté de la frontière comme le suggèrent les autorités françaises⁶⁶³. Cette collaboration reste ainsi à nuancer tant les autorités coloniales françaises semblent surtout en demande de répression plus frontale. *In fine*, la thèse de l'historienne Anastasia Nzume a permis d'identifier cinq zones particulièrement conflictuelles que les autorités camerounaises continuent de surveiller, encore après la réunification de 1961 : la zone de Tombel-Loum, Tiko-Douala, Mbanga, Manjo et Nkongsamba-Melong⁶⁶⁴.

In fine, le tournant de 1957 se traduit, le 30 mai, par l'interdiction de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec dans le *Southern Cameroons* « en accord avec les clauses de la section 67 du Code Pénal (Chapitre 42 de la Loi du Nigeria⁶⁶⁵) ». Les autorités coloniales du Nigeria n'avaient plus eu recours à ce genre de mesure depuis le 13 avril 1950⁶⁶⁶. En recourant au code pénal nigerian, les autorités britanniques font le choix d'interdire les activités politiques d'un parti au *Southern Cameroons*. Ce changement d'attitude peut s'expliquer principalement par deux facteurs. Premièrement, les activités de l'UPC ont suscité de nombreux antagonismes que ce soit avec les populations, les partis politiques ou les chefs du *Southern Cameroons*. Ainsi, les membres de l'UPC n'ont jamais réussi à s'intégrer totalement dans le jeu politique local. Deuxièmement, les autorités britanniques, sous la pression des autorités françaises, ont peu à peu restreint les activités du parti, de peur de voir l'influence politique d'un parti associé au communisme et une forme de violence s'installer dans le *Southern Cameroons*, et plus globalement au Nigeria. Tenant compte de l'attitude des populations locales et sous la pression française, les autorités coloniales britanniques choisissent d'interdire l'UPC. Cette interdiction s'accompagne de mesures d'expulsion à l'encontre de treize de ses dirigeant·es. Le 30 mai 1957, ils font arrêter les figures les plus connues comme Moumié et les envoient à Lagos, avant de les expulser au Caire en passant par Khartoum⁶⁶⁷. L'interdiction et l'expulsion de 1957 constituent une nouvelle victoire pour les autorités françaises dans la répression contre l'UPC en exil. Du côté de l'Onu, les mesures répressives, déjà engagées avant mai 1955, demandent des stratégies diplomatiques plus complexes encore, afin d'éviter que l'organisation internationale ne serve de porte-voix aux militant·es dénonçant la répression au Cameroun.

Les auditions à New York : empêcher, discréditer, réprimer

Comme souligné ci-dessus pour la période avant mai 1955, les autorités françaises ont déjà développé des stratégies spécifiques à l'Onu afin de contrer l'action des militant·es upécistes. Après la dissolution, la « diplomatie de la répression » se modifie. Elle s'appuie sur de nouvelles figures diplomatiques. À partir de décembre 1956, Xavier Deniau devient un homme-

⁶⁶³ ADF, La Courneuve, 443QO/53, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au Gouverneur général du Nigeria, 26 novembre 1958 et télégramme du Gouverneur général du Nigeria au Haut-Commissaire au Cameroun, 2 décembre 1958.

⁶⁶⁴ Nzume Anastasia (2004), « British and French Administration of Peoples on the Southern Borderlands of Cameroon. The Case of the Anglo-French Inter-Cameroon Boundary, 1916-1961 », Thèse en histoire, University of London, Royaume-Uni, p. 316.

⁶⁶⁵ NAB, Vb/b 1957/3, File No. 2510, UPC, Unlawful Society: In the Matter of the Winding up of the Affairs of the Union des Populations du Cameroun.

⁶⁶⁶ Lié à l'interdiction du mouvement Zikiste, un mouvement anticolonial et socialiste. Sklar Richard L. (1963), *Nigerian Political Parties: Power in an Emergent African Nation*, Princenton, Princeton University Press, p. 80. Merci à Olutayo Adeşina du département d'histoire de l'Université d'Ibadan pour son aide.

⁶⁶⁷ NAB, Vb/b 1957, Proscription de l'Union des populations du Cameroun (UPC) Arrangements financiers, 1957. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 20.

clé dans la stratégie du *containment* de l'UPC à l'Onu. Diplômé en droit, ancien de l'IEP de Paris avant d'intégrer l'Enfom en 1942, il maîtrise l'anglais et l'arabe. De 1945 à 1950, il s'engage dans la guerre d'Indochine, en tant que chef de district puis de province, dans « des circonstances difficiles ». Il rejoint le Cameroun en 1952 en tant que chef adjoint de cabinet du Haut-Commissaire, distingué comme un « collaborateur très précieux » avec des « qualités intellectuelles brillantes ». Nommé chef du Service des relations extérieures du Haut-Commissariat fin 1956, il assiste la délégation permanente au Conseil de Tutelle et à l'Assemblée, où il doit traduire les décisions prises par la France concernant le Cameroun en un langage acceptable » pour l'Onu⁶⁶⁸. En 1957, il passe plus de cinq mois à New York et un mois et demi à Paris pour assurer le travail de coordination entre France, Cameroun et Onu⁶⁶⁹. Il est aidé, dans son travail, par les diplomates français de la délégation permanente, qui s'assurent de « saisir les intentions des autres délégations, prévoir les manœuvres qui se préparent dans les couloirs, évaluer quelles peuvent être les réactions entraînées par telle ou telle position adoptée au cours d'un débat⁶⁷⁰ ». L'objectif est de « travailler “dans les couloirs” et [de] chercher des appuis » pour mieux convaincre ses homologues de soutenir l'action de la France au Cameroun – une véritable « cuisine coloniale » selon l'expression du diplomate haïtien Max Dorsinville qui fait apparaître l'Onu comme une organisation au service de l'impérialisme⁶⁷¹. Pourtant, après la Conférence de Bandung en avril 1955, les diplomates français doivent composer avec la naissance d'un bloc afro-asiatique favorable aux militant·es upécistes et l'affirmation du Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld qui se montre de plus en plus partisan d'indépendances négociées, ce qui ternit ses relations avec la délégation française⁶⁷². La diplomatie upéciste peut compter sur des relais au sein même du Secrétariat général, à l'image du sous-secrétaire à la Tutelle et aux renseignements relatifs aux Territoires non autonomes, Benjamin Cohen, d'origine chilienne, qui accorde un soutien moral au combat nationaliste après juillet 1955⁶⁷³. Dans ce contexte, les autorités françaises multiplient les stratégies de *containment* contre les actions menées par des militant·es nationalistes à l'Onu, qu'il s'agisse d'empêcher leur déplacement à New York pour des auditions devant la Quatrième Commission, de bloquer l'examen des pétitions au Conseil de Tutelle, ou de limiter le champ d'action de la mission de visite envoyée au Cameroun en 1955. Cette « diplomatie de la répression », doublée d'un important *lobbying*, finit par faire perdre leur « foi en l'Onu » aux militant·es indépendantistes⁶⁷⁴.

⁶⁶⁸ ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Robert, sur le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 mai 1958, p. 13

⁶⁶⁹ Xavier Deniau, Note sur les activités du chef de service, s.d. in ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Robert, sur le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 mai 1958, Annexe III.

⁶⁷⁰ Smouts Marie-Claude (1979), *La France à l'Onu. Premiers rôles et second rang*, Paris, CNRS, p. 79

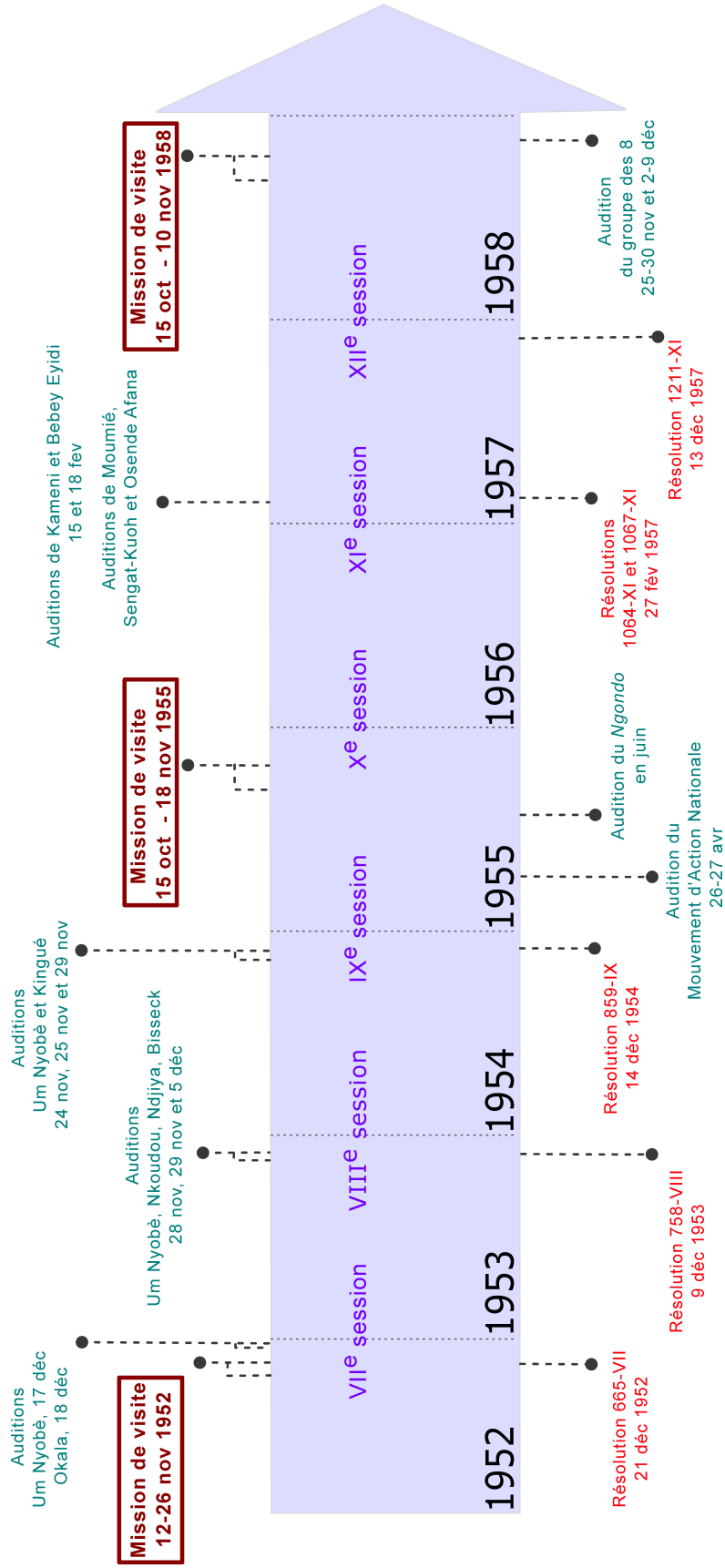
⁶⁷¹ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 304 ; Mazower Mark (2009), *No Enchanted Palace. The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press.

⁶⁷² Lash Joseph (1962), *Monsieur H.- 8 années de crise à l'Onu*, Paris, Artaud ; Connelly Matthew, *L'arme secrète du FLN...*, op. cit.

⁶⁷³ Service de l'information du Haut-Commissariat, *Bulletin d'information et de documentation*, 109, 3 septembre 1955 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 334 et p. 356 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la Direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 10^e section/N°63/74, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la FOM, 23 février 1956, p. 19-20

⁶⁷⁴ Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.) (2022), *The United Nations Trusteeship System: Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge, p. 3. ; Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, op. cit., pp. 164-171.

L'Onu, arène internationale des mobilisations nationalistes



Résolutions adoptées par l'Assemblée générale.
Auditions devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale.

Dans une lettre écrite en octobre au correspondant de l'UPC à Paris, Gwodog, Um Nyobè souhaite profiter du nouveau contexte géopolitique à l'Onu :

La détente internationale actuelle, l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la 10^e session de l'Assemblée Générale de l'Onu, la déhiscence au sein du bloc occidental sur les problèmes coloniaux, la position ferme des États arabo-asiatiques déterminés dans l'affaire algérienne qui a poussé la délégation française à l'Onu à la quitter, tout cela corrobore à l'aboutissement du problème national camerounais⁶⁷⁵.

La délégation permanente de la France est en effet confrontée, d'un côté, aux débats se déroulant à l'Assemblée générale autour de l'Algérie coloniale, et de l'autre, au travail effectué par la mission de visite, présente au Cameroun en octobre-novembre 1955. Les autorités cherchent donc à éviter une nouvelle audition devant la Quatrième Commission qui dénoncerait publiquement la répression, alors que l'Onu s'était montrée jusqu'ici assez silencieuse sur les arrestations, les tortures et le décret de dissolution adopté par les autorités françaises en juillet. Au cours de sa 471^e séance, le 5 octobre 1955, 36 membres de la Quatrième Commission acceptent l'audition des représentants de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, onze s'y opposent et neuf s'abstiennent. L'expérience de la bataille des visas menée avant mai 1955 poussent les militant·es de l'UPC réfugié·es au *Southern Cameroons* à alerter le Secrétaire général de l'Onu sur les formalités administratives engagées au Nigeria sous domination britannique pour rejoindre les États-Unis⁶⁷⁶. Une nouvelle forme de « diplomatie répressive » est engagée par les autorités françaises qui souhaitent convaincre le *Foreign Office* de refuser tout visa pour rejoindre New York, alors que ces militant·es sont poursuivi·es par la justice⁶⁷⁷.

La collaboration franco-britannique est facilitée par la position des États-Unis, qui ne souhaitent pas délivrer de visas à ces pétitionnaires et par la rhétorique des diplomates français qui comparent volontiers les upécistes aux militant·es Mau Mau du Kenya et insistent sur les risques sécuritaires pour le *Southern Cameroons*. Le ministre de la France d'Outre-mer Teitgen propose une liste des militant·es à faire surveiller dans les demandes de visas et de passeports, même s'il signale la possibilité que les requérant·s empruntent de faux noms. Le 18 octobre, Marie-Irène Ngapeth, Félix Moumié, Ernest Ouandié, Abel Kingué et Fabien Ndjock saisissent la Quatrième Commission, sous leur véritable identité, pour qu'elle facilite leurs formalités administratives auprès du Royaume-Uni et des États-Unis⁶⁷⁸. Mais cette nouvelle bataille des visas est un succès pour les autorités françaises : grâce aux soutiens des États-Unis et du Royaume-Uni, ces upécistes n'obtiennent pas à temps les documents pour se rendre à la X^e session de l'Assemblée générale⁶⁷⁹. Ces dernier·ères se plaignent de cette « diplomatie répressive », alors qu'ils et elles se considèrent comme des « réfugié·es politiques⁶⁸⁰ ». Depuis le maquis, *via* une lettre postée à Bamenda, Um Nyobè entre alors en contact avec des députés britanniques du *Labour Party*, Fenner Brockway et Barbara Castle, favorables aux militant·es upécistes : il proteste contre l'acte arbitraire du *Foreign Office* qui ne reconnaît pas le statut de « réfugié·es politiques » à ces militant·es. Aucune audition n'a donc lieu et aucune résolution n'est prise sur le Cameroun en 1955.

⁶⁷⁵ SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobè à Jean Gwodog, sous maquis, 3 octobre 1955.

⁶⁷⁶ TNA, CO 554/1185, Note on French Cameroonians in the British Cameroon for the Secretary of State's talk with Mr Fenner Brockway M.P. and Mrs Barbara Castle M.P., décembre 1955.

⁶⁷⁷ TNA, CO 554/1185, Aide-Mémoire sur l'audition de pétitionnaires camerounais de l'Union des populations du Cameroun et de ses filières par l'organisation des Nations-Unies, s.d.

⁶⁷⁸ Efoa Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, *op.cit.*, p. 151.

⁶⁷⁹ Efoa Mbozo'o Samuel, « Les Nations Unies et la décolonisation des territoires sous tutelle... », art. cité, p. 158

⁶⁸⁰ TNA, CO 554/1185, Outword Telegram from the Secretary of State for the Colonies to the Federation of Nigeria (Sir J. Robertson), 9 décembre 1955.

En 1956, le Conseil de Tutelle, jusqu'ici réticent à entendre des pétitionnaires, souhaite se réapproprier les débats sur le *trusteeship* et faire contrepoids à l'Assemblée générale⁶⁸¹. Les 26-27 avril, il entend une première délégation hétéroclite, composée de Philippe Mbarga Manga, président de l'Unatracam (Union des Associations Traditionnelles du Cameroun) et membre influent du BDC, Gaston Kingué Jong, secrétaire du *Ngondo* et directeur d'*Action et Patrie*, proche de l'UPC, Paul Menye, secrétaire général de l'*Efulameyoñ*, et secrétaire particulier de Charles Assale, et Gustave Ngomba, délégué de l'association *Koupé*, anti-français⁶⁸². La demande avait été faite par l'Unatracam et financée par diverses souscriptions dans les villages dans le but de défendre les positions du Mouvement d'Action Nationale. En juin 1956, une délégation du *Ngondo* favorable à l'UPC est aussi entendue⁶⁸³. Les diplomates français se contentent de suivre ces auditions et d'informer le Quai d'Orsay⁶⁸⁴, alors que les services de renseignement s'intéressent aux rencontres effectuées entre la délégation, le très actif *American Committee on Africa* (Acoa), l'*International League for the Rights of Man*, et les étudiant·es de métropole⁶⁸⁵. Ces auditions devant le Conseil de Tutelle se raréfient⁶⁸⁶. En 1957, de nouvelles auditions ont lieu devant la Quatrième Commission, au nom de l'Association des notables camerounais, avec Anatole Kameni, photographe-restaurateur et agent de liaison de l'UPC, déjà incarcéré à plusieurs reprises, et Marcel Bebey-Eyidi, directeur de *L'Opinion au Cameroun*, victime de saisies⁶⁸⁷. Malgré leur profil, l'obtention de visas ne semble poser aucune difficulté⁶⁸⁸. L'absence de mandats d'arrêt à leur encontre et leur notoriété au Cameroun expliquent sans doute l'absence d'entraves. Portant les idées du CUN et favorables à l'amnistie, tout en adoptant une attitude modérée, ces deux auditionnés n'en critiquent pas moins la répression en cours au Cameroun : « Nous passons sous silence les arrestations arbitraires, opérations de police, méthodes d'intimidation, saisie de journaux et poursuite de journalistes, mise à l'index de toutes personnes qui n'approuvent pas la politique du jour⁶⁸⁹ ». Si les succès de Kameni et Bebey Eyidi réactivent en partie « la foi en l'Onu » parmi les militant·es upécistes, les diplomates français se contentent de les qualifier de « mécontents politiques » sans autre

⁶⁸¹ Ruben Um Nyobè avait déposé une demande d'audition auprès du Conseil de Tutelle en décembre 1953, mais son visa n'est pas prolongé. Mathias Djoumessi, du *Kumzse*, avait également demandé à être entendu en 1954 mais renonce. ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent, Henri Hoppenot, New York, 16 décembre 1953.

⁶⁸² DGSE, Note de renseignement n°495/0, « Objet : Délégation Traditionnelle Camerounaise à l'Onu », 20 mai 1957.

⁶⁸³ AONU, T/PET.5/L.84, Pétition du président du Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple duala sur le Cameroun sous administration française, 19 janvier 1956 ; DGSE, Note de renseignement n°641/0, « Objet : le Ngondo : Assemblée traditionnelle du peuple douala », 10 septembre 1956.

⁶⁸⁴ ADF, La Courneuve, 443QO/18. Communication de notre représentant au Conseil de Tutelle en date du 20 juin 1956 ; Télégramme d'Hervé Alphan, New York, 20 juin 1956

⁶⁸⁵ ADF, La Courneuve, 443QO/18, Note de renseignement du Sdece, « Objet : L'American Committee on Africa et le Cameroun », 14 mai 1956 ; Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires Étrangères, Paris, 8 juin 1956 ; Copie d'une communication en date du 25 juin 1956 en provenance de New York.

⁶⁸⁶ Le 26 février 1958, à la 869^e séance, Alexandre Douala Manga Bell est encore entendu sur la situation au Cameroun. Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 177

⁶⁸⁷ « De retour des Nations unies, deux "pétitionnaire" du Cameroun exposent les thèmes des adversaires du futur statut », *Le Monde*, 6 mars 1957 ; DGSE, Note de renseignements n°293/0, « Objet : délégation upéciste à l'Onu », 23 avril 1957 ; Note de renseignement n°08892, « Objet : analyse du dossier de Marcel Bebey Eyidi mis à jour à la date du 1^{er} janvier 1959 », 29 mai 1959. Terretta Meredith, « "We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World"... », art. cité, pp. 354-356.

⁶⁸⁸ ANOM, DPCT3, Note des RG, n°103, « Conférence de presse organisée par MM. Kameni et Bebey, nationalistes camerounais, de retour à l'Onu », 28 février 1957.

⁶⁸⁹ *Ibid.*, Lettre des délégués de l'Association des notables camerounais au président du Conseil des ministres, Paris, 27 février 1957 ; Note des RG, n°103, « Conférence de presse organisée par MM. Kameni et Bebey, nationalistes camerounais, de retour à l'Onu », 28 février 1957

mesure⁶⁹⁰. *In fine*, deux résolutions de l'Assemblée générale (1064-XI et 1067-XI) suggèrent aux autorités françaises des mesures pour rétablir un climat politique stable et la fin des violences, tout en appelant, de manière plus appuyée, à la fixation d'un délai, « à une date rapprochée », pour l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance⁶⁹¹.

De manière plus surprenante, dans le contexte de la « diplomatie répressive », l'audition de Félix Moumié, au nom de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, est acceptée pour la même session, aux côtés de Ndeh Ntumazah. L'obtention de son visa et de son passeport auprès des autorités britanniques n'est pas aisée⁶⁹². Accompagné de Ndeh Ntumazah, il se rend à Lagos pour les formalités administratives : les autorités retardent d'abord l'octroi des documents, puis cèdent face à l'invitation officielle de l'Onu⁶⁹³. Si les deux pétitionnaires rejoignent finalement New York, les responsables upécistes dénoncent la « solidarité franco-britannique » dans ces obstructions⁶⁹⁴. Lors de son audition, Moumié aborde, parallèlement, les situations des deux Cameroun sous *trusteeship*⁶⁹⁵, dénonce la répression en cours et demande la fin des accords de tutelle avec des élections libres organisées sous la supervision de l'Onu⁶⁹⁶. Dans la même session, l'intervention de l'AEC devant la Quatrième Commission illustre la manière dont les autorités souhaitent discréditer ces pétitionnaires. Le délégué permanent Georges Picot se moque de « l'arrogance » et de « l'insolence » de Castor Osendé Afana qui, devant « un auditoire clairsemé », offre une « description outrancière d'une répression dont il s'est plu à décrire pendant une heure le caractère sauvage et terrifiant⁶⁹⁷ », alors que le délégué haïtien Max Dorsinville se plaint de son ignorance des codes diplomatiques lorsqu'il accuse l'Onu d'être la « complice des colonialistes ». La résolution (1211-XII) adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 1957 est plus appuyée puisqu'elle note la persistance de « troubles » en Sanaga-Maritime et déplore l'absence de loi d'amnistie⁶⁹⁸. Elle transmet au Conseil de Tutelle les observations faites lors de l'audition devant la Quatrième Commission et invitent les autorités françaises à employer des « mesures appropriées », notamment sur la loi d'amnistie et « la renonciation de tous les partis à l'emploi de la violence », afin de faciliter « la réalisation des fins ultimes du régime de tutelle, [...] conformément aux aspirations librement exprimées des populations intéressées ». S'il ne peut y avoir de mesures répressives directes à l'Onu, le retour de ces pétitionnaires est marqué par des actions plus marquées des autorités : Moumié

⁶⁹⁰ *Ibid.*, Note des RG, n°103, « Conférence de presse organisée par MM. Kameni et Bebey, nationalistes camerounais, de retour à l'Onu », 28 février 1957.

⁶⁹¹ AONU, A/RES/1064(XI), Résolution sur l'accession des territoires sous tutelle à l'autonomie ou l'indépendance et résolution sur l'audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 661^e séance plénière, 26 février 1957. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 447.

⁶⁹² Abel Kingué avait également sollicité une audition au nom de la JDC, mais y renonce pour des questions de santé. AONU, S-0443-0039-0002-00001, Lettre du président de l'UPC Félix-Roland Moumié au président de la Quatrième Commission de la XI^e session de l'Assemblée générale de l'Onu, Kumba, 23 janvier 1957.

⁶⁹³ DGSE, Note de renseignement, n°A110835, « Objet : Délégués camerounais à l'Onu », 25 février 1957 ; AONU, S-0443-0039-0002-00001, Lettre du vice-président de l'UPC, Ernest Ouandié, au Président de l'Assemblée générale de l'Onu, Bamenda, 21 janvier 1957.

⁶⁹⁴ AONU, S-0443-0039-0002-00001, Lettre du comité central de Loum-Chantiers sous maquis au Secrétaire général de l'Onu, 29 janvier 1957.

⁶⁹⁵ ANOM, DPCT3, Intervention de Félix Moumié devant la Quatrième Commission (11^e session) de l'Assemblée générale des Nations Unies, février 1957.

⁶⁹⁶ *Ibid.*

⁶⁹⁷ *Ibid.*, Télégramme de Georges Picot sur l'audition des pétitionnaires originaires du Cameroun communiqué à Washington et Yaoundé, New-York, 22 février 1957

⁶⁹⁸ AONU, A/RES/1211(XII), Résolution sur la situation dans les territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française, 729^e séance plénière, 13 décembre 1957.

n'obtient pas de visas pour rejoindre Londres où se déroule la Conférence constituante sur le Nigeria⁶⁹⁹, alors que Kameni, à son arrivée à Douala en avril 1957, est de suite, incarcéré.

À partir de 1957, la « diplomatie répressive » des autorités françaises, pourtant marquée par l'internationalisation de la guerre d'indépendance algérienne, ne décélère pas. La nomination de Jacques Kosciusko-Morizet comme représentant permanent adjoint y participe⁷⁰⁰. Aux côtés du délégué permanent, il est chargé par le ministère de la France d'Outre-mer et le Quai d'Orsay de défendre la politique africaine de la France. Fort de son expérience comme chef de cabinet du ministre délégué Félix Houphouët-Boigny (1956-1957), il possède une fine connaissance des milieux africains, parvient à multiplier les contacts au Conseil de Tutelle et à la Quatrième Commission, notamment par divers rendez-vous informels et valorise l'autonomie acquise en mai 1957. Cette stratégie plus offensive est d'autant plus nécessaire que l'exil des responsables upécistes en Égypte à partir de septembre 1957 leur permet de développer leurs propres actions pour la XII^e session (septembre-décembre 1957) de l'Assemblée générale. La « diplomatie de la répression » se traduit, de nouveau, par une bataille des visas auprès des autorités étatsuniennes pour bloquer Moumié et Ouandié car, selon le Haut-Commissaire, « une telle audition serait de nature à provoquer de graves répercussions au Cameroun où elle serait considérée par certains comme un désaveu international de notre politique⁷⁰¹ ». Faute de soutien étatsunien, les autorités françaises se conforment au droit international. Ainsi, fin novembre-début décembre 1957, les deux représentants de l'UPC participent aux auditions devant la Quatrième Commission, organisées par le groupe des « Huit », lié au Manc, où se trouvent aussi les députés Soppo Priso, Assale et Ekwabi, ainsi que le syndicaliste Ngom, le leader de *One Kamerun* Ntumazah et le prince Dika Akwa⁷⁰². Le gouvernement Mbida proteste *via* des câblogrammes envoyés au Secrétaire général Dag Hammarskjöld contre l'audition du « vulgaire assassin rebelle recherché par la justice pour les meurtres et assassinats [...] commis au nom du même parti dissout de l'UPC⁷⁰³ ». Leurs interventions sont brièvement concertées en amont avec les autres pétitionnaires, lors d'un apéritif, et avec l'espoir de porter une voix commune contre la répression. Selon Ntumazah, le président de l'UPC aurait « exigé la copie signée des déclarations de chaque représentant camerounais présent pour vérifier si ces déclarations seraient les mêmes que celles qui seraient faites plus tard devant l'Assemblée des Nations Unies⁷⁰⁴ ». Plusieurs de ces interventions dénoncent la répression de manière sensationnelle. Pour témoigner de son séjour carcéral, Ngom, « [...] à la surprise des Français, s'est dévêtu devant l'Assemblée pour montrer plusieurs cicatrices provenant des brutalités commises par les Français lors de la répression de mai 1955 ». Il dénonce la guerre en Sanaga et rend publiques les tentatives de corruption menées par les autorités : « À ce moment, il sortit de l'argent de sa poche et a informé l'assistance que cet argent lui avait été donné par les

⁶⁹⁹ ADF, 40QO/20, Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la France d'Outre-mer, « Objet : les dirigeants de l'UPC réfugiés en territoire britanniques », 29 mars 1957 ; AONU, T/COM.4/L.22, Communication du bureau du comité directeur de l'UPC concernant le Cameroun sous administration française, 30 juillet 1957 (original écrit en anglais et envoyé au Conseil de Tutelle).

⁷⁰⁰ ADF, La Courneuve, AO46, Entretien n°1 et n°2 réalisé avec Jacques Kosciusko-Morizet par Maurice Vaisse, 9 juillet 1992, p. 15 et 20 octobre 1992, p. 2.

⁷⁰¹ ADF, La Courneuve, 372QO/510, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, Paris, 13 novembre 1957.

⁷⁰² DGSE, Note de renseignement n°58/0, « Objet : le Mouvement d'Action Nationale Camerounais (Macna) ou Groupe d'Action Nationale Camerounais (Ganc) », 7 octobre 1957 ; Note de renseignement n°36/0, « Objet : a/ de la délégation du Groupe de "huit" à l'Onu », 12 février 1958.

⁷⁰³ AONU, S-1565-0000-0100-00001, Câblogramme envoyé par le Premier ministre Andre-Marie Mbida au Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 2 décembre 1957 et T/PET.5/L.449, Pétition d'André-Marie Mbida, Premier ministre, chef du gouvernement camerounais concernant le Cameroun sous administration française, 8 janvier 1958.

⁷⁰⁴ DGSE, Note de renseignement n°48/0, « Objet : activité du parti OK », 2 mars 1958.

Français pour qu'il fasse une déclaration favorable à la position de la France au Cameroun ». Malgré l'effet médiatique de ces auditions, le retour de cette délégation se conclut par l'émission de mandats d'arrêts contre les pétitionnaires, finalement non exécutés à la suite de l'intervention du Haut-Commissaire auprès du gouvernement Mbida, le responsable français cherchant certainement à éviter un scandale médiatique. Le voyage à New York de cette délégation est finalement un échec⁷⁰⁵. Si les militant·es nationalistes parviennent à « avoir l'oreille des Nations Unies⁷⁰⁶ », les pétitions, envoyées en nombre après mai 1955, entraîne une mobilisation plus marquée encore des diplomates français à l'Onu, aidée par l'incapacité du Conseil de Tutelle à examiner et gérer un tel afflux.

Les pétitions écrites : succès médiatique, échec diplomatique

Au Conseil de Tutelle, où les séances sont « lentes et épuisantes » avec « d'interminables réunions⁷⁰⁷ », les autorités françaises peuvent compter sur des puissances alliées, le Royaume-Uni et la Belgique pour contrer la pratique du pétitionnement. La pétition, point de contact entre le Conseil et les populations d'un territoire sous tutelle, fait l'objet de tractations diplomatiques⁷⁰⁸. Trois types de pétition existent depuis 1952 : celles soumises à la procédure classique, examinées par le Comité Permanent des Pétitions (CPP) et le Conseil ; celles relevant de problèmes généraux, inscrites seulement à l'ordre du jour lors des sessions qui examinent le rapport annuel soumis par chaque puissance tutélaire ; celles jugées irrecevables et déraisonnables⁷⁰⁹. L'examen préliminaire par le CPP entraîne un filtrage des pétitions envoyées à l'Onu : en mars 1957, 165 plaintes du Cameroun sous *trusteeship* français sont ainsi écartées pour des motifs divers⁷¹⁰. L'activité du CPP est particulièrement chronophage – en mai 1957, il soumet près de 191 rapports –, mais permet aux puissances tutélaire de rédiger des observations sur les pétitions. Pour cela, elles disposent de trois mois. Dans le cas du Cameroun sous tutelle française, le Service des relations extérieures à Yaoundé est occupé à plein-temps pour effectuer ces réponses aux pétitions, du fait des enquêtes menées⁷¹¹.

Sous des formats divers – lettre, télégramme, memorandum –, elles sont portées individuellement ou collectivement⁷¹², témoignent au départ de cette « foi en l'Onu⁷¹³ » et font l'objet d'une formation à l'école des cadres de l'UPC, signe d'un perfectionnement des techniques de pétitionnement⁷¹⁴. Les classes populaires, notamment paysannes, s'approprient ce type de plainte, ce dont témoigne leur langage, proche de l'oralité, alors que les femmes y

⁷⁰⁵ DGSE, Note de renseignement n°36/0, « Objet : la délégation du Groupe de "huit" à l'Onu », 12 février 1958.

⁷⁰⁶ Delauney Maurice, *Kala-Kala...*, *op. cit.*, p. 84

⁷⁰⁷ Vanderlinden Jacques (1994), *Pierre Ryckmans, 1891-1959. Coloniser dans l'honneur*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 743

⁷⁰⁸ Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 1, p. 272-273. Voir Section 1 – Partie II.A.

⁷⁰⁹ *Ibid.*, p. 613. Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 48 et p. 73

⁷¹⁰ *Ibid.*, p. 7. AONU, Conseil de Tutelle, Comité permanent des pétitions. T/L.739. 182^e rapport du Comité permanent des pétitions, 19^e session, 15 mars 1957, pp. 2-3.

⁷¹¹ Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 110.

⁷¹² *Ibid.*, p. 58 ; Lüdert Jan (2022), « Institutional Design of the UN Trusteeship System. Between Colonial Interests and Anti-Colonial Ambitions », in Lüdert Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.), *The United Nation...*, *op. cit.*, p. 26

⁷¹³ Voir, par exemple, cette pétition qui voit en l'Onu la « seule autorité suprême et finale, seule vraie lumière qui est constituée pour éclairer les faibles et les forts, les pauvres et les riches, grands et petits, Noirs ou Blancs ». AONU T/PET 5/275 Pétition du chef Ewondjo et d'autres représentants de l'Assemblée villageoise des autochtones de Poola-Baneka, 16 juillet 1954.

⁷¹⁴ ANOM, 1AFFPOL3335, Exemple de devoir donné à l'école des cadres de l'UPC à Douala, 25 mars 1955.

jouent également un rôle important⁷¹⁵. Dans sa thèse, Carine Nsoudou voit dans ces pétitions un moyen de contourner les restrictions à la liberté d'expression observées au Cameroun : « Au travers des pétitions, les Camerounais avaient la possibilité de faire l'expérience de la prise de parole, l'apprentissage de la citoyenneté et d'exprimer leur esprit critique⁷¹⁶ ». Après mai 1955, on observe un surinvestissement des militant·es upécistes dans l'envoi de pétitions, seul outil pour contourner la répression médiatique. En conséquence, les plaintes envoyées par les comités de base se standardisent et sont tapées à la machine avec des blancs laissés pour y inscrire les noms, les professions et les signatures, quand d'autres reproduisent plusieurs fois le même texte⁷¹⁷. Elles sont transmises sous pli recommandé, depuis le Cameroun sous tutelle française ou le *Southern Cameroons*, parfois dans de grandes boîtes d'emballage – en mars 1957, l'une d'entre elles contient 49 rouleaux de papier portant près de 62 336 signatures⁷¹⁸. Au total, près de 50 000 pétitions sont comptabilisées par l'historienne Meredith Terretta pour le seul Cameroun sous *trusteeship* français après mai 1955⁷¹⁹, alors que plusieurs milliers atterrissent déjà dans les bureaux onusiens dès octobre-novembre⁷²⁰. Pour la XVII^e session du Conseil de Tutelle, en février-avril 1956, 30 026 pétitions sont reçues au temps fort des mobilisations nationalistes. Pour la XIX^e session, en mars-mai 1957, le chiffre redescend à 4500⁷²¹. Cette augmentation considérable du nombre de pétitions envoyées est la conséquence directe de la répression comme le précise l'historien Wullson Mvomo Ela : « Plus l'Autorité administrante s'obstinait à contrecarrer les aspirations des populations autochtones, plus ce pétitionnement s'intensifiait⁷²² ». Les autorités françaises se mobilisent alors contre ce pétitionnement de masse grâce à l'expertise du directeur du Service des relations extérieures qui assiste les diplomates français, rédige les éléments de réponse à ces pétitions et informe le Haut-Commissaire « des périls divers qui peuvent naître des initiatives ou des prises de position de l'Organisation internationale⁷²³ ». Lors des séances du Conseil de Tutelle, Deniau rappelle qu'il doit « répondre à deux cents questions des plus précises aux plus générales », « pour la plupart, tout à fait imprévisibles ». Il est également au Comité permanent où sont examinées les pétitions, « certaines d'entre elles donnant lieu à un interrogatoire de plusieurs heures, d'autres de moins de dix minutes ». Plus que la délégation permanente, non spécialiste, ce fonctionnaire joue un rôle-clé dans les stratégies de défense déployées au Conseil de Tutelle dans ce qu'il nomme « une joute permanente » entre États-membres.

⁷¹⁵ Terretta, Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, p. 113; Terretta, Meredith (2013), *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

⁷¹⁶ Nsoudou Carine (2008), « L'émergence de cultures politiques au Cameroun (1918-1961) : étude comparée des zones sous administration française et britannique », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France, p. 275-277

⁷¹⁷ ANOM, 1AFFPOL3335, Circulaire du bureau du comité directeur de l'UPC à tous les comités centraux et de base de l'UPC, Douala, 4 mai 1955. Voir : Terretta, Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, p. 111

⁷¹⁸ AONU, New-York, T/L.742. Conseil de Tutelle, *Report of the Committee on Communications concerning the Cameroons under French Administration*, 28 mars 1957, p. 2

⁷¹⁹ Le juriste Jean Beauté parle de 39 000 pétitions. Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.* ; Terretta, Meredith (2014), *Nation of outlaws...*, *op. cit.*, p. 113; Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 7(12), p. 62 ; Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués : essai sur la professionnalisation politique. L'exemple du Cameroun*, Dianoi&r, p. 228

⁷²⁰ *Ibid.*, p. 613

⁷²¹ AONU, New-York, T/L.742. Conseil de Tutelle, *Report of the Committee on Communications concerning the Cameroons under French Administration*, 28 mars 1957.

⁷²² Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 3, p. 613

⁷²³ ANOM, CONTR1096, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa sur la direction des Affaires politiques et administratives et le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 septembre 1956, p. 10

Au-delà de cette diplomatie « offensive », les autorités sont aidées par une stratégie de pétitionnement upéciste qui se révèle contre-productive après mai 1955. L'afflux massif de pétitions issues du Cameroun sous *trusteeship* français paralysent très rapidement le fonctionnement du Comité permanent. Le 10 février 1956, lors de la 654^e séance, le Secrétaire général de l'Onu affirme, devant les diplomates du Conseil de Tutelle, que ses services ont reçu 20 000 pétitions, ce qui occasionne un coût financier important et une charge de travail immense⁷²⁴. Un Comité spécial pour le Cameroun, composé de quatre membres, est même créé pour faire face à ce pétitionnement de masse et s'alarme de l'incapacité du Conseil de Tutelle à examiner chaque cas soulevé⁷²⁵. Dans ces conditions, il existe des délais importants dans l'examen des pétitions, ainsi qu'un tri inévitable pratiqué par le Comité spécial. Les 33 026 pétitions reçues en février-avril 1956 sont ainsi classées en cinq types : des demandes sur l'unification et l'indépendance immédiate (21 848) ; des plaintes sur les événements violents de mai 1955 et la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec (2 557) ; des plaintes sur la perte de biens à l'issue du moment 1955 (426) ; des opinions pro-françaises (5 170) ; et des demandes diverses (2 984)⁷²⁶. Le tri effectué ne rend recevables que 506 pétitions, soit 1,5% du lot total, examinées lors des XIX^e, XX^e et XXI^e sessions du Conseil de Tutelle. L'engorgement pétitionnaire de 1956 aboutit à la création d'un nouveau Comité, celui du classement des pétitions, composé de deux membres, belge et syrien, qui commence son travail en juillet 1957. Ces difficultés institutionnelles font échouer les stratégies diplomatiques de l'UPC et les autorités françaises s'en félicitent : « Les 4500 pétitions nouvelles de l'UPC ont été envoyées aux oubliettes par un « comité de classification » institué pour examiner la suite à réserver et la priorité à accorder à l'examen de nombreuses pétitions en provenance du Cameroun », précise une note d'information diplomatique qui ajoute :

Les excès de propagande de l'UPC se sont en définitive retournés contre celle-ci. Ces pétitions seront « prises en considération » en même temps que le rapport annuel – ce qui fait qu'elles ne seront ni diffusées, ni traduites et que M. Bendryshev, le délégué russe, s'il désire en parler, devra aller fouiller au 33^{ème} étage dans des documents rédigés dans une langue qu'il ignore⁷²⁷.

In fine, de nombreuses pétitions restent en effet non traitées : au 9 avril 1957, 669 plaintes envoyées en 1955 ne sont toujours pas discutées, celles de 1956 sont au nombre de 317. Celles étant examinées, individuellement, lors de sessions du Conseil de Tutelle sont bien moindres que le nombre total de pétitions reçues par le Secrétaire général. Lorsqu'elles parviennent devant le Conseil de Tutelle, les pétitions et les observations des autorités sont examinées par ses membres, ce qui occasionnent des discussions avec les diplomates français, assistés du chef du Service des relations extérieures. La stratégie des autorités françaises est d'aboutir à des résolutions qui leur sont favorables. La plupart du temps, le Conseil de Tutelle s'en réfère aux observations faites par les autorités, constate avec regret ou déplore certains faits mais ne propose que très rarement un règlement du litige⁷²⁸.

⁷²⁴ Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 178-180 ; Mvomo Ela Wullson (2001), « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 3, p. 615.

⁷²⁵ Appelé « Comité des communications en provenance du Cameroun sous administration française ». Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 132. AONU, Conseil de Tutelle, T/L.777. Rapport du Comité pour la procédure relative aux pétitions, 20^e session, 10 juin 1957

⁷²⁶ AONU, New-York, T/L.647. Conseil de Tutelle, *Interim Report of the Committee on Communications concerning the Cameroons under French Administration*, 15 mars 1956. Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, pp. 178-179 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 3, p. 618

⁷²⁷ ADF, La Courneuve, 318QO/75 Note d'information a/s des débats du Conseil de Tutelle sur le Cameroun, s.d.

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 128

Bon nombre de ces pétitions témoignent pourtant de la répression⁷²⁹. Dès juin 1955, malgré les stratégies de blocus des communications postales, près de 220 pétitions parviennent à New York, parfois depuis le *Southern Cameroons*, pour dénoncer la politique répressive de Pré, ce qui entraîne le soutien public des diplomates soviétiques et indiens⁷³⁰. La délégation française à l'Onu s'affaire alors à prouver la responsabilité upéciste dans les événements violents et à insister sur les liens entre nationalistes et communistes⁷³¹ mais elle change rapidement de stratégie. Sous pression du nouveau groupe afro-asiatique, l'Assemblée générale a souhaité inscrire la guerre d'indépendance algérienne à son ordre du jour, ce qui entraîne en réaction une « politique de la chaise vide » des autorités françaises à l'Onu⁷³². Celles-ci profitent de ce silence diplomatique pour ne plus aborder la répression au Cameroun. La militante afro-étatsunienne, Elsa Robeson, en contact avec les militants upécistes, résume cette stratégie : « Bien que des centaines de pétitions du Cameroun [...] ont inondé l'Onu, la France n'a fait aucun rapport, aucun commentaire sur la situation apparemment alarmante et a juste répondu aux questions pressantes par un argument choc : "Les pétitions sont faites par des organisations communistes"⁷³³ ». Les 220 pétitions sur mai 1955 ne sont examinées que lors des 300^e-319^e séances (18 janvier-3 février 1956) puis des 329^e-333^e séances (20-24 février 1956), presque un an après les faits⁷³⁴. Lors de la 692^e séance, le 22 mars 1956, une résolution (1481-XVII), adoptée par la majorité des membres du Conseil de Tutelle, URSS exclue, soutient la thèse officielle sur la responsabilité upéciste dans la séquence violente de mai 1955 :

Le Conseil constate avec regret que des désordres se sont produits dans le Territoire pendant les mois d'avril et de mai 1955 et que les activités de certaines organisations politiques ont été telles que l'Autorité administrante a été amenée à les dissoudre [...]. Le Conseil déplore l'abus qui a été fait du nom de l'Organisation des Nations Unies et de son drapeau par certaines organisations politiques dans le Territoire⁷³⁵.

Le *lobbying* diplomatique français permet ainsi de discréditer les organisations nationalistes et de justifier leur dissolution au Conseil de Tutelle, même si ce dernier souhaite voir advenir une « politique d'apaisement » et des réformes sociopolitiques. Cette stratégie participe alors à

⁷²⁹ On retrouve de très nombreuses pétitions conservées par la délégation du Haut-Commissariat à Paris et les affaires politiques du ministère de la France d'Outre-mer. Sans être représentatives, elles illustrent l'attention accordée à ces pétitions et les réponses préparées par les autorités. ANOM 1AFFPOL3291 (1952-1953), 1AFFPOL3292 (1954-1955), 1AFFPOL3293 (1953-1955), 1AFFPOL3337 (mai 1955), 1AFFPOL3339 (1955-1956), DPCT 7 (1957), DPCT 8 (1958). Des pétitions sont également disponibles en ligne, dans la bibliothèque (<https://digitallibrary.un.org>) ou les archives (<https://archives.un.org>) de l'Onu.

⁷³⁰ ANOM DPCT28, « Les délégués de l'Inde et de l'URSS au comité permanent des pétitions demandent l'examen rapide des pétitions envoyées par l'Union des Populations du Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 1 juin 1955 ; 1AFFPOL3327, Statement by Mr Rikhi Jaipal, Indian Representative to the Trusteeship Council's Standing Committee on Petitions on the French Cameroons, June 1, 1955.

⁷³¹ ANOM 1AFFPOL3337 Note du directeur des Affaires politiques, Léon Pignon, pour le ministre des Affaires Étrangères, « Déclaration du représentant indien devant le Comité des Pétitions du Conseil de Tutelle concernant les récents événements du Cameroun français », 16 juin 1955.

⁷³² Vaïsse Maurice (2023), « L'Organisation des Nations Unies », in Quemeneur Tramor, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Bouquins, pp. 885-890 ; Blanc Guillaume (2022), *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Le Seuil, p. 187.

⁷³³ Ransby Barbara (2013), *The Large and Unconventional Life of Mrs Paul Robeson*, New Haven, Yale University Press, p. 211

⁷³⁴ Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, pp. 180-182.

⁷³⁵ AONU, T/RES.1479(XVII) et T/RES.1481(XVII), Résolution du Conseil de Tutelle, 692^e séance, 22 mars 1956 ; Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, pp. 363-364.

invisibiliser la parole des pétitionnaires et est révélatrice de la *realpolitik* présente au sein du Conseil de Tutelle⁷³⁶.

Le silence diplomatique et le soutien partiel du Conseil de Tutelle à la politique répressive des autorités françaises évoluent à partir de 1956. Celles-ci développent, d'abord, une propagande anti-upéciste dans les couloirs de l'Onu. Par exemple, au début de l'année 1958, les diplomates accusent des pétitions d'être écrites « au nom d'associations fantaisistes n'ayant jamais eu aucune espèce d'existence réelle⁷³⁷ ». Ils rappellent également aux membres du Conseil de Tutelle, qu'un certain nombre de pétitionnaires font l'objet de poursuites judiciaires. *In fine*, les autorités françaises classent les pétitions en quatre catégories pour les discréditer : celles relevant d'événements « purement imaginaires » ; celles relevant d'événements ayant « un point de départ mais entièrement déformés » ; « les assassinats perpétrés par les bandes upécistes et attribués aux forces du maintien de l'ordre », notamment en région Bamiléké de juin à décembre 1957 ; enfin, celles relevant d'événements « ayant une existence réelle mais considérablement grossis ». Les pétitionnaires sont ainsi accusés de déformer les faits et d'en exagérer d'autres, comme lorsqu'ils et elles accusent les autorités d'avoir torturé des individus, alors qu'ils seraient morts de maladie dans un dispensaire de Bafia. La stratégie de la délégation française vise ainsi à soulever les contradictions des faits rapportés dans les pétitions et de répondre, point par point, afin de dénoncer cette « propagande sans scrupule destinée à grossièrement abuser l'Organisation des Nations Unies » menée par l'UPC⁷³⁸. Deuxièmement, les autorités exercent, aussi, des pressions sur certains pétitionnaires. Pauline Matagne, veuve après mai 1955, est contrainte par les autorités à accuser l'UPC de la mort de son mari, alors que Koyou Mankuipou, veuve de David Simo, charpentier tué par les « forces de l'ordre », est dissuadée de témoigner devant la mission de visite de l'Onu⁷³⁹.

Enfin, les autorités initient leurs propres pétitions pro-françaises. Dès 1955, des pétitions, certes moins nombreuses, s'inspirent des « séminaires à l'américaine » de Pré. Le 28 avril, la pétition signée par l'Assemblée générale extraordinaire des populations africaines de la région du Mungo ressemble point par point à celle déposée le 2 mars par l'Esocam, parti de collaboration. Inquiètes de « l'agitation de l'annexe communiste au Cameroun » qu'est l'UPC, elles proclament leur fidélité à « cette union démocratique de peuples libres » qu'est l'Union française⁷⁴⁰. Après mai 1955, des pétitions sont initiées par des chefferies, des partis de collaboration ou des associations traditionnelles, proches des autorités. En septembre 1955, l'« Association des représentants des tribus bamiléké » soutient ainsi la thèse officielle de la responsabilité upéciste dans les événements violents de mai et s'oppose à « l'organisation proto-communiste du Cameroun » qui « a estimé indispensable de déchaîner cette émeute qui a pourtant causé la mort de plusieurs compatriotes et de graves dégâts matériels⁷⁴¹ ». Ces pétitions pro-administration se poursuivent, ensuite, mais en nombre plus réduit que celles des nationalistes. Ainsi, le *lobbying* diplomatique français parvient à faire échouer le pétitionnement de masse adopté par l'UPC, la JDC et l'Udefec après mai 1955, notamment

⁷³⁶ Lüder Jan (2022), « Institutional Design of the UN Trusteeship System. Between Colonial Interests and Anti-Colonial Ambitions », in Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.), *The United Nations...*, *op. cit.*, p. 28

⁷³⁷ ANOM, DPCT21, Observations sur les pétitions n°5/1311, 5/1312, 5/1316.

⁷³⁸ *Ibid.*

⁷³⁹ AONU, New-York, T/L.671. Conseil de Tutelle, *Final Report of the Committee on Communications from the Cameroons under French Administration*, 4 juin 1956, p. 6.

⁷⁴⁰ AONU, T/PET.5/504, Pétition de l'Évolution sociale camerounaise concernant le Cameroun sous administration française, 2 mars 1955 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 2, p. 476

⁷⁴¹ AONU, T/PET 5/800, Pétition de l'Association des représentants des tribus bamiléké, 30 septembre 1955. Voir aussi : AONU, T.Pet. 5/L 64, Pétition de l'Union régionale du Bloc Démocratique Camerounais du Ntem, Eblowoa, 4 juin 1955.

grâce aux majorités dégagées au Conseil de Tutelle et *via* une délégitimation du discours nationaliste à l'Onu. Il est amplement aidé par un Conseil de Tutelle incapable de gérer les plus de 50 000 pétitions affluant sur ses bureaux, aboutissant à la mise à l'écart de ces plaintes. La « foi en l'Onu » des militant·es indépendantistes décline progressivement, même si le pétitionnement se poursuit jusqu'à l'indépendance en janvier 1960⁷⁴². Une dernière désillusion, favorable aux autorités françaises, concerne la mission de visite de 1955.

La mission de visite de l'Onu de 1955 : un encadrement resserré

Elle a lieu dans le contexte répressif engagé par Pré qui souhaite faire de cette mission un outil de légitimation de sa politique anti-upéciste. Voyageant du 15 octobre au 18 novembre, 4100 km en voiture et 1555 en avion, la troisième mission est décidée lors de la 608^e séance du Conseil de Tutelle (juin-juillet 1955) et son enquête se limite aux deux Cameroun sous *trusteeship*⁷⁴³. Elle est composée de deux délégués, déjà présents en 1952, le Belge Robert Scheyven et le Chinois Hsi-Kun Yang, puis de deux nouveaux délégués, l'Étatsunien Edward W. Mulcahy et l'Haïtien Max Dorsinville. Ce dernier en est le président⁷⁴⁴. Ils sont accompagnés de six membres du secrétariat général⁷⁴⁵. Les délégués belge et chinois ne cachent pas leur position pro-française, déjà exprimée en 1952⁷⁴⁶. La composition de la mission et du secrétariat est faite essentiellement de ressortissants du bloc de l'ouest⁷⁴⁷ mais le délégué étatsunien dénote. Selon le règlement intérieur du Conseil de Tutelle, seuls les délégués et délégués adjoints des États-membres peuvent faire partie de ce type de mission : or, Mulcahy est fonctionnaire en service au département d'État, l'équivalent étatsunien du ministère des Affaires étrangères, et n'a aucune compétence sur l'Afrique⁷⁴⁸. Les États-Unis souhaitent certainement influencer plus directement le travail de la mission au nom du Pacte de l'Atlantique nord dont fait partie la France. Enfin, un délégué se distingue pour ses positions anticoloniales⁷⁴⁹ : Max Dorsinville. Né à Port-au-Prince, dans un pays marqué par la guerre d'indépendance avec la France et dirigé par le colonel Paul Magloire, il est le délégué haïtien à l'Assemblée générale de l'Onu depuis 1947, notamment au sein de la Quatrième Commission : il y dénonce déjà les « manœuvres de grand style auxquelles se livrent les grandes puissances pour faire échec à des mesures qui ne leur plaisent pas » et désigne un « front impérialiste » constitué de la France, du Royaume-Uni et de la Belgique⁷⁵⁰. Depuis 1953, il siège, au sein de la petite délégation haïtienne, au Conseil de Tutelle, ce qui lui permet de participer aux débats et d'être remercié par Um Nyobè pour sa fermeté face aux puissances tutélaires⁷⁵¹. Certain·es

⁷⁴² Ramondy Karine, « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », art. cité, 109-122 ; Nsoudou Carine, « L'émergence de cultures politiques au Cameroun (1918-1961) ... », *op. cit.*, p. 271

⁷⁴³ Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, pp. 351-371

⁷⁴⁴ AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 1

⁷⁴⁵ W.F. Cottrell, secrétaire principal ; R. Wathen et T. Shore, secrétaires adjoints ; Georges Margouliès, interprète ; E. Sameh, secrétaire administratif ; Denis Wyns, sténographe. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 353

⁷⁴⁶ Kiki Ayangma Serge (2009), « Les Missions de visite du Conseil de tutelle au Cameroun sous administration française (1949-1958) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 73

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 74

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 73

⁷⁴⁹ Selon Max Dorsinville, l'anticolonialisme était « un dogme national inscrit en lettres de feu et de sang dans maintes pages de notre histoire ». Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 355

⁷⁵⁰ Rappelons que Haïti était présent à la Conférence de Bandung en avril 1955. Voir la préface écrite par son fils à ses mémoires. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 177, p. 181 et p. 237

⁷⁵¹ *Ibid.*, pp. 287-289 et p. 350

journalistes voient dans ce soutien une forme de « solidarité raciale » qui pourrait également s'exprimer lors de la mission, qu'il aborde effectivement « avec une émotion » différente de ses collègues, alors qu'il décrit Pré comme un « homme autoritaire » qui aborde le « maintien de l'ordre » dans une « ligne rigide, sans faiblesse, ni bavure⁷⁵² ».

Les autorités françaises souhaitent encadrer, influencer et contrôler cette mission de visite. En amont, elles transmettent une notice d'information aux délégués, dont le contenu est en faveur du *trusteeship*⁷⁵³. Elles obtiennent également l'assurance des membres des puissances non-tutélaires qu'ils « s'abstiendraient de toute initiative susceptible de troubler l'ordre public ou de gêner l'autorité administrante⁷⁵⁴ ». Or, dès décembre 1952, l'Assemblée générale de l'Onu avait recommandé au Conseil de Tutelle de nouveaux objectifs *via* ces missions, comme « tenir compte des expressions de l'opinion publique », la sonder sur les questions importantes, « procéder à des consultations populaires », « examiner toutes les pétitions qui peuvent refléter l'opinion de la population sur les questions qui sont d'un intérêt général pour le développement de ce territoire », ou encore « accorder immédiatement une audience aux représentants qualifiés de l'opinion publique qui l'auront sollicitée⁷⁵⁵ ». Les autorités redoutent ces recommandations dans le contexte répressif de 1955. Enfin, elles veillent à préparer administrateurs et fonctionnaires à la venue de la mission *via* diverses instructions⁷⁵⁶. De son côté, l'UPC envisage, dès le retour d'Um Nyobè au Cameroun en mars 1955, de se mobiliser auprès de cette mission. Après sa dissolution en juillet, le parti réactive ses comités de base pour faire de cette visite un événement médiatique et gagner le soutien de l'Onu contre Pré. Dès le 26 août, Kingué alerte le président Dorsinville d'une circulaire qui invite le commandement militaire du Cameroun à mobiliser les troupes lors de l'arrivée de la mission, « pour intimider la population et si possible massacrer dans le cas où celle-ci tient fermement à remettre des pétitions à la Mission » et lui suggère d'obtenir des garanties auprès des autorités sur la libération des détenus politiques, la fin de l'interdiction et le retrait de ces troupes : « C'est cette façon seule qui peut vous permettre de faire un travail positif, sinon le travail de la Mission de visite cette année ne sera que dans l'intérêt de la France, et dans ce cas notre peuple constaterait avec profond regret l'attitude complice de cette Mission dans les chaînes qui l'assujettissent au régime de servitude⁷⁵⁷ ».

⁷⁵² *Ibid.*, p. 358 et p. 427

⁷⁵³ AONU, S-1562-0000-0004-00001, *Notice d'information à l'intention des membres de la mission de visite du Conseil de Tutelle. Le Cameroun*, 1955.

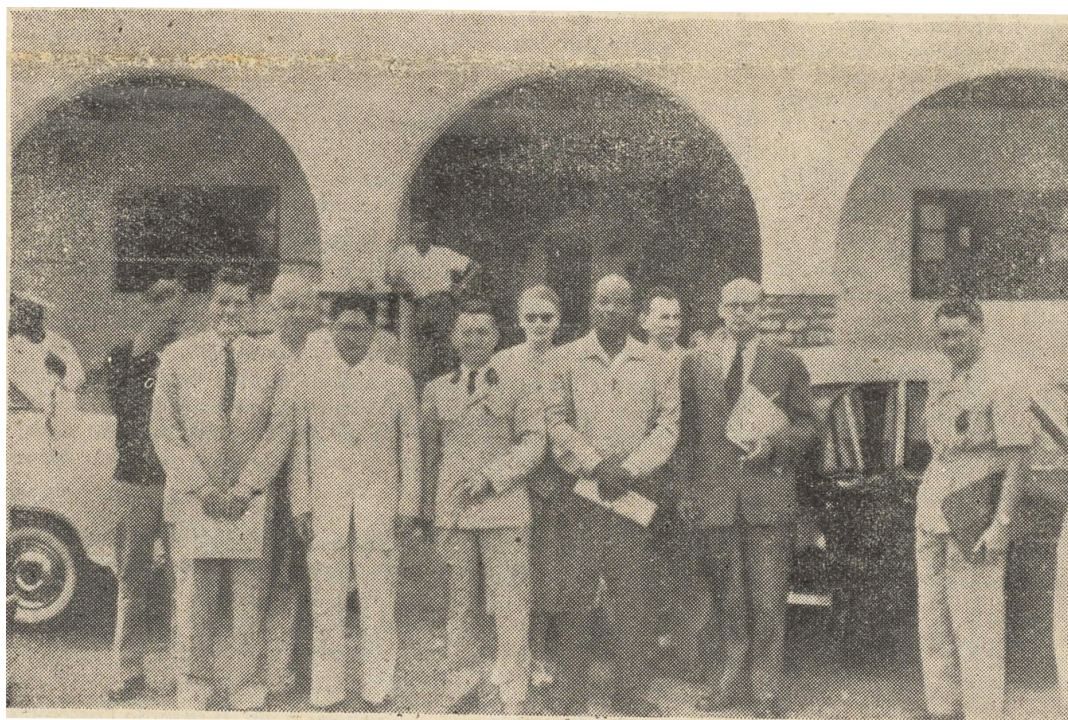
⁷⁵⁴ Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 73

⁷⁵⁵ La résolution 653(VII) du 21 décembre 1952. Efova Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 137

⁷⁵⁶ ANOM, DPCT3, Lettre du chef du service des relations extérieures du Haut-Commissariat Raymond Lefèvre au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, 8 septembre 1955.

⁷⁵⁷ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, pp. 350-352.

Une des rares photographies de la mission de visite d'octobre-novembre 1955 ⁷⁵⁸



Pour faire pression sur les membres de la mission, ces derniers sont invités à faire escale à Paris, le 17 octobre, reçus au ministère de la France d'Outre-mer, dont le but est de leur rappeler l'illégalité de l'UPC, l'importance de « maintenir l'ordre public » lors de leur visite et de ne pas enquêter sur les événements violents de mai⁷⁵⁹. Si Dorsinville défend son mandat, il reçoit une copie du discours prononcé par le directeur des Affaires politiques Léon Pignon à cette occasion, signe d'un avertissement lancé par les autorités françaises à toute ingérence dans la répression menée au Cameroun. À leur arrivée à Yaoundé le 18 octobre, Pré insiste sur le respect des procédures judiciaires en cours⁷⁶⁰. « Aucune mission de visite n'avait encore confronté une situation aussi périlleuse que la nôtre », précise Dorsinville dans ses mémoires, avant d'ajouter : « La partie s'annonçait extrêmement difficile⁷⁶¹ ». Comme en 1949 et 1952, les autorités déploient des dispositifs de propagande *via* la presse, les administrateurs et des relais autochtones⁷⁶². Le chef du Service des relations extérieures Raymond Lefèvre est chargé d'assurer la liaison entre la mission et les autorités⁷⁶³, et menace d'arrestation les militants nationalistes qui menaceraient « l'ordre public⁷⁶⁴ ». Le séjour des délégués onusiens se fait

⁷⁵⁸ *Journal des villages du Nyong-et-Sanaga*, 52, mars 1956.

⁷⁵⁹ AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 2 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 353

⁷⁶⁰ *Ibid.*

⁷⁶¹ *Ibid.*, pp. 354-355

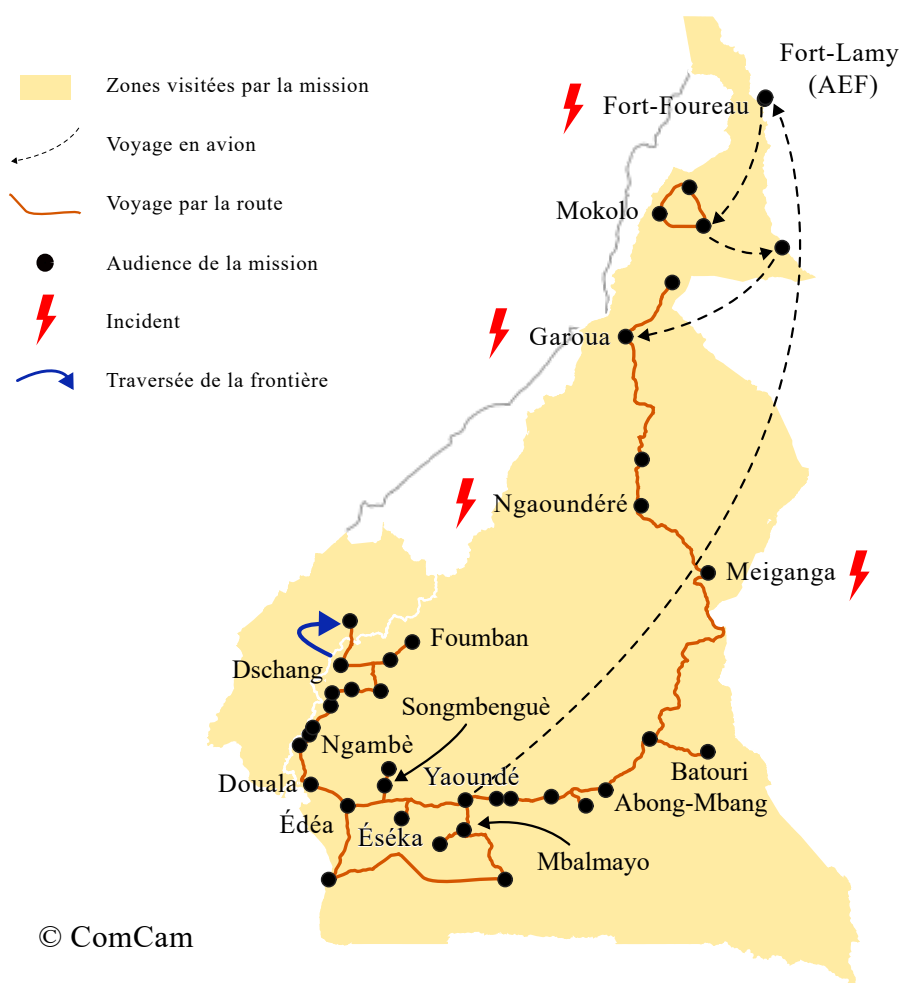
⁷⁶² ANY 2AC 8589, Note sur la préparation de la Mission de l'ONU au Cameroun, 1955, p.3, cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 76

⁷⁶³ Il est accompagné par Jean Ribo, représentant du cabinet du Haut-Commissaire. Ils étaient tous les deux présents lors des événements violents de mai 1955. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 386

⁷⁶⁴ Annexe 3, Note pour monsieur le Président de la Mission de visite, in AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires

donc sous haute sécurité comme en témoigne le rapport de la mission de visite⁷⁶⁵ et comme s'en inquiète la Sûreté, confrontée à diverses rumeurs sur des appels à la mobilisation⁷⁶⁶. Depuis Yaoundé, elle rejoint de suite le nord-Cameroun, le 19 octobre, où les délégués assistent à diverses rencontres officielles auprès de cercles associatifs, d'écoles, d'hôpitaux, de fonctionnaires ou de *lamibé*. Les contacts avec les populations restent encadrés par les administrateurs qui leur fournissent des interprètes et des logements, souvent dans des résidences officielles ou militaires, alors qu'ils sont accompagnés en permanence par le chef du Service des relations extérieures.

La mission de visite de l'Onu (15 octobre-18 novembre 1955)



Source : AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York.

sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York.

⁷⁶⁵ AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 17 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 357 ; ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, 8 novembre 1955.

⁷⁶⁶ DGSE, Note de renseignement n°931/0, « Objet : Mission de visite de l'Onu au Cameroun », 19 novembre 1955.

Dans ses écrits sous maquis, Ruben Um Nyobè parle d'une véritable « épreuve de force⁷⁶⁷ », alors que le Haut-Commissaire entend « gagner la partie⁷⁶⁸ ». Dorsinville évoque aussi des « coups montés » par les autorités pour influencer la mission. Dès les premiers pas dans le nord, des lamidats pro-français se mobilisent. À Garoua, les cavaliers et les gardes du *lamido*, Hayatou Abbo, armés de cravaches et de lances, s'en prennent à des nationalistes qui se rendent à une audience de la mission, le 25 octobre 1955. « Le spectacle nous indigna », précise Dorsinville, alors que, devant leur « attitude ferme et courroucée », le *lamido* a « dû se déplacer pour mettre fin aux sévices⁷⁶⁹ ». Les délégués parviennent à protéger un jeune garçon porteur de pétition. Le 27 octobre, une note verbale – une nouvelle « tentative d'intimidation » selon Dorsinville⁷⁷⁰ – est lue par le chef du Service des relations extérieures aux délégués, mettant en cause leur « complicité » et leur « duplicité » après l'audition d'un militant upéciste. Si les autorités affirment ne pas vouloir procéder à des « arrestations spectaculaires » ou « perdre la face », elles « [mettent] en garde la mission de visite avant son arrivée dans le sud » contre une éventuelle coopération avec l'UPC⁷⁷¹. Partis et associations de collaboration critiquent également la mission, jugée laxiste. À Ngaoundéré, le 28 octobre, en présence de l'administrateur Jean Domergue, les représentants de l'Association pour le progrès social et économique des habitants de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen) ordonnent à la mission de quitter immédiatement le territoire, accusée de « protéger » l'UPC à la suite d'une audience faite à Fort-Foureau⁷⁷². En présence d'une « affluence énorme » devant le Centre militaire où a lieu l'audition, avec des centaines de « cavaliers sur leurs chevaux caparaçonnés brandissant sabres, lances carquois », le président Dorsinville se plaint d'un « coup monté » par les autorités pour les intimider. Seul le représentant belge Scheyven, « par esprit de corps », défend une attitude plus rigide à l'égard de l'UPC⁷⁷³. Le 29 octobre 1955, à Meiganga, dans la région de l'Adamaoua, le chef du canton Boubakar menace aussi les délégués qui entendent tout de même des représentants de la Médiation franco-camerounaise, tous fonctionnaires⁷⁷⁴. Le séjour dans le nord fait ainsi dire aux autorités qu'elles ont réussi à présenter une population « loyale à la France, anti-upéciste et disposée à manifester vigoureusement ses sentiments⁷⁷⁵ ». La suite de la mission à Batouri et Abong-Mbang se déroule sans incident avec une visite de deux prisons⁷⁷⁶. À Yaoundé, la mission entend les fonctionnaires du Haut-Commissariat et le Procureur général Henri Laborde qui accèdent à la thèse de la responsabilité upéciste dans les événements violents de mai. Les délégués n'ont pas accès aux détenus politiques mais auditionnent quelques pétitionnaires favorables à l'UPC⁷⁷⁷. En Sanaga-Maritime, d'autres

⁷⁶⁷ Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis...*, op. cit., p.113.

⁷⁶⁸ ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, 8 novembre 1955.

⁷⁶⁹ Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis...*, op.cit., p.122 et AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 5 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 364

⁷⁷⁰ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 377

⁷⁷¹ ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

⁷⁷² *Ibid.*

⁷⁷³ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 370 et pp. 373-374

⁷⁷⁴ Un médecin européen en fait partie. *Ibid.* p.7

⁷⁷⁵ ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

⁷⁷⁶ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 380

⁷⁷⁷ ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

pétitionnaires pro-français, comme le maire de Makak Njock Bot sont entendus, alors que des scènes de levées de drapeau, français et onusien, sont soigneusement préparées par les autorités⁷⁷⁸. Si la mission entend s'acquitter de son mandat, précise l'historien Samuel Efoa Mbozo'o, il s'agit en réalité d'un jeu d'équilibriste selon son président⁷⁷⁹ : être vigilant « pour se défaire du mirage délibérément créé » par les autorités ; ne pas se faire instrumentaliser par l'UPC qui voudrait « l'entraîner sur les routes imprévues au programme officiel agréé sous le prétexte facile que tout était arrangé, comme si les membres d'une Mission n'étaient que des...imbéciles⁷⁸⁰ ». À partir de la visite de Yaoundé, les autorités considèrent avoir bien réussi à limiter les actions des délégués onusiens⁷⁸¹.

Audition à Fort-Foureau en présence des membres de la mission et de fonctionnaires coloniaux et rencontre du chef Daniel Kemajou en région Bamiléké⁷⁸²



A contrario, Um Nyobè dénonce la répression engagée à l'occasion de la mission⁷⁸³. Le 20 octobre 1955, à Fort-Foureau, dans l'extrême nord, un militant de l'UPC aurait eu « les mâchoires fracturées par les autorités coloniales⁷⁸⁴ », même si ces violences ne sont pas corroborées par Dorsinville et les autorités. Cet homme, identifié comme Joseph Ondolo Odi, employé à Fort-Lamy, au Tchad, est auditionné par les délégués Mulcahy et Yang⁷⁸⁵. « Le pétitionnaire [a] précisé qu'il parlait au nom des partis dissous », ce qui provoque une protestation immédiate du chef du Service des relations extérieures, qui menace de le faire

⁷⁷⁸ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 383

⁷⁷⁹ Efoa Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, op.cit., p. 187

⁷⁸⁰ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 368

⁷⁸¹ ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

⁷⁸² Il s'agit du 19 octobre (plus que du 1^{er} octobre, comme indiqué en ligne) pour la 1^{ère} photo, Pour la seconde, il peut s'agir du 14 novembre. AONU, UN7701198 et UN7701200 [disponible en ligne sur : <https://media.un.org/photo/en/asset/oun7/oun7701198> ; <https://media.un.org/photo/en/asset/oun7/oun7701200>]

⁷⁸³ Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis...*, op.cit., p.122

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p.122

⁷⁸⁵ La pétition qu'il transmet est reproduite ici : DGSE, Note de renseignement n°931/0, « Objet : a/s. Mission de visite de l'Onu au Cameroun", 19 novembre 1955.

arrêter⁷⁸⁶. Sans ligne de conduite claire, les délégués décident, à partir de cette date, de ne plus entendre que « les représentants de tous partis et organisations ayant une existence légale, ainsi que tout particulier exprimant des opinions personnelles », afin d'éviter des « arrestations à la chaîne ». Pour tout de même auditionner des nationalistes et déjouer l'attention du fonctionnaire Lefèvre, les délégués leur conseillent de ne pas se revendiquer de l'UPC, de la JDC ou de l'Udefec⁷⁸⁷. Dans le nord, la stratégie des autorités fonctionne. À Maroua, le 21 octobre, un ancien combattant et un fonctionnaire sont auditionnés, tous deux pro-français, alors que peu de pétitions nationalistes sont transmises⁷⁸⁸. Cela s'explique par le contrôle effectué par le chef du Service des relations extérieures qui établit les listes pour les audiences et vérifient les pétitions écrites. Le délégué du Haut-Commissaire Guidon-Lavallée confirme ce succès des autorités aussi à Douala :

Les upécistes ne se sont manifestés en aucune façon, sauf par des enveloppes qu'ils posaient délicatement dans les voitures de l'Onu et que nous ramassions illico ; il s'est même trouvé que les membres de la mission nous aient rendu ces pétitions. La déception de l'UPC est totale et, sans faire preuve d'optimisme, j'ai l'impression que la vapeur est renversée et qu'il y a un changement d'atmosphère. Pour que cela dure, et je vais m'employer à essayer à un rapprochement entre nous et les upécistes modérés non communistes⁷⁸⁹.

En réaction, les nationalistes multiplient les stratégies de contournement. « Si au Togo, il y a eu la guerre des pétitions, au Cameroun, ce sera une tornade⁷⁹⁰ », proclame ainsi François Fosso de la JDC. Les militant·es sont invité·es à sortir les drapeaux de l'Onu, entonner des chants nationalistes, présenter une dizaine de pétitions par comité de base et diffuser des tracts. Dès l'arrivée de la mission à Yaoundé, un individu transmet au président « une serviette en plastique de couleur verte bourrée à souhait » en lui soufflant « De la part de la population du Cameroun⁷⁹¹ ! ». Début novembre, deux autres déposent sous la véranda des bureaux de la mission un « grand paquet enveloppé d'une étoffe rouge », couleur du drapeau⁷⁹². Ces pétitions, « les premières d'une avalanche », sont confisquées par le chef de la région du Nyong-et-Sanaga, Joud⁷⁹³. Cette attitude des autorités déplaît aux délégués onusiens, censés trier les colis qui leur parviennent eux-mêmes. Parallèlement, l'UPC envoie des pétitions au Conseil de Tutelle pour se plaindre de ces entraves⁷⁹⁴. Par la suite, le président Dorsinville ne cesse d'être approchée par des militant·es qui lui demandent de « bien ouvrir les yeux⁷⁹⁵ ». À Éséka, le chef de région Montout fait appel aux gardes pour contenir la foule qui brandit le drapeau de l'UPC, alors qu'à Édéa, des militant·es de l'Udefec et de la JDC sont arrêté·es avant l'arrivée de la

⁷⁸⁶ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 360

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 367

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 362 et p. 368

⁷⁸⁹ ANOM, DPCT3, Lettre du délégué du Haut-Commissaire à Douala, Robert Guidon-Lavallée à « son cher vieux », Douala, 14 novembre 1955.

⁷⁹⁰ DGSE, Note de renseignement n°931/0, « Objet : Mission de visite de l'Onu au Cameroun », 19 novembre 1955.

⁷⁹¹ *Ibid.*

⁷⁹² AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 7 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 382

⁷⁹³ ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

⁷⁹⁴ *Ibid.*, Télégramme de la mission permanente de la France à l'Onu au Haut-Commissariat au Cameroun, 4 novembre 1955 ; AONU, T/PET.5/821, Pétition du comité central de l'UPC à Koumassi, Douala, 24 octobre 1955.

⁷⁹⁵ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 393

mission⁷⁹⁶. En Sanaga, des upécistes sont aussi arrêtés et torturés pour avoir voulu remettre des pétitions à la mission ; Ninde Bikoum arrêté à la sortie de la salle d'audience pour avoir remis des pétitions « en se faufilant dans une délégation de l'association traditionnelle des Elog-Mpoo⁷⁹⁷ » ou encore, Isaac Mbegué et Ngo Pouhe, arrêtés par les gendarmes en possession de 350 pétitions⁷⁹⁸. À Boumnyebel, note Um Nyobè, la mission arrive alors que des soldats brutalisent des manifestants⁷⁹⁹. Dans la subdivision de Babimbi, l'un des fiefs de l'UPC, la mission est accueillie par Jacques Bassama, syndicaliste et militant de l'Esocam, acteur de mai 1955 à Songmbenguè⁸⁰⁰. Des pétitions pro-françaises lui sont remises pour mieux légitimer les partis de collaboration auprès des délégués⁸⁰¹. Le bras de fer se poursuit à Mbalmayo où la mission reçoit un sac contenant des pétitions confisquées par le chef de région du Nyong-et-Sanaga⁸⁰². Si la transmission de pétitions permet aux militants d'éviter des représailles directes de l'administration, les autorités ne ménagent donc pas leurs efforts pour les confisquer. L'activité de propagande et de « maintien de l'ordre » est telle qu'à Douala, fief upéciste, la mission ne reçoit plus aucune pétition, alors qu'elle y reste trois jours, le tout « sous escorte militaire » et au gré des réceptions protocolaires⁸⁰³. Le président Dorsinville se contente de plaider en faveur d'une indépendance rapide, comparant le sort du Cameroun à celui d'Haïti. À l'ouest, chez le chef de Bazou, Daniel Kemajou, au Centre climatique de Dschang ou à Foumban, les festivités protocolaires prennent encore plus le pas sur le travail d'enquête⁸⁰⁴. Toutefois, le *fo* Jean Rameau Sokoudjou parvient, lors d'un dîner dansant, à remettre une pétition des chefs de la région de Bana, favorables aux idées nationalistes⁸⁰⁵. Une fois au *Southern Cameroons*, la collaboration franco-britannique permet de faire encadrer le séjour et de contenir l'accès des militants upécistes à la mission⁸⁰⁶.

In fine, la mission de visite de 1955 est une victoire pour les autorités et une désillusion pour les nationalistes qui évoquent un sentiment de « trahison » et une mission « corrompue », voire « chambrée par l'administration “de crainte” qu'apparaisse trop nettement la maturité politique des Camerounais⁸⁰⁷ ». La déception est d'autant plus profonde que la mission, confrontée à la répression de mai, « n'a pas été en mesure de faire une enquête complète [...] car, parmi ceux

⁷⁹⁶ Il s'agit de Mispa Njock et de Jean-Paul Makendi, Dorsinville *Ibid.*, p. 384 ; ANOM, DPCT18, Note de renseignements n°252/0, « Objet : situation de l'UPC à Édéa après le passage de la mission de visite de l'Onu », 23 novembre 1955.

⁷⁹⁷ ANOM, DPCT18, Note de renseignements n°252/0, « Objet : situation de l'UPC à Édéa après le passage de la mission de visite de l'Onu », 23 novembre 1955.

⁷⁹⁸ Auteur inconnu, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle au Cameroun... », *op. cit.*, p. 80 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 387

⁷⁹⁹ Um Nyobe Ruben, *Écrits sous maquis...*, *op.cit.*, p.123.

⁸⁰⁰ AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 7

⁸⁰¹ Kiki Ayangma Serge (2009), « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 77

⁸⁰² *Ibid.*, p. 79

⁸⁰³ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 389 ; ANOM, DPCT3, Lettre du délégué du Haut-Commissaire à Douala Robert Guidon-Lavallée au délégué du Haut-Commissaire à Paris Robert Mourruau, Douala, 14 novembre 1955.

⁸⁰⁴ ARO, Lettre du secrétaire du RPC à Bandounga Faustin Tankoua au président de la mission de visite de tutelle de passage à Bangangté, 12 novembre 1955.

⁸⁰⁵ Fogang Jean-Pierre (s.d.), *Bamendjou de Fo'o Sokoudjou. 1953-2013, 60 années d'exploits et de défis*, Yaoundé, Les Editions du Rocher d'or, p. 142 ; Tagne Jean Bruno (2019), *Jean Rameau Sokoudjou : de Bikok à Bamendjou : secrets et testament*, Éditions du Schabel, p. 66

⁸⁰⁶ ANOM, DPCT3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Prê, « Objet : entretiens ministériels franco-britanniques », 16 novembre 1955.

⁸⁰⁷ DGSE, Note de renseignement n°968/0, « Objet : Passage Mission de Visite de l'Onu au Cameroun », 6 décembre 1955

qui y ont pris part, plusieurs étaient l'objet de poursuites judiciaires, d'autres étaient en fuite, et enfin, le parti le plus directement intéressé avait dissous⁸⁰⁸ ». « Cette attitude de la mission pourrait surprendre tout observateur averti de la question camerounaise aux Nations Unies », précise l'historien Efova Mbozo'o, car elle était censée « sonder l'opinion publique sur tout ce qui concernait les questions importantes⁸⁰⁹ ». Il ajoute : « La mission de visite avait-elle oublié qu'au cours de la IX^e session de l'Assemblée générale, cette dernière, suite aux “ propositions concrètes ” de l'UPC relatives à l'unification, avait pratiquement arrêté le principe d'un référendum sur ce sujet⁸¹⁰ ? » Le rapport final, examiné par le Conseil de Tutelle lors de sa XVII^e session (février-avril 1956), est plus que sceptique sur les pétitions transmises lors de la visite : « Il n'y a pas lieu de tenir compte du fait qu'elle a reçu des centaines de feuilles de papier dont beaucoup n'étaient pas signées ou portaient des signatures illisibles qui contenaient simplement le slogan “unification et indépendance” et qui dans la plupart des cas s'accompagnaient d'accusations dirigées contre l'Autorité administrante ou certains hauts-fonctionnaires⁸¹¹ ». Aux yeux du président Dorsinville, le rapport final demeure lacunaire et n'est « qu'une balance des vues personnelles, représentant un consensus équitable des mandataires des Nations Unies⁸¹² ». Il déplore certes la dissolution des organisations nationalistes et le manque de prise en compte de leurs revendications, mais il loue la « politique d'apaisement » engagée par les autorités et les réformes institutionnelles à venir⁸¹³. Le 23 mars 1956, lors d'une séance du Conseil de Tutelle, le représentant soviétique Vassili Groubiakov critique le travail de la mission, qui n'a su s'éloigner de la propagande officielle. De leur côté, les militant·es nationalistes lancent une « campagne de calomnies » et accusent les délégués d'avoir été corrompus par les autorités⁸¹⁴. Un an plus tard, Dorsinville rencontre Moumié à l'Onu et ne lui en tient pas rigueur, « estimant que le Noir avait assez de difficultés à surmonter, assez d'ennemis réels à craindre, pour ne pas y ajouter de notre cru⁸¹⁵ ».

En dehors de l'Onu, les militant·es upécistes essaient d'alerter d'autres organismes internationaux en 1957, en particulier l'Organisation internationale du travail pour la répression antisyndicale⁸¹⁶ et le Comité international de la Croix-Rouge concernant l'incarcération de détenu·es politiques⁸¹⁷. Les diplomates français parviennent à faire front contre ces accusations et à convaincre ces institutions de l'illégitimité du combat nationaliste, signalant les limites de l'humanitarisme face à la répression au Cameroun, à la différence de l'Algérie ou du Kenya⁸¹⁸.

⁸⁰⁸ AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p.16

⁸⁰⁹ Efova Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, *op.cit.*, p.284

⁸¹⁰ *Ibid.*, p.158

⁸¹¹ AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII^e session (7 février – 6 avril 1956), New York, p.17 ; Mbozo'o Efova Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 365

⁸¹² Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 431

⁸¹³ *Ibid.*, p. 430

⁸¹⁴ Dorsinville évoque une pétition de l'Udefec faisant état d'un « propos malveillant » rapporté par Max-Olivier Lacamp dans *Le Figaro* (« Péril rouge en Afrique noire. Le putsch manqué de Douala », 3 février 1956). *Ibid.*, pp. 432-433

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 434

⁸¹⁶ ADF, La Courneuve, 372QO/458, le secrétaire général de la FSM Louis Saillant, Communication en date du 14 mars 1957 adressée au directeur général du Bureau international du travail par la Fédération syndicale mondiale.

⁸¹⁷ Voir le recours déposé auprès du CICR : Archives du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, BAG 200 043-001.

⁸¹⁸ Johnson Jennifer (2020), « The Limits of Humanitarianism: Decolonization, the French Red Cross, and the Algerian War », in Moses Dirk A., Duranti Marco et Burke Roland (éd.), *Decolonization, Self-Determination and*

Dans le même temps, la diplomatie upéciste, réduite dans ses moyens, échange des courriers avec des leaders africains – le président égyptien Nasser et le Ghanéen Kwame Nkrumah – mais n'obtient jusqu'alors qu'un soutien politique symbolique⁸¹⁹. La lettre adressée au ministre des Affaires étrangères de l'URSS Viatcheslav Molotov le 16 septembre 1955, dans laquelle il lui demande de soutenir une éventuelle audition devant la Quatrième Commission de l'Onu, se révèle toutefois contre-productive car perçue par les autorités comme une preuve de son affiliation au communisme international⁸²⁰, comme en témoignent aussi les voyages effectués à Pékin pour congrès de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique en 1954 ou au festival mondial de la jeunesse à Moscou en 1957⁸²¹. Mais ces circulations, déjà contraintes par l'obtention de visas, sont surveillées par les services de renseignement français qui listent et pistent les militant·es, notamment les étudiant·es, dans les pays de l'est, en URSS, en Égypte ou en Tunisie. En juillet 1957, de manière paradoxale, l'expulsion des treize leaders du *Southern Cameroons* vers le Soudan, puis l'Égypte, constitue une « révolution diplomatique » pour l'UPC qui mondialise son combat contre le *trusteeship* français et en faveur de l'indépendance⁸²².

Les stratégies déployées par les autorités françaises pour contenir les nationalistes hors des frontières de tutelle – en métropole, au *Southern Cameroons* ou à l'Onu – parviennent à dissimuler la répression en cours au Cameroun à la faveur d'une opinion publique française indifférente et alors que des militant·es upécistes sont confronté·es à divers obstacles lorsqu'ils et elles se mobilisent : suppression de bourses universitaires, censure de journaux étudiants, blocage des visas de sortie, campagne de dénigrement contre les pétitions upécistes, rude encadrement de la mission de visite de l'Onu et surveillance de leurs circulations. En novembre 1955, dans une pétition faisant suite à la disparition de son mari et à l'incarcération de son frère, Thérèse Ndefo proclame une foi presque inébranlable en l'Onu : « Vive les délégués de la Mission de l'Onu ! [...] Délivrez le Cameroun de la gueule de lion qui est Roland Pré⁸²³ ». En mars 1958, le Conseil de Tutelle lui répond de manière laconique et prend le parti des autorités françaises, symbole d'une politique de *containment* qui est parvenue à délégitimer les nationalistes hors des frontières de tutelle⁸²⁴. Le contrôle exercé par les autorités sur la vie civile, politique et médiatique se double de pratiques répressives plus marquées encore, lorsqu'il s'agit de « maintenir l'ordre » colonial *via* la police, l'armée, les services de renseignement et la justice.

the Rise of Global Human Rights Politics, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 79-108 ; Lanza, Nicolas (2008), « Le Comité international de la Croix-Rouge et le soulèvement des Mau-Mau au Kenya, 1952-1959 », *Relations internationales*, 1(133), pp. 91-110.

⁸¹⁹ Lettre de Gamal Abdel Nasser au secrétaire général de l'UPC, Le Caire, 6 juin 1955. Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis*, *op. cit.*, pp. 106-107 ; Pouhé Dominique, « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC).. », *op. cit.*, p. 37-41

⁸²⁰ ANOM, DPCT3, Lettre de Félix Moumié, président de l'UPC, à Viatcheslav Molotov, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, sous maquis, 16 septembre 1955.

⁸²¹ Pouhé Dominique, « Les liaisons extérieures... », *op. cit.* ; Adalaba Jean, « La “diplomatie” du parti nationaliste... », *op. cit.*

⁸²² Terretta Meredith, « Cameroonian Nationalists Go Global... », art. cité, p. 200.

⁸²³ AONU, T/PET 5/888, Pétition de Thérèse Ndefo, Douala, 9 novembre 1955.

⁸²⁴ AONU, T/RES/1857(XXI), Résolutions adoptées par le Conseil de Tutelle, XXI^e session, 30 janvier-26 mars 1958, p. 20

B. « Maintenir l'ordre » colonial face aux nationalistes

Après mai 1955, les autorités françaises multiplient les dispositifs de « maintien de l'ordre⁸²⁵ » afin de réprimer les militant·es nationalistes, qu'il s'agisse du recours aux services de renseignement, à diverses unités policières ou à l'institution judiciaire qui arrête, condamne et emprisonne. Réfléchir au « maintien de l'ordre » au Cameroun sous *trusteeship* français nécessite de prendre en compte une histoire renouvelée, en France et à l'étranger, depuis une vingtaine d'années. « Maintenir l'ordre n'est pas, en colonie, une question technique, c'est la condition *sine qua non* de l'existence d'une société coloniale dont l'hégémonie n'a jamais été telle qu'elle a pu se passer de l'usage d'une force non légitime pour la majorité de la population », écrivent ainsi Emmanuel Blanchard et Joël Glasman⁸²⁶. Si certain·es auteur·rices appréhendent le « maintien de l'ordre » de manière globale, du régime de l'indigénat au contrôle des pratiques électorales⁸²⁷, nous le limiterons ici aux dispositifs policiers et judiciaires mobilisés contre les militant·es nationalistes jusqu'à la nomination du gouvernement Ahidjo, la question des pratiques militaires étant analysés ultérieurement⁸²⁸.

Ces dispositifs de « maintien de l'ordre » s'appuient sur des unités de police, de gendarmerie, de goumiers ou encore de gardes régionaux, et concernent aussi bien les grands centres urbains que les campagnes qui ne sont pas des zones militaires. L'historiographie sur l'empire colonial français d'Afrique s'est déjà intéressée à ces « corps habillés » et aux métiers de police⁸²⁹. Le Cameroun sous tutelle française a fait l'objet de travaux universitaires et de synthèses, parfois écrits par d'anciens policiers devenus mémorialistes de l'institution⁸³⁰, et surtout centrés sur la période postcoloniale, et alors que de nombreuses archives en France et au Cameroun

⁸²⁵ Le « maintien de l'ordre » étant l'expression employée par les autorités, en particulier la police et l'armée, afin de désigner leurs doctrines et leurs techniques de contrôle des « foules » indisciplinées, nous garderons les guillemets lors de leur usage.

⁸²⁶ Blanchard Emmanuel et Glasman Joël (2012), « Introduction générale. Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie émergente », Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 11-41.

⁸²⁷ C'est le cas du *colonial policing* décrit par plusieurs chercheur·euses anglophones. Blanchard Emmanuel, Bloembergen Marieke et Lauro Amandine (2017), *Policing in Colonial Empires. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles, Peter Lang ; Thomas Martin (2012), « Colonial Policing: A Discursive Framework », in Thomas Martin, *Violence and Colonial Order: Police, Workers and Protest in the European Colonial Empires, 1918-1940*. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 17-41.

⁸²⁸ Voir Section 2 – Partie II.

⁸²⁹ Denis Vincent et Denys Catherine (dir.) (2012), *Polices d'Empires, XVIII^e-XIX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; Glasman Joël (2014), *Les corps habillés au Togo. Genèse coloniale des métiers de police*, Paris, Éditions Karthala ; Peyroulou Jean-Pierre (2014), « Rétablir et maintenir l'ordre colonial : la police française et les Algériens en Algérie française de 1945 à 1962 », in Harbi Mohammed et Sotra Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, pp. 97-130 ; Brunet-La Ruche Bénédicte (2012), « “Discipliner les villes coloniales” : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entre-deux-guerres », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines* [En ligne] ; Badier Benjamin (2023), « De la police coloniale française à la police nationale marocaine : décolonisation et héritages policiers (1953-1960) », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 30 ; Le Doussal Roger (2009), *Commissaire de police en Algérie (1952-1962). Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel*, Paris, Gallimard ; Vermeren Henri (2003), *Un gendarme aux colonies : Madagascar, Indochine. 1895-1907*, Paris, Albin Michel.

⁸³⁰ Pondi Paul (1988), *La Police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, CLE ; Owona Jean Daniel (2021), « La police au Cameroun : évolution et incidences socio-économiques (1925-2012) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2017), « Police et “rébellion” armée au Cameroun (1960-1971) », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Mballa Nang (2001), « Du service local de police et de sûreté à la sûreté générale au Cameroun français, 1939-1959 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Munyanu Patrice Dukson (2001), « La police et la sûreté au Cameroun de 1948 à 1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ndefo Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société au Cameroun, de la colonisation française (1922 à 1971) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

permettent d'en retracer le processus avant 1958⁸³¹. Le renseignement est également au cœur de la répression après mai 1955. Les *intelligence studies*⁸³², renouvelées depuis une vingtaine d'années, ont étudié les « pratiques de l'ombre » dans le fonctionnement des empires coloniaux, en particulier à partir du début du XX^e siècle au moment où les contestations sociopolitiques prolifèrent⁸³³, tandis que l'histoire transimpériale a permis de souligner les collaborations entre puissances, en particulier à partir de 1945⁸³⁴. En effet, en Asie comme en Afrique, les années de décolonisation, marquées par l'anticommunisme lié à la guerre froide, ont pu être analysées grâce à l'ouverture, parfois très relative, des archives « sensibles » liées au renseignement⁸³⁵. Toutefois de nombreux historien·nes, rappelant la faiblesse de l'encadrement colonial, ont cherché à éviter l'écueil du tout étatique pour se pencher au plus près des acteur·rices du renseignement, que ce soit à l'échelle d'un territoire en particulier ou des empires⁸³⁶, et pour interroger le consentement des populations colonisées à ces pratiques de surveillance⁸³⁷. La production historiographique sur le Cameroun sous tutelle française s'est surtout focalisée sur fonctionnement institutionnel du renseignement, la question de la lutte anti-upéciste étant traitée de manière moins systématique⁸³⁸. La thèse de Léonel Noubou Noumowe diversifie toutefois les approches sur la production du renseignement de 1955 à 1958, *via* la prise en compte des forces armées⁸³⁹. Cette histoire du renseignement s'est doublée de nombreux travaux sur la surveillance des militant·es nationalistes en métropole et à travers le

⁸³¹ Les administrateurs sont plus silencieux : Delauney Maurice (1982), *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, la Pensée Universelle ; Gélis Bernard de (2001), *Lignes de partage. I. Service au Cameroun (1949-1958)*, Paris, Nouvelles Editions latines ; Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion.

⁸³² Forcade Olivier (2024), « Existe-t-il une « école française » des études de renseignement ? », in Charon Paul et Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, *Les mondes du renseignement. Approches, acteurs, enjeux*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 19-33 ; Laurent Sébastien-Yves (2024), « Les études de renseignement en France : bilans et perspectives de développement », in Charon Paul et Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, *Les mondes du renseignement. Approches, acteurs, enjeux*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 101-115.

⁸³³ Laurent Sébastien-Yves (2024), *État secret, État clandestin : essai sur la transparence démocratique*, Paris, Gallimard ; Dewerpe Alain (1994), *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard.

⁸³⁴ Thomas Martin (2008), *Empires of Intelligence: Security Services and Colonial Disorder after 1914*, Berkeley, University of California Press

⁸³⁵ Le Page Jean-Marc (2014), *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde Éditions ; Brennan James R. (2021), « “The Secret Lives of Dennis Phombeah: Decolonization, the Cold War, and African Political Intelligence, 1953–1974” », *The International History Review*, 43(1), pp. 153-169.

⁸³⁶ Bayly Christopher (1996), *Empire and Information: Intelligence Gathering and Social Communication in India, 1780-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; Satia Priya (2008), *Spies in Arabia: The Great War and the Cultural Foundations of Britain's Covert Empire in the Middle East*, Oxford; New York, Oxford University Press ; Tiquet Romain (2013), « A French policeman in the Empire. Pierre Lefuel, last director of the Sûreté Volta (1959-1960) and pioneer of International Police Technical Cooperation Service (SCTIP) », *Histoire, économie et société*, (4), pp. 49-58.

⁸³⁷ Bat Jean-Pierre, Nicolas Courtin et Vincent Hiribarren (dir.) (2021), *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

⁸³⁸ Dia André (2012), « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial (1919-1960) », in Bat Jean Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial...op. cit.*, pp. 65-83. ; Bougha Ferdinand (2006), « Les Renseignements Généraux au Cameroun sous administration française, 1947-1960 », Mémoire de Master, Université Yaoundé I, Cameroun ; Dia André (2010), « Information-pouvoir et politique au Cameroun : de la période précoloniale à la deuxième décennie post indépendance », Thèse en histoire, Université de Montpellier III, France ; Dia André (2004), « La France au Cameroun : renseignement militaire, renseignement civil, 1914-1960 », mémoire de DEA, Université Paul Valéry, Montpellier, France.

⁸³⁹ Noubou Noumowe Léonel (2023), « De la milice coloniale à l'armée camerounaise : constellation d'unités et mosaïque militaire, 1914-1972. Approche sociologique et prosopographique », Thèse en histoire, Université de Lorraine, France.

monde⁸⁴⁰. L'accès à de nombreux documents déclassifiés du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (Sdece) a permis à notre Commission d'évaluer le rôle joué par le renseignement dans cette surveillance, tout en soulignant la diversité des services mobilisés – Sûreté, autorités militaires, chefs de région et de subdivision, officiers des Affaires Africaines et différentes antennes du Sdece – et la mobilisation de nombreux intermédiaires au sein de la société coloniale. Le recours à la justice est le second aspect de ce « maintien de l'ordre ». L'historiographie s'est intéressée, depuis une vingtaine d'années, à l'analyse de l'application pratique du système des infractions spéciales à l'indigénat avant 1946⁸⁴¹, alors que l'instrumentalisation de la justice dans un contexte de décolonisation a été étudiée sur l'Algérie⁸⁴². Les recherches sont moins systématiques en ce qui concerne les territoires d'Afrique subsaharienne marqués par des répressions, même si des travaux ont permis de renouveler les approches sur la guerre Mau Mau au Kenya⁸⁴³. Pour le Cameroun, des travaux universitaires se sont intéressés au fonctionnement de la justice coloniale, parfois à l'échelle locale⁸⁴⁴ mais l'accès plus difficile aux archives a freiné un certain nombre de recherches. Les chercheur·euses sont souvent tributaires des documents produits par l'administration coloniale, transmis aux organes métropolitains, mais il existe peu de sources provenant de l'institution judiciaire elle-même. Il faut toutefois signaler les travaux récents sur le *cause lawyering* de Meredith Terretta⁸⁴⁵, et ceux de Marine Bellot-Gurlet sur les avocat·es du CDLDAN⁸⁴⁶ et les stratégies de défense employées par les prisonnier·ères nationalistes au Cameroun⁸⁴⁷. L'institution carcérale semble avoir plus préoccupé les historien·nes, à l'image des travaux d'Idrissou Alioum sur la société carcérale⁸⁴⁸ et de mémoires universitaires sur certaines prisons

⁸⁴⁰ Brückenhaus David (2017), *Policing Transnational Protest : Liberal Imperialism and the Surveillance of Anticolonialists in Europe, 1905-1945*, Oxford, Oxford University Press ; Bollenot Vincent (2022), « Maintenir l'ordre impérial en métropole : le service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (1915-1945) », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

⁸⁴¹ Brunet-La Ruche Bénédicte et Laurent Manière (2019), « De l'“exception” et du “droit commun” en situation coloniale : l'impossible transition du code de l'indigénat vers la justice indigène en AOF », in Brailion Charlotte, Montel Laurence, Plasman Pierre-Luc, et al. (dir.), *Droit et Justice en Afrique coloniale : Traditions, productions et réformes*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, pp. 117-141 ; Mann Gregory (2009), « What Was the “Indigénat”? The “Empire of Law” in French West Africa », *The Journal of African History*, 50(3), pp. 331-353 ; Merle Isabelle (2002), « Retour sur le régime de l'indigénat : genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », *French Politics, Culture & Society*, 2002, pp. 77-97 ; Thénault Sylvie (2017), « L'indigénat dans l'Empire français : Algérie/Cochinchine, une double matrice », *Monde(s)*, 12(2), pp. 21-40.

⁸⁴² Thénault Sylvie (2004), *Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte.

⁸⁴³ Voir le parcours du « maréchal » mau mau, Dedan Kimathi, condamné à mort lors d'un procès devant un tribunal extraordinaire, et dont des documents sont retranscrits. Anderson David (2017), « Mau Mau on Trial Dedan Kimathi's Prosecution and Kenya's Colonial Justice », in MacArthur Julie (éd.), *Dedan Kimathi on Trial: Colonial Justice and Popular Memory in Kenya's Mau Mau Rebellion*, Athens, Ohio University Press, pp. 233-257

⁸⁴⁴ Ottou Bissomo (2008) « La justice indigène à Yaoundé sous administration coloniale (1888-1960) », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun

⁸⁴⁵ Le *cause lawyering* désigne « une pratique du droit qui est le fait d'avocat·es qui usent de leurs talents et des ressources qui sont à leur disposition pour atteindre des objectifs politiques et sociaux ». Terretta Meredith (2015), « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, (138), pp. 25-48.

⁸⁴⁶ Bellot-Gurlet Marine, « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*

⁸⁴⁷ Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”, ... », *op. cit.*

⁸⁴⁸ Alioum Idrissou (2014), *Société carcérale et domination européenne au Cameroun (1884-1960). Aux origines historiques de la crise du système pénitentiaire Camerounais*, Presses Académiques Francophones ; Alioum Idrissou (2005), « Les prisons au Cameroun sous administration française (1916-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Voufo Guy Roger (janvier 2021), « Enfermement en contexte colonial au Cameroun : cas de la prison d'Abong-Mbang (1930-1960), *Thinking Africa. Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, 60, pp. 1-21.

et les conditions de détention⁸⁴⁹. Après avoir décrit la mobilisation de dispositifs répressifs dans le domaine policier et judiciaire après mai 1955, nous détaillerons les pratiques déployées par les autorités face à ce qu'elles présentent comme une « menace » sécuritaire pour l'ordre colonial. Ce « maintien de l'ordre » passe par de nombreux canaux de renseignement, l'intensification des contrôles policiers et des arrestations, et la mobilisation de la justice au service de la répression.

- Mobiliser les forces de répression

Le programme de la conférence de Ngaoundéré organisée par Roland Pré en juillet 1955 met en place cinq comités de travail afin d'organiser ce « maintien de l'ordre » face au mouvement nationaliste *via* différents dispositifs encadrés par la gendarmerie et la garde camerounaise, des unités de police et les services de Sûreté, auxquels il faut ajouter le recours à la justice coloniale et aux magistrats français⁸⁵⁰.

Des effectifs de sécurité limités

Dès le début de l'occupation française, en 1916, des gendarmes français, aidés par des unités « indigènes », assurent la sécurité du territoire sous mandat, en continuité avec les missions endossées en métropole, mais les premiers effectifs de police apparaissent dès 1922, à Bonabéri et Édéa, puis dans les grandes villes⁸⁵¹. Inspirées par le modèle métropolitain⁸⁵², les autorités décident de centraliser les services de police en 1951 en les détachant du contrôle de la gendarmerie au profit de la Sûreté⁸⁵³. Cette dissociation entre police et gendarmerie répond au contexte d'après-guerre qui voit les populations des grands centres urbains augmenter sensiblement, générant des problèmes de délinquance et de criminalité, en particulier à Douala où le nombre d'habitantes recensées passent de 59 899 en 1947 à 124 703 en 1956⁸⁵⁴. Cette croissance démographique s'explique par d'importantes migrations internes dans une ville où

⁸⁴⁹ Voir tous les mémoires suivants, soutenus à l'Université de Yaoundé I : Bayiha Yegba (2008), « La prison d'Éséka et son impact social, 1920-1960 : approche historique », Mémoire de Maîtrise en histoire ; Bobong Onana Edvige Élise (2006), « La détention féminine à la prison de Bafia de 1960 à 1992 », Mémoire de Maîtrise en histoire ; Ndanga Éric Patrick (2002), « La prison de New-Bell à Douala (Cameroun), 1916-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire ; Takam Maurice (2001), « Une illustration de la détention au Cameroun sous administration française. La prison de Yaoundé, 1916-1960 », Mémoire de maîtrise en histoire ; Tsala Tsala Célestin Christian (2001), « Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1997. Les cas Albert Dikoumé, Gaspard Mouen, Nouk Bassomb, Emmanuel Bityeki et Rithe Ndongo Ngalle », Mémoire de maîtrise en histoire ; Kossoni Hélène Florence (2000), « Les prisons au Cameroun sous administration française : le cas de la maison d'arrêt de Bafia, 1919-1960 », Mémoire de maîtrise en histoire ; Ngo Oum Delphine Camille Daisy (2003), « La main d'œuvre pénale au Cameroun : le cas de la prison de Ngambè, 1926-1992 », Mémoire de Dipes II.

⁸⁵⁰ Archives de la Fondation Charles de Gaulle (AFCG), Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22-24 juillet 1955

⁸⁵¹ D'abord à Douala et Yaoundé en 1925, puis à Ebolowa en 1926, Kribi et Garoua en 1934 et Nkongsamba en 1939.

⁸⁵² « Rétablir et maintenir l'ordre. De la Libération aux « années 68 » », in Milliot Vincent, Blanchard Emmanuel, Denys Catherine, Houte Arnaud-Dominique (dir.) (2020), *Histoire des polices en France. Des guerres de religion à nos jours*, Paris, Belin, pp. 553-597

⁸⁵³ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 2. Dia André, « Police et renseignement au Cameroun français... », *op. cit.*, pp. 65-83 ; Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, pp. 25-26 et p. 40

⁸⁵⁴ ANOM, CONTR1093, Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, 8 juin 1954

les Européen·nes représentent 6,4% de la population⁸⁵⁵. En conséquence, l'existence de quartiers, tels que New-Bell, suscitent un sentiment d'insécurité dans le colonat européen, parmi les fonctionnaires et chez les élites autochtones – sentiment renforcé par le fait que ces quartiers sont considérés comme des terrains d'implantation de l'UPC, comme en témoigne l'inspecteur J. Mazodier en 1954⁸⁵⁶.

La multiplication des réunions politiques, des manifestations, des mouvements de grève, et l'apparition de violences entre militant·es de partis politiques rendent plus importants encore les dispositifs policiers censés « maintenir l'ordre⁸⁵⁷ ». La répression de mai 1955 font des commissariats des cibles des manifestant·es, comme à Yaoundé, alors que les autorités se plaignent d'espions upécistes dans les rangs policiers, au point de licencier une trentaine d'agent·es⁸⁵⁸. Après mai 1955, le maillage policier du territoire est essentiel pour maintenir la pression. Concentrés dans le nord avant 1939, ces dispositifs sont surtout présents dans les régions de très forte implantation upéciste, comme dans le Mungo, le Wouri ou en Sanaga-Maritime, concentrés à 60% à Yaoundé et Douala⁸⁵⁹. En nombre, les effectifs de la police et de la Sûreté représentent 1089 fonctionnaires en 1955, chiffre relativement stable et concentré sur ces deux villes – un agent pour 162 et un pour 352 –, alors qu'il n'y en a qu'un pour 4000 habitant·es à Garoua et un pour 13 000 à Ngaoundéré⁸⁶⁰. En 1956, les effectifs restent similaires, encadrés par 14 commissaires et 26 inspecteurs de police, avec un tiers des agent·es servant dans les bureaux⁸⁶¹. Alors que leur rémunération est revue à la hausse, ces effectifs policiers se voient aussi accorder un nouveau matériel opérationnel, toujours plus limité que pour les autres forces de sécurité, à savoir 117 pistolets automatiques, 600 grenades lacrymogènes, 600 matraques en caoutchouc, plus résistantes que les bâtons blancs, et des casques métalliques⁸⁶². Les cadres policiers sont représentés par des fonctionnaires détachés de métropole ou d'autres territoires impériaux tels que l'Indochine, l'AOF et le Maroc⁸⁶³. Les policiers camerounais sont, eux, d'abord recrutés *via* l'acquisition de diplômes de niveau élémentaire avec une enquête

⁸⁵⁵ Gouellain René (1975), *Douala, ville et histoire*, Enquête publiée dans le cadre de l'Orstom, Paris, Institut d'Ethnologie, p. 284-285 ; Schler, Lynn (2008), *The Strangers of New Bell. Immigration, Public Space and Community in Colonial Douala, Cameroon, 1914-1960*. Pretoria, Unisa Press, p. 31

⁸⁵⁶ ANOM, CONTR1093, Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, 8 juin 1954.

⁸⁵⁷ Des commissariats de sécurité publique sont créés à Dschang et Ebolowa en 1951. ANOM, DPCT17, Télégramme du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 27 mars 1953 ; Ngapeth Biyong Marie-Irène, *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, *op. cit.*, p. 123 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, pp. 65-67 ; Des commissariats de sécurité publique sont créés à Dschang et Ebolowa en 1951. Pondi Paul, *La Police...*, *op. cit.*, p. 108.

⁸⁵⁸ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 13 ; 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 12

⁸⁵⁹ ANOM, CONTR1093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Truitard sur les services de la sécurité, 7 mai 1954.

⁸⁶⁰ Les chiffres varient, à quelques dizaines près, selon les sources. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 13

⁸⁶¹ Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 88 ; Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux au Cameroun... », *op. cit.*, p. 49.

⁸⁶² ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 17 et pp. 26-27 ; Owona Jean Daniel, « La police au Cameroun... », *op. cit.*, p. 86-87 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 90

⁸⁶³ Retenons la figure de V. Piétri, commissaire central à Yaoundé, évoqué dans plusieurs témoignages. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 13 ; Owona Jean Daniel, « La police au Cameroun... », *op. cit.*, p. 28

effectuée sur leurs idées politiques⁸⁶⁴, puis, en 1952, une École de police est fondée pour les professionnaliser et aider à la lutte anti-upéciste⁸⁶⁵. Malgré cette institution, la politique d'africanisation des cadres n'est décidée qu'à partir de 1956, certains policiers partant à l'École supérieure de police de Dakar pour se former. Né dans une famille royale des Batchieu, dans l'ouest, François Charles Kéou entre ainsi dans la police en 1949. Désigné comme « le type de collaborateur recherché par l'administration coloniale » afin de lutter contre les militants upécistes, il sert à Yaoundé puis Édéa, avant de rejoindre le commissariat de Garoua. Formé à l'étranger, notamment en criminologie, il participe à la répression des mouvements d'opposition après l'indépendance à Mbouda et Dschang⁸⁶⁶. Avec l'État sous tutelle en avril 1957, la gestion des effectifs policiers reste sous le contrôle du Haut-Commissariat mais il doit déléguer une partie de ses compétences pour la police administrative, urbaine et rurale chargée de la sécurité⁸⁶⁷.

La gendarmerie et la garde camerounaise sont plus importants dans les dispositifs sécuritaires, du fait de leur capacité d'intervention rapide dans le Cameroun rural⁸⁶⁸. Celle-ci est assurée par des pelotons mobiles, alors que des unités statiques sont chargées de la surveillance préventive ou répressive. Quatre sections de gendarmerie sont présentes à Douala, Yaoundé, Garoua et Dschang et les chefs-lieux de région disposent de brigades, les subdivisions de postes⁸⁶⁹. En juillet 1956, ses effectifs se portent à 493 après des renforts importants demandés par le Haut-Commissaire⁸⁷⁰, dont 190 sont des officiers et sous-officiers français – 75 en plus en comparaison avec la fin de l'année 1955. Si les cadres français de la gendarmerie sont brièvement formés au Service de gendarmerie outre-mer de Fréjus, les auxiliaires camerounais sont recrutés dans les effectifs de la garde ou dans la société civile. Après une formation militaire d'un an, puis un stage de formation professionnelle, ils sont affectés dans l'une des sections, bénéficiant d'un armement plus opérationnel que celui des policiers. À son arrivée, Messmer espère pouvoir augmenter encore ces effectifs de gendarmerie dont il connaît le rôle sécuritaire en termes d'actions policières et de travail de renseignement⁸⁷¹. Ce rôle dans la répression est d'autant plus stratégique que ses pelotons mobiles peuvent être mobilisés afin de « rétablir l'ordre momentanément troublé » ou servir dans des activités sécuritaires annexes, telles que la police des ports, des routes et des aéroports, le transfèrement des détenus, voire même la collecte d'impôts et la régie des prisons. Avec la mise en place du gouvernement

⁸⁶⁴ Noubissie Tchouake Maginot et Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (1^{er} semestre 2015), « La police camerounaise, du régime colonial à la veille de la réunification : repères sur la trajectoire de François Charles Kéou », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 13, p. 13 ; ANOM, CONTR1093, Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, 8 juin 1954.

⁸⁶⁵ ANY, 3AC 1518, Sûreté, Organisation, 1951-1952 cité in Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.* ; Blanchard Emmanuel Quentin Deluermoz et Joël Glasman (2011), « La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, 15(2), pp. 33-53 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 74

⁸⁶⁶ Noubissie Tchouake Maginot et Mahoula Ndjokwe Rose Nadine, « La police camerounaise, du régime colonial... », art. cité, p. 131 et pp. 135-138

⁸⁶⁷ Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 78

⁸⁶⁸ AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1^{er} juillet 1955 ; Comité n°2 de travail sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, Ngaoundéré, 24 juillet 1955.

⁸⁶⁹ Pour une carte : voir Section 2 – Partie II.B.

⁸⁷⁰ AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°4 de travail – La préparation des forces de maintien de l'ordre et leurs tâches d'intervention Ngaoundéré, 24 juillet 1955 ; ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la compagnie de gendarmerie du Cameroun, ses moyens et ses possibilités, 31 juillet 1956, p. 7

⁸⁷¹ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la compagnie de gendarmerie du Cameroun, ses moyens et ses possibilités, 31 juillet 1956, p. 5

autonome en 1957, le Haut-Commissaire continue à gérer l'emploi de la gendarmerie⁸⁷². Des forces de sécurité locales complètent ces dispositifs du « maintien de l'ordre ». D'abord, la garde camerounaise, encadrée par les gendarmes, qui dispose de quatre groupements en 1956, à Yaoundé (« centre »), Douala (« sud »), Bafoussam (« ouest ») et Garoua (nord »), avec au total 24 à 25 pelotons dispersés sur le territoire – des pelotons mobiles sous l'autorité du Haut-Commissaire et des pelotons régionaux sous l'autorité des chefs de région et de subdivision⁸⁷³. Ses effectifs ont légèrement augmenté depuis janvier 1955, passant de 1332 gardes à 1419, et de 14 gendarmes français à 46. À terme, le Haut-Commissaire, Pierre Messmer, souhaiterait en augmenter les effectifs à 1600 gardes. La formation militaire des gardes est plus sommaire que celle des auxiliaires de gendarmerie, et ils font l'objet d'une enquête de « moralité » afin de s'assurer de leur soutien aux autorités françaises. En juillet 1955, la conférence de Ngaoundéré soulève les nombreuses lacunes de la garde camerounaise qui doit, en théorie, suppléer la gendarmerie dans les actions sécuritaires⁸⁷⁴. Sur le terrain, la garde est en fait affectée à de nombreuses activités annexes, telles que la surveillance des prisons, des tribunaux et des bâtiments administratifs ou le recouvrement de l'impôt. Avec la réforme du 31 décembre 1957 portant sur la création de forces autochtones de sécurité, la garde est finalement scindée en deux : 22 pelotons mobiles sont détachés pour intégrer la gendarmerie – soit 792 hommes –, alors que 18 détachements régionaux, soit 708 gardes, sont mis à la disposition de l'État sous tutelle en tant que service civil⁸⁷⁵. Cette garde camerounaise assure alors les pelotons d'honneur pour le Premier ministre et les ministres, renforce les brigades de gendarmerie dans les régions et subdivisions, et garde des prisons et assure aussi les transfèvements. En réponse à ces forces de sécurité limitées en nombre, les autorités développent un dernier dispositif, celui de forces supplétives, pensé dans la continuité des méthodes de « pacification » de la fin du XIX^e siècle. Plusieurs chefferies, notamment en régions Bamiléké et Bamoun, disposent déjà de tels groupes de sécurité, alors que dans le nord, les autorités réactivent un corps supplétif ancien, celui des goumiers, spécialisés dans la traque en zone saharienne à dos de cheval. Présents à Banyo, Fort-Foureau, Garoua, Ngaoundéré, Mora, Boubandjida et ailleurs encore, ils sont mis à disposition des officiers des Affaires Africaines qui en perfectionnent l'organisation pour sécuriser les zones frontalières autour du lac Tchad⁸⁷⁶. Ces forces de sécurité, constituées de policiers, de gendarmes, de gardes et de goumiers, sont complétées par des services de renseignement organisés à plusieurs échelles.

⁸⁷² ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer J. Robert sur la gendarmerie et la garde camerounaise, 20 mai 1958, p. 2

⁸⁷³ Pour l'ensemble des données : ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la garde camerounaise, 1^{er} août 1956.

⁸⁷⁴ *Ibid.*, AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°4 de travail – La préparation des forces de maintien de l'ordre et leurs tâches d'intervention Ngaoundéré, 24 juillet 1955

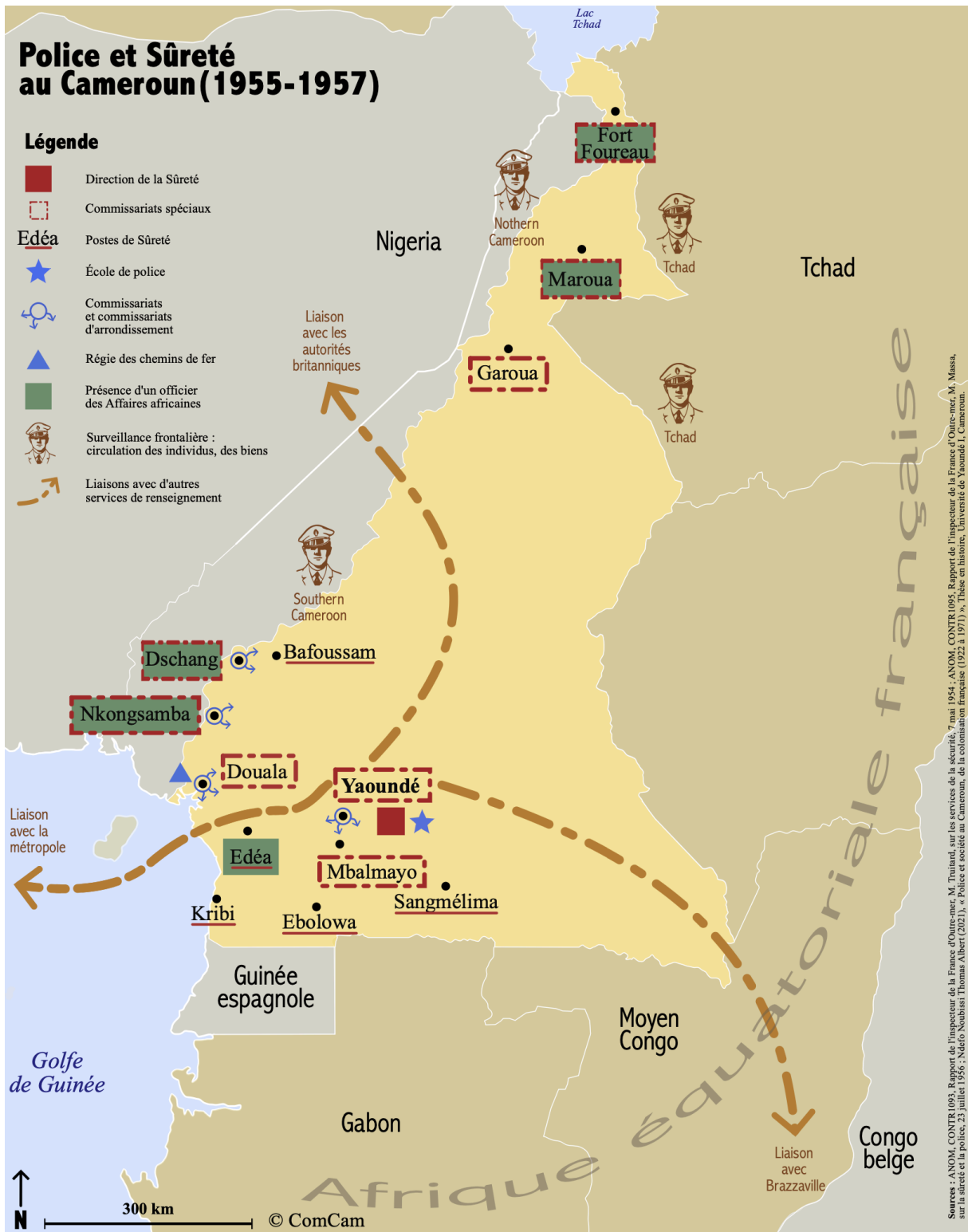
⁸⁷⁵ ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer J. Robert sur la gendarmerie et la garde camerounaise, 20 mai 1958, p. 12

⁸⁷⁶ Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, pp. 147-152 et p. 396

Police et Sûreté au Cameroun (1955-1957)

Légende

- Direction de la Sûreté
- Commissariats spéciaux
- Edéa Postes de Sûreté
- ★ École de police
- Commissariats et commissariats d'arrondissement
- ▲ Régie des chemins de fer
- Présence d'un officier des Affaires africaines
- Surveillance frontalière : circulation des individus, des biens
- Liaisons avec d'autres services de renseignement



Sources : ANOM, CONTR 1093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Ouïre-mer, M. Trainard, sur les services de la sécurité, 7 mai 1954 ; ANOM, CONTR 1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Ouïre-mer, M. Massa, sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956 ; Ndefo Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société au Cameroun, de la colonisation française (1922 à 1971) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

Des réseaux de renseignement dispersés

L'organisation des réseaux de renseignement au Cameroun et à l'étranger est particulièrement complexe comme en témoigne le schéma suivant. Ce bricolage administratif illustre l'absence de stratégie globale selon l'historien André Dia : « La constitution des services de renseignement est moins le fruit d'une organisation convenablement définie par un organigramme et installée sur le terrain qu'une somme empirique d'expériences locales, plus ou moins visibles ou ostentatoires⁸⁷⁷ ».

En conséquence, la production de renseignement est marquée par une coordination insuffisante, de nombreux doublons et le recours aux mêmes informateur·rices, ce qui fait dire à l'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa dans son rapport de juillet 1956 que « chaque service recherche le renseignement pour son compte propre » et fonctionne « dans son couloir de nage⁸⁷⁸ ». Ces difficultés dans la centralisation du renseignement touchent également à la géographie contestataire du mouvement nationaliste qui exige une collecte à plusieurs échelles, des « villages » des campagnes camerounaises aux grands *hubs* africains de la décolonisation (Le Caire, Accra, Conakry) en passant par le siège new-yorkais de l'Onu et les cafés parisiens. Pourtant, après mai 1955, les autorités, à travers les experts présents à la conférence de Ngaoundéré, sont conscientes de devoir perfectionner ce réseau de renseignement⁸⁷⁹. Ces recommandations ne sont pas suivies de « plan de recherche de renseignements », malgré la production de synthèses sur les activités upécistes et mai 1955⁸⁸⁰.

⁸⁷⁷ Dia André, « Police et renseignement au Cameroun français... », *op. cit.*, pp. 65-83.

⁸⁷⁸ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 6 et p. 18 ; SHD, Vincennes, GR10T184, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note sur l'organisation et la coordination du renseignement dans les territoires d'outre-mer, 24 juin 1957.

⁸⁷⁹ AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°2 de travail sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, Ngaoundéré, 24 juillet 1955.

⁸⁸⁰ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 6

L'institution centrale dans le renseignement est la direction de la Sûreté, jugée plutôt efficace par l'inspection de la France d'Outre-mer⁸⁸¹. Les événements violents de Douala en septembre 1945 et la création de l'UPC en 1948 entraînent la création d'une Sûreté désormais autonome de la gendarmerie, localisée à Yaoundé, et constituée de sections centrales et territoriales⁸⁸². La section RG renseigne sur les mobilisations politiques au Cameroun, tout en proposant des synthèses sur la presse, les syndicats, la situation économique ou les parlementaires⁸⁸³. Après mai 1955, son travail devient plus crucial encore car elle centralise les remontées d'information depuis les différentes régions tout en participant à la recherche de militant·es sous mandat d'arrêt. La lutte anti-nationaliste explique l'augmentation des effectifs de la Sûreté, chiffrés à 394 fonctionnaires dont dix commissaires en 1956, la majorité étant affecté à des tâches administratives⁸⁸⁴. Le travail de terrain est effectué par les policiers français et camerounais. Pour encadrer la Sûreté, les autorités font appel à des fonctionnaires de l'empire qui ont une expérience dans les guerres d'indépendance, notamment celle d'Indochine. Ainsi, Maurice Agneray, inspecteur stagiaire de la Sûreté indochinoise en 1932, devient commissaire en 1941 et sert de chef de la brigade de surveillance à Hanoï jusqu'en 1954. Revenu en France, il est appelé au Cameroun en octobre 1957, où il sert dans la section RG, reconnu comme « un collaborateur entièrement précieux⁸⁸⁵ ». Les brigadiers de police d'Indochine, Joseph Beirano et Richard Kien, ont la même trajectoire⁸⁸⁶, alors que des Françaises servent aussi comme sténo-dactylographes⁸⁸⁷. À la faveur de l'africanisation des cadres, des policiers camerounais se spécialisent aussi dans ces activités, à l'image de Joseph Bayock-Bayiha, inspecteur adjoint qui devient commissaire spécial du port de Douala après 1960⁸⁸⁸. Le poste de directeur de la Sûreté est particulièrement exposé⁸⁸⁹. Il est d'abord incarné par Paul Divol d'octobre 1953 à janvier 1956⁸⁹⁰, puis par René Caulier, dont l'expérience intra-impériale est fondamentale. Jeune inspecteur en AOF en 1938, il sert dans la Sûreté en Guinée, puis en Haute-Volta, distingué pour sa « grande conscience professionnelle et son dévouement », et présenté comme « un des meilleurs agents de la sûreté⁸⁹¹ ». Il arrive au Cameroun en janvier 1955 comme chef de la section RG⁸⁹². Devenu directeur en janvier 1956, il est au contact de tous les administrateurs et militaires en charge du renseignement, et doit coordonner le réseau de renseignement avec la métropole⁸⁹³. Sa fonction fait de lui un personnage presque tout-puissant⁸⁹⁴. Un an après, en

⁸⁸¹ *Ibid.*, p. 5

⁸⁸² *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 1

⁸⁸³ *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa, sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 4 et p. 7

⁸⁸⁴ *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 12

⁸⁸⁵ ANOM, 1C618, Dossier de carrière de Maurice Agneray.

⁸⁸⁶ ANOM, DPCT23, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au directeur de la Sûreté, Yaoundé, 23 avril 1957.

⁸⁸⁷ ANOM, 1C621, Dossier de carrière d'Emilienne Aufray ; Entretien mené avec une Française ayant vécu à Douala de 1958 à 1966, ayant requis l'anonymat, par le volet « Recherche » de la Commission, 20 juin 2024.

⁸⁸⁸ ANOM, EE5293, Dossier de carrière de Joseph Bayock-Bahiya.

⁸⁸⁹ Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 45

⁸⁹⁰ ANOM, EEII5936, Dossier de carrière de Paul Divol.

⁸⁹¹ ANOM, EEII7711, Dossier personnel de René Caulier. Gouvernement général de l'AOF, Direction générale du personnel, relevé de notes de M. Caulier René, 1938-1954.

⁸⁹² *Ibid.*, Arrêté de nomination du 18 janvier 1955.

⁸⁹³ Anyia Enyegue Basile (2021), *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, France, L'Harmattan, pp. 119-120

⁸⁹⁴ Yvonne Anziani explicite cette position d'autorité du fait des relations amoureuses entre Pré et sa femme avant leur mariage, cette dernière ayant eu un enfant du Haut-Commissaire, finalement reconnu par Caulier. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°2 du 6 juillet 1955 au 20 mai 1956, p. 16.

janvier 1957, il est nommé directeur de la Sûreté en Côte d'Ivoire et laisse sa place à André Moret, ancien policier en Chine, en Syrie et contrôleur en Indochine durant dix ans⁸⁹⁵.

Les sections territoriales sont essentielles pour couvrir certaines régions stratégiques. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, des antennes RG sont créées au sein des commissariats, très rapidement transformées en sections RG – petites unités spécialisées dans la production de renseignement à l'échelle d'une localité – et enfin en postes de sûreté⁸⁹⁶. Face au succès de l'UPC, des commissariats dits « spéciaux » sont aussi installés dès 1951 dans les grandes villes du sud-ouest et du nord, avec l'objectif d'être autonomes et entièrement consacrés au renseignement⁸⁹⁷. Le poste de Douala est ainsi occupé par Albert Monier, dans une ville stratégique du fait du port de Bonabéri ou de l'aéroport. Après mai 1955, d'autres sont créés dans le nord, à Fort-Foureau, afin de surveiller les frontières, ou à l'ouest, à Dschang, pour compenser la faiblesse des structures de renseignement⁸⁹⁸. Une police spécialisée se développe enfin pour le chemin de fer, rapidement dotée d'un commissariat spécial, du fait du contrôle stratégique des trains utilisés par les militants oupécistes⁸⁹⁹. Ces sections territoriales doivent toutefois composer avec l'administration territoriale. Les chefs de région et de subdivision produisent aussi du renseignement par l'intermédiaire des gardes et disposent d'un budget pour rétribuer des informateurs, auxquelles ils peuvent accorder « de menues faveurs d'ordre administratif⁹⁰⁰ ». Ainsi, l'administration territoriale « recueille bien les renseignements » mais « elle les diffuse mal », précise l'inspecteur Massa⁹⁰¹, puisqu'ils sont transmis à la direction des Affaires politiques et administratives, et non à la Sûreté. Dirigée, à partir de 1955, par Georges Becquey, cette direction filtre, interprète et soumet les renseignements au Haut-Commissaire qui, en retour, prend des mesures et informe la Sûreté qui se retrouve, en partie, court-circuiter dans son travail⁹⁰².

Le réseau de renseignement au Cameroun est aussi porté par les autorités militaires, mais de façon dispersée. La gendarmerie tient son propre fichier de renseignement, qu'elle « doit donner [...] dans toute sa sécheresse, sans aucune interprétation », ce qui fait, souvent, double emploi avec celui de la Sûreté mais lui permet de procéder à des arrestations d'individus signalés⁹⁰³. L'armée, *via* le Général commandant des troupes d'AEF-Cameroun localisé à Brazzaville, produit aussi son propre renseignement, stratégique dans la guerre menée en Sanaga-Maritime à la fin de l'année 1957⁹⁰⁴. Elle est secondée par le Service de Sécurité de la Défense Nationale et des Forces Armées (SSDNFA), créé en 1953 et dont le but est de protéger le secret militaire,

⁸⁹⁵ Il est remplacé par J. Cardin avant René Caulier. ANOM, 1C698, Dossier personnel d'André Moret, Certificat médical du 20 mai 1958 ; Arrêté de nomination du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Yaoundé, 20 août 1956. Voir aussi ANOM, EEII6660, Dossier personnel d'André Moret.

⁸⁹⁶ Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 71

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 70 ; Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 50 ; Pondi Paul, *La Police...*, *op. cit.*, p. 116

⁸⁹⁸ Un poste de sûreté est aussi ouvert à Bafoussam dès septembre 1956. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 70

⁸⁹⁹ Au sein de la Régie Fercam (Régie Nationale des Chemins de Fer du Cameroun) dès 1949. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 48 ; Pondi Paul, *La Police...*, *op. cit.*, p. 118 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, pp. 67-68 ; Anyia Enyegue Basile, *Cameroun: les renseignements généraux...*, *op. cit.*, pp. 104-105

⁹⁰⁰ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 3

⁹⁰¹ *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 6

⁹⁰² ANOM, EEII7399, Dossier de carrière de Georges Becquey.

⁹⁰³ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur la compagnie de gendarmerie du Cameroun, ses moyens et ses possibilités, 31 juillet 1956, pp. 5-6 et p. 10

⁹⁰⁴ Voir Section 2 – Partie II.E.

de faire du contre-espionnage et de centraliser le renseignement lié à la sécurité militaire⁹⁰⁵. Au Cameroun, il est pris en charge par un capitaine, secondé par un sous-officier secrétaire et un lieutenant, en charge de l'antenne de Douala. Ce capitaine gère aussi le 2^e bureau des forces terrestres chargé du renseignement, ainsi que des plans d'attaques et de défense, qui réunit aussi des informations sur les activités politiques. Depuis juillet 1955, « les commandants militaires doivent collaborer étroitement avec l'autorité civile par la recherche du renseignement, dont l'importance est fondamentale, en ce qui concerne le maintien de l'ordre préventif ou répressif⁹⁰⁶ », précise l'inspecteur Massa, mais les contacts entre le 2^e bureau et le Haut-Commissariat sont relativement réduits. La synthèse produite par l'officier remonte jusqu'au siège parisien du SSDNFA, qui produit aussi un rapport mensuel pour le 2^e bureau, mais ses renseignements ne diffèrent guère de ceux de la Sûreté, ce qui en limite l'utilité⁹⁰⁷. Également, le Secrétariat Permanent de la Défense Nationale (SPDN), lié à la Présidence du Conseil de la IV^e République, a un représentant au Cameroun jusqu'au milieu de l'année 1956, très limité dans son action⁹⁰⁸.

Une spécificité importante complète ce réseau de renseignement : le corps des officiers des Affaires Africaines (OAA). Dès la conférence de Ngaoundéré en juillet 1955, des experts proposent que ces officiers secondent les administrateurs dans la lutte anti-upéciste⁹⁰⁹. Pré multiplie alors les contacts avec le général Serge Missonier, en charge des affaires militaires au ministère de la France d'Outre-mer, et le colonel Charles Lacheroy⁹¹⁰. Ancien de la Côte d'Ivoire, ayant participé à la guerre d'indépendance indochinoise avant de prendre la direction du Centre Militaire d'Information et de Spécialisation pour l'Outre-Mer (Cmisom), cet officier est surtout connu pour avoir diffusé la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR) dans les milieux militaires français qui, en retour, tentent de l'appliquer en Algérie⁹¹¹. Lacheroy dit s'être inspiré, en partie, des recommandations faites à Ngaoundéré en juillet 1955 pour penser sa doctrine, et les OAA proposés sont censés faire partie de ce dispositif sécuritaire pensé à l'aune de la lutte anti-upéciste⁹¹². *In fine*, Pré obtient l'affectation de six officiers au Cameroun dans la première promotion prévue pour l'empire colonial d'Afrique, chiffre relativement élevé, alors que l'AEF n'en obtient qu'un : deux capitaines (Joseph Blanchard, Rodolphe Ruel) et quatre lieutenants (Bonaventure Escoffet, Pierre Vigier, Daniel Helias, Ange Agostini⁹¹³). Ces six officiers suivent une formation au Cmisom, dans la section Afrique centrale, de septembre

⁹⁰⁵ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 14

⁹⁰⁶ Selon l'instruction n°800/IS du 28 juillet 1955. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 14

⁹⁰⁷ *Ibid.*, p. 16

⁹⁰⁸ *Ibid.*, p. 17

⁹⁰⁹ AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°1 – Problèmes posés par l'utilisation des forces supplétives pour le maintien de l'ordre et la défense en surface du territoire, Ngaoundéré, 24 juillet 1955. Noubou Noumowe Leonel (2023), « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun : un corps de renseignement spécial au cœur du pouvoir colonial (1954-1960) », *Outre-Mers. Revue d'histoire coloniale et impériale*, 112 (418-419), pp. 199-217.

⁹¹⁰ Archives diplomatiques de France (ADF), Nantes, 765 PO1-18, Lettre du directeur des Affaires militaires au ministère de la France d'Outre-mer, le général Missonier, au ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 3 août 1955.

⁹¹¹ Sur son parcours : Lacheroy Charles Colonel (e.r.) (2003), *De Saint-Cyr à l'action psychologique. Mémoires d'un siècle*, Paris, Charles Lavauzelle. Voir aussi : Villatoux Paul (2003), « Le colonel Lacheroy, théoricien de l'action psychologique », in Jauffret Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, pp. 494-508. Renvoi à la partie 2.

⁹¹² ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du colonel Charles Lacheroy au Haut-Commissaire Roland Pré Paris, 6 septembre 1955.

⁹¹³ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 3

1955 à février 1956, *via* des enseignements en histoire coloniale (par Henri Brunshwig), sur la ‘guerre révolutionnaire’ (par le colonel Lacheroy), la lutte contre « la rébellion » en Indochine (par le lieutenant-colonel Roger Trinquier), l’empire colonial britannique (par le journaliste du *Monde* André Blanchet⁹¹⁴) ou encore l’ethnographie (par Marcel Griaule⁹¹⁵). Xavier Deniau, chargé alors des affaires de *trusteeship* à Paris, les renseigne sur l’UPC, alors qu’ils étudient les prescriptions sécuritaires de la conférence de Ngaoundéré et effectuent des exercices pratiques sur le « maintien de l’ordre » au Cameroun⁹¹⁶. Une seconde promotion suit une formation similaire au Cmisom, d’octobre 1957 à janvier 1958, avec d’autres intervenants, tels que l’anthropologue Georges Balandier⁹¹⁷, mais aussi Lacheroy, devenu alors chef du Service d’action psychologique et d’information de la Défense nationale et des Forces armées⁹¹⁸.

Après la rédaction d’un mémoire, les six officiers de la première promotion sont affectés auprès de plusieurs chefs de région. Plusieurs d’entre eux ont des trajectoires intra-impériales qui ont certainement joué sur leur nomination. Né en 1917 à Bastia, Agostini part au Cameroun à l’âge de 49 ans : il incarne ces parcours de Corses engagés dans les affaires coloniales au tournant des indépendances⁹¹⁹. Membre des Forces françaises libres durant la guerre, il a fait partie du 7^e Régiment des Tirailleurs Sénégalais à Dakar lors du massacre de Thiaroye, le 1^{er} décembre 1944 avant de servir comme lieutenant, de nouveau, à Dakar puis en Indochine, en pleine guerre d’indépendance. Il y officie dans les services de renseignement contre le Viêt-Minh, « obtenant des résultats excellents » et contribuant à « la destruction de nombreuses organisations rebelles » *via* « des opérations de nettoyage qui se sont révélées efficaces⁹²⁰ ». Cette expérience indochinoise est certainement déterminante dans sa sélection pour le stage au Cmisom⁹²¹. Débarqué à Douala en avril 1956, il est affecté dans le nord, à Fort-Foureau (Logone-et-Chari). De son côté, Rodolphe Ruel, né en 1922, affecté en Indochine (1951-1953) et au Maroc (1954-1955), suit une trajectoire similaire avant d’être affecté à Maroua (Diamaré). Le lieutenant Pierre Vigier rejoint Ngaoundéré dans l’Adamaoua⁹²². Les trois autres officiers sont nommés dans des régions marquées par la guerre contre l’UPC, et donc stratégiques. Né en 1921 à Plozévet, en Bretagne, Daniel Hélias est aussi passé en Indochine puis dirige l’école militaire

⁹¹⁴ Sur leur rencontre : Lacheroy Charles Colonel (e.r.), *De Saint-Cyr à l’action psychologique...*, *op. cit.*, p. 68

⁹¹⁵ ANOM, 1AFFPOL2128, Cmisom, Programme général de la XIII^e session, du 24 septembre 1955 au 25 février 1956, Caserne de Lourcine, 37 boulevard de Port Royal, Paris, XIII^e.

⁹¹⁶ « Étant donné la situation de la subdivision d’Éséka, telle que vous l’avez exposée en juillet 1957 à l’administrateur chef de la subdivision, faites des propositions sur l’action que vous jugez urgente d’entreprendre dans la subdivision afin d’y maintenir l’ordre menacé par l’action du Mouvement populaire pour l’indépendance du Cameroun ». ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de bataillon Courtecuisse au général commandant le Cmisom, Paris, 8 février 1956 ; Cmisom, Cours de renseignement – exercice pratique n°4, Section Afrique centrale, XIII^e session.

⁹¹⁷ Balandier enseigne alors à l’Institut d’Études Politiques de Paris et a publié *Afrique ambiguë* (1957). Balandier Georges (1997), *Conjugaisons*, Paris, Fayard.

⁹¹⁸ ANOM, 1AFFPOL2128, Cmisom, Programme général de la XVII^e session, du 14 octobre 1957 au 25 janvier 1958, Caserne de Lourcine, 37 boulevard de Port Royal, Paris, XIII^e ; Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 207

⁹¹⁹ Profizi, Vanina (2016), « Les Corses au Gabon. Recompositions identitaires d’une communauté régionale en situation d’expatriation », *Cahiers d’études africaines*, 221-222 (1-2), pp. 287-316.

⁹²⁰ ADF Nantes, 765 PO/1/18, Dossier personnel d’Ange Agostini ; SHD, Centre des Archives du Personnel Militaire (CAPM), Pau, Dossier personnel d’Ange Agostini, Copie des notes du feuillet du personnel, 1953, sous dérogation.

⁹²¹ SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d’Ange Agostini, Feuille de note pour le Centre militaire d’information et de spécialisation pour l’outre-mer, 13^e session de 1955-1956 ; Certificat de spécialisation « africaine » Sous dérogation

⁹²² ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du capitaine Bataille à ses camarades, Yaoundé, 23 juin 1956 ; Sujet de mémoire au Cmisom des officiers des affaires africaines affectés au Cameroun ; Fiche de renseignement sur l’officier Jean Dandrau.

préparatoire de Ouagadougou, avant de servir au Maroc en tant qu'officier de renseignement à Casablanca. Après le stage au Cmisom, il est affecté en Sanaga-Maritime à Édéa⁹²³. À Dschang, en région Bamiléké, Bonaventure Escoffet, qui a déjà servi un an au Cameroun en 1950, considéré comme « le meilleur stagiaire » de la promotion du Cmisom⁹²⁴, se forme très rapidement sur le terrain aux côtés du chef de région, Maurice Delauney qui le surnomme « Bona⁹²⁵ », alors que Joseph Blanchard est affecté dans le Mungo à Nkongsamba⁹²⁶. Sur le terrain, ces OAA mènent des activités strictement militaires, telles que le repérage de zones de parachutage ou le suivi des anciens combattants, mais ils vont également au contact des populations lors de tournées dont le but est la collecte de renseignement et l'« action psychologique » contre l'UPC⁹²⁷. Adjoint des chefs de région, ils doivent surtout coordonner les différents réseaux de renseignement, ce qui n'est pas sans difficultés et tensions. Pierre Vigier quitte ainsi le corps des OAA, quelques semaines après son arrivée car le chef de région de l'Adamaoua refuse sa présence à ses côtés dans une région qu'il juge « calme⁹²⁸ ». Après avoir été envoyé à Rey-Bouba, Vigier rejoint finalement le Bataillon des Tirailleurs Camerounais de Yaoundé. En Sanaga-Maritime, Daniel Hélias s'oppose aussi au chef de région, Irénée Montout⁹²⁹. Il est finalement transféré à l'École d'Enfants de Troupe à Brazzaville à la fin de l'année 1956⁹³⁰. Ainsi, sur les six OAA, seuls trois se distinguent véritablement dans leur travail de renseignement mais le Haut-Commissaire se félicite de leur rôle dans « la concentration et la coordination des informations ayant trait à la sécurité de leur région⁹³¹ ». Avec la guerre menée en Sanaga-Maritime, Agostini et Ruel sont mutés dans la « zone de pacification », le premier à Boumnyebel et le second à Pouma, jouant un rôle-clé dans le renseignement militaire⁹³². Agostini joue un rôle dans la recherche de Ruben Um Nyobè qui aboutit à son assassinat, en septembre, les renseignements recueillis ayant « abouti, sans pertes

⁹²³ *Ibid.*, Fiche d'appréciation du Haut-Commissaire adjoint René Tirant sur l'officier des Affaires Africaines Rodolphe Ruel, Yaoundé, 12 août 1957.

⁹²⁴ ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de bataillon Courtecuisse au général commandant le Cmisom, Paris, 8 février 1956.

⁹²⁵ Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette...*, *op. cit.*, p. 78

⁹²⁶ ADF Nantes, 765 PO/1/18, Fiche d'appréciation sur Joseph Blanchard par le chef de région du Mungo, Nkongsamba, 15 juillet 1957 ; Lettre du chef de région Michel Vallée au directeur du Cabinet militaire du Haut-Commissariat, Nkongsamba, 12 janvier 1957.

⁹²⁷ Voir Partie 2, ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer aux chefs de région, Yaoundé, 23 mai 1956 ; Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 210

⁹²⁸ ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du capitaine Bataille à ses camarades, Yaoundé, 23 juin 1956.

⁹²⁹ SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel de Daniel Hélias, État de services ; Feuille de note, sous dérogation. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 3

⁹³⁰ ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de région Irénée Montout au directeur du Cabinet militaire du Haut-Commissariat, Édéa, 15 janvier 1957.

⁹³¹ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 17 juin 1957

⁹³² *Ibid.*, Fiche chef du cabinet militaire Jacquot sur les officiers des Affaires Africaines, 17 mars 1958.

amies, à la capture ou à la destruction des chefs politico-militaires de la rébellion⁹³³ ». Il est ensuite transféré à l'ouest et repart du Cameroun en avril 1959⁹³⁴ comme Ruel dès août 1958⁹³⁵.

Enfin, les réseaux de renseignement sont complétés par des services extérieurs, Sûretés du reste de l'empire, services de police de pays qui collaborent avec la France et les relais de métropole⁹³⁶. Il n'est toutefois pas toujours aisé, à partir des archives disponibles, de déterminer si la Sûreté du Cameroun est « plus souvent partie prenante ou partie donnanter⁹³⁷ », même si les services extérieurs ont peu de moyens sur le terrain. En métropole, depuis l'entre-deux-guerres, un Service de renseignement impérial existe déjà⁹³⁸ et laisse place, après la guerre, à un service dédié au sein du ministère de la France d'Outre-mer : le Service de Liaison et de Coordination (SLC). Celui-ci est en contact étroit avec la délégation du Haut-Commissariat à Paris qui reçoit de nombreux documents des réseaux de renseignement⁹³⁹. Le SLC aide aussi à la remontée d'information du territoire sous tutelle vers le ministère de la France d'Outre-mer *via* un capitaine affecté à Douala, censé être « le cerveau du renseignement » au Cameroun mais qui, dans les faits, se contente de compiler les informations de la Sûreté⁹⁴⁰. Également, la Sûreté du Cameroun est aidée par le Sdece, créé en 1946, surtout engagé dans les guerres en Indochine et en Algérie⁹⁴¹. Conscient de la lutte anti-communiste, le Sdece s'intéresse peu à l'empire colonial d'Afrique, mais il produit du renseignement sur des pays étrangers et sur l'activité de ces pays dans les territoires sous souveraineté française. Sans poste dédié au Cameroun, même si un poste à Douala est envisagé en 1954 pour faire face aux « menaces anti-françaises » sur le continent⁹⁴², il dispose d'une section AEF-Cameroun au sein du Bureau de Documentation de Brazzaville (Bedoc) où un commandant et un capitaine étudient le territoire *via* divers informateurs⁹⁴³. Retracer le travail du Sdece à propos du Cameroun reste complexe, tant ses activités sont secrètes, cachées au Haut-Commissaire, et surtout dirigées vers les acteurs étrangers présents sur le territoire, tels que la FSM, les agents consulaires ou les mouvements islamiques⁹⁴⁴. Si le Sdece s'intéresse aux nationalistes avant 1958, il s'agit surtout d'enquêter

⁹³³ SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, Feuille de note pour l'année 1958, par le colonel du Crest de Villeneuve, 16 septembre 1958 ; État des services, témoignage de satisfaction du ministre des Armées, décision en date du 8 janvier 1959, sous dérogation.

⁹³⁴ Il sert, ensuite, dans la guerre d'indépendance algérienne, en tant qu'officier de renseignement à Miliana. SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, État des services ; Feuille de note pour l'année 1961, 1965, sous dérogation.

⁹³⁵ Il rejoint le Sud algérien et le Tchad. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Fiche d'appréciation du Haut-Commissaire adjoint René Tirant sur l'officier des Affaires Africaines Rudolphe Ruel, Yaoundé, 12 août 1957 ; SHD CAPM, Pau, Dossier personnel de Rodolphe Ruel, État des services ; Feuille de note pour l'année 1956, 1957 et 1958, sous dérogation ; Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, p. 502

⁹³⁶ Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.*, p. 35 ; ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 11

⁹³⁷ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 11

⁹³⁸ « 8 juin 1937. Constitution d'un service de renseignement colonial », in Brun Olivier et Poirot Jérôme (dir.) (2021), *Le renseignement français en 100 dates*, Paris, Perrin, pp. 157-159

⁹³⁹ Alger Astrid (2011), *Délégation du Cameroun et du Togo. 1947-1959. Répertoire numérique détaillé*, Aix-en-Provence, ANOM. [disponible sur https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/Franom_00134_IR.pdf]

⁹⁴⁰ Selon l'instruction n°800/IS du 28 juillet 1955. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 17

⁹⁴¹ Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi (2013), *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, pp. 70-144

⁹⁴² SHD, Vincennes, GR10T184, Service de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note sur la recherche d'une meilleure protection des territoires africains de la France d'Outre-mer sur le plan renseignements, 19 février 1954.

⁹⁴³ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 2

⁹⁴⁴ *Ibid.* p. 18

sur leur action internationale – ce que lui demande de faire la Sûreté au Cameroun. Elle fait la même demande à la Sûreté nationale en France qui mobilise les RG, la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), le cas échéant, les Préfectures de Police, afin de suivre les étudiant·es et upécistes présent·es en métropole⁹⁴⁵. Ce travail de la Sûreté nationale n'est guère spécifique puisqu'elle dispose d'une section dédiée aux activités des ressortissant·es des territoires impériaux dont fait partie le Cameroun. La coordination entre Sûreté nationale et Sûreté du Cameroun n'est pas toujours fluide mais donne lieu à des rencontres entre services⁹⁴⁶, facilitées par la délégation du Haut-Commissariat à Paris. Ainsi, la diversité des acteur·rices des réseaux de renseignement témoigne de l'absence de stratégie globale dans la lutte contre l'UPC mais illustre la culture de la surveillance qui se manifeste au Cameroun après mai 1955. La justice est alors le dernier dispositif sécuritaire mobilisé par les autorités.

La magistrature et la politique répressive

Jusqu'en 1958, la justice métropolitaine est peu mise à contribution dans la répression des upécistes installé·es en France, ce qui contraste avec la guerre d'indépendance algérienne⁹⁴⁷. La justice militaire, de son côté, l'est peu aussi : la consultation des registres du tribunal militaire de Dakar, compétent pour le Cameroun jusqu'en 1961, ne laisse pas entrevoir d'inflation de la justice militaire liée à l'éclatement et l'enlèvement du conflit en Sanaga-Maritime puis en région Bamiléké⁹⁴⁸. Cela peut être dû à l'éloignement de cette juridiction incompatible avec la volonté d'une justice prompte et efficace exprimée à plusieurs reprises par le ministère de la France d'Outre-mer ainsi que les administrateurs sur place. Les tribunaux correctionnels ordinaires et la Cour criminelle du Cameroun, juridiction unique et itinérante, sont surtout concernés. Car le droit et la justice au Cameroun sont effectivement mis à contribution pour réprimer des activités jugées illégales ou indésirables par les autorités, même si ces dernières tentent de maintenir l'apparence d'une séparation des pouvoirs. Ils restreignent aussi en retour le champ d'action de l'administration française en matière répressive en définissant les limites du légal et de l'illégal et en imposant des procédures à suivre et des recours. Ce rôle reste toutefois difficile à tenir, tant les autorités françaises, puis camerounaises à partir de 1957, ont cherché à influencer les tribunaux en accentuant leur rôle dans la répression, même si le droit et la justice ont pu aussi faire office de contre-pouvoir ou d'instrument de défense pour les nationalistes.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le système judiciaire au Cameroun a été réformé pour le rapprocher du modèle métropolitain. Désormais, la compétence de la justice dite « indigène » en matière pénale est supprimée par le décret du 30 avril 1946. Cela signifie que les Français·es et les Camerounais·es sont confronté·e·s aux mêmes lois, aux mêmes procédures et aux mêmes institutions judiciaires en matière de délits et de crimes. Seul le domaine civil et commercial reste séparé en deux systèmes avec l'application des « coutumes »

⁹⁴⁵ Henri Brigitte (2017), *Histoire secrète des RG*, Paris, Flammarion

⁹⁴⁶ ANOM, DPCT 23, Lettre du Haut-Commissaire de la République au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 27 avril 1957.

⁹⁴⁷ Codaccioni Vanessa (2010), « (Dé)Politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962) », *Nouvelles Questions Féministes*, 29(1), pp. 32-45 ; Thénault Sylvie (2012), « "Atteinte à la sûreté de l'État" ou la lutte pour l'indépendance en procès », in Amiri Linda et Stora Benjamin (dir.), *Algériens en France. 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Paris, Autrement, pp. 126-129.

⁹⁴⁸ Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM), Le Blanc, CA2194, Registres des jugements au tribunal militaire de Dakar, 1945-1961. Voir aussi : Ayissi Bilobe Jean Chrysotome (2019), « La pratique de la justice militaire au Cameroun de 1960 à 2008 : aperçu historique, enjeux politico-sécuritaires et problématique des droits de l'homme », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

dans les jugements rendus par les juridictions « indigènes ». Le régime de l'indigénat, durement perçu par les Camerounais·es durant l'entre-deux-guerres, est aboli au même moment, *via* la loi du 7 avril 1946, ce qui ne signifie pas un abandon immédiat, mais ses pratiques répressives ne sont plus employées après mai 1955. Cette unification de la justice en matière pénale, supprimant 700 à 800 juridictions « indigènes », permet d'assurer les mêmes garanties de justice à l'ensemble des ressortissant·es d'outre-mer car le code pénal métropolitain est désormais appliqué dans toutes les juridictions pénales du territoire sans distinction de statut⁹⁴⁹. Cette réforme contraste avec l'arbitraire qui caractérisait les jugements rendus par les tribunaux « indigènes » dans l'entre-deux-guerres, présidés par des administrateurs, même s'il est toujours possible d'interpréter cette réforme comme une manière d'imposer le droit français, sans tenir compte des spécificités locales et des conceptions et pratiques diverses de la justice parmi les populations africaines. En dépit de cette réforme, le principe de séparation des pouvoirs n'est pas toujours respecté puisqu'en raison du manque de moyens et de personnel de la magistrature, ce sont souvent des administrateurs qui cumulent les fonctions administratives et les fonctions judiciaires, alors que le Haut-Commissaire peut promulguer des arrêtés à visée contraignante ou répressive, qui lui donnent des pouvoirs de portée très large.

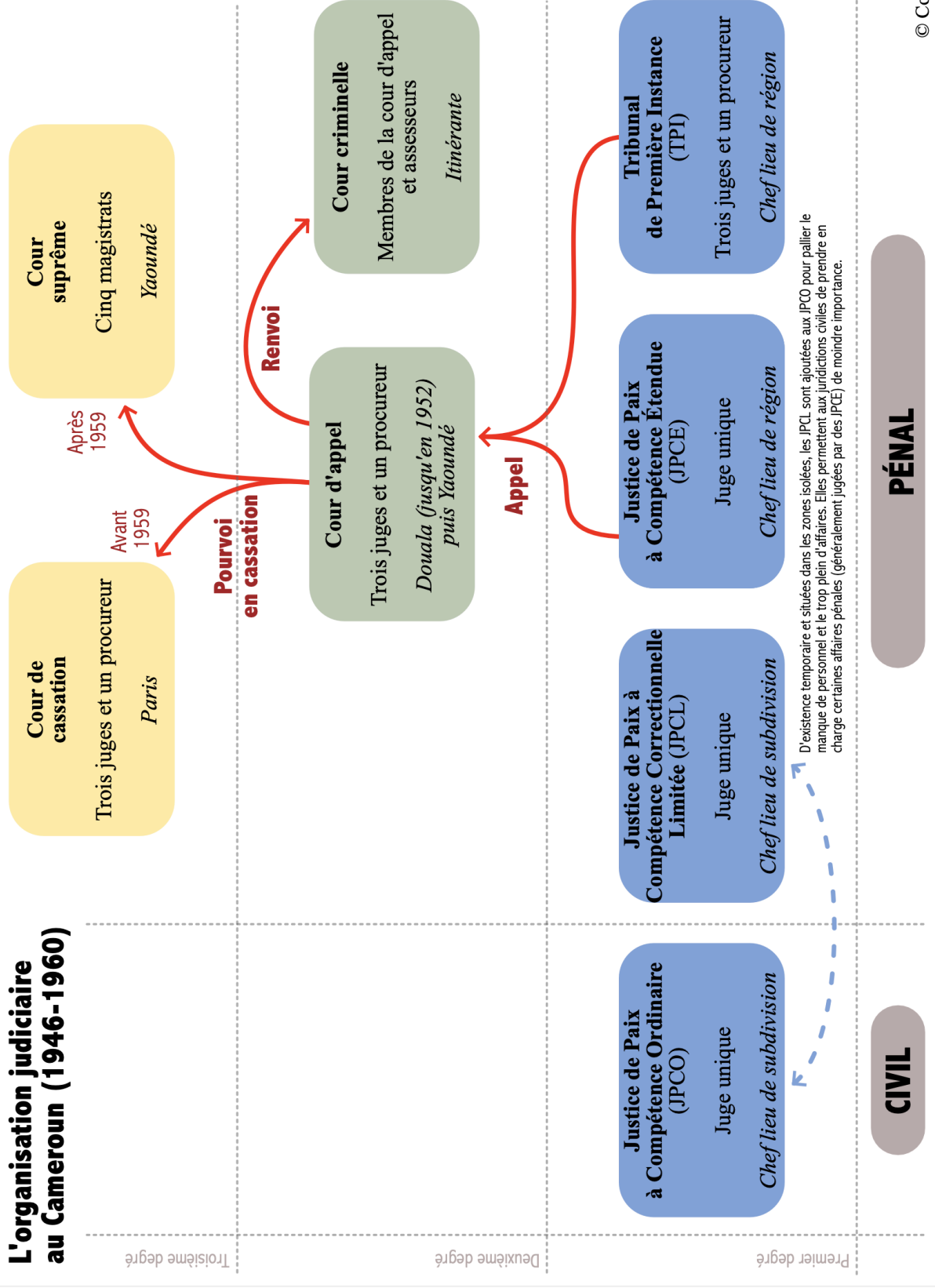
La structure des juridictions reflète cette absence de séparation des pouvoirs. Après 1946, il n'existe qu'un seul Tribunal de Première Instance (TPI), celui de Douala. Un TPI fonctionne avec un personnel « au complet », soit un président du tribunal, un juge suppléant, un juge d'instruction et un procureur de la République. C'est donc une personne différente qui est chargée de remplir chaque fonction, ce qui permet d'assurer un minimum de collégialité et de séparation des différents rôles judiciaires. Dans toutes les autres juridictions sont déployées des Justices de Paix à Compétence Étendue (JPCE), des juridictions à juge unique où une seule personne est chargée de tous ces rôles et où il n'y a pas de membre du parquet. Ainsi, le même individu est chargé de l'instruction, de l'accusation et du jugement final, ce qui pose des problèmes évidents en matière pénale. Non seulement ces juridictions sont à juge unique, mais parfois elles sont présidées par un administrateur plutôt qu'un magistrat de carrière faute de personnel. Ainsi ce sont trois administrateurs qui assurent le service judiciaire dans les JPCE de Foumban, Ngaoundéré et Kribi en 1950⁹⁵⁰. Ces JPCE ont vocation à disparaître pour être remplacées par des TPI avec un personnel complet : en 1954, on trouve sept tribunaux de première instance, tandis que demeurent quatorze JPCE⁹⁵¹. En août 1956, existent une Cour d'appel avec un premier président, une Cour criminelle, huit TPI, treize JPCE, quatre justices de paix à attributions correctionnelles et 26 justices de paix à compétence ordinaire.

⁹⁴⁹ Cagan Guy (1956), « Contribution à l'histoire de la Justice au Cameroun (suite) », *Penant. Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation d'Outre-mer*, (640), p. 13.

⁹⁵⁰ Archives nationales de France P490AP22, Tableau des magistrats en fonction au Cameroun, 15 juillet 1950.

⁹⁵¹ (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1957*, Paris, Imprimerie générale Lahure, p. 77-79 ; Ngando Blaise Alfred (2020), *Genèse de l'État et du droit au Cameroun. 1472-1961 : Les racines d'une nation en construction*, Paris, L'Harmattan, pp. 284-285.

L'organisation judiciaire au Cameroun (1946-1960)



Sources : Cagan Guy (1956), « Contribution à l'histoire de la Justice au Cameroun », Penant, Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation d'Outre-mer, (639), p. 5-10 ; Cagan Guy (1956), Contribution à l'histoire de la Justice au Cameroun (suite), Penant, Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation d'Outre-mer, (640), p. 11-18 ; Gonticq Pierre François Gonticq (1959), Droit d'outre-mer, De l'Empire colonial de la France à la communauté, Editions Montchrestien, Paris, vol.1 ; Lampe Pierre Lampe et Roland Louis Roland (1959), Droit d'outre-mer, 3e édition, Paris, Dalloz.

La présence des administrateurs dans le système judiciaire est donc encore marquée après 1946. Le manque de magistrats est, en effet, si criant tout au long de la présence française – malgré les efforts déployés, puisque les recrutements explosent après 1946⁹⁵² – que les nouveaux diplômés recrutés dans la magistrature d’outre-mer doivent prendre leur poste immédiatement, dans des zones isolées, sans conseil juridique et sans période de formation. Au total, en 1950, 22 magistrats titulaires et un intérimaire sont en service, et au moindre congé, l’administration doit détacher un fonctionnaire pour assurer le suivi⁹⁵³. Ils sont aidés par un personnel des métiers de greffe et de secrétariat, difficiles à recruter et souvent mal formés⁹⁵⁴. En 1957, les magistrats sont désormais une trentaine, aidé par 237 fonctionnaires dont onze greffiers de métropole⁹⁵⁵. La sociologie de ces magistrats reste mal connue de l’historiographie. Certains sont recrutés *via* un examen spécifique pour les territoires coloniaux, plus exceptionnellement *via* l’Enfom⁹⁵⁶. Les magistrats du siège sont nommés sur présentation du Conseil supérieur de la magistrature et par le Président de la République, ceux du parquet, *via* le ministère de la France d’Outre-mer⁹⁵⁷. Il est intéressant de noter, à travers l’analyse de dossiers de carrière, qu’ils ont tous des trajectoires intra-impériales qui les font circuler des Caraïbes à l’Indochine, du Pacifique à l’Afrique, rares étant ceux qui restent sur le long-terme au Cameroun, à l’image de Jean Vigroux, juge suppléant au Cameroun dès 1948, puis JPCE à Garoua. Passé brièvement au Maroc, il revient, dans le territoire sous tutelle, pour servir au JPCE de Nkongsamba puis au Tribunal de première instance de Douala, dans la section d’Édéa, à partir d’octobre 1958 jusqu’à son départ en 1960⁹⁵⁸.

⁹⁵² Farcy Jean-Claude (2011), « Quelques données statistiques sur la magistrature coloniale française (1837-1987) », *Clio@Themis. Revue électronique d’histoire du droit*, (4), fig.1, [disponible sur <https://journals.openedition.org/cliiothemis/1367>, consulté le 30 juin 2023].

⁹⁵³ Le rapport de 1952 commandé par le Conseil Supérieur de la Magistrature à Robert Sédille sur la situation de la justice en Afrique, qui se base sur des inspections conduites par l’avocat général Maurice Rolland en 1950 et 1952 en AEF et au Cameroun, donne de nombreux exemples de ces manques et des conséquences pour l’indépendance de la justice. Ce rapport constitue l’un des sources les plus complètes sur le fonctionnement de la justice au Cameroun dans les années 1950, bien qu’il doive être lu avec une certaine distance critique. ANF, 4AG 579, Rapport de Robert Sédille sur la situation de la justice en Afrique, 1953.

⁹⁵⁴ ANOM, CONTR1093, Rapport de l’inspecteur de la France d’Outre-mer M. Truitard sur l’étude du service de la justice et l’éventualité d’une réorganisation, 7 mai 1954.

⁹⁵⁵ (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l’Assemblée générale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 81

⁹⁵⁶ De nombreux dossiers de carrière de ces magistrats sont situés aux ANOM et aux ANF, certains étant encore sous dérogation. Mangin Gilbert (1988), « La magistrature coloniale française », in Allott Antony, Royer Jean-Pierre, Lamy Émile, Saraceno Pietro, Mangin Gilbert, Vanderlinden Jacques, Mbaye Keba (dir.), *Magistrat au temps des colonies*, Lille, l’Espace juridique, pp. 90-96

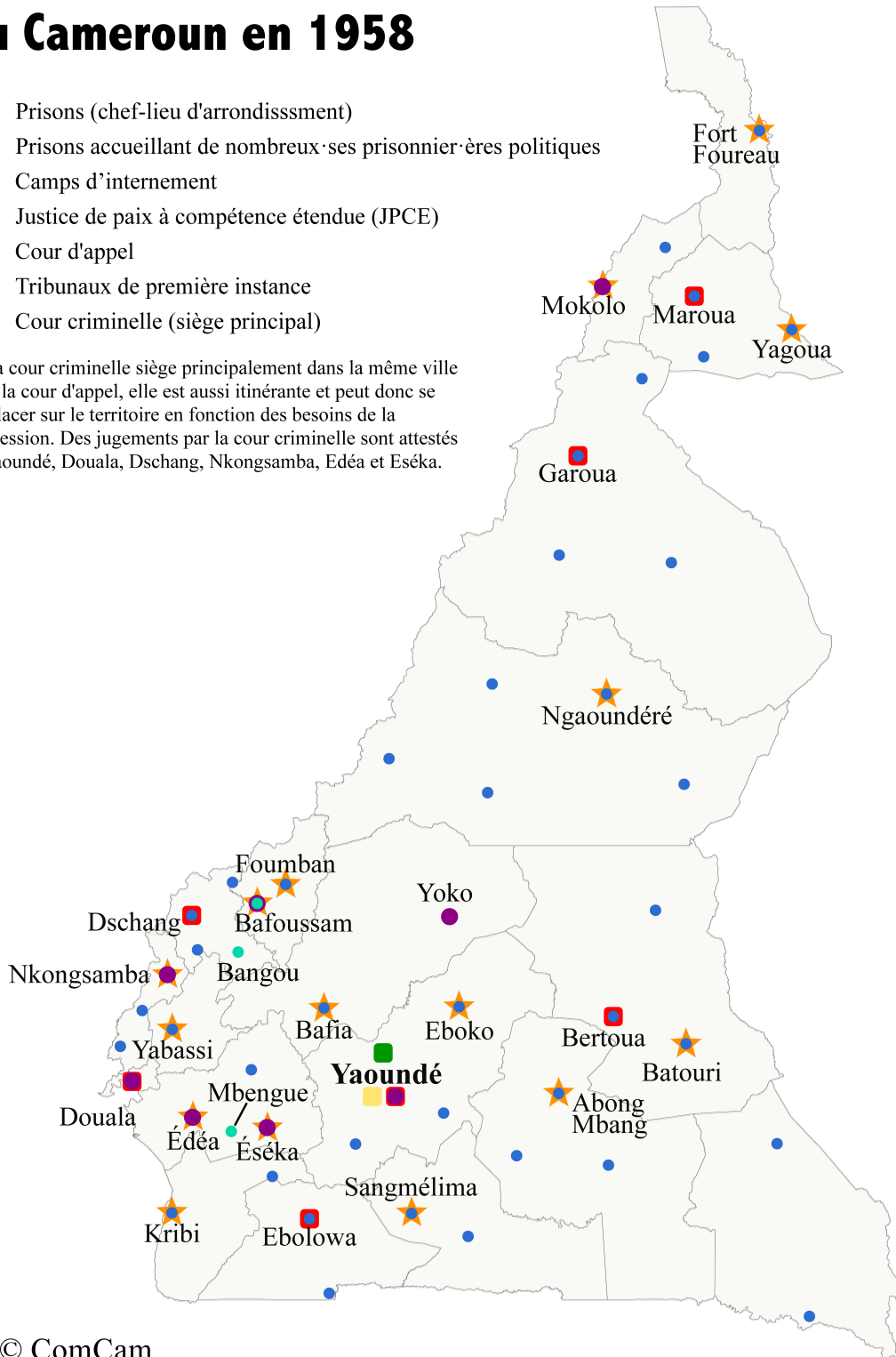
⁹⁵⁷ (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l’Assemblée générale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 81

⁹⁵⁸ ANOM, 1CM615, Dossier de carrière de Jean Vigroux.

Tribunaux pénaux et prisons au Cameroun en 1958

- Prisons (chef-lieu d'arrondissement)
- Prisons accueillant de nombreux prisonniers politiques
- Camps d'internement
- ★ Justice de paix à compétence étendue (JPCE)
- Cour d'appel
- Tribunaux de première instance
- Cour criminelle (siège principal)

Si la cour criminelle siège principalement dans la même ville que la cour d'appel, elle est aussi itinérante et peut donc se déplacer sur le territoire en fonction des besoins de la répression. Des jugements par la cour criminelle sont attestés à Yaoundé, Douala, Dschang, Nkongsamba, Edéa et Eséka.



Sources : Alioum Idrissou (2005), « Les prisons au Cameroun sous administration française (1916-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ngando Blaise Alfred (2020), *Genèse de l'État et du droit au Cameroun (1472-1961). Les racines d'une Nation en construction*, Paris, L'Harmattan, pp. 284-285 ; ANI, 490AP22, Rapports d'inspection des juridictions au Cameroun.

Certains magistrats soutiennent activement la politique répressive des autorités. Le journal *L'Humanité* se plaint ainsi du rôle joué par le Procureur général Henri Laborde après mai 1955⁹⁵⁹, quand d'autres accompagnent la politique répressive des autorités, comme le dénonce régulièrement l'UPC *via* des tracts, des pétitions et des brochures. D'origine toulousaine, Georges-Alexandre Cau, passé par le Maroc, l'AEF, la Côte d'Ivoire et le Togo après la guerre, arrive au Cameroun en 1954 en tant que juge d'instruction au TPI de Douala⁹⁶⁰. Acteur de la répression en mai 1955, il est au cœur des dispositifs sécuritaires du Wouri jusqu'à son départ en janvier 1957, régulièrement critiqué par la presse pour sa fabrication de faux documents et les pressions exercées sur les détenus politiques⁹⁶¹. Né en 1921, Yves Appia est affecté à une JPCE en Sanaga-Maritime, à Éséka en mars 1954, après avoir servi à Garoua et à la Cour d'appel, ce qui le confronte directement à la répression des premiers maquis⁹⁶². Certains de ces magistrats sont particulièrement sollicités dans la lutte anti-upéciste comme dans l'ouest. Né en Guinée française, André Buzet rejoint la magistrature d'outre-mer en 1951, d'abord juge d'instruction au sein de la JPCE de Dschang. Ses évaluations signalent un magistrat « intelligent et travailleur » qui fait face à un « labeur écrasant » : « Dépassé par l'ampleur de sa tâche qu'aucun magistrat d'ailleurs n'aurait pu tenir correctement dans les mêmes conditions, a commis inévitablement des erreurs et des omissions⁹⁶³ », est-il précisé par sa hiérarchie. Il ne lui en est pas tenu rigueur, même s'il est affecté dans l'est, à Bétaré-Oya, avant d'être nommé JPCE dans la nouvelle juridiction de Bafoussam, en 1955, où il est décrit comme un « excellent magistrat ». Il rejoint ensuite un poste à Mokolo en 1957, puis le tribunal de Maroua jusqu'en juillet 1958. Après un retour à Dschang, il assume des fonctions judiciaires au Maroc⁹⁶⁴. De futures recherches permettraient de préciser ce milieu des magistrats français au Cameroun et de préciser leur perception de la justice au temps des décolonisations, tout en précisant les parcours des premiers magistrats camerounais⁹⁶⁵.

D'autres magistrats entrent en conflit avec l'administration, du fait de conceptions divergentes sur le rôle de la justice dans le « maintien de l'ordre ». Dès 1952, à l'occasion d'un projet de réforme initié par le Conseil supérieur de la magistrature, le Haut-Commissaire André Soucadaux plaide déjà pour que la justice soit ouverte à des interventions de l'administration pour des raisons d'ordre public et de défense de la souveraineté française, et au nom d'une conception raciale des régimes juridiques et judiciaires⁹⁶⁶. Au gré de la lutte contre l'UPC, des

⁹⁵⁹ En poste depuis janvier 1954. Fiche biographique sur Henri Laborde in Marchand in Farcy Jean-Claude et Fry Rosine, *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX^e-XX^e siècles*, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne/CNRS) [disponible sur <https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=fiche&personne=94918>]

⁹⁶⁰ Fiche biographique sur le magistrat Georges Alexandre Cau in Farcy Jean-Claude et Fry Rosine, *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX^e-XX^e siècles*, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne/CNRS) [disponible sur <https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=fiche&personne=99513>]

⁹⁶¹ Archives départementales de la Seine-Saint-Denis (AD93), Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, pp. 15-23.

⁹⁶² ANOM, 1CM471, Dossier de carrière d'Yves Appia.

⁹⁶³ ANOM, 1CM490, Dossier de carrière d'André Buzet, Note individuelle de 1953.

⁹⁶⁴ Voir les différentes notes individuelles par année et ANOM, 1CM490, Dossier de carrière d'André Buzet, Lettre du ministre de la Justice au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun Xavier Torrè, Paris, 23 avril 1959.

⁹⁶⁵ Il n'y a que quatre docteurs en droit et dix licenciés en droit d'origine camerounaise en 1956. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Monguillot concernant l'accès des Camerounais à la magistrature française et la création éventuelle d'une magistrature de droit local, capable de se charger progressivement des Tribunaux des premier et deuxième degré, 17 juillet 1956.

⁹⁶⁶ ANF, 4AG656, Extrait de lettre du Haut-Commissaire sur le projet de statut de la Magistrature d'Outre-Mer, 25 octobre 1952 ; Cette conception de la justice coloniale n'était pas rare ni limitée au Cameroun. Le Cour Grandmaison Olivier (2005), « L'exception et la règle : sur le droit colonial français », *Diogenès*, 212(4), pp. 44-46.

administrateurs se plaignent aussi d'une magistrature « lente à mouvoir et encore plus prudente à se prononcer » lorsque des « cas se posent [...] avec les propagandes subversives d'origine métropolitaine ou autre », certains décidant « d'en revenir aux anciennes coutumes pour punir les délinquants⁹⁶⁷ ». Après mai 1955, ces tensions s'aggravent, avec le renvoi de certains magistrats à l'issue des événements violents, jugés trop conciliants avec les upécistes⁹⁶⁸. Le gouvernement Mbida, dès mai 1957, se plaint des relaxes accordées par des magistrats, par manque de preuves ou en raison de vices de procédure⁹⁶⁹, et menace même de réviser les clauses judiciaires de l'État sous tutelle. Il fait pression auprès du Haut-Commissaire pour que les magistrats français ne dérogent pas aux « impératifs de l'ordre public⁹⁷⁰ ». Un tel supposé « laxisme » est aussi dénoncé par les tenants de la 'guerre contre-révolutionnaire' qui plaide pour une justice d'exception, sur le modèle indochinois et algérien, pour faciliter la guerre menée en Sanaga-Maritime, comme l'y invite le journaliste du *Figaro* Max-Olivier Lacamp en décembre 1957⁹⁷¹. Cette critique publique entraîne une vive protestation, publiée dans *La Presse du Cameroun*, dans les rangs de la magistrature coloniale qui défend, paradoxalement, « une justice rapide, efficace et dégagée d'un formalisme excessif », mais « dans le strict respect de la personne humaine et des principes essentiels de la civilisation occidentale⁹⁷² ». À cet égard, des magistrats sont eux-mêmes victimes de pressions et de mutations disciplinaires. Ainsi, le juge d'instruction de Yaoundé, Louis Viaud-Murat, est vivement critiqué après les élections législatives partielles de juin 1957, en raison de sa « sympathie systématique à la cause des upécistes⁹⁷³ » et pour avoir permis à Isaac Tchoumba et Jacques Ngom de discuter dans son cabinet. Il est aussi accusé d'avoir délivré des permis de communiquer à des détenu·es et d'être intervenu auprès d'un upéciste pour lui faire retrouver son emploi⁹⁷⁴. Il est muté la même année comme Président du TPI de Port-Gentil au Gabon, après six mois en poste au Cameroun⁹⁷⁵. De son côté, Louis Marchand, président de la Cour d'Appel de Yaoundé, accusé d'être indulgent dans ses jugements à l'égard des « émeutiers », devient progressivement *persona non grata*, finalement muté à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en janvier 1958⁹⁷⁶. Par la suite, une mission du Conseil supérieur de la magistrature est envoyée au Cameroun, avec à sa tête, le procureur général Marcel Sammarcelli, futur député gaulliste de Corse⁹⁷⁷, dont le but est de « rappeler à quelques magistrats français [...] qu'en matière d'ordre public, la justice vraie devait prendre

⁹⁶⁷ ANOM, CONTR1093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Truitard sur l'étude du service de la justice et l'éventualité d'une réorganisation, 7 mai 1954 ; Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 3 juin 1954.

⁹⁶⁸ « Qui dirige les services judiciaires au Cameroun ? », *L'Humanité*, 27 juin 1955 ; AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, pp. 23-24.

⁹⁶⁹ ANF, 4 AG 657, et ADF, La Courneuve, 318QO/33, Note au sujet du malaise de la Magistrature outre-mer, non signé, sans date (vers juin 1957).

⁹⁷⁰ ANF, 4 AG 657, Télégramme chiffré d'André-Marie Mbida, Affaires courantes à Délégation Cameroun, 5 juillet 1957.

⁹⁷¹ Lacamp Max-Olivier, « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu "Indépendance" ? Dans la forêt, les partisans d'Um Nyobè se livrent à un sanglant terrorisme », *Le Figaro*, 10 décembre 1957.

⁹⁷² « Les magistrats en service au Cameroun protestent contre certaines affirmations parues dans "Le Figaro" sous la plume de Max Olivier Lacamp », *La Presse du Cameroun*, 21-22 décembre 1957.

⁹⁷³ AN, 4AG 657, et ADF, La Courneuve, 318QO/33, Note au sujet du malaise de la Magistrature outre-mer, non signé, sans date (vers juin 1957).

⁹⁷⁴ La source de cette information n'est pas mentionnée dans le rapport.

⁹⁷⁵ ANOM, 1CM614, Dossier de carrière de Louis Murat-Viaud.

⁹⁷⁶ ANOM, DPCT20, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, 18 septembre 1957 ; Fiche biographique sur le magistrat Louis Marchand in Farcy Jean-Claude et Fry Rosine, *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX^e-XX^e siècles*, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne/CNRS) [disponible sur <https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=fiche&personne=107507>].

⁹⁷⁷ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 291

le pas sur l'interprétation littérale des textes⁹⁷⁸ ». Elle aboutit à la création d'une commission d'études pour la réforme pénale en avril 1958, visant à faciliter la répression judiciaire contre les militant·es upécistes⁹⁷⁹.

- Des nationalistes sous surveillance

Dès le début des années 1950, le Cameroun connaît une « culture de la surveillance » qui tend à s'intensifier avec la dissolution de juillet 1955 et s'étend à l'ensemble des acteur·rices de la société⁹⁸⁰. Cette culture produit de très nombreux documents de renseignement qui, malgré leur biais et leur partialité, aident à écrire une histoire du mouvement nationaliste au Cameroun. Cette production de renseignement constitue un des éléments des dispositifs sécuritaires mis en place par les autorités et s'appuie sur les fonctionnaires de la police et de la Sûreté et divers informateur·rices.

Surveiller : agent·es et informateur·rices

Le renseignement est entendu, ici, comme une information protégée, obtenue à l'insu du/de la détenteur·rice et qui contribue à éclairer les intentions de celui-ci/celle-ci, avant d'être croisée, analysée et diffusée aux services concernés⁹⁸¹. Souvent de grande qualité, le renseignement dit « opérationnel » est produit par les commissaires, les inspecteurs et les agents de police envoyés sur le terrain ou affectés dans les commissariats spéciaux⁹⁸². Des agents contractuels sont aussi infiltrés « dans les différents milieux européens ou africains, dans les partis, les groupements divers », « ils recueillent et fournissent des renseignements précieux, mais ils sont même sujets à caution [sic] », écrit l'inspecteur Massa en écho aux suspicions d'infiltration upéciste dans les rangs de la police⁹⁸³. Pourtant, les fonctionnaires camerounais constituent ici un atout car ils peuvent plus facilement infiltrer les milieux upécistes que les policiers français, et procéder à différentes filatures⁹⁸⁴. Affecté à Édéa en 1950, point névralgique de la contestation nationaliste, le policier Kéou, précédemment présenté, est chargé de centraliser, synthétiser et diffuser le renseignement produit en Sanaga-Maritime *via* des rapports transmis à la Sûreté et au Haut-Commissariat. Après mai 1955, il est transféré à Douala où il met en place un système « d'écoutes et de renseignements », appuyé par un réseau d'informateur·rices qui relaient la rumeur, aussi appelée « radio trottoir », pour renseigner sur les activités clandestines de l'UPC. Transféré à Yaoundé, Kéou infiltre lui-même les milieux nationalistes en passant une partie de son temps à la Briqueterie, fief upéciste, où il collecte des informations chez les coiffeurs, dans les bistrotts et lors de conversations informelles. « Il passe tous ses après-midis et ses soirées à prendre un “pot” ou à jouer du damier dans les bars du quartier », témoignent d'anciens

⁹⁷⁸ ANOM, CONTR1101, Rapport établi par M. le Conseiller Bourdin sur la demande d'avis émanant de M. le Procureur au sujet des incidences de la promulgation du statut du Cameroun sur le fonctionnement du Service judiciaire ; Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, J. Robert, sur le service judiciaire, 18 avril 1958.

⁹⁷⁹ *Ibid.*, Arrêté du Premier ministre Ahmadou Ahidjo et du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, n°486 instituant une Commission mixte d'Études pour la réforme de la procédure pénale dans l'État du Cameroun, Yaoundé, 18 avril 1958.

⁹⁸⁰ Keller Kathleen (2018), *Colonial Suspicion, Imperial Rule and Colonial Society in Interwar French West Africa*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press.

⁹⁸¹ Yan Lledo Ferrer (2024) « Le recueil du renseignement », in Charon Paulet Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, *Les mondes du renseignement. Approches, acteurs, enjeux*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 234

⁹⁸² Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 49

⁹⁸³ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 8

⁹⁸⁴ Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.*, p. 74

policiers à son propos⁹⁸⁵. Ces agents ne se contentent pas d'observer et d'écouter. Ils sont aussi engagés aux côtés des militant·es nationalistes, dans leurs réunions clandestines, voire dans les comités de base. Avant mai 1955, l'UPC identifie déjà leur présence, sans pouvoir les repérer individuellement, mais en les menaçant d'un « châtement exemplaire⁹⁸⁶ ». Après les événements violents, diverses notes de renseignement témoignent de ce degré d'infiltration. En décembre 1957, Georges Bene, en contact avec la gendarmerie de la subdivision de Ndikinimeki, parvient à repérer une réunion upéciste clandestine à Makéné, tenue dans un domicile privé en présence d'une vingtaine d'individus⁹⁸⁷. Le repérage des lieux de réunion clandestine est parfois très méticuleux. En juillet 1956, en région Bamiléké, le commerçant Gabriel Fombasso est identifié comme tenant une réunion upéciste à Babadjou, « dans une petite maison derrière le bar où se trouve un four », alors qu'un agent est parvenu à infiltrer le comité de base et rend compte des stratégies de lutte des upécistes contre les services de renseignement⁹⁸⁸.

Le renseignement opérationnel est complété par un renseignement dit « humain », obtenu auprès d'un individu qui collabore avec un agent, mais également caractérisé par une fiabilité aléatoire et une forte subjectivité. Le profil de ces informateur·rices est très divers, de l'ancien combattant au missionnaire, en passant par les interprètes et les agent·es des P.T.T.⁹⁸⁹. En Sanaga, des prêtres comme l'abbé Mathias Sognyemb, curé de Bot-Makak en 1957 ou le père Jean Courtecuise sont identifiés en tant que tels⁹⁹⁰. Certaines professions, au contact de la rumeur publique, sont privilégiées par la Sûreté, notamment, les vendeur·euses ambulante·es, les logeur·euses, les écrivains publics ou les prostituées. Ces informateur·rices sont recruté·es dans les chefferies, comme en région Bamiléké, dans les partis de collaboration, comme avec l'Esocam à Mbalmayo, ou parmi les chefs de quartiers, comme à Douala⁹⁹¹. Certains profils sont particulièrement visés. Ainsi, l'Office national des anciens combattants, *via* les maisons du combat qu'il développe à travers le Cameroun et les associations, recrute des informateurs prêts à collaborer avec les autorités, ce qui explique, en retour, les critiques exprimées par l'UPC sur leur instrumentalisation⁹⁹². De même, d'anciens détenu·es politiques et des « rallié·es » sont employé·es au service de la Sûreté et méticuleusement suivi·es à leur sortie⁹⁹³. Les nationalistes s'inquiètent de ces informateur·rices et dénoncent leurs actions dans les réunions clandestines. En mai 1956, à Dschang, un tract upéciste nomme publiquement Flavien Ngankam, Charles Kamdoum, Siméon Sor et Alexandre Ngongong, accusés d'être des « valets des colonialistes » et des « agents de renseignement qui actuellement remuent ciel et terre en vue de dépister les bureaux de l'UPC existant à Dschang⁹⁹⁴ ». Enfin, le renseignement opérationnel et humain est suivi d'un renseignement dit « technique » consistant à écouter,

⁹⁸⁵ Nombissie Tchouake Maginot et Mahoula Ndjokwe Rose Nadine, « La police camerounaise, du régime colonial... », art. cité, p. 142

⁹⁸⁶ ANOM, DPCT28, Commission rogatoire du juge d'instruction P. Laborde, Nkongsamba, 20 juin 1955

⁹⁸⁷ Archives régionales de l'ouest (ARO), Lettre du chef de la subdivision de Ndikiniméki Pierre Florisson au chef de la région du Mbam, 23 décembre 1957

⁹⁸⁸ ARO, Note de renseignement par le commandant de brigade, Le Meut, Dschang, 20 juillet 1956

⁹⁸⁹ Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.*, p. 77

⁹⁹⁰ Entretien avec Papa Ntongo réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Songmbengué, 18 mars 2024.

⁹⁹¹ AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°2 de travail sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, Ngaoundéré, 24 juillet 1955.

⁹⁹² ANOM, 1AFFPOL3335, François Fosso, vice-président de l'Amicale des anciens combattants et ex-militaires, vice-président de l'Association des anciens combattants, « Encore une manœuvre pour duper les anciens combattants et les militaires camerounais », Douala, 10 mai 1955.

⁹⁹³ ARO, Note de la sûreté de Dschang sur la libération d'un détenu condamné pour « maintien de parti dissous », Novembre 1957.

⁹⁹⁴ Archives départementales de la Menoua (ADM), Tract de l'UPC pour les comités de l'UPC de Dschang, 21 mai 1956

capter, identifier, décrypter et analyser des messages transmis par la radio, les lignes téléphoniques ou les communications postales, même si les archives sont moins nombreuses pour le retracer, ainsi qu'un renseignement dit « de sources ouvertes » consistant à compiler des informations accessibles publiquement, ce que fait la Sûreté et le Haut-Commissariat, en particulier à travers des revues de presse⁹⁹⁵. Elles reproduisent le contenu des articles de manière méticuleuse, parfois *in extenso*, et permettent de sonder l'opinion publique comme de saisir des titres trop protestataires. Ainsi, les archives de la délégation du Haut-Commissariat au Cameroun à Paris conserve-t-elle de nombreux exemplaires de journaux de contestation sur lesquels se trouvent écrit au stylo de couleur « exemplaire saisi » ou « saisi » avec la date⁹⁹⁶.

Le recours à des agent·es et informateur·rices entraîne des actions de contre-espionnage, les autorités craignant une infiltration de la police et de la Sûreté par les militant·es nationalistes. L'historien ne peut que fonctionner par traces pour retrouver ces suspicions d'agent·es doubles. Déjà accusés durant en mai 1955, des policiers sont surveillés et parfois, licenciés du fait de leurs idées politiques⁹⁹⁷. Dans son rapport de juillet 1956, l'inspecteur Massa rappelle que la fonction même de policier l'amène à « subir plus ou moins profondément l'influence des opinions qui peuvent agiter la masse », alors que les autorités se plaignent de ne pas avoir des fonctionnaires plus obéissants : « Si l'on ajoute que la police, même en tenue, est un corps civil, on apercevra que la discipline, la neutralité politique ne peuvent lui être imposées de façon très rigoureuse⁹⁹⁸ ». Sans identifier clairement les « menaces » sécuritaires propres à la police et la sûreté, les autorités témoignent régulièrement d'une certaine nervosité à l'égard de ces possibles infiltrations, notamment au sein de l'armée où des documents secrets et des armes peuvent être détournés au profit de l'UPC⁹⁹⁹. Après mai 1955, le colonel Whitehouse, commandant militaire du Cameroun, alerte le SSDNFA de ces risques et appelle les autorités à surveiller plus étroitement les tirailleurs ayant servi en Indochine et au Maghreb, plus perméables à « la propagande nationaliste et anti-française¹⁰⁰⁰ ». Selon un témoin interviewé par l'historien Leonel Noubou Noumowe, les tirailleurs venant des régions où l'influence upéciste est forte – la Sanaga-Maritime ou la région Bamiléké – sont particulièrement visés par cette surveillance au sein de l'armée¹⁰⁰¹. Ce travail de renseignement permet ainsi de collecter des informations stratégiques dans la lutte contre le mouvement nationaliste.

Renseigner les actions nationalistes

La collecte du renseignement se traduit, d'abord par la rédaction de fiches sur lesquelles sont indiqués le poste concerné *via* un indicatif spécial, l'objet de la recherche, une note sur la fiabilité de la source et un numéro d'identification. Elles sont ensuite centralisées dans les archives de la Sûreté dont l'inspecteur en charge gère le fichier central – il s'agit d'André Gerolami dès mai 1955, future figure importante du renseignement au Cameroun¹⁰⁰² – et qui permet de renseigner d'autres services tels que le Sdece. Ce travail d'archivage alimente une

⁹⁹⁵ ANOM, DPCT 38, Saisie de journaux ; DPCT 39, Censure et contrôle de la presse.

⁹⁹⁶ Voir l'ensemble des journaux conservés in ANOM, DPCT38. Nous disposons de la revue de presse à partir du 13 septembre 1957 in ANOM, DPCT39.

⁹⁹⁷ Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun, hommes et réseaux (1944-1962). La montagne et l'enclos », Thèse en histoire, Université Lyon II, France, pp. 116-125

⁹⁹⁸ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 26

⁹⁹⁹ Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, p. 391

¹⁰⁰⁰ SHD, Vincennes, GR 6H236, Dossier 1, Note de service du colonel Whitehouse, Yaoundé, 17 décembre 1955

¹⁰⁰¹ Entretien avec le colonel Sylvestre Mang (83 ans), né le 25 janvier 1938 à Malak, incorporé dans les troupes coloniales le 29 septembre 1959, interviewé le 23 août 2021 cité in Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, p. 392

¹⁰⁰² ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'André Gerolami.

documentation signalétique sur chaque individu recherché, qui sert à la section de l'identité judiciaire dans les mandats émis par les magistrats, mais aussi à tenir à jour les fiches biographiques rédigées sur chaque militant·e. En 1956, la Sûreté possède près de 8000 dossiers généraux et 40 000 dossiers individuels, illustration de la culture de la surveillance développée au Cameroun après mai 1955¹⁰⁰³. Certains de ces dossiers constituent de véritables biographies militantes et permettent de justifier les arrestations puis les incarcérations. En octobre 1955, une liste de cinquante noms de militants arrêtés à Douala et Édéa retrace ainsi leur fonction dans les comités de base reconstitués, ce qui semble semer « l'anarchie » au sein de l'UPC¹⁰⁰⁴. Même exilées, les principales figures de l'UPC sont aussi fichées, à l'image de l'ex-infirmière Gertrude Omog, militante de l'Udefec réfugiée au *Southern Cameroons* puis expulsée vers le Soudan¹⁰⁰⁵. Des militant·es important·es dans les réseaux upécistes après mai 1955 sont également identifiées, en vue d'une éventuelle arrestation. Propriétaire d'un hôtel-restaurant-bar fermé sur ordre d'un administrateur avant mai 1955, Anatole Kameni (Kameny) est emprisonné une première fois d'août 1955 à janvier 1956 avant d'être acquitté. Acteur discret de la propagande upéciste, il est suivi à Douala, dans son atelier photographique, puis à New York, où nous l'avons vu être auditionné par la Quatrième Commission en 1957, ainsi qu'à Paris et Londres, où il aimerait s'installer. Le SLC, *via* un entretien réalisé avec le délégué du Haut-Commissaire Martial de la Fourrière, souligne sa peur d'être arrêté à son retour, ce qui se produit effectivement à l'aéroport de Douala en avril¹⁰⁰⁶ : une illustration de la culture de la surveillance qui affecte ces militant·es jusqu'à l'étranger et son rôle dans certains « ralliements » et désengagements, encouragés par une forme d'épuisement psychologique.

Au total, près de 100 à 150 notes de renseignement, dont la valeur varie selon la fiabilité de la source, sont transmises chaque jour à la Sûreté. Elles sont compilées dans des bulletins hebdomadaires transmis au Haut-Commissaire, à Brazzaville et à Paris, auprès de la délégation¹⁰⁰⁷. D'une vingtaine de pages en moyenne, ils synthétisent les activités politiques, syndicales et religieuses du territoire – l'UPC bénéficie d'une rubrique spécifique –, abordent la presse, identifient les départs et les arrivées au Cameroun, et sont parfois complétés par des documents saisis lors de perquisitions, tels que des tracts, des lettres et des journaux clandestins – le journal de l'Udefec, *Femmes camerounaises*, distribué en petit nombre, est ainsi rapidement intercepté par la Sûreté en novembre 1956¹⁰⁰⁸. Des tracts sont aussi saisis auprès des populations, rapportés par des informateur·rices ou trouvés lors de contrôles routiers : celui signé Um Nyobè en octobre 1956, à propos des élections municipales est ainsi transporté de Tombel, au *Southern Cameroons*, à Nkongsamba *via* Douala par un certain Simon Tandja¹⁰⁰⁹. Grâce à ces documents, la Sûreté produit parfois de plus larges synthèses de renseignement,

¹⁰⁰³ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 5

¹⁰⁰⁴ DGSE, Note de renseignement, n°879, « Objet : activité de l'UPC clandestine », 26 octobre 1955

¹⁰⁰⁵ DGSE, Note de renseignement, n°624/0, « Objet : Gertrude Omog Ngo », 17 juin 1957.

¹⁰⁰⁶ ANOM, DPCT17, Note d'information, n°1209 SC/FM, Section de coordination, 1 juin 1957 ; Compte-rendu de l'entretien entre Anatole Kameni et Martial de la Fourrière ; Lettre d'Anatole Kameni au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun, Paris, 22 mai 1957.

¹⁰⁰⁷ Les archives de la Sûreté sont conservées à Yaoundé. Certains de ces documents se retrouvent aux ANOM d'Aix-en-Provence dans la série 1AFFPOL ou DPCT : ANOM, DPCT 27, Rapport hebdomadaire de sûreté (janvier-mai 1955) ; DPCT 28, Rapport hebdomadaire de sûreté (mai-juillet 1955) ; DPCT 29, Rapport hebdomadaire de sûreté (août-octobre 1955) ; 1 AFFPOL 3347, Rapport hebdomadaire de sûreté (octobre-décembre 1955) ; 1 AFFPOL 3325, Rapport hebdomadaire de sûreté (décembre 1955-décembre 1956) ; 1 AFFPOL 3320, Rapport hebdomadaire de sûreté (décembre 1956-juin 1957) et Rapport hebdomadaire de sûreté (janvier-décembre 1957) ; 1 AFFPOL 3327, Rapport hebdomadaire de sûreté (décembre 1957-décembre 1958)

¹⁰⁰⁸ ADF, La Courneuve, 318QO/83 Note de renseignement sur l'Udefec – Femmes camerounaises, Douala, 15 novembre 1956.

¹⁰⁰⁹ ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur l'UPC et les élections municipales, Douala, 3 novembre 1956.

d'abord sur l'implantation de l'UPC dès mars 1955¹⁰¹⁰, puis sur les événements violents de mai¹⁰¹¹, les actions armées et leur répression lors des élections de décembre 1956¹⁰¹², le CNO¹⁰¹³ et sa réorganisation en septembre 1957¹⁰¹⁴. Un certain nombre de ces rapports reproduit, *via* des transcriptions ou des photographies, des documents saisis à l'UPC dans les maquis ou lors de perquisitions. La « synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957 » est ainsi constituée de 33 annexes avec des lettres manuscrites écrites en basaa, des listes de combattant·es du CNO et de comités de base, des procès-verbaux de gendarmerie, et même des notes de dépenses et de menus¹⁰¹⁵. Notes et synthèses s'inscrivent aussi dans une démarche d'« action psychologique » dont le but est de « faire parler l'ennemi » par l'intermédiaire de ses documents, de produire un maximum de preuves pour le délégitimer et de l'inscrire dans une logique de « guerre révolutionnaire¹⁰¹⁶ ». Les documents saisis servent alors comme autant de pièces à conviction utilisables par la justice. Si la direction de la Sûreté y voit des « documents upécistes [...] à l'authenticité indiscutable », il reste difficile de statuer sur la valeur historiographique de telles sources, dont on ignore souvent les conditions de production. Le type de renseignement collecté illustre, enfin, ce que les autorités parviennent à savoir sur les militant·es upécistes, du fait de leurs agent·es, d'informateur·rices et d'espion·nes. Par exemple, la Sûreté reconstitue, en mars 1957, dans le détail, l'organisation financière de l'UPC, à travers ses dépenses et ses financements¹⁰¹⁷. Un carnet saisi au syndicaliste Marcous Mbilla détaille aussi l'aide financière accordée par la Chine communiste. Mais le travail de renseignement ne se contente pas des activités upécistes puisqu'il s'étend à toutes les contestations de l'ordre colonial. En témoignent la grève des dockers de Douala, en novembre 1956, documentée par le chef de section du port qui rend compte, à la Sûreté, de l'attitude des grévistes, des divisions syndicales et des potentielles mobilisations à venir¹⁰¹⁸ mais aussi la tournée menée par Soppo Priso durant l'été 1956 dans le cadre du CUN¹⁰¹⁹. La culture de la surveillance signalée par ces activités de renseignement est particulièrement marquée autour des zones frontalières, près du *Southern Cameroons* et du lac Tchad, mais aussi dans les aéroports du territoire.

Contrôle aux frontières

Ces contrôles aux frontières témoignent d'une certaine « nervosité » sécuritaire dont parle Stéphane Prévitali, terrassier au Cameroun, minutieusement inspecté par les douanes à son

¹⁰¹⁰ ANOM, DPCT 27, Paul Divol, Note de synthèse sur l'implantation de l'UPC, Yaoundé, 26 mars 1955.

¹⁰¹¹ ANOM, DPCT 28, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955

¹⁰¹² ANOM, DPCT 26, Étude concernant l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et les événements survenus en Sanaga-Maritime et le Comité National d'Organisation, organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Um Nyobè Ruben, 19 mars 1957.

¹⁰¹³ *Ibid.*, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957. Voir également : ADF, La Courneuve, 318QO/84.

¹⁰¹⁴ SHD, Vincennes, GR6H264, La direction de la Sûreté, Étude concernant la réorganisation du Comité National d'Organisation (CNO), Yaoundé, 7 septembre 1957

¹⁰¹⁵ Annexes photographiques. ANOM, DPCT 26, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957.

¹⁰¹⁶ Sur le cas algérien, voir : Denis Leroux (2018), « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5^e bureau », Thèse en histoire, Université de Paris I-Sorbonne, France, p. 323.

¹⁰¹⁷ Le poste du Sdece dispose, ici, d'un « totem » sous forme de dessin, une chauve-souris, indication du lieu de production ou de collecte du renseignement. DGSE, Note de renseignement, n°247/0, « Objet : trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

¹⁰¹⁸ ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur la grève des dockers, 7 novembre 1956.

¹⁰¹⁹ ADF, La Courneuve, 443QO/17 Note de renseignement n°864, Yaoundé, 18 juillet 1956 et note de renseignement sur l'activité de M. Soppo-Priso, « Objet : conférence de Dschang et de Mbouda, Août 1956

arrivée à Douala¹⁰²⁰. À l'heure de la guerre froide, les autorités se montrent très attentives aux circulations transimpériales et internationales, du fait de la lutte anticommuniste, du nationalisme, du panarabisme et du panafricanisme. Dès février 1954, la section de coordination du renseignement au ministère de la France d'Outre-mer établit une carte de ces menaces « anti-françaises », incarnées, entre autres, par la guerre Mau Mau, le nationalisme du leader ghanéen Kwame Nkrumah, l'impérialisme soviétique et le syndicalisme transnational¹⁰²¹. En conséquence, les autorités contrôlent les circulations du Cameroun vers l'étranger. En février 1957, le Haut-Commissaire invite ainsi son délégué à Douala et le directeur de la Sûreté à rendre compte des « mouvements des surveillés politiques vers la France » – langage administratif pour désigner les militant·es nationalistes qui ont obtenu un visa mais doivent être suivi·es par la Sûreté jusqu'à leur destination en France, l'action étant coordonnée avec les policiers de la DST¹⁰²². Ce type de signalement permet à la délégation du Haut-Commissariat à Paris de coordonner les actions de renseignement sur ces individus, en particulier lorsqu'ils et elles se rendent vers des pays du bloc communiste et de répondre à la « menace » sécuritaire que constituent ces déplacements. En témoigne la surveillance de trois syndicalistes se rendant à Moscou en avril 1956 – Jacques Ngom, secrétaire général de l'USCC, Grégoire Momo, secrétaire général de l'Union régionale de Dschang et André Ndjock, secrétaire général de l'Union régionale de Sanaga-Maritime¹⁰²³. Deux ans plus tard, le commissaire spécial de Douala demande à faire suivre Ngom, désormais secrétaire général de la CGKT et séparé de l'UPC, lorsqu'il se rend à Stockholm pour participer au Congrès pour le Désarmement et la Coopération internationale du 16 au 22 juillet 1958¹⁰²⁴. Les services de renseignement sont également très attentifs aux communications postales qui permettraient aux nationalistes de trouver un soutien auprès des pays du bloc afro-asiatique ou dans le monde arabo-musulman.

Sont également surveillé·es les voyageur·euses à destination du Cameroun, comme l'attestent les notes de renseignement de la Sûreté qui listent, chaque semaine, les noms des individus arrivés au Cameroun, avec la raison de leur séjour et leur fonction¹⁰²⁵. Des profils spécifiques – communistes, journalistes, avocat·es du CDLDAN ou anticolonialistes – sont surveillés en fonction du soutien qu'ils pourraient apporter à la cause nationaliste. Les autorités demandent régulièrement des enquêtes à la Sûreté nationale en France afin de bloquer leurs demandes de visa. D'abord à l'encontre de militant·es communistes. Souhaitant être affecté dans une société d'automobile, Henri Matéo est signalé en juin 1954 par la Préfecture comme un « élément communiste notoire, membre du bureau fédéral du Parti communiste dans la Loire » même s'il obtient tout de même un passeport en métropole. Mais « sur une information de la Sûreté générale », le Haut-Commissaire lui refuse son autorisation de résidence au Cameroun¹⁰²⁶. Si le ministre de l'Intérieur autorise la délivrance du passeport, « les éléments fournis sur la personnalité de l'intéressé ne permettant pas de lui refuser l'autorisation de voyager hors de France », le Haut-Commissaire André Soucdaux lui retire l'autorisation de résider « sur une

¹⁰²⁰ Prévitali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Préface de Paul Razel, Paris, Karthala, p. 185

¹⁰²¹ SHD, Vincennes, GR10T184, Service de coordination du Ministère de la France d'Outre-mer, Note sur la recherche d'une meilleure protection des territoires africains de la France d'Outre-mer sur le plan renseignements, 19 février 1954.

¹⁰²² ANOM, DPCT50, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au Délégué du Haut-Commissaire à Douala et au directeur de la Sûreté à Yaoundé, 18 février 1957.

¹⁰²³ DGSE, Note de renseignement n°313/0, « Objet : voyage de syndicalistes camerounais à Paris », 28 avril 1956.

¹⁰²⁴ ANOM, DPCT42, Lettre du commissaire spécial de Douala P.M. Laborde au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun à Paris, Douala, 15 juillet 1958.

¹⁰²⁵ Pour un exemple : ANOM, 1AFFPOL3325, Note de renseignement, n°2900/PS2, période du 13 au 20 septembre 1956, Yaoundé, 21 septembre 1956

¹⁰²⁶ ANOM, DPCT42, Dossier de surveillance d'Henri Matéo, Lettre du Préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, Saint-Etienne, 28 mai 1954.

information de la Sûreté Générale¹⁰²⁷ ». Le rappel de son passé de combattant durant la guerre civile espagnole et de résistant déporté à Dachau ne convainc pas les autorités et la Sûreté de lui octroyer le document, de peur de ses engagements communistes. À partir de mai 1956, la Sûreté au Cameroun dispose désormais du « fichier Y » transmis par les RG de métropole, un vaste répertoire de responsables et agent·es du PCF en métropole, qui permet aux services de renseignement de bloquer les autorisations d'embarquement à destination du Cameroun¹⁰²⁸. « Mise à la disposition des services de police des territoires dans les centres urbains, les ports et les aérodromes, elle est de nature à accroître les possibilités d'identification et de surveillance des agitateurs communistes métropolitains se rendant en Afrique noire », est-il précisé par le ministère de l'Intérieur¹⁰²⁹. Les militant·es anticolonialistes sont aussi refusé·es sur le territoire du Cameroun. Mohamed Ounnas, retraité des Chemins de fer du Cameroun, président de l'Association Générale des Commerçants Algériens en France, se voit ainsi refuser un passeport pour se rendre sur le territoire car il est présenté, par les RG, comme un « FLN particulièrement dangereux¹⁰³⁰ ». Si les autorités ne peuvent pas toujours justifier ces refus, la Sûreté est mobilisée pour suivre ces individus de passage lors de leur séjour. En novembre 1956, le reporter québécois du journal *La Presse*, Jean-Marc Léger, est ainsi, épié lors de ses déplacements en Sanaga-Maritime¹⁰³¹. *In fine*, lorsque des résident·es européen·nes sont considéré·es comme une « menace » pour la sécurité au Cameroun, les autorités se décident à procéder à des expulsions – une cinquantaine pour la seule année 1956¹⁰³².

Les communications postales sont également étroitement surveillées. La correspondance entretenue avec les avocats du CDLDAN est ainsi interceptée après mai 1955, comme cette lettre manuscrite de Moumié demandant une aide juridictionnelle à Pierre Braun¹⁰³³ ou cette correspondance entretenue entre Um Nyobè et Pierre Stibbe en décembre 1956¹⁰³⁴. Écrivant depuis le maquis, le *Mpodol* fait parvenir à l'avocat des documents qui précisent son soutien au boycott des élections et doivent lui servir à alerter l'opinion publique française. Si on ne connaît pas le canal de transmission de ce courrier du maquis à Paris, de nombreuses lettres transitent par les frontières avec le *Southern Cameroons* et sont envoyées depuis Victoria par l'instituteur Ngoncha¹⁰³⁵. À l'inverse, des étudiant·es parviennent à envoyer « de nombreuses lettres à leurs parents et amis du Cameroun » auprès d'un commerçant du quartier de New-Bell, à Douala, qui se charge de les redistribuer¹⁰³⁶. Ces réseaux informels semblent particulièrement efficaces,

¹⁰²⁷ *Ibid.* Lettre du Préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, Saint-Etienne, 28 mai 1954 ; Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 15 juin 1954 ; Lettre de P. Dreyfus au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Paris, 26 août 1954

¹⁰²⁸ Il faut regarder les cotes suivantes : ANOM, DPCT 43, 44 et 45. ANOM, DPCT37, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 7 mai 1956

¹⁰²⁹ ANOM, DPCT37, Lettre du ministre de l'Intérieur au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 26 avril 1956

¹⁰³⁰ ANOM, DPCT42, Dossier de surveillance de Mohamed Ounnas, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Cameroun au Haut-Commissaire, Paris, 27 mars 1958.

¹⁰³¹ ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur le passage à Édéa du journaliste canadien Jean-Marc Léger, Édéa, 16 novembre 1956.

¹⁰³² ADF, Nantes, 743PO/1/1-13, Lettre du directeur de la Sûreté au Haut-Commissaire adjoint, Yaoundé, 22 juin 1957.

¹⁰³³ ANOM, 1AFFPOL3335, Télégramme de l'UPC, 28 avril 1955, adressé par Félix-Roland Moumié à Odré, Stibbe, Braun et Gwodog ; Lettre de Félix-Roland Moumié à Pierre Braun, Paris, 20 mai 1955

¹⁰³⁴ ANOM, DPCT 26, Étude concernant l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et les événements survenus en Sanaga-Maritime et le Comité National d'Organisation, organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Um Nyobè Ruben, 19 mars 1957, Annexe C, p. 8.

¹⁰³⁵ SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 20

¹⁰³⁶ Un certain Kouam. ANOM DPCT 6, Note des RG n°460 en date du 21 décembre 1956 sur les élections du 23 décembre 1956, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 9 janvier 1957.

même si certains courriers sont interceptés à réception, et permettent à l'UPC de maintenir des liens avec les militant·es installé·es en métropole. De même, la Sûreté surveille de près les publications étrangères, alors qu'Um Nyobè est en possession d'une biographie sur Mao Zedong envoyée par l'étudiant Gabriel Abolo en juillet 1958, deux mois avant son assassinat¹⁰³⁷. L'envoi du *Bulletin d'information du comité soviétique de défense de la paix*, édité en français à Moscou, à des personnalités camerounaises, permet de les identifier et de repérer leur rôle dans la contrebande de publications interdites¹⁰³⁸, alors que les exemplaires de la brochure communiste, *La Vérité sur Suez*, diffusé par le député Roger Garaudy lors de son séjour au Cameroun, sont rapidement interceptés par la Sûreté de Mbalmayo¹⁰³⁹. Après l'exil des responsables upécistes au Caire, la surveillance des brochures et tracts envoyés depuis la capitale égyptienne s'accroît. En janvier 1958, le Sdece signale ainsi l'envoi *via* le Nigeria de 820 exemplaires de la brochure *Le Kamerun*, destinés à être répartis dans les comités de base, notamment à Yaoundé et en région Bamiléké¹⁰⁴⁰. Les documents interceptés par les services de renseignement ne révèlent pas l'ampleur des communications entretenues par l'UPC, mais ils signalent les stratégies employées pour déjouer le contrôle postal – dissimulation dans des appareils photographiques, noms de codes, écriture en basaa ou technique de la double enveloppe¹⁰⁴¹. Ces stratégies upécistes échouent en partie du fait de la saisie des correspondances par les douanes.

Enfin, les zones transfrontalières sont considérées comme des espaces de « menace » sécuritaire générée par des circulations de militant·es, des transferts d'argent, du trafic d'armes ou des outils de propagande. En juillet 1956, la guerre d'indépendance en Algérie fait craindre de possibles connexions avec les mobilisations nationalistes en Afrique centrale *via* le désert du Sahara¹⁰⁴². À l'ouest, le long de la frontière avec le *Southern Cameroons*, les autorités redoutent la menace venue des militant·es exilé·es mais ne peuvent contrôler l'ensemble des circulations, d'autant plus que la coopération franco-britannique n'est pas totale. Les OAA sont particulièrement sollicités pour déceler « les indices de trafics d'armes et de munitions » et « l'existence de formation de cellules terroristes en vue de la création de maquis ou de liquidation des éléments pro-français », le long de ces frontières¹⁰⁴³. En région Bamiléké, à Baham, Bonaventure Escoffet se déplace régulièrement pour sonder « l'ambiance politique du groupement¹⁰⁴⁴ ». Dans le nord-Cameroun, la surveillance des frontières est connectée aux menaces liées au monde arabo-musulman, en particulier venues de l'Égypte du président Gamal

¹⁰³⁷ Il peut s'agir des *Œuvres choisies* dont trois tomes paraissent en 1955-1956. ADF, La Courneuve, ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement sur la relation entre l'UPC de métropole et le maquis Sanaga, Paris, 30 octobre 1958.

¹⁰³⁸ ADF, La Courneuve, 443QO/28, Lettre de la direction des RG au ministère de la France d'Outre-mer, n°9181, « Objet : destinataires d'une revue soviétique », Paris, 8 novembre 1957

¹⁰³⁹ ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur la propagande communiste, Mbalmayo, 14 novembre 1956.

¹⁰⁴⁰ DSGE (Sdece), Note de renseignement n°20/0, « Objet : de l'UPC », 22 janvier 1958.

¹⁰⁴¹ SHD, Vincennes, GR10T183, Reproduction dactylographiée d'une lettre de Ruben Um Nyobè à Jean Gwodog, Maquis, le 3 octobre 1955 ; Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 18 ; ANOM, DPCT 18, Lettre de Michel Gwet à Jean Gwodog, 13 rue des messageries, Paris ; Lettre du directeur de la Sûreté au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 24 décembre 1958.

¹⁰⁴² SHD, Vincennes, GR10T184, Lettre du ministre de la Défense Nationale et des Forces armées au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 18 juillet 1956.

¹⁰⁴³ ADF, Nantes, 765 PO/1/18, Instructions sur l'emploi des officiers des Affaires Africaines envoyées aux chefs de région à Dschang, Nkongsamba, Maroua, Fort-Foureaux.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, Rapport du chef de région Bamiléké Maurice Delauney sur l'emploi du lieutenant Escoffet, officier des Affaires Africaines depuis son affectation ; Fiche d'appréciation sur la manière de servir du lieutenant Bonaventure Escoffet pour la période du 15 avril au 15 août 1956 par le Haut-Commissaire, Pierre Messmer, Yaoundé, 23 août 1956.

Abdel Nasser après la crise de Suez d'octobre 1956¹⁰⁴⁵. Dès son arrivée, l'OAA, Ange Agostini, met en place un réseau de surveillance des pèlerins de la Mecque, des écoles coraniques et des prédicateurs musulmans afin de contenir tout djihad anti-français et fait contrôler *via* les goumiers, les anciens combattants et des informateurs les différents trafics opérés autour du lac Tchad¹⁰⁴⁶. Dans le Diamaré, Ruel procède de la même manière¹⁰⁴⁷. Ces OAA sont, en particulier, alertés par la « menace » sécuritaire déployée par les militant·es upécistes de l'extrême-nord, en contact avec le Tchad et le *Northern Cameroons* sous l'autorité du Nigeria britannique. À Fort-Foureau, Agostini parvient à contenir le comité de base de l'UPC, certes réduit en nombre, mais qui profite de ses membres travaillant dans les douanes pour faire parvenir de la documentation depuis le Nigeria ou le Tchad¹⁰⁴⁸. Il surveille également les tentatives de déstabilisation au sein de l'administration, en partie encouragée par Maurice Soulier, agent des travaux publics déjà connu pour son engagement syndical et menacé lors des événements violents de Douala en septembre 1945, et qui souhaite politiser les fonctionnaires de Fort-Foureau¹⁰⁴⁹. Agostini redoute aussi l'action des upécistes à la gendarmerie de Fotokol, dans une garnison relativement isolée et perméable aux idées nationalistes. Enfin, il identifie une « menace » sécuritaire plus globale liée aux décolonisations et qui pourrait *via* la radio, le « bouche à oreille » et les pèlerins revenus de la Mecque, profiter aux combats de l'UPC. Le contrôle aux frontières est d'autant plus crucial qu'il doit permettre de préserver l'autorité des *lamibés* et d'éviter de faire entrer l'extrême-nord du Cameroun dans la lutte anticoloniale. Après mai 1955, la production de renseignement revêt donc une dimension stratégique, même si faute de moyens et d'agent·es, le contrôle des individus, des idées et des biens n'est ni systématique ni total. Il participe, toutefois, d'une culture de la surveillance qui est essentielle dans la répression du mouvement nationaliste et qui permet en conséquence de mener de nombreuses opérations de « maintien de l'ordre » *via* les forces de sécurité du Cameroun.

- La répression par les « corps habillés »

Les « corps habillés¹⁰⁵⁰ » – policiers, gendarmes et gardes – sont mobilisés pour interpellier les militant·es nationalistes dans les centres urbains et en campagne, et déjouer leurs stratégies de mobilisation clandestine. Les populations civiles, comme les leaders du mouvement nationaliste, fustigent cette répression policière qui consiste à contrôler les individus, les « rafler », les arrêter et les emprisonner, souvent en ayant recours à la violence physique et parfois à la torture lorsqu'il s'agit de récupérer des informations stratégiques. Ce « maintien de l'ordre » répond à ce que les autorités présentent comme une « menace » sécuritaire suscitée par les actions upécistes.

¹⁰⁴⁵ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Deferre, Yaoundé, 17 juin 1957. Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 213 ; Dia André, « La France au Cameroun : renseignement militaire, renseignement civil... », *op. cit.*, p. 132

¹⁰⁴⁶ ADF Nantes, 765 PO/1/18, Compte-rendu sur les activités de l'officier des Affaires Africaines Ange Agostini, Fort-Foureau, 26 décembre 1956. SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, Feuille de notes pour l'année 1956 et pour l'année 1957 ; Feuillet spécial du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun pour l'année 1957, Yaoundé, 29 août 1957, sous dérogation, Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 215

¹⁰⁴⁷ ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de la région du Diamaré Roger Delarozzière au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Maroua, 18 juin 1956 ; Note sur les attributions de monsieur le capitaine d'infanterie coloniale Ruel, officier des affaires musulmanes de la région du Diamaré.

¹⁰⁴⁸ SHD, Vincennes, GR10T183, Ange Agostini, Synthèse de renseignements sur le comité de base de l'UPC à Fort-Foureau, n°82/CF/AA/RLI, Fort-Foureau, 5 février 1957.

¹⁰⁴⁹ ANOM, EEII6013, Dossier personnel de Maurice Soulier. Lettre de Maurice Soulier au Directeur des Travaux Publics du Cameroun, Fort-Foureau, 19 juillet 1957.

¹⁰⁵⁰ Glasman Joël, *Les corps habillés au Togo...op. cit.*

La perception d'une « menace » sécuritaire

Cette « menace » est identifiée dans les grandes villes d'implantation upéciste par les réunions clandestines des comités de base et par les actions dirigées contre les forces de sécurité et les autorités, bien qu'aucune stratégie de « guérilla urbaine » ne soit encore pensée par les responsables de l'UPC qui investissent plutôt les maquis où le « maintien de l'ordre » est plus difficile à mener¹⁰⁵¹. À Douala, où se trouvent de nombreux colons européens, la perception d'une « menace » sécuritaire est surtout fondée sur l'assimilation des nationalistes à la criminalité, en particulier dans les quartiers des classes populaires¹⁰⁵². Les interventions policières sont ainsi ordonnées au nom de la sécurité publique qui sert souvent de prétexte à la répression anti-upéciste. Avant 1955, les militants upécistes se plaignent déjà de ce « régime policier » à Douala, marqué par des contrôles d'identité, des perquisitions de domicile et de bureaux, et des arrestations arbitraires¹⁰⁵³. À son arrivée, Pré fait renforcer ces dispositifs policiers avec l'arrêté du 19 février 1955 permettant le recours simplifié aux « forces de l'ordre » contre les manifestations susceptibles de perturber « l'ordre public¹⁰⁵⁴ ». Après juillet 1955, la dissolution permet de criminaliser plus systématiquement l'action des upécistes. La circulaire du 25 juillet invite ainsi les forces de sécurité à empêcher la « reconstitution indirecte et camouflée sous un autre nom » des organisations dissoutes et précise qu'« il suffit qu'il y ait organisation hiérarchisée, discipline, entraînement, souplesse et mobilité des formations établies ». Elle ajoute : « Elle pourrait également être caractérisée par la présence d'un nombre important de membres d'une association dissoute dans le Bureau d'une nouvelle association, surtout si celle-ci se réclamait ouvertement du même programme et exaltait l'action passée de l'association dissoute¹⁰⁵⁵ ». Ainsi, les autorités s'efforcent d'empêcher les réunions clandestines organisées par des comités de base – dans le Wouri, il en existe encore 113 mais aussi 13 comités centraux et une section régionale à la fin de l'année 1956¹⁰⁵⁶ – et mènent des actions préventives pour assurer le « maintien de l'ordre » : à Douala, de peur des commémorations de mai 1955, le délégué du Haut-Commissaire Robert Guidon-Lavallée fait interdire toute manifestation en mai 1956, alors que des tracts invitent à mettre à la porte « les aigles blancs » « en l'honneur des victimes de la rébellion du 25 mai¹⁰⁵⁷ ».

L'idée d'un risque sécuritaire se propage dans la presse, parmi les colons européens et les élites urbaines. En mai 1957, *La Presse du Cameroun* souligne la violence des upécistes lors de contrôles policiers. Sur l'allée des Cocotiers, une opération menée par le commissaire spécial Henri Gervat tente d'intercepter une livraison d'armes effectuée par l'UPC à la crique Tokoto grâce à des policiers « planqués ». Ces « trafiquants d'armes » upécistes ripostent en tirant, blessent le commissaire Fuillat et l'un des leurs est aussi touché. « Exploitant à fond cette affaire, la police se rendit immédiatement après à New-Bell où elle put mettre la main sur les

¹⁰⁵¹ Menkene Jean Koufan, *Histoire de la guérilla urbaine au Cameroun, Douala. 1959-1963*, manuscrit inédit.

¹⁰⁵² Ngomsis François Xavier (2004-2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 26-33

¹⁰⁵³ Dzukam Chrétien, « Le régime policier à Douala », *La Voix du Cameroun*, septembre 1953.

¹⁰⁵⁴ Arrêté n°1323 du 19 février 1955 portant modification de l'arrêté 3075 du 25 juin 1951 relatif au maintien de l'ordre public dans le territoire du Cameroun, *Journal Officiel du Cameroun français*, 9 mars 1955, 1501 ; SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kameroun*, Le Caire, juillet 1958, p. 31 ; Richard Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, op. cit., p. 288.

¹⁰⁵⁵ Circulaire du Haut-Commissaire au Cameroun sur la dissolution de l'UPC envoyée aux chefs de région, 25 juillet 1955 cité in Ngomsis François Xavier (2004-2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964... », op. cit., p. 127-129

¹⁰⁵⁶ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 233

¹⁰⁵⁷ « Appel à la population de Douala », *La Presse du Cameroun*, 23 mai 1956 ; ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°3 du 6 mai 1956 à janvier 1957, p. 4

destinataires des armes », précise le journal¹⁰⁵⁸. Cette version officielle est pourtant démentie par Chrétien Dzukam, arrêté lors de cette opération et qui souligne, depuis sa prison, « les motifs préfabriqués » qui ont présidé à son arrestation. Il suggère ainsi une fabrique du thème de « l'insécurité » par la presse pro-française de l'époque¹⁰⁵⁹. De son côté, une Française travaillant pour l'administration se rappelle aussi de ce sentiment d'« insécurité » à Douala en 1958, où un couvre-feu est imposé et alors que des « groupuscules » « un peu excités, un peu drogués » s'en prennent à des salles de cinéma et au commissariat central¹⁰⁶⁰. Il faut dire que certaines mobilisations nationalistes s'accompagnent d'affrontement avec des opposants et les forces de sécurité. À New-Bell, le chef Paul Kweté se plaint à l'administration des violences des manifestant·es réunies en juillet 1956 lors d'une conférence de Soppo Priso au nom du CUN. À ses yeux, ces militant·es menacent la sécurité de la ville lorsqu'ils et elles « se rassemblent en troupe et chantent en ce terme : Général Moumié avec ses 500 soldats abat la loi-cadre ». Il se plaint des violences physiques et verbales perpétrées contre des opposant·es présent·es comme des « traîtres ». La lettre écrite par ce chef de New-Bell vise à faire réagir les autorités face à ce qu'il considère comme une « menace sécuritaire¹⁰⁶¹ ». Certaines régions sont particulièrement marquées par ces violences en contexte urbain. Depuis 1956, l'ouest est caractérisé par des tensions entre des chefs et des militant·es nationalistes, ce qui donne une « impression très désagréable d'insécurité » à Yvonne Anziani, épouse du directeur de la Société immobilière du Cameroun. À Bafoussam, le notable du quartier Djoukuo Mbutekam est ainsi sévèrement battu par « une bande d'individus voilés, armés de fusils de chasse et possédant tous des lampes-torches » qui le dépouillent de 50 000 francs avant d'incendier les 26 cases de son village¹⁰⁶². Le chef de la région Bamiléké Maurice Delauney évoque de petits groupes armés de fusils et de pistolets qui s'en prennent à d'autres chefs, brûlent des villages et rançonnent des planteurs et commerçants. Ses mémoires insistent en particulier sur les « atrocités » commises avec « des corps émasculés, éventrés – les têtes ou les mains coupées [...] pendues à un arbre voisin du lieu du crime¹⁰⁶³ » pour mieux justifier les opérations de « maintien de l'ordre ». Il en va de même en Sanaga-Maritime, où les autorités militaires déconseillent aux touristes de s'arrêter pour pique-niquer sur la route Douala-Yaoundé¹⁰⁶⁴.

Un tel risque sécuritaire concerne aussi les représentants des autorités, policiers, gendarmes, administrateurs ou simples fonctionnaires, en particulier dans les régions les plus contestataires. Un inspecteur de police camerounais est ainsi agressé à Nkongsamba par cinq à six individus armés de machette qui souhaitent avoir « des explications [...] en raison de son activité hostile à l'UPC¹⁰⁶⁵ ». De son côté, Delauney nous apprend qu'il est continuellement protégé par des gardes, de jour et de nuit, alors qu'il forme sa femme à tirer au revolver et à la mitraillette¹⁰⁶⁶.

¹⁰⁵⁸ Le Sdece évoque une livraison de dix fusils de guerre et de munitions, bien loin des centaines d'armes prévues à l'origine. « À Douala, les trafiquants d'armes tirent sur les policiers qui ripostent et opèrent 11 arrestations dont celles de plusieurs upécistes notoires. 1 mort et 2 blessés », *La Presse du Cameroun*, 21 mai 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°140227, « Objet : Trafic d'armes en faveur de l'UPC », 27 mai 1957.

¹⁰⁵⁹ Communiqué de Chrétien Dzukam, « La Presse du Cameroun est mal informée sur l'affaire du trafic d'armes », 21 juillet 1957 cité in Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”, ... », *op. cit.*, p. 142.

¹⁰⁶⁰ Entretien mené avec une Française ayant vécu à Douala de 1958 à 1966, ayant requis l'anonymat, par le volet « Recherche » de la Commission, 20 juin 2024.

¹⁰⁶¹ Lettre du chef supérieur bamiléké Paul Kwété au chef de la région du Wouri, Douala, 20 juillet 1956 cité in Ngomsî François Xavier (2004-2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964... », *op. cit.*, p. 127-130

¹⁰⁶² ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 16 janvier 1957.

¹⁰⁶³ Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette...*, *op. cit.*, pp. 76-77. Voir aussi, avec quelques ajouts : Delauney Maurice, *Kala-Kala...*, *op. cit.*, pp. 83-95

¹⁰⁶⁴ ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°4 du 17 avril 1957 au 15 février 1958, p. 40 et Cahier n°5 du 11 mars au 17 juillet 1958, p. 9

¹⁰⁶⁵ ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 14 janvier 1957.

¹⁰⁶⁶ Entretien avec Maurice Delauney réalisé par Frank Garbély, corrigé et complété par le volet « Recherche » de la Commission, Cannes, 2003 ; Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette...*, *op. cit.*, p. 77

Les services de police redoutent ces tensions socioraciales. En octobre 1956, des témoins européens font part à la Sûreté du comportement d'Africains « arrogants, voire menaçants, surtout dans le Secteur de New-Bell », et dans d'autres lieux stratégiques – station des taxis et autocars, le quartier bamiléké et le quartier bordant la poste d'aviation¹⁰⁶⁷. Cette insécurité est dénoncée par certaines Européennes, telles qu'Yvonne Anziani qui note ces insultes proférées au marché et dans la rue dans ses carnets, certains appelant même à une « St-Barthélémy des Blancs¹⁰⁶⁸ ». La tenue des élections en décembre 1956 aggrave ces tensions, comme en témoigne une réunion à New-Bell, dans le quartier Nkongmondo, où sont exposées les principales résolutions votées par le comité directeur de l'UPC à Kumba¹⁰⁶⁹. Après avoir rappelé le choix du boycott, l'orateur affirme : « Soyez prêt pour décembre 1956, il est fort possible que nous ne puissions fêter Noël, les moments pourraient être critiques ». La perception d'une « menace » sécuritaire est toutefois à nuancer – dans le nord, des témoins européens décrivent une certaine douceur de vivre à l'écart des tensions nationalistes¹⁰⁷⁰ – et invite l'historien·ne à garder une distance critique à l'égard de tous ces récits, dont certains amplifient volontiers les violences afin de légitimer la répression. Ce thème de « l'insécurité » contribue alors à la culture de la surveillance présente au Cameroun après mai 1955, symbolisée par le contrôle des circulations des individus et des biens.

Contrôler les déplacements

De 1925 à 1945, il existe, sous couvert d'enjeux prophylactiques, économiques, judiciaires et politiques, un laissez-passer individuel, sorte de passeport interne qui autorise certaines actrices à circuler sous couvert d'y être autorisées pour une durée et un motif précis¹⁰⁷¹ – un prétexte pour mieux lutter contre le vagabondage alimenter les besoins en main-d'œuvre. Après la guerre, il disparaît et laisse place à des contrôles de papiers d'identité, en continuité avec la politique d'identification des autorités qui a installé un système d'état civil dès l'entre-deux-guerres pour assigner une identité « officielle » aux colonisées¹⁰⁷². Après 1945, et plus encore après mai 1955, les vérifications d'identité servent la répression menée par les forces de sécurité qui cherchent à débusquer « l'ennemi upéciste » en continuité avec les pratiques déjà observées en Indochine et en Algérie¹⁰⁷³. Dès février 1954, les policiers et les gendarmes contrôlent les documents d'identité lors des grandes grèves organisées à Douala ou sur les plantations de Dizangue. Après juillet 1955, ces contrôles permettent de compléter le fichier central de la Sûreté, en particulier dans les grandes villes, dans la « zone de pacification » en Sanaga et en région Bamiléké¹⁰⁷⁴. Ils ont surtout lieu lors des marchés qui permettent des contrôles collectifs des populations, encerclées par un cordon de policiers et de gendarmes¹⁰⁷⁵. À l'ouest, pour assurer le « maintien de l'ordre », même s'il n'existe pas de stratégie offensive planifiée, Delauney dispose d'effectifs de sécurité plus importants, notamment des gardes et

¹⁰⁶⁷ ADF, La Courneuve, 318QO/83 Note de renseignement sur l'attitude actuelle de certains africains dans le quartier de New-Bell, Douala, 27 octobre 1956.

¹⁰⁶⁸ ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°2 du 6 juillet 1955 au 20 mai 1956, p. 23

¹⁰⁶⁹ ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur l'UPC, 16 novembre 1956.

¹⁰⁷⁰ Entretien avec Eliane Lembezat et Hélène Vannier-Lembezat réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Labenne, 27 mai 2024.

¹⁰⁷¹ Kaptué Léon (1979), « L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissez-passer, 1923-1946 », *Afrika Zamani : revue d'histoire africaine*, (10-11), pp. 160-184.

¹⁰⁷² Awenengo Dalberto Séverine & Banégas Richard (éd.) (2021), *Identification and Citizenship in Africa. Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, Londres et New York, Routledge.

¹⁰⁷³ Gabana Jean Francis (2019), « Identification et contrôle des personnes au Cameroun sous administration française (1917-1958) : une logique de domination coloniale ? », *Revue sénégalaise d'histoire*, 9, p. 556

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*, pp. 558-559

¹⁰⁷⁵ ARO, Note des renseignements généraux sur les opérations de police en Région Bamiléké, 7 février 1958.

des gendarmes¹⁰⁷⁶. Des avis de recherche sont ainsi lancés par la gendarmerie avec les noms, les professions et les résidences d'individus suspects. Ces derniers, conscients de ces contraintes, essaient de déjouer ces politiques d'identification : à Baham, par exemple, une note des RG indique que des individus seraient porteurs de fausses pièces d'identité¹⁰⁷⁷. Ces contrôles génèrent parfois des violences. En décembre 1957, dans le village de Mvog-Ada à Yaoundé, une patrouille de tirailleurs sénégalais vérifie les papiers d'identité, la feuille de paie et la feuille d'impôt d'un couple, tous deux en règle, mais ils sont « passés à tabac » selon les paroles des *boys* d'Yvonne Anziani. La femme enceinte décède à l'hôpital et son mari tente de porter plainte auprès d'un gendarme européen qui lui répond : « Nous n'y pouvons rien. Cela regarde votre ministre Mbida. C'est lui qui est allé demander des troupes en France, c'est lui qui fait de la répression¹⁰⁷⁸ ».

Photographie de blessés à l'issue d'une opération de « maintien de l'ordre » sur le marché de Baham, 22 novembre 1956¹⁰⁷⁹



La surveillance des voies de circulation – aérienne, ferroviaire et surtout routière – est tout aussi stratégique. L'ouest, marqué par le nationalisme, densément peuplé et situé au carrefour entre le *Southern Cameroons* et les maquis de Sanaga-Maritime, connaît de nombreuses opérations de « sécurisation » pensées par le chef de région Delauney, en particulier avec la création d'une branche armée de l'UPC, le Sinistre de Défense Nationale du Kamerun (SDNK), en octobre 1957¹⁰⁸⁰. Affecté après la Seconde Guerre mondiale, il est chef de subdivision en Sanaga-

¹⁰⁷⁶ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 306

¹⁰⁷⁷ ARO, Note des renseignements généraux sur les cartes d'identité à Baham, 18 novembre 1957

¹⁰⁷⁸ ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°4 du 17 avril 1957 au 15 février 1958, p. 35

¹⁰⁷⁹ AONU, T/PET.5/1017, Pétition du comité central de l'UPC de Baham (Bafoussam), 28 novembre 1956

¹⁰⁸⁰ Voir Section 2 – Partie II.A.

Maritime et dans le nord, puis chef de région dans le Diamaré (1945-1954), et rencontre Um Nyobè comme greffier à cette occasion-là¹⁰⁸¹. Il fait ensuite un séjour à Madagascar auprès du Haut-Commissaire et entre dans le cabinet du ministre de la France d'Outre-mer où il côtoie Pierre Messmer. Son retour au Cameroun est certainement impulsé par le nouveau Haut-Commissaire qui le charge de lutter contre « les méthodes terroristes » de l'UPC dans une région « fortement travaillée par les mouvements subversifs¹⁰⁸² ». Ses liens avec Messmer lui permettent d'obtenir des renforts sécuritaires, dont des pelotons de gendarmerie et un bataillon d'infanterie de marine, afin de quadriller la région, secteur par secteur, et d'arrêter des « suspect·es » – qu'il envoie progressivement dans le « camp » de Bangou créé à cet effet en avril 1958. Dans ce « maintien de l'ordre », il est aidé par sa petite équipe de proches collaborateurs¹⁰⁸³. À l'approche des élections de décembre 1956, il impose ainsi un blocus à l'ensemble de la région Bamiléké afin de prévenir tout risque d'action armée des upécistes et de « débusquer » des suspect·es. « Un bon système de transmissions permettait au petit PC opérationnel placé auprès de moi, à Dschang, d'avoir des liaisons constantes, d'exploiter le renseignement, d'agir avec rapidité et précision », ajoute-t-il dans ses mémoires¹⁰⁸⁴. Huit jours avant le vote, il fait bloquer l'accès à la région *via* des barrages mobiles de gendarmerie puis, le 21 décembre, l'entrée des villes est totalement fermée¹⁰⁸⁵. Son proche collaborateur, le capitaine Georges Maïtrier, commandant de la section de gendarmerie de Dschang, décrit d'autres opérations : « – Garde des points sensibles ; – Contrôles routiers de jour et de nuit ; – Contrôle aux postes frontières ; – Barrages sur les grands axes – Pont du Nkam et pont du Noun ; – Patrouilles pour contrôler des identités et surveillance des ouvrages d'art¹⁰⁸⁶ ». Craignant une extension des maquis de la Sanaga vers la région Bamiléké, Delauney lance aussi en pleine nuit des patrouilles de gendarmerie « chargées d'effectuer des contrôles supplémentaires, mais surtout de surveiller les ponts ». « Une patrouille quittait Dschang toutes les deux heures, entre 9h du soir et 5h du matin, sur le circuit Bansa, Bafoussam, Bangangté, Bafang, Dschang », ajoute-t-il dans une lettre envoyée à Messmer. Il se félicite du succès de cette opération de « maintien de l'ordre » qui a assuré un calme relatif lors des élections. « Les éléments extrémistes ont été sans aucun doute impressionnés par le dispositif de sécurité mis en place », précise-t-il, ajoutant qu'il s'agissait surtout de « montrer la force pour ne pas avoir à s'en servir ». En 1957, il poursuit ce dispositif sécuritaire afin d'intercepter des militant·es, de saisir des courriers destinés au maquis ou d'enrayer le trafic d'armes. En octobre il relance d'importants contrôles routiers « à titre préventif » et en réponse aux opérations militaires menées en Sanaga-Maritime : l'objectif est de « briser toute tentative de renaissance de l'UPC dans la Région¹⁰⁸⁷ », malgré l'émergence du SDNK. Les gendarmes procèdent à de nombreuses arrestations et sont aidés par des informateur·rices qu'ils font monter à bord de camions bâchés pour les dissimuler aux yeux des populations : ces véhicules sont « promenés » par des militaires français à travers la région afin d'identifier les militant·es nationalistes aperçu·es à travers des trous percés à travers les bâches. Ce travail de renseignement permet de procéder à

¹⁰⁸¹ Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée ?*, *op. cit.*, p. 123

¹⁰⁸² ANOM, EEII7544 et EEII8621, Dossier de carrière de Maurice Delauney, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 15 mars 1956 ; Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torrè, Rapport au sujet de l'administrateur en chef Delauney Maurice, Yaoundé, 27 janvier 1959. ; Entretien avec Maurice Delauney réalisé par Frank Garbély, corrigé et complété par Karine Ramondy, Cannes, 2003.

¹⁰⁸³ Bouopda Pierre Kamé, *Kamé Samuel...*, *op. cit.*

¹⁰⁸⁴ Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette...*, *op. cit.*, p. 79

¹⁰⁸⁵ ARO, Lettre du chef de la Région Bamiléké, Maurice Delauney, au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Yaoundé.

¹⁰⁸⁶ ARO, Rapport du capitaine Maitrier, commandant de la section de gendarmerie de Dschang, Dschang, 24 décembre 1956

¹⁰⁸⁷ Archives départementales de la Menoua (ADM), Note de Maurice Delauney aux chefs de subdivision, 5 octobre 1957, Dschang.

des vérifications d'identité ciblées et plus efficaces¹⁰⁸⁸, dont témoignent de nombreuses pétitions envoyées à l'Onu qui se plaignent de ces entraves à la circulation et des violences exercées par les forces de sécurité¹⁰⁸⁹. En mars 1958, Jean Bordere, gendarme du poste de Kekem, non loin de la frontière franco-britannique, raconte l'arrestation de deux individus, Ignace Piple et Jean Tampi, à bord d'un taxi collectif, en possession de cent kilos de poudre de chasse¹⁰⁹⁰.

Sur le procès-verbal, Piple affirme être passé au *Southern Cameroons* pour rendre visite à son frère : un individu lui aurait proposé de la poudre de chasse, il en a acheté quatre sacs de douze à treize kilos, alors que Tampi en a pris la même quantité. Il se défend d'acheminer cette poudre « aux groupes terroristes de la région Bamiléké » puisque les baguettes servent à des pratiques magico-religieuses. Auditionné par la gendarmerie de Kekem, Tampi, commerçant de Bafang, se défend aussi de tout trafic d'armes. Piple est finalement amené à la chambre de sûreté de la caserne, ses sacs de poudre sont saisis et déposés au greffe du Tribunal de Dschang. La Sûreté fait rédiger une note de renseignement sur lui afin de l'intégrer au fichier central. Il est désormais surveillé. Certains de ces contrôles aboutissent, parfois, à d'importantes saisies qui révèlent la contrebande d'armes. À Douala, le 17 mai 1957, les coups de feu tirés par la police contre les « trafiquants d'armes » aboutissent à la mort de Pierre Simo, vice-président d'une section de la JDC, et à la saisie de quatre caisses contenant des fusils, des cartouches et des grenades¹⁰⁹¹. Une semaine après, des drapeaux de l'UPC sont interceptés lors d'une patrouille conjointe menée par la police et la gendarmerie, le secrétaire du CNO pour le Wouri, Ambroise Paglan Bitchoka est arrêté¹⁰⁹². Les fiches quotidiennes établies par la Sûreté, souvent brèves, témoignent de cette routinisation des contrôles policiers. À Bafoussam, en février 1957, le chef de subdivision décide d'interdire la circulation des véhicules à partir de 19h et impose un contrôle systématique des piétons et des cyclistes se déplaçant de nuit. Plusieurs militants nationalistes se plaignent de cette « entrave à la liberté d'aller et de venir¹⁰⁹³ ». À Douala, la crique du Mungo, où aboutissent les eaux de la Sanaga, est aussi surveillée par les forces de sécurité qui font arrêter des pêcheurs de Deido et d'Akwa sans pièces d'identité¹⁰⁹⁴. À la gare de Bassa, des contrôles d'identité et des fouilles systématiques sont effectuées à bord du train venant d'Édéa par des policiers assistés de pelotons de la garde camerounaise dans la nuit du 4 janvier 1957. Le train est arrêté plus de deux heures, alors qu'une centaine d'individus sont conduits à la police judiciaire pour un examen de situation : au petit matin, une vingtaine d'individus est refoulée vers sa subdivision d'origine, alors qu'une dizaine est gardée pour interrogation¹⁰⁹⁵. La pratique du refoulement, employée jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, est ici réactivée pour renvoyer des « indésirables » vers leur région d'origine et déstructurer les réseaux militants des upécistes¹⁰⁹⁶. Ces pratiques policières s'accompagnent de multiples violences exercées par les forces de sécurité sur les civils.

¹⁰⁸⁸ ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°4 du 17 avril 1957 au 15 février 1958, p. 42

¹⁰⁸⁹ Voir celles contenues in : ANOM, DPCT7.

¹⁰⁹⁰ ARO, Procès-verbal de la gendarmerie nationale, groupe du Cameroun, escadron de Dschang, poste de Kekem, 6 mars 1958 ; SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Marius Boillot, commandant d'armes à Koutaba, BRH du 1^{er} au 7 mars 1958, 10 mars 1958.

¹⁰⁹¹ ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 17 mai 1957 ; « À Douala, les trafiquants d'armes tirent sur les policiers qui ripostent et opèrent 11 arrestations dont celles de plusieurs upécistes notoires. 1 mort et 2 blessés », *La Presse du Cameroun*, 21 mai 1957.

¹⁰⁹² *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 24 mai 1957.

¹⁰⁹³ *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 11 février 1957.

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 17 janvier 1957.

¹⁰⁹⁵ *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 4 janvier 1957.

¹⁰⁹⁶ Kaptué Léon, « L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun... », art. cité, pp. 170-173

« Rafles », incarcérations et interrogatoires

Ces violences sont régulièrement critiquées *via* des tracts, des pétitions, des brochures ou la presse et sont présentées comme une extension de la ‘guerre contre-révolutionnaire’. Bon nombre de militant·es emploient ainsi le terme de « rafles » pour désigner des arrestations massives opérées de manière indistincte, dans des quartiers, lors de marchés ou à bord de train, et dont le but est de contraindre les upécistes à cesser leurs activités militantes. L’emploi de cette expression, qui renvoie aux pratiques policières organisées contre les Juif·ves et les résistant·es en France durant la Seconde Guerre mondiale, permet de filer l’analogie entre le nazisme et la répression au Cameroun, comme elle fait aussi référence aux actions menées en Algérie à partir de 1954¹⁰⁹⁷. En vérité, la pratique des arrestations massives n’est guère nouvelle au Cameroun : durant la Seconde Guerre mondiale, en 1943-1944, des forces de sécurité sont déjà déployées à Douala pour « épurer » la ville des voleurs, vagabonds et autres « indésirables ». Critiqués vertement par la Jeucafra, ces dispositifs servent l’ingénierie sociale des autorités qui souhaitent « sécuriser » la cité portuaire et alimenter en main-d’œuvre les grandes plantations et les chantiers de travaux publics¹⁰⁹⁸. Avec la création de l’UPC, les militant·es se plaignent très tôt d’arrestations violentes, comme lors de l’affaire Marie Nguoko, arrêtée et torturée par un inspecteur auxiliaire, et qui décède à l’issue de son incarcération en 1949¹⁰⁹⁹. Après 1955, ces arrestations massives deviennent plus systématiques, la police employant elle-même le terme de « rafle », mais ne sont dénoncées publiquement et judiciairement qu’à partir de l’exil des responsables upécistes au Caire en septembre 1957¹¹⁰⁰.

La répression de mai 1955 intensifie ces pratiques. Envoyée au Secrétaire général de l’Onu en septembre, la lettre de Marcus Mbilla, membre de l’UPC et de la Fédération des Travailleurs Agricoles Forestiers et Paysans du Cameroun, en témoigne¹¹⁰¹, alors que les perquisitions menées dans les bureaux de l’UPC et à l’USCC ont permis aux « forces de l’ordre » de saisir les archives de ces organisations et de dresser des listes de militant·es à faire arrêter. Après en juillet, Douala est décrite par Mbilla comme un « foyer de rafles, d’arrestations et de perquisitions », aux domiciles de militant·es ou à bord des trains. Dans les campagnes, « les troupes de policiers armés, accompagnés de chefs de cantons, vont de village en village, arrêter les paysans progressistes, leurs prennent leurs biens argent, chèvres, poulets, matériels et tout ce que l’on possède », ajoute-t-il. Le mois de septembre est particulièrement intense en termes d’arrestation. Une note du Sdece évoque l’interpellation de seize individus à Douala, le 24, alors que la gendarmerie fait arrêter quatre militants grâce aux informations récoltées dans des lettres saisies à la prison de New-Bell¹¹⁰². À Édéa, Marcus Nouha et Claude Nyobè sont aussi arrêtés lors d’une réunion clandestine, alors que dans le Nyong-et-Sanaga, l’instituteur Moïse Njal Mbock est aussi appréhendé en compagnie de trois autres individus. D’autres arrestations d’ampleur se poursuivent après les actions armées de décembre 1956 afin de rechercher des renseignements ou pour disperser une réunion clandestine. En région Bamiléké, des localités

¹⁰⁹⁷ Siari Tengour Ouanassa (2023), « Rafles en Algérie », in Quemeneur Tramor, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d’Algérie*, *op. cit.*, pp. 1032-1035

¹⁰⁹⁸ Gabana Jean Francis, « Identification et contrôle des personnes au Cameroun sous administration française... », art. cité, pp. 554-555

¹⁰⁹⁹ Ndefo Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société... », *op. cit.*, p. 133 et 156 ; « Malgré la répression terrible qui s’abat sur elles, les populations du Cameroun luttent avec succès contre les colonialistes français », *L’Humanité*, 9 août 1949, p. 2

¹¹⁰⁰ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l’UPC, *L’UPC dénonce l’érection des tortures en système au Cameroun*, Le Caire, juillet 1958, p. 12

¹¹⁰¹ SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du directeur général de la Sûreté nationale au Colonel Trancart, chef de la section de coordination du ministère de la France d’Outre-mer, Paris, 22 octobre 1955 ; ANOM, DPCT18, Lettre de Marcus Mbilla au secrétaire général de l’Onu, 5 septembre 1955.

¹¹⁰² DGSE, Note de renseignement n°879/0, « Objet a/s : l’activité de l’UPC clandestine », 26 octobre 1955

jugées « suspectes », Bafoussam et Banoa, sont ainsi ciblées en juillet-août 1957¹¹⁰³. Les RG se félicitent alors de l'efficacité de ces arrestations en masse : « Selon l'opinion publique, ce contrôle a inspiré la crainte jusqu'aux "rebelles" de Baham » et « le calme qui règne actuellement dans toute la région en est le fruit ». S'il n'est pas toujours aisé de saisir ces pratiques d'arrestation à travers les archives, les critiques exprimées dans la presse nationaliste, les tracts et les brochures permettent d'éclairer le vécu des militant·es interpellé·es. Lors de la campagne électorale de fin 1956, *L'Express-Wondja* donne la parole à Maurice Samo, victime de l'une de ces « rafles » dans les quartiers Accra et Nkongmondo de Douala. Arrêté le 22 novembre, il raconte comment les forces de sécurité, dont des tirailleurs « sahariens », s'emploient à terroriser les détenu·es :

En route, vers l'embarquement dans les fourgons qui les attendaient, les femmes sont bastonnées, fessées. La panique générale est partout : là-bas on saisit un individu, il déclare : je suis valet, voici mes pièces. Le gendarme européen lui répond : tu es Kamerunais, tu peux bien trahir la France comme tu trahis le Kamerun ton pays : emmenez-le vite. Le pauvre homme se courbe sous le flot de coups de pied et de nerf de bœuf [...]. Avant de jeter hommes, femmes et écoliers dans les fourgons, deux policiers placés à chaque côté lancent avec toute l'énergie de leur poids des coups de brodequins aux tibias, à la fesse, aux côtes des hommes, femmes et écoliers, pendant que des rafales de fouets claquent et déchirent les oreilles et l'épiderme des crânes des importunés torturés¹¹⁰⁴.

Malgré la menace de saisies, le journal *Action & Patrie* dénonce aussi ces descentes de police organisées à Douala, Nkongsamba et Yaoundé en novembre 1957 : « Casques d'acier – mousquetons fin prêts – camions bondés de gendarmes sillonnant les rues – barrages des voies principales – ratissages et perquisitions nocturnes¹¹⁰⁵ ». La brochure *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, publiée au Caire en juillet 1958, dénonce la disparition de certain·es militant·es lors de ces arrestations et se plaint du ciblage des quartiers populaires et de certains lieux de sociabilité¹¹⁰⁶, notamment les bars et cafés considérés comme des espaces de réunions nationalistes¹¹⁰⁷. Des arrestations massives et violentes y sont organisées. Avant même les opérations de « guérilla urbaine » décidées par l'ALNK en 1958, les tensions entre forces de sécurité et civil·es sont déjà flagrantes et s'accompagnent de violences, en particulier à proximité des maquis. Dans la région du Nkam, à Yabassi, un mandat d'arrêt est lancé depuis octobre 1955 contre le planteur upéciste Alexandre Sosso Ekongolo¹¹⁰⁸. Renseignés sur sa localisation en février 1957 via deux sources concordantes, le chef de gendarmerie de Yabassi, Ouillastre, l'adjoint au chef de région et juge de paix, Albert Fournier, ainsi que des gardes se rendent en pleine nuit à Banya pour interpellier cet « individu très dangereux » et « upéciste notoire ». Alors que les gardes encerclent la case dans laquelle Sosso Ekongolo est réfugié avec un proche, les deux Européen·es attendent le petit matin pour perquisitionner son domicile. Alors qu'ils entrent pour explorer l'habitation, Fournier est agressé avec une machette par Sosso Ekongolo, caché derrière une porte. Le chef de gendarmerie, venu à son aide, reçoit « un violent coup de machette sur le crâne », ce qui ne l'empêche pas de ceinturer, avec le garde Edouard Menyengue, le militant « qui opposait encore une vive résistance ». Son parent proche, Victor

¹¹⁰³ ARO, Note des renseignements généraux sur le contrôle d'identité en Région Bamiléké, 12 septembre 1957.

¹¹⁰⁴ Samo Maurice, « Rafles de police aux quartiers Accra et Nkonmodo dans la soirée du 22-11-56 – Drame vécu par Maurice Samo », *L'Express-Wondja*, 46, 1^{er} décembre 1956, p. 3

¹¹⁰⁵ « Rafles à Douala, Nkongsamba et Yaoundé », *Action & Patrie*, 48, 9-13 novembre 1957, p. 3

¹¹⁰⁶ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 12

¹¹⁰⁷ Schler Lynn (2002), « Looking through a Glass of Beer: Alcohol in the Cultural Spaces of Colonial Douala, 1910-1945 », *The International Journal of African Historical Studies*, 35(2/3), pp. 315-334.

¹¹⁰⁸ « Sanglante arrestation d'un leader upéciste Sosso Ekongolo qui blesse sauvagement un gendarme de Yabassi d'un coup de machette », *La Presse du Cameroun*, 25 février 1957.

Mindo, est aussi arrêté alors qu'il fuyait¹¹⁰⁹. Les deux sont transportés à la chambre de sûreté de la gendarmerie, alors que le gendarme Ouillastre est conduit à l'hôpital de Douala, « la figure couverte de sang avec une longue estafilade béante sur le devant de la tête¹¹¹⁰ ». Lors de son audition, Sosso Ekongolo reconnaît les faits : « Je n'avais pas l'intention de me rendre mais de faire tout ce qui était en mon pouvoir, y compris le meurtre des agents de la force publique qui venaient pour m'arrêter, pour m'enfuir ». Son interrogatoire permet de récolter des informations et il est alors écroué à la prison de Yabassi.

Ces arrestations massives et arbitraires ont des effets traumatiques. En février 1957, de passage à Paris après son séjour à New York, Anatole Kameni critique, auprès du délégué du Haut-Commissariat à Paris, « les exactions dont [est] victime le pauvre peuple de la part de la police », ainsi que « l'odieuse terreur policière qu'il n'[a] jamais cessé et ne [cessera] d'ailleurs jamais de dénoncer¹¹¹¹ ». Lui-même a vécu ce type d'arrestation en mai 1955, emprisonné durant cinq mois, et qui s'est soldé par le saccage de son magasin de Douala, dépouillé de ses marchandises et de ses meubles, sans qu'aucun dédommagement ne lui soit accordé après son acquittement¹¹¹². En décembre 1956, à trois jours des élections, il fait aussi l'objet d'une perquisition de nuit à son domicile, en présence de sa famille, et dont le but est de le faire taire le jour des élections¹¹¹³. Transporté au commissariat de police de New-Bell puis à la police judiciaire, il est interrogé, certainement de manière brutale : « Cet interrogatoire n'avait pour but que d'exiger une déclaration forcée¹¹¹⁴ ». Il n'est libéré que quatre jours après, ce qui l'empêche de participer aux premières élections démocratiques. Le délégué du Haut-Commissaire Martial de la Fournière ne prend pas la mesure du trauma vécu par ce militant upéciste, se contentant, dans la continuité de la rhétorique coloniale de l'époque, d'évoquer des « brimades policières ». Harcelé par les forces de sécurité depuis mai 1955, Anatole Kameni est de nouveau arrêté en avril 1957 à son retour de New York et condamné à huit mois de prison pour reconstitution de ligue dissoute¹¹¹⁵.

D'autres récits permettent de préciser le type de violences pratiquées lors des interrogatoires. Dans *L'Express-Wondja*, Maurice Samo décrit son arrivée dans une cellule d'un poste de police : « Nous rejoignons avec moins de précipitations d'autres patriotes se trouvant déjà dans la maudite salle de 4x6 mètres où ils étaient entassés, l'air y était follement étouffant, vu le nombre de quelque 400 nègres enfermés dans cette pièce où nul ne pouvait se déplacer d'un pas : comme le besoin d'uriner se faisait sentir¹¹¹⁶ ». Afin d'alerter l'opinion publique, celui-ci grossit sciemment le nombre de détenu·es mais il rend compte des violences des forces de sécurité : « C'est ainsi que des gens y sortaient le nez fendu, les yeux crevés et un de ces torturés atteint de folie à la suite des coups violemment appliqués au crâne par un costaud gendarme blanc, a été transporté le lendemain à l'hôpital¹¹¹⁷ ». S'il ne semble pas lui-même témoigner de

¹¹⁰⁹ SHD, Vincennes, GD2007ZM1492, Procès-verbal sur l'arrestation d'Alexandre Sosso Ekongolo, réalisé par Maurice Fautras, 22 février 1957, sous dérogation.

¹¹¹⁰ Une erreur sur le nom du chef de gendarmerie, appelé Guillastre, dans la fiche de renseignement. ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 21 février 1957.

¹¹¹¹ ANOM, DPCT17, Compte-rendu de l'entretien entre Anatole Kameni et Martial de la Fournière.

¹¹¹² *Ibid.*, Lettre d'Anatole Kameni au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun, Paris, 22 mai 1957

¹¹¹³ ADF, La Courneuve, 318QO/83. Lettre d'Anatole Kameni au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 23 mai 1957

¹¹¹⁴ ANOM, DPCT17, Lettre d'Anatole Kameni au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun, Paris, 22 mai 1957

¹¹¹⁵ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 2 octobre 1957.

¹¹¹⁶ Samo Maurice, « Rafles de police aux quartiers Accra et Nkonmodo dans la soirée du 22-11-56 – Drame vécu par Maurice Samo », *L'Express-Wondja*, 46, 1^{er} décembre 1956, p. 3

¹¹¹⁷ Samo Maurice, « Rafles de police aux quartiers Accra et Nkonmodo dans la soirée du 22-11-56 – Drame vécu par Maurice Samo (suite du n°46 du 30-11-56) », *L'Express-Wondja*, 47, 5 décembre 1956, p. 4

sérvices corporels – non-dit ou tabou –, il dénonce, dans un récit singulier, la manière dont les responsables français, « champions des répressions impitoyables », organisent déjà des méthodes brutales d’interrogatoire¹¹¹⁸. En filigrane de ces archives pointe en effet la question de l’usage de la torture. La brochure *L’UPC dénonce l’érection des tortures en système au Kamerun*¹¹¹⁹, des pétitions envoyées à l’Onu¹¹²⁰ et des mémoires de défense rédigés par des prisonniers politiques en présentent plusieurs cas. Capturé à son domicile le 26 mai 1955, Théodore Mayi Matip, président de la JDC, subit des sérvices corporels. Au lieu d’être transféré à la prison de New-Bell, il est gardé en détention dans une cellule à la police, « afin de faire plus de tortures », précise-t-il dans son mémoire de défense. Le sol a été humecté d’eau et d’urine, et il lui est empêché toute communication avec ses avocats¹¹²¹. « Je fus soumis à la torture la plus sauvage et la plus cruelle. Intentionnellement, ces hordes m’esquintèrent les pieds comme un oiseau capturé. Rendu paralytique, ainsi j’étais à demi-nu mais aussi à demi-mort, le visage déformé, ruisselant de sang ». Son passage au commissariat provoque une « indignation populaire » qui le sauve de la mort¹¹²². Chef du village de Foyavé, Joseph Toukam écrit aussi au Premier ministre Ahidjo en avril 1958 ainsi qu’au chef de la région Bamiléké et au chef de la subdivision de Bafang pour se plaindre de sa convocation au commissariat de Kekem. Entouré de deux gardes, il a été conduit au poste : « Aussitôt le Commissaire de police se met à me ruer de coups de bâtons, sans m’avoir posé aucune question depuis 15h jusqu’à 17 heures. Ensuite, je suis enfermé depuis 17 heures jusqu’à 11 heures 30 du lendemain ». Sa lettre dénonce des tortures, sans en donner de détails, mais évoque son trauma : « Les tortures où je suis soumis m’ont rendu si malade que j’ai craint de mourir sans vous avoir rendu compte d’un tel acte de brimade dont je vous prie de bien vouloir en rechercher les causes¹¹²³ ». Ces tortures pratiquées lors d’interrogatoires ont pour but la recherche de renseignements, des aveux écrits ou des « ralliements ». Une lettre envoyée à Jean Gwodog, responsable upéciste à Paris, précise les brutalités commises le 1^{er} novembre 1955 à Douala contre des militant·es diffusant des tracts¹¹²⁴. Chrétien Dzukam est arrêté, « par des européens armés de fusils et de revolvers », en compagnie de Sébastien Ndefo, Sylvestre Taboue et de deux autres individus présents dans la case où ils s’étaient réunis, avant d’être entendus à la police judiciaire : « Au courant de la nuit, ils nous firent sortir de nos cellules pour nous interroger séparément, chacun dans un bureau. Ils nous firent agenouiller sur une lime et se mirent à nouveau à battre, nous forçant en même temps d’accepter les déclarations qu’ils nous imposaient, et selon lesquelles nous étions chez Taboue pour attendre des caisses d’armes ». Il ajoute en nommant le responsable français : « M. le Roux, inspecteur de police a profité de l’état d’inconscience où nous nous trouvions pour nous prendre par la main et nous faire signer un document préparé à l’avance et dont nous

¹¹¹⁸ Samo Maurice, « Drame vécu par Maurice Samo », *L’Express-Wondja*, 49, 12 décembre 1956, p. 6

¹¹¹⁹ SHD, Vincennes, GR10T182. Brochure du comité directeur de l’UPC, *L’UPC dénonce l’érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 27-28

¹¹²⁰ Des dossiers aux ANOM contiennent de très nombreuses pétitions qui font cas de ces détentions arbitraires (DPCT8 et 17, 1AFFPOL3339).

¹¹²¹ AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l’audience du 10 juillet 1956 à la Cour d’appel, pp. 7-8

¹¹²² SHD, Vincennes, GR10T182. Brochure du comité directeur de l’UPC, *L’UPC dénonce l’érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 15

¹¹²³ ARO, Lettre du chef de village de Foyagé (Bafang) au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, Foyavé, 17 avril 1958.

¹¹²⁴ Parmi ces tracts, « Les valets colonialistes au tournant », « Le sang a coulé », « Les mensonges colonialistes » ou encore « Le colonialisme est embarrassé ». DGSE, Note de renseignement n°713, « Objet : activité de l’UPC clandestine », 7 septembre 1955 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, n°63/74, « L’agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d’Outre-mer, 23 février 1956, p. 21

ignorions le contenu jusqu'ici¹¹²⁵ ». Si les archives administratives et policières restent silencieuses sur l'issue de ces détentions arbitraires, des pétitions envoyées à l'Onu alertent sur de nombreux cas de disparitions à la suite d'exécutions sommaires, dont certains corps sont jetés dans les cours d'eau ou décapités, en particulier en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, à la fin de l'année 1957¹¹²⁶. La pétition d'Emmanuel Fotso Kamwa, Thomas Kouam, Martin Singap et Daniel Tchouangang, signée sous maquis le 28 novembre, en témoigne en donnant une liste précise de ces disparus :

Considérant que les prisonniers ramassés dans les prisons des chefferies, des villages, dans des subdivisions ou régions différentes à travers le territoire sont immédiatement acheminés dans la région Bamiléké, lieu sacré pour brûler les êtres, ceux ou celles arrêtés ou sortis des prisons sont fusillés, les cadavres des uns sont brûlés dans des maisons, les autres jetés dans des cours d'eau différents, dans des lacs, certains patriotes en voyant jeter dans des lacs ainsi ont la tête arrachée par les assassins français, les têtes arrachées sont mises dans caisses que nous ne savons pourquoi faire, les uns sont fusillés, torse nue et la figure bandée¹¹²⁷.

Ce type d'exactions dénoncées par les upécistes mériterait de plus amples recherches pour attester de ces pratiques, comme ce que des historien·nes ont déjà entrepris sur les disparus de la guerre d'indépendance algérienne¹¹²⁸. Dans tous les cas, ce recours à la torture, plus marqué encore dans les prisons et dans l'armée, préfigure les pratiques employées après l'indépendance. Jusqu'au gouvernement d'Ahidjo en avril 1958, les dispositifs sécuritaires témoignent de la culture de surveillance introduite par les autorités à la faveur de la lutte anti-upéciste, même si de nombreux espaces, notamment ruraux, sont moins ciblés par cette répression, et alors que l'UPC, la JDC et l'Udefec parviennent à poursuivre leurs activités militantes. Pourtant, les violences exercées par les forces de sécurité *via* les « rafles », l'emprisonnement et la torture, ont un impact sur les mobilisations nationalistes. Il en va de même de la répression judiciaire qui entraîne l'arrestation, la condamnation et l'emprisonnement de très nombreuses nationalistes.

- Arrêter, condamner et emprisonner : la justice au service de la répression

La justice est mise très tôt au service de la répression des activités nationalistes. En avril 1950, le juge de paix de Dschang Pierre Nguyen Bich fait ainsi arrêter Um Nyobè, Ngom et Ntep pour outrage à magistrat dans l'exercice de ses fonctions et rébellion à la suite d'une lettre de protestation jugée « injurieuse » à l'égard du magistrat¹¹²⁹. Jusqu'en mai 1955, le recours aux plaintes constitue un moyen de pression crucial sur les militant·es de l'UPC qui, en retour, dénoncent un « harcèlement judiciaire » à leur encontre¹¹³⁰ ou se décident à prendre le maquis comme le fait Um Nyobè en avril 1955. Après mai 1955, les modalités de cette répression judiciaire évoluent vers d'autres types d'inculpations du fait du décret de dissolution et alors que l'ampleur des arrestations monte d'un cran et touche une grande partie des militant·es upécistes.

¹¹²⁵ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 30

¹¹²⁶ ANOM, DPCT8, T/PET.5/312, 45 pétitions concernant le Cameroun sous administration française et concernant des plaintes relatives à diverses mesures de répression, 5 février 1958.

¹¹²⁷ *Ibid.*

¹¹²⁸ Rahal Malika & Riceputi Fabrice (2022), « La disparition forcée durant la Guerre d'Indépendance algérienne Le projet Mille autres, ou les disparus de la "bataille d'Alger" (1957) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 77(2), pp. 263-289.

¹¹²⁹ ADM, Dschang, Motion de protestation issue du premier congrès de l'UPC, Douala, 13 avril 1950 ; Fiche de renseignement de P. Granier rendant compte du Congrès de l'UPC à Dschang du 10-13 avril 1950, 19 avril 1950.

¹¹³⁰ Pour une analyse de ces procès de 1953 : Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 35-38.

Une « drôle de justice » ? Inculpations et arrestations

À l'approche des premiers procès liés à la répression de mai 1955, le Haut-Commissaire et les autorités métropolitaines échangent plusieurs lettres et les tribunaux du Cameroun reçoivent des instructions sur les inculpations à privilégier, illustration d'une « drôle de justice » où la séparation des pouvoirs n'est guère respectée¹¹³¹. Lors de ces discussions, Pré affirme sa préférence pour une criminalisation des oppositions politiques : « Nous avons le choix entre deux formules : l'atteinte à la sûreté extérieure de l'État et c'est la Correctionnelle ; l'atteinte à la Sûreté intérieure de l'État et c'est la Cour d'Assises ». La deuxième option remporte sa conviction car elle permet de « centraliser l'instruction et de faire la preuve d'un vaste complot », tout en évitant de passer par la Cour d'Appel de Yaoundé dont le président « ne cache pas depuis le début son opinion défavorable, et sur les poursuites que nous allons intenter et sur notre action générale à l'égard de l'UPC¹¹³² ». Le ministre de la France d'Outre-mer Teitgen, ne souhaite pas d'inculpations « à résonance politique¹¹³³ ». La solution privilégiée, derrière laquelle se range Pré en avril 1956, avant son départ, consiste donc à correctionnaliser les inculpations « dans un but d'apaisement et pour permettre l'accélération des procédures¹¹³⁴ ». L'inculpation retenue contre les responsables de l'UPC – « provocation à réunions séditeuses » – est théoriquement sanctionnée de deux ans de prison, quand d'autres militant·es sont inculpé·es pour « recel de cadavres » et « coups et blessures volontaires », ce qui est sanctionné d'un an de prison maximum et fait l'objet de plusieurs relaxes en prenant en compte le contexte de mai 1955. Pourtant, lors du jugement de Kingué et Moumié par le Tribunal de Nkongsamba, le 20 décembre 1955, ces derniers écotent respectivement de quatre et cinq ans de prison par contumace, car ils ont été condamnés pour plusieurs inculpations dont les peines s'additionnent¹¹³⁵. À partir de février 1956, le nouveau ministre de la France d'Outre-mer Defferre réitère tout de même ses instructions en faveur de mesures de clémence en demandant à Pré de faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer les procédures, pour que les réquisitions du ministère public ne soient pas sévères si des circonstances atténuantes sont attestées dans le climat contestataire de mai 1955¹¹³⁶. Cette volonté d'accélérer les procédures et d'éviter de trop fortes condamnations est liée au contexte géopolitique : sous le feu de critiques à l'Onu, les autorités veulent atténuer la portée des pétitions envoyées à New York, dont bon nombre dénonce des arrestations et détentions arbitraires. Le Conseil de Tutelle, pourtant acquis à la thèse officielle sur la responsabilité upéciste, exprime timidement sa volonté de voir les 346 détenu·es préventif·ves rapidement jugé·es¹¹³⁷. Ces pressions internationales expliquent en partie la multiplication des procès ouverts contre des prisonnier·ères politiques et une moindre sévérité des condamnations, afin qu'elles n'apparaissent pas dans les tableaux statistiques transmis à l'Onu. Dans un contexte impérial tendu, la guerre d'indépendance algérienne s'aggrave aussi avec les massacres d'août 1955 et

¹¹³¹ Thénault Sylvie, *Une drôle de justice...*, *op. cit.*

¹¹³² ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au Gouverneur général de la France d'Outre-mer, 10 octobre 1955.

¹¹³³ ANOM, 1AFFPOL3302, Note sur les chefs d'inculpation contre les upécistes détenus suite aux événements de mai, s. d.

¹¹³⁴ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 4 avril 1956.

¹¹³⁵ Les deux chefs de l'UPC, en exil, ainsi que leurs co-accusés sont inculpés d'attroupement, rébellion, violences à agents de la force publique, violences et voies de fait contre particuliers, provocation à attroupement, provocation à violences en réunion séditeuses et vol. ANOM, DPCT24, Tribunal de Nkongsamba, État des jugements définitifs en matière politique ou d'inspiration politique, 1955-1958.

¹¹³⁶ ANOM, 1AFFPOL 3302, Télégramme du ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré, 3 mars 1956.

¹¹³⁷ AONU, T/1237. Résolution 1481 (XVII) de la 17^e session du Conseil de tutelle du 7 février-6 avril 1956, 1^{er} supplément, New-York, 22 mars 1956, p. 45

entraîne une bataille d'opinion en métropole, que le gouvernement Mollet ne souhaite pas voir se reproduire à propos de la répression au Cameroun¹¹³⁸.

En application des consignes métropolitaines, Pré favorise donc plusieurs vagues de remise en liberté de détenues. Parmi les bénéficiaires de ces mesures¹¹³⁹, on trouve plusieurs figures importantes telles que Ngom et Tagny détenus à Yaoundé, et des cadres locaux du parti. Cette politique de modération ne fait pas l'unanimité, en particulier parmi certains hommes politiques camerounais comme Mbida qui s'affirme comme le fer de lance d'une politique de répression intransigeante contre l'UPC. En proie aux critiques, le ministre de la France d'Outre-mer écrit une nouvelle fois au Haut-Commissaire pour freiner ces mesures de clémence. Ces remises en liberté peuvent être interprétées comme une revanche ou une réhabilitation des upécistes, et par les éléments modérés comme un désaveu où « nous entendons désormais leur préférer nos adversaires de la veille ». Ces mesures de clémence doivent donc être réservées aux militant·es « qui n'entendent pas rester enfermés dans une attitude de combat¹¹⁴⁰ ». Une limite claire est établie entre ceux qui « se rangent », et ceux qui continuent de suivre la ligne de l'UPC. Ces différents revirements témoignent des dissonances entre une politique décidée à Paris et son application au Cameroun.

Le cadre légal métropolitain incluant les textes sur les libertés publiques, la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat, le code pénal français appliqué au Cameroun depuis 1946 et notamment son article 265 sur les associations de malfaiteurs, font partie des outils juridiques mobilisés pour « maintenir l'ordre » au Cameroun¹¹⁴¹. Si, en 1944, la loi autorise les partis politiques et les syndicats pour les colonisé·es, les libertés publiques sont restreintes à travers l'usage de nombreuses infractions telles qu'« outrage à magistrat » ou « publication de fausses nouvelles », et frappe aussi les manifestations publiques, susceptibles de perturber « l'ordre public » et qui peuvent faire l'objet d'une sanction légale¹¹⁴². Il en est ainsi dans les territoires sous administration française comme en métropole, mais le contexte colonial entraîne une application parfois approximative des procédures judiciaires et une politisation de la justice. Dans les faits, la mise en œuvre de la sanction judiciaire en colonie s'inscrit souvent dans un régime d'exception. Ainsi, en mai 1955, sur les 85 mandats d'arrêt lancés contre les responsables nationalistes, 48 sont effectivement arrêté·es tels que Hyacinthe Mpaye, Ngom ou Mayi Matip. Les autorités estiment à 357 les détenue·es arrêté·es après mai 1955 grâce à l'appui des magistrats en poste qui ouvrent des informations judiciaires sur les complicités dans le déroulement des événements violents ou sur les contrevenants au décret de dissolution. Une résolution du Conseil de Tutelle de mars 1956 fait, elle, état de 565 arrestations après mai. Au 30 novembre 1955, 140 personnes ont déjà été condamnées, trois acquittées, trois évadées, 73 mises en liberté provisoire et 346 détenues en instance de jugement¹¹⁴³. Une nouvelle vague d'arrestations a lieu lors des actions armées de décembre 1956 qui provoque, selon l'avocat Yves Louisia, un engorgement des tribunaux avec des affaires qui sont « inscrites au rôle dans 3 localités différentes (Dschang, Douala et Nkongsamba¹¹⁴⁴) [...] ». La nouvelle infraction, celle

¹¹³⁸ Mauss-Copeaux Claire (2013), *Algérie, 20 août 1955 : insurrection, répression, massacres*, Paris, Édition Payot & Rivages.

¹¹³⁹ ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 10 mars 1956.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, Lettre du ministre de la France d'Outre-Mer Gaston Defferre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, s.d.

¹¹⁴¹ ADF, 443QO/22, Lettre de R. de Villelongue, conseiller au ministère de la France d'Outre-mer au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Paris, 14 janvier 1955.

¹¹⁴² Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !..., op. cit.*, p. 162.

¹¹⁴³ AONU, T/1237. Résolution 1481 (XVII) de la 17^e session du Conseil de tutelle du 7 février-6 avril 1956, 1^{er} supplément, New-York, 22 mars 1956, p. 45

¹¹⁴⁴ AD93, 503J28, Fonds Pierre Kaldor, Lettre d'Yves Louisia à Pierre Kaldor, 5 août 1957.

de reconstitution de ligue dissoute, rendue possible par le décret de juillet 1955, permet d'arrêter et d'emprisonner des militant·es avéré·es ou présumé·es. Au moins 51 militants upécistes sont arrêtés, surtout dans le sud du territoire, à Douala, Édéa, Manjo ou Songmbenguè, entre septembre et octobre 1955 lors de « rafles » menées par la police et la Sûreté¹¹⁴⁵. Ces arrestations massives, menées à l'occasion de réunions clandestines, permettent de fragiliser la reconstitution des comités upécistes.

Cette répression ralentit début 1956, alors que les autorités métropolitaines favorisent désormais une « politique de clémence ». Dès le 1^{er} janvier, le Haut-Commissaire demande au parquet général d'émettre des ordonnances de non-lieu ou des arrêtés de mise en liberté provisoire « chaque fois que pouvait l'autoriser le cas d'un inculpé impliqué dans ces poursuites¹¹⁴⁶ ». Dans ce cadre, de nombreuses personnes bénéficient de non-lieu et d'acquittements durant la première quinzaine de mars. Ainsi, le 1^{er} mars 1956, on en dénombre 94, et le 15 mars, elles sont au nombre de 122. Des libérations conditionnelles sont également accordées à une trentaine des personnes condamnées¹¹⁴⁷. Parallèlement à ces mesures, les délais d'instructions se réduisent, permettant une résolution plus rapide des affaires, ainsi que le laissent voir les centaines de procès organisés dans plusieurs villes. Cependant, la réduction du temps d'instruction peut aussi signifier que certaines enquêtes sont trop rapidement expédiées et fait planer le risque d'une augmentation des erreurs judiciaires et des condamnations arbitraires. Ainsi, un compte-rendu sur l'état de la répression relative à mai 1955 et au maintien ou à la reconstitution de ligue dissoute en date du 1^{er} mars 1956 est adressé au ministre de la France d'Outre-mer : il permet d'établir un premier bilan de la répression judiciaire sur une période d'environ neuf mois. Dans ce rapport sont signalés 166 procès dans les juridictions de Douala, Yaoundé, Dschang, Édéa, Nkongsamba et Fouban afin de juger 965 inculpés. Au 15 mars, un autre rapport mentionne 176 procès organisés dans les mêmes villes au cours desquels comparaissent 1020 personnes¹¹⁴⁸. Mais les arrestations ne s'interrompent pas pour autant : de janvier 1957 à octobre 1958, une cinquantaine d'arrestations sont menées sur des journalistes, des infirmier·ères, des responsables de comité de base, des secrétaires de section régionale, et des trésorier·ères, aussi bien dans les grands centres urbains que dans les zones rurales, en Sanaga-Maritime, dans le Nkam et le Mungo¹¹⁴⁹. Plusieurs d'entre elles sont menées conjointement, sur une même localité, ce qui suggère des opérations policières préparées en amont, certainement aidées par des renseignements collectés par la Sûreté. Certaines ont un fort impact sur l'UPC. L'arrestation de Pierre Simo, chef combattant du Mungo et de l'ouest, réfugié à Kumba au *Southern Cameroons* est rendue possible par l'exploitation des informations fournies sur la localisation de son maquis à Kumba par Maurice Tchembou, appréhendé à Loum le 30 septembre 1958¹¹⁵⁰. Le 3 octobre, une opération franco-britannique, menée par le

¹¹⁴⁵ DGSE, Bulletin de renseignement n°879/0, « Objet : les activités de l'UPC clandestine », 26 octobre 1955.

¹¹⁴⁶ ANOM, DPCT15, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, le 10 mars 1956.

¹¹⁴⁷ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 11 avril 1956.

¹¹⁴⁸ *Ibid.*, État au 15 mars 1956 de la répression des événements de mai 1955, s.d.

¹¹⁴⁹ DGSE, Note de renseignement n°193/0, « Objet : arrestations d'upécistes », 4 mars 1957 ; Note de renseignement n°266/0, « Objet : incidents en région Bamiléké et à Douala », 25 mars 1957 ; Note de renseignement n°260/0, « Objet : arrestations d'upécistes en Sanaga maritime », 25 mars 1957 ; Note de renseignement n°193/0 295/299, « Objet : arrestation de Simo Pierre », 31 octobre 1958 ; Note de renseignement n°13/0, « Objet : arrestation d'upécistes », 22 janvier 1958. Et : ARO, APO1AC158, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 1^{er} au 22 janvier 1958 ; La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 22 avril, 1958 ; APO1AC158, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 11 juillet 1958 ; APO1AC158, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 11 août 1958.

¹¹⁵⁰ À ne pas confondre avec un autre Pierre Simo, trafiquant d'arme upéciste tué à Douala en mai 1957. DGSE, Bulletin de renseignement n°193/0 295/299, « Objet : arrestation de Simo Pierre », 31 octobre 1958.

commissaire spécial de Nkongsamba et M. Crawford, son homologue du *Southern Cameroons*, permet l'arrestation de Simo et de six autres militants, ramenés à Nkongsamba. Durant le même mois, les informations ayant mené à sa « capture » permettent aux « forces de l'ordre » d'effectuer 26 autres arrestations dans les localités de Kumba, Loum, Manjo et Nkongsamba¹¹⁵¹.

Les arrestations de cette période s'inscrivent dans un contexte politique nouveau marqué par l'accession du Cameroun à l'autonomie interne et un durcissement de la répression judiciaire. Dès sa prise de fonction en tant que Premier ministre, Mbida, d'abord soutien à la loi d'amnistie, change d'avis. Désormais opposé à toute mesure de clémence envers les inculpés de mai 1955 ou de décembre 1956, il souhaite qu'une plus grande sévérité soit apportée à l'exécution de la sanction judiciaire. En conséquence, le durcissement de la répression judiciaire entraîne la démultiplication des opérations de « maintien de l'ordre » et du nombre d'arrestations dont « l'exploitation » des victimes fournit aux forces de sécurité des renseignements menant à d'autres « captures ». En raison de sources rares rendant difficile l'appréhension des normes qui encadrent les arrestations en contexte colonial, on peut retracer le caractère abusif de certaines méthodes d'arrestation *via* les témoignages issus des « mémoires de défense » rédigés par les inculpés upécistes en amont de leur jugement et à destination des magistrats qui composent les tribunaux. Ces mémoires permettent aux inculpés de livrer leur version des faits, et de relater les circonstances de leur arrestation. Les individus arrêtés le sont souvent sur dénonciation d'un tiers, à leurs domiciles ou sur leurs lieux de travail. Des dénonciations ont lieu dans le cadre de règlements de comptes personnels. Dans son mémoire de défense, Daniel Mabou Talom affirme avoir été accusé à tort par Pierre Simo de l'assassinat du député Phillippe Layout, tué en juin 1958 à Nkongsamba¹¹⁵². Mais ces dénonciations sont aussi obtenues *via* la torture : militant de la JDC, agent de liaison entre Tagny et le *fo* Pierre Kamdem Ninyim, Chrétien Dzukam est dénoncé sous la torture par Robert Ekwalla¹¹⁵³.

Ainsi, après mai 1955, cette « drôle de justice », caractérisée par des motivations politiques, joue un rôle crucial dans la répression, même si son recours fait l'objet de dissensions au sein même de l'administration et avec les responsables politiques de métropole, certains optant pour une solution radicale face à l'UPC, d'autres privilégiant la voix de l'apaisement. Les arrestations menées jusqu'en 1958 débordent régulièrement du cadre légal, alors que la nomination du gouvernement Mbida en mai 1957 participe à l'aggravation de cette répression. Des procès ont alors lieu, qui s'ensuivent de condamnations qu'il nous faut désormais évaluer.

Retourner l'arme judiciaire ? Procès et entraves à la défense

Des tableaux statistiques établis par les autorités et synthétisant les chiffres des condamnations permettent d'établir des variations dans l'intensité de la répression judiciaire entre 1955 et 1958 sur l'ensemble du territoire :

¹¹⁵¹ *Ibid.*

¹¹⁵² Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”, ... », *op. cit.*, p. 106-107.

¹¹⁵³ *Ibid.* p. 142-143 ; Terretta Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, pp. 148-149.

Tableau statistique sur les condamnations correctionnelles (1955-1957¹¹⁵⁴)

Années	Nombre total de personnes condamnées	Condamnés de droit commun		Condamnés pour délits commis pour motifs politiques	
		Nombre	%	Nombre	%
1955	10 644	10 407	97,8%	237	2,2%
1956	12 399	12 038	97,1%	361	2,9%
1957	11 628	10 747	92,4%	879	7,6%
Total	34 671	33 192	95,6%	1 477	4,4%

Tableau statistique sur les condamnations correctionnelles « pour des motifs d'ordre politique » (1955-1958)

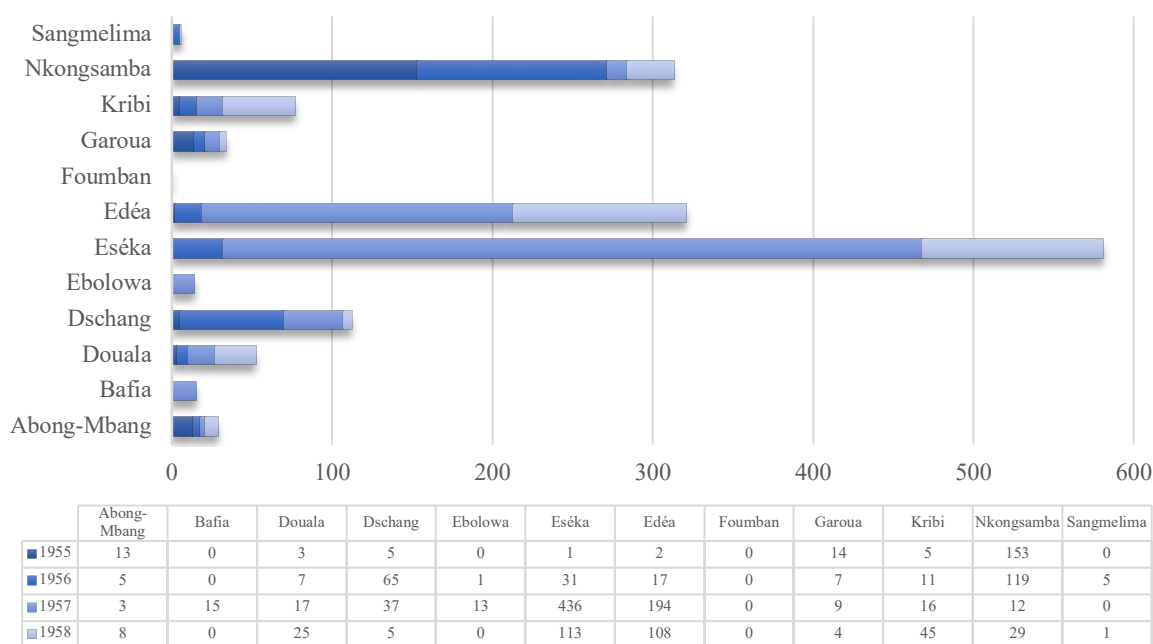
Années	Nombre de personnes poursuivies	Nombre de personnes relâchées (relaxes ou non-lieux)	Nombre de personnes condamnées			
			Prison	Sursis	Amende	Total
1955	332	95	234	2	1	237
1956	662	301	340	13	8	361
1957	1 077	198	832	45	2	879
1958 (10 premiers mois)	614	70	463	75	6	544
Total général	2 685	664	1 869	135	17	2 021

Le premier tableau nous montre qu'entre 1955 et 1957, le nombre de condamnés politiques triple et sa proportion dans l'ensemble des délits commis augmente fortement, passant de 2 à presque 8%. Au cours de l'année 1955 viennent les premiers procès pour participation aux événements violents, puis à partir de juillet, pour reconstitution de ligue dissoute. À ce stade, relativement peu de détenus sont effectivement poursuivis en justice : selon le second tableau, 332 personnes sont poursuivies, dont 95 relaxées ou bénéficiaires d'un non-lieu, ce qui porte à 237 individus effectivement condamnés. On peut supposer qu'une partie des jugements liés à mai 1955 ont été organisés selon la procédure de flagrant délit pour laquelle il existe peu de sources. De plus, s'il peut être difficile de trouver suffisamment de matière à condamnation pour un individu accusé de participation aux événements violents, les preuves étant minces et basées surtout sur des témoignages oraux, il pouvait être beaucoup plus facile d'inculper et de condamner pour reconstitution de ligue dissoute. La présence d'un nom sur une liste d'adhérents de l'UPC, ou la détention de documents liés à l'UPC ou à ses organisations satellites pouvaient suffire à « prouver » pareil délit. Ainsi, l'augmentation du nombre de personnes poursuivies en 1956 et 1957 s'explique par l'aboutissement des procédures d'enquêtes liées à mai 1955, qui ont pris parfois plusieurs mois, mais aussi par la multiplication

¹¹⁵⁴ Ces deux tableaux figurent dans : ANOM, DPCT24, Note sur les mesures prises au Cameroun pour réprimer les délits entre 1955 et 1958, s.d.

des jugements pour reconstitution de ligue dissoute, rendues possibles à partir du décret de dissolution. Ainsi, 103 individus sont condamnés pour reconstitution de ligue dissoute avant le 17 décembre 1956, et 724 sont condamnés après le 17 décembre 1956¹¹⁵⁵. Nous pouvons aussi remarquer le nombre important de personnes remises en liberté pour relaxe ou non-lieu en 1955 (301 personnes), que l'on peut mettre en lien avec le manque de preuves de participation aux événements violents pouvant justifier un jugement et une probable condamnation. En bref, une partie des individus arrêtés en mai 1955 ont probablement été maintenus en prison pendant plusieurs mois, le temps que la situation se calme et que les autorités fassent l'éclairage sur le rôle et la participation de chacun, avant qu'une partie de ces individus soit relâchés faute de preuves suffisantes pour les condamner. On constate cependant que l'intensité de la répression judiciaire varie fortement dans le temps et en fonction des lieux. Le graphique ci-dessous compile les chiffres issus des tableaux statistiques sur les jugements politiques¹¹⁵⁶ contenus dans les archives des autorités françaises. Les tribunaux qui figurent dans ce graphique sont ceux pour lesquels il existe des chiffres sur les quatre années entre 1955 et 1958. Il faut mentionner que la majorité de ces registres comportent un « vide » inexplicable entre juin 1955 et décembre 1956, voire commencent seulement à partir de décembre 1956. Ainsi, ces sources sont partielles et les chiffres sont à prendre avec précaution.

Condamnations pour des motifs politiques par localité (1955-1958)



À la lecture de ce graphique, on perçoit la précocité et l'intensité des condamnations dans la région du Mungo, en particulier à Nkongsamba qui fait figure d'exception en 1955, où l'on retrouve l'écrasante majorité des condamnations. L'avocate Cachin-Jacquier, présente au Cameroun en juin, parle d'« audiences expéditives », « 50 personnes «jugées» entre 8 heures du matin et une heure de l'après-midi, par un juge de paix à compétence étendue¹¹⁵⁷... ». Dans cette localité, les peines vont de quelques mois à cinq ans de prison, tandis que 35 individus

¹¹⁵⁵ ANOM, 1AFFPOL3302, États relatifs à la répression des délits ayant un caractère politique antérieurement ou postérieurement au 17 décembre 1956, 26 novembre 1957.

¹¹⁵⁶ ANOM, DPCT24, États des jugements définitifs en matière politique ou d'inspiration politique (tableaux statistiques).

¹¹⁵⁷ Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au Cameroun, pays de l'angoisse (notes de voyage) », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, pp. 461

sont acquittés. Dans les registres des condamnations, on retrouve certains leaders de l'UPC, condamnés par défaut (en leur absence au tribunal) aux peines les plus lourdes, *via* un cumul de plusieurs inculpations et de plusieurs condamnations. Comment expliquer cette ampleur de la répression judiciaire dans la seule ville de Nkongsamba ? Le Mungo, fortement réprimé, doit servir d'exemple puisque c'est la région où éclatent les premiers affrontements, en particulier à Mbanga, puis les premières arrestations d'ampleur à Loum et Penja. Le 24 mai, les manifestant·es se dirigent vers la prison locale où ils tentent de libérer les individus déjà détenus suite aux premières mobilisations, probablement sur procédure de flagrant délit ; des barricades et des échanges de grenades sont constatées. Le tribunal de Nkongsamba doit ainsi gérer les arrestations menées dans ces villes qui sont probablement de son ressort¹¹⁵⁸. Tout en se poursuivant dans des proportions élevées à Nkongsamba en 1956, la répression judiciaire commence à toucher d'autres villes, notamment Dschang en Sanaga-Maritime. Par la suite, alors que le nombre de condamnations s'effondre à Nkongsamba, c'est en Sanaga-Maritime que la bascule s'effectue, avec une explosion des condamnations à Édéa et à Éséka, en lien avec le début de la lutte armée de l'UPC dans cette région et la mise en place de la « zone de pacification ». Le rôle que doit tenir la justice dans le cadre de la répression en zone militarisée reste cependant un point de tension, notamment entre le lieutenant-colonel Jean Lambertson, l'administration civile et le gouvernement camerounais. En effet, dans un premier temps, les « rallié·es » ne sont pas poursuivi·es volontairement par les tribunaux pour inciter l'ensemble des combattant·es au maquis à cesser l'affrontement et pour convaincre les hésitant·es au « ralliement ». Des membres du cabinet du Haut-Commissaire appellent cette procédure une « amnistie de fait » avec, au 31 octobre 1958, 1664 individus « ralliés » dont 1550 avaient participé à la guerre en Sanaga, et s'en félicitent : « Un tel résultat est vraisemblablement bien supérieur à celui qui aurait pu être obtenu avec un texte législatif, la méthode employée étant en outre beaucoup plus rapide et évitant les délais qu'auraient exigés l'élaboration puis le vote d'un tel texte¹¹⁵⁹ ». Dans d'autres territoires, comme à Douala ou à Garoua, la répression judiciaire est plus linéaire et on ne constate pas de fortes variations du nombre de condamnations dans le temps. L'exception de Nkongsamba reste donc à expliquer, et pourrait être liée au personnel judiciaire local, qui aurait pu faire preuve de zèle et accélérer les procédures, quand d'autres tribunaux ne suivent pas la même cadence.

En ce qui concerne la proportion genrée des condamnations, en se fondant sur une interprétation des prénoms inscrits dans les tableaux statistiques – partielle car dans de nombreux cas, le prénom n'est pas spécifié –, on peut identifier une cinquantaine de femmes condamnées par les juridictions étudiées ci-dessus, un nombre relativement restreint mais permettant de retracer des trajectoires féminines dans les engagements nationalistes¹¹⁶⁰. Contrairement aux hommes qui passent devant les tribunaux dès 1955, on ne constate aucun jugement de femmes avant février 1956 où sont jugées Monique Kebato et Gertrude Omog à Nkongsamba. Réfugiée au *Southern Cameroons*, cette dernière est condamnée à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour des faits de « violences et voies de fait à agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions¹¹⁶¹ ». Son inculpation et celle de Kebato sont probablement liées à mai 1955, et leur peine est la plus lourde de l'ensemble des peines recensées. La grande majorité des peines concernent des inculpations de reconstitution de ligue dissoute, ont été prononcées en

¹¹⁵⁸ Deltombe Thomas Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 211.

¹¹⁵⁹ ANOM, DPCT24, direction du cabinet du Haut-Commissaire, Note sur les mesures prises au Cameroun sous Administration Française pour réprimer les crimes et délits de 1955 à 1958, s.d.

¹¹⁶⁰ *Ibid.*, État des condamnations dans les tribunaux du Cameroun (sauf Yaoundé). Aucune femme n'a été relevée dans les tableaux des tribunaux de Bafia, Ebolowa et Sangmélina. Concernant le tribunal de Garoua, les femmes sont impossibles à identifier car très peu de prénoms sont spécifiés.

¹¹⁶¹ DGSE, Note de renseignements n°624/0, « Objet : Cameroun britannique : mise en résidence surveillée des leaders upécistes », 17 juin 1957.

1957 ou 1958, et sont de sévérité variable, pouvant aller de deux à 18 mois de prison ferme. Si les femmes sont beaucoup moins nombreuses à être jugées et condamnées que les hommes, on voit donc que la répression judiciaire les touche aussi, surtout lorsqu'elles continuent leurs activités politiques et sont donc inculpées de reconstitution, et beaucoup moins pour participation aux événements violents de mai.

Qu'en est-il de la sévérité des condamnations dans le temps ? Le tableau ci-dessous, reproduit à partir d'un document des archives coloniales, établit des statistiques de l'échelle des peines prononcées par les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Yaoundé pour des faits commis après le 17 décembre 1956, à partir de compilations de renseignements issus des archives de la Sûreté :

États relatifs à la répression judiciaire pour délits ou crimes ayant un caractère politique commis postérieurement au 17 décembre 1956¹¹⁶²

	Infraction au décret du 13 juillet 1955 (Reconstitution ou maintien d'association dissoute)	Autres délits tels que : incendie volontaire, agression, tentative de meurtre et complicité, etc.	Total
Nombre d'arrestations enregistrées	1 152	293	1 445
Condamnations prononcées (contradictoires)	724	160	884
Condamnations prononcées par défaut	2	0	2
Individus relaxés	84	1	85

Échelle des peines prononcées pour délits ou crimes ayant un caractère politique commis postérieurement au 17 décembre 1956

Condamnés à moins d'1 an	625
Condamnés d'1 à 2 ans inclus	231
Condamnés de 2 à 3 ans inclus	19
Condamnés à 4 ans	5
Condamnés à 5 ans	4
Total	884

Il s'agit majoritairement de condamnations pour des délits et non pour des crimes, jugés dans des tribunaux correctionnels, elles restent donc relativement limitées ; 70% de ces peines sont de moins d'un an de prison et l'écrasante majorité d'entre elles (97%) ne dépassent pas deux ans de prison. Beaucoup d'individus emprisonnés ne semblent pas avoir beaucoup de charges retenues contre eux, et certains ayant effectué déjà plusieurs mois de détention provisoire, leur condamnation à quelques mois de prison peut signifier une libération immédiate ou relativement proche. Ainsi, entre 1955 et la fin de l'année 1956, les jugements sont nombreux mais les peines relativement mesurées, souvent restreintes à quelques mois de prison déjà effectués, malgré d'autres jugements plus sévères comme à Mbanga. Les acquittements et les non-lieux sont nombreux mais cette répression judiciaire reste une expérience traumatisante

¹¹⁶² ANOM, 1AFFPOL3302, État de la répression judiciaire pour délits ou crimes politiques commis postérieurement au 17 décembre 1956.

durant de longs mois de détention. Ensuite, une vraie césure a lieu à partir du milieu du mois de décembre 1956, lorsque l'absence d'amnistie large et inconditionnelle entraîne des actions armées puis l'entrée en guerre. La mise en place d'une « zone de pacification » en Sanaga-Maritime entraîne une forte augmentation des arrestations, emprisonnements et jugements en 1957 et 1958, à Édéa et Éséka. Certains administrateurs se plaignent de certaines relaxes, de remises en liberté et de jugements considérés comme trop « laxistes ». Le chef de région Maurice Delauney, dans une longue lettre écrite au Haut-Commissaire et au ministre de l'Intérieur camerounais, affirme ainsi qu'en mai 1955, des « meneurs » arrêtés ont été « condamnés à des peines insignifiantes ne dépassant pas un an » et pointe la responsabilité d'une « administration hésitante, perdue dans des difficultés sans fin avec les autorités judiciaires ». Il ajoute : « En février-mars 1956, 400 libérations conditionnelles environ intervinrent qui remirent dans le circuit 400 aigris, presque tous Bamiléké, endurcis et formés par quelques mois de détention¹¹⁶³ ». *A contrario*, il plaide pour une justice plus clémentine à l'égard de ceux qui ont participé au « maintien de l'ordre » du côté de l'administration, et ont été visés par des plaintes déposées par les victimes de la répression policière et armée. Maurice Delauney déplore leur situation lorsqu'il évoque les renforts mis à disposition par les chefs pour appuyer les forces de sécurité, trop peu nombreuses face aux manifestant·es :

Grâce à [leurs troupes], on put arrêter les principaux meneurs, briser la révolte dans l'œuf. Mais on profita aussi pour piller et incendier, pour vider des querelles personnelles [...]. Sous le coup de l'émotion, on fit abstraction de ces quelques exactions qu'on pouvait estimer négligeables. Le chef de région déclara publiquement que personne ne serait poursuivi – que les chefs avaient bien agi [...]. Telle ne fut pas l'opinion de la Justice Française. Toutes les plaintes furent reçues, entendues – des informations furent ouvertes – les chefs furent convoqués sans arrêt devant les magistrats. Certains furent condamnés, payèrent des amendes et des indemnités et firent de la prison. Ce fut la fin de la confiance que nos amis les plus sûrs pouvaient avoir dans notre administration¹¹⁶⁴.

Ainsi, il reconnaît les débordements et les exactions commises par ces auxiliaires mis à la disposition des forces de sécurité, ainsi que la volonté de l'administration d'oublier ces abus et de ne pas les poursuivre. Les autorités judiciaires, quant à elles, ne semblent pas du même avis et auraient instruit les plaintes pour violences, qu'elles concernent des militant·es upécistes ou leurs adversaires. Quelques condamnations de chefs auraient eu lieu. Ce témoignage très situé est à prendre avec du recul car il existe peu de sources attestant de jugements et de condamnations du côté des appuis de l'administration.

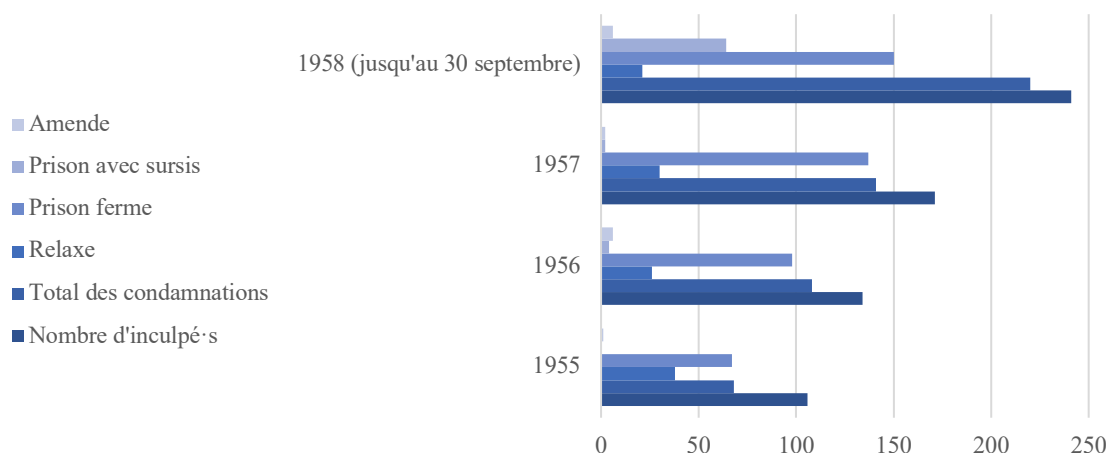
Une partie des jugements effectués en première instance en 1955 ou début 1956 et pour lesquels les condamnés ont fait appel arrivent progressivement devant la Cour d'appel de Yaoundé et signale une intensification de la répression judiciaire¹¹⁶⁵ :

¹¹⁶³SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102 Lettre du chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, au Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torrè, et au ministre de l'Intérieur, Dschang, 8 février 1958, p. 3

¹¹⁶⁴ *Ibid.*, pp. 3-4.

¹¹⁶⁵ ANOM, DPCT24, Tableau manuscrit « Total général Cour d'appel », contenu dans les tableaux adressés par le procureur général de la Cour d'appel de Yaoundé au Haut-Commissaire du Cameroun, 25 octobre 1958.

Condammations prononcées par la Cour d'appel de Yaoundé (1955-1958)



On remarque la croissance continue du nombre d'inculpés et du nombre de condamnations à de la prison ferme entre 1955 et 1958, bien qu'un nombre élevé de peines avec sursis sont également à remarquer en 1958. Avec la guerre en Sanaga-Maritime, la sévérité de la Cour d'appel alourdit un certain nombre de condamnations prononcées par les tribunaux de première instance. La brochure *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun* y voit le signe d'une justice d'exception, partisane et raciste : « Ainsi la Cour d'Appel du 9 octobre 1957 a porté la peine de Mr [sic] Mbilla Marcus, Secrétaire de la Fédération des travailleurs forestiers et agricoles du Kamerun, inculpé pour réorganisation de l'UPC, de 10 à 18 mois, pour ne citer qu'un seul cas¹¹⁶⁶ ». Les avocats constatent, eux aussi, l'alourdissement conséquent d'un certain nombre de peines, d'autant plus que la Cour d'appel renvoie de plus en plus d'affaires devant la Cour criminelle. Les premières condamnations à mort et aux travaux forcés à perpétuité sont prononcées, par exemple par la Cour d'appel de Nkongsamba en août 1958. Cela peut être liée à une volonté de criminaliser l'opposition politique et de durcir la répression, mais il s'agit aussi d'une conséquence mécanique de l'engagement des upécistes dans la lutte armée, qui effectuent alors davantage d'actes criminels à partir de 1956. En bref, la nature des infractions jugées change radicalement entre mai 1955 et l'indépendance, en lien avec le contexte de guerre qui s'impose dans ce processus de décolonisation et se poursuit ensuite.

En ce qui concerne les jugements par la Cour criminelle, ils sont difficiles à documenter par manque de sources. Le seul registre dont nous disposons est censé contenir toutes les condamnations définitives par la Cour criminelle pour des crimes « en matière politique ou d'inspiration politique » ayant siégé à Douala, Yaoundé, Éséka et Édéa¹¹⁶⁷. La Cour criminelle a probablement siégé dans d'autres villes mais elles ne sont pas mentionnées dans le registre ; ce dernier ne semble contenir que les affaires qui ont été portées en appel. On perçoit que la Cour criminelle a surtout été mise à contribution en 1958 et en Sanaga-Maritime. Pour l'année 1956, dix personnes sont jugées à Douala, toutes condamnées à des peines qui varient entre un an de prison et vingt ans de travaux forcés. En 1957, onze individus sont jugés à Douala, cinq

¹¹⁶⁶ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, pp. 34-35

¹¹⁶⁷ ANOM, DPCT24, Jugements par la cour d'Appel et la Cour criminelle de Yaoundé, 1955-1958. Ce registre semble partiel et comporter des manques. Il permet une première estimation.

d'entre eux sont condamnés à des peines allant de cinq ans de réclusion aux travaux forcés à perpétuité. L'activité de la Cour criminelle croît fortement ensuite en 1958 :

Arrêts criminels définitifs en matière politique ou d'inspiration politique prononcés par la Cour criminelle du Cameroun de janvier à octobre 1958¹¹⁶⁸

Lieu du jugement	Nombre de personnes jugées	Nombre de personnes condamnées	Peines à perpétuité prononcées	Condamnations à mort prononcées
Yaoundé	11	9	5 (dont 3 par défaut)	1 (par défaut)
Douala	27	21	3	3 (dont 2 par défaut)
Eséka	52	51	4	19 (par défaut)
Edéa	67	63	5 (dont 1 par défaut)	6

Ainsi, certaines grandes affaires d'assassinat attribuées à l'UPC sont portées à la Cour criminelle. L'assassinat de Mpouma et Delangue de décembre 1956 donne lieu à de nombreuses condamnations par la Cour criminelle siégeant à Dschang, comme l'affaire de Mantem de septembre 1957 avec la même Cour siégeant à Nkongsamba¹¹⁶⁹. Aussi, l'assassinat du député Wanko en décembre 1957 donne lieu à un jugement de grande ampleur avec de lourdes peines¹¹⁷⁰. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour documenter pleinement l'activité de cette Cour criminelle après 1958, date après laquelle nous n'avons pas de sources disponibles. Les archives disponibles ne nous renseignent que sur le verdict des deux « grands » procès chargés de juger les assassinats de Mpouma, Delangue et Wanko, et nous permettent de conclure à la sévérité des tribunaux qui prononcent de nombreuses condamnations à mort. Cette situation est inédite dans l'histoire de la répression judiciaire au Cameroun, puisque jusqu'en 1958, la plupart des condamnations prononcées se limitent, au maximum, à quelques années de prison. L'année 1958 consacre donc un durcissement des peines avec la croissance inédite des peines capitales prononcées. En effet, aucune peine de mort n'a été prononcée par la Cour criminelle en 1956 et en 1957 pour des jugements considérés comme politiques par l'administration. En 1958, 36 peines de mort sont prononcées, dont 25 en l'absence des accusés¹¹⁷¹. Faute d'une ouverture des archives des tribunaux siégeant au Cameroun, et en particulier de renseignements sur l'activité des Cours criminelles, nous n'avons pas accès aux minutes des procès en question afin d'analyser la manière dont ces crimes imputés à l'UPC sont traités au sein de l'institution judiciaire, débattus au tribunal, et défendus par des avocats. De même, nous n'avons pas trouvé de sources permettant de documenter la suite donnée à ces verdicts, notamment l'éventuel accès et usage d'une demande de grâce par les prisonnières, la manière dont ces condamnations à mort sont exécutées et le type de scénographie mise en place¹¹⁷². L'absence de médiatisation de ces procès et des condamnations à mort, exécutées dans l'enceinte des prisons, participent au silence archivistique, un contraste très net avec la

¹¹⁶⁸ ANOM, DPCT24, Jugements par la cour d'Appel et la Cour criminelle de Yaoundé, 1955-1958.

¹¹⁶⁹ Cette affaire et son jugement fait l'objet d'une analyse in Bellot-Gurlet Marine (2022), « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 45-53. Le registre des jugements définitifs mentionne curieusement cette affaire jugée par la Cour criminelle de Douala.

¹¹⁷⁰ ANOM, DPCT18, Télégramme recensant les condamnations dans l'affaire Wanko, Paris, 8 novembre 1958 ; Archives de la Sous-préfecture de Mbouda, Bulletin de renseignement hebdomadaire du 1er au 7 novembre 1958, Dschang, 8 novembre 1958.

¹¹⁷¹ ANOM, DPCT 24, État des arrêts criminels définitifs en matière politique ou d'inspiration politique, 1956-1958.

¹¹⁷² Abbé Nomo François Mathieu (2011), « Les acteurs et les victimes de la peine capitale au Cameroun, 1916-1992 (approche historique) », Mémoire de Master II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

guerre d'indépendance algérienne ou la guerre Mau Mau au Kenya sous domination britannique¹¹⁷³.

Pour se défendre au Cameroun ou en métropole, dès le début des années 1950, les dirigeant·es de l'UPC nouent des contacts avec des avocat·es français·es¹¹⁷⁴. Par exemple, Henri Douzon, déjà engagé auprès de militant·es ivoirien·nes ou encore Pierre Braun, qui correspond avec Um Nyobè et se rend au Cameroun¹¹⁷⁵. Les passages de militant·es à Paris, à l'occasion d'une audition à l'Onu ou de la participation à une conférence internationale, permettent de consolider ces réseaux, en particulier avec les avocat·es du CDLDAN, comité composé de figures progressistes, pour la plupart d'ancien·nes résistant·es, qui viennent en aide aux militant·es d'Afrique subsaharienne visés par la répression coloniale. L'UPC recrute aussi des avocat·es inscrit·es aux barreaux locaux, mobilisables de manière plus fréquente et plus simple. En 1957, il en existe près de 29, dont Roger Gourgon, Jules Ninine, représentant du Cameroun à l'Assemblée nationale et d'origine guadeloupéenne ou encore une certaine Jacqueline Battu, inscrite à Douala¹¹⁷⁶. Le plus connu de ces avocats, Yves Louisia, est un Martiniquais installé au Cameroun depuis 1954, inscrit au barreau de Dschang jusqu'en décembre 1955, puis de Nkongsamba¹¹⁷⁷. Il prend une part essentielle dans la défense des centaines de militant·es traduit·es en procès à partir de mai 1955, notamment à Nkongsamba où il gère les affaires courantes de son confrère Pierre François, alors en congé. Ce dernier est également inscrit au barreau de Nkongsamba et collabore avec Louisia, avant de s'en éloigner pour des raisons professionnelles¹¹⁷⁸. Le positionnement de Louisia à Nkongsamba, dans la région du Mungo, lui permet d'être à « un carrefour de rencontre stratégique pour les nationalistes », non loin des grands centres urbains, des maquis et du *Southern Cameroons*¹¹⁷⁹. Ces avocats locaux, confrontés à des besoins croissants en avocats-défenseurs face à la répression judiciaire, font régulièrement appel aux membres du CDLDAN dont René Colombe, Roger Cevaer, Léo et Blanche Matarasso, Pierre Stibbe et Renée Plasson-Stibbe, ou encore Marie-Louise Cachin-Jacquier et Pierre Kaldor, alors qu'André Mayer se charge des recours devant le Conseil d'État¹¹⁸⁰.

Un certain nombre de ces avocat·es, en plus d'être surveillé·es par les services de renseignement, sont accusé·es de soutenir la cause nationaliste, et *de facto*, de participer à la reconstitution d'une ligue dissoute. Louisia participe à des réunions clandestines jusqu'au *Southern Cameroons*, échange des lettres avec des détenu·es et se rend même dans les maquis de Sanaga si l'on en croit les informations de la Sûreté¹¹⁸¹. Ces activités à la croisée du judiciaire et du militantisme, le *cause lawyering*, expliquent la répression engagée par les autorités contre

¹¹⁷³ Anderson David, « Mau Mau on Trial... », *op. cit.*, pp. 233-257

¹¹⁷⁴ Bellot-Gurlet Marine, « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*

¹¹⁷⁵ Terretta Meredith, « *Cause lawyering* et anticolonialisme... », art. cite, pp. 35-36.

¹¹⁷⁶ (1954), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1954*, Paris, Imprimerie générale Lahure, p. 53 ; (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 81 ; Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, p. 26

¹¹⁷⁷ Tatsitsa Jacob (2022), « Yves, Henri Louisia. L'avocat de l'UPC », in Florence Renucci (dir.), *Dictionnaire des juristes. Colonies et Outre-mer, XVIIIe-XXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 226-227.

¹¹⁷⁸ Pour l'UPC, Pierre François gère les affaires de l'ouest et du nord-ouest, alors que Louisia gère celle du centre et du sud du Cameroun jusqu'à Douala, ADF, Nantes, 743PO/1-8, Bulletin de renseignement, « Objet : maître Louisia Yves, Henry », 22 octobre 1957.

¹¹⁷⁹ Terretta Meredith, « *Cause lawyering* et anticolonialisme... », art. cité, p. 41

¹¹⁸⁰ DGSE, Note de renseignement n°247/0, « Objet : Trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957

¹¹⁸¹ ADF, Nantes, 743PO/1-8, Bulletin de renseignement, « Objet : maître Louisia Yves, Henry », 22 octobre 1957.

ces avocat·es, progressivement expulsé·es du territoire¹¹⁸², et dont le travail est obstrué *via* la rétention des dossiers, leur absence durant l’instruction, et la recommandation d’autres avocat·es par les juges¹¹⁸³. À la prison de Mokolo, Mayi Matip voit ainsi ses lettres envoyées à Cachin-Jacquier être lues par l’administration pénitentiaire sous prétexte d’être destinées à d’autres militant·es¹¹⁸⁴. La défense assurée par le CDLDAN permet de retourner l’arme judiciaire contre les autorités. Lors de son séjour au Cameroun, de décembre 1955 à mai 1956, l’avocat René Colombe plaide dans des procès pour Mayi Matip, Mpaye et Kameni, et met à jour, lors de ses visites auprès de détenu·es, l’arbitraire de certaines incarcérations fondées uniquement sur des déclarations à charge, et qui ne sont pas suivies de procédures d’instruction. Lors de certaines audiences, des témoins appelés à la barre se rétractent face à sa plaidoirie, alors qu’il obtient l’acquittement de Mpaye¹¹⁸⁵. Avec le gouvernement Mbida en mai 1957, les avocat·es sont désormais la cible de la répression des autorités *via* des expulsions et interdictions de séjour. Présenté par la Sûreté comme communiste, Louisia est distingué par « ses contacts permanents qu’il maintient avec les extrémistes de l’UPC dont il a pratiquement épousé la cause ». Il se retrouve accusé d’aider un parti dissous, en particulier lorsqu’il se rend au *Southern Cameroons* pour assister à des réunions secrètes et jouer le rôle d’agent de liaison auprès du parti OK à Bamenda¹¹⁸⁶. Il est finalement expulsé par un arrêté du 23 octobre 1957 signé par le Haut-Commissaire, comme l’est l’avocat du CDLDAN Pierre Kaldor durant l’été 1958 en raison de l’aide juridique qu’il accorde aux upécistes¹¹⁸⁷. L’accès au territoire est progressivement complètement verrouillé, même à d’autres avocat·es du CDLDAN, alors que des responsables de l’UPC se tournent aussi vers des avocat·es britanniques pour se défendre au *Southern Cameroons*, au Caire ou en Guinée¹¹⁸⁸. Prévenu·es ou condamné·es, les militant·es upécistes font aussi face à des formes de répression carcérale qui soulèvent, de nouveau, la question de la torture.

¹¹⁸² Pierre Kaldor l’est en août 1958. « Parce qu’ils veulent l’indépendance, des centaines d’hommes vivent actuellement enchaînés dans les prisons du Cameroun. Une interview de M^e Pierre Kaldor », *L’Humanité*, 16 septembre 1958.

¹¹⁸³ AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d’État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques Ngom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d’Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l’UPC, la JDC et l’Udefec, janvier 1956, pp. 13-14

¹¹⁸⁴ « La vérité sur les événements du Cameroun », *Frères d’Afrique*, 18, septembre 1955. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l’audience du 10 juillet 1956 à la Cour d’appel, p. 13

¹¹⁸⁵ Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”... », *op. cit.*, p. 41.

¹¹⁸⁶ « M^e Yves Louisia expulsé du Cameroun », *L’Humanité*, 1^{er} novembre et « Au Cameroun, à nouveau, les prisons sont pleines », *L’Humanité*, 18 décembre 1957 ; ANOM, 1AFFPOL3283, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d’Outre-mer sur l’expulsion d’Yves Louisia, 25 octobre 1957 ; ADF, Nantes, 743PO/1/1-8, Note de renseignement sur maître Louisia Yves, Henry, octobre 1957 ; Tatsitsa Jacob, « Yves, Henry Louisia », *op. cit.*, pp. 226-227

¹¹⁸⁷ « Parce qu’ils veulent l’indépendance de leur pays, des centaines d’hommes vivent actuellement enchaînés dans les prisons du Cameroun. Une interview de M^e Pierre Kaldor », *L’Humanité*, 16 septembre 1958 ; Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”... », *op. cit.*, pp. 56-60.

¹¹⁸⁸ DGSE, Note de renseignement, n°A144581, « Objet : l’activité de l’UPC au Cameroun britannique », 10 juin 1957 ; Terretta Meredith (2023), « Human Rights, Revolutionary Humanitarianism, and African Liberation in 1970: Unsettling Discontinuities in Human Rights History », *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 14(1), p. 151.

Les prisons sont des marqueurs de la domination coloniale et suscitent une attention particulière au moment des décolonisations¹¹⁸⁹. Alors que le nombre de détenu·es en métropole et dans l'essentiel de l'empire colonial français connaît une baisse continue dans les années 1950, Cameroun inclus¹¹⁹⁰, la population carcérale augmente de nouveau au milieu de la décennie, en particulier du fait de la surpopulation et des détentions politiques engendrées par la guerre d'indépendance algérienne¹¹⁹¹. À cet égard, plusieurs organisations internationales et non-gouvernementales, telles que le CICR, se montrent soucieuses du traitement réservé aux prisonnier·ères algérien·es jusqu'en 1962¹¹⁹². Le sort du Cameroun est bien moins médiatisé, malgré les informations transmises succinctement à l'Onu par les autorités. Les prisons sont, pourtant, au cœur de la répression menée après mai 1955, avec des conditions de détention particulièrement dures. Au début des années 1950, divers rapports soulignent l'état déplorable des prisons en AEF et au Cameroun, du fait d'un manque structurel de financement, alors que l'entretien des prisons et des détenu·es étant également à la charge du budget des territoires. « Ce sont presque partout des sortes de fermes dans lesquelles les prévenus sont entassés et dont la seule punition réside dans cet entassement », précise le rapport de Robert Sédille en 1953 sur le fonctionnement de la justice en Afrique¹¹⁹³. Au Cameroun, si la loi impose une séparation entre différentes catégories de détenu·es, la configuration des prisons le permet rarement. Seuls les détenus européens – moins de 2% de la population carcérale – bénéficient de meilleures conditions avec un quartier spécial, de la nourriture venant de l'extérieur et sans travail forcé¹¹⁹⁴. Ce régime d'exception « risque de provoquer des comparaisons choquantes », s'alarme le rapport Sédille, alors que ces détenus vivent dans des conditions similaires de la vie libre¹¹⁹⁵. Du côté des détenu·es autochtones, Douala dispose d'« une des rares prisons » avec un véritable mur d'enceinte et des bâtiments distincts avec chacun une cour intérieure,

¹¹⁸⁹ Morelle Marie (2019), *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon, ENS Éditions, pp. 67-92 ; Diallo Mamadou Dian Cherif (2005), *Répression et enfermement en Guinée : le Pénitencier de Fotoba et la Prison centrale de Conakry de 1900 à 1958*, Paris, Harmattan ; Bernault Florence, Boilley Pierre et Thioub Ibrahima (1999), « Pour l'histoire du contrôle social dans les mondes coloniaux : justice, prisons, et enfermement de l'espace », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 86(324), pp. 7-15 ; Brunet-La Ruche Bénédicte (2016), « Le corps au cœur de la prison coloniale au Dahomey (1894-1945) », *Les Cahiers de Framespa (en ligne)*, n°22.

¹¹⁹⁰ Cette baisse n'est pas due aux mêmes facteurs en métropole et dans les territoires colonisés. En métropole, elle est due aux amnisties et aux libérations de personnes incarcérés pour des faits de résistance, de collaboration ou pour crimes de guerre. Dans les colonies, la fin du régime de l'indigénat, aboli en 1946, conduit à des libérations massives de prisonnier·ères qui étaient incarcéré·es pour la plupart sur décision administrative, en vertu de ce régime. Par exemple, au Cameroun, le nombre de détenu·es sur l'ensemble du territoire passe de 30 196 en 1936 à 6 933 en 1946, soit une chute de 70 % de la population carcérale. Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*, p. 223.

¹¹⁹¹ Besnaci-Lancou Fatima, *Prisons et camps d'internement en Algérie...*, *op. cit.* ; Layani Fanny (2019), « Ce que la guerre fait aux prisons. L'impact de la guerre d'indépendance algérienne sur les prisons de métropole », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, (13), p. 2 ; André Marc (2019), « L'inévitable prison. Éléments introductifs à une étude du système carcéral en Algérie de la conquête coloniale à aujourd'hui », *L'Année du Maghreb*, 1, pp. 11-33.

¹¹⁹² Perret Françoise (2004), « L'action du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », *International Review of the Red Cross*, 86(856), pp. 917-951 ; Branche Raphaëlle (2013), *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot.

¹¹⁹³ A l'initiative du Conseil supérieur de ma magistrature. ANF, 4AG 579, Rapport de Robert Sédille sur le fonctionnement de la justice en Afrique, 1953, p. 37.

¹¹⁹⁴ Arrêté du 08 juillet 1933 portant réglementation du régime pénitentiaire au Cameroun, complété par l'arrêté du 24 mars 1934, consultables en annexe in Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*

¹¹⁹⁵ ANF, 4AG 579, Rapport de Robert Sédille sur le fonctionnement de la justice en Afrique, 1953, pp. 9-10. On retrouve de telles situations dans d'autres empires coloniaux : Piret Bérengère (2014), *Les cent mille briques. La prison et les détenus de Stanleyville*, Lille, Centre d'histoire judiciaire ; Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*, p. 280.

permettant de séparer les différents types de détenu·es, comme il en va à Édéa où la prison est relativement bien tenue. À Yaoundé, la situation est plus préoccupante : manque d'air et d'eau courante, absence de nattes et couvertures, et sévices physiques sur les détenu·es générant, en retour, de la brutalité et des problèmes de discipline dont se plaignent les gardiens¹¹⁹⁶. À la veille de mai 1955, le système pénitentiaire, mal dimensionné pour les besoins du territoire, est saturé. À Yaoundé, fin avril, les effectifs s'élèvent à 471 prisonnier·ères, « ce qui oblige le régisseur à les entasser dans des locaux prévus pour 200 individus¹¹⁹⁷ ». Après mai 1955, le système dépasse largement ses limites et en à peine deux ans, le nombre de prévenu·es augmente de 75% et le nombre de condamné·es de 19%¹¹⁹⁸. Les effectifs de Yaoundé atteignent 669 début septembre, avant de redescendre à 583 en mars 1956, puisaturent à 985 détenu·es en 1957, dont 60 femmes et 107 mineur·es¹¹⁹⁹. Accusé de cette situation déplorable, Pré dément et affirme en février 1956 que la situation est redevenue normale, suite à des jugements et des libérations successives en début d'année¹²⁰⁰. En avril, une mission d'inspection de la France d'Outre-mer sous la conduite de Jean Monguillot, affirme le contraire face aux nombreuses défaillances des établissements pénitentiaires de Yaoundé¹²⁰¹ et Douala¹²⁰². Les différents rapports déplorent les problèmes d'hygiène et d'entassement mais s'inquiètent également du manque de sécurité, celle de New-Bell se situant en pleine ville et permettant des contacts avec l'extérieur¹²⁰³. Dans le reste du Cameroun, les conditions carcérales sont également précaires, en particulier en Sanaga-Maritime du fait de la guerre. La prison d'Éséka, prévue pour 80 détenu·es, culmine à 441 en avril 1958 avec un rythme d'incarcération croissant depuis le début de l'année – 207 en sept mois¹²⁰⁴.

Ces conditions de détention entraîne des protestations des détenu·es upécistes, comme Anatole Kameni et Emmanuel Bikai qui entament une grève de la faim en juin 1958¹²⁰⁵. Dans l'administration, certaines voix s'inquiètent aussi : régisseur de la maison d'arrêt d'Éséka, Daniel Robin adresse un rapport au chef de la Sanaga-Maritime, dans lequel il s'indigne des conditions d'internement des détenu·es, avec des cellules, prévues pour une dizaine d'individus, en accueillant quarante à cinquante¹²⁰⁶. Face à cette situation, des prisonnier·ères déposent des plaintes¹²⁰⁷ et des transfèrements ont lieu vers Yoko et Kribi en octobre 1958¹²⁰⁸.

¹¹⁹⁶ ANF, 490 AP 22, Rapport d'inspection de la JPCE de Yaoundé, 15-18 juillet 1950.

¹¹⁹⁷ ANOM, CONTR1095, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Yaoundé, le 30 avril 1955.

¹¹⁹⁸ Entre 1954 et 1956. Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*, p. 213

¹¹⁹⁹ Moins de 18 ans. Takam Maurice, « Une illustration de la détention au Cameroun... », *op. cit.*, p. 35 ; ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Jean Monguillot sur la prison de Yaoundé, 3 avril 1956.

¹²⁰⁰ ANOM, DPCT20, Note du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré pour le ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 18 février 1956.

¹²⁰¹ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Jean Monguillot sur la prison de Yaoundé, 3 avril 1956.

¹²⁰² *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Jean Monguillot sur la prison de Douala, 4 mai 1956.

¹²⁰³ *Ibid.*, Lettre du chef de Région du Nyong-et-Sanaga au Haut-Commissaire au Cameroun, Yaoundé, 27 avril 1956.

¹²⁰⁴ ANOM, DPCT22, Lettre du chef de région de la Sanaga-Maritime Jacques Rivaille au Procureur général du Cameroun Marcel Stalter, Édéa, le 28 mai 1958 ; Lettre du chef de subdivision d'Éséka Louis Capelle au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torré, Éséka, 15 juillet 1958

¹²⁰⁵ Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*

¹²⁰⁶ *Ibid.*, Lettre du régisseur de la maison d'arrêt d'Éséka Daniel Robin au chef de région de la Sanaga-Maritime, Jacques Rivaille, Éséka, le 24 mai 1958.

¹²⁰⁷ *Ibid.*, Lettre du chef de région de la Sanaga-Maritime Jacques Rivaille au Procureur général, chef du Service judiciaire, Marcel Stalter, Édéa, le 28 mai 1958.

¹²⁰⁸ Archives de la prison d'Éséka, Robin Daniel, Liste de détenus transférés sur la prison de Yoko, Éséka, 20 octobre 1958 et Robin Daniel, Liste de détenus transférés sur la prison de Kribi, Éséka, 22 octobre 1958 cité in Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*, Annexe n°4

Au 30 novembre 1958, l'effectif total des prisonnier·ères pour l'ensemble des prisons du Cameroun sous administration française est de 5782 personnes¹²⁰⁹. Les autorités administratives et judiciaires redoutent une éventuelle médiatisation : en référence à la prison de New-Bell le Substitut général Georges Barnicaud estime, en juillet 1957, qu'il « serait fâcheux que des hautes personnalités françaises et internationales visitent cet établissement pénitentiaire¹²¹⁰ ». Mais peu de solution sont offertes par les autorités, à l'exception de camps pénaux. Dès 1956, un premier centre est en cours de construction à Yoko dans le Mbam, prévu pour accueillir les détenu·es condamnés·es à de longues peines, en particulier les prisonnier·ères politiques : ses nombreuses défaillances de sécurité et son exigüité retardent son emploi maximal, alors que subsistent encore de nombreux problèmes d'organisation du fait de son isolement. 150 détenu·es y résident en 1958¹²¹¹. Par la suite, des administrateurs plaident pour des camps d'internement, en particulier en Sanaga-Maritime, afin de faciliter les opérations militaires¹²¹². De tels dispositifs d'enfermement ont déjà été expérimentés dans de nombreux territoires coloniaux depuis la fin du XIX^e siècle¹²¹³ et sont intensifiés lors des guerres de décolonisation au Kenya pour les Mau Mau¹²¹⁴ ou durant la guerre d'indépendance algérienne¹²¹⁵. Dans un courrier au Haut-Commissaire, le Procureur général Marcel Stalter se montre favorable à cette pratique d'enfermement afin de « décongestionner la prison surpeuplée et de parvenir ainsi à isoler les éléments les plus dangereux », comme en ont attesté les « excellents résultats » de ces camps pénaux durant l'insurrection à Madagascar en 1947-1948¹²¹⁶. L'idée reçoit l'approbation des autorités en haut lieu puisque par télégramme du 13 août 1958, Xavier Torrè, admettant que la situation est incontrôlable et inquiétante vis-à-vis de la mission de l'Onu, envisage la création de « camps d'internement », notamment à proximité d'Éséka où la maison d'arrêt accueille 250 détenu·es pour une capacité de 80 places¹²¹⁷. En région Bamiléké, Maurice Delauney fait le choix de créer ce type de « camp », notamment à Bangou, dans une zone isolée mais surveillée, duquel ressortent des détenu·es avec « la peau tachetée par la suite d'indicibles tortures¹²¹⁸ » car il s'agit d'une solution efficace, radicale et indépendant du système judiciaire. Delauney reste toutefois assez silencieux sur l'existence de ces détentions arbitraires décidées sans le contrôle de magistrats, alors que les archives

¹²⁰⁹ ANOM, DPCT24, Note sur les mesures prises au Cameroun sous administration française, pour réprimer les délits et crimes de 1955 à 1958, p.6.

¹²¹⁰ ANOM, DPCT22, Lettre du Substitut général Georges Barnicaud au Procureur général de la Cour d'appel, Yaoundé, 17 juillet 1957

¹²¹¹ ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Bernard Vinay sur le centre pénal de Yoko (du point de vue de la sécurité), 30 mai 1956 ; DPCT22, Lettre du Procureur général du Cameroun Marcel Stalter au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, Yaoundé, 19 avril 1958.

¹²¹² ANOM, DPCT22, Lettre du chef de région de la Sanaga-Maritime Jacques Rivaille au Procureur général, chef du Service judiciaire, Marcel Stalter, Édéa, le 28 mai 1958.

¹²¹³ Dewulf Valentine (2019), « Enfermement administratif et répression coloniale. Formes et pratiques de la relégation au Congo belge (1910-1960) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 97(2), pp. 485-520 ; Randriamahefarilala Rindra (2021), « La justice pénale malgache : entre l'héritage colonial et le droit au procès équitable », Thèse en histoire, Université de Montpellier, France.

¹²¹⁴ Bruce-Lockhart Katherine (2014), « “Unsound” minds and broken bodies: the detention of “hardcore” Mau Mau women at Kamiti and Gitamanyu Detention Camps in Kenya, 1954-1960 », 8(4), *Journal of Eastern African Studies*, pp. 590-608 ; Anderson David (2005), *Histories of the Hanged: Britain's Dirty War in Kenya and the End of Empire*, Londres, Weidenfeld & Nicolson.

¹²¹⁵ Thénault Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale...*, *op. cit.*

¹²¹⁶ ANOM, DPCT22, Lettre du Procureur Général auprès de la Cour d'Appel au Haut-Commissaire au Cameroun, Yaoundé, le 3 juin 1958

¹²¹⁷ ANOM, DPCT20, Télégramme du Haut-Commissaire Xavier Torrè au ministère de la France d'Outre-mer, 13 août 1958.

¹²¹⁸ AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Lettre du détenu Chrétien Dzukam au Procureur général, prison de Douala, novembre 1957.

consultées n'ont donné que peu de détails sur ce type d'internement¹²¹⁹. À sa création, une lettre envoyée au Haut-Commissaire nous apprend qu'il souhaite y assigner à résidence 100 à 200 individus – des détenu·es politiques sur le point d'être libéré·es, des individus accusés de « complicité passive » mais non poursuivables par la justice et des personnes constituant un « danger pour l'ordre public¹²²⁰ ». En 2003, il précise ce choix du camp :

Frank Garbely : Qu'est-ce que vous avez fait avec les Upécistes ?

Maurice Delauney : Écoutez, si on les poursuivait dans la brousse, quelques-uns étaient abattus évidemment. Et les autres, on les mettait dans des camps. J'avais fait un très grand camp dans la montagne, au-dessus de Bafoussam, et là j'avais peut-être 7 à 800 types qui avaient été incarcérés et qui sont restés là pas mal de temps [...].

FG : Qu'est-ce qu'ils faisaient les gens, ils étaient enfermés toute la journée, ils travaillaient ?

MD : Ils étaient dedans, ils avaient un grand camp. Ils ne travaillaient pas à l'extérieur, non. Ils étaient dedans, ils ne faisaient rien.

FG : Et ils attendaient un procès ?

MD : Non, il n'y a pas eu de procès parce qu'ils étaient trop nombreux et que quand la situation a été rétablie, ils ont été libérés purement et simplement¹²²¹.

La prison est aussi pensée comme un espace répressif. Dès mai 1955, des militant·es dénoncent des disparitions de détenu·es, alors qu'un certain nombre est rapidement transféré loin des grands centres urbains¹²²². « La forteresse de Mokolo », prison située dans le nord-Cameroun depuis 1935 et destinée aux peines supérieures ou égales à cinq ans, en reçoit certains dès juin¹²²³. Aux côtés de 23 autres prisonnier·ères, Mayi Matip y endure « les tortures et les tourments » avant de rejoindre un autre établissement, « la prison-enfer » de Maroua¹²²⁴. Dans son mémoire de défense, ce militant souligne le traumatisme associé à cette prison pour bon nombre de nationalistes, « où aujourd'hui l'esprit commande ces mesures propres à assurer la mort lente ou à altérer irréparablement la santé de ceux qui sont soumis à la torture perpétuelle dans cet enfer, cette maison de mort¹²²⁵ ». Le choix de prisons excentrées, telles que Doumé et Yokadouma dans l'est, permet d'isoler ces détenu·es, d'empêcher l'accès de personnalités extérieures et d'éviter toute médiatisation. Les délégués de la mission de visite de l'Onu, en octobre-novembre 1955, ont bien visité certaines d'entre elles, à Batouri et Abong-Mbang dans l'est, puis à Ngambè en Sanaga-Maritime où ils rencontrent des détenu·es qui ont participé aux événements violents de mai¹²²⁶. Leurs conclusions rejoignent une bonne partie des remarques soulevées par l'administration, sur l'état déplorable des prisons, le manque de nourriture et la lenteur des procédures judiciaires¹²²⁷. Dans ses mémoires, le président de la mission de visite,

¹²¹⁹ Jean Mba y est envoyé en juillet 1958. Archives départementales de la Menoua (ADM), Lettre du capitaine Georges Maitrier au Procureur de la République à Dschang, Dschang, 6 août 1958.

¹²²⁰ ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torre, Dschang, 22 avril 1958.

¹²²¹ Entretien avec Maurice Delauney réalisé par Frank Garbély, mis à la disposition du volet « Recherche » de la Commission, Cannes, 2003

¹²²² Kom David (2001), *L'émancipation du Cameroun : un upéciste témoigne*, Paris, L'Harmattan, p. 37

¹²²³ Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955 ; Ngapeth Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, p. 183 ; Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au Cameroun, pays de l'angoisse (notes de voyage) », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, p. 461. Voir : Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*, p. 329.

¹²²⁴ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 16

¹²²⁵ AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, p. 11

¹²²⁶ Conseil de Tutelle (1956), *Rapport sur la mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955)*, New York, p. 8

¹²²⁷ *Ibid.*, pp. 29-30

Max Dorsinville, n'est pas dupe de l'encadrement de leur visite : il n'y voit que 18 prisonniers, alors que « la voix publique prétendait qu'il s'y trouvait plutôt des centaines à l'ordinaire », signe d'un « tour de passe-passe » de l'administration pénitentiaire qui a fait déplacer des détenu·es dans des endroits déjà visités par les délégués¹²²⁸. Glissé lors de sa visite, un billet signé « Un des fugitifs » lui conseille « de ne pas partir sans visiter toutes les pièces de la prison », tandis que des arrestations ont été menées contre ceux et celles qui souhaitaient les rencontrer la veille¹²²⁹. Des missionnaires ont aussi accès aux prisons. En compagnie de l'abbé Jean Zoa, le père Jean Criaud, à la tête de la direction des écoles de l'archidiocèse de Yaoundé, rend visite aux détenu·es de Yoko lors d'une tournée dans le Mbam en février 1958. Au contact de condamné·es pour des faits liés à mai 1955, ces dernier·ères ont lancé une grève de la faim pour protester contre les mesures prises par le régisseur face à leur refus de travailler : une heure de promenade par jour dans une petite cour de 60 m², le reste du temps, enfermés. Dans une lettre envoyée à ses parents, le père constate : « La nourriture est vraiment infecte : quelques bananes cuites sans sauce qu'on leur apporte deux fois par jour dans des seaux comme pour des cochons. C'est vraiment contraire à toute dignité humaine¹²³⁰ ». Les réseaux du CDLDAN permettent de médiatiser ces questions dans les milieux anticolonialistes de métropole, *via* des revues tels que *La Défense* qui fait publier, en novembre 1957, un court article, « Régime de terreur au Cameroun », sur la fabrication de faux témoignages, la mise en cellule disciplinaire et la mort de certain·es prisonnier·ères¹²³¹.

Dès mai 1955, les violences carcérales s'aggravent, en particulier contre les détenu·es politiques. Le 25 juin, dans la prison de New-Bell, le gendarme Paternotte, le gardien de paix Duverger et des gardes font rassembler les détenu·es dans une des cours intérieures : « Les gardes tapent sauvagement sur les détenus avec des bâtons et des fils de fer tressés, déchirant leurs habits, les blessants sur le corps et à la tête ». « Certains détenus sont déshabillés, étendus à terre et battus jusqu'à 100 coups de chicotte », précise le mémoire de l'UPC déposé devant le Conseil d'État¹²³². Le syndicaliste Jacques Ngom en fait partie. D'autres détenu·es subissent des perquisitions et des confiscations de biens dans leurs cellules en vue de nuire à leur défense, comme s'en plaint Mayi Matip en 1956 auprès de la commission de surveillance des prisons. Ses documents de défense ne lui seront pas remis car considérés comme « subversifs » par le Procureur¹²³³. Ces pratiques répressives répondent aux mobilisations upécistes au sein des prisons *via* la création de comités, le trafic de journaux et de matériel d'écriture, et la rédaction de mémoires de défense, illustration d'un usage militant du droit. Les travaux de Marine Bellot-Gurlet ont permis d'en mettre en lumière une dizaine, dont celui de Mayi Matip qui, en plus de dénoncer l'illégalité de son arrestation, récuse ses conditions de détention à Mokolo¹²³⁴. La saisie effectuée le 6 juin 1956 à la prison de New-Bell dans le quartier des détenu·es politiques révèle la documentation en circulation, avec des mémorandums dactylographiés, des cahiers de notes, et des demandes d'adhésion à l'UPC ou à la JDC, mais elle indique également qu'il existe, dans l'enceinte même de la prison, une véritable vie militante illustrée par des procès-

¹²²⁸ Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 385

¹²²⁹ *Ibid.*, p. 393

¹²³⁰ ACSSp, 2D93.2.1-2, Fonds personnel du père Jean Criaud, Lettre à ses bien chers parents, 2 février 1958.

¹²³¹ « Régime de terreur au Cameroun », *La Défense*, 397, novembre 1957 cité in Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”... », *op. cit.*, p. 144

¹²³² AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques N'Gom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 13

¹²³³ Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”... », *op. cit.*, pp. 128-129.

¹²³⁴ AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel.

verbaux de réunions tenues dans l'établissement et des correspondances écrites à destination de l'extérieur¹²³⁵. À la différence des prisonniers de droit commun, les détenus politiques sont donc ciblés par l'administration pénitentiaire pour rendre leur séjour carcéral particulièrement pénible. En Sanaga-Maritime, le chef de la région adresse au Procureur général « une requête collective formulée par plusieurs détenus de la prison d'Eséka qui se plaignent des vols et des escroqueries dont ils ont été l'objet, des violences et menaces qu'ils subiraient, des conditions matérielles, en particulier alimentaires, de leur détention, de ne pas recevoir "libéralement" du courrier »¹²³⁶. Cette répression pratiquée dans les prisons est dénoncée dès mai 1955. Le 15 octobre, un tract de Moumié, intitulé « À mes frères emprisonnés, pour que vive le Cameroun », reprend l'analogie entre le nazisme et la répression au Cameroun, dénonçant les « atrocités » et « tortures » vécues par ces détenus, tout en rendant hommage à leur résistance face à ces « crimes d'Oradour-sur-Glane », référence au village français de Haute-Vienne, dont les habitants ont été massacrés par des soldats allemands en juin 1944¹²³⁷. La presse relaie aussi les plaintes exprimées à propos de cette répression. L'interview de maître Kaldor dans *L'Humanité* en septembre 1958 lui fait dire que les prisons camerounaises sont « pires qu'en Algérie¹²³⁸ ». L'arrivée des responsables upécistes au Caire médiatise plus encore cette répression carcérale. Dans la brochure *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, déjà évoquée, le comité directeur compile, sur plusieurs pages, des faits relatifs aux violences dans les prisons et déjà dénoncés auparavant via diverses sources¹²³⁹. L'avant-propos contextualise la manière dont cette brochure est pensée : « Cette évocation des prisons-cercueils, des camps de concentration, des exécutions sommaires, des déportations et autres condamnations arbitraires, est présentée à l'appui d'une lettre jointe, adressée par l'UPC à la Croix Rouge Internationale ». Elle souhaite, en effet, alerter l'Onu, la Ligue Internationale des Droits de l'Homme et le CICR, en s'inspirant du FLN qui a mené une campagne similaire avec succès avec la visite des prisons par le CICR en Algérie dès février 1955¹²⁴⁰. Certains faits ne manquent pas d'être amplifiés ou dramatisés pour attirer l'attention de ces institutions, dans une période où la dénonciation de la guerre et des tortures en Algérie monopolise l'espace médiatique, mais d'autres sont étayés par des récits de prisonniers politiques. Par exemple, celui sur la prison de Yaoundé où soixante prisonniers se plaignent de conditions de détention intolérables, entassés les uns sur les autres, dans des cellules étroites et obscures de jour comme de nuit, autorisés à sortir quelques minutes seulement une seule fois par jour pour se soulager¹²⁴¹ ». D'autres faits, notamment de tortures ou d'assassinats, n'ont pu être recoupés par d'autres sources, comme ces « 200 morts dans le camp de Yoko entre mai 1957 et février 1958 », chiffre tout de même peu plausible. « Les plus résistants sont

¹²³⁵ Kom David, *L'émancipation du Cameroun...*, op. cit., pp. 37-38 ; Menkene Jean Koufan, *Histoire de la guérilla urbaine au Cameroun, Douala. 1959-1963*, manuscrit inédit.

¹²³⁶ ANOM, DPCT22, Lettre de Jacques Rivaille, chef de région de la Sanaga-Maritime, au Procureur Général du Cameroun, Edéa, le 28 mai 1958.

¹²³⁷ DGSE, Note de renseignement, n°931/0, « Objet : mission de visite de l'Onu au Cameroun », 19 novembre 1955, Annexe II.

¹²³⁸ « Parce qu'ils veulent l'indépendance, des centaines d'hommes vivent actuellement enchaînés dans les prisons du Cameroun. Une interview de M^e Pierre Kaldor », *L'Humanité*, 16 septembre 1958.

¹²³⁹ Par exemple, les faits dénoncés par Théodore Mayi Matip dans son mémoire de défense, le Cahier de revendications des prisonniers de Douala (juin 1956) ou les lettres de Chrétien Dzukam : AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel ; Lettre du détenu Chrétien Dzukam au Procureur général, prison de Douala, novembre 1957 ; Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », op. cit., p. 143

¹²⁴⁰ Besnaci-Lancou Fatima, *Prisons et camps d'internement en Algérie...*, op. cit., p. 45.

¹²⁴¹ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, pp 19-20.

achevés à coup de fusil ou pendus, tel André Claude Nyobè, André Demaison Djock »¹²⁴², est-il ajouté dans la brochure, ce qui est démenti par une note d'information non datée qui affirme que ces deux individus, appréhendés le 18 décembre 1957 à Édéa et transportés avec sept autres individus dans un camion pour être refoulés dans leur subdivision d'origine à Éséka, ont pris la fuite à leur arrivée dans la localité. Les autorités françaises estiment qu'ils ont pris le maquis¹²⁴³. La brochure insiste en particulier sur le recours à divers sévices corporels, en particulier dans les prisons les plus isolées à l'est :

Ainsi le 3 juin dernier, 27 prisonniers ont été déportés, enchaînés à l'est. En cours de route, défense de boire quoique ce soit. À Abong-Mbang, ils ont été ligés [sic] dans une hutte abandonnée depuis longtemps [...]. À partir du lendemain, on leur imposa un travail double de l'habituel : vieux ou jeune, homme ou femme, chacun devait par jour débroussailler 100 mètres de long sur 3 m de large et abattre au moins 10 arbres. D'Abong-Mbang, on les a transportés à Doumé, où ils ont été obligés de travailler sans repos, de 7h à 15h. Sur ordre de la femme de l'administrateur, Mme Lecolley, ils devaient deux à deux porter un fût de 100 litres et arracher l'herbe avec les doigts, puis avec les dents. Pour toute nourriture, rien que 5 doigts de bananes¹²⁴⁴.

Certains prisonniers succombent à la rigueur du milieu carcéral, sous le regard impuissant de leurs codétenus et dans l'indifférence du personnel soignant et des fonctionnaires pénitentiaires. C'est le cas d'Oscar Bayémi détenu à Yoko et mort le 11 novembre 1958, dont les circonstances du décès rapportées par ses codétenus qui précisent qu'il a été refusé au dispensaire de la ville, avant de mourir « sur sa vieille natte » dans sa cellule¹²⁴⁵. L'administration pénitentiaire n'ayant fourni aucun moyen pour sa conservation, le corps d'Oscar est exposé pendant 24 heures dans la cellule qu'il partage avec d'autres détenus. Il est finalement enterré par ses compagnons de prison le lendemain de sa mort, sans sépulture et dans l'indifférence totale des autorités qui ont par ailleurs refusé de fournir un cercueil¹²⁴⁶. Les sévices corporels évoqués sont corroborés par des récits transmis aux avocats de la défense. Certains évoquent des brutalités exercées par des magistrats. En mai 1955, Mayi Matip est frappé par le juge d'instruction Georges-Alexandre Cau dans son bureau, la « figure gonflée et ces lambeaux d'habits tachetés de son sang¹²⁴⁷ ». Le magistrat lui aurait asséné des coups de pieds lors de son interrogatoire. De son côté, déjà distingué pour son « attitude à la fois ferme et humaine » au parquet de Douala durant la répression de mai 1955¹²⁴⁸, le juge d'instruction Jean Roquefort est accusé, en octobre 1957, d'avoir « donn[é] quatre gifles de ses propres mains au détenu Nkouam Denis en présence de Mr. Ndefo Sébastien, parce Nkouam refusait de charger ce dernier au cours d'une confrontation¹²⁴⁹ ». Le chef du Service judiciaire Marcel Stalter et le premier Président de la Cour d'appel Henri Bernard le félicitent pourtant de sa gestion des « affaires délicates », « besogne souvent ingrate » menée avec « autant de tact que de fermeté¹²⁵⁰ ». Plus éloigné des grands centres urbains, Simon Pierre Owono, détenu dans la maison d'arrêt de Sangmélima, est aussi victime d'un interrogatoire d'une extrême violence.

¹²⁴² *Ibid.*, p. 41.

¹²⁴³ ANOM, DPCT18, Note d'information sur la fuite d'André Claude Nyobè et André Demaison Djock, s.d..

¹²⁴⁴ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 21.

¹²⁴⁵ Cité in Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 128-129.

¹²⁴⁶ *Ibid.*

¹²⁴⁷ AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, p. 5

¹²⁴⁸ ANOM, 1CM266, Dossier de carrière de Jean Roquefort, Lettre du Procureur général à la Cour d'appel Henri Laborde au Procureur de la République Jean Roquefort, 26 février 1956.

¹²⁴⁹ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, pp. 27-28.

¹²⁵⁰ ANOM, 1CM266, Dossier de carrière de Jean Roquefort, Notice de présentation – tableau d'avancement de 1958.

Alors qu'il attend d'être confronté à ses accusateurs, il est sommé par le garde Ndjana, sans ordre d'extraction, de se rendre en pleine nuit dans les locaux de la gendarmerie. S'y étant refusé, il est brutalement sorti de la prison par le commandant de brigade et deux gendarmes qui lui assènent plusieurs coups à l'aide des mains, des pieds et des bâtons. À la brigade, il est frappé à la tête et sur le dos. Ndjana lui assène un coup si violent dans l'abdomen qu'il en a le souffle coupé. Il s'en tire avec des côtes fêlées¹²⁵¹.

Certaines des mesures d'isolement infligées aux prisonnier·ères témoignent de la précarité des conditions de détention et se rapprochent de pratique de torture. Ainsi, Marine Bellot-Gurlet précise le sort de certains d'entre eux : « Jean-Marie Manga, emprisonné à New-Bell, crée un comité upéciste en prison puis est placé le 26 octobre 1957 en cellule disciplinaire avec plusieurs de ses camarades, dont Barnabé Melvin Massongo et Michel Tchuenkam-Magwa. Ils sont alors enfermés avec 8 prisonniers de droit commun, souffrent de la chaleur et ne peuvent pas se tenir assis ou allongés¹²⁵² ». Avec l'intensification de la répression judiciaire sous le le gouvernement Mbida et alors que la guerre en Sanaga-Maritime s'intensifie, les sévices corporels, voire la torture, deviennent légion dans les témoignages des détenu·es au point où le comité directeur de l'UPC cherche à alerter le CICR. Selon la brochure du Caire, durant la première quinzaine de novembre 1957, 38 personnes ont été suppliciées dans la seule région de la Sanaga¹²⁵³. La violence et les bastonnades sont constatées en prison sur des détenu·es upécistes jusqu'à entraîner la mort de certaines victimes. Ainsi :

Le 25 septembre 1957, le patriote Yegba Jean est amené en prison, couvert de blessures sur toute la tête, moribond, menotté et jeté seul dans une cellule disciplinaire. Au lieu de l'hospitaliser pour recevoir de soins nécessaires, il fut gardé dans cet état jusqu'à la nuit du 30 septembre 1957 où, conduit tardivement à l'hôpital il décéda¹²⁵⁴.

Militant actif de l'UPC dans le quartier Accra de Douala, il subit à la gendarmerie « les tortures les plus inhumaines, type nazi » selon un tract distribué à l'issue de sa mort¹²⁵⁵. Au-delà des bastonnades, d'autres pratiques de torture sont employées par des fonctionnaires pénitentiaires : « Le dos est maquillé de balafres affreuses, des ongles enlevés, des parties génitales contusionnées par la pratique du courant électrique, des têtes couvertes de cicatrices¹²⁵⁶ ». À Mantoum, les prisonniers sont privés de sommeil et exposés à une lumière extrêmement vive pendant des jours, ils en perdent la vue¹²⁵⁷. Les tortures interviennent en particulier lors des interrogatoires au cours desquels de nombreux·ses prisonnier·ères disent être passé·es aux aveux, suite à des passages à tabac :

À mes réponses négatives sur les crimes de « Mantem » je fus immédiatement déshabillé, menotté et arrosé d'une raclée de coups de matraque par quatre personnels officiers qui déclaraient que si je continuais toujours à nier les faits je serais mis à mort », témoigne un détenu. Après deux jours successifs de ce traitement, sentant la mort approcher, l'infortuné avoue avoir accepté « tout ce qu'on lui imposait¹²⁵⁸ ».

En dehors de la bastonnade, la pratique du courant électrique, l'enchaînement et la privation de nourriture sont aussi employés. À Nkongsamba, Joseph Pouomegne, Ignace Fotso, Michel

¹²⁵¹ *Ibid.* p. 27

¹²⁵² Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 134-135

¹²⁵³ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 46

¹²⁵⁴ *Ibid.*, p.28.

¹²⁵⁵ DGSE, Note de renseignement n°63/0, « Objet : d'un tract de l'UPC », 30 octobre 1957.

¹²⁵⁶ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 42.

¹²⁵⁷ Entretien avec Sogla Biboum, agent de police retraité, mené en baasa et traduit en français par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 23 octobre 2023.

¹²⁵⁸ Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, p. 47

Tchenkam, Paul Djocko et Denis Kouam témoignent avoir subi trois mois d'emprisonnement « bras, pieds et cou liés par des lourdes chaînes supportées par trois cadenas », sans recevoir de nourriture pendant les huit premiers jours¹²⁵⁹. Ces tortures révèlent des pratiques de cruauté en usage dans les prisons du Cameroun :

Par exemple à Douala, à la police judiciaire, le patriote Tcheufa Vincent a eu les lèvres brûlées par l'acide que les policiers lui ont versé sur la bouche ; Tchuenkam Michel et Kamga Joseph ont été mordus par le chien dirigé par Leroux et Feuillat. À Yaoundé, les cas sont on ne peut plus révoltants. Le patriote TAMO Henri, arrêté aux environs de Sangmélina, s'est vu, après avoir été soumis aux tortures odieuses, conduit au bord du fleuve, où suspendu au bout d'une corde, il fut jeté à l'eau à plusieurs reprises par des militaires¹²⁶⁰.

Le recours à la torture en milieu carcéral n'épargne pas les femmes. Déportée à Mokolo, Marthe Bahida vice-présidente de l'Udefec, est astreinte au régime d'eau salée pendant deux semaines¹²⁶¹. Elle est retransférée en octobre à Douala où elle accouche¹²⁶². À Loum, « [Monique Kamen], avant de subir les décharges électriques, reçut d'abord des coups dans l'abdomen, au point d'avorter, et se vit arracher avec les mains tous les cheveux et tous les poils et fut finalement traînée toute nue, à pied sur une distance de 45 km, de Loum à Nkongsamba¹²⁶³ ». Marguerite Ngoy séjourne deux ans en prison sans être jugée, avant de s'exiler au Caire. Ses compagnes et elle subissent le supplice de l'eau chaude et entament une grève de la faim. Plusieurs de ses « codétenues avortent accidentellement, en raison des sévices, de la forte chaleur et de la compression dans la salle exigüe, mal aérée et presque obscure¹²⁶⁴ ». Les mutilations génitales touchent particulièrement les femmes. À Dibang, la compagne de Lihan Li Massogue est capturée, rouée de coups et ses parties génitales brûlées¹²⁶⁵. Enfin, certaines subissent des violences sexuelles jusqu'aux viols. À la prison de Yaoundé, qui connaît « les pires scènes de torture, rappelant peut-être celles d'Indochine », Blaise Amougou Mengue témoigne, dans *Action et Patrie*, des violences exercées sur les détenues sur ordre du régisseur Bourgeois¹²⁶⁶ :

Et voici le genre de scène le plus angoissant. C'est lorsqu'une femme doit rentrer en prison. On la pousse jusqu'au-devant du Régisseur, sous une pluie de coups, et on la fait asseoir devant tout le public. Cuisses écartelées, on lui plonge alors une trique dans l'organe sexuel, et le « piston » entre en mouvement : pendant ce temps la pauvre femme indignée baigne dans son sang, tandis que le Régisseur rit aux éclats, tout joyeux devant la douleur de la suppliciée, tout en encourageant ses gardiens devenus bourreaux, eux aussi¹²⁶⁷.

Un des gardiens de la prison est muté à la suite de cet article, alors que le régisseur tente de soudoyer certains détenus pour obtenir leur silence¹²⁶⁸. Enfin, liées à la torture ou non, des

¹²⁵⁹ *Ibid.*

¹²⁶⁰ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 46.

¹²⁶¹ *Ibid.*, p. 44.

¹²⁶² Les versions divergent entre la brochure et les témoignages antérieurs sur le lieu de naissance de l'enfant. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques N'Gom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 13

¹²⁶³ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 44.

¹²⁶⁴ *Ibid.*

¹²⁶⁵ Entretien avec Philippe Hagbe Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 28 mai 2023.

¹²⁶⁶ Amougou Mengue Blaise, « À la prison de Yaoundé », *Action et Patrie*, n°29, 19 juillet 1957, p. 3.

¹²⁶⁷ *Ibid.*

¹²⁶⁸ « La prison de Yaoundé à l'ordre du jour », *Action et Patrie*, n°29, 23 août 1957, p. 3.

disparitions de détenu·es sont également signalées par le comité directeur de l'UPC fin 1957 avec des listes nominatives. Certaines correspondent à des transfèrements décidés pour défaire les stratégies de mobilisation au sein des établissements pénitentiaires, à l'image d'Anatole Kameni et Jacques Biboum envoyés d'Éséka vers Yaoundé en raison de l'agitation qu'ils provoquent¹²⁶⁹. D'autres « déportations », selon l'expression employée par la brochure upéciste et des témoins oculaires, correspondent à des exécutions. Sur un fleuve situé entre Batié et Fouban, dans l'ouest, vingt corps de détenu·es sont ainsi repêchés le 29 novembre 1957 dont des chefs de la subdivision de Mbouda. Des pétitions envoyées à l'Onu listent également ces disparitions comme à la « chambre de torture » de Bafoussam en janvier 1958¹²⁷⁰.

Au-delà des stratégies de mobilisation en milieu carcéral, des résistances collectives ont été possibles dans certaines prisons, quoiqu'entravées par les autorités. D'abord par le recours à l'outil judiciaire lui-même : en février 1958, une plainte collective est soumise au sein du comité de base de la prison de Mbanga contre le régisseur pour vol d'effets personnels et d'argent, alors qu'André Tcheuwa et Joseph Abondo Ze portent plainte contre le régisseur et le chef de subdivision de Yoko¹²⁷¹. Ces recours sont souvent sans succès et se retournent contre les plaignant·es. La résistance peut être plus violente. À Yaoundé encore, le régisseur Bourgeois est menacé par la presque totalité des détenu·es en décembre 1956 et deux pelotons de gardes sont dépêchés sur place pour rétablir « l'ordre¹²⁷² ». Dans l'ouest, à Bafang, des prisonnier·ères tentent aussi une révolte, sans succès, en juin 1956 à l'arrivée de Maurice Delauney¹²⁷³. Des grèves de la faim sont aussi entamées, à l'image de celle de Mayi Matip à Maroua, permettant son transfèrement à Douala¹²⁷⁴. L'évasion est enfin une possible stratégie de lutte contre l'enfermement et la torture, comme en témoigne celle de Dschang en juin 1956, la plupart des détenu·es étant rapidement récupéré·es. Accusé d'un attentat contre un auxiliaire de gendarmerie en décembre 1955 et incarcéré depuis janvier 1957, Henri Tamo réussit, lui, à s'échapper en mars 1958. Il rejoint un maquis de la région de Sangmélina sous les ordres de Martin Singap¹²⁷⁵. Sa trajectoire signale des possibilités d'évasion pour ces prisonnier·ères victimes de torture mais elle reste relativement marginale et mal documentée après mai 1955¹²⁷⁶. En retour, des mises en cellule disciplinaire sont ordonnées, alors que des transfèrements sont engagés par la direction pour endiguer ces fuites.

In fine, la répression en milieu carcéral est invisibilisée par les débats sur l'Algérie qui accaparent la société française : le 8 novembre 1958, Jean Roger Manayong Essomba regrette, dans *Action et Patrie*, que « la guerre colonialiste d'Algérie ait incontestablement caché l'importance du drame camerounais¹²⁷⁷ », comparant ces situations à l'aune du livre d'Henri Alleg publié la même année¹²⁷⁸. Si ses chiffres ne sont pas sourcés – « 95% des suspects

¹²⁶⁹ Lettre du JPCE d'Éséka Guy Ourgaud au chef de la région Nyong-et-Sanaga, directeur de la prison de Yaoundé, Éséka, 22 août 1958 cité in Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*, p. 59 et en annexe.

¹²⁷⁰ ANOM, DPCT8, T/PET.5/1351 53 pétitions contenant des plaintes relatives à diverses mesures de répression au Cameroun français.

¹²⁷¹ Bellot-Gurlet Marine, « “Plaise à la cour”... », *op. cit.*, p. 114

¹²⁷² Takam Maurice, « Une illustration de la détention au Cameroun... », *op. cit.*, p. 119

¹²⁷³ SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, au Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torrè, et au ministre de l'Intérieur, Dschang, 8 février 1958. p. 5

¹²⁷⁴ SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 16

¹²⁷⁵ DGSE, Note de renseignement n°699/IV/K/4, « Objet : Henri Tamo », 5 novembre 1963.

¹²⁷⁶ Alioum Idrissou et Menkène Jean Koufan (2008), « Les évasions dans les prisons au Cameroun français, 1916-1960 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, pp. 79-102

¹²⁷⁷ Manayong Essomba Jean Roger, « Halte à la torture », *Action et Patrie*, n°91, le 8 novembre 1958, p. 2

¹²⁷⁸ Alleg Henri (1958), *La question*, Paris, Les éditions de Minuit.

upécistes qui ont été détenus à la Gendarmerie ou à la Police vous raconteront qu'ils ont subi le "supplice du courant" » –, sa tribune est l'occasion d'interpeller les dirigeants camerounais sur leurs responsabilités : « Certes, vous désapprouvez avec moi les tortures. Mais nous devons nous rendre à l'évidence, et comprendre que les sévices ne sont qu'une conséquence de la guerre injuste que les colonialistes mènent contre notre peuple (avec votre... complicité¹²⁷⁹) ». Malgré ces interpellations publiques, il reste difficile de documenter l'usage systématique de la torture au Cameroun au sein des prisons. La source la plus fournie, la brochure du comité directeur de l'UPC en exil au Caire en 1958, relaie divers témoignages dans le but d'invectiver l'Onu et le CICR et d'espérer des actions de leur part. Cette source très située et rédigée en fonction d'objectifs diplomatiques et politiques précis ne se suffit donc pas à elle-même pour documenter les faits de tortures perpétrés par le personnel français et camerounais. Elle peut être complétée par la correspondance échangée entre les prisonniers politiques et leurs avocats en métropole, qui mentionne épisodiquement des violences exercées sur eux, notamment par les agents pénitentiaires. L'état actuel des sources disponibles ne permet pas de conclure à l'existence d'un système de torture élaboré et systématique comme il a pu être décelé en Algérie par Raphaëlle Branche¹²⁸⁰, même si elle est également documentée dans la « zone de pacification » en Sanaga-Maritime. Ainsi, l'histoire de la répression judiciaire reste difficile à documenter par pertes de sources, non-production de sources par nature car un certain nombre d'actes de répression étaient non légaux et non officiels, y compris lorsque l'on s'intéresse à la justice (arrestations non enregistrées, sans mandat d'arrêt, répression extralégale, tortures), mais aussi par destruction postérieure de sources par manque de politique archivistique de qualité. Il faut également citer les sources auxquelles les historien·nes n'ont pas accès et qui créent de nombreux points aveugles à ces développements. De plus amples recherches semblent ainsi nécessaires pour documenter la systématité de ces tortures et le rôle des personnels français, en particulier grâce à l'accès à des sources complémentaires conservées dans des archives camerounaises. Une analyse des archives des prisons se révélerait également fructueuse pour éclairer les pratiques répressives en milieu carcéral¹²⁸¹. Il manque également une analyse systématique de l'activité des Cours criminelles spéciales¹²⁸² et de la justice militaire du Cameroun autonome (1958-1960), en particulier lors de la création de Tribunaux Militaires Temporaires, en plus de celui permanent à Yaoundé, en décembre 1959, ce qui permettrait d'évaluer le rôle de ces tribunaux dans la répression des combattant·es upécistes¹²⁸³.

La répression engagée depuis mai 1955 se caractérise ainsi par d'importantes opérations de « maintien de l'ordre » qui, en plus de mobiliser des effectifs de sécurité, certes inégaux selon les régions mais parfois très efficaces, parviennent à fabriquer une culture de la surveillance au sein de la société coloniale, à routiniser des pratiques policières de contrôle, d'arrestation et d'interrogatoire, et à mobiliser une « drôle de justice » afin de faire condamner et emprisonner les militant·es upécistes pour les faire taire ou les pousser à se « rallier ». L'ensemble de ces pratiques répressives témoigne d'une décolonisation violente au Cameroun et qui se traduit

¹²⁷⁹ Manayong Essomba Jean Roger, « Halte à la torture », *Action et Patrie*, n°91, le 8 novembre 1958, p. 2

¹²⁸⁰ Branche Raphaëlle (2001), *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard.

¹²⁸¹ Certaines prisons, telles qu'à Éséka ou Ngambè, disposent d'archives disponibles. Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*

¹²⁸² Voir le compte-rendu de certaines audiences des cours criminelles en 1958 in ANOM, DPCT21.

¹²⁸³ Bilobe Ayissi Jean Chrysostome (2014), « La justice militaire au Cameroun français : compétence, organisation et fonctionnement de 1916 à 1960 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 128-129. La thèse d'histoire de Bilobe Ayissi Jean Chrysostome, « La pratique de la justice militaire au Cameroun... », *op. cit.*, reste très théorique en analysant les dimensions institutionnelles de la justice militaire et ses évolutions mais elle ne permet pas d'évaluer l'implication réelle de ces juridictions sur la répression des nationalistes camerounais au-delà des quelques exemples de figures politiques connues. L'impossibilité d'accéder aux archives de ces tribunaux est probablement la cause de ce vide historiographique.

concrètement par une guerre menée en Sanaga-Maritime et enclenchée à partir de la fin de l'année 1956.

SECONDE PARTIE

Faire la guerre à l'UPC (1956-1958)

Au lendemain de mai 1955, la répression politique de l'UPC se double, en milieu rural, d'un volet militaire : confié à l'armée française, le « maintien de l'ordre » prend la forme d'une guerre destinée à traquer et éliminer les militant·es ayant choisi d'entrer en clandestinité pour poursuivre leur combat par les armes. La dimension guerrière de cette répression est incontestable : elle est autant assumée par les combattant·es upécistes que par les officiers français, qui usent du terme « guerre » pour nommer le contexte dans lequel ils agissent – soit spontanément, par mimétisme avec le conflit indochinois, soit stratégiquement, afin de justifier l'adoption de nouvelles pratiques reposant sur l'implication des populations civiles. Placées au cœur de l'affrontement, ces dernières en constituent les premières victimes, illustrant certaines des principales mutations qui affectent, selon Bruno Cabanes, la guerre contemporaine :

Ce que nous nommons ici la « guerre moderne », évolution chaotique qui s'épanouit à l'âge des États-nations et des empires coloniaux plutôt que séquence aux bornes chronologiques précises, se définit sommairement par l'implication de plus en plus grande des citoyens dans la défense de leur pays, par d'importants changements dans l'armement, par une désintégration des cadres spatio-temporels de l'expérience de guerre – à tel point que les notions mêmes de « bataille » ou de « champ de bataille » ont perdu leur signification traditionnelle au cours du XX^e siècle. Elle se caractérise aussi par des niveaux de violence accrus pour les combattants et les civils (une rupture perçue comme telle par les contemporains), par l'effacement des frontières déjà poreuses entre combattants et non combattants, par une mobilisation des sociétés d'une ampleur nouvelle, par des destructions environnementales sans commune mesure avec celles du passé, mais aussi par l'élaboration de cadres de droit et de procédures de justice inédits¹.

Si ses enjeux, ses modalités et ses conséquences font indéniablement écho aux autres guerres d'indépendance qui ont marqué ou marquent alors encore les empires français (l'Indochine, l'Algérie) et britannique (la Malaisie, le Kenya), celle qui débute au Cameroun n'en a cependant pas l'ampleur : ces pratiques guerrières sont circonscrites dans l'espace, qu'il soit géographique ou social. Dans cette période, la guerre concerne surtout la Sanaga-Maritime où, pour s'opposer aux élections de décembre 1956, l'UPC lance une série d'actions armées. Elles sont violemment réprimées par la garde camerounaise, renforcée par des troupes coloniales spécialement venues d'AEF : c'est la première étape d'une dynamique guerrière dont le paroxysme est atteint avec la création de la Zone de pacification (Zopac) fin 1957 et qui aboutit à la mort de Ruben Um Nyobè, le 13 septembre 1958. Si les pratiques alors déployées sont similaires à celles de l'armée française en Indochine et en Algérie, la guerre du Cameroun ne constitue cependant pas, pour le gouvernement français et l'opinion publique en métropole, un enjeu politique comparable, du fait de l'absence d'effectifs métropolitains engagés : très peu médiatisé, l'affrontement en Sanaga-Maritime se fait en vase clos², réduisant quasiment, en l'absence de reporters ou d'organisations caritatives autonomes, les sources directes disponibles pour en écrire l'histoire aux seules archives militaires.

- Désigner la guerre

L'invisibilisation qui en découle ne doit pourtant pas faire illusion : dès 1957, la France fait bel et bien la guerre au Cameroun, quand bien même la définition de celle-ci se heurte à des écueils

¹ Cabanes Bruno (2021), « Ouverture. Une histoire de la guerre », in Cabanes Bruno (dir.), *Une histoire de la guerre. Du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Points Seuil, p. 8.

² Voir Section 2 – Partie I.A.

sémantiques qui en entravent encore la compréhension et la reconnaissance. L'affrontement qui se profile alors au Cameroun relève de fait de ces conflits souvent qualifiés « d'irréguliers » par les analystes européens ou anglophones, en ce sens qu'ils échappent à l'idéal-type d'une guerre pseudo « régulière » dont le modèle, celui d'armées conventionnelles se livrant bataille en des espaces bien déterminés, reste toutefois le produit conceptuel d'une représentation ethnocentrique élaborée à partir des normes exclusives de la « modernité militaire européenne³ ». Inscrits dans des contextes « asymétriques » qui les confrontent à des troupes étrangères ou aux armées d'une autorité légale, les combattants dits « irréguliers » se distingueraient par le recours à des actions clandestines destinées à affaiblir un adversaire plus puissant, en adoptant notamment une stratégie de « guérilla⁴ ». La sémantique de ce dernier terme souligne bien les enjeux historiographiques associés à ce type de conflit : l'expression de « petite guerre » possède de fait une charge péjorative pouvant conduire à relativiser, sinon à minorer, la dimension guerrière des actions menées par les combattant·es qui y recourent – que ce soit consciemment, comme catégorie pratique mobilisée par les protagonistes historiques afin de délégitimer la lutte de leurs adversaires, ou inconsciemment, comme catégorie analytique utilisée pour nommer et distinguer des techniques et modalités d'affrontement bel et bien spécifiques. Si la « guérilla » désigne, au XVIII^e siècle, des opérations militaires menées par des troupes légères, et pour cela considérées comme secondaires⁵, la résistance espagnole à l'occupation française (1812-14) lui donne le sens d'une « lutte armée de civils encadrés en formations irrégulières, contre un ennemi envahisseur et [...] contre un gouvernement national considéré comme illégal et usurpant le pouvoir légitime⁶ ». Au XX^e siècle, la politisation de cette « guérilla », parfois également qualifiée de « guerre de partisans », s'accroît sous l'influence de Mao Zedong qui contribue à la consacrer comme l'un des principaux instruments de la « guerre révolutionnaire⁷ ». Cette dernière, qui lui fixe l'objectif d'amorcer la déstabilisation du pouvoir, inspire directement la stratégie adoptée par le Viêt-Minh contre l'armée française⁸. Tirant les leçons de leur défaite, les cadres de cette dernière croient voire l'ombre d'un même héritage planer sur les méthodes du FLN-ALN en Algérie, et de l'UPC au Cameroun : un fait pourtant à nuancer, tant le recours à la « guérilla » synthétise des influences diverses – et tant elle débouche, du fait de l'évolution spécifique des contextes militaires, sur des formes de structuration et d'actions différenciées⁹. Sans prétendre résoudre universellement un problème sémantique de toute manière probablement insoluble, la hiérarchie des formes guerrières sous-jacente aux dichotomies « guerres régulière et irrégulière », « guerres

³ Tenenbaum Elie, « Qu'est-ce que la guerre irrégulière ? », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, [disponible sur <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/thematiques/guerres-traces-memoires/fronts-de-guerre/qu'est-ce-que-la-guerre-irrégulière%C2%A0>, consulté le 11 octobre 2024]. Voir également Tenenbaum Elie (2018), *Partisans et centurions : une histoire de la guerre irrégulière au XX^e siècle*, Paris, Perrin.

⁴ Emprunté à l'espagnol *guerrilla*, littéralement « petite guerre », le terme désigne une « guerre de harcèlement menée par des bandes de partisans contre les troupes régulières ». Notice de « Guérilla », Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRS) [disponible en ligne <https://cnrtl.fr/definition/academie9/guérilla>]. Sur le sujet, se reporter à : Chaliand Gérard (2011), « Guérillas et terrorismes », *Politique étrangère*, 2, pp. 281-291 ; Chaliand Gérard (2020), *Des guérillas au reflux de l'Occident*, Paris, Passés composés ; Adam Baczkowski (2021), « Guérilla et contre-insurrection », in Cabanes Bruno (dir.), *Une histoire de la guerre... op. cit.*, p. 203-212.

⁵ Picaud-Monnerat Sandrine (2010), *La petite guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 2010.

⁶ Scotti Douglas Vittorio (2004), « La guérilla espagnole dans la guerre contre l'armée napoléonienne », *Annales historiques de la Révolution française*, 336(2), pp. 91-105.

⁷ Mao Zedong (1960), *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine, Éditions en langue étrangère*.

⁸ Goscha Christopher E. (2011), *Vietnam, un État né de la guerre, 1945-1954*, Paris, Armand Colin. Voir également : « Guerilla », in Christopher E. Goscha (2011), *Historical Dictionary of the Indochina War: An International and Interdisciplinary Approach (1945-1954)*, Honolulu/Copenhagen, University of Hawaii Press / Nordic Institute of Asian Studies [disponible en ligne : <https://indochine.uqam.ca/en/historical-dictionary.html>]

⁹ Pour une comparaison des guerres d'Indochine et d'Algérie : MacMaster Neil (2017), « Constitution d'une base paysanne : comparaison des guérillas au Vietnam et en Algérie, entre 1940 et 1962 », *Monde(s)*, 12, pp. 121-139.

conventionnelle et non conventionnelle », ou encore et peut-être surtout « guerre et guérilla », doit être neutralisée par des précautions sémiotiques permettant de mettre à distance leur charge normative intrinsèque, tout en distinguant la nature ou les modalités bel et bien spécifiques de l'affrontement : ainsi, par exemple, la graphie « guérilla » désigne dans les pages qui suivent une catégorie pratique utilisée telle quelle dans les sources étudiées, lorsque celle de 'guérilla' indique la mobilisation du terme à des fins analytiques.

Parmi les termes sujets à débat, certains font l'objet d'un relatif consensus, permettant d'éviter le recours à de telles précautions, du moins lorsque leur sémantique a été préalablement déconstruite. C'est le cas du terme « maquis », entré dans les usages historiographiques, sinon dans le langage courant, pour désigner l'organisation de bases-arrières intégrées aux populations civiles et à l'environnement rural, et destinées à soutenir les pratiques de la 'guérilla'. Initialement, il renvoie à un milieu physique spécifiquement caractérisé par « une végétation dense et peu accessible », « comprenant surtout des espèces arbustives, broussailleuses et épineuses¹⁰ », et propre à certaines régions méditerranéennes – la Corse notamment, à laquelle il doit son étymologie¹¹. Par extension, son usage pour désigner les espaces où se déploient les bases-arrières de la 'guérilla' se réfère surtout à la contrainte qu'exerce tout type de milieu physique – forcément variable des forêts du Viêt-Nam à celles du Cameroun, en passant par les montagnes de l'Aurès –, et les possibilités de refuge qu'il offre par conséquent aux combattant·es. Le terme se charge alors d'une dimension sociale, déjà présente en Corse (le maquis est ici un lieu où se réfugier pour échapper à la justice ou à la *vendetta*) et qui, par extension, devient, pendant la Seconde Guerre mondiale, plus politique, caractérisant de manière générique une pluralité de pratiques résistantes, du refus du Service du travail obligatoire (STO) au combat contre l'occupant¹². En consacrant les « maquisard·es » comme l'idéal-type de combattant·es vivant et s'organisant dans un milieu contraignant pour combattre le fascisme et le nazisme, le terme s'épaissit après-guerre d'une charge mémorielle positive, qui tend à l'associer, dans les représentations collectives, à une manifestation légitime du rejet de l'oppression. Cet imaginaire peut contribuer à expliquer qu'il soit spontanément investi par les leaders nationalistes en Algérie¹³ ou au Cameroun¹⁴, pour légitimer leur choix de la clandestinité et de l'action armée : pour les militant·es de l'UPC, le « maquis » est un espace d'opposition, sinon de refus de la domination coloniale ; et ses combattant·es, des « maquisard·es » œuvrant, comme le firent les résistant·es pendant la Seconde Guerre mondiale, à la reconquête de la liberté. Une même perspective explique le fait qu'une partie des acteurs répressifs, pour certains anciens « partisans » devenus « centurions¹⁵ », contestent l'étiquette de « maquisard·es » aux upécistes : « Il n'existe absolument aucun maquis au Cameroun », affirme par exemple le ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre après

¹⁰ Notice du terme « Maquis », Centre National des Ressources Textuelles et Linguistiques (CNRS) [disponible en ligne : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/maquis>]

¹¹ *Macchia* renvoie aux « tâches » que forment, sur les flancs des montagnes, une telle végétation. *Ibid.*

¹² François Marcot (2006), « Maquis », in François Marcot (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Bouquins, p. 675.

¹³ Le terme est ainsi utilisé dans la plateforme présentée par Abane Ramdane au Congrès de la Soummam (20 août 1956), pour désigner les bases-arrières de la 'guérilla' – dont les membres sont des maquisard·es. « *Plateforme* du congrès de la *Soummam* », *El Moudjahid*, numéro spécial, 4, novembre 1956.

¹⁴ « Si un camarade continue à faire son travail de militant dans l'ombre, il est dans le maquis. Mais n'est pas maquisard, un camarade qui s'est réfugié pour échapper à l'arrestation ou tout autre forme de persécution colonialiste. » Discours de Ruben Um Nyobè prononcé le 20 septembre 1955 et reproduit in Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national Kamerounais, présentation et notes par Achille Mbembe*, Paris, L'Harmattan, p. 334.

¹⁵ Tenenbaum Elie, *Partisans et centurions...*, *op. cit.*

décembre 1956¹⁶. Cette opinion n'est cependant pas unanime parmi les autorités : « Si des maquis – au sens habituel du terme – n'existaient pas avant le 18 décembre, il en existe depuis, en Sanaga-Maritime. Et, de leur élimination totale ou de la continuation de leur existence, dépendra en grande partie l'avenir du terrorisme au Territoire », écrit le directeur de la Sûreté au début de l'année 1957¹⁷. Quoiqu'il en soit, sa sémantique cristallise, dans le contexte camerounais, les enjeux liés à la mutation du combat nationaliste, qui suppose dès lors des formes d'organisation et d'action spécifiques incluant le recours à une violence plurielle – que les autorités instrumentalisent pour délégitimer le mouvement et en diluer l'objectif politique¹⁸.

- Travailler sur les maquis

S'il fait inévitablement écho aux conflits d'usage qui se jouent, en contexte de décolonisation, autour de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale¹⁹, le terme de maquis est bel et bien entré dans les pratiques historiographiques comme une catégorie d'analyse fonctionnelle. Au Cameroun, les travaux réalisés depuis six décennies témoignent de la vitalité des recherches sur le sujet. Plusieurs historien·nes ont à la fois réalisé des travaux permettant une avancée significative sur leur connaissance et encadré des mémoires, puis des thèses permettant l'analyse de certains aspects précis. Richard Joseph a ainsi proposé plusieurs ouvrages et articles dont certains étudient le rôle de l'UPC et de Ruben Um Nyobè dans l'organisation combattante. En effet, sa thèse, publiée en anglais en 1977, démontre que les origines de l'UPC sont moins à rechercher dans le politique que dans les conditions économiques et sociales puisque les bastions combattants se trouvent à l'ouest du pays en raison de la pression des petits planteurs européens, et en Sanaga-Maritime où une traditionnelle défiance envers l'autorité se superpose aux épreuves endurées par les populations assujetties aux corvées administratives, au travail forcé, synonyme de mort pour les conscrits autochtones durant la période du mandat et de la tutelle²⁰, et à l'abandon du secteur par l'administration coloniale²¹. Si son propos accorde une grande importance à Douala et à la répression de mai 1955, il montre que la guerre est une exception dans l'Afrique coloniale française au sud du Sahara, ce qui l'apparente davantage à l'Indochine et à l'Algérie qu'aux pays voisins. L'un des ouvrages de référence

¹⁶ Cité par Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale 1958-1961. Entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, l'Harmattan, p. 200.

¹⁷ Archives diplomatiques de France (ADF), Nantes, 743PO1/6, Note du directeur de la Sûreté André Moret au Haut-Commissaire, « Objet : un "maquis" au Cameroun », 2 janvier 1957.

¹⁸ « Il faut bien spécifier que nous ne nous battons pas contre un parti qui demande l'indépendance, mais bien contre un parti qui assassine, incendie et sabote », écrit le délégué général du Haut-Commissaire Daniel Doustin. ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Les événements actuels au Cameroun », s.d., p. 5.

¹⁹ Thénault Sylvie (2019), « La nation du FLN, c'est la résistance ? », in Tahar Khalifoune (dir.), *Mélanges en l'honneur de l'historien Gilbert Meynier*, Paris, L'Harmattan, pp. 67-79.

²⁰ Les noms de Njock, site du chantier du chemin de fer du centre ou du colon Chamaulte, patron de la Safa à Dizangue, continuent à susciter l'horreur chez les Basaa aujourd'hui encore. Le lecteur peut se référer aux ouvrages et travaux académiques suivants : Manga Mado Henri-Richard (1964) *Complainte d'un forçat*, Yaoundé, Clé. Voir aussi Balog Grégoire (1987) « L'Union des populations du Cameroun en pays Basaa : une approche sociologique de l'expansion d'un mouvement politique », *Mémoire de Maitrise en sociologie*, Université de Yaoundé, Cameroun ; Meyong Nestor F. (2000), « La rébellion et ses effets en Sanaga Maritime », *Mémoire de DIPES II en histoire*, ENS Yaoundé I, Cameroun ; Mbousnoum Jeanne Fidèle (2006), « Le maquis dans la région de Bot-Makak : 1955-1960 », *Mémoire de Maitrise en histoire*, université de Yaoundé I, Cameroun.

²¹ Joseph Richard (1977), *Radical Nationalism in Cameroun : Social Origins of the UPC Rebellion*, Clarendon Press ; Joseph Richard (1989), *Le mouvement nationaliste camerounais, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala.

demeure celui d'Achille Mbembe, paru en 1996 et issu de sa thèse²². Il y propose une analyse approfondie du maquis en Sanaga-Maritime et « pays basaa », montrant aussi que, de 1948 à 1955, l'action de l'UPC s'exerce dans la légalité avant d'être « « contrainte à la clandestinité²³ ». Pour lui, l'UPC refuse la violence jusqu'à ce que les mesures prises par les autorités coloniales pour juguler sa progression mettent en péril son existence. Le tournant s'opère en juillet 1955 avec l'exil de certaines de ses dirigeant·es : lorsqu'ils et elles se regroupent à Kumba, ces figures décident que « le recours à la lutte armée ne devait pas être exclu d'office²⁴ ». L'historien a aussi le mérite d'aborder la résistance par tous les aspects : magico-religieux, linguistiques et fiscaux, entre autres. D'autres universitaires ont participé à cette meilleure compréhension par la densité de leurs travaux, comme Daniel Abwa dont les ouvrages sur les Hauts-Commissaires²⁵, puis sur le nationalisme camerounais²⁶, permettent de saisir le contexte d'émergence et de structuration des maquis. Ce dernier ouvrage éclaire plus particulièrement notre sujet puisque l'historien montre que la violence armée se radicalise après la mort d'Um Nyobè, tout en étant plus émietté. Il insiste notamment sur la violence de Paul Momo et de Martin Singap. C'est probablement encore plus en tant que directeur de mémoires et de thèses au sein de l'université de Yaoundé qu'il a contribué à la compréhension des maquis²⁷. Il a ainsi dirigé, en cotutelle avec Léonard Sah, la thèse de Virginie Wanyaka Bonguen²⁸, consacrée à la coopération militaire entre les deux pays²⁹. Au sein du département d'histoire de l'Université de Yaoundé, les mémoires rédigés sous sa direction sont enfin nombreux à proposer une histoire locale des maquis³⁰. Si les travaux de Jean Koufan Menkene, autre pilier de l'Université de Yaoundé, portent principalement sur les aspects politiques du mouvement nationaliste³¹, ses écrits et les travaux universitaires qu'il a dirigés ont également contribué à une approfondir la connaissance des maquis : ainsi du mémoire de maîtrise de Jacob Tatsitsa sur l'UPC dans la subdivision de Mbouda³², ou de celui de Faustin Magellan Kenné

²² Mbembe Achille (1981), « La violence dans la société Basaa du Sud-Cameroun. Essai d'étude historique », Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Yaoundé, Cameroun ; Mbembe Achille (1989), « La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960) : esquisse d'une anthropologie historique de l'indiscipline », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, Paris, Karthala.

²³ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 219.

²⁴ *Ibid.*, p. 224.

²⁵ Abwa Daniel (1998), *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916- 1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé.

²⁶ Abwa Daniel (2010), *Cameroun : histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Éd. Clé.

²⁷ Mbouchoueng Marie-Claire, (1984), « Ernest Ouandié (1924-1971) : l'homme et son action politique », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun, Kingue Mbang Bang Jean (2005), « Le maquis dans le Nkam : 1956-1973 », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun et (2014), « L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulations des hommes, des idées et soutiens logistiques », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun

²⁸ Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

²⁹ Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions.

³⁰ Fotso Joseph Marie (1998), « La “rébellion” en pays Bamiléké de 1955 à 1966, le cas de la subdivision de Bafoussam », Mémoire de Maîtrise, Université Yaoundé I, Cameroun ; Njankou Dantse Henriette (1999), « Le “maquis” et ses effets dans le Ndé 1958-1970 », Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, Cameroun.

³¹ Menkene Jean Koufan (1985), « La vie politique au Cameroun sous l'occupation française, 1916-1923 », Thèse d'histoire, Université de Paris VII-Diderot, France.

³² Tatsitsa Jacob, (1995), « UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda, 1950-1965 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

sur Jérémie Ndélé³³, qui a, par la suite, dans sa thèse, élargi sa réflexion à plusieurs chefs en région Bamiléké³⁴. Tout comme Abwa, Menkene a aussi dirigé des mémoires ayant une approche régionale³⁵ ou plus spécifiquement sur la structure de l'ALNK (Armée de libération nationale du Kamerun³⁶). Enfin, Maginot Noumbissie Tchouake a réalisé sa thèse sur la répression des mouvements nationalistes et indépendantistes en région Bamiléké³⁷. Il revient d'ailleurs avec Robert Fotsing Mangoua sur la difficulté à définir ce qu'est le maquis : « Des broussailles corses aux forêts du Cameroun, en passant par la jungle vietnamienne, il est difficile de donner une définition du maquis, qui fait apparaître, dans sa plénitude, la complexité de la dynamique qui porte l'aspiration des hommes³⁸ ». En outre, une attention accrue est portée à des acteur·rices impliqué·es, au-delà des combattant·es de l'UPC et des forces armées ou de « maintien de l'ordre », comme les chefs traditionnels³⁹, les femmes⁴⁰, les enfants⁴¹. Le mot *maquis* soulève donc des enjeux spécifiques, qui le distinguent des autres termes précédemment cités en matière de pratique sémiotique. Si l'écriture sous la forme « maquis » renvoie là encore aux sources historiques qui l'utilisent ainsi, la graphie 'maquis' pourrait impliquer, en l'état de l'historiographie camerounaise, une sorte de relativisme conduisant, consciemment ou non, à dénier aux combattant·es upécistes une reconnaissance égale à celle d'autres « maquisard·es » : ceux de la résistance à l'occupation allemande. Pour cette raison, le terme est ici écrit, dans une perspective analytique, sans guillemets. Il n'en va pas de même pour d'autres termes issus de ce contexte, ou d'ailleurs des conflits indochinois ou algérien, porteurs d'un biais sémantique : ceux liés à la « guerre révolutionnaire ».

- Penser la 'guerre contre-révolutionnaire'

Persuadés que les pratiques combattantes auxquels ils sont confrontés s'inspirent de la pensée maoïste, les théoriciens militaires français les analysent en effet le plus souvent comme relevant de « guerres révolutionnaires » au service d'un mouvement communiste international⁴². Si la

³³ Kenné Faustin Magellan (2001), « Jérémie Ndélé (1920-1960), une figure emblématique de la rébellion camerounaise », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

³⁴ Kenné Faustin Magellan (2007), « Les grands chefs de l'insurrection armée en pays Bamiléké et leurs activités de 1955 à 1971 », Thèse en histoire, Université Yaoundé I, Cameroun.

³⁵ Ewondjo Samson David (2001-2002), « La naissance du "maquis" dans le Mungo 1955- 1970 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

³⁶ Mbatchou Stella (2003), « Contribution à la connaissance de l'histoire de l'Armée de Libération Nationale Kamerounaise (A.L.N.K.), 1959-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

³⁷ Noumbissie Tchouake Maginot (2005), « Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'Ouest-Cameroun (1922-1970) », Thèse en histoire, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France.

³⁸ Noumbissie Tchouake Maginot et Robert Fotsing Mangoua, (2019), « Maquis et luttes clandestines : histoires, mémoires et complexités », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences humaines*, 2, p. 15.

³⁹ Ndjapoum Ngatcha Alain (2005), « Contribution à la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle dans la rébellion upéciste en région Bamiléké : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁴⁰ Sah Léonard (2008), *Femmes bamiléké au maquis. Cameroun (1955-1971)*, Paris, L'Harmattan ; Ndje Second (2008), « La femme Basaa du Cameroun au Maquis : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Nzeuchieu Clarisse (2022), « Femmes et violences : histoire des mobilisations féminines au Cameroun de 1931 à 1969 », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Ndengue Rose (2018), « Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire, Université de Sorbonne Paris-Cité, France.

⁴¹ Waté Sayem Gilbert (2013), « Les enfants soldats dans la résistance armée en pays Bamiléké (1957-1971) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang ; Saha Zacharie et Waté Sayem Gilbert (2019), « Enfants soldats en pays bamiléké et dans le nord du Mungo : victimes et héros de la Guerre de Libération Nationale du Cameroun (1956-1971) », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences humaines*, 2, pp. 83-103.

⁴⁷ Rubenstein Jérémy (2023), *Terreur et séduction. Une histoire de la doctrine de la guerre révolutionnaire*, Paris, La Découverte.

lutte contre le Viêt-Minh impulse cette réflexion, plus particulièrement en termes d'« action psychologique⁴³ », le conflit algérien fournit l'occasion d'une théorisation plus poussée de cette « guerre révolutionnaire », souvent qualifiée aussi de « subversive », et objet d'un ensemble disparate de textes et de conférences que les historien·nes désignent aujourd'hui comme constitutif d'une « doctrine de la guerre révolutionnaire⁴⁴ » (DGR). Diffusée au sein des réseaux de pouvoirs de la IV^e République⁴⁵, elle favorise l'élaboration, l'expérimentation et l'institutionnalisation de contre-pratiques censées permettre à l'armée française de s'adapter aux nouveaux enjeux de la « guerre moderne⁴⁶ », quitte à sortir des règles de l'État de droit : organisation, surveillance et contrôle des civil·es, impliquant le déplacement forcé de millions d'Algérien·nes dans des camps dits de « regroupement » ; arrestations et détentions arbitraires de suspect·es politiques, dans un contexte où « la guerre oblige la justice⁴⁷ » ; généralisation de la torture dans le cadre de la recherche du renseignement opérationnel, exécutions sommaires ou « disparitions » de suspect·es⁴⁸. Pour les tenants de la DGR, l'idée est de s'approprier les dynamiques de l'affrontement en prenant de court le FLN – voire, pour certains officiers, de mener *manu militari* un programme de réformes politiques, économiques et sociales : une « révolution » de la société algérienne qui leur permettrait de se substituer aux indépendantistes sur leur propre terrain⁴⁹. La « guerre révolutionnaire » constitue donc une catégorie pratique, pour ces acteurs ou leurs homologues du Cameroun : dans leurs stratégies rhétoriques, elle constitue le principal instrument de légitimation de leurs actions. Ce fait, en lui-même, interdit son usage comme catégorie d'analyse : le terme de « guerre révolutionnaire » est donc utilisé ici sous une graphie unique, et fait toujours référence à la pensée des protagonistes militaires français. Par extension, et par commodité, l'expression de 'guerre contre-révolutionnaire', rarement mobilisée en contexte historique par ces mêmes acteurs, peut par contre constituer une catégorie d'analyse désignant, globalement, l'arsenal de pratiques forgé par eux pour s'opposer à la « guerre révolutionnaire » : elle permet en effet de simplifier la sémantique de l'affrontement en distinguant les pratiques des combattant·es anticolonialistes, partisan·es d'une guerre à finalité 'révolutionnaire', qu'elle soit ou non d'inspiration maoïste, des pratiques répressives des autorités coloniales.

Du fait de la configuration propre à ce type de conflit, les termes utilisés par les protagonistes civils et militaires pour nommer leurs propres actions doivent faire l'objet d'un traitement sémiotique comparable à celui de la « guerre révolutionnaire » : le terme d'« autodéfense », par exemple, tend à invisibiliser la contrainte – certes, variable – qui pèse sur les choix des populations ainsi mobilisées par l'autorité militaire afin de satisfaire sa conception de la guerre. De même, l'expression « village de regroupement » doit-elle, comme dans le cas algérien⁵⁰, faire l'objet de précautions sémantiques et sémiotiques. En lui-même, le terme de « regroupement » désigne l'action de rassembler, dans un même espace, une population dont la

⁴³ Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul (2005), *La République et son armée face au « péril subversif ». Guerre et action psychologiques (1945-1960)*, Paris, Les Indes savantes.

⁴⁴ Girardet Raoul (1964), *La crise militaire française (1945-1962). Aspects sociologiques et idéologiques*, Paris, Armand Colin ; Leroux Denis, « La “doctrine de la guerre révolutionnaire” : théories et pratiques », in Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre, Ouanassa Siari Tengour, Thénault Sylvie (2012), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La Découverte, pp. 526-532.

⁴⁵ Rigouste Mathieu (2011), *L'Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

⁴⁶ Trinquier Roger (1961), *La guerre moderne*, Paris, Éditions de la Table Ronde.

⁴⁷ Thénault Sylvie (2001), *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La découverte.

⁴⁸ Branche Raphaëlle (2001), *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard.

⁴⁹ Leroux Denis (2018), « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5^{ème} Bureau », Thèse en histoire, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, France.

⁵⁰ Sacriste Fabien (2022), *Les camps de “regroupement” en Algérie. Une histoire des déplacements forcés*, Paris, Presses de Sciences Po.

« dispersion » est pensée comme « problématique ». Comme en atteste le préfixe *re-*, la mesure est alors implicitement pensée par les protagonistes militaires comme un retour à une certaine norme de peuplement, que ses enjeux soient géostratégiques (briser les solidarités familiales qui assurent la survie des maquis) ou socio-économiques (déstructurer une société rurale dont l'organisation est perçue comme anachronique au regard des impératifs de la modernité occidentale, que la « mission de civilisation », puis celle de « développement », sont censées imposer) : pour cette raison, le terme, reflet d'un biais performatif, ne peut être utilisé autrement que sous la graphie « regroupement ». Il convient par ailleurs de faire précéder ce terme par celui de « camp », écrit sans marque spécifique, et toujours préférable à celui de « village » utilisé par les militaires : si l'expression « village stratégique » est en effet entrée dans les pratiques historiographiques et analytiques pour désigner ces lieux où les armées, européennes et sud-américaines notamment, déplacent, pour les besoins de leurs 'guerres contre-révolutionnaires' ou 'contre-subversives', des millions de civil·es au cours du XX^e siècle⁵¹, elle atténue sémantiquement la coercition et les violences multiples qui s'exercent de leur fait ou en leur sein, au contraire du terme « camp » qui les rattache au champ des possibles concentrationnaires⁵², extrêmement diversifié⁵³. Quand bien même les « regroupements » de Sanaga-Maritime révèlent une surveillance et un encadrement militaire et colonial plus lâche qu'en Algérie, leur statut de camp doit être ici affirmé : la population civile n'en est pas moins contrainte dans sa liberté, que ce soit par le déplacement forcé ou l'encampement qu'elle subit, ou encore les multiples formes d'actions exercées à son encontre par les militaires. En la matière enfin, le terme d'« action psychologique » doit être ici soumis à un même sort sémiotique : bien qu'étant là encore d'ampleur moindre qu'en Algérie, il est indéniable que les actions qu'il désigne sont une violence faite aux populations civiles – et d'ailleurs assumée comme telle par ses concepteurs, qui se réfèrent explicitement au *Viol des foules par la propagande* de Serge Tchakhotine. Du reste, en la matière, le travail ici présenté s'inscrit dans un champ historiographique déjà bien défriché, tant l'histoire de ces pratiques est relativement connue : les travaux sur les combattant·es upécistes accordent une attention poussée à leur répression militaire⁵⁴, s'appuyant sur une exploration parfois très descriptive d'archives militaires largement ouvertes depuis deux décennies⁵⁵. L'application des principes de la 'guerre contre-révolutionnaire' en Sanaga-Maritime fait, en la matière, l'objet d'un intérêt particulièrement soutenu⁵⁶, de même d'ailleurs que la répression particulièrement violente menée par l'armée française dans l'ouest du Cameroun⁵⁷. L'ouvrage *Kamerun !* a proposé une synthèse contextualisée et approfondie de la 'guerre contre-révolutionnaire'⁵⁸ – notamment pour la

⁵¹ Gerlach Christian (2009), « Sustainable Violence: Mass Resettlement, Strategic Villages, and Militias in Anti-Guerrilla Warfare », in Bessel Richard, Haake Claudia B. (éd.), *Removing Peoples. Forced Removal in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press ; Colombo Pamela (avril-juin 2018) (dir.), « Les villages stratégiques. Politiques insurrectionnelles et regroupements de populations », *Critique internationale*, 79.

⁵² Sacriste Fabien (2018), « Les “regroupements” de la guerre d'Algérie, des “villages stratégiques” ? », *Critique internationale*, 79, pp. 25-43.

⁵³ Kotek Joël et Rigoulot Pierre (2000), *Le siècle des camps*, Paris, JC Lattès ; Wieviorka Annette (1997), « L'expression “camp de concentration” au 20^e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 54, pp. 4-12.

⁵⁴ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*

⁵⁵ Duval Eugène-Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun : 1914-1964*, Paris, L'Harmattan.

⁵⁶ Kene Nguemo Jean-Paul (1996), « Les stratégies françaises de pacification : le cas de la zone de pacification de la Sanaga-Maritime au Cameroun (1956-1958) », Thèse en sociologie, Paris, EHESS, France ; Meyong Nestor Fils (2004), « La zone de pacification en Sanaga-Maritime, 1956-1959 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

⁵⁷ Kenné Faustin M. (2022), *Vivre sous maquis : Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Yaoundé, Première Lignes Éditions.

⁵⁸ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique. 1948-1971*, Paris, La Découverte ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2016), *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte.

Zopac de Sanaga-Maritime, qui concentre largement l'effort répressif pour la période étudiée⁵⁹. Via des entretiens et de nouvelles archives, le travail de la Commission a permis de retracer les trajectoires des principaux acteurs impliqués, de préciser les modalités de la séquence répressive de décembre 1956-janvier 1957, notamment à Ékité, d'explicitier les représentations à l'œuvre au sein du milieu militaire français, comme de proposer une approche plus précise des regroupements et de leurs spécificités, et des déclinaisons de l'« action psychologique » au Cameroun, distincte de ce qui se fait en Algérie ou en Indochine. Elle a également pu approfondir les perspectives sur les opérations militaires dans les maquis, notamment sur la question des « fuyards abattus » et des « ralliés », tout en proposant une étude complète de la traque et de l'assassinat d'Um Nyobè.

L'intitulé même de cette zone d'exception dédiée à l'application de la 'guerre contre-révolutionnaire', inscrit cette dernière dans la lignée des politiques de « pacification », consubstantielles au projet de soumission coloniale des empires européens. Dans son acception contemporaine, le terme « pacification » désigne une campagne militaire destinée à imposer, après la conquête, la présence européenne et l'ordre colonial, ou à le « restaurer » dans les territoires entrés en insurrection⁶⁰. Un terme forcément ambigu, dont le champ sémantique, censé évoquer un processus interne de construction de la paix sociale pour mieux légitimer la pérennisation d'une domination allogène, ne peut être compris en dehors de sa fonction d'euphémisation : il ne saurait occulter, en tout cas, les violences physiques, psychiques et symboliques, individuelles ou collectives, exercées contre les combattant·es, mais également contre les civil·es, et qui précèdent ou accompagnent la « pacification⁶¹ ». Si cette dernière ne saurait donc désigner la paix, elle ne correspond pas non plus, *stricto sensu*, à un affrontement armé : elle n'en relève pas moins de « formes originales de guerre⁶² » nées au XIX^e siècle, sous l'impulsion de stratèges et théoriciens qui en prolongent le cadre strictement militaire et policier pour l'inscrire dans une perspective également politique, incitant l'armée à s'investir dans les domaines administratifs, économiques et sociaux de l'action publique. De Bugeaud à Pennequin, puis de Gallieni à Lyautey, le « devoir de civilisation » lié à la colonisation est alors mobilisé pour justifier la soumission militaire, préalable au déploiement d'une domination administrative devant, elle, permettre la transformation du territoire et des populations autochtones. Dans l'Algérie du XIX^e siècle, les bureaux arabes reçoivent ainsi « pour mission essentielle l'instauration d'un ordre français », ce dont ils cherchent à s'acquitter par des mesures répressives et politiques visant à agir sur le milieu rural, et d'abord sur son économie⁶³. Cette ambition fonde la « doctrine de pacification » française, dont la formalisation s'opère sous l'impulsion de Théophile Pennequin qui l'applique dans les territoires militaires qu'il commande en Indochine : reprise par Gallieni puis Lyautey à Madagascar et au Maroc, elle imprègne les pratiques répressives et administratives de l'armée française en colonie

⁵⁹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !... op. cit.*, Chapitres 14 (« Aux origines de la Zopac : l'importation d'une doctrine militaire en Sanaga-Maritime »), 15 (« Zopac I : regrouper et endoctriner ») et 16 (« Zopac II : traquer et éliminer »), pp. 247-300.

⁶⁰ Klein Jean-François (2020), « La « pacification », un processus impérial », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [disponible sur <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/thematiques/1%27europe-et-le-monde/gouverner-les-europeens-et-les-populations-coloniales/la-pacification-un-processus-imperial>, consulté le 12 mars 2024]

⁶¹ Joly Vincent (2009), *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française*, Paris, Presses Universitaires de Rennes ; Frémeaux Jacques (2010), *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, CNRS éditions.

⁶² Venayre Sylvain (2023), *Les guerres lointaines de la paix. Civilisation et barbarie depuis le XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, p. 167.

⁶³ Frémeaux Jacques (1993), *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël ; Ruscio Alain (2024), *La première guerre d'Algérie. Une histoire de conquête et de résistance, 1830-1852*, Paris, La Découverte, pp. 172-179.

jusqu'aux guerres d'indépendance⁶⁴. Lorsque débute ces dernières, « l'école française de la pacification » est toute encore empreinte de l'héritage pourtant contradictoire de Lyautey, Résident général au Maroc : la « pacification », présentée comme une guerre « constructive », reste une « trouvaille de propagande [suggérant] qu'il n'y a pas au Maroc d'opérations militaires, mais des actions de police [...]. Ainsi la France ne conquiert pas un pays étranger ; elle rétablit un ordre menacé par l'anarchie ; elle restaure un État ; elle unifie un Empire⁶⁵ ». Les résistances des confédérations guerrières du Sahara au début des années 1910 et jusque dans l'entre-deux-guerres soulignent pourtant son impuissance, l'incitant à adopter en retour des moyens soulignant, eux, toutes les ambiguïtés de la « pacification » : « À l'encontre du discours officiel sur la politique du contact, de la tasse de thé, du sucre et du sourire, la Résidence a recours à des moyens et à des méthodes de guerre de plus en plus rigoureuses et coercitives⁶⁶ ». C'est pourtant cet héritage que l'armée française transfère dans l'Aurès de 1955 afin d'y « rétablir » l'ordre, avant de s'en inspirer pour créer les Sections administratives spécialisées (Sas), dont le déploiement sur tout le territoire algérien favorise un ultime regain d'une forme d'administration militaire. La « pacification » dont ces officiers des Affaires algériennes sont le fer de lance, se modernise au contact des enjeux spécifiques de la décolonisation, à la croisée de la triple influence des pratiques autoritaires de l'administration coloniale, du modèle lyautéen et des théoriciens de la « guerre révolutionnaire ». Regroupant des activités multiples mais solidaires, oscillant entre répressions, contrôle social et velléités de réforme, elle constitue « un système dont le but reste *in fine* de faire triompher une ultime tentative d'étatisation de la société algérienne⁶⁷ ». Outre que les relations entre officiers et populations sur lesquelles elle repose, incluent des formes diverses mais constantes de contraintes, leur action reste indissociable d'un certain nombre de violences militaires, politiques, économiques, sociales et culturelles qui caractérisent l'action globale de l'armée française en Algérie. Ultime avatar de la « pacification », la répression militaire au Cameroun obéit à de mêmes logiques – soulignant à quel point ce terme, s'il recouvre dans la pratique « une pluralité de sens et d'expériences », relève, *in fine*, d'une même dynamique globale : « Quelle que soit l'option choisie par les administrations coloniales, le but recherché est toujours le même : assurer la défense de l'Empire en perpétuant la domination. La pacification prend ainsi toute sa place dans l'analyse et la connaissance du fait colonial⁶⁸ ».

Sa grammaire étant ainsi posée, il convient maintenant de saisir les enjeux, les modalités et les conséquences de cette guerre que l'armée française mène au Cameroun à compter de décembre 1956. Pour cela, il faut la mettre en perspective avec la stratégie guerrière adoptée par son adversaire, notamment en Sanaga-Maritime : celle des maquis, bases arrières d'une 'guérilla' qui symbolise le passage de la lutte politique à l'action armée. Le dispositif militaire évolue progressivement pour s'adapter à cette stratégie maquisarde : outre les présences momentanées de renforts d'AEF, le renouvellement des officiers aux principaux postes de commandement contribuent à faire glisser la répression vers la guerre. L'imaginaire au prisme de laquelle cette dernière est pensée, se situe à la croisée des représentations raciales héritées de la colonisation et du renouvellement théorique alors en cours dans les États-majors français, depuis le début de

⁶⁴ Klein Jean-François (2021), *Pennequin, le « sorcier de la pacification », Madagascar-Indochine (1849-1916)*, Paris, Éditions Hémisphères-Maisonneuve & Larose ; Klein Jean-François (2022), « La pacification : un legs impérial hybride par-delà les décolonisations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 287, pp. 9-22.

⁶⁵ Rivet Daniel (1988), *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925). Tome 2*, Paris, L'Harmattan, p. 64.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 70.

⁶⁷ Sacriste Fabien (2023), « Pacification », in Quemeneur Tramor, Ouanassa Siari Tengour et Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Bouquins éditions, pp. 906-908.

⁶⁸ El Mechat Samia (2014), « Introduction », in el Mechat Samia (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, p. 13.

la guerre d'indépendance indochinoise. Consacrant les populations civiles comme enjeux de l'affrontement, cet imaginaire légitime, pour les cadres militaires et civils affectés en Sanaga-Maritime, des pratiques spécifiques de guerre, dont ils voilent la violence par le recours à la sémantique de la « pacification » : déplacements forcés, propagande et « villagisation ». Des pratiques par ailleurs pensées comme un préalable nécessaire aux opérations militaires *stricto sensu* qui, du renseignement à la « contre-guérilla », visent à éliminer les combattant·es en les tuant ou en les forçant à se rendre, et à détruire des maquis devenus le symbole de l'opposition à un processus d'indépendance qui débute alors sous encadrement français.

A. La stratégie guerrière de l'UPC

Après la dissolution de juillet 1955, l'UPC ajoute progressivement la violence à ses moyens d'action afin d'obtenir l'indépendance⁶⁹ et en fait plus largement une réponse au système colonial, pour reprendre Achille Mbembe⁷⁰. Néanmoins, les cadres du mouvement divergent sur les types de violences à employer, leur degré d'intensité, leur temporalité et les cibles à frapper. Dépourvue de compétences en la matière, l'UPC crée des organisations paramilitaires, dont le Comité National d'Organisation (CNO) essentiellement basé en Sanaga-Maritime et le Sinistre de Défense Nationale du Kamerun (SDNK) concentré en région Bamiléké, pour organiser, puis mener la guerre contre l'armée française, les « forces de l'ordre » et les alliés du système mis en place par les administrateurs français. Le succès, ou non, de ces deux organisations repose sur la formation des combattant·es, le fonctionnement des unités mais aussi leur ancrage au sein des populations locales. Les autorités coloniales françaises, en particulier les Hauts-Commissaires, rejettent sur l'UPC la responsabilité de la plupart des violences, à l'instar de Roland Pré qui lui impute les événements violents de mai 1955 et disculpe ainsi la répression menée : « Je ne reviendrais pas sur les douloureux événements de mai, point d'aboutissement d'une campagne systématique d'agitation politique qui prit en avril le relais de l'agitation sociale et dont un parti, qui puisait son inspiration, ses méthodes et une partie de ses moyens chez les adversaires de la civilisation occidentale, n'a pas hésité à prendre de sanglantes responsabilités⁷¹ ». Cette argumentation se poursuit au-delà avec les hommes politiques installés par les autorités administratives françaises comme Ahidjo qui affirme dans son discours, à l'occasion des fêtes de l'indépendance de janvier 1960 : « Ceux qui se sont séparés de nous et ont tenté de conquérir seuls, les objectifs qui revenaient à tout un peuple n'ont fait qu'entraver la marche de leurs frères. Qu'ils reconnaissent leurs erreurs et nous rejoignent aujourd'hui⁷² ». Cette conclusion est aussi avancée par plusieurs auteurs comme Victor T. Le Vine qui parle de l'impatience de l'UPC à utiliser la violence pour atteindre ses objectifs⁷³. Dans le même temps, historiennes et historiens replacent cette violence dans un paradigme plus global à l'image de Richard Joseph et Achille Mbembe qui expliquent dès les années 1970-1980 que l'UPC aborde l'utilisation de la violence comme un acte de résistance au système colonial⁷⁴.

Mai 1955 constitue bien un tournant : Um Nyobè constate que « le Cameroun est en état de guerre car les morts et les blessés de notre pays sont victimes des opérations militaires menées par des troupes aéroportées du Tchad sous encadrement des officiers, sous-officiers et hommes de troupes français⁷⁵ », mais que, néanmoins, le mouvement nationaliste doit continuer à « lutter dans le cadre de la charte des Nations Unies pour obtenir l'unification et l'indépendance

⁶⁹ Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1848-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe, p. 310.

⁷⁰ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 243.

⁷¹ Archives de la Fondation Charles de Gaulle (AFCG), RPF 665, Allocution de Roland Pré lors de l'ouverture de la session budgétaire de l'Atcam, 21 octobre 1955, p. 3.

⁷² Ahidjo Ahmadou, « Proclamation aux populations du Cameroun à l'occasion des fêtes de l'indépendance, 4 janvier 1960 », in Ahmadou Ahidjo (1980), *Anthologie des discours 1957-1979, tome 1 (13 novembre 1957-25 janvier 1965)*, Dakar, Les nouvelles éditions africaines, p. 35.

⁷³ Le Vine Victor T. (1970), *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance*, Paris, Nouveaux horizons, pp. 44-53.

⁷⁴ Cette idée est confirmée par une comparaison avec d'autres espaces colonisés ou à une autre échelle : Coquery-Vidrovitch Catherine (1972), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (1898-1930)*, Paris-La Haye, Mouton ; Dwyer Philip & Ryan Lindall (2012), *Theatres of Violence : Massacre, Mass Killing and Atrocity throughout History*, New-York, Berghahn Books.

⁷⁵ Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), 1AFFPOL3336, Ruben Um Nyobè, Hommage au peuple Camerounais, 27 juin 1955, p. 1.

du Cameroun⁷⁶ ». Dans les maquis et l'exil, les membres de l'UPC considèrent que la tâche la plus immédiate après mai 1955 est de « consolider le mouvement national en vue de permettre à nos frères de marcher d'un pas ferme vers le but ultime qui préoccupe nos simples gens ; nos compatriotes de toutes les catégories : l'unification et l'indépendance⁷⁷ ». Cette restructuration dans la clandestinité s'inscrit dans le contexte de la préparation de la mission de visite de l'Onu prévue en octobre 1955. C'est le constat établi par le directeur de la Sûreté Paul Divol qui reconnaît que malgré les arrestations quotidiennes des membres de l'UPC pour reconstitution de parti dissous, « l'un des aspects essentiels de l'activité politique au Cameroun est la somme des efforts fournis par les militants upécistes, pour démontrer à la prochaine mission de visite de l'Onu, l'importance de l'UPC, l'enracinement populaire de ses revendications, en dépit de la dissolution et malgré "la répression"⁷⁸ ».

Entre mai 1955 et la conférence de décembre 1956, les cadres de l'UPC créent le CNO, puis ajoutent la violence et la guerre à l'éventail de leurs actions pour obtenir gain de cause, une séquence répressive au cours de laquelle les autorités coloniales maintiennent une pression constante.

- Le CNO, la structure paramilitaire de l'UPC en Sanaga-Maritime

Le CNO s'inscrit alors dans une démarche qui dépasse le seul espace camerounais puisque d'autres mouvements indépendantistes et nationalistes créent une branche armée, à l'image de l'ALN en Algérie⁷⁹. Au Cameroun, l'UPC met en place le CNO et le SDNK par un processus différent. Si la Sanaga-Maritime est bien la région où il agit le plus, le CNO opère également, mais dans une moindre mesure, à Yaoundé, Douala, Mbalmayo, Nloup, Foullassi, ou encore Sangmélina⁸⁰. À l'approche des élections de décembre 1956, les différentes sections de l'UPC organisent les 2 et 3 décembre 1956 à Makaï, dans la subdivision d'Éséka, une rencontre pour examiner la situation politique au Cameroun⁸¹. Au cours de ces assises, les militant·es décident de mettre en pratique le programme en six points contenus dans le discours du nouvel an prononcé par Um Nyobè le 28 décembre 1955. Dans la logique du comité directeur de l'UPC, ce programme politique fait office de serment historique par lequel chaque militant·e s'engage pour que l'année 1956 soit l'année de l'unité nationale et de la mise en place des fondements d'un État camerounais indépendant et souverain⁸². La résolution n°1 de l'assemblée du 2 décembre 1956 officialise la naissance du CNO :

Considérant que le point 4 préconise la dénonciation des valets et mercenaires des colonialistes, agents des oppositions africaines ;

Considérant que l'acceptation des élections sous l'égide de la Loi-cadre constitue en soi une coopération pure et simple avec les colonialistes et une grave injure à nos frères morts pour la cause Kamerunaise ;

Considérant que l'application de la Loi-cadre au Kamerun n'est autre chose qu'un coup de force consciemment monté contre le peuple Kamerunais sous le couvert des élections sans nom ;

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ ANOM, 1AFFPOL3336, Ruben Um Nyobè, Hommage au peuple Camerounais, 27 juin 1955, p. 4.

⁷⁸ ANOM, 1AFFPOL3325, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (8-15 octobre 1955), Yaoundé, 15 octobre 1955, p. 1.

⁷⁹ Branche Raphaëlle (2019), « Combattants indépendantistes et société rurale dans l'Algérie colonisée », *20&21. Revue d'histoire*, 141, p. 114 ; MacMaster Neil (2024), *Guerre dans les djebels : société paysanne et contre-insurrection en Algérie, 1918-1958*, Paris, Éditions du Croquant.

⁸⁰ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 244.

⁸¹ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 259 ; Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 312.

⁸² Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 180.

En conséquence, la rencontre nationale des sections et secteurs de l'UPC du Kamerun oriental décide :

Une large application du programme 1956 en 6 points et plus particulièrement son point 4 correspondant aux tâches de l'heure ;

La création d'un Comité National d'Organisation chargé de la stricte application du point 4 susvisé et de la coordination du travail dans les sections et les secteurs⁸³.

Au regard de cette résolution, l'objectif principal du CNO, tel que défini par le point 4 du programme, est l'isolement et la dénonciation de celles et ceux qui « collaborent ». En outre, son rôle est de coordonner le travail des sections et des secteurs organisés au niveau des régions et des départements. Il faut souligner qu'à la création de cette structure paramilitaire, la date des élections n'est pas encore fixée et Um Nyobè continue de croire à un possible revirement de Soppo Priso⁸⁴. Dès lors et pour reprendre l'analyse de Simon Nken, l'objectif immédiat du CNO est de conduire une action armée pour empêcher la tenue de ces élections en Sanaga-Maritime. Pour cela, il est demandé aux habitant·es de rester chez eux le jour du vote. Dans le cas contraire, les cases peuvent être brûlées, ainsi que celles des opposant·es à l'UPC⁸⁵. Des barrages sur les routes ou des sabotages de ponts sont également mis en œuvre pour entraver les élections. Dans le sillage de ces premières actions et dans une perspective plus globale sont créés ce que Maginot Noubissie Tchouake appelle « les maquis opérationnels » et que l'on connaît par ailleurs sous le nom de « maquis cénois », en référence au CNO. Il s'agit d'espaces spécifiquement dédiés à la préparation au combat⁸⁶. La distinction entre les deux types d'espaces est d'ailleurs établie par les cadres de la Zopac eux-mêmes :

Lors des interrogatoires, les prisonniers font eux-mêmes la différence entre les maquis UPC et les maquis CNO dit « Cénois ». Ces derniers sont exclusivement réservés aux membres du CNO et à ceux qui se sont engagés comme « Combattant ». Ils sont commandés par un chef ayant des fonctions militaires et peuvent recevoir une mission de combat. Les autres maquis upécistes ne sont que des refuges pour les sympathisants du mouvement susceptible d'avoir maille à partir avec les représentants de l'administration ou les forces de l'ordre. Les maquisards CNO ont en principe un uniforme sommaire short et chemisette en noire ou bleue⁸⁷.

La distinction entre les « maquis-refuges » des membres de l'UPC et les « maquis-opérationnels » symbolise l'élargissement des formes de la lutte nationaliste vers des actions armées. Pour l'armée française, cette stratégie de guerre peut être qualifiée de « révolutionnaire⁸⁸ » car elle se déploie autour d'une forme particulière de « guérilla » où les techniques traditionnelles de harcèlement de l'adversaire et de surprise se combinent à une action politique⁸⁹. Dès sa création le 2 décembre 1956, le CNO est composé d'un état-major dont la vocation est de coordonner ses activités à l'échelle du territoire avec un grand quartier situé dans chaque région administrative, des secteurs correspondant aux sections upécistes et des sections relevant des comités centraux upécistes. Cette superposition des structures de l'UPC et du CNO aspire à consolider l'organisation paramilitaire, mais aussi à assurer son ravitaillement. Les sections adressent des rapports d'activités aux secteurs qui, à leur tour, ont l'obligation de les transmettre au grand quartier. Compte tenu de la proximité de la date des élections, « l'organisation du CNO relève de l'improvisation car les dirigeants des secteurs

⁸³ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957.

⁸⁴ Um Nyobè Ruben, *Écrits sous...*, *op. cit.*, p. 185.

⁸⁵ Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 313-315.

⁸⁶ Noubissie Tchouake Maginot, « Violence et clandestinité... », art.cité, p. 50.

⁸⁷ SHD, Vincennes, GR6H242, Bureau de la Zopac, BRH n°2 (8-14 janvier 1958), p. 2.

⁸⁸ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Soult, Aperçu des événements en Sanaga-Maritime, 27 novembre 1958, p. 5.

⁸⁹ Villatoux Marie-Catherine (2003), « Hogard et Nemo, deux théoriciens de la guerre révolutionnaire », *Revue historique des Armées*, 232, p. 3.

n'ont que quelques jours pour mettre leurs sections en place⁹⁰ ». S'il connaît une structuration assez efficace en Sanaga-Maritime, notamment dans les subdivisions d'Édéa, Éséka et Babimbi⁹¹, le CNO ne réussit pas à s'étendre à l'échelle du territoire. L'organisation est structurée autour d'un chef d'état-major, Gorgon Foe et de son chef d'état-major adjoint, Isaac Nyobè Pandjock, mais aussi du secrétaire général Owono Otto et d'un intendant général, Jean Bayiga⁹². En ce qui concerne le grand quartier, celui de la Sanaga-Maritime est créé le 15 décembre 1956 à l'occasion d'une réunion des trois secteurs du CNO (Babimbi, Édéa et Éséka). Il est composé de Philippe Tsomb, Elie Njom, Joseph Ndoo, Philibert Njonock, Benjamin Boum et Oscar Mbinack. Puis, les secteurs sont dirigés par des capitaines-chefs, Etienne Nsongan Nwang pour le secteur Babimbi par exemple⁹³, et les sections, par les sergents-chefs. La direction de la Sûreté n'en juge pas moins cette hiérarchie « fantaisiste⁹⁴ ». Comme l'explique Daniel Abwa, cette organisation du CNO est complexe et surtout évolue au fil des années, sa présentation diverge donc en fonction des auteurs et des documents sur lesquels ils s'appuient⁹⁵. Il convient surtout de garder à l'esprit que le CNO demeure logiquement subordonné à l'UPC qui fournit les combattant·es nécessaires, la liste des individus à réprimer, le matériel et les fonds⁹⁶.

Le CNO passe donc à l'action après la rencontre de Makaï. Le 17 décembre 1956 dans la subdivision d'Éséka, le docteur Charles Delangue et Samuel Mpouma, candidats aux élections de l'Atcam, sont tués, près de la mission catholique de Bot-Makak⁹⁷, ainsi qu'une trentaine de personnes à Dibang et Dikonop. Si dans la subdivision d'Édéa, aucune victime n'est mentionnée, dans la subdivision Babimbi, Jean Mouaha et Jean Loga de Pendjock, sont jetés dans la Sanaga avec une pierre au cou. D'autres personnes y sont également tuées, dont deux enfants selon Simon Nken⁹⁸. Une source militaire parle de « 96 personnes réputées “valets des colonialistes” devant être tuées, plusieurs sauvagement ; 600 cases étaient incendiées⁹⁹ ». La direction de la Sûreté donne également un bilan de 96 morts dont 59 dans la subdivision d'Éséka et 37 dans la subdivision Babimbi¹⁰⁰. Sur les 600 incendies de cases, 450 l'ont été dans la subdivision d'Éséka¹⁰¹. À cela s'ajoutent des coups et blessures, des enlèvements, des pillages et des contributions forcées, le sabotage des fils téléphoniques et télégraphiques, de ponts et voies ferrées, comme celle entre Douala et Yaoundé, l'obstruction des routes et pistes ou le vol d'urnes le jour des élections. Cela permet certes de diminuer le pourcentage de votant·es en Sanaga-Maritime mais celui-ci reste élevé dans les autres espaces, à l'exception du Wouri. Au début de l'année 1957, la direction de la Sûreté estime que le bilan du CNO est négatif car il entraîne une division au sein de l'UPC. En effet, certains n'acceptent pas ce recours à la violence et lancent le Parti populaire Kamerunais (PPK). Ils estiment que les assassinats et les

⁹⁰ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 14.

⁹¹ Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 315.

⁹² ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 14.

⁹³ *Ibid.*, p. 14.

⁹⁴ ANOM, DPCT26, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre au 15 janvier 1957, Yaoundé, 18 janvier 1957, p. 9.

⁹⁵ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 236.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 236.

⁹⁷ Sur la mort de ces deux hommes, nous renvoyons à Abwa Daniel : *Ibid.*, p. 248-260. Mbembe Achille, « La violence dans la société bassa du Sud-Cameroun... », *op. cit.*, pp. 165-168. ANOM, DPCT21, Georges Conan, commissaire de police de la ville d'Édéa, Audition de M. Nyemeck Philippe, 28 décembre 1956. Voir Section 2 – Partie I.A.

⁹⁸ Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 317-318.

⁹⁹ SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lamberton, DE 2023 PA 101, Le colonel Jean Lamberton, La pacification de la Sanaga-Maritime : décembre 1957-janvier 1959, 1960.

¹⁰⁰ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, Yaoundé, 19 mars 1957, p. 12.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 13.

violences délégitiment l'UPC auprès d'une partie de la population, alors que les autorités britanniques renforcent la surveillance des réfugiés upécistes au *Southern Cameroons*¹⁰². Il existe en effet une fraction minoritaire, menée par le médecin Mathieu Tagny, qui provoque une scission sur cette divergence de méthode ; ainsi la profession de foi du PPK, « Manifeste du 1^{er} mai 1957 », se réclame des buts politiques de l'UPC tout en rejetant les méthodes violentes¹⁰³. La direction de la Sûreté comprend rapidement ces divisions et donne l'analyse partielle suivante : « Il n'est pas impossible que le bureau politique de Kumba ait axé son effort sur cette région, non seulement pour des raisons pratiques favorisant une action spectaculaire et protégée [...] mais aussi pour une raison d'ordre politique ; forcer Um Nyobè Ruben à se rallier complètement et définitivement aux méthodes de violence¹⁰⁴ ». La Sûreté conclut que les violences de décembre seraient peu efficaces sur le plan militaire, créeraient des divisions entre les cadres de l'UPC et discréditeraient potentiellement le mouvement auprès d'une partie de la population¹⁰⁵.

Pourtant, après les violences de décembre, six compagnies de l'armée et sept pelotons de la garde camerounaise sont envoyés entre fin 1956 et début 1957 pour venir à bout du CNO, au cours d'une campagne particulièrement violente qui suscite l'indignation de Louis-Paul Aujoulat et de la mission catholique¹⁰⁶. Face à cela, le CNO doit se réorganiser et reprend les actions violentes en mars 1957, amenant les forces françaises à demander des renforts à Brazzaville, au général Le Puloch¹⁰⁷. Le Haut-Commissaire Pierre Messmer alterne entre quatre éléments pour battre le CNO : la violence armée, la négociation, l'intimidation et l'assassinat¹⁰⁸. Quelques mois plus tard, en août 1957, l'état-major du CNO procède à des réformes importantes au sein des structures de l'organisation paramilitaire. Dès lors, les appellations de « secteurs » et « sections » sont remplacées par celles de « régiment » et de « bataillon¹⁰⁹ ». Quant au grand quartier, il devient le district. Pour sa part, Um Nyobè se rallie aux actions violentes qui ne faisaient pas l'unanimité en décembre 1956. Dans un document saisi le 17 juin 1958 par les autorités coloniales chez le responsable de l'état-major du CNO Isaac Nyobè Pandjock, on retrouve une correspondance datée du 10 octobre 1957 dans laquelle *Mpodol* souligne la nécessité de l'usage de la violence armée lorsqu'il devient impossible de « sauvegarder les principes par la méthode de la non-violence¹¹⁰ ». Cependant, en faisant référence à plusieurs révolutionnaires comme Lénine, Mao Zedong, le Mahatma Gandhi, Hô Chi Minh ou Ben Bella, Um Nyobè considère que l'exercice de la violence doit se faire avec méthode et par des personnes préparées au combat « car toutes les expériences vécues ont prouvé que l'envoi à la bagarre d'une populace inorganisée, donc irresponsable ne pouvait conduire qu'à l'anarchie¹¹¹ ».

Au départ, les bataillons comportent entre cinq et trente combattants, puis les effectifs augmentent rapidement et en Sanaga-Maritime certaines unités comptent plus de mille

¹⁰² *Ibid.*, p. 27.

¹⁰³ ADF, Nantes, 743PO/2-43, Haut-Commissariat, Note sur l'organisation, les moyens d'action et les méthodes de l'Union des Populations du Cameroun d'octobre 1955 à octobre 1958, pp. 7-8.

¹⁰⁴ ANOM, 1AFFPOL3325, La direction de la Sûreté, Synthèse des renseignements dont dispose la Sûreté concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime, du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957, 18 janvier 1957, p. 9.

¹⁰⁵ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 27.

¹⁰⁶ Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 327; Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 261.

¹⁰⁷ Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 322.

¹⁰⁸ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 258.

¹⁰⁹ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Mise au point concernant l'organisation et l'activité du CNO, 7 septembre 1957, p. 10.

¹¹⁰ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH n°25 (19-25 juin 1958), Annexe n°2, Correspondance de Ruben Um Nyobè du 10 octobre 1957, 26 juin 1958, p. 4.

¹¹¹ *Ibid.*

combattant·es organisé·es¹¹². Chaque bataillon est encadré par un adjudant-chef, un adjudant, un secrétaire, un économiste et un messager, ces trois derniers ayant rang de sergent. Lorsqu'un bataillon se subdivise en compagnies, celles-ci sont commandées par un caporal. En ce qui concerne le régiment, il reste organisé comme le secteur, avec à sa tête un capitaine-chef qui rend compte de ses activités au commandant en chef du District. À titre d'exemple, le district de la Sanaga-Maritime se compose ainsi : Jean- Marc Lihan est le commandant en chef ; Philippe Tsomb le commandant-adjoint, Étienne Tesna le secrétaire, Benjamin Boum le commissaire aux renseignements et Paul Mbend l'intendant¹¹³.

Malgré sa vocation nationale, le CNO est essentiellement présent en Sanaga-Maritime, zone forestière stratégique avec une ouverture sur la route Douala-Yaoundé. Des organisations du CNO existent toutefois à Douala et à Yaoundé mais leur structure y est limitée¹¹⁴. La direction de la Sûreté explique la forte concentration du CNO dans la Sanaga-Maritime par la présence d'Um Nyobè dans l'un des maquis de cette région¹¹⁵. Au-delà de cette justification qui accorde une importance à l'élément supposément « tribal » – celui des Basaa –, la Sanaga-Maritime est surtout un espace charnière de l'UPC depuis sa création¹¹⁶. Même si la dynamique de fragmentation du mouvement social prime sur les dynamiques d'alliance entre les groupes sociaux en Sanaga-Maritime, l'UPC capitalise sur les failles de l'État colonial pour circonscrire un lieu propre et structurer un discours d'opposition qui bénéficie d'une large audience¹¹⁷.

La séquence répressive de décembre 1956 et ses suites, inaugurent un nouveau cycle de violences militaires en Sanaga-Maritime durant l'année 1957. Le CNO s'est donc greffé à la vision politique de l'UPC pour justifier ses actions au même titre que le Sinistre de la Défense Nationale du Kamerun (SDNK) en région Bamiléké.

- **Le SDNK en région Bamiléké, espace de contestation, espace d'implantation militaire**

Les arrestations, puis les condamnations des militant·es, après l'interdiction du parti en 1955, désorganisent le mouvement upéciste dans la région Bamiléké : certains leaders prennent alors la voie de l'exil, à l'image de Victor Nantia, ancien combattant et responsable pour les subdivisions de Dschang et Mbouda, réfugié en zone sous tutelle britannique, le 8 juillet 1955¹¹⁸. Lors du congrès de décembre 1956 à Kumba, Martin Singap y est mandaté pour réorganiser la lutte dans la région Bamiléké¹¹⁹. Si Singap n'est pas un inconnu au sein de l'UPC, nous disposons de peu d'éléments sur sa vie. L'historien Faustin Kenné a néanmoins réussi à retracer quelques étapes de son parcours. Né en 1930 à Bandenkop, il est le fils d'un planteur du nom de Tankem et d'Élizabeth Maché. Il suit les cours primaires dans son village, puis à Bafang, avant d'exercer des activités commerciales. Il est ensuite directeur de publication et fonde le journal satirique *Lumière* créé en février 1955 et lié à l'UPC. Délégué de la CGT-FO, il développe la cellule upéciste de Garoua en 1954. À la veille de mai 1955, il se retrouve à Douala après avoir tenté d'organiser une manifestation à Garoua. Il organise aussi des réunions publiques et privées où est fustigée l'administration française. C'est donc à un jeune homme

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 14.

¹¹⁵ ANOM, DPCT26, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre au 15 janvier 1957, 18 janvier 1957, p. 5.

¹¹⁶ Voir Section I – Partie II.A.

¹¹⁷ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, pp. 191-192.

¹¹⁸ Archives départementales de la Menoua (ADM), Sûreté de Dschang, Note de renseignement, 11 juillet 1955, p. 1.

¹¹⁹ Kenné Faustin, « Les grands chefs de l'insurrection armée... », *op. cit.*, p. 78.

politiquement engagé, mais sans expérience militaire, que le mouvement nationaliste assigne la tâche de réorganiser l'UPC dans la région Bamiléké et d'y mettre sur pied un organisme paramilitaire¹²⁰. C'est ensuite la crise successorale dans la chefferie Baham qui donne un terrain fertile pour créer le SDNK.

Le SDNK naît le 10 octobre 1957, dans le maquis de Nka. Les chiffres sur le nombre d'hommes présents divergent : selon les renseignements donnés par Pierre Simo, capitaine-chef du SDNK, lors de son interrogatoire au commissariat spécial de Nkongsamba le 8 octobre 1958, la réunion rassemble plus de cinquante personnes¹²¹. Pour sa part, Joseph Noubi, l'un des futurs membres de l'organisme paramilitaire déclare qu'ils étaient environ 1 500 à 2 000¹²². Quoiqu'il en soit, la situation sociopolitique troublée qu'offre la crise de succession dans la chefferie Baham¹²³ contribue à rendre populaires les assises qui ont permis la mise sur pied du SDNK dont la composition comprend un capitaine général, Pierre Simo (informations obtenues lors de son interrogatoire) ; un vice-capitaine, Paul Fonguem ; un secrétaire, Paul Momo ; un trésorier, Daniel Membou et un agent de liaison en la personne de Joseph Noubi¹²⁴. Mais Faustin Kenné propose une autre composition de l'état-major du SDNK, à savoir : Pierre Simo en tant que capitaine-général, Paul Fongaing vice-capitaine, Paul Momo secrétaire, Emmanuel Fotso commandant d'armes, Joseph Mambou trésorier et agent de liaison, Joseph Kamdem adjudant-chef et premier conseiller, Joseph Noubi chef de détachement et deuxième conseiller, puis Maurice Tchouembou pour la sûreté générale¹²⁵.

Le personnage central et responsable de cet état-major est donc le capitaine-général Pierre Simo, dont l'interrogatoire, évoqué précédemment, fournit de précieuses informations. Il a adhéré tout récemment à l'UPC en septembre 1956, sur les conseils de Lazare Simo, catéchiste à la mission catholique de Bayangam et président de la cellule de la JDC de cette même localité. Il mène ses premières actions au début de l'année 1957, dont des attaques contre des cases, puis participe en mai à une attaque, menée par Michel Tchoupo, qui conduit à la mort de Tandie Tchuenkam. Selon Pierre Simo, c'est en octobre 1957, lors d'une réunion à Baham, en présence de Paul Momo, que Martin Singap crée le SDNK. Simo est alors nommé capitaine-général et Paul Momo secrétaire. Dès lors, les actions armées s'intensifient et conduisent, toujours selon le compte-rendu de son interrogatoire, à la mort du député Samuel Wanko le 14 décembre 1957. Il reste alors le chef militaire tandis que Martin Singap a en charge l'organisation générale¹²⁶. Pour étoffer les rangs du SDNK, les comités de base de l'UPC reçoivent la consigne de fournir chacun deux hommes. C'est Samuel Tagne, le président de la JDC de la région Bamiléké, qui est chargé de gérer les recrutements pour la branche armée de l'UPC dans cette partie du territoire. Pour mieux la développer, et organiser une action totale contre celles et ceux qu'ils appellent les *finjon*, c'est-à-dire les « traîtres¹²⁷ ». Martin Singap organise le SDNK en cinq compagnies¹²⁸ dont celles de la subdivision de Dschang (André Kouam Sob), la subdivision de Bafoussam (Pierre Simo), la subdivision de Bangangté (Joseph Noubi), la subdivision de

¹²⁰ Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 21-35.

¹²¹ Archives de la sous-préfecture de Mbouda (ASPMB), Commissariat spécial de Nkongsamba, Renseignements obtenus lors de l'interrogatoire de Pierre Simo, 8 octobre 1958, p. 2.

¹²² Archives de la province de l'Ouest (APO), 1AC172, BR n°10 du 15 au 24 mars 1959, p.6 cité in Kenné Faustin, « Les grands chefs... », *op. cit.*

¹²³ Voir Section 2 – Partie I.A. Terretta Meredith (2005), « God of Independence, God of Peace: Village Politics and Nationalism in the Maquis of Cameroon (1957-1971) », *The Journal of African History*, 46/1, pp. 75-101.

¹²⁴ ASPMB, Commissariat spécial de Nkongsamba, Renseignements obtenus lors de l'interrogatoire de Pierre Simo, 8 octobre 1958, p. 2.

¹²⁵ Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 86.

¹²⁶ ASPMB, Commissariat spécial de Nkongsamba, Renseignements obtenus lors de l'interrogatoire de Pierre Simo, 8 octobre 1958.

¹²⁷ Appelés *dikôkon*, « traître » en basaa, en Sanaga-maritime.

¹²⁸ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 292.

Mbouda (Édouard Penlap), et la subdivision de Bafang (Joseph Kamguia¹²⁹). Il associe à ces compagnies onze groupes composés de dix à vingt personnes. Parmi ces groupes, un seul est chargé du déploiement dans le Mungo. Par ailleurs, le SDNK comprend également deux détachements composés de deux groupes chacun. Il s'agit des détachements de Chegnié et de Bangam. Deux autres détachements sont prévus pour les régions de Yaoundé dans le Centre et de Njombé dans le Littoral¹³⁰. Cette architecture militaire composée de l'État-major, des détachements, des compagnies et des groupes répond au souci de marquer le territoire par l'action nationaliste.

L'objectif du SNDK est bien d'intimider les « raliés » en région Bamiléké ou ceux et celles qui seraient susceptibles de le devenir. Daniel Abwa distingue deux périodes dans l'action du Sinistre : celle qui s'étend de la réunion fondatrice d'octobre 1957 à l'arrestation de Pierre Simo le 3 octobre 1958, marquée par le contrôle étroit de Martin Singap, et celle qui va d'octobre 1958 à la création de l'ALNK en mai 1959¹³¹.

- Mener la guerre au maquis : modalités et pratiques

La faiblesse initiale du CNO et du SDNK repose sur le fait que peu de militant·es de l'UPC sont préparé·es à la guerre. Il existe bien d'anciens combattants dans les rangs du mouvement nationaliste mais ils ne représentent qu'une minorité, à l'image de François Fosso qui a combattu durant la Seconde Guerre mondiale. Né en 1925, à Bangangté, il devient commerçant à Douala au retour de la guerre, puis membre directeur de l'UPC, à partir de 1954 et secrétaire général du comité exécutif de la JDC. Il est aussi vice-président de l'Amicale des anciens combattants et ex-militaires camerounais¹³². Fosso n'a pas mis ses compétences au service des organisations militaires mais des notes du Sdece révèlent un témoignage personnel par lequel il explique que son expérience de guerre est décisive pour son ralliement à la cause anticolonialiste :

Je suis anticolonialiste et anti-impérialiste. C'est pourquoi j'ai juré, que tant que je vivrai, je demeurerai un farouche combattant contre ces régimes qui constituent un grand fléau en Afrique. L'une des raisons qui ont stimulé ma haine contre le colonialisme et l'impérialisme provient de ma mobilisation à 17 ans dans l'armée française pour la libération de la France de l'occupation hitlérienne. Je me trouvais sur le banc de l'école lorsque le général de Gaulle fit appel à la jeunesse et aux peuples d'Afrique pour qu'ils aident la France à reconquérir sa liberté. C'est surtout la promesse de la Liberté des peuples d'Afrique, dès que la France aura recouvert la sienne, faire par de Gaulle qui incita la jeunesse d'Afrique à se faire enrôler dans l'armée.

J'ai participé avec mes compatriotes aux opérations dans l'Ouest de la France. Au cours de opérations plusieurs des miens ont péri. À la fin de la guerre nous fûmes embarqués à Marseille dans deux bateaux pour regagner notre pays que nous croyions libre. Mais grande fut notre surprise lorsque nous fûmes reçus dans le port de Douala par des militaires baïonnettes au canon. Dès notre débarquement nous fûmes victimes des brimades inimaginables. On nous enleva nos trousseaux, on nous déchaussa. Les souvenirs que nous avions reçus des patriotes français nous furent arrachés : appareils photos, postes-radio, photos, livres, vêtements, etc... Nous fûmes brutalisés. Plusieurs de mes compatriotes furent emprisonnés. Tout cela devant nos parents qui étaient venus nous accueillir. Ce fut un moment d'émotion et de deuil. Nos parents fondirent en larmes. J'ai senti en moi un choc terrible. Mon cœur a flambé. Et cette flamme à mort contre le

¹²⁹ Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 86.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 87

¹³¹ Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 293.

¹³² DGSE, Note °624/0, « Objet : mise en résidence surveillée des leaders upécistes », 17 juin 1957.

colonialisme et l'impérialisme ne s'éteindra que lorsque toute l'Afrique sera débarrassée à jamais de toutes les séquelles colonialistes¹³³.

Bien que François Fosso s'engage plus politiquement que militairement, c'est bien son expérience de la guerre, menée au nom des valeurs prônées par le général de Gaulle, mais non appliquées en Afrique, qui le conduit à rejoindre les rangs de l'UPC.

Comme les cadres du CNO et du SDNK sont rarement d'anciens combattants, l'entraînement constitue une étape importante. Pour l'encadrement des Cénois, les champs d'exercice sont situés en Sanaga-Maritime. Pour la section locale de Bodi dans le secteur CNO de Babimbi, le camp est appelé « Khartoum », un nom de code pour éviter toute tentative d'infiltration. Les combattant·es occupent ainsi leur journée par le saut, la course, le lancer, le maniement des fusils et des armes blanches, la nage, l'apprentissage de l'embuscade ou de diverses attaques. Dans le plan d'organisation des encadrements, il est prévu que toutes les sections locales qui disposent de fusils « indigènes » ou européens doivent les apporter pour les exercices. Ils et elles apportent également les arcs, les lances et les arbalètes dont ils et elles disposent. Ces différents exercices sont organisés pour permettre aux combattant·es des pratiques rudimentaires, dans un premier temps, de combat. Les champs d'exercice sont éloignés des pistes locales et des zones d'habitation et gardés par des sentinelles¹³⁴. La préparation à la guerre est similaire pour le SDNK.

En ce qui concerne les modes de recrutement dans les différents organismes paramilitaires, ce sont les comités de base qui fournissent au CNO les combattant·es tandis que pour le SDNK, ce sont les responsables de la JDC. En dehors des militant·es de l'UPC mobilisé·es, les organismes paramilitaires du mouvement nationaliste lancent des appels pour le recrutement des volontaires. Par exemple, en septembre 1957, des recrutements volontaires sont signalés dans le secteur de Douala, de Sangmélima, de Yaoundé, de Mbalmayo et d'Obala¹³⁵ mais aussi des enlèvements¹³⁶. Au sein du SDNK, les combattant·es sont incorporés après un serment, cérémonie au cours de laquelle le soldat est incisé en différentes parties du corps pour l'immuniser contre l'ennemi¹³⁷. Par ailleurs, des enfants¹³⁸ et des femmes¹³⁹ sont aussi enrôlés dans les maquis. Ils sont aussi chargés du contrôle de l'information, de la logistique, notamment la fabrication des armes, du transport de munitions et du ravitaillement ; puis parfois du combat armé. Pour les préparer à la guerre, les instructeurs désignés par les organismes paramilitaires leur enseignent des techniques combattantes sommaires. Dans la Sanaga-Maritime, le CNO organise pour les nouvelles recrues des stages d'entraînement dans les secteurs de Songmbenguè et d'Éséka. Makanda Pouth est par exemple signalé à Ékité comme instructeur. À Baham, les jeunes recrues du SDNK sont formées sur les collines de Nka qui constitue le premier maquis de la région Bamiléké¹⁴⁰, un camp de gymnastique y est spécialement aménagé en ce sens¹⁴¹.

Une autre difficulté pour les combattant·es est de trouver des armes perfectionnées, alors qu'ils et elles ne sont équipé·es que de fusils de chasse, de fusils de traite, de machettes, de couteaux

¹³³ DGSE, Note de renseignement, François Fosso, « Lorsque nous sommes revenus de guerre », s.d.

¹³⁴ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Mise au point concernant l'organisation et l'activité du CNO, 7 septembre 1957.

¹³⁵ DGSE, Note de renseignement n°A178915, « Objet : au sujet du CNO », 28 septembre 1957.

¹³⁶ Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 119.

¹³⁷ Fotso Joseph Marie, « La "rébellion" en pays Bamiléké... », *op. cit.*, pp. 44-45.

¹³⁸ Waté Sayem Gilbert, « Les enfants soldats... », *op. cit.*

¹³⁹ Ndje Second, « La femme Basaa... », *op. cit.*

¹⁴⁰ Mbatchou Stella, « Contribution à la connaissance... », *op. cit.*, p. 25.

¹⁴¹ Fotso Joseph Marie (1997), « La "rébellion" en pays Bamiléké de 1955 à 1966 : le cas de la subdivision de Bafoussam », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun, p. 44.

et de simples bâtons. Les mouvements indépendantistes et nationalistes disposent de différentes filières pour obtenir des armes et des munitions. Ainsi, d'autres partis en guerre contre l'armée française les fournissent en armement. Par exemple, le FLN apporte son aide de diverses manières à tout groupe susceptible de déstabiliser l'empire français. Certains documents du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) montrent ainsi que quatre militants camerounais se sont rendus au Caire et ont demandé de l'aide pour déclencher une insurrection dans leur pays. C'est ainsi qu'à la fin des années 1950, le FLN apporte une aide financière, humaine et en armes à des groupes du Cameroun, du Congo « belge », du Sénégal, du Maroc, de Tunisie, du Mali et du Niger, même s'il reste difficile d'en mesurer la quantité¹⁴². Si des armes sont bien envoyées vers le Cameroun, c'est une tâche encore plus complexe de leur faire franchir la frontière. C'est aussi par un trafic illicite avec les pays voisins, en particulier le Nigeria, que les groupes combattants camerounais parviennent à obtenir quelques armes et leurs munitions. Les frontières du nord sont ainsi particulièrement surveillées puisqu'un trafic y a lieu sans que la gendarmerie soit en mesure de pleinement l'évaluer et encore moins de l'arrêter¹⁴³. S'il n'est pas toujours possible de distinguer les armes et les munitions à vocation cynégétique de celles qui doivent armer les combattant·es, le trafic reste assez important. En juin 1958, le poste de gendarmerie de Babadjou découvre des cartouches en vente, un shilling pièce, à Bamenda. Les premiers éléments de l'enquête montrent que le trafic de cartouches est conduit par des Nigerian·es, probablement Igbo. Les responsables partent de Santa Isabel, en Guinée espagnole, utilisent des pirogues pour débarquer à Tiko, avant de poursuivre à pied le long de la chaîne de Manengouba jusqu'à Bali et Bamenda¹⁴⁴. Les armes, ou parfois juste des munitions, peuvent aussi venir du *Southern Cameroons*¹⁴⁵. Une autre piste sur laquelle les autorités se montrent des plus vigilantes est le vol ou la revente d'armes émanant de militaires et de gendarmes, notamment des membres du Bataillon de Tirailleurs Camerounais, des auxiliaires de gendarmerie ou des membres de la garde camerounaise. Cependant, la surveillance au sein de ces corps ne permet pas de revendre des munitions, et encore moins des armes, en grande quantité. Les enquêtes menées sur les quelques vols ayant eu lieu montrent que les cartouches volées sont surtout utilisées pour la chasse¹⁴⁶. Les militant·es upécistes montent aussi des opérations contre des postes de gendarmerie afin de s'emparer des armes et des munitions.

Dans tous les cas, peu importe les moyens déployés, les troupes françaises gardent une supériorité technologique incontestable. Au-delà des armes à feu et dans le cadre des maquis, la machette revient fréquemment dans les documents mentionnant les violences commises envers les populations civiles. Le terme renvoie souvent à tout type d'arme tranchante et s'accompagne de tout un imaginaire dépréciatif¹⁴⁷. Pour les armes à feu, les combattant·es ont essentiellement recours à des fusils de traite et des fusils de chasse avec des cartouches de calibre 12. Ces armes sont souvent très vétustes. Les difficultés à obtenir suffisamment d'armes amènent le CNO à créer des ateliers pour monter des fusils de traite. Ceci n'est aucunement une nouveauté puisque des forgerons concevaient déjà ce type de fusils avant la guerre d'indépendance. Mais il s'agit ici d'en augmenter les quantités. Le témoignage de Sogla

¹⁴² Byrne Jeffrey James (2012), « La guerre d'Algérie, facteur de changement du système international », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, pp. 657-663.

¹⁴³ SHD, Vincennes, GDZM14866, Lettre du chef d'escadron Teulière, Trafic d'armes à travers le nord-Cameroun, 3 février 1956.

¹⁴⁴ SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (14–20 juin 1958), 22 juin 1958.

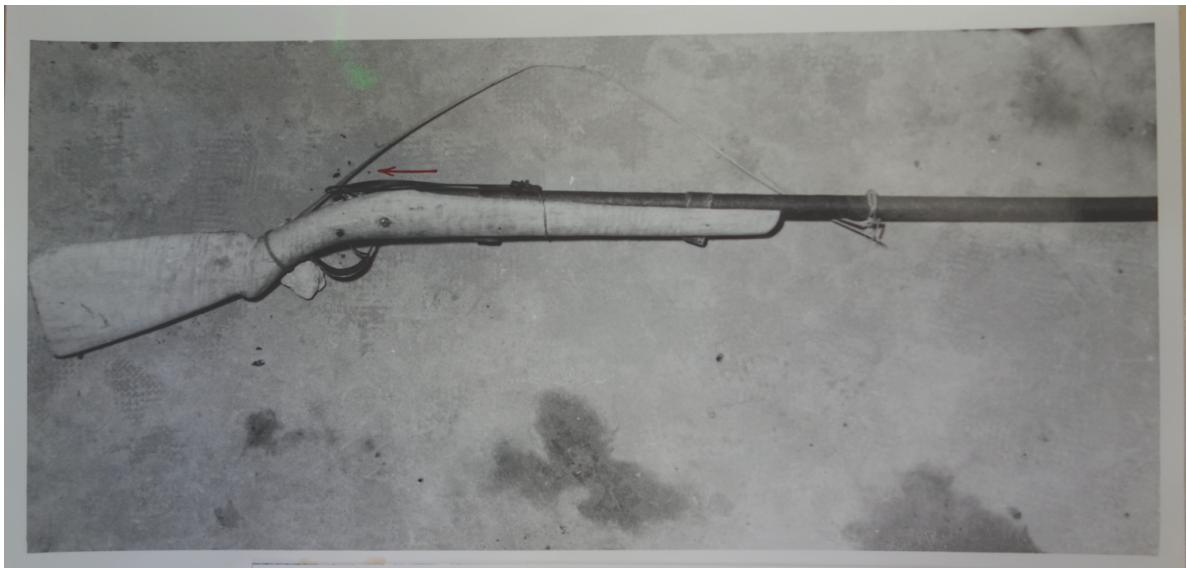
¹⁴⁵ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 13.

¹⁴⁶ SHD, Vincennes, GDZM14865, Le chef d'escadron Vial, Rapport au sujet d'une détention de munitions de guerre par l'auxiliaire de gendarmerie de 3^e Classe Toudjoum, 26 août 1954.

¹⁴⁷ Voir II.C.

Biboum, dont le père membre de l'UPC a reçu plusieurs fois Um Nyobè et a été arrêté par la gendarmerie, fait référence à Nguimbous Mayemi comme artificier et fabricant d'armes à Dibang¹⁴⁸. Au sein des organismes paramilitaires, tout projet de fabrication d'armes doit obligatoirement être soumis pour acceptation à l'État-major¹⁴⁹. Par ailleurs, selon un renseignement non recoupé par d'autres sources, le CNO disposerait d'un dépôt d'armes comprenant des mousquetons, des grenades, des revolvers, munitions et dynamite, dans la localité de Pouma située dans la subdivision d'Édéa¹⁵⁰. Si leur puissance de feu reste limitée, la présence de quelques armes plus perfectionnées permet de faire tenir les groupes combattants dans les maquis du CNO en 1958 en Sanaga, d'autant plus qu'elles constituent des objets de prestige depuis la fin du XIX^e siècle¹⁵¹.

Photographie d'un fusil de traite de fabrication artisanale¹⁵²



Pour compenser cette inégalité technologique et faire « tenir » les groupes combattants, les pratiques endogènes de protection des corps sont abondamment utilisées comme moyen de défense et de lutte contre les troupes coloniales. Ils mobilisent intensément des pratiques de divination, de guérison, de protection, d'immunisation, d'esquive et d'évitement. En effet, ces pratiques oraculaires ou magiques endogènes de protection du corps font partie des croyances spirituelles et religieuses ancrées depuis des décennies dans bon nombre de sociétés d'Afrique subsaharienne. La pérennité desdits savoirs, croyances et pratiques est signalée chez les résistant·es africain·es à l'impérialisme européen au XIX^e siècle, et chez les combattant·es nationalistes en Afrique subsaharienne au XX^e siècle. Ainsi en est-il de l'épopée de la magicienne Nehanda Charwé Nyakasikana au Zimbabwe en 1896¹⁵³, au Tanganyika en 1905,

¹⁴⁸ Entretien avec Sogla Biboum mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 23 octobre 2023.

¹⁴⁹ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, BRH n°25 (19-25 juin 1958), Annexe n°12, 27 juin 1958.

¹⁵⁰ ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p.13.

¹⁵¹ ANOM, DPCT19, Haut-Commissariat au Cameroun, Fabrication d'armes de traite par le CNO, septembre 1958.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ La magicienne Nehanda Charwe Nyakasikana au Zimbabwe s'illustra dans la résistance armée des peuples du Mashonaland et du Matabeleland contre la *British South Africa Company* de Cecil Rhodes. Comme Jeanne d'Arc, elle entendait des voix. Elle convainquit les guerriers Shona que grâce à la puissance des divinités traditionnelles, notamment le Dieu Mwari, les balles des Anglais se transformeraient en eau.

dans la guerre des Maji Maji¹⁵⁴, chez les combattant·es malgaches en 1947 et les Mau Mau du Kenya au milieu des années 1950¹⁵⁵ ou encore dans la jeune République du Congo de 1960 à 1965.

Au Cameroun, ces pratiques dépréciées par les administrateurs européens sous les vocables de « sorcellerie », « fétiches », « gris-gris », sont omniprésentes dans les récits concernant les grandes figures proto-nationalistes¹⁵⁶ et les combattant·es upécistes de la guerre de libération nationale. Ces récits et témoignages relatifs aux pratiques divinatoires, d'invulnérabilité, d'invisibilité, d'ubiquité, puis aux pouvoirs de métempsychose (déplacement de la même âme d'un corps à l'autre) et de téléportation fécondent les récits de la résistance et de la résilience des combattant·es contre l'armée coloniale puissamment armée et expérimentée. Ces croyances et rites sont ancrés dans des pratiques ancestrales mais ce chantier d'analyse est relativement récent¹⁵⁷. L'ouvrage de Basile Anyia Enyegue¹⁵⁸ plonge le lecteur dans l'univers des croyances et des pratiques mystiques, tandis que l'article de Gildas Igor Noumbou Tetam sur les pratiques médicales au sein des maquis de l'ouest-Cameroun et de la Sanaga-Maritime, analyse les savoirs thérapeutiques endogènes en Afrique et au Cameroun¹⁵⁹. Certes, des auteurs comme Georges Balandier¹⁶⁰, Éric de Rosny¹⁶¹ et Dominique Zahan¹⁶² en France avaient, dans une certaine mesure, ouvert des pistes de réflexion sur la « spiritualité » africaine. Ce fait social global, que le sociologue anglais M. Gluckman appelle « la magie du désespoir¹⁶³ », caractérise les discours nationalistes africains au sud du Sahara dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Selon l'historien Anyia Enyegue, les combattant·es du CNO auraient, dans les maquis, utilisé les pratiques telles que le *kòn*, le *Ngue*, le *Libounda* ou l'*ikwoi*¹⁶⁴. Le *kòn* est une technique de blindage ou de protection qui permettrait à son utilisateur d'être quasiment invulnérable à l'épreuve des balles. Le *Ngue*, est, pour sa part, une pratique traditionnelle basaa par laquelle un squelette humain est utilisé pour soigner certains malades. Cette pratique permettrait aux combattant·es de passer au milieu des dépouilles sans craintes et d'être immunisé·es contre les

¹⁵⁴ Buijtenhuijs Robert (1971), *Le mouvement Mau Mau : une révolte paysanne et anti-coloniale en Afrique Noire*, La Haye-Paris, Mouton ; Iliffe John (1967), « L'organisation de la rébellion maji maji », *Journal of African History*, 8(3), pp. 495-512.

¹⁵⁵ Barnett Donald L., Njama Karari (1966), *Mau Mau from within. Autobiography and Analysis of Kenya's Peasant Revolt*, New York-London, Monthly Review Press.

¹⁵⁶ La tradition orale raconte l'histoire du mouchoir de poche de Martin Paul Samba, qui l'immunisait contre les armes à feu.

¹⁵⁷ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Mintoogue Yves (2009), « Savoirs endogènes et résistance nationaliste au sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Noumbou Tetam Gildas Igor (2022), « Les rituels et les combats militants en Afrique : le cas des rites de passage et de blindage au sein de la guérilla upéciste au Cameroun (1956-1959) », communication présentée aux 7^e Rencontres des Études africaines en France, Toulouse, 28 juin-1^{er} juillet 2022.

¹⁵⁸ Enyegue Basile Anyia (2021), *Les pouvoirs paranormaux dans la lutte nationaliste en pays Bassa au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p. 201.

¹⁵⁹ Gildas Igor Noumbou Tetam (2023), « Soigner par les feuilles, les feuilles, les écorces et le soutien des ancêtres. La pharmacopée traditionnelle et la médecine rituelle au sein de la guérilla nationaliste au Cameroun (1956-1971) », *Anthropologie et Sociétés*, 47(3), pp. 67-85.

¹⁶⁰ Balandier Georges (1953), « Messianisme et nationalisme en Afrique noire », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 14 ; Balandier Georges (1952) « Les mythes politiques de colonisation et de décolonisation en Afrique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 33.

¹⁶¹ Rosny Éric de (1981), *Les yeux de ma chèvre. Sur les pas des maîtres de la nuit en pays Douala (Cameroun)*, Paris, Plon.

¹⁶² Zahan Dominique (1970), *Religion, spiritualité et pensée africaine*, Paris, Petite bibliothèque Payot.

¹⁶³ Pour Gluckman, les populations des zones de maquis étaient des hommes superstitieux et quelque fois exaltés, la magie était donc pour eux le moyen de dépasser le désespoir. Gluckman Max (1963), *Order and Rebellion in Tribal Africa*, London, Routledge.

¹⁶⁴ Sur la suite des informations : Enyegue Basile Anyia, *Les pouvoirs paranormaux...*, *op. cit.*, pp. 201-202

poisons déposés sur les sentiers. Quant au *Libounda*, le même auteur affirme qu'il permettrait aux combattant·es d'être invisibles au contact d'une présence étrangère : « Grâce à une fougère, le *djindji* qu'ils tenaient en main en se frottant les yeux pour aveugler leurs adversaires ». Par ailleurs, l'*ikwoi* favoriserait plutôt la disparition spontanée des combattant·es en situation de danger après avoir récité des paroles magiques et mâché certaines écorces. En y ayant recours, les combattant·es donnent une épaisseur supplémentaire à leurs différentes actions et gagnent en confiance. Ces usages constituent aussi des moyens essentiels pour se soigner. Pour Noubou Tetam, « la médecine rituelle et la pharmacopée traditionnelle s'imposèrent comme une nécessité au même titre que les armes, les munitions et le renseignement¹⁶⁵ ». Les hommes et les femmes des maquis profitent en l'occurrence d'un savoir ancestral pour se nourrir, traiter certaines maladies et soigner des blessures. C'est ici l'une des idées majeures développée par l'historien Yves Mintoogue, selon qui la vie et le succès des maquis s'appuie sur la réactivation des savoirs endogènes. Il ajoute : « Ces croyances et les pratiques qui s'y rapportaient eurent, dans les maquis, une incidence considérable¹⁶⁶ ». En février 1957, l'administrateur Philippe Antoine, docteur en droit et diplômé d'ethnologie, rend un rapport de cinq pages au Haut-Commissaire, à la demande de ce dernier, pour éclairer les raisons du succès de l'implantation des maquis de l'UPC « en pays basaa ». Après sept semaines de tournée, le constat d'Antoine est sans appel : « L'explication doit être recherchée dans les pratiques de sorcellerie, beaucoup plus courantes qu'on ne le croit dans un pays déjà très évolué et christianisé à 95%, comme l'est le pays bassa¹⁶⁷ ». Les combats au maquis ne peuvent donc être pleinement compris sans saisir l'importance que revêtent l'interprétation des rêves, les arts divinatoires, ou encore les rites d'immunisation contre les armes. Se heurter le pied droit ou le pied gauche, croiser un caméléon sont alors des signes qu'il convient de considérer avec le plus grand sérieux dans le maquis¹⁶⁸. Les guérisseur·euses sont des personnages essentiels dans un tel contexte. Le lieutenant-colonel Jean Lambertson en charge de la Zopac le mentionne dès son premier bulletin de renseignement hebdomadaire (BRH) et souligne que la croyance des combattant·es en cette protection est telle qu'elle les amène à commettre des imprudences :

Des interrogatoires de prisonniers révèlent l'importance des sorciers qui sont presque toujours présents dans chaque groupement de maquis de quelque importance ; des « fétiches » placés à l'entrée des installations auraient pour effet de dissimuler la piste aux yeux des seuls européens. Il en résulte que beaucoup de maquis négligent leur sécurité. La nuit notamment les maquisards s'estimeraient en à l'abri des incursions des forces de l'ordre [...]. Dans beaucoup de maquis, les hommes se réuniraient sans précaution durant les nuits éclairées par la lune pour boire et pour chanter¹⁶⁹.

Il insiste aussi sur l'importance du « sorcier » qui fournit le « blindage » grâce auquel les membres du CNO se persuadent d'être à l'abri d'une mort violente¹⁷⁰. Dans une lettre, Bayiha Silas, lieutenant-colonel et chef du 1^{er} district du CNO, adressée au bureau du Comité directeur, traduite et placée en annexe d'un bulletin de renseignement, réclame trois éléments pour mener à bien ses opérations, qu'il classe par ordre d'importance : la venue d'un homme désigné dans le texte comme « sorcier », le renfort de deux hommes, puis de l'argent. Aucun « sorcier » n'est disponible et le seul qui pourrait venir réside à Édéa. Bien qu'infirmes, l'homme est d'accord

¹⁶⁵ Noubou Tetam Gildas Igor, « Soigner par les feuilles... », art. cité

¹⁶⁶ Mintoogue Joseph Yves (2009), « Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique », Mémoire de Maîtrise en histoire. Université de Yaoundé I, Cameroun.

¹⁶⁷ ADF, Nantes, 743PO/1-6, Philippe Antoine, Rapport au Haut-Commissaire au Cameroun, février 1957.

¹⁶⁸ Mintoogue Joseph Yves, « Savoirs endogènes... », *op. cit.*, p. 114.

¹⁶⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, BRH n°1 (1-8 janvier 1958), 9 janvier 1958, p. 4.

¹⁷⁰ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport sur la campagne de la Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), février 1959, pp. 16-17.

pour rejoindre l'unité du CNO mais le manque d'argent ne le permet pas¹⁷¹. En Sanaga-Maritime, dès décembre 1956, la direction de la Sûreté signale l'importance de ces pratiques :

Le rôle important joué par les sorciers, marabouts et autres magiciens, dans l'entretien du fanatisme des militants.

À Matomb, les exorcismes commencèrent le 15 décembre, comme en témoigne une « convocation extraordinaire » en date du 17 décembre 1956.

À Ékité, 76 mouchoirs qui devaient se passer au bras, furent acheter à un sorcier pour préserver de la mort ceux qui les portaient.

Ailleurs, cette vertu salvatrice était attachée à des lavements de figure dans certains bains d'écorce, à des attouchements de fétiches ou au fait d'avaler différentes préparations magiques¹⁷².

L'historienne Clarisse Nzeuchieu explique que ces pratiques se retrouvent aussi bien en région Bamiléké, en Sanaga-Maritime et dans le Mungo. Elle montre que des femmes jouent, par exemple, le rôle de voyantes, en allant sur la zone de combat pour conseiller sur la tactique la plus adaptée¹⁷³.

Ces pratiques magico-religieuses jouent donc un rôle essentiel dans le cadre de cette guerre asymétrique. Le CNO et le SDNK doivent recourir à une multitude d'actions pour atteindre leurs objectifs et faire face aux forces françaises. Ces actions vont de l'assassinat ciblé aux incendies de cases et de bâtiments officiels en passant par des embuscades, des sabotages et des pillages. Le CNO comme le SDNK compensent le manque d'armes par leur solide connaissance du terrain. C'est donc l'embuscade qui est privilégiée en raison du rapport de force qui leur est nettement défavorable, ainsi que l'effet de surprise. Des affrontements brefs sont privilégiés contre les forces armées françaises et leurs supplétifs camerounais, mais aussi les personnes ou villages suspectés de collaborer avec l'administration. En dehors des espaces urbains, l'attaque contre l'armée coloniale est généralement menée sur une piste, la troupe adverse y est encerclée et en fonction du rapport de force, le but est de provoquer la débandade ou de tuer une partie des hommes, pour ensuite récupérer les armes du camp adverse¹⁷⁴. À la fin de l'année 1956, les services de renseignements redoutent ce type d'attaques de l'UPC à la veille des élections, à tel point que le Haut-Commissaire alerte le ministre de la France d'Outre-mer. Il insiste en particulier sur la région Bamiléké, où les actions seraient organisées depuis le *Southern Cameroons* :

Des renseignements récents, qui semblent se recouper, tendent à prouver qu'en région Bamiléké, l'UPC est en train de mettre sur pied un dispositif de sabotage du scrutin du 23 décembre. [...]

Ces commandos devraient être prêts au début de décembre. Quelques jours avant le 23, des cadres armés viendraient du Cameroun britannique pour prendre la direction des opérations. [...]

Ces renseignements confirment les bruits qui circulent depuis quelques semaines, toujours en pays Bamiléké, à Douala et même à Yaoundé, prévoyant pour la fin de l'année des émeutes analogues à celles de mai 1955, émeutes qui s'accompagneraient de soulèvements dans les prisons¹⁷⁵.

Pour revenir aux attaques de la nuit du 18 au 19 décembre 1956, elles sont menées en parfaite coordination en plusieurs endroits contre les biens et les personnes : dans le Nyong-et-Sanaga,

¹⁷¹ SHD, Vincennes, GR6H247, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH n°38 (17-23 septembre 1958), 24 septembre 1958, p. 37.

¹⁷² ANOM, DPCT26, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre au 15 janvier 1957, Yaoundé, 18 janvier 1957, p. 10.

¹⁷³ Nzeuchieu Clarisse, « Femmes et violences : histoire des mobilisations féminines au Cameroun... », *op. cit.*, pp. 241-244.

¹⁷⁴ Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 123-127.

¹⁷⁵ ANOM, AFFPOL 3282, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 19 novembre 1956.

le Dja-et-Lobo, le Wouri et en Sanaga-Maritime¹⁷⁶. Si les recrues conduisant ces opérations sont originaires des régions en question, il y a bien une synchronisation entre les différentes attaques et des similitudes sur la forme : incendies de cases et de véhicules, sabotages de voies de communication et assassinats ciblés (deux à Ndémé, quatre à Nyasseng, deux à Bilangué, plusieurs cadavres de civil·es dans le secteur de Etomdibono et trois morts des suites de leurs blessures). Les forces de « maintien de l'ordre » interviennent, mais doivent recevoir le soutien de parachutistes venus de l'AEF et de la garde camerounaise qui joue un rôle essentiel dans la répression¹⁷⁷. Selon André Moret, directeur de la Sûreté et source principale de Messmer, les ordres auraient probablement été donnés depuis le Cameroun sous tutelle britannique¹⁷⁸, comme le soutient aussi cet extrait du *Daily Times* paru au Nigeria : « Les réfugiés du Cameroun français domiciliés dans le territoire du Sud-Cameroun administré par la Grande Bretagne semblent avoir enlevé l'initiative aux leaders politiques locaux et imposent maintenant à la vie politique du territoire un ton qui n'annonce rien d'autre que le chaos et le désastre¹⁷⁹ ». Les combattant·es upécistes organisent également des assassinats ciblés, ou du moins dans des actions présentées comme telles par la presse coloniale, telle celle qui conduit à la mort de Samuel Wanko¹⁸⁰. Formé au lycée à Tarbes et diplômé de l'école d'ingénieur des Ponts et Chaussées (1953), ce dernier a été élu à l'Alcam après son retour au Cameroun (1955). Dans la nuit du 13 au 14 décembre 1957, il est tué d'un coup de fusil par un groupe de maquisard·es ayant arrêté sa voiture alors qu'ils et elles revenaient de piller le groupement de Bafoussam¹⁸¹. L'événement suscite une vive émotion publique, notamment lors des obsèques du député, le 16 décembre 1957, en présence du Haut-Commissaire. Cette affaire souligne pourtant les limites des archives des autorités dès lors qu'il s'agit de saisir la violence de l'UPC : il n'est pas impossible en effet que la requalification en « assassinat politique » d'un événement semblant initialement répondre aux caractéristiques d'un « meurtre », obéisse d'abord à des impératifs de propagande. La gendarmerie ne livre en effet ses premières conclusions qu'une semaine après l'inhumation : il souligne que la voiture du député a été arrêtée par des maquisard·es semblant en mouvement, et non par une embuscade préméditée. Pourtant, le capitaine Maitrier, commandant de l'escadron de gendarmerie de Dschang, présente l'événement comme un « assassinat » en s'appuyant sur le témoignage d'un combattant arrêté – mais non identifié : « L'assassinat du député Wanko et de l'infirmier-vétérinaire a été prémédité. Un hors-la-loi arrêté récemment a déclaré que le 13 décembre au soir, Simo Pierre avait dit “aux soldats” réunis au maquis de Nka : “Nous allons aller à Bangwa tuer l'infirmier-vétérinaire qui est un valet du Colonialisme puis nous attendrons le Député Wanko qui se rend à Batoufam¹⁸²” ». Lors de son interrogatoire pourtant, près d'un an plus tard, Pierre Simo expliquera, lui, que l'assassinat aurait été commandité par Martin Singap, bien que « la rencontre [...] sur la route fut un pur hasard¹⁸³ ». En l'absence de toute connaissance sur les conditions de leur production, il n'est pas à exclure que l'un comme l'autre de ces deux

¹⁷⁶ ANOM, AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 12 décembre 1956 au 2 janvier 1957, 5 janvier 1957.

¹⁷⁷ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, Pouma, 31 décembre 1956.

¹⁷⁸ ANOM, AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 12 décembre 1956 au 2 janvier 1957, 5 janvier 1957, pp. 3-4.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 22.

¹⁸⁰ Voir Section 2 – Partie I.A.

¹⁸¹ Archives régionales de l'Ouest (ARO), Le capitaine Maitrier, commandant l'escadron de gendarmerie de Dschang, Rapport sur l'assassinat du député Wanko Samuel, et sur l'organisation des maquis en région Bamiléké, 23 décembre 1957.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (4-10 octobre 1958), 13 octobre 1958.

témoignages (si tant est que le premier soit réel) aient été élaborés par les autorités à des fins de propagande pour décrédibiliser l'UPC en pointant sa violence politique.

La réussite d'une embuscade dépend souvent de l'effet de surprise et de la rapidité d'exécution. L'opération menée à Dschang dans la nuit du 24 au 25 novembre 1958 constitue un modèle du genre. Le 25 novembre, peu après minuit, une quinzaine d'hommes armés de fusils de chasse, pistolets de fabrication locale et armes blanches attaquent le centre urbain de Dschang. L'action ne dure que vingt minutes¹⁸⁴. Pour déstabiliser l'armée et les « forces de l'ordre », plusieurs actions peuvent être coordonnées la même nuit par le CNO ou le SDNK mais elles s'effectuent la plupart du temps hors de la saison des pluies. Les actions sont en effet rares en saison des pluies, en raison des difficultés d'installation de campements et de déplacements. Pourtant, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1958, à deux kilomètres au sud de Bafoussam, le forgeron Moïse Ndé est sorti par une quinzaine d'individus de sa case, entre 20 et 21 heures, puis poignardé et mutilé. À Baham, vers deux heures, Tchouembou Tsigaing est tué avec un pistolet de fabrication artisanale alors que ses femmes sont rouées de coups. La nuit suivante, le notable Wamba Tabou de Bansoa, qui a joué un rôle actif dans la répression des upécistes est tué et mutilé. Cette série de meurtres accompagnée de destructions et pillages surprend en raison de la période à laquelle elle se déroule. Les autorités soulignent la coordination et l'organisation des attaques, qui selon elles, coïncident avec la prochaine visite de la mission de l'Onu¹⁸⁵.

Les sources révèlent en outre la mobilité et la grande adaptabilité des groupes armés. Quand un combattant·e est fait prisonnier·ère, il/elle est souvent contraint·e après pressions psychologiques et physiques à conduire les soldats coloniaux vers son maquis. Le lieutenant-colonel Lambertson constate ici que les maquis de rechange sont particulièrement utilisés dès qu'il y a un soupçon ou que l'un des individus est en retard. Le prisonnier peut également emprunter un itinéraire sur lequel il sait où se trouvent les guets pour que ces derniers alertent les combattant·es¹⁸⁶. Les maquis ne se ressemblent pas tous mais nous disposons de descriptions, tant pour la Sanaga-Maritime que pour la région Bamiléké. Le 7 mai 1958, le maquis de Bansoa-Bafoussam est découvert par la brigade de gendarmerie de Bafoussam. Il est situé au carrefour de plusieurs axes de communication : la route Mbouda-Bafoussam, le pont de la Metche et au carrefour de la route de Dschang. Les pistes qui y donnent accès sont bien camouflées et une vingtaine d'abris en paille, au milieu de hautes herbes, se répartissent des deux côtés d'une rivière. Ce maquis, créé fin décembre 1957, est dirigé par Samuel Tagné et Jean Emmanuel Nembot. Peu de documents y sont découverts sauf un tract de *One Kamerun* et un autre rédigé par Théodore Mayi Matip¹⁸⁷. Ces deux tracts attirent particulièrement l'attention du commandant d'armes de Koutaba Marius Boillot qui semble craindre le renforcement de la connexion avec le *Southern Cameroons*, dès 1958, et surtout, avec la Sanaga-Maritime. Néanmoins, après la mort d'Um Nyobè, Boillot ne relève pas de liens particuliers entre les deux espaces :

La mort d'Um Nyobè a été très peu commentée en Région Bamiléké.

Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'il ait jamais existé de liaisons étroites entre les maquis de l'ouest et ceux de Sanaga Maritime.

Les maquis de l'Ouest semblent placés sous l'autorité des réfugiés du Cameroun britannique, en liaison avec Le Caire, d'où ils reçoivent leurs instructions.

¹⁸⁴ SHD, Vincennes, GR6H240, Le capitaine Maitrier (commandant l'escadron de gendarmerie de Dschang), Rapport n°345/4 sur les agissements d'un commando terroriste à Dschang dans la nuit du 24 au 25 novembre 1958, Dschang, 25 novembre 1958. Document consulté sous dérogation.

¹⁸⁵ SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (30 août-5 septembre 1958 et 6-12 septembre 1958), 6 et 15 septembre 1958.

¹⁸⁶ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport sur la campagne de la Sanaga-Maritime (décembre 1957 à décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 36.

¹⁸⁷ SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (3-9 mai 1958), 11 mai 1958.

Si la mort d'Um Nyobè doit donc être un événement capital, sur le plan psychologique, pour le rétablissement de l'ordre en Sanaga Maritime, il n'y a aucune raison pour qu'il en soit de même dans l'Ouest où il n'a jamais eu d'influence, et où il était très peu connu¹⁸⁸.

L'étude des archives militaires ne saurait cependant suffire pour épuiser cette question des liens entre maquis de Sanaga-Maritime et région Bamiléké : la plupart des archives disponibles sont, de fait, produites par les autorités françaises, qui ont intérêt à nier l'existence d'un mouvement à l'échelle camerounaise. Elles ont néanmoins l'avantage de présenter l'éventail des méthodes déployées sur le terrain par le CNO et le SDNK, puis l'armée coloniale. Les BRH fournissent de nombreux chiffres dont nous pouvons certes douter mais ils permettent de situer chronologiquement les semaines les plus denses en combats. La principale lacune se situe dans la comptabilisation des morts et des blessés répartis dans les catégories présentées laconiquement « amis » et « ennemis », en sachant que les morts civils sont systématiquement imputées au camp adverse. Ces BRH décrivent les hommes et les femmes du maquis comme des éléments dits « perturbateurs de la vie quotidienne » car ils et elles empêchent les écoles et les marchés de fonctionner alors que les troupes coloniales sont systématiquement décrites comme des actrices « œuvrant » à la stabilité quotidienne. Dans la région Bamiléké, une attention particulière est portée au bon fonctionnement des marchés puisqu'au-delà de répondre aux besoins de la population, ils constituent également une source de revenus pour les autorités. Dans le groupement de Baham, par la répression conduite après l'assassinat du député Wanko en décembre 1957, les populations regagnent leurs habitations et le marché redevient normal, ce qui permet de percevoir 3 millions d'impôt sur les 3,6 prévus¹⁸⁹.

En somme, la violence armée n'est pas intégrée au départ dans le projet politique de l'UPC. En revanche, à partir de décembre 1956, l'idée d'une guerre à mener l'emporte et est utilisé comme moyen d'expression politique en mettant en place, dans la précipitation, les structures paramilitaires, notamment le CNO et le SDNK, chargées de conduire l'affrontement contre l'armée et les forces de l'ordre, entraînant de nombreux effets collatéraux sur les populations. Entre décembre 1956 et la fin de l'année 1958, ces deux structures agissent principalement dans la Sanaga-Maritime et en région Bamiléké avec des tentatives d'implantation dans les autres régions, telles que Yaoundé, Douala, le Mungo qui établit des liaisons avec le Cameroun sous tutelle britannique. Toutefois, les assassinats de plusieurs leaders du CNO et du SDNK, couplé à celui d'Um Nyobè, le 13 septembre 1958, provoquent un reflux qui conduit à la création d'une nouvelle organisation, l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), le 31 mai 1959. C'est cette nouvelle structure paramilitaire qui, au tournant de l'indépendance, organise les actions de l'UPC.

¹⁸⁸ SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (20-26 septembre 1958), 29 septembre 1958.

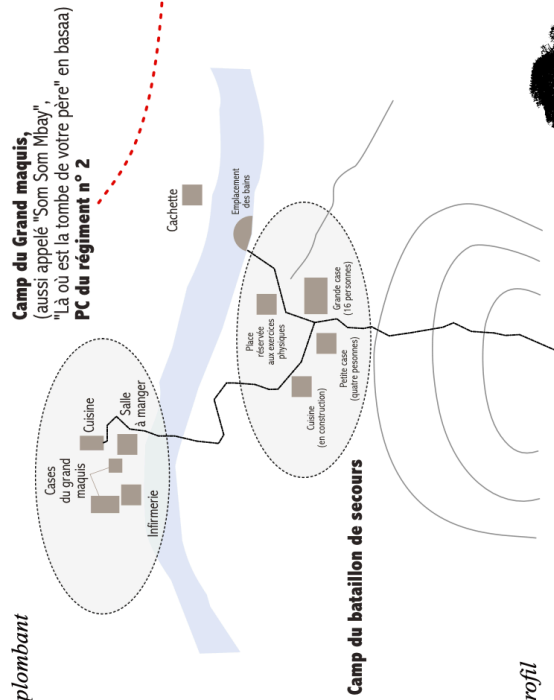
¹⁸⁹ SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (18-24 janvier 1958), 26 janvier 1958.

Un exemple de maquis en Sanaga-Maritime : le PC du régiment n° 2 du premier district du CNO

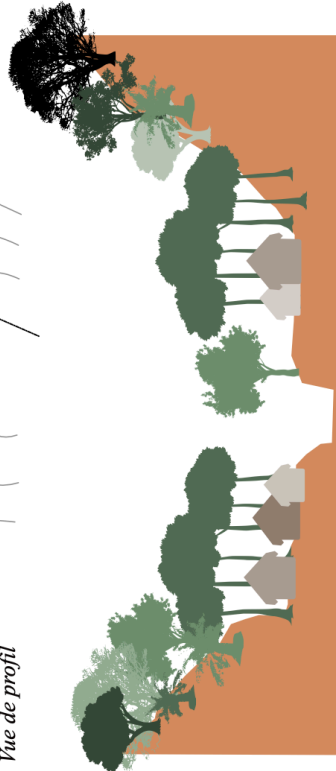
Croquis d'ensemble des maquis découverts le 14 mars 1958

"Le 14 mars 1958, une patrouille de la 7ème compagnie du BTC n° 2, guidée par un rebelle prisonnier, découvrait vers MD 01 40 (environ 10 km au nord de Makak) deux camps voisins. L'un était celui d'une bande dite "Bataillon de secours du régime n° 2" (appelée encore Bataillon de renfort ou Bataillon de réserve), l'autre désigné sous le nom de "Grand maquis" était le PC du 2ème Régiment CNO. Ces camps étaient pratiquement vides lors de l'opération [...]."

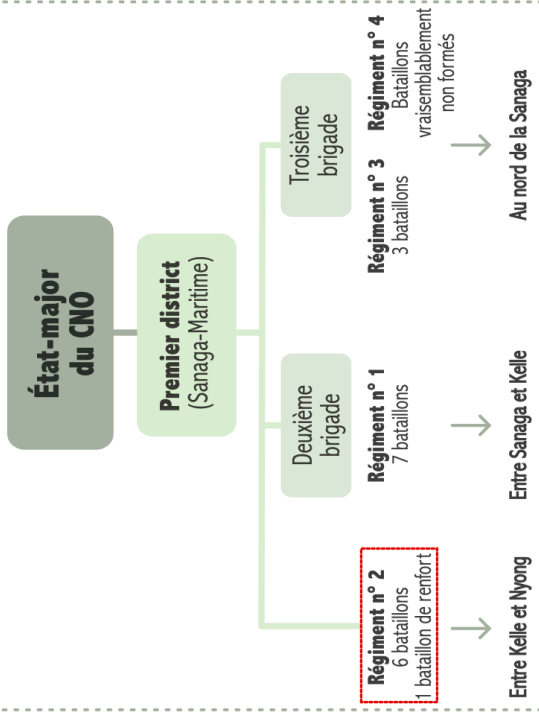
Plan surplombant



Vue de profil



Organisation supposée du CNO au 1er mars 1958



Description du camp du Grand maquis par le commandant de la 7ème compagnie du BTC n° 2 :

"On note ici une différence frappante avec les maquis occupés par les combattants en forêt. Le Som Som Bay est en fait un village miniature. Les trois groupes de cases confectionnées à l'aide de nattes sont disposées en ter à cheval autour d'une cour d'une propreté rigoureuse. Les pièces sont cloisonnées et si les cases sont démunies de portes et de volets, toutes les ouvertures sont agrémentées de rideaux.

En entrant dans la cour, nous avons à droite une case comprenant deux pièces : une salle à manger meublée d'une grande table et de six chaises, une tablette sur laquelle repose un filtre à eau ; une chambre comportant un lit d'une personne équipée d'un matelas, de draps, de couverture et d'une moustiquaire. Dans cette dernière pièce, se trouvait la malleite contenant le matériel de première urgence, et une paire de chaussures de femme.

Près de cette case se trouve la cuisine. Des beignets de plantain étaient encore sur le feu.

À gauche nous trouvons encore deux cases : une petite servant probablement d'infirmierie, comprenant un lit équipé. Près de ce lit gisaient deux chemisettes tachées de sang mais ne portant aucune trace de projectile. Près de là, une autre case de deux pièces meublées par un lit, une table et une chaise. Enfin en face, une dernière case de deux pièces semblables aux pièces décrites ci-dessus.

En résumé, le confort et une propreté rigoureuse régnaient dans chaque case. Tous les lits étaient équipés de matelas, de draps, de couvertures et de moustiquaires. L'eau consommée était filtrée. Les vêtements propres et soigneusement repassés. De telles constructions auraient certainement permis aux occupants de subsister pendant la saison des pluies."

Cité in : SHD, Vincennes, GR6H246. Bulletin de renseignement hebdomadaire n° 11 de la Zopac, 20 mars 1958.

B. Le dispositif militaire, du « maintien de l'ordre » à la guerre

Depuis 1945, le dispositif de « maintien de l'ordre » mis en place au Cameroun s'articule, pour l'essentiel, autour des acteurs militaires – soit les unités de l'armée *stricto sensu*, mais aussi et surtout les gendarmes et gardes camerounais – et, dans une moindre mesure, de la police. C'est sur l'armée, renforcée par des effectifs provenant d'AEF, que repose l'essentiel des pratiques répressives après l'adoption des techniques de 'guérilla' par l'UPC, entre 1956 et 1957. L'entrée en fonction d'une génération de cadres militaires partageant des expériences coloniales communes, et particulièrement celle de l'Indochine, contribue à remodeler ce dispositif en introduisant le principe de zones d'exception suspendant provisoirement un certain nombre de droits et libertés : ce sont elles qui, en créant les conditions de possibilité des techniques 'contre-révolutionnaires' visant la population camerounaise pour mieux atteindre les combattant·es de l'UPC, plantent *in fine* le décor institutionnel de la guerre menée par l'armée française en Sanaga-Maritime.

- Structures et effectifs : un état des lieux des dispositifs militaires (août 1956)

La question de la participation de l'armée au « maintien de l'ordre » permet de soulever les limites posées de sa présence et de son action dans la région : ses unités ne peuvent qu'y concourir et ne doivent donc intervenir qu'en dernier lieu, après la gendarmerie et les forces de sécurité locales¹⁹⁰. Elle s'y prépare cependant, en établissant des « plans de protection », dont l'un général, qui contient les dispositions à appliquer sur l'ensemble du territoire en cas de situation « d'état insurrectionnel¹⁹¹ ». Dès le début des années 1950, la zone ouest du Cameroun est identifiée comme la partie la plus à risque du territoire et des entraînements y sont organisés afin d'anticiper tout scénario insurrectionnel en milieu rural, notamment dans les environs de Dschang en 1952. Ses modalités témoignent d'ailleurs de l'influence des pratiques alors expérimentées en Indochine, révélant les circulations d'informations existantes entre les cadres d'une armée française marqués par la défaite de Cao Bang en 1950¹⁹². De manière générale, les archives relatives à la préparation de ces manœuvres soulignent la conscience croissante, au sein des États-majors, qu'un mouvement indépendantiste s'est renforcé au Cameroun. Les consignes données par leur hiérarchie aux auteurs des rapports soulignent cependant une volonté de minimiser la politisation réelle des Camerounais·es : les militaires sont incités à parler d'« effervescence » pour la région Bamiléké (mais se voient interdire l'usage des termes de « rébellion », ou la mention de questions relatives à la « souveraineté »), et à pointer comme cause principale, la propagande active d'agitateurs « communistes¹⁹³ », ou « extrémistes¹⁹⁴ » – deux termes utilisés sans distinction sémantique¹⁹⁵. Ces précautions soulignent la complexité des sorties de guerre après 1945, marquées par l'affirmation de mouvements nationalistes et indépendantistes, et leurs répressions violentes : après les massacres de Sétif, Guelma et

¹⁹⁰ SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa, Rapport sur les forces terrestres au Cameroun, 25 juillet 1956.

¹⁹¹ SHD, Vincennes, GR6H235, Instruction d'application de l'instruction interministérielle du 15 décembre 1947 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre, par le général Delange (commandant supérieur des troupes de l'AEF-Cameroun) et le colonel Bisson (commandant de l'air en AEF-Cameroun), 23 décembre 1948.

¹⁹² Ivan Cadeau (2022), *Cao Bang – 1950. Premier désastre français en Indochine*, Paris, Perrin.

¹⁹³ SHD, Vincennes, GR6H236, Projet de manœuvre dans la région Bamiléké, du lieutenant-colonel Grailie (commandant d'armes de Douala), 29 novembre 1950.

¹⁹⁴ SHD, Vincennes, GR6H236, Note de service du colonel Layec, commandant militaire du Cameroun français, « Manœuvres de Dschang », 5 décembre 1951.

¹⁹⁵ *Ibid.*

Kherrata¹⁹⁶ (1945) et l'insurrection de Madagascar¹⁹⁷ (1947), mais aussi face à l'enlèvement de la situation indochinoise et aux événements de Douala de septembre 1945¹⁹⁸, le commandement militaire redoute le développement de situations identiques en AEF. Ces répressions influencent d'ailleurs la façon de traiter la situation camerounaise, puisqu'elles sont menées par des tirailleurs dits « sénégalais » dont l'État-major craint, soit une solidarité musulmane au Maghreb, soit une sensibilité accrue au message d'Hô Chi Minh – en vain, dans les deux cas¹⁹⁹. Ce contexte incite par ailleurs le commandement local à tenter de dresser un état des lieux de son dispositif²⁰⁰. Les rapports sur la question, notamment celui de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, observateur extérieur, soulignent alors la faiblesse des effectifs présents au Cameroun : en 1955, l'armée de Terre compte 33 officiers européens (17 officiers des services), 80 sous-officiers européens (32 pour les services) et 67 Africains, 129 hommes de troupe européens et 933 Africains, dont 70% de Camerounais²⁰¹. Il existe peu de sources sur l'histoire des tirailleurs camerounais ou sur le parcours des Africains affectés dans ces troupes coloniales, et leur implication dans ces pratiques répressives²⁰². Ces soldats camerounais, qui peuvent agir sur leur territoire d'origine à la différence des tirailleurs sénégalais, constituent alors un élément-clé du dispositif répressif : à partir de 1956, ils jouent un rôle décisif dans la répression de l'opposition nationaliste et indépendantiste, en tant que guides et pisteurs, agents de renseignement, membres des « groupes d'autodéfense » ou « gardes civiques²⁰³ ». Néanmoins, l'armée prend conscience, dès 1955, que sa seule présence ne pourrait suffire à contenir un mouvement déjà étendu – crainte qui s'accroît encore après mai 1955 – comme le souligne, notamment, l'inspecteur Massa :

Tel quel, les effectifs à mettre en ligne, prêts à marcher en cas d'événements, ne semblent pas surabondants. Il faut, en effet, envisager l'hypothèse où l'ordre ne serait pas seulement troublé par des événements locaux et mineurs. Un soulèvement général pourrait se produire sur l'ensemble du Territoire. Dans ce cas, on peut même dire que les 1 930 hommes ne pèseraient pas lourd. Il faudrait avoir recours, et cela s'est déjà fait, à des troupes venues de l'extérieur²⁰⁴.

Dès le début des années 1950, les autorités militaires sont conscientes de leur infériorité numérique et l'objectif majeur reste d'éviter tout embrasement général. En 1952, le bilan d'une

¹⁹⁶ Rey-Goldzeiguer Annie (2002), *Aux origines de la guerre d'Algérie : de Mers-el-Kébir aux massacres de Nord Constantinois*, Paris, Éditions La Découverte.

¹⁹⁷ Eugène-Jean Duval (2002), *La Révolte des sagaies. Madagascar, 1947*, L'Harmattan ; Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean et Razafimbelo Célestin (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar. Tome 1. À travers les régions, et "Là où Il ne s'est rien passé"*, Antananarivo, Éditions Tsipika.

¹⁹⁸ Voir Section 1 – Partie I.C.

¹⁹⁹ Guyon Anthony (2022), *Les tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat (de 1857 à nos jours)*, Paris, Perrin, p. 273-294.

²⁰⁰ Sur le sujet cf. les six rapports de l'inspecteur Massa, qui propose une analyse fine des forces en présence en 1956. SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport sur une vue d'ensemble des forces de sécurité au Cameroun, 13 août 1956.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² À noter que le président de la République du Congo de 1969 à 1977, Marien Ngouabi, a été, en tant que membre du BTC n° 2, impliqué dans les opérations de la Zopac. À son biographe Théophile Obenga, il évoquait ainsi, en 1977, une expérience traumatique : « des massacres, des villages entiers brûlés avec tous les habitants sans distinction aucune, des femmes enceintes froidement éventrées, des fuites éperdues à travers les forêts et les montagnes ». Il mettait également en scène son opposition aux ordres de son supérieur, le capitaine Gambini, qui lui aurait demandé d'exercer arbitrairement des représailles sur des civils. Replacé dans une histoire des mémoires de la guerre et de leur utilisation politique, son témoignage gagnerait à être mis en perspective avec d'autres parcours de tirailleurs, dont les dossiers sont conservés à Pau. Obenga Théophile (1977), *La vie de Marien Ngouabi, 1938-1977*, Paris, Présence Africaine, pp. 23-29.

²⁰³ Kenfack Nanfack Cyril (2022), « Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre aux dynamiques territoriales », *ADILAAKU. Droit, politique et société en Afrique*, 2 (2).

²⁰⁴ SHD, Vincennes, GR14H57, L'Inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport : Vue d'ensemble des Forces de sécurité au Cameroun, 13 août 1956.

manœuvre effectuée à Dschang conclut d'ailleurs qu'il faut, en cas de troubles, déployer immédiatement un nombre conséquent de soldats pour marquer les esprits et permettre un retour au calme rapide, tout en ouvrant le feu seulement en dernier recours²⁰⁵. Les rapports ultérieurs soulignent par ailleurs les problèmes inhérents au cantonnement des troupes dans deux garnisons, à Douala et Yaoundé : elles sont trop peu mobiles, ce qui entrave toute intervention rapide en tout autre lieu du territoire. Si le Haut-Commissaire peut, en cas de crise, réclamer des renforts d'AEF, les autorités locales sont conscientes des problèmes qu'une telle situation poserait en cas d'insurrection. Le contexte permet enfin de relever les contraintes infrastructurelles : en milieu rural, l'état des routes et l'isolement des villages en brousse contraignent les soldats à laisser leurs véhicules à distance et à poursuivre leurs opérations à pied dans des territoires dont ils maîtrisent peu la cartographie.

Le bilan est maigre aussi en ce qui concerne la situation de l'armée de l'Air, tant en termes de matériel que d'effectifs²⁰⁶ – bien qu'en la matière, la primauté du contexte indochinois puisse expliquer le relatif délaissement affectant les unités présentes au Cameroun. Les rapports sur la situation de l'institution militaire soulignent cependant que l'anticipation de la répression des mouvements insurrectionnels prévoit déjà d'intégrer l'aviation et ses moyens propres, au-delà de la dimension psychologique. Si, après la Seconde Guerre mondiale, l'armée de l'Air est principalement utilisée pour le transport de troupes, de matériel et la surveillance, l'ouverture du feu en cas de troubles fait partie de ses possibilités d'action : lors des événements de Douala, les 24 et 25 septembre 1945, l'unité aérienne impliquée dans l'appareil répressif a tiré ainsi à trois reprises, depuis les airs, sur les manifestant·es camerounais·es²⁰⁷. L'implication de l'escadrille Béthune dans la répression de septembre 1945 incite peut-être le commandement à mieux codifier l'intervention de l'aviation : selon l'instruction sur le « maintien de l'ordre » de 1948, le feu aérien ne doit être désormais, et en théorie, qu'ouvert en dernier recours. Ce texte fixe en effet les compétences de l'armée de l'Air, dont les missions se répartissent entre actions préventives et mesures d'intervention : pour les premières, le survol de certains points, la reconnaissance photographique, le transport d'autorités civiles et militaires, le transport sanitaire et le survol à faible altitude d'attroupements afin de les disperser ; pour les secondes, le bombardement, le mitraillage, la reconnaissance armée, l'appui des troupes au sol, puis le transport des troupes aéroportées²⁰⁸. Seul le Haut-Commissaire peut valider une mission d'intervention alors qu'une simple demande suffit pour une mission préventive. Plusieurs précautions sont d'ailleurs prises dans le cas où le feu serait ouvert : les avions doivent ainsi effectuer deux survols de l'objectif avant de faire usage des armes au cours du troisième ; durant ces deux premiers survols, des fusées rouges sont lancées afin d'annoncer l'ouverture prochaine du feu. Le texte explicite clairement les enjeux de ces précautions : « D'une manière générale, le devoir de tout chef militaire est, compte tenu de la nécessité primordiale d'exécuter la mission, d'éviter ou tout au moins de réduire au minimum l'effusion de sang. Il doit se souvenir qu'il ne s'agit pas d'ennemis à détruire, mais de sujets français à maintenir ou à ramener à l'ordre²⁰⁹ ».

²⁰⁵ SHD, Vincennes, GR6H236, Le colonel Layec, Compte-rendu sur le déroulement des manœuvres de Dschang (7-12 janvier 1952), 19 avril 1952.

²⁰⁶ SHD, Vincennes, AI6C2265, Le colonel Bisson, Rapport n°15.I.S., sur l'aviation d'AEF et du Cameroun, Brazzaville, 15 mai 1946. Document consulté sous dérogation.

²⁰⁷ ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, « Événements de Douala-septembre 1945 », Annexes ; Note du chef de la région du Wouri L. Salasc sur les morts et blessés des 24 et 25 septembre 1945, 10 novembre 1945.

²⁰⁸ SHD, Vincennes, GR6H235, Le général Delange, commandant supérieur des troupes de l'AEF-Cameroun et le colonel Bisson, commandant de l'air en AEF-Cameroun, Instruction d'application de l'instruction interministérielle du 15 décembre 1947 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre, 23 décembre 1948.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 6.

Le début des années 1950 est surtout marqué par le renforcement de la gendarmerie et la diversification des missions incombant à ses agents. Sur le plan hiérarchique, elle dépend des forces terrestres et a pour mission principale la surveillance générale du territoire, qu'elle soit « préventive ou répressive²¹⁰ ». Dans un contexte marqué par l'accroissement du nombre des infractions au Cameroun – notamment liés aux accidents de la route, plus particulièrement dans les régions Bamiléké et Bamoun, ou dans le sud du pays, à Ebolowa –, et par une volonté accrue de protéger les intérêts économiques coloniaux, ses effectifs sont en constante augmentation : de 26 gendarmes français en 1939²¹¹, ils se portent à 40 en 1945²¹², 49 en 1946²¹³, puis 99 en 1949²¹⁴. Des effectifs cependant faibles, et d'autant plus limités qu'ils sont répartis sur l'ensemble du vaste territoire camerounais : en 1951, la compagnie de gendarmerie, commandée par un chef d'escadron depuis Yaoundé, est divisée en trois sections (Yaoundé, Douala et Garoua, commandées respectivement par un lieutenant ou sous-lieutenant pour les premières, un adjudant-chef pour la troisième), elles-mêmes subdivisées en brigades. Après 1950, ces effectifs, jusqu'alors uniquement français, sont renforcés par le recrutement d'élèves-auxiliaires issus des populations locales. Si les premières cohortes sont dominées par des candidats du sud du territoire, le commandement s'efforce de rééquilibrer le recrutement avec des populations originaires du nord, afin de ne pas créer « dès le départ dans les pelotons mobiles, une mentalité et un particularisme, résultat d'un recrutement géographiquement limité²¹⁵ ». Peu expérimentés et jugés peu compétents par leurs supérieurs²¹⁶, les auxiliaires n'en renforcent pas moins la capacité d'action de la gendarmerie : ils sont 91, affectés à Yaoundé (46) et Douala (45) en 1951²¹⁷. Ils fournissent ainsi un appoint non négligeable pour l'exécution de missions qui se diversifient alors. Statutairement, la gendarmerie doit, de fait, assurer, au Cameroun, ses missions classiques, comme en témoignent les statistiques relevées du 1^{er} octobre 1950 au 30 septembre 1951 : 3 443 arrestations en flagrant délit, 706 arrestations en vertu de mandats, 3 arrestations en vertu de signalements militaires, 50 crimes, 1 872 délits, 7 262 contraventions au Code de la route, 468 pour ivresse, 1 566 contraventions fiscales, 1 223 contraventions diverses, 4 997 missions de renseignement à l'autorité judiciaire, 117 à l'autorité administrative, 412 missions de renseignement à l'autorité militaire, 390 commissions rogatoires, 674 infractions et constatations diverses²¹⁸. Toutefois, certaines de ses activités sont progressivement instrumentalisées au profit d'objectifs politiques, tel le contrôle du mouvement nationaliste²¹⁹. Dans sa thèse, l'historien Leonel Noubou Noumowe insiste sur le fait que la gendarmerie apparaît ainsi dans les années 1950 comme « l'outil efficace de surveillance

²¹⁰ SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport : Vue d'ensemble des Forces de sécurité au Cameroun », 13 août 1956.

²¹¹ SHD, Vincennes, GD2007ZM184518, Décret d'Albert Lebrun et Édouard Daladier portant augmentation de l'effectif du détachement de la Gendarmerie du Cameroun, 3 août 1939.

²¹² *Ibid.*, Décret de Charles de Gaulle portant augmentation des effectifs du détachement de Gendarmerie du Cameroun français, 2 mai 1945.

²¹³ *Ibid.*, Décret de Georges Bidault modifiant le décret du 2 mai 1945 portant augmentation des effectifs du détachement de Gendarmerie du Cameroun français, 12 octobre 1946.

²¹⁴ Ces chiffres restent théoriques : outre les convalescences et vacances entre temps d'embarquement et de débarquement, s'ajoutent l'impossibilité chronique de trouver les agents pour satisfaire les objectifs fixés par les décrets. SHD, Vincennes GD2007ZM14864, Le chef d'escadron Bourgeois, commandant de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, Rapport sur le fonctionnement de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, 1^{er} décembre 1951.

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ SHD, Vincennes, GD2007ZM14865, Le chef d'escadron Vial, commandant la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, Note « Situation des auxiliaires », 4 mars 1954.

²¹⁷ SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Le chef d'escadron Bourgeois, Note « Situation des effectifs et des moyens, par zone de stationnement des unités de gendarmerie et de la Garde camerounaise », 6 novembre 1951.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ ADM, Dschang, Maurice Delauney, Note aux chefs de subdivision, Dschang, 5 octobre 1957.

territoriale, d'intrusion et de collecte d'informations sur les colonisés » grâce à sa capacité d'enracinement dans les territoires ruraux, urbains et périphériques²²⁰.

L'augmentation et la diversification de ces activités²²¹ entraînent la délégation de certaines missions à la garde camerounaise et à la garde régionale, dont les effectifs s'élèvent à 1 200 hommes en 1952²²². Mise à disposition du Haut-Commissaire, la première, divisée en douze pelotons commandés par des officiers de gendarmerie, est implantée dans les régions les plus sensibles afin de contribuer au « maintien de l'ordre » – même si ses membres sont, dans les faits, le plus souvent employés à des tâches secondaires. La garde régionale a, quant à elle, justement été créée pour résoudre cette contradiction : commandée par un capitaine (le commandant de la garde camerounaise) désigné par le Haut-Commissaire, elle doit s'occuper des missions de second plan afin de soulager la garde camerounaise²²³. Si, dans la pratique, les frontières s'avèrent bien poreuses avec la gendarmerie²²⁴, les élèves-auxiliaires et les membres de la garde camerounaise sont particulièrement employés pour maintenir l'ordre lors des grands événements politiques comme en 1951 pour assurer le bon déroulement des élections de l'Arcam dans l'ouest²²⁵. Au-delà de ces événements, et en fonction des besoins et des effectifs de la gendarmerie, certains membres de la garde peuvent assurer les fonctions d'auxiliaires de certains postes et brigades : cette situation, qualifiée « d'anormale » par le commandant de la compagnie²²⁶, s'avère fréquente – et ce malgré les jugements sévères que portent certains acteurs militaires sur les membres de la garde, ou encore des acteurs civils, tel l'inspecteur de la France d'Outre-Mer Massa :

Il est douteux que ces éléments ne puissent jamais être utilisés pour le maintien de l'ordre, en cas de bagarres sérieuses. On envisage mieux leur utilisation dans le cas d'une légère effervescence, aux alentours des marchés par exemple. Livrés pratiquement à eux-mêmes, sans aucun autre encadrement que celui de gardes camerounais, on peut supposer que, dans le cas d'événements graves, il faudrait pourvoir à leur propre protection plutôt que de leur ordonner de protéger les autres²²⁷.

²²⁰ Noubou Noumowe Léonel (2023), « De la milice coloniale à l'armée camerounaise : constellation d'unités et mosaïque militaire, 1914-1972. Approche sociologique et prosopographique », Thèse en histoire, Université de Lorraine, France, p. 399.

²²¹ SHD, Vincennes, GD ZM 14865, Note du chef d'escadron Vial, commandant de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, au sujet de l'évolution de la gendarmerie du Territoire entre 1949 et 1954, Yaoundé, 8 octobre 1954.

²²² SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Rapport du chef d'escadron Bourgeois sur la situation des élèves-auxiliaires de gendarmerie originaire du nord-Cameroun, Yaoundé, 30 octobre 1952.

²²³ SHD, Vincennes, GD2007ZM14856, Rapport du chef d'escadron Bourgeois au sujet d'un projet d'arrêté nommant le commandant de la Garde camerounaise, Yaoundé, 6 septembre 1951.

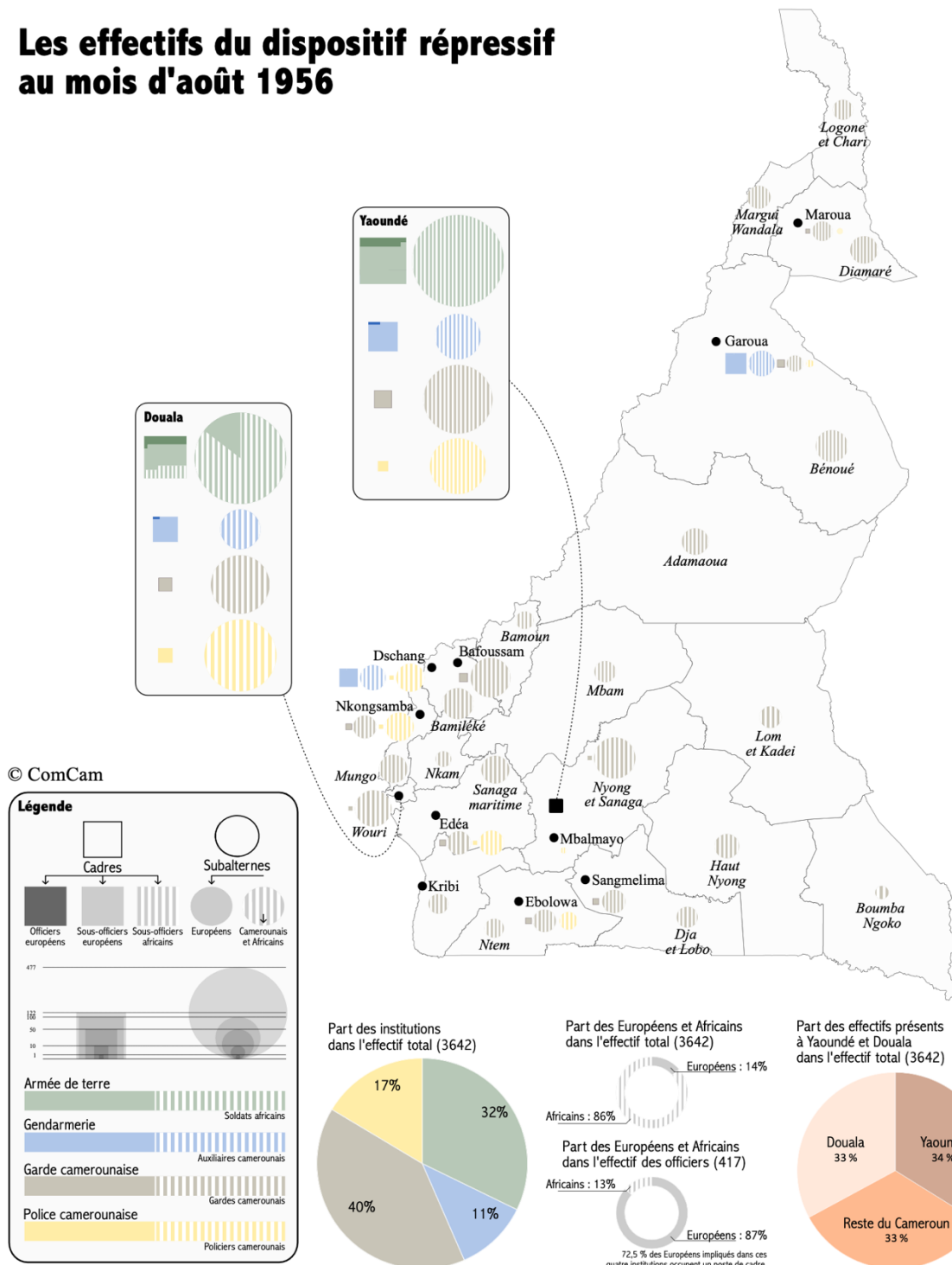
²²⁴ *Ibid.*, Note du chef d'escadron Bourgeois, « Objet : garde camerounaise. Opérations de maintien de l'ordre », Yaoundé, 27 novembre 1951.

²²⁵ SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Note de service du chef d'escadron Bourgeois, Yaoundé, 30 novembre 1951.

²²⁶ SHD, Vincennes, GD2007ZM14866, Le chef d'escadron Teulière, Note de service, « Objet : emploi des gardes camerounais dans les brigades et postes », 19 avril 1956.

²²⁷ SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport sur une vue d'ensemble des forces de sécurité au Cameroun, 13 août 1956.

Les effectifs du dispositif répressif au mois d'août 1956



Source : SHD, Vincennes GR14H57. Massa, Rapport. Vue d'ensemble sur les Forces de sécurité au Cameroun, Yaoundé, le 13 août 1956.

La gendarmerie et la garde camerounaise sont unies par des rapports de commandement, mais aussi par des éléments organisationnels (ils disposent globalement du même équipement à partir de 1955-1956, soit des fusils modernes et des armes automatiques légères²²⁸) et une relative porosité, qui favorise les passages de l'un à l'autre des corps, entre les auxiliaires et les membres de la garde. Ces deux institutions assurent l'essentiel du « maintien de l'ordre²²⁹ ». Ce dispositif essentiellement militaire est par ailleurs emblématique du déploiement du « maintien de l'ordre » colonial en Afrique subsaharienne : les Européens représentent moins de 15% de l'effectif disponible, mais plus de 85% des cadres comme l'indique la carte.

En 1956, le dispositif de « maintien de l'ordre » au Cameroun est donc polarisé par les institutions militaires, dont l'inspecteur Massa estime, en août 1956, que l'action combinée pourrait suffire à contenir d'éventuels troubles politiques, même généralisé à l'ensemble du territoire :

Si l'on considère à la fois pour chacune de ces forces, la valeur des hommes, l'état et la qualité de l'armement, la vitesse de déplacement et la mobilité, l'implantation des diverses unités sur l'ensemble du Territoire, on peut dire :

- que la Police représente une force tout juste bonne à ramener le calme en cas de bagarres sans grande gravité ;
- que la Garde peut, à elle seule, rétablir l'ordre, même dans le cas de petites émeutes, pourvu que celles-ci soient localisées ;
- que la gendarmerie peut, ensemble avec la Garde, rétablir l'ordre dans le cas d'émeutes qui se produiraient, même simultanément, en plusieurs endroits, et qui présenteraient un caractère de gravité assez accentué ;
- que l'armée, au concours de la gendarmerie et avec la Garde, pourrait enfin rétablir l'ordre, même dans le cas de troubles graves, se produisant en plusieurs endroits²³⁰.

- Les expériences partagées des nouveaux cadres civils et militaires de la répression

Ce dispositif est dirigé par une poignée d'acteurs dont le renouvellement progressif, avant et surtout après mai 1955, contribue largement à remodeler la répression. Parmi les responsables civils, de l'autorité desquels l'armée dépend institutionnellement, le Haut-Commissaire Roland Pré, déjà largement présenté occupe une place de choix²³¹ : outre l'interdiction de l'UPC, son rôle est crucial tant il amorce une politique de fermeté qui lui survit et contribue à introduire, dans le référentiel d'action partagé par les acteurs en présence, les théories du lieutenant-colonel Lacheroy sur la « guerre révolutionnaire ». Son successeur, Pierre Messmer, partage, lui aussi, les principes qui fondent ces théories élaborées par des officiers ayant eu à combattre le Viêt-Minh pendant la guerre d'indépendance indochinoise – dont il s'inspire pour envisager la répression des maquis de Sanaga-Maritime en décembre 1956, avant d'œuvrer à la création d'une zone d'exception, la Zopac²³². Comme le soulignent les trois auteurs du livre *Kamerun !*, c'est toutefois à un autre acteur administratif que revient la paternité civile de cette « zone de pacification » : l'administrateur Daniel Doustin. Né à Bayonne en 1920, et engagé volontaire en 1939, ce dernier, titulaire d'une licence de droit (1951), intègre alors l'Enfom où il choisit la section Indochine²³³. Il y est affecté comme administrateur-adjoint en 1945, et y mène l'essentiel de sa carrière, d'abord au sein du cabinet du commissaire de la République au sud-

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ Sur le sujet, voir Section 2 – Partie I.B.

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ Sur Roland Pré, voir Section 2 – Prologue.

²³² Sur Pierre Messmer, voir Section 2 – Partie I.A.

²³³ ANOM, 1CMR105, Dossier de carrière de Daniel Doustin.

Annam, puis, pendant la guerre, comme chef de plusieurs provinces. Rapatrié en mai 1954, il est ensuite directeur de l'Information en Côte d'Ivoire, puis gagne le Cameroun où il prend, en 1956, la direction de la Région du Nyong-et-Sanaga, basée à Yaoundé. Détaché comme conseiller technique du ministre de la France d'Outre-mer Defferre (mars 1957), il revient au Cameroun pour assurer les fonctions de délégué du Haut-Commissaire à Douala (septembre), assumant la direction civile de la Zopac dont il a contribué à esquisser les contours après décembre 1956²³⁴. Il quitte toutefois le territoire avant la fin des opérations en Sanaga-Maritime pour prendre ses fonctions de secrétaire général du Gabon en juillet 1958. L'implication de Daniel Doustin dans la répression militaire de l'UPC en milieu rural reste cependant moins marquée que celle d'autres administrateurs, tel que Maurice Delauney, principal responsable du « maintien de l'ordre » en région Bamiléké²³⁵.

Dans le sud du Cameroun, d'autres administrateurs assument le rôle de cheville ouvrière de la répression, et notamment Jacques Rivaille. Né à La Rochelle en 1917, lui aussi élève-administrateur de l'Enfom (1941), il est affecté, après la guerre, en AOF, d'abord à la direction du personnel (1944), puis au Soudan (1947), avant de regagner la métropole (1949) – et, enfin, le Cameroun. Adjoint du commandant de cercle de la région de Lom-et-Kadeï (1951), puis chef de la subdivision de Mbanga (1953), son dossier de carrière souligne l'appréciation qu'il suscite auprès de ses supérieurs, notamment pour sa fermeté : « Africain type, [il est] passionné de son métier qu'il connaît parfaitement » écrit ainsi le chef de la région, qui le juge « fait essentiellement pour le commandement, car il sait immédiatement conquérir l'obéissance et l'amitié de ses administrés, européens et africains, et parce qu'il réussit aussi bien dans le domaine politique que dans les domaines économique et social²³⁶ ». Son action lui vaut d'être affecté comme adjoint au chef de la région du Wouri en janvier 1955, ce qui le place d'ailleurs au premier rang de la répression menée en mai à Douala :

Chargé notamment des problèmes de maintien de l'ordre de la ville, il ne ménage ni son temps, ni sa peine, constamment dans les rues, à n'importe quelle heure, quand des incidents surgissent ou risquent de se produire. Son action incessante dans ce domaine est pour beaucoup dans le maintien du calme dans la ville. Lors des événements de mai, a fait preuve d'un réel courage physique, allié à un sens poussé des responsabilités²³⁷.

Par la suite, il prend la direction de la région du Wouri (juin 1956) puis, après une courte mission à New York où il participe au Comité des pétitions à l'Onu (juin-juillet 1957), sa réputation lui vaut d'être nommé chef de région en Sanaga-Maritime peu après la création de la Zopac, en décembre. Il joue un rôle crucial dans le fonctionnement d'une administration civile mise sous tutelle militaire, et toute encline à se consacrer à la répression de l'UPC – et à la « pacification ». Après la mort d'Um Nyobè, son engagement lui attire le soutien de sa hiérarchie, dont celui du Haut-Commissaire Xavier Torrè, qui écrit dans son dossier de carrière :

La forte personnalité de M. Rivaille, son entrain et son dynamisme ont contribué pour beaucoup à maintenir le moral de tous les fonctionnaires appelés à servir dans la Région la plus profondément troublée du Cameroun. Assumant les plus graves responsabilités avec un parfait

²³⁴ ADF, Nantes, 743PO/1-7. Daniel Doustin, « Note sur les événements actuels au Cameroun », s.d.

²³⁵ Sur Maurice Delauney, voir Section II – Partie I. B.

²³⁶ ANOM, EEII7241-8062, Dossier de carrière de Jacques Rivaille, Appréciation hiérarchique de son supérieur, le chef de région (nom illisible), 31 décembre 1954.

²³⁷ *Ibid.*, Dossier de carrière de Jacques Rivaille, Appréciation hiérarchique du délégué du Haut-Commissaire Guidon Lavallée, 25 octobre 1955. Ce jugement est partagé par Roland Pré : « Il a fait preuve au cours des graves événements de Douala d'un sang-froid exemplaire et d'un remarquable esprit de décision. »

sang-froid et une autorité certaine, M. Rivaille s'est acquis des appuis incontestables à une attention particulière de l'autorité supérieure²³⁸.

Sous ses ordres se trouve aussi l'administrateur Louis Capelle : né en 1923, lui aussi passé par l'Enfom (1946), il a mené sa carrière au Cameroun depuis sa première affectation comme adjoint au chef de la subdivision de Mbalmayo (1947), suivie par la direction des subdivisions de Maiganga (1949), Ngaoundéré (1950), Kaélé (1952) et Maroua (1955), avant d'être nommé chef de la région de Logone-et-Chari (1955). En septembre 1957, il est envoyé en Sanaga-Maritime, où il prend la direction de la subdivision d'Éséka, peu après la création de la Zopac²³⁹.

Le rôle des administrateurs civils tend cependant à devenir de plus en plus marginal au fur et à mesure que l'armée s'affirme comme principale actrice de la répression des upécistes : se distinguent alors quelques officiers partageant de mêmes héritages, de la France libre aux troupes coloniales, ou encore, et surtout, la lutte contre le Viêt-Minh en Indochine²⁴⁰. L'année 1955 coïncide ainsi avec la prise de commandement du général Louis Dio à Brazzaville, siège de la Zone de Défense AEF-Cameroun. Né à Vannes en 1908, ce Saint-Cyrien a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein des troupes coloniales, au gré de ses affectations en Tunisie, au Soudan et en AEF. Premier officier français à rallier le général Leclerc, lorsque celui-ci débarque à Douala le 27 août 1940, il devient l'un des piliers de la France libre, s'illustrant dans des combats en Afrique et en Europe. Son comportement lui vaut les appréciations positives de sa hiérarchie : « La meilleure manière de le définir, c'est d'affirmer qu'il obtient tout ce qu'il veut de ses subordonnés [...]. C'est pour moi une trempe de grand officier²⁴¹ » écrit Leclerc, qui le choisit comme successeur à la tête de la 2^e division blindée²⁴². Suivant un *cursus honorum* sans faute, qui fait de lui le plus jeune général de brigade (1945), Dio poursuit après-guerre son parcours dans l'empire, en Tunisie (1946-50) puis en Indochine où il prend le commandement des forces terrestres au Cambodge, chargées d'épauler le gouvernement local dans la répression de la 'guérilla' et d'expédier les affaires courantes du Commissariat de la République française. Le général s'y impose comme l'un des praticiens de ces nouvelles formes d'affrontement que l'armée expérimente alors contre ce qu'elle nomme la « guerre révolutionnaire » en Indochine, proposant à ses subalternes, en complément de l'« action militaire », une « action politique » visant spécifiquement la population civile, principal enjeu de la lutte : « faire de la propagande » à sa destination, puis lui « apporter toute l'aide matérielle » possible, tout en « organisant sa sécurité » par son « regroupement dans les zones que nous contrôlons », et sa constitution « en autodéfense²⁴³ ». Le contrôle social en constitue la composante majeure : il faut, pour lui, « intéresser la population à notre "guerre" qui est la sienne », tant en matière de renseignements que d'engagement supplétif. Son action lui permet d'être cité à l'ordre de l'armée, lui valant les remarques laudatives du ministre des Armées Jules Moch : « Ayant à faire face à la fois à la guérilla Vietminh et à la rébellion Khmère, [il] a réussi à améliorer

²³⁸ ANOM, EEII7241-8062, Dossier de carrière de Jacques Rivaille, Appréciation hiérarchique du Haut-Commissaire Xavier Torrè, le 30 septembre 1958. En mars, après la Sanaga-Maritime, Rivaille prend de fait la direction de la région de Diamaré, et y reste jusqu'à l'africanisation du poste.

²³⁹ ANOM, EEII7430-8613, Dossier de carrière de Louis Capelle.

²⁴⁰ Si le Cambodge revient fréquemment dans leur parcours, reste que les ouvrages sur la guerre d'indépendance indochinoise les mentionnent peu : par exemple, le général Louis Dio, Daniel Doustin ou le lieutenant-colonel Lambertton ne disposent pas d'entrées biographiques dans le dictionnaire de la guerre d'Indochine. Cadeau Ivan, Cochet François et Porte Rémy (dir.) (2021), *La guerre d'Indochine. Dictionnaire*, Paris, Perrin.

²⁴¹ SHD, Vincennes, GR14YD1759, Dossier de carrière du général Louis Dio : Appréciation hiérarchique du général Leclerc, commandant la 2^e DB, le 15 juillet 1944, sous dérogation. Sur le parcours du général Dio, cf. Michel Jean-Paul et Brouillet Seefried Monique (2022), *Le général Dio. Le connétable de Leclerc, 1940-1946*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur/Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque, pp. 36-50.

²⁴² SHD, Vincennes, GR14YD1759, État de services du général Louis Dio, sous dérogation.

²⁴³ SHD, Vincennes, GR10H284, Le général Louis Dio, Directives particulière : action politique, 18 novembre 1951.

rapidement une situation sérieuse où les intérêts français se trouvaient gravement menacés », puis « a su ramener la sécurité indispensable à la poursuite de la pacification sur l'ensemble du royaume », tout en « inspirant les hautes autorités civiles et militaires cambodgiennes²⁴⁴ ». Après son départ en 1952, il intègre, en tant qu'auditeur, l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHDEN) et le Centre des Hautes Études Militaires (Chem), avant d'être affecté comme adjoint du général commandant la 1^{ère} Région militaire (Paris). Promu général de division, il prend le commandement de la Zone de défense AEF-Cameroun en juin 1955, arbitrant dès lors la répartition sur le territoire des moyens destinés à la lutte contre les mouvements nationalistes et indépendantistes. Il reste à Brazzaville jusqu'en décembre 1957, date à laquelle il reprend ses fonctions à la 1^{ère} Région. Selon les auteurs de *Kamerun !*, qui estiment que le général, trop ancré dans les manières de penser et d'agir des troupes coloniales, serait « passé à côté des évolutions doctrinales des officiers de sa génération », son opposition aux préceptes de la DGR, et notamment à l'« action psychologique », serait à l'origine d'un départ imposé, quelques jours après la création de la Zopac²⁴⁵. Si le fait est plausible, il doit être nuancé : il est peu probable que l'élaboration de cette politique d'exception se soit faite, dans les mois qui précèdent, sans son accord, et même sans son intervention – d'autant plus que les modalités d'action adoptées reprennent, dans les grandes lignes, la politique qu'il a lui-même esquissée au Cambodge en matière de « regroupement », de contrôle des populations ou de propagande. Du reste, ses supérieurs ne tarissent pas d'éloges à son égard, imputant à des raisons d'ordre privé sa demande de retour en métropole²⁴⁶.

Le général Dio est remplacé par le général Louis Le Puloch : né en 1904, cet ancien diplômé de l'École militaire spéciale débute sa carrière dans les troupes coloniales, plus particulièrement en Indochine, où il sert de 1925 à 1940. Prisonnier en 1940, il est, après sa libération, de nouveau affecté dans l'empire, au Niger (1941) où il rejoint la France libre, au Maroc (1943) et en Algérie, avant de participer aux campagnes de France et surtout d'Allemagne, où il est plusieurs fois cité à l'ordre de l'armée. De la Seconde Guerre mondiale, il tire une « irremplaçable expérience des situations de crise », qui font sa réputation de chef : « En 1945, il est le premier à pénétrer en Alsace avec le Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc, en tête de la Première armée française » souligne Messmer lorsque, ministre de la Guerre, il doit saluer le départ en retraite de ce général qu'il a toujours soutenu²⁴⁷. Promu colonel, il repart en Indochine, d'abord en tant que chef d'État-major du Haut-Commissaire, puis commandant des troupes françaises du sud-Annam et des hauts-plateaux, où il assure également les fonctions de délégué du Commissaire à la République – combinant donc, comme le général Louis Dio au Cambodge, responsabilités militaires et civiles (1948-1949). Ses supérieurs soulignent les « résultats remarquables » de cet officier qui « a la situation parfaitement en mains et fait marquer à la pacification des progrès notables²⁴⁸ ». Affecté au commandement de la 1^{ère} brigade militaire du Sénégal et de la Mauritanie (1950), il s'y distingue encore, selon sa hiérarchie, comme un « officier supérieur d'une personnalité très accusée, d'une grande vigueur intellectuelle, d'une forte trempe physique et morale, d'une culture très étendue, qui se situe parmi les meilleurs de

²⁴⁴ SHD, Vincennes, GR14YD1759, Dossier de carrière du général Louis Dio : citation prononcée par Jules Moch, 13 janvier 1951, sous dérogation.

²⁴⁵ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jaboc (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 255-256.

²⁴⁶ SHD, Vincennes, GR14YD1759, Dossier de carrière du général Louis Dio : citation prononcée par le général de Corps d'armée Noiret, commandant la 1^{ère} RM, le 28 octobre 1958, sous dérogation.

²⁴⁷ SHD, Vincennes, GR14YD773, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : « Ordre du jour », prononcé par le ministre Pierre Messmer, à l'occasion du départ du général Le Puloch, membre de son état-major, 17 mars 1965, sous dérogation.

²⁴⁸ *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Alessandri, le 6 octobre 1948, sous dérogation.

l'Armée Coloniale²⁴⁹ ». L'année 1953 marque son retour en métropole, où il est affecté à l'État-major particulier de l'infanterie coloniale, dans le groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur : auditeur à l'Institut des Hautes Études de Défense nationale (IHEDN) et au Centre des hautes études militaires (Chem), il y croise probablement le général Dio. Son passage est salué par ses supérieurs, qui le jugent, à l'issue de sa formation, « très apte aux postes les plus élevés des États-majors interarmées et interalliés²⁵⁰ », soutenant sa promotion comme général de brigade, peu avant son départ pour l'Algérie. Son passage dans l'Oranais, s'il laisse des avis plus partagés, ne l'empêche pas d'être promu général de division, et de prendre la succession de Louis Dio à Brazzaville : selon son supérieur, le général Bodet, il « s'est immédiatement imposé et a en particulier imprimé sa marque personnelle aux opérations de police menées au Cameroun, en Sanaga Maritime²⁵¹ ». Le Puloch conserve son affectation pendant la plus grande partie de la répression, jusqu'en juin 1960 – où son départ est alors salué par son prédécesseur, devenu inspecteur des troupes d'outre-mer pour son action dans le cadre des transitions liées aux indépendances :

Personnalité puissante avec une certaine contrepartie d'impulsivité et d'égoïsme. A remarquablement commandé la ZOM n°2. Outre son action vigoureuse sur l'organisation, l'instruction et l'emploi de ses moyens, a préparé au mieux l'évolution de sa Zone de Défense en resserrant habilement les liens entre l'armée et les dirigeants locaux. S'est imposé avec force aux Hauts fonctionnaires civils et aux chefs de gouvernements africains²⁵².

Hiérarchiquement, le général commandant la Zone de défense AEF-Cameroun est le supérieur direct du commandant militaire du Cameroun – qui, lui, supervise les troupes présentes sur le territoire : le colonel Jean Whitehouse. Né en 1906 à Creil, ce dernier s'engage en 1924 et sert plusieurs années avant d'être admis à l'École militaire d'Infanterie métropolitaine (1929), dont il sort sous-lieutenant²⁵³. Sa carrière s'effectue essentiellement dans l'empire : d'abord affecté au 10^{ème} RTS, il sert en Indochine (1931), puis au Sénégal (1936), avant de rentrer en métropole. Fait prisonnier par les troupes allemandes (1940), il s'évade et rejoint la zone libre, d'où il part pour l'Indochine. L'arraisonnement de son navire par les Britanniques au large de Sainte-Hélène l'incite cependant à rester en Afrique : présent à Durban en 1942, il rejoint les FFL, servant ensuite à Beyrouth et en Afrique du nord, où il se trouve lorsque débute la mission du général Catroux. Passé brièvement par l'État-major particulier du général de Gaulle à Alger, puis par le Comité de défense nationale (1943), il est promu chef de bataillon et participe pour quelques mois à la campagne de France. Après-guerre, il poursuit son cursus dans l'empire, au Levant (1945) et en Algérie (1946) où il obtient le grade de lieutenant-colonel, puis retourne en Indochine (1949) avant de passer, à nouveau, par l'Algérie (1954). Promu colonel, il est nommé commandant militaire du Cameroun en octobre 1954, où il supervise, notamment, la répression militaire de décembre 1956 et janvier 1957. Selon les auteurs de *Kamerun !*, son départ, comme celui de Dio, serait lié à la création de la Zopac : « Fin 1957, pour rompre avec les échecs précédents, il faut manifestement renouveler le personnel²⁵⁴ ». Le choix de son successeur, le colonel Christian du Crest de Villeneuve, apparaît pourtant, *a posteriori*, comme en contradiction avec cette volonté de changement : dans les mois qui suivent, son supérieur, le

²⁴⁹ SHD, Vincennes, GR14YD773, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général commandant le DITC de Marseille, 5 novembre 1953, sous dérogation.

²⁵⁰ *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Bertrand, directeur, 19 juillet 1954, sous dérogation.

²⁵¹ *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Bodet, commandant de la Zone stratégique de l'Afrique centrale, 22 août 1958, sous dérogation.

²⁵² *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Dio, inspecteur des troupes d'Outre-Mer, juin 1960, sous dérogation.

²⁵³ SHD, Vincennes, GR16P602833. Dossier de carrière du colonel Jean Whitehouse.

²⁵⁴ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !..., op. cit.*, p. 256.

général Le Puloch, et ses propres subordonnés, tendent à le considérer comme un « spectateur » dont ils se permettent de « court-circuiter » l'autorité²⁵⁵. Né en 1905 à Brest, Christian du Crest de Villeneuve a, de fait, suivi un parcours quelque peu différent de celui des principaux protagonistes militaires de cette histoire²⁵⁶. Passé par Saint-Cyr (1925), dont il sort sous-lieutenant (1927), il débute sa carrière dans l'empire (Conakry, Brazzaville, Dakar), au sein des troupes coloniales, avant d'intégrer l'École spéciale militaire comme instructeur (1940). Après la défaite, il gagne Alger, puis Casablanca et enfin Dakar, où il prend la tête d'une unité de tirailleurs sénégalais, avant d'être détaché au sein de l'État-major particulier du général commandant en chef de l'AOF (1942). Dans les mois qui suivent le ralliement de cette dernière à la France libre, du Crest de Villeneuve intègre l'État-major du 18^{ème} RTS : promu chef de bataillon, il sert d'abord au Maroc puis en Algérie, où il intègre l'École militaire de guerre (1944). Désigné pour l'Indochine (1945), il gagne ses galons de lieutenant-colonel (1947), mais la quitte alors que débute justement la guerre d'indépendance pour intégrer l'État-major de l'Inspection générale de l'armée à Paris (1948). Chef du cabinet militaire du Haut-Commissaire de la République à Madagascar (1950), promu colonel (1952), il prend le commandant du 6^{ème} RTS (1953) et sert au Maroc, où il reste jusqu'à sa nomination, en octobre 1957, à Yaoundé. L'expérience du Cameroun s'avère défavorable à sa carrière, qui bénéficiait jusqu'alors d'appréciations plutôt élogieuses de ses supérieurs : en 1957, le général Duvoisin loue, ainsi, « son intelligence, son activité, sa grande droiture et son sens parfait de la discipline intellectuelle », estimant « qu'il doit réussir dans tous les emplois qui lui sont confiés » et qu'« il est hautement désirable qu'il soit poussé au plus tôt pour le grade de Général²⁵⁷ ». Son action en tant que commandant militaire du Cameroun est contrainte par la latitude d'action laissée, par le général Le Puloch, à ses propres subalternes : « Les commandements des opérations de police menées en Sanaga-Maritime et en pays Bamiléké ayant été dotés d'une large autonomie, le colonel du Crest n'a pas eu à intervenir directement dans la conduite de ces opérations », note ainsi son supérieur. Une situation qui expliquerait son relatif désarmement, sans pour autant le justifier, pour un général le Puloch qui porte sur son subordonné un jugement particulièrement sévère :

D'intelligence vive, mais primesautière, animé d'une activité itinérante sans objet précis, le Colonel du Crest n'apporte pas à sa tâche tout le soin désirable, qu'il s'agisse d'organisation, d'instruction ou des fonctions de représentant du général commandant la Zone de défense auprès du Haut-Commissaire du Cameroun.

Rayonnement faible, commandement incertain. N'a pas jusqu'ici démontré qu'il était apte aux questions du grade supérieur. Peut-être cette insuffisance est-elle due à de récentes épreuves physiques. Elle n'en est pas moins regrettable et pour le Cameroun et pour le Colonel du Crest, lui-même élogieusement noté jusqu'ici²⁵⁸.

Plus sévère encore l'année suivante, Le Puloch ne s'estime *in fine* satisfait qu'au moment de son départ : « Je vois partir sans regrets cet officier supérieur, d'une loyauté certaine, mais diminué par une certaine insuffisance physique et une vie mondaine peu faite pour pallier cette carence²⁵⁹ ». Il est vrai que le commandant de la Zone de défense d'AEF-Cameroun préfère s'appuyer directement sur les subalternes du colonel – qui, d'ailleurs, bénéficiaient déjà d'une large autonomie sous son prédécesseur, le colonel Whitehouse, à l'instar du chef de bataillon Amable Braquet. Né en 1912, ce dernier s'est engagé dès 1931 au sein du 8^{ème} RTS, où il passe l'essentiel de son début de carrière, avant d'intégrer l'École de Saint-Maixent en 1937²⁶⁰.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 259.

²⁵⁶ SHD, Vincennes, GR200Z2073103. Dossier de carrière du colonel Christian du Crest de Villeneuve.

²⁵⁷ *Ibid.*, Annotation du général Duvoisin, 13 novembre 1957.

²⁵⁸ *Ibid.*, Appréciation du général Le Puloch, 9 septembre 1958.

²⁵⁹ *Ibid.*, Appréciation du général Le Puloch, 9 janvier 1960.

²⁶⁰ SHD, CAPM, 7500178, Dossier de carrière de Amable Braquet, sous dérogation.

Promu sous-lieutenant, il participe au début de la guerre dans la Somme (1940), puis passe la Seconde Guerre mondiale dans l'empire, en AOF (1941) d'abord, puis en Afrique du nord (1944), où il se trouve toujours en 1945. Affecté en Indochine (1951), il gagne ses galons de chef de bataillon (1953), avant de rejoindre l'AEF pour prendre le commandant du Bataillon de tirailleurs camerounais, à Douala (1955). Sous ses ordres, ce dernier devient « une belle unité, parfaitement apte à sa mission de maintien de l'ordre, mission essentielle au Cameroun » selon Whitehouse, qui loue ses capacités d'organisation : « Il mène de front l'instruction des cadres et de la troupe en de nombreuses sorties en brousse combinant ainsi instruction et action de présence. [...] Officier supérieur complet, chef de guerre, gros travailleur, très belles aptitudes au commandement, caractère affirmé, il mène son unité d'une main dure mais est aussi exigeant pour lui-même²⁶¹ ». Il salue également son activité pendant la répression des actions armées de décembre 1956 et janvier 1957 : « Il a commandé avec une grande maîtrise la zone d'opérations groupant sous son commandement en plus de son bataillon, deux compagnies venues d'Oubangui-Chari et huit pelotons de la garde camerounaise et a obtenu dans un minimum de temps des résultats décisifs par sa compréhension de la situation, la rapidité de sa manœuvre et l'allant qu'il a su inculquer à ses cadres et à la troupe²⁶² ». Après la division, en mars 1957, du BTC en deux bataillons distincts, mais renforcés²⁶³, il prend le commandant du premier et poursuit son service à Yaoundé, avant de quitter le Cameroun pour l'Algérie en décembre suivant.

Le 2^{ème} BTC est alors dirigé par l'un de ses anciens supérieurs, principal protagoniste militaire de la répression militaire au Cameroun à partir de 1957 : le lieutenant-colonel Jean Lambertson. Né en 1911 à Châtellerault, Saint-Cyrien entré dans l'armée par les troupes coloniales, ce dernier passe l'essentiel de la Seconde Guerre mondiale en Indochine. Affecté dans des régiments de tirailleurs (1941), il se distingue en assurant la défense de postes frontières du nord Tonkin (Thât Khê), où il assume à la fois des responsabilités civiles et militaires (1942-43). Son action lui vaut d'être muté au sein de l'État-major de la division du Tonkin (1944), puis dans celui du commandement supérieur des Troupes en Indochine (1945), même si, dans les années d'après-guerre, sa loyauté à la hiérarchie militaire d'un territoire resté longtemps dans le giron vichyste, et peut-être même sa décision de ne pas rallier la France libre, pourraient avoir joué sur sa carrière. De fait, il conserve son grade de capitaine, acquis en 1941, jusqu'en 1948, où sa promotion lui est accordée à l'issue d'un autre séjour en Indochine. Sa connaissance des territoires et des populations locales lui permet de prendre la direction du 2^e bureau de l'État-major des forces terrestres en Extrême-Orient (Saïgon), institution particulièrement chargée du renseignement²⁶⁴. Cette position stratégique le place à la croisée de flux d'informations provenant de toute l'Indochine, ce qui lui permet de se familiariser aux analyses alors en cours d'élaboration sur la « guerre révolutionnaire » attribuée au Viêt-Minh, comme aux pratiques expérimentées par l'armée française pour s'y opposer. Lambertson quitte l'Asie pour intégrer la Compagnie d'État-major des troupes coloniales à Paris (1951), puis l'École Supérieure de Guerre (ESG) (1951-53), se démarquant déjà par ses écrits²⁶⁵, avant de rejoindre, comme formateur, l'École d'État-major (1953), où il dispense, alors, des cours de « facteur humain » sur la « guerre psychologique²⁶⁶ ». À l'issue de sa formation à l'ESG, son supérieur, le général Demetz, le juge « apte à toutes fonctions importantes dans un EM, en particulier dans

²⁶¹ *Ibid.*, Appréciation du colonel Whitehouse, 11 septembre 1956, sous dérogation.

²⁶² *Ibid.*, Appréciation du colonel Whitehouse, 9 septembre 1957, sous dérogation.

²⁶³ Sur le sujet, se reporter *infra*.

²⁶⁴ SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière du général Jean Lambertson, État de services, sous dérogation.

²⁶⁵ Lambertson Jean (1951), « L'armée communiste chinoise », Section de document militaire de l'Union française.

²⁶⁶ SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101, « La guerre psychologique », Cours à l'École Supérieure de guerre, 1954-1955.

le domaine opérationnel²⁶⁷ » : c'est dans cette perspective qu'il est affecté, dès mars 1956, comme chef d'État-major du colonel Whitehouse²⁶⁸. Il prend alors le commandement du Bataillon de tirailleurs camerounais (BTC), puis, après sa scission en deux groupes, celle du BTC n° 2, basé à Douala. Il contribue, avec Doustin, délégué du Haut-Commissaire à Douala, à élaborer le projet de la Zopac, dont il reçoit *in fine* la direction militaire, plaçant sous sa responsabilité tous les acteurs du dispositif de « maintien de l'ordre » en Sanaga-Maritime, civils compris. Son dossier de carrière laisse alors transparaître la rancune de son supérieur, le colonel de Crest, dont le ton tranche avec les éloges précédemment tressés par Whitehouse²⁶⁹ :

Très brillant comme commandant d'une zone opérationnelle, grâce à ses qualités d'intelligence, de commandement et d'organisation, n'a pas le même rendement comme commandant de son bataillon. N'ayant plus l'habitude de la troupe dont il était éloigné depuis 1944, a assuré de haut son commandement, se souciant peu des détails de la vie courante d'une unité. Très sûr de lui, n'écouter aucun conseil, il n'aura pas tiré de ce séjour dans la troupe une véritable expérience du commandement des hommes. Sous des dehors courtois, a fait preuve d'une réelle indiscipline intellectuelle négligeant souvent de faire appliquer les ordres, en laissant toute latitude à ses subordonnés pour les exécuter quand ces ordres ne lui paraissaient pas conformes à ses conceptions. Professeur par tempérament, n'a cependant pas été attiré par l'instruction des petites unités qu'il a supervisées sans s'y intéresser réellement. Attiré par l'enseignement militaire supérieur, pour lequel ses qualités le désignent, doit être orienté dans cette voie²⁷⁰.

Malgré son aigreur, le commentaire pointe bien le rôle de coordination assuré par le lieutenant-colonel en Sanaga-Maritime. Il dispose pour cela d'une équipe de collaborateurs, constituée de plusieurs acteurs rencontrés au sein du BTC au cours des dix-huit mois précédant la création de la Zopac – et notamment le capitaine Paul Gambini, qualifié de « cerveau de la lutte contre Um Nyobè » par les auteurs de *Kamerun !*²⁷¹. Né en Indochine en 1920, il s'y engage et y sert avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale²⁷². Promu sous-lieutenant (1948), il intègre la brigade coloniale de commandos parachutistes, suivant une formation à Pau avant de repartir en Asie (1950), où il s'illustre comme officier de renseignement sur plusieurs affectations : « Officier d'un comportement intellectuel parfait. Employé aux services de sécurité militaire et renseignements, a eu des résultats tels que le Haut commandement a éprouvé la nécessité de l'y rappeler lors d'opérations délicates (Hoa Bin, novembre 1951 à janvier 1952). Chef de section [de fusiliers voltigeurs], courageux, adroit, fin et diplomate, [il] a partout réussi, après chaque acte de guerre, à amorcer efficacement la pacification et la collaboration attendue²⁷³ ». Officier parachutiste, « spécialiste de la recherche », il reste en Indochine jusqu'à la fin de la guerre (1954), puis est affecté au Cameroun (1956) comme commandant de la 2^e compagnie du BTC. Il y rencontre Lambertson, qui appuie sa promotion comme capitaine, saluant son implication dans la répression des maquis upécistes : « Payant en permanence de sa personne, [il] a donné à nouveau la preuve de ses excellentes qualités militaires et de son sens politique avisé en contribuant pour une large part, au cours des mois de décembre 1956 et janvier 1957, au

²⁶⁷ SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière du général Jean Lambertson : Dossier individuel de campagne, sous dérogation.

²⁶⁸ *Ibid.*,

²⁶⁹ Pour les années 1956 et 1957, le colonel Whitehouse loue ses « qualités éminentes d'homme et d'officier », « une rectitude de jugement remarquable », « des connaissances militaires étendues », « officier très cultivé », « gros travailleur », « sûr de lui ». SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière de Jean Lambertson : Dossier de campagne, appréciation de Jean Whitehouse, 10 décembre 1958, sous dérogation.

²⁷⁰ *Ibid.*, appréciation du colonel du Crest de Villeneuve, le 15 mars 1959, sous dérogation.

²⁷¹ Selon René Dorandeu, chef du 2^o Bureau, cité par Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 289.

²⁷² SHD, CAPM, 7803877, Dossier de carrière de Paul Gambini, État des services, sous dérogation.

²⁷³ *Ibid.*, Dossier de carrière de Paul Gambini : Appréciation hiérarchique, résumé des notes données au cours de la carrière, année 1952 (sans auteur identifié), sous dérogation.

rétablissement de l'ordre dans la région de la Sanaga Maritime²⁷⁴ ». Son implication se poursuit toute l'année, lui valant « un témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire », signé par le colonel Whitehouse : « Auxiliaire précieux et conseiller écouté du commandement, [il] a permis à différentes reprises de prendre des mesures pour déjouer des entreprises subversives dirigées de l'extérieur²⁷⁵ ». Nommé commandant de la 7^e compagnie du BTC n° 2, il prend une part active aux opérations de 'contre-guérilla' dans la Zopac : « Commandant de compagnie parfait qui jouit d'un prestige admirable auprès de ses subordonnés comme auprès de ses camarades. Au cours des opérations de police en Sanaga Maritime (Cameroun), [il] a remporté des succès remarquables tant par son étonnante aptitude à recueillir des renseignements, que par la conduite audacieuse et mûrement réfléchie de ses opérations et grâce également à la confiance et à l'estime qu'il a su inspirer aux populations », note Lamberton²⁷⁶. Le capitaine Gambini, qui joue un rôle majeur dans l'assassinat d'Um Nyobè, quitte le Cameroun en octobre, pour une affectation en AEF, avant de rejoindre le secteur de Philippeville, en Algérie (1959).

Autour de Lamberton gravitent également deux officiers des Affaires Africaines, d'abord affectés dans le nord puis transférés dans la Zopac à la faveur de la guerre. Le capitaine Ange Agostini, déjà évoqué, est l'un d'entre eux²⁷⁷. Ses activités dans la région du Logone-et-Chari, où il a mis en place des réseaux d'informateurs afin de surveiller les upécistes locaux²⁷⁸, lui valent de rejoindre la Zopac, où il prend en charge, début 1958, le renseignement au sein du quartier Est (Tricar). Rapatriable en octobre, il obtient, avec l'appui de toute la hiérarchie militaire, une prolongation de séjour pour poursuivre son action en Sanaga-Maritime²⁷⁹. Il quitte le Cameroun en avril 1959 pour l'Algérie. Son départ suit celui du second officier des Affaires africaines de la Zopac, Rodolphe Ruel, auparavant affecté dans le nord-Cameroun²⁸⁰. Également détaché au sein du BTC, il est chargé de centraliser les renseignements du quartier ouest de la Zopac (Bacar), avant de quitter le territoire en août 1958, ayant atteint la limite prévue pour son affectation. Il sert ensuite en Algérie. Leurs activités sont supervisées par un autre acteur : le capitaine Gabriel Haulin. Né en 1914, passé par l'École de Saint-Maixent dont il sort major (1939), cet officier, prisonnier de guerre rapatrié en 1945, intègre la gendarmerie après la fin du conflit mondial²⁸¹. Après diverses affectations en métropole, il est détaché au Cameroun (1955), où il reste jusqu'à l'indépendance. D'emblée, il reçoit le commandement de la garde camerounaise, qu'il dirige en mai 1955, ce qui lui vaut la reconnaissance de Pré : « Officier de tout premier ordre, réussit parfaitement comme Commandant de la Garde camerounaise. La flamme qui l'anime, son rayonnement, ses qualités d'organisateur, le soin méticuleux qu'il apporte à contrôler et à faciliter le travail de ses subordonnés, son énergie et son expérience, tant de l'instruction que du commandement, font qu'il s'impose dans toutes les circonstances²⁸² ». Son implication lui permet d'obtenir la médaille de la gendarmerie, et de s'attirer les faveurs de l'administration : il les conserve les années suivantes, après la répression

²⁷⁴ SHD, CAPM, 7803877, Dossier de carrière de Paul Gambini : Appréciation hiérarchique du chef de bataillon Braquet, 1957, sous dérogation.

²⁷⁵ *Ibid.*, Dossier de carrière de Paul Gambini : « Le colonel Whitehouse décerne un témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire », 24 octobre 1957, sous dérogation.

²⁷⁶ SHD, CAPM, 7803877, Dossier de carrière de Paul Gambini : Appréciation hiérarchique du lieutenant-colonel Lamberton, 2 août 1958, sous dérogation.

²⁷⁷ Voir Section 2 - Partie I.B.

²⁷⁸ SHD, CAPM, 7900493, Dossier de carrière de Ange Agostini : Feuille de notes des années 1956 et 1958 Document consulté sous dérogation.

²⁷⁹ *Ibid.*, Dossier de carrière de Ange Agostini. Divers, courriers et diplômes. Voir les lettres de soutien du général Le Puloch, ou du colonel du Crest, sous dérogation.

²⁸⁰ SHD, CAPM, 7709124, Dossier de carrière de Rodolphe Ruel, État des services, sous dérogation.

²⁸¹ SHD, CAPM, 7804359, Dossier de carrière de Gabriel Haulin, État des services, sous dérogation.

²⁸² *Ibid.*, Dossier de carrière de Gabriel Haulin, Appréciation hiérarchique de Roland Pré, 12 août 1955, sous dérogation.

des actions armées de décembre 1956, dans laquelle il assume la plus grande responsabilité, toujours à la tête de la garde. Il quitte cette fonction quelques mois plus tard, pour prendre la direction, après un congé en métropole, de la section de gendarmerie de Garoua (décembre 1957), avant d'être détaché à l'État-major de la Zopac (janvier 1958), où sa réputation lui permet de prendre la direction du 2^e bureau, chargé de superviser le renseignement. À partir du mois de mai, il cumule cette fonction avec le commandement de l'escadron de la gendarmerie d'Éséka, et joue un rôle crucial dans la recherche des chefs de l'UPC, et dans la mort d'Um Nyobè. Cette implication lui vaut la reconnaissance de toute la hiérarchie militaire : pour Le Puloch, c'est un « officier d'élite qui vient de faire ses preuves dans des circonstances très difficiles et à qui revient pour une bonne part le mérite de la pacification de la Sanaga-Maritime²⁸³ ». Ses supérieurs n'en appuient pas moins sa promotion à titre exceptionnel, bien qu'il doive attendre 1960 pour recevoir le grade de chef de bataillon. Il prend alors le commandement de l'escadron de Dschang, en région Bamiléké, où il suit le lieutenant-colonel Lamberton – avant de poursuivre sa carrière au Gabon, où il est le principal artisan de la formation de la gendarmerie nationale.

D'après les auteurs de *Kamerun !*, Gabriel Haulin aurait cependant été supplanté, dans son rôle de coordinateur du renseignement, par un inspecteur de la Sûreté : Georges Conan²⁸⁴. Né à Paris en 1913, ce dernier entre dans la police d'État (1940) avant de rejoindre la Sûreté nationale (1943). Après plusieurs postes en France, il est affecté, à sa demande, dans l'Allemagne occupée (1946), où il officie en tant que chef d'antenne de la Sûreté à Biberach (Wurtemberg), puis en Guadeloupe (1952), où il dirige les RG. Soucieux de poursuivre sa carrière en Outre-mer, il propose sa candidature pour le Cameroun au directeur de la Sûreté (1954), dans un contexte où la priorité est donnée aux fonctionnaires rapatriés d'Indochine à la fin de la guerre. L'accord exceptionnel du Haut-Commissaire Pré lui permet toutefois de rejoindre Yaoundé, où il arrive à la veille de la répression de mai 1955. Affecté comme inspecteur des RG à Édéa (août 1955), il s'évertue à mettre en place et à exploiter un réseau de renseignements en lien avec l'administration territoriale, s'attirant le soutien de sa hiérarchie : il « a su s'imposer dans une région particulièrement délicate par son sens des réalités politiques et humaines », dit de lui le directeur de la Sûreté²⁸⁵. Son rôle dans la lutte contre l'UPC lui permet, en moins d'un an, d'obtenir « dans la Sûreté coloniale la promotion qui lui était impossible en métropole²⁸⁶ ». Cette implication ne cesse de s'accroître dans les deux années qui suivent – bien que ses méthodes ne fassent pas l'unanimité : « Intelligent et persévérant. Bon enquêteur, mais esprit retors. Style compliqué. S'est amélioré », note en 1957 le commissaire principal Autem, chef du service régional de PJ²⁸⁷. Il obtient cependant une prolongation de séjour, avant de prendre la direction du commissariat spécial d'Éséka (octobre 1957), peu avant la création de la Zopac. Sa maîtrise du contexte local, comme les réseaux qu'il a su installer depuis 1955, lui permettent de s'imposer dans le système de renseignement mis en place par le lieutenant-colonel Lamberton. Après avoir joué un rôle clé dans la recherche et l'assassinat de Ruben Um Nyobè, il est affecté au cabinet du Haut-Commissaire comme adjoint civil au Bureau de documentation en novembre 1958.

²⁸³ SHD, CAPM, 7804359, Dossier de carrière de Gabriel Haulin, Appréciation hiérarchique du général Le Puloch, 3 octobre 1958, sous dérogation.

²⁸⁴ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 283.

²⁸⁵ ANOM, CMR1C643, Dossier de carrière de George Conan, Notation de Paul Divol, directeur de la Sûreté, 12 décembre 1955.

²⁸⁶ Bat Jean-Pierre (2012), « Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960) », in Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR.

²⁸⁷ *Ibid.*

Ces quelques portraits montrent que les cadres civils et militaires français amenés à prendre la direction de la répression de l'UPC à partir de 1956 partagent des éléments biographiques communs : pour beaucoup, une carrière inscrite de longue date dans l'empire colonial ; un vécu différencié de la Seconde Guerre mondiale, qui s'est traduite, pour une partie, par l'entrée en résistance ; une expérience commune de la guerre d'indépendance indochinoise, qui constitue en ce sens le creuset de nouvelles manières de penser et d'agir – et qui conditionnent en grande partie les stratégies adoptées face aux actions armées de l'UPC.

- **De la « Zoe » à la « Zopac », la marche vers la guerre en Sanaga-Maritime (1956-1957)**

Tous ces acteurs sont amenés à jouer un rôle crucial dans la répression des maquis et de l'UPC, qui débute à partir de décembre 1956. Avant cette date, la dissolution de l'UPC, l'entrée en clandestinité de ses membres et le recours progressif aux actions armées, entraînent plutôt un durcissement de la répression militaire, plus particulièrement en Sanaga-Maritime et dans l'ouest du Cameroun, où le mouvement dispose d'une large audience. La répression de mai 1955 le souligne déjà, démontrant par ailleurs la faiblesse des effectifs du « maintien de l'ordre » – comme le note Maurice Delauney :

En mai 1955, l'UPC représentait en pays Bamiléké une force incontestable. Et il s'en fallut de très peu qu'à l'annonce des bagarres de rues de Douala et du Mungo, une révolte générale n'éclate dans la Région. L'énergie de mon prédécesseur, M. Borne, réussit à l'éviter. Mais n'ayant à sa disposition que des forces de police ridicules, il dû, pour mâter l'UPC, faire appel aux chefs et à leurs troupes. Grâce à elles, on pût arrêter les principaux meneurs, briser la révolte dans l'œuf²⁸⁸.

En région Bamiléké, le mouvement se réorganise toutefois dans les mois suivants, de manière clandestine : l'administration régionale est régulièrement confrontée à des « troubles²⁸⁹ », auxquels elle répond par « une politique d'autorité » consistant à multiplier les opérations de police²⁹⁰ – et ce « en particulier dans les subdivisions de Mbouda et de Bafang, où l'on refusait formellement de payer l'impôt²⁹¹ ». Cette répression souligne la crainte régnant au sein de l'administration d'une nouvelle action de l'UPC – comme l'écrit d'ailleurs le lieutenant-colonel Trancart, chef de la Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer. S'il estime que le parti est « éliminé sur le plan politique », il appréhende cette entrée en clandestinité qui, par mimétisme avec l'action du FLN en Algérie, pourrait prendre la forme d'une lutte armée :

[...] les chefs upécistes sont parfaitement capables de tirer la leçon de l'échec [en mai 1955] qu'ils ont subi et d'orienter l'activité de leurs militants dans les voies nouvelles : action clandestine, sabotage, terrorisme, constitution éventuelle de maquis. Si nous considérons par ailleurs que les mêmes dirigeants peuvent être orientés dans cette voie tant par les conseils d'agents communistes que par leur propre interprétation des résultats obtenus par des activités similaires en Afrique du Nord, il apparaît que nous devons dès à présent envisager cette éventualité, en étudier les conséquences possibles et préparer les moyens à mettre en œuvre pour faire échec à de tels projets²⁹².

²⁸⁸ SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire, 8 février 1958.

²⁸⁹ Par exemple, pour le mois de juin : agression d'un gendarme et de quelques gardes, rassemblement population, évasions de prisonniers et destruction d'un pont. *Ibid.*

²⁹⁰ Voir Section II – Partie I.B.

²⁹¹ SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire, 8 février 1958.

²⁹² SHD, Vincennes, GR10T180, Le lieutenant-colonel Trancart, Note d'information sur « les possibilités d'action des nationalistes extrémistes du Cameroun dans la conjoncture actuelle », 11 octobre 1955.

La note souligne le risque que certaines régions soient constituées en bases arrières d'une « action terroriste » d'envergure : « [L]es anciens fiefs upécistes du Sud-Cameroun, et plus particulièrement la Sanaga-Maritime, sont éminemment favorables à l'installation de camps provisoires dans lesquels pourraient s'organiser des groupes de guérillas qui rayonneraient à partir de ces bases²⁹³ ». La densité forestière ou la dispersion spatiale des villages sont pointées comme les principaux facilitateurs d'une possible implantation de maquis, dont il estime, cependant, qu'elle ne saurait tenir que par une pression psychologique constante sur les populations. Incitant à se méfier « de la facilité avec laquelle l'ordre a été rétabli lors des derniers incidents », il souligne le poids du contexte impérial dans l'interprétation de la situation camerounaise :

Dans son plus récent ouvrage, M. Mus a particulièrement souligné l'influence néfaste qu'avait pu avoir en Indochine le complexe de supériorité acquis par les responsables locaux à la suite du rétablissement facile de la situation en 1930. Une fois encore, la leçon d'Indochine est significative : pour avoir trop présumé de nos forces et mésestimé celles de l'adversaire, nous sommes allés à un échec définitif. Il nous appartient de ne pas renouveler une telle erreur au Cameroun²⁹⁴.

Plus encore que l'exemple de l'Indochine, c'est l'analogie avec le FLN et la guerre alors en cours en Algérie, qui s'impose dans le référentiel de l'administration coloniale pour penser le mouvement upéciste. Lors de son départ en avril 1956, Roland Pré estime ainsi que, si la situation est « calme » depuis mai, une minorité des cadres du mouvement constitue toujours un danger à très court terme : celle, affirme-t-il, « [d]es extrémistes se prononçant pour l'élimination totale et brutale de la France, faisant l'éloge des fellaghas, envoyant des télégrammes de félicitations au colonel Nasser et prescrivant la grève de l'impôt²⁹⁵ ». Si ce dernier mot d'ordre, lancé dans la perspective de marquer la commémoration de la répression de mai 1955, se solde, selon la Sûreté, par un échec, la crainte d'une entrée dans la lutte armée reste vivace : « [...] déjà, une minorité, au sein de l'UPC et de la JDC, envisage, certes pas dans l'immédiat, mais au cas où le dialogue serait impossible, le recours à des mesures “décisives”, à l'instar de ce que font les “patriotes algériens” », souligne la direction de la Sûreté, début juin 1956²⁹⁶. En septembre et en octobre, les « responsables upécistes de Douala sont suspectés d'œuvrer à la création d'une “organisation paramilitaire” destinée à engager la lutte armée²⁹⁷, dynamique que l'évolution des relations entre les cadres du mouvement et Soppo Priso accentuerait : « [D]'une façon plus générale, l'UPC durcit ses positions et s'oriente vers des solutions “révolutionnaires” (d'autant que ses dirigeants estiment la conjoncture internationale favorable à leurs desseins) », note la Sûreté en novembre²⁹⁸. Les élections de décembre 1956, à l'égard desquelles le mouvement prône l'abstention, polarisent toute l'attention : « L'UPC sera-t-elle suivie par la masse des électeurs ? Il semble bien que non, à moins que sa campagne d'intimidation n'ait recours “aux grands moyens” annoncés par certains extrémistes²⁹⁹ ». À Douala notamment, toujours selon la Sûreté, « [l]es militants upécistes font feu de tout bois pour empêcher de voter : répétition des slogans anti-Loi-Cadre, faux bruits, mensonges, menaces de représailles, annonce de troubles et d'une “déclaration de guerre³⁰⁰” [...] ». Ses agents constatent une même virulence en Sanaga-Maritime, multipliant les appels à l'attention

²⁹³ *Ibid.*, p. 2.

²⁹⁴ Il s'agit peut-être ici du livre *Viêt Nam, sociologie d'une guerre*, publié par Paul Mus au Seuil, en 1952. *Ibid.*, p. 5.

²⁹⁵ SHD, Vincennes, GR10T180, Note du Haut-Commissaire Roland Pré, « Objet : la situation au Cameroun : recherche et définition d'une politique », 6 avril 1956.

²⁹⁶ ANOM, 1AFFPOL3325, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (29 mai-2 juin 1956), juin 1956.

²⁹⁷ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (28 septembre-9 octobre 1956), 11 octobre 1956.

²⁹⁸ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (2-10 novembre 1956), 12 novembre 1956.

²⁹⁹ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (26 novembre-4 décembre 1956), 6 novembre 1956.

³⁰⁰ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (4-11 décembre 1956), 12 décembre 1956.

de l'administration et des militaires³⁰¹. Le Haut-Commissaire Messmer en tient d'ailleurs compte, mettant le dispositif répressif en alerte dès la mi-novembre : par l'intermédiaire du colonel Whitehouse, il demande à la Zone de défense AEF-Cameroun de tenir ses troupes prêtes pour une intervention rapide pendant les élections, anticipant des troubles en région Bamiléké³⁰². De même, en interne, le BTC se prépare à faire mouvement vers l'ouest, fin novembre³⁰³. À la veille des élections enfin, le Haut-Commissaire modifie les prévisions d'emploi des unités à disposition du commandant de la place de Douala, demandant que certaines unités soient prêtes à être utilisées « en dehors de la région du Wouri et exclusivement dans les régions du Mungo et de la Sanaga-Maritime³⁰⁴ ».

Dans l'ouest du Cameroun, où se situe un second foyer d'agitation politique parallèle à celui de la Sanaga-Maritime, la répression continue impulsée par Delauney en région Bamiléké aurait, selon l'administrateur, favorisé un bon déroulement des élections – lesquelles auraient *in fine* affaibli l'UPC³⁰⁵. Il n'en est pas de même en Sanaga-Maritime, où l'événement constitue au contraire le moment du passage à la lutte armée, entraînant en réaction une répression militaire immédiate. Dès le matin du 19 décembre 1956, deux des six sections provenant des deux compagnies du BTC présentes à Douala sont détachées sur Édéa et mises à disposition du chef de région de la Sanaga-Maritime – qui dispose déjà de sept pelotons de la garde camerounaise. D'autres unités sont peu à peu affectées dans les principaux centres névralgiques du territoire : début janvier, quatre compagnies du BTC occupent Éséka (4^e), Édéa puis Boumnyebel (3^e), Ngambè (2^e) et Nyaho (5^e), leurs sections respectives étant détachées dans les villages alentour. Fin décembre, le dispositif est complété par l'arrivée de troupes d'AEF : la 3^e Compagnie portée (CP) n° 3 du 4^e Régiment colonial interarmes (RCIA), arrivée le 22 de Bouar (Oubangui-Chari) sous les ordres du capitaine Chapelet, s'installe à Éséka le 27³⁰⁶. Puis, le 4 janvier, la 1^{ère} Compagnie du 4^e RCIA, dirigée par le capitaine Laurent, rejoint la capitale de la Sanaga-Maritime³⁰⁷.

En quelques jours, des effectifs militaires exceptionnels – en plus des sept pelotons de la garde, six compagnies militaires et un commando du Groupe colonial de commandos parachutistes d'AEF – sont donc déployés en Sanaga-Maritime. Leur unité d'action est assurée par la création d'une « Zone opérationnelle d'Éséka » (Zoe) dont le PC est établi à Pouma et placé sous la direction du chef de bataillon Braquet, assisté du capitaine Schontz, puis du capitaine Laurent. Selon le bilan dressé après-coup par ce dernier, les opérations se déroulent en deux phases : une première, « militaire », du 25 décembre au 18 janvier, et une seconde, « administrative » et « judiciaire », qui dure jusqu'au 10 février. La Zoe adopte alors un *modus operandi* spécifique : la recherche des combattant·es dans cet environnement que la majorité des unités ne maîtrise pas repose sur la formation de binômes alliant une section d'infanterie et un peloton de la garde camerounaise, encadrée par un officier de gendarmerie. Outre qu'elle offre aux militaires une meilleure connaissance du territoire, la formule permet de respecter les contraintes

³⁰¹ En janvier 1957, un rapport de la Sûreté affirme ainsi « [d]es renseignements de source et de valeur sûres laissent supposer depuis quelques mois une action "armée" des « troupes » de l'UPC. Le Chef de Poste avait rendu compte en son temps de cette situation au Général Commandant l'Air en AEF-Cameroun, ainsi qu'à la Direction du [Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées] ». SHD, Vincennes, GR10T180, La direction de la Sûreté, Rapport sur la situation politique au Cameroun, janvier 1957).

³⁰² SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre du colonel Whitehouse au général Dio, 19 novembre 1956.

³⁰³ *Ibid.*, Lettre du colonel Whitehouse au général Dio, 30 novembre 1956.

³⁰⁴ *Ibid.*, Fiche sur le déroulement des opérations de maintien de l'ordre à Douala, 29 décembre 1956.

³⁰⁵ SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre de Maurice Delauney au Haut-Commissaire, 8 février 1958, p. 8.

³⁰⁶ SHD, Vincennes, GR6H239, Rapport du capitaine Chapelet, commandant de la 3^{ème} Compagnie portée (CP) du bataillon d'infanterie du 4^o régiment colonial interarmées (RCIA), concernant le transport et le séjour de l'unité au Cameroun, 25 février 1957.

³⁰⁷ *Ibid.*, Le capitaine Laurent, adjoint au chef de bataillon commandant la Zone opérationnelle d'Éséka, Rapport sur les opérations de rétablissement de l'ordre au Cameroun, sans date.

institutionnelles imposées par l'instruction interministérielle du 15 décembre 1947 sur « le recours aux forces armées dans le cadre du maintien de l'ordre ». Le texte stipule de fait que les unités militaires, à l'exception des situations où elles sont exposées à des violences « caractérisées, graves et généralisées », ou lorsqu'elles sont incapables de défendre autrement les lieux dont elles ont reçu pour mission de garder, ne peuvent légalement faire usage des armes à feu sans réquisition spéciale de l'autorité civile compétente : toute opération doit donc se faire en présence d'un représentant assermenté des forces de l'ordre, mandaté par elle³⁰⁸. Si le chef de région conserve en théorie l'autorité sur la gendarmerie et la garde camerounaise, celles-ci, en pratique, sont alors subordonnées aux militaires, qui donnent le rythme des opérations³⁰⁹. Le fait n'est pas sans conséquence dans l'organisation du dispositif répressif au Cameroun. Lorsqu'il rend compte au lieutenant-colonel Lamberton, commandant du BTC, de son action à la tête de la 2^e Compagnie, le capitaine Gambini souligne ainsi l'excellente « coopération civilo-militaire » qui a permis à son unité de recevoir le soutien inconditionnel de l'autorité civile : « Le Chef de Région nous accompagna et nous signa chaque fois que nous lui avons demandé les réquisitions particulières et spéciales. Il faut dire qu'il s'est rangé, en général, à notre manière de voir » écrit-il, concluant que « la solution de confier entièrement le rétablissement de l'ordre à l'Armée est la meilleure³¹⁰ ». À l'échelon supérieur, le colonel Whitehouse souligne la force d'un commandement unique³¹¹, de même que le général Dio, qui réclame la suppression de cette obligation de présence d'un représentant civil, contrainte pesante sur la rapidité et la fluidité de l'action, en affirmant que de telles opérations ne relèvent pas du « maintien de l'ordre », mais « d'opérations de guerre ». Ce dernier estime que l'autorité civile devrait se borner à fixer, par réquisition, l'objectif à atteindre, avec des termes « suffisamment nets » pour couvrir le chef militaire « au cas où il lui est nécessaire d'employer à fond tous ses moyens de feu pour accomplir sa mission » – tout en le laissant libre du montage de l'opération, et se borner à en faire enregistrer *a posteriori* les résultats par un représentant de l'ordre³¹².

Sur le terrain, la répression s'exerce de fait dans un contexte troublé. Les militaires notent ainsi que les villages les plus reculés sont déserts : le 22 décembre, le peloton régional n° 32 (Maroua) de la garde constate qu'à Boumnyebel, Makaï et Mode, « toutes les cases sont désertes³¹³ ». En patrouille le 23, autour de Ndom et Nyanon, le peloton d'instruction n° 1 (Yaoundé) note quant à lui que « tous les villages sont abandonnés et de nombreuses cases incendiées », comme, le 31, dans ceux de Makenda et Ekak, ou le 7 janvier, dans tous ceux se trouvant sur la route de Ndongo à Ntouleng. La Sûreté attribue cette situation aux actions armées du CNO, qui aurait entraîné la mort de 96 Camerounais·es et la destruction de plus de 600 cases :

Cette triple série d'attentats [meurtres, violences physiques et incendies de cases] contre la vie ou les biens des Africains modérés, à quoi il faut ajouter des enlèvements, des impositions forcées

³⁰⁸ *Ibid.*, Extraits de l'instruction interministérielle encadrant le recours aux forces armées dans le cadre du maintien de l'ordre, 15 décembre 1947.

³⁰⁹ Le colonel Jean Whitehouse le reconnaît d'ailleurs, lorsqu'il écrit, le 15 janvier, que l'entrée dans la phase « judiciaire » implique que « les formations de la gendarmerie et de la garde camerounaise recouvrent leur pleine autonomie et cessent d'être subordonnées au commandant de la Zoc ». *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 4, 15 janvier 1957.

³¹⁰ *Ibid.*, Le capitaine Gambini, commandant la 2^e Compagnie de Fusiliers voltigeurs, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

³¹¹ *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Rapport « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

³¹² *Ibid.*, Le général Dio, commandant supérieur des forces armées et de la zone de défense d'AEF/Cameroun, Rapport « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 30 avril 1957.

³¹³ SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957. Consulté sous dérogation.

(en espèces, bétail, huile, pétrole), des voitures incendiées...firent immédiatement régner la terreur en Sanaga-Maritime et dans la subdivision d'Éséka notamment.

Ce fait d'ordre psychologique (aggravé encore par tous les faux bruits qui circulèrent – ce qui est dans la logique de pareille situation –), échappant donc aux repères statistiques, eut néanmoins une conséquence fort importante : la fuite en brousse de très nombreux villageois. Des dizaines de villages furent en effet désertés et, dans certains secteurs, il fallut attendre jusqu'à un mois, pour que la confiance revienne et pour que les villages retrouvent leur physionomie habituelle³¹⁴.

Reste qu'en la matière, les « rumeurs » mentionnées par la Sûreté concernent tout autant les violences de l'UPC, que celles exercées par l'armée française contre les combattant·es nationalistes, voire contre les civil·es. Les unités présentes multiplient les opérations de patrouilles et de contrôle des populations, et ce afin d'occuper l'espace – ce que souligne la carte ci-contre, qui recense les activités des pelotons de la garde entre le 19 décembre 1956 et le 18 janvier 1957 : au cours de ces opérations, 432 civil·es sont arrêté·es, et 32 tué·es – des chiffres à considérer comme *minimum*³¹⁵. Cette séquence répressive de décembre 1956 fait également apparaître les premiers cas de torture en contexte militaire. À Dibang, Philippe Hagbè Bell, jeune militant engagé dans des actes de sabotage des infrastructures de communication, témoigne auprès de la Commission, encore marqué à vif, des pratiques d'un gendarme français, surnommé « Ngock Kwem », c'est-à-dire « la pierre sur laquelle on écrase les feuilles de manioc », en raison de sa brutalité³¹⁶ :

Il y avait des personnes dont le dos était perclus de plaies nauséabondes. La chair du dos leur avait été arrachée à force de fouet. Certains avaient perdu toute leurs dents. Les tortionnaires les leur avaient arrachées à l'aide de tenailles en fer. Les tortionnaires Toupouris (les Toupouri sont des populations vivant dans le Nord du Cameroun) n'étaient pas humains. L'une de leur torture préférée consistait à pendre les détenus par les testicules ou à leur arracher les cheveux de la tête en les tirant violemment, ce qui laissait d'énormes plaies sur le crâne. C'était horrible.

Grâce à l'intervention de sa mère, il est libéré avant d'être torturé mais témoigne aussi de « l'atmosphère de psychose » qui règne dans la zone après le massacre à la mission de Mom-Dibang. Il évoque en particulier le cas de la femme du maquisard Lihan Li Massoguè, capturée alors qu'elle allait le ravitailler : le combattant est surpris dans sa cachette par les soldats, mais parvient à déjouer leur attention pour s'échapper. En conséquence, le gendarme français, « Ngock Kwem », lui fait subir « une torture inouïe », ordonnant que « ses parties génitales soient aspergées de carburant et brûlées ». D'autres pétitions envoyées à l'Onu font état de ces pratiques tortionnaires subies à l'occasion des actions armées de décembre 1956 et qui sont poursuivies lors des opérations de « traque » des maquisard·es.

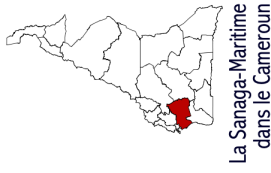
³¹⁴ SHD, Vincennes, GR10T180, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, « Objet : l'Union des populations du Cameroun. Bilan des attentats contre les biens publics et privés, perpétrés par le Comité national d'organisation, en Sanaga-Maritime, à l'occasion des élections à l'Atcam du 23 décembre 1956 », 11 avril 1957.

³¹⁵ SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957, sous dérogation.

³¹⁶ Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023

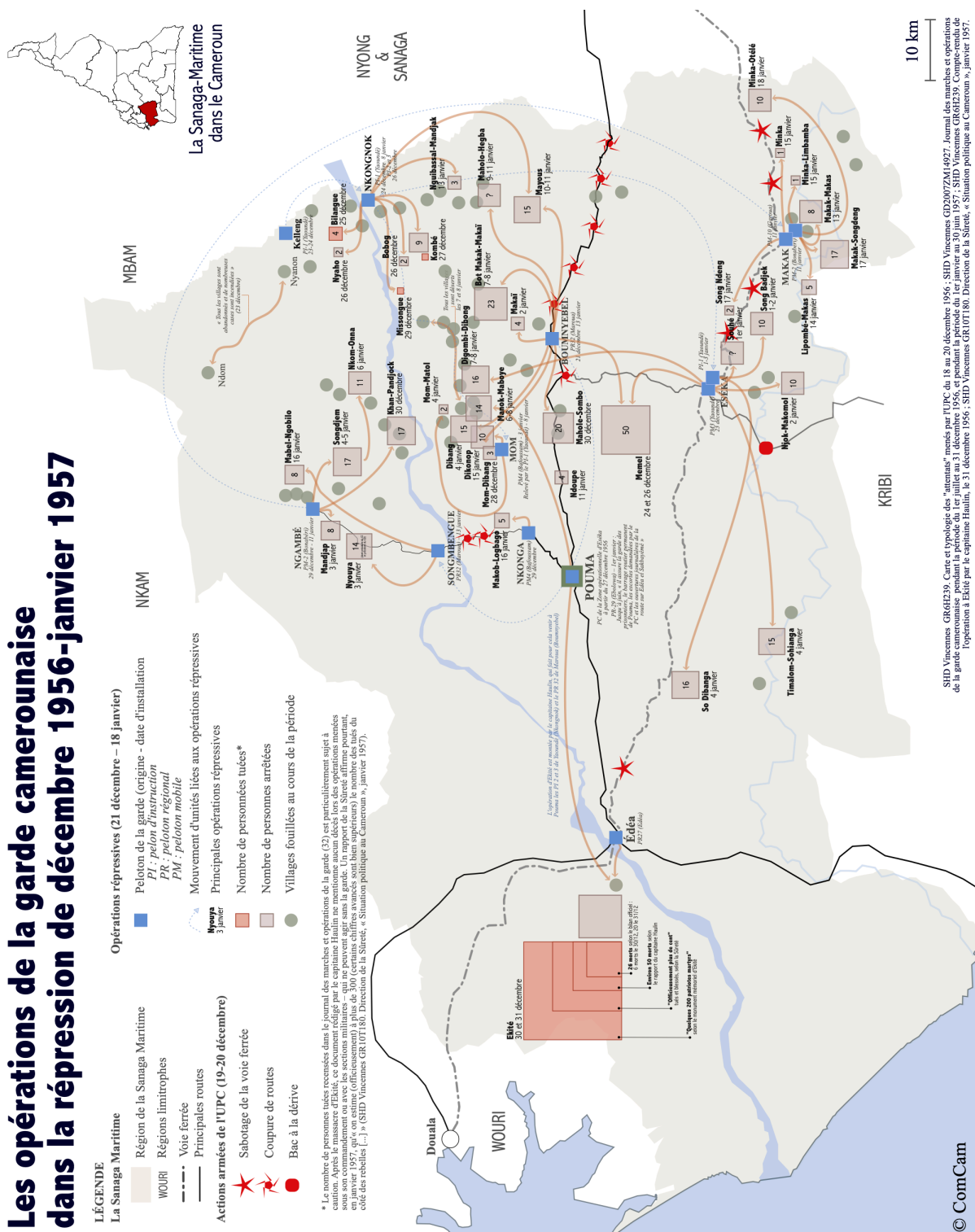
Les opérations de la garde camerounaise dans la répression de décembre 1956-janvier 1957

- ### LÉGENDE
- #### La Sanaga Maritime
- MBAM
 - WOURI
 - Voie ferrée
 - Principales routes
 - Actions armées de l'UPC (19-20 décembre)
 - Sabotage de la voie ferrée
 - Coupure de routes
 - Bac à la dérive
- #### Opérations répressives (21 décembre – 18 janvier)
- Ploton de la garde (origine - date d'installation)
 - PR : peloton d'instruction
 - PM : peloton régional
 - PM : peloton mobile
 - Mouvement d'unités liées aux opérations répressives
 - Principales opérations répressives
 - Nombre de personnes tuées*
 - Nombre de personnes arrêtées
 - Villages fouillés au cours de la période



La Sanaga-Maritime dans le Cameroun

* Le nombre de personnes tuées recensées dans le journal des marches et opérations de la garde (32) est particulièrement sujet à caution. Après le massacre d'Étié, ce document rédigé par le capitaine Haulin ne mentionne aucun décès lors des opérations menées sous son commandement ou avec les sections militaires – qui ne peuvent agir sans la garde. Un rapport de la Sûreté affirme pourtant, quant à son commandement, qu'il y a eu « 54 morts et 13 blessés » lors d'une manifestation le 16 décembre 1956, « au village de Nénié sur le côté des rebelles (...) » (SID Vincennes GR 071180, Direction de la Sûreté, « Situation politique au Cameroun », janvier 1957).



SID Vincennes GR 041829, Carte et topologie des «antennes» créées par l'UPC du 18 au 20 décembre 1956; SID Vincennes GR 072744 4937, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1er janvier au 30 juin 1957; SID Vincennes GR 061239, Comptes-rendus de l'opération à Étié par le capitaine Haulin, le 31 décembre 1956; SID Vincennes GR 071180, Direction de la Sûreté, « Situation politique au Cameroun », janvier 1957.

Si un certain nombre de ces victimes trouvent la mort de manière isolée au cours des opérations militaires ou à l'occasion d'interrogatoire, la répression se solde également, le 31 décembre 1956, à Ékité, près d'Édéa, par un massacre collectif – que le capitaine de la garde Haulin maquille en affrontement rangé³¹⁷. Selon le journal de marche de l'unité, l'opération débute le 30 décembre, lorsque le peloton n° 27 de la garde (Édéa) se déplace jusqu'au pont de Mangoumbé, auquel un groupe, identifié par l'autorité comme upéciste, aurait tenté de mettre le feu :

Le feu éteint, le peloton se rend à Ékité où l'on aperçoit d'immenses lueurs. Le Commandant de peloton constatant qu'une bande d'individus armés de machettes et de gourdins pille et saccage les affaires rassemblées devant la case en flammes ordonne de cesser immédiatement ces actes de brigandage. La bande déchaînée part alors à l'assaut du peloton lançant sur les gardes des bouteilles vides. Un garde blessé au genou par un tesson de bouteille reçoit également un coup de fusil de chasse. Après sommations, le feu est ouvert. Des patrouilles sont ensuite organisées toute la nuit. Le 31 au matin six cadavres sont dénombrés sur le terrain. Trois arrestations sont opérées³¹⁸.

Sur cet incident, les récits des témoins divergent des sources militaires. Oscar Pigla, fils de l'une des victimes, dont le récit a été recueilli en mars 2024, affirme que le 29 décembre³¹⁹, au soir, des militant·es upécistes rassemblé·es dans le village décident de « faire une marche, sur la route d'Ékité » : « L'objectif est de rallier à leur cause, les réfractaires à l'UPC. Au cours de la marche, armés de lances et de machettes, les upécistes rencontrent les militaires sur la route de Bilalang. Avec leurs armes, les militaires font feu et tuent 8 personnes. Les upécistes se dispersent », et « certains blessés sont ramenés à l'actuel champ des martyrs³²⁰ » – soit au lieu où se déroule, quelques heures plus tard, le massacre d'Ékité.

Sur ce dernier, les récits divergent également. Selon les archives militaires, l'accrochage du 29 décembre 1956 entraîne une mobilisation plus conséquente de la garde. Le groupe repéré étant estimée à plusieurs centaines d'individus, le capitaine Haulin décide de monter une opération reposant sur trois unités : les pelotons d'instruction n° 2 et 3 (Yaoundé), acheminés dans la nuit sur Pouma, où ils sont rejoints à 2H30 par le peloton n° 32 (Maroua). Dirigé par Haulin lui-même, et accompagné par le chef de région Philippe Antoine, l'ensemble fait route sur Édéa, puis procède à une fouille de la forêt d'Ékité. Selon le rapport rédigé par le capitaine sur l'événement, l'un des pelotons, après une progression difficile, serait tombé, dans une clairière, sur un rassemblement de 150 à 200 personnes. Malgré les sommations, ces dernières auraient attaqué les gardes, qui, eux, auraient riposté. Rejoints par les deux autres pelotons, ils seraient parvenus à disperser le groupe, et à déloger les derniers « rebelles » réfugiés dans une case, en faisant usage de grenades. Le bilan est particulièrement dissymétrique : les « forces de l'ordre » comptent un gendarme européen blessé, un adjudant-chef africain assommé et un garde camerounais tué, alors que « 50 cadavres [sont] rassemblés près des cases³²¹ ». Un récit sommaire, auquel le témoignage d'Oscar Pigla permet d'offrir un contrepoint, soulignant la violence des troupes coloniales. Si ce dernier, trop jeune, ne participe pas à la réunion, il se trouve dans la maison de son père, voisine de celle de François Boum Nyemb, qui accueille la réunion des upécistes :

³¹⁷ Le massacre d'Ékité est notamment mentionné dans Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacobon (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 213-216.

³¹⁸ SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957, sous dérogation.

³¹⁹ Une date peut-être erronée : les sources archivistiques ne mentionnent pas d'opérations avant le 30 décembre.

³²⁰ Entretien avec Oscar Pigla, assisté de Benoît Bassemel, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 20 mars 2024.

³²¹ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, 31 décembre 1956.

[L]e matin, à l'aube, [les militaires] arrivent, dépassant l'endroit où se trouve la tombe de [son père, mort en avril 1956], ils se dirigent vers le camp, à l'emplacement de l'actuel champ des martyrs dans lequel nous étions regroupés. La distance entre les deux endroits est insignifiante. [...] À 5 heures du matin, ils attaquent d'un coup de feu. [...] Après le coup de feu, un groupe de personnes armées de lances et de machettes, prenant le groupe soldats à rebours, en blesse un à la machette. Le soldat tombe et l'upéciste s'empare de son arme. Durant cette scène, nous sommes dans la cour, entonnant des chansons sous la supervision de Makanda Pouth³²² [...]. [Le soldat touché est alors] blessé grièvement, probablement au crâne. Il n'a pas pu se relever. Ce que voyant, le commandement, d'une voix qui me glace le sang, donne le signal d'ouverture du feu. J'entends une salve de tirs comme je n'en n'ai plus jamais entendus : « taratata, taratata, taratata ». J'étais placé dans la cour, entouré de deux de mes oncles maternels, à ma gauche et à ma droite. Les deux s'effondrent. Une croyance traditionnelle prétendait qu'il est possible de relever des morts du simple fait de leur passer un bout de chiffon sur le visage. Je passe un bout de tissu sur le visage de mes oncles, en vain, ils ne se relèvent pas. Autour de moi, les coups de feu rasant tout. J'entends dire qu'il faut s'enfuir. Je ne sais pas dans quelle direction courir. Tournant les yeux du côté de la cour de papa Boum Nyemb, j'aperçois un tas de corps allongés que je prends à tort pour des personnes se protégeant des balles. Me déplaçant à quatre pattes, je parviens à me glisser jusqu'à sa véranda et à me glisser jusqu'à sa concession et, c'est là que je comprends qu'ils sont tous morts. Enjambant les corps qui entravent ma progression, je parviens jusqu'à la cuisine dont la porte était ouverte. Les murs de la cuisine sont en terre cuite. Ils ne constituent donc pas une protection efficace. Dans la cuisine, j'aperçois Manyinga Vincent qui s'échappe par la fenêtre de la cuisine. Baissant le regard, je vois des personnes gisant sur le sol. Je me rends compte qu'il y a des corps partout, et probablement dans le séjour. Mais je ne prends pas le risque de vérifier. Prenant mon courage à deux mains, je me hisse sur le rebord de la fenêtre de la cuisine par laquelle s'est échappé Manyinga, enjambant la fenêtre, je saute et me retrouve de l'autre côté, entraînant dans la chute le battant de la fenêtre qui se décroche et s'écrase sur moi. Je suis étourdi quelques instants, mais grâce à Dieu, je suis en vie, et levant les yeux, j'aperçois Manyinga qui disparaît par un sentier en brousse. Je me relève et m'élance à sa suite. [Il parvient ensuite à s'enfuir et à se cacher chez un proche dans la nuit³²³].

Si le rapport militaire reste évasif sur les origines de ce rassemblement près du petit village d'Ékité, les témoignages apportent un autre éclairage : Benoît Bassemel, dont le père figure parmi les victimes du massacre, déclare que près de 300 sympathisant·es upécistes auraient alors été réuni·es dans la case d'un certain François Boum Nyemb, lui aussi tué au cours de l'assaut, pour une réunion politique – dont les objectifs ne sont pas clairs pour les témoins, souvent enfants lors des événements³²⁴. Oscar Pigla, plus âgé que son frère, est plus précis :

[...] une rencontre de leaders de l'UPC devait se tenir à Édéa, au lieu-dit Bonaminkenguè. Mais pour éviter tout démêlé avec les autorités, il fut décidé de la déplacer à Ékité. Un certain Paul Bignyock, également appelé Paul Makon, résidant à Ékité, était le président du comité central de l'UPC. La réunion fut déportée à son domicile. Or, son domicile ne garantissait pas les conditions de sécurité et de discrétion nécessaires au déroulement d'une telle réunion. C'est alors que Boum Nyemb, qui résidait un peu plus à l'intérieur, dans la brousse, proposa d'accueillir la rencontre. [...] L'objet de la réunion est le scrutin de [décembre 1956] auquel l'UPC s'oppose. Elle fait passer le mot d'ordre pour que toutes les populations s'abstiennent d'y participer. Mais à l'époque, les informations ne circulaient pas avec la même vitesse que de nos jours. Le vote devait se dérouler le 20 décembre 1956. Le scrutin s'est mal déroulé, l'UPC ayant tout fait, depuis sa direction à Nkonmondo, pour en empêcher le déroulement. C'est au cours de ce vote que

³²² Le futur leader des maquis Babimbi, alors éclaireur, aurait assisté à la réunion, selon ce témoignage. Voir Section 3 – Partie II.

³²³ Entretien avec Oscar Pigla, assisté de Benoît Bassemel, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 20 mars 2024.

³²⁴ Entretien avec Benoît Bassemel mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 1^{er} mars 2024, puis sur le site commémoratif du massacre, 2 mars 2024.

Delangue et Mpouma ont trouvé la mort. C'est donc ainsi que les upécistes se réunissent au lendemain du vote au lieu où ont eu lieu les massacres³²⁵.

Pour Oscar Pigla, il ne fait aucun doute que les autorités coloniales connaissaient ce projet de réunion, qu'elles auraient tenté d'empêcher en amont, mais en vain – un fait, cependant, que les archives consultées ne permettent pas, pour l'heure, d'attester. Il poursuit :

Informé de cette réunion, le chef de région de la Sanaga Maritime [...] menace de tout raser suite au déroulement catastrophique du vote et la mort de deux candidats dont Delangue. Il n'entend pas tolérer que les upécistes se réunissent après avoir fait échouer le vote dans sa circonscription administrative. Il leur pose un ultimatum de 3 jours pour sortir de brousse, au-delà de ce délai, il menace de tout raser. [...]. Ainsi donc, le chef de région Montout fait dire à toutes les personnes rassemblées de sortir de brousse, sinon dans trois jours, il fait tout détruire, sans traces. Ce qui a été fait. De fait, les upécistes n'ont pas obtempéré à cet ultimatum. Ils ont refusé de sortir de brousse, ils ont refusé, ils ont refusé de sortir.



Article de *La Presse du Cameroun* du 3 janvier 1957

Le récit proposé par ces témoignages contraste dès lors avec la version de l'événement donnée par le capitaine Haulin : une réunion politique d'un parti, certes désormais contraint à l'illégalité mais globalement connue des autorités, qui tentent de la disperser – et non la découverte inopinée d'un rassemblement de combattant·es ayant ouvert le feu sur un peloton de la garde camerounaise. En la matière, force est de constater que, pour les autorités, il s'agit là d'une foule de « rebelles » s'appêtant, dans le contexte de décembre 1956, à se livrer à d'autres destructions arbitraires. Un « rassemblement » de militant·es que le rapport du capitaine Haulin dévalorise en des termes péjoratifs empreints de stéréotypes coloniaux pour mieux le délégitimer : « [I]l est nécessaire de noter l'état de surexcitation extraordinaire des rebelles qui avaient l'apparence de fous, hurlant déchaînés [et] attaquant à trois reprises comme des insensés les forces de l'ordre. Ils semblaient ivres. D'ailleurs, le nombre des palmiers coupés laisse penser que depuis plusieurs jours ce maquis se livrait à des libations³²⁶ ». Le fait que la plupart

³²⁵ Entretien avec Oscar Pigla, assisté de Benoît Bassemel, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 20 mars 2024.

³²⁶ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, 31 décembre 1956, p. 2.

des victimes soient tuées dans la case de Boum Nyemb ne peut cependant qu'intriguer : pour les proches des cadres et sympathisantes upécistes, ces dernières se trouvaient déjà, avant l'assaut, à l'intérieur de l'habitation, pour discuter de l'objet de la réunion, tandis que, pour l'armée, ils s'y réfugient après avoir attaqué la garde, pour tenir le siège – ce qui justifie, selon le capitaine, l'usage de grenades pour les en déloger. Particulièrement circonstancié, son rapport semble alors avoir pour objectif d'imposer un narratif officiel venant justifier, en mobilisant l'argument de la légitime défense, le déploiement d'une violence extrême contre des civiles dans un contexte de « maintien de l'ordre » – et de couper ainsi court aux rumeurs qui, dès le lendemain, commencent à se répandre.

De fait, des récits circulent rapidement, peut-être portés par les proches des victimes qui, comme Oscar Pigla, fuient Ékité, parfois jusqu'à Douala. Les rumeurs incitent les autorités coloniales à diffuser publiquement un contre-récit, tout en abaissant le nombre de victimes à « une vingtaine » : le chiffre devient officiel, et est même repris, non sans contradictions, par le capitaine Haulin dans le journal de marche et opérations de la garde³²⁷. Annoncé par radio le 2 janvier 1956, « l'échauffourée » fait l'objet d'un compte-rendu servile dans la presse coloniale dès le lendemain – comme ci-contre, par *La Presse du Cameroun*³²⁸. Le jour même, le bureau du comité de l'UPC sous maquis rédige un texte signé par Um Nyobè, dénonçant « des opérations de guerre de grande envergure » en Sanaga-Maritime :

Le 2 janvier, la radio colonialiste ajoutait que les “forces de l'ordre” ont tué vingt “terroristes” dans la Sanaga-Maritime. Or, la réalité est que les vingt patriotes tués constituent le bilan encore incontrôlable des opérations de ratissage dans une seule localité de la subdivision d'Édéa. Les morts d'Éséka, ceux de Babimbi, et ceux des autres coins de la subdivision d'Édéa n'ont pas été signalés et encore moins dénombrés³²⁹.

Dix jours plus tard, la question parvient en métropole, sous forme d'une motion adressée le 13 janvier 1957 au *Monde* par l'Association des Étudiants Camerounais. Si le quotidien juge fantaisistes les chiffres avancés, la situation n'en interpelle pas moins la rédaction : « [I]l reste que plusieurs incidents graves semblent s'être produits en Sanaga-Maritime après le 23 décembre, dans la phase dite du rétablissement de l'ordre. Des excès auraient été commis. [...] L'absence totale d'informations officielles permet de laisser accréditer les rumeurs les plus invraisemblables³³⁰ ». *Le Monde* attribue ce silence au débat international sur le sort du Togo, qui se déroule alors à l'Onu, où Gaston Defferre est parti défendre la position française. Le jour de la parution, Messmer croit d'ailleurs bon de justifier à son tour l'opération auprès du ministre de la France d'Outre-mer, tout en grossissant encore le trait, mais sans mentionner le nombre de victimes : « [L]'affaire d'Ékité présente un caractère particulier : les pelotons de la garde ont rencontré, dans la forêt entourant ce village, un groupe rebelle important (300 ou 400 personnes), formé d'upécistes convaincus, venus pour un bon nombre de Douala et auxquels avait été administrée une drogue (vraisemblablement du haschisch, d'après les constatations

³²⁷ « Pour éviter d'être submergés ces éléments ouvrent le feu – 20 morts sont dénombrés après l'engagement – 36 prisonniers sont dirigés sur la brigade d'Édéa » SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957. Document consulté sous dérogation.

³²⁸ « Sanglante échauffourée entre gardes camerounais et terroristes dans la forêt d'Ekitté », *La Presse du Cameroun*, 3 janvier 1957.

³²⁹ SHD, Vincennes, GR10T180, Direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et les événements survenus en Sanaga-Maritime : « Le CNO : organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Ruben Um Nyobè », 19 mars 1957. Annexe n° 38 : Ruben Um Nyobè, « Comment le massacre des Kamerounais a été préparé et consommé par le gouvernement français », 3 janvier 1957.

³³⁰ « À propos d'une motion des étudiants du Cameroun », *Le Monde*, 14 janvier 1957.

médicales faites sur les blessés³³¹) ». Sur le terrain, l'article du *Monde* irrite la Sûreté, qui établit son propre bilan des opérations répressives en Sanaga-Maritime, afin de contester la motion publiée à l'initiative des étudiants camerounais :

La réalité est effectivement toute autre : 89 morts et le total des forces employées sur un territoire d'une superficie de 18 000 km² (plusieurs départements français) n'a pas dépassé, le 18 décembre, 13 gendarmes et 643 gardes, [puis], du 20 décembre au 14 janvier, 815 hommes, nombre progressivement réduit du 15 janvier au 1^{er} février à 270 hommes. On pourra s'étonner de ces chiffres. Ils démontrent s'il en était besoin la volonté de l'administration de ne recourir aux forces de sécurité qu'en cas de nécessité absolue³³².

Un tel chiffre reste pourtant incontestablement en-deçà de la réalité – comme le reconnaît un autre rapport de la Sûreté : « On estime (officieusement) à plus de 300 (certains chiffres avancés sont bien supérieurs) le nombre des tués du côté des rebelles dont l'effectif a été estimé à 5 000 environ³³³ ». De même le bilan officiel du massacre d'Ékité (20 morts), déjà abaissé en comparaison avec le premier rapport du capitaine Haulin (50 victimes), est-il clairement sous-évalué – comme le reconnaît ce même rapport : « Ces opérations de nettoyage appelèrent parfois de vives réactions de la part des forces du maintien de l'ordre, en particulier à Ékité [sic], le 31 décembre, où les hors-la-loi eurent de nombreux tués et blessés (officieusement plus de cent³³⁴) ». Une autre note, anonyme, mais adressée le 5 janvier au Haut-Commissaire, mentionne « l'accrochage très dur du 31 décembre au matin, où une cinquantaine d'individus ont trouvé la mort », tout en précisant que « ce nombre est sans doute plus élevé car il est vraisemblable que de nombreuses personnes blessées ont dû décéder en brousse des suites de leurs blessures³³⁵ ». Pour leur part, les familles des victimes – leurs femmes et enfants, qui se trouvaient toutes et tous dans des cases proches, Ékité formant un village à l'habitat éparé –, estiment que 200 personnes auraient été « assassinées par les forces colonialistes françaises », comme l'affirme le « monument des patriotes martyrs d'Ékité-Edéa » établi en 2020 sur l'emplacement du massacre, du désormais lieu-dit « Champ des martyrs ». Sur place, Benoît Bassemel mentionne, comme preuve de cette ampleur, l'existence de trois fosses communes, aménagées neuf jours après l'événement par une milice anti-upéciste, à la demande des autorités inquiètes de la persistance d'un charnier prouvant la violence de la répression : la garde aurait abandonné les cadavres après l'opération, tandis que les familles auraient fui Ékité pour trouver refuge en brousse. Ce massacre n'est cependant pas le seul de la période. Certains témoins interrogés en évoquent un autre, à Song Simouth, près de Pouma³³⁶ – que le lieutenant-colonel Lamberton qualifie lui, au même titre qu'Ékité, de « bataille » ou de « rencontre³³⁷ ». Les recherches entreprises n'ont cependant pas permis de mieux cerner le contexte de cet événement, qui mériterait une étude approfondie.

³³¹ ANOM, 1AFFPO3336, Lettre du ministre de la France d'Outre-Mer, Pierre Messmer, Situation en Sanaga-Maritime à la date du 12 janvier, 14 janvier 1957. Il convient cependant de noter que Messmer, qui est le seul à mentionner ce fait, n'en apporte pas la preuve. Il est d'ailleurs peu probable que des contestations médicales aient été faites pour tenter de le démontrer : il s'agit là d'une stratégie visant, encore une fois, à décrédibiliser l'adversaire.

³³² *Ibid.*, Direction de la Sûreté, Note « Relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », sans date.

³³³ SHD, Vincennes, GR10T180, Direction de la Sûreté, Note sur la situation politique au Cameroun, janvier 1957, p. 3.

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ ANOM, DPCT-37, Note à l'attention de M. le Haut-Commissaire, 5 janvier 1957.

³³⁶ Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

³³⁷ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, « Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime », 1^{er} février 1959, p. 21.



« Monument des patriotes martyrs d'Ékité-Édéa », Ékité, février 2024 (© ComCam)

L'existence de ces massacres collectifs battent en brèche les rapports dressés par les autorités militaires après la répression, construits sur l'argumentaire selon lequel les unités auraient surtout œuvré à la « pacification » de la Sanaga-Maritime. Pour le capitaine Gambini en effet, outre la recherche des combattant·es, la mission de la troupe consiste à « mettre en confiance les habitants et pour ce faire [leur] démontrer que si elle ne dénonçait pas les upécistes se trouvant dans la brousse, ces derniers reviendraient créer des troubles ; que l'armée était là pour ramener le calme, la protéger afin qu'elle puisse travailler en paix³³⁸ ». Il y voit d'ailleurs un enseignement à retenir : la nécessité « d'adapter [sa] force à celle de l'adversaire » par la création d'unités spécialisées et de milices, dont la formation doit suivre le ralliement des populations et leur réintégration villageoise placée sous contrôle³³⁹. En la matière toutefois, la formation de ces premières « autodéfenses », outre qu'elle s'avère d'abord compliquée à mettre en place du point de vue des autorités, du fait des réticences des chefs, pose des problèmes d'encadrement : « Les milices ont proliféré, mais leur action a été beaucoup plus axée sur le pillage et le règlement de vieilles querelles, que sur la recherche et l'arrestation des éléments perturbateurs », note le colonel Whitehouse³⁴⁰. Selon la Sûreté pourtant, les opérations menées par les militaires, appuyés malgré tout par ces groupes de civils, aurait *in fine* favorisé le « retour au calme » attendu par l'armée : « Les villages sont progressivement réoccupés par leurs habitants. Les rapports émanant des autorités locales sont unanimes à faire état de ce mouvement, signalant en particulier le retour à la vie normale de bon nombre d'entre eux, les autres reprenant vie peu à peu³⁴¹ ». Pour accélérer ce processus, « cinq bases administratives mobiles » sont mises en place à Bot Makak, Songmbenguè, Kikot, Nyaho et Boumnyebel : leur objectif est « de restaurer la confiance en multipliant les contacts entre autorité civile et villageois, et d'accroître le mouvement de retour vers les villages³⁴² ».

³³⁸ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957, p. 4.

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport : « Enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957, p. 5.

³⁴¹ ANOM, 1AFFPO3336, Direction de la Sûreté, Note : « Relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », sans date, pp. 38-39.

³⁴² *Ibid.*, p. 40.

Le 16 janvier 1957, estimant la situation suffisamment apaisée, le Haut-Commissaire lance la « phase judiciaire » de la répression : « On peut donc considérer la phase du rétablissement de l'ordre comme pratiquement terminée ; il reste à mener un travail de longue haleine, celui de la reprise en main des groupements qui ont été impliqués dans les incidents », écrit-il au chef de région³⁴³. Le colonel Whitehouse demande alors aux unités militaires de continuer à occuper les points névralgiques, mais de s'y cantonner à une action de surveillance³⁴⁴. Dans les semaines suivantes, le dispositif est progressivement allégé, deux compagnies seulement (la 3^{ème} du BTC et la 3^{ème} du 4^{ème} RCIA) restant *in fine* implantées à Éséka et Boumnyebel, avec pour mission de répondre aux demandes des autorités civiles en matière de « maintien de l'ordre » et de poursuivre l'action de présence par la surveillance des principaux axes³⁴⁵. Si certains cadres soulignent que l'UPC n'a pas disparu³⁴⁶, Whitehouse décide lui de dissoudre la Zoe début février : la compagnie restante du 4^e RCIA regagne Bouar, en Oubangui-Chari, une seule compagnie du BTC restant à Éséka³⁴⁷. Une décision que justifie, pour le colonel, l'échec de la « rébellion » : de son point de vue, si l'environnement local et le peuplement ont rendu les opérations difficiles, l'absence de cadres et le défaut d'organisation de l'UPC, comme la réactivité des forces de l'ordre, ont, selon lui, permis de ramener rapidement, mais décisivement, le calme³⁴⁸. Pour autant, il se fait peu d'illusion sur la capacité de l'armée à réagir aux actions armées de ce type si elles devaient être généralisées au territoire. Malgré la supériorité technologique soulignée dans l'ensemble de ces rapports, et le peu de considération pour les capacités tactiques de l'adversaire, Whitehouse souligne la difficulté à arriver à ses fins :

Mais, il y a lieu d'ajouter que tous les moyens du Cameroun et des éléments d'AEF, ont été appliqués à une petite partie de la zone sensible du Sud-Cameroun, en fait les subdivisions d'Eséka et de Ngambè, et qu'une rébellion généralisée en forêt allant du pays bamiléké au Dja-et-Lobo avec de graves désordres urbains dans les principaux centres laisseraient le Commandement Militaire dans l'impossibilité de juguler une insurrection faute d'avoir indépendamment des renforts des Armées de Terre, de Mer et de l'Air venus de l'extérieur, à sa disposition immédiatement tous les éléments relevant d'une mobilisation générale³⁴⁹.

Messmer partage ce constat : certes, pour lui, « la rapidité d'intervention des forces de l'ordre [...] a été décisive » dans cette victoire contre les upécistes, mais, il concède avec un certain réalisme que cette réussite est aussi, et peut-être surtout, liée à la supériorité que leur confèrent « leur composition, leur armement, le matériel dont elles disposent » contre « des bandes non armées ou dont l'armement se limitaient à quelques fusils de chasse ou de traite, d'ailleurs récupérés sur la population³⁵⁰ ». Pour lui, le fait que cette dernière n'ait pas majoritairement suivi ses mots d'ordre, mais également le caractère très localisé de la révolte, expliquerait aussi son échec. S'il tient, par ces propos, à rassurer le ministre Defferre quant à la situation présente, en réalité, le Haut-Commissaire ne s'inquiète pas moins de la gravité des événements, estimant que le mouvement a cherché à « créer rapidement une zone d'insécurité où, par le truchement

³⁴³ SHD, Vincennes, GR10T180, Lettre de Pierre Messmer aux chefs de Région et de subdivision, Situation dans la Sanaga-Maritime, 16 janvier 1957.

³⁴⁴ SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 4, 15 janvier 1957.

³⁴⁵ *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 5, 29 janvier 1957.

³⁴⁶ *Ibid.*, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

³⁴⁷ *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 6, 8 février 1957.

³⁴⁸ *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 7.

³⁵⁰ ANOM, 1AFFPO3336, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer : « Situation en Sanaga-Maritime à la date du 12 janvier », 14 janvier 1957, pp. 5-6.

des comités de base locaux ou des comités régionaux, l'UPC installerait un pouvoir parallèle³⁵¹ ». Et Messmer d'ajouter :

Il serait vain de se leurrer sur les intentions de l'UPC et de croire que l'échec qu'elle vient de subir en Sanaga-Maritime émuera sa volonté de subversion. Au contraire, il est à prévoir que ses dirigeants, réfugiés en zone britannique, vont tenter par tous les moyens d'obtenir de nouveaux concours extérieurs grâce auxquels l'efficacité qui leur a jusqu'à présent manqué pourrait bien être trouvée. En d'autres termes, il faut que, plus que jamais, le Cameroun soit sur ses gardes³⁵².

Fort de ce constat, le Haut-Commissaire réclame le renforcement du « dispositif des forces de l'ordre » par la création « d'un deuxième bataillon à effectif complet » (ce qui lui est accordé, soulignant dont il dispose à Paris : le mois suivant, les troupes du BTC sont renforcées, et l'unité divisée en deux groupes déployés sur le territoire) et par le renforcement des effectifs de gendarmerie. Il réclame aussi des administrateurs, avec « pour mission essentielle de rétablir le contact avec les collectivités les plus touchées par l'action upéciste et de rechercher les coupables des actions commises, ainsi que d'arrêter les responsables locaux de la rébellion³⁵³ ».

Ces mesures, de même que la poursuite de la répression dans les mois qui suivent, n'empêchent pas la recomposition du mouvement upéciste et la reprise des actions armées. Dès avril 1957, elle se traduit par une série d'attaques dans l'ouest, à laquelle l'autorité répond en multipliant les opérations de police, avec l'appui de deux compagnies détachées de la garnison de Koutaba. L'instauration d'un couvre-feu et de mesures de contrôle des routes permettent une série d'arrestations, sans entraver pour autant la poursuite des actions de l'UPC³⁵⁴, marquées par le meurtre du député Wanko (13-14 décembre). L'événement impulse un regain répressif des autorités coloniales : les opérations de police conduisent à 270 arrestations, semblant signer alors, pour les autorités coloniales, l'échec de l'ouverture d'un front supposé « bamiléké ». La situation est quelque peu différente en Sanaga-Maritime, la Sûreté observant un regain d'activités plus tardif de l'UPC et du CNO – fin août, début septembre –, pointant la réorganisation amorcée en juin par Um Nyobè, toujours dans la clandestinité. Cette reprise de l'activité upéciste incite le Haut-Commissaire à renforcer les effectifs de la garde et de la gendarmerie, à y détacher deux administrateurs – Rivaille et Capelle – et à créer une antenne spécifique pour la Sûreté, confiée à l'inspecteur Conan³⁵⁵. Pour autant, les renseignements généraux relativisent l'assise populaire du mouvement :

Un soulèvement généralisé ne semble pas à craindre, dans l'immédiat, même en Sanaga-Maritime, le souvenir de 1956 n'ayant pas encore disparu. En revanche, le développement du terrorisme est à redouter, soit dans le but d'accroître et d'étendre l'emprise de l'UPC, soit pour appuyer une éventuelle action menée sur le plan international. La nature du pays exigera pour faire face à cette menace la mise en place d'un système de protection important, en particulier pour interdire la contrebande d'armes à la frontière nigérienne³⁵⁶.

Quelques jours plus tard, une série d'actions armées incite pourtant le Premier ministre du nouveau gouvernement camerounais, André-Marie Mbida, à lancer un ultimatum aux upécistes, et à leur intimer d'abandonner les maquis – en vain³⁵⁷. Le gouvernement décrète dès lors « la

³⁵¹ *Ibid.*, p. 4.

³⁵² *Ibid.*, p. 7.

³⁵³ *Ibid.*, pp. 8-9.

³⁵⁴ ARO, Sûreté de Dschang, Note : « Objet : Terrorisme en région bamiléké », 26 décembre 1957.

³⁵⁵ SHD, Vincennes, GR10T180, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 27 septembre 1957.

³⁵⁶ *Ibid.*, Note de renseignement, « Objet : situation au Cameroun français », 21 octobre 1957.

³⁵⁷ « Au lendemain des derniers incidents, qui avaient fait plusieurs morts, M. André-Marie Mbida, président du conseil camerounais, avait enjoint [les membres de l'UPC] de cesser leurs activités clandestines et de regagner leurs villages. Cet ultimatum est venu à expiration mercredi, mais n'a pas, semble-t-il, rencontré d'écho jusqu'ici ».

réquisition des forces de troisième catégorie » – soit des unités militaires en dehors de la gendarmerie et de la garde – et de leur détachement dans le cadre d'un nouveau dispositif d'exception : la « Zone de pacification (Zopac) de la Sanaga-Maritime³⁵⁸ ».

L'origine de ce projet, qui n'est pas sans résonance avec les commandements civils et militaires alors créés en Algérie dans le cadre de l'état d'urgence puis des pouvoirs spéciaux³⁵⁹, revient à Daniel Doustin, précédemment présenté. Dans une « Note sur les événements actuels au Cameroun », non datée, mais rédigée après décembre 1956, peut-être en octobre 1957³⁶⁰, ce dernier propose d'anticiper le développement d'« une véritable guerre » par l'adoption d'une « politique d'ensemble » : il faut, écrit-il, « mettre en œuvre le maximum de moyens pour étouffer la rébellion dans l'œuf et constituer en zone opérationnelle un véritable commandement unique, tout en donnant des instructions très précises, en particulier sur le rôle politico-militaire des groupes de combat³⁶¹ ». Les moyens devant y être déployés sont eux-mêmes exceptionnels : centralisation militaire du renseignement, création d'un « bureau psychologique » chargé de la propagande officielle et officieuse, embrigadement des élus et des populations civiles dans l'effort répressif, accélération et simplification des procédures de justice, épuration de l'administration. Une « politique de choc » qu'il considère alors comme inévitable – et urgente, soulignant peut-être sa crainte d'avoir se développer une situation analogue à celle d'Algérie :

Je persiste à penser cependant qu'à longue échéance, cette politique n'est pas la meilleure. Mais je n'en vois pas d'autre pour le moment ; simplement, je la subis.

En tout cas, il y a un choix à faire, une direction à prendre, des moyens d'action tant sur le plan militaire qu'administratif et judiciaire à donner rapidement si nous ne voulons pas que la contagion gagne une grande partie du Sud. Il ne faut pas oublier en effet que certaines régions qui ne sont pas encore touchées peuvent l'être demain, qu'à ce moment-là des moyens militaires beaucoup plus importants seront nécessaires et que nous risquons d'aller allègrement vers une petite Algérie. Il faut donc faire très vite, je le répète instamment, car de nos décisions immédiates dépend pour une très large part l'avenir de la politique française non seulement au Cameroun, mais peut-être aussi en Afrique Noire³⁶².

Si la note de Doustin fixe les grandes lignes de la Zopac, ses éléments concrets – notamment le « regroupement » des civils – témoignent de l'influence possible d'autres acteurs, qui, du fait de leur autorité hiérarchique, interviennent en amont de sa création : outre le Haut-Commissaire, le général Dio et le colonel Whitehouse (avant que le flambeau ne soit repris par leurs successeurs respectifs, le général Le Puloch et le colonel du Crest de Villeneuve), et le lieutenant-colonel Lamberton, à qui échoit la direction de la Zopac. La procédure de réquisition spéciale de l'autorité militaire par l'autorité civile, qui seule permet à la première de faire usage de ses armes à feu, est le principal enjeu de ces discussions. Officiellement, le gouvernement confie, à partir du 9 décembre 1957, l'est de la Sanaga-Maritime au « commandement conjoint » de Doustin, délégué du Haut-Commissaire à Douala, et de Lamberton, commandant du BTC n°2 stationné lui aussi à Douala³⁶³. Chargés respectivement des questions civiles et militaires,

« Le Premier ministre du Cameroun lance un appel au calme et prend des mesures de sécurité », *Le Monde*, 12 novembre 1957).

³⁵⁸ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

³⁵⁹ Le 17 mars 1956, la loi sur les « pouvoirs spéciaux » autorise le gouvernement à prendre toute mesure exceptionnelle pour rétablir l'ordre et à transférer certaines prérogatives policières à l'autorité militaire.

³⁶⁰ Dans un courrier adressé à Lamberton, Doustin mentionne en effet la date du 12 octobre 1957 comme celle où il fixe les grandes lignes de ce plan : SHD, Vincennes, GR6H246, Note de Daniel Doustin au colonel [sic] Lamberton, 6 juin 1958.

³⁶¹ ADF, Nantes, 743PO/1-6, Daniel Doustin, Note sur les événements actuels au Cameroun, s.d.

³⁶² *Ibid.*, p. 7.

³⁶³ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !..., op. cit.*, p. 262.

ils doivent assurer l'unité d'action au sein d'un état-major mixte, bien que leur correspondance souligne que le premier laisse, *in fine*, toute latitude d'action au second sur le terrain :

C'est essentiellement pour assurer mon rôle de coordination que je me suis imposé de me mêler le moins possible des affaires propres à la Sanaga-Maritime, de façon à ne pas gêner votre action par des interférences fastidieuses. À partir du moment où j'avais obtenu que soient mis en place, à Éséka et à Édéa, les responsables civils et militaires appropriés, que fut adapté, dans ses grandes lignes, le plan que j'avais fixé le 12 octobre, la confiance que je vous portais m'obligeait simplement à garder le recul nécessaire pour juger de la situation et pour essayer d'obtenir du Gouvernement camerounais à Yaoundé l'application d'un programme d'ensemble³⁶⁴.

Dès lors, le lieutenant-colonel Lambertson installe son PC dans la ville d'Éséka, qui devient le centre nodal de ce territoire placé en zone d'exception. Initialement divisé en cinq³⁶⁵, puis en sept secteurs³⁶⁶, il est bientôt organisé en deux quartiers de bataillon : Bacar et Tricar³⁶⁷, couvrant l'ouest et l'est de la Zopac, dont les PC sont établis à Nkongga et Boumnyebel. Ces quartiers sont quant à eux divisés en trois sous-quartiers (Bacentre, Bawest et Basud ; Trinor, Tricentre et Trisud), dont les limites définitives sont adoptées fin février 1958³⁶⁸.

En fonction de l'évolution des maquis upécistes, des modifications surviennent en juin³⁶⁹ et en août³⁷⁰, puis après la mort d'Um Nyobé³⁷¹, qui se solde par la concentration des unités sur « cinq dernières tâches d'insoumission » pour reprendre le vocabulaire militaire³⁷². Pour Lambertson, il s'agit d'adapter le dispositif militaire à celui des « rebelles » et à « l'ossature du terrain », en favorisant un quadrillage maximal de ce territoire vaste (18 000 km²) dont la densité reste faible³⁷³. Près de 163 000 habitants s'y répartissent de fait en un peuplement épars, qualifié par les militaires français de « dispersé » et pour cela souvent pointé de façon simpliste comme le principal facteur de « désordre³⁷⁴ », et d'adhésion à l'UPC :

Comme il est constant chez les peuples de la Forêt, l'habitat des tribus bassa est extrêmement dispersé : en général, chaque famille [...] vit sur sa plantation. On trouve donc des cases isolées, ou de minuscules hameaux, disséminés dans la forêt, loin de toute piste carrossable ; il n'existe de « villages », toujours très étalés, qu'autour des marchés et des missions, catholiques ou

³⁶⁴ SHD, Vincennes, GR6H246, Note de Daniel Doustin au colonel [sic] Lambertson, 6 juin 1958.

³⁶⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Ordre général n° 1, 9 décembre 1957.

³⁶⁶ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Ordre général n° 2, 19 décembre 1957.

³⁶⁷ Lambertson précise que ces « sigles » sont « inspirés de la désignation QUARTier Bâbord (BACAR) et QUARTier TRIBord (TRICAR) ; de même les sous-quartiers auront pour indicatifs : BANOR et TRINOR ; BACENT et TRICENT ; BASUD et TRISUD, qui sont explicites ». SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 28.

³⁶⁸ Jusqu'à cette date en effet, il existe un sous-quartier Banor, qui disparaît ensuite. La destruction des maquis du nord de la Sanaga permet en effet de libérer certains effectifs au profit d'autres fronts, notamment de l'ouest de la transversale Pouma-Messondo – ce qui implique une modification du dispositif : suppression de Banor, dont le territoire est englobé dans Trinor, et extension de la limite ouest de la Zopac par création d'un sous-quartier Bawest entre la limite ouest de la zone actuelle et la limite ouest de Basud, sensiblement modifiée. Sur le sujet : SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Ordre particulier n° 3, 26 février 1958.

³⁶⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la séance de travail du 19 juin 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertson, commandant la Zopac à Éséka, 27 juin 1958.

³⁷⁰ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Ordres particuliers n° 10 et 11, 6 août 1958 et 21 août 1958.

³⁷¹ *Ibid.*, Lettre du lieutenant-colonel Lambertson au colonel commandant militaire du Cameroun, « Objet : emploi des forces armées de la Zopac », 7 octobre 1958.

³⁷² SHD, Vincennes, GR6H246, Ordre général n° 3 du lieutenant-colonel Lambertson, 12 octobre 1958.

³⁷³ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

³⁷⁴ « Le pays Bassa est en certains endroits très peu accessible, l'habitat est dispersé à l'infini. Le quadrillage est impensable », affirme ainsi l'administrateur Marc Botti. ADF, Nantes, 743PO/1-9, Rapport de l'administrateur Marc Botti sur le rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime, 28 octobre 1957.

protestantes. L'isolement faisait de la population bassa une proie facile pour les chefs des bandes qui, sous la bannière de l'UPC et du CNO, se constituaient au maquis³⁷⁵.

Épousant l'armature administrative, peu étoffée³⁷⁶ et servie par un personnel rare³⁷⁷, le quadrillage du territoire est assuré jusqu'alors par la garde et par la gendarmerie, dont les neuf postes fixes, aux effectifs limités³⁷⁸, et les deux équipes mobiles, sont placés sous l'autorité de Lambertson. Ce dispositif, qui mobilise « la quasi-totalité des réserves d'infanterie de l'AEF-Cameroun³⁷⁹ » souligne, par son caractère exceptionnel, l'importance que le haut-commandement accorde à la destruction des maquis locaux : les effectifs militaires se portent à huit compagnies d'infanterie, dont trois prélevées sur le BTC, trois détachées du 4^e RCIA de Bouar, une fournie par le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad (RTST) de Fort Lamy, et la dernière du Bataillon de tirailleurs de l'Oubangui-Chari (BTOC). Au cours de l'été, la Zopac reçoit aussi l'appui de deux commandos parachutistes détachés par la Zone AEF-Cameroun afin de renforcer sa capacité offensive³⁸⁰. Les compagnies, placées sous la direction de deux États-majors de bataillon, doivent, elles, assumer des activités opérationnelles et d'autres de « pacification », dans l'un des six sous-quartiers – l'une d'entre-elles étant placée en réserve afin de pouvoir intervenir plus rapidement en cas de nécessité.

³⁷⁵ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

³⁷⁶ La région est divisée en trois subdivisions (Édéa, Ngambè, Éséka), dont dépendent trois anciens postes (Mouanko, Ndom, Makak) et trois autres, provisoires (Dibang, Nkongga, Bot Makak), tenus par des gendarmes. ADF, Nantes, 743PO/1-9, Organisation administrative de la Sanaga-Maritime, s.d.

³⁷⁷ *Ibid.* Pour la région, l'administration se compose en effet d'un chef (Jacques Rivaille), d'un adjoint (le maire de la commune d'Édéa, René Courty) et d'un agent de service général.

³⁷⁸ 3 à Édéa, 2 à Éséka et Makak, 1 à Sakbayémé, Mbot Makak, Dibang, Pouma-Nkongga, Nyanon, Matomb.

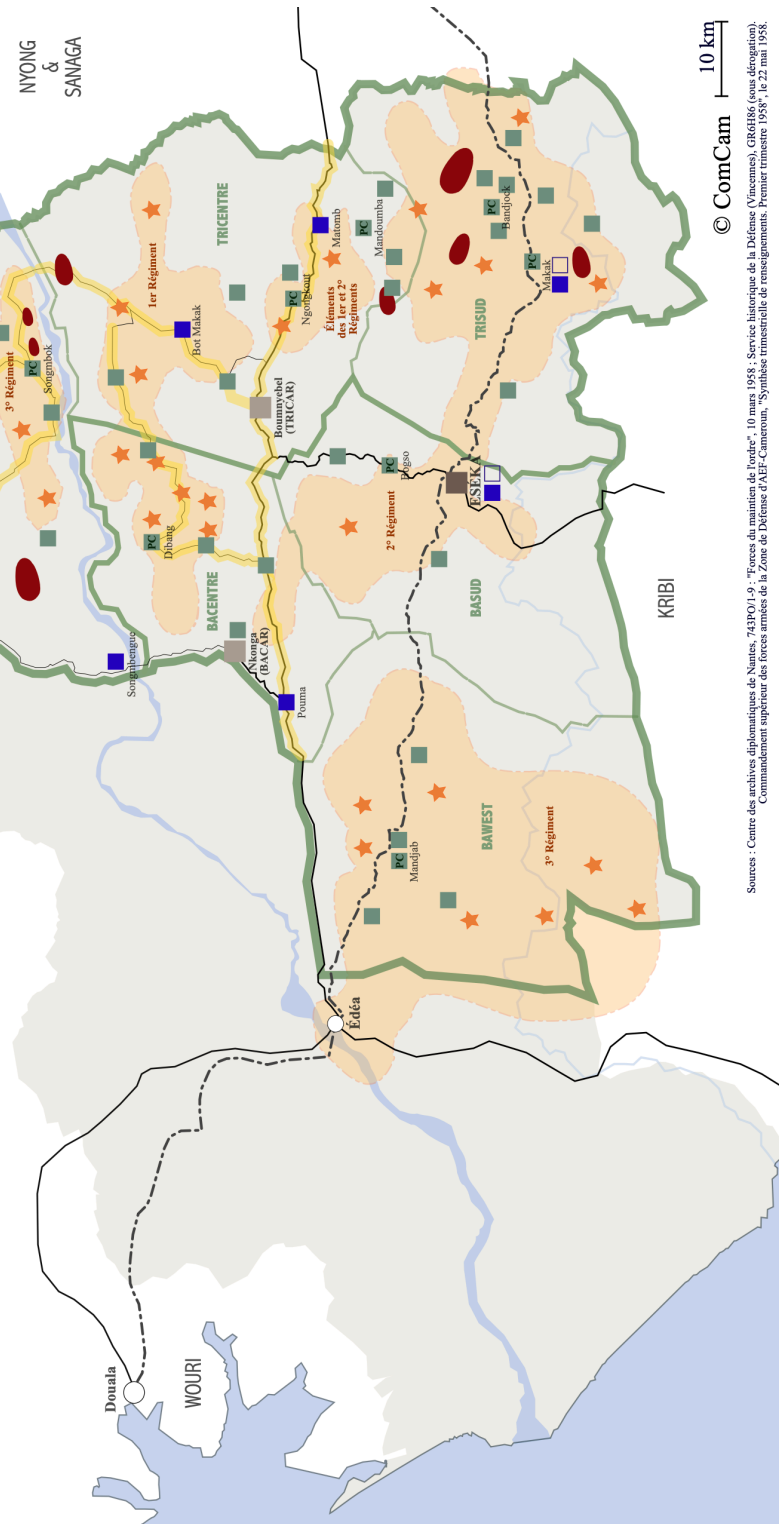
³⁷⁹ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

³⁸⁰ SHD, Vincennes, GR6H242, Lettre du général Le Puloch, commandant la Zone de défense AEF-Cameroun, au Haut-Commissaire au Cameroun, 27 octobre 1958.

La Zone de pacification (Zopac) de la Sanaga Maritime (mars 1958)



- La Sanaga Maritime**
- Région de la Sanaga Maritime
 - Wouri Régions limitrophes
 - Principales villes hors de la Zopac
 - Voie ferrée
 - Principales routes
- Implantation supposée du CNO en mars 1958**
- Zones d'action des régiments
 - Maquis
 - ★ "Bandes" repérées
- Dispositif militaire français le 10 mars 1958**
- Limites de la Zopac
 - PC de la Zopac
 - Limites de Quartiers
 - PC de Quartier
 - Limites de Sous-quartiers
 - PC de Compagnies – Sections
 - Gendarmerie (postes fixes/mobiles)
 - Peloton de gardes auxiliaires
 - Pistes de regroupement des populations



© ComCam 10 km

Sources : Centre des archives diplomatiques de Nantes, 74300 L-9 ; "Forces du maintien de l'ordre", 10 mars 1958 ; Service historique de la Défense (Vincennes), GR6186 (sous dérogation), Commandement supérieur des forces armées de la Zone de Défense d'AEF-Cameroun, "Synthèse trimestrielle de renseignement, Premier trimestre 1958", le 22 mai 1958.

C. L’imaginaire colonial d’une ‘guerre contre-révolutionnaire’

Au-delà de la connaissance du dispositif qui les rend possibles, l’étude des pratiques répressives et armées ne peut faire l’économie d’une réflexion sur les représentations dominantes que leurs acteurs portent sur les populations colonisées – et donc sur les combattant·es. Phénomène total, donc politique et culturel, la guerre possède ses imaginaires propres, dont les variations se déclinent en fonction des contextes géographiques et historiques. Celle menée par l’armée française n’échappe pas à la règle, et il convient, pour mieux saisir les enjeux que ses protagonistes confèrent à leurs pratiques, d’en saisir les deux principaux déterminants : ceux découlant d’un imaginaire colonial profondément ancré chez ces acteurs, et qui se renouvelle au contact des théories sur la « guerre révolutionnaire » inspirées par la guerre d’indépendance indochinoise. En consacrant, à la croisée de ces deux influences, les populations locales comme objet de l’affrontement, les militaires ouvrent la porte à des violences dont les victimes sont d’abord les civil·es, soulignant le caractère « moderne » de la guerre ainsi menée au Cameroun.

- Les représentations raciales de l’armée, un héritage colonial au cœur de la guerre

Variables au gré des prismes individuels, elles n’en présentent pas moins des éléments structurels, parmi lesquels se distingue d’abord l’écho du « paradigme racial » élaboré depuis le milieu du XIX^e siècle par les membres de la Société et de l’École d’anthropologie, et dont la diffusion au sein de l’empire reste liée à l’affirmation de l’idéologie républicaine³⁸¹. Contribuant à légitimer, souvent *a posteriori*, le projet colonial, et surtout à structurer les situations qui en découlent, à l’instar du champ scolaire³⁸², les schèmes raciales s’enracinent dans les pratiques les plus quotidiennes, sinon les plus intimes³⁸³. Comme le soulignent toutefois les débats suscités par le statut des métis·ses dans un contexte marqué par l’intégration juridique de la notion de « race³⁸⁴ », son institutionnalisation en colonie reste le plus souvent incomplète³⁸⁵. Polysémique et d’usages multiples, la notion de « race » n’en constitue pas moins un élément crucial du « sens commun colonial³⁸⁶ », au sein de l’administration notamment, où elle semble fonctionner comme une catégorie pratique spontanément mobilisée pour classer les individus et pour expliquer leurs actions. Sans être ni systématique, ni unilatérale, l’usage de grilles de lecture essentialistes est courante lorsqu’il s’agit d’expliquer l’attitude des Camerounais·es à l’égard du contexte politique : en témoignent les rappels constants de l’existence d’identités ethniques généralistes (le « tempérament Bassa, individualiste palabreur et orgueilleux » évoqué par l’administrateur Jacques Rivaille³⁸⁷), de même que les préjugés économiques et sociaux qui en découlent (« l’inactivité et l’horreur

³⁸¹ Reynaud-Paligot Carole (2006), *La République raciale : paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses Universitaires de France.

³⁸² Reynaud-Paligot Carole (2020), *L’École aux colonies. Entre mission civilisatrice et racialisation (1816-1940)*, Ceyzerieu, Champ Vallon.

³⁸³ Stoler Ann Laura (2002), *La chair de l’empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris, La Découverte.

³⁸⁴ Saada Emmanuelle (2007), *Les enfants de la colonie. Les métis de l’Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte.

³⁸⁵ Sibeud Emmanuelle (2020), « Le racisme à la lumière de la nouvelle histoire impériale », *La vie des idées*, [disponible sur <https://laviedesidees.fr/Le-racisme-a-la-lumiere-de-la-nouvelle-histoire-imperiale>], consulté le 14 mars 2024]

³⁸⁶ Stoler Ann Laura (2019), *Au cœur de l’archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, EHESS.

³⁸⁷ SHD, Vincennes, GR6H246, Note de l’administrateur Rivaille, chef de la région de Sanaga-Maritime, pour les chefs de subdivision au sujet du congrès des forces vives de la Sanaga-Maritime, 25 février 1958.

congénitale des Bassa et Bakoko pour le travail », affirmées par ce même chef de région³⁸⁸). Si un tel usage peut sembler en décalage avec les réflexions contemporaines sur la notion de « race », alors objet d'une campagne de déconstruction impulsée par l'Unesco³⁸⁹, de tels schèmes n'en constituent pas moins le fond diffus de cette pensée que partagent les acteurs de la répression dans les conflits de décolonisation ; ils se renouvellent, même, au contact de la DGR, dont ils contribuent à constituer le champ sémantique³⁹⁰. Comme pendant la guerre d'indépendance algérienne, où la catégorisation de l'adversaire empruntée à l'imaginaire racialisé conduit à créer une sorte de « *doxa* militaro-ethnocentrique³⁹¹ », l'essentialisation irrigue la production archivistique étudiée par la Commission, pour les Basaa comme pour les Bamiléké³⁹². Ce fait souligne à quel point l'existence de « races » constitue toujours, dans ce contexte, une sorte d'évidence admise, structurant en retour les imaginaires de la répression³⁹³ – ce que souligne le rapport final du lieutenant-colonel Lambertson :

Orgueilleux et susceptibles, les Bassas se croient et se disent supérieurs à toute autre race du Cameroun : en fait, ils sont intelligents et assimilent aisément tout enseignement ; ils sont adroits [...]. Leur mentalité donne pourtant lieu à des appréciations divergentes sur les qualités ou les défauts de la race. Bavards plus que réalisateurs, trop individualistes pour être disciplinés, ils sont encore capables de surprendre l'observateur par leurs aptitudes intellectuelles et pratiques lorsqu'ils se passionnent pour une entreprise³⁹⁴.

Si cette rationalité répressive baigne dans le magma diffus des représentations racialisées, il en est une qui en détermine plus concrètement les pratiques : persuadés de la supériorité occidentale, les administrateurs et militaires investis dans la conduite de la répression tendent à percevoir la rationalité des populations colonisées comme étant essentiellement sensible à l'usage de la fermeté, de la contrainte, sinon de la violence. Fondamentale dans l'élaboration de certaines catégories coloniales, dont celles des « races guerrières³⁹⁵ », une telle perspective alimente une culture administrative reposant spécifiquement sur la coercition – caractéristique structurelle des *habitus* gouvernementaux en situation coloniale³⁹⁶. Souvent enracinée dans

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 4.

³⁸⁹ Maurel Chloé (2007), « “La question des races” : Le programme de l'UNESCO », *Gradhiva : Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, 5, pp. 114-131.

³⁹⁰ Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur...*, *op. cit.*, p. 58 et suivantes.

³⁹¹ Périès Gabriel (1992), « L'Arabe, le Musulman, l'Ennemi dans le discours militaire de la “guerre révolutionnaire” pendant la guerre d'Algérie », *Mots. Les langages du politique*, 30, p. 60.

³⁹² Notamment dans les écrits du lieutenant-colonel Lambertson, à qui est parfois attribuée l'origine intellectuelle du « problème bamiléké », qu'il aborde dans une conférence prononcée au Cmisom dont le texte est ensuite publié par la *Revue de défense nationale*. SHD, Vincennes, Fonds colonel Lambertson, « Les Bamiléké dans le Cameroun d'aujourd'hui », 16 mars 1960 ; Lambertson Jean (1960), « Les Bamilékés dans le Cameroun d'aujourd'hui », *Revue de défense nationale*, 16, pp. 461-477). Voir Section 4.

³⁹³ Le colonel Whitehouse écrit ainsi que la Sanaga-maritime est « peuplée de noirs de race Bassa d'un niveau intellectuel bas, crédule, encore asservis aux sorciers, toujours prêts à écouter la propagande extrémiste. SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

³⁹⁴ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, pp. 36-37.

³⁹⁵ Une catégorie coloniale dont les usages pratiques sont cependant soumis aux contraintes de recrutement auxquels l'armée reste confrontée, soulignant sa porosité. Soubrier Stéphanie (2023), *Races guerrières. Enquête sur une catégorie impériale (1850-1918)*, Paris, CNRS éditions.

³⁹⁶ « Une véritable concentration des prérogatives de puissance publique s'opère ainsi entre les mains de l'administration. Il n'est pas surprenant que le pouvoir discrétionnaire qui lui est attribué ait si souvent pris les allures d'un pouvoir arbitraire, dont la légitimité n'était en définitive assise que sur la force et la contrainte », écrit l'historienne Samia el Mechat. El Mechat Samia (2009), *Les administrations coloniales (XIX^e-XX^e siècles). Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes. Sur la question, voir également : Branche Raphaëlle, Pathé Anne-Marie, Thénault Sylvie (2004), « Répression, contrôle et encadrement dans le

l'expérience militaire de la conquête³⁹⁷, une telle croyance se déploie dans la justification des politiques de « pacification », lesquelles reposent sur ce type de paternalisme autoritaire et disciplinaire³⁹⁸. Leur relativement longue existence contribue à institutionnaliser une « violence ordinaire³⁹⁹ », favorisant « un arbitraire de tous les instants⁴⁰⁰ » qui leur survit : leurs pratiques se transmettent à leurs successeurs administrateurs de communes-mixtes⁴⁰¹, constituant un héritage dont les grandes lignes perdurent jusqu'à la guerre d'indépendance algérienne⁴⁰².

Les administrateurs en poste au Cameroun ne sont pas en reste : « la psychologie africaine n'a pas la Raison pour base fondamentale » écrit l'administrateur Marc Botti⁴⁰³, pour qui, « plus que les autres tribus du Sud Cameroun, la tribu Bassa a le culte de la Force. Celui qui réussit, celui qui affirme sa puissance est sûr d'être écouté avec respect. Les arguments qu'il présentera pour justifier son action seront acceptés sans examen⁴⁰⁴ ». De même, les acteurs militaires, notamment ceux ayant mené la plus grande partie de leur carrière au sein des troupes coloniales⁴⁰⁵, partagent ces idées : « [L]es populations bassas [...] font confiance à l'expérience et à l'habileté du blanc ; elles s'attachent au chef qui s'occupe d'elles. Pourvu qu'il fasse preuve d'une autorité précise, soutenue, efficace, elles se soumettent à ses exigences les plus sévères », écrit Lamberton⁴⁰⁶. Insensibles à la complexité sociale et culturelle à l'œuvre dans les interactions propres aux situations coloniales, de telles assertions autorisent surtout leurs auteurs à justifier le recours à des pratiques coercitives, et ce, afin d'obtenir satisfaction des populations civiles dont le contrôle constitue justement l'un des enjeux de l'affrontement avec l'UPC. Pour Lamberton à nouveau, « [l'] attitude [de l'armée] envers la population doit [...] se modeler à la propre attitude de cette dernière : bienveillante [...] avec les "bons", pour reprendre les termes de l'avertissement donné par le Haut-Commissaire, elle doit être empreinte d'une implacable sévérité lorsque la discipline collective et la sécurité s'imposent⁴⁰⁷ ». Ce discours est même assumé auprès des Camerounais·es, comme lorsqu'après une opération de l'UPC reposant sur la complicité d'une partie des habitant·es de Bian, au nord de Makak, Lamberton ordonne, en guise de sanction collective, qu'une section s'implante au cœur du village, « sans égard pour les inconvénients qu'en éprouveraient les occupants » : « Le lieutenant [chargé de

monde colonial au XX^e siècle », *Bulletins de l'Institut d'histoire du temps présent*, 83 ; Blanchard Emmanuel (2012), « Ordre colonial. Introduction », *Genèses*, 86, pp. 2-7 ; Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas, *Maintenir l'ordre colonial...*, *op. cit.* ; Tiquet Romain (dir.) (2018), « Pratiques ordinaires de l'ordre en Afrique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 140.

³⁹⁷ Ainsi du maréchal Thomas Bugeaud : « Nous n'avons jamais rien obtenu de ce peuple que par la force ; c'est en vain que nous avons tenté très souvent et sans le proclamer des moyens de persuasion. Ou l'on n'a pas répondu du tout, ou l'on nous a dit qu'il fallait auparavant brûler de la poudre, et que si nous étions vainqueurs on se soumettrait ». Julien Charles-André (1964), *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 223.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 336.

³⁹⁹ Thénault Sylvie (2012), *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, pp. 10-11.

⁴⁰⁰ Frémeaux Jacques, *Les bureaux arabes...*, *op. cit.*, p. 266.

⁴⁰¹ Ageron Charles-Robert (1968) *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 196-197.

⁴⁰² Thomas Martin (2012), « Mapping Violence onto French Colonial Minds », in Thomas Martin (dir.), *The French Colonial Mind. Vol. 2: Violence, Military Encounters and Colonialism*, University of Nebraska Press.

⁴⁰³ Archives diplomatiques de France (ADF) (Nantes), 743PO/1-9, Rapport de l'administrateur Botti, « Le rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 28 octobre 1957, p. 11. Sur ce dernier, se reporter *infra*.

⁴⁰⁴ ADF, Nantes, 743PO/2-43, Rapport de l'administrateur Marc Botti sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957, 27 décembre 1957, p. 7.

⁴⁰⁵ Clayton Anthony (1994), *Histoire de l'armée française en Afrique (1830-1962)*, Paris, Albin Michel ; Guyon Anthony, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op. cit.*

⁴⁰⁶ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 37.

⁴⁰⁷ SHD, Vincennes, GR6H243, Le lieutenant-colonel Lamberton, Note, 7 janvier 1958.

l'exécution] réunira la population et lui exposera les motifs de sa sévérité. Il lui rappellera les avertissements du Haut-Commissaire : "Bons avec les bons, très sévères avec les méchants", et conclura par ce proverbe Basaa : "On attache une petite chèvre avec une petite corde⁴⁰⁸" ». Si les termes choisis infantilisent la population visée, la parole proverbiale la bestialise, soulignant les enjeux d'un discours relevant d'un pouvoir « pastoral⁴⁰⁹ », visant à rassembler, encadrer et guider un groupe, dont il faut d'abord, pour cela, obtenir la docilité : violence physique et symbolique, le « regroupement » imposé aux habitant·es de Bian doit ainsi, pour les militaires, discipliner une population dont ils estiment qu'il convient, comme tout enfant, de guider, et dont ils attendent, pour cette raison même, la soumission – comme le pasteur attend celle de son troupeau.

Les procédés consistant à déconsidérer l'ennemi en stigmatisant ses pratiques restent souvent indissociables d'une même logique d'essentialisation. L'interprétation, la labellisation et la médiatisation de la violence de l'autre reste un enjeu crucial pour l'armée française, d'abord en Algérie : massive, l'adhésion au projet du FLN-ALN n'est de fait pas unanime, laissant une marge de manœuvre que les autorités coloniales exploitent en mobilisant la propagande pour contester la représentativité du mouvement – ou encore l'aspiration de la majorité des Algérien·es à l'indépendance⁴¹⁰. Renvoyer l'ennemi à « une barbarie caractérisée par la rusticité des tactiques et la cruauté des violences⁴¹¹ », permet en effet de focaliser l'attention du public visé sur la forme plutôt que sur le fond, d'occulter les motivations de l'adversaire – et de légitimer ainsi en retour l'adoption de pratiques nouvelles de répressions politique ou sociale. Une même logique est à l'œuvre au Cameroun où cette stratégie s'observe en premier lieu dans la sémantique utilisée pour décrire les pratiques des combattant·es adverses, régulièrement qualifiées de « barbares » ou de « sauvages » : ainsi des actions armées de décembre 1956, à propos desquelles la direction de la Sûreté note que « les actes de barbarie ne manquèrent pas », tout en précisant qu'ils furent dirigés par les « terroristes » non « contre les blancs », mais « contre "leurs frères" de race⁴¹² ». Après cette date, le recensement minutieux des actions de l'UPC devient une pratique régulière de la Sûreté dont les descriptions, même sommaires, insistent sur la violence déployée à l'égard des civil·es : dès janvier 1957, le bilan des événements précise que des victimes ont été décapitées, d'autres « brûlées avec de l'essence » ou « jetées à la Sanaga avec une pierre au cou après avoir été torturées », l'une ayant « eu

⁴⁰⁸ SHD, Vincennes, GR6H242, Note du lieutenant-colonel Lamberton, le 7 janvier 1958.

⁴⁰⁹ Sur la nature du pouvoir « pastoral », se reporter à Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2004. Pour une application dans l'historiographie du fait colonial : Chamayou Grégoire (2015), *Les chasses à l'homme*, Paris, La Fabrique éditions, pp. 34-35 ; Bertrand Romain (1998), « La promesse et la menace. Pouvoir pastoral et traditions de dissidence en Indonésie contemporaine », *Raisons politiques*, 1, pp. 29-48.

⁴¹⁰ Thénault Sylvie (2012), *Algérie, des événements à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Les Cavaliers Bleus, p. 33.

⁴¹¹ Branche Raphaëlle (2018), « Aux colonies, la guerre [est] ensauvagée », in Bruno Cabanes (dir.), *Une histoire de la guerre... op. cit.* Les représentations de la violence de l'UPC font écho à celles portées simultanément par l'armée française sur les stratégies du FLN-ALN : Carlier Omar (2004), « Violence(s) », in Harbi Mohammed, Stora Benjamin, *La guerre d'Algérie (1954-2004). La fin de l'amnésie*, Paris, Hachette, pp. 499-550 ; Meynier Gilbert (2002), *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Paris, Fayard, pp. 213-217.

⁴¹² ANOM, DPCT/21, Synthèse de la Direction de la Sûreté concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime, 18 janvier 1957. Ce choix s'inscrit durablement dans le narratif étatique des événements – comme en témoigne le descriptif qu'en livre Lamberton : « des formations armées se livraient à l'assassinat a au pillage et aux exactions de toutes sortes : 96 personnes réputées "valets des colonialistes" devaient être tuées, plusieurs sauvagement. ». SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 4.

notamment un œil crevé pour avoir refusé d'adhérer à l'UPC⁴¹³ ». S'il est impossible de vérifier la réalité empirique des violences ainsi décrites, il faut souligner qu'elles font l'objet d'une instrumentalisation « psychologique » destinée à décrédibiliser l'UPC en l'analysant au seul prisme de sa violence.

Contrastant avec la sécheresse des archives sur les violences militaires, ces descriptions macabres, dont il est impossible de certifier la teneur factuelle, relèvent d'un processus interne de délégitimation du mouvement, éventuellement destiné à être répercuté, par la presse, au sein de la société civile. Des procédés narratifs similaires se retrouvent quelques mois plus tard dans l'ouest camerounais : « [D]ans la nuit du 29 au 30 octobre [1957], plus de 200 individus attaquaient, brûlaient et pillaient la chefferie de Batcham, massacraient l'une des femmes du chef, le Député Djuatio, connu cependant pour sa douceur et sa modération, [et] tuaient son beau-frère Zachéo, commerçant à Balessing », note l'administrateur Maurice Delauney – qui ajoute que le meurtre du député Wanko, « attaqué et tué d'une façon ignoble », « fut bien entendu assorti de quelques pillages, de brutalités, d'un règlement de compte⁴¹⁴ ». La mention de la présence d'une foule, comme l'insistance sur le recours aux armes blanches, accentue le procédé en voulant souligner la dimension primitive et atavique des violences : le 7 janvier 1958, la Sûreté recense, par exemple, en Sanaga-Maritime, un « attentat commis dans des conditions particulièrement sauvages par des terroristes armés d'un fusil de chasse, de gourdins, machettes et couteaux⁴¹⁵ ». L'identité des victimes est, enfin, censée souligner l'arbitraire d'une violence qui, en confondant réticent·es et opposant·es, menace tout un chacun : dressant « l'état des attentats » de l'année 1958, le Bureau de documentation souligne que « [d]es paysans, des catéchistes, des notables, des chefs de villages ou canton, citoyens paisibles et neutres ou n'acceptant pas d'obéir aux mots d'ordre de l'UPC, ont été les victimes d'agressions, souvent accomplies avec sauvagerie, tel l'assassinat à coups de machettes d'un chef de canton paralytique⁴¹⁶ ».

Une telle logique est indissociable d'enjeux de légitimation – ou de délégitimation – de l'action politique, visant, ici, à décrédibiliser le bien-fondé des revendications upécistes : « Il faut bien spécifier que nous ne nous battons pas contre un parti qui demande l'indépendance, mais bien contre un parti qui assassine, incendie et sabote », affirme Daniel Doustin dans sa note sur la situation du Cameroun⁴¹⁷. Outre la sémantique de la « sauvagerie », l'usage généralisé, sans être systématique, de celle du « terrorisme » pour qualifier les combattant·es adverses ou leurs pratiques, illustre cette stratégie rhétorique. S'il n'existe pas de définition juridique consensuelle du terme, son usage ressort d'une triple fonction : « labelliser » l'adversaire, pour mieux justifier l'instauration d'une « situation d'urgence permanente », et fonder ainsi un « régime juridique dérogatoire »⁴¹⁸. Dans cette perspective, la définition du terrorisme relève

⁴¹³ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, « Objet ; l'UPC, bilan des attentats », 11 avril 1957. Un autre document de la Sûreté mentionne aussi le fait que « de nombreux villageois refusant d'accéder aux ordres des commandos upécistes ont été assassinés ou martyrisés. On a en effet retrouvé dans plusieurs villages de la subdivision de Ngambè les cadavres de villageois dont la mort remontait à plusieurs jours. Certains d'entre eux avaient été brûlés à l'essence ». 1AFFPO3336, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté, « Objet : relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », s.d.

⁴¹⁴ Souligné par nous. SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun, 8 février 1958, p. 10 et 12 ...

⁴¹⁵ ANOM, DPCT/21, Note du Bureau de documentation du Haut-Commissariat au Cameroun, « Objet : état des attentats commis au Cameroun par des bandes terroristes agissant pour le compte de l'ex-UPC ou du parti One Kamerun du 1^{er} janvier 1958 au 31 octobre 1958 », s.d.

⁴¹⁶ ANOM, DPCT37, Note du Bureau de documentation du Haut-Commissariat au Cameroun, « Objet : désordres et violences qui se sont produits au Cameroun du 1^{er} janvier au 30 septembre 1958 », s.d.

⁴¹⁷ ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Les événements actuels au Cameroun », s.d.

⁴¹⁸ Dubuisson François (2017), « La définition du "terrorisme" : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique », *Confluences Méditerranée*, 3(102), pp. 29-45.

d'une « construction sociale » indissociable « d'un combat pour la légitimité » de l'action⁴¹⁹ : imposer le label pour définir ses opposant·es revient à les stigmatiser par leur violence, les délégitimer auprès de l'opinion – et avec eux, la cause pour laquelle ils et elles combattent. Au Cameroun, le terme intègre le registre discursif des autorités coloniales lors des actions armées de décembre 1956 : la Sûreté qualifie ainsi « d'explosion terroriste » les violences upécistes – « une série d'attentats⁴²⁰ ». Dans son rapport sur les activités de répression de cette dernière, le capitaine Gambini en fait l'une des deux facettes de la stratégie du mouvement, dont « la propagande s'accompagne de terrorisme quand il est nécessaire ». Il ajoute : « Propagande pour convaincre, terrorisme pour contraindre⁴²¹ ». De même, la recrudescence des actions armées en septembre 1957 est-elle qualifiée de « reprise des activités terroristes », les « attentats » étant ensuite constamment recensés dans les BRH de la Zopac au point de constituer, pour les protagonistes civils et militaires, l'essence du mouvement nationaliste – comme le souligne une synthèse de la Sûreté sur « les actions criminelles en Sanaga-Maritime » :

Les procédés habituellement employés par les rebelles : assassinats et violences, extorsion de fonds, coercition morale, constituent autant de moyens de provoquer la terreur. Soigneusement entretenu, ce climat procure au CNO et à l'UPC : la sécurité sur le plan militaire, la couverture des frais de guerre et de propagande, le renouvellement des effectifs⁴²².

Courant dans les guerres de décolonisation, l'argumentaire dénonçant la violence de l'Autre relève d'un discours épideictique dont la finalité rhétorique reste, pour les acteurs des autorités coloniales, la légitimation de leur propre action : en Algérie, la description et l'amplification de la violence ont pour but de blâmer le FLN afin de mieux discréditer ses revendications, tout en lui opposant en miroir l'action « protectrice » des autorités légales⁴²³. Inscrit dans le registre de la dénonciation politique, ce type de discours reste cependant problématique dès lors qu'il mobilise des concepts mettant en jeu une hypothétique légitimité de la violence : l'usage du terme « terrorisme » dénonce de fait le recours à « une forme illégitime de violence physique », soulevant ainsi les biais intrinsèques à toute tentative de définition de l'altérité de la violence⁴²⁴ – *a fortiori* dans une situation coloniale où le rapport de domination impose la perception des pratiques autochtones à l'aune de prétendues « normes » occidentales⁴²⁵. Structurelle dans la construction de l'altérité impériale⁴²⁶, une telle perception de l'Autre reste cependant la source d'écueils historiographiques : outre qu'elle tend, en décontextualisant les actes, à les priver de leurs sens politique ou militaire, sinon à affirmer leur « non-sens » et à l'inscrire dans le « récit dominant⁴²⁷ » des événements, elle lègue aussi à l'étude historique des contraintes sémantiques difficilement surmontables sans rejouer les enjeux qui les ont suscités⁴²⁸.

⁴¹⁹ Duez Denis (2004), « De la définition à la labellisation : le terrorisme comme construction sociale », in Bannelier Karine, Christakis Theodore, Corten Olivier et Delcourt Barbara (dir.), *Le droit international face au terrorisme. Après le 11 septembre 2001*, Pedone, Paris, pp. 105-118.

⁴²⁰ SHD, Vincennes, GR10T180, Note, « Objet : situation politique au Cameroun », janvier 1957.

⁴²¹ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

⁴²² ADF, Nantes, 743PO1/9, Synthèse de la direction de la Sûreté « établie à partir de documents authentiques sur les assassinats – pillages – incendies commis en Sanaga-Maritime par CNO et UPC », juillet 1958.

⁴²³ Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*, p. 122.

⁴²⁴ Duez Denis, « De la définition à la labellisation... », *op. cit.*, p. 115.

⁴²⁵ Selon lesquelles la violence sociale et politique s'est vue refoulée des existences quotidiennes par des processus d'autocontrainte et la monopolisation progressive de la violence physique légitime par l'État, suivant l'interprétation qu'en livre N. Elias dans *La dynamique de l'Occident* et *La civilisation des mœurs*.

⁴²⁶ McDougall James (2005), « Savage wars? Codes of Violence in Algeria, 1830s-1990s », *Third World Quarterly*, 26(1), pp. 117-131.

⁴²⁷ Branche Raphaëlle (2010), *L'embuscade de Palestro, Algérie. 1956*, Paris, Armand Colin.

⁴²⁸ Comme l'illustre, par exemple, l'opposition proposée par Gilbert Meynier entre, d'une part, la « violence industrielle impersonnelle » de l'armée française en Algérie, et de l'autre, la « violence

Si les enjeux narratifs de l'affrontement incitent les autorités civiles et militaires à insister sur la violence de l'adversaire, ses explications causales reposent toutefois sur des facteurs essentiellement politiques. Comme pendant la guerre d'indépendance algérienne, certains acteurs coloniaux sont prompts à pointer le rôle « des masses rurales primitives » dans l'« aspect souvent sanguinaire des désordres » et les « cruautés exercées à l'égard des villageois ou chefs upécistes suspectés d'enfreindre ou mépriser les “commandements” de l'UPC » : mais les mêmes soulignent que cette participation des populations aux violences est tributaire d'un embrigadement typique des techniques « marxistes » de mobilisation des foules par la « terreur⁴²⁹ ». Dans une même perspective, la grille de lecture qui s'impose à partir de décembre 1956 tend surtout à consacrer les stratégies politiques des leaders et les processus d'endoctrinement déployés pour les concrétiser comme le principal déterminant de la violence⁴³⁰. Le Haut-Commissaire Torrè le résume d'ailleurs peu après son arrivée en poste au Cameroun en mai 1958 : si, selon lui, « les mœurs de cette région ne sont pas douces », et si « la vie humaine n'a pas le même prix qu'en Europe », seuls les cadres de l'UPC seraient responsables de la situation, tant « la propagande politique appuyée sur la force et la violence a fait naître une peur qui a annihilé toute possibilité de révolte⁴³¹ ». Les autorités coloniales imposent ainsi une analyse de l'action de l'UPC et du CNO au prisme de cette seule violence, dont ils accusent les chefs d'être les principaux responsables du fait de l'emprise qu'ils exerceraient sur les militantes – seulement chargées, elles et eux, de l'exécuter⁴³².

Cette explication politique de la violence devient centrale avec la mise en œuvre d'une politique de « pacification » dans la Zopac : pour les militaires, la violence serait ainsi le produit d'une culture politique déterminée par l'idéologie marxiste-révolutionnaire, laquelle ne concernerait *in fine* qu'une minorité radicale, et non la totalité des upécistes – ou *a fortiori* les populations camerounaises, qu'ils espèrent bien pouvoir rallier à leur cause. Les discours qui lui sont adressés relèguent cependant au second plan cette dimension politique : pensés comme plus adaptés à une population peu éduquée, ils prennent la forme d'argumentaires simplistes œuvrant à criminaliser les actions upécistes pour mieux inciter les Camerounais·es à les rejeter. L'« action psychologique » insiste ainsi lourdement sur la « cruauté » de ces violences : « L'UPC a tué des gens qui n'étai[en]t pas d'accord avec elle, pour faire peur aux paysans, et les forcer à la suivre. Quand un maquisard commet un crime, il oblige ses camarades à mutiler le mort pour les rendre complice et les compromettre envers l'autorité et vis-à-vis de leur âme⁴³³ ». Ce processus de criminalisation des upécistes contribue ainsi à déposséder le mouvement de sa légitimité, ce que les slogans élaborés par les responsables locaux de « l'action psychologique » résumant en quelques formules lapidaires : « En forêt se cachent la bête féroce et l'homme criminel » clament, en français, les graffitis que les autorités militaires font peindre sur les murs des écoles dès janvier 1958⁴³⁴. Monnaie courante dans les archives, les procédés d'animalisation de l'ennemi, comme les emprunts au champ lexical de la

anthropologique (égorgements, décapitations, émasculations) » du FLN-ALN qui n'est pas sans manifester un certain « malaise dans la dénomination des phénomènes observés » en donnant l'impression de substituer la notion de « violences anthropologiques » à celle de « violences primitives ». Meynier Gilbert, *Histoire intérieure du FLN...*, *op. cit.*, p. 216 et p. 219 ; Thénault Sylvie (2003) « Compte-rendu de Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN* », *Outre-mers*, 90 (340-341), p. 352.

⁴²⁹ ANOM, DPCT/21, La direction de la Sûreté, Relation des incidents de Sanaga-Maritime, décembre 1956.

⁴³⁰ *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957.

⁴³¹ ADF, Nantes 743PO/2-43, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, le 9 mai 1958.

⁴³² ADF, Nantes743PO/1-9, Synthèse de la direction de la Sûreté « établie à partir de documents authentiques sur les assassinats – pillages – incendies commis en Sanaga-Maritime par CNO et UPC », juillet 1958.

⁴³³ *Ibid.*, André Boyer, Documents relatifs à l'action psychologique en Sanaga-Maritime.

⁴³⁴ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Note de service n° 239/ZPC, le 13 février 1958.

cynégétique pour qualifier sa répression – le lieutenant-colonel Lamberton n’hésite pas à qualifier de « chasse au maquis » les opérations militaires⁴³⁵ ou de « gibier traqué » les chefs upécistes prêts à se « rallier⁴³⁶ » –, rappellent eux, dans cette perspective, la prégnance d’un imaginaire liant étroitement pratiques de chasse et guerres coloniales, indissociable d’une essentialisation structurelle de l’Autre⁴³⁷.

- De l’Indochine au Cameroun, la DGR ou le transfert d’une culture militaire

L’importance donnée par les acteurs militaires à l’idéologie « marxiste » souligne surtout le poids de représentations plus récentes : celles liées à ce qu’il est communément admis d’appeler la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR). Si les représentations forgées au sein de l’armée peuvent en effet expliquer partiellement les stratégies militaires françaises en contexte de décolonisation⁴³⁸, elles sont également tributaires d’un renouvellement théorique qui les incite à penser les motivations des upécistes comme relevant d’une « guerre révolutionnaire » – et ce, de l’Indochine à l’Algérie en passant par le Cameroun, notamment en Sanaga-Maritime où la Zopac est souvent présentée comme l’« exemple presque idéal-typique de l’application froidement “rationnelle” de la DGR en milieu tropical⁴³⁹ ». Formulée en 1964 par l’historien Raoul Girardet⁴⁴⁰, l’existence d’une telle « doctrine » n’est toutefois pas sans ambiguïté : l’expression « guerre révolutionnaire » n’est pas employée par les cadres de l’armée française pour décrire leurs propres conceptions de la guerre, mais, au contraire, la pensée stratégique qu’ils attribuent à leurs adversaires. La théorisation militaire de la « guerre révolutionnaire » a justement pour objectif de s’adapter à ce que ces quelques officiers conçoivent comme une nouvelle forme d’affrontement, dans un contexte de remise en question des doctrines militaires. Les réflexions formulées en ce sens à l’issue du conflit en Indochine (1954), constituent un ensemble disparate de textes formant le « corpus » de la DGR. Catégorie analytique⁴⁴¹, cette dernière désigne, par convention, l’ensemble de ces écrits, comme, par extension, le « répertoire de techniques de persuasion politique, d’ingénierie et de coercition sociale⁴⁴² » qu’ils inspirent aux acteurs réprimant les mouvements nationalistes et les indépendantistes – soit, après le Viêt-Minh, le FLN en Algérie et l’UPC au Cameroun.

⁴³⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lamberton, 14 mai 1958. Sont alors présents : les capitaines Haulin et Dumazel, les capitaines Delauney et Milliet (incarnant les plus hautes autorités de la Zopac), puis les chefs de brigade des gendarmeries de la Zopac.

⁴³⁶ SHD, Vincennes, GR6H262, HD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 35.

⁴³⁷ Chamayou Grégoire (2010), *Les chasses à l’homme*, Paris, La Fabrique Éditions ; Arzel Lancelot (2013), « Du gibier au colonisé ? Chasse, guerre et conquête coloniale en Afrique (France, Royaume-Uni, Belgique, 1870-1914) », in Lorin Amaury, Taraud Christelle (dir.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e-XX^e siècles). Sociétés, cultures, politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 13-26 ; Arzel Lancelot (2014), « Des chasseurs en guerre. Imaginaires et pratiques cynégétiques dans les pacifications de l’État indépendant du Congo (1885-1908) », in el Méchat Samia (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 141-159.

⁴³⁸ Rubenstein Jérémie, *Terreur et séduction...*, *op. cit.*, pp. 13-42.

⁴³⁹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 247 et p. 250.

⁴⁴⁰ Girardet Raoul, *La crise militaire française...*, *op. cit.*

⁴⁴¹ Outre les références déjà citées : Périès Gabriel (1999), « De l’action militaire à l’action politique. Impulsion, codification et application de la doctrine de la “guerre révolutionnaire” au sein de l’armée française (1944-1960) », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France ; Leroux Denis, « Une armée révolutionnaire... », *op. cit.* ; Rubenstein Jérémie, *Terreur et séduction...*, *op. cit.*

⁴⁴² Leroux Denis (2012), « La “doctrine de la guerre révolutionnaire” : théories et pratiques », in Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre., Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Histoire de l’Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La Découverte, pp. 526-532.

Ce renouvellement théorique accorde une place cruciale à un nouveau type d'adversaire : « l'ennemi intérieur », motivé par la volonté de déstabiliser le gouvernement en place afin de s'y substituer⁴⁴³ – un risque que nombre d'officiers estiment toujours plus concret alors que débute la « guerre froide ». La « menace soviétique » – terme utilisé pour désigner un hypothétique complot communiste international visant, par l'action d'agent·es infiltré·es ou de membres des partis nationaux, à renverser les gouvernements des nations occidentales au profit de l'URSS – s'impose alors au sein des États-majors comme l'incarnation de ce risque « subversif⁴⁴⁴ ». Les cadres militaires sont d'abord persuadés d'y être confrontés en Indochine. Le mouvement de mobilisation des masses par lequel le Viêt-Minh « s'évertu[e] à prendre en main, de haut en bas, l'État et la société dans leur ensemble⁴⁴⁵ », confère à ce conflit une dimension totalisante qui marque durablement ces officiers : ils qualifieront de « guerre révolutionnaire » les procédés de leurs adversaires, en référence à la pensée stratégique de Mao Zedong, qui les a – de fait – inspirés⁴⁴⁶. Le Viêt-Minh est alors perçu comme une organisation totalitaire cherchant à encadrer la population par l'action politique et psychologique, mais aussi par la violence⁴⁴⁷, imposant, pour ces officiers, de nouveaux objectifs à l'affrontement : « Est finalement vainqueur celui qui aura su s'emparer moralement des populations et mobiliser matériellement la totalité de leurs énergies⁴⁴⁸ ». Une représentation qui influence particulièrement le lieutenant-colonel Charles Lacheroy : cet officier, qui a fait l'essentiel de sa carrière militaire dans les troupes coloniales avant de prendre le commandement du secteur de Biên Hoa (Cochinchine, 1951-53), reste la figure de proue de ces théoriciens soucieux de rationaliser la « guerre révolutionnaire » du Viêt-Minh pour mieux inciter l'armée française à s'adapter⁴⁴⁹. Selon sa théorie, esquissée lors d'une conférence donnée en Indochine dès 1952 et formalisée en 1955 dans un texte proposant le « scénario-type de la guerre révolutionnaire⁴⁵⁰ », cette dernière consiste à établir un « système de hiérarchies parallèles » destinées à se substituer aux autorités légales d'un territoire donné⁴⁵¹. Cinq étapes sont censées caractériser ce processus. La première survient dans une période de calme apparent : des « attentats », « montés en épingle » par « certaines puissances étrangères », se produisent dans un territoire donné, sous l'impulsion de groupes ayant pour objectif d'attirer l'attention des médias et de la communauté internationale⁴⁵². La deuxième voit l'adoption de « mesures de caractère policier » destinées à réprimer les auteurs de ce « terrorisme », qui s'accroît pourtant en visant les populations civiles, auxquelles les « révolutionnaires » veulent imposer « la loi du silence » pour empêcher

⁴⁴³ Sur la figure de « l'ennemi intérieur » dans les discours sécuritaires contemporains : Ceyhan Ayse, Périès Gabriel (2001), « Introduction. L'ennemi intérieur : une construction discursive et politique », *Culture et conflits*, 43 ; Rigouste Mathieu, *L'Ennemi intérieur...*, *op. cit.*

⁴⁴⁴ Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, pp. 97-206.

⁴⁴⁵ Goscha Christopher, *Vietnam. Un État né de la guerre...*, *op. cit.*, p. 422.

⁴⁴⁶ Zedong Mao (1950), *La stratégie de la guerre révolutionnaire en Chine*, Paris, Éditions Sociales.

⁴⁴⁷ Sur l'interprétation du mouvement indépendantiste vietnamien par les théoriciens de l'armée : Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, pp. 208-308.

⁴⁴⁸ Girardet Raoul, *La crise militaire française...*, *op. cit.*, p. 174.

⁴⁴⁹ Villatoux Paul (2003), « Le colonel Lacheroy, théoricien de l'action psychologique », in Jauffret Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, pp. 494-508. Voir aussi les mémoires de l'officier : Lacheroy Charles (2003), *De Saint-Cyr à l'action psychologique. Mémoires d'un siècle*, Paris, Charles Lavauzelle.

⁴⁵⁰ Lacheroy Charles, « Scénario-type de guerre révolutionnaire », document de travail publié par la Section de documentation militaire de l'Outre-mer, 1955 [disponible sur <https://guerrealautre.hypotheses.org/190>, consulté le 25 juin 2024].

⁴⁵¹ Pour une présentation contextuelle : Villatoux Marie-Catherine et Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 217. Voir aussi Villatoux Marie-Catherine et Paul Villatoux (2022), « De Lacheroy et de quelques autres, les théoriciens français de la guerre révolutionnaire », *Stratégique*, 128, pp. 65-87.

⁴⁵² Lacheroy Charles, « Scénario-type de guerre révolutionnaire », document de travail publié par la Section de documentation militaire de l'Outre-mer, 1955 [disponible <https://guerrealautre.hypotheses.org/190>, consulté le 12 septembre 2024]

toute collaboration avec l'autorité légale. La troisième est marquée par le développement d'une action à la fois militaire (la 'guérilla', permise par le soutien qu'apporte, sous la contrainte, la population aux combattant·es) et politique : l'introduction de « noyaux actifs dans la masse rendue amorphe au cours des deux phases précédentes. Ces noyaux actifs agissant comme un ferment s'efforcent de transformer peu à peu la complicité passive du silence en une "complicité active", les spectateurs en acteurs, les neutres en sympathisants, puis en fanatiques⁴⁵³ ». La quatrième phase voit se former des « forces [militaires] semi-régulières », tandis que les « noyaux actifs » augmentent et se diversifient, se superposant à l'administration légale pour mieux la supplanter. Dans la cinquième et dernière phase, les « rebelles » maîtrisent leur territoire d'action, où ils déploient un commandement militaire de type 'conventionnel', et enserrant la population dans un réseau de « hiérarchies parallèles » :

Sur le plan politique, les autorités légales sont progressivement doublées par des autorités rebelles de moins en moins secrètes au fur et à mesure que s'affirme leur influence. Ces autorités rebelles appuyées sans faiblesse par l'organisation populo-politico-militaire mise en place parviennent à vider la hiérarchie légale de son autorité en rendant inopérantes toutes ses décisions. Pratiquement, la légalité et la Force ont changé de camp⁴⁵⁴.

Les réflexions de Lacheroy connaissent un succès croissant à partir de 1953. Le lieutenant-colonel prend alors la direction du Centre d'études asiatiques et africaines, où il s'impose comme figure tutélaire d'un petit groupe d'officiers subalternes participant d'un même effort de rationalisation de la « guerre révolutionnaire » en diffusant leurs réflexions dans les écoles et revues militaires – la *Revue de Défense Nationale*, notamment. Par l'intermédiaire de ses étudiants, les enseignements de Lacheroy infusent la pensée militaire des États-majors avant de séduire la haute fonction publique et les cercles de pouvoir – qui, en retour, l'imposent dans la modélisation de la répression des mouvements nationalistes dans l'empire, en Algérie⁴⁵⁵ et au Cameroun. La DGR répond, ici, aux attentes des cadres militaires qui, alors, s'inquiètent du manque de doctrine en matière de « maintien de l'ordre », tel l'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa à l'issue de son enquête de 1956, déjà précédemment évoquée⁴⁵⁶. Le contexte est pourtant marqué, depuis deux ans, par l'introduction progressive des premières réflexions inspirées d'Indochine, sous l'impulsion du Haut-Commissaire Pré, « précurseur dans l'application des théories, alors balbutiantes, de la "guerre révolutionnaire"⁴⁵⁷ ». Peu de temps après son arrivée au Cameroun, il diffuse à ses subordonnés une « brochure » reprenant les théories de Lacheroy, qu'il rencontre lors d'un passage à Paris après mai 1955 : les échanges épistolaires entre les deux hommes et le général Serge Missonier contribuent à la création du corps des Officiers des Affaires Africaines⁴⁵⁸. En juillet, comme vu précédemment, Pré organise deux jours de conférences à Ngaoundéré, dont le programme souligne les grandes lignes de la théorie de Lacheroy⁴⁵⁹. Tous les cadres de la gendarmerie – le chef d'escadron Teulière, commandant la compagnie, les capitaines Jardin et George commandant les sections de Yaoundé et de Douala, ou encore le capitaine Haulin commandant la garde camerounaise – assistent à ces conférences sur « les mesures à prendre en cas de troubles⁴⁶⁰ ». Ce mouvement accompagne l'adoption de mesures destinées à affirmer l'encadrement de la société coloniale

⁴⁵³ *Ibid.*, p. 6-7.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁵⁵ Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*

⁴⁵⁶ SHD, Vincennes, GR14H57, L'Inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport sur une « vue d'ensemble des forces de sécurité au Cameroun », 13 août 1956.

⁴⁵⁷ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 150. Sur le sujet, se reporter à l'ensemble du 8^{ème} chapitre : « Roland Pré lance la "contre-subversion" », pp. 150-167.

⁴⁵⁸ Voir Section 2 – Partie I.B.

⁴⁵⁹ AFCG, RPF665, dossier C, Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22 et 23 juillet 1955.

⁴⁶⁰ SHD, Vincennes, GD2007Z14870, Journal des marches et opérations de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun pendant la période du 1^{er} juillet au 30 décembre 1955, (rubrique « Maintien de l'ordre », 21 et 22 juillet).

pour mieux favoriser la répression de l'UPC⁴⁶¹. Au moment de son départ, Pré s'inquiète encore d'une « menace subversive » toujours latente, en des termes empruntés au champ sémantique de la « guerre révolutionnaire » : « L'action non négligeable des organisations internationales communistes ou antifranchaises qui, après avoir largement collaboré avant les événements de mai dernier au développement de l'UPC et de ses hiérarchies parallèles, reprennent aujourd'hui leur activité de soutien du nationalisme extrémiste⁴⁶² ».

La DGR se diffuse également au sein des États-majors appelés à intervenir au Cameroun à partir de 1956, plus particulièrement à l'issue de la répression de janvier 1957. Le capitaine Gambini décrit ainsi l'UPC comme « une organisation clandestine doublant l'administration légale », à laquelle elle vise à se substituer en encadrant progressivement les populations⁴⁶³. Si l'organisation ainsi décrite rappelle celle des « hiérarchies parallèles » de Lacheroy, la chronologie de l'action upéciste n'est pas sans évoquer les éléments sémantiques de son « scénario-type » :

Son mode d'action diffère peu de celui connu. Il comprend plusieurs stades.

Le premier est du domaine des propagandistes [...]. Le deuxième stade fait son apparition dès que la propagande a fait son effet : il consiste à mettre en place des responsables, créer des comités aux différents échelons, former des associations annexes. Dès que les organisations ci-dessus sont en place, l'UPC passe au troisième stade de son action qui consiste à se substituer à l'administration légale. L'UPC perçoit les impôts, rend la justice, diffuse les mots d'ordre.

Des documents découverts ont prouvé que cet état de chose existait bien avant le 19 décembre 1956. Privée du soutien de l'Administration Régionale, les habitants de gré ou de force suivent les directives des rebelles. Dans certaines zones l'Administration était pratiquement entre les mains des rebelles. [...]. Ayant gagné la bataille de la complicité et du silence, les rebelles ont décidé de passer à l'action⁴⁶⁴.

Le colonel Whitehouse partage son point de vue, estimant que le mouvement, « bénéficiant de la carence de l'administration locale », a pu « installer un embryon d'administration occulte » dans « la plupart des villages » : « une organisation parallèle marxiste avec comité de base⁴⁶⁵ ». Dans les mois qui suivent, l'octroi de responsabilités nouvelles aux militaires renforce l'intégration de la DGR dans l'arsenal répressif, dont elle contribue à modeler les pratiques, notamment à partir de la création de la Zopac. En la matière, si le délégué du Haut-Commissaire à Douala formule les grandes lignes de la « politique de choc⁴⁶⁶ » menée en Sanaga-Maritime, c'est bien le lieutenant-colonel Lambertson qui l'intègre dans le champ sémantique de la « guerre révolutionnaire », étranger à la note de Doustin⁴⁶⁷. Les expériences indochinoises du premier expliquent sa familiarisation à ces réflexions, auxquelles il contribue aussi en tant que penseur et praticien⁴⁶⁸ : en 1950, la direction du 2^e bureau de l'État-major des forces terrestres en Extrême-Orient lui ont offert de fait une position stratégique en le plaçant au croisement des réflexions sur la stratégie du Viêt-Minh – et des manières de la contrer. À son retour en métropole, Lambertson évolue dans les « réseaux français de la contre-subversion⁴⁶⁹ » qui se

⁴⁶¹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre...*, *op. cit.*, pp. 156-159.

⁴⁶² SHD, Vincennes, GR10T180, Note de Roland Pré : « La situation au Cameroun : recherche et définition d'une politique », 6 avril 1956, p. 2.

⁴⁶³ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

⁴⁶⁴ *Ibid.*

⁴⁶⁵ SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

⁴⁶⁶ ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Les événements actuels au Cameroun », s.d.

⁴⁶⁷ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 256-258.

⁴⁶⁸ SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière du général Jean Lambertson, État des services, sous dérogation.

⁴⁶⁹ Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur...*, *op. cit.*, pp. 27-32.

déployent alors dans les institutions d'enseignement militaire, dont il devient un membre actif : admis à l'École supérieure de guerre, il enseigne des cours sur la « guerre psychologique » à l'École d'État-Major⁴⁷⁰. Surtout, il impose la sémantique de la « guerre révolutionnaire » dans la formalisation de l'action répressive en Sanaga-Maritime : « Nous pouvons constater presque chaque jour dans la Zopac que les troubles qui ont entraîné l'intervention des Forces armées présentent toutes les caractéristiques des guerres révolutionnaires d'inspiration communiste que nous avons subies ou subissons ailleurs », écrit-il dans son plan d'action général, en décembre 1957⁴⁷¹. Le bilan qu'il dresse de cet épisode répressif en février 1959 propose une version rationalisée et plus aboutie de cette analyse qui fait de l'UPC un « parti communistant » engagé dans « une agitation révolutionnaire intransigeante⁴⁷² ». Selon lui, et « comme toute organisation d'inspiration communiste, la rébellion basaa s'articulait sur une double hiérarchie, politique et militaire » : d'une part, le Secrétariat administratif/Bureau de liaison (SA/BL) (doublé par des structures analogues pour la JDC et l'Udefec), ses sections départementales (Éséka, Édéa, Ngambè) et leurs comités centraux et comités de base ; et, d'autre part, l'État-major du CNO, les divisions et les subdivisions des unités militaires en brigades, régiments, bataillons, compagnies. L'étude de ses rapports souligne cependant sa capacité à faire évoluer sa propre pensée. Initialement persuadé que l'UPC constituerait un simple mouvement local au service des intérêts soviétiques, l'expérience de la Zopac l'incite à revoir son analyse : lorsqu'il quitte Éséka en novembre 1958, il estime que le parti, bien que d'inspiration marxiste, poursuivrait *in fine* un objectif essentiellement nationaliste ; loin d'être dirigé par l'URSS, il œuvrerait à mettre en place un gouvernement local totalement indépendant, et ce afin de « prononcer la déchéance effective de l'administration en Sanaga-Maritime et donner ainsi l'exemple d'une fraction du territoire libérée par ses propres moyens de l'oppression étrangère⁴⁷³ ».

À cette dimension nationaliste s'ajoute, selon Lambertson, une échelle locale qui peut sembler quelque peu contradictoire au regard de ses analyses sur la « guerre révolutionnaire » : il estime « probable » que l'organisation de l'UPC se soit superposée à la hiérarchie des « clans », soulignant un regain du « traditionalisme bassa » qui contredirait la volonté de modernisation politique inhérente à un projet subversif d'inspiration marxiste⁴⁷⁴. Pour lui, l'entrée au maquis aurait ainsi été déterminée par « la tradition phylarchique des tribus et des clans bassa », organisés selon lui en « trois classes », qu'il qualifie de « sectes » du fait de leur caractère essentiellement religieux – mais qui constituent en fait des institutions de régulation sociale, de répression et de justice : *Um Nkoda nton* (la plus noble et la plus « genrée », dans laquelle la famille Matip joue un rôle prépondérant⁴⁷⁵), *Mbog* (un groupe moins fermé et dominé par la figure du *Mbombog*, garant social de la tradition) et *Ngué* (une confrérie fondée par les membres des clans Log Mpoo, issus des classes populaires, et incarnée par les *Nguéngué*, des « inspirés » capables de jeter des sorts ou de faire justice par pratique rituelle). Selon Lambertson, Um Nyobè aurait cherché à tirer profit de cette organisation, en achetant notamment, à des fins de prestige social, la fonction de *Mbombog* : une affirmation que Marc Makon, membre de l'une des écoles

⁴⁷⁰ SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101, Jean Lambertson, « La guerre psychologique », Cours à l'École Supérieure de guerre, 1954-1955.

⁴⁷¹ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Plan d'action en Sanaga-Maritime, , 1^{er} février 1958.

⁴⁷² SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lambertson sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1^{er} février 1959, p. 12.

⁴⁷³ *Ibid.*

⁴⁷⁴ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note, « Objet : déplacement de la Compagnie du BTOC », 16 octobre 1958.

⁴⁷⁵ Le lieutenant-colonel ne précise pas ce qu'il veut signifier par ce terme.

initiatives du Mbog, conteste cependant⁴⁷⁶. Selon lui, Um Nyobè aurait bien été consacré, alors qu'il était au maquis, dans des fonctions religieuses, mais comme *Dùùm*, prêtre de la confrérie. Une fonction, surtout, qu'il n'aurait pas achetée, mais dont il aurait hérité de son propre père, Nyobè Tsonga, lui-même grand prêtre : alors considéré comme « le plus puissant qui ait jamais existé », il aurait eu la réputation de pouvoir se transformer en lion. Son titre revenait ainsi légitimement à Um Nyobè – dont les engagements politiques auraient cependant joué dans l'accélération du processus initiatique : le fait qu'il ait été « plébiscité par le peuple » basaa justifierait, selon ce même interlocuteur, la décision de ne pas retarder cette consécration de toute manière inéluctable. Quoiqu'il en soit, ce décalage souligne le principal intérêt du texte du lieutenant-colonel Lamberton : il révèle en effet une stratégie de manipulation destinée, dans une perspective de « guerre psychologique », à dévaloriser la figure d'Um Nyobè, en en faisant un opportuniste d'abord motivé, dans son rapport à la tradition, par ses intérêts politiques.

Tout le discours en la matière du lieutenant-colonel de la Zopac est du même acabit. Pour lui, ce « regain du traditionalisme » consacre une rupture entérinant une forme de renoncement aux ambitions premières du mouvement : « Ses dirigeants, Um Nyobè en tête, se réclamant de la “praxis” marxiste et de la “conscience de classe”, le programme de l'UPC ne pouvait que s'affirmer unitaire et condamner le tribalisme comme une attitude inconciliable avec la doctrine de libération nationale⁴⁷⁷ ». Dans cette perspective, le parti, d'origine urbaine, aurait d'abord cherché à combattre tout « traditionalisme » en recrutant des acteurs « détribalisés » dans les quartiers informels des grandes villes. La clandestinité et les nécessités de la 'guérilla' l'auraient cependant incité à faire volte-face, et à mobiliser les solidarités dites claniques à des fins pratiques, logistiques et symboliques : outre l'installation foncière et le ravitaillement des maquis, l'appartenance à un « clan noble », ou même la recommandation d'un de ses membres, aurait constitué un préalable à l'entrée au maquis. S'il affirme la centralité de cet aspect dans son rapport final, Lamberton reconnaît cependant manquer de preuves empiriques pour l'attester – à l'exception d'un cas. Le recrutement de Théodore Mayi Matip, figure de l'une des familles dominantes de la plus prestigieuse institution, *Um Nkoda nton*, soulignerait la volonté d'Um Nyobè d'activer ces solidarités pour en capter le capital symbolique. Par méconnaissance – ou par feinte ? –, le lieutenant-colonel date cependant leur rapprochement de mai 1955, alors que l'engagement politique et nationaliste de Mayi Matip est bien antérieur. La place conférée à son exemple dans l'argumentaire manifeste ainsi les limites de l'analyse qui, outre qu'elle souligne une vision simpliste, sinon même une méconnaissance des organisations sociales dominantes dans le sud du pays, apparaît surtout très réductrice : la mobilisation des solidarités claniques peut également s'expliquer par la conjoncture, la recherche de l'efficacité ou la proximité géographique, tandis que le recours au soutien des familles n'exclut en rien la collaboration avec d'autres espaces de résistance, notamment l'ouest du Cameroun d'où venait en partie le ravitaillement des maquis de Sanaga-Maritime⁴⁷⁸.

L'objectif du lieutenant-colonel n'a, de toute manière, rien de scientifique : la mobilisation d'un tel argumentaire, plutôt tardive – elle ne survient qu'après la mort d'Um Nyobè, le 13 septembre 1958 –, doit surtout contribuer à délégitimer un adversaire certes déjà battu, mais dont il convient de déconstruire le mythe pour emporter la victoire psychologique sur les populations locales. Pour Lamberton, la corrélation entre solidarité clanique et entrée au maquis cristallise surtout les contradictions idéologiques du mouvement – qui seraient d'abord, et surtout, celles

⁴⁷⁶ Entretien avec Marc Makon, mené par le volet « Recherche » de la Commission, par téléphone, 17 octobre 2024.

⁴⁷⁷ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Note, « Objet : déplacement de la Compagnie du BTOC », 16 octobre 1958.

⁴⁷⁸ Marthe Um Nyobè a déjà décrit, dans ses témoignages, cette collaboration entre les maquis de Sanaga-Maritime et de l'ouest, en soulignant le soutien systématique des upécistes bamiléés à leurs camarades basaa en clandestinité.

de Um Nyobè lui-même : « Le secrétaire général de l'UPC qui prêchait et luttait sincèrement pour l'abolition du tribalisme et qui prétendait constituer un appareil de structure marxiste destiné à organiser en dehors de tout cadre traditionnel les populations du Cameroun, n'a pu résister à l'attraction de la tradition tribale la plus étroite », écrit-il⁴⁷⁹. L'argumentaire n'a, dès lors, pas d'autre fonction que celle de priver l'UPC (ou tout mouvement similaire, d'ailleurs⁴⁸⁰) de sa légitimité idéologique en déconsidérant sa principale figure de proue, présentée à la fois comme un marxiste nuancé et un traditionnaliste opportuniste – et en cantonnant *in fine* son relatif succès à des logiques locales relativisant sa représentativité nationale :

Um Nyobè a pu croire sincèrement, jusqu'à son dernier jour, qu'il entretenait le foyer révolutionnaire capable d'embraser tout le Cameroun. En fait, il ne parvint qu'à ce résultat dérisoire d'enfermer son entreprise dans le cercle d'un tribalisme des plus étroits. [...] En tant que chef des insurgés, [il] n'a jamais eu d'autre troupe que les gens, non pas même du groupe ethnique bassa, mais seulement la fraction de ce groupe qui suit une tradition propre à quelques clans, dont celui d'où sortit le secrétaire général de l'UPC⁴⁸¹.

Les nuances formulées dans le rapport final du lieutenant-colonel soulignent par ailleurs la connaissance très relative dont les militaires disposent sur les motivations des nationalistes, mais aussi la force d'auto-persuasion qu'exercent, sur eux, les idées de la DGR : « Répétons que si nul document n'est venu confirmer le dessein prêté sous cette forme, [révolutionnaire], à Um Nyobè, l'hypothèse ainsi formée a permis de préciser l'objectif commun de l'action politique et militaire dans la Zopac⁴⁸² ». Sans être systématiquement admises, ces idées influencent l'ensemble des acteurs, de ses subalternes militaires aux protagonistes civils de la répression – comme le souligne, par exemple, l'inspecteur Conan, chef de la Sûreté d'Éséka, qui étend même, pour accentuer encore la dénonciation, la comparaison aux structures du NSDAP, le parti nazi : « L'organisation de l'UPC est du type révolutionnaire. Le Comité de base, la section de base de la JDC ou la section locale de l'Udefec sont à l'UPC ce qu'est la cellule du parti communiste ou ce qu'était le "block" au parti nazi⁴⁸³ ». De même irriguent-elles la formalisation de l'« action psychologique », d'abord confiée à un journaliste local, André Boyer, largement convaincu de la « menace soviétique » : c'est « parce qu'il existait un terrain psychologique de la masse favorable à l'agitation révolutionnaire », et du fait de « la bolchevisation de l'Afrique noire décidée au Kremlin et aidée de Paris » que l'UPC aurait pu, selon lui, s'implanter en Sanaga, et qu'il faut l'en déloger en la détruisant totalement – car « on ne peut pas causer avec le communisme⁴⁸⁴ ». Ailleurs, il n'hésite pas à défendre l'idée, si chère aux théoriciens de la DGR, qu'il est nécessaire de s'adapter en acceptant de combattre sur le terrain de l'adversaire. Pour lui, les succès de l'UPC venant du caractère offensif de son action, notamment de sa propagande, il faut l'imiter pour mieux la

⁴⁷⁹ SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lambertson sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1^{er} février 1959, p. 16.

⁴⁸⁰ « On peut en retenir, semble-t-il, que toute insurrection d'inspiration communiste en Afrique Noire s'efforcera, malgré les affirmations de sa propagande et sans même que les populations intéressées s'en rendent compte, de ressusciter les structures et de réveiller les sentiments phylarchiques, toujours latents chez des populations qui n'ont pas encore été complètement purgées de la mentalité primitive. » SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lambertson sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1^{er} février 1959, p. 26.

⁴⁸¹ SHD, Vincennes, GR6H242, Note du lieutenant-colonel Lambertson, Déplacement de la Compagnie du BTOC, 16 octobre 1958.

⁴⁸² SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lambertson sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1^{er} février 1959, p. 26.

⁴⁸³ SHD, Vincennes, GR6H242, Note de l'inspecteur Conan, « Objet : la situation en Sanaga-Maritime », 13 mai 1958.

⁴⁸⁴ ADF, Nantes, 743PO1/9, Rapport d'André Boyer sur l'action psychologique en Sanaga, 25 décembre 1957.

supplanter : « Il importe donc de prendre d'urgence "l'offensive psychologique"⁴⁸⁵ ». C'est là, en définitive, le principal enjeu de l'intégration de la DGR au dispositif du « maintien de l'ordre », comme le souligne le lieutenant-colonel Lamberton dans son rapport final : « Dans les textes qui gouvernent l'intervention militaire, absolument rien ne cadre avec la forme contraignante des conflits que l'on qualifie de "guerres révolutionnaires"⁴⁸⁶ ». Il faut donc s'y adapter, et pour cela, légitimer l'adoption, sous responsabilité militaire, de techniques répressives adaptées à l'adversaire – et qui tendent à placer les populations civiles au cœur d'un affrontement pluriel et diversifié.

- Les populations civiles pour l'armée française : enjeux, objets et actrices de la guerre

La DGR contribue en effet à donner une morphologie particulière à l'affrontement : en considérant les populations comme l'enjeu même du conflit, elle entend théoriquement substituer le triptyque *ami-population-ennemi* à l'opposition *ami-ennemi* censée caractériser tout au théoriquement la guerre dite 'conventionnelle'⁴⁸⁷. Le politologue Gabriel Périès le souligne dans cette configuration : « La guerre ne repose plus sur l'anéantissement de l'ennemi. Son but est le contrôle du *corps* social colonial ou sa destruction ; et il s'agit, pour l'armée, de le préserver des menaces destructrices que fait peser sur lui l'insurrection⁴⁸⁸ ». La population est ainsi perçue par les militaires, selon l'historien Mathieu Rigouste, comme le « milieu de prolifération de la subversion révolutionnaire », où l'ennemi est « à la fois l'acteur d'un pourrissement invisible et un corps concurrent », sinon « un corps étranger implanté de force » et qu'il faut « extirper pour la libérer⁴⁸⁹ ». La situation des populations est régulièrement exprimée par le recours à des métaphores médicosociales, concourant « à placer le soldat dans une attitude interventionniste au sein de la société représentée comme un véritable corps souffrant, couvert de plaies, voire, un malade⁴⁹⁰ ». Outre la dimension médicale, une métaphore écosystémique est souvent utilisée pour penser la place et le rôle des populations civiles dans la « guerre révolutionnaire », celle de « l'eau et du poisson », inspirée d'un aphorisme attribué à Mao Zedong : « [L]e peuple est l'eau et la guérilla est le poisson. Comment le poisson ne survivrait-il pas dans l'eau ? Mais si on enlève l'eau ou si la sécheresse vient, alors le poisson meurt et disparaît⁴⁹¹ ». Dans les années 1950, la formule semble de fait marquer certains protagonistes de la répression, comme au Cameroun : « "Nos partisans sont dans la population comme les poissons sont dans l'eau". Ceci est une des images favorites de Mao Tsé Toung, un spécialiste incontesté de la "guerre révolutionnaire" » affirme une note, probablement d'André Boyer⁴⁹², qui l'utilise pour justifier le déploiement de pratiques visant les populations civiles.

⁴⁸⁵ ADF, Nantes, 743PO2/43, Note d'André Boyer, « Objet : pour une action psychologique efficace en faveur du retour au calme en Sanaga-Maritime », 20 février 1958. p. 5.

⁴⁸⁶ SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lamberton sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1^{er} février 1959, p. 57.

⁴⁸⁷ Périès Gabriel, *De l'action militaire à l'action politique...*, *op. cit.*

⁴⁸⁸ Périès Gabriel (2001), « Du corps au cancer : la construction métaphorique de l'ennemi intérieur dans le discours militaire pendant la Guerre froide », *Cultures & Conflits*, 43, p. 9.

⁴⁸⁹ Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur...*, *op. cit.*, p. 53.

⁴⁹⁰ Périès Gabriel, « Du corps au cancer ... », art. cité, p. 9.

⁴⁹¹ Mao Zedong, Problèmes de la guerre de guérillas dans la résistance contre le Japon, cité par Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 312.

⁴⁹² ADF, Nantes, 743PO2/43, Note d'André Boyer, « Objet : pour une action psychologique efficace en faveur du retour au calme en Sanaga-Maritime », 20 février 1958.

La formule revient même presque instinctivement dans les propos de Messmer lorsqu'il mentionne, dans un entretien plus tardif, l'histoire de la Zopac⁴⁹³.

Dès juillet 1955, les conférences organisées par Roland Pré à Ngaoundéré autour de la question du « maintien de l'ordre » soulignent l'importance stratégique de la population :

Les expériences indochinoises et nord-africaine nous enseignent en effet que c'est seulement dans la mesure où on contrôle une population sur le plan politique qu'il est possible de venir à bout de groupements d'action terroristes. Inversement, ces mêmes groupements ne peuvent acquérir leur pleine efficacité que dans la mesure où ils agissent dans un milieu humain dont le contrôle politique nous échappe⁴⁹⁴.

Les participants élaborent un plan d'action consacrant les populations civiles comme enjeux et actrices de l'affrontement, que ce soit en termes de renseignement, de « lutte psychologique » ou d'encadrement social : « La création et le développement des activités d'associations de toute nature (mouvements de jeunesse, associations sportives, d'anciens combattants, traditionnelles, etc.) », de même que « la création de forces supplétives », doivent favoriser la création d'un « climat politique favorable » à même de faciliter la « prévention des maquis⁴⁹⁵ ». Dans cette perspective, le Haut-Commissaire amorce une politique de « contact » avec la « masse », caractérisée par la mise en place de « structures rurales de base (communes rurales, sections de communes, comité de villages) » et l'accentuation des tournées d'administrateurs – tout en ayant conscience des limites de l'action entreprise, dont les effets ne peuvent se ressentir qu'à long terme : « Nous restons actuellement, dans une large mesure, à la merci d'une propagande subversive menée par nos adversaires extrémistes », estime-t-il en avril 1956⁴⁹⁶.

Les actions armées de décembre 1956 renforcent, au sein de l'administration comme de l'armée, ce sentiment. La « reprise en main des populations » par l'armée est consacrée comme l'un des éléments-clés de la « réussite » des « opérations de rétablissement de l'ordre » – et donc un enseignement à tirer pour l'avenir, d'après le général Dio :

La reprise en main de la population est une tâche initiale fondamentale : la rassurer, la replacer dans son habitat, reconstituer son encadrement traditionnel (notables, chef de village, chef de canton), recruter immédiatement des éléments volontaires pour l'auto-défense, pour le renseignement, la surveillance, établir une discipline stricte de circulation entre villages, tout ceci permet de réaliser une décantation, de transformer progressivement un climat troublé, de limiter la liberté d'action de l'adversaire et diminuer ses possibilités d'action et de vie. Cette action sur la population a été remarquablement réussie en Sanaga Maritime et a contraint les rebelles à se terrer dans des zones très localisées et peu accessibles⁴⁹⁷.

Selon certains cadres militaires, cette situation fixe un nouvel impératif pour l'administration, dès lors chargée d'anticiper toute insurrection à venir par un renforcement du contrôle social. Pour le capitaine Gambini, elle doit poursuivre l'action militaire en se fixant, pour « premier objectif », « d'obtenir la collaboration des populations », par « une action psychologique habile » ou « une grande activité afin de [la] reprendre en main » : « Dans la situation actuelle, le contact direct est absolument indispensable. L'Administration doit réviser sa conception. “Ce

⁴⁹³ Entretien avec Pierre-Joseph Messmer, mené par Frank Garbely, mis à la disposition du volet « Recherche » de la Commission, à Paris, 2002. Messmer Pierre (1992), *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, p. 222.

⁴⁹⁴ AFCG, RPF665, Rapport du Comité n° 2 sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, juillet 1955, p.1.

⁴⁹⁵ *Ibidem*, p. 6.

⁴⁹⁶ SHD, Vincennes, GR10T180, Le Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Note, « Objet : la situation au Cameroun : recherche et définition d'une politique », 6 avril 1956.

⁴⁹⁷ SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre du général Dio au colonel Whitehouse à propos de son rapport sur les enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime, 10 mai 1957.

n'est plus la population qui vient vers elle, mais c'est elle qui va vers la population" pour créer d'abord un nouveau climat de confiance et de lui donner ensuite les moyens de se défendre contre la minorité agissante qui la terrorisait⁴⁹⁸ ». Un lieu commun qui transcende les frontières impériales : il répercute, mot pour mot, la rhétorique alors déployée par les officiers des Affaires indigènes du Maroc affectés dans l'Aurès pour renforcer l'administration algérienne, et qui justifient leur présence par cette nécessité de se rapprocher d'administrés vus comme trop longtemps délaissés⁴⁹⁹. Il devient dès lors un *topos* de l'administration coloniale, comme le souligne l'importance qui lui est donnée par Doustin dans le « plan d'ensemble » qu'il envisage pour réprimer l'UPC en Sanaga-Maritime : il faut, dit-il, « éviter que cette lutte soit uniquement la lutte de l'Administration, de l'Armée et de la Police, contre l'UPC, sous peine de la voir prendre rapidement l'allure d'une lutte des Noirs contre les Blancs. Il est donc capital de faire participer la population par tous les moyens à notre action et de mettre dans le jeu les leaders africains susceptibles d'entraîner véritablement la masse⁵⁰⁰ ».

Avec la Zopac, cet impératif intègre pleinement la sémantique 'contre-révolutionnaire'⁵⁰¹. Dans cette perspective, l'une des missions incombant aux militaires, puis à la gendarmerie, consiste à tenter de saisir « l'état d'esprit » des populations civiles en visitant les villages, et surtout les « regroupements » : « Il ne s'agit pas, je vous le répète, de rentrer dans les villages pour les contrôler, il s'agit de causer à tous et d'attirer la confiance. Petit à petit les habitants des villages s'apercevront que le gendarme n'est pas seulement l'agent d'exécution de la justice, mais également et d'abord l'antenne de l'administration à qui l'on peut se confier⁵⁰² ». Là encore, la pratique fait écho à l'histoire de la guerre d'indépendance d'algérienne, où l'évaluation de « l'état d'esprit » des populations incombe aux officiers des Affaires algériennes chargées de gérer les Sections administratives spécialisées : mesurer la docilité des civils leur permet théoriquement d'ajuster leur attitude administrative, d'encourager le conformisme ou au contraire de sanctionner l'écart aux normes attendues en puisant dans un arsenal de techniques oscillant entre persuasion et coercition⁵⁰³. Dans la Zopac, Lambertson insiste auprès de ses subordonnés, et notamment des gendarmes, sur la nécessité de saisir cette sorte d'opinion commune : « C'est cet état d'esprit de la population qu'il faut mesurer, évaluer en permanence. [...] Il s'agit d'une auscultation permanente de l'opinion⁵⁰⁴ ». Objet de sous-parties distinctes dans les BRH, où elle constitue le principal critère permettant d'orienter l'action, cette « mesure » n'en soulève pas moins, sur le plan historiographique, des problèmes majeurs : outre qu'elle réifie « la » population au détriment de la pluralité des sensibilités, elle conduit les militaires et les civils à interpréter l'attitude collective des Camerounais·es comme une forme d'attentisme dépolitisé qu'ils espèrent mettre à profit pour déstabiliser le soutien apporté à l'UPC. Le parallèle avec l'Algérie est ici frappant : la mobilisation du paradigme de l'attentisme conduit les militaires à considérer, globalement, la population algérienne comme une « masse » en attente, « lasse » d'une situation conflictuelle impulsée par le FLN-ALN dont elle ne suit les mots d'ordre que sous le coup de la « terreur », mais qui reste fondamentalement peu politisée

⁴⁹⁸ *Ibid.*, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

⁴⁹⁹ Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*, p. 64.

⁵⁰⁰ Les élus sont particulièrement visés : « Il faut réunir tous les élus, les mettre au courant des dangers qu'ils courent et leur prouver que leur meilleure défense est de dresser la population contre l'UPC ». ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Objet : les événements actuels au Cameroun », s.d., pp.5-6.

⁵⁰¹ SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lambertson sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1^{er} février 1959, p. 68.

⁵⁰² SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lambertson devant les gendarmes, 14 mai 1958.

⁵⁰³ Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*, p. 171.

⁵⁰⁴ SHD, Vincennes, GR6H342, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lambertson, Commandant de la Zopac, 14 mai 1958.

ou engagée pour l'indépendance – ce que les militaires interprètent comme une forme de « disponibilité » à l'égard de n'importe quelle autre cause, la leur⁵⁰⁵. De même, au Cameroun, les responsables militaires estiment que « l'état d'esprit » de « la » population, majoritairement attentiste, s'ajuste moins en fonction des convictions politiques que de l'évolution du rapport de force local ou des événements nationaux – comme l'écrit Lambertson :

Les populations regroupées ou en cours de regroupement restent dans l'expectative. Elles ne sont pas encore assurées que l'effort de pacification entrepris sera poursuivi jusqu'au bout et, dans la crainte de voir les troupes se retirer avant la destruction totale des bandes rebelles, elles aident souvent ces dernières (dans la mesure où elles peuvent le faire sans risque grave) et en tout cas ne renseignent pas les unités militaires⁵⁰⁶.

Dans la même logique, la chute du cabinet du Premier ministre Mbida, en février 1958, puis la nomination d'Ahidjo, auraient accentué, selon le lieutenant-colonel, la méfiance des populations à l'égard de l'armée : les partisans de l'UPC y verraient les signes d'une victoire prochaine, tandis que les autres, craignant de subir des représailles, se renfermeraient davantage – ce que soulignerait alors leur refus croissant d'apporter toute aide aux militaires⁵⁰⁷. Dans les semaines qui suivent, il écrit ainsi que « la population reste méfiante, dans l'expectative d'une évolution favorable à l'UPC [...] : les habitants restent très fermés, et ne fournissent à peu près aucun renseignement⁵⁰⁸ ». Comme toujours cependant, et du moins selon la rhétorique militaire des BRH, les mesures de « pacification » permettraient d'inverser, sur un moyen terme, cette tendance initialement défavorable. Des mesures d'urgence (récoltes, campagnes médicales et phytosanitaires⁵⁰⁹) puis d'« action psychologique », et surtout la continuité de la répression militaire, auraient entraîné, selon Lambertson, un retournement de la situation :

La population, dans les villages regroupés, commence à penser que la rébellion pourrait échouer ; elle se détend peu à peu. La fin des corvées qui avaient été imposées par les opérations de regroupement, la connaissance des coups portés à l'organisation upéciste, les tournées de propagande effectuées sous la direction de M. Boyer, la préparation des fêtes du 10 mai, sont certainement cause de cette détente qui, par ailleurs, a été rendue possible par les discours prononcés par le Premier ministre et le Haut-Commissaire à l'occasion de leurs visites en Sanaga maritime⁵¹⁰.

Dans ses BRH, le lieutenant-colonel affirme ainsi que la population serait, du fait des actions de « pacification », « moins tendue, plus ouverte », car assurée de la détermination de l'armée et même du fait que la coopération franco-camerounaise serait à terme préférable à la victoire de l'UPC⁵¹¹. L'attentisme peut certes constituer une attitude répandue au sein des populations impliquées dans des conflits qui les prennent pour objet et cible, alors même qu'elles sont déjà préoccupées par la nécessité d'assurer un quotidien souvent incertain et fragile⁵¹². L'historien Neil MacMaster y voit, en Algérie, une réponse spontanément opposée à la violence des forces répressives comme à celle des nationalistes, une sorte de « ruse du silence » visant à se prémunir des coups d'où qu'ils viennent⁵¹³. L'utilisation historiographique du terme n'en pose pas moins

⁵⁰⁵ Pour Maurice Papon, par exemple, le FLN « tient sous la menace et sous la sanction de la terreur les populations rurales qui, selon des appréciations concordantes, sont en majorité “attentistes”, c'est-à-dire disponibles ». Sacriste Fabien, *Les camps de “regroupement” ...*, op. cit., p. 178.

⁵⁰⁶ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 5, 5 février 1958.

⁵⁰⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 11 et 8, 20 mars et 27 février 1958.

⁵⁰⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 12, 26 mars 1958.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 13, 2 avril 1958.

⁵¹⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 18, 7 mai 1958.

⁵¹¹ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 24, 19 juin 1958.

⁵¹² Kalyvas Stathis (2006), *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press.

⁵¹³ MacMaster Neil (2012), « The “Silent Native”. Attentism, Being Compromised and Banal Terror during the Algerian War of Independence, 1954-1962 », in Martin Thomas (dir.), *The French Colonial Mind, Vol. 1: Mental Maps of Empire and Colonial Encounters*, Lincoln, University of Nebraska Press, pp. 283-303.

un problème crucial, lié aux enjeux politiques qu'il charrie, et ce d'autant plus lorsque les seules sources immédiates imposent le filtre subjectif d'acteurs militaires persuadés de l'apolitisme des colonisés. Cette mesure de « l'état d'esprit » des populations dépend *in fine* surtout des représentations ou des croyances des officiers en poste. En témoigne d'ailleurs l'interprétation différenciée qui en est faite par le remplaçant provisoire de Lambertton en août 1958, le lieutenant-colonel Voisin : si le premier pense « l'expectative » des populations comme une forme d'attentisme dépolitisé, le second reste plus mitigé, estimant qu'une victoire militaire ne saurait suffire pour faire basculer « la population » en faveur du camp français et qu'une victoire politique nécessiterait au contraire « une entreprise de rééducation complète de la population », incluant « un travail en profondeur [ne pouvant] être entrepris efficacement qu'avec de gros moyens d'administration, de propagande, d'endoctrinement de la population, sans omettre les lavages de cerveau systématiques⁵¹⁴ ». Et encore faut-il, selon lui, distinguer entre l'opinion politique de la population et ses aspirations immédiates, motivées par les difficultés du « regroupement », sur lequel l'officier ne partage pas l'opinion de son homologue.

La dimension subjective de cette évaluation limite l'intérêt de tels documents pour la recherche scientifique. Les assertions sur « l'état d'esprit » des populations ne sauraient en effet suffire à dresser un panorama des opinions camerounaises : elles soulignent surtout la mentalité des militaires qui les rédigent, tout en manifestant de manière évidente cette croyance dans la centralité de la population – enjeu, objet et actrice de l'affrontement avec l'UPC, que les militaires estiment ainsi pouvoir concurrencer sur son propre terrain. En la matière, la création de la Zopac permet au lieutenant-colonel d'imposer sa conception politique de la répression⁵¹⁵. Reprenant les idées de Daniel Doustin, le « plan de pacification » qu'il élabore et soumet à l'approbation du général Le Puloch en janvier 1958, prévoit trois phases successives : phase préparatoire d'organisation politique, phase militaire de destruction des maquis, phase policière de répression des réseaux nationalistes en milieu urbain⁵¹⁶. Trois missions guident la première phase, amorcée dès la création de la Zopac, le 9 décembre 1957 : le « regroupement » des populations « le long d'axes routiers afin de faciliter son contrôle et sa sécurité », la mise en œuvre d'activités de « propagande et contre-propagande », puis la « recherche et [l'] exploitation du renseignement⁵¹⁷ ». Autant d'éléments qui caractérisent cette variation de la déclinaison de la « pacification », l'un des noms donnés par l'armée française à la guerre qu'elle mène au Cameroun.

⁵¹⁴ SHD Vincennes GR6H246. Le lieutenant-colonel Voisin, BRH n° 34, 27 août 1958.

⁵¹⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lambertton, 9 décembre 1957.

⁵¹⁶ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertton, Plan d'action en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1958.

⁵¹⁷ SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lambertton, 9 décembre 1957.

D. La « pacification », des pratiques au cœur de la guerre « moderne »

Le « regroupement » des populations rurales et leur exposition à des campagnes d'« action psychologique » forment en Sanaga-Maritime l'ossature de la « pacification », selon des modalités qui font écho aux autres conflits de décolonisation alors en cours – que ce soit en Indochine⁵¹⁸ ou en Algérie⁵¹⁹, comme d'ailleurs en Malaisie⁵²⁰ ou au Kenya⁵²¹. Souvent qualifiés, par défaut et pour éviter l'amalgame avec les camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale, de « villages stratégiques⁵²² », les lieux nés de ces pratiques de déplacement forcé relèvent pourtant bel et bien, dans leur intention, comme dans leur forme et même dans leurs conséquences, de pratiques d'encampement à des fins militaires et sécuritaires, sinon politiques, voire économiques et sociales. Un fait qui incite à les considérer, malgré les enjeux sémantiques liés à leur dénomination, dans le champ des pratiques concentrationnaires⁵²³, même si leur classement dans les « camps d'internement » ne rend pas compte de leur spécificité⁵²⁴. Dans le cas algérien, l'historiographie penche en faveur de l'usage du terme de « camp » pour désigner, malgré leur pluralité, ces lieux qualifiés de « centres » ou de « villages » par des autorités civiles et militaires d'abord soucieuses de légitimer leur action⁵²⁵. En un sens, le camp de « regroupement » joue le rôle de révélateur des intentions d'un État colonial tardif, qui en vient progressivement à faire de ces espaces d'enfermement l'instrument paradigmatique de sa politique de « pacification ». Si la variation de cette dernière présente des similitudes avec les pratiques de déplacement forcé mises en œuvre en Algérie, elle n'en possède pas moins ses spécificités, qui tiennent aux particularités propres à son contexte, tant en termes d'espaces, que de temps, d'acteurs ou de moyens investis : une parenté de pratiques dont les déclinaisons doivent inciter à penser la pluralité du champ des politiques répressives tardives en situation coloniale – et à repenser les modalités d'action d'une armée qui mène une véritable guerre contre la société locale.

- Une première déclinaison des camps de « regroupement » au Cameroun (1958)

La question des mobilités contraintes, et plus particulièrement celle de ces « regroupements » de populations en Sanaga-Maritime, n'a guère attiré l'attention de l'opinion publique à l'époque. La presse métropolitaine relaie certes dès novembre 1957 les projets du gouvernement en la matière⁵²⁶, comme elle rend compte, un an plus tard, des effets de leur mise

⁵¹⁸ Villatoux Marie-Catherine, Villatoux Paul, *La République et son armée...*, op. cit., p. 273.

⁵¹⁹ Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit.

⁵²⁰ Hack Karl (2015), « Detention, Deportation, Resettlement. British Counter insurgency and Malaya's Rural Chinese, 1948-60 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 43 (4).

⁵²¹ Elkins Caroline (2005), *Imperial Reckoning: The Untold Story of Britain's Gulag in Kenya*, Holt Henry ; Feichtinger Moritz (2017), « Villagization. A People's History of Strategic Resettlement and Violent Transformation, Kenya-Algeria, 1952-62 », Thèse en histoire, Berne, Institut historique, Suisse.

⁵²² Gerlach Christian (2009), « Sustainable Violence: Mass Resettlement, Strategic Villages, and Militias in Anti-Guerrilla Warfare », in Besse Richard, Haake Claudia (éd.), *Removing Peoples. Forced Removal in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press, pp. 361-393.

⁵²³ Kotek Joël, Rigoulot Pierre, *Le Siècle des camps*, Paris, J.C. Lattès.

⁵²⁴ Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit., p. 303 et suivantes.

⁵²⁵ Thénault Sylvie (2003), « Rappel historique sur les camps de regroupement de la guerre d'Algérie », in Rocard Michel, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclert et Pierre Encrevé, Paris, Mille et une nuits, p. 227-238.

⁵²⁶ Répercutant le discours prononcé par le Premier ministre Mbida aux lendemains des premiers attentats en Sanaga-Maritime, *Le Monde* écrit ainsi « qu'un certain nombre de mesures de sécurité ont été décidées :

en œuvre⁵²⁷ : mais les faits mentionnés ne suscitent aucun débat sur la pratique, alors que la publication du rapport Rocard sur les camps de « regroupement » en Algérie provoque, quelque mois plus tard, un certain scandale en métropole⁵²⁸. De même, si des géographes et des sociologues, souvent d'anciens appelés, tentent de saisir après-guerre les conséquences des déplacements forcés en Algérie⁵²⁹, aucune étude n'est consacrée aux « villages de regroupement » camerounais dans les années 1960. Ils ne sont pourtant pas inconnus : leurs conséquences sur le peuplement sont sommairement étudiées par les géographes dans les années 1970⁵³⁰, et leur importance dans le dispositif répressif est ensuite rappelée dans les principaux travaux historiographiques sur le conflit et ses acteur·rices⁵³¹. Si de premières recherches universitaires leur ont été récemment consacrées, souvent par des approches régionales⁵³², les auteurs de l'ouvrage *Kamerun*⁵³³, sans approfondir l'étude de la pratique, de ses modalités ou de ses effets, en soulignent l'intégration précoce dans la stratégie de l'armée française, selon une histoire dont les temps et les espaces sont bien déterminés – et dont le premier moment se déroule en Sanaga-Maritime fin 1957.

Dans la Zopac, en effet, le contrôle social se traduit d'abord par la mise en œuvre d'une politique de « regroupement ». Ce terme désigne le déplacement forcé de populations rurales susceptibles d'apporter un soutien logistique, humain et matériel aux combattant·es dans les maquis, puis leur concentration spatiale dans des lieux en théorie surveillés par les autorités militaires. Ces dernières investissent alors, dans l'action qu'elles peuvent y exercer, des enjeux autant sécuritaires, qu'administratifs, politiques, économiques ou sociaux. En 1957, le terme est déjà utilisé au Cameroun par l'administration civile : « Depuis plusieurs années, par la contrainte, puis par la persuasion, on a tenté de regrouper les villages Bassas, extrêmement dispersés, autour des routes. De nombreux obstacles ont empêché de mener cette entreprise à bien », note l'administrateur Botti⁵³⁴. Né en 1926, licencié en droit puis breveté de l'Enfom, ce dernier

regroupement de tous les hameaux autour du centre des villages et à proximité immédiate des pistes principales ; interdiction de circuler la nuit, sauf dans les centres d'Édéa, d'Éséka et de Ngambè. ». « Le Premier ministre lance un appel au calme et prend des mesures de sécurité », *Le Monde*, 12 novembre 1957.

⁵²⁷ « L'action psychologique, les opérations, les regroupements autoritaires de villages, ont eu raison d'un mouvement dont l'instrument d'action révolutionnaire directe – le Comité national d'organisation – avait été démantelé rapidement par les services de sécurité ». « La mort d'Um Nyobé a porté un coup décisif au mouvement insurrectionnel de la Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 19 décembre 1958.

⁵²⁸ Tiré d'une enquête officieuse menée par Michel Rocard, qui effectue son stage de sortie de l'ENA en Algérie, cette « Note » destinée au délégué général Paul Delouvrier est massivement diffusée dans la presse en avril 1959. Rocard Michel, *Rapport sur les camps de regroupement...*, *op. cit.*

⁵²⁹ Bourdieu Pierre, Sayad Abdelmalek (1964), *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Minuit ; Cornaton Michel (1967), *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Éditions ouvrières.

⁵³⁰ Champaud Jacques (1983), *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, Éditions de l'ORSTOM.

⁵³¹ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Duval Eugène-Jean, *Le sillage militaire de la France...*, *op. cit.*, pp. 215-223 ; Terretta Meredith (2013), *Nation of Outlaws, State of Violence : Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, p. 225-227 ; Kenfack Nanfack Cyril (2022), « La question du maintien de l'ordre public et les groupes d'autodéfense dans l'ancienne région Bamiléké (1955-1971) », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Ngoune Patrick Junior (2022), « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du maquis (1959- 1969) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique* [disponible sur <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/varianguone>]

⁵³² Ngouagnia Mogo (1998), « Les camps de regroupement dans la subdivision de Mbouda (1959-1971) », Mémoire de Dipes II, Université de Yaoundé I, École normale supérieure ; Cameroun ; Nedjou Sadeuh Rodrigue (2007), « Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée (1955-1970) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; *Enokbile Babagnak Clauvis (2011), « Les camps de regroupement pendant la période du "maquis" dans l'arrondissement de Nkdimimeki (1955-1971) », Mémoire de Dipes II, Université de Yaoundé I, École normale supérieure, Cameroun.*

⁵³³ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*

⁵³⁴ ADF (Nantes), 743PO/2-43, Rapport de l'administrateur Marc Botti sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957, 27 décembre 1957, p. 3.

connaît en effet la Sanaga-Maritime depuis sa première affectation, en tant qu'adjoint au chef de la subdivision d'Éséka (1947), dont il assume même l'intérim⁵³⁵ (1949). Il semble également avoir encadré des programmes de villagisation lorsqu'il dirige la subdivision d'Okola (1951), où il entreprend notamment « un programme immédiat d'aménagement de route et de constructions de centres ruraux avec l'aide bénévole des populations qu'il a su enthousiasmer pour cette tâche⁵³⁶ ». La pratique ne semble d'ailleurs pas limitée à la Sanaga-Maritime. En 1951, le rapport annuel de la région de Boumba-et-Ngoko mentionne un « projet de regroupement » de six villages isolés le long d'une route en construction depuis 1948, suivant des objectifs administratifs, économiques et sociaux : « Ce déplacement ne présent[e] que des avantages, ces villages se trouvant perdus au fond de la forêt malsaine et trop éloignés pour être mis en valeur du fait de la sujétion des produits à un partage long et pénible », selon l'administrateur H. Géli⁵³⁷. Si le projet, négocié avec les chefs de village, ne rencontre pas le succès escompté, le responsable civil encourage les départs (en fournissant des outils aux volontaires et des plants de caféiers), soucieux de le voir se réaliser sans avoir à recourir à la contrainte : « Il y a tout lieu d'espérer que ce mouvement se fera tôt ou tard du fait de l'attraction suscitée par la route et surtout par les réalisations sociales entreprises ou en cours à Madjoué (école en 1951, dispensaire en 1952, petit marché couvert envisagé pour 1953⁵³⁸) ».

La perspective change radicalement dans la Zopac : l'objectif du « regroupement » n'est plus de réorganiser le peuplement dans le cadre d'un projet économique et social, mais de préparer le terrain à la politique 'contre-révolutionnaire' élaborée par Doustin et le lieutenant-colonel Lamberton. Dans son rapport final sur les activités de la Zopac, ce dernier revendique la paternité d'une telle pratique : « Il n'importe pas de savoir qui, le premier, eut l'idée de cette mesure » écrit-il, tout en précisant immédiatement que « le commandant du BTC2, [lui-même, donc], la suggère à la suite d'une sortie-manœuvre en août 1957. Le délégué du Haut-Commissaire, prescrit qu'elle soit mise en application dès qu'il assume la responsabilité de rétablir l'ordre en Sanaga-Maritime à partir de novembre 1957⁵³⁹ ». De fait, la politique proposée par Doustin après les actions armées de décembre 1956 ne mentionne pas la pratique, bien qu'elle évoque tout de même la constitution de « groupes d'autodéfense » comme l'une de ses priorités⁵⁴⁰. Quoiqu'il en soit, le 12 novembre 1957, le « regroupement » figure dans l'arsenal des « mesures de sécurité » annoncées publiquement par Mbida pour inciter les combattant·es à rentrer dans la légalité – non sans inquiéter les civil·es, comme le souligne d'ailleurs une note de la Sûreté : « La population de la Sanaga-Maritime commence à appréhender une application trop stricte des mesures annoncées par le Premier ministre ». Elle est pourtant maintenue dans le programme annoncé à la fin de l'ultimatum, le 19 novembre : « [T]ous les habitants devront grouper leurs cases autour du village et à proximité des pistes principales⁵⁴¹ ». Quelques jours plus tard, un Conseil des ministres se réunit pour entériner ce

⁵³⁵ ANOM, EEII7415, Dossier de carrière de Marc Botti.

⁵³⁶ *Ibid.*, Appréciation du chef de la région de Nyong & Sanaga, J. Christol, 20 octobre 1952. Il est ensuite chef de la subdivision de Djoungolo (1955), adjoint au chef de service du Commissaire au Plan du gouvernement camerounais (1957), puis directeur de cabinet du ministre des Affaires économiques André Fouda (1958) – et, finalement, délégué adjoint du Haut-Commissariat à Paris (1959).

⁵³⁷ ADF, Nantes, 743PO1/1, Rapport annuel de l'administrateur Géli, Région de la Boumba-Ngoko, 10 février 1952, p. 10.

⁵³⁸ *Ibid.*, p. 11.

⁵³⁹ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁵⁴⁰ ADF, Nantes, 743PO1/6, Daniel Doustin, Note, « Objet : les événements actuels au Cameroun », s.d.

⁵⁴¹ ANOM, 1AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 13 au 23 novembre 1957, 26 novembre 1957, p. 3.

programme : décision est alors prise de créer la Zopac, comme de « regrouper » tous les habitants vivant sur son territoire – selon la feuille de route notifiée à Doustin et Lambertson⁵⁴².

Le fait qu'une telle pratique, déjà expérimentée en Indochine et en Algérie, soit appliquée de manière rationalisée en Sanaga-Maritime, souligne l'influence d'un modèle extérieur, incitant à interroger la circulation des acteurs et des idées d'un conflit à l'autre. La proximité contextuelle du conflit algérien incite d'ailleurs les auteurs de l'ouvrage *Kamerun !* à écrire que la mise en œuvre de la pratique en Sanaga-Maritime découlerait de l'importation d'une doctrine dont l'Algérie aurait été le laboratoire. Sans l'écarter totalement, il convient de nuancer l'idée d'un tel transfert, tant le « regroupement » divise alors les partisans de la répression sur le terrain algérien⁵⁴³. Le modèle mobilisé par le lieutenant-colonel provient probablement davantage du précédent indochinois, plus particulièrement du Cambodge, dont le gouvernement, avec l'appui de l'armée française, a mis en œuvre une politique de « regroupement » globale. C'est d'ailleurs la seule connue au sein des cercles de réflexion de la « contre-subversion », après la publication d'un article d'André Souyris-Rolland sur le sujet dans la *Revue de Défense Nationale*, en juin 1956⁵⁴⁴. Il y expose la « politique d'autodéfense » mise en œuvre sur décision du roi Norodom Sihanouk, sous l'influence d'une armée française qui a déjà expérimentée la pratique dans le sud du Viêt-Nam⁵⁴⁵. Alors à la tête des troupes françaises au Cambodge, le général Dio en fait l'un des principaux instruments répressifs mobilisés contre la 'guérilla' des Khmers Issarak⁵⁴⁶. La création d'une « Direction de l'autodéfense » amorce une politique qui entraîne le déplacement forcé d'un million d'individus, les deux tiers de la population rurale – expérience dont Souyris estime qu'elle constitue l'« occasion d'une véritable révolution à l'intérieur du Cambodge » : au-delà du reflux des maquis, elle aurait contribué, selon lui, à l'éducation des populations paysannes, à la rationalisation des procédés de culture, au développement du réseau routier, de l'école, de l'assistance sociale et médicale. L'article entend ainsi offrir une version rationalisée de cette pratique pour en faire un modèle d'action à même d'être appliqué ailleurs :

Un tel exemple est plein d'enseignements en ce qui concerne les principes et les procédés d'organisation de l'auto-défense des populations. Il devrait nous permettre de trouver, à notre tour, des solutions valables aux troubles qui secouent actuellement les pays nord-africains et qui s'étendront, vraisemblablement sous peu, à d'autres territoires de l'Union Française. Combiné avec une action psychologique intense et avec les activités d'unités spéciales, ce système représente, semble-t-il, le seul procédé efficace de lutte contre les techniques utilisées par les partisans d'une guerre révolutionnaire⁵⁴⁷.

Plusieurs arguments étayaient l'hypothèse d'un transfert de cette pratique cambodgienne au Cameroun, par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Lambertson : outre la fréquentation des réseaux de la « contre-subversion » qu'il partage avec Souyris, il a dirigé le 2^e bureau des forces terrestres en Extrême-Orient, où il a pu prendre connaissance de la politique alors amorcée par Dio. Ce dernier, par ailleurs, est l'un de ses supérieurs directs en 1957, en tant que commandant de la Zone de défense d'AEF-Cameroun – qu'il dirige toujours lors de la création de la Zopac.

⁵⁴² SHD, Vincennes, GR10T180, Copie démarquée du message adressé le 10 décembre 1957 au [général supérieur] AEF par son sous-chef d'état-major en mission au Cameroun, 13 décembre 1957.

⁵⁴³ Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*

⁵⁴⁴ Souyris-Rolland André, « Un procédé efficace de contre-guérilla. L'auto-défense des populations », *Revue de Défense nationale*, avril 1956, pp. 686-699.

⁵⁴⁵ SHD, Vincennes, GR10H3787, Le commandement en chef des Forces Terrestres du Sud Viêt-Nam, Note, « Objet : mise en place et armement des Auto-Défenses », 16 mars 1953.

⁵⁴⁶ En 1951, il propose ainsi à ses subordonnés d'« organiser la sécurité de la population » par le « regroupement dans les zones que nous contrôlons » et « l'organisation de l'autodéfense ». SHD, Vincennes, GR10H284, Directives particulières du général Dio, commandant des Forces terrestres du Cambodge, 18 novembre 1951.

⁵⁴⁷ Souyris-Rolland André, « Un procédé... », art. cité, p. 689.

La rhétorique du texte de Souyris, qui reflète la sémantique de la politique appliquée au Cambodge⁵⁴⁸, se retrouve enfin mot pour mot dans celle qui imprègne les textes du lieutenant-colonel : c'est afin de « soustraire la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle », et « d'isoler les formations paramilitaires de la rébellion » et « de favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination », que Lambertson envisage, comme « tâche primordiale », le « regroupement de la population le long d'axes routiers afin de faciliter son contrôle et sa sécurité⁵⁴⁹ ». Ses premières instructions appellent ainsi ses subalternes à se consacrer à l'encadrement du déplacement des ruraux, action qui doit être mise à profit pour « pénétrer la population afin de s'y procurer les concours indispensables [...] et d'y déceler les suspects ou les agitateurs ». Les unités doivent ainsi « parcourir la brousse » pour développer une connaissance du terrain utile aux opérations futures, tout en déployant une stratégie dite « de la table rase » – dont les termes du lieutenant-colonel Lambertson ne cachent pas la violence qu'elle doit déployer à l'encontre de la société camerounaise : « Suivant les instructions de l'autorité administrative, à partir d'une date fixée, toute case ou installation subsistant en dehors des zones de regroupement devra être entièrement rasée et leurs cultures avoisinantes saccagées ». Un ordre général, diffusé le même jour, souligne l'importance tactique de la tâche : un tiers des unités doit s'investir dans les opérations de « regroupement⁵⁵⁰ », en partie achevées fin janvier⁵⁵¹.

Dès le départ, cette politique suscite des actions de l'UPC destinées à l'entraver (attaques de village, voire assassinats de chefs ayant choisi de collaborer avec les militaires⁵⁵²), parfois avec l'appui des populations déplacées : « L'apathie, sinon la complicité passive des villageois, à l'occasion de ces agressions, nous a conduit à presser nos exigences », écrit Lambertson, un mois après la création de la Zopac⁵⁵³. Stéphane Prévitali, terrassier au Cameroun de 1953 à 1963 pour le compte de l'entreprise Razel Frères – qui construisait des ponts en bois et des routes en terre pour les Travaux publics du Cameroun, avec une équipe d'ouvriers qualifiés « déplacés » et une embauche « locale » – évoque dans ses mémoires, un chef aux environs de Kikot qu'il décrit :

Toujours sur le qui-vive, à voir la haute palissade en bambou appointé qui entourait tout un quartier blotti autour de sa grande case. Une véritable place forte pour ce chef de canton qui gardait les deux ponts sur le fleuve et en contrôlait le passage. Depuis longtemps déjà, l'UPC se cassait les dents dans cette contrée tenue de main ferme par cet affreux qui, avec le chef supérieur de Bot Makak, résistait à toutes les sollicitations ou toutes les menaces des upécistes. Mieux, le chef de canton, avec sa propre milice, traquait dans la forêt les cases dispersées et dissimulées qui donnaient abri aux maquisards et, de ses expéditions toujours nocturnes, ramenait les femmes, les chèvres et les cochons. Ces opérations répétées vidaient la forêt et grossissaient son village⁵⁵⁴.

Comme en Algérie, la mesure de regroupement se double d'une logique d'enfermement, ici matérialisée par un dispositif sécuritaire – mais qui, pour sa part, ne repose pas sur l'usage

⁵⁴⁸ *Ibid.* Selon Souyris, « [l]e véritable problème se résumait donc ainsi : “Enlever aux rebelles l'appui de la population et pour cela, mettre à l'abri des représailles les habitants, dispersés sur des distances parfois considérables.” » – et sa solution : « A- l'isoler des rebelles, organiser la population de façon à l'obliger à prendre parti pour le gouvernement légal, donc à assurer son auto-défense ; et pour cela - regrouper les habitations fin de constituer des agglomérations importantes, et placées en des endroits faciles à surveiller par les forces gouvernementales ».

⁵⁴⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lambertson, 9 décembre 1957.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, Ordre général n° 1 du lieutenant-colonel Lambertson, 9 décembre 1957.

⁵⁵¹ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁵⁵² *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 1, 1^{er} janvier 1958.

⁵⁵³ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 2, 8 janvier 1958.

⁵⁵⁴ Prévitali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Paris, Karthala, p. 166.

intensif du barbelé. Faute d'effectifs suffisants pour assurer la garde militaire de l'ensemble des camps – seuls ceux situés à proximité des postes sont sous contrôle direct et permanent –, il consiste surtout à impliquer la population dans sa propre surveillance : en théorie visitée régulièrement par les unités, elle doit en effet assurer un système de guet et de transmission sonore par tam-tam⁵⁵⁵, avant d'être incitée à fortifier éventuellement les « villages » par la construction d'une palissade⁵⁵⁶. Aux sections les plus proches revient la tâche d'assurer des patrouilles nocturnes, de s'entretenir avec les guetteurs et de tendre des embuscades à proximité. Les actions armées de l'UPC contre les camps suscitent toutefois la crainte du Haut-Commissaire et du commandement, qui incitent le chef de la Zopac à durcir les règles de sécurité, et ce dès janvier 1958 :

Les villages regroupés doivent être agglomérés en hameaux d'un seul tenant avec un chef de hameau et un adjoint dont la désignation officielle sera, si nécessaire, proposée au Chef de subdivision intéressée. Chaque hameau aggloméré doit être entièrement entouré d'une palissade, d'un mur ou d'un obstacle continu quelconque, n'ayant qu'une seule porte et d'une hauteur telle qu'un homme ne puisse franchir que par escalade⁵⁵⁷.

La « sécurisation » des camps est d'autant plus problématique que la faiblesse des effectifs au Cameroun ne permet pas un quadrillage exhaustif et pérenne de la zone concernée, et ce malgré l'importance des moyens déployés. Le fait explique probablement la généralisation de la mise en « autodéfense » des populations villageoises, un procédé courant dans les stratégies 'contre-révolutionnaires' de l'armée française : elles constituent ainsi l'un des éléments-clé du dispositif de « défense en surface » qu'elle oppose au Viêt-Minh⁵⁵⁸, et qu'elle transfère contre les Khmers Issaraks au Cambodge⁵⁵⁹. Le recrutement de tels groupes s'opère de manière spontanée, mais plus limité, dans les premières années de la guerre d'indépendance algérienne, afin de renforcer le quadrillage d'un territoire toujours trop vaste malgré les nombreux effectifs militaires qui y sont envoyés : peu distinctes des harkas de 1955 à 1957, ils font l'objet d'une politique plus poussée parallèlement à la mise en œuvre du Plan Challe⁵⁶⁰. Grâce aux travaux, toujours plus nombreux, consacrés à l'histoire de l'UPC et à sa répression⁵⁶¹, l'utilisation de cette même pratique au Cameroun est aujourd'hui mieux connue⁵⁶². Ces recherches soulignent l'émergence et l'ancrage endogène de ces groupes de civils armés par l'administration et l'armée, qui secondent souvent et parfois se substituent aux forces du « maintien de l'ordre » dans la répression de l'UPC. Dès décembre 1956, des milices privées, organisées par les chefs et des entreprises privées en vue de la protection des biens et des populations, existent en Sanaga-Maritime. Leurs hésitations à agir contre l'UPC, par crainte ou par sympathie, comme

⁵⁵⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambert, Instruction générale n° 1, 9 décembre 1957.

⁵⁵⁶ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambert, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambert, Consigne permanente n° 2, 15 janvier 1958.

⁵⁵⁸ Le Page Jean-Marc (2003), « Le quotidien de la pacification au Tonkin, les milices d'auto-défense (1952-1954) », *Revue historique des armées*, 230, pp. 35-42 ; Villatoux, Marie-Catherine, Villatoux, Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 271.

⁵⁵⁹ Maloux, Thierry (2022), « De la pacification à la contre-insurrection, la recherche d'une méthode : Cambodge, 1946-1953 », *Guerre mondiales et conflits contemporains*, 3, n° 287, pp. 51-64.

⁵⁶⁰ Hautreux, François-Xavier (2013), *La guerre d'Algérie des harkis, 1954-1962*, Paris, Perrin, pp. 71-76 et pp.184-191.

⁵⁶¹ Kanguelieu Tchouake Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971), contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, éd Saint-Siro ; Noumbissie Tchouake Maginot, « Mouvements d'oppositions et de répressions ... », *op. cit.* ; Kenné Magelan Faustin, « Les grands chefs ... », *op. cit.* ; Dongmo Tsobeng Albert (2012), « Le maintien de l'ordre au Cameroun sous administration française, (1916-1960) », Mémoire de Master en histoire, université de Dschang, Cameroun.

⁵⁶² Ngoune Patrick Junior (2017), « Groupes d'auto-défenses dans les Bamboutos : 1959-1972 », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Kouekam Démonster-Ferdinand (2021) : « Les forces supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle et antinationaliste au Cameroun (1957-1973) », Thèse en histoire, Université de Douala, Cameroun.

les violences dont elles sont responsables à l'égard d'autres groupes civils dans le cadre de règlements de compte, suscitent cependant les réticences des militaires français à leur égard – et ce malgré leurs résultats parfois satisfaisants, comme le souligne le colonel Whitehouse :

Certes, les milices par leur connaissance du terrain, de l'habitant, ont été une source d'excellents renseignements, et dans divers secteurs, elles ont contribué d'une façon sûre à la normalisation de la situation. Leur valeur n'en reste pas moins très relative et si elles sont à employer, leur action est à surveiller de très près et toutes les fois qu'il y a lieu, à brider⁵⁶³.

Sans renoncer à l'idée de mobiliser un tel dispositif sous l'égide des chefs locaux, les administrateurs et militaires français entendent mieux les encadrer, pour mieux les contrôler. Prévue par Doustin dans son plan originel, la création de « groupes d'autodéfense » est théorisée par l'adjudant Massenot, stagiaire affecté en Sanaga-Maritime qui propose au lieutenant-colonel Lambertson, à l'issue de son séjour, la « création d'une sorte de milice sous contrôle militaire (gens du pays pour combattre les gens de ce même pays⁵⁶⁴) ». Pour le chef de la Zopac, qui en reprend l'idée, l'ambition est de pallier la faiblesse des effectifs, dans un contexte où le déploiement d'un dispositif statique de quadrillage et de surveillance du territoire exhaustif est impossible et suppose la mobilité des unités disponibles : « Dès qu'un axe de circulation a vu la population regroupée et la sécurité organisée, il convient de s'installer sur un nouvel axe pour y mener à bien le même travail⁵⁶⁵ ». La mobilisation des civil·es dans des groupes chargés d'assurer la sécurité des « regroupements », comme cela a été le cas à Kikot, devient l'objectif même de ceux-ci : « Dans chaque hameau doit être mise sur pied une équipe d'autodéfense formée d'hommes du hameau armés de machettes et de lances. Le chef de hameau est le chef responsable de cette équipe. L'équipe d'autodéfense doit entretenir au moins deux veilleurs armés de 18h00 à 6h00, chargés de surveiller les abords du hameau, de donner l'alerte aux habitants et au poste militaire le plus proche⁵⁶⁶ ». Lambertson n'ignore pas qu'un tel dispositif revient à laisser une certaine liberté à des acteur·rices dont beaucoup disposent de liens familiaux avec les combattant·es – et la suspicion le pousse à assortir le projet d'une menace permanente : « Tout hameau dont la population attaquée ne se défendrait pas s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la déportation ».

Les premières « autodéfenses » sont créées au début du mois de février⁵⁶⁷, et le lieutenant-colonel salue d'emblée leur contribution à la « lutte contre les rebelles⁵⁶⁸ ». Elles sont progressivement généralisées dans les camps de « regroupement », et leur espace d'action recouvre les différents niveaux du commandement autochtone. Leurs effectifs, forcément variable, peuvent atteindre plusieurs centaines de recrues – bien qu'il n'existe pas de recensement exhaustif en la matière. Bien que dirigées par les chefs, les « autodéfenses » sont placées sous l'autorité conjointe de l'administration et de l'armée françaises qui pourvoient à leur instruction et à leur financement. S'agissant de leur rôle, elles participent aux missions de patrouille où leur concours est précieux pour guider les forces de l'ordre, et notamment pour rechercher les combattant·es. Elles participent également à la collecte du renseignement, et leur connaissance du terrain et leur proximité avec la population font d'elles des alliées précieuses des forces de « maintien de l'ordre ». Présentées par les autorités coloniales comme chargées de protéger les populations et les biens des attaques upécistes, elles ont pourtant laissé dans la

⁵⁶³ SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre n°104/CG du colonel Whitehouse au général Dio, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-maritime de décembre 1956 et janvier 1957 », 3 avril 1957, p.4, cité in Kouekam Démonster-Ferdinand : « Les forces supplétives ... », *op. cit.*, p.111.

⁵⁶⁴ Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op cit*, p. 269.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁶⁶ *Ibid.*

⁵⁶⁷ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 5, 5 février 1958.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

mémoire des civil·es une image parfois bien plus négative, tant du fait des violences qu'elles exercent à leur encontre, ou des sévices subis de leur main par les combattant·es⁵⁶⁹.

Pensé par les militaires comme préalable aux opérations⁵⁷⁰, le « regroupement » suscite, d'emblée, les réticences des chefs de région et de subdivision – en témoigne, fin 1957, un rapport de Marc Botti qui en appréhende les retombées économiques⁵⁷¹ et psychologiques :

Le délégué du Haut-Commissaire ayant donné des instructions pour que les cases non regroupées soient brûlées par les forces de l'ordre, il est à prévoir que le regroupement s'effectuera. Mais il ne pourra subsister que sous la contrainte, c'est un leurre de croire que la population va se fixer définitivement dans les nouveaux villages. L'autorité administrative a d'ailleurs précisé que ce regroupement durerait jusqu'à la fin des troubles. Les intéressés, qui ont pour la plupart l'intention formelle de regagner les anciens villages dès que possible, ne construisent en général que des huttes et il sera fort difficile d'obtenir qu'ils entreprennent des plantations vivrières à la prochaine saison des pluies. Il y a donc lieu de prévoir d'énormes difficultés de ravitaillement dans un avenir prochain⁵⁷².

Dans son rapport, Botti estime que « le regroupement n'empêchera nullement les terroristes de subsister en parfaite quiétude grâce aux plantations vivrières abandonnées par la population », et qu'au contraire la mesure « leur a fourni là un moyen d'accroître le désarroi de la population, de diriger contre le maintien de l'ordre la mauvaise humeur de la population et de renforcer leur emprise sur cette dernière⁵⁷³ ». Le ton marque le lieutenant-colonel, qui lui en tient rigueur – en témoigne son rapport final, qui tend à appuyer le bien-fondé de cette mesure en soulignant l'opposition d'une administration dont il juge l'autorité défaillante – fait qui lui permet, surtout, de légitimer l'implication de l'armée dans le champ civil : « Les mesures de regroupement rencontrèrent de vives objections. Non pas, ce qui eut été normal, de la part des populations intéressées ; mais de la part de fonctionnaires français d'autorité en service dans la région⁵⁷⁴ ». Le traumatisme des populations « regroupées » est pourtant profond. Prévitali relève l'ironie de la situation dans laquelle elles sont placées arbitrairement : « Chaque quartier construit par les villageois prend le nom de leur village rasé en brousse suivi du chiffre II (deux) : ce qui veut dire qu'il est son double rigoureusement épuré, dans cette concentration systématique de populations parquées et mises sous surveillance militaire⁵⁷⁵ » comme si un espace vécu était interchangeable.

⁵⁶⁹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 271.

⁵⁷⁰ SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence donnée par le lieutenant-colonel Lambertson devant les gendarmes, 14 mai 1958.

⁵⁷¹ « Lorsque les palmeraies ne sont pas situées trop loin des nouveaux villages, l'exploitation bien que plus difficile se poursuivra, mais dans le cas contraire, la misère viendra s'ajouter aux malheurs qui accablent déjà la population. Notons que cette mesure est prise en pleine récolte de cacao et que celle-ci va se trouver très compromise dans la zone est de la subdivision d'Éséka où se trouvent les plantations ». ADF, Nantes, 743PO/2-43, Marc Botti, Rapport sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957, 27 décembre 1957, p. 4.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 5.

⁵⁷³ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁷⁴ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 20.

⁵⁷⁵ Prévitali Stéphane (1999), *Je me souviens de Ruben. Mon témoignage sur les maquis camerounais (1953-1970)*, Paris, Karthala, p.102.

Photographies du reportage de *L'Effort camerounais* dans les « camps bassa⁵⁷⁶ »



Aveugle, le lieutenant-colonel Lambertson balaie toutes les objections et les résistances : pour lui, le « regroupement » est une réussite, la vitrine même de la « pacification » – comme en témoigne la place que leur accord l’une des rares enquêtes menées en Sanaga-Maritime pendant les opérations de la Zopac, par *L'Effort camerounais*. « Tout un peuple en cage... derrière les poteaux effilés de deux à trois mètres de haut, qui encerclent leur village », peut-on lire en ouverture de cet article qui, s’il souligne, photos à l’appui, les contraintes inhérentes au déplacement forcé – celle de la distance notamment –, n’en reproduit pas moins la justification de la propagande militaire pour en expliquer la genèse : « Le regroupement était bien, semble-t-il, le seul moyen de désorganiser le CNO, c’est-à-dire la branche combattante et proprement terroriste de l’UPC. Cette conclusion à laquelle était parvenu le Gouvernement Mbida est reprise, en fait, par le Gouvernement actuel. En dehors de ces camps la population serait terrorisable à merci par des hommes de main upécistes toujours insaisissables⁵⁷⁷ ».

Pour le lieutenant-colonel, le « regroupement » serait même « accepté » par les populations locales, comme il l’écrit à plusieurs reprises : « Les premiers ordres de l’administration – donnés pourtant sans grande conviction ni fermeté – étaient suivis, avec nonchalance assurément, mais pourtant, exécutés⁵⁷⁸ ». L’argument revient régulièrement dans les écrits du commandant de la Zopac. Selon lui, la population aurait relativement accepté ce déplacement imposé par l’autorité : « [Elle] n’oppose pas de résistance à l’exécution de ces mesures qui, exigées et surveillées avec fermeté, mais organisées méthodiquement, constituent malgré tout un ensemble de corvées assez pénibles⁵⁷⁹ ». Dans les semaines qui suivent l’application de la

⁵⁷⁶ « L’Effort camerounais a visité les camps bassa », *L’Effort camerounais*, 134, 27 avril 1958.

⁵⁷⁷ *Ibid.*

⁵⁷⁸ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 20.

⁵⁷⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 2, 8 janvier 1958.

mesure, il écrit encore « qu’aucune opposition ne se manifeste ; au contraire, un peu partout, on observe bonne volonté et docilité », que les travaux d’aménagement continuent « avec le concours docile de la population⁵⁸⁰ ». Fin février 1958, il affirme qu’« il est clair que la population s’apprivoise ; elle exécute sans récriminer les corvées que nous lui imposons ; il est même possible qu’elle en reconnaisse l’utilité et en admette la nécessité. Il semble qu’il y ait souvent participation véritable à notre effort d’organisation et de sécurité et non simple soumission à nos ordres⁵⁸¹ [...] ». L’étude des cahiers de bord des sections implantées dans les postes militaires nuance largement pourtant l’assurance d’une telle affirmation. Les bilans de l’unité affectée à Song Badjeck soulignent régulièrement les réticences, sinon les résistances, des Camerounais·es : la population « a nettement ralenti les travaux de regroupement » fin février 1958, et elle « ne semble pas croire au prolongement de la présence des forces de l’ordre », note le lieutenant Gueneley⁵⁸². Prévitali évoque un épisode de révolte en septembre 1958 de femmes près de Bot Makak près du petit carrefour d’Egba durant lequel « les femmes du village se précipitent comme des furies sur la première haute palissade d’un village regroupé, cassant les qué qué pourris, arrachant ceux qui avaient repris et étaient déjà feuillus. C’était, pour ces paysannes, dans leur esprit, comme une libération et aussi l’espérance d’un retour rapide dans leurs plantations en friche⁵⁸³ ». Un nombre inconnu de personnes échappe aussi au contrôle de l’armée, demeurant « en brousse » dans ce que les militaires qualifient ici de « maquis de population non regroupée⁵⁸⁴ » – et que Lamberton nomme, lui, des « maquis familiaux » : « Il faut reconnaître, en effet, que les mesures de regroupement provoquent la fuite “au maquis” d’un certain nombre de familles, femmes et enfants qui préférèrent se cacher en forêt plutôt que de se placer sous surveillance dans les villages regroupés⁵⁸⁵ ». Sans qu’il soit possible de l’évaluer, le phénomène semble avoir été important : en mars, « [t]ous les villages de Mandoga, Bingongok et Kilinkok, [à l’Est] de Matomb, regroupés, à l’exception de quelques hommes et de quelques femmes, sont partis [vers] leurs anciennes plantations pour récolter les noix de palme et ne sont pas revenus, préférant attendre en forêt la suite des événements⁵⁸⁶ ». À Song Badjeck, les militaires tentent d’inciter les récalcitrant·es à rejoindre, malgré tout, les camps de « regroupement » : en février, un upéciste, « venu se présenter à la gendarmerie, est envoyé par le lieutenant en brousse comme messenger auprès des « maquis de population (gens non regroupés par peur⁵⁸⁷) ». Au fur et à mesure, le ton se fait plus coercitif : lorsqu’une patrouille se rend compte que l’aménagement du camp de Song Deng traîne, elle note que seuls « 10 hommes, 9 femmes et 15 enfants ont rejoint le regroupement. Le reste a refusé. [Le lieutenant] envo[ie] un dernier avertissement par des enfants et des femmes aux familles qui se trouvent en brousse⁵⁸⁸ ». Ici, les « villages », laissés à la seule surveillance des populations civiles, échappent au contrôle des militaires et ne sont qu’épisodiquement l’objet

⁵⁸⁰ SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 3, 15 janvier 1958.

⁵⁸¹ SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

⁵⁸² SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 22 février 1958.

⁵⁸³ Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, *op. cit.*, p. 212.

⁵⁸⁴ Le 20 février, l’opération de nomadisation débouche sur la découverte d’un « maquis de population non regroupée » et se traduit par le transfert, à Song Badjeck, de six enfants, d’une femme et de deux hommes, considérés comme « ralliés ».

⁵⁸⁵ Lamberton estime, sans le démontrer, qu’« il s’agit, dans tous les cas, de parents des “maquisards” entraînés par ces derniers ou redoutant d’être dénoncés comme complices ». SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 31.

⁵⁸⁶ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 12, 26 mars 1958.

⁵⁸⁷ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 24 février 1958.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 12 mars 1958.

de patrouilles : « Les environs de Njock n'ont pas été visités depuis trois semaines⁵⁸⁹ » note ainsi le lieutenant Gueneley, avant d'organiser une opération de nomadisation⁵⁹⁰ conduisant à la découverte d'une trentaine de maisons d'habitant·es « non regroupé·es » ; elles sont systématiquement brûlées, afin d'inciter leurs propriétaires à s'installer dans les « nouveaux villages⁵⁹¹ ». Outre ces stratégies de refuge en brousse, il est fréquent que les populations déplacées refusent d'exécuter les ordres qui leur sont donnés : « La population de Njock, Nguibassal et Makomol a dû être menée sévèrement pour effectuer les palissades qui sont presque terminées », note encore le lieutenant de la section affectée à Song Badjeck⁵⁹². La destruction des villages relève d'une sanction pensée comme préventive, et destinée à punir des civil·es récalcitrant·es autant qu'à les priver d'un espoir de retour dont l'autorité estime qu'il motive justement leur comportement : lors du contrôle de ces camps, une patrouille « brûle quelques cases » après avoir constaté que « ces villages n'avaient absolument rien fait » pour leur aménagement⁵⁹³. Aux alentours, elle intercepte six hommes et quarante femmes environ, « qui allaient à leur ancien village pour récolter des noix de palme ». L'officier note qu'il « ramène le tout au regroupement et supprime les permissions jusqu'à nouvel ordre », ordonne le transfert des hommes au poste et les condamne à quatre jours de prison – puis conclue, lapidaire par la formule : « Avons brûlé quelques cases en brousse ».

La situation à Song Badjeck permet donc de nuancer très fortement les assertions du lieutenant-colonel Lambertson, qui restent par ailleurs indissociables de sa foi presque doxique dans les préceptes de la « guerre révolutionnaire » – ou dans son incapacité à remettre en cause le fondement d'une pratique qu'il a contribué à importer au Cameroun. Dans un conflit où la victoire repose aussi sur le narratif que les protagonistes construisent et tentent d'imposer, la subjectivité des acteur·rices est un impondérable dont il convient de saisir toute la portée : elle limite forcément l'intérêt de cette source pour comprendre l'histoire sociale des populations déplacées, dont les témoignages manquent pour contrebalancer le poids des archives officielles.

⁵⁸⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 16 février 1958.

⁵⁹⁰ « Opération consistant à faire circuler de petites unités d'infanterie à l'intérieur d'une zone où des éléments adverses sont supposés présents ». « Nomadisation », d'après le Centre national des ressources textuelles et linguistiques [disponiblesur <https://www.cnrtl.fr/definition/nomadisation>]

⁵⁹¹ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 23 février 1958.

⁵⁹² *Ibid.*, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 16 mars 1958.

⁵⁹³ *Ibid.*, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 10 mars 1958.

Les "regroupements" de populations dans la Zopac (juillet-novembre 1958)

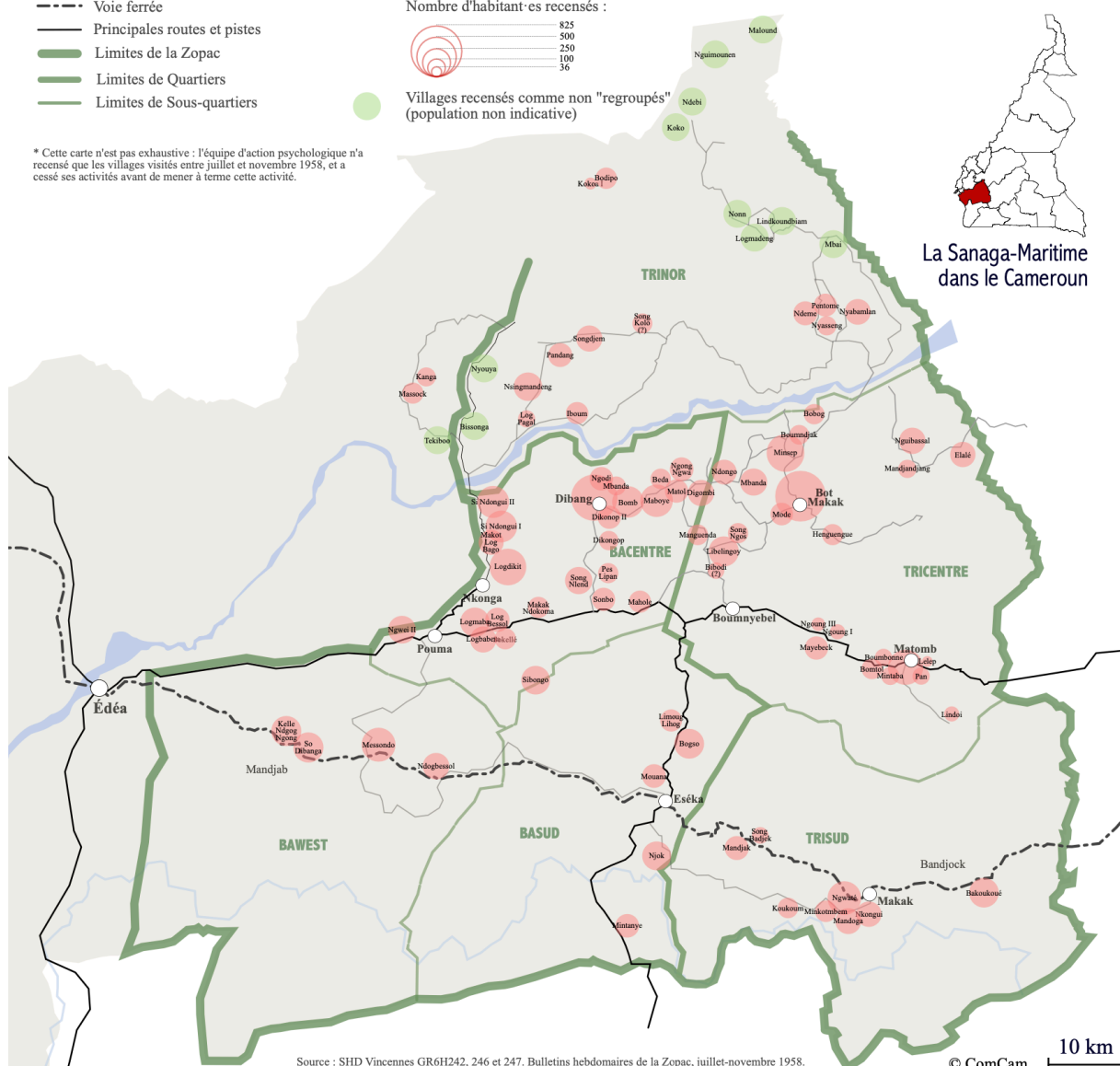
La Zone de Pacification de la Sanaga Maritime

- Région de la Sanaga Maritime
- WOURI Régions limitrophes
- Principales villes
- Voie ferrée
- Principales routes et pistes
- Limites de la Zopac
- Limites de Quartiers
- Limites de Sous-quartiers

Les "villages regroupés" et "non regroupés" recensés* par l'équipe d'action psychologique (juillet-novembre 1958)

- Mbanda Nom des villages dont la population a été "regroupée"
- Localisation approximative du lieu de "regroupement"
- Nombre d'habitants recensés :
- 825
- 500
- 250
- 100
- 36
- Villages recensés comme non "regroupés" (population non indicative)

* Cette carte n'est pas exhaustive : l'équipe d'action psychologique n'a recensé que les villages visités entre juillet et novembre 1958, et a cessé ses activités avant de mener à terme cette activité.



La Sanaga-Maritime dans le Cameroun

Source : SHD Vincennes GR6H242, 246 et 247. Bulletins hebdomadaires de la Zopac, juillet-novembre 1958.

© ComCam

10 km

Les entretiens menés par le volet « Recherche » de la Commission portent en effet davantage sur une période légèrement ultérieure, à l'exception de celui réalisé auprès d'Alexandre Mbadi⁵⁹⁴. Né le 21 février 1962 à Nguimakong, près d'Otélé, ce dernier est un témoin secondaire, porteur des mémoires de ses proches ayant vécu les événements et lui en ayant transmis un récit dont le contenu tranche largement avec le narratif des autorités militaires. À proximité de son village, le déplacement forcé des populations locales débute après la création de la Zopac en décembre 1957. Il est mis en œuvre par la deuxième section de la quatrième compagnie du Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Tchad (RTST), dirigée par le lieutenant Goré qui, assisté de trois sous-officiers, encadre 26 soldats africains. Dans le Journal de marches et opérations de l'unité, sa première annotation porte sur le sujet : « Situation [du poste d'Otélé]. Regroupement des populations à son début le long des routes et pistes⁵⁹⁵ ». Le document mentionne des patrouilles régulières au sein des « regroupements », effectués le plus souvent au sein même des villages – tel celui de Nguimakong, dont la famille d'Alexandre Mbadi est originaire⁵⁹⁶. Ce dernier mentionne à ce sujet une mesure politique visant à mieux contrôler les familles vivant en brousse, à l'écart des chefs-lieux de chefferies des groupements, suspectées, sans preuves, de pouvoir soutenir les combattant·es du CNO :

« On croit qu'ils sont en contact direct avec le maquis. [...]. Je pouvais être dans une famille où l'un des fils de ma famille est maquisard. Là, on ne peut pas me laisser. On ne peut pas nous laisser chez nous, on va nous amener directement dans le *mapénd*. On ne peut même pas nous demander d'aller à Nguimakong. [...]. Et les maquisards sortaient quand même des familles. Toutes ces familles devraient être dans le *mapénd*.

Ses oncles sont ainsi d'abord déplacés vers le village-centre de Nguimakong, où son père « symbolique⁵⁹⁷ », militaire de carrière, s'est installé après son mariage avec sa mère. Afin d'éviter, cependant, le « mélange » entre ces populations « suspectes » et celles vivant sous contrôle de la chefferie, l'unité du lieutenant Goré décide de les rapprocher d'Otélé, en les regroupant à Mbahguè. Selon Alexandre Mbadi, son père et sa mère sont alors concernés par la mesure, qu'il décrit, en s'appuyant sur le témoignage de sa mère, comme un enfermement dans un camp – le *mapénd*, terme désignant « l'enclos » qui l'entoure :

Le *mapénd*, le camp pour accueillir les déplacés, c'était à Mbahguè, proche d'Otélé aussi, alors que Nguimakong, c'est loin d'Otélé, mais on n'a pas déplacé tous les gens de Nguimakong pour le camp. Parce que les gens de Nguimakong qui étaient vers la chefferie, vers le centre, c'étaient des gens qui pouvaient recevoir, qui exerçaient le commandement. C'était un centre qui pouvait accueillir beaucoup de personnes, ou les natifs ne pouvaient pas se déplacer. Alors que nous, on nous a déplacés parce qu'on nous soupçonne d'être de connivence avec les maquisards.

À la différence du premier déplacement, celui sur Mbahguè conduit en effet à la création d'un camp en marge du village : « Les personnes déplacées n'ont pas été associées à la vie des gens des villages d'accueil. Elles ont eu un grand espace où elles étaient surveillées ». Elles ne font pas, pour autant, l'objet d'une prise en charge administrative : « Ce n'était pas l'administration qui [construisait les habitations]. C'est vous-même qui mettez des hangars [...], c'est eux-mêmes qui faisaient leurs baraques ». La mesure touche également sa famille maternelle, qui

⁵⁹⁴ Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

⁵⁹⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Goré, JMO du poste d'Otélé, 16 janvier 1958.

⁵⁹⁶ Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024. Les informations et citations qui suivent sont extraites de cet entretien.

⁵⁹⁷ Alexandre Mbadi identifie en effet l'époux de sa mère, Alexandre Bayhia Mbadi, comme étant son propre père. Ce dernier a cependant été arrêté par l'armée française en mars 1958 et abattu au cours d'une opération, lors de laquelle il aurait tenté de s'échapper. Né quatre ans après les faits, d'un père biologique non identifié, Alexandre Mbadi porte en lui la trace d'un « trauma colonial » dans son prénom même, qui lui a été imposé à sa mère par sa propre belle famille, lui donnant un statut spécifique au sein de la fratrie.

vit plus au nord, dans le village de Njong, dépendant de la chefferie Ndo-Nkong, dans le canton de Ndogbianga. Au début des années 1970, Alexandre Mbadi est allé vivre chez sa grand-mère maternelle, où il a recueilli le témoignage de son aïeule et d'autres victimes de la guerre, dont il souligne toute la violence. Vaste et constitué d'une forêt dense, le territoire de Njong aurait été choisi par le CNO pour implanter certains maquis accueillant des combattant·es de Ngambè, Ndom ou Somlolo, attirant en réaction l'attention de l'armée française : « Donc les Njong ont eu d'abord à subir l'arrivée des maquisards. Quand il y a les maquisards quelque part, sachez qu'il y aura les militaires qui vont venir chez vous. Donc, il y a eu tellement un combat atroce entre les maquisards qui étaient logés dans nos forêts et l'armée française qui venait chercher ces maquisards ». Les militaires décident alors de détruire systématiquement les habitations éparses formant le village de Njong : « Ils ont brûlé tout. Ils ont brûlé tout. [...] les populations, puisqu'on a brûlé leurs maisons, presque les champs, la population elle-même était obligée d'aller dans la brousse ». Selon Mbadi, qui s'appuie ici sur le témoignage de l'une de ses « tantes » – en fait, la fille d'une des sœurs de sa mère, qui vivait alors chez ses grands-parents maternels –, ces violences auraient conduit à un massacre de civil·es, à Log Tol, l'un des quartiers du village de Njong. Sans qu'il puisse en préciser la date, il affirme ainsi que les combattant·es du CNO, venus s'approvisionner à Log Tol, auraient alors été attaqué·es par une patrouille française : « Ils ont été surpris. Le problème, c'était qu'ils étaient avec des populations civiles. Ils sont venus prendre à manger au niveau du village. Et quand les militaires sont venus les attaquer, les militaires, indistinctement, ont tué les civils et les maquisards ». Le témoin mentionne « plus de cinquante victimes », dont une dizaine de maquisard·es, et un événement d'une telle violence qu'il pousse les survivant·es à se réfugier en brousse – dont sa tante, alors âgée de 13 ans : « [Les militaires] ont tellement traumatisé la population que la population, au lieu de venir à leur rencontre, elle est partie pour vivre en brousse pendant des semaines ». Qualifiée par le témoin de « maquis civil », écho des « maquis familiaux » mentionnés par les militaires français, cette situation impose aux populations concernées des conditions d'existence particulièrement précaires, tout en les exposant en permanence au risque de subir la violence de la guerre. Il faut alors l'intervention d'un gradé camerounais, Yonga Makok, qu'Alexandre Mbadi présente comme le fils du chef supérieur du canton de Ndogbianga, et dont l'épouse serait originaire de Njong, pour que les civil·es acceptent de quitter leur refuge pour se déplacer vers le chef-lieu, Ngonga. Les unités militaires imposent de fait le « regroupement » des civil·es à proximité du village de Ngonga, mesure qui concerne d'ailleurs la majorité des villages du canton :

Le village de Nkongjoun, le village de Nkong Masseng, le village de Poko, le village de Dikous, le village de Malou, le village de Dissat ont été chassés de chez eux pour rester dans le village Ngonga, Ngonga, capitale du canton de Ndogbianga. [...] le village qui a été le dernier à être emmené à Ngonga, c'était le village de Njong, d'où ma maman est originaire, d'où mes grands-parents sont originaires. Donc ils sont partis de chez eux pour Ngonga, à 10 km de chez eux. Et ils n'avaient même plus la possibilité de partir là-bas. On ne leur autorisait pas. [...]. On ne leur a pas construit un abri. On ne leur a rien donné. C'est chacun qui allait demander aux gens de Ngonga de leur accorder un endroit pour dormir chez eux.

Le lieu ainsi créé n'est cependant pas nommé *mapénd* – un camp situé en marge de la Cité, et enclos –, mais *magroup*, réduction du terme « regroupement⁵⁹⁸ » : « Ce n'est pas un camp » souligne Alexandre Mbadi. L'administration n'a même pas délimité un espace. [Elle] a délimité tout le village de Ngonga. Là, les deux côtés de la route. Tout le village de Ngonga pouvait faire... six kilomètres des deux côtés. On vous demande de rester des deux côtés de la route ».

⁵⁹⁸ Selon Alexandre Mbadi, cette différence terminologique relève de variations géographiques : « Le *mapénd* c'était chez les populations du Nyong-et-Kellé. Vous n'entendez pas là, le *magroup*. Alors que le *magroup*, c'est dans la population de l'actuelle Sanaga-Maritime, donc une partie de la grande Sanaga-Maritime ».

Placées sous la surveillance d'une section des troupes coloniales⁵⁹⁹, ces populations massivement déplacées sont pourtant abandonnées à elles-mêmes : « On ne les assiste pas, on ne leur donne pas à manger, on ne leur fait absolument rien ». L'installation de sa grand-mère – dont le mari, « upéciste convaincu », est mort de maladie quelques mois avant le déplacement –, dépend alors de la solidarité familiale : originaire de Dissat, dont la population a également été déplacée au *magroup*, elle y retrouve des membres de sa propre famille paternelle, qui lui cèdent une chambre, le temps de construire sa propre maison – « son hangar », selon les termes d'Alexandre Mbadi. Comme beaucoup d'autres déplacé·es, elle ne peut, par la suite, rentrer dans son village, et reste à Ngonga : « Elle est morte dans le *magroup*. Elle est restée définitivement au *magroup*. [...] [Son] village a perdu tous ses gens⁶⁰⁰ ».

Les archives militaires ne sont pourtant pas exemptes d'indicateurs permettant d'apporter des éléments sur cette histoire sociale des camps de « regroupement », relativisant l'assurance du lieutenant-colonel Lambertson sur la prétendue « docilité » des populations locales, en attestant par exemple de la persistance de liens entre les déplacé·es et les maquis. De fait, le « regroupement » n'empêche pas les combattant·es de conserver leurs attaches familiales, et même de transmettre leurs mots d'ordre dans les villages, d'y mettre en place des circuits de ravitaillement ou encore d'y prélever l'impôt⁶⁰¹. Cette situation incite d'ailleurs Lambertson à durcir le ton à l'égard des civil·es, sommés de ne pas ravitailler les combattant·es pour mieux les forcer à se « rallier » : c'est dans cette perspective que des « villages de repli » sont créés à proximité du PC de chaque sous-quartier, afin d'y assigner à résidence « les familles du sous-quartier qui sont convaincues de ravitailler les maquisards⁶⁰² ». Ces « villages », sur lesquels il existe peu de documents, ont, dans l'esprit, une vocation strictement punitive : « Leur but est de sanctionner les complicités avec les maquis. Tous les complices seront regroupés de force. C'est cependant une sanction qui peut être levée lorsqu'une preuve de loyalisme est donnée aux autorités coloniales, par exemple par le biais de renseignements sur les maquis ou des ralliements d'autres maquisards⁶⁰³ ». Les familles concernées doivent être « hébergées » provisoirement au sein du poste, sous surveillance militaire, tout en étant incitées à construire des cases en dur et à mettre en culture des lopins de terre, dans des « villages » disposant de commodités sommaires et présentant « un aspect engageant » : « Il est en effet possible que le déplacement de famille ordonné pour punir la complicité avec des rebelles favorise à échéance, les ralliements, certains rebelles répugnant souvent à regagner leur village familial en raison des différents qui les oppose au chef ou à d'autres familles de ce village⁶⁰⁴ ». L'un de ces villages est créé près de Makaï, « en bordure du poste militaire⁶⁰⁵ ». Il compte 25 habitant·es début juillet, une population qui augmente ensuite du fait de l'arrivée de civil·es déplacé·es, considéré·es comme suspect·es par l'autorité militaire⁶⁰⁶, ou sanctionné·es pour leur attitude favorables à l'égard des maquisard·es : « Six habitants de Bibodi et leurs familles ont été évacués au village de repli de Makaï pour avoir, pendant 13 jours consécutifs, hébergés des maquisards⁶⁰⁷ ». S'il est difficile de connaître le fonctionnement précis de ces camps, sinon qu'ils sont plus directement soumis à la discipline militaire, leur existence révèle à quel point le « regroupement », bien loin d'être cet espace de protection ou de sécurité sous l'angle duquel

⁵⁹⁹ Les recherches menées au sein des archives n'ont pas permis d'identifier laquelle.

⁶⁰⁰ Voir Section 4 – D.

⁶⁰¹ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 7, 19 février 1958, et n° 16, 23 avril 1958.

⁶⁰² *Ibid.*

⁶⁰³ SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la séance de travail du 19 juin 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertson, 27 juin 1958.

⁶⁰⁴ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note de service, 5 juin 1958.

⁶⁰⁵ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 26, 3 juillet 1958.

⁶⁰⁶ Le village « vient de s'enrichir de 5 nouvelles recrues indésirables dans les regroupements », peut-on noter dans le BRH n° 30. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 30.

⁶⁰⁷ SHD, Vincennes, GR6H247, Le lieutenant-colonel Voisin, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958.

il est régulièrement présenté, relève d'un instrument disciplinaire pouvant être collectivement appliqué à une population dont la « loyauté » à l'égard de l'autorité légale est mise en doute : ainsi du village de Bian, dont le cas a été évoqué ci-dessus⁶⁰⁸. Sa menace constitue ainsi, en elle-même, une injonction au conformisme – soit, ici, à refuser de soutenir l'UPC. Une attitude « favorable » aux intérêts des autorités militaires peut ainsi se traduire par un « regroupement » plus lâche, comme c'est le cas des villages proches de la route Razel, qui relie Douala à Édéa – et abstraction faite du fait que le déplacement n'en reste pas moins obligatoire :

Compte tenu de la bonne volonté de la population le long de la route Razel [et] devant l'absence de preuves que cette population ait apporté une aide quelconque aux rebelles[,] le regroupement de celle-ci ne se fera pas sur le type « villages entourés de palissades » de la Subdivision d'Éséka. Cependant tous les habitants devront s'installer sur des emplacements choisis par eux le long des pistes automobilisables, aucun d'entre eux ne devant restés [sic] en brousse⁶⁰⁹.

Le « regroupement » n'est pourtant pas systématique : certains villages ne sont pas concernés par la mesure, même s'il reste difficile d'en dresser la liste – comme, d'ailleurs, celle des « villages regroupés ». Aucun recensement sérieux ne semble avoir été effectué au cours de la période, et les rares bilans disponibles ont été dressés sans empirisme. Ils soulignent pourtant le caractère massif et brutal de la mesure : « Sur un total de 60 000 habitants, 30 000 ont été regroupés le long des routes où leur surveillance et leur protection sont plus faciles, et 10 000 se sont retirés dans les centres urbains » affirme une note de la Sûreté dès janvier 1958, moins de deux mois après la création de la Zopac – ce que dit tout de l'urgence dans laquelle ont dû être menées ces opérations⁶¹⁰. À partir du mois de juillet, les tournées d'« action psychologique » conduisent à recenser la population des « villages » de la Sanaga-Maritime, dont la majorité est alors déplacée dans les camps : les BRH, qui en portent la trace, permettent ainsi de recenser, fin novembre, un minimum de 17 554 individus déplacés – 6 846 enfants, 5 896 femmes et 4 671 hommes –, chiffre cependant probablement bien en-deçà de la réalité, puisque ces visites s'arrêtent avec la Zopac sans avoir atteint un recensement exhaustif des camps⁶¹¹.

- **L'« action psychologique », une violence culturelle et politique à l'encontre des civil·es**

Dès le départ, le « regroupement » est associé à une « action psychologique » constituant le nerf d'une stratégie de « persuasion » destinée à amener les populations civiles à soutenir le gouvernement camerounais⁶¹². En la matière, l'intérêt porté par les acteurs civils et militaires à la question est indissociable de l'influence croissante des réflexions sur la « guerre révolutionnaire ». Dans les textes des théoriciens de la DGR, la « menace subversive » est en effet associée à des actions politiques bien plus qu'à des vellétés d'affrontement direct : d'où la nécessité de développer des principes et pratiques d'« action psychologique », terme qui remplace peu à peu celui, trop connoté, de « propagande⁶¹³ ». La guerre d'indépendance indochinoise donne l'impulsion décisive à cette institutionnalisation, sous l'influence du général Jean de Lattre de Tassigny, puis du général Raoul Salan, qui organise un Service de

⁶⁰⁸ Voir Section 3 – Partie II.B.

⁶⁰⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambert, Ordre particulier n° 12, 11 septembre 1958.

⁶¹⁰ SHD, Vincennes, GR10T180, La direction de la Sûreté, Fiche sur la situation au Cameroun, 30 janvier 1958.

⁶¹¹ Étude réalisée à partir des BRH de la Zopac. SHD, Vincennes, GR6H241, 242 et 246.

⁶¹² Michel Marc (2000), « “Action psychologique” et “propagande” au Cameroun à la fin des années cinquante », in *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international tenu à la Sorbonne les 23, 24, 25 novembre 2000*, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, pp. 361-378.

⁶¹³ On retrouve toutefois régulièrement ce dernier dans les archives consultées.

Propagande (1952), vite rebaptisé en Bureau de la guerre psychologique (1953), et dont la mission est d'instruire les militaires à ces formes nouvelles de la guerre, de « rallier » la population indochinoise et « d'intoxiquer » les combattants du Viêt-Minh⁶¹⁴. L'expérience marque durablement les réflexions sur « le maintien de l'ordre » en métropole et dans les colonies au début des années 1950⁶¹⁵. Dans le contexte de la guerre froide, les cadres militaires se persuadent que l'« action psychologique » peut permettre d'obtenir des résultats importants sans engager de moyens conséquents – et ce à l'heure où la course au nucléaire capte une partie croissante des ressources budgétaires dont l'armée dispose. De telles réflexions ont une influence considérable sur les généraux français, notamment sur le général Paul Ély, ancien Haut-Commissaire et Commandant en chef en Indochine après Diên Biên Phu, pour qui les guerres d'indépendance se jouent autant sur le terrain militaire que sur celui des idées. Le conflit en Algérie, ou encore la crise du canal de Suez, le renforcent dans cette conviction, alors qu'il assure les fonctions de chef d'État-major général des armées depuis mars 1956 :

L'importance croissante du fait idéologique tout naturellement développe et exalte les aspects psychologiques des actions politico-militaires, à tel point que c'est la trame psychologique d'un conflit qui semble, à la limite, ordonner ces actions et en réaliser l'unité. Non seulement, dans un contexte psychologique approprié une action militaire peut obtenir de grands résultats avec de faibles moyens, mais encore la propagande arrive à transformer la nature même des faits, allant jusqu'à tourner une défaite militaire en manœuvre payante en définitive⁶¹⁶.

L'« action psychologique » est l'une des principales pratiques adoptées par les partisans de la DGR en Algérie. Après la création d'un Bureau régional d'« action psychologique » sur le modèle indochinois, celle des Compagnies de haut-parleurs et de tracts (CHPT) et d'un corps d'officiers itinérants chargés d'organiser des réunions d'orientation à destination de la population, la rédaction du texte *Toutes Armes 117*, « Instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique », impose, en août 1957, ces pratiques dans le corpus de techniques destinés à agir sur les populations algériennes. Le texte, qui établit une distinction entre la « guerre psychologique » faite à l'ennemi, et l'« action psychologique » destinée aux « populations amies, alliées ou neutres⁶¹⁷ », définit cette dernière comme « la mise en œuvre coordonnée de mesures et de moyens variés destinés à éclairer l'opinion, et à orienter les sentiments, l'attitude et le comportement de milieux neutres ou amis, dans l'intention ; de contrecarrer l'influence adverse ; de se ménager la sympathie agissante des neutres ; de fortifier la détermination et la volonté combattive des milieux amis⁶¹⁸ ». Sa diffusion précède de quelques jours la création, sur proposition du lieutenant-colonel Lacheroy, des 5^e bureaux, spécifiquement chargés de l'« action psychologique » dans les États-majors régionaux de l'armée de terre – et le triomphe des théoriciens de la DGR, qui s'imposent alors, jusqu'en 1960, comme les principaux protagonistes de l'élaboration du référentiel d'action de la guerre qui se joue en Algérie⁶¹⁹.

En comparaison, l'« action psychologique » telle qu'elle se développe en Sanaga-Maritime semble quelque peu artisanale. Les principaux protagonistes de l'appareil répressif y sont pourtant favorables, et ce dès 1955 : « La mise en œuvre d'importants moyens d'information et de lutte psychologique » figure ainsi au premier rang des activités suggérées par le comité « sur

⁶¹⁴ Villatoux Marie-Christine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, pp. 269-290.

⁶¹⁵ SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101, Jean Lambertson, « La guerre psychologique », Cours à l'École Supérieure de guerre, 1954-1955, p. 18.

⁶¹⁶ Ély Paul, « Notre politique militaire », *Revue de Défense nationale*, juillet 1957, n°149, pp. 1033-1051.

⁶¹⁷ Villatoux Marie-Christine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 406.

⁶¹⁸ Le *TTA 117*, cité in *Ibid.*, p. 400.

⁶¹⁹ Marie-Christine Villatoux et Paul Villatoux (2001), « Le 5^e Bureau en Algérie », in Jauffret Jean-Charles, Vaïsse, Maurice (2001), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Paris, Complexe, pp. 399-419 ; Leroux Denis, « Une armée révolutionnaire... », *op. cit.*

l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre » qui se réunit lors de la conférence organisée à Ngaoundéré par Pré⁶²⁰. De même, « le plan d'ensemble » élaboré par Doustin après les actions armées de décembre 1956 accorde une place centrale à la « propagande » à mettre en œuvre contre l'UPC⁶²¹, fait sur lequel il s'accorde parfaitement avec le lieutenant-colonel Lamberton, qui a enseigné la question à l'École d'État-major en s'appuyant sur des exemples historiques et en faisant travailler ses étudiants sur des textes de Serge Tchakhotine ou de Raymond Aron⁶²². Ce n'est toutefois pas à cet officier supérieur que revient l'initiative de l'« action psychologique » en Sanaga-Maritime, mais sur l'impulsion de Messmer et de Doustin qui, soucieux de combattre l'UPC sur son propre terrain, la mission est confiée, dès novembre 1957, à l'administrateur Louis Capelle. Ce dernier est chargé de recruter une quinzaine d'agents et de les former à une « propagande éducative⁶²³ » à diffuser auprès des civil·es. Selon Lamberton, Capelle fait alors rédiger des « compositions » à ses agents, opposant l'action de l'administration à l'influence de l'UPC, qu'il réarrange en une quinzaine de petites histoires : traduites, elles sont apprises par cœur par les propagandistes qui les récitent dans les « classes de propagande » qu'ils assurent dans les villages⁶²⁴. À ces « histoires » sont bientôt substitués six thèmes, par l'administrateur ou par son successeur : Capelle ayant été nommé chef de subdivision d'Eséka, ses activités sont brièvement assurées par la gendarmerie, avant qu'il soit remplacé par un journaliste, André Boyer, partisan de l'administration coloniale et fondateur du *Journal des villages du Nyong et Sanaga* – un périodique de diffusion restreinte, consacré à soutenir l'effort de réforme rurale des milieux voisins de la capitale⁶²⁵. Comme ce dernier le souligne dans son premier rapport d'inspection, l'« action psychologique » se limite alors, pour les propagandistes, à apprendre par cœur ces thèmes, qu'ils récitent dans les villages. Leurs fils conducteurs, ricochant de prétendus proverbes basaa en fables de La Fontaine et en références bibliques, soulignent, par leurs intonations, une stratégie discursive reposant sur l'infantilisation des Camerounais·es. Le premier évoque « l'histoire d'un père qui avait deux enfants », l'aîné, « plus intelligent », mais « orgueilleux et pressé d'arriver très haut », et le second, « raisonnable et modeste », soulignant « les méfaits causés par le fils orgueilleux, les maux qui en ont résulté pour le pays Bassa », et pourquoi « le père comme dans la coutume Bassa a donné son héritage et le commandement au fils raisonnable⁶²⁶ ». Cet aîné est une allégorie de l'UPC, que le deuxième évoque explicitement comme un mouvement sous influence extérieure, servi par des individus « désireux de satisfaire leurs ambitions personnelles » et qui ont trompé les Basaa, « humbles villageois, généralement très peu instruits et incapables de distinguer les propos mauvais ». Les troisième et quatrième exposent la propagande upéciste, accusée d'avoir multiplié les « promesses sans lendemain » autour du « mot magique » d'indépendance, afin de compromettre les civil·es dans la « voie du désordre ». Le cinquième revient sur cette compromission, qui n'a pour but que de déclencher une « répression aveugle » plaçant la population entre l'État et les combattant·es upécistes – selon un imaginaire mobilisant là encore un procédé de bestialisation de l'adversaire, et empruntant sa sémantique à la cynégétique : « Villageois, habitués à vos forêts, songez à une scène de chasse. La bête sauvage (le maquisard) cherche à placer entre elle et le chasseur (les

⁶²⁰ AFCG, RPF665, Dossier C : Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22 et 23 juillet 1955.

⁶²¹ ADF, Nantes, 743PO1/6, Daniel Doustin, Note, « Objet : les événements actuels au Cameroun », s.d.

⁶²² Tchakhotine Serge (1951), *Le viol des foules par la propagande politique*, livre paru en 1939 mais brûlé par la Gestapo ; Aron Raymond (1951), *Les guerres en chaîne*, Gallimard.

⁶²³ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁶²⁴ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁶²⁵ Voir Section 2 – Partie I.A.

⁶²⁶ Les six thèmes sont consultables au SHD. SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du moniteur d'instruction civique Alphonse Yobol, membre de l'école populaire d'instruction civique, aux représentants du gouvernement camerounais et de l'autorité administrative (Zopac et gendarmerie compris), 5 mai 1958.

forces de l'ordre) le pisteur innocent pour que celui-ci soit atteint par sa balle ; il faut que le pisteur écoute les conseils du chasseur afin de marcher près de lui, le guider vers la bête et que tous deux, ensemble, ils parviennent à l'abattre ». Le dernier thème est consacré à « l'évolution du Cameroun ». Proposant un retour sur l'histoire des deux fils, il se contente d'en livrer le dénouement : « Pas rancunier, et malheureux que son frère se soit égaré, [le second] lui a adressé des paroles de paix pour le rappeler près de lui. C'est ainsi que le 9 novembre 1957, à Boumnyebel, le Premier ministre-Mbida a invité tous les combattant·es non criminel·les à revenir dans leurs villages où ils et elles seraient accueillies dans la joie ». Dans le récit des propagandistes, celles et ceux qui se « rallient » prennent alors conscience de leur « erreur » :

Les maquisards s'aperçoivent que le Cameroun avait continué de vivre et d'avancer pendant qu'ils vivaient en brousse comme des bêtes sauvages : ils reconnaissent que des mauvais bergers, avec des paroles mensongères, les avaient trompés et les conduisaient à la mort. Ils ont envié le frère plus intelligent et plus sage et se sont bien promis de travailler dorénavant avec lui pour franchir les autres étapes de l'évolution du Cameroun⁶²⁷.

Si ces thèmes continuent d'être « enseignés » jusqu'en avril 1958, ils font l'objet de sévères critiques de Boyer, dès sa prise de poste en février. Son arrivée favorise la réorganisation de la propagande. Peu après sa nomination, il effectue une tournée d'inspection dans toute la Zopac et évalue les propagandistes – qu'il préfère, lui, nommer « moniteurs » –, dont il dresse un bilan négatif : l'« action psychologique », écrit-il, « se limite à faire apprendre les thèmes ». Il ajoute : « Aux questions posées soit par les élèves simples soit par des activistes adverses, les moniteurs s'embrouillent, se perdent dans des discussions sans fin et perdent la face, l'élément confiance capital en matière d'action psychologique n'existe alors plus⁶²⁸ ». S'il faut, selon lui, « retenir la forme pédagogique » de l'action, il faut aussi « raccourcir le volume à retenir », abandonner les proverbes français (incompris) et les autres, « qui n'ont de Bassa que le nom », ou encore revoir l'articulation des thèmes, peu maîtrisés par les « moniteurs », déformés par les civil·es, et inefficaces pour les « durs », parce qu'ils « ne font que très rarement ⁶²⁹ ». Cette expression souligne l'influence de la psychologie pavlovienne, mais aussi celle de Serge Tchakhotine, sur la conception de l'« action psychologique » par Boyer : « La foule humaine est composée de 90% de personnes violables par les procédés de la psychologie objective et sont des sujets idéaux de réflexes conditionnés », tandis que seuls « 10% des humains [sont] immunisables [sic] après un certain entraînement ou une certaine culture », écrit le journaliste dans l'un de ses tous premiers rapports, largement inspiré par la pensée de l'auteur du *Viol des foules par la propagande politique*, réédité en 1952⁶³⁰. L'idée selon laquelle « les réactions des masses [sont] en fonction directes et décroissantes : de l'instinct combattif, de l'instinct alimentaire, de l'instinct sexuel, de l'instinct maternel », évoque la théorie de l'instinct développée par Tchakhotine autour des quatre « pulsions fondatrices » : la « pulsion combative », la « pulsion alimentaire », les « pulsions sexuelles » et les « pulsions parentales⁶³¹ ». Boyer s'inspire de cette théorie pour déterminer les principes d'action qu'il entend mettre en œuvre en Sanaga-Maritime, et la reprise textuelle du titre de l'ouvrage, bien qu'il en pervertisse l'objectif politique, exprime toute la violence de l'action qu'il envisage de mettre en œuvre pour contraindre psychologiquement les populations locales à changer leurs opinions : « On traitera et s'adressera différemment suivant que l'on cherchera à agir sur la masse des 90% de violables ou sur celle des 10% de résistants : on suggestionnera les 90% ; on

⁶²⁷ *Ibid.*, thème n° 6.

⁶²⁸ ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Rapport sur la tournée d'inspection accomplie du 9 au 20 février dans la zone de Pacification de la Sanaga-Maritime et relative à l'« action psychologique », 20 février 1958.

⁶²⁹ *Ibid.*, pp. 3-6.

⁶³⁰ ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Rapport sur l'« action psychologique » en Sanaga-Maritime, 25 décembre 1957.

⁶³¹ Mercier Arnaud, « Sur *Le Viol des foules...* », art. cité.

persuadera et on raisonnera les 10% ». Il n'en décrit pas moins son ambition comme relevant d'une « propagande enthousiaste » en faveur du gouvernement : suggérer la peur, « non de l'UPC », mais « de voir l'action de l'UPC détruire la nation camerounaise » et faire entrevoir une issue à cette peur, qui passe par « la destruction psychologique de l'UPC et la construction de la nation camerounaise selon le mode démocratique que nous suggérerons ». Il insiste, aussi, sur la nécessité de diversifier les moyens, de recourir à la presse, aux affiches (« les coins psychologiques enfoncés dans les crânes des 90% », écrit-il dans un langage qui exprime explicitement toute la violence visant la population), aux « papillons » (ces petits bouts de papier sur lesquels sont inscrits quelques mots, doivent être, pour Boyer, « les commandos qui détruirons les sophismes adverses ») et aux tracts (qui « communiquerons notre propagande à l'adversaire »), à la radio et au cinéma – réclamant, pour coordonner le tout, la création d'une direction de la propagande centralisée et divisée en multiples sections d'action⁶³².

À l'issue de sa tournée en Sanaga-Maritime, son programme se fixe pour but « de faire revenir les égarés à la vie normale et de convaincre la masse de l'action réellement nationaliste et sincère du gouvernement camerounais⁶³³ ». Il propose ainsi d'ouvrir, dans les camps de « regroupement » importants, des Écoles populaires d'instruction civique (Epic), et la mise en œuvre « d'équipes audiovisuelles d'action civique et sociale » chargées d'organiser des séances de cinéma, des actions sanitaires et économiques, des démonstrations agraires assurées par le Secteur de Modernisation de la région du Centre-Sud – lequel, succédant au Semac (Secteur Expérimental de Modernisation des Cacaoyères), a pour objectif de contribuer à l'encadrement technique de la réforme des pratiques agraires en milieu rural. Boyer entend, surtout, réorganiser la formation et l'action des « moniteurs », qui doivent abandonner leurs thèmes pour un « questionnaire », qu'il qualifie de « catéchisme d'un nouveau genre⁶³⁴ » – soit une série de 21 questions courtes que l'agent doit apprendre et faire apprendre, suivant ce cheminement : expliquer ce qu'est l'Epic, comment elle s'oppose à l'UPC en permettant de former de « bons nationalistes » qui pourront accéder à l'indépendance sans avoir à faire la guerre, et sur la nécessité, pour cela, de faire confiance au gouvernement camerounais et à la France⁶³⁵. Les questions s'accompagnent de commentaires à maîtriser pour répondre aux éventuelles demandes de précisions ou aux contestations, égrenant les simplifications sur la violence de l'UPC⁶³⁶, la légitimité du gouvernement⁶³⁷ – ou l'avenir d'un Cameroun libéré d'un conflit qui grève son développement :

La paix revenue, on pourra procéder à de justes élections où tous les députés pourront exposer leur programme sans avoir peur. Alors les Bassas feront leur rentrée dans la communauté camerounaise. Ils lui apporteront leurs idées propres et leurs qualités personnelles. Le Cameroun, avec son cacao, ces bois, ses palmes, son coton, son arachide, ses bananes, son café, est un des plus riches territoires de l'Afrique centrale. Tous ses fils s'unissant et travaillant en union totale, il ne fait aucun doute qu'avec l'aide financière de la métropole française, il ne puisse devenir un

⁶³² *Ibid.* p. 27.

⁶³³ ADF, Nantes, 743PO2/43, André Boyer, Note, « Objet : pour une action psychologique efficace en faveur du retour au calme en Sanaga-Maritime », 20 février 1958.

⁶³⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁶³⁵ ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Documents relatifs à l'action psychologique, s.d.

⁶³⁶ « Là où est la violence de l'UPC, il n'y a plus de liberté d'opinion, c'est la dictature totalitaire, il n'y a plus de démocratie. Là où il n'y a pas l'UPC, il y a la liberté de choisir son élu ; là existe réellement la démocratie. » ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Documents relatifs à l'action psychologique, s.d., p. 1.

⁶³⁷ « La France n'a jamais voulu assimiler le Cameroun : elle a volontairement placé ce territoire sous le régime de la Tutelle, elle a placé depuis le premier jour un Haut-Commissaire spécial à Yaoundé, elle ne l'a pas administré avec d'autres territoires voisins, elle a respecté l'individualité du Cameroun. La France a aidé la Nation camerounaise à se former en réalisant son unité administrative ». *Ibid.*, p. 3

des bijoux de l'Afrique Noire et le plus grand État par son rayonnement de l'Afrique tout entière⁶³⁸.

D'autres documents proposent, sous formes de questions-réponses, de définir les termes nécessaires à « l'instruction civique » des citoyens (patrie, nation, État, indépendance, démocratie, commune), notamment celui de *totalitarisme*, qui, selon Boyer, concernerait surtout les États « communistes » : « Le totalitarisme réussit en général à s'établir chez les peuples qui n'ont pas eu le temps d'apprendre à aimer suffisamment la liberté et la démocratie pour être capables de leur sacrifier leur vie. C'est un mal qui guette l'Afrique : ou les peuples africains seront démocrates, ou ils seront totalitaires et retourneront à un esclavage plus dur encore que le premier⁶³⁹ ». L'« action psychologique » telle qu'elle se déploie en Sanaga-Maritime ne fait pas exception à la règle : elle hérite de ces représentations coloniales enclines à penser arbitrairement les colonisés comme réfractaires par essence à l'idéal démocratique, puisque d'abord et surtout sensibles aux valeurs traditionnelles, au prestige de la puissance, à l'exercice de la force.

Ce programme est validé par Doustin, qui demande à Boyer d'intégrer les anciens thèmes dans le questionnaire, et de davantage « imager » celui-ci, afin de créer un « choc⁶⁴⁰ ». Il lui propose de sélectionner une centaine d'agents, et d'envisager l'ouverture d'un cours dans chaque poste de gendarmerie. Si Boyer souhaite d'abord les former lors de stages de trois jours, selon un mode de vie « totalement communautaire » qui n'est pas sans évoquer un processus d'endoctrinement⁶⁴¹, c'est un séminaire de deux semaines qui, après élimination des « moins bons », est finalement organisé « en brousse », à Khan, près de Ngambè. Les « moniteurs » sont ensuite mis à disposition des postes militaires, d'où ils partent faire la tournée des villages⁶⁴². Ils doivent y « faire apprendre par cœur, en français ou en bassa, les questions et réponses 1 à 21 des thèmes qu'ils possèdent » et « l'explication des mots clefs des thèmes (10 mots) ». La Zopac demande aux commandants locaux de « mettre à leur disposition », pour une durée de quinze jours, un groupe de 25 personnes (10 hommes de moins de 25 ans, 10 adultes, 5 femmes), « des éléments favorables et non favorables et surtout les réfractaires influents », puis de contrôler « leur assiduité ». En mai 1958, Boyer dresse un premier bilan de ce qu'il qualifie de « période de rodage » de l'« action psychologique ». Quarante « moniteurs » d'Epic ont ainsi suivi un stage de formation avant d'être affectés dans les camps de « regroupement », tandis qu'une équipe mobile s'est formée sous sa direction et celle de Jacques Njembé, un ancien animateur ayant dirigé l'équipe cinéma du Semac et qui vient d'être nommé chef de poste du paysan à Nyanon. À l'issue d'un itinéraire qui les a conduits dans toute la Sanaga-Maritime, Boyer souligne que l'équipe a contrôlé seize agents dont « 3 ont été remerciés, 2 sont en sursis et 11 sont valables » : « Ils ont formé civiquement 650 citoyens dont 400 ont bien assimilé l'enseignement et savent répondre correctement aux questions et donner des explications⁶⁴³ ». L'équipe a aussi assuré « 16 séances de cinéma sur 20 jours [qui ont] rassemblé 7 300 personnes », alternant la projection de films sur les actualités camerounaises (« La foire de Nanga Eboko », « Le football à Yaoundé », « Le centre cacaoyer de Nkoemvone » ou « Le 11 novembre à Ngaoundéré ») et d'autres, plus thématiques : « La France au travail » (sur la visite

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 4.

⁶³⁹ *Ibid.*, texte intitulé : « Faisons un peu d'histoire ».

⁶⁴⁰ SHD, Vincennes, GR6H246, Lettre de Daniel Doustin à André Boyer, « Objet : propagande en pays Bassa », 27 février 1958.

⁶⁴¹ « Les gars sont forcés de rentrer chez eux gonflés à bloc, il suffit de les reprendre tous les trois mois. » SHD, Vincennes, GR6H246, Lettre d'André Boyer à Daniel Doustin, 4 mars 1958.

⁶⁴² ADF, Nantes, 743PO2/43, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note sur l'organisation de l'action psychologique en Zopac, sans date.

⁶⁴³ ADF, Nantes, 743PO2/43, André Boyer et Jacques Njembé, Note, « Objet : organisation d'action psychologique et d'éducation rurale : *Mieux vivre* », 15 mai 1958.

de notables camerounais en métropole), « Épaves » (« Un film sous- marin du commandant Cousteau »), « L'école du bon planteur » (« La vie de Messi de Mbalmayo, qui a réussi à bien entretenir sa plantation et à en tirer un grand profit ») ou « Ali Baba » (« Un film distrayant⁶⁴⁴ »). Il demande à Éséka une augmentation de ses moyens – que cependant il n'obtient pas : il a déjà été licencié sur décision du chef de la région Jacques Rivaille au prétexte d'un « comportement privé [qui] laisse pour le moins à désirer et risque de nous procurer de nombreux ennuis⁶⁴⁵ » – qui semble surtout relever de malversations financières. Lorsqu'il prévoit la création d'une caisse noire pour le successeur de Boyer, Rivaille écrit en effet :

Cette dernière rubrique n'existait pas du temps de M. Boyer, me fera-t-on remarquer. L'expérience nous a montré que, compte tenu de la personnalité de celui-ci, il était difficile de l'envisager ; des rapides calculs que j'ai faits récemment à Éséka, il ressort que d'avril à mai, M. Boyer a versé seulement 80 000 frs aux propagandistes, alors qu'il en a reçu 160 000 à cet effet. Ceci se passe de tout commentaire⁶⁴⁶.

Son renvoi n'entraîne pas, pour autant, l'abandon de son action, dont le Haut-Commissaire et son délégué estiment, au contraire, après la tournée en avril 1958 du nouveau Premier ministre Ahidjo en Sanaga-Maritime, qu'elle doit être renforcée⁶⁴⁷. Son organisation est confiée à l'armée – qui, d'ailleurs, n'est pas restée en retrait depuis la création de la Zopac. Prescrite par Lambertson dès décembre 1957⁶⁴⁸, elle devient rapidement l'une des multiples missions incombant aux unités militaires : « Indépendamment de la propagande éducative élaborée et diffusée par l'administration, les commandants de secteurs doivent soutenir une propagande en faveur des ralliements et, aussi, pour saper l'action du CNO⁶⁴⁹ ». C'est dans cette perspective que « des slogans simples sous formes de graffiti » sont inscrits en français sur les murs des écoles (« UPC = Tsé tsé. Elle pique, elle endort, elle tue ») ou des villages (« L'armée veut que vous viviez en paix, aidez-là ») ou sur les routes, en basaa (« Nous punissons les grands, nous pardonnons aux petits »). À la fin de la première phase, la Zopac envisage également de distribuer des tracts pour inciter les combattant·es à se « rallier », demandant des projets et des maquettes aux responsables de sous-quartiers, des illustrations assorties de textes courts et suggestifs faisant appel aux « instincts de conservation » des combattant·es⁶⁵⁰. Plus tard, ce sont des « panneaux d'information-propagande » destinés à recevoir les coupures de presse, les tracts et les slogans fournis par la Zopac, qui sont installés à proximité des écoles des villages⁶⁵¹. Le licenciement de Boyer entraîne la reprise de ses activités sous les ordres de Lambertson, qui en confie la responsabilité au lieutenant Sout⁶⁵², après en avoir fixé le cadre directif : « Le but à atteindre est connu : substituer [à] l'idiologie [sic] répandue par l'UPC une conception raisonnable et saine du rôle [que] la population bassa peut et doit jouer pour concourir à l'édification d'une nation camerounaise moderne⁶⁵³ ». Il s'agit pour cela, écrit Lambertson, de

⁶⁴⁴ Il demande d'autres bandes, dont « Un charlot », « Une actualité montrant la réalité du Gouvernement camerounais », ou un film « sur une ferme de France ».

⁶⁴⁵ ADF, Nantes, 743PO2/43, Lettre du chef de région Jacques Rivaille au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, 8 mai 1958.

⁶⁴⁶ *Ibid.*, Lettre du chef de région Jacques Rivaille au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 17 juin 1958.

⁶⁴⁷ ADF, Nantes, 743PO2/43, Rapport de Daniel Doustin au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 23 avril 1958, accompagné d'une note manuscrite faite par le délégué du Haut-commissaire à Douala après sa tournée en Sanaga-Maritime (15-19 avril 1958).

⁶⁴⁸ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 1, 9 décembre 1957.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note de service : « Propagande », 27 mars 1958.

⁶⁵¹ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note de service, « Objet : propagande », 12 mai 1958.

⁶⁵² SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la séance de travail du 19 juin 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertson, 27 juin 1958.

⁶⁵³ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Directive générale : « L'action psychologique à conduire en Zopac », 17 juin 1958.

« convaincre les Bassa que l'UPC a définitivement échoué et qu'elle sera nécessairement éliminée de la scène politique camerounaise, car la "magie" européenne (dynamisme intellectuel, expérience technique, efficacité matérielle) l'emporte indiscutablement sur la "sorcellerie" basaa⁶⁵⁴ ». Une perspective qui, pour le lieutenant-colonel, doit permettre de déconstruire le « mythe de l'indépendance », auquel il entend substituer les mots d'ordre de « concorde » et de « collaboration ». Les moyens qu'il prescrit reprennent ceux de Boyer, même si les propagandistes doivent « persuader » et non plus « enseigner », signant l'abandon des cours de propagande au profit de discussions du soir.

À la demande du chef de région, Jacques Rivaille⁶⁵⁵, un crédit mensuel de 200 000 francs est mis à disposition du lieutenant Soult dès juillet pour assurer le financement de ce programme⁶⁵⁶. L'officier reprend alors en main la formation d'un nombre, réduit, des « moniteurs » de Boyer⁶⁵⁷, avant de se consacrer aux réunions dans les espaces concernés – dont un rapport du lieutenant-colonel Voisin, commandant provisoirement la Zopac en juillet et en août, dresse le bilan⁶⁵⁸. Ces réunions, sous la direction d'un agent, qui passe la journée dans un espace pressenti, commencent après désignation d'un président et d'un secrétaire, puis détermination d'un ordre du jour. Les populations sont invitées à s'exprimer « sans crainte », « l'agent d'information » n'étant pas censé intervenir : les sujets discutés concernent principalement, les palissades, le « regroupement », la vie économique, les « ralliements », l'UPC – et l'utilité de ces réunions. Voisin note lui que les personnes présentes en profitent souvent pour exprimer leurs doléances à propos des palissades, « parce qu'elles donnent à la population l'impression d'être prisonnière et qu'elles sont la conséquence du regroupement qui empêche de cultiver comme il le faudrait les plantations de cacao⁶⁵⁹ ». Soult livre des conclusions similaires dans le compte-rendu qu'il dresse de son action, fin août : « Les propos tenus n'ont jamais été tendres à notre égard et cela pour cause, car on ne déplace pas des gens, on ne change pas leurs habitudes, sans s'attirer des critiques acerbes⁶⁶⁰ ». Il estime toutefois qu'elles ont permis de faire progresser les objectifs de son « action psychologique » : la condamnation de la violence de l'UPC, la certitude que l'armée est appelée à rester en Sanaga-Maritime, la disparition corrélative des maquis. En la matière cependant, il manque le point de vue des civils, objets de cette action : les populations regroupées ne laissent d'elles-mêmes aucune trace dans les archives, et les témoignages manquent dans cette région pour écrire une histoire plurielle de la réception d'une telle propagande d'État.

Le lieutenant Soult insiste par ailleurs, dans son rapport, sur la nécessité de contrôler l'évolution de l'opinion en appuyant particulièrement l'hypothèse d'une pérennisation des camps de « regroupement », « de manière à ce qu'il en subsiste quelque chose après notre départ ». Il faut pour cela, dit-il, amener « la population à penser comme nous désirerions qu'elle le fasse. La raison de sécurité doit être d'abord mise en avant, ensuite celle du bien-être futur⁶⁶¹ ». En août 1958, la « nécessité du regroupement » devient le principal axe de l'« action psychologique »

⁶⁵⁴ *Ibid.* Il précise : « Il est évident que cette double conclusion doit être seulement suggérée et jamais formulée ».

⁶⁵⁵ ADF, Nantes, 743PO2/43, Lettre du chef de la région Jacques Rivaille au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 17 juin 1958.

⁶⁵⁶ SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au chef de région Jacques Rivaille, 7 juillet 1958.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, Note de service du lieutenant-colonel Lamberton, « Objet : moniteurs d'action psychologique », 18 juin 1958.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Voisin, commandant provisoirement la Zopac, Rapport au sujet des réunions de villages, 30 juillet 1958.

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁶⁰ *Ibid.*, Le lieutenant Soult, chef de l'action psychologique de la Zopac, Fiche concernant l'action psychologique menée en Sanaga-Maritime, 29 août 1958.

⁶⁶¹ *Ibid.*

menée dans la Zopac⁶⁶², qui s'essouffle, cependant, rapidement : en novembre, estimant que la mission confiée à l'armée est parvenue à son but avec la destruction des principaux maquis, et la mort du leader Um Nyobè –, le Haut-Commissaire met un terme aux actions de propagande et décide de limiter l'« action psychologique » aux seules séances de cinéma et d'action phytosanitaire, sous la direction de Jacques Njembe⁶⁶³.

- Le sort des populations déplacées : du « déracinement » à la « villagisation » ?

Pour leurs défenseurs, les séances d'« action psychologique » ont pourtant, et surtout, permis de souligner la nécessité d'un plan de réformes économiques et sociales conséquent, à même de pérenniser les résultats obtenus sur le plan militaire : en la matière, les camps de « regroupement » apparaissent à certains comme le seul instrument capable, en concentrant les moyens investis, de le concrétiser. En soi, et avant même qu'une telle idée soit formulée, l'« action psychologique » mise en place en Sanaga-Maritime relevait d'une conception élargie, impliquant les domaines économiques et sociaux : l'aménagement d'infrastructures, la création d'écoles ou la prise en charge médicale des populations, de même que des actions destinées à assurer la continuité de l'économie commerciale ou l'amélioration des pratiques agraires, sont indissociables d'enjeux psychologiques. Ces derniers sont particulièrement sensibles dans les camps de « regroupement », où la question économique mobilise l'attention des militaires du fait des difficultés inhérentes au ravitaillement, voire aux menaces de disettes qui se présentent au moment même de leur mise en place⁶⁶⁴. Responsables civils et militaires sont chargés de vérifier le niveau de ressources des populations afin d'envisager l'ampleur des distributions à prévoir, mais aussi de faciliter le ramassage et le stockage des produits abandonnés avant le départ⁶⁶⁵. Rapidement, la Zopac autorise les unités à procéder, sous surveillance, aux récoltes sur les terres abandonnées, et les encourage à sécuriser les stocks par la construction de silos⁶⁶⁶. Début avril, la situation incite même l'armée à alléger les contraintes imposées aux populations déplacées : « Il va falloir autoriser la population, un jour par semaine ou une semaine par mois, à aller en brousse se ravitailler sur les plantations », écrit le lieutenant-colonel Lamberton – tout en précisant par ailleurs que « cet assouplissement proposé aux règles de la circulation dans la brousse devra prendre un caractère réglementaire. Il faut que la population ait l'impression que cela vienne de nous et non que cela est accordé sous certaines pressions⁶⁶⁷ ». En elle-même, une telle mesure constitue un indicateur évident du fait que la précarité soit généralisée dans les « villages » imposés par l'armée, même si les sources manquent pour en saisir la réalité quotidienne : la plupart des camps de « regroupement » étant placés en « autodéfense », ils échappent à la surveillance directe des acteurs de l'État colonial, qui ne semblent pas avoir produit d'archives de gestion similaires à celles dont on dispose pour l'Algérie. Les témoignages pourraient constituer une alternative, mais ils font défaut pour la région et pour la période étudiée – biens qu'ils soient disponibles pour l'ouest⁶⁶⁸.

Les archives militaires offrent tout de même un aperçu de la situation des camps de « regroupement » : à partir de juillet 1958, la reprise des tournées d'« action psychologique » par l'armée s'accompagne de la consignation, dans certaines de leurs rubriques, des comptes-

⁶⁶² SHD, Vincennes, GR6H243, Le lieutenant Soult, Fiche concernant l'action psychologique à mener à la suite de la réunion du 28 octobre 1958, 30 octobre 1958.

⁶⁶³ *Ibid.*, Fiche du lieutenant Soult au chef de bataillon Darchy, 27 novembre 1958.

⁶⁶⁴ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, Annexe de l'instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lamberton, Note, « Objet : ravitaillement des populations », 3 janvier 1958.

⁶⁶⁷ SHD, Vincennes, GR6H246, Procès-verbal de la réunion tenue à Éséka, 1er avril 1958, p. 11.

⁶⁶⁸ Voir Section 3– Partie II.D.

rendus des visites opérées dans les villages de Sanaga-Maritime, « regroupés » ou non. L'objectif de cette pratique reste de diversifier le renseignement politique et social : l'« état d'esprit » des Camerounais·es, et par extension les rapports qu'ils et elles entretiennent avec l'UPC, en constituent le fondement. Viennent cependant s'ajouter, dès le milieu du mois de juillet, les renseignements économiques récupérés lors des visites : s'ils n'offrent pas un recensement des camps qui permettrait d'en dresser un panorama complet, ces rubriques permettent malgré tout d'en mettre, en la matière, la diversité en perspective, en fonction des modalités du déplacement, de l'éloignement des terres ou du contexte opérationnel. Pour une minorité des camps, les habitations sont concentrées près des terres de culture, ou même d'un village préexistant autour duquel elles gravitaient déjà, favorisant une relative préservation du système économique : au nord de Bot-Makak (Tricent), dans « le village [de Manjanjan] n'ayant pas été transplanté, le ravitaillement en légumes et fruits ne pose aucun problème. Le poisson frais est pêché dans la Lobé. Le troupeau d'ovins fournit suffisamment de viande⁶⁶⁹ ». Si cette situation se retrouve dans d'autres espaces (comme à Ngoung III, près de Matomb⁶⁷⁰, ou à Mbanda, situé à 12 km au nord-ouest de Bot Makak⁶⁷¹), elle est loin d'être dominante – et ce d'autant plus qu'une telle source archivistique reste de toute manière toujours trop limitée, tant elle se borne à généraliser, à l'ensemble d'une population, une condition économique forcément plurielle à l'échelle familiale, sinon individuelle, avant comme après l'opération de « regroupement ». L'intégration de populations déplacées dans celles de villages préexistants le montre bien : « Le ravitaillement en produits vivriers ne pose aucun problème pour les originaires de Matomb. Il n'en est pas de même pour les gens venant des autres villages qui sont obligés d'acheter tout ce qu'ils consomment⁶⁷² ». Les principaux villages de la Zopac étant désignés, du fait de la présence de sections militaires en leur sein, comme des lieux de « regroupement », ces contrastes sont courants, même s'ils sont souvent atténués par des solidarités sociales, comme pour les habitants de Massock regroupés près de Tomel dans le quartier de Tricar, où « les familles regroupées n'ont pas encore beaucoup de cultures et [où] elles sont en général ravitaillées par leurs parents⁶⁷³ ».

Plus nombreux sont les « regroupements » opérés sur une courte distance qui, si elle n'empêche pas l'exploitation des terres, transforme les pratiques quotidiennes de populations paysannes : « Le village [de Song Nlend, situé au sud de Dibang], n'a pas de difficultés pour se ravitailler. Les plantations, peu éloignées, sont fréquentées chaque jour ; les habitants en ramènent des légumes, du poisson, du gibier. Les produits (cacao, place, huile), récoltés en grande quantité, sont écoulés tant par l'abbé de la mission catholique qu'au marché de Sombo. Les plantations industrielles sont très bien entretenues⁶⁷⁴ ». Selon les militaires, cette proximité favoriserait parfois, d'un point de vue foncier et technique, la mise en culture de nouvelles terres près des « regroupements » : à l'ouest de Makak, « le regroupement [de Minkotbem] s'étant effectué non loin de l'ancien village, la préparation des terres a été facilement réalisée et les habitants ont aussitôt créé de nouvelles cultures vivrières⁶⁷⁵ ». Logiquement, la situation globale se détériore cependant au fur et à mesure que la distance s'accroît, et tout dépend alors justement de cette possibilité de mettre en culture de nouvelles terres, qui soulève d'importants problèmes fonciers liés à la disponibilité des parcelles : pour les habitant·es de Mandoga comme de Ngwate, « de nouvelles plantations vivrières ont été créées » grâce à la répartition des terres autour du « regroupement », mais « il manque cependant des terrains par suite de l'entassement

⁶⁶⁹ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 28.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

⁶⁷¹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 45, 12 novembre 1958.

⁶⁷² *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958, p. 13.

⁶⁷³ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 35, 3 septembre 1958, p. 22.

⁶⁷⁴ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 15.

⁶⁷⁵ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958, p. 19.

des villages regroupés autour de Makak⁶⁷⁶ ». L'installation des populations n'est pas sans susciter certaines tensions, comme à Song Badjeck où sont rassemblées les habitant·es de Mandjack : « Les terres appartiennent aux villageois de Song Badjeck qui [leur en] interdisent l'accès⁶⁷⁷ ». L'auteur du rapport note d'ailleurs que la terre y est « peu fertile », une situation courante tant les personnes concernées sont installées dans des espaces déjà largement anthropisés, ce qui conduit à leur confier, lorsqu'elles sont disponibles, les terres les moins propices à l'agriculture. Quoiqu'il en soit, et si les militaires estiment que ces mises en culture suffisent à satisfaire les besoins premiers populations déplacées, elles ne fournissent jamais des ressources comparables à celles qu'ils ont perdues, les obligeant à des stratégies d'adaptation – comme le remarque l'armée à Makak Ndokoma, dont la population est concentrée à 11 km à l'est de Pouma :

Les habitants ayant fait leurs cultures vivrières au début du regroupement, possèdent actuellement assez de légumes pour leur nourriture. Ils ne mangent que très peu de viande et de poisson frais puisqu'ils ne peuvent pas aller à la chasse et à la pêche. Les quelques produits vivriers récoltés sont vendus au marché de Pouma, ce qui permet aux villageois d'effectuer quelques achats, notamment du poisson séché⁶⁷⁸.

Ces stratégies soulignent un autre facteur de différenciation des conditions d'existence, puisqu'à la distance des terres perdues peut s'ajouter celle qui sépare les déplacé·es des espaces d'échange nécessaires à l'approvisionnement des produits leur faisant défaut, comme c'est le cas pour les habitant·es de Ngo Ngwass, à 13 km à l'est de Dibang : « [D]u fait de l'éloignement des anciennes plantations et du mauvais état des routes, les ressources traditionnelles de ce village sont maintenant d'un rapport médiocre. Cependant, les cultures vivrières faites autour du regroupement suffisent au village et seuls les produits importés (sel, tissus) font défaut. Les habitants doivent faire le trajet Ngwass-Sombo (30km) pour se procurer ces produits⁶⁷⁹ ».

Plus nombreux encore sont les camps de « regroupement » dont les BRH soulignent la précarité, liée d'abord à la conjonction de ces deux facteurs que sont l'éloignement des terres et la rigueur des interdits pesant sur leur culture. L'armée craint en effet les contacts avec les upécistes – souvent attestés dans ces mêmes bilans, par exemple à Mbanda : « Les villageois se rendant dans leurs plantations, éloignées de plusieurs kilomètres du regroupement, ont des contacts avec les maquisards⁶⁸⁰ ». Des interdits sont ainsi régulièrement mentionnés, comme à Lokdikit, à 20 km au nord de Pouma : « Le ravitaillement est devenu assez difficile ; les villageois ne peuvent pas se rendre selon leur volonté dans leurs anciennes plantations⁶⁸¹ ». Outre la volonté d'empêcher les contacts, la concentration des opérations dans certains espaces de la Zopac contribue à appauvrir certaines populations déplacées, comme c'est le cas des habitant·es de Ndongo (Dibang) :

Riche de par ses plantations de cacaoyers et de palmiers, ce village se trouve actuellement en situation économique difficile. Bien que le maximum de facilités ait été accordées aux planteurs pour assurer le nettoyage et le traitement de leurs cultures, le rendement annuel ne sera pas conséquent. Aidés par les équipes phytosanitaires, les villageois ont pu cultiver et entretenir leurs plantations industrielles. Mais l'implantation de bandes CNO et UPC a motivé la permanence d'opérations militaires qui, bien qu'utiles et rentables, ont gêné sérieusement le développement économique de la région⁶⁸².

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 18.

⁶⁷⁷ *Ibid.*

⁶⁷⁸ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958, p. 17.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958, p. 18.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 35, 3 septembre 1958, p. 18.

⁶⁸¹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958, p. 18.

⁶⁸² *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958, p. 16.

Lorsqu'ils peuvent revenir, même irrégulièrement, sur leurs terres, les Camerounais·es prennent conscience que leur absence forcée favorise, faute de surveillance, l'embroussaillage des terres et sa réappropriation par la faune – phénomènes dont les conséquences varient fortement d'un contexte à l'autre. Dans certains camps, où la population dispose d'autres ressources comme pour celle du village de Ndog Besso déplacé près de la voie ferrée, à 30 km à l'ouest d'Éséka, elles restent limitées :

Le ravitaillement en légumes vivriers est bon, mais les éléphants ont causé de gros ravages dans les plantations. Le ravitaillement en viande est assuré par les troupeaux et un peu de gibier. Les villageois se livrent à l'exercice de la pêche dans les marigots, aux abords du regroupement. [Ils] n'éprouvent pas de difficultés pour aller dans les plantations où on trouve quelques cacaoyers et de nombreux palmiers (30 tonnes d'huile et 220 tonnes de palmistes par an⁶⁸³).

Cette situation est cependant alarmante pour la majorité des déplacé·es – favorisant, dès la fin août, la multiplication des demandes de retour, formulées par les habitant·es lors des inspections de l'équipe d'« action psychologique ». Ainsi, parmi tant d'autres, on peut lire : « La population [de Boumjack, regroupée sur la route Douala-Bafia], serait heureuse de pouvoir retourner définitivement à l'ancien village. Elle déplore de ne pouvoir entretenir ses plantations et les défendre contre les singes et les éléphants⁶⁸⁴ ».

Un troisième facteur contribue à la précarisation des déplacé·es : le temps nécessaire à la mise en culture de nouvelles terres, lorsqu'elles sont disponibles. À Mintaba, fin juillet, « les plantations à proximité du regroupement ne sont encore d'aucun rapport. Les anciennes sont très loin (environ 30 km) et l'approvisionnement est très difficile surtout par manque d'autorisations⁶⁸⁵ ». Une même situation est décrite dans nombre de camps de « regroupement », comme à Pan Eone (« Le ravitaillement en légumes est assez précaire actuellement. Les anciennes plantations se trouvent entre 5 et 10 km au nord de Matomb. Les nouvelles plantations ne sont encore d'aucun rapport. Les villageois ne consomment pour ainsi dire ni viande ni poisson frais puisqu'ils ne peuvent pas se rendre en brousse⁶⁸⁶ ») ou à Boumbonne, à l'ouest de Matomb, où « le ravitaillement est très précaire » : outre le fait que « les ressources vivrières anciennes sont épuisées », « les nouvelles plantations autour du regroupement ne sont encore d'aucun rapport » du fait de l'infertilité du terrain⁶⁸⁷. Pour les habitant·es de Lindoi Eone ou de Lelep II, également déplacé·es près de Matomb, la situation est identique : « Les plantations vivrières, à proximité du regroupement, ne donnent que très peu de légumes. Les anciennes se trouvent à plus de 30 km au nord-est de Matomb. Le manque de ravitaillement est une des principales causes du départ de la majorité des habitants [de Lelep II] pour la mission catholique d'Hegba⁶⁸⁸ ». Toutes les populations déplacées ne sont d'ailleurs pas dotées de nouvelles terres : à Song Ngoss, le ravitaillement reste laborieux alors que le village ne peut cultiver la terre et que le cheptel disparaît rapidement⁶⁸⁹. Il n'est pas rare qu'en la matière, les militaires incriminent, non sans paradoxes, le refus des habitant·es de procéder à la mise en culture pour expliquer leur précarité – comme pour la population du village de Mode, regroupée à proximité du poste de gendarmerie de Bot Makak : « Autour du village, chaque famille possède une parcelle de terrain, mais actuellement ses cultures sont bien insuffisantes pour nourrir la population. Jusqu'alors, la population qui croyait à un prompt

⁶⁸³ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 27, 9 juillet 1958, p. 19.

⁶⁸⁴ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958, p. 28.

⁶⁸⁵ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 30, 30 juillet 1958, p. 18.

⁶⁸⁶ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 39, 1^{er} octobre 1958, p. 22.

⁶⁸⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958, p. 19.

⁶⁸⁸ *Ibid.*

⁶⁸⁹ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958, p. 18.

retour à l'ancien village a négligé d'entreprendre le débroussaillage de la totalité du terrain qui lui est alloué⁶⁹⁰ ».

Si aucun recensement exhaustif ne semble avoir été dressé par les autorités militaires, empêchant de saisir l'importance relative de chacune de ces situations par rapport à l'ensemble des camps de « regroupement », il reste que les rapports soulignent eux-mêmes la généralisation en leur sein, de la précarité, du fait du déplacement forcé – du moins ceux rédigés par le lieutenant-colonel Voisin, qui remplace provisoirement Lambertton au cours de l'été :

D'une façon générale, l'abandon des anciennes plantations, alors que les récentes ne rapportent pas encore, crée des privations certaines dans les regroupements. Ce fait est exploité par les upécistes qui contribuent à présenter les regroupements comme un simple internement arbitraire de la population. Nos propagandistes essaient de contrecarrer cette tendance et la plupart des discussions dirigées se terminent par la question du regroupement⁶⁹¹.

De fait, la dénonciation des camps de « regroupement » par l'UPC est régulière, et ce dès décembre 1957, comme en témoigne un article de *L'Opinion du Cameroun* :

Une autre mesure qui n'a pas été annoncée officiellement, mais dont l'impopularité pour ne pas dire la cruauté dépasse les bornes, est la déportation des populations, tous les habitants des villages ne se trouvant pas sur la route automobilisable ont été sommés d'abandonner leurs demeures et toutes leurs propriétés pour aller camper définitivement en bordure de la voie carrossable. Ainsi les populations que l'on prétend sauver sont réduites à la famine, aux privations et aux intempéries de toutes sortes. Pendant que les malheureux sont ainsi parqués à des dizaines de kilomètres de leurs demeures avec de nombreux bébés et des malades privés de soins, militaires et mercenaires rôdent dans les contrées dépeuplées pour abattre le bétail et piller tout⁶⁹².

Si le champ sémantique du « village » s'impose dans les pratiques militaires, celui du « camp » et de la « déportation » polarise les archives upécistes, du moins celles reproduites par les militaires dans leurs propres archives, comme, par exemple, un document qui aurait été découvert dans les papiers d'Um Nyobè après son assassinat : « Il convient de savoir avant tout que dans les régions frappées des mesures fascistes décrétées par les colonialistes et leurs fantoches en novembre 1957, la population est divisée en deux parties : les maquisards et les villageois déportés dans les divers camps de concentration⁶⁹³ ». Si ce terme peut apparaître, au regard de l'histoire sémantique de l'expression⁶⁹⁴, inapproprié pour nommer les camps de « regroupement », il n'en est pas moins l'indicateur du vécu d'une violence subie, offrant en cela une source alternative aux archives militaires. Mais il doit également être compris comme le produit d'une stratégie de dénonciation des pratiques répressives visant, consciemment ou non, à en maximiser la portée en l'assimilant à un précédent historique incarnant, dans l'imaginaire collectif, la violence étatique à son plus haut point. « Dans les camps de concentration » écrit Um Nyobè, « les populations “groupées” sont soumises aux pratiques les plus cruelles du travail forcé [...], aux châtiments corporels et aux tortures et exactions de toutes sortes de la part des militaires et des “dikokon” ; le viol des femmes et d'autres mesures vexatoires [sic] d'une barbarie sans nom sont le lot quotidien des populations déportées », par ailleurs sujettes à une « campagne de désintégration politique et morale dont le but est de leur faire renier tout sentiment patriotique » : récitation de « “thèmes” de calomnies dirigés contre le Mouvement National et ses militants et responsables », sur « le modèle de la doctrine

⁶⁹⁰ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 27, 9 juillet 1958.

⁶⁹¹ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 34, 27 août 1958, p. 4.

⁶⁹² *L'Opinion du Cameroun*, 23 décembre 1957.

⁶⁹³ Reproduction d'un « tract » attribué à l'UPC, in « Résistance héroïque des populations déportées ». SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958, p. 4.

⁶⁹⁴ Wieviorka Annette, « L'expression “camp de concentration”... », *op. cit.*

catholique⁶⁹⁵ ». La précarité imposée aux déplacé·es est l'un des principaux éléments mobilisés dans cet argumentaire qui s'inscrit bel et bien dans une logique de « guerre psychologique » : « Ces patriotes ont été arrachés de force à leurs villages, contraints ainsi de tout abandonner pour aller camper dans les enclos où tous les malheurs imaginables les accablent ; leurs habitations ont été incendiées par les colonialistes et les mercenaires, leurs biens pillés ou détruits par les mêmes ennemis⁶⁹⁶ ». En un sens, les archives militaires font écho à ces accusations, dont elles attestent la réalité de certaines pratiques – les destructions de villages entiers, notamment –, comme la précarité durable imposée aux populations déplacées. Elles reconnaissent même que celle-ci s'impose, au cours du mois d'août, comme l'un des principaux facteurs de variation de « l'état d'esprit » des Camerounais·es – un argument cependant parfois utilisé pour contester l'intérêt qu'ils et elles pourraient porter à la question de l'indépendance, comme le fait le lieutenant-colonel Voisin :

Il ressort des nombreux contacts pris avec [la population déplacée] au cours des veillées et des diverses actions de présence et de propagande, que si elle a compris le pourquoi [de la mesure], elle n'en a pas encore admis le principe. Il serait illusoire de penser que les Bassa, une fois l'ordre rétabli, accepteraient de leur plein gré de se fixer définitivement sur les lieux de regroupement [...] : leur seul désir vivace est de retourner dans leurs anciens villages et de remettre en valeur leurs anciennes plantations. Tous les «regroupés» se considèrent toujours comme des étrangers installés sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. [...] Passive au début, [la population] ne comptait pas sur la durée de la présence militaire. Maintenant persuadée de notre décision, elle cherche à hâter le retour des maquisards au village pour précipiter la fin des regroupements⁶⁹⁷.

L'officier n'en souligne pas moins la précarité dominante dans les camps, de manière répétée : « [La population] réclame obstinément l'autorisation de quitter les regroupements pour retourner aux anciens emplacements des villages ; au cours des discussions qui ont lieu à l'occasion des séances de propagande ou des actions de présence, ce désir est continuellement exprimé » écrit-il mi-août⁶⁹⁸, ajoutant, quinze jours plus tard, que « la lassitude des populations regroupées est évidente ; elles n'aspirent, en général, qu'à retrouver leur ancien mode de vie, dans leurs anciens villages, et à être débarrassées de la présence des militaires⁶⁹⁹ ». Dès septembre 1958, certaines populations déplacées formulent des projets de « regroupement » alternatif pour leur permettre d'améliorer leur quotidien : « Les villageois regroupés de Bombonne, Mayos, Mintaba, Lelep I et II, éloignés de 20 à 30 km de leurs anciens villages, expriment le désir de se regrouper le long de la piste prévue, Matomb - Hegba. Les habitants de Bombonne ont envisagé d'entreprendre la réalisation de cette piste » pour inciter les autorités militaires à leur apporter leur appui⁷⁰⁰. Ces exemples restent moins nombreux que ceux de populations dans l'attente du « retour » – comme celle de Beda dont l'officier dépeint le portrait suivant :

Les villageois assistent au cours d'information, mais sans enthousiasme. Aucune propagande ne semble pouvoir changer l'état d'esprit du village dont les habitants sont envoûtés par les sorciers et les gris-gris. Pour eux, une seule chose est valable : le retour à l'ancien village. Même les décès de quatre maquisards du village, abattus en brousse, n'ont pas fait changer la mentalité des

⁶⁹⁵ « Une preuve de plus de la participation directe de l'Église catholique dans l'œuvre criminelle du colonialisme », selon le rédacteur de cette note Reproduction d'un « tract » attribué à l'UPC, in « Résistance héroïque des populations déportées ». SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958, p. 4).

⁶⁹⁶ *Ibid.*

⁶⁹⁷ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 31, 6 août 1958.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 32, 13 août 1958.

⁶⁹⁹ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 35, 3 septembre 1958.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958.

villageois qui déclarent que ce sont des morts inutiles, car d'après eux les gens sont en brousse uniquement par peur des militaires⁷⁰¹.

Dans ce contexte, l'armée répond en avançant l'idée que ses « villages de regroupement » peuvent justement, s'ils sont acceptés par la population, et financés par l'administration et le gouvernement, constituer des instruments de modernisation et de développement rural. Un argument indissociable d'une stratégie de « guerre psychologique », visant à contrecarrer l'offensive de l'UPC en la matière, mais également d'« action psychologique », destinée à convaincre les populations du bien-fondé de la mesure par le truchement de projets de réformes – un fait structurel, dans l'histoire des conflits de décolonisation⁷⁰². Au-delà des enjeux de propagande, il est possible qu'une partie des acteurs en présence estime nécessaire de mener à terme une politique de modernisation et de développement rural, reprenant à leur compte les velléités de réformes mises en avant par l'administration coloniale depuis le début de la répression politique. En Sanaga-Maritime, l'administrateur Marc Botti a ainsi formulé plusieurs projets économiques bien avant la création de la Zopac : « rétablir l'ordre » suppose pour lui de créer des « zones d'attraction » avec poste administratif, section du paysannat et brigade de gendarmerie, mais aussi d'exécuter un plan d'action politique, économique et sociale comprenant des aménagements routiers, l'encadrement de la transformation des pratiques agraires, la construction de marchés couverts, de dispensaires et de maternités⁷⁰³. En avril 1958, le chef de région Jacques Rivaille estimant qu'un plan d'expansion économique est nécessaire pour « ramener [dans] cette région un calme souhaitable sinon souhaité », propose à son tour un programme d'actions reposant sur le développement d'un réseau routier conséquent, le déploiement d'un personnel technique plus nombreux, ou encore l'ouverture de sections manuelle, agricole et de formation civique afin de « désintellectualiser les élèves sortant avec ou sans diplômes des écoles primaires, leur redonner le sens et le goût des choses de la terre, ou autrement dit, en faire des paysans avertis et capables d'améliorer d'une part leurs conditions de vie dans le village, d'autre part le rendement de leurs plantations⁷⁰⁴ ». Un mois plus tard, il propose un second plan, relatif celui-là, à l'équipement social de sa région qui, si elle dispose d'infrastructures conséquentes – aménagées par l'autorité au profit d'une « population qui, palabreuse et revendicatrice, demeurera, quoiqu'on en fasse, toujours insatisfaite » –, souffre selon lui « de problèmes qualitatifs et logistiques⁷⁰⁵ » : il propose la construction de dispensaires et une réforme de l'enseignement au profit des sections manuelles, agricoles et de formation civique⁷⁰⁶.

Ces notes, et notamment la première qui reçoit le soutien de Doustin⁷⁰⁷, ont pu influencer l'élaboration d'un programme de développement de la Sanaga-Maritime au cours de l'été 1958. Ce dernier prévoit d'accroître les investissements afin de réformer l'économie (multiplication de postes de paysannat, développement d'organismes coopératifs, défrichement autour des « villages »), et la société rurales (enseignement, santé), dont il entend également aménager l'infrastructure routière – pour contribuer au rétablissement de la paix et également « assurer dans les meilleures conditions le ravitaillement des populations regroupées⁷⁰⁸ ». Ce plan associe

⁷⁰¹ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 16.

⁷⁰² Notamment en Algérie, où la question est particulièrement incarnée par la politique des « Mille villages » lancée par la Délégation générale à partir de 1959. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*.

⁷⁰³ ADF, Nantes, 743PO1/9, Marc Botti, Note, « Objet : le rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 28 octobre 1957, p. 1.

⁷⁰⁴ SHD, Vincennes, GR6H246, L'administration Jacques Rivaille, Note concernant la mise en valeur économique de la Sanaga-Maritime, 9 avril 1958.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, L'administrateur Jacques Rivaille, Note relative à l'équipement social en Sanaga-Maritime, mai 1958.

⁷⁰⁶ Sur la question du réformisme comme instrument de guerre : voir Section 4.

⁷⁰⁷ ADF, Nantes, 743PO2/43, Daniel Doustin, Rapport au Haut-Commissaire, 23 avril 1958.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, 22 mai 1958.

d'emblée les militaires à son exécution – et les visites consignées dans les BRH, dont le début coïncident avec son annonce, ont pour fonction de défricher le terrain. Cette dynamique répond d'ailleurs aux attentes du lieutenant-colonel Lamberton qui, dès mai 1958, soulignait la nécessité de pérenniser la « pacification » par un plan économique et social d'envergure – supposant de rechercher le « contact » avec la population pour dresser « l'inventaire de l'économie » :

Tout le monde est d'accord pour penser que l'action militaire ne peut être une solution radicale, et que pour remédier complètement au mal il faut en trouver la racine. Or il est un fait que le retard économique de la Sanaga Maritime est à la base de la rébellion. Les Bassa s'en rendent compte. [...] l'idée du Haut-Commissaire est donc, à compter du mois de septembre, de provoquer une importante relance économique dans la région. Il a mis sur pied un plan dont le but est : de développer les cultures traditionnelles, de faire un gros effort dans la technique des cultures, aspect de la question qui nous échappe, d'améliorer le rendement des palmeraies et cacaoyères et de prévoir l'évacuation des produits sur les marchés. Il s'agit donc d'améliorer le standing de vie⁷⁰⁹.

En l'absence de structures sociales suffisantes, selon lui, pour servir de relais à l'administration, la mission de contact confiée aux gendarmes doit conduire à créer, à terme, des comités de gestion des fonds devant être alloués pour les réformes en cours d'étude. Les militaires en viennent ainsi à envisager que les camps de « regroupement » puissent constituer autant de lieux propices à la concrétisation de ces programmes, fait dont il est possible que l'origine soit à rechercher dans le modèle cambodgien⁷¹⁰, ou même dans celui de la politique des « centres définitifs » que le haut commandement et le gouvernement général tentent d'imposer en Algérie pour réguler les pratiques de leurs cadres subalternes⁷¹¹. L'influence de pratiques propres au contexte colonial camerounais n'est, par ailleurs, pas à exclure : Boyer, dont *Le Journal des villages du Nyong et Sanaga* se situait déjà à la croisée de la propagande coloniale et du réformisme rural, est l'un des premiers à souligner la possibilité de transformer les camps de « regroupement » en instruments de réforme agraire⁷¹². Il estime même que le succès rencontré par le film *L'école du bon planteur*, qu'il projette dans les villages, est le meilleur indicateur d'un désir des populations en la matière⁷¹³. La mort d'Um Nyobè, le 13 septembre 1958, remet cependant le projet en question : estimant que les militaires ont mené la tâche qui leur incombait, le gouvernement et le Haut-Commissaire ordonnent des mesures de « desserrement » – fin des palissades et retour des populations sur leurs anciens villages. Le mois de novembre est marqué par de premières opérations de ce type, souvent accueillies « avec plaisir » par les déplacés, qui y voient « la perspective pour un grand nombre d'entre eux, de pouvoir se réinstaller à proximité de leurs plantations⁷¹⁴ ». Le camp de Nyabamlan est l'un des premiers concernés : « L'autorisation de supprimer les palissades vient d'être accordée tout dernièrement à ce village ; les habitants désireraient pouvoir se réinstaller dans l'ancien village, au milieu de leurs plantations. Ils souhaitent une aide accrue des services d'agriculture pour le traitement des cacaoyers⁷¹⁵ ».

Au même moment cependant, les militaires insistent sur les propositions qui auraient été formulées par certaines populations pour maintenir leurs « villages » – comme à Pes Lipan –,

⁷⁰⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Compte-rendu de la conférence donnée par le lieutenant-colonel Jean Lamberton devant les gendarmes, 14 mai 1958.

⁷¹⁰ Souyris André, « Un procédé de contre-guérilla... », art. cité.

⁷¹¹ Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit., p. 87.

⁷¹² ADF, Nantes, 743PO/2-43, Note d'André Boyer, 15 avril 1958.

⁷¹³ *Ibid.*, Note d'André Boyer, « Objet : le cacaoyer, le palmier, la vie économique et le retour à la paix en Sanaga-Maritime », 10 mai 1958.

⁷¹⁴ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

⁷¹⁵ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 45, 12 novembre 1958, p. 12.

ou les modifier sensiblement en en conservant l'esprit – comme à Digombi, où le « regroupement » s'est fait « au centre des plantations » et a bénéficié de l'action des équipes phytosanitaires dans les plantations à vocation commerciale : « La population désire se regrouper autour de la classe du chef, à 2 km environ du regroupement actuel (étude en cours⁷¹⁶) ». Difficile cependant de prendre pour acquis les affirmations des archives sur ces « demandes ». Les bulletins ne permettent pas de saisir le rôle joué par les déplacés dans ces décisions – qui ont par ailleurs, pour les officiers, le mérite d'épouser leurs desseins du moment, en offrant une prétendue approbation populaire au projet de pérennisation des camps, sur fonds de réforme sociale et économique – comme le lieutenant-colonel Lamberton l'affirme dans l'un de ses tous derniers rapports, en contradiction totale avec les remarques antérieures de son homologue, le lieutenant-colonel Voisin :

Un fait est acquis : le plan de regroupement des villages sur les pistes principales a reçu l'approbation de la majorité sinon de la totalité de la population. La minorité non acquise à cette idée est formée des habitants des villages dont les anciens emplacements et les anciennes plantations ne sont pas desservis par des voies carrossables. Une action de propagande est menée, axée sur l'intérêt de ces regroupements du point de vue économique ; dans tous les sous-quartiers, des réunions sont, plusieurs fois par semaine, souvent même tous les soirs, organisées dans les villages, sous la direction des chefs de Poste, Commandant de Sous-quartier, pour faire comprendre les avantages de cette mesure. Ces réunions rencontrent un grand succès⁷¹⁷.

Cet argumentaire reste indissociable des enjeux psychologiques de ce contexte dans lequel l'action de l'armée tend à se diversifier : c'est l'administration, et surtout le gouvernement camerounais, que les cadres militaires espèrent désormais, et désespérément, persuader du bien-fondé d'un tel projet, dont ils se plaisent encore à se penser comme les meilleurs protagonistes. La dissolution de la Zopac, fin novembre, les prive de cette perspective – supprimant également les sources disponibles pour saisir la situation des camps de « regroupement » et le destin ultérieur de cette « politique » : les bulletins militaires cessent logiquement d'être édités après le départ des unités et les archives civiles jusqu'ici consultées n'offrent pas d'alternative. Les recensements de la fin des années 1960 ne permettent pas de mesurer la pérennité des camps de la Zopac, qui semblent s'être largement dispersés après novembre 1958 – comme ils le font d'ailleurs dans l'ouest, plus tardivement⁷¹⁸.

⁷¹⁶ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

⁷¹⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 45, 12 novembre 1958.

⁷¹⁸ Champaud Jacques, *Villes et campagnes du Cameroun...*, *op. cit.*, p. 84.

E. Combattre en Zopac : la dimension « opérationnelle » de la guerre

L'encadrement de la population par le « regroupement » et sa soumission à l'« action psychologique » sont considérés par les responsables de la Zopac comme les conditions préalables des opérations militaires – qui relèvent cependant moins, pour eux, de la « pacification », que de la guerre *stricto sensu*, d'ailleurs sémantiquement assumée comme telle. Les différentes implications de celle-ci, perçue comme la finalité première de l'action de l'armée française en Sanaga-Maritime, doivent donc être amplement explorées : la recherche du renseignement, de même que les activités des sections visant à occuper et à contrôler l'espace pour arrêter les combattant·es, les éliminer ou les contraindre à se rendre, constitue toute la dynamique de la 'guerre contre-révolutionnaire' menée en Sanaga-Maritime, dont l'horizon d'attente est la destruction des maquis upécistes. Elles conduisent en effet au reflux sinon à la disparition progressive de ces derniers, tant du fait de l'élimination des principaux leaders, et d'Um Nyobè en premier lieu, que par une politique de « ralliement » toujours accrue.

- Derrière l'enjeu du renseignement, la question de la torture et de son invisibilisation

Considéré comme la pierre angulaire de la répression, la recherche du renseignement nécessaire à la localisation des upécistes en Sanaga-Maritime fait l'objet d'aménagements importants au cours de la période 1955-1958, et complète les actions menées par la Sûreté sur l'ensemble du territoire camerounais. Ces aménagements sont essentiellement destinés à assurer un nouvel équilibre des rôles entre gendarmes et militaires : si les premiers en sont légalement chargés, leurs pratiques subissent les critiques des seconds après les actions armées de décembre 1956, qu'ils estiment insuffisamment anticipés. Le capitaine Gambini souligne par exemple que, « dans certaines zones, l'Administration était pratiquement entre les mains des rebelles » : il affirme qu'il aura fallu l'envoi de renforts militaires pour prendre conscience de la situation⁷¹⁹. Et si, sur place, les unités dépendent des autorités civiles pour les informations nécessaires à l'action opérationnelle, c'est auprès des notables locaux, des milices et des populations, par l'intermédiaire des militaires camerounais « parlant le dialecte local », que l'officier a obtenu l'essentiel des renseignements. Il conclut ainsi à l'inefficacité des services de renseignement en temps de « troubles », et à l'imprévision générale de l'administration : il faudrait selon lui que « le commandant d'unité trouve dès son arrivée dans la région et au PC de celle-ci, un dossier lui donnant l'organisation et la composition de l'UPC en place, les personnes qui nous sont favorables, ainsi que les agents susceptibles d'être contactés », et qu'un inspecteur de la Sûreté, « chargé de la mise sur pied des réseaux de renseignements et de l'interrogatoire des personnes arrêtées, soit affecté à chaque quartier correspondant à une zone d'action d'une compagnie⁷²⁰ ». En somme, il s'agit de passer d'un renseignement dit « civil », assuré par les différents organes de Sûreté, à un renseignement spécifiquement militaire et opérationnel. Pour sa part, le colonel Whitehouse note que les renseignements obtenus par ses subalternes, « extrêmement nombreux, fantaisistes ou grossiers », n'ont cependant « jamais fait défaut » : ceux fournis par les représentants de l'administration et les gendarmes sont cependant de moindre qualité (« assez bons ») que ceux provenant des notables et des « autodéfenses » (« très bons » et « excellents⁷²¹ »). À l'échelon supérieur, ces remarques sont répercutées par le général Dio, qui souligne que « la carence du renseignement n'est pas le fait de l'autorité militaire » :

⁷¹⁹ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

⁷²⁰ *Ibid.*

⁷²¹ SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

l'expérience justifie, pour lui, « l'action persévérante que l'Autorité Militaire doit mener auprès de l'autorité civile responsable, et en particulier, auprès des organes spécialisés, pour obtenir des renseignements actuels », et ainsi, au-delà des « études géomilitaires », « préparer la mise en jeu éventuelle [d'un] plan de Protection » permettant d'anticiper les événements⁷²². Dans le compte-rendu qu'il adresse au Haut-Commissaire, il croit bon de souligner que « le renseignement dépend de la responsabilité exclusive de l'autorité civile, qui doit en tenir informée l'autorité militaire⁷²³ ».

L'argument est repris tel quel par le lieutenant-colonel Lamberton dans l'historique qu'il dresse des événements en Sanaga-Maritime avant la création de la Zopac – mais il s'agit moins de rappeler un fait établi, que d'en pointer les limites : selon lui, le fait que les unités militaires « devaient recevoir leur mission et les renseignements indispensables à son exécution » de l'autorité civile, explique l'inefficacité d'un dispositif répressif qui n'a toujours pas pris la mesure de l'adversaire⁷²⁴. Suivant la note de Doustin, qui proposait la centralisation du renseignement, Lamberton obtient la création d'un service spécifique, dont le principe de fonctionnement repose sur l'unité d'action entre les organes de recherche de la gendarmerie, de la Sûreté et de l'armée : « Le général commandant supérieur marquait ainsi sa volonté de voir mettre l'accent sur le fonctionnement du renseignement : c'était, évidemment, la clef d'une action militaire efficace contre un adversaire qui tirait sa force d'une structure relativement rigide et de son installation dans la clandestinité⁷²⁵ ». Un officier de renseignement (OR) est alors affecté dans chaque État-major de bataillon, recruté parmi les officiers des Affaires Africaines présents au Cameroun depuis 1956 : le capitaine Rodolphe Ruel pour Bacar et le capitaine Ange Agostini pour Tricar⁷²⁶. La centralisation est assurée par le 2^e bureau de l'État-major de la Zopac, dont la responsabilité est confiée au capitaine Haulin, choisi par Lamberton afin de « faciliter l'intégration des postes de gendarmerie » au dispositif⁷²⁷. Il est secondé par Georges Conan, alors commissaire spécial de la Sûreté d'Éséka depuis septembre. Ces quatre acteurs, déjà précédemment présentés, deviennent les principaux protagonistes du fonctionnement de la Zopac, comme en témoigne leur présence lors des séances de travail au cours desquelles le lieutenant-colonel réunit régulièrement ses principaux subordonnés. Ses consignes renforcent leur rôle, telles celles concernant le traitement des « individus appréhendés par les unités militaires » : tout prisonnier doit faire l'objet d'un interrogatoire et d'un fichage sommaires avant d'être présenté au poste de gendarmerie, où il peut, soit être légalement arrêté s'il est sous mandat de justice, soit transféré à l'OR du quartier en fonction de son importance ; à charge, pour ce dernier, après interrogatoire, étude et exploitation des informations, de le renvoyer aux gendarmes, s'il le juge « sans intérêt », ou de le transférer à l'OR de la Zopac⁷²⁸.

Si cette « consigne permanente » de Lamberton insiste sur le fait que « les commandants d'unités militaires n'ont pas qualité pour procéder à de véritables interrogatoires », ces derniers n'en sont pas moins des acteurs à part entière de la recherche du renseignement. Dès la création

⁷²² SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre du général Dio au colonel Whitehouse à propos de son rapport sur les enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime, 10 mai 1957.

⁷²³ *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

⁷²⁴ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁷²⁵ *Ibid.*, p. 27.

⁷²⁶ Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », *op. cit.*

⁷²⁷ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 27.

⁷²⁸ SHD, Vincennes, GR6H242, Consigne permanente n° 3 du lieutenant-colonel Lamberton, 15 janvier 1958. Ce rôle est renforcé par la suite : SHD, Vincennes, GR6H242, Consigne permanente n° 4, 22 janvier 1958.

de la Zopac, cette dernière est en effet consacrée comme l'une des missions prioritaires de son plan d'action, organisé autour du triptyque « regroupement, propagande et renseignement⁷²⁹ ». La participation des unités au déplacement des civil·es vers le « regroupement » doit ainsi fournir « l'occasion de pénétrer la population afin de s'y procurer les concours indispensables (pisteurs, guides, agents de renseignements, chefs officiels ou occultes – sorciers, par exemple) », comme d'explorer un environnement mal maîtrisé : « En parcourant la brousse [pour regrouper les civils], les troupes et leurs Chefs acquerront la connaissance du terrain, avec ses pistes et ses passages, et apprendront à identifier les indices... Dès que le fonctionnement du renseignement le permettra, cette activité se transformera en recherche des maquis et en poursuite des bandes rebelles⁷³⁰ ». « Cette dernière », écrit-il dans ses instructions suivantes, « doit être guidée par des renseignements précis », au risque sinon de disperser l'effort des unités : « Les commandants de secteur doivent entreprendre et suivre méthodiquement le recrutement d'informateurs éprouvés (ce sont les utilisateurs qui font l'épreuve des informateurs) et le recueil de renseignements⁷³¹ ». Chaque officier est incité à s'appuyer sur la documentation fournie par la gendarmerie, mais aussi et surtout à rechercher les informations nécessaires à la connaissance des structures locales de l'UPC auprès « d'informateurs bénévoles », dans des documents trouvés en opération, au cours d'interrogatoires de prisonnier·ères. Les civil·es, surtout, doivent être considéré·es comme les principales sources d'information des unités militaires : un fait qui explique toute l'importance conférée à la notion de « contact », de Gambini⁷³² à Lambertson. Ce dernier insiste en effet pour que les unités assurent une « action de présence » permanente auprès des populations des villages, qu'ils soient dispersés ou « regroupés⁷³³ » : « son but » écrit-il, est d'« éveiller la confiance de la population pour l'amener, prudemment et patiemment, à renseigner et à collaborer⁷³⁴ ». Un « effort » global auquel doivent tendre tous les acteurs du dispositif militaire par une série de pratiques conseillées :

Renseignements (utiles) et collaboration dépendent de la familiarité des cadres et de la troupe avec la population. C'est la nuit seulement – entre 18h00 et minuit – que l'on peut rencontrer les hommes rassemblés autour de la touque de vin de palme ou devant le feu. C'est là qu'il faut lier connaissance : s'enquérir de la situation alimentaire, lancer les thèmes utilisés par les propagandistes officiels.

Dans la journée, il faut visiter les écoles ; faire participer les enfants à la cérémonie des couleurs dans les postes ; encadrer les détachements qui vont à la récolte ; s'informer de l'état sanitaire.

Le médecin de la Zopac visitera régulièrement les postes ; les chefs de postes, à cette occasion, le guideront dans les villages où sa présence peut être utile.

Prohiber absolument toute exaction, toute brutalité ; éviter les coucheries.

Les BRH compilent les informations ainsi rassemblées dans la Zopac. L'une des cinq rubriques, « Renseignements obtenus », propose un aperçu général de ceux portant sur l'organisation des « maquis » et des « bandes », puis la synthèse des « renseignements de détails » fournis par les sous-quartiers et la gendarmerie d'Éséka : une litanie d'informations dont la longueur ne cesse de s'étirer au fur et à mesure que se déploie le dispositif de renseignement pensé par Lambertson.

⁷²⁹ « Il va de soi que la propagande s'exercera et que le renseignement s'obtiendra dans la mesure où la population se sentira en confiance dans ces zones de regroupements. » SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lambertson, 9 décembre 1957.

⁷³⁰ *Ibid.*, pour les deux citations.

⁷³¹ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁷³² SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

⁷³³ Voir Section 3 – Partie II.E.

⁷³⁴ « L'expérience prouve que la population des villages regroupés ne commence à apporter le renseignement qu'une quinzaine de jours après avoir été mise en confiance et assurée de sa sécurité ». SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957).

Systématiquement écrite au conditionnel, et toujours impossible à vérifier tant on ignore les motivations des individus qui concourent à son établissement, cette rubrique n'en joue pas moins un rôle décisif dans l'impulsion des opérations militaires : c'est à l'aune de ces bribes informationnelles⁷³⁵ que se décident souvent les fouilles, les embuscades et les « coups de main » destinés à découvrir les caches des combattant·es – opérations qui, dans l'esprit du lieutenant-colonel, doivent constituer elles-mêmes un instrument pour alimenter l'accumulation de connaissances nécessaires au démantèlement de l'UPC et du CNO. Dans sa rhétorique, le terme « contact » s'applique en effet également aux combattant·es rencontrés par les unités, qui les affrontent ou s'enfuient à leur approche : seules les opérations sur le terrain permettent, selon lui, de saisir les archives ou d'envisager l'interrogatoire d'évadé·es, de prisonnier·ères ou « rallié·es », et *in fine* de reconstituer l'organisation du mouvement, d'évaluer sa force, de maîtriser la compréhension de son fonctionnement. En la matière, le lieutenant-colonel se réclame même de la méthode historique pour expliquer le succès de la recherche active qui conduit à la mort d'Um Nyobè :

C'est l'étude méthodique des documents, suivant les méthodes de la « critique externe » utilisées par les historiens : aspects des documents, circonstances de leur découverte, supputation des délais nécessaires pour leur acheminement depuis l'expéditeur jusqu'aux destinataires... qui apporta la solution, confirmée par des interrogatoires que les premières données acquises de cette manière permirent de conduire suivant des questionnaires précis⁷³⁶.

Les archives saisies lors de la découverte des maquis, souvent abandonnées dans la précipitation à l'approche des unités, constituent l'une des principales sources de renseignement. Un mois après la création de la Zopac, les opérations menées dans la région de Kabo conduisent ainsi à la prise des archives du 2^e bataillon du 2^e régiment du CNO : elles permettent aux OR de mieux comprendre les rapports entre le CNO et l'UPC, l'historique de la formation de l'unité, l'organisation et l'implantation de ses effectifs, le mode de vie de ses membres ou les opérations déjà effectuées⁷³⁷. La recherche des groupes de combattant·es les plus importants, qui conduit parfois à l'élimination physique des cadres du mouvement, constitue souvent, en la matière, un tournant dans cette histoire du renseignement : de nombreux documents sont ainsi saisis après la mort du chef du CNO, Isaac Nyobè Pandjock⁷³⁸, tandis que les archives d'Um Nyobè sont diffusées dans les BRH plusieurs semaines après sa mort⁷³⁹. En elle-même, la rubrique n'a cependant pas de valeur militaire : les renseignements sont exploités dans l'immédiat par les officiers de la Zopac pour monter leurs opérations, et les BRH doivent surtout en rendre compte à la hiérarchie militaire et civile⁷⁴⁰, œuvrant ainsi à construire, en son sein, une représentation de l'adversaire. Les archives découvertes dans une ancienne cache d'Um Nyobè, une semaine avant sa mort, sont par exemple largement diffusées afin de lui attribuer la responsabilité du recours à la violence : « Un document jusqu'ici inconnu apporte une preuve formelle qu'Um

⁷³⁵ Dont on pourrait multiplier à l'envie les exemples : on compte plus de 46 « BRH » pour toute l'existence de la Zopac, et la rubrique « Renseignements » est si volumineuse qu'elle est, quelques fois, reléguée en annexe et peut s'élever à plus de dix pages. SHD, Vincennes, GR6H242, 246 et 247.

⁷³⁶ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 32.

⁷³⁷ SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 3, 15 janvier 1958. Voir également les archives saisies dans le canton de Makak, peu après : SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

⁷³⁸ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 25, 19 juin 1958.

⁷³⁹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 37, 10 septembre 1958 (et suivants).

⁷⁴⁰ Les BRH sont adressés, par ordre, au général commandant supérieur de l'AEF-Cameroun, au commandant militaire du Cameroun, au délégué du Haut-Commissaire, aux chefs de la région de la Sanaga-Maritime et de la subdivision d'Éséka, au directeur de la Sûreté de Yaoundé, aux commandants de la gendarmerie de Yaoundé et d'Éséka, aux commandants de Tricar, Bacar, Trisud, de la Compagnie de réserve et des BTC 1 et 2, au commandant d'armes de Douala, aux responsables de la Sûreté d'Éséka et d'Édéa, des postes administratifs de Nyanon et de Makak, de la subdivision de Ngambè – et aux différents services militaires (archives, chrono, réserves).

Nyobè a bien approuvé et orienté la rébellion ouverte, les meurtres et exactions dont a été chargé le CNO – et cela dès avant décembre 1956⁷⁴¹ ». C'est également dans cette perspective que la direction de la Sûreté s'appuie sur les documents découverts au cours des opérations de janvier à mars 1958 dans la Zopac, pour dresser un portrait à charge de la stratégie de l'UPC :

Les documents appartiennent manifestement à deux catégories : l'une (lettres, demandes, compte rendus), rédigée par les subalternes, est destinée aux instances supérieures militaires ou politiques ; l'autre (programme d'organisation, ordres de marche, critiques) a suivi la voie hiérarchie inverse du commandement vers la troupe [...].

L'exploitation militaire de ces correspondances ayant été menée à bien, la présente étude se propose de mettre en lumière les méthodes employées par le CNO pour convaincre les réticents, se procurer des fonds, et imposer son autorité au sein des populations implantées dans la zone infestée. Ainsi apparaîtront, sous leur vrai visage, authentifiés par des documents de provenance indiscutable, les "contributions volontaires", l'"aide bénévole" et l'"enthousiasme patriotique" dont l'UPC se targue de bénéficier⁷⁴².

La compilation de ces archives permet d'établir les organigrammes des différentes structures du mouvement upéciste et de dresser les listes de ses responsables, permettant ensuite, éventuellement, de classer les combattant·es arrêté·es ou « rallié·es », et de les transférer, pour interrogatoires, à la gendarmerie ou aux OR. Le rapport final du lieutenant-colonel Lambertson revient longuement sur l'importance de ce « procédé », insistant sur les consignes qu'il aurait données à ses subordonnés d'éviter toute « pression physique » – susceptible, selon lui, de ne provoquer que le « mutisme buté » de prisonnier·ères qui, lié·es par « un serment à caractère magique impliquant des sanctions métaphysiques », vont chercher à « s'en tirer par des mensonges ou, quand ils sont habiles, en livrant des informations périmées⁷⁴³ ». L'officier affirme ainsi préférer des techniques de manipulation psychologique, dans un rapport rédigé *a posteriori* et qui peut tout aussi bien se lire comme la stratégie d'un combattant soucieux de se dédouaner des violences commises pour obtenir ces renseignements – sinon même comme le fruit d'une pratique visant, non sans cynisme, à se mettre en valeur dans un contexte où la torture est au cœur du débat public. Mieux vaut, affirme-t-il, « tenter de déconcerter le prisonnier soumis à l'interrogatoire en brisant le cadre de référence qu'il s'était forgé au maquis et dans lequel le "blanc" avait pris figure d'ennemi acharné à sa perte, physique et morale, et où l'organisation dont il faisait partie lui semblait protégée par un secret impénétrable⁷⁴⁴ ». Après une prise de contact « bienveillante », quelques « questions anodines sur les difficultés » existentielles rencontrées par la personne interrogée doivent conduire à « une conversation au cours de laquelle ce dernier, avec cette vanité naïve des noirs, cherch[e] à se faire valoir » : il faut alors « abonder dans son sens, encourager ses vantardises » tout en lui posant des questions plus précises « auxquelles l'interrogateur apport[e] lui-même la réponse en utilisant les informations avérées qu'il poss[ède] déjà ; le décontenancer et l'inciter à reconnaître que l'interrogateur sait déjà ce qu'il sait, et l'inciter à accepter qu'il est inutile de ne pas parler... » Lambertson établit lui-même les thèmes qui doivent être traités : un aide-mémoire qui n'a pas vocation à être exhaustif, mais sert à fournir une sorte de fil rouge des interrogatoires⁷⁴⁵. Là encore utilisés dans l'immédiat, afin de satisfaire l'impératif d'urgence inhérent à toute opération de 'contre-guérilla', ces interrogatoires sont ensuite pour certains synthétisés dans les BRH. Avec la surveillance des familles de déplacé·es, ils permettent de replacer ces hommes

⁷⁴¹ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 36, 3 septembre 1958.

⁷⁴² ADF, Nantes, 743PO1/9, Synthèse de la direction de la Sûreté à partir de documents authentiques sur les assassinats – pillages – incendies commis en Sanaga-Maritime par CNO et UPC, juillet 1958.

⁷⁴³ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁷⁴⁴ *Ibid.*

⁷⁴⁵ SHD, Vincennes, GR6H246, Plan d'interrogatoire établi par le lieutenant-colonel Lambertson, (annexe au plan de recherche joint à l'ordre général n°2 du 9 janvier 1958), 2 janvier 1958.

et ces femmes dans des réseaux et dans des lieux précis selon des temporalités fines : ce sont eux qui auraient permis, toujours selon Lambertson, de démanteler les filières de soutien extérieurs à la Zopac (à Douala et Yaoundé, et notamment au sein du personnel travaillant sur l'ensemble du réseau ferré), puis de « traquer » les maquis upécistes et cénistes et *in fine* de retrouver Um Nyobè en suivant le cheminement de son courrier – un rôle assuré par Agostini, OR de Tricar, et par l'inspecteur Conan, de la Sûreté.

S'il n'est pas étonnant de trouver, dans ce rapport-bilan destiné à vanter la « réussite » d'une opération de « pacification », un argumentaire niant le recours à toute « pression physique » dans la recherche du renseignement, il est nécessaire de questionner l'objectivité des propos tenus par l'acteur d'un de ces conflits où, depuis l'Indochine⁷⁴⁶, la généralisation de la torture n'est plus à démontrer. Lambertson ne l'ignore probablement pas, dans un contexte où la pratique de la torture en Algérie polarise une grande partie du débat public, la pratique est au cœur d'un dispositif répressif qui la banalise en institutionnalisant un système de recherche du renseignement reposant sur l'action des OR puis, après la « bataille d'Alger », la création de « détachements opérationnels de protection » formés de militaires, de gendarmes et de policiers, dont les méthodes sont « marquées du sceau de l'arbitraire et de l'illégal⁷⁴⁷ ». Difficile de croire que Lambertson a échappé aux réflexions contemporaines sur le sujet : il serait en tout cas pour le moins étonnant qu'il puisse, comme il le fait (ou semble feindre de le faire) ignorer que la torture relève d'« opérateurs de destruction psychique et de déculturation⁷⁴⁸ » à même de briser « tout serment à caractère magique », pour reprendre sa citation, et réduire à néant toute stratégie de résistance intellectuelle reposant sur des « mensonges » préparés, mêmes « habiles⁷⁴⁹ ». Au-delà de la Zopac, la torture est une pratique courante au Cameroun : elle se déploie en effet dans les commissariats de police comme dans l'enceinte des prisons du territoire, et fait l'objet de dénonciations publiques dans la presse et certaines brochures de l'UPC dès 1955.

Si la violence physique est banalisée en situation coloniale, il n'est toutefois pas non plus impossible que Lambertson appartienne à ces cadres militaires qui, dans une logique de « guerre psychologique », tentent de la circonscrire dans le temps et l'espace pour ne pas s'aliéner totalement les populations, dont il estime que l'adhésion reste la clé de la victoire. Quoiqu'il en soit, il n'en reste pas moins que les consignes données par le lieutenant-colonel à ses subordonnés, en leur rappelant la prohibition formelle de la torture, semblent reconnaître ainsi son existence sur le terrain comme un problème à régler pour la hiérarchie militaire : « Les commandants d'unités militaires n'ont pas qualité pour procéder à de véritables interrogatoires et ne doivent en aucun cas faire usage de violence pour contraindre les individus qu'ils ont appréhendés à parler ou à les guider⁷⁵⁰ ». Du reste, il reconnaît lui-même que la violence a pu être utilisée dans les interrogatoires menés sous sa responsabilité, notamment par l'inspecteur Conan, qu'il décrit dans ses notes personnelles « comme un pauvre type qui était, en effet, si brutal [qu'il a] dû intervenir » – sans que cela ne l'empêche, pour autant de le laisser en place jusqu'à la dissolution de la Zopac, ni d'œuvrer à son transfert dans l'ouest du Cameroun⁷⁵¹. Tout en soulignant les difficultés à documenter la torture dans la Zopac, les trois auteurs de l'ouvrage *Kamerun !* mobilisent les témoignages de Roland Barachette, nommé fin 1958 chef de la région, et d'Alphonse Boog, réquisitionné pour traduire les déclarations des

⁷⁴⁶ Goscha Christopher, *Vietnam, un État né de la guerre...*, *op. cit.*

⁷⁴⁷ Branche Raphaëlle, *La torture et l'armée...*, *op. cit.*, p. 203.

⁷⁴⁸ Branche Raphaëlle, Sironi Françoise (2002), « La torture aux frontières de l'humain », *Revue internationale des sciences sociales*, 174, pp. 591-600.

⁷⁴⁹ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁷⁵⁰ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁷⁵¹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 284.

prisonnier·ères, afin d'attester de la réalité de sa pratique – qui d'ailleurs ne se limite pas à la Sanaga-Maritime, mais concerne également, au même moment, la région Bamiléké, sous l'impulsion de Maurice Delauney⁷⁵². Aux pratiques de la balançoire (où pieds et mains sont attachés dans le dos) et de la baignoire (qui procède à une simulation de noyade de la victime) mentionnées par le chef d'une subdivision en région Bamiléké, s'ajoute celle du « tombeau », attestée par le témoignage recueilli par la Commission auprès de Sogla Biboum au sujet du parcours de son père, Mouahba⁷⁵³. Instituteur d'une école protestante à Biyouha, il devient secrétaire du comité directeur de l'UPC, après l'avoir intégré en 1952-1953. Renvoyé de ses fonctions en raison de ses activités upécistes, il est en contact direct avec Um Nyobè qui vient régulièrement au village et échange directement avec lui. Arrêté par les gendarmes, il est emmené en forêt où il refuse de communiquer des informations sur Um Nyobè. Il doit alors creuser lui-même sa tombe, où il est enterré jusqu'au niveau du cou. C'est alors qu'un des soldats, un Béti, intervient et menace de tout révéler si Sogla Mouahba n'est pas sorti du trou⁷⁵⁴. Il est difficile de savoir comment il a été réellement libéré, mais dans tous les cas, il passe à la clandestinité en 1959 et rejoint le maquis des Dikombol. Un autre témoignage recueilli dans le même secteur toujours montre que les familles sont aussi victimes de mauvais traitements pour obtenir des informations sur leur proche. Bell Nonos Simon, né en 1949, revient ainsi sur le parcours de son père, Nonos Nonos Amos, et sa propre capture, avec sa mère, par la gendarmerie⁷⁵⁵. Son père a fondé le comité central à Dibang avec Joshua Ntet Hagbe alors que la gendarmerie y est implantée en 1951. Le village de Dibang devient alors stratégique, car il constitue un point de passage entre Ndogkobe et la Sanaga-Maritime. Son père passe à la clandestinité avec sa femme et ses six enfants. Après huit mois, voire un an, à vivre dans des conditions difficiles et en raison des problèmes de santé d'une partie des enfants, la femme et les enfants de Nonos Nonos Amos sortent de leur cachette pour soigner les enfants. Ils sont alors trouvés par des militaires, aidés par un chien. Bell Nonos Simon raconte alors que sa mère est attachée sous l'arbre fruitier de la gendarmerie durant deux semaines, pour obtenir des informations ou faire en sorte que Nonos Nonos Amos se rende.

Outre le silence des archives militaires, la Commission s'est heurtée, en la matière, à la fragilité des témoignages directs et même secondaires. Dans un contexte où les opérations sont menées en vase clos afin d'en invisibiliser les violences, la faiblesse des sources, ou même leur absence, ne saurait toutefois conduire à relativiser la possible, sinon probable, violence utilisée dans le cadre de la recherche du renseignement opérationnel. En la matière, la situation au Cameroun doit être distinguée de celle qui prévaut en Algérie, où la banalisation de la torture est favorisée par l'institutionnalisation des dispositifs opérationnels de protection⁷⁵⁶. La brutalité n'en reste pas moins courante dans les interrogatoires de prisonnier·ères menés par les officiers de renseignement français, comme l'ont noté les auteurs de l'ouvrage *Kamerun !* à propos du commissaire Conan⁷⁵⁷, et qu'un témoin interrogé par la Commission, Michel Clerget, évoque également à propos du capitaine Haulin⁷⁵⁸. Témoin secondaire, Alexandre Mbadi mentionne lui d'autres formes de tortures, exercées par les officiers subalternes ou les soldats des sections militaires à l'encontre des populations avec lesquelles ils sont en contact quotidiens dans les camps de « regroupement » :

⁷⁵² *Ibid.*, p. 284 pour la Sanaga-Maritime, et p. 242 pour l'ouest du Cameroun.

⁷⁵³ Entretien avec Sogla Biboum mené par le volet « Recherche » de la Commission, le 23 octobre 2023, à Dibang.

⁷⁵⁴ L'homme est probablement un gendarme auxiliaire.

⁷⁵⁵ Entretien avec Bell Nonos Simon mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 24 octobre 2023.

⁷⁵⁶ Branche Raphaëlle, *La torture et l'armée...*, *op. cit.*

⁷⁵⁷ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée...*, *op. cit.*, pp. 283-284.

⁷⁵⁸ Entretien avec Michel Clerget, mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, Lézigny, 28 avril 2023.

On fait endurer [aux populations déplacées] les pires tortures ! Parce que parmi ces gens, il y en avait dont les fils étaient dans le maquis. Tel est le cas de beaucoup de grand-mères que moi j'ai connues. Ma grand-mère, la grand-mère Cécile, beaucoup de grand-mères ! Donc, les maquisards ont enlevé des enfants comme ça. Vous ne savez pas ce qu'ils sont devenus. Les militaires vous pointent du doigt que vos enfants sont dans le maquis. Et ils vous mettent... Ils vous torturent, ils vous mettent...⁷⁵⁹

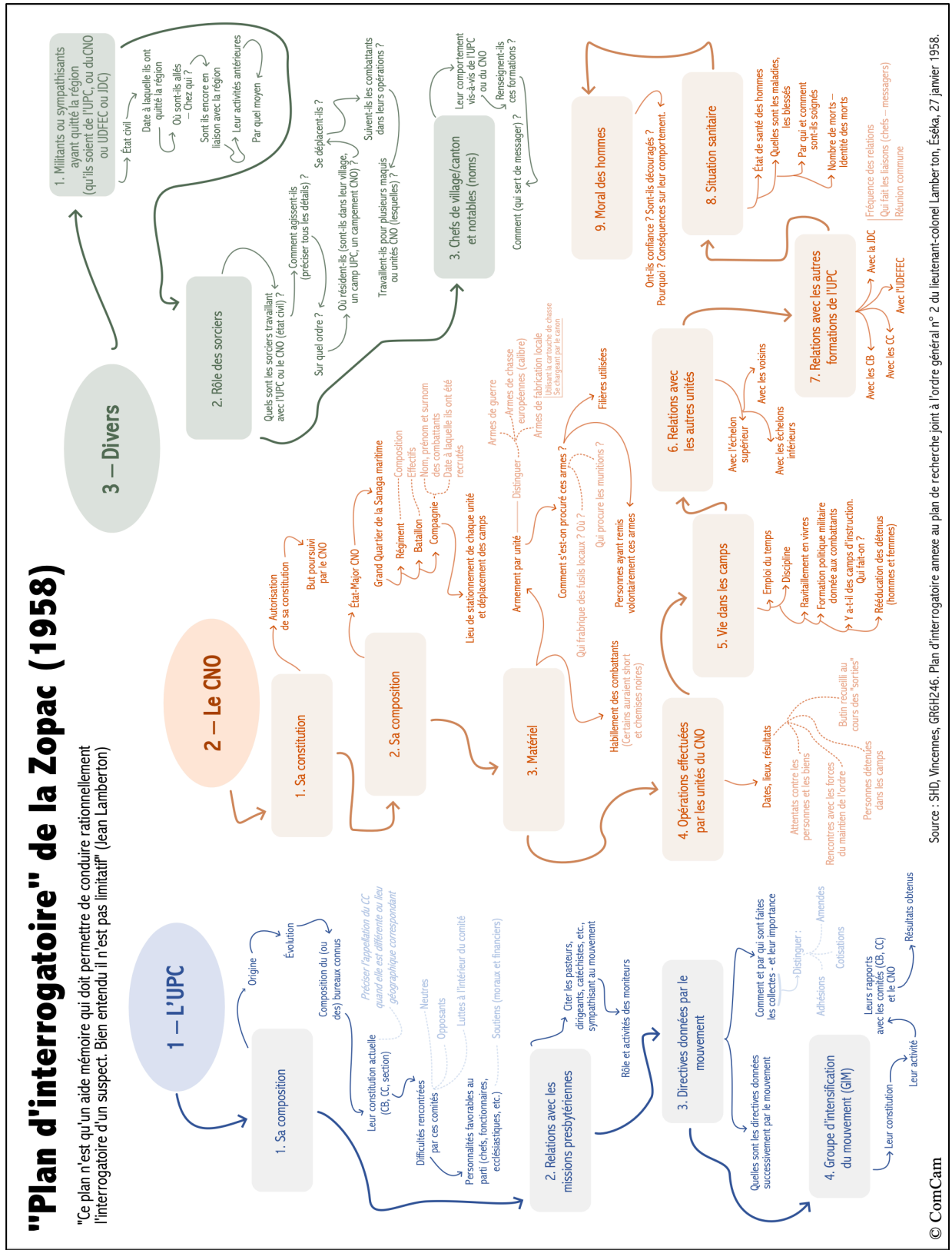
Outre la pratique de la balançoire, Alexandre Mbadi évoque une torture courante consistant à forcer les victimes, notamment les femmes suspectées d'avoir un enfant au maquis, à fixer le soleil : « Quand le soleil brille au zénith, vous devez regarder le soleil pendant des heures. Vous êtes comme ça, vous êtes en train de regarder le soleil ». Sa propre grand-mère avait été soumise à ces tortures : « On a même comme l'impression que c'est ça qui a vite fait partir sa vision, elle ne voyait plus quand elle était vieille. Elle n'est pas la seule. Il y a eu des grands-mères comme ça, des grands-pères qui ont subi ça ». Si le témoin n'évoque pas la présence d'officiers français dans le camp, il souligne le rôle, en la matière, des « commandos », terme par lequel il désigne les soldats africains des troupes coloniales, dont il dénonce également la violence arbitraire et discrétionnaire : « Ils ont torturé, ils ont torturé. Il y a eu des viols. Il y a eu des tantes qui ont été violées ». Mbadi mentionne notamment le meurtre du frère d'un homme parti défricher ses terres de culture dans son village d'origine : s'il semble y avoir été autorisé, le fait que son fils soit « au maquis » le rend suspect aux yeux des militaires, qui l'arrêtent dans un premier temps. Au regard de son âge et de son état de santé précaire, son frère aurait cependant proposé de prendre sa place, avant d'être battu à mort par les soldats. Ce cas, qui n'est probablement pas unique, appelle des recherches plus approfondies, afin de cerner l'ampleur de ces violences, mais également leur nature, de manière à interroger ce que ces violences, qu'elles soient commises par les officiers ou par les subalternes, impliquent pour leurs protagonistes en dehors de la recherche du renseignement : il n'est pas exclu en effet que la cruauté soit, au Cameroun comme ailleurs, un instrument politique visant à affaiblir l'adversaire en prenant pour cible ce qu'il représente⁷⁶⁰. Produit d'un héritage colonial et d'un contexte guerrier, la torture mériterait également d'être interrogée sous l'angle des traumatismes qu'elle laisse aux individus et aux populations qui les subissent.

⁷⁵⁹ Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024

⁷⁶⁰ Nahoum-Grappe Véronique (2005), « L'usage politique de la cruauté : l'épuration ethnique (ex-Yougoslavie, 1991-1995) », in Héritier Françoise, *De la violence I*, Paris, Odile Jacob, pp. 273-323.

"Plan d'interrogatoire" de la Zopac (1958)

"Ce plan n'est qu'un aide mémoire qui doit permettre de conduire rationnellement l'interrogatoire d'un suspect. Bien entendu il n'est pas limitatif" (Jean Lambertton)



Source : SHD, Vincennes, GR6H246. Plan d'interrogatoire annexé au plan de recherche joint n° 2 du lieutenant-colonel Lambertton, Éséka, 27 janvier 1958.

- La 'contre-guérilla' : rechercher les combattant·es, détruire les maquis

Plus le temps avance et plus l'armée prend la main sur la répression : rares sont les opérations menées sur le terrain par la gendarmerie ou la garde camerounaise, et les résultats s'avèrent peu convaincants. La répression incombe pourtant, en théorie, à ces institutions, qui mènent d'ailleurs des opérations d'envergure en décembre 1956 – telle celle déjà relatée par le capitaine Haulin, qui mobilise trois pelotons de la garde autour d'Ékité⁷⁶¹. D'un point de vue organisationnel, le contexte est donc marqué par l'intégration rapide de l'armée dans ces opérations répressives⁷⁶². La création de binômes d'action, mêlant sections militaires et pelotons de la garde, outre qu'elle satisfait les contraintes institutionnelles du « maintien de l'ordre », permet aux premières de profiter de la connaissance du terrain et des populations dont disposent les secondes. Elle ne fait cependant pas l'unanimité : la procédure alourdit la capacité réactive des militaires et mobilise des groupes trop nombreux pour profiter d'un quelconque effet de surprise⁷⁶³. La création de la Zopac voit ainsi se mettre en place une tactique reposant sur la nomadisation de groupes plus restreints : un officier et une dizaine de soldats sillonnent pendant quelques jours une portion réduite du territoire placé sous leur responsabilité. L'objectif reste de s'adapter à un contexte contraint, nécessitant fluidité et discrétion. Un espace décrit par Prévitali comme « une suite de montagnes à avaler » qui nécessite « de longues journées de crapahutages », « des descentes sous les grands arbres dont l'obscurité étouffe la petite végétation [et] demande plus de deux heures » à franchir⁷⁶⁴. La densité forestière, l'étroitesse des pistes d'accès aux maquis, le plus souvent surveillées par des guetteurs et encombrées de branchages pour ralentir la troupe, gênent toute manœuvre : « Un tel système de défense rend pratiquement toute surprise impossible », note un lieutenant à l'issue d'une opération qui s'est soldée par la fuite des personnes recherchées⁷⁶⁵. Certes, la structure et le relief de la Sanaga-Maritime, une région de forêt particulièrement dense et isolée, expliquent le développement des maquis et le soutien que leur apporte la population, comme le souligne Nestor Fils Meyong : « Dans l'ensemble, le relief est assez tourmenté et montagneux et a entraîné pour la région, les conséquences telle la rareté des infrastructures et l'isolement de la population qui se trouve abandonnée à elle-même. Cet état de fait a favorisé la revendication nationaliste dans cette région⁷⁶⁶ ». Il convient cependant de ne pas se laisser enfermer dans cette approche biaisée par le regard que portent les cadres militaires sur ces espaces qu'ils ne connaissent pas ni ne maîtrisent, mais de les considérer au contraire comme les espaces vécus⁷⁶⁷ des combattant·es, pour lesquels ils constituent un indéniable atout⁷⁶⁸.

Le choix est également contraint par la diversification des activités confiées par Lambertson aux sections : protection des points sensibles du territoire, répression et destruction des maquis, mission de « présence » auprès des populations⁷⁶⁹. Le chef de la Zopac impose en effet une division des unités en groupes d'activités différenciées, respectivement chargés de missions de

⁷⁶¹ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, 31 décembre 1956.

⁷⁶² *Ibid.*, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1^{er} février 1957.

⁷⁶³ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁷⁶⁴ Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, *op. cit.*, pp.143-147.

⁷⁶⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Compte-rendu du commandant du sous-quartier de Trisud sur l'accroche du 13 février 1958, 17 février 1958.

⁷⁶⁶ Meyong Nestor Fils, « La zone de pacification maritime... », *op. cit.*, pp. 5-6.

⁷⁶⁷ Frémont Armand (2009), *La région, espace vécu*, Paris, Éditions Flammarion, Champs essais.

⁷⁶⁸ Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, p. 97.

⁷⁶⁹ SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Laurent (adjoint au chef de bataillon commandant la Zone opérationnelle d'Éséka), Rapport sur les opérations de rétablissement de l'ordre au Cameroun, sans date.

reconnaissance, de transfert des populations déplacées, et de patrouilles destinées à assurer la présence militaire⁷⁷⁰. Rétrospectivement, il juge que ces multiples missions ont, dans la phase organisationnelle, la valeur d'actions préventives : elles doivent permettre de décourager les actions armées, ou de les retarder, en occupant le terrain⁷⁷¹. Les rubriques « Opérations » des BRH de la Zopac soulignent leur diversité en les recensant selon la terminologie suivante : « Patrouilles, opérations de police, embuscades et coups de main sur renseignement –, et leurs bilans : nombre de maquis détruits, noms de leurs membres abattus ou capturés, armement et archives éventuellement récupérées ». De même, les cahiers de marche et opérations des postes militaires sur lesquels sont réparties les sections, permettent de saisir cette diversité. Le 16 janvier 1958, la 1^{ère} section de la 4^e Compagnie du RTST, dirigée par le lieutenant Pierre Gueneley, s'installe ainsi au poste de Song Badjeck, près de Makak, dans Trisud. Son action illustre la responsabilité des acteurs subalternes dans l'exercice concret de la répression militaire, confiée à de jeunes sous-officiers. Né en 1932 à Dole, passé par Saint-Cyr, Gueneley choisit d'intégrer l'Infanterie coloniale (1952), puis sert surtout au Maroc et en Tunisie avant d'être désigné pour l'AEF en 1956⁷⁷². Affecté au Tchad, il est désigné pour intégrer le dispositif de « maintien de l'ordre » créé au Cameroun pour la Zopac, où il sert de janvier à mai 1958. Son action lui vaut un témoignage de satisfaction du colonel du Crest de Villeneuve : « Appartenant à une unité détachée au Cameroun pour y rétablir l'ordre, a accompli en peu de temps, un travail de pacification considérable. Tout en procédant au regroupement des populations, a détruit ou dispersé les organisations rebelles dans la Zone Ouest du Sous-Quartier de Makak, faisant de nombreux prisonniers et capturant 16 armes⁷⁷³ ». Son unité est alors composée d'un autre officier, le sergent Bichara, d'un caporal-chef et de trois caporaux, ainsi que de 23 hommes de troupes, tous africains⁷⁷⁴. Son quotidien est rythmé par les missions de reconnaissance, les « opérations de regroupement » et la surveillance des « villages ». Dix jours après son installation, l'unité affirme avoir « pris contact avec la plus grande partie de sa zone d'action », sans qu'aucun affrontement se soit encore produit : elle estime probable l'existence de deux maquis, à partir de « traces » d'un feu de camp découvertes « en brousse », après une première nomadisation⁷⁷⁵. Un combattant, identifié comme collecteur de fonds, est arrêté au cours d'une deuxième opération de ce type, dans la région de Mahomey et Souhé⁷⁷⁶, permettant à l'unité d'enclencher la dynamique du renseignement. Son interrogatoire conduit à l'arrestation d'un autre membre supposé de l'UPC, puis au montage de deux opérations : un « coup de main » sur un maquis, abandonné par ses habitant·es et détruit par la patrouille, et une opération de nomadisation au sud-ouest de Mbogloum. Le 12 février, un groupe en nomadisation dans la région de Lipombé essuie un tir de fusil de traite à 900 m du village de Maloumé. Ce dernier est fouillé, sans résultat, mais deux individus, que les militaires supposent être des ravitailleurs, et qui ont été arrêtés la veille « en brousse », sont transférés à Makak : leur interrogatoire est suivi d'autres arrestations, puis de l'organisation d'une opération conduisant à la découverte d'un maquis au cours de laquelle deux individus sont tués, un fusil

⁷⁷⁰ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Ordre général n° 1, 9 décembre 1957.

⁷⁷¹ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁷⁷² SHD, CAPM, 9001379, Dossier de carrière de Pierre Gueneley, sous dérogation.

⁷⁷³ *Ibid.*, Dossier de carrière de Pierre Gueneley, sous dérogation ; SHD, CAPM, 9001379, Dossier de carrière de Pierre Gueneley. Témoignage de satisfaction du colonel du Crest de Villeneuve : Ordre du territoire du Cameroun n° 16 en date du 4 juillet 1958, sous dérogation.

⁷⁷⁴ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, janvier-avril 1958.

⁷⁷⁵ *Ibid.*, 22-25 janvier.

⁷⁷⁶ *Ibid.*, 27-30 janvier.

et des documents saisis⁷⁷⁷. Les opérations de ce type se succèdent dès lors jusqu'à la fin du mois d'avril – qui marque le retour de l'unité en AEF.

Les nomadisations donnent aussi lieu, dans les trois premiers mois d'existence de la Zopac, à la destruction d'anciens villages. Celle effectuée au sud-ouest de Mbogloum, porte par exemple pour seul bilan : « Toutes les cases de cette vallée ont été brûlées⁷⁷⁸ ». De même, une opération près de Nguibassal est-elle mise à profit pour détruire les villages abandonnés : « Avons brûlé ancien village Song Tegul et quelques cases en brousse », est-il noté laconiquement dans le cahier⁷⁷⁹. Dans la région de Ndokoma-Makak, près de Pouma, une opération montée avec l'aide d'un informateur conduit à l'incendie des cases et des plantations, en plus de la mort de plusieurs personnes. L'informatrice Marie Ngo Mbock, alors âgée de huit ans, est grièvement blessée au cours de cette opération⁷⁸⁰. Les patrouilles quotidiennes fournissent également l'occasion de détruire les maisons évacuées : celles des anciens villages de Song Badjeck, de Souhé ou encore de Lipombé, par exemple⁷⁸¹. Début février, les rapports militaires notent ainsi que la population est « regroupée dans les nouveaux villages, les anciens étant presque tous brûlés⁷⁸² ». Cette importance accordée aux « regroupements » souligne le poids de la mission dite de « présence » dans le quotidien des unités. Dans la Zopac, elle prend, en théorie, la forme de visites nocturnes aux guetteurs des villages, de tournées dans les écoles comme dans « les regroupements » (où il faut « encadrer les détachements qui vont à la récolte, s'informer de l'état sanitaire⁷⁸³ »). La phase préparatoire est ainsi destinée à « reprendre le contact » avec une population « profondément touchée par la propagande » de l'UPC : « Il faut absolument [attirer] la population et l'appriivoiser » écrit Lambertton à ses subordonnés⁷⁸⁴. Parallèlement aux opérations de nomadisation, la section de Song Badjeck se concentre donc sur la prise en charge de la population, que le lieutenant, pétri de stéréotypes coloniaux, juge arbitrairement « très amorphe » : « Elle doit constamment être stimulée » affirme-t-il, tout en affirmant ne pas vouloir la brusquer, craignant de « donner prise à la propagande adverse qui appelle ces regroupements de la déportation⁷⁸⁵ ». Entre janvier et février 1958, la population, irrégulièrement visitée, est ainsi incitée par les militaires à construire les cases des camps de « regroupement », puis à débrousser les terres alentours pour semer en mars – tout en étant autorisée à récolter, en brousse, les fruits des palmiers, « afin de payer l'impôt⁷⁸⁶ ».

Les unités militaires sont incitées à sortir progressivement de cette mission d'action de présence au profit d'activités opérationnelles. Début mars, les sections doivent se diviser en trois : un groupe est spécifiquement chargé de rechercher l'affrontement avec les combattant·es, une patrouille d'intervention doit assurer un contact quotidien avec un maximum de villages, et un élément de servitude reste au poste⁷⁸⁷. À Song Badjeck, les semaines qui suivent voient s'accélérer les opérations en forêt, ponctuées par la découverte de maquis, par la mort ou l'arrestation de combattant·es, et par la saisie d'armes et d'archives. À partir d'avril 1958,

⁷⁷⁷ *Ibid.*, 16 février 1958.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, 5 février 1958.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, 16 mars 1958.

⁷⁸⁰ Entretien avec Marie Ngo Mbock mené par le volet « Recherche » de la Commission, dans le quartier de Melen à Yaoundé, le 28 mai 2023.

⁷⁸¹ *Ibid.*, 3, 4 et 5 février 1958.

⁷⁸² *Ibid.*, 8 février 1958.

⁷⁸³ *Ibid.*

⁷⁸⁴ SHD, Vincennes, GR6H246, Procès-verbal de la réunion tenue le 28 mars 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertton à Éseka, 1^{er} avril 1958.

⁷⁸⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 25 janvier 1958.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, 16 février 1958.

⁷⁸⁷ SHD, Vincennes, GR6H241, Directive générale n° 3 du lieutenant-colonel Lambertton, 2 mars 1958.

Lamberton demande aux sections de se concentrer sur ces opérations⁷⁸⁸. Les effectifs statiques des postes sont allégés, et la gendarmerie invitée à prendre le relais pour les actions de contrôle : « l’octroi de présence », sous forme de tournées dans les villages, devient sa principale fonction⁷⁸⁹. Selon le lieutenant-colonel, il s’agit d’accentuer la dynamique de désorganisation des maquis amorcée par les troupes coloniales depuis le mois de janvier : les trois premiers mois de l’existence de la Zopac se seraient d’ailleurs traduits, selon lui, par la désagrégation des principaux groupes de combattant·es et par le déplacement de leur zone d’implantation vers l’ouest⁷⁹⁰. Dans cette période, l’attention du commandement se concentre sur le quartier de Tricar, et plus particulièrement sur la forêt de Njock Lipan⁷⁹¹, rapidement identifiée comme la zone d’implantation de l’état-major du CNO, « où il dispose de bandes bien organisées et d’où il dirige la rébellion⁷⁹² », et sur la région située entre Makak et Mom⁷⁹³, dans Trisud, qualifiée par Lamberton de « centre nerveux de la rébellion⁷⁹⁴ ». Si l’armée peine à saisir la localisation des maquis dans ce dernier espace, la concentration des efforts sur ceux de Njock Lipan permet de les désorganiser, puis d’en poursuivre les combattant·es, bientôt dispersé·es en plus petits groupes⁷⁹⁵. En avril 1958, l’intensification des opérations de nomadisation rendue possible par la libération des unités conduit à l’affaiblissement des structures de commandement et de leurs filières, implantées autour de Boumnyebel (découverte et saisie des archives du poste de transmission du Secrétariat administratif du Bureau de Liaison (SA/BL) qui, sous l’autorité d’Um Nyobè, coordonne l’action du CNO et des structures locales de l’UPC ; de celles, également, du PC du premier régiment et du bureau d’organisation de l’État-major du CNO) et d’Édéa (PC du 5^e régiment et bureau de la section départementale, par lequel transitaient les échanges entre les maquis et Douala) : « Au total, on peut estimer que les maquis et bandes rebelles de la Sanaga Maritime sont actuellement pratiquement coupés des “bases” qui les renseignaient et les ravitaillaient », écrit le lieutenant-colonel à l’issue d’une semaine particulièrement meurtrière qui s’est soldée par la destruction de 26 maquis et la mort de 33 “rebelle⁷⁹⁶” ».

Si les maquis subissent de lourdes pertes entre mars et juin 1958, ils semblent évoluer ensuite vers des formes d’organisation rendant compliquées l’action répressive. De fait, aux « progrès » de mars et avril succède une relative stagnation selon les perceptions des militaires : la dispersion des éléments des plus importants, limite désormais les « contacts » avec les combattant·es dans les maquis, dont les groupes, trop réduits, échappent aux sections⁷⁹⁷. Les cadres de la Zopac notent d’ailleurs un changement dans la « technique adverse » : celle-ci consiste désormais, lors de l’arrivée d’une patrouille, à éclater le maquis « dans une zone limitrophe réduite », à surveiller l’adversaire puis à se recomposer après son départ⁷⁹⁸. Ce contexte coïncide avec l’expérimentation, par l’armée française, d’opérations « d’un type nouveau », dites « de saturation », qui reposent sur un principe de « fouille systématique de zones étendues en accolant un nombre important de patrouilles⁷⁹⁹ ». La première est engagée

⁷⁸⁸ Les deux cahiers de marche disponibles au SHD s’arrêtent d’ailleurs mi-avril.

⁷⁸⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Compte-rendu de la conférence donnée par le lieutenant-colonel Lamberton devant les gendarmes, 14 mai 1958.

⁷⁹⁰ SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 8, 27 février 1958.

⁷⁹¹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 4, 22 janvier 1958.

⁷⁹² SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 9, 5 mars 1958.

⁷⁹³ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

⁷⁹⁴ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 9, 5 mars 1958.

⁷⁹⁵ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 12, 26 mars 1958.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 15, 16 avril 1958.

⁷⁹⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 20, 21 mai 1958.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 19, 14 mai 1958.

⁷⁹⁹ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

entre Mouanda et la Kellé, dans le sous-quartier de Basud, avec l'appui d'unités provenant de Bawest et Bacent : « Dans un carré de 10 km de côté, trente-deux équipes de 5 à 6 hommes ont été engagées simultanément pendant 3 jours », afin de fouiller chacune « un casier de 4 km² environ⁸⁰⁰ ». L'opération permet de découvrir « une série de maquis upécistes sous-divisés en nombreux petits campements distants les uns des autres de 500 mètres à un kilomètre et difficilement décelables en forêt dense⁸⁰¹ ». Une dizaine sont détruits (sur les 28 qui l'ont été au cours de la semaine écoulée), et trois combattant·es abattu·es (sur huit), mais Lamberton juge le bilan encore insuffisant au regard de l'effort investi : quel que soit le format opérationnel, l'éclatement des unités adverses en petits groupes « rend difficile toute nouvelle prise de contact ». « Nos nombreuses actions semblent de ce fait tomber dans le vide⁸⁰² », est-il ajouté. Des opérations de ce type sont ultérieurement menées dans les régions de Makak et de Boumnyebel : la première pour rechercher, détruire et refouler vers le nord les petits maquis locaux, et « disloquer le “1^{er} bataillon du 2^e régiment”, seule bande jusqu'à présent agressive qui semble installée dans le voisinage de l'ancien village de Mom II⁸⁰³ » ; la seconde, reposant sur une localisation « paraissant assez sûre » du refuge de Ruben Um Nyobe⁸⁰⁴, doit permettre de retrouver celui-ci – mais elle s'avère finalement vaine⁸⁰⁵.

Les tentatives suivantes sont tout autant couronnées d'insuccès⁸⁰⁶, incitant *in fine* Lamberton à les considérer comme relativement « décevantes » : peu de prisonnier·ères, mais du matériel et surtout des archives, qui permettent, malgré tout, d'obtenir des renseignements et de démoraliser l'adversaire – d'autant qu'à compter du mois de juin, elles s'accompagnent de la diffusion de message de propagande en faveur des « ralliements » par haut-parleurs, en lisière des forêts⁸⁰⁷. Rétrospectivement, le lieutenant-colonel estime d'ailleurs qu'il s'agit là de leur principal intérêt : « C'est grâce à de tels procédés [opérations de saturation et raids sur renseignement] néanmoins, qu'un sentiment d'insécurité s'emparait des maquisards : leurs lettres et leurs carnets nous révélaient leur lassitude, leur découragement et nous permettaient de mesurer les progrès de notre plan d'action⁸⁰⁸ ». Dès juin, le commandant de la Zopac affirme que les combattant·es se contenteraient désormais de tenter d'échapper aux patrouilles en « se dispersant individuellement de jour dans la brousse », ou encore « en se couvrant, autour de leurs campements, par les femmes et les enfants qui constituent ainsi une sorte de rideau protecteur⁸⁰⁹ ». Lamberton estime alors qu'il faut poursuivre la fouille systématique des forêts afin d'entretenir un climat de terreur propice à générer des « ralliements⁸¹⁰ ». En la matière, il reçoit l'aide des « milices » créées par plusieurs notables locaux : dès la fin mars 1958 en effet, l'armée a incité certains d'entre eux à former, à partir des « groupes d'autodéfense » créés pour assurer la protection de chaque camp de « regroupement », des troupes de supplétifs destinés à appuyer l'action opérationnelle proprement dite. Deux « milices » sont alors constituées, à Nkonga (Bacent) et à Boumnyebel (Tricent) : la deuxième, « partie en nomadisation du 31 mars au 3 avril, a vécu en brousse exactement dans les mêmes conditions que les rebelles », affirme

⁸⁰⁰ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 21, 29 mai 1958.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 5.

⁸⁰³ SHD, Vincennes, GR6H242, Ordre particulier n° 8 du lieutenant-colonel Lamberton, 1^{er} juillet 1958.

⁸⁰⁴ *Ibid.*, Ordre d'opération du commandant de Tricar, 1^{er} juillet 1958.

⁸⁰⁵ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 27, 9 juillet 1958. Le relecteur du BRH annote d'ailleurs la mention de l'opération d'un simple « fiasco ».

⁸⁰⁶ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 29, 23 juillet 1958.

⁸⁰⁷ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 52.

⁸⁰⁹ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 24, 19 juin 1958.

⁸¹⁰ Les BRH mentionnent dès lors régulièrement, dans leur dernière rubrique – les « intentions » pour la semaine – le projet de procéder à la fouille systématique des régions où l'action nationaliste est jugée la plus importante.

un rapport militaire⁸¹¹. L'UPC prend d'ailleurs d'emblée conscience du danger que représentent ces « milices » : le 6 avril, l'un de ses commandos assassine le chef supérieur Mayi Mbem, qui venait d'en organiser une et devait la présenter, le lendemain, au commandant de Tricar. L'événement renforce l'intérêt de Lambertson, qui voit dans ces unités supplétives, outre leur apport opérationnel, un moyen de pallier les limites de ses propres services de renseignement en comptant sur leur connaissance plus précise des espaces forestiers : « Nous comptons beaucoup sur ces milices villageoises pour nous aider à dépister les mouvements importants au sein et à l'entour des maquis, car c'est avec stupeur et dépit que nous apprenons qu'une réunion groupant 300 rebelles a pu se tenir à notre insu⁸¹² ». L'adoption du principe de « fouille systématique » des zones forestières, réclamant des effectifs importants, incite la Zopac à encourager davantage encore leur constitution. Elle s'appuie d'abord sur la « milice » montée par Pierre Dimala, ancien upéciste et président de l'Esocam : si le lieutenant-colonel est d'abord sceptique sur son utilité, son avis change en mai. « Dimalla [sic], qui jusqu'à présent faisait plus de bruit que de mal, s'est enfin décidé à collaborer activement et réellement avec l'Armée » écrit-il avant d'ajouter :

Il vient de détruire cette semaine, en parfaite liaison avec le Commandant du sous-quartier Tricent, la bande de Hiol Jean, qui tenait la région de Ntouleng et exerçait une profonde influence sur la population. Ce coup "mouille" définitivement Dimalla ; il a produit une grande impression. Il n'est pas jusqu'au chef supérieur de Makak qui vient enfin de se décider à nous renseigner et se fait même l'apôtre et l'agent du regroupement des villages qu'il dénonce comme "pourris". Cette dénonciation confirme nos renseignements⁸¹³.

Au même moment, deux autres chefs supérieurs, Jacques Bidjoka, du canton de Ndog Bessol, et Henri Matip, du canton de Ndog Djoue I, offrent « spontanément à lever des milices et à les lancer en forêt ». Selon Lambertson, leurs décisions seraient liées aux événements survenus en mai 1958 : l'intervention des militaires à Alger et la menace d'une opération coup de poing en métropole semblent résonner, pour lui, comme la manifestation de la puissance de l'armée française, dont la démonstration est à même d'influencer le positionnement des chefs, toujours et avant tout réceptif, selon lui, à la démonstration de puissance⁸¹⁴. Bidjoka est alors autorisé à organiser une « milice » de 150 membres, « tous volontaires », répartis en une dizaine de groupes de dix à douze hommes, chacun étant mené par un chef armé d'un fusil confié par l'administrateur Capelle. La proposition d'envoyer ces groupes en forêt reçoit l'accord de Lambertson, tant le projet satisfait aux impératifs de la 'guerre contre-révolutionnaire', que ce soit en matière de 'contre-guérilla' (« Pour combattre les rebelles, il faut vivre comme eux, adopter leurs méthodes et fouiller minutieusement le terrain ») ou d'implication des populations civiles : « Le problème de la Sanaga Maritime [étant] une affaire Bassa, il faut que les Bassa eux-mêmes [soient] à la pointe du combat⁸¹⁵ ». Ces « milices » n'en restent pas moins sous contrôle militaire : encadrées par un sous-officier, elles sont accompagnées de « quelques tirailleurs sélectionnés ».

Dans la semaine qui suit, les groupes de « miliciens » se mettent en place : Bidjoka forme cinq premières équipes de onze hommes, tandis que Matip amorce la construction d'un camp pour sa future « milice⁸¹⁶ ». Celle de Dimala poursuit, pendant ce temps, ses activités, dont la violence même devient un argument en leur faveur, pour Lambertson : « De l'étude des documents en cours d'exploitation, il ressort que la "terreur" de la milice de Dimala marque

⁸¹¹ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 14, 9 avril 1958.

⁸¹² *Ibid.*

⁸¹³ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 22, 5 juin 1958.

⁸¹⁴ Voir Section 2 – Partie II.C.

⁸¹⁵ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 22, 5 juin 1958.

⁸¹⁶ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 23, 12 juin 1958.

profondément psychologiquement les bandes rebelles. Une contre-action se dessine et les appels au secours sont lancés partout⁸¹⁷ ». La « milice » de Bidjoka entre en action courant juin, menant des opérations de nomadisation en brousse, de même que celle de Matip qui s'illustre en procédant à l'arrestation de militant·es upécistes du comité central d'Éséka et de ceux d'un comité de base formé à l'intérieur de la Société des bois du Cameroun⁸¹⁸. Elles participent ensuite aux patrouilles militaires : « Elles se montrent toutes ardentes et dynamiques et si elles n'obtiennent pas encore des résultats spectaculaires, leur appui n'est pas négligeable⁸¹⁹ ». Elles deviennent, au cours du mois de juillet, un instrument majeur de la répression en Sanaga Maritime : « L'activité des milices est très satisfaisante. Enhardies par quelques succès, elles se donnent à fond et sont bien souvent à la source des renseignements obtenus⁸²⁰ ». Les violences qu'elles exercent contre les combattant·es et les populations restent pourtant encore gravées dans les mémoires collectives de la région⁸²¹.

L'apport de ces « milices » camerounaises permet d'accentuer la pression sur les maquis dès juin 1958. Les opérations s'orientent autour d'un double mode opératoire : pourchasser les combattant·es adverses pour les forcer à se « rallier », tout en éliminant les figures locales du mouvement, ces « quelques dizaines de chefs convaincus – ou compromis – [qui] restent décidés à poursuivre la lutte jusqu'au bout, et s'efforcent de maintenir en forêt les restes hébétés de ce qui fut, il y a quelques mois, les maquis bien organisés des Comités de base et Comités centraux, et les “bataillons” agressifs du CNO⁸²² ». Le 17 juin marque la mort d'Isaac Nyobè Pandjock, chef du CNO, tué au cours d'une patrouille de la 7^e compagnie du BTC n° 2 qui permet la saisie des importantes archives administratives de son État-major⁸²³. Les renseignements qui en sont tirés permettent, avec d'autres, une « reprise du contact généralisée dans toute la zone » en juillet, des opérations qui permettent à leur tour d'obtenir de nouveaux renseignements⁸²⁴. Alors que certains groupes se reconstituent en dehors de la Zopac⁸²⁵, les officiers français estiment que « le côté “militaire” de la rébellion est pratiquement effacé ». « L'action menée contre lui approche de son terme : le CNO est « presque complètement détruit » : ainsi, les organismes politiques, moins atteints, ne peuvent plus « effectuer leur mission dans des conditions normales⁸²⁶ ». Les opérations militaires se resserrent autour de Boumnyebel, où se trouveraient les organes directeurs de l'UPC et « ce qu'il reste de l'EM du CNO⁸²⁷ » – et, surtout, le refuge probable du principal leader indépendantiste.

- L'assassinat de Ruben Um Nyobè, acmé de la dynamique répressive

Si, dans les deux mois qui suivent la mort d'Isaac Nyobè Pandjock, les BRH recensent comme autant de succès le « ralliement » ou l'élimination des cadres upécistes, Ruben Um Nyobè reste bel et bien la cible principale des officiers français. Pour ces derniers, la destruction du mythe

⁸¹⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 25, 26 juin 1958.

⁸¹⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 26, 3 juillet 1958.

⁸¹⁹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 28, 16 juillet 1958.

⁸²⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 29, 23 juillet 1958.

⁸²¹ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 270-271.

⁸²² SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 24, 19 juin 1958.

⁸²³ *Ibid.*

⁸²⁴ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 28, 16 juillet 1958.

⁸²⁵ Notamment aux alentours de Pitti où un sous-quartier spécifique, celui de Dibamba, est créé fin juillet et confié à la 8^{ème} Compagnie du BTC n° 2, avec pour mission d'isoler une « formation rebelle » spécifique en procédant « au regroupement des villageois après reconnaissances systématiques de l'origine tribale, des ressources, et des liens traditionnels des populations connues de son sous-quartier. » SHD, Vincennes, GR6H242, Ordre particulier n° 9 du lieutenant-colonel Lamberton, 28 juillet 1958.

⁸²⁶ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 34, 27 août 1958.

⁸²⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958.

du *Mpodol*, et même son élimination physique, sont indispensables pour assurer la « pacification » sur le long terme. Depuis ses interventions devant l'Onu, les autorités coloniales ont développé l'idée que le leader nationaliste incarnait le mouvement upéciste, comme le souligne un rapport de la Sûreté sur les actions armées de décembre 1956 :

Ce n'est certes pas l'effet du hasard que le théâtre des incidents de décembre soit justement la région de la Sanaga-Maritime, patrie du leader Um Nyobè, qui s'intitule lui-même le "Mpodol", c'est-à-dire, en langue bassa, le "porte-parole", en qui chaque homme, chaque femme de cette race bassa, intelligente, mais crédule et encore influencée par les sorciers, se reconnaît et qui personnifie pour eux la vigueur et les aspirations de la race. Auréolé d'une sorte de rayonnement magique aux yeux de ses frères de race les plus crédules, il est considéré par eux comme "infaillible". Par voie de conséquence tout acte émanant de lui, a la valeur d'un rite magique, toute parole le caractère d'une loi-fétiche, que l'on ne saurait transgresser sans commettre un crime immédiatement puni des plus terribles représailles⁸²⁸.

Pour déconstruire ce « mythe », l'armée française multiplie en 1957 les actions « psychologiques » visant à délégitimer la personnalité, les convictions et les gestes d'Um Nyobè. Les six thèmes de propagande précédemment présentés, récités dans les villages, dénigrent ainsi son propre père, objet d'une bestialisation visant à délégitimer son fils : « Les Bassas auraient-ils oublié le proverbe "tel père, tel fils" ? Lequel d'entre eux ignore que Nyobè Nsouna, le père d'Um Nyobè, était un monstre, un sorcier-panthère qui fut tué, car il avait tué trop de ses frères dans la forêt. N'a-t-il pas donné le jour à un fils qui s'il n'a pas revêtu la peau d'une bête, est devenu un génie du mal, qui vit dans la brousse comme une bête sauvage et fait tuer beaucoup de ses frères : il doit lui aussi subir le sort de son père⁸²⁹ ». Une telle stratégie mobilisant tous les ressorts les plus caricaturaux des stéréotypes racialisés, ne fait pourtant pas consensus au sein des acteurs de la propagande, comme le prouvent les réticences d'André Boyer qui estime que l'aura du *Mpodol* est trop puissante pour être ainsi atteinte : « Je ne crois pas personnellement à la possibilité actuelle pour notre action psychologique de s'attaquer à la personnalité de Ruben Um Nyobè dont le mythe et le point le plus fort de la propagande adverse. L'appel à sa destruction est-il actuel⁸³⁰ ? » Théoricien de la « guerre psychologique », le lieutenant-colonel Lambertson estime lui, au contraire, nécessaire d'axer la propagande dans cette perspective, dont il fait l'une de ses priorités : il faut, dit-il, lutter « contre la mystique créée autour de sa personne et de son parti⁸³¹ », avant même de procéder à son élimination physique.

Le sort à réserver à Ruben Um Nyobè ne fait pas, lui non plus, consensus entre les acteurs civils et militaires. En mai 1958, le Haut-Commissaire Torrè défend encore, auprès du ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, une stratégie de conciliation : « Il faut, "sans vaines menaces, mais sans faiblesses", comme l'a dit publiquement M. Ahidjo, amener Um Nyobè à comprendre l'échec de sa tentative de subversion et, par conséquent, à accepter un compromis politique auquel le gouvernement camerounais et la France, responsable de l'ordre public puissent souscrire sans risquer de provoquer un bouleversement complet du pays⁸³² ». Pour Doustin au contraire, les actions armées de décembre 1956 ont tant radicalisé la situation qu'il

⁸²⁸ ANOM, 1AFFPO3336, Direction de la Sûreté, Note de renseignement « Objet : relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », sans date.

⁸²⁹ SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du moniteur d'instruction civique Alphonse Yobol aux représentants du gouvernement camerounais et de l'autorité administrative (Zopac et gendarmerie compris), 5 mai 1958.

⁸³⁰ SHD, Vincennes, GR6H246, Lettre d'André Boyer à Daniel Doustin, 4 mars 1958.

⁸³¹ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959, p. 55.

⁸³² ADF, Nantes, 743PO/2-43, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 9 mai 1958.

ne reste désormais d'autre choix que d'éliminer le *Mpodol*, comme il l'écrit d'ailleurs à un collaborateur direct de Torrè, juste après la prise de fonction de ce dernier :

Est-il possible de ramener Um Nyobè dans le système comme le pensait Ramadier, qui – c'est à peine une boutade – l'aurait très bien vu comme premier Ministre ! Personnellement, je ne le pense pas [*plus* est écrit par-dessus], Um Nyobè maintenant s'est enfermé dans l'action subversive comme nous-mêmes nous sommes enfermés dans la répression. Je ne pense pas qu'il lutte pour l'indépendance, mais seulement pour la prise du pouvoir. En fait, nous nous battons pour une question de régime⁸³³.

Quant à Lamberton, pour qui l'élimination d'Um Nyobè semble presque relever d'une affaire personnelle, il assume explicitement, en juin 1958, l'ordre donné à ses subordonnés de « harceler sans cesse les restes des bandes rebelles et des maquis upécistes réfugiés en forêt, de manière à provoquer de nouveaux ralliements, le but final étant de détruire jusqu'au dernier les irréductibles, et particulièrement leur chef⁸³⁴ ». Prévitali évoque même une prime en cas de « capture » du leader, « des pisteurs évoquent qu'elle est grosse⁸³⁵ ».

L'intensification des fouilles au cours des mois de juillet et d'août 1958, et les renseignements qu'elle permet d'obtenir, incitent l'armée française à concentrer ses efforts sur la région comprise entre Mode et Libelingoi, où elle estime que se cachent les membres du Secrétariat administratif du Bureau de Liaison (SA/BL). Le lieutenant-colonel souligne le rôle joué en la matière par Agostini et Conan, chargés des interrogatoires et de l'exploitation des correspondances d'Um Nyobè qui ont été saisies⁸³⁶. Le 12 juillet, l'armée arrête la famille d'un planteur déplacée à Libelingoi, Yegba Ngos, notamment sa fille Philomène, soupçonnée d'être liée à Pierre Yemback, secrétaire et chef du SA/BL. Dans les semaines qui suivent, d'autres renseignements confirment que sa concession, dans la forêt de Libelingoi, constitue « le terrain politiquement sûr du comité central » local⁸³⁷. Le 11 septembre, une opération est montée pour l'explorer : elle conduit à la découverte d'une cache abandonnée depuis l'arrestation de Philomène Ngos, où sont retrouvés des effets personnels et de nouvelles archives d'Um Nyobè et Mayi Matip. Le même jour, une autre patrouille découvre, à proximité, un maquis en construction : le secrétaire du comité central de Libelingoi, Benjamin Libong, est tué, tandis que la secrétaire de la section locale de l'Udefec, Esther Ngo Manguele, est arrêtée et soumise à un interrogatoire brutal⁸³⁸. Les renseignements qu'elle fournit corroborent ceux donnés par Philomène Ngos et un « rallié » du nom de Joseph Kack, mais aussi ceux tirés de l'exploitation d'archives trouvées lors d'une opération qui a permis, fin août, de découvrir un maquis ayant hébergé des upécistes à Libelingoi. La correspondance entre Pierre Yemback et Luc Mbua, planton et commissaire du SA/BL, désigne la région située au nord des collines de Hon comme celle d'un maquis important, qui pourrait alors servir de « zone de sécurité » aux principaux responsables du mouvement – dont Um Nyobè.

Le 13 septembre 1958, une opération qualifiée de « forte densité » est déclenchée dans la région de Libelingoi : elle est confiée à la 1^{ère} compagnie du BTC n° 1, commandée par le capitaine Marc Guillou. Né en 1925 à Alger, engagé volontaire (1945), ce Saint-Cyrien ayant choisi l'infanterie coloniale est d'abord affecté, comme sous-lieutenant, en Algérie (1947), puis en Indochine où il effectue plusieurs séjours jusqu'en février 1955, dirigeant notamment une

⁸³³ ADF, Nantes, 743PO/2-43, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Cameroun au directeur du cabinet du Haut-Commissaire au Cameroun Chapperon, 28 février 1958.

⁸³⁴ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 25, 26 juin 1958.

⁸³⁵ Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, *op. cit.*, p.210.

⁸³⁶ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁸³⁷ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

⁸³⁸ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 288.

compagnie de fusiliers voltigeurs au sein du 13^{ème} Régiment de tirailleurs sénégalais. Il s'attire des évaluations en demi-teinte de ses supérieurs, telle celle du chef de bataillon D. Boussiquet, commandant du 21^{ème} RIC⁸³⁹. S'il attire des remarques tout aussi mitigées de sa hiérarchie au Cameroun – « Jeune capitaine, intelligent, ayant des moyens mais manquant de dynamisme et ne se consacrant pas toujours entièrement à sa mission », écrit de lui le chef de bataillon Estripeau, en 1958⁸⁴⁰ –, l'opération du 13 septembre 1958 change singulièrement sa situation: ses « très bons résultats », qui « ont permis l'élimination totale du Bureau du Comité Directeur de la rébellion », lui valent même un « témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire⁸⁴¹ ». Cette opération rassemble donc trois des sections de la 1^{ère} Compagnie du BTC n°1, chargées de boucler le nord, l'est et le sud de la colline de Hon, tandis qu'un peloton de la garde, guidé par Esther Ngo Manguele, procède à sa fouille⁸⁴². Un premier maquis est découvert vers midi : celui du trésorier du comité central de Libelingoi, Albert Basso, tué par la garde camerounaise, tandis que deux femmes – Monique Tang, concubine de David Bogten, président du « GOES⁸⁴³ » et récemment « rallié », et Berthe Njock, épouse de Martin Makon – sont arrêtées⁸⁴⁴. Pendant ce temps, l'une des trois équipes de la 3^e section de la 1^{ère} Compagnie, menée par le sergent-chef Toubaro et guidé par un certain Luc Makon que Prévitali décrit comme un « villageois barbu, collaborateur zélé de l'armée et pisteur attiré⁸⁴⁵ » qui suit des traces de pas qui la mènent jusqu'au refuge d'Um Nyobè, où il se trouve en compagnie de Pierre Yemback, Jean-Marc Ngambi et Ruth Ngo Nkon, mère de sa compagne Marie Ngo Njock. La présence du petit groupe dans un espace aussi exposé – à flanc d'une crête, dans des rochers –, souligne un déplacement récent ou en cours : pour l'historien Achille Mbembe, ses proches auraient persuadé Um Nyobè de changer de maquis pour échapper à une attaque imminente – ce qui, selon un témoin potentiel, Um Ngos, « gardien du grand maquis⁸⁴⁶ », expliquerait les circonstances de sa mort. Dans le rapport qu'il écrit pour rendre compte de l'opération à ses supérieurs, le capitaine Guillou fait lui l'hypothèse que cette décision aurait été prise peu avant :

Um Nyobè et Yemback durent quitter leur maquis (qui devait d'ailleurs être découvert vers 16 heures par le sous-lieutenant Languillaume) en entendant la fusillade du maquis de Basso, et emportant leur matériel le plus précieux (entre autres la valise contenant les archives du BCD et

⁸³⁹ CAPM, Pau, 8200544, Dossier de carrière de Marc Guillou, Appréciation du chef de bataillon Boussiquet, 17 février 1955, sous dérogation.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, Dossier de carrière de Marc Guillou, Appréciation du chef de bataillon Estripeau, 25 juillet 1958, sous dérogation.

⁸⁴¹ *Ibid.*, Dossier de carrière de Marc Guillou, Témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire n° 36 en date du 4 décembre 1958, du commandant militaire du Cameroun, du Crest de Villeneuve, sous dérogation

⁸⁴² SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou (commandant de la 1^{ère} compagnie du BTC et de Tricent), Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958. SHD, Vincennes.

⁸⁴³ Le GOES est une organisation dépendante de la JDC, créée par Mayi Matip en juin 1958 afin de réorganiser et d'intensifier l'activité des jeunes upécistes dans la région d'Éséka. Son nom, parfois considéré comme un acronyme de Groupe d'organisation d'Éséka, serait, d'après les renseignements obtenus par les militaires à l'issue de l'interrogatoire d'un « rallié », une appellation provenant du verbe anglais « aller » (*to go*). SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 36, annexe n° 8 : « Étude sur le GOES », 10 septembre 1958.

⁸⁴⁴ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

⁸⁴⁵ Si Luc Makon paraît connu et volontaire, on note que l'armée a imposé, le matin même, à Boumnyebel, à ces civil-es de participer à l'opération. « Le 13 septembre au matin, un attroupement inaccoutumé des militaires se produit à Boumnyebel. Ceux-ci détiennent une liste de gens du village qui, affirme ils doivent les accompagner dans la brousse, de gré ou de force », affirme en effet Achille Mbembe, in Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, pp. 73-77 ; voir : Prévitali Stéphane, *Je me souviens de Ruben...*, op. cit., p.124.

⁸⁴⁶ C'est le titre qui lui est donné lors de son audition par la commission de l'UPC chargée d'enquêter sur la mort de Um Nyobè, en 1962 : ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, s.d., p. 14.

la machine à écrire) pour se camoufler dans le surplomb de rocher qui apparemment n'était qu'un abri pour guetteur, mais devait paraître plus sûr⁸⁴⁷.

Auditionnée quatre ans plus tard par une commission d'enquête de l'UPC, chargée en 1962 d'étudier les circonstances de la mort d'Um Nyobè, et notamment le rôle joué en la matière par Mayi Matip, Marie Ngo Njock, compagne d'Um Nyobè au maquis, affirme que le petit groupe se déplaçait depuis déjà deux jours lorsqu'il a été découvert par l'unité militaire⁸⁴⁸.

La confrontation entre ces différentes sources – archives militaires relatant l'opération dans les jours suivants les faits, compte-rendu des auditions de la commission de l'UPC menées en 1962, entretiens réalisés plusieurs décennies après avec les témoins présents –, souligne d'importants désaccords, portant, déjà, sur le nombre et le nom des acteurs·rices présents lors de la mort de Ruben Um Nyobè. Le rapport du capitaine Marc Guillou insiste ainsi sur le faible nombre des compagnons présents auprès d'Um Nyobè au moment de l'arrivée des soldats : seuls Pierre Yemback, Jean-Marc Ngambi et Ruth Ngo Nkon sont mentionnés. En 1962, le compte-rendu de la commission de l'UPC permet pourtant d'attester la présence d'au moins trois autres personnes : Um Ngos, Marie Ngo Njock et Antoine Yembel, membre du SA/BL – tous les trois auditionnés. Achille Mbembe reprend le nom de ces six acteurs, auxquels il ajoute le fils d'Um Nyobè et Marie Ngo Njock, Daniel, né au maquis et alors âgé de 10 mois⁸⁴⁹. S'il ne mentionne pas la présence de Ngambi, l'historien Yves Mintoogue estime pour sa part que le groupe était accompagné d'un cuisinier, Jean-Marc Poha, et surtout de Théodore Mayi Matip, président de la JDC⁸⁵⁰ – ce qu'atteste également le compte-rendu de l'enquête de la commission de l'UPC, bien qu'il ne soit pas interrogé dans ce cadre. Sa présence est de toute manière attestée dans les jours suivant la mort d'Um Nyobè, lorsqu'il décide de quitter le maquis et de se rendre aux militaires. Son audition confirme que le groupe aurait été composé de neuf individus, donc cinq seraient parvenus à s'enfuir⁸⁵¹. Le BRH de la Zopac relatant l'événement note que des « traces » ont été repérées à proximité, « laiss[ant] supposer » que Mayi Matip et Marie Ngo Njock, seuls cités ici, étaient présents sur les lieux et qu'ils « ont pu s'enfuir à temps⁸⁵² ». Deux témoins (Um Ngos, Marie Ngo Njock) auditionnés par la commission de l'UPC en 1962, affirment eux que Mayi Matip était parti se soulager au moment de la fusillade, ce qui lui aurait permis d'échapper à l'attaque – mais lui vaut ensuite des accusations de trahison. Le contexte de recueil de ces témoignages, prononcés devant une commission chargée d'évaluer le rôle de Mayi Matip dans l'affaire, n'est peut-être pas anodin : il n'est pas impossible en effet qu'il y ait là une volonté de décrédibiliser l'ancien proche compagnon d'Um Nyobè, devenu, après son « ralliement », l'une des principales figures politiques d'un mouvement dont certains cadres font le choix de la légalité⁸⁵³ – et ce d'autant plus qu'il tire alors symboliquement profit de son rôle au maquis auprès du *Mpodol*, dont le prestige reste intact en Sanaga-Maritime.

Les sources divergent sur le sort d'Um Nyobè. D'après le rapport du capitaine Guillou, ce dernier, Pierre Yemback, Jean-Marc Ngambi et Ruth Ngo Nkon, qui se reposent après avoir

⁸⁴⁷ SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou, Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958, p. 1.

⁸⁴⁸ ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, sans date, p. 20.

⁸⁴⁹ Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, p. 98 et Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 15.

⁸⁵⁰ Mintoogue Yves, « Savoirs endogènes et résistance nationaliste... », *op. cit.*, ; Mintoogue Yves (2015), « La mort d'Um Nyobè », *La nuit rwandaise*, 9.

⁸⁵¹ SHD Vincennes GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958. Voir plus particulièrement l'annexe n° 5 : « Déclaration recueillie auprès de Mayi Matip Théodore, Président de la JDC, compagnon de maquis de Um Nyobè, rallié le 20-09-1958 », pp. 33-35.

⁸⁵² SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

⁸⁵³ Voir Section 3 – partie I.A.

pris leur repas, sont encerclés et sommés de se rendre, puis abattus alors qu'ils tentent, du moins selon la version donnée par les militaires, de prendre la fuite. Le document affirme ainsi que le *Mpodol*, identifié par Luc Makon, aurait été pris en chasse par le sergent-chef Toubaro, « qui le poursuit pendant deux cents mètres à travers les rochers et la broussaille avant de l'abattre d'une rafale de son pistolet-mitrailleur⁸⁵⁴ ». Ce récit contraste avec la reconstitution de l'événement proposée par Mbembe – qui désigne le tirailleur Paul Abdoulaye, d'origine Sara, et l'accuse de l'avoir abattu alors qu'il tentait de contourner un arbre :

Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC, reste seul, debout. Il est identifié et désigné du doigt par des indicateurs recrutés par les Forces d'intervention françaises. *Mpodol* est sans armes, les mains nues. Il tient la serviette qui ne le quitte jamais. Elle contient quelques documents privés et son agenda personnel dans lequel il note ses songes. Ruben tente de se replier en contournant le tronc d'arbre qui obstrue l'issue arrière. À ses pieds gît, sanglant, le cadavre de Yem Mback. Autour de lui, le vide. C'est alors que Paul Abdoulaye, d'origine Sara (Tchad), le met en joue et tire, les balles l'atteignent dans le dos. Il s'écroule, et, après de profondes souffrances, s'éteint⁸⁵⁵.

Il reprend ainsi la reconstitution faite par un acteur auditionné par la commission, Elias Bassama, membre local de l'UPC, qui n'était cependant pas présent sur les lieux :

Il y avait dans l'équipe des militaires un métis, c'est lui qui tira le premier et abattit Yem Mbak, Ruth et Poha. Makon désigne Um Nyobè du doigt. Ce métis ne voulut pas tirer sur Um. C'est alors que Ruben se déplaça, prenant la fuite et avait voulu contourner le gros arbre qui se trouvait sur les lieux. C'est alors que les balles l'atteignirent et après des souffrances atroces, il rendit l'âme. C'est un Sara, le nommé Aboudlaye Paul, qui tira sur lui⁸⁵⁶.

Aucun des trois témoins directs auditionnés par la Commission ne se prononce toutefois sur les circonstances précises de la mort du *Mpodol*, semblant craindre, à demi-mots, des représailles⁸⁵⁷. Um Ngos refuse d'abord de parler (« Je laisserais [...] un testament pour qu'il soit lu un jour, ou peut-être je pourrais confier ce secret à un des miens qu'il le rend public après ma mort, mais aujourd'hui, je ne puis rien dire... »), de même que Marie Ngo Njock (« Il y a des gens qui peuvent faire des révélations sur ce qui s'est passé et peut-être moi-même aussi mais nous avons tous peur de parler⁸⁵⁸ »). Si Um Ngos se rétracte et accepte *in fine* de témoigner, c'est pour dire qu'il ne peut apporter d'informations précises – « Camarades, sachez bien que personne ne pouvait plus s'occuper à voir ce qui s'est passé » –, et Bassama prend sa relève en proposant la version précitée, dont il dit simplement l'avoir « apprise », mais sans mentionner de sources. Quant à Marie Ngo Njock, son témoignage de 1962 affirme qu'elle prend la fuite dès qu'elle entend les premiers coups de feu, ce qui la sépare d'Um Nyobè :

Après le manger, Ruben pris un bain chaud, après cela, un de mes parents, le gardien du grand maquis, le camarade Um Ngos, nous signala la présence de militaires à quelques pas de nous. Pendant ce temps Mayi n'était pas avec nous, il était allé faire « caca ». À peine la première détonation, Um Samuel se mit à prendre la fuite, Ruben et moi également, Yem était assis. C'est dans la fuite de Yembel qu'il rencontra Mayi Matip⁸⁵⁹.

Cachée seule avec son fils dans les heures, puis les jours qui suivent, Marie Ngo Njock ne peut donner plus d'informations à la commission – si ce n'est que son fils, « âgé d'à peine quelques

⁸⁵⁴ SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou, Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958.

⁸⁵⁵ Um Nyobè Ruben, *Le problème national...*, *op. cit.*, pp. 73-77.

⁸⁵⁶ ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, sans date, p. 17.

⁸⁵⁷ Le contexte est alors au développement d'un régime autoritaire au Cameroun, reposant sur la répression croissante de toute forme d'opposition politique au profit d'un parti unique. Voir Section 3 – Partie I.B.

⁸⁵⁸ ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, s.d., p. 17 et 19.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 20.

mois », était « déjà atteint par les balles » : « Daniel prit une balle (dans le pied) au cours de l'arrestation de son père », précise-t-elle dans notre entretien⁸⁶⁰. Elle mentionne également la mort de sa mère (« [Elle] a subi une mort atroce. Elle fut égorgée »), ce qu'elle ne fait pas en 1962. De même, Yembel n'apporte pas de témoignage précis sur l'événement lors de son audition par la commission de 1962 :

Tout le monde était sous le rocher. Je réchauffais [de l'eau] à côté, tout à coup Ruben et les autres camarades qui entendirent du bruit s'inquiétèrent. Ruben et Yem étaient debout, nous signalèrent la présence des militaires qui étaient à quelques pas de nous, puis quelques secondes plus tard, ces derniers mitraillaient déjà. C'était alors le sauve qui peut général. Quant à moi je fus d'abord projeté à terre après la première détonation puis je ne sais pas comment j'ai rampé sur le palmier qui bouchait à moitié l'unique issue du rocher. C'est de là que j'ai vu quelqu'un courir devant moi, au prime abord j'avais cru que c'étaient des militaires et que nous étions encerclés, ce n'est qu'après que j'ai constaté que c'était le camarade Mayi Matip. Je le rejoignis et nous fîmes route ensemble jusqu'à chez Mbend car son maquis n'était pas éloigné⁸⁶¹.

Il s'indigne surtout du récit fait de l'événement par Mayi Matip, qui, dans *France Observateur* du 26 mars 1959, affirme avoir assisté à la mort d'Um Nyobè alors même qu'il n'était plus là – et cherche pourtant à se présenter comme le gardien de ses dernières paroles :

Nous étions debout quand du fond de la vallée une patrouille de militaires nous aperçut et, sans sommation aucune, déchargea des rafales de mitraillettes sur nous. Un rocher nous empêchait de nous échapper. Ruben ne voulut d'ailleurs ni courir, ni appeler. Il nous fit signe de tenter de nous sauver et, quand les balles commencèrent à l'atteindre, il fit quelques pas et tomba en poussant un cri strident : Vive le Cameroun ! Oh, Cameroun⁸⁶² !

S'il est impossible de déterminer précisément les circonstances de la mort d'Um Nyobè, seules les sources militaires offrent, malgré leur partialité, un témoignage direct de ce qu'il se passe ensuite – tous les témoins encore vivants étant, en toute logique, absents des lieux, puisqu'ayant fui ou se cachant pour éviter d'être pris. Selon le capitaine Guillou, le sergent-chef Toubaro procède ensuite à la fouille des environs, et « récupère le matériel qui se trouvait dans l'abri » où s'était réfugié Um Nyobè⁸⁶³. Un rapport de la Sûreté en précise le contenu : « [D]es documents du parti et des papiers personnels appartenant à Um Nyobè, à Mayi Matip et Yemback Pierre, qui avaient été mis hâtivement dans une valise métallique, ainsi qu'un ballot fait avec une couverture, ont été saisis⁸⁶⁴ ». L'auteur ne perd pas de vue l'enjeu psychologique de l'événement, comme en témoigne la description qu'il livre, par ailleurs, des effets censés avoir été retrouvés sur le corps d'Um Nyobè – et qui servent surtout à prouver, au-delà de la mort du leader nationaliste, ce qu'il considère comme une forme d'ambivalence :

Um Nyobè était vêtu d'une veste de pyjama et d'un pantalon. Ses poches contenaient des gris-gris et quelques papiers dont les feuilles d'un imprimé intitulé : « Décision de la session plénière du [Comité Central du Parti Communiste de l'Union Soviétique] sur le groupe anti-parti de G. Malenkiv, Likaganovitch, et V. Molotov ». Ainsi, [il] est mort avec sur lui, la preuve de son attachement à la sorcellerie et au communisme.

Entre autres publications à caractère révolutionnaire, se trouvaient encore parmi les affaires du leader upéciste, la brochure : « Front de Libération National Algérien. La lutte du peuple algérien s'inscrit dans la lutte des peuples d'Afrique et d'Asie » (Edition El Moudtkhip) et une biographie

⁸⁶⁰ Entretien avec Marie Ngo Ndjock mené par le volet « Recherche » de la Commission, en langue basaa, à Boumnyebel, le 28 mai 2023.

⁸⁶¹ ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, sans date, p. 26.

⁸⁶² « Le Cameroun à la veille de l'indépendance », *France observateur*, 26 mars 1959.

⁸⁶³ SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou, Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958.

⁸⁶⁴ ANOM, 1AFFPOL3348, La direction de la Sûreté, Rapport pour la période du 11 au 25 septembre 1958.

de Mao-Tse-Toung (Éditions sociales, Paris), envoyée par Abolo Gabriel le 17 juillet 1957 au nom du comité de base de l'UPC de Paris⁸⁶⁵.



Monument en l'honneur de Ruben Um Nyobè dans le centre-ville d'Éséka, mars 2004 (© ComCam)

S'il est impossible de certifier la présence de ces documents, tant la production d'un tel rapport reste potentiellement indissociable d'une volonté performative visant à alimenter la propagande militaire, l'incertitude persiste sur l'existence même de la mallette – un objet symbolique, qui figure sur les représentations contemporaines du *Mpodol* dans l'espace public, telle sa statue érigée dans le centre-ville d'Éséka – comme sur son contenu. Ce dernier soulève en effet d'épineuses questions, dont la principale reste celle des carnets personnels dans lesquels Um Nyobè aurait régulièrement noté ses rêves et ses observations diverses, analysés par Achille Mbembe⁸⁶⁶, dans sa thèse et ses différents travaux⁸⁶⁷. Certains récits ancrés dans les mémoires

⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁸⁶⁶ Achille Mbembe précise ne pas avoir travaillé sur les originaux et a analysé les extraits publiés par Chaffard : « Par contre, un refus nous a été opposé lorsque nous avons voulu consulter les documents entreposés au SHD. La consultation de ces dossiers nous aurait permis d'établir avec plus de précision le niveau d'engagement des forces françaises dans la répression de l'insurrection. Nous aurions également pu consulter la plus grande partie des carnets intimes dans lesquels les paysans maquisards transcrivaient leurs songes, l'activité onirique et son interprétation ayant fait l'objet d'une grande attention dans le maquis ». Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 28.

⁸⁶⁷ Mbembe Achille, « La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun... », *op. cit.* ; Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, Introduction de Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan ; Mbembe Achille (1991), « Domaines

collectives camerounaises estiment ainsi que ces carnets auraient été saisis par l'armée française dans cette mallette, même si, selon le journaliste Georges Chaffard, qui aurait été le premier à les publier⁸⁶⁸, ils auraient été transmis « à un officier de la Zopac » par Mayi Matip lors de sa reddition : un fait dont ni sa déclaration de « ralliement », probablement recueillie par un des deux OR, ni le BRH, ne rendent compte⁸⁶⁹. Le rapport de la Sûreté sur ces événements ne permet pas non plus d'en attester⁸⁷⁰. Le journaliste évoque la découverte des carnets dans le chapitre de son ouvrage dans une pseudo-reconstitution de la scène de son assassinat :

Le cadavre est identifié (Um Nyobè). On bat les broussailles alentour, et l'on retrouve la fameuse serviette. Elle contient, outre d'abondantes archives de l'UPC, le carnet intime sur lequel Mpodol, depuis des mois, notait ses rêves et ses pensées quotidiennes⁸⁷¹.

Du reste, aucun document militaire rédigé immédiatement après la mort d'Um Nyobè et la reddition de Mayi Matip ne mentionnent l'existence de ces carnets. Le BRH du 17 septembre note qu'une machine à écrire et des « documents personnels d'Um Nyobè et de Yemback » ont été récupérés après l'assaut militaire, mais seule la copie d'un document intitulé « Le peuple kamerunais invincible » est présentée⁸⁷². Le bulletin mentionne un projet de pétition à l'Onu rédigé par Mayi Matip et annoté par Um Nyobè, cité de manière plus détaillée dans le rapport de la Sûreté, qui expose également quelques éléments de la correspondance du *Mpodol* – et, surtout, un « cahier de “Notes politiques” ». Si ce dernier document pourrait éventuellement correspondre aux carnets en question, nulle mention n'est faite d'une pratique de consignation de rêves, le seul élément exposé étant le texte manuscrit et signé d'une lettre devant être adressée par Um Nyobè au docteur Marcel Bebey Eyidi⁸⁷³. Aucun extrait des carnets ne figure non plus dans les annexes des BRH présentant les documents saisis le 13 septembre, ou ceux trouvés par la suite dans différentes caches⁸⁷⁴. La première source archivistique à mentionner la pratique de transcription onirique du *Mpodol* est le rapport rédigé après la dissolution de la Zopac par le lieutenant-colonel Lambertson, qui l'analyse comme relevant d'une pratique magique : « [Ce sont les sorciers] qui interprétaient les songes et prédisaient l'avenir et c'est pourquoi l'on a retrouvé tant de carnets où sont notés des rêves. Nous possédons ainsi une collection de cahiers dans lesquels Um Nyobè, depuis 1956 jusqu'à la veille de sa mort a noté presque chaque jour les rêves qu'il fit la nuit précédente et ceux de son entourage⁸⁷⁵ ». La mention souligne aussi – et peut-être surtout – que tout renseignement sur le leader upéciste constitue, pour le commandant de la Zopac, une opportunité d'« action psychologique ». « Ces notations de rêves, remémorés avec beaucoup d'objectivité, intéresseraient le psychanalyste » écrit-il en effet, tout en détaillant, en notes, quelques éléments permettant de souligner l'ambivalence que lui prête le lieutenant-colonel Lambertson :

On y observe des aspirations qu'Um Nyobè s'attache à refouler : désirs de fuite (rêves fréquents d'avions, de terrains d'aviation, d'hôtels à l'étranger...) ; désirs sexuels (rêves de bains mixtes,

de la nuit et autorité onirique dans les maquis du Sud-Cameroun, 1955-1958 », *Journal of African History*, 32, pp. 89-121. Voir également Bertrand Romain (2016), « Colonisation. Une autre histoire », *La documentation photographique*, n° 8114, pp. 40-41.

⁸⁶⁸ Chaffard Georges (1967), *Les carnets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, p. 412.

⁸⁶⁹ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958. Voir plus particulièrement l'annexe n° 5 : « Déclaration recueillie auprès de Mayi Matip Théodore, Président de la JDC, compagnon de maquis de Um Nyobè, rallié le 20-09-1958 », pp. 33-35.

⁸⁷⁰ ANOM, 1AFFPOL3348, Direction de la Sûreté, Rapport (11-25 septembre 1958), p. 6.

⁸⁷¹ Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, *op. cit.*, p.387.

⁸⁷² SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958. Annexe n° 10, pp. 48-56.

⁸⁷³ ANOM, 1AFFPOL3348, L'air de la Sûreté, Rapport (11-25 septembre 1958), pp. 2-4.

⁸⁷⁴ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958.

⁸⁷⁵ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

de femmes blanches nues...) – et aussi des obsessions de grandeur (rêves de congrès, de cérémonies publiques, de palais... où la première place revient à Um Nyobè).

On relève également des remarques émouvantes : prouvant la sincérité et l'ardeur de son patriotisme ; son esprit de sacrifice ; sa foi dans le communisme⁸⁷⁶.

La traçabilité de ces carnets restait jusqu'à présent au point mort : si Chaffard (tout en évoquant les limites de sa démarche⁸⁷⁷) et l'historien Mbembe⁸⁷⁸ ont pu affirmer qu'ils étaient conservés aux archives militaires de Vincennes, les archivistes questionnés le démentent lors des dernières recherches entreprises. L'existence de tels carnets soulève toutefois d'importants enjeux sur une potentielle restitution⁸⁷⁹, comme il en va de l'existence d'une « mallette »/« sacoche »/« malle »/« serviette » – objet non véritablement identifié – qui aurait pu contenir *a priori* des effets privés dont ces carnets⁸⁸⁰. Doit-on dire un carnet ou des carnets d'ailleurs ? Si on se réfère aux extraits consignés par Chaffard, deux styles de carnets semblent se mêler, des passages oniriques :

Samedi 4 janvier 1958

Malheur. J'ai rêvé d'une tombe. Puis, je pénétrai dans un wagon. On y a apporté un individu à l'agonie ; il sentait comme un cadavre. [...] ces derniers rêves et ceux que je fais depuis le 25 décembre m'annoncent que la mort me menace [...].

Dimanche 16 février 1958

Rêve de pays lointain. Je voyais Fernando Po où il y avait beaucoup de lumière. J'allais y cacher mes affaires et les ennemis ne les voyaient pas [...]

Mercredi 30 avril 1958

Rêvé que j'entraais dans ma chambre où je voyais un cadavre étendu enroulé dans une couverture.

Et des passages très factuels, proche du style d'un agenda :

Mercredi 15 janvier

On m'a présenté des tracts que je me suis occupé de réfuter. Le responsable du maquis est allé voir les camarades. Tout va bien.

Maux de tête toute la journée.

Lundi 17 mars

7h30. Appris la mort de Marcel Cachin⁸⁸¹.

La traçabilité des carnets a été reprise par la Commission car si la retranscription par Chaffard est très intéressante, elle ne fait en rien foi. La remise d'archives privées par le fils de Jean Lambertton, Michel, a permis de découvrir *de visu* les ouvrages détenus par son père, annotés de son écriture fine et nerveuse⁸⁸². Parmi ces ouvrages, deux ont attiré notre attention, celui de Chaffard, précédemment cité et celui de Mbembe intitulé *Le problème national kamerunais*. Lambertton annote tous ses ouvrages : il y distille ses compliments, décoche aussi ses flèches,

⁸⁷⁶ *Ibid.*, pp. 16-17.

⁸⁷⁷ « Plus l'auteur avançait dans son entreprise, et moins il pouvait se référer à des documents d'archives qui n'existent pas encore [sic]. Il a dû recourir, beaucoup plus que pour son premier ouvrage, à des témoignages oraux, dont il connaît la fragilité et dont il a mesuré les contradictions. Son vœu est que d'autres chercheurs, plus tard, partant de cette modeste et discutable contribution, reprennent l'étude des événements de la décolonisation et, s'appuyant sur une documentation plus abondante, la conduisent avec de rigueur », Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, *op. cit.*, p.8

⁸⁷⁸ Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Mbembe Achille, « Domaines de la nuit... » art. cité.

⁸⁷⁹ Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, pp. 78-82 : à la faveur de la mise en place de la Commission, de nouvelles recherches au SHD ont été entreprises en vain.

⁸⁸⁰ « On aimerait savoir ce qu'il est advenu de la mallette de Ruben Oum Nyobe confisquée lors de son arrestation. Elle contenait des documents et écrits qu'il faudrait restituer à sa famille politique ». Entretien avec Dieudonné Mahi mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 28 mai 2023.

⁸⁸¹ Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 412.

⁸⁸² Les archives privées de Jean Lambertton sont consultables désormais au SHD à Vincennes sous la cote SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertton, DE 2023 PA 101.

instaure des dialogues imaginaires, notamment avec Um Nyobè. Parallèlement, à l'acquisition de cette petite bibliothèque annotée, les archives de Chaffard sont également recherchées – démarche rendue compliquée par son décès accidentel, survenu en 1969, dans lequel disparaît également son épouse⁸⁸³. Les effets du couple ont été dispersés, les enfants étant très jeunes au moment de leur disparition. Quelques rares documents, exceptionnellement conservés, ont été confiés à la Commission par l'un des fils⁸⁸⁴ dont un bloc-notes ancien avec sur la couverture écrit au stylo bille « Zopac » : s'y trouvent, dedans, les extraits écrits à la main qui sont ceux utilisés par Chaffard dans son ouvrage de 1967. D'emblée, le fils du journaliste atteste du fait que ce n'est pas l'écriture de son père, ce que nous pouvons constater en comparant avec d'autres archives conservées rédigées par lui. Il s'agirait plutôt de celle de Lamberton observée dans les annotations faites dans ses livres. Une expertise réalisée par un graphologue confirme cette première impression. On peut lire dans ses conclusions : « Les résultats soutiennent fortement la proposition selon laquelle le carnet de notes questionné a été entièrement rédigé par l'auteur des manuscrits de référence. Il existe de très nombreuses similitudes significatives et substantielles entre les documents confrontés. Il n'y a aucune dissemblance significative⁸⁸⁵ ». Ainsi, c'est Lamberton qui a fourni à Chaffard ce bloc-notes dans lequel il a compilé lui-même les extraits des carnets d'Um Nyobè qu'il souhaitait communiquer et voir potentiellement publiés⁸⁸⁶. Lamberton a sûrement été en possession de ces carnets qu'il a recopiés⁸⁸⁷. Il évoque, des années plus tard, que ces carnets ne sont plus en sa possession. Il s'agit d'une fausse affirmation annotée qui le dédouane : « Ces carnets je les avais remis à M. Chaffard pour la rédaction de son livre précité. Après sa mort accidentelle je n'ai pas osé les réclamer à sa veuve. La perte n'est pas grande⁸⁸⁸ ! » Lamberton ne dit pas la vérité et son affirmation révèle qu'il n'est pas très proche du couple Chaffard car il ne sait pas que celle qu'il nomme « la veuve » est décédée peu avant son mari. La présence du bloc-notes retrouvé dans les archives de Chaffard montre que le journaliste n'a jamais été en possession des originaux. Comment les deux hommes sont-ils rentrés en contact ? Il est possible de formuler des hypothèses. Chaffard a été soldat en Indochine⁸⁸⁹ et peut-être y a-t-il connu Lamberton. Pour *Le Monde*, Chaffard a également été reporter au Cameroun afin de couvrir les élections de décembre 1956⁸⁹⁰ : lors de ce séjour, il a certainement été en contact avec les autorités militaires, dont Lamberton, et a pu continuer à s'entretenir avec lui par la suite, en tant que journaliste spécialiste de l'Afrique. Sans revenir sur le territoire, semble-t-il, Chaffard publie plusieurs articles sur le Cameroun jusqu'à la mort d'Um Nyobè et interviewe plusieurs figures politiques dont Mbida⁸⁹¹ – travail journalistique partagé avec André Blanchet et Philippe Decraene. Est-ce par ce dernier qu'il

⁸⁸³ « Georges Chaffard est mort », *Le Monde*, 27 novembre 1969.

⁸⁸⁴ Archives privées de Georges Chaffard confiées par son fils Laurent Chaffard au volet « Recherche » de la Commission.

⁸⁸⁵ Conclusion du rapport d'expertise réalisée par M. Jean-Philippe Barthomet, directeur technique du Laboratoire Forensique Documentaire (LFD Criminalistique.fr), criminologue, expert en écritures et documents auprès la Cour d'Appel de Toulouse. Expertise réalisée à partir de plusieurs documents.

⁸⁸⁶ SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lamberton, DE 2023 PA 101, ouvrage *Les carnets de la décolonisation* dédié par Chaffard : « Pour le général Lamberton, qui trouvera dans ces “carnets”, le récit de quelques épisodes qu'il connaît bien. Avec la vive reconnaissance de l'auteur pour l'aide précieuse qu'il a bien voulu lui accorder au chapitre “Cameroun” ».

⁸⁸⁷ Les recherches dans les archives privées détenues par le fils Lamberton n'ont pas révélé de possession des originaux des carnets d'Um Nyobè.

⁸⁸⁸ SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lamberton, DE 2023 PA 101, texte qui reproduit son rapport sur la « pacification de la Sanaga-maritime », conférence prononcée au Cmisom le 18 février 1960, comportant des annotations manuscrites faites à plusieurs époques, p.14

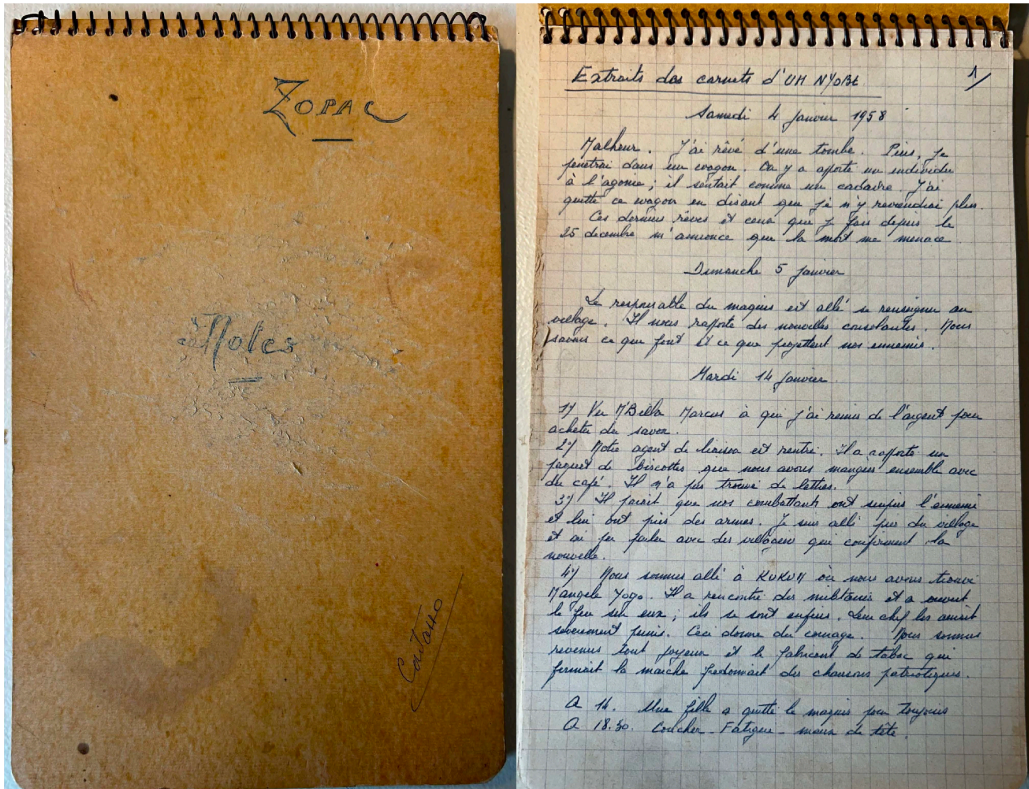
⁸⁸⁹ SHD, CAPM, 4869008050, Dossier militaire de Georges Chaffard, livret-matricule.

⁸⁹⁰ Chaffard Georges, « Les Camerounais qui voteront pour l'indépendance n'entendront pas pour autant rompre totalement avec la France », *Le Monde*, 22 décembre 1956.

⁸⁹¹ Chaffard Georges, « M. M'Bida, premier ministre du Cameroun, esquisse pour “Le Monde” un bilan des événements de Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 18 décembre 1957.

aurait pu obtenir ces carnets, alors qu'il est en reportage en décembre 1958⁸⁹² ou au retour de Lamberton en métropole ? En tous les cas le lieutenant-colonel a *a priori* confiance en ce journaliste brillant qui sait entretenir ses réseaux.

Extraits du bloc-notes et d'une annotation faite par Jean Lamberton⁸⁹³



En service au cabinet
 du ministre des armées, monsieur
 Mumm, j'ai eu à étudier les
 modalités d'une coopération militaire
 avec les états d'Afrique noire auxquels nous
 venons d'accorder l'indépendance. Le texte
 qui se trouve ici n'est
 que résumé de l'exposé que
 ont fait les officiers auxiliaires du CHISOH, pour
 encourager - ils en avaient besoin - à
 cette nouvelle et souvent déconcertante
 "assistance".

Colonel J. Lamberton
 # LAMBERTON
 #

⁸⁹² Decraene Philippe, « La mort d'Um Nyobè a porté un coup décisif au mouvement insurrectionnel de la Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 19 décembre 1958

⁸⁹³ Bloc-notes trouvé dans les archives privées de Georges Chaffard, et SHD, Vincennes, Fonds colonel Lamberton, DE 2023 PA 101, Annotation extraite d'un texte retranscrit d'une conférence sur les « armées de la Communauté » donnée par Lamberton au Cmisom le 8 mars 1961, p.2.

Cette avancée dans la recherche n'a pas permis de découvrir ces carnets afin d'envisager une éventuelle restitution à la famille d'Um Nyobè : elle révèle toute l'importance que Lambertson donnait à cet épisode de sa vie et à celui dont il a fait son ennemi. La retranscription qu'il fournit à Chaffard, les originaux ayant peut-être été pillés, volés, abandonnés ou jetés, pérennise celui qui meurt, Um Nyobè, assassiné pendant les « opérations de la Zopac », ce que Lambertson considère comme « sa » réussite personnelle. Mais cette source émane de ce dernier : Lambertson en choisit les extraits⁸⁹⁴, les compile comme un énième objet manipulé par les autorités militaires, un objet à manier donc, avec précautions scientifiquement, qui révèle tout le mépris et la condescendance de certains officiers de l'armée pour les écrits personnels des upécistes qui sont saisis. « La perte n'est pas grande ! » écrit-il : force est de constater qu'elle l'est, encore plus de soixante ans après les faits. Cette source, en dehors de son intérêt mémoriel, aurait permis d'étudier, plus en détails, les effets de la répression sur la vie onirique des Camerounais·es à la fin des années 1950, comme l'ont déjà initié d'autres historien·nes sur d'autres périodes et d'autres espaces⁸⁹⁵.

Quoiqu'il en soit, pour les militaires, la mort d'Um Nyobè est d'emblée perçue comme une victoire décisive : la recherche du « PC de la rébellion [...] vient d'aboutir au résultat depuis si longtemps recherché, à la solution de l'énigme », écrit ainsi le lieutenant-colonel Voisin dans les jours qui suivent la mort d'Um Nyobè⁸⁹⁶. S'enclenche alors une intense campagne d'« action psychologique », destinée à exploiter la mort du *Mpodol* pour influencer l'état d'esprit des populations locales. Si les quatre corps sont transférés au PC de Tricar, celui d'Um Nyobè et de Yemback sont exposés dès le 13 septembre à Boumnyebel⁸⁹⁷. Ceci est confirmé par le témoignage de Prévitali qui évoque les habitant·es qui s'avancent près des corps, comme lui-même, pour les identifier⁸⁹⁸. Les réactions des civil·es sont alors scrutées par les militaires et les renseignements généraux, comme le souligne le rapport de la Sûreté sur l'événement : « [T]ous les habitants, ainsi que ceux des villages environnants regroupés, étaient absolument consternés, à part quelques rares éléments hostiles à l'UPC. Aucune manifestation de grand deuil n'a eu lieu. La foule était muette et interloquée. La légende d'invulnérabilité de *Mpodol* venait d'un seul coup de s'effondrer⁸⁹⁹ ». Les militaires réactivent ainsi d'anciennes pratiques des guerres coloniales de la fin du XIX^e siècle, pourtant objet de réprobations et condamnations publiques⁹⁰⁰ : pour les autorités coloniales, exposer le corps d'un leader assassiné permet de le délégitimer politiquement et de le désacraliser auprès des populations civiles⁹⁰¹. Cette pratique

⁸⁹⁴ Certains extraits ne montrent pas Ruben Um Nyobè sous le meilleur angle.

⁸⁹⁵ Voir les travaux : Mazurel Hervé (2021), *L'inconscient ou l'oubli de l'histoire*, Paris, La Découverte, pp. 114-115 ; Linstrume Erik (2016), *Ruling Minds. Psychology in the British Empire*, Boston Harvard University Press.

⁸⁹⁶ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

⁸⁹⁷ « Puis on exposa le mort dans l'une des salles ordinairement prévues pour accueillir les malades. Entre-temps, les autorités avaient procédé à la publication et à la diffusion d'un tract annonçant la chute du "Dieu qui s'était trompé". Tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, ce tract fut distribué dans la plupart des grands centres urbains du Sud-Cameroun situés le long du chemin de fer. Il représentait une photographie de Um vaincu par la mort et étendu au sol ». Achille Mbembe, in Um Nyobè Ruben, *Le problème national ...*, op. cit., pp. 73-77.

⁸⁹⁸ Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, op. cit., pp.213-214.

⁸⁹⁹ ANOM, 1AFFPOL3348, Rapport de la Direction de la Sûreté pour la période du 11 au 25 sept. 1958, p. 7.

⁹⁰⁰ Arzel Lancelot et Foliard Daniel (2020), « Tristes trophées, Objets et restes humains dans les conquêtes coloniales (XIX^e-début XX^e siècle) », *Monde(s)*, 17(1), pp. 9-31

⁹⁰¹ Mbembe Achille, Thomas Louis-Vincent (1982), *La mort africaine : idéologie funéraire en Afrique noire*, Paris, Payot ; Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langages des vivants – Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun » *Politique africaine*, n° 22 ; Fortes Meyer (1987), « Ancestor Worship in Africa », in *Religion, morality and the person*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 66-83 ; Vansina Jan (1990), *Paths in the Rainforests: Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press ; Cros Michèle, Bonhomme, Julien (2008), *Déjouer la mort en Afrique – or, orphelins, fantômes, trophées et fétiches*, Paris, L'Harmattan, pp. 159-168 ; Mbembe Achille (2010), « À partir d'un crâne de mort – trajectoires

est prolongée par la diffusion d'un tract comprenant une photographie du corps abîmé du leader, couché sur une natte⁹⁰² : tiré à des milliers d'exemplaires, il est distribué dans les centres urbains du sud-Cameroun, annonçant la chute du « Dieu qui s'était trompé⁹⁰³ ». Considéré comme une propriété de l'État, son corps est ensuite acheminé sur l'hôpital public d'Éséka pour constater le décès. Il est alors exposé dans une salle où, selon Mbembe, Jacques Bidjoka, un des principaux chefs de milices, aurait tenté de le profaner. Le rapport de la Sûreté, qui ne relate pas l'incident, et souligne par contre les réactions massives de la population à l'annonce de sa mort (un rassemblement de 400 personnes se tient devant la gendarmerie dès le soir du 13 septembre), puis au lieu d'exposition du corps :

Le lendemain, presque toute la population de la ville et des environs [se rend] jusqu'à l'hôpital où devait avoir lieu l'inhumation des deux corps. Toute la matinée, ce fut un défilé de personnes désireuses de se rendre compte d'un fait qu'elles considéraient comme impossible. La tristesse se lisait sur la plupart des visages, toutefois, aucune manifestation de grand deuil n'a été enregistrée et cela même jusqu'au moment de l'enterrement qui eut lieu au cimetière de la Mission presbytérienne pour Um Nyobè, et à celui de la Mission Catholique pour YemMback, en présence seulement de quelques parents⁹⁰⁴.

Selon les rapports militaires, l'enterrement des deux hommes se produit deux jours après leur mort : « L'inhumation d'Um Nyobè et de Yem Back a eu lieu à Éséka dans l'après-midi du 15 septembre et s'est déroulé dans le calme le plus complet en présence du chef de canton et des chefs de villages de Song Mpek (village natal d'Um Nyobè) et de Boga (village natal de Yemback) ainsi que des membres des familles des intéressés⁹⁰⁵ ». Les témoignages recueillis par la Commission nuancent cependant cette affirmation : Marie Ngo Ndjock, sa veuve, ne s'y trouve pas. Par ailleurs, aucun document officiel ne donne de précisions sur les modalités ayant entouré l'inhumation d'Um Nyobè : il semblerait pourtant que son corps ait été coulé dans le béton afin d'éviter que ses partisans ne le récupèrent et l'utilisent à des fins politiques⁹⁰⁶. Inhumé hors de sa terre natale, le respect dû au défunt et à son corps ne sont pas respectés, rendant impossible le deuil des proches. Un fait plus particulièrement étudié par l'historien Achille Mbembe, pour qui le cérémonial, « à l'image de celui des réprouvés », s'inscrit dans une stratégie politique visant à détruire définitivement la figure du *Mpodol* :

Les familles ne furent pas invitées. On exigea des gens qu'ils s'abstiennent de toutes lamentations, même si la consigne ne fut point totalement respectée. Le pasteur Song Nlend (de la mission presbytérienne américaine) assura une brève cérémonie. Les rites appropriés pour le genre de mort auquel Um avait succombé (nyèmb matjel) ne furent cependant pas respectés. L'on ne questionna point le mort. On n'offrit pas de repas. Rien ne fut expliqué. Il ne fut certes pas privé de sépulture. Mais, sur recommandation formelle des autorités de l'État, on immergea son corps dans un bloc massif de béton enfoui dans le sol. [...]. L'État cherchait ainsi à brouiller définitivement les liens de Um avec le sol où il reposait, et où, selon le principe de l'autochtonie propre à la société dont il descendait, se perpétuaient ses rapports avec sa lignée, sa descendance. Il s'agissait, au total, d'effacer Um de la mémoire des hommes en le renvoyant au chaos où il ne serait plus strictement personne. Lorsqu'en 1960 l'indépendance pour laquelle il avait milité et

de vie », *Sortir de la grande nuit*, Paris, La Découverte, pp. 37-40 ; Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, pp. 217-243 sur la question du corps des leaders comme immobilités problématiques.

⁹⁰² Sur la photographie en contexte colonial : Foliard Daniel (2020), *Combattre, punir, photographier. Empires coloniaux, 1880-1914*, Paris, La Découverte.

⁹⁰³ Cette photographie accessible sur internet a été tracée et légendée avec précision par Karine Ramondy à partir de la source suivante : Archives départementales de Seine-Saint-Denis (AD93), Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, Afrique noire 261J7.

⁹⁰⁴ ANOM, 1AFFPOL3348, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 11 au 25 septembre 1958, p. 7.

⁹⁰⁵ SHD, Vincennes, GR10T179. Le colonel du Crest de Villeneuve, Compte-rendu mensuel de renseignements (1^{er} au 30 septembre 1958), 9 octobre 1958.

⁹⁰⁶ Deltombe, Thomas, Domergue, Manuel, Tatsitsa, Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 292.

pour laquelle il fut tué échut finalement aux forces qui en avaient combattu le principe, l'État postcolonial veilla à ce qu'aucun dispositif de mémorisation ne rappelle ce mort⁹⁰⁷.

L'historien semble se fonder ici sur les témoignages oraux recueillis mais non retranscrits lors de ses recherches doctorales, et dans les *Carnets secrets de la décolonisation* de Georges Chaffard – qui fut le premier à mentionner le fait que « la tombe du prophète de l'indépendance » a été « recouverte d'une chape de ciment, pour empêcher ses plus proches partisans de venir enlever son corps⁹⁰⁸ ». Si l'auteur ne mentionne pas ses sources, le fait est également attesté par le journaliste Philippe Decraene, présent sur les lieux trois mois après l'inhumation : en reportage au Cameroun pour *Le Monde* en décembre 1958, il évoque ainsi sa « visite à Éséka, où au siège de la mission protestante, repose sous plusieurs dizaines de mètres cubes de ciment le corps de Ruben Um Nyobé⁹⁰⁹ ». Bien que les archives civiles et militaires ne permettent pas d'attester l'usage d'un tel procédé, ce dernier semble donc probable. Ce silence officiel pourrait alors relever d'une stratégie d'invisibilisation des modalités pratiques de cette cérémonie d'inhumation, instrumentalisée à des fins de « guerre et d'action psychologiques », mais au détriment des rituels traditionnels les plus sacrés du premier concerné, de ses proches et des populations basaa dans leur ensemble. Un rapport de Sûreté le reconnaît d'ailleurs à demi-mot, lorsqu'il évoque le prêche du pasteur Um Gwet réclamant l'exécution du rite du *Mback* destiné à purifier le corps et l'âme d'un individu ayant vécu une mort violente – et à conjurer celle-ci :

[Le pasteur] a décidé que selon les traditions Bassa, le corps de Um Nyobé devra être déterré afin de prélever le crâne, l'os frontal et deux molaires, qui seront remis à Mbot Njock Marcel ; ces signes devant lui donner selon les rites, le pouvoir de parler et commander au nom du défunt. Cette opération, pour être valable, devra se faire dans les 21 jours suivant la mort, mais il déplore, a-t-il dit, la présence actuelle d'un garde autour du tombeau⁹¹⁰.

Dans les jours qui suivent, l'annonce de sa mort suscite consternation et scepticisme dans tout le pays. Beaucoup se souviennent, même les enfants peu politisés à l'époque, du moment où ils ont appris la mort de Nyobé. Comme David Abouem a Tchoyi, devenu des années plus tard secrétaire général de la Présidence de la république du Cameroun : « J'étais encore dans mon village pendant les vacances et c'est le pasteur Obam qui nous l'a appris. C'est lui qui nous appelle. Il nous a dit que le Cameroun vient de perdre Um Nyobé. Il nous a raconté comment il avait obtenu la nouvelle. C'était la consternation. Certains de nos parents qui croyaient que Um Nyobé était immortel, ne le croyaient pas [...]. Pour nous, c'était un choc. Quand nous sommes rentrés à Libamba, on nous apprenait les chansons en basaa : "A Fulasi, a Fulasi, Um Nyobe a yé yé ? (Français, qu'avez-vous fait d'Um Nyobé ? Français, Um Nyobé est où ?)" ... on chantait ça⁹¹¹ ». À Yaoundé, les services de renseignement résumant ainsi la situation : « Incrédulité de la part de personnes qui émettent un doute sur [s]a mort, déjà plusieurs fois annoncée, puis démentie. Pour elles, le communiqué de la Radio est insuffisamment détaillé et volontairement laconique dans un but précis. Chez ceux qui croient à la mort du leader upéciste, déception et tristesse sont les sentiments dominants qui se dégagent⁹¹² ». D'emblée, la question des pratiques

⁹⁰⁷ Mbembe, Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, pp. 10-11.

⁹⁰⁸ Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 387.

⁹⁰⁹ Decraene, Philippe, « La mort d'Um Nyobé a porté un coup décisif au mouvement insurrectionnel de la Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 19 décembre 1958.

⁹¹⁰ Selon la même source, le pasteur aurait écrit à Félix Moumié pour lui annoncer que Marcel Mbot Njock « était l'élite de tout le peuple pensant à la liberté et que le Cameroun entier l'attendait. Il a précisé que Mbot Njock est étudiant en Métropole, grâce à l'aide apportée par le Parti Communiste Français, sous l'influence personnelle de Jacques Duclos ». SHD Vincennes GR6H247. Zopac, BRH de la Zopac n° 38, le 24 septembre 1958.

⁹¹¹ Entretien avec David Abouem a Tchoyi mené par le volet « Recherche » de la Commission, le 19 juin 2024, à Yaoundé.

⁹¹² ANOM, 1AFFPOL3348, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 11 au 25 septembre 1958, p. 8.

magico-religieuses vient appuyer le refus d'accepter la nouvelle – comme à Douala où elle se diffuse lors d'une réunion de sympathisantes upécistes organisée par le prince Dicka Akwa au domicile de Jean Kandem, le 14 : selon la Sûreté, « aux yeux de 90% des Africains, [il était évident] qu'il ne pouvait s'agir que d'un subterfuge des colonialistes, puisque chacun sait que Um Nyobè était sorcier et pouvait de ce fait, se rendre invisible, invulnérable et se désincarner⁹¹³ ». En suivant, une délégation de Douala, dirigée par Emmanuel Koulé, journaliste à *L'Opinion du Cameroun*, et financée par le docteur Bebey Eyidi, est envoyée en Sanaga-Maritime pour « s'informer de la réalité et des circonstances de la mort d'Um Nyobè⁹¹⁴ ». À Douala, et toujours selon la Sûreté, la stupéfaction et l'incrédulité laissent place aux rumeurs :

[...] les interprétations les plus mélodramatiques couraient dans New Bell et le Wouri. Comme le héros national ne pouvait avoir succombé dans des conditions aussi anodines, il fallut à la foule qu'il ait été trahi ou qu'une circonstance imprévue l'ait privé de son pouvoir magique. Ainsi, on apprit successivement qu'il avait été trahi par les membres de sa famille, ceux-ci lui ayant demandé de sortir du maquis pour se rendre aux autorités, et ayant résolu d'en finir avec lui sur son refus. Puis on le déclara privé du pouvoir magique que lui conférait les gris-gris enfermés dans sa serviette et qui le rendaient invisible. Enfin, le bruit se répandit également que sa famille avait déterré la marmite qui contenait les charmes qui le protégeait et en avait transmis le pouvoir à un représentant du Gouvernement Camerounais⁹¹⁵.

Selon les agents de la Sûreté, la « prise de conscience » collective de la réalité de la mort d'Um Nyobè n'intervient que le 18 septembre : à Douala, Jacques Bidjoka s'installe dans un débit de New Bell et présente à ceux et celles qui lui en demandent la preuve, deux photographies du cadavre d'Um Nyobè. « Les forces de l'ordre durent intervenir à plusieurs reprises pour dégager la rue et il s'en fallut de peu que le chef Bidjoka ne subisse un mauvais parti », note le rapport de la Sûreté. Reste que les rumeurs sur le déroulement de sa mort persistent et s'amplifient par la suite, à Douala comme à Yaoundé – ou, d'ailleurs, dans le reste du pays : partout, la Sûreté note les difficultés des Camerounais·es à croire la nouvelle, ou les réactions spontanées consistant à remettre en question le récit officiel. L'éventualité de trahisons des proches du leader upéciste s'enracine dans les mémoires collectives comme l'un des scénarios possibles, relayée par le politiste Jean-François Bayart :

La thèse officielle de l'accident est donc peut-être trop belle pour être vraie. Premier fait, presque sûr : Um Nyobè a été trahi, sa cachette signalée à l'armée. Mais par qui ? Par des maquisards ralliés, comme le suggère G. Chaffard ? Par sa femme ou sa maîtresse ? Par l'aile bamiléké, comme le laisse entendre W.R. Johnson, ou par [Théodore Mayi] Matip, qui échappa à l'embuscade et offrit ses services au gouvernement le lendemain de la mort de son chef, dont il avait de bonnes raisons de croire qu'elle lui ouvrirait de nouveaux et larges horizons politiques⁹¹⁶ ?

La rumeur se propage surtout au détriment de Théodore Mayi Matip, alimenté à la fois par son attitude supposée au moment de l'événement, puis par son parcours politique ultérieur. En effet, et selon certains témoignages déjà cités, il n'était pas présent à l'approche de la patrouille⁹¹⁷, puis il serait parvenu à s'enfuir avant de se rendre à l'armée quelques jours plus tard. Son « ralliement », d'abord exploité par l'« action psychologique », lui permet de faire le choix de la conciliation et de mener une carrière qui fera de lui l'un des principaux responsables

⁹¹³ *Ibid.*, p. 9.

⁹¹⁴ *Ibid.*, p. 9.

⁹¹⁵ *Ibid.*, pp. 9-10.

⁹¹⁶ Bayart Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 100.

⁹¹⁷ « Y devra-t-il d'avoir échappé aux massacres qui arrivent ? » Um Nyobè Ruben, *Le problème national...*, op. cit., pp. 73-77.

politiques du Cameroun indépendant⁹¹⁸. Alors qu'il commence à connaître un relatif succès politique, une commission interne de l'UPC est créée en novembre 1962 afin d'étudier « les circonstances de la mort d'Um Nyobè⁹¹⁹ » – et plus particulièrement le rôle de Mayi Matip. Cette accusation l'entache jusqu'à sa mort, et marque encore sa mémoire : mais si son implication n'a rien d'impossible, aucun document archivistique ne permet d'en attester la réalité. Ni les BRH, ni les rapports de la Sûreté, pourtant peu avares en matière de renseignements, ne le mentionnent comme une source ayant contribué à la découverte de la cache d'Um Nyobè. S'il est toujours possible que les protagonistes français aient accepté d'invisibiliser son rôle dans leurs rapports en échange de son « ralliement », il leur inspire une forme d'indifférence dédaigneuse : « On avait pensé que Mayi Matip Théodore était le n°2 de l'UPC, capable de prendre la suite d'Um Nyobè. Il se révèle en réalité être un semi-intellectuel de second plan, palabreur et revendicateur, d'un orgueil outrecoisant⁹²⁰ ».

Les récits alternatifs remettant en question la version officielle de la mort d'Um Nyobè se diffusent pourtant au Cameroun, puis en métropole⁹²¹, dès la fin de l'année. En janvier 1959, le Sdece relate des rumeurs accusant directement Ahidjo d'avoir ordonné l'exécution du leader nationaliste, d'abord emprisonné vivant :

Dans les milieux camerounais de Paris circulent actuellement des bruits incontrôlables selon lesquels le Premier ministre Ahidjo serait responsable de la mort de Ruben Um Nyobè, leader de l'UPC. Ce dernier n'aurait pas été tué, en septembre 1958, au cours d'une escarmouche avec les forces de l'ordre : il aurait été capturé par une patrouille, composée d'Africains, qui, attendant des directives, auraient informé de cette prise les autorités administratives locales. Celles-ci auraient immédiatement alerté le Haut-Commissaire et le Gouvernement camerounais.

Rapidement convoqués en séance nocturne par Ahidjo, les Ministres ne seraient pas tombés d'accord sur la décision à prendre. Passant outre à ces divergences de vues, le Premier ministre aurait donné des ordres pour que les prisonniers rebelles soient exécutés.

Par la suite, cette affaire aurait été maquillée en incident malheureux, provoqué par une patrouille ignorante, qui, après les sommations d'usage, aurait ouvert le feu sur Um Nyobè et ses partisans.

À l'appui de ces assertions, on souligne le fait que Charles Onana, l'homme de confiance et chef de cabinet d'Ahidjo, se serait rendu sur les lieux de l'exécution avant même que soit répandue officiellement la nouvelle de la mort du leader du mouvement insurrectionnel camerounais⁹²².

On notera par ailleurs que, en guise de seul commentaire, l'auteur du bulletin ne dément pas la rumeur : « Ces bruits qui vont dans le sens de la propagande de l'UPC sont propagés activement dans les milieux extrémistes. Cependant, on ne saurait affirmer qu'il s'agisse là d'une nouvelle purement et simplement fabriquée, il semble plutôt que l'origine doive en être cherchée dans certaines indiscretions des milieux gouvernementaux camerounais ». L'hypothèse a été, depuis, écartée par Jean-François Bayart – « Le Premier ministre (accompagné de M. Assale) était dans le Mbam et ce fut là-bas qu'il apprit la nouvelle⁹²³ » –, mais elle souligne bien que les rumeurs ne s'estompent pas après l'indépendance, se diversifiant pour enraciner, dans les mémoires collectives, des récits alternatifs toujours vivaces aujourd'hui, comme le souligne un entretien mené par la Commission en mai 2023 à Mvog Ada, celui de Dieudonné Mahi – neveu d'un

⁹¹⁸ Il est vice-président de l'Assemblée nationale camerounaise durant 21 ans, de 1966 à 1987. Sur son parcours : Simon Nken (2000), « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste : le cas du leader upéciste camerounais Mayi Matip », Mémoire de DEA en histoire, Université de Provence Aix-Marseille I, France.

⁹¹⁹ DGSE, Bulletin de renseignement n°A683504, « Objet : réunion du Comité directeur élargi de l'UPC », 1^{er} décembre 1961.

⁹²⁰ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 2.

⁹²¹ Une conférence de presse se tient ainsi à l'initiative d'étudiant·es camerounais·es le 15 septembre à Paris. Voir Section 2 – Partie I.A.

⁹²² DGSE, Note de renseignement n°A334564, « Objet : la mort d'Um Nyobè », 30 janvier 1959.

⁹²³ Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun...*, *op. cit.*, note n° 14, p. 100.

upéciste dont le père a été emprisonné en représailles contre les engagements politiques de son frère :

Un autre point d'ombre à ce jour non clarifié est le lieu exact où il avait été tué. A-t-il été tué dans le maquis ou bien il a été arrêté ? Les circonstances précises de l'assassinat de Ruben Um Nyobè demeurent floues. Comment en effet expliquer la différence d'état entre les corps de Yemback retrouvé en décomposition et celui d'Um, plus frais ? Notre hypothèse est que Um a été arrêté avant le 13, amené à Yaoundé où il aurait été interrogé et torturé, puis ramené mort à Boumnyebel. Pour clarifier ce point, nous pensons que l'exhumation de la dépouille de Ruben Um Nyobè, en vue d'effectuer une autopsie visant à déterminer les causes et circonstances exactes de sa mort est nécessaire, ainsi que le délestage de sa dépouille de son carcan de béton⁹²⁴.

L'incertitude quant aux circonstances de la mort de Um Nyobè est également mentionnée par Marie Ngo Ndjock, sa veuve, qui se trouvait pourtant présente avec lui dans les heures précédant sa mort :

Commission recherche : J'aimerais que nous parlions de ce jour funeste. Ce jour où *Mpodol* a été tué. Te souviens-tu encore de ce qui s'est passé ce jour ? Pourrais-tu nous en parler ? Étais-tu présente lorsque c'est arrivé ?

Marie Ngo Ndjock : *Mpodol* a été arrêté, mais il n'a pas été arrêté en notre présence. Pas du tout ! Son arrestation ne s'est pas faite en public pour qu'on l'ait vu entre leurs mains. Son arrestation s'est faite en cachette, afin qu'il ne soit pas exposé.

Commission recherche : Personne n'a vu donc la scène ?

Marie Ngo Ndjock : Je t'ai dit, on l'a vu, mais mort. Le corps a bien été retrouvé. Le corps n'a pas été caché. Ils ne pouvaient pas le faire. Mais pour ce qui est de voir ce qui s'est passé, même si cela se passe près de vous, sachant qu'ils se doutent que vous êtes sa femme, voire qu'ils ont la certitude que vous êtes son épouse, prendriez-vous le risque d'y assister⁹²⁵ ?

Ces récits alternatifs, qui entretiennent dans les mémoires collectives le mythe du *Mpodol*, soulignent le *hiatus* entre ces dernières et les archives officielles – qui ne conservent pourtant aucune trace permettant, jusqu'alors du moins, de les certifier empiriquement.

- Un bilan chiffré de la répression militaire dans la Zopac est-il possible ?

Dans l'immédiat, l'armée veut voir dans la mort d'Um Nyobè la preuve d'une véritable victoire psychologique⁹²⁶. Dès lors, pour les responsables de la Zopac, l'événement signe la fin des opérations. Dans les semaines qui suivent, le lieutenant-colonel estime que « la situation est sur le point d'être totalement liquidée » dans l'ensemble du secteur⁹²⁷. Un mois après la mort d'Um Nyobè, Lambertson, qui reprend l'écriture des BRH, dresse le bilan suivant :

L'appareil de la rébellion, tant sur le plan politique que sur le plan paramilitaire, est totalement désorganisé. Les maquis et bandes subsistant en forêt ne reçoivent plus ni ordre, ni directive, n'ont plus aucune articulation hiérarchisée ni de liaisons intérieures ou extérieures. [...].

Parmi les maquis et bandes existant en forêt, on peut distinguer :

- des petits groupes isolés, apeurés, constitués de pauvres hères entraînés dans cette aventure par crainte au moment du regroupement, [qui] se rallieront peu à peu [et] ne constituent aucun risque pour l'avenir.
- des petits groupes upécistes [qui] s'efforcent de patienter en attendant que l'amnistie et l'indépendance leur permettent de revenir dans les villages. Ils constituent vraisemblablement un risque politique, mais non un risque de nouvelle rébellion armée.

⁹²⁴ Entretien avec Dieudonné Mahi mené par le volet « Recherche » de la Commission, le 28 mai 2023, à Yaoundé.

⁹²⁵ Entretien avec Marie Ngo Ndjock mené par le volet « Recherche » de la Commission, en langue basaa à Boumnyebel, le 28 mai 2023.

⁹²⁶ SHD, Vincennes GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

⁹²⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958.

- quelques petites bandes, issues du CNO, groupées autour de chefs qui se sont fait remarquer par leur violence, leurs crimes et leurs exactions, et qui ne se rallient que lorsque la vie devient pour eux réellement impossible. [...] En tout état de cause, l'action de ces bandes sera, si elles subsistent, du banditisme beaucoup plus que de la rébellion organisée et leur réduction est une affaire de nettoyage policier plus que d'opérations militaires⁹²⁸.

Les activités des sections se muent ensuite en « opérations de police en forêt » concentrées sur les dernières « tâches d'insoumission⁹²⁹ », alors que les principales figures du mouvement sont arrêtées. Fin octobre, Lambertson estime qu'il reste moins de 350 personnes au maquis et très peu de chefs⁹³⁰ – à l'exception de Jean-Marc Lihan, qui ne sera d'ailleurs jamais capturé tout comme Jacques Bassama, Paulin Batind et Amos Sendé, ou encore Charles Hop Bea⁹³¹. Un mois plus tard pourtant, la Zopac est dissoute et Lambertson affecté dans l'ouest : s'il estime qu'il faut poursuivre l'action économique et sociale pour pérenniser les résultats militaires et éviter le retour – toujours possible – des maquis, ses supérieurs semblent penser que le bilan de ces dix mois d'opérations, dont la mort d'Um Nyobè constitue l'acmé, sonne l'heure de la victoire en Sanaga-Maritime – alors que la guerre se déplace désormais à l'ouest. Les activités upécistes ne s'arrêtent pas pour autant : le maquis se déplace au nord-est dans l'espace Babimbi, tandis que des îlots de résistance persistent dans certains espaces forestiers.

Il est difficile, par ailleurs, d'établir un quelconque « bilan » de la répression militaire dans la Zopac, tant la recherche est tributaire, en la matière, d'archives dont la production même biaise toute tentative d'évaluation. Outre la probabilité, inhérente à tout conflit de ce type, qu'une partie des violences commises par les troupes coloniales ait été invisibilisée dans les sources militaires, les rapports les évoquant, malgré leur précision, restent le plus souvent partiels et lacunaires. Le recours aux témoignages oraux, qui possèdent leurs propres limites – la sélectivité subjective des souvenirs, ou encore leur réagencement en fonction d'enjeux postérieurs aux événements –, constitue néanmoins une alternative nécessaire pour l'étude de cette question. Les archives n'en proposent pas moins quelques pistes pour tenter de dresser le bilan de la répression en Sanaga-Maritime, qu'il s'agisse du nombre de victimes de la répression de décembre 1956 et janvier 1957, ou de la période d'existence de la Zopac. Pourtant peu avare de détails, le lieutenant-colonel Lambertson ne propose aucun bilan de ce type dans son rapport final : tout au plus mentionne-t-il quatre « rebelles tués » en décembre 1957, et 38 en avril 1958, afin de souligner que « ce maximum de la courbe des tués coïncide avec le démarrage du courant de ralliements⁹³² ». Les auteurs du livre *Kamerun !* mentionnent eux un bilan officiel de 400 morts, à la date de mars 1959⁹³³, et plus élevé que la somme des victimes recensées dans les BRH de la Zopac – 355 individus. L'évaluation quantitative de la répression militaire est de fait l'objet d'une attention particulière dans l'équipe du lieutenant-colonel. Chaque semaine le bilan des individus « tués », « prisonniers » ou « ralliés » est ainsi recensé, puis décliné selon trois catégories : « amis », « population », « rebelles ». De manière plus irrégulière, certains BRH proposent des bilans d'ensemble : 226 « rebelles et maquisards » tués entre le 1^{er} janvier et le 15 mai 1958, dont 195 hommes et 31 femmes, pour 321 prisonniers (237 hommes, 77 femmes et 7 enfants) et 208 « ralliés » (92, 73, 43⁹³⁴). Le plus détaillé est celui dressé en juin

⁹²⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

⁹²⁹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 41, 15 octobre 1958.

⁹³⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

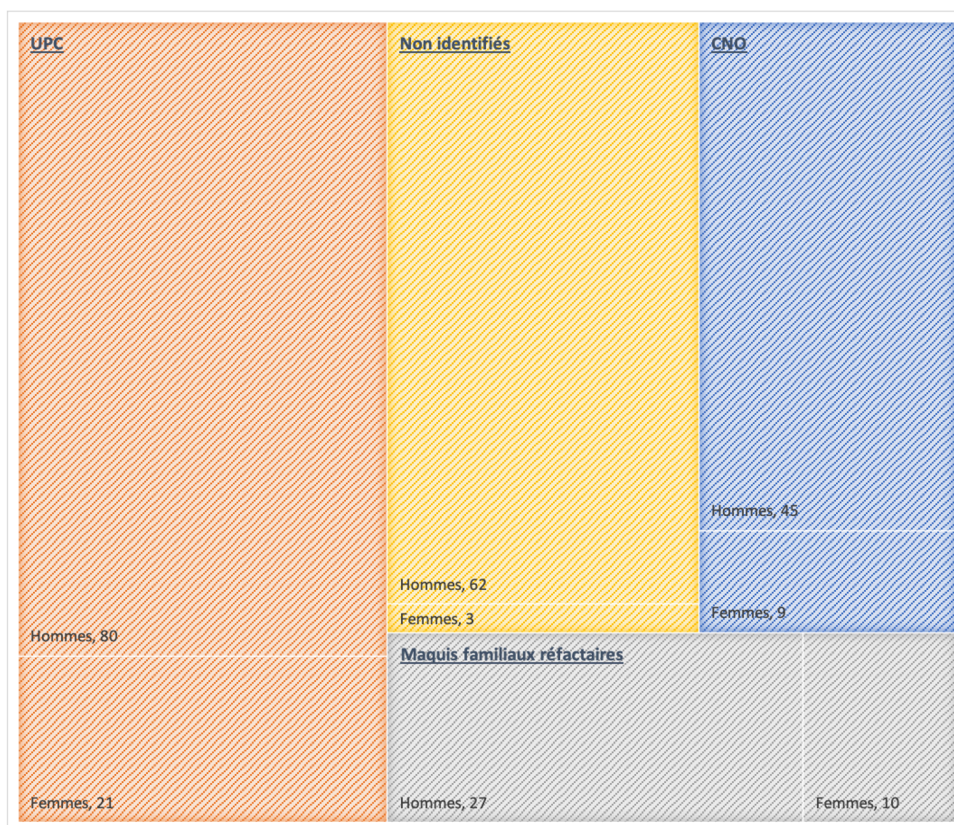
⁹³¹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

⁹³² SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁹³³ SHD, Vincennes, GR10T183, Rapport du général Pierre Garbay, 12 mars 1959, cité in Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 295. On retrouve un chiffre similaire dans SHD, Vincennes, GR10T181, Le général Garbay, adjoint OM du général d'armée chef de l'EMG, Fiche sur la situation du Cameroun à la veille de son indépendance, 17 mars 1959.

⁹³⁴ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 20, 21 mai 1958.

1958 : il recense 257 victimes, 214 hommes et 43 femmes, distingué·es selon leur appartenance à des maquis cénois, upécistes, ou « familiaux réfractaires⁹³⁵ ». Après la mort d’Um Nyobè, le dernier bilan d’ensemble fait état, au 8 octobre, de 296 tué·es, 430 prisonnier·ères et 476 « rallié·es », estimant alors qu’il reste théoriquement 840 individus au maquis, d’après les recensements effectués⁹³⁶. Si aucun bilan final n’est proposé, la compilation de l’ensemble des données disponibles pour la période courant du 1^{er} janvier au 19 novembre 1958 permet donc d’évaluer qu’*a minima* 355 individus ont été tués au cours des opérations menées dans la Zopac – la base de données faisant également état de 102 blessé·es et 842 prisonnier·ères. De tels chiffres sont évidemment sujets à caution, comme le soulignent les auteurs du livre *Kamerun*⁹³⁷. Le lieutenant-colonel Lambertton reconnaît lui-même leurs limites dans ses propres rapports, en notant que tous les individus tués ne sont pas recensés : « Certains sont morts en forêt de maladie, mais surtout suite à blessures lors de l’attaque des maquis⁹³⁸ ». Le rapport dont est issue cette remarque soulève d’ailleurs l’objet même de cette comptabilité sinistre : pour les protagonistes militaires, il s’agit de se donner une idée du nombre d’individus restant dans les maquis, à partir d’une estimation de leur effectif de départ, chiffre auquel est ensuite soustrait le nombre de tué·es, de prisonnier·ères ou de « rallié·es ». Fin avril, Lambertton estime, après un premier recensement, qu’il manque environ 1 100 hommes dans ceux-ci – 240 au nord de la Sanaga, 420 entre celle-ci et la Kellé, 450 enfin au sud de celle-ci –, dont 740 vivent en forêt⁹³⁹. Ce chiffre est ensuite revu à la hausse, pour s’élever finalement à près de 2 000



Bilan du nombre de Camerounais-es tué-es au cours d’opérations militaires entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1958 (BRH n° 26, 3 juillet 1958)

⁹³⁵ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 26, 3 juillet 1958.

⁹³⁶ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

⁹³⁷ Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 23.

⁹³⁸ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n°40, 8 octobre 1958.

⁹³⁹ Les autres, pense-t-il, se sont réfugiés dans les principales proches de la Sanaga-Maritime. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 16, 23 avril 1958.

individus : un mois après la mort d'Um Nyobè, Lambertson estime en effet que « 1 202 hommes [ont été mis] hors de combat » depuis le 1^{er} janvier 1958 – tués, arrêtés ou « ralliés » compris – , et qu'il en « rest[e] théoriquement au maquis, d'après les recensements des villages, 840⁹⁴⁰ ». Outre leur caractère approximatif, ces évaluations ne prennent en compte ni les femmes, mentionnées pourtant dans les bilans des BRH, ni les enfants, nombreux dans les maquis familiaux. S'il faut toutefois accorder une quelconque valeur à cette estimation, qui s'appuie malgré tout sur le recensement des populations, il est improbable que le bilan puisse concerner « des milliers, voire des dizaines de milliers » de victimes⁹⁴¹ – sauf à penser que d'importants massacres de civil·es aient été cachés : or si le fait que certains massacres soient invisibilisés est toujours possible, il doit être empiriquement démontré – *a fortiori* lorsque des éléments archivistiques indiquent que les violences collectives ne passent pas inaperçues, comme l'a souligné l'exemple d'Ékité. En la matière, une approche croisant l'histoire de la mémoire des violences et une démarche archéologique permettrait probablement de vérifier la localisation et l'analyse d'éventuels charniers : certes coûteuse, elle pourrait amener de nouveaux éléments dans les zones où la répression a été la plus intense⁹⁴². De même, il conviendrait d'approfondir l'étude des modalités et des conséquences de la guerre en l'abordant sous l'angle des blessures physiques et psychiques qu'elle produit dans l'un ou l'autre des camps, comme au sein des populations – et les traumatismes qui en résultent. La question du devenir des corps de ses victimes tombés en forêt ou jetés dans les fleuves, reste également à étudier.

Bien que le chiffre des victimes de la répression soit très probablement sous-évalué, il n'en possède pas moins une valeur intrinsèque, dont l'analyse varie selon les termes choisis pour désigner le contexte. Si, comme l'estiment certains officiers, ce dernier doit être considéré comme le cadre d'opérations d'une guerre, la dissymétrie des pertes est frappante : 355 morts d'un côté, quatre de l'autre – deux partisans de la milice de Dimala et deux sous-officiers de la 2^e Compagnie du RTST, l'un européen (René Demain), l'autre africain (Isidore Mangongo). S'il s'agit d'opérations de « maintien de l'ordre », même confiées à l'armée, le nombre de morts reste important, pour beaucoup abattu·es alors qu'ils ou elles tentaient de fuir et ne représentaient, donc *a priori*, pas de danger immédiat pour les militaires. De fait, les cahiers de marche comme les BRH portent fréquemment, pour seul élément contextuel, la mention de « fuyards abattus » – comme le montre par exemple celui de Song Badjeck : contraint de guider un groupe de militaires en nomadisation, le premier combattant arrêté est abattu alors qu'il aurait « cherché à s'enfuir⁹⁴³ ». La mention est courante dans le cahier : elle concerne sept des treize Camerounais·es tué·es par l'unité entre le 16 janvier et le 20 avril. Le 20 février, un civil, qui essayait de fuir un « maquis familial », est abattu. Le 28 mars, lors d'une opération de nomadisation, deux femmes tentant de s'enfuir d'un maquis sont abattues. Le document mentionne également la mort de Camerounais·es parfois identifié·es comme « maquisard·es », mais sans préciser les circonstances de l'événement : le 24 février, « un suspect », André Tang, « cherche à s'enfuir, la sentinelle l'abat » ; de même, le 2 mars, un combattant arrêté, « Mbock Ba de Lipombé cherchant à s'enfuir est abattu » ; le 16 mars figure, parmi les « pertes », « un fuyard abattu », Paul Eugène Yamb. Le père d'Alexandre Mbadi est lui-même l'un de ces

⁹⁴⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

⁹⁴¹ « Nous ne connaissons pas les bilans chiffrés mis en avant par l'UPC, mais, compte tenu des indications que l'on retrouve dans les textes de Ruben Um Nyobè et de ce que nous savons par ailleurs de la nature de la répression, il ne fait aucun doute que les opérations militaires dans cette région ont fait des milliers de morts, peut-être plusieurs dizaines de milliers [...] », selon Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 23.

⁹⁴² Sur le plan méthodologique, Vincent Carpentier a fourni des pistes intéressantes pour éclairer la Seconde Guerre mondiale à partir de l'archéologie. Vincent Carpentier (2022), *Pour une archéologie de la Seconde Guerre mondiale*, La Découverte.

⁹⁴³ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de song Badjeck, 1^{er} février 1958.

« fuyards abattus ». Selon son fils, certain·es habitant·es de Nguimakong, jaloux·ses de la relative aisance économique que ce gradé des troupes coloniales tire de sa solde militaire, l'auraient en effet dénoncé comme soutien des combattant·es du CNO. Il aurait alors été arrêté et détenu au poste d'Otélé – le lieutenant Goré l'encourageant à gagner l'Algérie où il devait être initialement affecté avant d'obtenir un sursis pour se marier au Cameroun⁹⁴⁴ –, avant de « disparaître » au cours de l'été 1958. Le Journal des marches et opérations du poste d'Otélé confirme le fait : le 4 mars, un élu local « amène au poste deux hommes », dont un certain « Bayiaa Mbadi », dont les militaires précisent simplement qu'il était recherché. Il est tué deux semaines plus tard, au cours d'une opération militaire nocturne montée suite à l'attaque du village de Sepp par les combattant·es du CNO : « Une patrouille envoyée sur le champ trouve le contact avec les maquisards vers 1h30. Bayiha Mbadi, prisonnier interprète, tente de rejoindre la bande adverse et est tué. Un autre maquisard non identifié est abattu⁹⁴⁵ ». Au regard des circonstances ambiguës, il est possible sinon probable que la mort du père d'Alexandre Mbadi serve en fait à maquiller, comme en Algérie où la pratique est courante⁹⁴⁶, l'exécution sommaire d'un prisonnier devenu gênant pour l'armée française : celle d'un militaire de carrière suspecté de connivence avec l'UPC, bien que l'accusation semble surtout reposer sur le produit de rivalités sociales locales. Comme le souligne Alexandre Mbadi, l'armée maintient la famille dans une expectative totale concernant le sort de ce gradé des troupes coloniales, dont la situation militaire n'a pu être éclaircie par la Commission.

Au regard du flou régnant dans les catégories, il est possible qu'une partie de ces « fuyards abattus » appartiennent aussi aux populations civiles : quels éléments permettent en effet d'identifier un maquis, et d'attester empiriquement, dans les sources, qu'il relève bien d'une telle définition ? Et qu'en est-il des combattant·es ? Certes, les documents militaires listent le plus souvent (mais non systématiquement) l'identité et la fonction des victimes : le 12 janvier, par exemple, « une patrouille dans la région de Mangue intercepte et abat un “fuyard” qui est identifié pour être Um Peck Ruben, président du comité central de Mapoubi, chargé de mission du SA/BL dans la subdivision de Babimbi⁹⁴⁷ ». Il est toutefois fréquent que l'armée ne parvienne pas à établir de lien entre les « fuyards abattus » et les maquis (dans le même BRH, « une patrouille abat un fuyard nommé Ngambi Mongo dans la région de l'ancien village de Bamo⁹⁴⁸ »), voire qu'elle se contente d'accoler aux victimes l'étiquette de « rebelle » ou « maquisard » sans préciser d'éléments contextuels : « Un commando abat vers Ndongo un rebelle nommé Niyong Nkous, trente ans environ, originaire de Matol⁹⁴⁹ ». Le fait est plus sensible encore lorsque l'événement concerne les membres de « maquis familiaux », dont les cadres militaires relativisent, eux-mêmes, les liens avec l'UPC : « Découverte d'un maquis familial sommairement aménagé, occupé par huit hommes et une femme. Deux maquisards s'enfuient et sont abattus⁹⁵⁰ ». Les acteurs de l'armée française tirent ainsi sur des civil·es qu'ils associent aux maquisard·es du fait de leur présence en brousse, même s'ils savent bien qu'une partie des familles s'y trouve par refus de se « regrouper ». Dès lors, la fréquence des meurtres

⁹⁴⁴ Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

⁹⁴⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Goré, JMO du poste d'Otélé, 4 et 20 mars 1958.

⁹⁴⁶ « Dans les JMO apparaît l'expression “fuyards abattus”, pour désigner ces individus tués sommairement. Ils sont très nombreux : un très succinct maquillage suffit pour pouvoir les déclarer officiellement : fuyards abattus ou suspect ayant tenté de s'enfuir, ou tentative d'évasion ». Branche Raphaëlle (2003), « Faire l'histoire de la violence d'État : la torture exercée par l'armée française en Algérie (1954-1962) », in Laurent Sébastien, *Archives “secrètes”, secret d'archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris, CNRS Éditions, pp. 221-226.

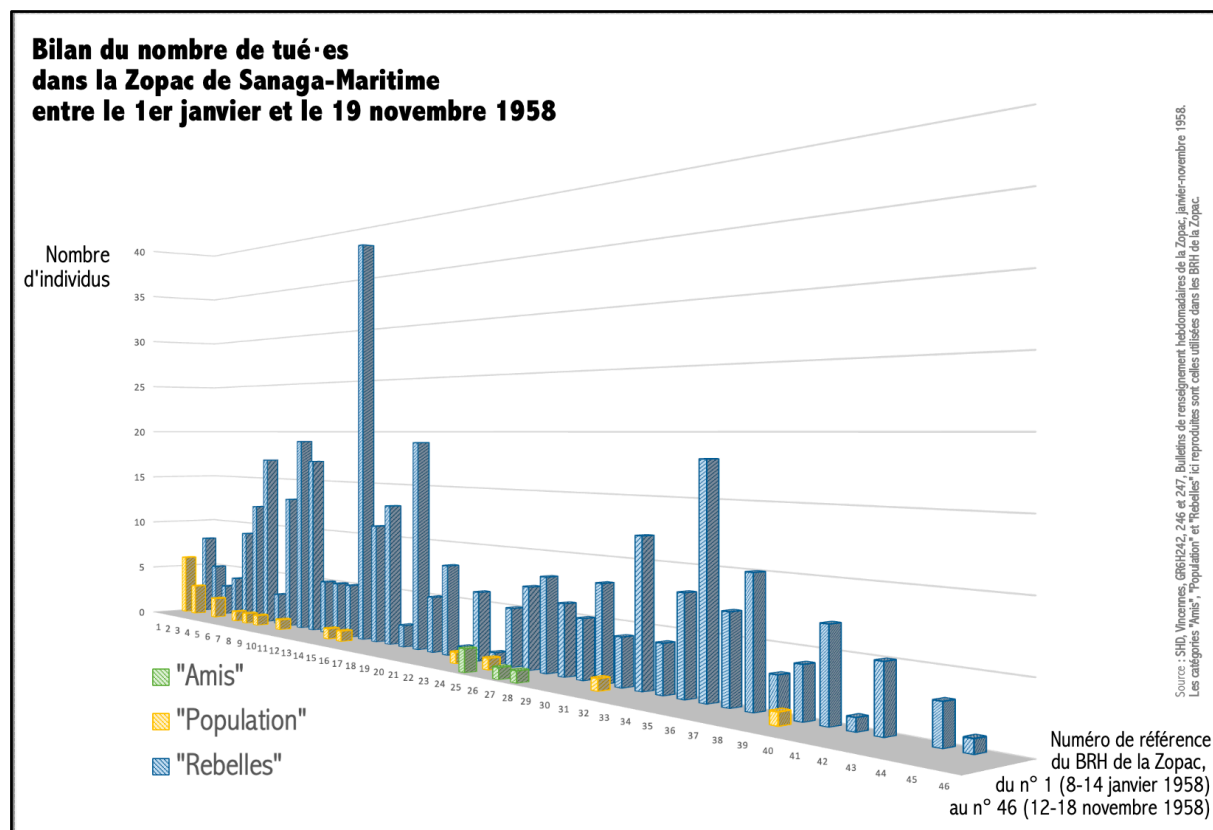
⁹⁴⁷ SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 2, le 8 janvier 1958.

⁹⁴⁸ *Ibid.*

⁹⁴⁹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 5, le 5 février 1958.

⁹⁵⁰ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 10, le 13 mars 1958.

d'individus identifiés comme « fuyard·es », que ce soit dans le feu de l'action ou pour se justifier *a posteriori*, révèle l'existence d'une stratégie guerrière visant à éliminer, dans le doute, tout potentiel combattant·e adverse qui refuserait de rendre les armes – exposant ainsi à la violence arbitraire de l'armée coloniale les populations civiles de la Sanaga-Maritime.



Cette pratique souligne pourtant un écart entre les objectifs fixés par la hiérarchie militaire aux unités en matière de relations avec les populations, et la réalité des violences qui se produisent sur le terrain des opérations. Pour les cadres militaires, la clef de la victoire, à long terme, reste le soutien des Camerounais·es, que la mort de ces combattant·es avec lesquels tous et toutes ont des liens de parenté, ne peut que réfréner : « Toute la population souhaite le ralliement des maquisards ; elle est unanime, dans les réunions, à dire que le moyen de le provoquer est de cesser le ravitaillement. Mais chaque famille continue et continuera, si elle est prête à abandonner un étranger, à ravitailler “son maquisard” », note le lieutenant-colonel Voisin⁹⁵¹. Exception faite d'Um Nyobè, l'armée française encourage ses adversaires à abandonner la lutte clandestine, à se rendre donc – ou plutôt, pour reprendre le terme qui s'impose dans la rhétorique militaire afin d'instrumentaliser politiquement et psychologiquement ces possibles redditions, à se « rallier ». Si, dès décembre 1957, Lambertton s'inquiète du risque d'un « retour clandestin des maquisards dans les villages regroupés⁹⁵² », il ne s'agit pas, pour lui, de s'opposer à leur « retour » – « tant du moins que l'on peut espérer les toucher par notre propagande et, à échéance, les rallier » –, mais de chercher à le contrôler : ses subalternes sont alors incités à soutenir une propagande active en faveur des « ralliements », même si leur nombre reste faible dans les trois premiers mois de la Zopac. Au départ, ce sont surtout les civil·es des « maquis familiaux » qui se « rallient⁹⁵³ » : « [I] est difficile de se faire une opinion

⁹⁵¹ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 34, 28 août 1958.

⁹⁵² SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertton, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

⁹⁵³ SHD, Vincennes, GR6H246, Procès-verbal de la réunion tenue le 28 mars 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertton à Éséka, 1^{er} avril 1958.

précise et certaine de l'état d'esprit des ralliés qui, dans leur immense majorité, sont des êtres frustrés, qui se sont laissés entraîner en forêt sans conviction bien assise. Ils ont suivi les ordres ou conseils des dirigeants upécistes, ont quitté leurs villages par crainte des patrouilles militaires ou même parfois pour ne pas se regrouper⁹⁵⁴ ». Les « ralliements » s'accroissent cependant avec l'intensification des opérations : 70 en avril, 85 en juin – non compris ceux des « maquis familiaux ». L'entrée dans la phase opérationnelle, qui voit l'affectation progressive des unités à la recherche des maquis⁹⁵⁵, puis la diminution rapide de ceux-ci, auraient incité une partie croissante des combattant·es à rendre les armes⁹⁵⁶ : « [...] nous savons de source sûre que cette tentation grandit. Partout, les rebelles serrent de près les villages [de regroupement] et les groupes de population autorisés à se rendre dans les plantations de brousse : ils cherchent aussi à se ravitailler, mais s'informent également des conditions et des garanties d'un éventuel ralliement⁹⁵⁷ ». Ce dernier n'est pourtant jamais considéré par Lambertson comme un retour à la normale, comme il l'écrit à Doustin, mais bien l'objet d'une instrumentation politique et psychologique :

Nous ne devons pas être dupes de notre propre propagande : le terme «ralliement» est équivoque, et c'est pourquoi nous l'avons adopté ; c'est un synonyme atténué du mot «reddition» qu'il infléchit dans le sens de «pardon» : en axant une propagande sur le thème du ralliement nous visons à dégrader la revendication de l'amnistie. [...]

La campagne de ralliement s'intègre aux opérations de rétablissement de l'ordre : elle ne constitue pas une fin politique, mais un procédé militaire qui, à la seule différence des actions de répression, peut servir d'aliment à une propagande politique. L'ampleur de ses résultats participe au poids de la répression : elle en dépend et y contribue⁹⁵⁸.

L'accentuation des « ralliements » – 120 en juin, 180 en juillet – suscite d'ailleurs la mise en place d'un internement probatoire : « Tous les ralliés, quels que soient leur provenance, leur sexe et leur âge, seront logés dans l'enceinte du poste militaire qu'ils ont rejoint pendant le temps nécessaire à : 1°) leur remise en bonne condition physique et sanitaire, 2°) leur interrogatoire, 3°) leur réinstallation au village⁹⁵⁹ ». Les combattant·es du CNO identifiées, de même que les militant·es des Comités centraux, des Comités de base, de l'Udefec ou de la JDC, doivent y rester un mois au minimum et ne peuvent en partir qu'après avoir donné « des gages de leur sincérité » : remise des armes à feu dont ils disposent, participation aux opérations militaires – comme supplétifs, mais non armés –, ou à la campagne d'« action psychologique ». À l'issue de cette période, hommes et femmes peuvent soit rejoindre un village, sous la responsabilité du chef traditionnel qui doit s'en porter garant, soit conserver leur poste de supplétif·ves, soit être installés·es dans un « village de ralliés » ou de repli. Fin juillet, Lambertson demande à ses subordonnés de ne plus organiser de réjouissances en dehors du « ralliement » de femmes et d'enfants – tout en précisant, dans une note de bas de page de tonalité expressément mysogine : « Sauf [pour] les garces de l'Udefec », rappelant indirectement le rôle fondamental des femmes dans l'organisation –, et ce parce que de telles cérémonies risquent de transformer les « ralliés » en « vedettes⁹⁶⁰ ». Le ou la « rallié·e » doit au contraire être présenté au village par un officier, qui « insistera sur la sottise du geste qui l'avait poussé à se rebeller contre le Gouvernement légal et sur la magnanimité des autorités

⁹⁵⁴ *Ibid.*

⁹⁵⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lambertson devant les gendarmes le 14 mai 1958.

⁹⁵⁶ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 21, 29 mai 1958.

⁹⁵⁷ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 22, 5 juin 1958.

⁹⁵⁸ *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport sur l'évolution du plan de pacification en Sanaga-Maritime, 3 juin 1958.

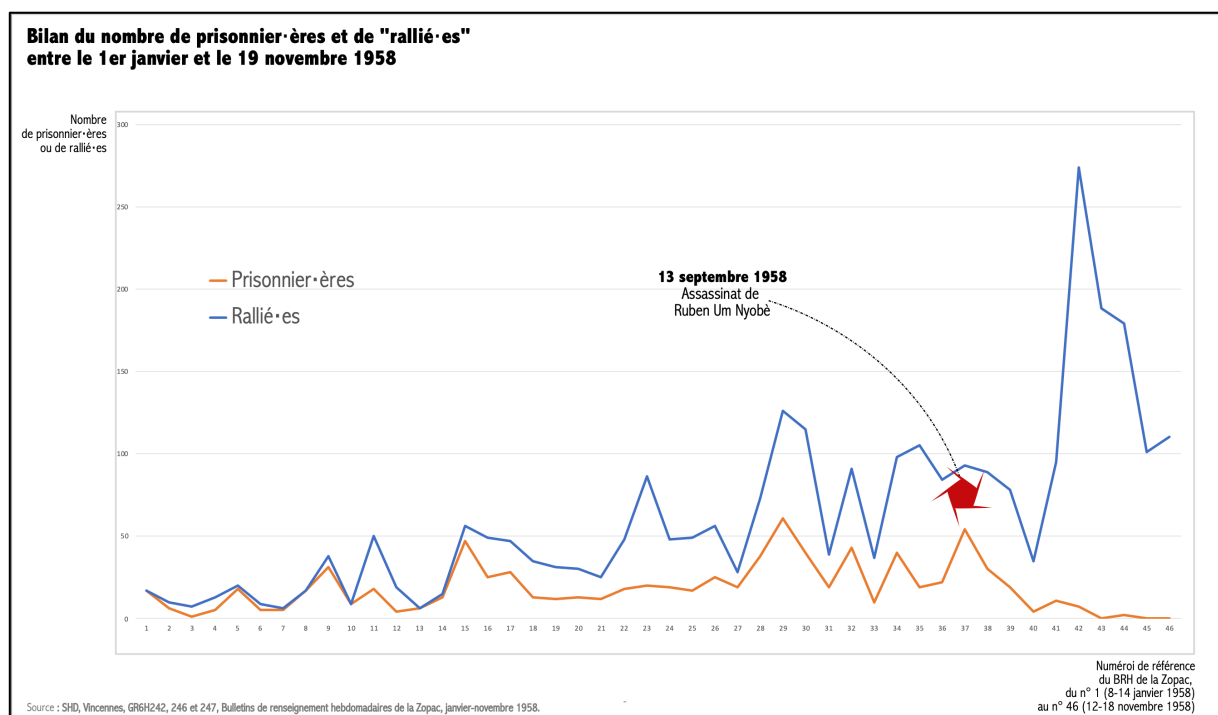
⁹⁵⁹ SHD, Vincennes, GR6H243, Le lieutenant-colonel Lambertson, Directive particulière n° 4, 15 juin 1958.

⁹⁶⁰ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Directive très secrète n° 5, 26 juillet 1958.

qui lui accordent leur pardon dans la mesure où, désabusé, il se repent sincèrement⁹⁶¹ ». L'officier doit alors lui faire prononcer, en basaa, une déclaration de foi devant les villageois·es, sous forme d'autocritique – une séance d'humiliation en règle, et en public, qui recoure là encore à un procédé cynégétique :

Moi (un tel), j'ai demandé aux autorités de m'accorder leur pardon et d'accepter mon retour au village. J'avais cru dans les promesses de l'UPC et je comprends maintenant que les chefs de l'UPC nous avaient trompé. Au maquis, je vivais comme une bête : l'UPC nous avait promis le bonheur et nous conduisait à la mort. Je promets de devenir maintenant un citoyen honnête. Je jure de renoncer à tous engagements et à toute complicité avec les bandits Upécistes et Cénois. Je jure que je tiendrai fidèlement les promesses que je viens de faire aux autorités, en présence du (grade et nom de l'officier) et de tous les habitants de mon village⁹⁶².

L'autre question majeure reste celle de leur traduction devant la justice, du moins celles et ceux « connus pour avoir commis des crimes ou exactions graves depuis décembre 1956 », qui posent « un problème délicat » : « S'il n'est pas procédé à leur arrestation, la population qui a souffert de leurs actions ne comprendra pas notre comportement, et ces ralliés risquent alors de reprendre très rapidement leur influence dans les villages⁹⁶³ ». D'un autre côté, multiplier les actions judiciaires risque de freiner les « ralliements » attendus et utiles aux militaires⁹⁶⁴. Aussi le commandement en vient-il à distinguer deux types de « rallié·es » : pour « l'immense majorité », ce sont des « individus sans intérêt ni sur le plan opérationnel ni sur le plan pénal », qui « sont remis en liberté dans leur village » après leur « ralliement », tandis que « les individus importants », organisateurs et chefs, ne forment qu'une minorité pour qui la justice doit prendre le relais – bien qu'ils et elles soient avertis qu'elle pourrait être plus clémente si elles ou ils fournissent des renseignements⁹⁶⁵.



⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 3.

⁹⁶² *Ibid.*, p. 3.

⁹⁶³ SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 30, 30 juillet 1958.

⁹⁶⁴ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 31, 6 août 1958.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 32, 13 août 1958.

La mesure favorise *in fine* la multiplication des « ralliements » (145 en août), notamment dans Tricent où ils impliquent souvent des membres dirigeants : « Ce sont en effet des présidents de CB, des membres de l'EM du 1^{er} régiment et de ses bataillons qui se rendent⁹⁶⁶ ». L'assassinat d'Um Nyobè, qui prive toute la structure hiérarchique de sa figure tutélaire, accentue encore ce mouvement (476 « ralliés » en septembre⁹⁶⁷), devenant particulièrement important au cours du mois d'octobre : 267 au cours de la seule troisième semaine⁹⁶⁸, 188 sur la suivante⁹⁶⁹ et, alors même que Lambertson estime qu'il reste moins de 350 combattants en Sanaga-Maritime sur les près de deux mille estimés début 1958, ils sont encore 177 à « se rallier » début novembre⁹⁷⁰. Le mouvement atteint même, toujours selon les militaires, les chefs du mouvement et leurs proches – dont il est cependant probable qu'ils quittent davantage le maquis pour rejoindre leurs villages après la mort du *Mpodol*, sans pour autant conférer à leur décision une dimension politique qui permettrait de les qualifier de « ralliement » : Théodore Mayi Matip après la mort d'Um Nyobè⁹⁷¹, la compagne légitime de ce dernier, Marthe, et ses trois enfants, de même que la famille de Pierre Yemback dans la suivante⁹⁷², puis Philippe Tsomb⁹⁷³, Jules Ntogue⁹⁷⁴ et Clément Youghie⁹⁷⁵. Ceux-ci font l'objet d'une exploitation psychologique. Courant août, le Haut-Commissariat élabore ainsi, à destination de la presse, un article comprenant des témoignages de « ralliés » : « Des ralliés de la Sanaga-Maritime vous parlent⁹⁷⁶ ». Ces derniers sont nommés dans l'article, avec dates d'entrée au maquis et de « ralliement ». L'un d'eux dit : « Nous nous sommes égarés et nous sommes dans l'erreur ». Un autre conclut : « [Je n'ai] plus rien [à dire]. Je remercie seulement nos deux nations : notre Cameroun, notre France, qui a tant enrichi notre Pays le Cameroun et qui élève sans condition ses jeunes enfants pourvu qu'ils retrouvent une vie normale comme les jeunes Français ». De même, la reddition de Mayi Matip est politiquement instrumentalisée « pour mener une campagne de ralliement dans la région de Makak⁹⁷⁷ ». Ces campagnes échappent cependant parfois aux autorités coloniales, telle celle visant à exploiter la reddition de Benjamin Jules Boum, chef du CNO « rallié » après la mort d'Um Nyobè, et qui affirme, lors d'une séance publique à Digombi, avoir obéi aux ordres de ce dernier : « Ne soyez pas tristes, Um est mort après avoir accompli un travail formidable. Si nous avons l'indépendance sous peu, c'est uniquement son œuvre » dit-il, avant de fustiger « certains Camerounais qui nous ont pillés, nous les patriotes qui sommes au maquis ». Il est aussitôt mis en état d'arrestation par les agents de l'autorité coloniale qui l'encadrent⁹⁷⁸.

Ni le nombre de morts, ni celui des prisonnières ou des « ralliés », ne suffisent à dresser le bilan des opérations de la Zopac – notamment pour son principal protagoniste, qui n'envisage pas, en matière d'évaluation de l'action entreprise, de se limiter au militaire. Il est d'ailleurs assez probable que la fin de cette période d'exception laisse un goût d'inachevé au lieutenant-colonel Lambertson. À l'exception notable du pays Babimbi, les maquis disparaissent progressivement en Sanaga-Maritime, tant du fait de leur répression physique que de

⁹⁶⁶ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 34, 20 août 1958.

⁹⁶⁷ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

⁹⁶⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958.

⁹⁶⁹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

⁹⁷⁰ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

⁹⁷¹ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958.

⁹⁷² *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 39, 1^{er} octobre 1958.

⁹⁷³ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958.

⁹⁷⁴ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

⁹⁷⁵ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

⁹⁷⁶ ADF, Nantes, 743PO/2-43, Lettre du chef du service de l'information au lieutenant Sault, 8 août 1958.

⁹⁷⁷ SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 41, 15 octobre 1958.

⁹⁷⁸ *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 39, annexe 7, Incident au cours d'une séance de propagande à laquelle assistait Boum Benjamin Jules, au village de Digombi, 25 septembre 1958.

l'augmentation des « ralliements » qui s'en suit, se soldant *in fine* par l'allègement de ce dispositif à partir de novembre – avant le retour des troupes d'AEF vers leurs territoires d'origine, le 23 décembre 1958. La Zopac est alors dissoute et le dispositif est revu : en janvier 1959, il ne reste qu'une seule compagnie, à Éséka, et huit pelotons de gardes camerounais, pour quadriller le territoire de la région. Lambertson est envoyé dans l'ouest du Cameroun : s'il considère que l'armée a achevé la tâche qui lui avait été confiée, il estime qu'il reste encore beaucoup à faire. Certes, pour lui, « [l]a solution militaire du problème UPC fut acquise le jour de la disparition d'Um Nyobè. [...]. L'appareil insurrectionnel n'existe plus : la tâche proprement militaire des Forces de l'ordre est accomplie. Mais le problème bassa subsiste⁹⁷⁹ » affirme-t-il en décembre. C'est ce « problème » que son « Rapport provisoire » entend justement exposer dans les grandes lignes⁹⁸⁰. « Problème », selon lui, d'une autorité locale « déficiente » à laquelle l'armée s'est substituée par l'octroi de présence, le « regroupement » et la mise en « autodéfense » des villages. C'est également elle qui aurait, selon lui, permis de résoudre les problèmes administratifs (recensement, contrôle des populations), sanitaires (manque d'infrastructures, de personnel) ou sociaux (ravitaillement et contrôle des marchés). Reste cependant le plus important pour le lieutenant-colonel : concrétiser le développement économique, projet au point mort malgré les programmes de l'administration. Pour Lambertson, l'armée devait jouer un rôle moteur dans l'application de ce plan, du fait des liens de « confiance » et « d'obéissance » qu'elle aurait, selon lui, tissés avec la population : un *autosatisfecit* qui se passe à l'évidence de l'avis de cette dernière, qui a pourtant très probablement, à l'issue de cette année de guerre particulièrement violente pour elle, conservé un traumatisme profond de la « pacification ».

La conclusion de son rapport n'est pas sans évoquer le ressentiment de l'officier, qui semble dire à demi-mots qu'on le prive d'une victoire totale dans une guerre qui ne l'est pas moins. Elle s'ouvre par la description détaillée d'une cérémonie symbolique, tenue chez Henri Matip, chef d'une milice et oncle de Théodore Mayi Matip, en présence de ce dernier et des principales autorités anciennes et « nouvelles » de Sanaga-Maritime, pour sceller ce qui est appelée la « réconciliation ». Une cérémonie de clôture d'une aventure dont il se pense comme le principal héros, et qui pour lui symbolise la victoire du plan établi en janvier 1958 et suivi depuis, qu'il évoque surtout pour se livrer à une digression sur le pouvoir⁹⁸¹ : s'il reconnaît qu'« [i]l est en effet inévitable qu'une opération complexe de type politico-policier où l'Armée se trouve engagée, ne mette celle-ci en concurrence avec des interlocuteurs que leurs responsabilités entraînent sur des voies divergentes », c'est pour affirmer qu'il est nécessaire « qu'il y ait un barreur, un seul barreur, obstiné à conserver le cap ». Placé à la tête de l'ensemble des acteurs civils et militaires, ce « barreur » ne peut dès lors se cantonner aux domaines qui lui sont réservés – comme la « guerre révolutionnaire », la « guerre contre-révolutionnaire » doit être totale :

L'enjeu de la « guerre révolutionnaire » est la population. C'est pourquoi la conduite des opérations affecte nécessairement le milieu économique, social, administratif, ethnique et ne peut, sans faillir, se cantonner dans le cadre de la répression policière.

Mais à partir du moment où le Commandement militaire est conscient de cette évidence, il est inéluctable de le voir pénétrer dans les domaines habituellement confiés à l'autorité civile. [...] C'est parce qu'il est contraint de faire admettre, en les justifiant, ses empiètements, que le

⁹⁷⁹ SHD, Vincennes, GR6H242, Exposé du lieutenant-colonel Lambertson à Monsieur le Premier ministre du gouvernement camerounais, Ahmadou Ahidjo, Njock-Nkong, 2 décembre 1958.

⁹⁸⁰ SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1^{er} février 1959.

⁹⁸¹ *Ibid.*

chef militaire responsable des opérations doit savoir ce qu'il veut et où il va : avant d'engager le fer, il lui faut exposer son plan et le faire accepter avec tous ses corollaires⁹⁸².

La remarque n'est pas anodine : Lambertson est un militaire qui, depuis près d'un an, ne se contente plus de faire la guerre ; il fait de la politique. Comme nombre de ses homologues en Algérie, il est persuadé de la nécessité de faire triompher les principes de la 'guerre contre-révolutionnaire', quitte à brusquer les acteurs ou les institutions incapables de s'y adapter. Capable de tolérer une administration aux ordres, il goûte peu que d'autres, loin de sa zone d'exception, ne relaient pas son action. C'est d'ailleurs ce qu'il écrit en juin à Doustin, faisant part de sa déception de voir son plan d'action – qui comprenait notamment des « rafles » dans les principaux quartiers de Douala, où se trouvent potentiellement des combattants réfugiés – « freiné par les réticences de l'administration⁹⁸³ ». Le délégué du Haut-Commissaire à Douala reconnaît d'ailleurs que la situation a évolué – car c'est désormais du nouveau gouvernement camerounais que dépend, finalement, la solution du problème : « Le drame est que nous n'avons plus les moyens nécessaires et que l'ordre public donc nous sommes toujours responsables dépend, pour une large part, d'une action politique intérieure qui nous échappe⁹⁸⁴ ». Il est certain qu'entre la création et la dissolution de la Zopac, le contexte a changé, tant au Cameroun que dans le reste de l'empire : les événements de mai 1958 en Algérie ont montré la force de l'armée, mais aussi la menace constituée par la politisation croissante de ses cadres. La fin des opérations en Sanaga-Maritime doit être rapprochée de ce contexte global : si l'omnipotence de Lambertson est un cas unique au Cameroun, elle est devenue la règle en Algérie, où les officiers se sont, à tous les échelons, substitués aux responsables civils ; et alors qu'un mouvement de reconquête de l'autorité civile s'amorce dans cette colonie, les ambitions politiques du lieutenant-colonel peuvent sembler en décalage avec les projets politiques du gouvernement français – *a fortiori* depuis l'amorce du processus d'indépendance laissant plus de prérogatives au gouvernement camerounais. Lambertson ne l'ignore pas, lui qui s'adresse directement au Premier ministre Ahidjo, quelques jours après la dissolution de la Zopac, pour présenter les grandes lignes de son bilan – et l'inciter à ne pas relâcher l'effort économique, quitte à sortir de son devoir de réserve : « Ce sont là, bien entendu, Monsieur le Premier Ministre, des questions administratives qui ne sont pas de ma compétence. Mais il me fallait vous les présenter pour justifier mon impression que le rôle de l'armée est maintenant terminé⁹⁸⁵ ».

Un bilan cependant assumé par l'armée française : au moment même où la Zopac est dissoute, Lambertson se trouve déjà à l'ouest du Cameroun, avec pour mission de prendre la direction de la répression en région Bamiléké. Soucieux d'y transférer le dispositif qu'il a mis en place en Sanaga-Maritime, il se heurte aux réticences des autorités civiles comme du gouvernement camerounais – et doit « se contenter » de la création d'une Zone d'insécurité aux frontières occidentales du Cameroun (Zifoc, décembre 1958), rebaptisée Dispositif de protection de l'ouest-Cameroun (Dproc), en janvier. Son départ pour la métropole, en mars 1959, précède de peu la dissolution de ce dispositif : décidée en prévision de l'indépendance, elle entraîne le reflux des compagnies sur leurs garnisons (Douala, Yaoundé et Koutaba) et la fin des opérations militaires *stricto sensu* – avant que la réactivation des maquis entraîne le réinvestissement de l'armée française en septembre 1959, et surtout au début de l'année 1960. Confrontée à la linéarité de l'histoire de la Zopac, celle, mouvementée, de la répression en région Bamiléké, souligne, à compter de novembre 1958, que le contexte change : il ne s'agit plus de renouveler

⁹⁸² *Ibid.*

⁹⁸³ SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport sur l'évolution du plan de pacification en Sanaga-Maritime, 3 juin 1958.

⁹⁸⁴ SHD, Vincennes, GR6H246, Note de Doustin au colonel [sic] Lambertson, 6 juin 1958.

⁹⁸⁵ SHD, Vincennes, GR6H242, Exposé du lieutenant-colonel Lambertson au Premier ministre du gouvernement camerounais Ahmadou Ahidjo, Njock-Nkong, 2 décembre 1958.

l'expérience de la Sanaga-Maritime, dans laquelle l'armée française tient le premier rôle, mais de rechercher des alternatives permettant de s'adapter aux nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux d'une période désormais marquée par les impératifs de la transition politique.

La dissolution de la Zopac met un terme à presque deux années de guerre marquées de violences multiples. Elles comprennent d'abord la répression policière et militaire de l'opposition upéciste, impliquant l'arrestation et la détention arbitraires de centaines de militant·es, de sympathisant·es ou de civil·es. Elles reposent, également, sur le déplacement forcé de milliers de familles dans des villages existants ou des camps créés *ex-nihilo*, où elles sont privées de leurs libertés fondamentales et de la possibilité d'assurer leur propre survie par leurs activités économiques quotidiennes. Elles sont par ailleurs soumises à une surveillance militaire plus ou moins stricte comme à une propagande agressive visant leur endoctrinement, afin de forcer leur implication dans la guerre par la constitution d'« autodéfenses » ou de milices armées. Autre objectif de ce contrôle social, la recherche du renseignement donne lieu à des violences physiques et psychologiques exercées tant sur les combattant·es que sur les civil·es : bien qu'invisibilisée dans les archives, la torture est une pratique indéniable de la guerre menée par l'armée française contre l'UPC. Celle-ci prend enfin différentes formes de 'contre-guérilla', qu'il s'agisse des opérations de nomadisation de petites unités ou celles, plus importantes mais plus ponctuelles, de « ratissage » des zones forestières, qui exposent les civil·es réfractaires au « regroupement » à des violences tout aussi invisibilisées mais non moins réelles : visant la recherche et l'assassinat ciblé des leaders et combattant·es adverses, elles donnent lieu aux meurtres des « fuyard·es », combattant·s ou non, et sont parfois ponctuées de massacres collectifs.